



# CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC

mardi 6 juin 2023 à 14h08

## PROCES-VERBAL

# LES RAPPORTS

LA SEANCE EST OUVERTE à 14h08 SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR 7  
PIERRE HURMIC MAIRE DE BORDEAUX

Monsieur Le Maire	9
D-2023/129 Rapport de transition écologique et sociale 2023 – Information	10
D-2023/130 Compte de Gestion de Madame l'Administratrice des Finances Publiques pour l'exercice 2022 Avis	190
D-2023/131 Compte Administratif du Maire pour l'exercice 2022. Approbation	192
D-2023/132 Présentation du bilan du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) pour les années 2021 et 2022 – INFORMATION	731
DELEGATION DE Madame Claudine BICHET	802
D-2023/133 Egalité entre les femmes et les hommes. Soutien au projet de la ' Nuit des relais ' de la Fondation des Femmes	803
D-2023/134 Forage Géothermique de Grand Parc : demandes de recherches d'un gîte géothermique et d'ouverture de travaux de forage présentées par Bordeaux Métropole dans le cadre du projet ' Grand Parc Energies '	804

D-2023/135 Fonds d'Aides aux Quartiers	810
 DELEGATION DE Monsieur Stéphane PFEIFFER	 824
D-2023/136 Economie sociale et Solidaire. Partenariat 2023 avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) de Nouvelle Aquitaine. Décision. Autorisation.	825
D-2023/137 Dispositif de financement participatif pour les projets ESS de Bordeaux. Partenariat avec l'association ADEFIP. Convention. Décision. Autorisation	840
D-2023/138 Aides pour l'aide exceptionnelle à l'expertise structure - Subventions de la Ville. Autorisation.	852
D-2023/139 Coup de pouce- Aides pour l'amélioration du parc privé - Subventions de la Ville. Autorisation.	853
D-2023/140 Logements Locatifs Aidés. Opération neuve réalisée par la SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL. Programme de 67 logements rue Lajaunie, îlot C12 à Bordeaux. Demande de subvention. Autorisation.	854
D-2023/141 Logements Locatifs Aidés. Opération neuve réalisée la SA d'HLM CLAIRSIENNE. Programme de 52 logements 5 avenue des 40 journaux, îlot 2 à Bordeaux. Demande de subvention. Autorisation.	861
D-2023/142 Logements Locatifs Aidés - Opération neuve réalisée par la SA d'HLM IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT. Programme de 17 logements 85/87 quai de Brazza, îlot D2 à Bordeaux. Demande de subvention. Autorisation.	864
D-2023/143 Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain à volet réhabilitation des copropriétés fragiles ou dégradées du centre historique de Bordeaux. Subvention de la Ville aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants. Autorisation.	867
D-2023/144 Programme d'intérêt général métropolitain ' Le réseau de la réhabilitation ' 2019 - 2024 Subvention de la Ville aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants. Autorisation.	869
 DELEGATION DE Madame Camille CHOPLIN	 871
D-2023/145 Attribution d'aides en faveur des associations. Délégation vie associative. Subventions 2023. Adoption. Autorisation.	872
 DELEGATION DE Monsieur Didier JEANJEAN	 879
D-2023/146 Réserve Ecologique des Barails - Travaux de désimperméabilisation - Subvention d'aide à l'investissement - Décision – Autorisation	880

D-2023/147 Programmation appel à projets Résilience Alimentaire "Bordeaux, Recettes d'Avenir" 2023 Subventions de projets. Autorisation. Décision. Signature.	887
DELEGATION DE Madame Delphine JAMET	896
D-2023/148 Forfait mobilités durables- Actualisation	897
D-2023/149 Modification du tableau des effectifs	901
D-2023/150 Règlement des déplacements professionnels des agents.es et des élus de la ville et du CCAS de Bordeaux.Actualisation	908
D-2023/151 Mandat spécial du maire et de ses adjoints	929
D-2023/152 Modernisation des procédures de paiements. Remboursement des frais de représentation	931
D-2023/153 Instauration d'une carte affaire	933
D-2023/154 Autorisations de remisage à domicile (A.R.D.) - Délibération cadre & Tarifs 2023	937
D-2023/155 Convention entre la Ville de Bordeaux et le centre hospitalier universitaire de Bordeaux relative à l'organisation et à la facturation des frais de conservation des corps des personnes dépourvues de ressources suffisantes en attente d'obsèques. Autorisation. Décision	941
D-2023/156 Agrandissement du columbarium du cimetière Bordeaux-Nord. Décision. Autorisation	946
DELEGATION DE Monsieur Mathieu HAZOUARD	947
D-2023/157 Subventions aux associations sportives. Attribution	948
DELEGATION DE Monsieur Dimitri BOUTLEUX	950
D-2023/158 Subventions à divers opérateurs culturels. Autorisation. Signature	951
D-2023/159 Education Artistique et Culturelle. Appel à projet marrainage et parrainage. Subventions. Autorisation	955
D-2023/160 CAPC Musée d'art Contemporain. Week-end de célébration des 50 ans. Gratuité d'accès exceptionnelle. Autorisation	959
D-2023/161 Bibliothèque de Bordeaux. Organisation d'un jeu concours "défi lecture" estival. Règlement. Autorisation.	962

D-2023/162	971
Bibliothèque de Bordeaux. Organisation d'un jeu concours 'Bordeaux Game Championship'. Règlement. Autorisation.	
D-2023/163	978
Bibliothèque de Bordeaux. Grands retards. Demandes de remise gracieuse. Autorisation	
DELEGATION DE Madame Nadia SAADI	979
D-2023/164	980
Pépinière artisanale Bordeaux Sainte-Croix :Subvention d'équilibre de la Ville de Bordeaux à la Chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle-Aquitaine section Gironde pour l'exercice 2022.	
DELEGATION DE Monsieur Bernard G BLANC	983
D-2023/165	984
Cotisation à un organisme - Année 2023 - Délibération cadre - Décision - Autorisation	
D-2023/166	985
Concession de services. Mises à disposition, installation, maintenance, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le territoire de la ville de bordeaux	
D-2023/167	993
Bordeaux Fête le vin 2023. Convention de partenariat entre la ville de Bordeaux et l'Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole. Subvention. Autorisation. Décision	
D-2023/168	1 021
Logements locatifs aidés. Opération en acquisition amélioration réalisée par la SA d'HLM DOMOFRANCE. Programme de 32 logements 324-330 avenue Thiers à Bordeaux. Demande de subvention. Autorisation.	
D-2023/169	1 024
Aide à la création de structures de logements spécifiques. Maison-relais de 25 logements réalisé par la SA d'HLM DOMOFRANCE au sein de la ZAC Saint-Jean Belcier, îlot Amédée Saint-Germain, rue de la Compagnie du midi à Bordeaux. Demande de subvention. Autorisation.	
D-2023/170	1 027
Aide à la création de structures de logements spécifiques. Résidence sociale de 14 logements réalisée par la SA d'HLM DOMOFRANCE au sein de la ZAC Saint-Jean Belcier, îlot Amédée Saint-Germain, rue de la Compagnie du midi à Bordeaux. Demande de subvention. Autorisation.	
D-2023/171	1 030
Prix des Jeunes Associations 2023. Subventions. Adoption. Autorisation	
D-2023/172	1 033
Opération "Je relève le défi 2023". Soutien aux initiatives des jeunes. Adoption. Autorisation	
DELEGATION DE Madame Céline PAPIN	1 122
D-2023/173	1 123
Présidence de la Ville de Bordeaux au sein du Global social economy forum (GSEF), le Forum mondial de l'économie sociale et solidaire. Financement de fonctionnement de la ville de Bordeaux à l'association Global social economy forum (GSEF). Subvention. Convention	

D-2023/174 Volontariat de Solidarité Internationale à Lima	1 132
DELEGATION DE Madame Fannie LE BOULANGER	1 148
D-2023/175 Centre social Foyer Fraternel. Subvention d'investissement dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment sis 6, rue Gouffrand. Convention. Autorisation. Signature	1 149
D-2023/176 Programmation appel à projets Contrat de Ville 2023.Subventions de projets. Autorisation. Décision. Signature.	1 153
DELEGATION DE Madame Sandrine JACOTOT	1 172
D-2023/177 Halles et marchés de plein vent - Créations et suppression de marchés alimentaires de plein vent sur le territoire de la Ville de Bordeaux - Autorisations – Décisions	1 173
DELEGATION DE Madame Tiphaine ARDOUIN	1 177
D-2023/178 Dispositif d'interpellation citoyenne	1 178
DELEGATION DE Monsieur Baptiste MAURIN	1 188
D-2023/179 Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud. Avenant n°2 de prolongation de la convention de création du GIS SCRIME (Studio de Création et de Recherche en Informatique et Musiques Expérimentales). Autorisation. Signature	1 189
Délégation permanente du Conseil Municipal à M. le Maire	1 204
D-2023/180 Délégation permanente du Conseil Municipal à Monsieur le Maire. Reprise de concessions funéraires par la Ville de Bordeaux. 26ème groupe au cimetière de la Chartreuse. Information.	1 205
Questions écrites proposées par Madame Myriam ECKERT	1 206
Question écrite présentée par Madame Myriam Eckert sur la réhabilitation du centre commercial et de la place de L'Europe au Grand Parc	1 207
Question écrite présentée par Madame Myriam Eckert sur le financement et l'éthique des Jeux Olympiques ?	1 210
Question écrite présentée par Madame Myriam Eckert sur le respect du contrat de délégation de service public et de la continuité de l'activité du marché des Capucins	1 215
Question écrite proposée par le groupe Renouveau Bordeaux	1 220
Question écrite du groupe Renouveau Bordeaux présentée Madame Catherine FABRE concernant le théâtre La Lucarne et son occupation par la compagnie L'œil.	1 221
Questions écrites proposées par le groupe Bordeaux Ensemble	1 224
Question écrite du groupe Bordeaux Ensemble présentée par Monsieur Nicolas FLORIAN concernant un plan anti-moustiques	1 225

Question écrite du groupe Bordeaux Ensemble présentée par Madame Géraldine AMOUROUX au sujet de la crèche Saint-Augustin

**LA SEANCE EST OUVERTE à 14H08  
SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR PIERRE  
HURMIC MAIRE DE BORDEAUX**

Suspension de séance de 16H34 à 16H41

Présidence de Madame Claudine BICHET de 17H26 à 18H41

**Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Pierre HURMIC présent sauf de 18h36 à 18h41, Monsieur Baptiste MAURIN présent jusqu'à 16h05, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 17H20, Monsieur Amine SMIHI présent jusqu'à 17H50, Monsieur Laurent GUILLEMIN présent jusqu'à 18h00, Monsieur Marik FETOUH présent jusqu'à 18H43

**Excusés :**

Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Brigitte BLOCH, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

### **M. Le MAIRE**

Merci de bien vouloir vous asseoir. Nous allons démarrer cette nouvelle séance du Conseil municipal. Bonjour Mesdames. Bonjour Messieurs. S'il y avait moins de brouhaha dans la salle, on s'entendrait mieux. Merci de prêter une oreille attentive pour démarrer ces travaux.

Je propose de commencer par accueillir les étudiants, une quinzaine d'étudiants du lycée de Pessac. Je propose de les applaudir.

*Applaudissements.*

Je vais commencer par donner la liste des excusés. Les excusés sont : Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Brigitte BLOCH, Madame Charlee DATOS, Madame Evelyne CERVANTÈS-DESCUBES. Voilà pour les excusés de notre Conseil municipal. Je pense n'avoir oublié personne.

## **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

### **M. Le MAIRE**

Je propose que nous débutions cette séance comme c'est l'usage par la désignation de secrétaire de séance. Je propose Madame Véronique GARCIA en titulaire et Monsieur Maxime GHESQUIÈRE en suppléant.

Je profite de l'occasion pour les remercier notamment, Madame GARCIA, pour la tenue habituelle de ce secrétariat de séance.

## **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2023**

### **M. Le MAIRE**

Je commence ce Conseil par soumettre au vote à nos suffrages le procès-verbal de la séance du 4 avril dernier que vous avez reçu. J'enregistre les votes sur ce procès-verbal de séance du 4 avril dernier. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Le procès-verbal est ainsi adopté.

Je donne tout de suite la parole à Madame la secrétaire de séance pour nous donner la liste des délibérations regroupées et dégroupées.

### **Mme GARCIA**

Merci Monsieur le Maire.

Pour les délibérations sans débat :

- ✓ Présentée par Madame BICHET initialement, délibération 130 : Compte de gestion de Madame l'administratrice des Finances publiques pour l'exercice 2022.
- ✓ Dans la délégation Monsieur Stéphane PFEIFFER : délibération 138 et délibérations 139, 141, 142, 143, 144.
- ✓ Dans la délégation de Madame Delphine JAMET : délibérations 148, 150, 151, 152, 154, 155, sur celles-ci, non-participation au vote de Monsieur le Maire, délibération 156.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Mathieu HAZOUARD : délibération 157.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur BOUTLEUX : délibérations 158, 161, 162, 163.
- ✓ Dans la délégation de Madame Nadia SAADI : délibération 164.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Bernard G.-BLANC : délibérations 165, 168, sur celles-ci non-participation au vote de Madame Fannie LE BOULANGER et de Monsieur Stéphane PFEIFFER, délibération 169, sur celle-ci non-participation au vote de Madame Fannie LE BOULANGER et de Monsieur Stéphane PFEIFFER, délibération 170 : même chose, non-participation au vote de Madame Fannie LE BOULANGER et de Monsieur Stéphane PFEIFFER, délibération 171, non-participation au vote de Madame CHOPLIN et de Monsieur PFEIFFER, délibération 172 : non-participation au vote de Mesdames Harmonie LECERF MEUNIER, Tiphaine ARDOUIN, Sylvie SCHMITT, Marie-Julie POULAT, Sandrine JACOTOT, Céline PAPIN, Alexandra SIARRI, Anne FAHMY et Messieurs HAZOUARD, MAURIN et BOUISSON.



- ✓ Dans la délégation de Madame Sandrine JACOTOT, délibération 177.
- ✓ Dans la délégation de Monsieur Baptiste MAURIN : délibération 179.
- ✓ Dans la délégation permanente du Conseil municipal à Monsieur le Maire : délibération 180 qui est en réalité une information, et il y aura trois séries de questions écrites.

**M. Le MAIRE**

Merci Madame la secrétaire. Je vais mettre au vote les délibérations regroupées telles qu'elles viennent d'être indiquées. En demandant s'il y a des observations au préalable de la part des groupes. Monsieur POUTOU ? Non, c'est vous Madame ECKERT. Madame ECKERT a demandé la parole ? Oui, allez-y.

**Mme ECKERT**

C'était pour mes votes qui ne seraient pas pour les délibérations regroupées. Pour la 130, ce sera une abstention pour le Collectif Bordeaux en Luttés. Pour la 141, ce sera un vote contre. Pour la 148 et 154 : abstention. La 165, vote contre. 168 : abstention. 169 : contre. 170 : abstention. C'est bon. C'est tout.

**M. Le MAIRE**

Je vous remercie. Monsieur POUTOU.

**M. POUTOU**

Vous allez trop vite pour moi, je n'ai pas eu le temps de recopier sur le nouveau document.

En fait, on a plusieurs abstentions et plusieurs contres. Les abstentions étant pour certaines parce que l'on avait un manque d'information pour d'autres parce que l'on n'avait pas de position à prendre précisément. Les contres, c'est dans le cas de désaccords. Là, je vais vous lire les... J'espère que je ne vais pas m'emmêler les crayons.

Abstention : 130, 150, 152 et 154, 157, 164, 165, 172 ;

Contre : 138, 141, 142 et 143, 151.

Je crois que pour le reste c'est bon.

**M. Le MAIRE**

Merci, Monsieur POUTOU.

Monsieur CAZENAVE.

**M. CAZENAVE**

Merci, Monsieur le Maire. Nous nous abstenons sur la 151.

**M. Le MAIRE**

Merci. C'est noté. Je ne vois pas d'autres demandes d'explication.

Dans ces conditions, je mets au vote les délibérations regroupées. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Les délibérations regroupées sont ainsi votées.

Madame la secrétaire.

***DELEGATION DE Monsieur Le Maire***

**D-2023/129**

**Rapport de transition écologique et sociale 2023 - Information**

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, depuis 2011, la Ville de Bordeaux réalise un rapport de transition écologique et sociale. La nature de ce dernier est précisée par le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 qui impose la production de ce rapport préalablement au vote du budget de l'année n+1. Ainsi, traditionnellement le rapport était présenté devant le Conseil municipal en amont du débat d'orientations budgétaires.

Cette année, la Ville a souhaité positionner la présentation du rapport lors du vote du compte administratif afin que l'assemblée délibérante dispose d'informations plus récentes et de faciliter la lisibilité des politiques municipales pour les citoyennes et les citoyens.

Depuis 2020, le contenu de ce rapport est revu chaque année, tant sur la forme que sur le fond, afin de toujours mieux prendre en compte la dimension transversale de la transition écologique et sociale et les interdépendances entre les politiques menées (environnementale, économique, sociale, démocratique ou de construction de la Ville) et de proposer aux Bordelaises et aux Bordelais un document de bilan accessible.

Par son caractère complet le rapport de transition revêt les caractéristiques d'un rapport d'activité et tient lieu, ce faisant, d'illustration des effets concrets de l'exécution budgétaire décrite dans le rapport financier du compte administratif.

La treizième édition de ce rapport a été réalisée avec la contribution de nombreuses directions à la fois de la Ville de Bordeaux, du Centre communal d'action sociale de Bordeaux et de Bordeaux Métropole. Afin d'améliorer son articulation avec le projet de mandature et le cadre de gestion des politiques municipales, l'architecture du rapport de transition écologique et sociale reprend les 4 axes suivants :

- Adapter la ville aux défis environnementaux
- Favoriser l'émancipation tout au long de la vie
- Répondre aux aspirations démocratiques
- La ville en commun

Ce rapport de transition fait état des avancées, quantitatives et qualitatives de l'année 2022, mais ne saurait toutefois être exhaustif. Il évoque également les perspectives d'action pour les années futures.

## **INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mme GARCIA**

Dans la délégation de Madame Delphine JAMET, délibération 129 : Rapport de transition écologique et sociale 2023. C'est une information.

**M. Le MAIRE**

Merci. Monsieur CAZENAVE sur le sujet ? Je vous donne la parole.

**M. CAZENAVE**

Merci. Avant que nous attaquions nos débats sur les délibérations, je voulais vous informer que les groupes Renouveau Bordeaux et Bordeaux Ensemble allaient vous remettre un courrier vous demandant l'inscription d'un débat sur la question du télécabine à Bordeaux, dans le quartier des Bassins à Flot puisque, en date du 3 avril, je vous avais adressé un courrier vous demandant ce débat compte tenu de l'impact pour les Bordelaises et les Bordelais, de notre aménagement territorial de mobilité, mais également la compatibilité ou non avec la Charte de l'UNESCO (United nations educational, scientific and cultural organization). Vous avez écarté la possibilité que nous en débattions, et tous les élus des deux groupes réunis souhaitent que ce débat et que l'avis du Conseil municipal puissent être recueilli sur un projet très important pour notre ville. Donc, nous allons vous remettre, les deux groupes réunis, ce courrier vous demandant d'appliquer l'article 28 du Règlement intérieur et d'organiser lors du prochain Conseil municipal un débat sur ce sujet.

Je vous remercie.

**M. Le MAIRE**

Merci Monsieur CAZENAVE. Vous m'aviez annoncé ce courrier, c'est avec grand plaisir que je vous en accuserai réception. Merci.

Reprenons notre ordre du jour. Nous en étions à la première délibération qui concerne le rapport de transition. Je dirai un mot avant de donner la parole à Delphine JAMET pour attirer notre attention collective sur l'importance de ce document avec une nouveauté cette année que j'aimerais partager avec vous. C'est le fait que nous avons décidé de présenter lors de la même séance du Conseil municipal : le rapport de transition et le Compte administratif, ceci dans un souci de plus grande lisibilité de nos politiques municipales. Le Compte administratif peut apparaître comme étant d'ordre très chiffré, comptable, budgétaire. L'avantage du rapport de transition tel qu'il va nous être présenté c'est qu'il permet d'illustrer vraiment *in concreto* un certain nombre de politiques municipales qui sont censées, j'espère que vous ne nous démentirez pas, correspondre précisément à ce que ce sont non seulement nos orientations budgétaires, mais aussi le compte rendu à travers le Compte administratif.

Je dirai quelques mots pour dire que cet exercice va nous permettre de voir et de partager peut-être le fait que la gestion des finances de la Ville est à la fois sérieuse et active pour l'avenir. Quand je dis sérieuse, vous le verrez, nos ratios et nos indicateurs sont maîtrisés, voire même améliorés. Cela, c'est pour une gestion sérieuse, et en ce qui concerne une gestion active pour l'avenir, c'est vrai que nous sommes en mesure de montrer que les investissements sont en augmentation en 2022 par rapport à 2021, ce qui traduit bien ce caractère tout à fait actif de notre politique municipale. Comme vous le verrez ou comme vous le savez, ces investissements s'élèvent à la somme de 105 millions d'euros. Nous avons choisi délibérément, et nous en avons déjà délibéré ici, d'adapter vraiment notre territoire aux contraintes imposées du dérèglement climatique. Vous le savez, je le redis ici, notre territoire est particulièrement vulnérable. Nous sommes dans une zone exposée à des épisodes de sécheresse, risques inondation, feux de forêt, sans exclure également le manque d'eau ou de plusieurs pluies extrêmes. Cela nous impose d'avoir une politique qui, en même temps, s'adapte aux effets du dérèglement climatique, mais aussi en même temps atténue les causes du dérèglement climatique. Ce sont deux politiques sur lesquelles, je pense, le rapport de transition et le Compte administratif montreront les avancées incontestables de notre politique municipale sur ces deux terrains : atténuation des causes et adaptation aux effets du dérèglement climatique.

Si je devais résumer cela dans une formule, je dirais, il nous revient à la fois de gérer l'inévitable et d'éviter l'ingérable. Je pense, c'est tout le sens de notre engagement pour apporter des réponses concrètes aux défis climatiques.

J'ajoute que, cela aussi, je pense que vous l'appréciez ou vous le verrez, vous le jugerez plus exactement à la lueur des éléments partagés à l'intérieur du Compte administratif, que cette transition, cette bifurcation que nous souhaitons pour notre territoire, nous ne souhaitons pas juste une bifurcation, mais nous souhaitons une bifurcation juste. C'est pour cela que je pense que sur le plan social nous n'avons pas à rougir, loin de là, de la façon dont nous abordons la période difficile que nous traversons avec un renforcement de nos services publics : 233 places supplémentaires en crèche depuis 2020, 300 nouvelles places en accueil périscolaire de soir. Aucune fermeture de piscine ou de musées qui n'a eu lieu dans notre Ville contrairement à ce qui s'est passé dans un certain nombre de grandes villes de France, et également toujours sur le terrain social ou plutôt sanitaire et social, je pense que la santé de nos enfants et de nos habitants est sérieusement prise en compte pour l'ensemble de nos politiques.

Pour vous donner quelques exemples, en deux ans, la part du bio dans des assiettes scolaires est passée de 34 % à 46 %, c'est-à-dire que du tiers, nous sommes passés à la moitié. En ce qui concerne la végétalisation, qu'il faut voir de la ville, qu'il faut voir aussi comme étant une politique sanitaire et d'adaptation au dérèglement climatique, 13 000 arbres ont été plantés depuis 2020 contre, il faut le rappeler, 600 par an dans la période précédente, et déjà 13 000 arbres pour la saison Bordeaux Grande nature de 2023.

Tout cela pour vous donner quelques exemples du fait qu'il ne saurait pas y avoir de transition écologique si elle ne se fait pas dans un souci de justice sociale. Ce sont les politiques que nous tentons de combiner et ce Conseil municipal est également bienvenu puisque cela va nous permettre également de mettre en musique un peu le troisième pilier de nos engagements municipaux. Nous avons dit que nous travaillerions dans le cadre des réponses à apporter à l'urgence climatique, des réponses à apporter à l'urgence sociale, mais que nous ne le ferions pas sans un climat de démocratie renforcée.

J'attire votre attention sur le fait que nous avons une délibération majeure au cours de ce Conseil municipal avec la présentation de l'interpellation citoyenne qui est quelque chose de tout à fait innovant, tout à fait nouveau pour notre Ville et d'ailleurs pour d'autres Villes également comparables à Bordeaux. Donc, je trouve que tout cela donne à ce Conseil municipal un éclairage assez, me semble-t-il, conforme aux engagements qui ont été les nôtres, et ce, dans cette année 2023 que nous avons située sous l'angle ou sous l'impératif du grand dialogue citoyen.

Voilà un peu, si vous voulez, ces quelques mots d'introduction que je souhaitais faire avant de passer la parole à Delphine JAMET.

Delphine, tu as la parole.

### **Mme JAMET**

Bonjour. Merci beaucoup Monsieur le Maire. Comme vient de le dire Monsieur le Maire, cette année, nous avons décidé de présenter ce rapport en amont du Compte administratif entendu que les données du rapport 2023 concernent l'année écoulée de 2022. Vous le savez, depuis 2020, on remodèle ce rapport, il est en perpétuelle évolution. On garde plus ou moins les mêmes trames. Pour une meilleure compréhension, on l'a fait au moment du Compte administratif et on l'a calqué sur le plan du projet de mandature.

Aujourd'hui, vous avez une structuration de ce rapport autour de quatre grands thèmes : favoriser l'émancipation tout au long de la vie, adapter la Ville aux défis environnementaux et répondre aux aspirations démocratiques et la Ville en commun.

Sur adapter la Ville aux défis environnementaux, vous avez beaucoup d'informations dans ce rapport. À noter en fait marquant sur l'année 2022 la révision du PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) qui sera effectif en 2023 et notamment avec une

augmentation des coefficients de pleine terre notamment, avec la protection aussi d'arbres remarquables. Nous sommes passés de 40 arbres classés en 2020 à plus de 180 à ce jour. Avec une renaturation de nombreux aménagements tels que l'esplanade Charles de Gaulle à Mériadeck ou la place Cardinal Donnet, le parvis du collège Jacques Ellul, la place Saint-Martial, la place des Capucins où on a végétalisé, mais aussi beaucoup désimperméabilisé puisque l'on a plus de 4 000 m<sup>2</sup> de désimperméabilisés, rien que sur ces projets-là.

Enfin, bien entendu, on a le volet plantation des arbres avec une augmentation du budget de +40 % par rapport à 2021, ce qui nous a amenés à planter de grands arbres, et nous avons planté plus de 5 000 arbres dans des micro-forêts.

Ensuite, nous avons continué à développer avec Bordeaux Métropole les aménagements cyclables et les places de stationnement notamment, faciliter le stationnement des véhicules électriques où on a intégré 17 bornes supplémentaires qui ont été rajoutées sur l'espace public et 26 dans les parkings. Nous avons aussi passé l'AMI (Appel à manifestation d'intérêt) avec Bordeaux Métropole sur la régulation du *free floating* en 2022.

Dans la Ville nature et apaisée, nous avons aussi mis en place l'appel à projets Recettes d'avenir. D'ailleurs, je crois que l'on a une délibération sur ce sujet juste après pour le numéro 2. La Ville a apporté un soutien à plus de 35 associations dans le cadre de la résilience alimentaire dans les huit quartiers de la Ville. Nous avons aussi créé deux nouveaux relais Popote dont un dans les quartiers des Chartrons et une à la halte du jour de Stalingrad. Nous avons aussi développé la valorisation des déchets fermentescibles dans les écoles avec une grosse augmentation en 2022 où on a plus de 90 écoles maintenant qui sont dotées pour cela. Nous avons lancé l'expérimentation avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) du Oui Pub. Nous avons aussi continué le Forum Inventer demain avec plus de 300 visiteurs cette année. Nous avons lancé l'appel à manifestation d'intérêt de l'ESS (Économie sociale et solidaire) avec un AMI de plus de 130 000 euros qui a été fusionné entre Villes circulaires et villes *low tech* avec 16 lauréats parmi 51 candidats. Enfin, nous avons lancé l'expérimentation dans le cadre d'un marché innovant et je vous rappelle que les questions de marché innovant au niveau de Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux ont fait partie des Métropoles qui les prennent le plus en considération. Donc, je tiens aussi ici à remercier nos services pour cela. Dans 30 crèches municipales, nous avons récolté plus de 43 000 couches en un mois, et les analyses réalisées confirment le potentiel de valorisation de compostage de ce déchet. Rappelons que c'est un déchet qui représente jusqu'à 8 % des déchets ménagers, ce qui n'est pas une pacotille.

Enfin, nous avons aussi dans cette partie, Adapter la Ville aux défis environnementaux, la consommation d'énergie et des dépenses associées dans les bâtiments qui a augmenté parce que nous sommes encore dans la période Covid notamment sur l'hiver 2021-2022 en début d'année avec une sur-ventilation des bâtiments et nous espérons bien que cela va diminuer cette année. Un démarrage de nouveaux marchés d'exploitation qui a rencontré des difficultés d'initialisation et nous avons passé, je vous le rappelle, en novembre 2022 une délibération dans le cadre de la mise en œuvre de la sobriété éco-énergétique dans nos bâtiments pour l'ensemble du mandat avec un objectif de passer de 2 % d'autonomie énergétique sur notre patrimoine à plus de 42 % d'ici la fin du mandat.

Enfin, nous avons aussi donné de nombreux conseils via MaRénov' et Bordeaux Métropole pour la Ville de Bordeaux. Je ne vais pas vous dire tous les chiffres, vous les avez tous à l'intérieur. Les Bordelais ont pu en bénéficier beaucoup cette année.

Sur la consommation d'éclairage public, on a une nette baisse aussi de notre consommation d'éclairage public, mais une augmentation de la facture puisque le kilowattheure a augmenté sur l'année 2022 par rapport à l'année 2021, sachant, je vous rappelle que sur l'année 2023, cela va plus que doubler au niveau du kilowattheure, notamment sur notre éclairage public, passant de 0,17 euro à 0,39 euro.

Ensuite, on a mis en place l'extinction du mobilier urbain dans le cadre de la nouvelle concession, ce qui va engendrer plus de 89 % d'économie notamment parce que les moteurs sont aussi arrêtés et pas seulement l'éclairage de ces mobiliers urbains.

Enfin, nous avons davantage arrosé cette année. Je vous rappelle, l'année 2022 avec des températures très importantes et surtout un gros défi de pluviométrie ainsi qu'une augmentation des surfaces à arroser puisqu'il y a eu la livraison de certains parcs nouveaux.

Dans le volet Favoriser l'émancipation tout au long de la vie, ce n'est que des exemples tout cela. Marquer cette année 2022 pour la Première nuit de la solidarité, en partenariat avec les citoyens bordelais, les agents de la Ville, du CCAS (Centre communal d'action sociale) et de la Métropole, nous avons organisé cette Première nuit de la solidarité avec des remontées importantes qui a été suivie par la deuxième, début janvier 2023. Nous avons développé l'accueil. C'est un sujet très important pour le CCAS notamment avec une réorganisation d'un accueil inconditionnel de proximité ou dans le cadre de la CTEC (Convention territoriale d'exercice concerté des compétences) avec le Département de la Gironde. Nous avons travaillé à ce que les agents aillent dans les Maisons départementales de solidarité et que des agents des Maisons départementales de solidarité viennent dans notre accueil à la Cité municipale pour faire en sorte qu'il y ait un meilleur accueil de tous nos publics.

Enfin, nous avons expérimenté la halte de jour de Stalingrad qui très clairement a rencontré son public puisque nous avons accueilli plus de 120 personnes par jour à partir du mois d'avril 2022 où nous avons ouvert un relais Popote aussi à la halte de jour de Stalingrad, et cette expérimentation qui est pérennisée aujourd'hui.

Enfin, dans le cadre de la promotion de la santé, nous avons fait une semaine de l'information sur la santé mentale et nous avons établi des espaces sans tabac devant les écoles, tout cela en 2022.

Concernant les seniors, nous avons reçu le label or *Amis des aînés* cette année 2022. Nous avons toujours continué d'accompagner nos seniors pour prévenir la perte d'autonomie et notamment avec les questions de portage de repas à domicile. Ce qui est intéressant de voir c'est que l'on a une petite baisse, mais qui est due à la réouverture notamment de nos clubs seniors ou les seniors peuvent ressortir puisque l'on était en 2021 sur les années Covid, mais on voit quand même que le portage se renforce contrairement aux années précédentes. Si on compare à 2019, on voit que c'est un besoin qui s'ancre dans le quotidien de nos seniors.

Ensuite, nous avons mis les dépenses sur nos deux EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). Nous en avons un à Maryse Bastié et à la Clairière de Lussy.

Concernant nos résidences autonomie, nous avons aujourd'hui un taux d'occupation de 93 % que nous essayons d'améliorer notamment dans le cadre de nos discussions avec la Direction des bâtiments et de Bordeaux Métropole afin que les travaux se réalisent beaucoup plus vite pour permettre à de nouveaux résidents de rentrer quand un logement se libère. Nous avons aussi un Pass senior qui a été particulièrement pris en compte cette année avec une augmentation de 11 % de délivrance de Pass senior. C'est assez intéressant. Le Conseil de Bordeaux seniors qui a été aussi installé pour construire la feuille de route de Bordeaux dynamique senior.

Des nouvelles règles d'attribution des places en crèche aussi ont été mises en œuvre en 2022. On avait fait un bilan en commission municipale, donc n'hésitez pas si vous avez des questions. On pourra vous en dire plus sur les attendus, mais en tout cas, aujourd'hui, on a 61 % de crèches qui atteignent le plancher de 15 % de bénéficiaires des minima sociaux contre auparavant en 2021 de 40 %. Donc, on voit que notre réforme des règles d'attribution et discours améliore cela.

Enfin, et je pense que c'est important aussi de dire, et je crois que je ne l'ai pas mis là, mais par rapport à ce que dit Monsieur le Maire sur la part de bio dans nos écoles, il faut aussi savoir qu'entre 2020 et 2022 la part de bio dans nos crèches municipales et nos crèches en délégation de service public quand on a renouvelé le contrat est passée de 20 % à plus de 80 % dans nos crèches. Je rappelle ici l'intérêt notamment pour le tout-petit puisque tout ce qui est question de lutte contre les perturbateurs endocriniens que l'on retrouve dans l'alimentation est surtout important sur les milles premiers jours, donc d'une très grande importance pour les bébés dans les crèches municipales. Et aussi, nous avons basculé de barquettes en plastique ou cellulose en barquette inox dans nos crèches sur cette année 2022.

Enfin, l'ouverture, Monsieur le Maire l'a dit, de 60 berceaux cette année 2022 notamment avec l'extension de la crèche Aline Armand-Faulat et la crèche Benauges III qui a été une crèche mise en gestion municipale.

Dans la professionnalisation et la qualité de l'accueil individuel, on a augmenté aussi de 50 % le nombre d'animatrices dans les relais Petite Enfance, et nous avons ouvert une salle polyvalente Petite Enfance dans le quartier de la Benauges.

Nous avons aussi permis à 80 % des enfants accueillis en crèche de prendre une part à une ou plusieurs activités d'éveil culturel et artistique, et nous avons surtout et je les félicite, j'en profite vraiment pour leur dire toutes nos félicitations, nous avons reçu le Prix Territorial Coup de cœur pour la campagne « 0-2 ans, zéro écran » qui a été réalisée avec nos services santé et notre service Petite Enfance, mais aussi notre service, mais aussi la PMI (Protection maternelle infantile) et l'ARS (Agence régionale de santé). C'était vraiment un travail collaboratif important qui a été récompensé à destination des professionnels, mais aussi à destination des parents pour les sensibiliser au sujet des écrans, et les difficultés que cela engendre chez nos tout-petits.

Enfin, nous avons 22 écoles qui ont participé au défi « 10 jours sans écran », soit plus de 3 000 enfants, ce qui est aussi un lancement itératif, comme j'aime à le dire, de manière agile, c'est-à-dire que l'on a commencé par une école. Cette année, nous en sommes à 22 écoles et en 2022-2023, je crois que c'est plus de 5 000 enfants qui seront touchés en partenariat avec l'Éducation nationale.

Nous avons aussi ouvert des groupes scolaires Dupaty, Loucheur et Marie de Gournay, réalisé des travaux de menuiserie et les travaux de couverture dans plusieurs écoles afin de limiter l'impact des hautes températures ou même du froid l'hiver, dans nos écoles. De plus, pour économiser de l'énergie, nous avons désimperméabilisé plus de 5 000 m<sup>2</sup> de surface dans le cadre des « Cours Buissonnières », et nous avons fait 33 Rues aux enfants comme nous en avons fait 16 en 2021.

Sur l'approvisionnement de la restauration, Monsieur le Maire l'a dit, nous sommes passés à 46 % d'approvisionnement de bio dans les assiettes dans nos écoles. Idem chez nos seniors, et nous avons un taux d'approvisionnement local de 46 % et sur le bio, c'est plus de 70 %.

Nous avons aussi continué les tests sur les remplacements des contenants en cellulose par des tests sur les contenants en inox sachant que nous allons avoir un impact très, très important à ce sujet-là, et au niveau du SIVU (Syndicat intercommunal à vocation unique) et des coûts très importants aussi pour le SIVU liés à ces bacs inox puisqu'il va falloir en acheter plusieurs milliers afin de faire les rotations qui vont bien.

Enfin, nous avons ouvert le Domaine de la Dune à des séjours avec beaucoup plus de nuitées pour les enfants bordelais puisque nous sommes passés à 1 560 nuitées en 2022 contre 109 nuitées pour les enfants bordelais en 2018 et où nous avons mis aussi une nouvelle politique tarifaire volontariste au Domaine de la Dune.

Sur la lutte contre l'habitat dégradé et insalubre, nous avons mis en place le permis de louer qui était quand même une grosse évolution aujourd'hui dans notre projet de



mandature. Vous avez le premier bilan avec 25 % des logements qui ont demandé un permis de louer qui se sont vus, soit rejeter leur demande, soit accepter avec réserve.

Pour répondre aux aspirations démocratiques, nous avons renouvelé les conseils de quartier avec 16 rencontres et près de 2 000 participants, lancé le budget participatif avec 2 millions d'euros, et on a eu 121 projets qui ont été déposés et 40 qui ont été proposés au vote à partir du 15 décembre 2022. Nous avons fait la première édition du Printemps des expressions à destination des jeunes bordelais, renforcé la transparence de l'avis public, notamment avec l'adoption du Code de déontologie des élus municipaux de la Ville de Bordeaux et la publication en ligne des rendez-vous des élus avec les représentants d'intérêts. Nous avons aussi promu l'égalité entre les femmes et les hommes et lutté contre toutes les discriminations et favorisé l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Je ne vous lis pas tout, mais vous voyez les résultats des travaux de l'AD'AP (Agenda d'accessibilité programmée bordelais) notamment où nous en sommes à plus de 197 bâtiments publics aux normes ou avec des dérogations parce que l'on ne peut pas faire autrement.

Ensuite, nous avons une augmentation de 44 % du budget pour la mission égalité depuis 2020 avec un budget en 2022 de 461 200 euros. Pour lutter contre les violences faites aux femmes, nous avons distribué énormément de violentomètres et nous avons aussi augmenté considérablement le nombre d'établissements partenaires du dispositif « Demandez Angela » passant de 18 à plus de 90.

Sur les questions d'inclusion numérique, cette année 2022 a été le début des recrutements, notamment des conseillers numériques. Nous en avons trois au départ et deux qui sont arrivés fin 2022 pour une prise de poste en 2023. Dans le cadre des Soluces, un dispositif de la bibliothèque de Bordeaux notamment, nous avons rencontré plus de 2 444 personnes accompagnées sur les différents sites de la Ville de Bordeaux que ce soit en mairies de quartier, dans les services à la Cité municipale ou dans les bibliothèques.

Concernant le dispositif Sésame avec Bordeaux Métropole, nous avons plus de 46 000 heures d'accompagnement, et diffusion de formation à destination des travailleurs sociaux.

Nous avons aussi en 2022 lancé des ateliers et des permanences pour les seniors avec la destination multimédia et l'atelier Remue-ménage, et vous savez qu'en 2023, on a fait un autre partenariat avec le PIMMS, mais cela, on vous en dira plus l'année prochaine.

Enfin, sur la commande publique responsable, nous avons bien entendu conservé nos clauses d'insertion qui ont diminué en 2022, notamment du fait de la difficulté de recrutement de personnes en situation d'insertion. Cependant, nous avons un taux de sortie positif qui est de plus de 80 %, ce qui est plutôt une bonne chose. Et nous avons aussi passé 17 marchés avec des structures de l'ESS pour un montant de plus de 2,5 millions d'euros.

Nous avons organisé la première Semaine du nettoyage numérique pour les agents et nous avons aussi conforté notre reconditionnement des matériels qui sont mis à la réforme de Bordeaux et de Bordeaux Métropole avec, comme vous le voyez, un taux de reconditionnement qui a plus que quintuplé (fois 10) par rapport à 2018.

Enfin, pour nos agents, nous avons mis en place le forfait mobilité qui a été pris par plus de 457 agents de la Ville de Bordeaux pour 88 000 euros de dépenses. Plus de 600 agents de la Ville du service commun et du CCAS ont fait la presque du climat.

Nous avons aussi la première année véritablement de télétravail qui fait que l'on a 750 agents en télétravail en 2022.

Sur les questions de tranquillité publique, sécurité et prévention, nous avons avec le soutien du GIP (Groupement d'intérêt public) B2M notamment la médiation à l'école dans les quartiers du Grand Parc Bacalan et Saint-Louis, nous avons mis en place plus de 131

mises en relation des élèves ou des familles. Nous avons eu des interventions en prévention sur la gestion de conflits. On voit ces sujets de plus en plus émergés et notamment sur les questions de cyber harcèlement. Donc, il faut aujourd'hui aller encore plus vers les enfants, mais aussi les parents sur ces sujets-là.

Nous avons sur la Brigade équestre lancé un nouveau départ de notre Brigade équestre puisque nous avons transféré les chevaux de Saint-André-de-Cubzac à Bruges, ce qui leur permet de sortir beaucoup plus vite et beaucoup plus. Nous avons ainsi quatre agents de police municipale qui sont maintenant des cavaliers avec trois chevaux.

Nous avons aussi largement développé la vidéo verbalisation et notamment sur les questions de dépôts sauvages sachant que ceux-ci ont diminué puisque la verbalisation a fonctionné l'année d'avant où nous en avions plus de 80, ce qui a fait que cela a bien limité les dépôts sauvages notamment dans le secteur de la Jallère.

Ensuite, sur la question sportive, nous avons lancé une opération estivale « Quartiers sports » avec 1 000 jeunes qui ont pu bénéficier des activités. On a fait un rééquilibrage entre les pratiques sportives et masculines dans le cadre des subventions, renforcer un soutien de la ville aux athlètes élités. Nous avons aussi rénové et effectué des travaux de rénovation énergétique, réduction de l'impact carbone des installations sportives notamment sur les gymnases Promis et le Stadium vélodrome. Nous avons aussi livré le skatepark sur les quais.

Nous avons aussi lancé en début d'année 2022 pour l'année scolaire 2022-2023 le dispositif « Savoir rouler à vélo » pour plus de 245 élèves cette année.

Enfin, nous avons placé les droits culturels au cœur de la politique culturelle et notamment nous avons aussi développé des actions toujours à destination des personnes en situation de handicap, ce qui me permet aussi d'attirer l'attention sur le fait que nos services se sont emparés du Facile à lire et à comprendre, à faire des programmes en FALC (Facile à lire et à comprendre) et notamment sur la dernière programmation que l'on a eue sur la Nuit des musées. Bref, on fait maintenant nos programmes en FALC, et nos agents sont formés sur ce sujet-là.

Nous avons aussi réalisé des travaux de mise en accessibilité dans le cadre du dispositif AD'AP pour plus de 650 000 euros du musée d'Aquitaine et lancé le parcours sensoriel.

Enfin, dans le cadre de l'égalité entre les hommes et les femmes, nous avons l'exposition Rosa Bonheur qui a été un énorme succès avec plus de 670 visiteurs par jour et c'est même, je crois, l'exposition qui a fait rentrer le plus de personnes dans notre musée des Beaux-Arts.

Ensuite, pour améliorer l'accès à la culture, on voit qu'il y a une reprise très clairement du nombre de prêts et d'emprunts dans nos bibliothèques ainsi que des inscriptions dans nos bibliothèques. Nous avons l'année 2021 et 2020 qui étaient quand même des périodes bien particulières, donc on voit que l'on a cette reprise qui est bien lancée.

Puis, nous avons obtenu en 2022 le label 100 % EAC (Éducation Artistique et Culturelle) avec une prise en compte de l'EAC dans les critères d'attribution aux subventions des associations qui a conduit à la création de deux niveaux de subvention.

Nous avons aussi intégré des architectes dans ce cadre-là dans une école. On a dit que l'on faisait des résidences d'artistes dans les écoles, et en 2022, cela a été la première école qui a bénéficié d'un collectif d'architectes.

Nous avons renforcé le dispositif carte jeune puisque nous sommes passés de 12 villes à 21, me semble-t-il, de communes de la Métropole. Je remercie les services parce que ce n'est pas tous les jours facile de prendre une telle dose. Nous avons quand même plus de 36 % des jeunes bordelais qui ont bénéficié de cette carte jeune.

Enfin, nous avons lancé la première saison de l'Opéra citoyen avec notamment la première de l'opéra qui s'est déroulée dans les rues de Bordeaux et sur les places de Bordeaux.

Merci de votre attention. Ce n'est qu'un résumé. Il y en a beaucoup plus à l'intérieur.

**M. Le MAIRE**

Merci, Delphine pour cette présentation. J'ouvre le débat, et je donne la parole à Thomas CAZENAVE.

**M. CAZENAVE**

Merci, Monsieur le Maire. Je ne dirais pas que c'était un résumé à Delphine JAMET, que je remercie pour sa présentation parce que ce rapport, c'est plus qu'un rapport sur la transition écologique et sociale. Je dirais que c'est quasiment un rapport d'activité, voire un bilan à mi-mandat. Je ne vais pas me concentrer sur le bilan à mi-mandat. Je crois que l'on aura d'autres occasions de le faire et d'en échanger, et peut-être concentrer mes remarques sur votre politique de transition écologique puisque je vous rejoins Madame l'Adjointe. Cela permet d'objectiver ce qui a été fait ou pas fait. Je voudrais concentrer mon propos sur deux sujets : la sobriété, l'énergie et la mobilité.

En matière de sobriété et d'énergie, regardons les chiffres : consommation d'énergie des bâtiments de la ville en hausse de plus de 9 % depuis 2019, émissions de gaz à effet de serre des bâtiments de la ville en hausse de 1,8 % depuis 2019, consommation d'eau des espaces verts de la Ville en hausse de 18 % depuis 2019, et vous disiez Monsieur le Maire, lors de la précédente édition, nous avons bonne mémoire : « ce rapport atteste » - c'est déjà il y a un an - « les premiers résultats obtenus. Certainement pas de tous les résultats escomptés, mais la bifurcation a été entamée ». Alors, vous êtes un peu démenti par les faits puisque s'agissant des sujets liés à l'urgence climatique que vous avez décrétée au moment de votre élection, force est de constater que le compte n'y est pas et nous aurons l'occasion d'y revenir. Vous avez fait le lien d'ailleurs, Monsieur le Maire, à juste titre avec les Comptes administratifs parce que nous considérons que vous n'investissez pas assez. Vous n'investissez pas assez pour accélérer la transition écologique pour faire face à l'urgence climatique.

Deuxième élément, prenons la question de la décarbonation des mobilités. Seulement 17 bornes de recharge pour véhicules électriques, en une année. Si l'on veut demain inciter tous celles et ceux qui utilisent la voiture dans Bordeaux, ils sont encore nombreux, à passer à l'électrique, faut-il qu'il y ait des bornes.

Deuxième élément, et ce que l'on retrouve dans votre rapport, 3 km de pistes cyclables sécurisées depuis le début de votre mandat. La concentration en particules fines, les fameuses PM10, a augmenté entre 2019 et 2022 selon les stations entre 5 et 23,5 %. Donc, je considère effectivement, Monsieur le Maire, que vous êtes à l'aube de trois années de votre mandat et que ces rapports, sans esprit polémique, d'ailleurs, je ne reprends que les chiffres que vous avez vous-même publiés, se succèdent et se ressemblent. Je voudrais au nom de notre groupe vous dire que nous sommes inquiets que les années passent et nous ne voyons rien arriver du moins pas la bifurcation que vous appelez de vos vœux, et c'est d'autant plus regrettable, je disais que vous en avez les moyens, vous avez les moyens de taper fort et le Compte administratif nous le dira.

Je vous invite solennellement à écouter, travailler encore plus avec toutes les bonnes volontés pour transformer la Ville. Nous faisons des propositions régulièrement, audacieuses parfois, mais qui ne génèrent aucun intérêt de votre part, et je pense sincèrement que pour accélérer, il faut sortir des postures, de la communication et agir réellement et concrètement pour notre Ville et les Bordelais.

**M. Le MAIRE**

Merci, Monsieur CAZENAVE. Mathieu HAZOUARD a demandé la parole.

**M. HAZOUARD**

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Nous avons des rapports dont nous savons à l'avance qu'ils vont servir à caler des meubles, puis, il y en a dont on sait qu'ils vont être des documents de référence. Oui, c'est sympa, mais c'est vrai, on en connaît beaucoup. Je pense que ce rapport est à classer dans cette seconde catégorie, et je veux saluer Delphine JAMET pour son grand travail avec les services. Delphine nous a présenté les principaux axes et les chiffres les plus parlants, car oui, c'est bien l'activité de la Ville de Bordeaux qui est présentée dans ce rapport, et ce sont bien les politiques publiques que nous menons depuis trois ans qui sont mises en exergue. Effectivement, nous sommes à quelques jours du troisième anniversaire de notre élection et cela va me permettre de mettre en parallèle notre action municipale et ce rapport parce que globalement, il est très riche, documenté, il est sourcé. Il se base sur des indicateurs qui sont autant objectifs et vérifiables. La somme de ces indicateurs nous dit une chose, une seule peut-être : oui, depuis 2020, la Ville change. Petit à petit, pas à pas, les graines que nous semons germent et poussent. Alors, nous avons entendu un certain nombre de moqueries lorsqu'il s'agissait de végétalisation, de désartificialisation. Nous avons entendu des moqueries sur l'enlèvement du goudron dans les écoles, sur les micros-forêts.

On peut prendre sur ce point juste deux éléments qu'il faut sortir du rapport : 10 000 arbres ont été plantés en micro-forêt en deux ans, et c'est 6,5 millions d'euros que nous consacrons à un plan de reconquête végétale de la Ville, et je vous invite à aller voir sur place si cela ne change pas un quartier, et si cela n'est pas dorénavant indispensable au cadre de vie des riverains. Lorsque les candidats socialistes emmenés par notre regrettée Emmanuelle AJON se sont engagés aux côtés de Pierre HURMIC, c'est parce que nous pensions que pour certains, notre expérience de gestion de collectivité pouvait être intéressante, pour d'autres, notre expérience associative, mais aussi parce que nous avions un regard sur des sujets propres à notre ADN : la solidarité, la justice sociale, la sécurité ou encore le travail de proximité.

À la lecture de ce rapport, je peux vous dire que nous sommes fiers d'appartenir à cet exécutif, fermes et tout aussi vigilants qu'à notre entrée en campagne, car oui il reste un certain nombre de choses à faire.

J'entends, par exemple, que certains Bordelais sont inquiets et voient grandir un sentiment d'insécurité dans un monde, il faut l'avouer, qui est de plus en plus anxiogène. Nous pouvons toujours chercher à justifier si ce sentiment est légitime ou non. Je ne pense pas objectivement qu'en trois ans la Ville soit devenue un Far West alors même que nous avons mené une politique de renforcement de nos budgets et d'effectifs sans précédent, mais peu importe, un ressenti ne se juge pas. Un ressenti doit être entendu. Je pense pour ma part que le prochain grand dialogue citoyen que nous devons mettre en place doit porter sur cet enjeu, car il correspond à une attente. Je le dis avec d'autant plus de sérénité que je sais que la politique de sécurité qui est mise en place par notre collègue Amine SMHI va dans la bonne direction : une politique réfléchie, responsable, qui a du sens, qui n'est pas dogmatique, mais pragmatique, à l'écoute de tous les acteurs du terrain.

Sur un autre point, nous devons continuer nos efforts sur le logement, le logement pour tous, le combat qui était cher à Emmanuelle AJON, et pour lequel nous avons du retard, un retard qui ne nous incombe pas, qui est propre à de nombreuses villes de notre taille. En outre, je ne veux accuser personne, car je connais les difficultés techniques et structurelles pour améliorer notre parc et notamment le parc social. En revanche, nous voyons que depuis trois ans, nous avons amélioré une situation qui, pour beaucoup, semblait inextricable : encadrement des loyers, réglementations sur le logement Airbnb, taxation sur les résidences secondaires, travail avec les bailleurs et les promoteurs, baux solidaires, permis de louer. Tout cela demande beaucoup de temps et d'énergie, mais commence à porter ses fruits. Nous sommes dans la bonne direction.

Nous avons en parallèle renforcé le travail partenarial avec Bordeaux Métropole, par exemple, sur la rénovation énergétique avec le Département dans le cadre de la CTEC (Convention Territoriale d'Exercice Concerté) autour de la question de l'accueil inconditionnel de qualité.

Pour terminer, je reviendrai simplement sur nos politiques sociales. Là aussi, des choix forts ont été faits qui avaient du recul malgré la difficulté technique qui nous était souvent renvoyée ont été menés à bien. Je pense à l'attribution des places en crèche. Nous sommes enfin sortis du premier arrivé premier servi. J'aime bien extirper un ou deux chiffres importants sur ce point : 61 % des crèches atteignent le plancher de 15 % de bénéficiaires de minima sociaux. C'était 40 % en 2021 et ce chiffre, sans nul doute, va progresser. Je pense également à la tarification progressive de nos tarifs municipaux pour y intégrer de la justice. Nous allons d'ailleurs poursuivre ce travail, et je souhaite que l'équipe municipale y soit attachée.

Un autre élément, l'augmentation sans précédent du budget du CCAS. Nous parlons de 100 % d'augmentation, non pas pour faire des effets d'annonce, mais parce que cela correspond à un besoin et à une réalité, et là encore, ce sont des choix politiques.

Enfin, sur l'enjeu des petites réparations du quotidien au sein de nos équipements publics de proximité, nous devons poursuivre le rattrapage engagé.

Voilà donc mes chers collègues ce que je retiens de ce rapport qui nous permet au travers d'indicateurs objectifs de mesurer le chemin parcouru. Donc, s'il y avait besoin de rassurer un certain nombre de Bordelaises et de Bordelais, pas beaucoup, j'en suis convaincu, mais peut-être certains, sur notre capacité à diriger une mairie qui s'était peut-être un peu calcifiée ces dernières années, je crois que non seulement ils sont rassurés, mais ils commencent à mesurer que le projet de la Ville que nous portons toute sa légitimité et sa concrétisation au quotidien et c'est bien pour poursuivre cette concrétisation que le groupe socialiste, fidèle à ses engagements et ses convictions, continuera à travailler avec responsabilité, vigilance et exigence.

Je vous remercie.

#### **M. Le MAIRE**

Merci Mathieu. Pierre de Gaëtan NJIKAM MOULIOM a la parole.

#### **M. NJIKAM MOULIOM**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voulais simplement revenir sur ce rapport de transition à travers les deux interpellations que j'avais faites déjà l'année dernière et dont je ne vois pas la traduction dans le document, c'était à Monsieur JEANJEAN et à Delphine. Monsieur JEANJEAN, par rapport au Jardin de la Faïencerie, il était entendu que vous nous donniez les informations le plus rapidement possible, on n'en voit aucune trace dans le rapport alors même que ce projet que nous avons, avec volontarisme engagé, est extrêmement important à la fois pour les habitants dans ce secteur plus ou moins minéralisé et aussi pour les acteurs de ce secteur de notre quartier. Où en est-on avec ce projet la Faïencerie ? J'en connais les contraintes pour l'avoir suivi pendant longtemps, mais je pense que le conseil a besoin d'en savoir un peu plus.

Delphine, mais cela a un rapport aussi avec peut-être notre collègue Céline PAPIN, nous avons convenu d'inscrire dans ce rapport aussi, d'ailleurs vous l'indiquez dans une des pages que l'on doit s'inspirer des expériences en cours dans nos jumelages et dans nos partenariats, mais on ne voit pas trace de la manière dont nos politiques bordelaises se sont inspirées de nos jumelages et de nos partenariats. Sans doute que la déclinaison des actions vous permettra peut-être prochainement de le faire. Voilà les deux questions que je voulais poser et j'en profite aussi puisqu'au dernier conseil, j'avais interpellé Monsieur le Maire sur un différend, j'en profite simplement pour partager avec l'ensemble des collègues que nous nous sommes vus avec le maire vendredi dernier et que nous avons eu une explication directe, franche, qui a permis de lever à tout le moins de graves malentendus.

### **M. Le MAIRE**

Merci, Monsieur Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM. Je confirme vos propos de la fin. Je donne la parole à Alexandra SIARRI.

### **Mme SIARRI**

Merci, Monsieur le Maire, je voudrais me concentrer sur trois sujets, ceux que j'ai l'habitude d'évoquer au conseil. Cependant, je vais choisir exclusivement ceux que vous avez vous-même engagés. Je ne vais pas commenter ce que nous avons commencé à faire ou bien avancé et que vous avez continué. Je vais rester concentrée sur ce que vous avez vous-même impulsé et selon moi, on est face à trois impasses.

La première, sans surprise, c'est la question du logement. Dans ce rapport, vous indiquez très clairement que vous voulez atteindre 25 % de logements sociaux d'ici la fin du mandat, et les agréments en 2022, et cela relève de votre responsabilité les agréments, je ne parle pas de la livraison, je parle des agréments, ces agréments sont à 448, donc trois fois moins que ce que vous vous étiez engagés à développer et les chiffres sont têtus. Il est impossible et certainement pas avec le label Frugal que vous arriviez en l'état à 25 % de logements sociaux, sauf à engager une rupture radicale.

La deuxième, je voudrais revenir sur les quartiers populaires et je voudrais donner un exemple très simple, celui du centre social du Grand parc. Le centre social du Grand parc qui, récemment, a manifesté le fait qu'il était dans une difficulté structurelle importante. Il démarre une longue liste des centres sociaux qui à Bordeaux diront qu'il leur manque structurellement des budgets de fonctionnement parce qu'eux aussi ont dû avoir à faire à l'augmentation du coût de la vie, à l'augmentation du SMIC (Salaire minimum de croissance), à l'augmentation de l'énergie et ils ne passeront pas le cap et ils ont impérativement besoin d'être soutenus.

J'évoque le Grand parc parce que l'on sait que l'État vient de rediscuter les limites de la politique de la ville et qu'il modifie le périmètre du Grand parc en précisant bien que la population s'est paupérisée, donc elle a besoin plus que jamais d'avoir un financement extrêmement important de son budget de fonctionnement comme on avait commencé à le faire et comme il fallait continuer à le faire depuis trois ans.

Et je finis sur ce centre social qui est pour moi au cœur de la démocratie permanente pour peu qu'on l'entende et pour peu qu'on l'écoute, et je voudrais vous dire que quand vous parlez d'un jardin de 2 500 m<sup>2</sup> au Grand parc, j'étais là lorsque Monsieur le Maire a dit solennellement, et c'était une joie pour tout le monde, que ce jardin de 2 500 m<sup>2</sup> était donné au centre social et aussi au local Attitude pour qu'ils puissent mettre en pratique le travail qu'ils avaient eux-mêmes initié ces six dernières années. Aujourd'hui, ce n'est toujours pas le cas, toujours pas de convention, toujours pas d'accompagnement de ce centre social qui voit sous son nez passer ces 2 500 m<sup>2</sup> appelés Terre d'avenir. Je pense que sur les quartiers populaires, il y a urgence, il y a une impasse si rapidement vous ne soutenez pas ces centres sociaux au cœur de la cohésion des quartiers populaires.

Et je voudrais finir sur les seniors. Et là sur les seniors, et merci pour vos chiffres, on a quand même des chiffres qui sont très inquiétants : 5 000 seniors qui vivent avec 200 euros par mois, 6 399 personnes de plus de 80 ans qui vivent seules, et au regard de ces chiffres qui sont d'autant plus inquiétants que l'on sait bien que ce public ne partira pas de Bordeaux, que l'on sait bien que ce public sera particulièrement vulnérable à la canicule et aux épisodes d'extrême chaleur. On a 85 visites de convivialité, c'est-à-dire 1,63 % de ces publics seuls et pour la plupart pauvres sont visités. On a donc une inquiétude extrêmement importante. On l'a d'autant plus que le scandale Orpea à montrer que les

maltraitements, faites aux seniors à commencer par l'isolement social, étaient un fléau de notre société. Le Gouvernement est en train de préparer une loi d'adaptation au bien-vieillir qui est massive. Au forum français de la sécurité urbaine, il était précisé que 30 % des personnes de plus de 65 ans étaient victimes de féminicides par des hommes qui avaient plus de 70 ans. On est à un phénomène de société énorme et aujourd'hui, nous ne sommes pas en place pour avoir une politique d'accompagnement des seniors qui soit à la hauteur des enjeux, quand bien même vous démarrez cette année trois ans après votre avènement la dynamique Seniors 2023.

Alors voilà Monsieur le Maire. Moi, je ne parle pas de végétalisation, je ne parle pas de micro-forêts, je parle d'un certain nombre de Bordelais qui constituent des publics vulnérables, une vulnérabilité universelle, car nous serons tous seniors, nous aurons tous des seniors avec nous, les quartiers populaires représentent un quart de la population et la question du logement reste la question sur laquelle vos promesses apparaissent les plus dangereuses.

### **M. Le MAIRE**

Merci, Madame SIARRI. Je passe la parole à Aziz SKALLI.

### **M. SKALLI**

Oui, Monsieur le Maire, je ne reviendrai pas sur tous les propos de mes collègues, mais je vais juste rebondir sur les propos très éclairés de Mathieu HAZOUARD sur le sentiment d'insécurité dans la ville et je me permettrai de compléter ce qui me semble un angle mort de votre axe 4, celui de la ville en commun qui regroupe les enjeux relatifs, notamment la tranquillité publique. Je suis ravi, cher Mathieu HAZOUARD, que vous ayez enfin une prise de conscience et que vous demandiez aujourd'hui ce que nous avons cessé de demander depuis trois ans un débat sur ce sujet, alors qu'il nous a toujours été refusé.

Au-delà de ces objectifs, nous nous interrogeons sur les moyens mis ou à mettre en œuvre en particulier dans les quartiers comme celui des Bassins à Flot où doivent désormais cohabiter entreprises, riverains et activités nocturnes. Malheureusement, cette cohabitation montre ses limites par les atteintes à la tranquillité, l'ordre public et la sécurité que génèrent les dérives festives en marge de certains établissements de nuit. D'ailleurs, on peut être interpellé à la lecture de votre rapport par le doublement des procédures et verbalisations pour nuisances et tapages réalisés par la Police municipale entre 2020 et 2022, un doublement de ces procédures de verbalisation. Comme vous le savez, nous avons été, comme vous d'ailleurs, à plusieurs reprises, alertés par des associations de riverains et de professionnels notamment aux Bassins à Flot, mais aussi dans le centre-ville. Alors que la Préfecture de Gironde a pris ses responsabilités, nous nous en félicitons, en instaurant un périmètre de protection visant à réguler l'installation des établissements en possession d'une licence 4 à Bordeaux, il devient urgent de prendre des mesures pour restaurer un cadre de vie apaisé pour les riverains des établissements déjà installés. On ne pourra pas prétendre à une ville en commun et à une ville apaisée si on n'est pas capable de faire cohabiter ses usagers. Il nous semble donc indispensable que des outils soient déployés afin de résoudre ces difficultés et ces nuisances notamment par la médiation avec les établissements de nuit, mais aussi en facilitant le travail de la Police et la Justice pour que les abus, les dégradations et les agressions parfois subies par les riverains ne restent pas impunis. À ce titre, nous redisons dans le cadre de ce rapport la nécessité de disposer d'un véritable plan de lutte contre les nuisances liées aux établissements de nuit en concertation avec les établissements eux-mêmes et les associations d'habitants comme de nombreuses villes ont pu le mettre en œuvre. Je pense notamment à Toulouse, Strasbourg ou encore Le Havre. Cela passe aussi par la nécessité de renforcer rapidement dans l'espace public l'outil de vidéoprotection et l'installation de sonomètres pour que les

quartiers sujets aux nuisances nocturnes puissent avoir de véritables relevés et donc pour que la ville puisse disposer d'une véritable cartographie et s'appuyer sur des données chiffrées pour mieux cibler les interventions et bien sûr enfin renforcer les contrôles et les moyens de verbalisation. Merci.

**M. Le MAIRE**

Merci Monsieur SKALLI. Monsieur PEREIRA.

**M. PEREIRA**

Chers collègues, Monsieur le Maire, bonjour. Je me permettrai de revenir sur un élément du rapport qui n'a pas été évoqué pendant la présentation de Madame JAMET et je vais finalement rebondir sur ce que disait mon collègue Monsieur CAZENAVE dans sa présentation sur un point précis qui est celui des émissions de particules fines. En effet, dans ce rapport, il est indiqué à la page 22 qu'une mesure, en l'occurrence le passage à 30 km/h, participerait à l'apaisement du trafic routier et contribuerait à réduire la pollution de l'air aux particules. Cependant, dès la suite de ce rapport, cette affirmation est battue en brèche par un élément chiffré que vous mentionnez vous-même, c'est la hausse importante de la concentration de particules fines dans l'air sur l'ensemble de la ville et un niveau de particules fines qui revient au-dessus de celui de 2018, c'est-à-dire une hausse non négligeable des particules fines.

Alors Monsieur HAZOUARD, je ne sais pas où vous vous fournissez en lunettes, mais à l'évidence, la lecture du rapport à mon sens ne me semble pas aussi positive que celle que vous en avez fait et s'il y a des points qui sont positifs, à mon sens l'autocongratulation à ce niveau-là est un peu gênante. Je souhaitais mettre en avant cet élément-là parce qu'il me semble que sur ce sujet, nous sommes d'accord que les émissions de particules fines sont un sujet de santé publique important et que ce niveau de l'émission de particules fines est inquiétant pour la ville. À l'époque, l'année dernière, quand on avait pointé la stagnation des particules fines, il nous avait été répondu : « l'important, c'est la courbe qui démarre ». Sur certains sujets, je vous l'accorde Monsieur le Maire, et « c'est la courbe ». Cette courbe à mon sens sur le sujet des particules fines, elle ne va pas vraiment dans le bon sens, excepté pour Monsieur HAZOUARD qui a des lunettes spécifiques et nous ramène à un niveau supérieur à celui de 2018.

Je voulais vous partager un rapport de l'ADEME que je vous enverrai si vous le souhaitez sur ce sujet des émissions de particules fines qui pointe le fait qu'aujourd'hui avec le rajeunissement du parc automobile, les émissions de particules fines ne proviennent plus majoritairement des gaz d'échappement, mais des différents points de friction, le freinage, les pneus sur les routes et que notamment un trafic très congestionné conduit à des émissions plus importantes pour les véhicules en ville. À l'exception des véhicules électriques qui disposent de dispositifs spécifiques de récupération d'inertie qui émettent moins de particules fines au moment où ils freinent. J'aimerais savoir si vous avez su analyser d'où proviennent ces hausses d'émissions de particules fines et nous partager la raison pour laquelle il y a ces hausses d'émissions de particules fines ? Puis, est-ce que, malgré l'évaporation supposée au réel du trafic sur Bordeaux, il n'y aurait pas un sujet lié à justement cette congestion sur Bordeaux qui générerait des émissions de particules fines plus importantes que celles que l'on avait obtenues à la fin de l'année 2020 ? Voilà mes questions et je vous remercie pour votre écoute et votre réponse à venir.

**M. Le MAIRE**

Merci. Mathieu, tu veux répondre sur ce point-là ? Mathieu HAZOUARD sur ce point-là.

**M. HAZOUARD**



Nous avons une discipline de groupe généralement, c'est une intervention par groupe, mais on ne reprend pas la parole. C'est un peu ce qui, je trouve, pollue un petit peu, pardon, laissez-moi terminer, je le dis, mais là, par rapport à des attaques, je vais prendre une deuxième fois la parole.

Alors sur la question des lunettes, il y a deux parties dans les lunettes, il y a la monture et les verres. Pour la monture, je ne crois pas avoir le même opticien que Monsieur FLORIAN. En revanche, sur les verres, je n'ai pas de sujet. Je sais très bien lire, mais c'est toujours la différence de lecture que nous pouvons avoir et sur l'appréciation et l'impact de nos politiques publiques. C'est le premier point.

Sur le deuxième, cher Aziz SKALLI, vous avez quand même une fâcheuse tendance à faire d'un constat factuel une politique politicienne. Vous n'avez pas entendu la deuxième partie de mon intervention et vous pratiquez la politique par omission. J'ai simplement dit qu'un ressenti ne se juge pas, mais que derrière la politique aujourd'hui portée par Amine SMIHI était la bonne. Simplement un dialogue, cela permet d'écouter les Bordelaises et les Bordelais et cela fait partie de l'ADN de notre exécutif même si vous ne voulez pas nous entendre.

#### **M. Le MAIRE**

Merci, Mathieu. Fabien ROBERT.

#### **M. ROBERT**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, avec ce document reformaté, vous nous présentez les premiers résultats de vos politiques. Évidemment, il serait à la fois injuste et faux de dire qu'il n'y a rien dans ce document, mais vous avez choisi un format qui est cet inventaire de chiffres nombreux. Il est toujours difficile à la fois de les vérifier. Nous les croyons évidemment, mais peut-être on voit bien que parfois, il y a des années de référence qui ne sont pas les mêmes, 18, 19, j'ai vu par exemple sur les fréquentations culturelles, on ne parlait pas de 2019, 2018. On peut tout à fait critiquer cet argumentaire par les chiffres. Vous savez ce que l'on dit des chiffres : ils ont cela de commun avec le langage des fleurs, on leur fait dire à peu près ce que l'on veut. Cependant quand on sort un petit peu et quand on prend du recul, on essaie de regarder quel est le liant dans tout cela. Quel est au fond le grand absent de ce document ? C'est le projet urbain, c'est-à-dire en réalité, le cœur normalement des politiques municipales au sens physique du terme, c'est ce qui va irriguer l'intégralité des politiques thématiques que les adjoints et les élus portent ici au-delà des pages colorées par thématique que vous nous présentez. C'est d'autant plus important qu'il s'agit en réalité de la fabrique de la ville (*urba, urbs* : la ville), et que nous sommes face à une crise du logement, c'est-à-dire de cette fabrique de la ville qui comme certains l'ont dit est une véritable bombe sociale. Alors de quoi parle-t-on ? D'abord d'espace public. L'espace public, c'est l'espace de ceux qui n'en ont pas. Cela a joué un rôle clé déterminant depuis 20 ans à Bordeaux, je ne saurais pas dire, à l'exception peut-être de la place des Capucins, quel espace public emblématique aura été rénové avec succès. Je sais que même si vous ne reconnaissez pas ce succès, le dernier en date sera évidemment la place Gambetta. Quid à l'avenir ? Et Dieu sait qu'il en existe, je pourrais les énumérer. C'est un levier majeur qui n'est pas ici utilisé.

Ensuite, le bâti, cela a été évoqué. Les logements, je n'y reviendrai pas, mais vous rajoutez des normes et nous ne voyons pas là encore l'ambition du maire bâtisseur que vous avez un moment pensé ou en tout cas évoqué dans vos discours. Il y a les transports, ce n'est pas qu'une compétence de Bordeaux Métropole, c'est ce qui va nous permettre de relier les quartiers les uns aux autres, et je reviendrai là aussi, peu de modes de transport sont

plébiscités, bien au contraire, et nous le regrettons, car la ville, c'est aussi la mixité des déplacements.

Enfin, les équipements et les services publics, là, il ne s'agit pas de rénover des bâtiments, il ne s'agit pas d'émettre au moins ou d'isoler mieux, c'est important. Il s'agit d'offrir des services publics supplémentaires dans une ville qui par ailleurs grandit. Vous le verrez, nous le verrons, peu de nouveaux projets. Nous le verrons sur le Compte administratif, très peu de nouveaux projets et en réalité, une sorte de gestion en continu de la queue de comète et cet immobilisme, nous le pensons absolument dangereux parce qu'il n'est pas une option. Quand on reste immobile, en réalité, on régresse. Pendant ce temps-là, les autres territoires progressent. Je vais prendre un exemple emblématique. C'est celui de la rénovation des boulevards. Il y a une absence, il y a deux-trois fois le mot « boulevard » dans le document, vous n'évoquez absolument pas ce projet urbain. Alors, vous allez nous dire que nous l'avions promis, nous ne l'avons pas réalisé, c'est vrai. Il aura fallu attendre la fin du mandat 2019 pour que l'on redémarre ce travail à la Métropole avec une vraie décision de faire néanmoins. Vous, à l'époque dans votre programme, il y avait huit lignes, réaménager les boulevards. De ce point de vue, c'est conforme à votre programme, mais en aucune manière, c'est un projet urbain pour 50 000 personnes qui y vivent et 80 000 qui y travaillent si on prend tout le canal des boulevards. J'en parle parce que c'est un projet à même d'emmener les habitants de nous proposer à la fois de l'activité, du logement et sans doute une vie meilleure dans nos quartiers, et ne me dites pas que c'est une compétence de Bordeaux Métropole. Vous évoquez dans le document bien des sujets qui concernent la Métropole.

La réalisation du tronçon test à côté du cimetière, que dire ? Le lieu d'abord, ce n'était sans doute pas le plus dynamique et le plus emblématique. De la pelouse, peut-être quelques arbres, une bande cyclable plus large, nous réaménageons les boulevards, mais il n'est plus question de projet urbain. Évidemment personne ne viendra dans vos permanences vous tirer la manche pour vous dire : « où en êtes-vous du projet urbain ? Que faites-vous pour réaménager les boulevards ou avez-vous un projet pour les boulevards ? ». Non, on parle de récrimination. Il s'agit là plutôt d'aspiration. Elles font moins de bruits, mais je crois que c'est en réalité elles qui sont le moteur profond de la ville. Néanmoins, nous pourrions imaginer que si les actions sont faibles, un certain nombre de décisions pourraient aller dans le bon sens et nous constatons malgré tout qu'en plus, les décisions viennent aggraver les crises que nous traversons. Les crises que nous traversons, c'est l'inflation d'abord. Au moment de l'inflation, vous augmentez les impôts, vous augmentez les tarifs, les taxes, on y reviendra, en aggravant la crise. C'est également une des villes les plus embouteillées de France, nous ne voulons plus d'avion, nous ne voulons plus de train rapide, nous ne voulons plus de voitures polluantes et même la voiture électrique, le nombre de bornes que vous développez en dit long, le *free floating* n'a pas non plus réellement vos faveurs, nous ne risquons pas d'améliorer la situation.

Crise du logement, vous rajoutez des normes après avoir un temps promis un moratoire. Bref, vos décisions, je le répète, aggravent les crises en réalité alors que la ville, par son projet urbain, pourrait jouer le rôle d'amortisseur. Alors, il n'y a pas de vote évidemment sur ce document, mais nous vous le disons simplement Monsieur le Maire, nous pensons que Bordeaux mérite mieux.

**M. Le MAIRE**

Merci, Monsieur ROBERT. Monsieur POUTOU.

**M. POUTOU**

Salut à toutes et tous. Je commencerai par dire un petit mot sur l'événement ou l'autre

événement de la journée parce que le Conseil municipal de Bordeaux, c'est un événement, mais il y avait un autre, c'était la manifestation contre la loi qui réforme les retraites, la date de départ des retraites, c'était pour dire quelques mots quand même. On y était quelques-uns, je ne sais pas s'il y en a beaucoup eu de la salle qui y étaient, mais bon, c'était une manière de ne pas abandonner, ne pas lâcher le combat même si la loi est passée, même si cela semble très compliqué aujourd'hui. La manifestation, pour celles et ceux qui ne savent pas n'était pas énorme, mais elle était quand même pas mal sous le soleil, il y avait quelques milliers de manifestants et de manifestantes avec cette préoccupation à un moment donné que les choses changent dans le bon sens, c'est pour dire que le combat continue. On y était et voilà, après il y a évidemment plein de problèmes qui sont posés du côté de celles et ceux qui ont envie de stopper la politique néfaste du Gouvernement, mais cela, ce n'est peut-être pas tout de suite que l'on va gagner. On va voir, on va attendre un peu, peut-être que la séance du Parlement de jeudi va réveiller les colères parce que l'on va avoir droit à une belle séquence antidémocratique, mais voilà à suivre. Pour nous en tout cas, ce sont des choses importantes.

Ensuite, comme c'est ma première intervention, notre première intervention, cela devient ma première puisque malheureusement ma camarade Évelyne CERVANTES-DESCUBES est absente pour raison de maladie, elle reviendra bientôt, et c'est la première intervention, mais c'était l'occasion de remercier toutes celles et ceux qui travaillent dans notre équipe. Remercier d'abord nos deux collaborateurs-collaboratrices, Nordine RAYMOND et Béatrice WALYLO. Vous allez finir par les connaître tous les deux, et puis remercier aussi tous celles et ceux dont on ne peut pas dire le nom, pas forcément besoin de dire les noms de tout le monde, de l'équipe qui travaille avec nous bénévolement, mais en tout cas heureusement qu'ils et elles sont là pour pouvoir réussir à travailler sur les documents et puis pouvoir intervenir lors du Conseil municipal.

Maintenant, quelques mots sur la délibération qui est en discussion. Dire déjà que c'est compliqué de discuter sur un rapport qui est assez long. C'est reconnaître qu'il est bien fait, qu'il y a un effort de le rendre lisible pour tout le monde, ce qui est vrai, la forme du document est plutôt agréable à lire, mais cela reste quand même un document assez compliqué puisque c'est plus de 120 pages si je me souviens bien. Cela liste énormément de choses pour montrer que vous faites énormément de choses, cela en est bluffant. Cela relève aussi quelque part d'une opération de bluff puisqu'OK, cela liste beaucoup de choses, mais cela évite peut-être de lister ou ce qui n'est pas fait ou ce qui serait nécessaire de faire et cela évite de lister aussi les problèmes auxquels on est confronté. Alors, il y a deux solutions, quand on écoute Monsieur HAZOUARD, on a l'impression qu'il ne voit pas plein de choses, alors c'est soit ne pas voir, soit ne pas vouloir voir. Je ne saurais pas capable de dire le problème réel qu'il y a, ce n'est pas une histoire de lunettes, mais cela a des conséquences quand même parce que le fait d'à ce point-là insister sur une sorte d'autosatisfaction et d'insister sur le fait que tout ce que l'on fait, cela est en train de changer, l'histoire est en route et tout cela. Il est possible que vous fassiez des choses qui soient très utiles et qui laissent des traces positives, mais il est aussi largement possible qu'il y ait plein de choses que vous ne faites pas, qui devraient être faites et qu'il y a plein de choses que vous n'allez pas pouvoir régler. Il y a des problèmes sociaux qui ne dépendent pas que de la Municipalité de Bordeaux évidemment, qui ne dépendent pas que de la Métropole non plus, mais il y a quand même une véritable souffrance sociale, il y a une pauvreté qui existe. Vous le faites apparaître un petit peu au tout début de votre rapport puisque vous notez quand même qu'il y a 16 % de la population bordelaise qui vit en dessous du seuil de pauvreté. 16 %, c'est à peu près 40 000, 41 000, 42 000 personnes. C'est quand même énorme, mais il faut ajouter aussi pas mal de personnes qui vivent juste au-dessus du seuil de pauvreté, et quand on est juste au-dessus du seuil de pauvreté, on

reste quand même relativement pauvre ou en tout cas dans les difficultés qui sont importantes. Nous pensons qu'il faut insister là-dessus, il y a une réalité sociale qui est là, il y a une souffrance, il y a un mal-logement, il y a du sans-abrisme, il y a des gens qui n'arrivent pas à se soigner correctement. Il y a des gens qui n'arrivent pas à faire des tas de choses importantes dans la vie, y compris même s'alimenter correctement et cela n'apparaît pas dans le rapport.

Le tout, ce n'est pas de dramatiser une situation. Ce n'est pas de négativer toujours les choses, mais ce n'est pas possible de dire : « tout ce que l'on fait, c'est super bien » et ignorer presque volontairement une certaine réalité sociale qui ne vous concerne peut-être pas de près puisque cela concerne certains quartiers. Quand vous parlez des 16 %, vous citez ce chiffre-là, mais il faut reconnaître que ces 16 % de pauvres ou en tout cas de gens qui vivent en dessous du seuil de pauvreté, sont quand même concentrés dans des quartiers et il y a des quartiers où le taux de pauvreté, il n'est pas à 16 %, il est 30-40 %. Il y a des quartiers où le taux de chômage est énorme. Cela a été un peu relevé par les interventions de la Droite, cela fait un peu bizarre quand la Droite attaque, on s'en remet à force, on s'y habitue, mais en tout cas, il y a une réalité et nous, on pense qu'il faut insister là-dessus c'est parce que l'on insistera là-dessus, c'est parce que l'on en parlera, c'est parce que l'on montrera cela du doigt que cela montrera qu'il y a une préoccupation et que c'est comme cela que l'on peut se donner les moyens d'une politique qui réponde à ces urgences sociales là. Encore une fois, le mal-logement, puis à côté de cela, c'est vrai que c'est toute la question du service public qui se dégrade.

Vous n'en parlez pas, d'ailleurs vous n'avez pas voulu faire un point là-dessus, les bureaux de poste qui ferment. Alors OK, ce sont des bureaux de poste, on peut toujours s'en passer peut-être des bureaux de poste, mais il n'empêche, où les bureaux de poste ferment-ils ? Dans les quartiers populaires. Le bureau de poste des Aubiers ne va pas réouvrir, le bureau du poste du Grand parc est menacé de fermeture à moyen terme et à Saint-Jean, cela a fermé. C'est important, cela montre aussi que ces services publics là sont en train de disparaître, un peu comme dans les zones rurales d'ailleurs, là c'est en pleine zone urbaine, mais les quartiers populaires, en règle générale, c'est un problème. Et le fait que vous n'en parliez pas, que vous ne voulez pas en parler, c'est un problème même si on a vu à travers des articles de presse que Monsieur HURMIC s'était positionné en défense du bureau de poste de la barrière de Pessac. Nous en sommes très satisfaits. Cependant, le problème se pose aussi dans d'autres bureaux de poste et cela vaudrait le coup, si La Poste ferme, ces bureaux, si on ne peut pas contraindre de les maintenir ouverts, qu'il y a une municipalisation des bureaux de poste. Là j'insiste sur les bureaux de poste, mais c'est une illustration de ce qui se passe aujourd'hui, d'un problème qu'il y a aujourd'hui. Quand ils ne sont pas fermés, ce sont les horaires qui se réduisent, et les files d'attente s'allongent, c'est le cas aujourd'hui à Grand parc. C'est des trucs, si on n'en parle pas, c'est que l'on regarde ailleurs, et c'est que l'on ne se prépare pas à y répondre.

Ensuite, la question du logement, c'est pareil. Un truc qui est toujours bizarre, il y a des constructions, il faut construire parce que de toute façon, il y a des dossiers de demande qui sont en attente et cela n'a pas l'air de diminuer, mais pourquoi on ne parle pas des logements vacants ? Pourquoi on ne recense pas exactement ou en tout cas, on a raté la page, ou on a raté la phrase qui en parle. Pourquoi on ne discute pas de cet aspect-là ? Parce que ce sont plusieurs milliers de logements vacants et c'est certainement un des points d'action pour arriver à résoudre, même s'il faut rénover une partie de ces logements, il faut faire des travaux de manière que l'on puisse loger des gens ou des familles. Pourquoi on ne parle pas de cela ? Il ne s'agit pas juste de construire, de démolir ou de construire, mais on pourrait aussi réhabiliter et utiliser ou réutiliser des logements qui sont aujourd'hui

non utilisés parfois pendant très très longtemps. Cela poserait en revanche aussi le problème de la lutte contre Airbnb et puis de tous ces logements qui sont utilisés pour le tourisme parce que c'est beaucoup plus rentable que de loger des jeunes ou des personnes dans des difficultés sociales.

**M. Le MAIRE**

Vous pouvez conclure, Monsieur POUTOU, s'il vous plait ?

**M. POUTOU**

Je conclus, excusez-moi d'être un peu long. Non, je ne m'excuse pas parce que c'est compliqué de tout dire, mais en plus des problèmes, cela a été dit par la Droite, c'est le centre social. Pourquoi vous ne parlez pas des difficultés, il n'y a pas que le centre social de Grand parc, il y a aussi les centres d'animation qui sont en difficulté : manque de moyens, manque d'effectifs pour agir efficacement, là où il y a du besoin social. Il y a des collectifs comme Amédée, mais il y a aussi un collectif à Grand parc qui s'est construit relativement récemment pour dénoncer une opération de logements au centre commercial du Grand parc. Pourquoi on ne parle pas de cela ? Pourquoi on ne discute pas des allers-retours qu'il peut y avoir entre la politique de la ville et la contestation populaire sur des choses qui ne sont pas faites ou des choses qui sont mal faites ? Tout cela est important à dire et à rappeler, je ne vais pas avoir le temps de tout dire.

Concernant l'écologie, l'écologie OK, il y a les arbres qui sont même comptés, c'est très bien. On sait même maintenant qu'il y a des arbres qui sont abattus, on a même le nombre de ces arbres, c'est très bien. Il manque juste les arbres qui meurent dans les micro-forêts parce que le taux de mortalité des arbres est assez important dans ces cas-là. Mais aussi, on ne parle pas de la pollution par les pesticides, par les paquebots qui sont quand même des problèmes réels même si vous considérez que ce n'est pas important ou pas si important que cela. Il n'empêche que cela fait des problèmes de pollution qui peut y avoir dans la ville, des problèmes auxquels il faudrait que l'on se confronte.

**M. Le MAIRE**

Merci, Monsieur POUTOU, Madame FABRE.

**Mme FABRE**

Merci, Monsieur le Maire, moi, je voulais également intervenir concernant ce rapport parce que je reste sur ma faim quand je lis ce rapport. Cela me pose un problème de méthode, c'est-à-dire que quand on lit ce rapport, on voit qu'il y a des choses bien qui sont faites (puisque'il y a forcément des choses bien qui sont faites), mais la question, ce n'est pas tant : « qu'est-ce que l'on fait de bien ? ». La question, c'est : qu'est-ce qu'il faut que l'on fasse déjà pour atteindre des objectifs que l'on s'assigne ? Quels sont les objectifs que l'on s'assigne ? Et, quel est le chemin qui reste à parcourir par rapport à ces objectifs et quel est le chemin que l'on a parcouru ? Par rapport à cela, je trouve ce rapport très compliqué à lire. Je trouve qu'il y a beaucoup de données qui sont données en valeur absolue et qui sont difficilement compréhensibles si elles ne sont pas mises en perspective.

Si je vous donne un exemple, Thomas CAZENAVE parlait tout à l'heure de 17 bornes électriques supplémentaires. 17 bornes électriques supplémentaires, oui, c'est mieux que 0 certes, mais comparé à une accélération de la voiture électrique en ville. Cela dit quoi ? Est-ce que cela dit que l'on va suffisamment vite ? Est-ce que cela dit que l'on ne va pas suffisamment vite, et par rapport à cela, il me semble que ce rapport pourrait être beaucoup mieux étayé pour que l'on puisse en dire quelque chose. Je peux donner le même exemple concernant les arceaux de vélo, les arceaux de vélo : 118 arceaux supplémentaires. Très bien, c'est mieux que 0, mais moi quand je vais garer mon vélo en ville, très souvent, il me manque, je n'arrive pas à me garer, c'est impossible. Donc là aussi, qu'est-ce que l'on peut en penser de ces 118 arceaux ? Il en faudrait 300 ? Il en faudrait

500 ? Quel est votre plan d'action pour la suite ?

Pour moi, c'est cette feuille de route qui manque ici. Quelle est votre trajectoire ? Est-ce que vous pouvez vous engager sur des trajectoires claires par rapport à des objectifs clairs, par rapport à cette transition écologique ?

Et je finirai par l'impression que cela donne, cela donne une impression de se satisfaire d'actions positives qui sont faites, mais c'est vrai que quand on regarde les résultats et non pas les actions, mais plutôt les résultats en termes d'objectifs que l'on peut tous partager, je pense, on a l'impression que le compte n'y est pas. Si on regarde des résultats en termes de consommation d'énergie, en termes d'émissions de gaz à effet de serre, Thomas CAZENAVE a donné tout à l'heure certains chiffres que l'on peut rappeler ici : la consommation d'énergie des bâtiments de la Ville en hausse, + 9 % comparé à 2019, les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments de la Ville en hausse de + 1,8 % par rapport à 2019, la consommation d'eau des espaces verts de la Ville en hausse de + 18 % par rapport à 2019. On voit bien qu'en termes de trajectoire, visiblement, on n'atteindra pas des objectifs assignés. Mais quels sont ces objectifs ? Où en est-on ? Quel est le chemin qui reste à parcourir et quels engagements ? Est-ce que ce résultat s'inscrit dans un parcours de progression et quel est-il ? Je trouve que cela, dans ce rapport, cela manque très clairement et je trouve cela regrettable pour pouvoir justement commenter ces résultats.

#### **M. Le MAIRE**

Merci, Madame FABRE. Claudine BICHET a la parole.

#### **Mme BICHET**

Monsieur le Maire, bonjour à toutes et à tous. Votre intervention me fait réagir Madame FABRE. Je pense que c'est normal que vous soyez sur votre faim parce qu'en fait, ce rapport, on n'est qu'en 2022 en réalité, et le mandat court jusqu'en 2026. Comme vous le dites très bien, nous avons des objectifs, nous avons une trajectoire qui est très claire. Néanmoins, les projets mettent un certain temps à être lancés et on sait très bien qu'en 2022, ce n'est pas l'année où on doit atteindre nos objectifs, néanmoins, la trajectoire est calée, les projets sont identifiés et nous travaillons à atteindre ces objectifs.

Pour en revenir à la partie énergétique qui a été évoquée en début de conseil, notre objectif est clair. Il a été exprimé par Monsieur le Maire en septembre dernier. Nous visons une autonomie énergétique de la Ville en 2026 à hauteur de 41 % et une division par deux de nos émissions de gaz à effet de serre à 2026. C'est notre objectif.

Juste pour illustrer cela, on est parti d'une autonomie énergétique qui était inférieure à 4 %. En 2022, on atteint seulement 6 % et c'est seulement à partir de 2023 que l'on va voir les projets commencer à se réaliser et nous permettre de dépasser la barre des 20 %.

Pour atteindre ces objectifs et pour vous expliquer pourquoi cela prend du temps, ce n'est pas juste, je donne un objectif et *hop*, claquement de doigts, magie, cela arrive. Non, c'est beaucoup plus compliqué que cela. On a trois piliers qui permettent d'atteindre ces objectifs.

Le premier pilier, c'est réduire nos consommations. Là-dessus, nous avons tout notre plan de rénovation de notre patrimoine, rénovation thermique, qui prend forme notamment à travers la réalisation du PPI (Plan pluriannuel d'investissement) que nous avons présenté chaque année au moment des OB (orientations budgétaires). Ce PPI intègre systématiquement dans tous les projets de rénovation une rénovation thermique ambitieuse de l'ensemble de notre patrimoine. C'est un volet que nous avons totalement

apporté en début de mandat pour faire en sorte que nos bâtiments soient extrêmement performants et plus parfois que la réglementation ne l'exige. C'est le cas par exemple de la bibliothèque Bacalan où on va viser un niveau de performance supérieur à la RE2020. C'est le premier volet et cela va nous permettre de baisser de 25 % notre consommation d'énergie en 2026.

Le deuxième volet, c'est produire des énergies renouvelables sur notre patrimoine. Pour cela, deux piliers, le premier c'est le photovoltaïque, nous avons un objectif de déployer 60 000 m<sup>2</sup> de PV (Photovoltaïque) sur le mandat. Aujourd'hui, nous avons identifié deux tiers du potentiel dont un tiers est déjà lancé en cours de travaux, mais en cours de travaux, cela ne veut pas dire achevé, et on voit bien que la progression va se faire maintenant à partir des années qui viennent puisqu'il fallait le temps d'identifier ces projets. En tout cas, nous sommes confiants là aussi sur le déploiement de ce plan potentiel. Le deuxième volet de production d'énergie renouvelable, ce sont les réseaux de chaleur et d'ailleurs, nous aurons une délibération dans le cadre de ce conseil qui lance le projet du réseau de chaleur urbain du Grand Parc qui est un très gros projet pour la Ville de Bordeaux. Là aussi, il faut le temps de lancer les projets. Quand nous sommes arrivés, nous avons seulement sept bâtiments publics raccordés au réseau de chaleur. En 2022, nous en avons ajouté cinq. Nous allons arriver à 33 en 2023. Vous voyez que le temps que cela se mette en place, cela prend un certain temps, mais quand cela décolle, cela décolle. Nous visons 54 bâtiments raccordés en 2026. Rien que le réseau de chaleur du Grand parc va permettre à lui seul de raccorder 13 bâtiments publics municipaux. C'est pour vous donner quand même l'ampleur de l'ambition. À partir du moment où un réseau est déployé, on peut très vite obtenir des gains significatifs, sachant que nous visons, en 2026, 70 % de notre chaleur consommée par le patrimoine municipal produite par nos réseaux de chaleur urbains.

Enfin, le dernier pilier, c'est décarboner l'énergie résiduelle en achetant une électricité dont l'origine est tracée. Ce sont tous nos programmes d'achat d'électricité verte qui sont en cours. Nous visons 100 % d'électricité verte pour le résiduel que nous ne saurons pas produire en 2026, et nous visons 20 % de biogaz à horizon 2026.

Tout cela pour dire que cela prend du temps, que l'année 2022, oui, c'est seulement la deuxième année et que tous ces projets sont des projets de longue haleine et que nous sommes très contents d'avoir des lois d'accélération de production des ENR (Énergies renouvelables) parce que je vous assure que cela nous aide à pouvoir accélérer ces projets qui sont très très longs. Nous déplorons tout le temps administratif qui est nécessaire à lancer ces projets, et en tout cas, les objectifs sont clairs et tout est mis en œuvre pour pouvoir les atteindre.

Quelques mots sur les particules fines parce que je crois qu'il y a quand même une mécompréhension. Les particules fines, c'est majoritairement les instruments de chauffage qui produisent ces particules fines. Elles représentent seulement 30 % des émissions par le trafic routier, ce n'est finalement pas le trafic routier qui est le plus responsable de cela, et nous travaillons à l'échelle de la Métropole à un accompagnement pour éradiquer tous les chauffages polluants qui continuent à émettre ces particules fines qui sont dangereuses pour la santé.

Enfin, j'avais quand même envie de réagir par rapport à la dimension urbaine évoquée par Fabien ROBERT. Je suis désolée. Quand on a un programme de végétalisation de la ville de grande ampleur qui vise bien sûr l'adaptation au changement climatique parce que l'on sait que vivre avec des températures supérieures à 40°, cela va être très très dur, nous avons vraiment un impératif d'adapter notre ville de pierre à ce changement et faire en

sorte que cette ville soit encore vivable. Cela devrait être avant tout un enjeu sanitaire. Néanmoins, cette végétalisation à grande échelle va transformer le visage de notre ville tout comme tout le travail que nous faisons sur la ville apaisée avec l'extension des secteurs bornés, piétons, les rues aux enfants, l'apaisement de la circulation avec la réduction de la vitesse à 30 km/h, tout le développement des mobilités douces. Nous nous inscrivons dans le plan métropolitain qui vise, je le rappelle, à passer de 50 % de part modale de la voiture à 33 % en 2030. Tout cela, ce sont des vecteurs d'apaisement : faire que notre ville soit beaucoup plus végétale, beaucoup plus apaisée, beaucoup plus agréable et faire en sorte que chaque habitant soit à moins de dix minutes d'un espace vert. Si cela, ce n'est pas de la qualité de vie, si cela, ce n'est pas une transformation urbaine, je ne sais pas ce que c'est, mais en tout cas, je pense que c'est ce à quoi nous nous employons avec vraiment l'envie de faire évoluer le visage urbain de cette ville.

### **M. Le MAIRE**

Merci Claudine. Madame AMOUROUX.

### **Mme AMOUROUX**

Monsieur le Maire, chers collègues, bonjour. Vous ne serez pas surpris, je me concentrerai sur le chapitre qui concerne la Petite enfance et l'accueil de la Petite enfance dans notre ville. En deux temps d'abord pour revenir sur les critères d'attributions qui ont évolué et puis dans un deuxième temps sur les structures d'accueil.

D'abord sur les modifications des règles d'attribution des places en crèche, redire que ce que nous avons déjà eu l'occasion de dire dans cette enceinte notamment, à savoir que pour nous, les nouvelles règles et les nouveaux *scoring* n'assurent pas plus d'équité et de justice sociale, comme vous l'affichez pourtant, car de fait, ce sont de nombreuses familles de la fameuse « classe moyenne » qui ne se voient pas proposer assez de places, car elles ne bénéficient plus d'un *scoring* assez élevé. Pour nous, c'est un véritable problème.

Quant aux structures qui accueillent notre Petite enfance, vous affichez dans ce rapport seulement 14 places de crèches supplémentaires qui ont été financées par la Ville entre 2021 et 2022, alors que votre programme prévoyait, je cite : « augmenter l'offre adaptée pour la garde des jeunes enfants de manière équilibrée dans les quartiers pour garantir le libre choix de garde et l'égalité femmes/hommes ». Quelques chiffres : 2 531 places en 2020, 2 662 en 2021 et 2 676 en 2022, ce qui fait, si je compte bien, 145 places de plus sur les trois dernières années alors que le rapport avance que ce sont 233 places qui ont été livrées déjà fin 2022. Sans faire de grandes mathématiques, cela veut dire que vous intégrez 88 places nouvelles créées entre juillet et décembre 2020 qui ont été donc décidées par la précédente majorité. Pardon, mais c'est un fait. Je souhaite quand même ici le pointer d'ailleurs.

L'extension de la crèche Armand Faulat quant à elle et la construction de la crèche Benauges III étaient déjà mentionnées et figuraient déjà au PPI de 2019. Quoiqu'il en soit, l'offre est toujours bien inférieure à la demande et nous le savons tous.

Enfin, le document rappelle un objectif de livraison de 500 places de crèches supplémentaires d'ici la fin de la mandature. Permettez-nous de douter que cet objectif sera atteint. Comment l'atteindre d'ailleurs quand il se profile à l'horizon de l'année prochaine, 2024, la fermeture ou la transformation de pas moins de cinq crèches municipales ? Ce n'est pas dit, mais je voudrais avoir des réponses sur cela. Une fermeture de la crèche Cité administrative à Caudéran, crèche Chartrons 1 et 2 aux Chartrons, crèche Gendreau au Grand parc, crèche Argentiers en centre-ville ou encore crèche Albert Barraud au quartier Saint Seurin. Quelques 223 places quand même. Deux d'entre elles



passeraient, semble-t-il, du statut de crèche municipale à celui de DSP (Délégation de service public). Abandon d'idéal de votre part ? Et quid des trois autres ? Je ne vous cache pas que nous sommes très inquiets sur cette situation et nous espérons ici avoir des réponses positives de votre part. Je vous remercie.

**M. Le MAIRE**

Merci Madame AMOUROUX, Monsieur FLORIAN.

**M. FLORIAN**

Merci, Monsieur le Maire. Je n'ai pas prévu d'intervenir. J'ai un certain nombre de collègues qui l'ont fait et moi j'interviendrai plutôt sur le Compte administratif, mais je ne vous cache pas que le fait que Monsieur HAZOUARD m'interpelle, j'étais là tranquille sans rien dire et il vient de me chercher. Oui, je suis fier de mes nouvelles lunettes, Monsieur HAZOUARD, et quand Nicolas PEREIRA vous chambre un petit peu, c'est plutôt la métaphore qu'il faut y voir. Il ne porte pas de jugement sur le côté esthétique de votre lunette. Il ne se permettrait pas parce qu'il est bien élevé. Il est dans la métaphore. Moi, je suis content de mes lunettes. Je les ai achetées chez l'opticien qui est rue d'Ornano, on n'habite pas très loin l'un et l'autre de ce quartier. N'hésitez pas à aller le voir. Moi, il m'a fait une création un peu particulière. J'imagine qu'il peut s'adapter à cela. C'est le premier point.

Sur le reste et c'est pour cela aussi que j'interviens, vous savez, il y a quelques années, il y a un bouquin qui a fait un peu de succès à propos d'un ancien président de la République qui disait : « un président ne devrait pas dire cela ». Je serais tenté de vous dire que dans une certaine mesure, un adjoint au maire ne devrait pas dire cela. On est tous, à un moment ou à un autre, heureux ou pris d'une ferveur pour défendre une action. Enfin quand même, vous venez nous expliquer qu'il y a 10 000 arbres qui ont été plantés en deux ans. Allez voir à la page 136 du rapport. Il est écrit qu'il y en a 2 895. Arrêtez. Puis, ce côté laudateur absolu, on peut avoir un débat, c'est ce qu'il se passe avec Madame JAMET, ce qu'il peut se passer avec Madame BICHET, même si ce n'est pas toujours très..., avec d'autres. Ce n'est pas à la hauteur, acceptez l'idée qu'il y a des gens qui ne soient pas d'accord avec vous et par ailleurs, ne venez pas nous raconter d'histoire. Cela a été dit deux ou trois fois. J'entends ce que dit Delphine JAMET et d'une certaine façon ce que dit Madame BICHET. C'est l'année prochaine que l'on regardera au Compte administratif et au rapport de transition, trois ans d'année d'exercice. On verra effectivement si le compte y est. On verra véritablement et on y reviendra d'ailleurs tout à l'heure sûrement au moment du Compte administratif. Si les projets aujourd'hui livrés ont été décidés par votre majorité, par les précédentes, j'ai au moins deux exemplaires, Monsieur HAZOUARD, pardon. Il y avait deux projets phares que vous nous aviez présentés, il y a quelques mois : la Maison du logement et la Maison des aidants. Au total, les deux, cela devait faire 5 millions d'euros présentés en 2021. On parle de 2022 certes, mais en 2021, vous nous expliquiez dans votre PPI que 2 millions sur l'une, 3 millions sur l'autre. 2022, déjà ça tend, 2023 il n'y a plus rien. C'est 0. On passe de 5 millions d'euros à 0. Ce n'est pas l'objet de la discussion aujourd'hui le PPI. Vous ne sauriez pas venu me titiller, j'aurais peut-être fait cette remarque. Ce n'est pas l'objet aujourd'hui le PPI, mais enfin on en a parlé il y a quelques semaines. Je vous le redis, je vous le rappelle, la Maison des aidants et la Maison du logement, là où il y avait 5 millions, c'est 0 jusqu'à la fin du mandat. Merci de votre attention.

**M. Le MAIRE**

Merci. Amine SMIHI.

**M. SMIHI**

Merci, Monsieur le Maire. Je reviens sur les propos de Monsieur Aziz SKALLI concernant la

sécurité et la situation du Bassins à Flot sur lesquelles nous sommes très mobilisés depuis le début de ce mandat avec Vincent MAURIN, le Maire de quartier, et l'ensemble de nos collègues, et je voudrais vous le signaler parce que toutes les choses que vous avez évoquées comme souhaitables d'être mises en œuvre ont déjà été mises en œuvre par nous. Je voudrais vous le redire, vous parlez de médiation sociale, nous avons une médiation sociale aux Bassins à Flot qui a commencé ce mois ou il y a un mois. Elle est déjà en place sur la vie nocturne. C'est une mission qui a été créée spécialement au sein du GIP médiation (Groupement d'intérêt public) pour répondre à ce besoin de régulation. Vous parlez de la vidéosurveillance des Bassins à Flot, c'était une demande qui était faite depuis longtemps pour justement tenir compte de l'évolution des usages et de la fréquentation de ce quartier. Elle est en place. Les caméras sont posées et reconnectées et travaillent actuellement à la sécurisation de ce secteur. De la même façon, le périmètre de sauvegarde que vous évoquez et qui a été accordé par Monsieur le Préfet récemment, et nous nous en sommes félicités parce que cette demande, c'est la municipalité qui l'a faite depuis 2020. Il n'y a pas de difficulté là-dessus, et c'est une très bonne chose. Nous avons une demande actuellement en cours de moratoire, de création de boîtes de nuit dans ce quartier pour faciliter l'existence des usages et des modalités de ce quartier parce que nous sommes très attachés à ce qu'il n'y ait pas de mono-commerces, de mono-activités et les habitants comme les usagers quelles que soient leurs activités doivent trouver leur place dans une ville inclusive. Il n'y a aucun souci là-dessus et je vous remercie beaucoup de l'avoir fait.

Vous avez évoqué la question de la nécessité de réguler la vie nocturne et les conflits d'usage avec les professionnels, avec les riverains, avec les différentes institutions qui ont autorité là-dedans, c'est ce que nous faisons. Nous avons un dispositif Bordeaux la nuit au sein du CLSPD, du conseil local de sécurité de prévention, qui travaille exactement dans ces termes. C'est toujours très gênant dans un Conseil municipal que vous veniez nous demander ce que nous avons non seulement fait, mais depuis un moment. Il serait bon que vous vous informiez avant d'intervenir, sinon cela pose des petits problèmes de compréhension pour nos administrés.

Vous évoquez une fois de plus la question et la dichotomie que vous voyez entre sentiment d'insécurité et insécurité. Pour l'adjoint à la sécurité que je suis, les deux choses sont fondamentales et nécessitent des politiques publiques courageuses et ambitieuses, ce que nous faisons. Le sentiment d'insécurité se traite et l'insécurité factuelle se traite également et elles ne s'opposent pas l'une à l'autre.

Ensuite, vous avez parlé des aménagements publics que nous faisons. Sachez qu'il faut aussi les réguler et il faut aussi avoir un souci de contrôle afin que l'usage de ces espaces publics donne une place à chacun, une place sécurisée au regard de son besoin dans l'espace public. C'est cela une ville inclusive et c'est ce que nous faisons par l'ensemble des politiques que nous menons avec mes différents collègues que je ne cite pas, mais qui sont tous là, pour essayer d'avoir un partage apaisé de l'espace public, un partage régulé qui fait que tout le monde peut faire ce qu'il souhaite sur cet espace sans compromettre le besoin des autres et notamment la question de l'accessibilité qui est très importante et sur laquelle Marc ETCHEVERRY, à mes côtés, travaille très fortement pour permettre de faciliter et de garantir l'accessibilité dans la ville.

Voilà les différentes mesures que nous mettons et sur les Bassins à Flot, Vincent MAURIN pourra compléter parce que nous avons tous ici beaucoup passé de temps dans ce quartier qui est en mutation, qui a besoin d'être accompagné dans ces nouveaux usages pour qu'il reste un quartier comme tout Bordeaux où l'on peut vivre, où l'on peut travailler, où l'on

peut commercer, mais sans que l'un des usages ne vienne compromettre les autres.

**M. Le MAIRE**

Merci Amine. Madame SABOURET.

**Mme SABOURET**

Merci, Monsieur le Maire, moi, je voudrais simplement réagir après avoir écouté Monsieur HAZOUARD et Madame BICHET exposer un certain nombre de chiffres. Mon intention n'est absolument pas de rentrer dans une bataille de chiffres contradictoires, en revanche, puisqu'il s'agit de contradictions, c'est peut-être relever les contradictions qui existent au sein même de votre équipe. Je m'explique, quand Monsieur HAZOUARD parle de 10 000 arbres plantés dans les micro-forêts, quand on regarde à la fois le rapport, ce n'est pas le chiffre qui est mentionné, ce n'est pas non plus le chiffre qu'évoque Monsieur JEANJEAN lorsqu'il communique dessus d'une part. D'autre part, concernant les émissions de particules fines évoquées par Madame BICHET qui indiquent que cela vient essentiellement des émanations des chauffages. Ce n'est pas non plus ce qui était évoqué par Monsieur JEANJEAN qui régulièrement explique que l'apaisement du trafic va à la fois bien sûr réduire les nuisances, mais également réduire la pollution de l'air aux particules. Cette contradiction qui existe dans vos propres rangs m'interpelle. Et pour ce qui est des micro-forêts, ce n'est pas non plus ce qu'évoque Monsieur JEANJEAN. Et me concernant, je pense qu'il faudrait quand même être précis puisque vous dites aimer et défendre la nature, un arbre n'est ni un arbuste ni une plante. Or dans les micro-forêts, ce ne sont pas des arbres qui sont plantés, mais ce sont des arbustes et des plantes. Je trouve que venant de vous, je trouve cela un peu gros.

**M. Le MAIRE**

Merci, Madame. Harmonie LECERF MEUNIER a demandé la parole.

**Mme LECERF MEUNIER**

Bonjour à tous et à toutes. Déjà, je voudrais rectifier quelque chose, le scandale Orpea ne nous a pas montré qu'il y avait un problème d'isolement social. Il nous a montré que la destruction méticuleuse du service public au profit du privé lucratif était absolument catastrophique. Ce scandale nous montre que faire de l'argent pour des actionnaires sur le dos des personnes âgées dépendantes était un projet de société absolument pitoyable. Vous disiez vouloir parler de ce que l'on avait entrepris et pas de ce que vous aviez lancé et ce que l'on a continué. Il faut quand même parler de l'héritage que l'on a eu. Là, par exemple sur les clubs seniors, je l'ai sous les yeux. Club des Aubiers : non accessible, cuisine pas aux normes. Club nuit : non accessible, cuisine pas aux normes. Santé : non accessible, cuisine pas aux normes. Je ne vais pas tous les faire, mais c'est sûr que difficile d'engager des politiques publiques et cela prend du temps quand on récupère un patrimoine qui est en mauvais état, qui est toujours réparé *a minima*, qui a de nombreux problèmes de vétusté, de nombreux problèmes d'utilisation. Il faut quand même le noter parce que cela a un impact important sur la mise en place de nos politiques publiques.

Vous avez cité un chiffre de 85 visites à domicile, il y a d'autres chiffres dans ce document. On est sur 642 suivis à la plateforme autonomie, 399 plans d'aide personnalisée, 232 évaluations à domicile. Oui, ce n'est pas la même chose, mais c'est une partie du travail des visites à domicile. D'ailleurs là, ce n'est que 2022, on travaille bien sûr à amplifier le travail. D'ailleurs c'est écrit dedans, + 20% d'inscriptions sur le registre nominatif et c'est quelque chose que l'on continue à travailler dans le plan canicule qui développe notamment la proximité, le voisinage, un travail prospectif sur les épisodes de chaleur intense et qui sera présenté en 2023 avec encore une amplification.

Monsieur POUTOU qui n'est plus là, mais ce n'est pas grave, très surprise d'entendre que l'on ne parle pas des choses, que l'on ne veut pas en parler. En fait, on ne sait que cela. Alors, c'est sûr que l'ensemble des élus de ce Conseil municipal ne parle pas en permanence des questions de luttres contre la pauvreté. En tout cas, nous sommes certains élus à ne faire quasiment que cela. D'ailleurs, il y en a plein dans ce document, je ne sais pas s'il l'a lu, mais il y a quasiment tout un chapitre dessus : réduire les situations de précarité, développer l'accueil inconditionnel, les choristes, les plateformes santé vulnérabilité, Nuit de la solidarité, halte de jour, hébergement, mobilisation du patrimoine municipal. Ce sont des choses que l'on dit, que l'on dit, que l'on répète. Monsieur POUTOU l'a voté aussi en CA (Conseil d'administration) du CCAS, l'augmentation des subventions pour ces associations-là, enfin pour les associations qui luttent contre le sans-abrisme, contre les difficultés d'accéder à un logement, d'accéder à une nourriture en quantité suffisante, pour la réduction des inégalités de la pauvreté. À aucun moment, on a refusé de parler de ces sujets-là. Le sujet social, les problématiques sociales sont présents dans l'intégralité de nos discours, de nos documents, dans tout ce que l'on fait, nos rapports d'activité. Il a été destinataire aussi du rapport d'activité du CCAS. Ce sont des choses sur lesquelles on met des moyens, des choses sur lesquelles on met de l'énergie et des discours que l'on porte en permanence. Je ne comprends pas trop la remarque insistante sur le fait que l'on ne veuille pas en parler.

**M. Le MAIRE**

Merci Harmonie. Madame FAHMY.

**Mme FAHMY**

Merci Monsieur le Maire, je vais pour ma part faire une brève intervention puisque vous avez dit vous-même en introduction que ce rapport de transition écologique et sociale était calqué sur votre projet de mandature. Je ne m'attendais pas tout à fait à cela, c'est l'ancien rapport sur le développement durable, il n'était pas censé être votre bilan. Vous y mettez d'ailleurs un grand nombre de réalisations métropolitaines, donc je pense que les années prochaines, il faudra que l'on s'y prépare et qu'on réponde peut-être à votre bilan, si c'est cela que vous souhaitez vraiment.

Pour ma part, je voudrais juste faire un petit point sur cet autosatisfecit et revenir à l'essentiel qui était donc le développement durable et la transition écologique et sociale parce qu'il y a un sujet qui manque dans ce rapport, c'est la question des déchets et de la propreté. Peu de détail, la poursuite du développement des composteurs, deux expérimentations et un accompagnement des nettoyages citoyens, comme si c'était les citoyens qui avaient en charge la propreté de la ville.

Pour une question aussi essentielle dans laquelle vous ne recensez aucune action majeure, aucune perspective, aucun plan propreté, aucune préparation de la collecte des biodéchets, c'est un manque, il est notable et regrettable. Merci.

**M. Le MAIRE**

Merci Madame. Madame ECKERT.

**Mme ECKERT**

Je vais faire une intervention très brève aussi pour Bordeaux en Luttres, parce que beaucoup de choses ont déjà été dites, beaucoup de reproches notamment vous ont été faits, donc je ne vais pas en rajouter une couche, d'autant que je ne suis pas d'accord non plus avec tout ce qui vous a été reproché. Ce que l'on constate surtout à la présentation de votre rapport, c'est que vous êtes très satisfaits au point de vous applaudir et là, moi j'avoue que ça me gêne un peu, sachant que comment vous pouvez vous applaudir alors qu'aujourd'hui, on constate à Bordeaux qu'il y a de plus en plus de gens qui sont à la rue ? Comment vous pouvez vous applaudir alors que Les Maraudes ont publié pas plus tard que

le 2 février dernier un appel encore à l'aide en disant qu'il y avait des problèmes que les sans-abris accèdent à l'eau, ils réclamaient plus de moyens pour Les Maraudes et des logements pérennes. Comment pouvez-vous applaudir alors que nombre de Bordelais se plaignent de la saleté de la ville, même des touristes qui viennent jusque sur ma page Facebook mettre des commentaires pour dire que la ville est sale. Je les ai renvoyés bien sûr à votre page puisque je ne peux rien faire. Donc pourquoi vous applaudir plutôt que de reconnaître que partant de là où vous le dites, c'est-à-dire un constat d'une ville gérée par la Droite depuis de nombreuses années qui vous amène à partir avec certaines difficultés que l'on peut comprendre ? Pourquoi vous applaudir plutôt que de dire que vous faites ce que vous pouvez et que pour l'instant au bout de trois ans, vous n'êtes encore au bout et c'est normal ? C'est indécent et cela fait écho avec le comportement global que vous avez ici au sein de ce Conseil municipal. Monsieur CAZENAVE l'a rappelé, je suis désolée encore une fois d'être d'accord avec lui, mais c'est vous qui nous forcez à cette union contraire. Mais c'est vrai que comme lui, le collectif Bordeaux en Luttés fait parfois des propositions et puis elles ne sont jamais prises en compte ni étudiées ni argumentées avant d'être refoulées. Je dirais, de fait parce que nous sommes dans l'opposition, nos propositions passent à la trappe. Je pense que vous devriez faire preuve d'humilité. J'ai à cœur de rappeler quand même régulièrement qu'il y a eu 60 % d'abstention, qu'il y a eu à peu près 18 000 Bordelais qui ont voté pour vous, c'est-à-dire quand même pas grand-chose sur une ville qui compte plus de 200 000 habitants et que cela devrait non seulement vous forcer d'abord à la modestie, à l'humilité, donc à ne pas vous applaudir, à simplement prendre compte du travail qui est fait et on vous en remercie, pourquoi pas.

#### *Diverses protestations dans l'hémicycle.*

Je vais finir mon intervention et puis après, vous me rabrouerez, mais là pour l'instant c'est mon temps de parole, donc je vais y aller jusqu'au bout. Vous devriez faire preuve d'humilité et vous devriez d'autant plus prendre en compte parfois les propositions de l'opposition puisque si l'on ajoute toutes nos voix, finalement c'est nous la majorité. Et si on ajoute toutes nos voix, de toute façon nous sommes tous majoritaires, donc nous devrions tous être modestes et savoir plutôt réfléchir à comment nous allons pouvoir reconquérir ces Bordelais qui n'ont plus confiance dans le politique. Ce n'est pas en vous applaudissant que vous avez leur donner envie de retourner dans les urnes. Un peu de modestie s'il vous plaît. Merci.

#### **M. Le MAIRE**

Je n'avais pas l'intention de vous répondre, mais je crois que la vie, il y a un quiproquo, Madame ECKERT. Ce n'est pas nous qui avons applaudi, c'est le groupe de Monsieur FLORIAN qui a applaudi l'intervention de Monsieur HAZOUARD. Et j'ai cru comprendre que c'était un peu ironique. À aucun moment, nous ne nous sommes applaudis. Vous avez construit toute votre intervention sur l'applaudissement, mais je suis désolé, c'était à côté de la plaque, on ne s'est jamais applaudi durant ce Conseil municipal, mais je ne vais pas aller plus loin, je continue à distribuer la parole et je donne la parole à Monsieur GUILLEMIN.

#### **M. GUILLEMIN**

Merci, Monsieur le Maire. Je reviens sur l'intervention de Monsieur CAZENAVE qui date déjà un peu du début du conseil presque. Madame BICHET a eu la gentillesse de résumer un petit peu la politique que Monsieur le Maire et moi avons mis en plus sur le volet énergétique, le 25-25-50, je réduis 25, je produis 25 et les 50 qui restent, je les consomme chez un fournisseur d'énergie louable. Monsieur CAZENAVE, je pensais que vous aviez une vision un peu plus nationale au regard de vos autres mandats parce que j'espère qu'il ne vous aura pas échappé que les bâtiments de la Ville de Bordeaux, en accord avec Monsieur le Maire de Bordeaux, ont été maintenus ouverts pendant la période du Covid et que, parmi les dix plus importants bâtiments de la ville, on en a cinq qui consomment énormément d'énergie, ce sont les piscines, qu'on a augmenté les débits de ventilation en respectant les normes sanitaires. Donc quand vous dites que l'on a augmenté beaucoup notre facture

d'énergie certes, c'est uniquement parce que nous avons fait le choix de maintenir ces équipements et ces bâtiments à disposition des Bordelaises et des Bordelais. Donc si vous aviez été peut-être mieux entourés d'énergéticiens comme ce que vous paraissez être entourés, peut-être qu'ils vous auraient dit que toutes les métropoles de France ont plus ou moins eu ce même électrocardiogramme des consommations d'énergie quand elles ont fait le choix de maintenir ouverts leurs équipements à cette période-là. Loin de nous de nous réjouir d'avoir consommé davantage d'énergie. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Je maintiens un équipement ouvert, j'ai des normes sanitaires, j'accepte, non pas je les subies, mais je les respecte, donc j'ai augmenté le débit de ventilation.

Concernant la consommation d'eau, vous avez des enfants dans les écoles, un bâtiment sur trois de la Ville de Bordeaux, c'est une école, on leur a demandé de se laver les mains cinq fois par jour. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? J'ai augmenté ma consommation d'énergie, j'ai augmenté ma consommation d'eau. Je peux vous garantir que l'élu en charge du volet énergétique de la Ville de Bordeaux doublé de l'énergéticien que je suis, je peux vous garantir, j'ai un œil très attentif à la consommation d'énergie et aux ressources naturelles de la Ville. Merci.

### **M. Le MAIRE**

Merci Laurent. Je vais donner la parole à ceux qui la demandent. Je pense que tout le monde est bien intervenu et certains veulent intervenir une deuxième fois, je leur donne la parole, mais reconnaissez que le débat a déjà été assez long. Je vous invite à être plus courts dans votre deuxième intervention. Je donne tout de suite la parole à Monsieur CAZENAVE.

### **M. CAZENAVE**

Je serai bref Monsieur le Maire, j'ai été bref dans ma première intervention. Je voudrais dire deux choses.

La première, et je rejoins Madame BICHET d'une certaine manière, et pour répondre à Monsieur GUILLEMIN, honnêtement, cela ne me fait pas plaisir de constater que les résultats ne sont pas là. Effectivement, quand on avait présenté et débattu du rapport l'année dernière, vous avez dit : « oui, mais ce n'est pas encore notre bilan ». Dont acte. Là vous nous dites : « les résultats vont arriver ». Dont acte. On regarde politique par politique et je vous dis que sur la question de l'énergie, de la transition écologique, que ce soit de la pollution de l'air aux émissions de gaz à effet de serre à la consommation énergétique, les tendances ne sont pas les bonnes, mais croyez bien que nous espérons que dans un an, nous aurons à débattre d'autres chiffres, et pour ce faire, il faut probablement prendre d'autres décisions.

Enfin je voudrais répondre à Amine SMIHI, d'abord pour le remercier pour ses réponses et lui dire, parce que je connais précisément la question de la sécurité aux Bassins à Flot, de la rue la Faïencerie, vous dire que d'une part le périmètre de protection pris par Monsieur le Préfet était en attente depuis plus de trois ans et heureusement qu'il arrive parce qu'il attendait les propositions et vous le savez de la Ville, et nous sommes nombreux à vous avoir alertés pour que ce périmètre de protection du quartier voie enfin le jour. Donc nous nous félicitons collectivement.

Deuxième élément, rue de la Faïencerie, tout n'a pas été fait, l'engagement qui a été pris de prendre un sonomètre et de prendre des mesures de bruit dans la rue, l'engagement qui avait été pris auprès des riverains, vous y avez finalement renoncé et alors que c'est important.

Troisième élément, la médiation, je veux bien la médiation, mais la médiation avant l'ouverture du Theatro, c'est un peu tôt. La médiation, c'est à l'ouverture, mais c'est également à la sortie, à 5 heures et 6 heures du matin quand les nuisances de la sortie de la boîte de nuit empêchent tous les riverains de dormir. Donc sur ce débat-là, vous avez

raison Monsieur SMIHI, soyons précis et je le serai.

Et enfin, je voudrais dire à Monsieur HAZOUARD qu'il a mal interprété l'intervention de notre collègue Aziz SKALLI. J'ai noté avec attention et je dois dire, on se félicite qu'un des membres président de groupe de votre majorité Monsieur le Maire vous appelle à organiser le prochain grand débat citoyen sur la question de la sécurité. Je dis juste qu'il y a deux ans, quand nous avons fait cette proposition, on nous avait dit : « nous ne partageons pas les mêmes valeurs, tout ça c'est de la politique politicienne ». Nous voulions donc féliciter Mathieu HAZOUARD et nous notons quand même que c'est la première fois qu'il y a une forme d'interpellation directement au sein de votre majorité sur ce sujet-là. Merci.

### **M. Le MAIRE**

Merci, je pense qu'Amine veut vous répondre sur ces questions-là. Amine.

### **M. SMIHI**

Monsieur CAZENAVE, vous nous le dites tout le temps sur la question de notre refus de débat, mais encore une fois, on va retrouver les différents conseils municipaux où on a eu ce débat-là, où on a présenté notre feuille de route, où on a présenté tout un ensemble de choses. Sincèrement, j'espère vraiment que l'on ne va pas devoir à nouveau parler des effectifs de PM, on recrute, tout va bien, vraiment, et il faut aller au-delà.

Vous parlez de manière non factuellement juste de la médiation sociale aux Bassins à Flot. La médiation sociale, c'est une mission qui est faite sur la vie nocturne, il n'y a pas de contrainte horaire telle que vous l'avez évoquée. C'est évolutif, nous nous adaptons à la réalité, et par ailleurs ce n'est pas lié à la problématique du Theatro de la Faïencerie qui est très spécifique et très compliquée à changer. À partir du moment où vous avez construit des maisons sous les fenêtres d'un immeuble, d'une boîte de nuit historique, ça devient ingérable. Aujourd'hui, nous ramons pour essayer de solutionner cette aberration qui a été faite par l'urbanisme qui a été pensé dans ce quartier avec cette zone aveugle. Cependant, nous ne relâchons pas nos efforts pour y arriver. La médiation sociale sur le Bassins à Flot, ce n'est pas lié à la Faïencerie, c'est lié aussi à l'ensemble du quai Lawton et de tout ce secteur-là qui est complètement envahi par les bars depuis que le projet initial, qui devait avoir du logement et qui devait avoir des commerces variés de proximité, n'a pas été sécurisé dans le montage de ce projet urbanistique avant notre arrivée. Aujourd'hui, nous essayons de réparer et de compenser ce manque de vision dans ce quartier, et Monsieur Vincent MAURIN le fait avec Monsieur le Maire sur la nécessité d'avoir un usage mixte dans ce quartier. Nous ne sommes pas contre la vie nocturne, nous ne sommes pas contre la fête, mais nous pensons qu'il faut aussi pouvoir dormir lorsqu'on habite en ville et que tous les usages légitimes doivent trouver leur place, et c'est ce que nous essayons de faire par nos politiques aussi de médiation.

Vous avez évoqué les sonomètres, je suis désolé, je ne pense pas que ce point de détail soit du niveau du Conseil municipal, mais je vais vous dire, vous faites une erreur factuelle et scientifique. Les sonomètres que vous évoquez sont faits pour des établissements en intérieur et le Theatro respecte l'ensemble de ses obligations, sinon nous n'aurions eu aucun mal à le réguler. À l'extérieur, vous évoquez cette question-là, oui c'est vrai, les voisins, les riverains nous avaient demandé de mesurer le son dans la rue lié au bruit des clients qui sortent à 4 heures du matin ; etc. Nous avons pris cette demande, mais nous l'avons soumise aux services techniques de la Métropole. Monsieur CAZENAVE, d'abord quand vous faites toutes vos gesticulations, vous couper mon propos et les Bordelais ne savent pas pourquoi je m'arrête, donc ce n'est pas juste, ce n'est pas loyal Monsieur CAZENAVE. Donc je ne vous regarde plus. Je disais que les sonomètres, nous les avons demandés aux spécialistes de la régulation sonore et la réponse est très claire : on peut mesurer une réalité de pics d'intensité liés par exemple à une terrasse de café ou par exemple à des clients qui sortent, mais ce n'est pas exploitable d'un point de vue procédural parce que cette méthode ne peut pas distinguer l'origine de la nuisance. Même

si nous faisons ces mesures, nous ne pourrions pas les employer pour en faire une contrainte de régulation. En revanche, l'enjeu qui a été fait, c'est qu'on nous avait dit qu'on avait besoin de s'assurer que les choses se passaient, ce que nous étions complètement acquis là-dessus, c'est certain. Vincent MAURIN ayant fait et moi-même des sorties à 3 heures du matin et à 2 heures du matin rue de la Faïencerie pour constater de nous-mêmes la réalité que vivent les riverains. Les services de police nous ont demandé pour pouvoir intervenir d'avoir la possibilité d'évaluer par avance la problématique et l'intensité de celle-ci pour qu'ils puissent déployer les effectifs. Qu'avons-nous fait ? Nous avons répondu favorablement à cette demande et avons installé une caméra, il y a maintenant quasiment un an, qui est dans l'axe de la Faïencerie et qui couvre l'intégralité de ce qu'il s'y passe. Les riverains sont très prolifiques en vidéo aussi, donc pas de déni de réalité, la problématique est complexe, elle est sérieuse, mais je peux vous assurer que personne n'a la baguette magique ni moi ni vous ni la Préfecture. Il y a des éléments qui relèvent du droit et simplement des libertés publiques et de commerce et qu'on ne peut pas contraindre un établissement qui respecte l'ensemble des normes à fermer parce qu'il y a un problème sur l'espace public. C'est un sujet complexe sur lequel on essaie d'agir, mais ça prend du temps, et je crois que les commerçants et les riverains ont très bien compris que nous étions parfaitement mobilisés, et je ne trouve pas très très juste votre sortie, c'est ce qui fait mon intervention.

#### **M. Le MAIRE**

Merci Amine. J'ai encore deux demandes de deuxièmes interventions : Alexandra SIARRI et Monsieur POUTOU. Si vous pouviez faire très court, là on est sur une seule délibération, on en parle déjà depuis deux heures et demie. Très courte Madame SIARRI.

#### **Mme SIARRI**

Merci infiniment Monsieur le Maire, cher Amine, et je voudrais quand même reprendre un tout petit peu sur les Bassins à Flot. D'abord pour dire que tout se travaille sur les Bassins à Flot et notamment la dynamique Bordeaux la nuit prend son histoire et racine depuis déjà de nombreuses années. D'ailleurs on pourrait vouloir voir la suite du travail qui avait été fait autour de ce site Internet de Bordeaux la nuit qui permet quand même un tout petit peu de dédramatiser ce qu'il se passe aux Bassins à Flot puisqu'il y a autour de deux ou trois établissements des choses complexes. Mais, globalement, les gens vivent bien aux Bassins à Flot. De toute façon, s'il y avait un sujet à régler, je crois que pour l'instant, vous n'êtes pas encore rentré dans cette discussion-là, c'est : s'il n'y avait plus la fête aux Bassins à Flot, où donc serait-elle organisée ? Qui aurait été une question qui se serait posée aussi à nous, mais je crois qu'il faut quand même d'abord être malgré tout heureux que Bordeaux soit festive, que les étudiants trouvent des endroits pour faire la fête et essayer de pondérer la vie que nous avons sur les Bassins à Flot. Je m'inscris en faux quand on dit qu'aux Bassins à Flot, rien n'avait été prévu autour de ces questions comme si les Bassins à Flot avaient été tous concernés par ces nuisances nocturnes. Ce n'est pas le cas de la totalité du quartier.

#### **M. Le MAIRE**

Merci Madame SIARRI. Monsieur POUTOU pour la deuxième fois.

#### **M. POUTOU**

Oui la deuxième fois, c'est juste notamment à partir de ce que disait Harmonie LECERF MEUNIER sur le fait qu'elle ne comprend pas que l'on puisse dire ou que je puisse dire, ce que j'ai dit. Je pense qu'il va falloir qu'on prenne en compte que l'on est en désaccord. Ce n'est pas un problème d'incompréhension entre nous. Sinon après on se retrouve dans des rapports bizarres, c'est-à-dire qu'il y a ceux qui comprennent et ceux qui ne comprennent pas. Et quand on ne partage pas ce que vous faites, c'est qu'on ne comprend pas. Non, c'est qu'on peut ne pas être d'accord avec ce que vous faites. Je crois que l'on n'est pas non plus dans l'opposition sur votre Gauche par hasard ou par incompréhension. On est en opposition à votre politique parce qu'on pense que la Gauche quand elle est au pouvoir,



elle ne devrait pas mener la politique de la Droite, elle ne devrait pas continuer comme c'est le cas à notre avis. Évidemment, on pense qu'il faut mener une politique en rupture. On pense qu'il faut se confronter aux dominants justement, aux riches, à celles et ceux qui sont responsables de la situation actuelle. Il faut s'en prendre à un système, et vous êtes une Gauche qui ne s'en prend pas à un système, une Gauche qui ne fait que grosso modo continuer les choses qui sont en place même s'il y a des modifications à la marge. Oui on est en désaccord avec cela, avec cette façon de gérer, avec cette façon de mener le pouvoir alors qu'il y avait des moyens de faire toute autre chose. Un exemple, une illustration qui vaut ce qu'elle vaut, c'est que l'on a bien vu que vous étiez capables, Monsieur le Maire, de dénoncer les injustices graves du moment en faisant un courrier auprès de la Ministre des sports pour essayer de faire en sorte que le match de foot des Girondins de Bordeaux puisse se rejouer. Pourquoi pas, vous avez le droit de faire cela, mais il y a des courriers que vous pourriez faire et que vous ne faites pas. Par exemple, la destruction d'un bâtiment derrière Darwin de manière complètement illégale la semaine dernière. Il y avait une audience au Tribunal le 19 juin et c'était avant, il y avait interdiction de détruire, ce bâtiment a été détruit par un promoteur qui s'appelle Marignan. Il pourrait y avoir une opposition de la Mairie, il pourrait y avoir une dénonciation, parce que justement le problème que l'on a, c'est cette impunité des promoteurs, cette impunité de ces capitalistes, de ces possédants qui font à peu près ce qu'ils veulent et qui continuent malgré tout à détruire l'environnement ou à détruire les droits sociaux. On a aussi ce problème à notre avis évidemment d'un manque d'opposition de la mairie de Gauche aujourd'hui à ces attitudes-là et donc ça montre aussi le manque de volonté ou en tout cas le désaccord que nous avons avec votre politique. Vous n'êtes pas sur une ligne de rupture ou en tout cas de condamnation de ces politiques-là.

Juste, je finis, sur le fait que si, dans le rapport, il y a des choses qui manquent, vous ne le voyez pas, mais la question de la souffrance sociale dans les quartiers populaires, ce n'est pas souligné dans le rapport. Il y a des phrases générales, Harmonie LECERF MEUNIER a raison, il y a plein de phrases, mais Macron dit plein de phrases pareilles. Donc cela ne prouve rien du tout. On peut dire qu'on se bat contre la pauvreté, on peut dire que ce qu'on fait sur la retraite, c'est un progrès social énorme et historique et on peut en même temps faire l'inverse de ce qu'on dit. Donc ce n'est pas parce que vous écrivez ces choses très générales que ça prouve quoique ce soit. En revanche, un regard très précis sur la misère sociale, sur la souffrance sociale, sur le taux de chômage, le taux de précarité, sur le fait qu'aujourd'hui pour la jeunesse, il n'y a pas d'endroit collectif pour se retrouver, pour discuter, il manque plein de choses. Donc oui cela mériterait et puis aussi c'est révélateur, pourquoi on ne parle pas de la politique de La Poste aujourd'hui qui ferme des bureaux de poste ? Je le redis parce que ce sont quand même des choses que l'on avait demandé de pouvoir en discuter, ou le centre social en difficulté. Cela n'y est pas. Cela ne veut pas dire qu'il faut tout le temps en parler, mais quand même dans un rapport général sur la politique, on peut penser que cela a sa place et que cela c'est important de montrer aussi qu'il y a des difficultés, pour dire comment on pense y répondre. En tout cas, c'est ce que l'on ne voit pas et c'est le désaccord qu'on essaie d'exprimer le plus clairement possible.

*Applaudissements du public.*

### **M. Le MAIRE**

Merci. Attention, cela ne va pas plaire à Madame ECKERT. Maintenant je vais donner à la parole à quatre adjoints qui ont été interpellés, pour répondre, pas pour lancer le débat, mais pour répondre et après Delphine fera un mot de conclusion et je dirai aussi un mot rapide et on passera à la deuxième délibération de notre ordre du jour. Je vais donner la parole à Fannie LE BOULANGER.

### **Mme LE BOULANGER**

Merci, Monsieur le Maire. Je vais répondre en deux parties. Premièrement sur les quartiers populaires et politiques de la ville, et deuxièmement sur la Petite enfance qui a suscité également une intervention sur un quartier populaire.

Je suis un peu étonnée du contenu de l'intervention de Madame SIARRI sur un rapport de nos actions de 2022, je ne note pas de critique ou de remarque sur ses actions, mais plutôt vous relatez un contexte national, un contexte d'aujourd'hui de crise énergétique pour les centres sociaux, de points d'indices dans les domaines de l'animation, de hausse des salaires qui entraînent des difficultés structurelles chez toutes les associations dans les centres sociaux. Vous évoquiez également à la géographie prioritaire qui est actuellement en train d'évoluer. On y travaille, on est bien évidemment nous aussi au courant de ce contexte national, donc je tiens à vous rassurer, nous travaillons. Cela n'a pas grand-chose à avoir avec le rapport d'activité 2022, mais pour vous rassurer plus précisément sur le centre social GP IntenCité au Grand parc. Oui nous sommes au travail avec eux, nous étions présents avec le maire de quartier à leur conseil d'administration le 18 avril, nous avons mené une conférence des financeurs le 25 mai suite à quoi nous nous sommes également rendus en assemblée générale le 25 mai. Je ne crois pas vous y avoir croisé. Nous avons pu y annoncer que nous soutenions la volonté du centre social de s'engager dans une démarche d'audit, audit qui sera financé par la Ville et accompagné. Nous allons avec tous les financeurs, la CAF (Caisse d'allocations familiales), l'État et le Département, mener à une démarche d'accompagnement. Par ailleurs, je rappelle qu'en 2019, les financements ville c'était 448 000 euros. En 2022 : 613 000 euros. On voit bien que le soutien de la Ville à ce centre social ne cesse d'augmenter, nous sommes donc en accompagnement très soutenu de ce centre social et nous les reverrons très bientôt pour lancer l'audit et pour voir comment on les accompagne sur le budget 2023.

Par ailleurs, sur les autres centres sociaux, c'est le même cas, on les accompagne. Puis, sur la géographie prioritaire, vous semblez bien informés, mais en fait non, ce n'est pas encore joué, nous sommes en discussion avec la Préfecture. Les cartes bougent, les besoins et la pauvreté augmentent sur le Grand parc, ce qui augure une extension du quartier prioritaire. En revanche, ce qui nous inquiète et ce sur quoi nous sommes particulièrement mobilisés, c'est l'évolution du secteur prioritaire de Saint-Michel sur lequel nous sommes particulièrement mobilisés pour le défendre et le maintenir puisque les besoins sociaux à Saint-Michel sont en explosion.

Je précise également sur le Grand parc que sur les jardins partagés, pour vous rassurer également pour Local'Attitude, c'est en cours pour attribuer une parcelle de jardin partagé à Local'Attitude.

Sur la partie Petite enfance maintenant, cela fait bien le lien avec vos préoccupations pour les quartiers populaires. Madame AMOUROUX, au contraire, intervenait sur la question des critères d'attribution et d'équité. Selon vous, Madame AMOUROUX qui siège pourtant dans le même groupe que Madame SIARRI, selon vous prendre en compte les revenus des familles, ce n'est pas plus d'équité ? Je ne comprends pas quelle est votre vision de l'équité et je ne comprends pas comment vous pouvez vous opposer à la prise en compte des revenus des familles plus modestes pour l'accès au service public et pour l'accès aux places en crèche. C'est pourtant cela une politique de justice sociale, d'équité, c'est pourtant cela la politique de Gauche qu'appelle Monsieur POUTOU.

S'agissant des fermetures de crèches et de vos inquiétudes. Vous vous inquiétez sur le rythme de livraison de nos équipements, de nos bâtiments. Vous rappeliez notre objectif de 500 places livrées au cours du mandat. Je le maintiens, je vous rassure. Vous n'êtes pas sans savoir que des livraisons d'équipements dans le bâtiment, vous avez des délais qui glissent et puis tout n'est pas linéaire alors vous pouvez livrer, comme en 2021, 193 places puis en livrer moins l'année d'après et un peu plus sur la fin du mandat. Ce sera le cas notamment 2025 et 2026 où nous livrerons à la majorité des places puisque cela suit les

calendriers de livraison. Il n'y a rien d'exceptionnel à cela, simplement je voulais vous rappeler quand même que sur l'histoire et l'héritage, il faudrait peut-être un peu savoir parce que c'est quand ce sont des choses positives, vous êtes prompts à nous rappeler que c'est vous qui les avez mises dans les tuyaux, que c'est vous qui les avez initiées et donc il faudrait les prendre en compte. Puis, quand c'est la vétusté des bâtiments qui ne sont pas rénovés depuis des années et des années, quand ce sont les cadavres que l'on retrouve dans les placards, en revanche, il ne faut pas en parler. Il faudra juste que l'on s'accorde sur ce point.

Ce qui m'inquiète dans la politique petite enfance, ce n'est pas tellement les quantités et le rythme de livraison bâtementaire. Ce qui m'inquiète, c'est la pénurie de personnel. Vous n'êtes quand même pas sans savoir l'énorme crise que traverse la filière Petite enfance. Aujourd'hui même, nos personnels sont mobilisés et sont en grève, on a plus de 20 % de taux de grévistes dans nos personnels de crèches municipales. On a une pénurie nationale qui va entraîner, quelles que soient les livraisons d'équipements, un gel des places faute de professionnels à mettre en face des places ouvertes, et que ce soit dans le secteur associatif, dans le secteur privé, dans le secteur municipal. C'est vraiment, je termine juste sur ce point, parce qu'il y a une logique quantitative, mais en même temps, vous avez également pris connaissance de ce rapport de l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) sur la qualité d'accueil en crèche. Et il ne faudrait pas non plus qu'à force d'exiger la quantité, on en oublie que le plus important, c'est bien la qualité d'accueil pour les tout-petits.

#### **M. Le MAIRE**

Merci. Si je peux appeler chacun à la concision, je passe la parole, Madame ECKERT, vous souhaitez intervenir une deuxième fois aussi, c'est de droit donc je vous donne la parole.

#### **Mme ECKERT**

Je vais faire le plus court possible bien évidemment pour ne pas déranger le bon déroulé du conseil. Premièrement, opposer les quartiers populaires au centre-ville, cela devient aujourd'hui un peu délicat. J'habite en plein centre-ville de Bordeaux et il suffit que je me déplace sur 50 mètres pour constater qu'il y a des tas de gens qui dorment par terre et qui ne sont pas dans les quartiers. Au niveau du centre-ville, il suffit d'être présent pendant Les maraudes pour voir qu'il y a beaucoup de Bordelais qui ne sont pas forcément pas logés, ils peuvent être mal logés, mais en tout cas qui n'ont pas suffisamment d'argent pour pouvoir et se loger et manger et qui viennent se nourrir auprès des maraudes trois à quatre fois par semaine bien qu'ils aient un logement. Aujourd'hui, la paupérisation de la population bordelaise va bien au-delà des quartiers populaires, elle est en train de s'étendre à grands pas grâce aux politiques menées depuis plusieurs années par les différents gouvernements. Voilà, cela va être compliqué de faire le tri des pauvres au bout d'un moment. Bien sûr, la désertification des services publics est aussi en centre-ville. Encore une fois, j'habite à Bordeaux centre, aujourd'hui j'achète mon timbre chez mon buraliste et je vais poster ma lettre au City Market. Voilà où en est La Poste ici au centre-ville. Cette désertification, cette absence des services publics, malheureusement là aussi, elle s'étend avec une politique ultralibérale menée par les différents gouvernements.

Je vous interpelle encore une fois, vous dites que vous êtes au côté des plus modestes, vous dites que vous soutenez le centre social. J'y étais aussi ce jour-là, vous m'avez vue, j'étais présente. Il manquait 100 000 euros au centre social pour pouvoir avoir une trésorerie saine. On donne 2 000 euros à La Maraude du cœur. Comment voulez-vous que ces associations se sentent soutenues quand elles ouvrent leur journal et qu'ils apprennent que l'on a donné 700 000 euros pour la Flamme olympique ou 1,2 million pour le Tour de France ? Comment voulez-vous qu'elles se sentent soutenues quand depuis plus d'un an, je demande à ce que La Maraude du cœur ait un local pour pouvoir cuisiner à manger et que l'on me dit que l'assurance est trop chère ? Comment vous voulez que ces associations vous trouvent crédibles quand on est face à une gabegie alors que vous nous avez expliqué

lors du budget primitif qu'il y avait moins de rentrées d'argent, que vous n'aviez plus que la taxe foncière pour rentrer de l'argent dans les caisses de la commune ? Forcément, il faut faire des choix et les choix politiques que l'on doit mener aujourd'hui, c'est peut-être moins de fête, mais plus à manger et plus de logements. Donner 700 000 *balles* pour une Flamme olympique ou 1,2 million pour un Tour de France, à un moment donné, il faut expliquer aux Bordelais que la priorité, ce n'est pas un vélo, mais c'est que tant que tous les Bordelais n'auront pas ni à manger ni à se loger, il n'y aura pas de Tour France. C'est une décision politique que vous pourriez assumer parce que je pense que contrairement à l'image que vous faites des Bordelais qui sont contents simplement parce qu'on leur propose des animations sportives. Quand ils rentrent chez eux, cette animation sportive ne leur a fait que couler. Ce n'est pas les trois cadeaux que l'on *balance* sur la caravane du Tour de France qui vont permettre aux Bordelais de boucler les fins du mois. Je ne suis pas sûr que les associations et les maraudes que vous prétendez soutenir se sentent bien soutenues quand ils lisent *Sud Ouest* ou *Rue 89*. Merci.

*Applaudissements du public.*

**M. Le MAIRE**

S'il vous plait. Le public n'a pas à manifester.

*Chants de la part du public.*

**M. Le MAIRE**

Merci. Suspension de séance, merci.

*La séance est suspendue de 16 heures 34 à 16 heures 41*

**M. Le MAIRE**

On est là. Nous aussi, on est là. Ne perdons pas de vue les uns et les autres, comme nous sommes une assemblée délibérative et que la parole est plutôt donnée aux membres de cette assemblée délibérative plutôt qu'aux amis que l'on peut inviter en tribune. Je tenais à le dire aux intéressés. Comme on est là, on va reprendre les débats. Certains demandent la parole de nouveau, une deuxième fois. Je vous donne la parole. C'est de droit. Vous savez, moi, j'ai tout le temps même si on se quitte très tard ce soir.

La seule chose que je vous demanderai cependant c'est de rester jusqu'au bout parce que je veux bien que l'on ait des débuts des Conseils municipaux très longs, mais la seule chose que je voudrais en contrepartie c'est de rester jusqu'au bout. Moi, je vais rester jusqu'au bout. La plupart des adjoints resteront jusqu'au bout aussi. Donc, je demande à tous ceux qui aiment bien rallonger le début des Conseils municipaux à rester également jusqu'au bout dans nos débats. Je vous remercie d'avance.

Fabien ROBERT.

**M. ROBERT**

Monsieur le Maire, brièvement, pour regretter l'interruption. Je crois, comme toutes et tous, on ne pense pas que l'on puisse exiger plus de démocratie et empêcher les assemblées locales démocratiques de travailler. Je note cependant que vous nous faites appliquer strictement le règlement sur les temps de parole. À chaque fois que l'on intervient une deuxième fois, vous nous dites : « oui, c'est droit. Je vous le donne ». On a compris. Vous le dites à chaque fois, ce qui donne le sentiment que l'on dérange. Excusez-nous, on a droit à 5 minutes et 2 minutes. Nous ne répétons pas les mêmes choses. Par honnêteté, il se peut qu'il y ait de temps en temps des répétitions, je ne dis pas le contraire, mais globalement nous avons un travail de répartition de parole avec des thématiques différentes. Enfin, je trouve un peu fort de café de nous tomber dessus avec ce ton-là quand vous dites beaucoup plus gentiment aux gens : « écoutez, s'il vous plaît, la parole est à ceux qui sont ici et pas en tribune ». Je trouve que là, il y a un contraste un peu gênant. Pour ma part, j'aurais condamné avec force ce qu'il y a que dans les tribunes et juste nous permettre de parler comme le règlement l'autorise.

Voilà, je trouve que c'est de meilleur aloi pour notre fonctionnement.

**M. Le MAIRE**

Aucune difficulté. Je pense l'avoir dit assez aimablement. Je crois l'avoir dit sur un ton qui était un ton plutôt amical et vous appelant à être... C'était plutôt raisonnable.

Madame AMOUROUX a la parole.

**Mme AMOUROUX**

Merci. Je ne l'ai pas pris sur un ton amical, mais ce n'est pas grave. Je dois être trop susceptible peut-être, et surtout après une interruption quand même qui a fait allonger nos débats et pas de notre fait. Donc, juste si vous me permettez, ce n'est pas pour être redondant. Dans la deuxième partie de mon intervention, j'interrogeais sur ce que j'ai appelé une fermeture possible annoncée ou pas de cinq crèches municipales et Madame LE BOULANGER, sauf si j'ai mal entendu, ne m'a pas répondu. Pour nous, c'est une véritable inquiétude. Je voulais juste obtenir une réponse qui je crois est de droit là aussi.

Je vous remercie.

**M. Le MAIRE**

Nous en avons pris note. Qui demande encore la parole ? Vincent MAURIN.

**M. V. MAURIN**

Je voulais à mon tour compléter les propos d'Amine SMIHI que je remercie d'avoir tenus. Il a été très clair. Simplement pour dire, la dimension démocratique, cela n'a pas été évoqué dans les interventions. Les habitants sont mobilisés, mais ils sont mobilisés en s'organisant avec notamment la mise en place depuis mai 2023 d'une nouvelle association qui s'appelle la Cellule de veille citoyenne, composée de cinq entités issues d'associations de riverains, de plaisanciers, d'entrepreneurs, de syndicats de copropriété. Sachez que cette cellule va être un partenaire privilégié de la Ville et de la mairie de quartier non seulement sur les questions de sécurité, mais également sur les questions d'aménagement au sens large des Bassins à Flot. Certains ont eu raison de dire : Bassins à Flot, on est sur un secteur relativement privilégié en termes de développement urbain. On a tous les enjeux du développement de la Ville qui se trouvent concentrés sur ces hectares en construction avec à la fois, bien sûr, du logement, à la fois la vie nocturne, la vie de bar-restaurant, le tourisme, la vie portuaire et nautique et également la vie étudiante. Tout cela nous engage, nous oblige, mais constitue pour nous un vrai terrain d'expérimentation de réussir un nouveau quartier au sein de la ville avec l'ensemble de ces enjeux.

Sur les questions proprement sécuritaires, Amine a dit plein de choses. On est également dans un travail partenarial avec la Préfecture, cela a été dit, mais également avec la Police nationale avec laquelle nous avons des échanges réguliers et nous ajustons nos interventions en fonction de ce qui a été décelé par les uns et par les autres comme la nécessité de renforcer le travail de terrain. Très récemment, par exemple, la Brigade équestre qui a été évoquée dans le rapport introductif a des rondes régulières en journée autour des Bassins à Flot. C'est très apprécié par les commerçants, les entrepreneurs et les familles d'avoir cette nouvelle présence policière. De la même manière, nous allons renforcer la signalétique pour combattre ce que beaucoup nous reproche au secteur, c'est-à-dire l'intrusion un peu systématique de véhicules à moteur deux roues qui perturbent la tranquillité des piétons et des cyclistes. On a pris la décision de renforcer la signalétique et les contrôles sur cette nuisance majeure.

Nous sommes également très vigilants à être plus rigoureux sur le nombre d'événements de la plaque portuaire. Grâce au travail de Bordeaux la nuit, grâce à notre cellule événementielle, grâce au travail que nous faisons à plusieurs élus autour de ces questions, nous allons renforcer notre rigueur à la fois sur le nombre d'événements sur le nombre de décibels produits par événement et sur l'amplitude horaire de chacun des événements en termes d'émission sonore extérieure.

Enfin, sur ces questions-là, nous n'hésitons pas à rappeler à l'ordre voire convoquer certains acteurs qui, du point de vue de la tranquillité publique, dépassent les normes. Donc, nous avons des échanges réguliers avec eux.

Enfin, nous sommes également en relation étroite avec le Port de Bordeaux qui a la responsabilité notamment des autorisations d'occupation temporaire sur l'eau, par exemple. J'ai contribué, nous avons contribué à éviter l'arrivée de trois établissements nocturnes supplémentaires sur péniche depuis plus d'un an.

Pour conclure, les Bassins à Flot, cela ne peut pas être que des difficultés à gérer. C'est un magnifique projet urbain à valoriser. Nous le faisons avec nos différents adjoints : Didier JEANJEAN, Mathieu HAZOUARD pour la partie sportive, Claudine BICHET pour la qualité architecturale des bâtiments. Nous allons notamment avoir, cela a été dit dans le rapport, un magnifique préau sportif exemplaire du point de vue environnemental, mais qui va aussi contribuer à transformer l'usage des Bassins à Flot parce que les Bassins à Flot aujourd'hui ont besoin d'être entièrement complétés par de nouveaux usages. Cela va être le sens de la réappropriation par les Bordelaises et les Bordelais des quais, des parcs publics qui vont être ouverts sur la plaque portuaire, le tour de la Base sous-marine, le tour des Bassins à Flot piétons et vélos, et de nouveau de nouveaux projets que nous accompagnerons au fur et à mesure de l'évolution et de l'utilisation des mètres carrés à venir.

Merci.

#### **M. Le MAIRE**

Merci Vincent. Stéphane PFEIFFER a la parole.

#### **M. PFEIFFER**

Bonjour à toutes et à tous. Il y a eu un certain nombre de questions et interpellations sur le sujet du logement. Je vais essayer d'y apporter quelques éléments de réponse. Je partage avec vous le fait que l'année 2022 a été une très mauvaise année en termes de production de logements et en particulier de logements sociaux puisque l'on a un nombre d'agrément qui est très faible. Si on fait un petit peu l'historique, on a une chute en 2020, l'année du Covid. On a une légère reprise, on fait + 30 % entre 2020 et 2021 sur les agréments de logements sociaux. On ne savait pas à ce moment-là quelle serait la pérennité de cette reprise, et 2022, on voit que c'est de nouveau une année où on revient à 2020.

Ce qu'il faut voir aussi c'est que ce n'est pas une situation bordelaise. C'est une situation qui est partagée sur l'ensemble des territoires. Les métropoles et les grandes villes sont particulièrement touchées par cette problématique-là parce que l'on est face à une crise nationale du logement. J'imagine que les actualités de ces derniers jours ne vous auront pas échappé. Promoteurs immobiliers, Fédération française du bâtiment, architectes, bailleurs sociaux, réseaux d'élus locaux, tout le monde a pris part aux débats ou à la tentative de débat sur la question de la crise du logement qui s'explique par une hausse des coûts de matériaux de construction et des coûts de construction qui rend certaines opérations difficiles à tenir, qui s'explique depuis le début d'année 2023, fin 2022 par une hausse conséquente des taux, taux du Livret A, qui impacte les encours de dettes des bailleurs sociaux et puis taux des prêts qui impacte fortement les particuliers qui ont de plus en plus de difficultés à acheter. En parallèle, on a vu aussi un retrait du marché de la part des gros institutionnels qui achetaient beaucoup de logements en bloc et qui maintenant viennent fragiliser les opérations des promoteurs.

En début 2022, on était à peu près au double du nombre d'agrément que l'on a réussi à obtenir en 2022. Finalement, on a un décalage assez conséquent qui se fait tout au long de l'année et qui s'explique justement parce que la majorité des opérations de logement social à Bordeaux sont faites en VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement) et que les promoteurs immobiliers ont derrière dû, pour des raisons financières essentiellement, décaler leurs opérations, annuler certaines opérations. Vous pouvez arrêter de rire quand je parle, s'il vous plaît ? Non, mais vous pouvez arrêter de rire, de me regarder en rigolant

quand je parle ? C'est très irrespectueux et très méprisant. Je vous demande de vous arrêter. Merci.

### **M. Le MAIRE**

Merci Stéphane PFEIFFER. Effectivement, si vous pouviez arrêter de ricaner en écoutant ses propos, je pense que cela serait mieux, plus correct.

Stéphane, tu peux continuer.

### **M. PFEIFFER**

Nous avons une majorité des opérations de logements sociaux qui sont faites en VEFA, des promoteurs immobiliers qui ont du mal à sortir leurs opérations à cause notamment de la hausse du prix des matériaux. Donc, forcément, cela a un impact derrière sur la production de logements sociaux. Sur les opérations d'aménagement, on peut avoir des packages dans les îlots. Le promoteur y fait du logement libre et du logement social. Il va d'abord faire le logement libre et ensuite le logement social et tout se décalant, cela rend compliqué la délivrance de nouveaux agréments et la livraison des logements.

Ce que je voulais aussi rappeler c'est que l'on a eu quand même hier quelques annonces gouvernementales sur la question du logement. Je n'ai pas pris le temps encore d'analyser les 200 mesures techniques, je crois, qui ont été proposées. En tout cas, ce que j'ai pu constater c'est qu'il y a une unanimité contre les annonces qui ont été faites hier. En tout cas, une unanimité qui considère que les mesures retenues sont largement insuffisantes pour répondre à la crise du logement, qu'elles sont à la limite, qu'elles apporteront des morceaux de réponse à court terme de manière conjoncturelle, mais que d'aucune manière, elles viennent recomposer, restructurer, redynamiser un système global de production de logements et en particulier de logements sociaux.

Rien sur les logements vacants, rien sur les locations saisonnières, pas d'encadrement du foncier alors que cela avait été demandé par le Conseil national de la refondation. Donc, on regrette de la part des élus locaux et aussi des promoteurs, des bailleurs sociaux, etc., qu'il n'y ait pas eu plus d'ambition dans ces mesures.

À notre échelle, il est très difficile d'aller contre un cycle national que l'on retrouve sur l'ensemble du territoire, mais on a mis en place un certain nombre de mesures. Je vais me répéter puisqu'on l'a déjà évoqué à plusieurs Conseils municipaux. Une qui est plus récente tout de même, c'est depuis le mois de janvier, on a mis en place un comité de veille foncière de manière à réactiver la Ville sur les possibilités de recours de droit de préemption urbain. Tous les mois, on a une cellule de veille où on analyse toutes les DIA (Déclaration d'intention d'aliéner), toutes les mises en vente de parcelles de plus de 500 m<sup>2</sup> hors zone économique, hors centre ancien de Bordeaux puisqu'il y a le périmètre de la concession d'aménagement pour faire ce travail-là.

On a vu passer entre 20 et 25 fonciers depuis le mois de janvier. On en a fait étudier la moitié par les domaines de l'État pour estimer le prix par les bailleurs sociaux, et aujourd'hui, on est sur trois préemptions, dont deux pour faire du logement social. On voit que cela va mettre un petit peu de temps à se mettre en place, mais on a cette nouvelle stratégie assez offensive sur ce sujet-là. On travaille à la question du recyclage et l'optimisation des fonciers, c'est-à-dire des fonciers qui sont sous-utilisés, déjà artificialisés et qui nous offrent des capacités de production de logements et en particulier de logements sociaux. Ceci est à mettre en parallèle avec la onzième modification du PLU, l'évolution des seuils de diversité sociale. On a déjà évoqué cette question. On a identifié un certain nombre de zones mutables qui, sur du moyen, long terme, permettront de produire encore du logement à Bordeaux de manière qualitative et en prenant en compte les enjeux environnementaux parce que Monsieur ROBERT, je considère que nous n'avons pas aujourd'hui la possibilité de choisir entre constructions de logements et présentant des enjeux environnementaux. D'ailleurs, c'est aussi la position du Ministère du logement quand il y a la RE2020 qui est mise en place, etc. Aujourd'hui, nous sommes face à un tel mur climatique et environnemental que nous ne pouvons pas faire fi et que les dispositifs du type label Bâtiment frugal bordelais est indispensable pour prendre en compte ces

enjeux environnementaux dans la production de logement. En plus de cela, ils facilitent l'acceptabilité de ces projets par les voisinages.

D'autres solutions que l'on travaille, la surélévation. On va commencer à identifier le potentiel de surélévation sur le parc des bailleurs sociaux. Ensuite, on élargira l'ensemble du parc privé avec des questions qui peuvent se poser. Les réhabilitations, Claudine a un peu évoqué cela tout à l'heure aussi, mais avec les nouveaux programmes métropolitains, les aides de l'État. Sur les logements vacants, on les a identifiés, Monsieur POUTOU, ils sont comptés, à peu près 3 000 logements vacants à Bordeaux. C'est une étude de l'A'URBA (Agence d'Urbanisme de Bordeaux Aquitaine) qui remonte à quelques années. La difficulté, c'est que nous n'avons pas de moyens d'action sur les logements vacants ou très peu de moyens d'action sur les logements vacants et un de mes regrets sur les annonces d'hier, c'est l'absence de prise en compte de cette problématique-là.

Peut-être aussi terminer en disant que l'on était encore ce matin avec Monsieur le Maire, avec la Présidente du Directoire de CDC Habitas (Caisse des dépôts et consignations) où on va aussi mobiliser tous les bailleurs sociaux, un par un, pour arriver à trouver des solutions locales de reprises. On vous communiquera, je pense, après l'été, les perspectives d'agrément 2023. Elles sont meilleures à l'état actuel que 2022, mais comme on sait pour 2022, il y a eu 50 % de décalage, nous préférons être prudents sur ces chiffres-là.

**M. Le MAIRE**

Merci, Stéphane. Didier JEANJEAN a la parole.

**M. JEANJEAN**

Merci, Monsieur le Maire. J'ai été sollicité sur divers sujets, donc je vais essayer d'être concis, mais c'est possible que cela prenne un peu de temps. D'abord, je voudrais m'attacher à remercier les quelques interventions qui ont visé à saluer le travail qui est présenté ici.

Ceci étant dit, si ces résultats sont encourageants à poursuivre, s'ils confirment que nous sommes, comme je le pense, dans la bonne direction, je voudrais préciser que je vais m'attacher à répondre à vos questions en exposant les chiffres. Ce n'est en aucun cas un satisfecit face aux urgences qui se présentent. Bien évidemment nous savons toutes et tous que nous devons trouver les moyens d'aller beaucoup plus vite et beaucoup plus loin. Mais déjà, je m'interroge parce que j'ai un peu l'impression d'être entre le marteau et l'enclume dans cette assemblée où les gens qui me posent les questions ne me regardent pas. Ils sont absorbés par leurs SMS et leurs mails et qui me signifient ici que nous n'allons pas assez vite. Ces mêmes personnes en réunion publique portent des pétitions qui nous demandent d'aller moins vite. Alors, Messieurs, je vous invite à venir nous soutenir dans les réunions publiques et à venir nous aider à obtenir des chiffres et des résultats qu'ici-même vous nous demandez d'obtenir. Donc, Monsieur CAZENAVE, Monsieur FLORIAN, je vous invite, si Madame BOUSQUET-PITT y convient, à venir avec nous lors de la restitution de l'expérimentation de la mise à sens unique de l'avenue Louis Barthou, de l'avenue du Général Leclerc à Caudéran, et avec nous d'exposer quels sont les enjeux auxquels nous devons répondre et pour convaincre l'ensemble des riverains de ces deux avenues. Ainsi, nous pourrions répondre à vos demandes et accélérer le rythme. Je ne doute pas de votre soutien.

**M. Le MAIRE**

Excusez-moi. Monsieur FLORIAN, évitez ce genre de geste lorsque vous êtes censé écouter un Adjoint qui vous répond. Je trouve cela particulièrement inadmissible que dans cette assemblée vous puissiez traiter quelqu'un de cinglé. Monsieur FLORIAN, je vous rappelle quand même à un peu plus de retenue et à écouter Didier JEANJEAN qui est en train de répondre précisément aux erreurs que vous avez pu apporter.

Didier JEANJEAN a la parole.

**M. JEANJEAN**



Merci. Monsieur FLORIAN n'a peut-être pas compris que je m'adressais au Président du groupe et que je n'ai pas voulu m'adresser individuellement aux gens qu'il est censé représenter. Enfin, c'est ce que j'avais compris.

Maintenant, je vais m'appliquer à répondre aux questions précises, notamment à celle du Jardin de la Faïencerie. Oui, vous avez du mal à m'entendre, j'en conviens, mais il va s'arrêter, ne vous inquiétez pas, on a l'habitude. Voilà.

Donc, je vous réponds sur la Faïencerie. En effet, nous avons découvert une pollution radioactive. Les autorisations qui nous permettent d'avancer ne dépendent pas de la commune, elles dépendent de l'État. Ce sont des procédures qui sont très longues. Nous sommes comme vous, très impatients. Aujourd'hui, nous sommes obligés d'attendre. Voilà ce que je peux vous amener comme réponse, mais vous avez tout à fait raison, c'est un sujet très important.

Sur les jardins du Grand Parc, nous avons proposé au centre social du Grand Parc de travailler avec l'association les Possibilistes qui œuvrent à la création d'une autre association qui va gérer ces 2 500 m<sup>2</sup> de jardins partagés. Ève DEMANGE d'ailleurs souhaitait qu'ils puissent s'investir dans le projet, qu'ils posent un dossier dans le cadre de l'appel à projets Bordeaux Recette d'avenir, ils ont refusé parce qu'ils souhaitent d'abord résoudre leurs difficultés financières, on peut le comprendre.

Pour votre information : tous les jardins sont maintenant attribués. C'est un vrai succès au sein du Grand Parc. Certes, la mise en œuvre n'est pas simple. Quand on part de 0 à 2 500 m<sup>2</sup>, quand on passe de rien à une proposition importante comme celle-ci, il est vrai qu'il peut y avoir une mise en œuvre complexe.

Quant au nombre d'arbres, je m'attache à répondre à plusieurs questions. Je vais vous donner les chiffres précis. Il faut considérer que les arbres se définissent sous plusieurs entités. C'est peut-être pour cela que vous avez des chiffres différents. Donc, je vais vous l'expliquer. Je vais être un peu long. Je vais simplifier les chiffres, mais comme cela vous aurez une base de données qui sera parfaite.

Sur la Saison 1 de Bordeaux Grandeur nature, nous avons planté 6 000 arbres. Parmi ces 6 000 arbres, il y en a 1 100 qui sont des arbres d'un intérêt patrimonial futur, c'est-à-dire ce que vous connaissez peut-être sous le nom d'un grand arbre. Dans ce chiffre, il y a également plus de 140 arbres fruitiers. Enfin, il y a 4 800 jeunes plants, et là, Madame SABOURET, pardon de vous le dire, mais vous faites une erreur, un jeune plant, c'est bien un arbre, alors, certes, jeune, mais c'est bien un arbre. Ce n'est pas un arbuste. Nous avons également des chiffres sur les arbustes, mais nous ne les incluons pas dans les chiffres que nous vous communiquons.

Sur la Saison 2, c'est bien plus de 7 300 arbres dont plus de 1 900 d'un intérêt patrimoine futur. 5 200, c'est le chiffre que vous avez dans le rapport qui concerne les jeunes plants et plus de 160 arbres fruitiers. Ces mêmes arbres, en effet, au même titre que le trafic, ont un impact sur la baisse de la pollution j'espère que je ne vous l'apprends pas non plus. Quand on diminue le trafic, en effet on diminue la pollution. Alors, bien évidemment, le seul secteur des transports n'est pas responsable de toute la pollution. Il faut aussi prendre en compte le secteur de l'énergie, le secteur de l'industrie, le secteur des déchets, mais également le secteur résidentiel, nous-mêmes dans nos maisons et le secteur tertiaire. Voilà ce qui fait l'ensemble des éléments qui permettent de baisser la pollution.

Le grand projet de Monsieur ROBERT et les boulevards, pardon, mais quel mépris. Quel mépris pour les habitants de Bordeaux Nord pour lesquels on aménage la place Saint-Martial, pour lesquels on réalise le tour des Bassins à Flot, le grand tour du Lac, un nouveau chemin de grande randonnée. Quel mépris pour les habitants du Sud avec la place du Cardinal Donnet, la place Renaudel, la place Dormoy ? Quel mépris pour les gens de la Rive Droite, la place Calixte Camelle, la place Stalingrad ? Tout cela n'est pas des aménagements intéressants pour notre minorité. Je m'en surprends. Quel mépris pour les habitants du marché des Chartrons, du carrefour, je dirais de l'ancien carrefour Tivoli qui

aujourd'hui devient une placette, une placette destinée aux commerçants, une placette sur laquelle il va y avoir des bancs ? Je vous le rappelle, avant, c'était un carrefour. Il n'y avait que des voitures qui s'y croisaient et qui polluaient. Quel mépris pour le centre avec l'aménagement de la place de l'Hôtel de Ville sur laquelle aujourd'hui on a réussi à gagner 20 arbres sur la place du Tertre qui est en construction et quel mépris pour nos quartiers extra-boulevards avec la place Saint-Augustin ?

**M. Le MAIRE**

S'il vous plait, écoutez. Nous vous avons écouté pendant deux heures et demie, vous pouvez supporter d'écouter 5 minutes Didier JEANJEAN.

Didier, poursuis.

**M. JEANJEAN**

Merci. Quel mépris pour nos quartiers extra-boulevards avec la place Saint-Augustin ? Vous devriez le savoir quand même qui va bénéficier d'un programme très intéressant, certes, que nous avons redirigé, que nous avons repensé à l'aune des mobilités et de la nature en ville, mais qui est quand même un projet important.

Enfin, que dire de Caudéran avec la place Ozanam et avec ce projet sur lequel je vous ai déjà invité à participer de la mise à sens unique de grandes avenues Barthou et Leclerc.

Passons maintenant à la question de Monsieur Thomas CAZENAVE pour boucler la boucle. Monsieur Thomas CAZENAVE, Député du gouvernement Macron, est inquiet de la qualité...

**M. CAZENAVE** (Hors micro)

Eh oui.

**M. JEANJEAN**

Pourquoi ? Cela vous dérange que je dise ? Vous devriez me remercier.

**M. Le MAIRE**

Vous devriez être flatté, Monsieur CAZENAVE. Vous deviez être flatté, flatté.

**M. JEANJEAN**

À ce stade de la phrase, vous devriez être flatté, la suite, je ne sais pas.

Monsieur Thomas CAZENAVE, Député du gouvernement Macron est inquiet de la qualité de notre politique environnementale. Il est inquiet de la transition écologique que nous mettons en œuvre. C'est quand même assez récent, et je vous invite à partager ces sentiments avec notre chef d'État. Alors, ou notre fréquentation vous sensibilise, et là, je m'en félicite, ou vous méconnaissiez les sujets et je vais tâcher d'éclairer votre réflexion Monsieur CAZENAVE.

**M. CAZENAVE** (hors micro)

Vous ne faites rien...

**M. JEANJEAN**

La conversion modale, c'est-à-dire passer de la voiture au vélo, je suis désolé de vous l'apprendre, elle ne se mesure pas à un nombre de kilomètres de pistes.

**M. Le MAIRE**

S'il vous plaît, écoutez, soyez corrects.

**M. JEANJEAN**

J'essaie d'être sur le fond, si vous voulez bien. Cette vision quantitative, je ne fais que répondre à votre question, ce n'est pas une intervention que j'avais prévue. Je réponds à votre question.

Cette vision quantitative démontre une méconnaissance du sujet alarmante, soit dit en passant, ce qui importe c'est la qualité du réseau Monsieur CAZENAVE, sécurité, confort, discontinuité, fin des zones de rencontre, priorité des pistes vélo, signalisation, etc.

**M. CAZENAVE** (hors micro)  
3 kilomètres...

### **M. JEANJEAN**

Ce que ne mesure pas un nombre de kilomètres. Rue de Pessac, rue Tivoli, cours de la Somme, nous ne traçons aucune piste cyclable, pas un mètre, et pourtant nous augmentons significativement la pratique du vélo sur ces artères puisqu'elle est plus confortable et sécurisée.

Sur les boulevards, nous ne traçons pas un mètre de pistes cyclables et pourtant nous augmentons certaines séquences de 75 %, ce qui est inédit.

Sur la place des Capucins, hier six voies dédiées aux voitures. Aujourd'hui, deux. Pour autant nous n'avons pas tracé un mètre de pistes, mais dimanche, il y avait du théâtre, il y avait la pièce d'Antigone, je ne sais pas si vous y étiez. Dimanche, il y avait de l'animation. Il y avait surtout des vélos, de la culture et des piétons. Puisque nous parlons des piétons, les secteurs bornés de la Ville de Bordeaux sont en passe de devenir le plus grand secteur borné de France. Là encore, aucune piste vélo qui rentre dans vos comptes, mais une priorité inédite aux piétons et aux modes doux dont le vélo fait partie.

Voici pour quelques exemples d'aménagement. Maintenant, passons au dessein de la Ville que nous menons. Je veux parler de la Rue aux enfants. Il n'est pas question de tracer des pistes. En revanche, toutes les écoles de la Ville de Bordeaux bénéficieront d'une entrée apaisée sur lesquelles les vélos et les piétons pourront marcher en sécurité.

**M. FLORIAN** (hors micro)  
Arrêtez de rire

### **M. JEANJEAN**

Le programme mené par Monsieur Mathieu HAZOUARD est exemplaire, "Savoir rouler à vélo", plus de 40 écoles concernées. 60 années prochaines, nous accompagnons les élèves de CM<sub>2</sub> dans la rue pour leur apprendre à aller en vélo quand ils seront au collège l'année suivante. La mise en sens unique des axes majeurs, j'en ai parlé et j'attends votre soutien.

Le stationnement, vous en parliez et cela me donne l'occasion de répondre sur les arceaux vélo : 320 places en auto-partage. Autant en *free floating*. 200 places électriques, 230 places deux-roues moteur. Évidemment, si vous envisagez les bornes, à l'aune du chiffre que vous avez donné sans prendre en compte l'ensemble des places de stationnement, ce n'est pas réfléchir à l'ensemble des alternatives, et c'est comme cela qu'il convient de réfléchir aux mobilités. Les arceaux vélo à ce jour, aujourd'hui, en 2023, 570 arceaux ont été installés. Chiffres que je tiens à votre disposition qui m'ont été confiés par la Métropole. Pour bien comprendre : 570 arceaux à Bordeaux, sur le reste de la Métropole, c'est 230. Depuis notre arrivée, 3 800 arceaux installés à Bordeaux. Je vous passe les vélos box, les bicycletteries, les vélos station Braza qui sont en projet, la gare Saint-Jean qui est en projet. Alors, oui, les bornes électriques, il ne faut pas oublier de citer tout le travail qui est fait par la régie Metpark. C'est dommage c'était la ligne juste en dessous du chiffre que vous avez cité, et vous noterez que le nombre total est tout de même passé de 21 à notre arrivée à 168 en deux ans sur la voie publique, et à 350 si l'on inclut les parkings. Ce qui est un peu plus que vous aviez retenu et j'espère avoir levé votre inquiétude.

Enfin, pour votre information, Monsieur CAZENAVE, la municipalité et les municipalités n'ont pas vocation à financer les stations essence. Ce n'est pas à vous, à nous de supporter le coût des bornes électriques, même si vous voyez que nous contribuons à l'effort.

Enfin, et j'en conclus ici, merci Monsieur le Maire de m'avoir laissé intervenir un peu longuement, j'en conviens. Monsieur CAZENAVE, nous ne remplaçons pas une voiture par

une voiture. Ce qu'il s'agit de remplacer, c'est un usage par un autre usage et de convertir nos Bordelais et Bordelaises qui sont en voiture peut-être à l'auto-partage pour n'en citer qu'un seul exemple.

Merci de votre écoute.

### **M. Le MAIRE**

Merci Didier. J'ai encore trois interventions. C'est bien de laisser parfois l'Adjointe conclure et ne pas relancer le débat, mais si vous voulez, on peut lancer, relancer et compagnie.

Madame SABOURET souhaite intervenir. Puis, j'ai encore Nicolas FLORIAN, Monsieur CHABAN-DELMAS qui n'est pas encore intervenu. On peut continuer jusqu'au bout de la nuit. Cela ne me pose aucune difficulté.

Madame SABOURET, mais souffrez que l'Adjoint prenne du temps à vous répondre quand même. Je ne crois pas que ce soit indécent.

Madame SABOURET a la parole.

### **Mme SABOURET**

Je vais être très courte. Étant donné que je suis dans l'erreur, je suis ravie que vous me corrigiez. Néanmoins, je cite mes sources. Les sources, je les prends dans le rapport Plantons un million d'arbres de la Métropole lequel plan prévoyait un tableau d'indicateurs qui précisait par type de plantation les coûts de chacun. Dans ces types de plantation, cela reprenait ceux qui composaient les micro-forêts. Étant donné que vous pouvez vous rapprocher de la Métropole, je pense, pour avoir les mêmes références que moi. C'est là que je les puise. Donc, je fais la distinction. C'est un premier point.

Je ne rentrerai pas dans le sujet que dans les 10 000 soi-disant arbres ou arbustes, plantes, ce que vous voulez planter. Nous, on ne parle pas de combien vont survivre. Cela sera un autre sujet.

Enfin, cela me donne l'occasion puisqu'au mois d'octobre 2022 on avait abordé cette question-là, et vous deviez nous fournir un état un peu plus précis sur l'état de ces travaux-là qui devaient arriver au printemps. En vous écoutant, je m'aperçois que l'on n'a pas eu. Ce sera peut-être l'occasion de nous le communiquer sur les plantations, sur les détails des plantations que nous vous avons demandés et pour lesquels... Ma question a été précise à l'époque, c'était qu'est-ce qui est planté ? Qu'est-ce qu'il reste ? Cela, nous ne l'avons toujours pas eu. Donc, c'est l'occasion de nous le dire.

Je ne pense pas que soit mentionné dessus ce qui est encore en vie dans ce que vous avez planté.

### **M. Le MAIRE**

Merci Madame SABOURET. Monsieur FLORIAN.

### **M. FLORIAN**

Rapidement, depuis que je fais de la politique, je me suis toujours posé la question : quelle peut être la réaction de mes interlocuteurs ? J'ai occupé le fauteuil que vous avez occupé. J'ai eu celui de Monsieur JEANJEAN, Madame BICHET. Je me suis toujours posé la question : quelle pourrait être la réaction de mon interlocuteur ou l'intervenant suivant ma posture ou la façon dont je m'exprime ? Franchement, vous ne m'aurez jamais vu... ou alors, il m'arrive de m'emporter, d'être excessif. Je crois que c'est tout le monde, nous sommes passionnés au final. On est les uns et les autres, on est passionné. On aime ce que l'on fait. On aime la Ville. On aime Bordeaux. Donc, on peut parfois s'enflammer, mais moi, je n'ai jamais tenté d'établir un rapport très dur avec de la surenchère orale par principe. Donc, vous pouvez regretter, Monsieur PFEIFFER, que l'on se marre, pardon de le dire, mais il est vrai que l'on peut parfois se marrer dans la vie. Moi, je préfère voir des gens heureux et des gens joyeux que des gens tristes. Il ne faut pas perdre son sérieux, je suis d'accord avec vous.

Retenez quand même que les interventions des uns et des autres, quels que soient les bancs des oppositions, ce sont des gens sérieux. Ils ne sont pas là que pour faire la fête. Donc, acceptez aussi que l'on puisse de temps en temps sourire ou rigoler. C'est d'ailleurs la petite interpellation que je me suis permis d'adresser à Monsieur le Maire parce que lui aussi, il se marrait avec son DGS (Directeur Général des Services). Ils ont bien raison d'ailleurs de se marrer de temps en temps pendant que les uns et les autres intervenaient. C'était il y a 30 secondes. D'ailleurs, Monsieur CORBIER a de suite pris la mesure des choses, et a repris sa position plus solennelle quand j'ai fait la remarque hors micro.

S'agissant de Monsieur JEANJEAN, pardon, mais vous venez m'interpeller, mais encore une fois, je n'ai rien demandé. Vous me parlez : moi, j'aimerais partager un petit moment avec vous. Pourquoi pas ? Aller se balader tous les deux, en plus Madame BOUSQUET-PITT, avec grand plaisir, mais je ne l'ai pas demandé. Maintenant, vous me le proposez, je vais le faire, et on va y aller ensemble.

Ne vous étonnez pas que de temps en temps, on puisse vous titiller et avoir des attitudes qui peuvent être un peu caricaturales.

**Mme GARCIA**

Monsieur FLORIAN, excusez-moi, mais vous n'êtes pas encore arrivé à l'objet de votre intervention, et il s'est écoulé largement plus de deux minutes.

**M. FLORIAN**

Qui c'est cette dame ? Il y a un censeur maintenant au Conseil municipal ?

**M. Le MAIRE**

Normalement, c'est cinq minutes, Monsieur FLORIAN. Concluez.

**M. FLORIAN**

Décidément, ça ne va pas bien.

**M. Le MAIRE**

Au lieu de nous parler de vos balades avec Monsieur JEANJEAN. Allez vous balader avec qui vous voulez, mais concluez.

**M. FLORIAN**

Tout cela pour finir. D'une part, il y a la forme, la façon dont vous vous adressez à nous. Puis, ce côté maître d'école comme notre collègue là... à nous expliquer comme si on était des débilés. Enfin, cela va. Monsieur CAZENAVE, il n'est pas débile.

**M. Le MAIRE**

Monsieur FLORIAN, si je peux me permettre c'est vous qui avez fait comme cela au moins 5 minutes pendant l'intervention de JEANJEAN.

**M. FLORIAN**

Oui, je vais finir sur une chose, Monsieur HURMIC. J'ai l'impression depuis plusieurs séances que vous nous expliquez que la Terre est carrée. Non, si elle est ronde, je maintiendrai qu'elle est ronde. Donc, il y a parfois des choses qui sont dites, qui ne correspondent pas à la réalité, on le corrige.

**M. Le MAIRE**

Merci de parler utile.

Monsieur CHABAN-DELMAS.

**M. CHABAN-DELMAS**

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je ne suis pas encore intervenu aujourd'hui, étant donné que l'on s'était réparti les prises de parole comme Monsieur HAZOUARD l'appelait de ses vœux tout à l'heure. En l'occurrence là, comme Monsieur JEANJEAN s'est permis de

faire un récapitulatif intégral de toute son action formidable, on va bientôt peut-être lui décerner un prix ou une palme puisque son intervention, on a l'impression, Monsieur JEANJEAN, que vous vous levez le matin, vous plantez quelques arbres, à la mi-journée quelques arceaux de vélo disposés à droite et à gauche. Puis, en début de soirée, vous réparez des pavés sur les boulevards. Puis, en fin de soirée, vous terminez en arrosant votre micro-forêt près de chez vous. Mais c'est formidable, Monsieur JEANJEAN. On va vous rappeler quelques éléments très factuels. Bordeaux, c'est la ville de France dans laquelle il y a plus de vélos volés. Première chose.

Deuxième chose, les arceaux, vous en disposez beaucoup, mais tant mieux, mais encore heureux, j'ai envie de dire. Vous prônez une politique de mobilités douces et de report modal. Évidemment, vous disposez des arceaux de vélo. L'inverse aurait été inquiétant.

Puis, côté mobilité douce, vous ne faites pas le coup de « on fait des mobilités douces, en veux-tu, en voilà ». Non, vous avez limité le nombre d'opérateurs présents sur la Ville, le nombre de véhicules en circulation que ce soit des scooters électriques, des vélos électriques ou des trottinettes, il y en a moins. On n'en trouve pas. Ne nous faites pas croire que Bordeaux est une ville à l'initiative de ce point de vue-là. Il faut faire 10 minutes à pied pour trouver un véhicule pour se déplacer quel qu'il soit, électrique ou non.

Alors, oui, effectivement, vous avez raison, Monsieur JEANJEAN. On ne juge pas la qualité d'un réseau cyclable au nombre de kilomètres de pistes construits ou aménagés. Vous avez raison. En l'occurrence, vous parlez de qualité des aménagements. Je serais curieux de savoir si vous interrogez aujourd'hui les Bordelaises et les Bordelais combien vous diraient qu'ils sont satisfaits de la qualité du réseau de nos pistes cyclables qui sont à minima délabrées, au mieux discontinues, et pour le moins dangereuses lorsqu'il s'agit de deux rues à contresens où il y a un vélo qui frôle un camion. On va reparler du croisement de la rue du Tondu et de la rue Belleville. Monsieur JEANJEAN, il est toujours aussi dangereux et il y a toujours autant de personnes qui font le sens unique.

Puis, dernière chose Monsieur JEANJEAN, vous êtes élu de la République, et vous ne maîtrisez même pas les institutions. On n'est pas député d'un gouvernement, Monsieur JEANJEAN. On est député de la Nation. Alors, s'il vous plaît, vous appelez à de la précision, vous appelez à de la rigueur, faites-en de même, je vous en supplie.

### **M. Le MAIRE**

On est député de la Nation, je suis d'accord avec vous, mais je crois garder le souvenir que les députés macronistes se sont faits élire avec la moitié de l'affiche électorale. C'était leur photo, et l'autre moitié de la fiche, c'était la photo de Macron.

Donc, je comprends très bien que notre collègue JEANJEAN puisse parler, je pense que c'est eux qui ont commencé. Si vous permettez, mais excusez-moi, je ne dis pas cela pour relancer le débat.

Je vais passer la parole à Delphine JAMET.

Delphine JAMET.

### **Mme JAMET**

Je conclus. Je vais faire très court. Je voulais quand même revenir sur la question des arceaux. Didier JEANJEAN est intervenu sur la question des arceaux, et, oui, heureusement que l'on en met parce que l'on nous a dit que l'on en avait mis 108, sauf que l'on n'en avait pas mis 108 en 2022. On en a mis plus de 1 400. C'est cela qui a été dit tout à l'heure. Donc, bien entendu qu'il revient sur ce sujet-là. On n'a pas mis 108 arceaux à vélo, et il y en a effectivement de plus en plus. Il en manque encore parce qu'il y a de plus en plus de vélos, et c'est très bien.

Ensuite, je voudrais aussi revenir sur la question des particules fines parce que oui, c'est beaucoup à la question du chauffage à bois dans les maisons, plus de 70 %.

Je voudrais aussi rappeler deux événements qui sont passés majeurs cette année 2022 sur la question des particules fines. Vous avez eu l'hiver 2022 avec une stagnation de la masse climatique qui est restée très froide et en printemps 2022, avec des feux dans les vignobles aux alentours de Bordeaux qui ont impacté la condition de l'air de la Ville de Bordeaux, et à l'été 2022, dois-je vous rappeler qu'il y a eu des méga-feux dans les Landes qui ont impacté, et si vous étiez sur Bordeaux cet été-là, quand vous réveillez le matin, vous aviez la fumée qui était présente. Tout cela a aussi impacté la condition de l'air au niveau de la Ville de Bordeaux.

Je vais répondre sur la question, juste pour conclure. Ce document est un document de transition écologique et sociale qui effectivement fait l'état de ce qui a été fait en 2022 sur tous les domaines de nos politiques publiques. Si nos quatre points de mandature sont conformes aux ODD (Objectifs de développement durable), c'est parce que l'on a voulu effectivement suivre les objectifs de développement durable dans notre plan de mandature. Donc, les mettre l'un à côté de l'autre, les structurer de cette façon a tout son sens. Le structurer et le mettre au moment du Compte administratif a tout son sens. Quand on arrivait en décembre d'une année avec un document n-1 qui arrivait finalement en n-2, cela n'avait pas de sens. Donc, cela a tout son sens de le mettre à ce moment-là. Il y a encore beaucoup de progrès à faire. Nous sommes en train d'essayer de les faire. Bien entendu, on ne va pas résoudre tous les problèmes en 3 ans, ni en 6, ni en 12 parce que c'est un travail qui doit être fait par tout le monde, tous ensemble. Oui, il y a parfois des sujets où on dit : il y a eu un arbitrage qui n'a pas été bon pour telle ou telle politique publique, mais en attendant, il y a énormément de politiques publiques qui sont menées.

Je voudrais redire quelque chose quand même. Sur la question sociale, c'est un rapport de transition écologique et sociale, la question sociale est liée pour une bonne chose. Pourquoi ? Parce que dans les ODD, il y a tous les sujets sociaux aussi. On ne peut pas faire de la transition écologique sans faire ces aménagements et l'accompagnement social avec nos concitoyens. On ne peut pas dire qu'il faut donner à manger à nos concitoyens qui sont dans le besoin et dire que l'on ne peut pas leur donner de la culture, de leur donner de l'envie de vivre sur notre territoire, de faire ensemble. Je pense qu'il faut de tout, et c'est cela que l'on essaie de faire. C'est pour cela que l'on essaie aussi d'amener la culture dans la ville et hors les murs, et pas rester cloisonné pour faire de l'entre-soi.

Je vous remercie.

### **M. Le MAIRE**

Merci, Delphine, pour ce gros travail d'abord que tu nous as présenté. Je pense que si ce débat a été très long, je crois que c'est parce que l'on fait beaucoup de choses. Je pense que si on ne faisait pas grand-chose, le débat aurait été beaucoup plus court. Donc, merci d'avoir alimenté aussi longuement le débat. Cela veut dire que Bordeaux est une ville qui bouge. Je comprends que vous soyez un peu déçus, et parfois passionnés comme le disait Nicolas FLORIAN. Vous êtes effectivement, je crois, un peu déçus de voir que la Ville de Bordeaux est en train de devenir une référence. Il y a qu'ici, je peux vous dire, que ... Notre politique peut être critiquée. Je pense que je suis bien placé pour dire que toute politique mérite critique. Franchement, de ce côté-là des bancs de l'assemblée, un dénigrement systématique, je pense que ce n'est pas à la hauteur du débat politique. Ce n'est pas à la hauteur de l'image de la Ville. Quand vous dénigrez notre politique, j'ai envie de vous dire, vous dénigrez aussi votre Ville. Donc, je vous appelle à un peu de retenue. C'est une manie, Monsieur FLORIAN. C'est moi qui suis dingue maintenant. Merci de garder les mains dans les poches, Monsieur FLORIAN. Je pense que l'on y gagnera en qualité des débats plutôt que de traiter de cela, ceux qui disent des choses qui ne vous plaisent pas.

Puis, enfin, j'ai l'impression que l'on ne vit pas dans la même ville. Franchement, vous croyez que le portrait de la Ville de Bordeaux que vous essayez d'instiller dans ce Conseil municipal, cela correspond à la réalité de la Ville de Bordeaux ? La Ville de Bordeaux est enviée. Le nombre de gens qui ont envie de venir habiter, je vous promets que si vous écoutez, je pense qu'ils seraient assez rapidement dissuadés de venir vivre dans notre ville alors que notre intérêt commun, c'est que l'on vienne vivre à Bordeaux. Permettez-moi de vous rappeler aussi, quand je dis que la Ville de Bordeaux est de plus en plus considérée

au niveau national. Il y a de cela trois semaines, un journal national qui n'est pas forcément de nos amis politiques a considéré que la Ville de Bordeaux était la ville la plus verte de France avec 22 critères qui ont été scientifiquement étudiés. Je comprends que cela vous met un peu mal à l'aise. Cela veut dire qu'elle bouge la Ville de Bordeaux. Cela veut dire qu'elle bouge. De temps en temps, j'aimerais puisque vous prenez le temps de vous exprimer, que vous trouviez quelques instants pour dire ce qui va bien à Bordeaux. Il y a des choses qui vont bien à Bordeaux. Moi, je suis, je crois, assez humble. Tout n'est pas parfait à Bordeaux. Loin de là, mais je pense qu'il y a des choses qui vont dans le bon sens et que l'on gagnerait un débat un peu apaisé si de temps en temps au lieu de dénigrer systématiquement tout ce que l'on fait, vous reconnaissiez que l'opposition pouvait être ou gagnerait à être plus nuancée.

Je ne veux pas être plus long. Je pense qu'on l'a été suffisamment. Il n'y a pas de vote. Je passe la parole à Madame la secrétaire de séance.

**Mme GARCIA**

Absolument, c'était une information sans volonté de faire de l'humour particulièrement.





Rapport de transition  
**ÉCOLOGIQUE**  
ET SOCIALE

**2023**

(sur les données 2022)

# CLÉS DE

---

Conformément à la loi du 12 juillet 2010, la Ville de Bordeaux présente son rapport de développement durable. Ce rapport est le fruit de la collaboration des élus, des services de la Ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole.

Il rend compte, au travers des actions et projets menés dans le courant de l'année 2022, de la politique municipale. Il expose également les perspectives pour l'année 2023. C'est un document qui s'inscrit dans une démarche participative et d'amélioration continue.

Les données des graphiques non sourcées proviennent des services de la Ville ou de la Métropole.

## Un rapport en évolution

Les modifications sur la structuration de ce rapport ont été amorcées en 2020, cette année encore elles ont permis de :

- Prendre en compte la dimension transversale de la transition écologique et sociale et les interdépendances entre les politiques menées (environnementale, économique, sociale, démocratique),
- Renforcer l'articulation du rapport avec le projet de mandature et le compte administratif financier de la Ville,
- De préciser le profil du lecteur. Le rapport 2023 sera plus largement diffusé, les contenus seront plus souvent mobilisés pour rendre compte de l'amplitude et de la cohérence des actions menées,
- D'améliorer la qualité de la contribution aux objectifs du développement durable de la Ville de Bordeaux.

## Une structuration au service du sens

Il se compose de 4 parties reprenant les 4 axes du projet municipal. Chacune de ces parties s'articule autour :

- **D'une analyse de la partie au regard des objectifs de développement durable,**
- **Des actions, projets ou démarches** conduits ou initiés en 2022,
- **Des perspectives.**



# LECTURE

## Un rapport accessible à tous

La mise en page du présent rapport prend en compte certaines règles pour le rendre davantage accessible aux personnes présentant un handicap visuel (malvoyance et cécité) ou mental (intellectuel et cognitif, tel que les personnes dyslexiques) :

- **Les couleurs** : nombre limité de couleurs, des couleurs à fort contraste,
- **Le type d'écriture** : des caractères lisibles avec une taille minimum 12 pour le texte courant, suppression des italiques, soulignement limité,
- **Structure de l'information** : plusieurs niveaux de titre communs aux 4 parties,
- **Mise en page** : impression sur fond clair, texte non justifié à droite, des infographies simples.

## La contribution de la Ville de Bordeaux aux objectifs de développement durable

**En septembre 2015, les objectifs de développement durable (ODD) ou « Agenda 2030 » ont été adoptés à l'unanimité par les 197 pays membres des Nations Unies.**

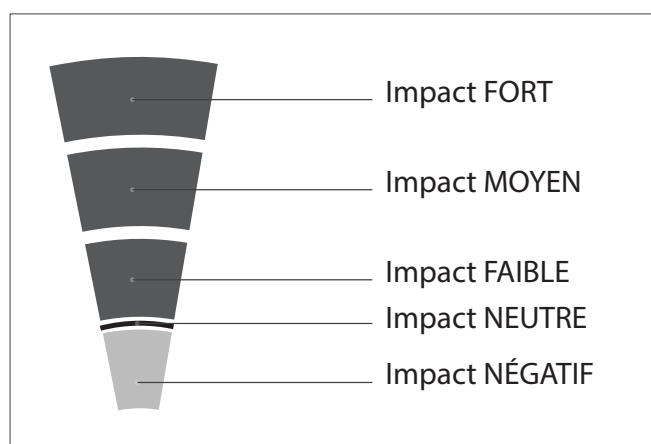
Cet Agenda, intitulé « transformer notre monde », est un plan d'action pour l'humanité, la planète et la prospérité.

Les 17 objectifs sont destinés à guider l'action à mener d'ici 2030, dessinant les contours d'un nouveau chemin de développement qui se veut universel, inclusif et durable, prenant en compte, de manière intégrée et interdépendante, les dimensions sociales, économiques et environnementales.

**Pour rendre compte de la contribution aux ODD des politiques engagées par la Ville de Bordeaux, une analyse par axe a été réalisée.**

Ainsi, une note de -1 à 3 a été attribuée pour qualifier l'impact sur chacun des ODD au regard des actions conduites en 2022.

- Note -1 : impact négatif
- Note 0 : impact neutre ou à qualifier
- Note 1 : impact faible
- Note 2 : impact moyen
- Note 3 : impact fort





# S O M M A I R E

---

**Portrait de territoire** ..... P 06



**Adapter la ville  
aux défis environnementaux** ..... P 12



**Favoriser l'émancipation  
tout au long de la vie** ..... P 42



**Répondre  
aux aspirations démocratiques** ..... P 68



**La ville en commun** ..... P 96

# PORTRAIT

## VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE : ANALYSE DES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LE TERRITOIRE, SES MILIEUX ET SES ACTIVITÉS

### DES VAGUES DE CHALEUR PLUS FRÉQUENTES

**+11 JOURS  
chauds**

par an depuis 1950



### DES ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS TOUJOURS PLUS CHAUDS

- Des bâtiments peu adaptés à la chaleur, en particulier en zone urbaine
- Une hausse tendancielle de la demande énergétique pour la climatisation
- Des pics de pollution à l'ozone plus fréquents



### LE FLEUVE EN DANGER !

- Baisse de -20 % des débits moyens, depuis 50 ans sur le bassin Adour Garonne
- Des étiages de plus en plus précoces et sévères affectant les milieux aquatiques
- Une température des eaux de surface qui augmente



### DES TEMPÉRATURES EN HAUSSE

**+1,5 °C** depuis 1950



Cette hausse est plus marquée en été qu'en hiver.

**15 023 PERSONNES**

estimées en zone inondable /  
**exposées aux risques d'inondations**  
sur la commune de Bordeaux.

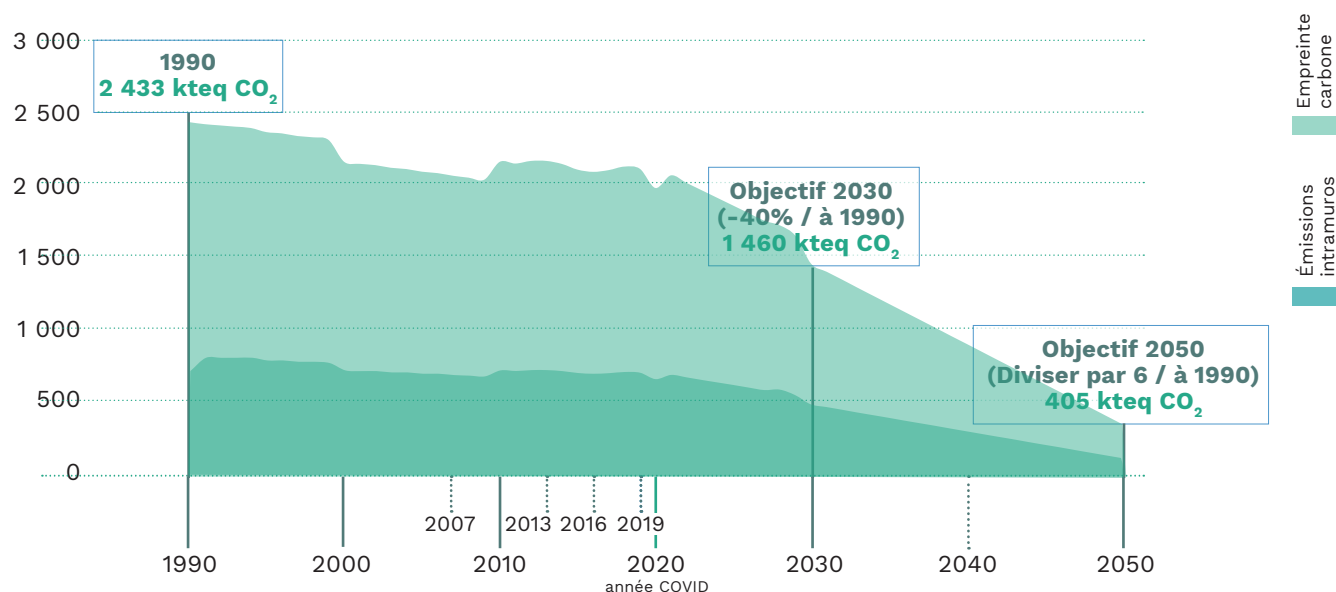


## AGIR SUR LE CLIMAT EN RÉDUISANT DE MANIÈRE DRASTIQUE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

La loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat a revu à la hausse les ambitions nationales concernant la baisse des émissions de gaz à effet de serre (GES). Elle inscrit la France dans une stratégie bas carbone et vise la neutralité carbone en 2050.

L'objectif est de réduire par 6 les émissions. Bordeaux s'inscrit sur la trajectoire d'une ville neutre en carbone en 2050.

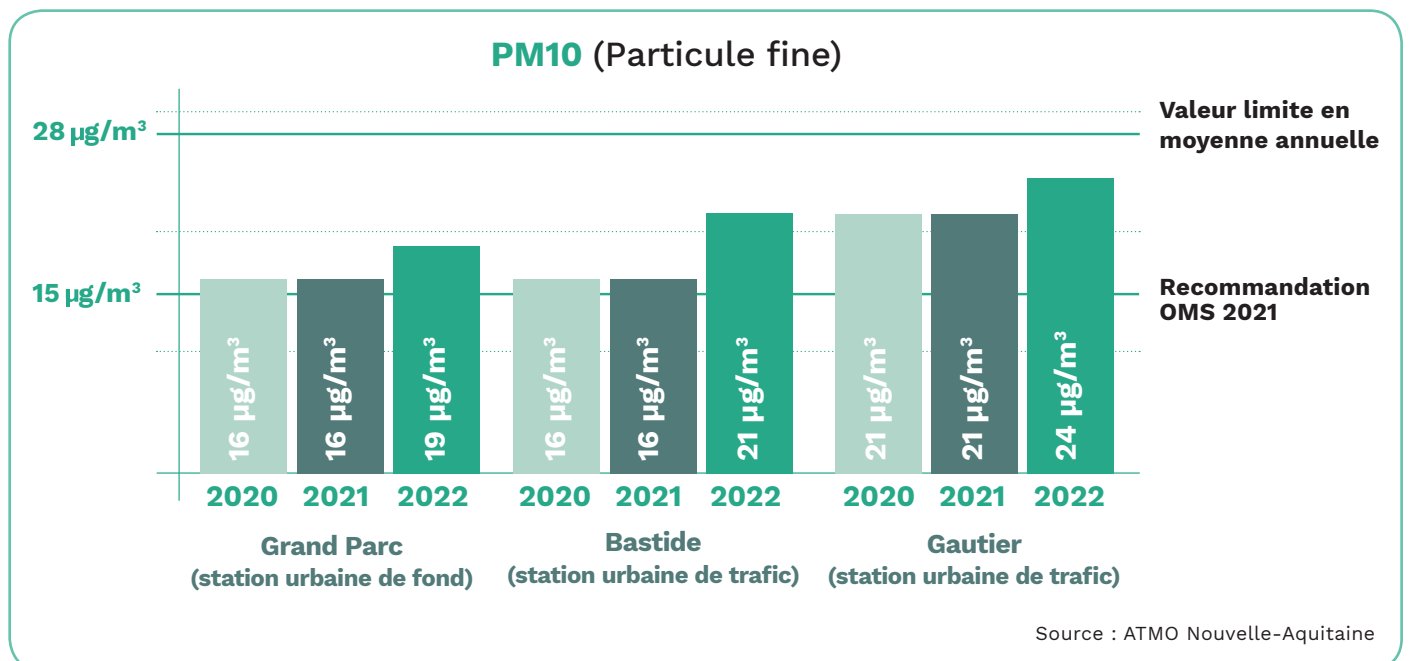
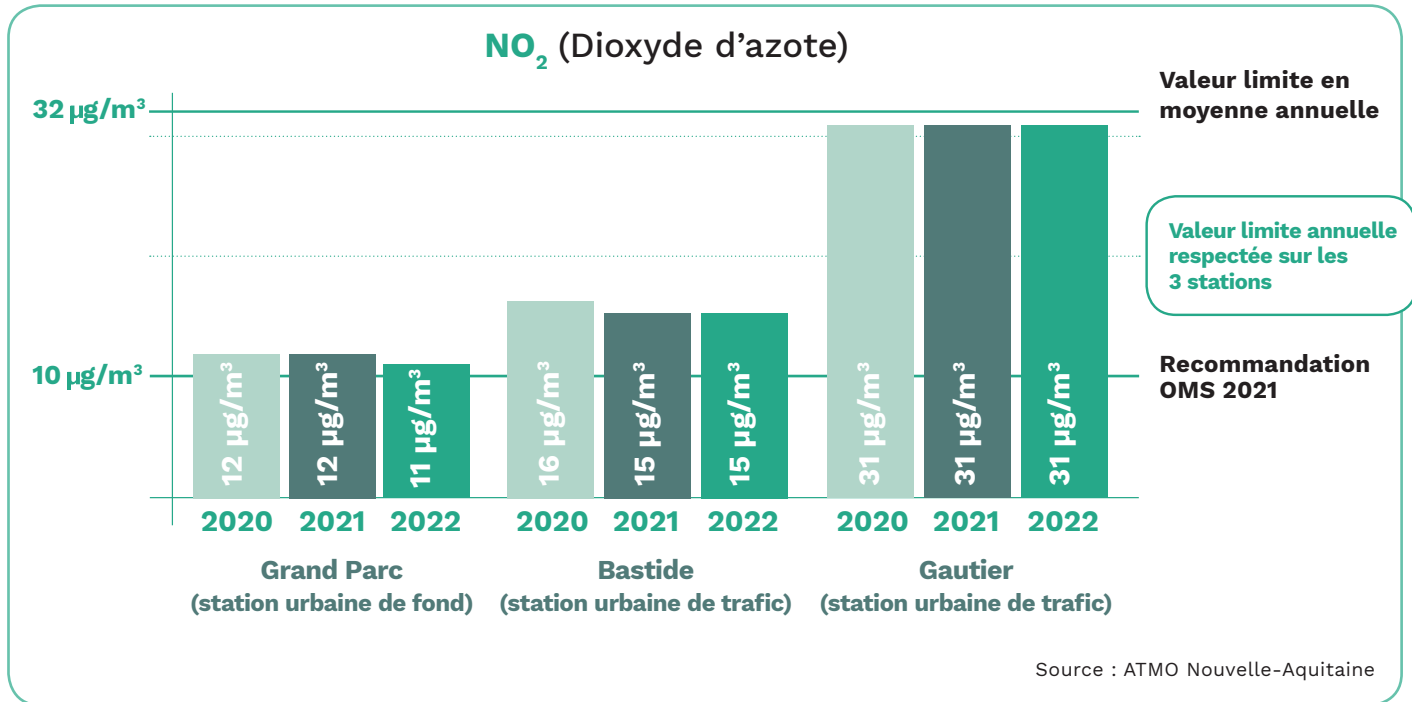
### ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE À BORDEAUX



Sources : Ville de Bordeaux, ALEC (NB : les données sont estimées sauf pour les années 1990, 2007, 2010, 2013, 2016, 2019 et 2020)  
L'ATMO Nouvelle Aquitaine a affiné son modèle de calcul produisant un redressement de l'historique des données.

## QUALITÉ DE L'AIR

En matière de pollution atmosphérique, Bordeaux se situe en dessous des valeurs limites réglementaires (selon le dispositif national de surveillance de l'air ambiant) pour les trois principaux polluants (NO<sub>2</sub>, PM 2,5 et PM10). Pour autant, aucune de ces concentrations moyennes annuelles ne sont inférieures ou égales aux recommandations de l'OMS (mises à jours avec de nouveaux seuils en septembre 2021) sur ce sujet.





## PM2,5 (Particule ultra-fine)

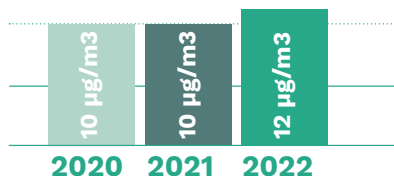
Gautier  
(station urbaine de trafic)

17 µg/m<sup>3</sup>

Valeur limite en moyenne  
annuelle\*\*

5 µg/m<sup>3</sup>

Recommandation  
OMS 2021\*



Source : ATMO Nouvelle-Aquitaine

## POPULATION

- + de 260 000 habitants
- 1 bordelais sur 3 a moins de 25 ans
- 1 Bordelais sur 7 a 65 ans ou plus
- 3 Bordelais sur 10 résident seuls (54% des ménages) dont 6500 seniors de 80 ans et plus
- 16% des ménages bordelais vivent sous le seuil de pauvreté (1 102€ par mois)
- 21 000 personnes au sein de ménages sans enfant sont en situation de pauvreté monétaire ou de vulnérabilité pouvant potentiellement relever directement de l'accompagnement social du CCAS
- 17 000 personnes sont dépendantes des allocations de la CAF pour plus de la moitié de leurs ressources
- 5000 seniors bordelais ont un revenu mensuel inférieur à 200€
- 12 798 bordelais ont plus de 80 ans, soit 5% de la population
- 51% des personnes âgées de 80 ans et plus vivent seules
- 9 000 personnes de 75 ans et + vivent seules dans un logement ordinaire

## EMPLOI

### ⇒ Chiffres clés 2022

- 5,8%

SOIT 26 420  
DEMANDEURS  
D'EMPLOI (CAT. A, B, C),  
EN UN AN

-9,1% en 2021



+ 16,3 %

OFFRES D'EMPLOIS  
EN 2022

+ 51,6% en 2021



6,4 %

(-0,3% EN UN AN)  
TAUX DE CHÔMAGE  
EN DÉCEMBRE 2022

6,7% en 2021

- 3,3 %

POUR LES  
- 26 ANS

-13,9% en 2021

+ 15,2 %

DE RECRUTEMENT

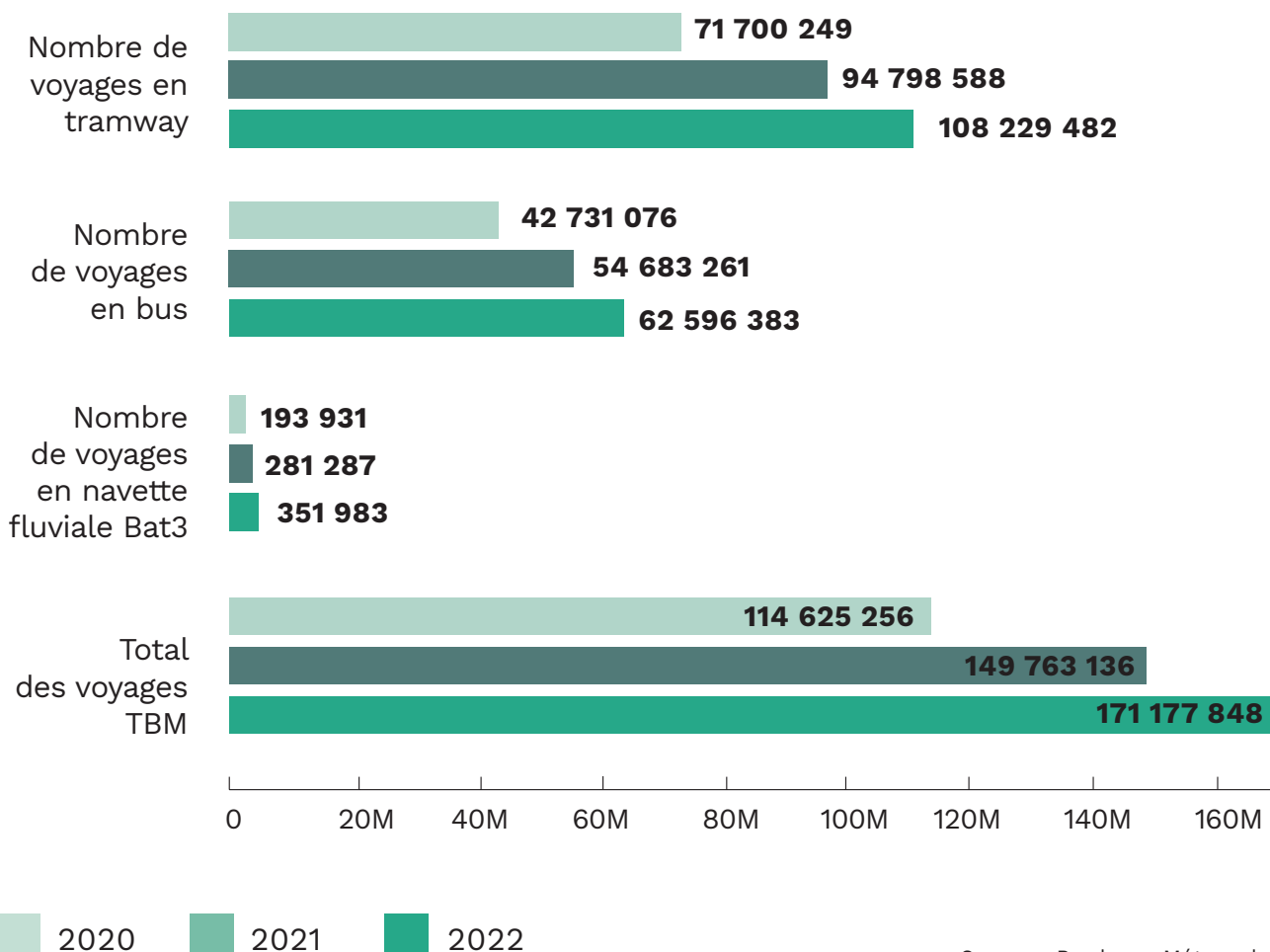
+50,5% en 2021

Source : Observatoire Pôle Emploi

## LOGEMENT

- 142 952 résidences principales (dont 44 860 occupées par leur propriétaire).
- 27 779 logements locatifs sociaux (privés et publics)
- 19,43% de logements sociaux au taux Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) de la commune
- + 14 600 logements en 10 ans dont 9700 résidences principales et 5 000 logements occasionnels
- Variation quinquennale du nombre de logements : + 7,1%
- Variation quinquennale des résidences principales : + 5,1%
- 25 000 résidences principales de 1 pièce
- 38 000 résidences principales de moins de 40m<sup>2</sup>
- 51% des ménages ont emménagé depuis moins de 5 ans

## TRANSPORTS EN COMMUN



+ de 85 000 PERSONNES ACCUEILLIES AU TOTAL



ACCUEIL

**13 433**  
PERSONNES REÇUES  
au lieu ressources  
(11 614 en 2021,  
7 211 en 2020)

**4 799**  
DOMICILIATIONS  
INSTRUITES  
(4 220 en 2021,  
3 972 en 2020)

**3 435**  
EN FILE ACTIVE  
(3 418 en 2021,  
3 410 en 2020)

**2 786**  
DEMANDES D'AIDE  
FACULTATIVES  
(2 970 en 2021,  
2 747 en 2020)



INTERVENTION  
SOCIALE

**2 896**  
PERSONNES REÇUES  
en permanence d'accueil  
sans rendez-vous  
(2 771 en 2021,  
2 356 en 2020)

**662**  
PERSONNES SUIVIES  
dans l'année dans  
le cadre du RSA  
(608 en 2021, 636 en 2020,  
640 en 2019)

**618**  
PERSONNES SUIVIES  
dans l'année dans le cadre  
du Plan local d'action  
auprès des jeunes (PLAJE)  
(694 en 2021, 864 en 2020,  
600 en 2019)

**170**  
PERSONNES SUIVIES  
par la plateforme santé  
vulnérabilité  
(124 en 2021,  
135 en 2020)



TRANSPORTS

**1 766**  
ACCUEILS  
pour accès  
à la tarification solidaire  
des cartes de transport  
(4 044 en 2021,  
3 837 en 2020)

. **48** SINISTRES, PÉRILS NÉCESSITANT UN ACCOMPAGNEMENT  
(51 personnes accompagnées, 38 personnes relogées)

# ADAPTER LA VILLE AUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX



# Contribution aux Objectifs de développement durable

En renforçant la résilience face au changement climatique par la multiplication des espaces naturels en ville, le programme “Bordeaux Grandeur Nature” contribue **aux villes et communautés durables** (ODD11) et **au bien-être des habitants** (ODD3). Ces actions, par leur impact direct sur les êtres vivants, renforcent **la protection de la faune et la flore terrestre** (ODD15) tout en permettant, à l'échelle communale, **de lutter contre le changement climatique** (ODD13). La gestion raisonnée de la ressource en eau et la protection des zones humides permettent **la préservation de la vie aquatique** (ODD14). La mise en place concertée de ces actions, avec les acteurs du territoire, concourt **aux partenariats pour des objectifs mondiaux** (ODD17).

De plus, en encourageant une agriculture et un système alimentaire beaucoup moins dépendants des énergies fossiles, en relocalisant la production agricole, en favorisant les circuits courts et en développant les productions agricoles diversifiées (petites fermes familiales) de la ceinture maraîchère et des territoires environnants, la Ville de Bordeaux met en place des actions en faveur d'une alimentation résiliente pour tous. En cela, elle répond **à la lutte contre la faim** (ODD2) et **à une production et une consommation plus durable** (ODD11).

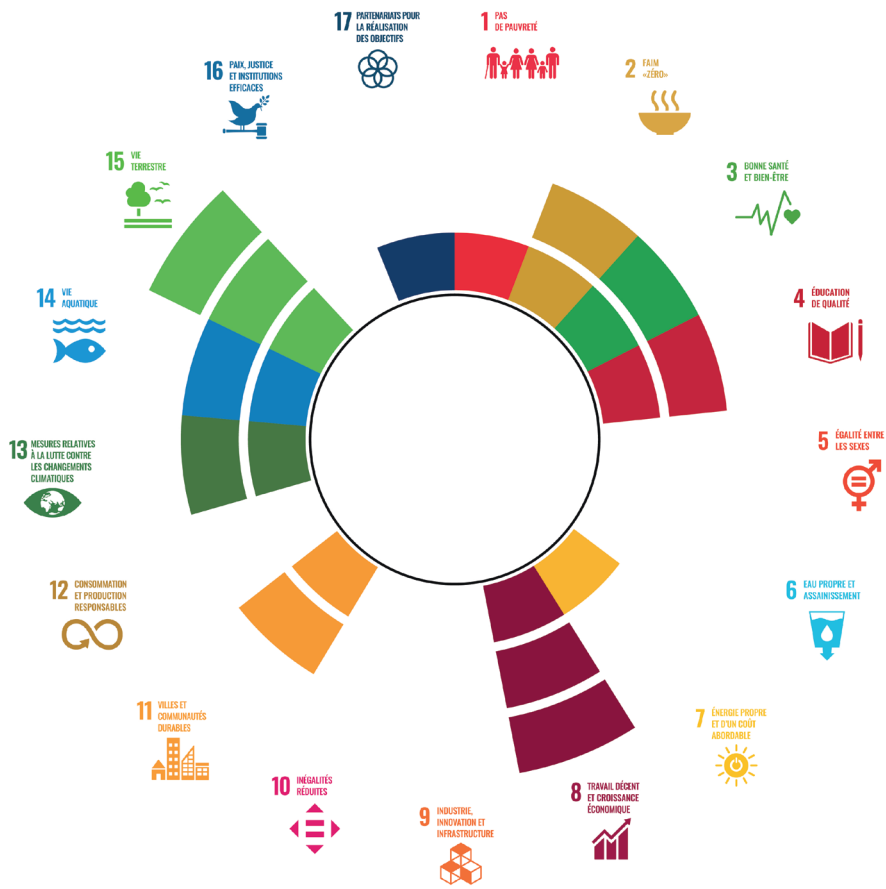
Les aménagements favorisant les modes de déplacement doux et améliorant la qualité de l'air permettent de contribuer **à l'accès à la santé** (ODD3). Le développement de nouveaux modes de production d'énergie renouvelable, notamment par les réseaux de chaleur, **renforce l'industrie, l'innovation et l'infrastructure** (ODD9) de la Ville tout en s'inscrivant **dans une consommation et une production responsable** (ODD12).

Les engagements pris par la Ville de Bordeaux en matière de valorisation de l'économie sociale et solidaire contribue fortement **à l'accès à l'emploi décent** (ODD8). La pérennisation des actions en faveur d'un tourisme plus durable ancre la collectivité **dans une volonté de développer une ville durable** (ODD11) notamment grâce **à une consommation et une production plus raisonnée** (ODD12).

De plus, grâce aux actions de sensibilisation conduites quant au tri et à la valorisation des déchets, les services municipaux participent **à une éducation de qualité** (ODD4) en matière de transition écologique.

Enfin, la Ville contribue fortement aux objectifs de développement durable sur le recours **aux énergies renouvelables** (ODD7) et à **la lutte contre le changement climatique** (ODD13). Les actions conduites pour accompagner les ménages dans la transition énergétique de leurs foyers **luttent contre la précarité** (ODD1). La volonté de coconstruire ces actions répond **à la logique des partenariats pour la réalisation des objectifs** (ODD17).

L'impact sur les autres objectifs de développement durable est considéré comme neutre ou à qualifier.



# Actions, projets, démarches 2022

## UNE VILLE NATURE ET APAISÉE

### RENATURER LA VILLE ET RENFORCER LA BIODIVERSITÉ : DÉPLOYER « BORDEAUX GRANDEUR NATURE »

#### ⇒ Anticiper : Bordeaux, ville pilote pour la recherche appliquée

##### ● RÉALISATION D'UNE ÉTUDE SUR LA TRAME VERTE

La Ville de Bordeaux se dote d'une trame verte qui va **guider la végétalisation et la perméabilisation de ses espaces publics et privés**. Cela permettra d'adapter la rue au développement de la marche, de permettre à chaque habitant d'être à moins de 10 minutes d'un espace végétalisé et d'intégrer le cycle de l'eau dans les aménagements urbains pour le préserver.

##### ● RELANCE DE LA BIODIVERSITÉ SUR LE SITE POLLUÉ DE FIB BORIFER

Le 23 mars 2022, le partenariat entre la Ville de Bordeaux et l'ADEME, pour la mise en œuvre du projet DIVA, a débuté sur le site d'accueil Borifer (un des 3 sites sélectionnés en France), au nord du parc aux Angéliques, avec les premiers travaux de préparation.

Protocole scientifique mené par un consortium de laboratoires de recherche, ce projet innovant consiste à analyser, sur une période de 3 ans, le comportement du sol pollué par les anciennes activités industrielles du site (FIB Borifer, peinture et traitement de surface) et contribuera à l'élargissement d'une zone « tampon » entre le parc aménagé et les berges naturelles, favorable à la préservation des espèces et de leurs habitats.

Les premiers travaux ont débuté en avril avec la mise en place **de 8 parcelles plantées** afin d'étudier le comportement du sol et des végétaux.



## ● EXPÉRIMENTATION DE PERGOLAS VÉGÉTALISÉES AVEC SYSTÈME DE BRUMISATION

La Ville a procédé à l'installation de modules en bois servant de bacs de plantation et d'assise sur des places minérales qui ne peuvent pas être plantées « en pleine terre » et qui constituent des îlots de chaleur urbains. Ces modules sont végétalisés par des plantes grimpantes pour proposer un espace de fraîcheur et équipé d'un système de brumisation.

En 2022, **5 nouveaux sites sont équipés** : place Buscaillet, ponton Yves-Parlier, place Paul-Doumer et parvis de l'Église Sainte-Croix.

## ● TEST DE REVÊTEMENT EN LIÈGE

Plusieurs crèches et écoles ont vu leurs cours aménagées avec un revêtement en liège :

- École maternelle Paul-Lapie
- Crèche du Grand-Parc
- École maternelle Alphonse-Dupeux

## ⇒ Protéger, renouveler : Bordeaux, ville nature pour ses habitants

### ● ÉLABORATION DU PLUI

Bordeaux s'engage **dans la protection et le renouvellement des zones naturelles** de son territoire. Elle y contribue notamment par la modification du PLUi, travaillée en 2022 et effective en 2023 :

- Imposant des règles claires sur les arbres détruits par les projets et l'obligation de replanter des arbres du même gabarit
- Augmentant le pourcentage d'espace de pleine terre minimal : en emprise 0 il passe de 50 à 75 %
- Limitant la prolifération de piscines privées : elles ne seront autorisées que sous conditions
- Définissant un nombre minimal d'arbres par m<sup>2</sup> de terrain non bâti
- Protégeant 140 arbres supplémentaires (nous sommes passés de 40 arbres classés en 2020 à 180 à ce jour).

### ● RENATURATION DE L'ESPLANADE CHARLES-DE-GAULLE À MÉRIADECK

- La suppression des lierres monospécifiques dans les massifs, amendement avec broyat végétal local, substitution des asperseurs par du goutte à goutte pour économiser l'eau et implantation de vivaces variées pour favoriser la biodiversité sur plus de 800 m<sup>2</sup>.
- Le renouvellement des fosses abandonnées et des arbres abattus pour recréer des surfaces ombragées.





## ● AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DU CARDINAL DONNET (QUARTIER SACRÉ-COEUR)

La Ville poursuit le traitement des îlots de chaleur urbains par la végétalisation et la désartificialisation. Ce projet, mené avec les habitants du quartier, a permis, outre les nombreuses plantations, **d'augmenter fortement la surface de l'aire de jeux**, qui a ainsi été doublée pour atteindre 360 m<sup>2</sup>. C'est la première aire de jeux de Bordeaux qui propose une slackline (sangle tendue entre deux supports qui permet de faire des traversées en équilibre). Des arbres fruitiers (arbousiers, feijoa, pistachier) complètent les plantations et un dispositif de brumisation a été installé.

- Surface de l'aménagement : 2 000 m<sup>2</sup> dont 1 000 m<sup>2</sup> de surface désimperméabilisée
- Espaces verts : 660 m<sup>2</sup>
- Végétaux plantés : 43 arbres, 396 arbustes, 717 vivaces
- Mobilier installé : 23 bancs, 16 corbeilles
- Surface de l'aire de jeux doublée pour un total de 360 m<sup>2</sup> avec 3 espaces dédiés pour les enfants de 1 à 14 ans
- Un dispositif de brumisation

## ● PARVIS DU COLLÈGE JACQUES-ELLUL

- 1 740 m<sup>2</sup> de surface désartificialisée (remise en pleine terre)
- 29 arbres plantés

## ● PLACE SAINT-MARTIAL

- 260 m<sup>2</sup> de surface désartificialisée (remise en pleine terre), soit deux fois plus qu'avant
- 12 arbres plantés
- 100 arbustes plantés
- 1 900 plants (dont 40% végétaux issus du centre de culture municipal et le reste de pépiniéristes charentais)
- 10 nouveaux bancs
- Nouveaux flux piétons et Personnes à Mobilité Réduite
- Nouveaux jeux en bois

## ● PLACE DES CAPUCINS

Le réaménagement de la place des Capucins a permis de rééquilibrer l'espace public au profit de la nature en réduisant la part dédiée à la voirie.

Concrètement, cela se traduit par un passage de 6 voies automobiles (4 pour la circulation, 2 pour le stationnement) à simplement 2 voies automobiles, par la pose d'arceaux de vélos et la sécurisation des modes de déplacement doux.

Outre la baisse de la pollution sonore et l'amélioration de la qualité de l'air, le projet permet un gain de pleine terre, et accueillera prochainement des bancs et des espaces végétalisés.



## ➔ Planter : Bordeaux, l'urbanisme résilient

### ● PLANTATIONS

La 3<sup>ème</sup> saison du programme Bordeaux Grandeur Nature prévoit la plantation **de près de 13 000 arbres**, dont 150 arbres fruitiers conformément à la politique de résilience alimentaire de la ville.

#### NOMBRE D'ARBRES PLANTÉS EN MICRO-FORÊTS



0  
EN 2020



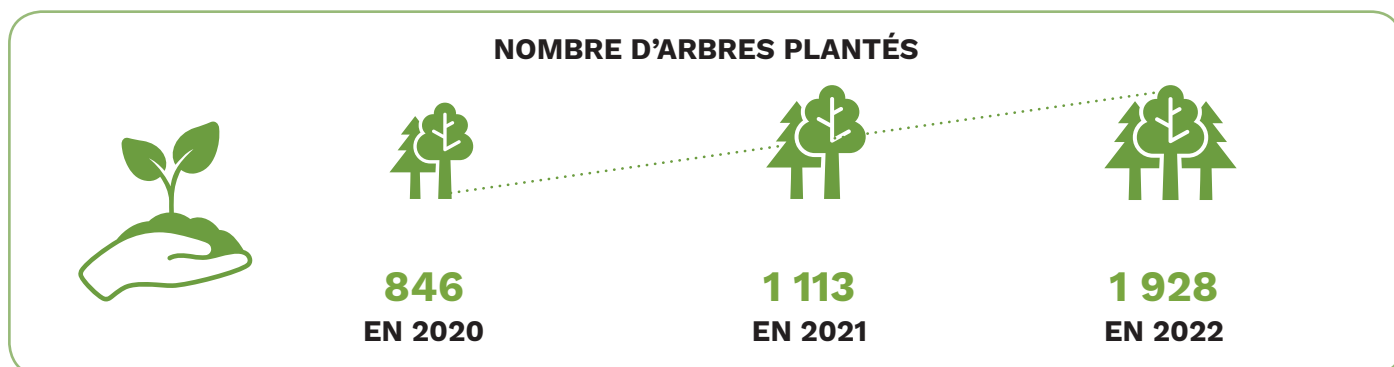
4 800  
EN 2021



5 224  
EN 2022

La plantation de ces arbres participe de la réduction des îlots de chaleur urbains, dans la mesure où :

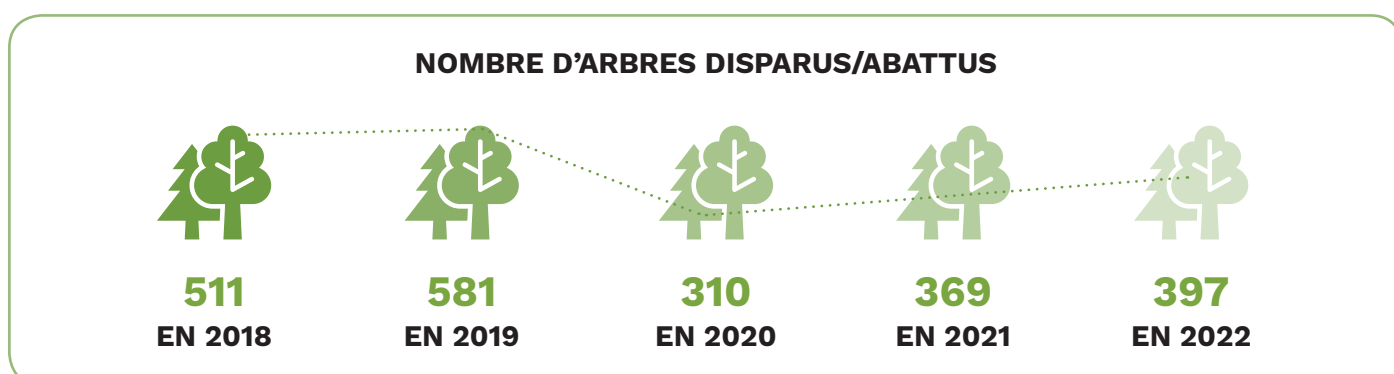
- La pleine terre permet d'infiltrer l'eau qui s'évapore en cas de forte chaleur ;
- La végétation et les feuilles renvoient les rayons du soleil et n'accumulent pas la chaleur ;
- Les arbres font de l'ombre le jour et de l'évapotranspiration la nuit.



Un budget de **420 000€** a permis cette forte augmentation du nombre de plantations annuelles, **soit +40% par rapport à 2021**.

## PLAN DE LA RECONQUÊTE VÉGÉTALE DE LA VILLE **6,5M€**

### • **ENTRETIEN DU PATRIMOINE VÉGÉTAL DE LA VILLE**



Il est parfois nécessaire **pour des questions sanitaires et de sécurité** d'abattre des arbres. Certains projets d'aménagement ou d'infrastructures peuvent également le nécessiter. Un processus a été mis en place **pour limiter au maximum ces abattages**. Ainsi, si le nombre d'arbres disparus ou abattus a augmenté de 7,5% entre 2021 et 2022, **il a baissé de 10%** comparé à la moyenne du nombre d'arbres abattus sur les 5 dernières années (environ 442/an).

Les abattages sont principalement liés aux projets urbains, qui viennent augmenter les statistiques entre 2021 et 2022.

De plus, l'incidence de la météo de l'année 2022 et notamment de l'été caniculaire marqué par un déficit hydrique a entraîné **des répercussions graves sur la capacité des arbres à survivre**.

De manière globale, la Ville atteint **une moyenne annuelle d'environ 1 à 1,5% d'arbres abattus** sur la totalité du patrimoine. Ce taux varie suivant les typologies de site. Les écoles, par exemple, possèdent un taux situé entre 1,5 et 2% en raison, entre autres, des paramètres sécuritaires. Face à ce constat, le programme des cours buissonnières, qui consiste à végétaliser et désimpermeabiliser toutes les cours d'écoles et de crèches en 10 ans, prend tout son sens.

## ● LES CIMETIÈRES DES PINS FRANCS ET DE BORDEAUX NORD

Dans le cadre de son plan de renaturation de ses cimetières, pour en faire des lieux agréables tant pour se recueillir que pour se promener, la Ville a engagé depuis 2021 **une opération pluriannuelle de plantations d'arbres.**

Ainsi sur la saison 2022/2023 :

- **56 arbres** ont été plantés au cimetière de Bordeaux nord
- **15 arbres** ont été plantés au cimetière des Pins Francs

## ⇒ Participer : Bordeaux, ville jardin avec ses habitants

La Ville s'est engagée dans une démarche pro-active de renaturation et met à contribution également les Bordelaises et les Bordelais, à travers plusieurs dispositifs.

### ● PERMIS DE VÉGÉTALISER

Mis en place en 2021, le permis de végétaliser permet aux habitants de participer au **développement de la flore en milieu urbain**, dans leur rue.

Ce permis vient compléter le dispositif de création de fosses de pas de porte.



**NOMBRE D'INSTALLATIONS FAITES POUR VÉGÉTALISER  
LES TROTTOIRS (FOSSES & JARDINIÈRES)**

**1 190** EN 2020

**1 246** EN 2021

**1 022** EN 2022

La baisse constatée entre 2021 et 2022 s'explique principalement par une baisse du nombre demandes de la part des particuliers.

### ● JARDINS COLLECTIFS

**Jardins partagés** : création de 2 500 m<sup>2</sup> au Grand Parc

**Jardins familiaux** : sanctuarisation et réaménagement de 1 500 m<sup>2</sup> aux Aubiers

## NOMBRE DE JARDINS COLLECTIFS



**60**  
EN 2020

**64**  
EN 2021

**67**  
EN 2022

### ● MISE EN ACCESSIBILITÉ DU JARDIN PUBLIC

L'état des lieux, effectué en janvier 2019, a révélé 54 non-conformités pour un montant de travaux **de près de 2 M€**.

Des dérogations ont été obtenues **pour la préservation du patrimoine ou des impossibilités techniques** : les passerelles, le parvis menant à l'île aux enfants, les escaliers et les sanitaires.

Ces travaux, dans un jardin historique, ont fait l'objet, en amont, d'une étude approfondie et de nombreuses concertations avec la mairie de quartier, les gestionnaires, les différents référents, le Museum, le service culture, l'ABF et le service de l'arbre.

**6 phases de travaux ont été réalisées** afin de permettre l'accès au jardin à tout moment et ce pendant toute la durée du chantier.

- Plus de 1 000 m<sup>2</sup> de surface de sol désimperméabilisée
- 32 nouveaux bancs (bois et acier) en remplacement des anciens
- 30 nouvelles corbeilles en acier

Les matériaux retenus dans la composition du revêtement sont naturels et issus de carrières régionales. L'objectif est de limiter l'imperméabilisation.

### ⇒ Mise en œuvre du Label bâtiment frugal

Le référentiel « bâtiment frugal bordelais » précise les trois grands enjeux de la frugalité : **faire mieux avec moins, être bienveillant avec le territoire d'accueil, et s'adapter au contexte de demain**.

Il développe **42 critères pour apprécier le caractère frugal des projets et des réalisations**. Au moment du permis de construire, les projets pourront être engagés pour 1, 2 ou 3 feuilles selon les objectifs poursuivis. Le label est décerné après la réalisation.

À titre d'exemple, le programme de construction préparé en 2022 dans l'opération Ginko sera référencé bâtiment frugal. Le permis doit être approuvé en 2023 et le projet livré en 2025.

Tous les projets immobiliers présentés en commission métropolitaine des avant-projets (CMAP) en 2022 ont ainsi fait l'objet d'une analyse de leur respect du label bâtiment frugal bordelais.

Au total, à travers cette commission, **une trentaine de projets de construction importants** ont été travaillés à partir du référentiel en 2022.

## ⇒ Réorienter les projets d'aménagement

### ● BASTIDE NIEL

Le projet urbain de la ZAC Bastide Niel vise à **faire sortir de terre un quartier mixte** à l'emplacement d'une ancienne caserne et de friches ferroviaires, sur une emprise totale de 35 hectares.

La révision du plan guide initial de la ZAC initiée en 2021 et validée en 2022, a permis de retrouver 2 hectares de pleine terre sur les 16 hectares d'espaces publics, en remplacement du béton coulé. La part de végétalisation envisagée (**dont 1 800 arbres et 3 000 arbustes**) sera de 3 à 5 fois plus conséquente qu'initialement prévu. En complément, une micro-forêt verra le jour à l'Est de la ZAC, des potagers seront également développés dans certains des 21 espaces verts (7 000 m<sup>2</sup> environ) prévus dans le projet urbain.

### ● BRAZZA

Le projet Brazza vise à l'aménagement d'un site historiquement occupé par des activités économiques et industrielles en un quartier mixte, largement paysager. 4 800 logements et 9 000 habitants sont attendus à terme sur les 53 hectares du quartier. Le plan guide a été conçu de manière itérative en prenant compte de deux contraintes : la pollution et l'inondabilité du site. Le projet, au-delà de créer un quartier paysage, **désimperméabilise et améliore sensiblement la qualité des sols initiale**. Via ses larges lanières plantées, la conservation du bois rudéral et l'aménagement de cœurs d'ilots végétalisés, Brazza va désimperméabiliser largement les sols jusqu'à présent 100% artificialisés. Ainsi 40% des espaces du projet seront recouverts d'espaces verts **soit 2 ha de plus** que la situation initiale.

## RÉÉQUILIBRER LA PLACE DE LA VOITURE AU PROFIT DES MOBILITÉS ALTERNATIVES ET DES USAGES PARTAGÉS

### ⇒ Limitation à 30 km/h

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la vitesse est limitée **à 30 km/h dans 89% des rues** bordelaises, contre 37% précédemment. Seuls les axes routiers principaux restent à 50 km/h. Cette mesure participe **à l'apaisement du trafic routier** et contribuera à la réduction de la pollution de l'air aux particules.

### ⇒ Augmenter le secteur borné et zone piétonne

L'apaisement de la ville s'est aussi traduit par l'extension du secteur borné avec la mise sous contrôle d'accès en 2022 de la rue Notre-Dame, du marché des Chartrons ainsi que la piétonnisation de la place des Capucins.



**266**  
SITES DE  
CONTRÔLE  
D'ACCÈS

**456**  
BORNES  
ESCAMOTABLES

**105 ha** DE ZONE  
PIÉTONNE SOUS  
CONTRÔLE D'ACCÈS

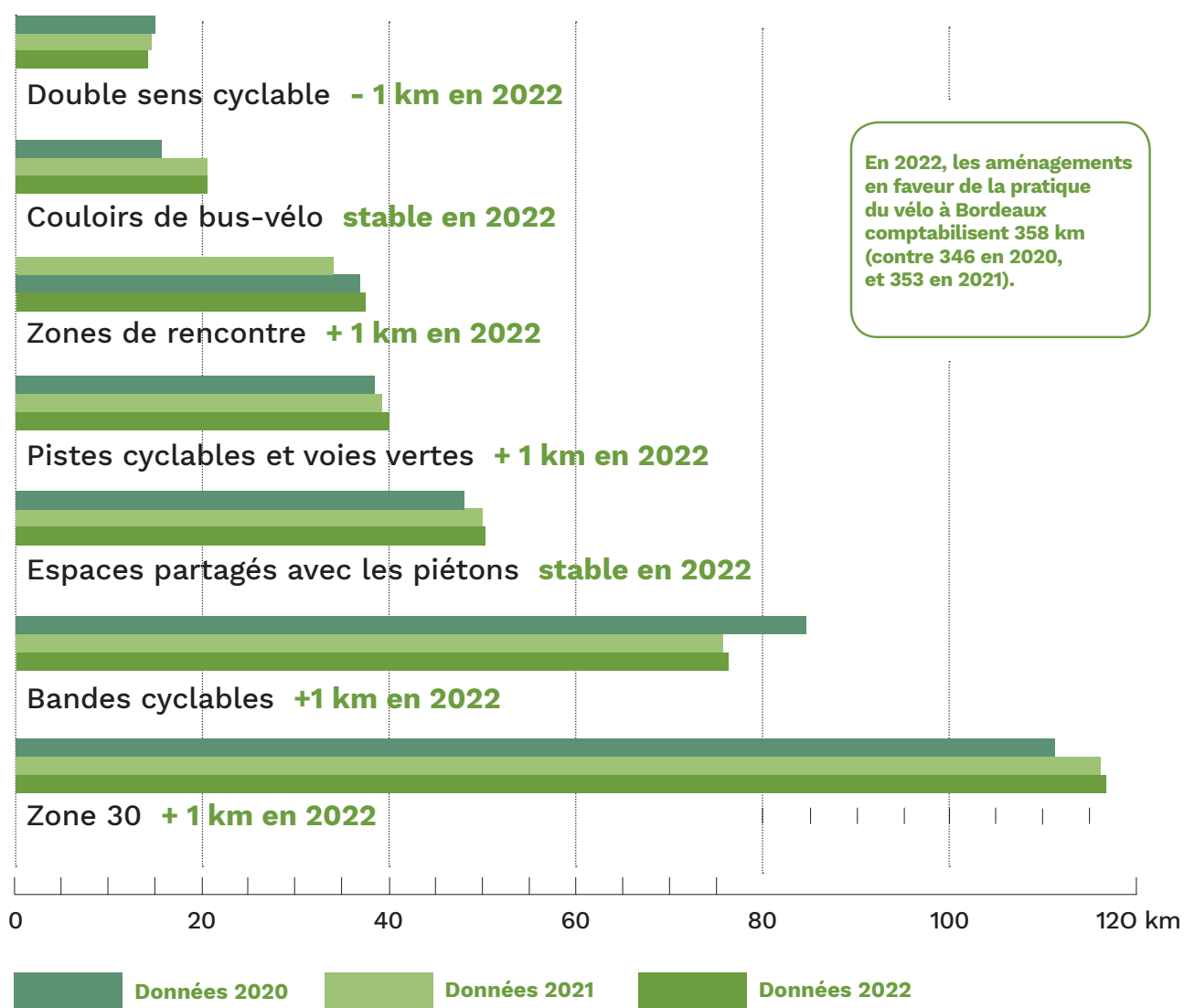


## ⇒ Mettre en œuvre de nouveaux aménagements cyclables

Deux premiers plans vélos mis en œuvre par Bordeaux Métropole ont permis de doubler la longueur du réseau cyclable de 750 km à 1 500 km entre 2010 et 2021. Un troisième plan vélo poursuit cette dynamique. Son objectif est **de porter à 18% à horizon 2030 la part modale du vélo**, contre 8% en 2017, soit pour Bordeaux un objectif à atteindre de 25 à 30 %. Le plan permet **d'améliorer la qualité des aménagements cyclables** pour les rendre plus sûrs et d'assurer leur continuité et leur jalonnement.

L'aménagement en faveur des modes actifs passe par le développement des zones 30, des zones de rencontre et des espaces partagés avec les piétons.

## ÉVOLUTION DES AMÉNAGEMENTS FAVORISANT LA PRATIQUE DU VÉLO À BORDEAUX



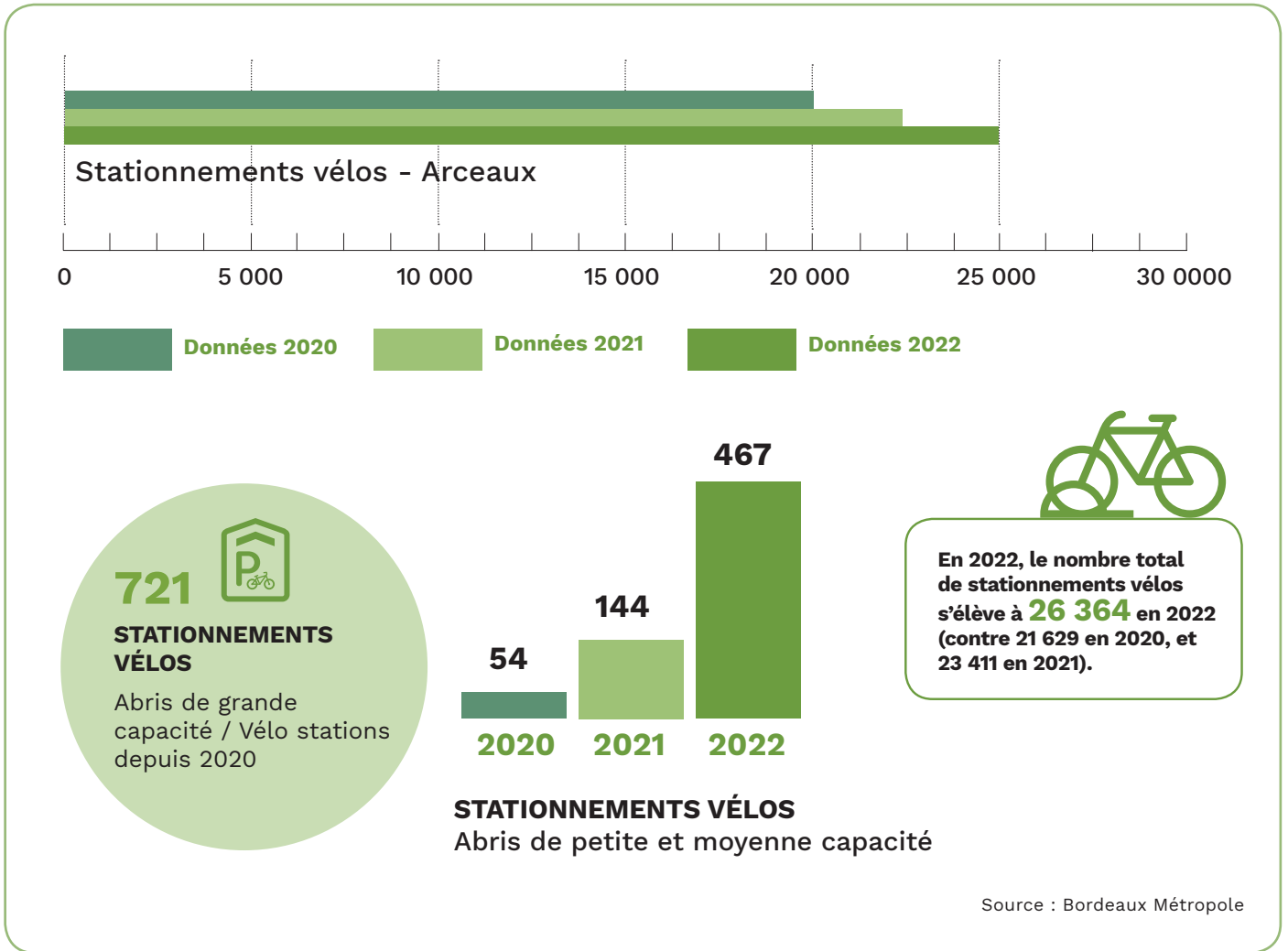
Source : Bordeaux Métropole

La part des double-sens cyclables diminue au profit d'aménagement plus qualitatif.

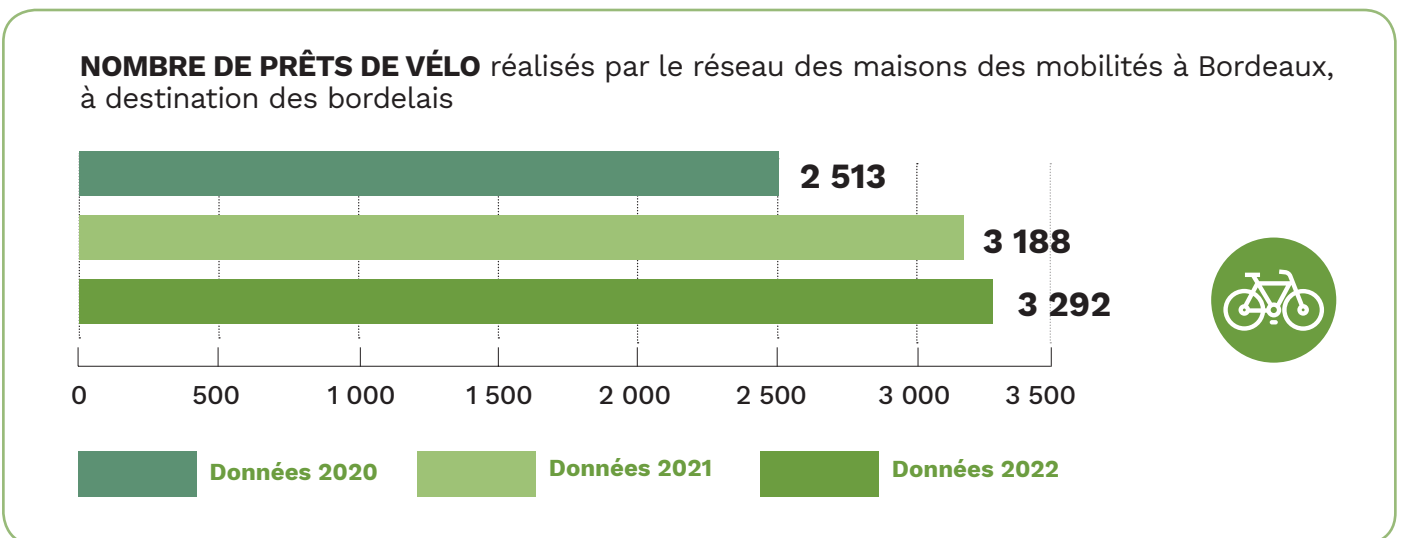
**12 kms supplémentaires d'aménagements cyclables** ont été mis en service depuis 2020 à Bordeaux. Ce bilan quantitatif se double de très nombreuses améliorations qualitatives. Des bandes cyclables ont pu être sensiblement élargies en de nombreux endroits (ex : rue Bethmann), des reconfigurations telles que celles réalisées le long du cours de Verdun, sur le quai de Queyries, le quai Deschamps ou le pont du Guit **ont considérablement amélioré le confort et la sécurité.**



## ➔ Augmenter le stationnement vélo



## ➔ Faciliter le prêt de vélos



## ⇒ Améliorer le stationnement moto

Entre 2020 et 2022, **118 arceaux motos ont été installés**, soit 236 places créées.

En complément, et en concertation avec les associations de motards, **85 emplacements ont été matérialisés sans arceaux**, soit 474 places environ. Une configuration avec stationnement en épis a été déployée sur différents sites, pour la première fois en 2022.

À ce jour, ce sont donc **740 places motos avec arceaux et 474 places sans arceaux** qui sont à disposition des 2 roues motorisés. Cela vient s'ajouter à l'importante offre en parkings hors voirie.

## ⇒ Réguler le free-floating

Souhaitant **réguler les services de free-floating** sur son territoire, la Ville de Bordeaux s'est associée à Bordeaux Métropole pour le lancement d'un AMI (appel à manifestation d'intérêt) à destination des opérateurs de **vélos, trottinettes et scooters électriques**. En septembre 2022, Bordeaux Métropole a désigné les lauréats. Ils ne sont plus que deux par moyen de transport pour exploiter ces véhicules en libre-service sans station. Concrètement, cela s'est traduit par **plus de véhicules mis à disposition** (+ 750 trottinettes, + 200 vélos et + 100 scooters) et **un maillage territorial plus large** (24 communes contre uniquement Bordeaux auparavant).

De plus, de nombreuses zones de stationnement dédiées ont été aménagées, où désormais les véhicules en free-floating doivent être garés sous peine de surcoût important pour les utilisateurs. Cela permet **de libérer l'espace public au profit de tous**. La mise en service a eu lieu début novembre 2022.

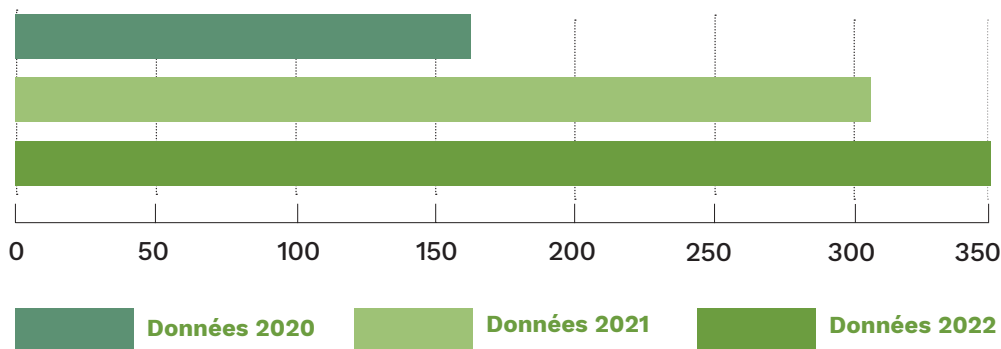


## ⇒ Faciliter le stationnement pour véhicules électriques

L'extension du stationnement pour véhicules électriques s'est poursuivie dans le secteur des Chartrons et sur les boulevards.

La modernisation des points de recharge a permis de doubler la puissance délivrée et de mettre les prises au standard le plus répandu. **17 bornes complémentaires ont été ajoutées** sur l'espace public et 26 dans les parkings.

**NOMBRE TOTAL DE PLACES DE STATIONNEMENT** avec borne de recharge pour véhicules électriques (voie publique + parkings)



## ⇒ Développer l'autopartage



### C'est quoi « l'autopartage » ?

L'autopartage se définit comme la mise à disposition de véhicules en libre-service, au profit d'usagers qui les utilisent pour la durée et la destination de leur choix. Il représente une alternative vertueuse à la voiture individuelle, incite au report modal, et participe à l'apaisement des centres urbains, par l'amélioration de qualité de l'air et la préservation de l'environnement. Une voiture en autopartage remplace 5 à 8 voitures personnelles et libère 1,5 à 3 places de stationnement en voirie.

En juin 2022, la Ville de Bordeaux a lancé **un appel à manifestation d'intérêt pour exploiter sur 5 ans 320 places d'autopartage pour véhicules thermiques** réparties en 4 lots avec un étalement dans le temps de la mise en service de ces places afin de prendre en compte le développement des quartiers en devenir (45 places à attribution des lots, 15 places dans l'année qui suit l'attribution, 20 places à définir avec l'opérateur dans un délai de 30 mois dans les nouveaux quartiers et autour des boulevards).

## ⇒ Appel à projet Bordeaux « Recettes d'avenir »

En 2021, un premier appel à projets avait été lancé, doté d'une enveloppe de 50 000 €, qui a rencontré un vrai succès et a permis de soutenir 22 projets associatifs. Dans le budget 2022, l'enveloppe destinée à cet appel à projet a été doublée, afin de soutenir davantage d'actions et surtout **d'amplifier la portée de ce programme**. La Ville a ainsi apporté son soutien à **35 projets associatifs** engagés dans la résilience alimentaire dans les **8 quartiers de Bordeaux**.

## ⇒ Bilan des actions déjà menées

- Installation d'un maraîcher bio dans le domaine du Haillan (4,5 hectares dont 3,5 cultivables), 1<sup>ère</sup> récolte au printemps 2022
- 2500 m<sup>2</sup> de jardins partagés et collectifs livrés au Grand Parc, création d'un jardin partagé de 430 m<sup>2</sup> à la Bastide
- Sanctuarisation des jardins familiaux des Aubiers, environ 1 ha
- 1<sup>ère</sup> récolte du potager ornemental du jardin de l'Hôtel de Ville avec redistribution des légumes aux Relais Popote à destination de ménages défavorisés
- Démarrage des études de faisabilité des projets de QG (quartiers du goût) au Grand Parc et à la Benauges

## ⇒ Relais Popote

Le dispositif Relais Popote est entré dans une nouvelle dynamique **en renforçant l'accompagnement des personnes, en développant des ateliers collectifs et en travaillant l'accès aux produits frais** via le projet « Jardins d'abondance ». La culture dans les jardins de l'Hôtel de Ville a permis de récolter 80 kg de légumes, qui ont été récupérés par le CCAS puis livrés à vélo par Remuménage à deux associations accueillant les Relais Popote.

En 2022, le nombre de relais popote **est passé de 6 à 8** avec une ouverture dans le quartier des Chartrons et une autre à Stalingrad.

## ⇒ Sensibilisation à l'alimentation et au goût

Des ateliers à destination des enfants des écoles élémentaires et maternelles ont été assurés par des diététiciennes de la Ville ainsi que des formations sur l'alimentation pour les agents des écoles.

**14**  
**ÉCOLES**



ont participé aux ateliers nutritionnels en écoles élémentaires

**224**

**ENFANTS** ont participé aux ateliers nutritionnels en écoles élémentaires

**169**

**ENFANTS** ont participé aux ateliers éveil au goût en écoles maternelles

**14 ÉCOLES** ont participé aux ateliers éveil au goût en écoles maternelles



### ⇒ La place aux animaux

La Ville de Bordeaux a organisé, place Pey-Berland, en septembre 2022, « La place aux animaux », **un village associatif autour de la condition animale** et de la protection des animaux. 10 partenaires, dont 7 associations de défense des animaux ont **sensibilisé les habitants au respect de la condition animale**.

### ⇒ Des habitants mobilisés en faveur de la biodiversité

De décembre 2021 à février 2022, la Ville a lancé une première consultation sur l'animal en ville (521 personnes interrogées) visant à récolter les avis des habitants de Bordeaux sur la place des animaux à Bordeaux.

Parmi les principaux résultats de l'enquête, 81,5% des habitants sont conscients de la disparition des insectes et volontaires pour favoriser leur retour en ville. 87,7% accepteraient d'installer des abris à animaux dans leur jardin ou sur leurs rebords de fenêtre.

La Ville a financé **à hauteur de 85% l'installation de 100 refuges LPO** (Ligue pour la Protection des Oiseaux) chez les particuliers.

### ⇒ Une gestion consciente des populations animales

La Ville de Bordeaux s'engage à appliquer des méthodes non létales dans la gestion des populations d'animaux liminaires quand elles existent et à en rechercher quand elles n'existent pas encore. Les méthodes létales seront appliquées, en tenant compte du bien-être animal, en dernier recours.



#### **C'est quoi un animal "liminaire" ?**

Ni sauvage, ni domestique, un animal liminaire est un animal qui vit en liberté dans l'espace urbain à proximité des humains : ce sont les écureuils, surmulots (« rats des villes »), pigeons, moustiques...

Pour la première fois, la Ville dispose en 2022 d'une estimation du nombre de pigeons sur la commune. Elle s'inscrit dans la moyenne nationale **avec entre 3 500 et 5 000 individus** à l'échelle du territoire.

Des actions « coup de poing » de nettoyage et de pose de répulsifs ont été déployés sur certains sites (Église Saint-Martial, résidence autonomie Alsace-Lorraine).

**Une cinquantaine de ballons ont été déployés sur 5 sites différents** (place Gambetta, square Vinet, allée de Santé Navale, place Ferdinand-Buisson et cours du Médoc) pour effaroucher les étourneaux et les déplacer vers des lieux où ils causeront moins de nuisances.

## ENGAGER LA VILLE DANS UNE DÉMARCHE ZÉRO DÉCHET

### ⇒ Composteurs individuels et collectifs

Dans le cadre de la stratégie déchets portée par la métropole, la Ville de Bordeaux poursuit **le déploiement de composteurs individuels et collectifs** sur son territoire.



**19 COMPOSTEURS**  
**PARTAGÉS** installés



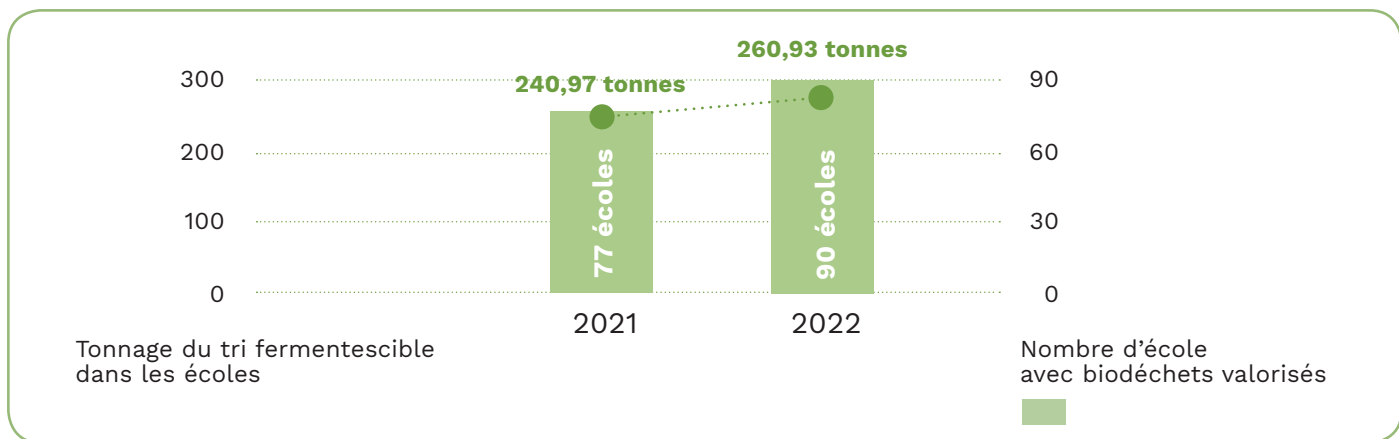
**704 COMPOSTEURS**  
**INDIVIDUELS** distribués



### ⇒ Valorisation des déchets dans les écoles

La valorisation des biodéchets consiste **en la séparation des déchets fermentescibles des ordures ménagères classiques**. Ceux-ci font l'objet d'un marché à part, lancé par la Ville, ayant pour but de les acheminer dans des stations de compostage.

Les écoles bordelaises sont progressivement intégrées dans cette démarche.



## ⇒ Mise en place du tri sur les quais

Dans le cadre d'un AMI, la Ville a installé le long des quais rive gauche, les premières poubelles publiques de tri. Cette opération s'est accompagnée de nombreuses actions de sensibilisation des usagers des quais en faveur de la réduction et le tri des déchets, dont une collecte hippomobile.

## ⇒ Expérimentation d'un système intelligent d'identification de saleté

Un système intelligent d'identification des déchets sur l'espace public a été expérimenté fin 2022. Il s'agit de la première étape de **la mise en place d'Indicateurs objectifs de propreté**, indispensables pour suivre l'évolution de la propreté et mieux calibrer les interventions des services. Ces IOP permettront d'obtenir la 1<sup>ère</sup> étoile du label « Ville éco-propre » de l'Association des villes pour la propreté urbaine (AVPU).

## ⇒ Réduire la publicité

La Ville de Bordeaux a participé à l'expérimentation nationale du dispositif « **Oui pub** » pilotée par l'ADEME pour lutter contre le gaspillage de papier et contre la publicité. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, la distribution de prospectus publicitaires est **interdite dans les boîtes aux lettres**, sauf celles portant une mention « Oui pub ».

## ⇒ Accompagner les nettoyages citoyens de l'espace public

L'ONG The Sea Cleaners, qui œuvre contre la pollution plastique des océans, a organisé **une opération de nettoyage et de sensibilisation** intitulée « la Belle Yser » associant habitants, écoliers, commerçants, agents et élus municipaux. La Ville a contribué en mettant à disposition des organisateurs tout le matériel nécessaire.

## UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

### ACCOMPAGNER LA MUTATION ÉCOLOGIQUE DE L'ÉCONOMIE LOCALE

86

#### ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES

par le dispositif Pschit entre avril 2021 et décembre 2022

245

#### TPE BORDELAISES

reçues et conseillées par la Cellule TPE

67

#### ENTREPRISES ACCOMPAGNÉES

sur la sortie de crise entre mai et décembre 2022



### ⇒ Lancement d'une plateforme responsabilité sociétale et environnementale

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) est **la contribution volontaire des entreprises aux enjeux du développement durable**, en cherchant à avoir un impact positif sur la société tout en étant économiquement viable. Avec Bordeaux RSE, la Ville de Bordeaux **souhaite accompagner les entreprises dans leurs transitions** en leur permettant notamment d'auto-évaluer leur démarche sur le site [rse.bordeaux.fr](https://rse.bordeaux.fr).

61 entreprises sur les 91 qui se sont évaluées sont bordelaises et 7 relèvent de l'économie sociale et solidaire.

### ⇒ Des occupants du domaine public plus vertueux

Dans le cadre des procédures de mise en concurrence des opérateurs (food trucks, marchands ambulants, ...) souhaitant s'implanter sur le domaine public pour y exercer une activité économique, la Ville de Bordeaux défie désormais les concurrents en retenant systématiquement **des critères environnementaux dans ses choix d'attribution des marchés**.



### ⇒ Un programme d'accompagnement à la transition responsable

**116 entreprises touristiques** du territoire ont intégré, en 2022, le programme d'accompagnement à la transition responsable.

### ⇒ Valoriser le patrimoine historique local

Le pont de pierre a fêté en 2022 son bicentenaire. Plusieurs manifestations ont été organisées à cette occasion par la Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole notamment des journées d'étude intitulées « Des ponts et des villes » qui ont réuni une centaine de spécialistes venus de plusieurs villes françaises et européennes. Une publication de synthèse est prévue en 2023 aux presses universitaires de Bordeaux. Par ailleurs, outre le pavoisement du pont, des expositions sur les places Stalingrad et Bir-Hakeim ont été organisées de mai à août 2022.

## PROMOUVOIR UNE ÉCONOMIE SOCIALE, SOLIDAIRE ET CIRCULAIRE



**+ 477 EMPLOIS**  
**DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**  
à Bordeaux depuis 2022

### ⇒ Forum Inventer Demain

Dans le cadre du mois de l'Économie Sociale et Solidaire, le Forum Inventer Demain a abordé une thématique centrale, celle de l'engagement de la jeunesse. Cet événement **qui a accueilli plus de 300 visiteurs**, est aussi l'occasion **de valoriser les initiatives locales et les structures d'accompagnement** pour les porteurs de projet.

### ⇒ Appel à manifestation d'intérêt ESS

L'AMI ESS est fusionné avec celui dédié à la ville circulaire et low-tech pour une enveloppe de 130 000 €. Intitulé « ESS et économie circulaire », son objectif principal est **de soutenir l'émergence ou le développement de projets** comme le réemploi et le surcyclage, la monnaie locale, la résilience alimentaire et la valorisation des bio-déchets. Il a récompensé **16 lauréats parmi ses 51 candidats**.

## ⇒ Expérimentation de couches compostables

En 2022, la Ville de Bordeaux a lancé l'expérimentation de couches compostables grâce à une entreprise bordelaise.

Les 30 crèches municipales s'y sont impliquées, ce qui représente **43 000 couches récoltées sur un mois**.

La collecte et le compostage ont été réalisés par la coopérative les Détritivores. Pendant 6 mois, un bureau d'étude a étudié la qualité du compost afin d'alimenter les recherches scientifiques visant à faire évoluer la législation sur la valorisation des excréta humains : les analyses réalisées **confirment le potentiel de valorisation et de compostage** de ce déchet qui représente jusqu'à 8% des déchets ménagers.

## ⇒ Poursuite de la collecte des déchets coquillés

En lien avec l'association Coquilles, 22 lieux de collectes mis à disposition des Bordelais ont permis **la récolte de 2,3 tonnes de coquilles** (en légère baisse par rapport à 2021 malgré l'augmentation du nombre de bac déposé) qui seront **réutilisées dans le BTP** ou bien encore **dans l'agriculture**. Une expérimentation sur les utilisations possibles de ces matières premières a été entreprise dans 4 villes de la métropole.

## ⇒ Ville Low tech

La Ville de Bordeaux a organisé en 2022 la restitution des 2 études réalisées en 2021 sur la « ville Low tech » menée par l'Institut Paris Région et « les métropoles Low tech et solidaires » menée par le Labo de l'ESS. Ces temps ont été l'occasion de réunir de nombreux acteurs engagés autour de ces questions pour lancer une dynamique de coopération.

### RENFORCER L'INTERVENTION DE LA VILLE POUR L'EMPLOI

## ⇒ Expérimenter de nouvelles formes d'action

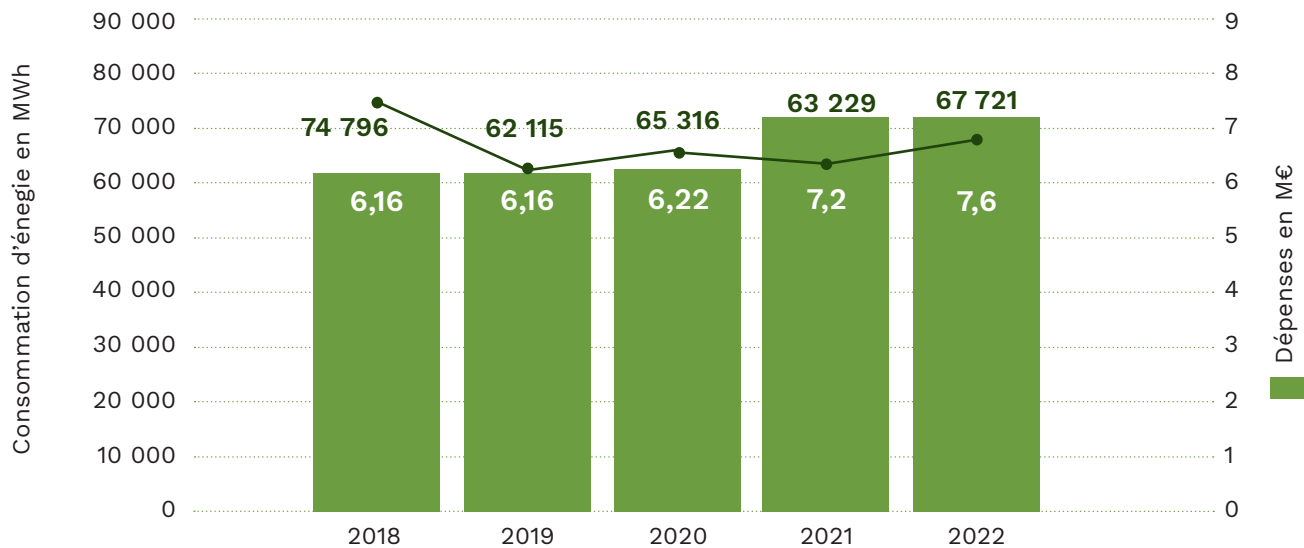
Le 9 décembre 2022, la Ville a organisé un Jobathon au centre d'animation Benauges pour faire **émerger des projets innovants d'accompagnement à l'emploi** (5 projets présentés), au plus près des besoins et des acteurs du territoire : citoyens, demandeurs d'emploi, entreprises, représentants du monde de l'entreprise. Les projets lauréats seront **soutenus financièrement** par la ville.

## ⇒ Un partenariat renouvelé avec Pôle Emploi

Pôle Emploi et la Ville de Bordeaux ont signé un accord de partenariat le 29 septembre 2022 pour renforcer les coopérations entre les deux entités en favorisant les recrutements de proximité et en développant la formation et l'insertion. L'objectif est **de mutualiser les actions en faveur des demandeurs d'emploi** de longue durée. Cette coopération s'inscrit aussi dans le dispositif **Territoire zéro chômeur de longue durée**, pour lequel la Ville de Bordeaux est candidate.

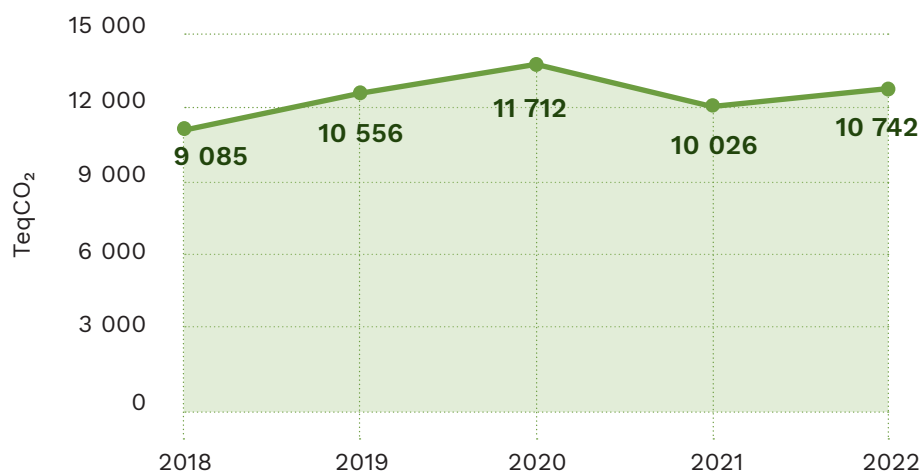
**EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LA GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL**

**ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET DES DÉPENSES ASSOCIÉES DES BÂTIMENTS DE LA VILLE DE BORDEAUX**



L'augmentation constatée entre 2021 et 2022 s'explique par une surventilation des bâtiments liée à l'épidémie de COVID-19 et par le démarrage de nouveaux marchés d'exploitation ayant rencontré des difficultés d'initialisation. Par ailleurs, le plan de sobriété a été lancé et mis en œuvre sur les mois de novembre et décembre.

**ÉMISSIONS GES DES BÂTIMENTS PUBLICS**



### ⇒ Soutien et accompagnement pour amplifier la rénovation énergétique

Aujourd'hui, près de 60% des logements de Bordeaux ont été construits avant la 1<sup>ère</sup> réglementation thermique de 1974 et peuvent donc **être sujets à des déperditions énergétiques** en l'absence de travaux d'isolation.

#### CHIFFRES CLÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN 2022

La rénovation énergétique, portée par Bordeaux Métropole, correspond au territoire de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), des quartiers de rénovation urbaine (RU) et des Programme d'intérêt Général (PIG) Bordeaux Métropole).

##### NOMBRE DE CONSEILS DONNÉS PAR LES CONSEILLERS RÉNOVATION



**206** propriétaires occupants  
**28** propriétaires bailleurs



**1 380 215 €**

##### MONTANT DES AIDES

attribuées à la rénovation énergétique en habitat individuel

(OPAH + PIG, dossiers agréés en 2022 sur le territoire de Bordeaux)

##### NOMBRE DE PROJETS AIDÉS FINANCIÈREMENT POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN HABITAT INDIVIDUEL



**31** sur l'OPAH  
**22** sur le PIG



**2 101 611 €**

##### MONTANT DES TRAVAUX RÉALISÉS

pour la rénovation énergétique en habitat individuel

(OPAH + PIG, dossiers agréés en 2022 sur le territoire de Bordeaux)

Nombre de copropriétés accompagnées dans le cadre de l'OPAH RU : **10**

Le conseil de Bordeaux Métropole a voté à l'unanimité en mars 2022 un programme visant à la **rénovation thermique de 11 500 logements par an**. L'objectif est de diviser par deux la consommation énergétique du secteur résidentiel (responsable de 17% des émissions de gaz à effet de serre de la métropole) et lutter contre la précarité énergétique.

# ⇒ Optimisation de la consommation énergétique de l'éclairage public



## FACTURE ÉNERGÉTIQUE LIÉE À L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

DE **2,6 M€**  
(2,3 M€ en 2021)



## NOMBRE DE POINTS LUMINEUX

**37 645**  
EN 2022

(37 984 en 2021)



## CONSOMMATION D'ÉNERGIE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

**15 200 MWh**

(15 814 MWh en 2021)



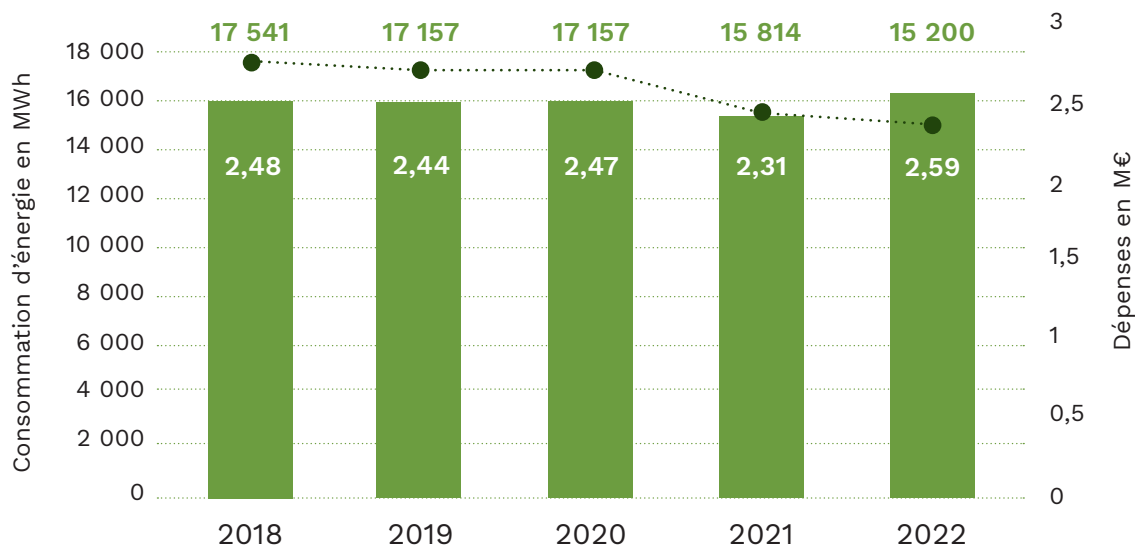
## CONSOMMATION D'ÉNERGIE PAR POINT LUMINEUX

**404 KWh**

PAR POINT LUMINEUX

(416 kWh/point lumineux en 2021)

## ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



La baisse de consommation énergétique de l'éclairage public constatée entre 2021 et 2022 (-614 MWh) est due **à la rénovation et à l'installation des luminaires de la Ville** avec des systèmes toujours plus efficaces énergétiquement. De plus, **85% des mises en lumière ont été coupées début novembre** par mesure de sobriété énergétique, à l'exception de 12 sites emblématiques de Bordeaux, qui s'éteindront à 23h l'hiver et à minuit l'été, soit une heure de décalage en moins.

La baisse également constatée au niveau du nombre de points lumineux s'explique quant à elle par **un retrait régulier de ces mêmes éclairages**, notamment ceux de valorisation du patrimoine végétal.

Toutes les actions et décisions de la Ville ont été orientées **pour accentuer la sobriété énergétique et limiter les impacts** sur le vivant. Un travail important a été mené au second semestre 2022 pour préparer l'extinction partielle de l'éclairage public prévue pour janvier 2023 avec les différents acteurs concernés (police, pompiers, etc.).

Bordeaux a engagé des opérations de rénovation et de modernisation, en installant **des lumières performantes et économes**, avec selon les secteurs, des lampadaires solaires et/ou à détection de mouvement. Ces derniers ont vocation à « éclairer juste » selon les passages de personnes et une partie d'entre eux bénéficie d'une alimentation par panneaux solaires intégrés, permettant ainsi d'alléger la facture annuelle d'électricité, mais aussi d'éviter d'importants travaux d'enfouissement de réseaux.

## ⇒ Mobilier urbain publicitaire

Dans le cadre de sa nouvelle concession de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire, la Ville a souhaité **réduire de 80% l'impact carbone** de ces mobiliers urbains.

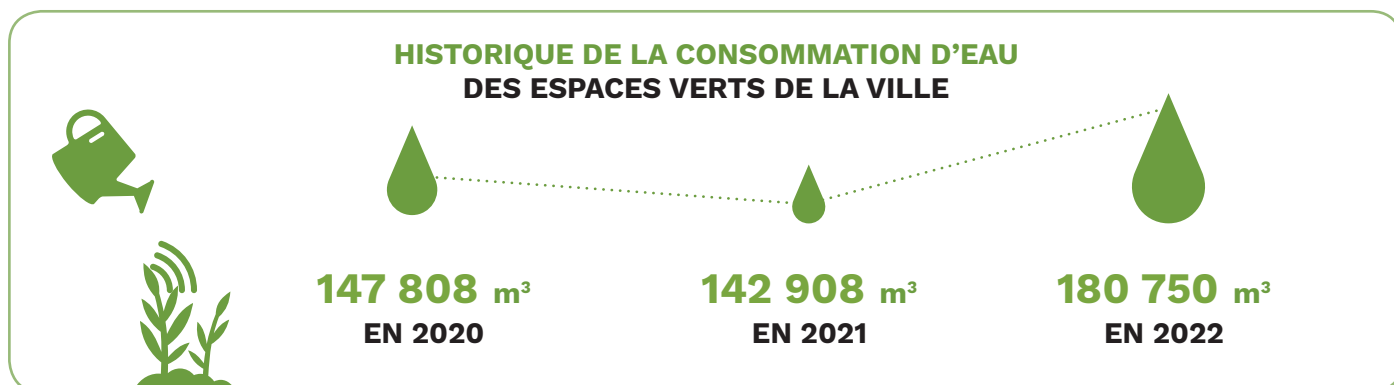
Outre l'extinction de 23h à 7h des panneaux publicitaires (éclairage et moteurs des mobiliers déroulants), les publicités numériques et animées sont interdites. La Ville a également demandé à l'opérateur d'employer du mobilier urbain reconditionné et d'avoir recours à des véhicules décarbonés.

La réduction de l'impact écologique passe aussi par **une diminution du nombre de mobiliers** avec la suppression des formats 8 m<sup>2</sup> à l'intérieur et sur les boulevards (nombre total sur le territoire passant de 70 à 28 panneaux) et **l'interdiction d'implanter des panneaux publicitaires** dans un rayon de 100 mètres autour d'une entrée d'école maternelle ou élémentaire. La moitié du temps d'affichage est dédiée à l'information institutionnelle de la Ville contre 33% auparavant.

L'extinction des moteurs et de l'éclairage des mobiliers, ainsi que la généralisation des leds dans ces mobiliers en chiffres :

- Économie d'énergie **de 89%**
- Durée de vie des systèmes d'éclairage sera **multipliée par 4**
- Pour chaque MWh d'électricité consommée, le concessionnaire **achète 1 MWh d'électricité renouvelable**

### ⇒ Une action conjuguée pour réduire la consommation en eau de la Ville



L'augmentation de la consommation d'eau annuelle des espaces verts s'explique par une année particulièrement sèche (**déficit pluviométrique de près de 400 mm**) et par la création de nouveaux espaces verts, qui augmentent la surface à arroser (Jardin du Grand Parc (6 124 m<sup>3</sup>), Jardin de l'ARS (6 136 m<sup>3</sup>), plantation de 2000 arbres de grande envergure (3 000 m<sup>3</sup>)).

La Ville augmente la part de ressource alternative à l'eau potable (pompage en Garonne, réalisation de forages) tout en poursuivant les bonnes pratiques de gestion écologique (paillage, choix des plantes, arrosage intelligent).

Deux exemples de sites réaménagés de manière à privilégier des systèmes d'arrosage économes en eau : le square Estienne d'Orves et le Parc bordelais.

La Ville agit également sur la consommation d'eau nécessaire à la propreté. En effet, 13 700 m<sup>3</sup> d'eau ont été utilisés en 2022 sur l'ensemble de Bordeaux pour laver les rues et espaces publics, dont 1 300 m<sup>3</sup> d'eau non potable. 741 m<sup>3</sup> d'eau ont été récupérés à la station géothermique, 400 m<sup>3</sup> à la piscine du Grand Parc et 150 m<sup>3</sup> sur le forage d'A. Meunier. Augmenter la part de ce puisage reste un objectif fort pour les années à venir.

# Les **perspectives**

## VÉGÉTALISATION

- Lancement de l'aménagement de la phase 2 du parc du Grand Parc
- Boucle de randonnée « sentier des 3 berges »
- Création et réaménagement de plusieurs aires de jeux (jardin Montségur, bassins à flot, place Dormoy)
- Réhabilitation de l'esplanade Charles de Gaulle de Mériadeck
- Reprise des cheminements et plantation des abords du Lac (petit boucle)
- Confortement de l'aménagement de jardins de proximité (parc Pinçon, parc Hypousteguy, 8 sites de brumisation...)

## AMÉNAGEMENT - URBANISME

- Poursuite des expérimentations d'aménagement répondant à un objectif d'apaisement : étude de circulation à Bordeaux Sud, rue Saint-Genès
- Dépôt du permis de construire de l'îlot A2.1 à Ginko respectant le label Bâtiment Frugal
- Réalisation d'un document de communication facile à lire et à comprendre pour mieux accompagner les demandeurs d'autorisation d'urbanisme

## MOBILITÉ

- De nombreux projets cyclables en étude ou en travaux : résorption de la discontinuité du quai de Bacalan, aménagement de la rue David-Johnston, du boulevard Joliot-Curie, du pont Saint-Jean, du quai de Brazza, du boulevard des frères Moga, etc
- Poursuite et fin de la campagne de modernisation des points de charge du stationnement pour véhicules électriques

## DÉCHETS

- Extension à toutes les écoles du tri fermentescible
- Couches compostables : extension de l'expérimentation à l'automne 2023



### VILLE CIRCULAIRE ET LOW TECH

- Postuler pour la première étoile de la labellisation « ville-Eco propre » de l'AVPU
- Organisation d'une « fête de la monnaie »
- Paiement des élus en monnaie locale et ouverture du paiement des droits de place (pour les commerçants) en monnaie locale
- Organisation d'une opération de distribution de composteurs individuels et collectifs quartier Nansouty/St Genès
- Déployer un dispositif de réemploi et de recyclage des matériaux employés par le secteur culturel (Ressourcerie culturelle)

### ÉCLAIRAGE PUBLIC

- Extinction de 57% des points lumineux d'éclairage public entre 1h et 5h
- Définition d'une nouvelle stratégie de rénovation du parc d'éclairage et révision du SDAL (Schéma directeur d'aménagement lumière)
- Évolution des équipements lumineux dans le périmètre de la trame noire avec des actions ciblées dans le cadre du programme européen LIFE BCR (BiodiverCité et Résilience)

### BÂTIMENTS PUBLICS

- Mise en oeuvre de la stratégie d'augmentation de la production énergétique renouvelable municipale (60 000m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques en 2026 sur les bâtiments publics de la Ville, 19 bâtiments reliés aux réseaux de chaleur urbains fin 2023).



# FAVORISER L'ÉMANCIPATION TOUT AU LONG DE LA VIE



# Contribution aux objectifs de développement durable

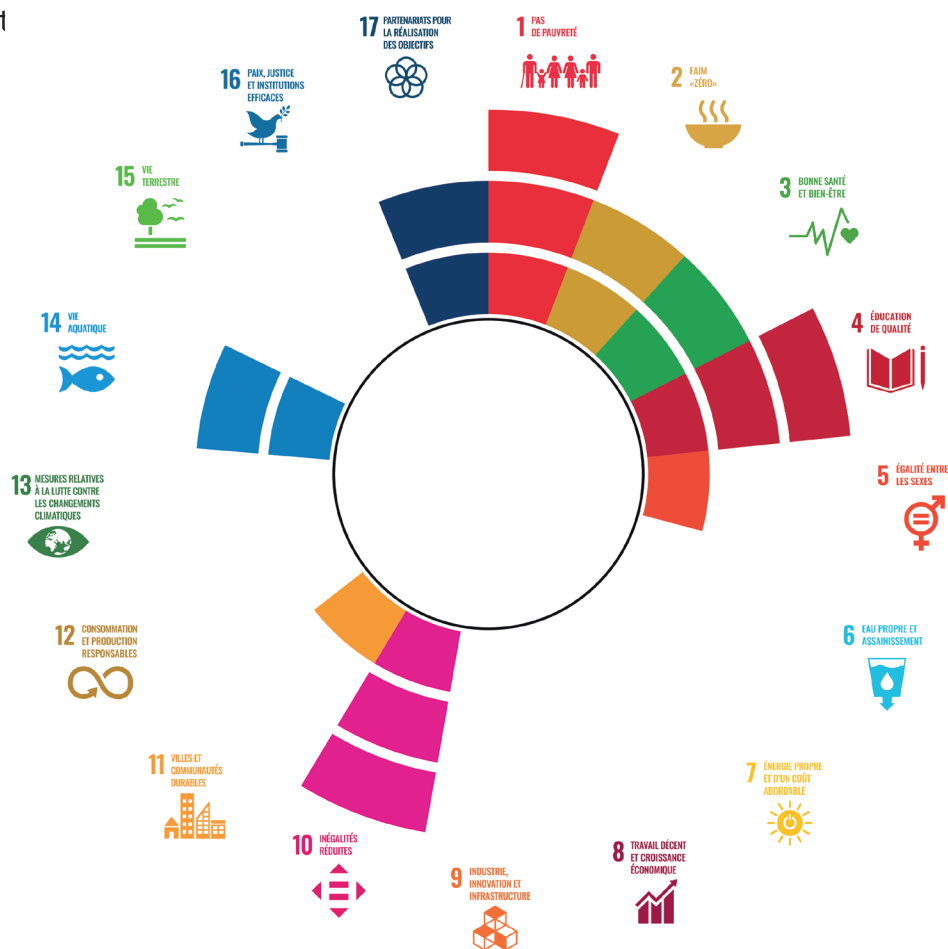
L'axe « Favoriser l'émancipation tout au long de la vie » regroupe les enjeux relatifs à la réduction des inégalités et des situations de précarité, l'accès aux droits, l'amélioration de la santé publique, l'accès à un logement décent et à l'éducation.

Les mesures d'aide aux publics les plus fragiles répondent à la **lutte contre la pauvreté** (ODD1) pour ainsi tendre vers la **réduction des inégalités** (ODD10). En outre, la volonté des services communaux de prôner la coopération à différentes échelles (locale, nationale) permet de mettre en place **des partenariats pour la réalisation des objectifs** (ODD17).

Les multiples actions en faveur du bien-être des citoyens, notamment par l'accompagnement de chacun à tous les âges de la vie, contribuent à la **bonne santé des habitants** (ODD3). Il en va de même en ce qui concerne l'exigence croissante des engagements relatifs à la restauration collective. Par ailleurs, le déploiement de nouvelles actions et de nouveaux équipements éducatifs en faveur des jeunes bordelais contribue à **l'accès à une éducation de qualité** (ODD4).

Enfin, la poursuite des objectifs liés à l'accès au logement et à la création de logements sociaux répond **aux ambitions de ville et communauté durables** (ODD11).

L'impact sur les autres objectifs de développement durable est considéré comme neutre ou à qualifier.



# Actions, projets, démarches 2022

SOLIDARITÉS, UNE VILLE AUX CÔTÉS DES PLUS VULNÉRABLES

RÉDUIRE LES SITUATIONS DE PRÉCARITÉ

## ⇒ Développer l'accueil commun inconditionnel de proximité

La Ville a expérimenté un accueil commun inconditionnel de proximité avec le Département cette année **au sein de 9 lieux d'accueil** sur l'ensemble de la commune.

Cette démarche s'est concrètement traduite par :

- L'accueil social inconditionnel **par les médiateurs du Lieu Ressources** (appui numérique aux démarches notamment)
- L'accueil **par le biais des permanences en Maisons des solidarités** du département ou à la Cité municipale des publics isolés pour l'évaluation de leur situation et soutien adapté au vu de la demande et de l'autonomie (faire, faire avec, laisser faire)



**13 433**  
**PERSONNES**  
reçues au Lieu Ressources

**+**  
**15,66 %**  
par rapport  
à 2021

## ⇒ « Tour de gare sociétal » du réseau des interventions sociales transversales (CORIST)

Depuis plus de dix années la cellule opérationnelle du réseau des interventions sociales transversales (CORIST) a engagé un **partenariat avec la Gare Saint Jean et la SNCF** afin de mieux **prendre en compte les situations de personnes en grande vulnérabilité présentes dans la gare et dans son périmètre immédiat.**

Pour ce faire, un médiateur social de l'équipe CORIST du CCAS effectue régulièrement des passages dans la gare et dans ses alentours pour aller au-devant des publics repérés ou signalés comme étant en difficulté personnelle ou de comportement. Ce travail d'entrée en contact et de proposition d'accompagnement s'effectue en lien étroit avec les services de la gare, notamment ceux en charge de la sécurité, dans l'optique d'apporter un soutien adapté aux personnes.

En 2022, **154 personnes ont été rencontrées dans ce cadre**, plus de la moitié d'entre elles ont pu être orientées vers des lieux d'accueil de jour ou de prise en charge sociale et sanitaire.

## ⇒ Plateforme santé vulnérabilité

Financée en lien avec l'ARS, la plateforme santé vulnérabilité est **un dispositif d'appui et de coordination des parcours complexes**. Elle s'adresse aux professionnels des secteurs de la santé et du social qui accompagnent le public en situation de vulnérabilité sur le territoire bordelais.

La plateforme accueille en majeure partie des personnes cumulant plusieurs problèmes importants de santé, d'addictions, de comportements inadaptés en logement, en structure d'accueil ou à la rue, souvent en refus de soins.

Durant l'année 2022, **45 nouvelles situations de vulnérabilité** ont été traitées, amenant la file active gérée par le dispositif à 114 personnes suivies dans un cadre de coordination sociale et médico-sociale.



### C'est quoi un « parcours complexe » ?

Le parcours de santé est dit complexe lorsque l'état de santé, le handicap ou la situation sociale du patient rend nécessaire l'intervention de plusieurs catégories de professionnels de santé, sociaux ou médico-sociaux.

## ACCUEILLIR DIGNEMENT LES CHERCHEURS DE REFUGES

## ⇒ La Nuit de la Solidarité

Le lancement de la Nuit de la Solidarité a permis de faire un **état des lieux du nombre de personnes sans-abri sur le territoire**, d'avoir une meilleure connaissance des profils, des parcours et des besoins des personnes rencontrées.



**551**  
**PERSONNES À LA RUE**  
ou vivant dans des  
campements et  
bidonvilles

**297**  
**PERSONNES EN SQUATS**



**165**  
**AGENTS MOBILISÉS,**  
(Ville, CCAS et Métropole)



**619**  
**BORDELAISES ET**  
**BORDELAIS**  
se sont portés  
volontaires

Trois constats sont principalement ressortis :

- Près **d'une personne sur cinq à la rue était mineure** (en famille, essentiellement en campement ou bidonville),
- Plus **d'un adulte sur deux travaillait**, de manière formelle ou informelle,
- Près **d'une personne sur deux ne bénéficiait d'aucune couverture santé**, pointant la fréquence du non-recours aux soins.

## ⇒ L'expérimentation de la halte de jour Stalingrad

La Ville de Bordeaux a lancé une expérimentation de halte de jour dans le quartier de Stalingrad avec près de **120 personnes accueillies par jour en 2022**.



### C'est quoi une « halte de jour » ?

Une halte de jour est un lieu ressource pour les personnes sans-abri. Permettant de répondre à leurs besoins primaires (hygiène, alimentation), les professionnels et les bénévoles qui en assurent le fonctionnement aident les personnes accueillies dans l'accès à leurs droits.

## ⇒ Le relogement temporaire de personnes démunies

En 2022, **146 personnes** (dont 72 adultes et 74 enfants, soit 28 familles), réparties dans 36 logements, ont bénéficié d'une mise à l'abri dans le cadre d'un relogement temporaire. Les publics touchés sont généralement **des familles sorties de squats ou de bidonvilles** qui sont temporairement relogées dans des bâtiments du patrimoine municipal.

L'équipe d'accompagnement a été renforcée par l'arrivée d'un travailleur social supplémentaire.

## ⇒ Les établissements d'hébergement du CCAS

En lien avec l'Etat, l'ARS et le Département, la Ville de Bordeaux accueille des personnes subissant différents types de situations de précarité sur les 3 lieux dont elle a la charge.

### ● CENTRE D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DE LA FAMILLE (CAAF)

Le centre d'accueil et d'accompagnement de la famille accueille et accompagne les familles vulnérables en difficulté parentale.

- **25 NOUVELLES FAMILLES ACCUEILLIES**
- **19 FAMILLES ONT QUITTÉ L'ÉTABLISSEMENT POUR ACCÉDER À UN LOGEMENT EN AUTONOMIE**
- **97,85 % DE TAUX DE REMPLISSAGE**

## ● CENTRE SIMONE-NOAILLES (CSN)

Le centre Simone-Noailles est composé de 2 établissements : un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) de 89 places et des lits halte soins santé (LHSS) (16 lits).

Le centre **accompagne principalement des personnes sans abri**, dont 39% ont plus de 50 ans. Les sorties se font vers le logement social (40% des situations) vers du logement accompagné ou un hébergement pérenne adapté aux capacités des personnes. Les ruptures de parcours constituent un tiers des sorties.

## ● CENTRE D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE (CADA)

En 2022, **le CADA a accueilli 29 personnes** et les a accompagnées sur les plans juridiques, sociaux, santé et administratifs. Un intervenant social a pour mission (50%) de coordonner les parcours de santé des personnes accueillies.



## PRÉVENIR ET PROMOUVOIR LA SANTÉ

### ⇒ Lancement des cafés de la santé



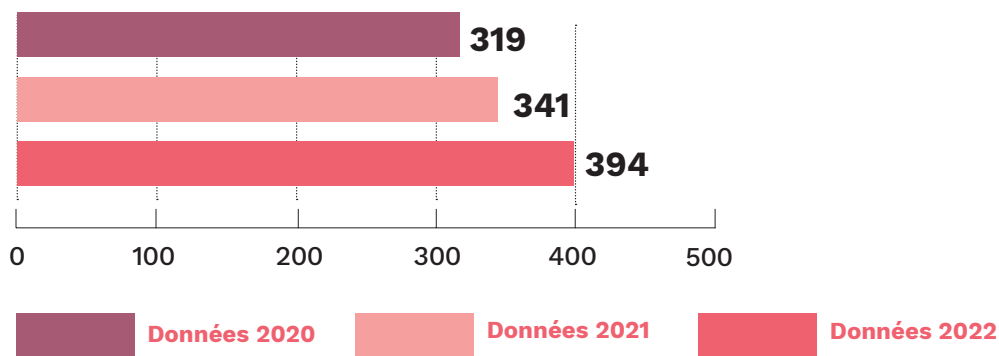
#### C'est quoi un « café de la santé » ?

La Ville de Bordeaux fait partie des 10 villes françaises à disposer d'un service de santé scolaire municipal autonome assurant le suivi des écoliers de la maternelle jusqu'au CM2, avec ses 5 Centres médico-scolaires (CMS). Cette politique publique dédiée à l'enfance n'est qu'une étape dans un parcours de santé plus large, dans lequel les médecines de ville et hospitalière doivent constituer des relais privilégiés. Pour donner tout le sens au dépistage réalisé et renfoncer le suivi des enfants, il faut qu'il soit suivi d'une prise en charge secondaire adaptée, et d'un échange avec l'ensemble des partenaires entourant les enfants. Les « cafés de la santé » organisés en 2022 visent donc à créer du lien entre la médecine scolaire et les professionnels de la santé présents sur le territoire bordelais.

## ⇒ Centres de vaccination

En partenariat avec le Département de la Gironde, la Ville de Bordeaux ouvre chaque mercredi dans un de ses centres médico-scolaires (CMS) un centre de vaccination. Ce service est **à destination des publics ne disposant pas de couverture sociale**. Les vaccins qui y sont effectués sont la plupart du temps les vaccins obligatoires.

**NOMBRE DE PERSONNES REÇUES DANS LES 3 CENTRES DE VACCINATION** (hors Covid)



## ⇒ Semaine d'information sur la santé mentale

**Plus de 14 évènements ont été organisés** dans le cadre de la semaine d'information sur la santé mentale afin de mettre en réseau différents acteurs du domaine sur le territoire. La municipalité a participé au financement de Groupes d'entraide mutuelle (GEM) dédié à ce sujet et l'hôpital Charles-Perrens a mis à disposition une personne à mi-temps sur cette problématique.

## ⇒ Espaces sans tabac devant les écoles

Dans le cadre de la convention signée avec la Ligue contre le cancer, la Ville a pris un arrêté interdisant de fumer **dans un périmètre de 50 mètres** autour de l'entrée des écoles. En 2022, en application de cet arrêté, des espaces sans tabac ont été déployés autour des 150 écoles bordelaises.



## AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES SENIORS BORDELAIS

### ● LABEL OR « AMI DES ÂÎNÉS » DU RFVAA

Bordeaux s'est vu décernée, en juin 2022, le label Or « Ami des Aînés® ». Cette labellisation est délivrée par un organisme indépendant de certification et par le Réseau francophone des villes amies des aînés (RFVAA) et consacre **une démarche d'amélioration continue des politiques publiques à destination des séniors** et de lutte contre l'âgisme.

Bordeaux figure ainsi à ce jour parmi les 3 villes (avec Grenoble et Sceaux) sur les 216 adhérents au réseau francophone des villes amies des aînés qui ont pu relever le défi exigeant de satisfaire à tous les critères du référentiel (plus de 100).

### ⇒ Accompagner et prévenir la perte d'autonomie

### ● PORTAGE DES REPAS AU DOMICILE DES PERSONNES FRAGILISÉES

Après une hausse très significative liée à la crise sanitaire, le portage des repas à domicile est en léger recul.

#### LES CHIFFRES CLÉS DE 2022

	2019	2020	2021	2022
NB DE REPAS LIVRÉS	<b>172 487</b>	<b>212 007</b>	<b>217 445</b>	<b>204 521</b>
NB DE BÉNÉFICIAIRES		<b>787</b>	<b>700</b>	<b>673</b>

La certification ISO 9001-2015 du service de livraison de repas à domicile a été renouvelée en 2022.

COÛT DU PORTAGE DES REPAS **968 818,62 €**

dont



**62%**

pris en charge  
par la Ville

## • LES RÉSIDENCES AUTONOMIE, ALTERNATIVES AU PARCOURS RÉSIDENTIEL DES SENIORS

TAUX D'OCCUPATION

93 %



41 %

des résidents disposent de **ressources inférieures au seuil de pauvreté** (1 102 €)

Dépense dédiée au fonctionnement des résidences autonomie (2022)

4 163 000 €



15 RÉSIDENCES AUTONOMIE



800

LOGEMENTS SOCIAUX dédiés aux seniors

Le CCAS finance un **dispositif de téléassistance** adopté par **81 %** des résidents (accordé sur demande).

## • EHPAD

Afin de préserver une offre « accessible » sur le territoire, le CCAS assure la gestion directe de 2 EHPAD et, dans le cadre d'une délégation de service public, a confié un 3<sup>ème</sup> à LOGEA. Ces établissements représentent une capacité de 202 chambres destinées à accueillir des personnes dépendantes.

**4,74 M€ DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT** pour l'EHPAD Clairière de Lussy



**3,09 M€** pour l'EHPAD Maryse-Bastie

## ⇒ Renforcer le lien social et lutter contre l'isolement

### • PLATEFORME AUTONOMIE SENIORS

La plateforme autonomie seniors assure des missions d'information, de conseil, d'orientation et d'accompagnement des personnes âgées, de leur famille et des professionnels. Les objectifs de la plateforme autonomie seniors sont **de faciliter le maintien au domicile et de lutter contre le risque d'isolement**.

En 2022, **près de 24 000 demandes et 552 plans d'aides** coordonnés au domicile ont été mis en œuvre.

Lors des nombreux épisodes de forte chaleur de l'été 2022 (19 jours), la plateforme autonomie seniors a organisé des appels réguliers, des déplacements physiques (en semaine comme le week-end) pour les **2 718 personnes inscrites sur le registre nominatif (+20% par rapport à 2021)**.

## ⇒ Conforter la place des seniors dans la Ville

### ● CONSEIL BORDEAUX SENIORS ACTIONS (CBSA)

Créé en octobre 2021, le conseil Bordeaux seniors actions (CBSA) est **constitué de personnes volontaires** représentatives des 8 quartiers de la ville. Elles ont pour mission principale **de porter la parole citoyenne des seniors**.

Ses membres ont occupé une place importante dans le travail participatif mis en place en 2022 pour construire le plan d'actions de la feuille de route Bordeaux Dynamique Seniors.

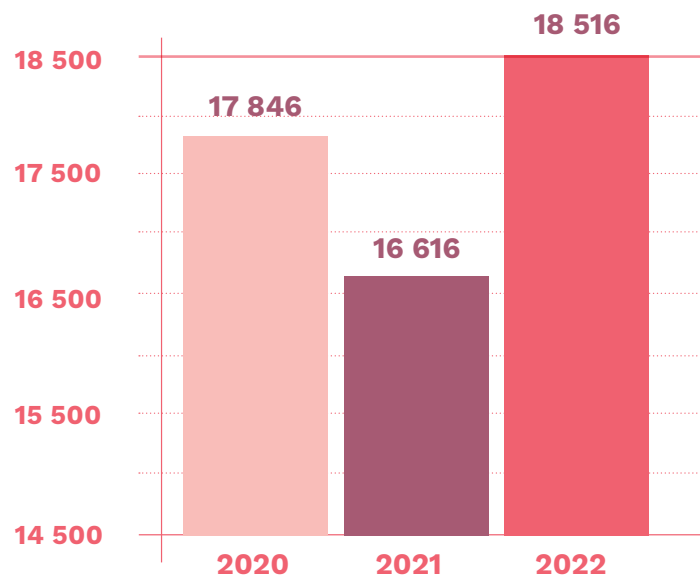
### ● SPORT ADAPTÉ ET MOBILITÉ

En 2022, le déploiement de séances de gymnastique adaptée (**261 participants**) et d'actions de mobilité (journées de mobilité initiées dans les quartiers, en partenariat avec les acteurs du territoire (association Wimoov, À vélo sans âge, MAMMA)) ont permis aux seniors de disposer d'outils **pour favoriser leur maintien à domicile** et plus largement de conforter leur place dans la ville.

### ● PASS SENIOR

Le Pass Senior (offres sports et loisirs) est un outil de promotion de l'offre seniors sur le territoire. Ce dispositif fédère près de **103 partenaires** et près de **18 516 seniors** sont actuellement détenteurs de cette carte qui a fêté ses dix ans en 2022.

#### NOMBRE DE DÉTENTEURS DU PASS SENIOR



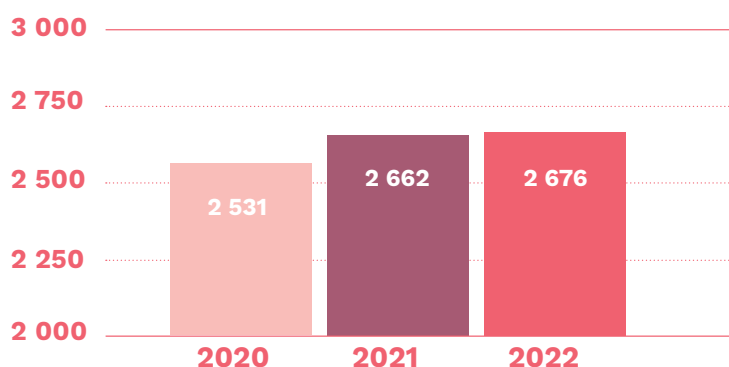
## FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE ET SOUTENIR LA PARENTALITÉ

### DÉVELOPPER L'ÉQUITÉ DANS L'ACCÈS AUX STRUCTURES D'ACCUEIL COLLECTIF DE LA PETITE ENFANCE

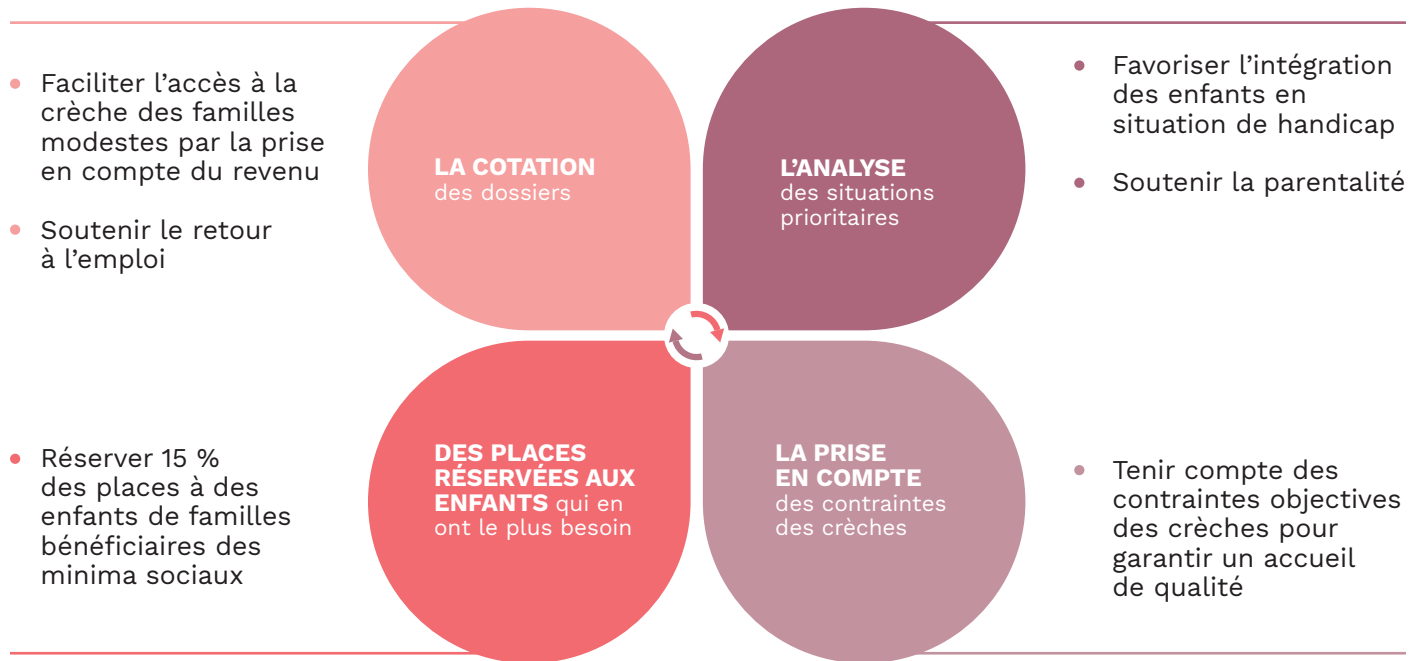
#### ⇒ De nouvelles règles d'attribution des places en crèche

La Ville de Bordeaux gère l'attribution de **plus de 2 600 places** proposées par les crèches municipales et par les crèches partenaires qu'elle finance, dont les modes de gestion varient. L'ensemble de ces places **sont attribuées selon des règles identiques** posées par la Ville dans le cadre de commissions d'attribution.

**NOMBRE DE PLACES EN CRÈCHE** financées par la ville



La Ville de Bordeaux a expérimenté de nouvelles règles d'attribution dans un objectif de justice sociale en les articulant autour des principes suivants :



Les éléments qui ressortent du bilan de l'expérimentation témoignent d'un véritable impact conforme aux objectifs poursuivis :

- **Augmentation notable** du nombre de scores (47 attribués contre 21 avant)
- À score égal, les dossiers ne sont plus étudiés en fonction de leur ancienneté
- 75 % des dossiers acceptés sont **des familles actives**
- 54 % des familles avec 1 parent en emploi et 1 parent demandeur d'emploi ont obtenu une place
- 17 dérogations ont été proposées **pour soutenir la jeune parentalité** (1 parent – 21 ans)
- **72 % des familles monoparentales** ont obtenu une place
- 22 familles confrontées au handicap ont bénéficié d'un accès dérogatoire

**26% EN 2022**

**Pourcentage de familles payant moins de 60 centimes en crèche municipale**

(contre 23% en 2021)

**61% EN 2022**

**Pourcentage de crèches atteignant le plancher de 15% de bénéficiaires de minima sociaux**

(contre 40% en 2021)

## ⇒ De nouvelles places d'accueil principalement dans les quartiers en mutation

L'année 2022 est marquée par l'extension de la crèche municipale Armand-Faulat 2 (+20 berceaux) et l'ouverture, en gestion municipale, de la crèche Benauges 3 (40 berceaux).

**COÛT TOTAL DU PROJET 3,5 M€** pour Faulat et **4,2 M€** pour Benauges



Sur l'objectif de 500 places nouvelles à la fin de la mandature (soit +20% par rapport à 2020), 233 ont d'ores et déjà été livrées à fin 2022.

## ⇒ Une nouvelle procédure d'attribution des délégations de service public

Depuis la rentrée 2022, une entreprise relevant du secteur de l'ESS - Éponyme - assure la gestion déléguée de la crèche municipale Mirassou. Cet opérateur a été sélectionné à l'issue d'une nouvelle procédure de concession, au travers de laquelle la Ville a renforcé ses exigences de qualité et encadré les bénéfices attendus des opérateurs gestionnaires.

### SOUTENIR LA PARENTALITÉ

## ⇒ Soutenir la pérennisation, la professionnalisation et la qualité de l'accueil individuel

En 2022, la Ville de Bordeaux, avec l'aide de la CAF, a **augmenté de 50% le nombre d'animatrices RPE (Relais Petite Enfance)**. Cette action permet un meilleur accompagnement des familles ainsi que la multiplication des activités proposées aux assistantes maternelles et à leurs enfants (10 matinées de rencontre et jeux supplémentaires).

## ⇒ Ouverture d'une salle polyvalente petite enfance dans le quartier Benaugé

**Une offre d'activités à destination de tous les 0-4 ans** et de toutes les familles du quartier, qu'elles fréquentent ou non un mode d'accueil, a été mise en place dans la salle polyvalente Benaugé 3. Cette offre a été pensée avec les acteurs associatifs, le centre d'animation et les habitants et s'est concrétisée par **le développement d'ateliers d'éveil corporel et d'ateliers d'éveil musical**, ces derniers comprenant une offre sociale solidaire, en partenariat avec le centre d'animation et le centre social du quartier. Ces ateliers ont lieu le samedi matin et bientôt en soirée.



## DÉVELOPPER L'ÉVEIL CULTUREL ET ARTISTIQUE DES TOUT-PETITS

### ⇒ L'éveil artistique et culturel des tout-petits

Un nouveau cap a été franchi en 2022 puisque près de 80% des enfants accueillis en crèche ont pu prendre part à **une ou plusieurs activités d'éveil culturel et artistique**, qu'il s'agisse de l'intervention d'artiste ou de l'adaptation des parcours muséographiques pour le très jeune public. Les enfants de la crèche Haussmann ont ainsi participé à **un atelier culturel intergénérationnel** avec le CAPC et la résidence municipale pour personnes âgées, tandis que les crèches de Magendie et de Gaspard-Philippe expérimentaient **le dispositif du Labo des Cultures au sein des musées** d'Aquitaine et des Beaux-Arts. Les enfants ont choisi 4 objets/œuvres dans chacun des 2 musées, en fonction desquelles une musicienne a créé des comptines.

### ⇒ Bien grandir avec les écrans

Cet axe majeur du contrat local de santé de la Ville se décline en 2 actions phares : une démarche de sensibilisation « **0-2 ans zéro écran** » et le « **défi 10 jours sans écran** » pour les enfants en élémentaire.

« **Coup de cœur** » du **Prix Territoria**, la campagne « 0-2 ans zéro écran » comprend un livret documenté et didactique, **conçu comme un outil d'accompagnement pour les professionnels de santé**, du secteur périnatal et de la petite enfance autour des dangers de l'exposition des tout-petits aux écrans.

**2500 livrets** ont été diffusés en 2022 à l'occasion d'une table ronde qui a réuni 300 professionnels, aux crèches municipales, aux PMI de Bordeaux, à la maternité du CHU, au réseau périnatalité et aux associations de quartiers (ludothèques, centres d'animation...).

En complément, **une campagne municipale à destination du grand public** a été organisée avec un guide, facile à lire et à comprendre, diffusé à l'occasion de l'événement « les tout-petits lâchent leurs écrans » le 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Pour les plus grands, en partenariat avec les enseignants, **22 écoles ont participé au « Défi 10 jours sans écran »**, soit **3 000 enfants** et leurs parents sensibilisés aux risques liés à la surexposition aux écrans et à leurs mésusages. Les familles ont été invitées à pratiquer des activités sportives et culturelles en remplacement du temps passé sur les écrans, grâce des propositions ad'hoc des établissements municipaux et des partenaires.

La Ville a également piloté la création d'un contenu de formation à destination des professionnels travaillant avec des adolescents « Comprendre et accompagner les pratiques des adolescents sur les réseaux sociaux ». **2 sessions de formation ont été organisées, 35 professionnels ont ainsi été formés.**

## ACCOMPAGNER LES ENFANTS ET LES JEUNES VERS UNE CITOYENNETÉ ACTIVE

OFFRIR À CHAQUE ENFANT BORDELAIS UN ENVIRONNEMENT SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE ACCUEILLANT ET BIENVEILLANT

**16 394 ÉLÈVES**  
dans les écoles  
maternelles et  
élémentaires  
publiques

**81%**  
**DES 11-24 ANS**  
sont scolarisés

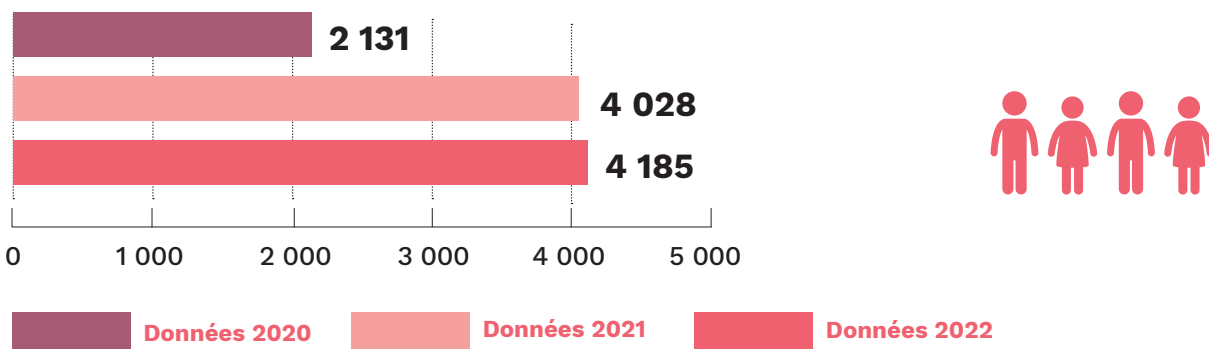
### ⇒ Le déploiement de nouvelles actions éducatives

Le Projet éducatif de territoire (PEDT) structure les actions de la communauté éducative **autour de 4 axes** : l'environnement, la solidarité, la démocratie-citoyenneté et la cohérence des parcours proposés aux enfants et aux jeunes.

En 2022, les écoliers ont pu participer à la seconde édition des ateliers de développement de l'esprit critique dont l'objectif est de travailler en classe autour **de la lutte contre les infox ou fake news**, grâce à un partenariat avec l'Éducation nationale (DSDEN33) le Centre pour l'éducation aux médias et à l'information (CLEMI), l'Institut de journalisme Bordeaux Aquitaine (IJBA) ainsi qu'une association de scientifiques de l'université de Bordeaux. Ce projet s'est traduit **par 15 ateliers destinés aux cycles 3** (CM1, CM2 et 6<sup>ème</sup>) qui permettent de comprendre les informations, de savoir poser un regard critique sur leur contenu et de savoir, en autonomie comment les vérifier.

Les ateliers ont été développés sous forme de documents libres de droits, plus de 60 collectivités s'en sont déjà saisies en France et à l'étranger.

**NOMBRE D'ENFANTS** bénéficiaires d'une action éducative (dont l'environnement et la citoyenneté)





## ⇒ Une pause du midi plus riche et inclusive

L'année 2022 est marquée par le développement de **projets « clé2sol »** coconstruits par les enfants et les agents des écoles pour mieux vivre la pause du midi. Ainsi, sur l'école élémentaire Albert-Barraud, le projet a développé différents espaces et propositions de jeux faites par les enfants qui s'autodésignent et gèrent les activités, avec la mise en place de capitaines de cours.

La Ville emploie **25 accompagnateurs pour les enfants** en situation de handicap afin de leur assurer les meilleures conditions d'accueil pendant le temps de la pause du midi et de faciliter les interactions avec leurs camarades.

De la même manière, les structures d'animation portent une politique inclusive d'accueil sur les temps périscolaires : le nombre d'enfants accueillis par les structures d'animation est passé **de 91 en 2021 à 155 en 2022**.



## ⇒ Le développement des accueils périscolaires et extrascolaires

Pour répondre aux besoins croissants des familles en matière d'accueil des enfants avant et après la classe, les mercredis et les vacances, la Ville **finance le développement de places** dans les accueils périscolaires proposés par une vingtaine de partenaires associatifs sur l'ensemble du territoire.

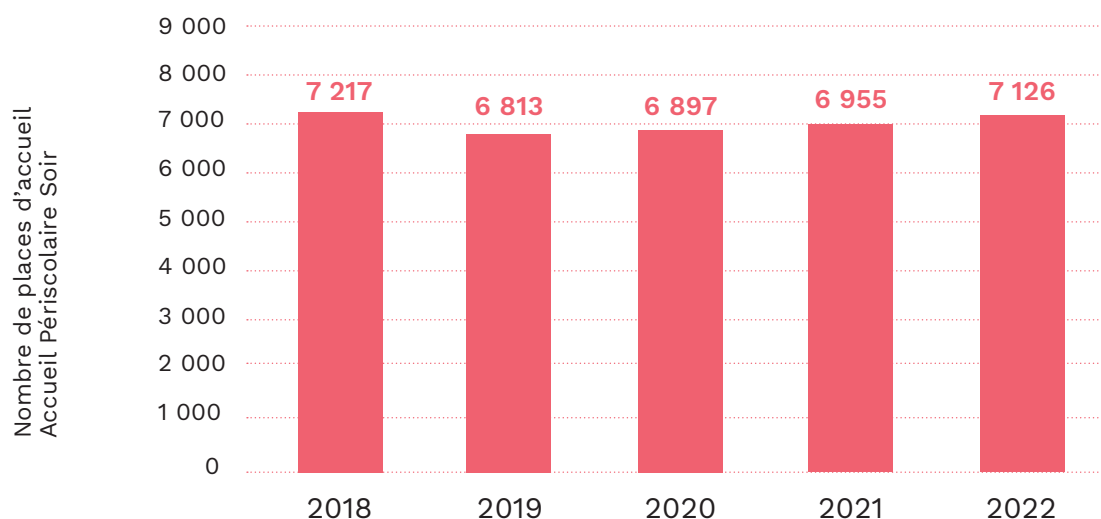
**348 PLACES D'ACCUEIL**  
des enfants le mercredi

**171**



**PLACES LE SOIR**  
ont été ouvertes pour accompagner  
le renouvellement et la croissance  
de la Ville

**COÛT : 9,4 M€**



La crise sanitaire a fortement modifié les besoins et les attentes des familles. En parallèle, **la filière animation rencontre de grandes difficultés de recrutement.** Le partenariat de la Ville et des associations doit s'adapter à ces nouvelles contraintes.

## ⇒ Réemploi de mobiliers scolaires

La Ville poursuit une démarche limitant la surconsommation avec notamment le réemploi de mobiliers scolaires. La qualification des besoins des enseignants est mieux anticipée et régulée et le stock des magasins municipaux mutualisés (occasion ou neuf récent) est utilisé prioritairement. Par exemple, en 2022, le nouveau groupe scolaire Marie-de-Gournay a vu toutes ses salles de classe meublées avec du mobilier de réemploi. L'objectif est d'atteindre **25% de besoins couverts par du mobilier de réemploi.**

## ÊTRE EXEMPLAIRE DANS LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION DES GROUPES SCOLAIRES (ENVIRONNEMENT, INCLUSION ET OUVERTURE SUR LA VILLE)

### ⇒ Ouverture de groupes scolaires

L'année 2022 a vu **l'ouverture du groupe scolaire Marie-de-Gournay** (7 classes maternelles et 11 classes élémentaires) dans le quartier de la Bastide au débouché de la passerelle Eiffel pour permettre l'accueil des nouvelles populations dans ces quartiers en développement.

2022 a également permis **la finalisation des travaux d'extension** de l'élémentaire Loucheur (création de 4 nouvelles salles de classe) et de l'élémentaire Dupaty (création d'une salle polyvalente, de locaux périscolaires, d'un atelier et d'une salle de réunion).

**3,19 M€**

**DUPATY**

**2,04 M€**

**LOUCHEUR**

**2,34 M€**

**MARIE-DE-GOURNAY**

Dans le programme « gros entretien » des écoles existantes, les travaux menés en 2022 ont été consacrés **à la rénovation des espaces scolaires, à la réparation de charpentes et couvertures et à leur isolation** afin d'améliorer les performances énergétiques des écoles.

#### TRAVAUX DE MENUISERIES

**250 000€ TTC**

(écoles A. Barraud, Achard, Noviciat, Somme)



#### TRAVAUX DE COUVERTURES

**(DONT ISOLATION)**

**1 500 000€ TTC**

(écoles A.Sousa Mendes, P. Antin, P. Lapie, Point du Jour, Thiers).

### ⇒ Cours buissonnières

En 2022, dans le cadre du programme d'aménagement des cours buissonnières, 4 écoles ont bénéficié de travaux à savoir, les écoles maternelles Achard et Alphonse-Dupeux et les élémentaires Jacques-Prévert et Benauges, ainsi que 3 crèches (Grand Parc, Magendie et Quai des bambins). Ces opérations ont permis **de désimperméabiliser les sols, de procéder à des plantations d'arbres** et de proposer aux enfants **d'accéder à des espaces naturels et plus inclusifs**.

**SURFACE DÉSIMPERMÉABILISÉE DANS LES ÉCOLES EN 2022 : 5 720 m<sup>2</sup>**



## ➔ La rue aux enfants

La rue dans laquelle se trouve l'entrée d'une école est fermée à la circulation des véhicules motorisés soit de façon permanente, soit de façon temporaire. Des barrières amovibles sont installées par des agents municipaux ou des parents d'élèves **pendant 30 minutes le matin**, de 8h15 à 8h45, **et en fin d'après-midi**, de 16h15 à 16h45, en période scolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

La rue devient alors **un espace réservé aux piétons**, aux cyclistes, trottinettes, poussettes et jeux libres. Les riverains sont autorisés à quitter la rue à faible vitesse (20km/h) mais aucune voiture ne peut y entrer. Une exception de circulation motorisée est prévue pour les services de secours et les personnes à mobilité réduite.

En encourageant les enfants et leurs familles à venir et repartir à pied ou à vélo de l'école, la rue aux enfants permet de :

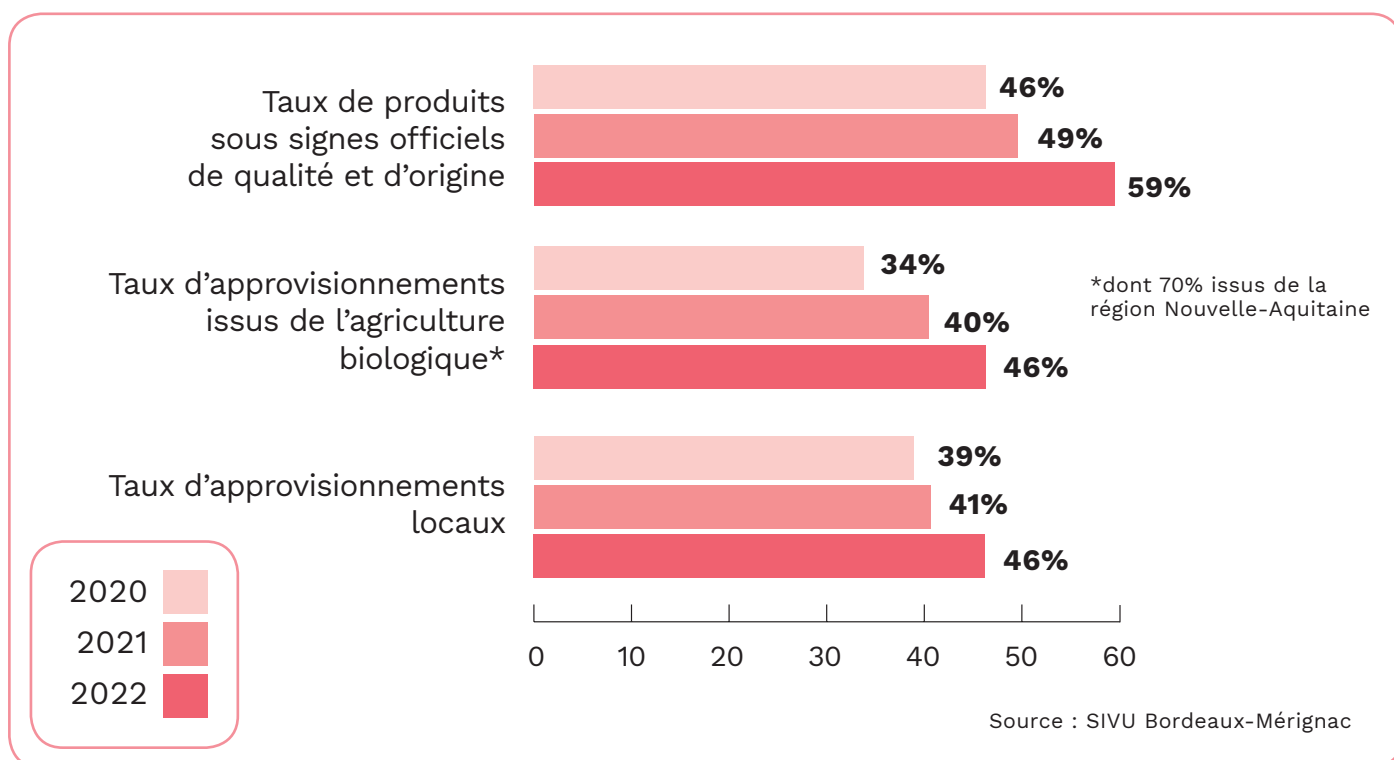
- **Sécuriser le trajet** et de donner confiance aux enfants pour plus d'autonomie en grandissant
- **Favoriser les échanges familiaux** et amicaux sur les trajets
- **Réduire la pollution** sonore, les émissions de gaz à effet de serre, de dioxyde d'azote et de particules fines
- **Augmenter le bien-être** et la santé de tous en encourageant l'activité physique quotidienne

		2020	2021	2022
	NOMBRE D'ÉCOLES DANS LE DISPOSITIF « LA RUE AUX ENFANTS »	<b>8</b>	<b>16</b>	<b>33</b>

## PROPOSER AUX JEUNES BORDELAIS UNE ALIMENTATION SAINE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

### ⇒ Approvisionnement de la restauration

En ce qui concerne l'alimentation, les actions mises en œuvre par le SIVU Bordeaux-Mérignac ont permis **de proposer une nouvelle offre de menus** à la restauration scolaire avec un repas sans viande pour les familles qui le souhaitent. La Ville a augmenté **la part du bio à hauteur de 46%** et à **59% de produit SIQO** (signe officiel de qualité et d'origine des produits). Pour rappel, les obligations de la loi EGALIM pour les restaurants collectifs sont de 50 % de produits locaux ou sous signes d'origine et de qualité dont 20 % issus de l'agriculture biologique à partir de 2022.



Le nouveau marché d'alimentation des crèches municipales a permis **le passage à 80% de bio**, avec un engagement d'atteindre 100% de bio à la fin du marché. (25% en 2020, 50% en 2021)

### ⇒ Remplacement des contenants en plastique pour les crèches et les écoles

Afin de réduire l'exposition des tout-petits aux perturbateurs endocriniens, la Ville a renforcé ses exigences pour les crèches collectives municipales, quel que soit le mode de restauration (liaison froide ou cuisine sur place) avec la suppression des contenants plastiques et le passage des contenants de réchauffe et de livraison en bacs inox.

Concernant les écoles, **les premiers tests de suppression des conditionnements** jetables et leur remplacement par des bacs inox ont été réalisés dans les écoles en partenariat avec le SIVU et l'université afin d'atteindre l'objectif de mise en œuvre en 2025.

## DÉVELOPPER L'ÉVEIL ÉCOLOGIQUE

### ⇒ Séjours au domaine de la Dune

Le domaine de la Dune, situé dans un parc arboré de 15 hectares à Arcachon et administré par la Ville de Bordeaux, développe depuis 2020 **une politique tarifaire volontariste** (mise en place d'une pension complète enfants à 15 € pour les groupes des écoles élémentaires bordelaises et des associations encadrant les séjours d'adolescents bordelais) favorisant ainsi l'accueil des séjours des écoles élémentaires bordelaises en classes transplantées mais également des jeunes de 12-17 ans encadrés par des associations de quartiers bordelaises.

Cet accompagnement « Grandeur Nature » s'articule autour du « **vivre ensemble** » hors du contexte familial avec comme fils conducteurs : la découverte de son environnement de proximité, l'observation de la faune et de la flore et la sensibilisation à l'écocitoyenneté. Pour les plus courageux, une association de quartier organise annuellement un séjour « **chantier jeunes** » où les adolescents participent à l'entretien du domaine.

Le domaine de la Dune est passé de 109 nuitées d'enfants bordelais en 2018 à **1 560 nuitées en 2022**.

### ⇒ Les juniors du développement durable dans les écoles bordelaises

Outre la sensibilisation des élèves aux enjeux de la transition écologique, les Juniors du développement durable (JDD) continuent d'accompagner les écoles qui souhaitent **s'engager dans une démarche de labellisation E3D** (Établissement en démarche de développement durable) dans le but de pérenniser leurs actions déjà engagées au sein de leur établissement.

**Des formations thématiques ponctuelles** sont également adressées aux professionnels du périscolaire et de l'extrascolaire plusieurs fois par an : les Vendredis des Accueil Collectifs des Mineurs (ACM).

Pour 2022, c'est 19 partenaires (soit 15 associations, 2 artistes et 2 journalistes) qui ont été impliqués dans la sensibilisation des élèves de Bordeaux).

- **1 180 ENFANTS PARTICIPANTS**
- **21 ÉCOLES CONCERNÉES**
- **19 ASSOCIATIONS/STRUCTURES IMPLIQUÉES**

### ⇒ La Maison écocitoyenne

En 2022, la Maison écocitoyenne a accueilli **5 069 visiteurs libres**, 2 980 visiteurs dans le cadre de balades organisées ou d'ateliers, 2 069 visiteurs dans le cadre de conférences ou de séminaires et 749 visiteurs scolaires ou associatifs.

La hausse de la fréquentation observée s'explique par la reprise des ateliers et par le succès de l'exposition « **Télécabines, votre futur transport du quotidien** ».

## ➔ Supers défis pour la transition

Les Supers défis permettent de sensibiliser et d'accompagner les foyers bordelais vers **une prise de conscience** ainsi que **des changements de pratiques nécessaires** à la transition écologique : réduction significative des consommations d'énergie, d'eau, de la production de déchets et appropriation d'une alimentation saine, locale et de saison.

Cette 10<sup>ème</sup> édition, organisée en 2021-2022 s'est articulée autour des thématiques énergie-eau, déchets et alimentation.

En 2021-2022 :



**FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT, FAVORISER LA QUALITÉ DE L'HABITAT ET LA MIXITÉ SOCIALE**

**AMÉLIORER L'ACCÈS ET LES CONDITIONS DE LOGEMENT**

## ➔ État des lieux du logement social à Bordeaux

NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX ATTRIBUÉS		
Nombre de logements sociaux à Bordeaux en 2022	Nombre de logements attribués à Bordeaux en 2022	Nombre de demande de logements en attente à Bordeaux en 2022
<b>27 779</b>	<b>1 785</b>	<b>16 926</b>
Source : Ministère du logement		

## ➔ Poursuite des programmes de renouvellement urbain

### ● SECTEUR AUBIERS-LAC

**La construction du nouveau groupe scolaire** (20 classes) a démarré en juillet ainsi que les travaux sur les immeubles de Domofrance (novembre 2022) avec la démolition de la dalle et de la passerelle. Le projet prévoit de nouveaux locaux d'activité, la réhabilitation des pieds d'immeubles et des halls et la rénovation des logements.

### ● SECTEUR JOLIOT-CURIE / BENAUGE

Un mandat a été passé avec la Société de réalisation immobilière et d'aménagement (SRIA) pour l'opération **de réemploi du collège Jacques-Ellul** : relogement temporaire de la bibliothèque et tiers lieu. Les opérations suivantes sont terminées : la démolition de la barre D, la livraison de 2 programmes de logements neufs et de la crèche et la réhabilitation de l'école.

### ● SECTEUR DU GRAND PARC

Le projet de renouvellement a connu en 2022 une étape importante : la cession du centre commercial Europe en vue de sa totale rénovation et le dépôt du permis de construire d'une opération comprenant 277 logements, dont 40% d'accession sociale, via le dispositif de bail réel solidaire (BRS).

### ● CENTRE HISTORIQUE

Une nouvelle concession d'aménagement du centre historique a été attribuée en 2022 à l'opérateur InCité pour une durée de 3 ans. Il s'agit de permettre à la Ville et à la métropole **de redéfinir un nouveau projet urbain pour le centre historique** avec un périmètre de projet revu qui s'étend vers les secteurs Nansouty et autour de la gare (où les enjeux en matière d'amélioration de l'habitat sont les plus manifestes).

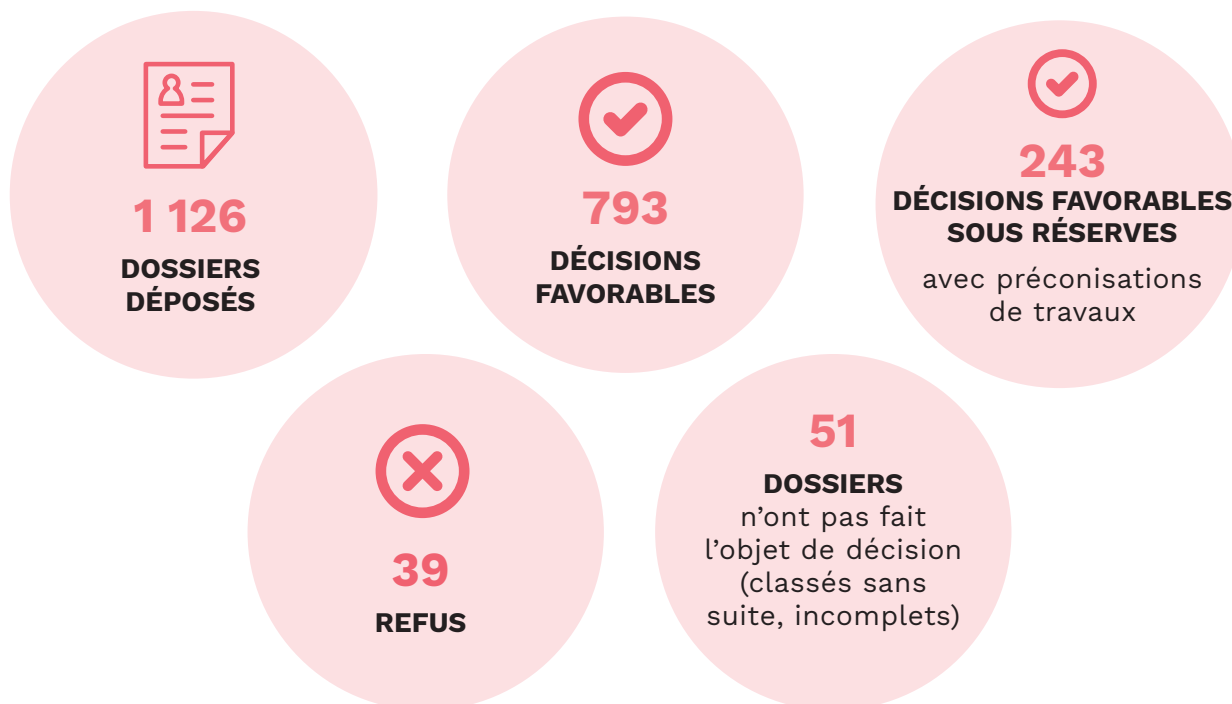
Dans le cadre du Programme national de rénovation des quartiers anciens dégradés conventionné avec l'ANRU, InCité a réalisé un hôtel d'entreprise rue Causserouge, livré en 2022, avec pour objectif de proposer une solution immobilière à des structures encore en développement.





## ⇒ Lutter contre l'habitat dégradé et insalubre

La Ville a adhéré à l'expérimentation menée par Bordeaux Métropole pour la mise en place du permis de louer afin de protéger les locataires et de remettre à niveau le parc locatif privé.



SOIT **25% DE LOGEMENTS** présentant des anomalies pour lesquels la mise en location a été refusée ou acceptée après réalisation de travaux de remise aux normes.

## ⇒ Répondre aux besoins par l'augmentation de la production de logements

La Ville a attribué une subvention exceptionnelle de 150 000 euros à l'association Adoma pour **la réhabilitation de 3 petits immeubles** (Résidences Clare, Fours et Monnaie à Saint Michel). Ces opérations de création de pensions de famille (29 nouvelles places prévues) sont incluses dans le périmètre de la concession d'aménagement du centre-ville historique.

La Ville et la Métropole ont saisi la SAS Bastide Niel afin que la ZAC puisse renforcer sa programmation en faveur du logement en accession sociale par une production plus importante de logements en bail réel solidaire (BRS). La SAS Bastide Niel a donc repris la programmation totale de la ZAC et a proposé d'augmenter de 320 unités le nombre de logements prévus en accession sociale et de les orienter prioritairement vers des produits en BRS.

Afin de maintenir les 25 % de surfaces des logements locatifs sociaux au sein du programme remanié, les volumes des logements en catégories PLAI et PLUS (logements locatifs sociaux dédiés aux plus modestes) ont été augmentés (+ 59 logements / + 4 347 m<sup>2</sup> SDP) tout comme celui des logements locatifs PLS (+ 234 logements / + 1 737 m<sup>2</sup> SDP).

# Les perspectives

## INSERTION

- Pérennisation de l'accueil commun inconditionnel de proximité et de la halte de jour Stalingrad
- Déploiement d'actions en lien avec les résultats de la Nuit de la Solidarité

## SANTÉ

- Poursuite du développement des actions de prévention notamment dans les quartiers politique de la ville

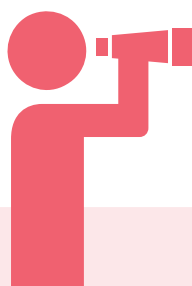
## SENIORS

- Évolution des tarifs des repas seniors et de l'offre d'activités et de loisirs en septembre 2023
- Renforcement des actions de lutte contre l'isolement par l'opération voisins relais, l'amélioration du repérage des personnes isolées et la redynamisation des clubs seniors
- Lancement de la formation Humanitude (acquérir des méthodes de prise en charge empathique) pour les professionnels des EHPAD
- Mise en service de la résidence autonomie Laroque

## ÉDUCATION, VIE ASSOCIATIVE, DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

- Montée en puissance de l'accueil des jeunes Bordelais au domaine de la Dune avec 50 classes prévues pour 2023 et de nombreux séjours jeunesse également préservés
- Réflexion sur les critères de priorisation pour l'accès au périscolaire
- Mise en place d'une tarification solidaire pour la restauration et le périscolaire qui prend en compte au plus juste les revenus
- Livraison de nouveaux équipements (extension de l'élémentaire Dupeux et de l'élémentaire Montgolfier, ouverture d'une crèche en délégation de service public et d'un nouveau groupe scolaire aux Aubiers, rénovation de la maternelle Thiers)

- Poursuite du programme des cours buissonnières
- Extension des actions concernant l'alimentation, notamment sur la formation à destination des agents des crèches
- Ouverture de nouveaux espaces polyvalents (Bassins à flot, Niel, ...) destinés à la parentalité ainsi que d'une maison municipale d'assistances maternelles
- La Ville prévoit de disposer d'une animatrice RPE par quartier afin de multiplier le nombre d'animatrices et d'activités proposées aux assistantes maternelles



# RÉPONDRE AUX ASPIRATIONS DÉMOCRATIQUES



# Contribution aux objectifs de développement durable

Les actions de démocratie participative, coconstruites avec les acteurs du territoire, répondent à **une logique de partenariats pour des objectifs mondiaux** (ODD17). Il en va de même pour toutes les actions entreprises afin de faire de Bordeaux une ville inspirante et rayonnante à l'échelle internationale. La Ville de Bordeaux continue d'encourager les initiatives associatives via de nombreuses subventions, ce qui concourt à **la réduction des inégalités** (ODD10).

Les mesures menées par la municipalité se font dans une démarche inclusive visant à réduire les discriminations au sens large, plus particulièrement en matière **d'égalité entre les sexes** (ODD5 & 10).

De nouveaux espaces, plus inclusifs, dédiés à la participation citoyenne contribuent positivement à l'avènement de **villes et communautés durables** (ODD11) par **l'apaisement et l'amélioration qualitative des décisions collectives** (ODD16)

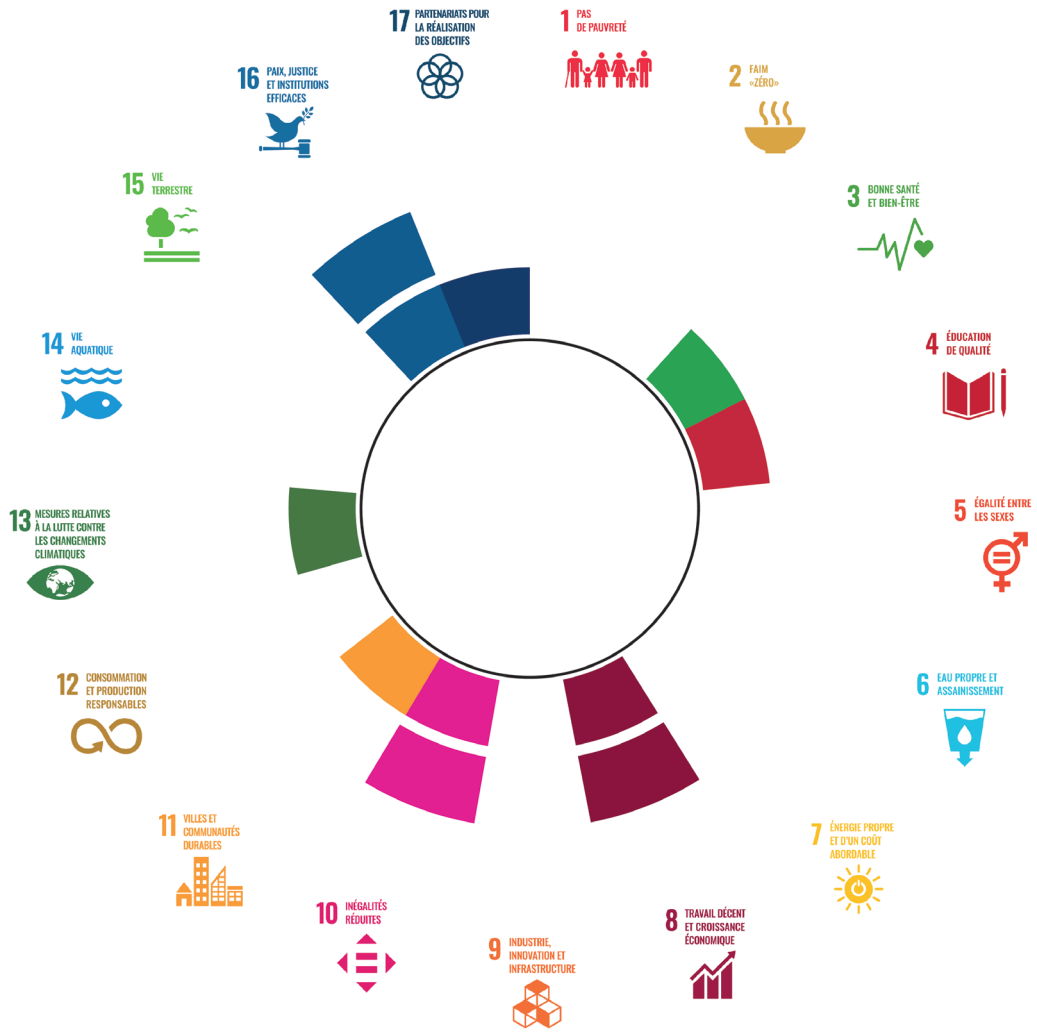
L'amélioration de la relation aux usagers vise à faire de l'administration **une institution efficace, transparente et responsable** (ODD16). Celle-ci s'engage ainsi à être exemplaire au regard de la transition écologique et sociale en ce qui concerne la gestion de ses ressources humaines et patrimoniales. En cela, elle contribue d'une part à la lutte **contre les changements climatiques** (ODD13) mais également aux **bien-être de ses agents** (ODD3).

Les actions visant à intégrer des clauses sociales dans le développement de marchés publics et la réduction du chômage sur le territoire contribuent à **l'accès à des emplois décents** (ODD8).

En tant qu'employeur, la Ville veille à s'adapter efficacement aux évolutions des modes de travail (télétravail) tout en sensibilisant ses agents à la transition écologique (formation et déplacements). Les services municipaux participent ainsi à **une éducation de qualité** (ODD4).

La poursuite de ses objectifs de la Ville en matière de numérique responsable permet à la fois semble de **lutter contre le réchauffement climatique** (ODD13) tout **en réduisant les inégalités** (ODD10) induites par la fracture numérique.

L'impact sur les autres objectifs de développement durable est considéré comme neutre ou reste à qualifier.



# Actions, projets, démarches 2022

FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE PERMANENTE

RENFORCER LA PARTICIPATION CITOYENNE

## ⇒ Un nouveau contrat démocratique

Issu du processus de concertation engagé avec **2351 bordelais et bordelaises** dans le cadre des Assises de la Démocratie permanente, la Ville a adopté un nouveau contrat démocratique qui précise ses ambitions en matière de participation citoyenne ; **dialogue citoyen et initiatives citoyennes** en sont ses deux piliers. Le dialogue citoyen comprend les espaces de participation initiés et pilotés par la Ville.

## ⇒ Le renouvellement des conseils de quartier

Le renouvellement du format des conseils de quartier s'est traduit par une construction participative de l'ordre du jour avec les habitants, par une facilitation des échanges grâce à un animateur, avec une prise de parole alternée homme-femme et un accueil pour les enfants de 3 à 11 ans est proposé pour permettre la participation de tous et toutes.

**16** RENCONTRES, **1 958** PARTICIPANTS



## ⇒ La tournée de la démocratie permanente

La tournée de la démocratie permanente 2022 s'est orientée particulièrement sur les initiatives citoyennes et sur la 2<sup>ème</sup> édition du **budget participatif « Ensemble et solidaires »**. Lancée en mai 2022, elle **a rassemblé 1 850 participants** et s'est rendue **dans les 8 quartiers**.

## ⇒ Un budget participatif « Ensemble et solidaires »

La Ville a invité les Bordelaises et Bordelais à soumettre leurs projets pour contribuer à développer les liens entre les habitants et la solidarité. Tout habitant, en collectif (associatif ou non), pouvait **proposer ses idées sur le site internet participation.bordeaux.fr**. Pour plus de solidarité et d'échanges, les projets issus de ce nouveau budget participatif devaient lutter contre les discriminations, favoriser les rencontres intergénérationnelles, les liens interculturels, etc.

Le montant total affecté au budget participatif 2022/2023 est de

**2 MILLIONS D'EUROS HT** avec un montant maximum de **165 000 € PAR PROJET**.

**121 projets ont été déposés** et 40 ont été proposés au vote à partir du 15 décembre 2022. Les projets écartés du vote relevaient du budget de fonctionnement, ne correspondaient pas aux compétences ou à du foncier communal ou n'étaient pas réalisables dans le temps et l'enveloppe financière impartis (2 ans et 165 000€ par projet).

## ⇒ 1<sup>ère</sup> édition du « Printemps des expressions »

La Ville de Bordeaux a lancé en 2022 la première édition du **Printemps des expressions** (Prex), un événement dédié aux jeunes, à leurs idées, engagements, talents artistiques, sportifs et compétences numériques. Durant ces trois jours ayant pour thème la citoyenneté et la participation, **300 jeunes ont pu participer** et assister à des ateliers, des débats ou des expositions ayant pour but de rassembler leurs expériences et de valoriser leurs talents afin qu'ils soient mis au service de l'intérêt collectif des 11/25 ans.





## ⇒ La participation essaime dans toutes les directions

La mission démocratie permanente s'est employée à diffuser la culture de la participation au sein des équipes administratives et à accompagner les services et directions (20 directions/services différents) pour faire vivre cette politique intégrée et transversale. Un cycle de formation à destination des élus a également été mis en place.

Au total, **plus de 30 projets de concertation** ont été accompagnés par la mission démocratie permanente sur des thématiques aussi variées que la solidarité (schéma des solidarités, précarité alimentaire), la petite enfance (le petit prince), les seniors (conseil des seniors), le sport (plaine des sports Lescure), l'habitat (centre-ville), la santé (contrat local), l'aménagement et l'usage de l'espace public (place des Chartrons, Stalingrad...), la prévention (groupe travail Brazza, bassin à flot vie nocturne), etc.

### RENFORCER LA TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE

## ⇒ Adoption du code de déontologie de l'élu municipal de la Ville de Bordeaux

Travaillé à partir de recommandation de l'ONG Transparency International et du plan de lutte contre la corruption de l'Agence française anti-corruption, le code de déontologie de l'élu municipal de la Ville de Bordeaux a été adopté en Conseil municipal en mars 2022. Parmi les éléments phares de ce document :

### ● ASSIDUITÉ AUX INSTANCES

Un élu **non assidu** au Conseil municipal sans raison valable, **verra son indemnité réduite**.

### ● DÉCLARATION DES CADEAUX PERÇUS

Le Code déontologie adopté stipule qu'**un élu ne peut pas recevoir un cadeau d'un montant supérieur à 50€**. De plus, celui-ci **doit déclarer les cadeaux inférieurs à 50€**.

### ● FORMATION CONTINUE DES ÉLUS

Une formation est proposée chaque année aux élus pour leur permettre de rester vigilants sur les questions de déontologie.

### ● PUBLICATION EN LIGNE ET EN OPEN DATA DES RENDEZ-VOUS DES ÉLUS AVEC LES REPRÉSENTANTS D'INTÉRÊTS

Chaque rendez-vous avec un lobby ou un représentant d'intérêt figure dans un agenda **ouvert à la consultation du public**.

<https://transparence-lobby.bordeaux.fr>

## ENCOURAGER LES INITIATIVES ASSOCIATIVES

Les associations sont des acteurs majeurs d'une démocratie vivante. À Bordeaux, ce sont **plus de 6 000 associations et 80 000 bénévoles** qui animent la ville.

### ⇒ La Rentrée des assos

Pour accompagner les associations dans leur reprise à la suite de la période Covid, la Ville de Bordeaux a choisi de reconduire le dispositif numérique **La Rentrée des assos**, lancé l'an dernier par Hacktiv et HelloAsso, qui **valorise les événements de la rentrée associative bordelaise** en les relayant en ligne. Cet outil est hébergé **sur la plateforme associations.bordeaux.fr** et regroupe plusieurs services : espace bénévolat, annuaire des associations et agenda des événements associatifs.

### ⇒ La Semaine de l'engagement

À l'occasion de la Journée mondiale du bénévolat (5 décembre), la Ville de Bordeaux et ses partenaires ont proposé plusieurs rendez-vous pour mettre en lumière celles et ceux qui agissent au quotidien : « s'engager entre voisins », « quand agir rend heureux », « battle des idées : jeunes vs seniors » et le forum du bénévolat.

### ⇒ Le parcours de formation « Mon association éco-responsable »

Une enquête permettant de dresser un premier diagnostic de l'éco-responsabilité des associations bordelaises a été lancée entre mai et juin 2022 en amont de la journée inter-assos. Le questionnaire a reçu **81 réponses**.

Il a également été mis en place durant l'année écoulée un parcours de formation « Mon association éco-responsable » animé par des associations adhérentes du collectif Maison de la nature et de l'environnement (MNE).

**4 associations formatrices, 16 sessions au total** autour de 4 thématiques traitées en novembre et décembre 2022 :

- « **Pensons notre association bas carbone** » avec Zero Waste Bordeaux
- « **Concevons un événement éco-responsable** » avec Aremacs
- « **Réduisons notre empreinte numérique** » avec Ekolo[geek]
- « **Devenons des ambassadeurs et ambassadrices de l'éco-responsabilité** » avec e-Graine Nouvelle Aquitaine



**77 PARTICIPANTS FORMÉS,**  
bénévoles et salariés d'associations

CONSOLIDER LES PARTENARIATS DE VILLE À VILLE EN  
METTANT L'ACCENT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES TRANSITIONS

## ⇒ De nouveaux programmes de coopération avec les villes partenaires

La Ville de Bordeaux a relancé **son partenariat avec Lima** et formalisé en 2022 **avec Québec et Fukuoka** deux nouveaux programmes de coopération. Ces programmes placent le défi climatique en priorité, dans les échanges entre municipalités et en appui aux projets entre acteurs locaux.

POSITIONNER BORDEAUX À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE ET  
ŒUVRER DANS LES RÉSEAUX POUR LES BIENS COMMUNS

## ⇒ Le réseau international des villes patrimoine mondial de l'Unesco

Le congrès mondial des villes patrimoine de l'Unesco qui s'est déroulé à Québec du 6 au 9 septembre 2022 a été l'occasion d'évoquer **l'urgence d'agir pour faire face aux crises climatiques et énergétiques**.

La feuille de route de Québec qui décline **3 axes stratégiques et 9 objectifs opérationnels** a été adoptée. Les projets de trame verte, de lutte contre les îlots de chaleur urbaine, de promotion de la participation citoyenne, de développement des mobilités douces présentés par **la Ville de Bordeaux contribuent à ces objectifs**. La manière de permettre à chacun de produire de **l'énergie renouvelable** et le recours **aux panneaux photovoltaïques** dans les centres anciens a été partagé avec d'autres villes comme Bruges par exemple.

## ⇒ La COP des villes à Abidjan

La Ville de Bordeaux a participé à la première COP des villes à Abidjan (Côte d'Ivoire) organisée par l'AIMF (Association internationale des maires francophones). Elle y a **animé la réunion de la commission « économie circulaire »** qu'elle préside depuis 2 ans.

## VALORISER LA DIVERSITÉ CULTURELLE ET ENCOURAGER LA CITOYENNETÉ MONDIALE, EN PARTICULIER CHEZ LES JEUNES

### ⇒ Des événements réguliers qui promeuvent la solidarité et les échanges internationaux

La Ville de Bordeaux appuie des initiatives locales qui renforcent l'ouverture sur le monde et valorisent la diversité culturelle et linguistique. En 2022 cela a été particulièrement le cas à l'occasion de la saison culturelle croisée France-Portugal, **du mois de l'Europe**, de la semaine de l'Amérique latine et des Caraïbes, du mois du Québec, de la journée des langues maternelles et paternelles, mais aussi à l'occasion des **journées de la mémoire** de l'esclavage et de la traite négrière, ainsi que via les expositions des musées de la Ville.

### ⇒ Partenariat avec Eurocities

**Le renouvellement du partenariat avec Eurocities** a permis notamment d'enrichir la programmation de l'exposition « Paysans-designers. L'agriculture en mouvement », programmée au sein du MADD-Bordeaux du 14 juillet 2021 au 7 mai 2022.

Plusieurs collaborations internationales ont ainsi vu le jour :

- Les étudiants en design de l'École cantonale d'art de Lausanne en Suisse (Ecal)
- Des paysans designers présentés dans l'exposition, plusieurs sont étrangers (Autriche, Brésil, Burkina Faso)
- Le travail du photographe hollandais Henk Wildschut sur les grandes exploitations agricoles et agroalimentaires des Pays-Bas



## PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES ET LUTTER CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS

### FAVORISER L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

#### ⇒ Plan Handicap

Adopté en février 2022, le plan Handicap repose sur les actions et la mobilisation de l'ensemble du territoire pour faire vivre une ville réellement inclusive. Au-delà des enjeux forts d'accessibilité, il favorise une communication adaptée ainsi que le développement de la participation citoyenne, marqueur du mandat municipal.

Le plan handicap intègre l'objectif **d'augmenter le nombre de places de stationnement gratuit** dédiées aux personnes à mobilité réduite, titulaires de la carte européenne de stationnement (CES) ou de la carte mobilité inclusion mention stationnement (CMI-S). La Ville **accentue ses contrôles** pour faire respecter ces places réservées et sanctionner les contrevenants.

#### ⇒ Améliorer l'accessibilité des bâtiments publics

La Ville poursuit le déploiement progressif de son programme de **mise en accessibilité des établissements** recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP).

##### PLAN ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS PUBLICS

	2019	2020	2021	2022
<b>Nombre de sites mis aux normes</b>	<b>26</b>	<b>47</b>	<b>66</b>	<b>58</b>
<b>Budget de rénovation</b>	<b>0,9 M€</b>	<b>2,9 M€</b>	<b>5,2 M€</b>	<b>4,9 M€</b>

#### **+197** BÂTIMENTS PUBLICS

mis aux normes (ERP et IOP) par la Ville depuis 2019

**ERP** : Établissement recevant du public (lieux d'accueil, salles de spectacle, commerces...)

**IOP** : Installation ouverte au public (espaces publics ou privés utilisés par le public)

## ⇒ Des événements portés par la Mission handicap

L'année 2022 a été marquée par l'organisation d'événements permettant de visibiliser et déstigmatiser le handicap. Parmi eux :

- **Exposition photo** « Bordeaux, la ville pour toutes et tous » (portraits de bordelais en situation de handicap, photographiés dans leur environnement favori à Bordeaux)
- Création d'une **pastille vidéo de démonstration** du déroulé d'un vote lors des élections et d'un **flyer explicatif**
- Participation au **village associatif du Printemps de l'autisme**
- **Semaine mondiale des sourds**
- **Rencontres** emploi handicap et **Duoday**
- **Journée culture et Handicap**

Ces événements ont réuni **3 369 participants**.

## ⇒ Une permanence associative

La Ville de Bordeaux propose une permanence pour trouver des solutions et répondre aux attentes des personnes en situation de handicap. Animée par des personnes elles-mêmes en situation de handicap, elle complète l'offre de service de la Maison départementale des Personnes handicapées (MDPH). La pertinence de ces permanences est confirmée par **une augmentation significative des demandes** (569 en 2022 contre 547 en 2021, soit +9%).

**PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET FAVORISER LA CITOYENNETÉ**

**+44,6% DE BUDGET** pour la Mission égalité depuis 2020 (461 200€ en 2022)

## ⇒ Lutter contre les violences faites aux femmes

Les projets portant sur l'égalité femme-homme en lien avec les associations pour les droits des femmes ont été nombreux en 2022 : déploiement du dispositif « **Demandez Angela** », campagnes de communication pour le 8 mars et le 25 novembre, démarches déployées pour accompagner le logement pour femmes victimes de violences conjugales et une série d'événements autour de la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes avec **plus de 25 événements** proposés lors des « **journées du mariage** ».

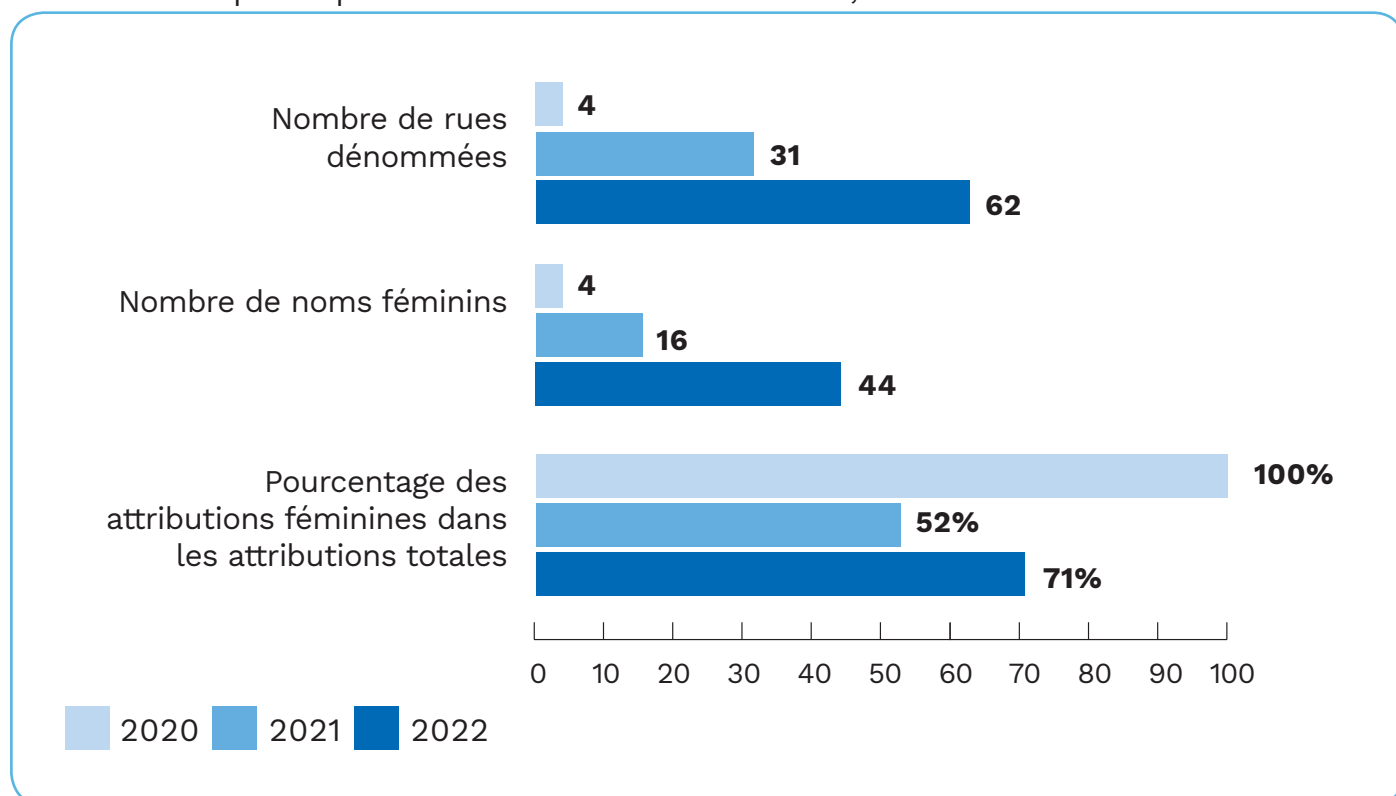
	2021	2022
<b>Nombre de supports « violentomètres » distribués</b>	<b>45 000</b>	<b>97 000</b>
<b>Nombre d'établissements partenaires « Demandez Angela »</b>	<b>18</b>	<b>80</b>

À ce jour, 14 associations culturelles et événementielles ont adhéré au dispositif « Demandez Angela » et ont formé les bénévoles investis lors des manifestations publiques.

## ⇒ Réorienter la commission de viographie

Dans le cadre de la politique égalité femme-homme, agir sur la toponymie est une première étape symbolique pour **rendre visible le genre féminin** dans l'espace public au sens géographique du terme et également au sens de l'histoire collective. La Ville de Bordeaux, à travers la Commission de viographie, entend poursuivre et renforcer sa politique volontariste de **féminisation des dénominations des voies**, des espaces publics et des établissements publics en privilégiant des propositions de noms féminins **ayant un lien avec Bordeaux**.

En 2022, le **nombre de total de rues et espaces publics** est de **2641**. **126 portent un nom féminin**. Ainsi, cela représente 8,6 % des voies et espaces publics de la Ville. Le reste des rues et espaces portent soit des noms communs, soit des noms masculins.



## ⇒ Lutter contre toutes les discriminations

L'adoption du plan de lutte contre toutes les discriminations en juillet 2022 et le déploiement des appels à projets « Mois des Fiertés », « Journées de la Mémoire » et « Quinzaine de l'Égalité et de la Diversité » ont permis le **soutien et l'accompagnement d'associations, d'initiatives et de projets** tout au long de l'année.

Un travail sur **les questions de mémoire** est venu ponctuer l'année de temps forts : pose des pavés de la mémoire, pose de plaques commémoratives, etc.

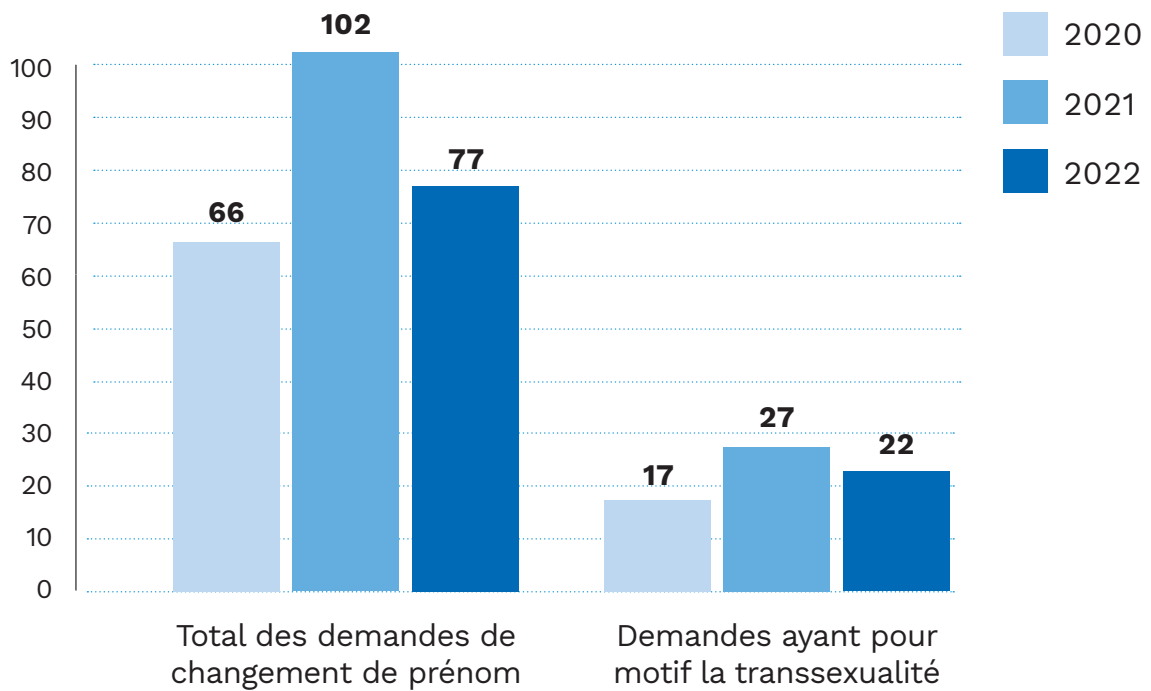
**342 000 €**  
DE SUBVENTION

**+28%**

Nombre de pavés de la mémoire posés dans le cadre de la lutte contre l'antisémitisme

**7**

## ➔ Demandes de changement de prénom et nom



**433 DEMANDES** instruites de changement de nom de famille

AMÉLIORER ET SIMPLIFIER LA RELATION AUX USAGERS

## ➔ Parrainage et marrainage républicain



### C'est quoi un « parrainage ou un marrainage républicain » ?

Le parrainage et marrainage civil est un acte laïc et symbolique qui permet de désigner, hors du cadre religieux, un ou plusieurs parrain(s) et marraine(s) à son enfant. Il a pour but de sensibiliser l'enfant, la famille et les marraines et parrains aux valeurs républicaines.

Les premières célébrations ont été mises en place en 2021.

**NOMBRE DE  
PARRAINAGES/MARRAINAGES  
CÉLÉBRÉS**

**11**

EN 2021



**56**

EN 2022

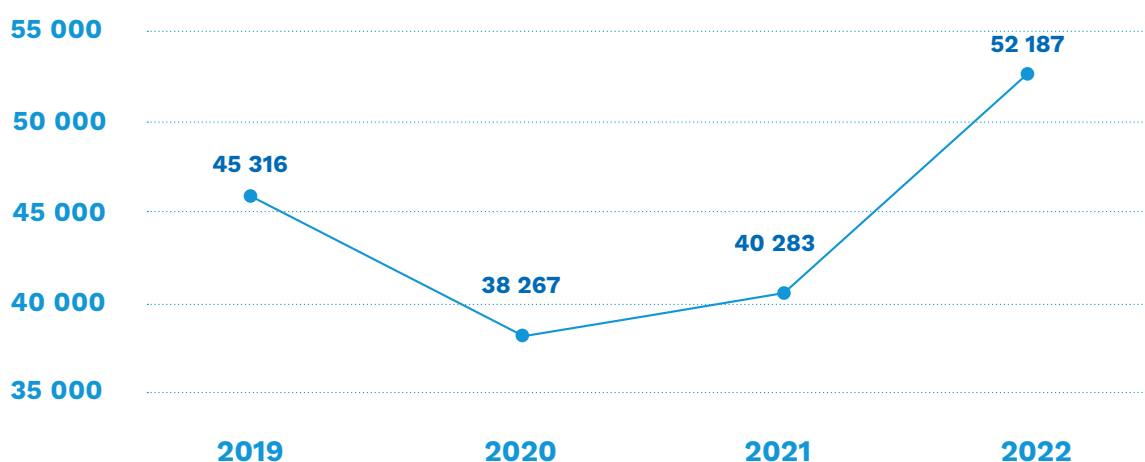


## ➔ État-civil et relation aux usagers

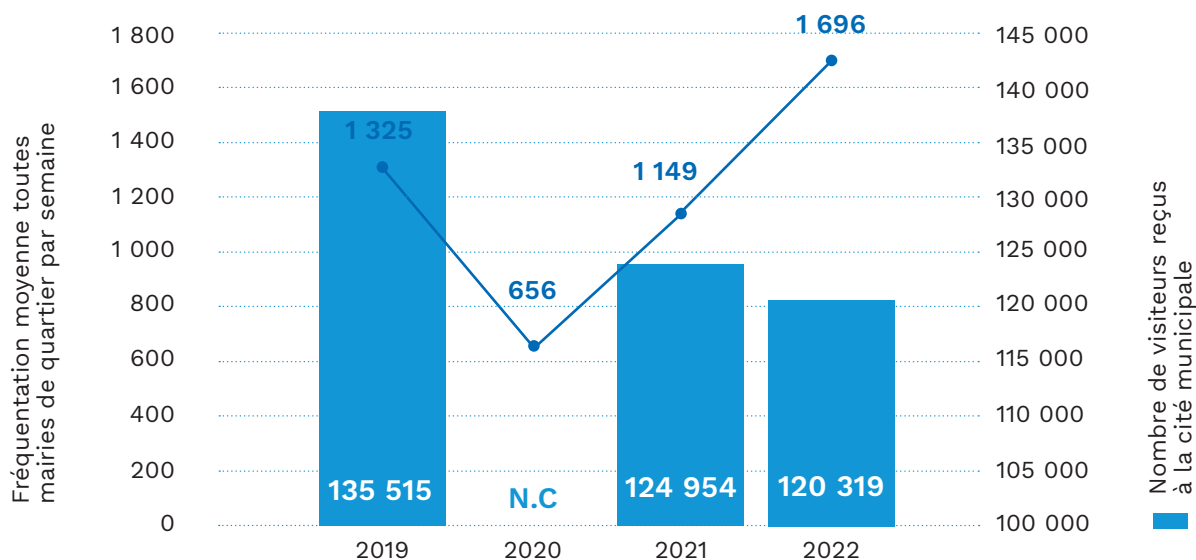
Après avoir été lourdement impactée par la crise sanitaire, l'activité de l'état-civil a connu **un réel redémarrage en 2022**. Ceci correspond à la forte pression sur la demande au niveau national liée :

- Au « stock » des démarches en attente
- À la reprise des activités et des déplacements
- À l'attractivité (voire « engouement ») de la nouvelle carte nationale d'identité

### NOMBRE DE TITRES D'IDENTITÉ DÉLIVRÉS



### FRÉQUENTATION DE LA CITÉ MUNICIPALE



## INCLUSION NUMÉRIQUE : VERS L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET L'ACCÈS AU DROIT

## ⇒ Les Soluces et les conseillers numériques France services

Les bibliothèques de la Ville de Bordeaux animent le dispositif « Les Soluces » qui correspond à **un accompagnement individualisé des usagers afin de réduire la fracture numérique.**

### L'OFFRE D'INCLUSION NUMÉRIQUE

	2020	2021	2022
<b>Ateliers</b>	28	31	89
<b>Bénéficiaires</b>	124	118	402
<b>Inscrits</b>	308	398	606
<b>Accompagnements individuels</b>	102	192	294

Par ailleurs, 4 conseillers numériques sont venus renforcer l'accompagnement des habitants dans leurs démarches et dans leurs pratiques numériques. Les permanences des conseillers s'adaptent aux structures d'accueil : **CCAS** de Bordeaux (Cité municipale), **service stationnement** de la police municipale, **mairies de quartier**, **résidence autonomie** et au sein des **bibliothèques** de Bordeaux.

**2 444 PERSONNES ACCOMPAGNÉES** sur les différents sites

## ⇒ Dispositif SESAME

SESAME, installé sur le quartier Saint-Michel de Bordeaux, est à la fois un espace public numérique (EPN) équipé de **8 postes en libre-service**, ouvert aux publics les plus en difficulté avec le numérique et également un centre de ressources tourné vers les professionnels, acteurs sociaux, associations. Sur l'année 2022, on compte **735 inscrits à l'EPN dont 567 Bordelais**. Ils ont pu bénéficier de **4 600 heures d'accompagnement** et le taux d'occupation des postes en libre-service est de 62%. Concernant les formations délivrées au centre de ressources, **18 sessions de formation** ont été proposées pour un total de 540 heures et près de 102 professionnels ont ainsi été formés gratuitement (537 depuis le début du programme en 2017).

## ➔ Inclusion numérique des seniors



**456**  
**SENIORS**  
ayant bénéficié d'un  
accompagnement au numérique



**21**  
**STAGES**  
informatiques

**11 ATELIERS**      **22 PERMANENCES**

proposés au sein des Résidences autonomie  
et des clubs seniors assurés par Destination  
Multimédia et l'Atelier Remuménage

**16 268 €**

pour l'accompagnement  
des séances au  
numériques



Par ailleurs, des ateliers numériques, grâce à l'intervention des **conseillers France services** ont été mis en place en cours d'année au club seniors Queyries (atelier Giono). **6 ateliers** se sont tenus avec la participation de 8 à 9 bénéficiaires par session.

## ➔ Projet « Aladdin »

Le projet Aladdin, inscrit dans le dispositif « Plan de lutte contre la pauvreté », vise à mettre en œuvre **des sessions de médiation numérique** pour former les personnes les plus précaires à la messagerie, à l'identité électronique et à la sécurité, prioritairement dans les quartiers politique de la ville (QPV). **Près de 1 200 personnes** ont déjà pu bénéficier de ces ateliers animés principalement par le tissu associatif subventionné. On compte **16 des 28 structures participantes au projet sont localisées sur le territoire** de Bordeaux.

	2021	2022
<b>Professionnels formés SESAME</b>	435	537
<b>Personnes formées dans les ateliers Aladdin</b>		1 200
<b>Structures recensées</b>	125	170

## ➔ Open Data

La Ville de Bordeaux dispose historiquement d'un portail Open Data mutualisé et animé par Bordeaux Métropole, dont l'objectif est de faciliter la diffusion et la valorisation des données de ces collectivités conformément à leurs obligations légales fondées sur la loi pour une République Numérique.

L'activité du trafic, mais également le nombre de jeux de données publiés (**59 nouveaux jeux de données en 2022, soit +21%**) et les réutilisations sont en croissance constante. Les **nouvelles données publiées** de la Ville de Bordeaux concernent aussi bien les **radars pédagogiques** (vitesses enregistrées et localisation) que les **lieux du dispositif Angela**, la **fréquentation en temps réel des piscines** de la Ville, les délibérations et décisions du CCAS de la Ville de Bordeaux ou les lieux ressources de l'inclusion numérique...

## UNE VIE MUNICIPALE EXEMPLAIRE, UNE ADMINISTRATION TRANSPARENTE ET RESPONSABLE

### ENGAGER LES STRUCTURES MUNICIPALES DANS UNE DÉMARCHE ÉCOLOGIQUE, INCLUSIVE ET RESPONSABLE

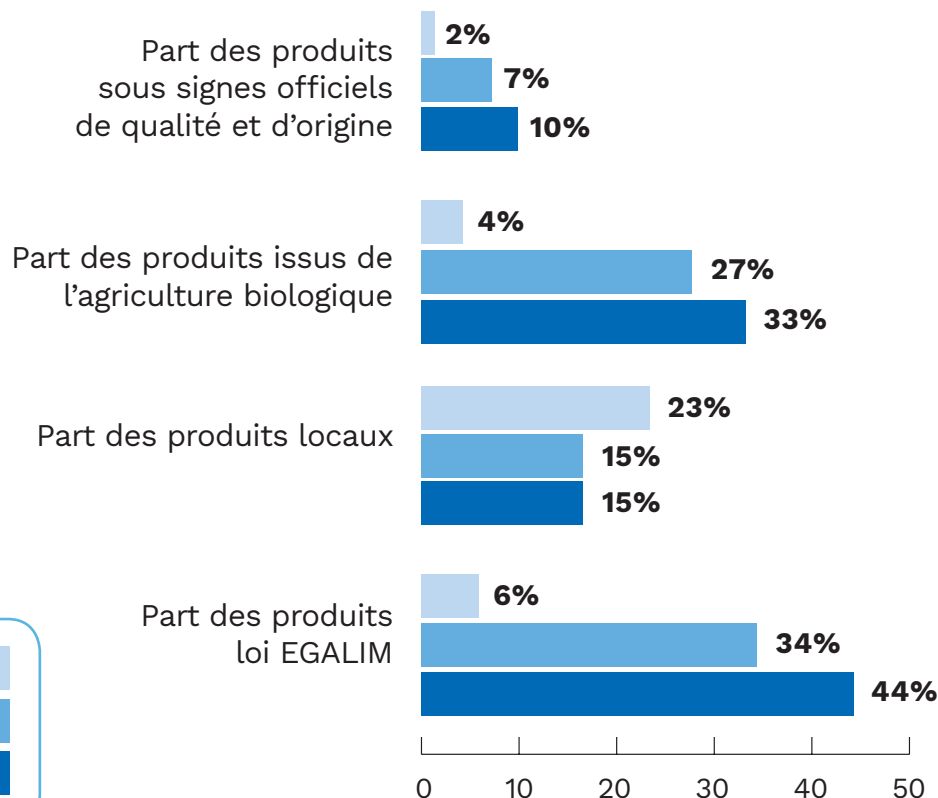
#### ➔ Des directions qui s'engagent dans le bilan carbone

En 2022, 2 directions ont été accompagnées dans un bilan carbone de leur activité : **le pôle Patrimoine végétal et biodiversité** et **la direction des Sports**. Cette analyse fine permet de mieux comprendre les sources d'émission carbone et d'identifier les leviers pertinents pour diminuer cet impact.

#### ➔ Approvisionnement du restaurant administratif

La Cité municipale de Bordeaux rassemble dans un même bâtiment **environ 850 agents des services de la Mairie, du CCAS et de Bordeaux Métropole**. Elle héberge un espace de restauration pour le personnel et permet de proposer jusqu'à 1 000 repas par jour. Dans le cadre de la transition écologique, la Ville de Bordeaux s'engage à **accroître la part des produits sous signes officiels de qualités** et d'origine servis dans l'enceinte de ses restaurants administratifs.

#### ÉVOLUTION DES TAUX D'APPROVISIONNEMENTS, SIQO ET ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET LOCAUX AU SEIN DU RESTAURANT ADMINISTRATIF DE LA CITÉ MUNICIPALE



### ⇒ Le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Économiquement Responsable (SPASER) 2021-2026

Le nombre de marchés avec des considérations environnementales a augmenté alors que le nombre total de marchés notifiés pour la Ville de Bordeaux a légèrement diminué. La proportion de marchés avec des considérations sociales sur le nombre de marchés « clausables » (marchés d'au moins 90 000 € HT permettant de générer un nombre d'heures d'insertion suffisant) est restée constante.

Concernant les clauses environnementales il est important de souligner qu'en 2021, 60% des marchés de plus de 40 000 € HT comportent une disposition environnementale. En 2022, **ce volume est passé à 82%** démontrant ainsi la démarche volontariste en la matière.

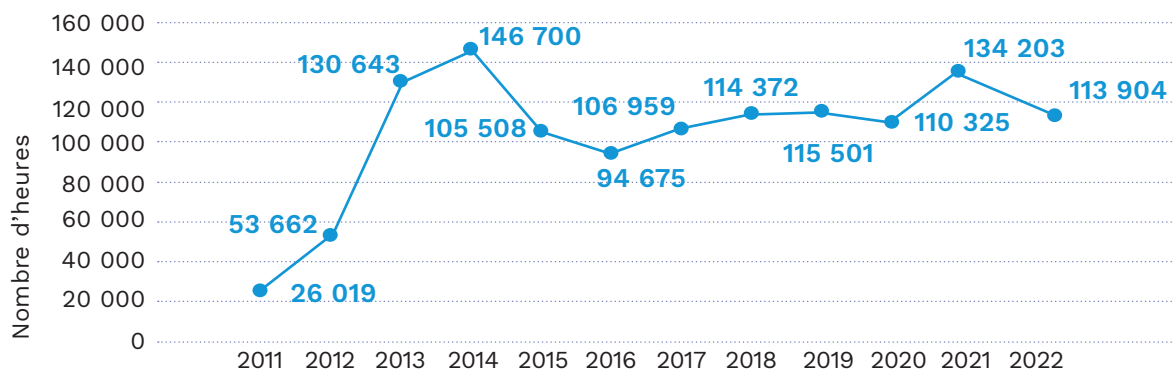
2020	23% des marchés de + de 90 000 €	47 marchés
2022	71% des marchés de + de 90 000 €	45 marchés
<b>L'indicateur a évolué en 2021 pour prendre en compte tous les marchés supérieurs à 40 000 €</b>		
2021	60% des marchés de + de 40 000 €	127 marchés
2022	82% des marchés de + de 40 000 €	135 marchés

À noter que parmi les nouveaux indicateurs suivis figurent le nombre et le montant de marchés attribués aux structures de l'ESS. Sur 2022, **17 marchés** ont été attribués à des structures de l'ESS pour un montant de **2 500 000 €**.

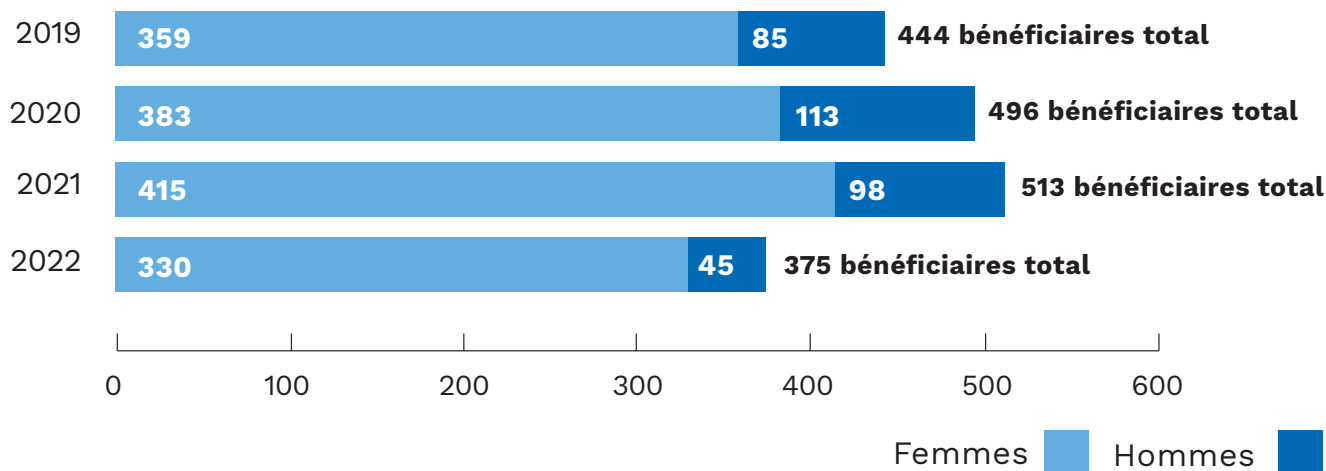
### ⇒ Insertion par les clauses sociales dans les marchés publics

Le nombre d'heures d'insertion réalisées en 2022 est cohérent avec celui de 2018 à 2020 mais baisse par rapport à 2021. Cette diminution d'environ 20 000 heures s'explique notamment par **d'importantes difficultés de recrutement de personnel** chez plusieurs titulaires de marchés. Cela se matérialise sur le nombre de bénéficiaires des clauses d'insertion. Malgré ce contexte particulier, les heures d'insertion mobilisées dans le cadre de la commande publique permettent d'atteindre **80% de sorties positives** (retour à l'emploi durable, temporaire ou vers une formation).

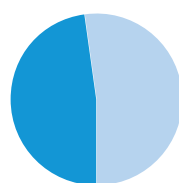
## ÉVOLUTION DU NOMBRE D'HEURES D'INSERTION DANS LES MARCHÉS PUBLICS DE LA VILLE DE BORDEAUX



## BÉNÉFICIAIRES EN INSERTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE DE LA VILLE DE BORDEAUX (RÉPARTITION FEMME/HOMME ENTRE 2019 ET 2022)

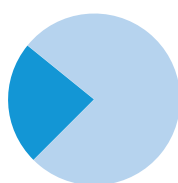


## TAUX DE SORTIE POSITIVE EN %



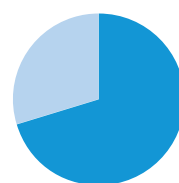
48%

2019



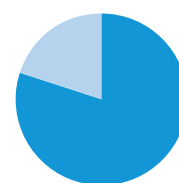
23,5%

2020



70,2%

2021



80%

2022

**17** Nombre de marchés passés avec des structures de l'ESS

**2 500 000 €** Montant des sommes payées à des structures de l'ESS

## ⇒ Les achats innovants

Entre 2018 et 2021, une expérimentation a été mise en place par l'État afin de promouvoir les achats innovants. Durant ces trois ans, les acheteurs ont pu effectuer sans publicité ni mise en concurrence, des achats innovants pour un montant maximum de 100 000 € HT. Ce dispositif d'achat innovant, après une phase d'expérimentation de 3 ans, a été définitivement pérennisé à la fin de l'année 2021.

Bordeaux poursuit son action dans le domaine de l'innovation avec **deux nouveaux achats** de ce type conclus en 2022 (**soit 10 marchés en 3 ans**) ce qui fait de la Ville et de Bordeaux Métropole les deux collectivités qui passent le plus de contrats de ce type en France.

Ces achats innovants se sont effectués sur des thématiques variées, telles que la lutte contre les îlots de chaleur urbains, le tri et la valorisation des plastiques rigides ou la gestion des sites administratifs.

## LIMITER L'IMPACT CARBONE ET SOCIÉTAL DU NUMÉRIQUE

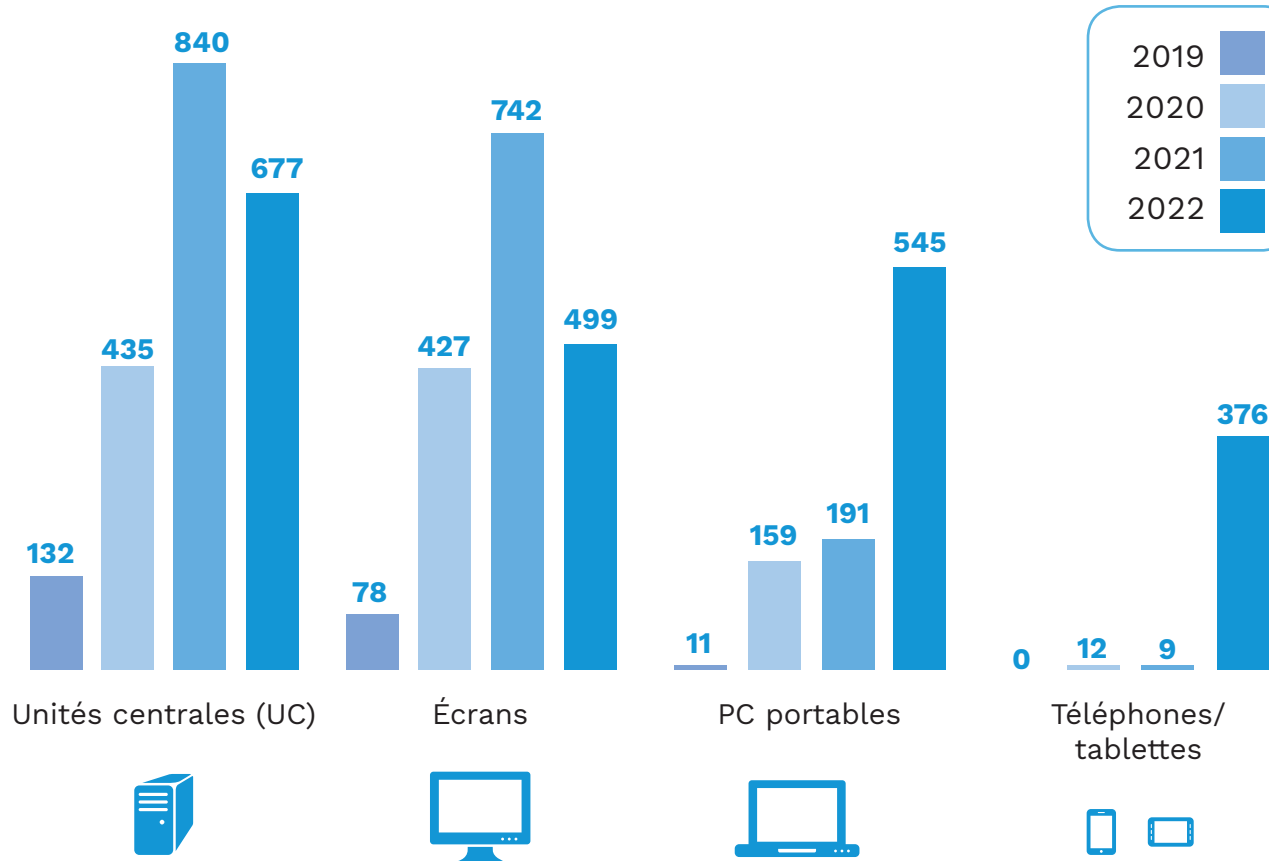
### ⇒ Une semaine de nettoyage numérique pour les agents

Une première action de sensibilisation au numérique responsable a été lancée au travers de la participation des agents de la Ville de Bordeaux à une semaine de nettoyage numérique, déclinaison du « digital clean up day », événement mondial de sensibilisation aux impacts environnementaux du numérique.

### ⇒ Allongement des cycles de vie des équipements numériques

La durée de vie cible des ordinateurs des agents a été allongée d'un an. Les volumes d'équipements reconditionnés après réforme continuent de croître. À l'échelle du service commun numérique, **2 097 matériels** ont été reconditionnés, soit **5 160 matériels depuis 2018**. **20% sont donnés sur le territoire** à des associations venant en aide à des familles en situation d'exclusion, ou œuvrant dans la protection à l'enfance et l'accès au droit. **80% sont commercialisés** à des prix éco-responsables et solidaires notamment pour fournir des acteurs locaux.

## QUANTITÉS DE PRODUITS RECONDITIONNÉS PAR ANNÉE ET CATÉGORIE (BILAN 2019-2022 DU MARCHÉ ECOMICRO)



## ⇒ Accessibilité des services numériques

La Ville de Bordeaux s'engage à rendre l'ensemble de ses services numériques accessibles au plus grand nombre et a lancé **une démarche volontariste** pour que progressivement, tout internaute puisse accéder à l'ensemble des contenus du site sans que son éventuel handicap physique ou cognitif, son matériel ou la performance de sa connexion ne constitue un obstacle.

Un **schéma pluriannuel d'accessibilité** est amorcé pour améliorer significativement d'ici 2026 les niveaux d'accessibilité de l'ensemble des sites internet et depuis 2022, les exigences vis-à-vis des fournisseurs ont été renforcées.

Impact carbone moyen  
des équipements  
numériques des agents

**296** KgCO<sub>2</sub>

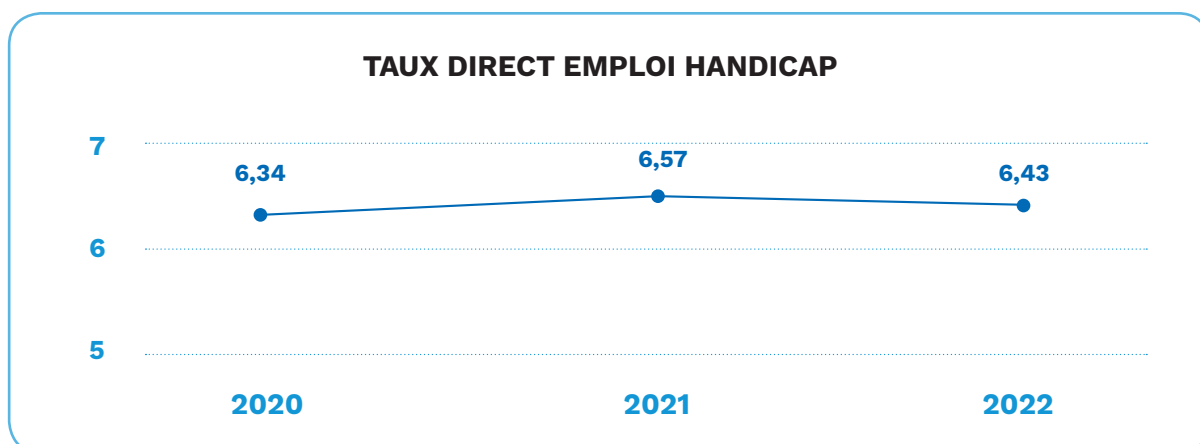
**42 %** ÉQUIPEMENTS NUMÉRIQUES  
**RECONDITIONNÉS** en regard du nombre  
d'équipements fonctionnels réformés

**20** MARCHÉS NUMÉRIQUES

lancés en 2022 relatifs à des équipements, logiciels ou prestations au service de la Ville de Bordeaux faisant l'objet d'une mise en concurrence qui intègrent le numérique responsable à au moins 10% dans le règlement de consultation



## ⇒ Taux direct emploi handicap



## ⇒ Formation facile à lire et à comprendre (FALC)

La Ville poursuit les actions de formation facile à lire et à comprendre (FALC).

En 2022, **8 agents** de la Direction générale des solidarités et de la citoyenneté/direction accueil et citoyenneté) ont été **formés par l'ADAPEI 33**.

## ⇒ L'insertion et la formation des apprentis

Depuis 2020, le recrutement des apprentis a été intensifié : 29 apprentis en 2020, 40 en 2021 et **40 en 2022**.

## ⇒ Formation aux enjeux de l'égalité femmes-hommes et aux luttes contre toutes les discriminations

Stages	Femme	Homme	Total
Approfondissement égalité filles/garçons-mixité	55	1	<b>56</b>
Discrimination et égalité de traitement dans le service public territorial : comprendre les enjeux, repérer les moyens d'action	14	4	<b>18</b>
Journée d'information - Sensibilisation aux questions de mixité, d'égalité et genre en milieu scolaire	4		<b>4</b>
L'égalité fille-garçon en établissement d'accueil du jeune enfant (0-3 ans)	1		<b>1</b>
Prévention des discriminations et du harcèlement en situation de travail	9	4	<b>13</b>
Sensibilisation sur l'égalité femmes/hommes et les discriminations	21	11	<b>32</b>
<b>Somme :</b>	<b>104</b>	<b>20</b>	<b>124</b>

## ⇒ Télétravail



**751** AGENTS  
EN TRAVAIL À DISTANCE



**563** FEMMES  
EN TRAVAIL À DISTANCE



**188** HOMMES  
EN TRAVAIL À DISTANCE

Chiffres Ville de Bordeaux et CCAS

L'année 2022 a été marquée par **la montée en puissance du dispositif** de télétravail, version choisie et organisée du travail à distance mis en place pendant la période COVID. La Ville et le CCAS ont choisi un dispositif permettant **d'opter soit pour des jours fixes soit pour des jours flottants**, et ont déployé des formations spécifiques pour accompagner les agents et leurs managers dans cette transition majeure.

## ⇒ Forfait mobilité durable & participation employeur à l'abonnement de transport

### NOMBRE D'AGENTS BÉNÉFICIAIRE DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR À L'ABONNEMENT DE TRANSPORT

EN 2020

**1 872**  
AGENTS

EN 2021

**1 346**  
AGENTS

EN 2022

**1 340**  
AGENTS

**457**

**AGENTS BÉNÉFICIAIRES** du forfait  
mobilité durable en 2022

**88 800 €** MONTANT GLOBAL  
du forfait mobilité durable en 2022



#### C'est quoi le « forfait mobilité durable » ?

Mis en place en 2022, le forfait mobilité durable est accessible à tous les agents, quel que soit leur statut (titulaires, fonctionnaires stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé). Le montant de ce forfait s'élève à 200€ par an au maximum. Pour en bénéficier, l'agent doit utiliser un vélo ou le covoiturage dans son déplacement domicile-travail au moins 100 jours sur une année civile.

## ➔ Former les agents à la transition écologique

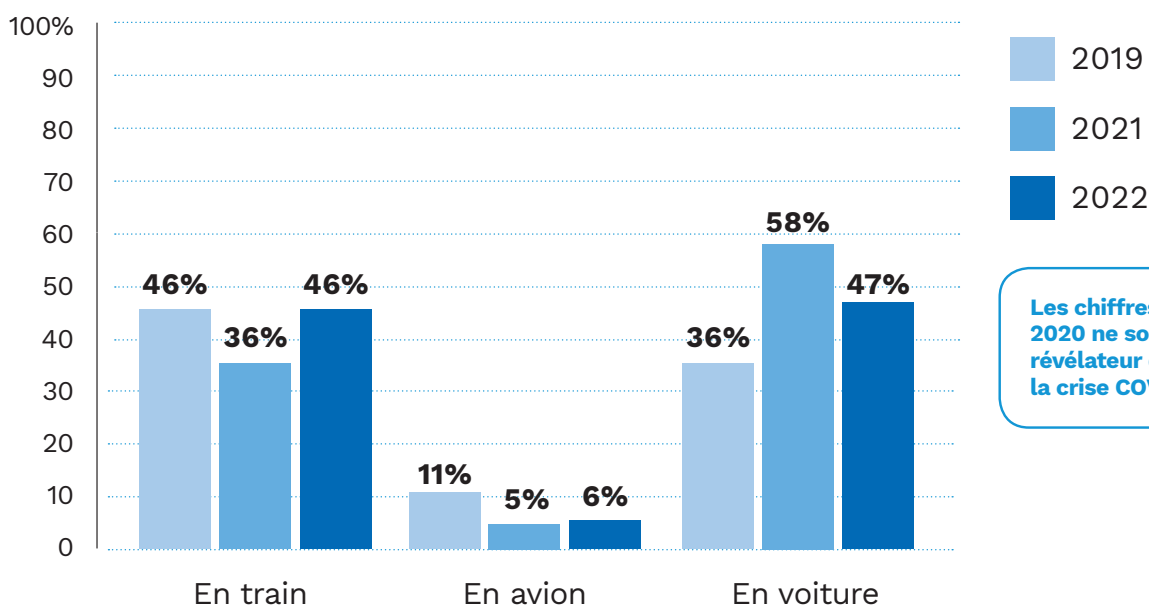
**+600 AGENTS** de la Ville, du CCAS et des services communs de Bordeaux Métropole ont participé à **un atelier Fresque du Climat** (compréhension des rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC))

## ASSURER L'EXEMPLARITÉ DE L'ADMINISTRATION EN MATIÈRE DE SOBRIÉTÉ DANS LES DÉPLACEMENTS

## ➔ Mieux réguler les déplacements professionnels

La Ville de Bordeaux et son CCAS ont adopté une politique responsable en ce qui concerne les déplacements professionnels de leurs agents. **Les modes de déplacement les moins nocifs du point de vue environnemental sont privilégiés.**

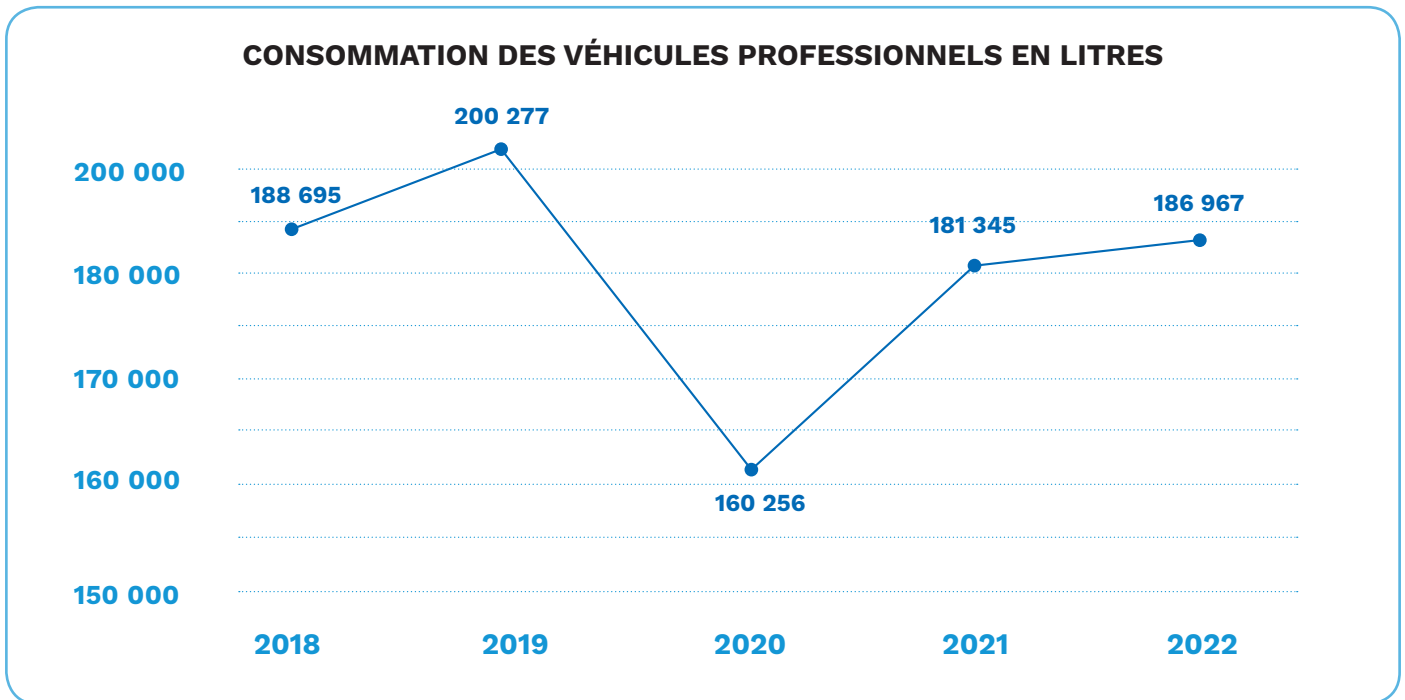
### DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS DES AGENTS



### NOMBRE TOTAL DE DÉPLACEMENTS



## ➔ Consommation de carburant des véhicules professionnels

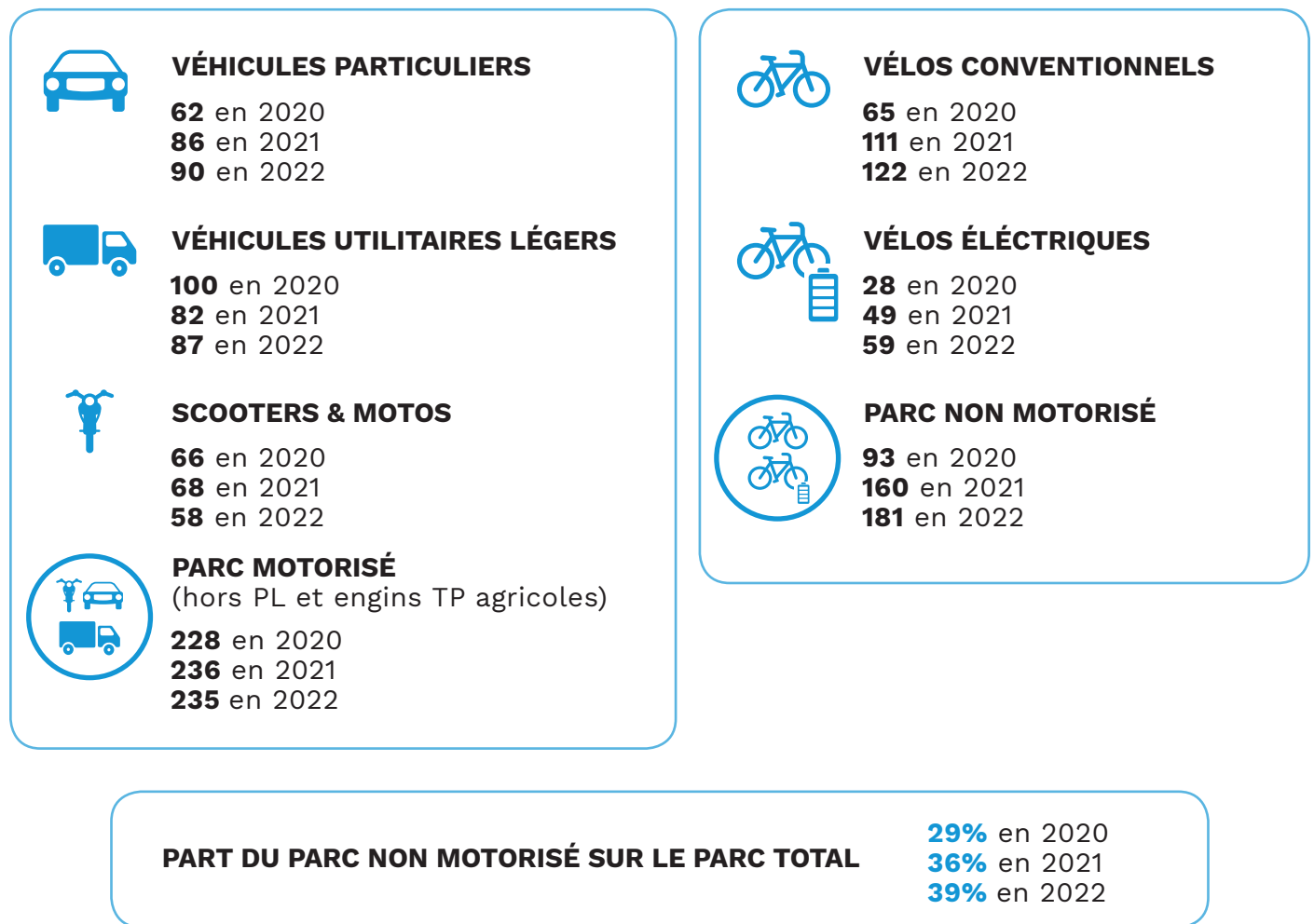


Après deux années marquées par la crise COVID, la consommation de carburant de 2022 est **en baisse en regard des consommations constatées en 2018 et 2019** sous l'effet conjoint du développement des autres modes de déplacement (vélo tout particulièrement, dont la flotte a doublé entre 2020 et 2022), et de l'électrification progressive de la flotte des véhicules légers.



## ➔ Typologie des véhicules professionnels

### NOMBRE DE VÉHICULES SELON LEUR TYPOLOGIE



L'augmentation constatée au niveau des véhicules particuliers, concerne principalement la police municipale qui a vu son parc automobile s'accroître.

Par ailleurs, depuis 2020 le nombre de véhicules mis à disposition du cabinet du maire a diminué de la façon suivante :

- Janvier 2020 : **20 véhicules légers** (17 voitures + 3 utilitaires)
- Janvier 2021 : **15 véhicules légers** (14 voitures + 1 utilitaire)
- Janvier 2022 : **13 véhicules légers** (11 voitures + 2 utilitaires)

Enfin, 14% des véhicules particuliers et 20% des véhicules utilitaires légers sont aujourd'hui **des véhicules électriques**, comme 100% du pool de la cité municipale.

# Les **perspectives**

## RELATIONS INTERNATIONALES

- Développer des programmes de coopération avec Bristol, Douala et Bilbao

## RELATION USAGERS

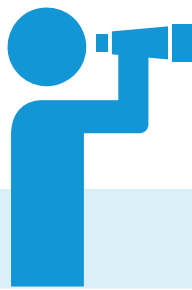
- Répondre dans de meilleurs délais aux correspondances transmises par les habitantes et habitants
- Rendre les lieux d'accueil des publics plus conviviaux et utilisables
- Faciliter l'accès aux droits par la simplification des démarches
- Mise à disposition d'une salle municipale pour l'organisation de cérémonies funéraires civiles
- Équiper d'un service d'état civil de nouvelles mairies de quartier

## HANDICAP

- Intégration en 2023 de groupes d'entraide mutuelle qui accompagnent les personnes atteintes de troubles psychiques à la permanence associative
- Poursuite de la mise en accessibilité du patrimoine municipal (46 nouveaux établissements recevant du public (ERP) et 24 nouvelles Installations ouvertes au public (IOP) prévus fin 2023)
- Relance du plan d'aménagement et d'accessibilité de l'espace public sur 80 kms de cheminement dans la ville
- Poursuite de l'effort de la Ville sur le recrutement des accompagnateurs d'enfants en situation de handicap (AESH) sur la pause du midi et sur les temps périscolaires

## ÉGALITÉ

- Animer et mettre en œuvre une démarche de budgétisation sensible au genre
- Mettre en place une campagne de communication visant à lutter contre les violences faites aux femmes
- Animer et mettre en œuvre le Plan de lutte contre toutes les discriminations
- Promouvoir une plus grande diversité dans les temps forts événementiels
- Mettre en place une campagne de communication et des outils de correction visant à mieux lutter contre toute forme de rejet construit sur une présumée race, à la suite des résultats de l'enquête sur le sentiment de discrimination ethno-raciale



## DÉMOCRATIE PERMANENTE

- Le dispositif d'interpellation citoyenne, l'observatoire de la démocratie permanente seront mis en œuvre. La dynamique initiatives citoyennes se déploiera au deuxième semestre 2023 avec, notamment, un soutien financier à la participation des habitants
- Organisation du grand dialogue citoyen « Urgence climatique : tous acteurs ! »
- Mise en œuvre des projets retenus dans le budget participatif
- Accueil des rencontres nationales des budgets participatifs

## RH

- Renforcer l'accompagnement social de nos agents, en particulier pour l'aide au logement (expérimentation de la location d'appartements municipaux de courte durée)
- Réviser le RIFSEEP pour corriger les inégalités salariales hommes-femmes persistantes, pour réévaluer les agents de catégorie C, et améliorer l'attractivité de la Ville sur les métiers en tension
- Lancer une consultation pour la mise en place d'une complémentaire santé au bénéfice des agents et de leurs familles

## NUMÉRIQUE

- Vote de la stratégie numérique responsable de la Ville de Bordeaux
- Intervention des conseillers France services à la résidence autonomie Manon-Cormier
- Expérimentation de Soluces sur plusieurs arrêts de desserte du bibliobus et recrutement d'un cinquième conseiller numérique France services (CNFS)
- Doublement du nombre de CNFS à la mairie du Grand-Parc et création d'une permanence supplémentaire à la mairie de quartier Nansouty
- Ouverture de nouveaux jeux de données et création de datavisualisation pour faciliter la compréhension de ces données
- Accueil dans les salons de l'hôtel de ville de la STHACKS et de l'association HACK4VALUES pour réaffirmer les positions de la Ville en matière de droits numériques, le développement de la solidarité par la confiance numérique et sensibiliser sur le besoin de cadre juridique pour les hackers éthiques

## BILAN CARBONE DES SERVICES MUNICIPAUX

- Accompagnement de la Direction de la logistique et de la cellule événementielle

# LA VILLE EN COMMUN





# Contribution aux objectifs de développement durable

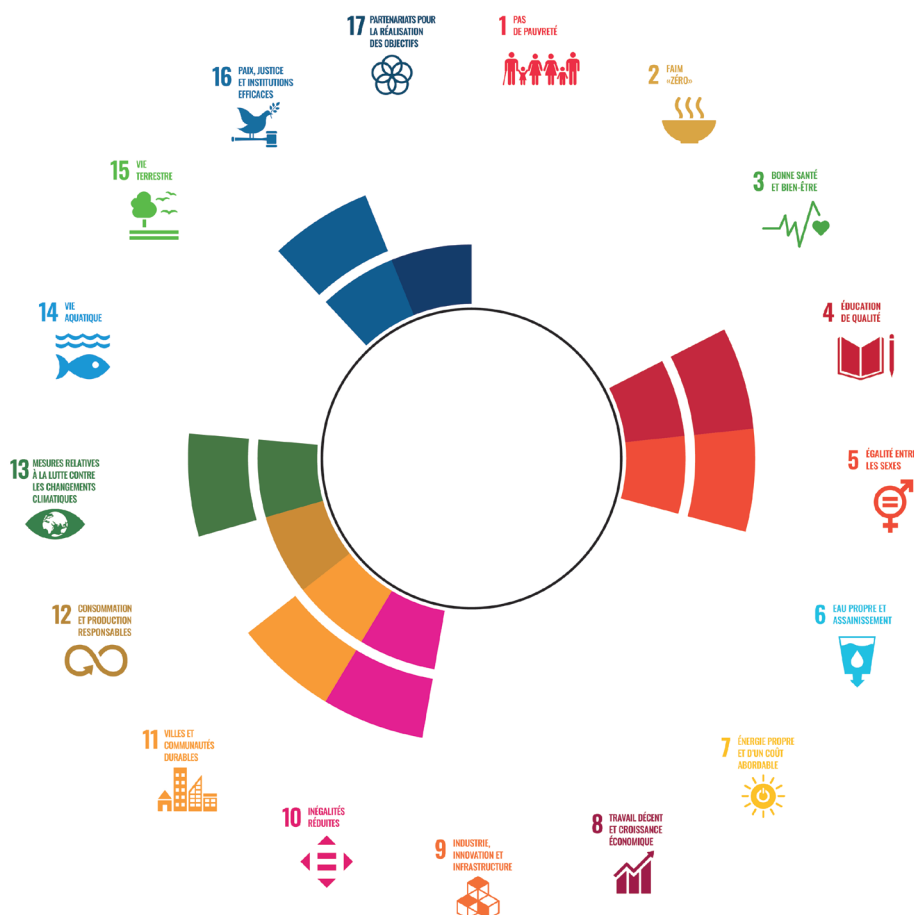
L'axe « La ville en commun » regroupe les enjeux relatifs à la tranquillité publique et à la sécurité, à l'accès aux pratiques sportives et à la démocratisation de la culture.

Les mesures visant à garantir la tranquillité des habitants grâce notamment au travail des équipes de médiation et de la police municipale concourent **au maintien de la paix et de la justice sur le territoire** (ODD16). L'instauration d'une police municipale de proximité avec la présence, notamment, de brigades VTT et équestres contribue à l'apaisement de la ville et à la décarbonation des moyens de transports. En cela, il s'agit de mesure relative à la lutte **contre le changement climatique** (ODD13).

La promotion de la pratique sportive pour tous, en favorisant, entre autres, la pratique sportive féminine, vise **l'amélioration de la santé** (ODD3) et **la réduction des inégalités** (ODD10), particulièrement en ce qui concerne **l'égalité entre les sexes** (ODD5). En engageant les travaux de rénovation énergétique visant à réduire l'impact carbone des installations sportives, la Ville lutte ainsi efficacement **contre le changement climatique** (ODD13).

Enfin, en proposant une offre culturelle partout et pour tous, la municipalité répond, là-aussi, aux objectifs de **réduction des inégalités** (ODD10) mais aussi à la fourniture **d'une éducation de qualité** (ODD4) à sa population.

L'impact sur les autres objectifs de développement durable est considéré comme neutre ou reste à qualifier.



# Actions, projets, démarches 2022

## TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

### RENFORCER LES POLITIQUES ET ACTIONS DE PRÉVENTION

#### ⇒ Une nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (STSPD)

L'action de la Ville et de ses partenaires se déploie autour de cinq axes prioritaires :

- **Agir plus tôt** et **aller plus loin** dans la prévention pour les jeunes
- **Réduire les risques** et les nuisances liées aux drogues
- **Préserver la tranquillité** publique
- **Aller vers les personnes les plus vulnérables** et/ou les plus précaires pour mieux les protéger
- **Prévenir la polarisation** et favoriser la cohésion sociale

#### ⇒ Le développement d'une politique de médiation

En 2022, la Ville de Bordeaux a accentué sa politique de médiation à travers les activités du groupe d'intérêt public **GIP B2M (Bordeaux Métropole Médiation)**. Son action s'est principalement déployée auprès de la jeunesse ainsi qu'auprès des plus vulnérables.

##### ● LA PRÉVENTION DES CONFLITS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX, EN PARTENARIAT AVEC UNIS-CITÉ

Il s'agit de répondre aux enjeux que sont les rixes inter-quartiers, le cyberharcèlement et de renforcer le partage de valeurs de bienveillance, de citoyenneté et de solidarité sur le numérique.

Accompagnés d'une équipe de 6 volontaires en service civique, les médiateurs sociaux ont ainsi rencontré **861 jeunes de 12 à 25 ans lors de maraudes** sur l'espace public ou au sein d'établissements scolaires.

##### ● L'ACCOMPAGNEMENT DE LA CITOYENNETÉ DES JEUNES DANS LES QPV ET LE CENTRE-VILLE

Le GIP B2M a accompagné **89 adolescents** (de 13 à 17 ans) et **137 jeunes adultes** (de 18 à 25 ans) **dans l'accès aux droits** en 2022 en les mettant en lien avec des partenaires relais tels que l'UBAPS, le CALK, le CEID, La Case, la Mission Locale, WeJob, CitySchool, la MDS, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, la Maison des adolescents de Bordeaux, l'Éducation Nationale ou bien Pôle Emploi.

## • LA MÉDIATION À L'ÉCOLE DANS LES QUARTIERS DU GRAND PARC, DE BACALAN ET DE SAINT-LOUIS

Fortement soutenue par la Ville et l'État mais aussi par la CAF de Gironde, la médiation à l'école est pleinement intégrée aux enjeux de la Cité Éducative de Bordeaux.

**295**  
**COLLÉGIENS**



**ET 57**  
**ÉLÈVES EN PRIMAIRE**  
ont bénéficié d'une action avec les médiatrices à l'école

**65**  
**FAMILLES**  
rencontrées par les médiatrices à l'école



**81**  
**INTERVENTIONS EN PRÉVENTION ET GESTION DE CONFLITS**  
(de la dispute à la suspicion de harcèlement en passant par des violences verbales ou physiques)



**131**  
**MISES EN RELATIONS (ÉLÈVES OU FAMILLES)**  
auprès des acteurs des établissements scolaires (équipe éducative, assistante sociale, infirmière scolaire) ou partenaires du territoire (MDS, UBAPS, Centres d'animations...) pour des situations de décrochage ou d'absentéisme, d'harcèlement, jeux dangereux, suspicion de maltraitance, comportements dans et hors de l'établissement...

Les médiatrices à l'école ont également participé à la mobilisation des familles et élèves sur les projets portés par les établissements sur les sujets de citoyenneté et de vivre ensemble.

## • LE RENFORT DE L'ÉQUIPE CENTRE-VILLE AVEC UN POSTE CIBLÉ « PUBLICS VULNÉRABLES »

En juillet 2022, la Ville a **renforcé l'équipe centre-ville avec un 3<sup>e</sup> poste** pour augmenter la présence de la médiation sur le terrain et apporter un soutien sur les conflits d'usages des espaces publics et le maillage territorial autour de la grande marginalité (en lien avec le CCAS, la CASE, le CEID, le CLSPD...).

Ce poste dédié à la grande précarité a également permis de **renforcer la présence de médiation sociale auprès des personnes vivants dans les campements** (tentes) dans la zone de Bordeaux Lac et du Quai Deschamps.

**10 045**  
**PERSONNES RENCONTRÉES PAR LE GIP B2M**



**12 021**  
**INTERVENTIONS ENREGISTRÉES**

## INSTAURER UNE POLICE MUNICIPALE DE PROXIMITÉ

	2020	2021	2022
<b>Sollicitations téléphoniques (enregistrées)</b>	<b>14 499</b>	<b>17 521</b>	<b>17 803</b>
<b>Interventions</b>	<b>26 622</b>	<b>30 666</b>	<b>30 938</b>
<b>Procédures de mise à disposition*</b>	<b>228</b>	<b>305</b>	<b>607</b>
<b>Procédures de délits</b>	<b>17</b>	<b>31</b>	<b>131</b>
<b>Procédures autres</b>	<b>432</b>	<b>520</b>	<b>768</b>
<b>Verbalisations infractions routières</b>	<b>7 207</b>	<b>11 595</b>	<b>14 818</b>
<b>Procédures/verbalisations pour dépôts sauvages (vidéoverbalisations incluses)</b>	<b>90</b>	<b>94</b>	<b>64</b>
<b>Procédures/verbalisations pour nuisances/ tapages</b>	<b>114</b>	<b>174</b>	<b>217</b>
<b>Verbalisations au stationnement</b>	<b>30 444</b>	<b>43 532</b>	<b>34 475</b>

\*Lorsque le policier municipal appréhende une personne en flagrant délit, il doit la conduire dans les meilleurs délais devant l'officier de police judiciaire territorialement compétent (article 73 du Code de procédure pénale). Il met alors l'individu à disposition de l'officier de police judiciaire et rédige un rapport dit de « mise à disposition ».

### ⇒ Nouveau départ pour la brigade équestre

La brigade équestre qui intervient dans 6 quartiers de la ville (notamment au Parc Bordelais, au Jardin Public, sur les quais de la Garonne et sur les Berges du Lac) est constituée de **4 agents de police municipale cavaliers et de 3 chevaux**. Cette brigade permet **une approche préventive** et répond aux enjeux de proximité.

Afin d'optimiser ses interventions opérationnelles, la brigade équestre a déménagé de Saint-André-de-Cubzac à Bruges en 2022.

### ⇒ Renforcement de la brigade VTT

Après un nécessaire temps d'installation, l'unité est maintenant opérationnelle et **reconnue au sein de la police municipale**. La prise en compte des dépôts sauvages/ encombrants et de toutes les atteintes à la salubrité publique (déversement de liquide insalubre, dépôt/jet de déchets...), génère des interventions et des actions de verbalisations de la part des équipes VTT.



## ⇒ Vidéoverbalisation des dépôts sauvages

Pour donner suite à l'identification de nombreux dépôts sauvages sur les extérieurs de la Ville (avenue du docteur Schinazi), la police municipale a souhaité **implanter une caméra de vidéoprotection à des fins de dissuasion** mais également **de vidéoverbalisation** en cas de constat de dépôt sauvage par les équipes du Centre de supervision urbain.

Ce dispositif a permis en 2021 de **verbaliser 80 personnes** qui se servaient de leur véhicule pour déposer tout type de déchets. L'aspect dissuasif de la caméra semble porter ses fruits puisque **seulement 23 vidéoverbalisations ont été réalisées en 2022** sur le secteur.

**1 590**  
**VIDÉOVERBALISATIONS**  
au total pour 2022

**DONT 23**  
vidéoverbalisations  
liées à des dépôts  
sauvages  
(contre 80 en 2021)

#### ⇒ Opération estivale « Quartiers Sports »

Le développement de l'opération estivale « Quartiers sports » (**village sportif itinérant au cœur des quartiers et accessible gratuitement**) a pour l'objectif de permettre de s'initier à de nouvelles disciplines sportives tout en découvrant les acteurs sportifs de proximité. En 2022, environ **1 000 jeunes ont pu bénéficier de ces animations.**

#### ⇒ Plage du Lac

En 2022, la plage du Lac a été ouverte du 1<sup>er</sup> juin au 18 septembre. Elle a, comme chaque année en juillet et août, proposé des **animations sportives, nautiques et culturelles**. Ces dernières ont été accompagnées d'actions de sensibilisation à la protection de la faune et de la flore locales dans le cadre du **label Pavillon Bleu**. **Près de 195 000 visiteurs** ont pu en bénéficier.

#### ⇒ 2<sup>ème</sup> édition de la journée olympique

La 2<sup>ème</sup> édition de la journée olympique s'est déroulée le 23 juin, en partenariat avec le Comité régional olympique et sportif. Dans le cadre de cette journée, organisée place des Quinconces, scolaires, accueils de loisirs et grand public ont pu découvrir et être sensibilisés à tout type de pratique sportive.

#### ⇒ Favoriser la pratique sportive féminine

En matière d'attribution de subventions aux associations sportives, une attention particulière est portée **au rééquilibrage entre la pratique sportive masculine et la pratique féminine**. Ainsi, plusieurs clubs ou équipes féminines de haut niveau ont bénéficié d'une augmentation de subvention : le Bordeaux Mérignac Volley, **+35 000 €**, l'équipe de rugby féminin du Stade Bordelais, **+4 000 €**, etc.

#### ⇒ Renforcement du soutien de la Ville aux athlètes élités

En 2022, une des actions phare a également été le renforcement du soutien de la Ville aux athlètes élités, de dimension olympique et paralympique, avec le **lancement de la Team Bordeaux**, à travers laquelle des entreprises mécènes apportent une contribution financière à la Ville de Bordeaux. Les fonds ainsi reçus abondent une enveloppe de subventions que la Ville destine au soutien des clubs bordelais au sein desquels sont licenciés les athlètes sélectionnables pour les Jeux de 2024. Ce dispositif lancé pour la saison sportive 2022/2023, a permis **d'accompagner 21 athlètes licenciés** (femmes, hommes, valides et handisportifs) dans **7 clubs bordelais**, pour un montant de **192 000€**, dont **140 000€ de mécénat**. Il est prévu de réitérer ce dispositif pour la saison sportive 2023/2024.

## DÉVELOPPER LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET ENGAGER LA RÉNOVATION DU PATRIMOINE EXISTANT

### ⇒ Ouverture du skate-park quai des Chartrons

Le samedi 10 décembre 2022, la Ville a inauguré et mis en exploitation le nouveau skate-park des Chartrons, après 9 mois de travaux. D'une **superficie de 2 375 m<sup>2</sup>**, il est dédié à la pratique dite « street » et ouvert à toutes et tous. L'emprise du nouveau skate-park est identique à celle de l'ancien équipement. Quatre nouveaux arbres ont par ailleurs été plantés. Du fait de sa qualité sportive, il est à noter que le site est aujourd'hui labélisé « **Centre de préparation aux Jeux de Paris 2024** ».

**COÛT DES TRAVAUX :** **948 000 € TTC**

Ville de Bordeaux : **574 000 €**

Agence Nationale du Sport : **374 000 €**



### ⇒ Travaux de rénovation énergétique, réduction de l'impact carbone des installations sportives

#### RÉNOVATION DU GYMNASÉ PROMIS EN CHIFFRES

LIVRÉ EN AVRIL  
**2022**

**1 740 000€**

#### RÉNOVATION DU STADE VÉLODROME EN CHIFFRES

LIVRÉ EN JUIN  
**2022**

**1 483 977€**

**TRAVAUX ADAP**

### ➔ Dispositif « Savoir rouler à vélo » dans les écoles

Bordeaux s'engage dans le dispositif national « Savoir rouler à vélo » lancé en septembre 2022. Au cours de cette année scolaire, les enfants d'**une quarantaine de classes de CM2 (soit 945 élèves)** sont formés à circuler à vélo sur la voie publique grâce à un partenariat avec l'Éducation nationale et le Comité de cyclisme de Gironde. La Ville de Bordeaux est **l'une des premières grandes villes françaises à investir ce dispositif** avec une telle ampleur pour permettre aux enfants d'avoir la capacité de se rendre au collège à vélo, pour leur entrée en 6<sup>ème</sup>.





### PLACER LES DROITS CULTURELS AU COEUR DE LA POLITIQUE CULTURELLE

#### ⇒ Forum de la culture et tournée de la démocratie permanente

Le Forum de la culture a accompagné en 2022 les différentes étapes de la Tournée de la démocratie permanente pour aller à la rencontre des personnes à travers deux formats :

- Le **Parlement mobile**, via des ateliers organisés par le Laboratoire de transition vers les droits culturels
- Une **séance de théâtre-forum** animée par la compagnie Digame aux Coqs Rouges

#### ⇒ Organiser des temps collectifs de rencontre

Lancés en mars 2022, les **Mardis du Forum** ont fédéré **plus de 170 opérateurs culturels** autour de 8 rendez-vous organisés dans divers lieux culturels de la Ville. Ces rencontres d'interconnaissance ont été animées par l'association d'éducation populaire **l'Établi** sur diverses thématiques telles que « Qu'est-ce qu'un projet artistique et culturel réussi dans le champ de la santé et du handicap ? », « À quoi doit servir l'espace public demain ? », ou encore « Quelle part pour la prise de risque dans la création ? ».

#### ⇒ Développer des actions culturelles dans le champ social

La Direction générale des affaires culturelles (DGAC) et l'association Cultures du cœur Gironde ont signé **une convention de partenariat** en février 2022 mettant en relation les établissements culturels municipaux avec les structures sociales appartenant au réseau Cultures du Cœur Gironde. De nombreux projets dans les établissements culturels municipaux ont le vu le jour :

- **Musée d'Aquitaine** : le projet Gestu-elles avec des **femmes isolées** de Toutes à l'abri et de Promofemmes et le projet TAPAJ (Travail Alternatif Payé à la Journée) qui réinsère **les jeunes en errance** à travers le travail au musée ;
- **CAPC** : « Les peintures molles d'Antonin Hako » au CAPC workshop avec le Kfé des Familles à Bacalan, le Centre socio culturel GP INTEN6T du Grand Parc ;
- **Musée des arts décoratifs et du design** : un partenariat avec l'association Promo femmes autour d'un cycle de visites thématiques pour retrouver confiance en soi.

## ⇒ Développer des actions culturelles à destination des personnes en situation de handicap

Un plan de formation des agents d'accueil des établissements culturels à l'accueil des visiteurs en situation de handicap fait partie intégrante de la Feuille de route culturelle. **Des formations ont été réalisées en 2022**, et elles se structurent en trois niveaux :

- Formation obligatoire
- Formations spécifiques (FALC, LSF, lecture tactile...)
- Cafés-ateliers de sensibilisation

Dans le cadre de la **Journée internationale des personnes en situation de handicap**, une journée de sensibilisation a été organisée le 3 décembre 2022 au Muséum de Bordeaux – sciences et nature, à travers des médiations inclusives et un temps « musée calme ». **117 personnes en ont bénéficié**. La part de public en situation de handicap a doublé par rapport au samedi de la même période en 2019. Cette expérimentation des « temps calmes » aura vocation à être étendue à d'autres musées municipaux.

En octobre 2022, le Musée d'Aquitaine a inauguré **un parcours sensoriel composé de 29 bornes/stations visio-tactiles** implantées dans les espaces de visite, de la Préhistoire au XXI<sup>ème</sup> siècle. Chaque station présente une ou plusieurs œuvres ou objets-phares, choisis par les conservateurs et médiateurs culturels du musée, pour illustrer la chronologie : maquettes d'architecture, reproductions de sculptures, images en relief d'après des cartes géographiques, tableaux... Cette installation permet aux personnes mal et non-voyantes de découvrir les œuvres par le toucher, grâce à des reproductions de sculpture, des images en relief, des dessins tactiles et des cartels en braille. Des commentaires enregistrés sur des audioguides adaptés, traduits en Langue des Signes française, complètent cette découverte tactile.

Le parcours intéresse plus largement tous les visiteurs souhaitant approcher les œuvres et les objets par le toucher, qu'ils soient valides ou non valides, voyants ou non-voyants.

- **29 stations** qui jalonnent **5 000 m<sup>2</sup> de surface d'exposition permanente**, couvrant **400 000 ans** d'histoire.
- Un projet d'investissement conséquent, qui a mobilisé des financements croisés publics et privés (51% du budget financé par du mécénat privé).

**RÉALISATION DES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DANS LE CADRE DU DISPOSITIF AD'AP EN 2022 : 650 000€**

## ➔ Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes

Après une première édition prometteuse en 2021, le **matrimoine** s'impose définitivement dans l'identité de l'événement des **Journées européennes du patrimoine** qui a rassemblé **17 387 visiteurs au sein des établissements culturels de la ville**. La présence de guides conférenciers du territoire ainsi que de collectifs et associations engagés dans une démarche d'égalité entre les femmes et les hommes ont grandement contribué à l'augmentation du nombre de visiteuses et visiteurs. Quelques exemples d'événements programmés : parcours urbains à la découverte des femmes célèbres de Bordeaux, jeu de piste par Noustoutes33 ou un concert du collectif féministe Médusyne en clôture du week-end.

**L'exposition Rosa Bonheur** au Musée des Beaux-Arts s'est clôturée en même temps que la fin des Journées du matrimoine et du patrimoine, ce qui a incité de nombreux visiteurs à pousser les portes du musée : un record de fréquentation pour une exposition temporaire à la Galerie du musée. **Les visiteurs bordelais, métropolitains et touristes français ont été le public majoritaire** (43%, 15% et 16% respectivement) devant les visiteurs étrangers (11%).

### EXPOSITION ROSA BONHEUR

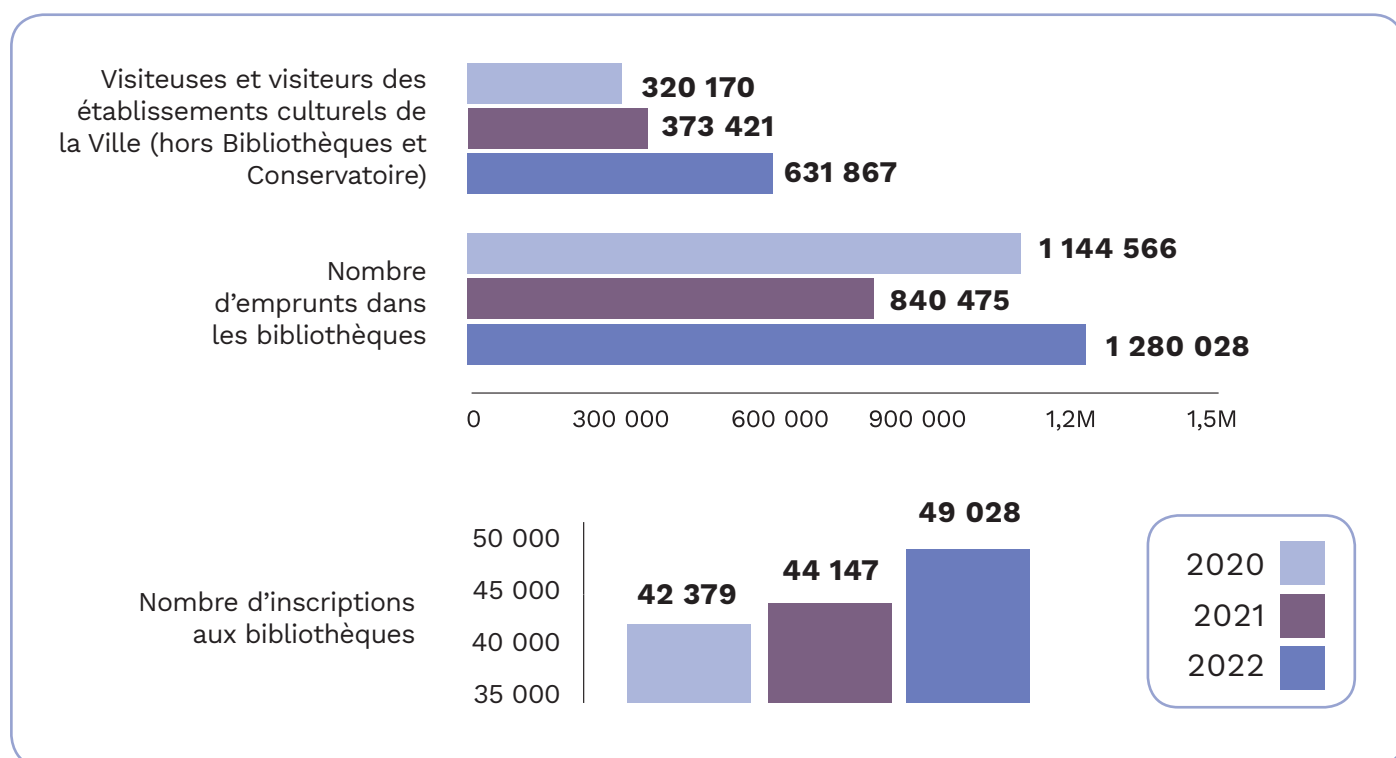
**64 600 VISITEURS** avec près de **670 VISITEURS PAR JOUR** en moyenne  
**SUR 97 JOURS D'EXPLOITATION**



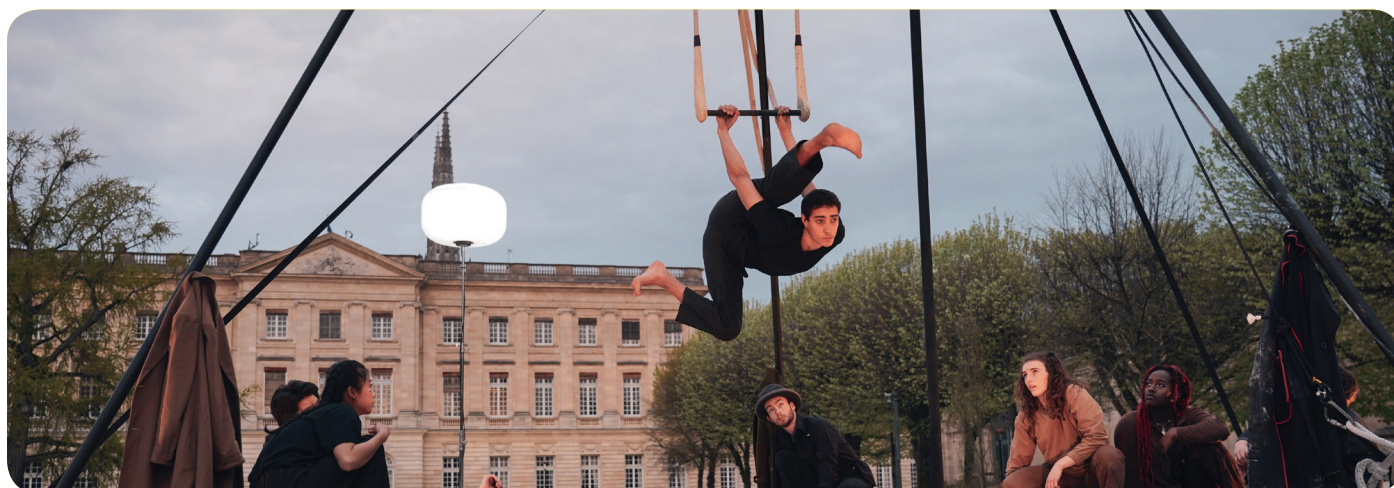
## ➔ Améliorer l'accès à la culture

La délibération tarifaire des musées, votée en 2022, permet **une entrée gratuite pour les bénéficiaires de minimas sociaux** ainsi que **pour les groupes accompagnés par un animateur ou un professionnel d'une structure relevant du champ social domiciliée à Bordeaux** (centre d'animation, centres sociaux, unions, structure médico-sociales...).

Estimant que pour lever certains freins à la venue dans nos établissements la médiation culturelle est indispensable, **un nouvel arrêté tarifaire permet de proposer gratuitement des visites guidées avec un médiateur ou une médiatrice**, ateliers, actions de médiation, dans les collections permanentes ou les expositions, aux groupes accompagnés par un animateur ou un professionnel d'une structure relevant du champ social, sans discrimination de domiciliation de la structure.

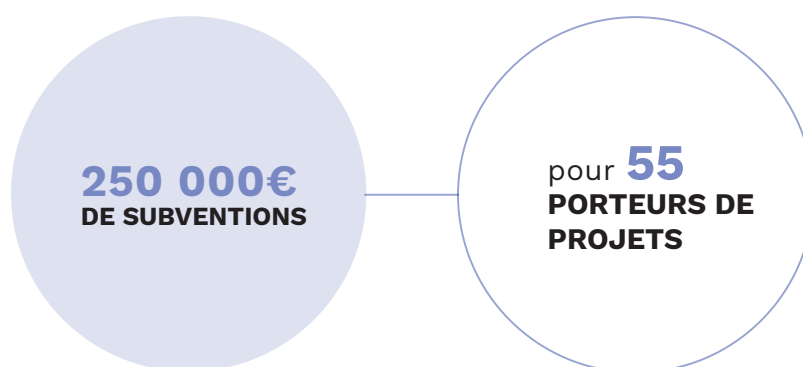


Au Conservatoire de Bordeaux, **une nouvelle tarification**, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2022, est davantage proportionnelle aux ressources, **plus solidaire et plus progressive**. La gratuité est maintenue (hors frais de dossiers) pour les revenus les plus modestes.



### ⇒ Fonds dédié à l'accompagnement des projets culturels émergents ou expérimentaux

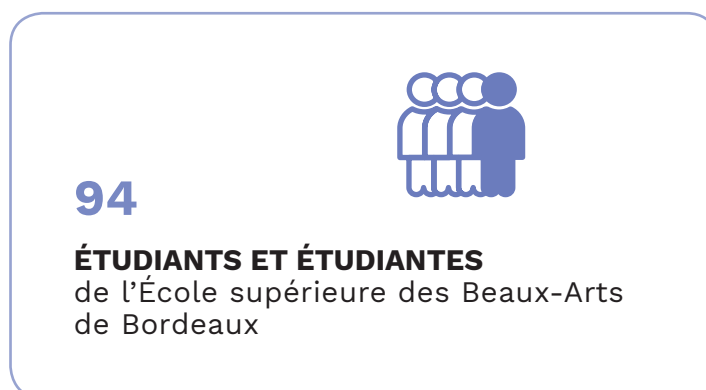
Un fonds dédié à l'accompagnement des projets culturels émergents ou expérimentaux a été créé en 2022, à titre expérimental. Le fonds est destiné à **soutenir des acteurs culturels qui ne bénéficient pas de subvention de fonctionnement**. Il peut être mobilisé pour des projets de création/diffusion artistique, d'éducation artistique et culturelle, de médiation culturelle et d'animation du patrimoine. Plusieurs critères d'éligibilité ont été définis : relever de l'intérêt général, interactions pour et avec le territoire bordelais et les personnes qui y vivent, projet à vocation professionnelle ou professionnalisante, transition écologique et sociale, transition vers la parité entre les femmes et les hommes dans le montage.



### ⇒ Bacchanight au musée des Beaux-Arts

Le musée des Beaux-Arts de Bordeaux a organisé en 2016 sa première soirée étudiante lors de l'exposition « **Bacchanales modernes !** », inspirée des bacchanales, fêtes données en l'honneur du dieu du vin Bacchus, et à l'origine du nom de Bacchanight, nocturne étudiante du musée, festive et innovante.

#### EN 2022



**24 PROJETS ÉTUDIANTS** ont été sélectionnés dans le cadre de l'Appel à Talents (contre 16 en 2021).

## GARANTIR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE POUR TOUTES ET TOUS

### ⇒ Label « 100% EAC »

La Ville de Bordeaux s'est engagée à **défendre et développer l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) pour toutes et tous**, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie. Labellisée « 100% EAC » en 2022 pour une durée de 5 ans par les services déconcentrés de l'Éducation nationale et de la culture, Bordeaux va permettre à tous ses écoliers **de bénéficier d'un parcours EAC d'ici 3 ans**.

L'EAC se définit par la mise en place de projets sur le temps long, correspondant au temps de la rencontre, de co-construction de contenus et devant répondre aux trois piliers suivants :

- **Faire pratiquer les arts** dans le plus de domaines possibles ;
- **Rencontrer, éprouver, voir, entendre, découvrir des œuvres**, fréquenter les lieux de culture et de sciences ;
- **S'approprier, comprendre, réfléchir sur les expériences**, parler, faire parler, susciter les commentaires, interpréter ses émotions et les exprimer.

La stratégie EAC a été élaborée collectivement dans le cadre du Forum de la culture et plus précisément de séminaires réunissant plus de **450 professionnels**. 9 actions ont été déclinées pour atteindre les objectifs fixés : **toucher tous les élèves de la Ville de Bordeaux au cours de leur cycle scolaire** que ce soit pendant le temps scolaire, périscolaire ou encore extrascolaire.

La prise en compte de l'EAC dans les critères d'attribution de subventions aux associations a conduit à **la création de 2 niveaux de subventions** (subvention au fonctionnement et subvention d'accompagnement à l'émergence et à l'expérimentation). **159 dossiers ont été instruits** pour la subvention de fonctionnement dont 2 dédiés uniquement aux publics.

### ⇒ Développer des résidences artistiques au sein des relais petite enfance, des crèches et des écoles

Une résidence de création a été lancée, à titre expérimental, **au sein de l'école maternelle Modeste-Testas** portée par le collectif d'architectes EXTRA.

L'association EXTRA propose des actions de recherche, de création et de sensibilisation autour de la notion d'espace, liée à l'architecture et au graphisme. Depuis septembre 2022, elle occupe un espace dédié situé dans l'école afin de pouvoir **proposer 9 interventions d'éducation artistique et culturelle** aux élèves des 15 classes de la maternelle à l'élémentaire.

## ⇒ Développer le Pass culture

Le Pass culture constitue l'un des engagements de la Feuille de route culture : mieux inclure les expressions culturelles de la jeunesse. Le Pass culture et la carte jeune sont deux dispositifs complémentaires.

**9 « jeunes ambassadeurs » ont été déployés**, tout au long de l'année scolaire 2022/2023, dans 5 établissements et/ou auprès de l'équipe projet carte jeune afin de participer à leurs réflexions : supports de communication, programmation, création d'offres...

Sur l'année 2022, **près de 900 visites payantes ont été réalisées via le Pass culture** au sein des établissements culturels municipaux inscrits.

## ⇒ Renforcer le dispositif carte jeune

Le dispositif **s'est étendu de 12 à 21 communes de la Métropole** en mars 2022. Cette extension a permis d'augmenter de 95% le nombre de jeunes porteurs d'une carte en passant de 34 173 porteurs à **66 773 en 2022**. En parallèle, le dispositif a ouvert un compte Tik Tok en 2022 qui fédère une communauté de 3 000 personnes.

**36.9%** des jeunes bordelaises et bordelais détiennent une carte jeune



**66 773 JEUNES PORTEUSES ET PORTEURS DE LA CARTE JEUNE**  
(sur les 21 communes) (contre 34 173 en 2021).

## ⇒ Diversification des publics

Le 8 septembre dernier, avec le soutien des membres du **Club Opéra, l'Opéra a invité les associations, leurs bénéficiaires, bénévoles et salariés à la répétition générale du concert d'ouverture, pour fêter ensemble le lancement de saison**. Les artistes du Chœur et de l'ONBA ont joué devant plus de 600 spectateurs et spectatrices.

Ce coup d'envoi d'une saison pour tous et toutes, précède le **lancement des parcours solidaires de découverte**. Initiés la saison précédente, ils proposent à **180 bénéficiaires d'associations du territoire** de participer à des ateliers de médiation et d'assister à un spectacle. Ateliers de danse, quizz sur l'Orchestre, visite du Grand-Théâtre avec un ou une artiste... les dispositifs livrent des clés de compréhension sur le spectacle mais créent avant tout les conditions de rencontre entre public et artistes.

## RENFORCER LA PRÉSENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE DANS L'ESPACE PUBLIC

### ⇒ Exposition Collector au Jardin Public

De juin à juillet 2022, le parcours d'art contemporain « Collector » a investi le Jardin Public de Bordeaux dans une logique de déambulation artistique. Des étudiants de l'ESBAX (École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux) ont assuré la médiation des œuvres auprès des visiteurs et promeneurs.

À destination de toutes et tous, l'exposition Collector a offert **un accès gratuit et unique à des œuvres d'art**, qui partageaient un intérêt commun pour les liens, parfois harmonieux, parfois conflictuels, que l'homme entretient avec la nature. Certaines, monumentales, attiraient immédiatement le regard, d'autres faisaient corps avec l'environnement, se faisant plus discrètes.

### ⇒ Déployer la commande artistique dans l'espace public

En 2022, deux œuvres majeures ont investi l'espace public :

- Le projet de **fresque rue Cazemajor** inauguré en juin 2022 dans le cadre du dispositif « La rue aux enfants » avec l'artiste Guillaumit dans le quartier Nansouty Saint-Genès. Dix ateliers, conçus autour de ses cahiers et menés par l'artiste et son équipe, ont eu lieu à la maternelle Yser, l'école Cazemajor, le centre Argonne et l'Union Saint-Jean. La matière récoltée a permis d'alimenter sa réflexion artistique pour la conception des motifs de la fresque au sol. Une classe du lycée Brémontier a également participé à cette création artistique.





- Le projet **des œuvres à La Chênaie** du Parc bordelais inaugurées en octobre 2022. Les sculptures représentent les étapes de fabrication d'un pot d'argile. Les artistes Charlie Youle et Bevis Martin ont conféré une dimension pédagogique à leurs sculptures, qui sont intégrées dans l'environnement du parc pour attirer mousse, insectes et plantes.

## ⇒ Inscription au titre des Monuments historiques de l'espace sportif Chaban-Delmas

Après avis de la Commission régionale du Patrimoine & de l'Architecture (CRPA) du 19 mai 2022, l'espace sportif Chaban-Delmas de Bordeaux est inscrit au titre des Monuments historiques. Cette inscription était soutenue par la Ville qui est propriétaire du stade.

**Cette enceinte de style Art déco n'a pas d'équivalent en France** et son inscription consacre sa valeur et son intérêt au regard de l'histoire et de l'architecture. Outre le stade lui-même, sont **concernées toutes les installations sportives adjacentes**, à l'exclusion des bâtiments d'un centre sportif érigés dans les années 1990.

Conçu par les architectes Raoul Jourde et Jacques d'Welles, l'ancien stade du parc Lescure, rebaptisé en 2001 a été inauguré lors de la Coupe du monde de football de 1938.

## ⇒ Festival international des Arts de Bordeaux

Le Festival international des Arts de Bordeaux a organisé sa 7<sup>ème</sup> édition en réunissant **104 617 spectatrices et spectateurs dans l'espace public** en prônant une culture, hors les murs, engagée, populaire et riche de sens. Sous l'impulsion de la Ville de Bordeaux, le projet du festival a évolué en adoptant **un engagement environnemental et sociétal majeur** autour de quatre axes : l'art comme outil narratif, l'éveil des consciences, la construction des communs, l'écologie des pratiques.

Plus de **150 propositions artistiques gratuites** dans l'espace public ont été programmées lors de cette 7<sup>ème</sup> édition sur la **thématique du fleuve**.

## ⇒ Bibliobus

Le Bibliobus des bibliothèques de Bordeaux a fait peau neuve en 2022. L'ancien bus a suspendu définitivement sa tournée le 28 novembre, après 19 années de service. Le nouveau bus est entré en service le 12 décembre. Il parcourt la Ville du lundi au vendredi et **fait halte dans 6 quartiers**. Son nouvel habillage graphique, ultra coloré et joyeux, a été conçu par l'artiste bordelais Freak City.

**L'équipe des 4 bibliothécaires** reste la même. Les collections proposées (7 000 dont 3 500 disponibles dans le bus), orientées loisirs et grand public, continuent de s'enrichir de nouveautés et de best-sellers. La vocation du Bibliobus est réaffirmée : **déployer un dispositif populaire d'accès à la lecture**, grâce à un service public mobile.

## ⇒ Opéra de Bordeaux : l'opéra citoyen

### ● TARIFICATION

Depuis l'installation de la nouvelle présidence en juillet 2020, l'Opéra de Bordeaux a vu :

- L'instauration de nouveaux dispositifs visant à la diversification des publics et à l'accessibilité des tarifs.
- Le lancement d'une nouvelle offre **Osez l'opéra** pour des **primo-spectateurs** (3 spectacles pour 60€). 283 nouveaux formulaires ont été souscrits à ce jour pour la saison 2022/2023.  
À titre de comparaison, nous en avons 238 sur la saison 21/22.
- **L'ajout de la catégorie des bénéficiaires des minima sociaux** dans les publics éligibles à la réduction de 50%.

**Les jeunes, étudiants (de 16 à 28 ans) / demandeurs d'emploi / personnes en situation de handicap / bénéficiaires des minima sociaux** peuvent bénéficier :

- De **50% de réduction** sur tous les spectacles (sauf tarif unique et Jeune public)
- De **places à 8€**, 48 heures avant la date de la représentation (jours ouvrables)

Création du dispositif de places solidaires gratuites :

En 2022/2023, un nouveau dispositif de places solidaires gratuites a été instauré. Selon les perspectives de remplissage pour les spectacles, dès lors que certains n'affichent pas complet, **un quota de places libres sont réservées et proposées gratuitement aux acteurs sociaux** sous convention avec l'Opéra afin qu'ils les distribuent à leurs bénéficiaires. Afin que les invendus puissent profiter à de nouveaux publics, l'ONBA souhaite expérimenter ce nouveau dispositif de billets « suspendus » qui permet par ailleurs d'optimiser le remplissage des salles.

### ● OPÉRA CITOYEN : UN PROJET ARTISTIQUE D'OUVERTURE ET DE RASSEMBLEMENT

L'Opéra National de Bordeaux s'inscrit dans une politique générale de soutien à la création et de diffusion artistique, de transmission, d'insertion, de cohésion sociale et de développement touristique et économique. Sa mission consiste à établir une action locale en synergie avec de nombreux partenaires, tout en rayonnant sur le plan national et international.

L'Opéra se fixe comme projet d'établissement de mettre en place **un projet qui combine excellence et action sociale**, sans les opposer mais au contraire en les renforçant mutuellement par une réorientation de ses diverses actions. Cet opéra doit en ce sens devenir **l'opéra de tous**, plus partagé, ouvert sur la ville et sur les pratiques amateurs, donnant de lui-même l'image d'une institution respectueuse et accessible.

Le rayonnement de l'institution et son existence même tient à sa capacité à investir les différents lieux de la cité, sur le territoire péri-urbain, en ruralité... pour montrer que le spectacle vivant est relié au monde qui l'entoure et sait faire replacer la musique et la danse dans les lieux de vie collective, surtout au moment des fêtes qui rassemblent un très large public : Fête de la musique, Journées du patrimoine, Tous à l'Opéra,

Nuit Blanche, participation au projet culturel de la Ville et aux grandes fêtes organisées à Bordeaux ou sur la métropole (Carnaval des deux rives, Fête du vin, week-end de concert en lien avec une des expositions de Bordeaux au Musée des beaux-Arts, au CAPC, au Musée d'Aquitaine...). De la même manière, dans le cadre du contrat de résidence, l'Ensemble Pygmalion partage sa présence scénique avec les lieux de Bordeaux : Base sous-marine, CAPC, Bourse du travail, CCI, Halle des Chartrons, Darwin, Marché des Douves...

## ÉQUILIBRER L'OFFRE CULTURELLE DANS TOUS LES QUARTIERS

### ⇒ « Un été au Grand Parc »

Anciennement organisé au Parc Rivière, le festival « Un été au Grand Parc » s'est déroulé en 2022 aux abords de la Salle des fêtes, sur les deux espaces arborés de part et d'autre de la salle. La **scénographie** du lieu a été confiée au Collectif Cancan, dans une **démarche éco-responsable avec l'utilisation de matériaux de réemploi**.



### ⇒ « La Fabrique du citoyen »

Chaque année, les **bibliothèques de Bordeaux proposent un espace de débat et de réflexion**, pour construire sa propre expérience sensible de la citoyenneté.

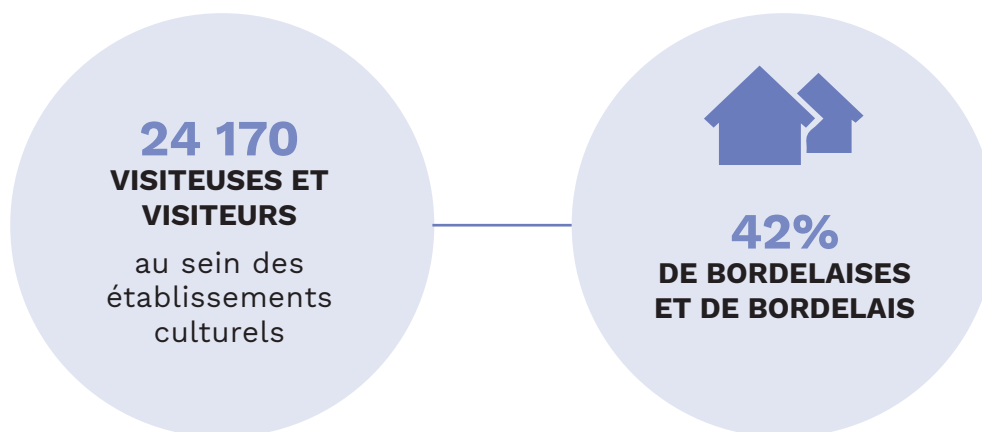
En 2022, **1 515 personnes** ont participé à l'événement et **58 actions** ont été proposées dans le cadre de la programmation dont 19 à destination du jeune public et 4 actions relevant du champ social.

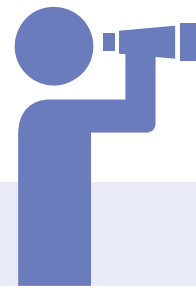
## ⇒ Bordeaux quartiers d'été

Une édition marquée par un **ensemble très varié de propositions artistiques, culturelles, sportives, de plaisirs et de convivialité**, comme des expositions, des concerts, des lectures, des ateliers participatifs, des rencontres et conférences, du sport et des activités de détente et de bien-être.

Ces évènements ont investi **l'ensemble des quartiers** au sein des espaces publics et des parcs comme le Parc Bordelais, la Place Saint-Augustin, la Place des Capucins ou bien encore la Rêverie.

## ⇒ Nuit européenne des Musées





## SPORTS

- Livraison du gymnase Bassins à flot (Haku-Michigami)
- Lancement des travaux du gymnase Brazza, composé d'une grande salle et d'une salle d'escrime
- Lancement des études opérationnelles (avec concertation systématique) pour 6 équipements sportifs
- Lancement de travaux sur la piscine du Grand-Parc et la piscine Judaïque (travaux d'isolation, rénovation thermique, raccordement au réseau de chaleur urbain, installation de panneaux photovoltaïques)
- Engagement de travaux sur la pelouse naturelle renforcée au Stade Chaban-Delmas
- Lancement d'un appel à projet auprès des partenaires associatifs dans les domaines sport quartier, sport santé, sport et handicap, sport au féminin
- Extension sur 60 classes à la rentrée scolaire de septembre 2023 du plan Savoir rouler à vélo
- Arrivée d'une étape du Tour de France
- Animations sportives et culturelles autour de la coupe du monde de rugby et accueil du village du rugby sur le parc des sports Saint-Michel durant toute la compétition
- Tournois internationaux Féminin Masculin Basket 3x3
- Accueil Grand Prix national de Triathlon
- Renaissance du semi-marathon intramuros

## CULTURE

- Lancement de l'application mobile de la carte jeune
- Transformation de l'Espace Saint-Rémi et du Théâtre de la Lucarne en espaces dédiés à la création et à la diffusion d'œuvres
- Développement d'actions culturelles à destination des personnes en situation de handicap
- Extension de La Fabrique Pola
- Lancement de l'appel à projets pour la mise en place des marrainages et des parrainages entre établissements scolaires, artistes, scientifiques et/ou lieux culturels
- Expérimentation d'une présence culturelle et artistique dans le cadre du dispositif « Ma Rue respire »
- Pérennisation de l'organisation de l'événement « Un été au Grand parc »
- Partenariat avec la Cité Internationale de la Tapisserie d'Aubusson
- Expérimentation d'une offre de proximité de lecture publique : « Points lecture »
- Engager la rénovation énergétique des bâtiments culturels
- Former les opérateurs culturels aux enjeux de la décarbonation du secteur événementiel culturel



# TABLEAU INDICATEURS

---

Thème	Titre	Unité	2018	2019	2020	2021	2022
Air	Concentration moyenne annuelle NO <sub>2</sub> - Station de trafic	µg/m <sup>3</sup>	40	40	31	31	31
Air	Concentration moyenne annuelle PM10 - Station de trafic	µg/m <sup>3</sup>	25	22	21	21	24
Air	Concentration moyenne annuelle PM10 - Station de trafic	µg/m <sup>3</sup>	19	17	16	16	21
Air	Concentration moyenne annuelle PM10 - Station de fond	µg/m <sup>3</sup>	17	18	16	16	19
Air	Concentration moyenne annuelle NO <sub>2</sub> - Station de trafic	µg/m <sup>3</sup>	19	20	16	15	15
Air	Concentration moyenne annuelle PM2,5 - Station de trafic	µg/m <sup>3</sup>			10	10	12
Air	Concentration moyenne annuelle NO <sub>2</sub> - Station de fond	µg/m <sup>3</sup>	15	14	12	12	11
Air	Nombre total de jours où une procédure préfectorale a été enclenchée pour tous les polluants confondus	Nb		0	3	3	9
Air	Nombre de jours de procédure d'alerte (PAL) pour les PM10	Nb			2	2	7
Air	Nombre de jours de procédure d'information et de recommandations (PIR) pour les PM10	Nb			1	1	2
Air	Nombre total de jours où une procédure préfectorale a été enclenchée pour l'Ozone (O3)	Nb		0	0	0	0
Air	Nombre total de jours où une procédure préfectorale a été enclenchée pour le dioxyde d'Azote (NO <sub>2</sub> )	Nb		0	0	0	0
Alimentation	Nombre d'enfants ayant participé aux ateliers nutritionnels en écoles élémentaires (3 séances)	Nb					224
Alimentation	Nombre d'enfants ayant participé aux ateliers Eveil au goût en écoles maternelles (1 séance)	Nb					169

Thème	Titre	Unité	2018	2019	2020	2021	2022
Alimentation	Part des produits sous signes officiels de qualité et d'origine dans la restauration collective publique (SIVU Bordeaux-Mérignac)	%		38	46	49	59
Alimentation	Part des produits locaux dans la restauration collective publique (SIVU Bordeaux-Mérignac)	%	29	35	39	41	46
Alimentation	Part des produits biologiques dans la restauration collective publique (SIVU Bordeaux-Mérignac)	%		29	34	40	46
Alimentation	Part des produits loi EGALIM dans la restauration collective publique (Cité municipale)	%		11	6	34	43
Alimentation	Part des produits biologiques dans la restauration collective publique (Cité municipale)	%		18	4	27	33
Alimentation	Part des produits locaux dans la restauration collective publique (Cité municipale)	%		44	23	15	17
Alimentation	Nombre d'écoles ayant participé aux ateliers nutritionnels en écoles élémentaires (3 séances)	Nb					14
Alimentation	Nombre d'écoles ayant participé aux ateliers Eveil au goût en écoles maternelles (1 séance)	Nb					14
Alimentation	Part des produits sous signes officiels de qualité et d'origine dans la restauration collective publique (Cité municipale)	%		11	2	7	10
Alimentation	Pourcentage de production «maison» pour les plats végétariens	%					0,25
Aménagement	Surfaces désimperméabilisées dans les écoles	m <sup>2</sup>					5 720



Thème	Titre	Unité	2018	2019	2020	2021	2022
Aménagement	Surface du secteur borné	ha			79	86	105
Aménagement	Surface de la zone piétonne	ha	64	73	74,2	78,33	80,48
Aménagement	Nombre d'écoles dans le dispositif «la rue aux enfants»	Nb			8	16	33
Commande publique	Montant des sommes payées à des structures de l'ESS	€					2 500 000
Commande publique	Nombre d'heures d'insertion dans le cadre de la commande publique	h	114 732	115 501	110 325	134 203	113 904
Commande publique	Nombre de bénéficiaires en insertion dans le cadre de la commande publique	Nb	449	444	496	513	375
Commande publique	Nombre de femmes bénéficiaires de la commande publique en insertion	Nb	19	19	383	415	330
Commande publique	Nombre de marchés de + 40 000€ en faveur des achats responsables (environnement)	Nb				127	135
Commande publique	Part des marchés de +40 000€ en faveur des achats responsables (environnement)	%				60	82
Commande publique	Taux de sortie positive	%					80
Commande publique	Part des marchés de +90 000€ en faveur des achats responsables (social)	%	27	25	23		71
Commande publique	Nombre de marchés de + 90 000€ en faveur des achats responsables (social)	Nb	61	66	47		45
Commande publique	Nombre d'hommes bénéficiaires de la commande publique en insertion	Nb	81	81	113	98	45
Commande publique	Nombre de marchés passés avec des structures de l'ESS	Nb					17
Commande publique	Nombre de marchés innovants conclus	Nb			5	3	2

Thème	Titre	Unité	2018	2019	2020	2021	2022
Culture	Nombre d'emprunts dans les bibliothèques	Nb			840 475	1 144 566	1 280 028
Culture	Nombre de visiteurs des établissements culturels de la ville	Nb			373 421	320 170	631 867
Culture	Jeunes porteurs de la carte jeune	Nb				34 173	66 773
Culture	Nombre d'inscrits dans les bibliothèques	Nb			42 379	44 147	49 028
Déchets	Nombre de nouveaux composteurs individuels distribués	Nb	560	477	402	774	704
Déchets	Tonnage du tri fermentescible dans les écoles	t				240,97	260,93
Déchets	Nombre d'école avec bio-déchets valorisés	Nb				77	90
Déchets	Nombre de nouveaux composteurs partagés installés	Nb	9	24	26	39	19
Eau	Consommation d'eau des bâtiments publics	m <sup>3</sup>		333 429	226 234	210 500	246 715
Eau	Consommation d'eau annuelle des espaces verts	m <sup>3</sup>	149 273	153 275	147 808	142 908	180 750
Eau	Consommation d'eau annuelle pour laver les rues de Bordeaux	m <sup>3</sup>			17 300	11 400	13 700
Éclairage public	Nombre de points lumineux	Nb	37 734	38 390	38 272	37 984	37 645
Éclairage public	Consommation énergétique de l'éclairage public	MWh	17 541	17 157	17 157	15 814	15 200
Éclairage public	Consommation annuelle énergétique de l'éclairage public par point lumineux	kWh/point lumineux		447	431	416	404
Éclairage public	Dépenses énergétiques - éclairage public	M€	2,485	2,439	2,473	2,313	2,59
Éducation	Nombre d'écoles avec une cour buissonnière	Nb				3	7
Éducation	Nombre de places en crèche financées par la Ville	Nb		2 550	2 531	2 662	2 676
Éducation	Taux de familles payant moins de 0,6€ en crèche municipale	Nb				23	26

Thème	Titre	Unité	2018	2019	2020	2021	2022
Éducation	Taux de crèches atteignant le plancher de 15% de bénéficiaires de minima sociaux	Nb				40	61
Éducation	Nombre d'enfants bénéficiaires d'une action éducative (dont l'environnement et la citoyenneté)	Nb		2 131		4 028	4 185
Éducation	Places d'accueil en Centre Accueil et Loisirs (maternelle & élémentaire) mercredi	Nb	5 219	5 292	5 238	5 540	5 888
Éducation	Places d'accueil Accueil périscolaire soir	Nb	7 217	6 813	6 897	6 955	7 126
Égalité/LCD	Nombre de supports « violentomètres » distribués	Nb				45 000	97 000
Égalité/LCD	Nombre de participants aux événements de la quinzaine de l'égalité	Nb				3 687	3 700
Égalité/LCD	Nombre d'établissements partenaires "Demandez Angela"	Nb				18	80
Égalité/LCD	Nombre de rues dénommées	Nb	79	13	4	31	62
Égalité/LCD	Nombre de noms de femmes attribués à des voies et espaces publics	Nb	30	6	0	16	44
Égalité/LCD	Nombre de noms féminins donnés	Nb	28	5	4	16	44
Égalité/LCD	Nombre d'événements "matrimoine" pour les JEP-M	Nb				9	25
Égalité/LCD	Nombre de pavés de la mémoire posés (lutte contre l'antisémitisme)	Nb					7
Égalité/LCD	Nombre de plaques de rues posées (mémoire de l'esclavage)	Nb					6
Égalité/LCD	Nombre de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens en cours	Nb					5
Égalité/LCD	Nombre de CPOM en 2022 sur la LCD	Nb					2
Emploi	Taux de chômage (Bordeaux)	%				6,7	6,4
Emploi	Demandeurs d'emplois (Bordeaux)	Nb				28 053	26 420
Énergie	Consommation annuelle de carburant	L		200 277	160 257	181 345	186 967

Thème	Titre	Unité	2018	2019	2020	2021	2022
Énergie	Consommation d'énergie finale des bâtiments publics (corrigée des variations climatiques)	MWh		62 115,8	65 316,4	63 229,3	67 721,7
Énergie	Consommation de gaz des bâtiments publics	MWh		37 194	35 540	35 810	33 954
Énergie	Consommation d'électricité des bâtiments publics	MWh		21 847	22 823	23 697	24 453
Énergie	Emissions GES des bâtiments publics	TeqCO <sub>2</sub>	9085	10 556,5	11 712,22	10 026,19	10 742,66
Énergie	Consommation de réseau de chaleur des bâtiments publics	MWh		659	1 320,36	3 781,19	3 528,35
Énergie	Consommation de fioul des bâtiments publics	MWh			83,41	69,55	84,11
Énergie	Part des achats d'électricité renouvelable pour les bâtiments publics	%			100	100	11
Énergie	Dépenses énergétiques - bâtiments publics	M€	6,16	6,16	6,22	7,20	7,59
Énergie	Autres consommations d'énergie des bâtiments publics	MWh		1 461	402,55	563,87	0
État-civil	Nombre de titres d'identité délivrés	Nb	44 038	45 314	38 267	40 283	52 187
État-civil	Nombre de demandes de changement de prénom instruites	Nb	79	99	66	102	77
État-civil	Nombre de parrainages/marrainages célébrés	Nb				11	56
État-civil	Nombre de demandes de changement de prénom instruites ayant pour motif la transsexualité	Nb	2	21	17	27	22
Éveil écologique	Nombre d'écoles avec potagers éducatifs	Nb					30
Habitat	Nombre de logements sociaux neufs agréés	Nb		1038	830	752	448
Handicap/accessibilité	Nombre de personnes touchées par la Mission handicap	Nb					3 369
Handicap/accessibilité	Nombre de bâtiments publics aux normes (ERP et IOP)	Nb		26	47	66	58
Handicap/accessibilité	Nombre d'événements organisés par la Mission handicap	Nb		2	3	3	6

Thème	Titre	Unité	2018	2019	2020	2021	2022
Handicap/ accessibilité	Nombre de formation FALC	Nb				30	8
Insertion	Montant de l'aide sociale alimentaire	€	147 402	136 298	135 505	300 000	400 000
Insertion	Nombre de visiteurs reçus à la Cité municipale	Nb		135 515		124 954	120 319
Insertion	Total CSN		38 250	37 430	35 973	34 443	35 496
Insertion	Nombre de demandes pre accueil SIPS	Nb de pers. / an					29 696
Insertion	Nombre de journées réalisées par le CAAF	Journées	22 384	22 985	24 526	24 945	26 393
Insertion	Nombre de journées réalisées par le CSN - CHRS Urgence (100% = 23 360)	Journées	22 850	23 005	23 413	23 422	22 467
Insertion	Nombre de réponses téléphoniques (LR SIPS SAF SS)	Nb de demandes répondues/ an				18 553	15 899
Insertion	Nombre de personnes reçues au Lieu Ressources	Nb de pers. / an			7 211	11 614	13 433
Insertion	Nombre de journées réalisées par le CSN - CHRS Insertion (100% = 9 125)	Journées	9 961	9 196	8 171	7 101	7 621
Insertion	Nombre de journées réalisées par le CSN - LHSS (100% = 5 840)	Journées	5 439	5 229	4 389	3 920	5 408
Insertion	Nombre de domiciliations instruites	Nb de demandes/ an			3 972	4 220	4 799
Insertion	Nombre de personnes domiciliées à la Cité municipale	Nb				4 082	4 563
Insertion	Nombre de domiciliations actives	Nbre de demandes/ an				3 418	3 435
Insertion	Nombre d'Aide de Première Nécessité	Nb de demandes/ an				2 576	2 195
Insertion	Nombre de radiations	Nbre de demandes/ an				1 633	2 070

Thème	Titre	Unité	2018	2019	2020	2021	2022
Insertion	Nombre de demandes de carte de transport	Nbre de demandes/ an				4 044	1 766
Insertion	Nombre de visiteurs pour un soutien numérique	Nb de pers. /an					1 696
Insertion	Nombre de personnes recensée dans le cadre de la Nuit de la Solidarité (janvier 2023)	Nb					736
Insertion	Nombre de personnes rencontrées par l'équipe CORIST	Nb de pers. /an			1 173	1 332	600
Insertion	Nombre de personnes mises à l'abri dans le cadre d'un relogement temporaire						194
Insertion	Nombre de situations traitées par la Plateforme Santé Vulnérabilité	Nb			135	124	170
Insertion	Nombre de personnes accueillies par jour à la Halte de jour Stalingrad	Nb					120
Insertion	Nombre de personnes accompagnés dans le cadre de sinistres	Nb				140	51
Insertion	Nombre de sinistres	Nb				25	48
Insertion	Nombre de relais popote	Nb				6	8
Insertion	Personnes en file active	Nb			3 410	3 418	3 465
Insertion	Demandes d'aides facultatives	Nb			2 747	2 970	2 786
Insertion	Personnes reçues en permanence d'accueil sans rendez-vous	Nb			2 356	2 771	2 896
Insertion	Personnes suivies dans l'année dans le cadre du RSA	Nb		640	636	608	662
Insertion	Personnes suivies dans l'année dans le cadre du PLAJE	Nb		600	864	694	618
Insertion	Accueils pour accès à la tarification solidaire des cartes de transport	Nb			3 837	4 044	1 766
Médiation	Nombre d'interventions du GIP B2M	Nb				11 418	12 021
Médiation	Nombre de personnes rencontrées par le GIP B2M	Nb				11 000	10 045

Thème	Titre	Unité	2018	2019	2020	2021	2022
Mobilité	Total des voyages TBM	Nb			114 625 256	149 763 136	171 177 848
Mobilité	Nombre de voyages en tramway	Nb			71 700 249	94 798 588	108 229 482
Mobilité	Nombre de voyages en bus	Nb			42 731 076	54 683 261	62 596 383
Mobilité	Nombre de voyages en navette fluviale Bat3	Nb			193 931	281 287	351 983
Mobilité	Nombre total de stationnements vélos	Nb	14 800	17 700	21 629	23 411	26 364
Mobilité	Nombre de stationnements vélos - Arceaux	Nb	14 800	17 700	20 800	22 402	25 176
Mobilité	Nombre d'arceaux vélos	Nb	7 400	8 850	10 400	11 201	12 588
Mobilité	Nombre de prêts de vélo réalisés par le réseau des maisons des mobilités à Bordeaux pour des bordelais	Nb			2 513	3 188	3 292
Mobilité	Nombre de stationnements vélos - Abris de grande capacité / Vélostations	Nb			721	721	721
Mobilité	Nombre de stationnements vélos - Abris de petite et moyenne capacités	Nb			54	144	467
Mobilité	Aménagements cyclables (total)	km		302,9	346	356	358,5
Mobilité	Nombre total de places de stationnement avec borne de recharge pour véhicules électriques (voie publique + parkings)	Nb	0	0	163	306	349
Mobilité	Nombre de places de stationnement avec borne de recharge pour véhicules électriques (parkings)	Nb			142	155	181
Mobilité	Nombre de places de stationnement avec borne de recharge pour véhicules électriques (voie publique)	Nb	21	21	21	151	168
Mobilité	Aménagements cyclables - Linéaire de zones 30	km	67	81	112	117	118
Mobilité	Aménagements cyclables - Linéaire de bandes cyclables	km	84,1	84,3	84	76	76,5

Thème	Titre	Unité	2018	2019	2020	2021	2022
Mobilité	Aménagements cyclables - Linéaire d'espaces partagés avec les piétons	km	38	38,1	47	50	50
Mobilité	Aménagements cyclables - Linéaire de pistes cyclables et voies vertes	km	35	35,5	38	40	41
Mobilité	Aménagements cyclables - Linéaire de zones de rencontre	km	22	24	34	37	38
Mobilité	Aménagements cyclables - Linéaire de couloir bus	km	16	16	16	21	22
Mobilité	Aménagements cyclables - Double sens cyclable	km	17,9	15,5	15	15	13
Mobilité	Nombre d'aires de covoiturage	Nb			6	6	6
Nature	Nombre d'arbres plantés en micro-forêts	Nb			0	4 800	5 224
Nature	Nombre d'arbres plantés	Nb	626	1 604	846	1 113	1 928
Nature	Nombre de fosses réalisées pour la végétalisation des trottoirs	Nb	1 287	1 322	1 190	1 246	872
Nature	Nombre de fosses réalisées dans le cadre du permis de végétaliser	Nb				409	872
Nature	Nombre de plantes distribuées dans le cadre du permis de végétaliser	Nb				323	777
Nature	Nombre de demandes du permis de végétaliser (fosses + jardinières)	Nb				264	611
Nature	Surface des espaces verts municipaux gérés	ha	482	482	526,02	526,02	526,02
Nature	Surface des espaces verts gérés par la Direction des espaces verts	ha	482	482	482	482	482
Nature	Nombre d'arbres disparus/ abattus	Nb	511	581	310	369	397
Nature	Surfaces labellisées EcoJardin	ha	257	259	259	259	259
Nature	Nombre de jardinières posées dans le cadre du permis de végétaliser	Nb					150



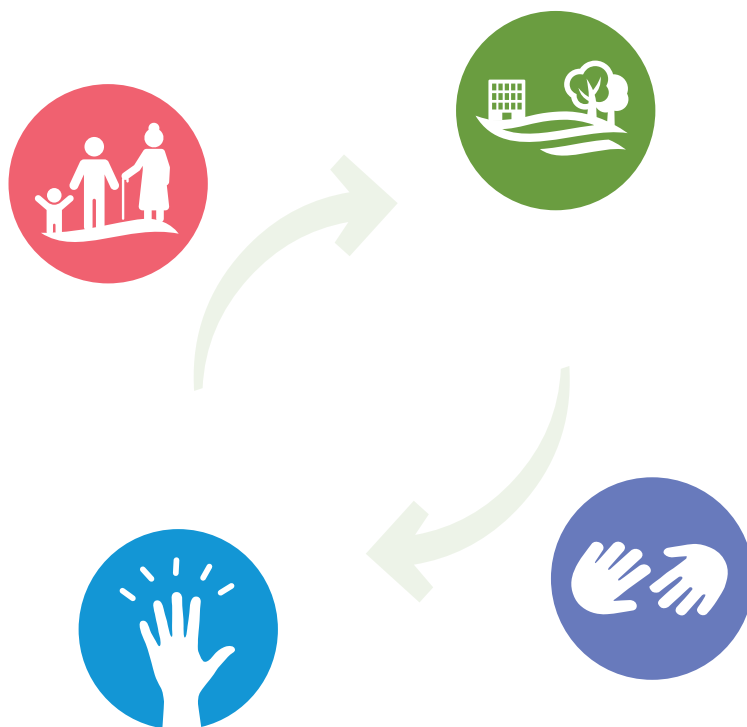
Thème	Titre	Unité	2018	2019	2020	2021	2022
Nature	Nombre de jardins collectifs	Nb	34	57	60	64	67
Nature	Surface des espaces verts gérés par le Pôle territorial de Bordeaux	ha			44,02	44,7	44,7
Numérique	Nombre d'unités centrales reconditionnées	Nb		132	435	840	677
Numérique	Nombre d'inscrits pour les accompagnements individuels (offre d'inclusion numérique des bibliothèques)	Nb	464	719	308	398	606
Numérique	Nombre de PC portables reconditionnés	Nb		11	159	191	545
Numérique	Nombre écrans reconditionnés	Nb		78	427	742	499
Numérique	Nombre de bénéficiaires (offre d'inclusion numérique des bibliothèques)	Nb	763	944	124	118	402
Numérique	Nombre de téléphones/tablettes reconditionnés	Nb		0	12	9	376
Numérique	Nombre d'accompagnements individuels (offre d'inclusion numérique des bibliothèques)	Nb	179	239	102	192	294
Numérique	Nombre d'ateliers (offre d'inclusion numérique des bibliothèques)	Nb	132	179	28	31	89
Numérique	Nombre de jeux de données en ligne sur le site OPEN DATA	Nb	76		73	77	59
Numérique	Nombre total de professionnels formés à Sesame	Nb				435	537
Numérique	Structures recensées dans le guide des lieux ressources	Nb				125	170
Numérique	Nombre de personnes formées en cumul dans les ateliers Aladdin	Nb					1 200
Proximité	Nombre de visiteurs reçus à la cité municipale	Nb		135 515		124 954	120 319
Proximité	Nombre d'appels reçus sur "allo proximité" sur l'année	Nb		62 461	71 500	102 460	47 898

Thème	Titre	Unité	2018	2019	2020	2021	2022
Proximité	Fréquentation moyenne toutes mairies de quartier par semaine	Nb	1 342	1 325	656	1 149	1 696
Rénovation énergétique	Montant des aides attribuées à la rénovation énergétique des copropriétés	€	183 388	47 083	26 835	35 506	392 000
Rénovation énergétique	Montant des travaux réalisés pour la rénovation énergétique en habitat individuel	€	165 800	536 313	1 104 574	638 128	285 381
Rénovation énergétique	Montant des aides attribuées à la rénovation énergétique en habitat individuel	€	26 127	98 790	162 797	116 388	28 348
Rénovation énergétique	Nombre de conseils donnés par les conseillers rénovation	Nb	728	1 372	1 364	1 400	4 811
Rénovation énergétique	Nombre de logements en copropriétés accompagnés	Nb	2 104	3 954	6 252	5 599	4 811
Rénovation énergétique	Nombre de logements aidés pour la rénovation énergétique des copropriétés	Nb	26	37	87	667	1 374
Rénovation énergétique	Nombre de copropriétés accompagnés	Nb	41	86	131	227	226
Rénovation énergétique	Nombre de logements aidés pour une rénovation en habitat individuel dans le cadre du Programme d'Intérêt Général	Nb			56	16	22
Rénovation énergétique	Nombre de projets aidés financièrement pour la rénovation énergétique en habitat individuel	Nb	35	45	124	59	15
Rénovation énergétique	Nombre de copropriétés aidées pour la rénovation énergétique	Nb			3	9	10
RH	Nombre total de déplacements	Nb		892		756	881
RH	Nombre d'agents en télétravail	Nb			1 422	1 541	751
RH	Nombre d'agents en télétravail (femmes)	Nb			987	1 039	563
RH	Nombre d'agents en télétravail (hommes)	Nb			435	475	188
RH	Part des déplacements professionnels en voiture	%		33		58	47

Thème	Titre	Unité	2018	2019	2020	2021	2022
RH	Part des déplacements professionnels en train	%		49		36	46
RH	Part des déplacements professionnels en avion	%		12		5	6
RH	Taux direct emploi handicap	%	7,21	6,23	6,34	6,57	6,43
RH	Agents bénéficiant de la participation employeur à l'abonnement de transport	Nb	1 883	1 847	1 872	1 346	1 340
Santé	Personnes reçues dans les 3 centres de vaccination (hors Covid)	Nb			319	341	394
Seniors	Nombre de repas livrés	Nb	167 246	173 487	212 007	217 445	204 521
Seniors	Nombre de personnes accueillies à la Plateforme Autonomie Seniors (tel, physique, suivi)	Nb	22 947	28 549	20 508	27 202	24 296
Seniors	Nombre de détenteurs de Pass Senior	Nb	15 722	17 360	17 486	16 616	18 516
Seniors	Nombre de personnes inscrites sur le registre nominatif	Nb	2 201	2 279	1 983	2 303	2 718
Seniors	Nombre de bénéficiaires du portage de repas	Nb			787	700	673
Seniors	Nombre de plan d'aides mis en oeuvre et coordonner pour le maintien à domicile	Nb		654	527	658	552
Seniors	Nombre de bénéficiaires des clubs seniors (restauration, animation)	Nb					473
Seniors	Nombre de seniors ayant bénéficié d'un accompagnement au numérique	Nb					456
Seniors	Nombre de seniors participant aux activités de gym adapté	Nb					261
Seniors	Nombre de seniors ayant été sensibilisés aux dispositifs de mobilité	Nb					220
Seniors	Nombre d'agents ayant suivi une formation le domaine de l'accompagnement des seniors (hygiène et sécurité/ accompagnement medico-social/ bientraitance) RA et EHPAD	Nb					117

Thème	Titre	Unité	2018	2019	2020	2021	2022
Seniors	Nombre de résidents bénéficiaires de l'ASPA en RA	Nb					6
Seniors	Taux d'occupation des résidences autonomie (800 logements)	%	0,9237	0,9282	0,9244	0,9243	0,9308
Seniors	Taux d'équipement en téléassistance en résidence autonomie	%					0,81
Seniors	Taux de personnes précaires accueillies dans les résidences autonomie (inférieur ou égal au seuil de pauvreté de 1102€)	%					0,41
Seniors	Taux de résidents bénéficiaires de l'aide sociale en EHPAD	%	0,2829	0,3224	0,2368	0,2566	0,3487
Sensibilisation Communication	Nombre de visiteurs de la Maison écocitoyenne	Nb		20 638	6 326	7 051	12 961
Sensibilisation Communication	Nombre d'enfants participant au dispositif des JDD	Nb	2 003	1 243	1 212	1 212	1 180
Sensibilisation Communication	Nombre de familles engagées dans le défi Alimentation	Nb				84	46
Sensibilisation Communication	Nombre de familles engagées dans le défi Déchets	Nb		17	28	28	37
Sensibilisation Communication	Nombre d'écoles participant au dispositif des JDD	Nb	36	17	20	21	21
Sensibilisation Communication	Nombre de familles engagées dans le défi Energie-Eau	Nb	137	137	35	37	13
Solidarités	Nombre d'inscrits à l'espace public numérique	Nb	305	524	523	655	735
Solidarités	Nombre de personnes accueillies par le CADA	Nb	127	126	77	40	29
Tranquillité	Nombre de verbalisations au stationnement	Nb			30 444	43 532	34 475
Tranquillité	Nombre d'interventions de la police municipale	Nb			26 622	30 666	30 938
Tranquillité	Nombre de sollicitations téléphoniques (enregistrées) de la police municipale	Nb			14 499	17 521	17 803

Thème	Titre	Unité	2018	2019	2020	2021	2022
Tranquillité	Nombre de verbalisations infractions routières	Nb			7 207	11 595	14 818
Tranquillité	Nombre de procédures autres	Nb			432	520	768
Tranquillité	Nombre de procédures de mise à disposition	Nb			228	305	607
Tranquillité	Nombre de procédures/ verbalisations pour Nuisances/tapages	Nb			114	174	217
Tranquillité	Nombre de procédures de délits	Nb			17	31	131
Tranquillité	Nombre de verbalisations autres	Nb			859	776	81
Tranquillité	Nombre de procédures/ verbalisations pour Dépôts sauvages (vidéoverbalisations incluses)	Nb			90	94	64
Véhicules	Parc motorisé	Nb			228	236	235
Véhicules	Parc non motorisé	Nb			93	160	181
Véhicules	Part du parc non motorisé sur le parc total	%			29	36	39



**D-2023/130**  
**Compte de Gestion de Madame l'Administratrice des**  
**Finances Publiques pour l'exercice 2022**  
**Avis**

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Aux termes de l'article L 1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal doit se prononcer sur les comptes remis par Madame l'Administratrice des finances publiques.

Le compte de gestion rendu par Madame l'Administratrice des finances publiques, comprend la situation comptable à la date du 31 décembre 2022 et les recettes et dépenses au 31 décembre 2022.

Au regard du détail des opérations finales de l'exercice 2022 établi en fonction du compte susmentionné, des pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice et considérant que la comptabilité de Madame l'Administratrice des Finances Publiques, est régulière et n'a donné lieu à aucune observation, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

**VU** le compte de gestion rendu par Madame l'Administratrice des finances publiques au titre de l'exercice 2022,

**VU** le détail des opérations finales de l'exercice 2022 établi au regard du compte susmentionné,

**VU** les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice,

**VU** l'avis de la commission des Finances.

**ARTICLE 1 :**

Le compte de gestion, établi par Mme l'Administratrice des finances publiques au titre de l'exercice 2022 est conforme au compte administratif de la commune pour le même exercice,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal, il convient d'admettre les résultats définitifs du compte de gestion dudit exercice qui se présentent de la façon suivante :

<b>VILLE DE BORDEAUX</b>				
	Résultat de clôture 2021	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	-23 567 900,37		-7 776 944,00	<b>-31 344 844,37</b>
Fonctionnement	48 701 290,65	41 270 725,14	48 069 438,40	<b>55 500 003,91</b>
<b>TOTAL</b>	<b>25 133 390,28</b>	<b>41 270 725,14</b>	<b>40 292 494,40</b>	<b>24 155 159,54</b>

**ARTICLE 2 :**

Le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation, ni réserve de sa part, Monsieur le Maire est autorisé à signer le compte de gestion 2022.

**ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES  
ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT



**D-2023/131**  
**Compte Administratif du Maire pour l'exercice 2022.**  
**Approbation**

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le compte administratif 2022 a été arrêté le 31 décembre 2022 à l'issue **d'une année marquée par une sortie de la crise sanitaire. Pour mémoire, l'ampleur totale de ce choc sur 2020 a été estimée à 20 M€.** Alors que la baisse des dotations globales de fonctionnement entre 2014 et 2017, pour un montant d'environ 20 M€ avait conduit la Ville à rehausser sa fiscalité pour maintenir son niveau de service, le choc pandémique a pu être absorbé sans hausse de fiscalité. A noter cependant que cette santé financière de la Ville de Bordeaux à fin 2022 s'explique en large part car les effets de la crise inflationniste aggravée par la guerre en Ukraine n'ont pas été immédiats.

Les principales réalisations de l'action municipale et l'avancée du projet de transition écologique et sociale sont présentées dans le rapport dédié.

Les principaux enseignements de l'année 2022 sont les suivants :

**Grâce à une gestion rigoureuse, la santé financière de la collectivité a été consolidée, les ratios clés revenant aux niveaux de 2019** : l'épargne brute atteint 60,7 M€ (contre 56,6 M€ en 2021) et la capacité de désendettement se rétablit à 4,87 années (4,45 en 2019). **Cette bonne santé financière est obtenue parallèlement à un intense déploiement du programme d'investissement de la mandature. 2022 est la deuxième année autour de 105 M€ de dépenses d'équipement, et un taux de réalisation qui progresse nettement en investissement à 75% contre 68% en 2021.**

**Les recettes de fonctionnement progressent de 3,6% hors évènements exceptionnels** (comme les mouvements sur les provisions ou la perception d'une indemnité d'assurance pour les travaux à entreprendre sur le stade Chaban Delmas). Les ressources fiscales progressent de 14 M€. L'effet de la revalorisation des bases locatives de 3,4% entraîne une augmentation de 7,5 M€ de la fiscalité directe (taxe foncière et son coefficient correcteur, taxe d'habitation sur les résidences secondaires). Le retour à une activité économique normale permet un fort rebond du prélèvement sur le produit brut des jeux (+3,2 M€), une hausse des droits de place (+1,39 M€) et le ralentissement du marché immobilier ne se fait pas encore vraiment sentir, les droits de mutation progressant encore de plus d'un million d'euros.

**Les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées avec +4,4% de hausse hors évènements exceptionnels et malgré l'inflation (IPCH) de + 6,5% sur la période.** Parmi ces dépenses, la hausse de la masse salariale de 6,5% traduit l'effet principalement de mesures de rémunération (hausse du point d'indice et mesures RIFSEEP portées par l'agenda social de la Ville de Bordeaux). Les dépenses de fluides ont progressé sensiblement, la livraison de nouveaux équipements, un printemps et un été 2022 particulièrement chauds, le maintien de mesures de protection sanitaire « renouvellement tout air neuf » et les opérations de fin de gestion des contrats énergétiques précédents ayant entraîné une dépense 2022 supérieure de 1,7 M€ celle de 2021. Les subventions aux associations ont continué à progresser de 1 M€ malgré la fin des aides COVID exceptionnelles, la subvention au CCAS porteur de la politique sociale de la Ville également de +2,2 M€, notamment pour faire face aux hausses de coûts RH et aux coûts énergétiques.

La section d'investissement présente un profil similaire à celui de l'an passé, autour de 115 M€ de dépenses hors dette, 142,72 au total (en progression de 1%). Le

financement de ces dépenses est assuré à 38,5% par de l'emprunt, à 10% par des recettes de subventions et de financements extérieurs et le solde par l'autofinancement de la collectivité.

En tenant compte du besoin de financement des reports sur l'exercice 2023 (19 M€), la Ville affiche un résultat net excédentaire au 31 décembre 2022 de 5 M€ (contre 5,7 M€ en 2021, 4,5 M€ en 2020 et 12,6 M€ en 2019).

Ce résultat sera affecté lors des débats sur le budget supplémentaire pour 2023 au prochain Conseil municipal.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

**VU** les décrets et instructions ministérielles sur la Comptabilité Publique,  
**VU** le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

#### DECIDE

##### **ARTICLE 1 :**

Le Compte Administratif de la Ville de Bordeaux présenté par le Maire pour l'exercice 2022 est approuvé.

Ces résultats sont en parfaite concordance avec le Compte de Gestion de Madame l'Administratrice des Finances Publiques qui fait l'objet d'une autre délibération.

##### **ARTICLE 2 :**

Les recettes et les dépenses de l'exercice 2022 du budget principal de la Ville de Bordeaux exécutées en comptabilité M57 sont arrêtées aux montants suivants :

	<b>Section Investissements</b>	<b>Section Fonctionnement</b>	<b>TOTAL</b>
Résultat antérieur reporté	-23 567 900,37	7 430 565,51	-16 137 334,86
Recettes 2022	157 704 035,89	469 664 719,17	627 368 755,06
Dépenses 2022	165 480 979,89	421 595 280,77	587 076 260,66
Résultat annuel de l'exercice 2022	-7 776 944,00	48 069 438,40	40 292 494,40
Résultat cumulé	-31 344 844,37	55 500 003,91	24 155 159,54
Solde des restes à réaliser	-15 959 545,53	-3 128 175,84	-19 087 721,37
Résultat net de clôture fin 202	-47 304 389,90	52 371 828,07	5 067 438,17
<b>Résultat net affectable</b>			<b>5 067 438,17</b>

#### **ADOPTE A LA MAJORITE**

Présidence de Mme Claudine BICHET de 17H26 à 18H41  
M. le Maire quitte la séance de 18h36 à 18h41 et ne participe pas au vote

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX ENSEMBLE  
VOTE CONTRE DU GROUPE RENOUVEAU BORDEAUX  
VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES  
VOTE CONTRE DE Madame Myriam ECKERT

## **Mme GARCIA**

Délibération 131 : Compte administratif du maire pour l'exercice 2022.

Monsieur le Maire, il y a une procédure particulière.

## **M. Le MAIRE**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code général des collectivités locales que je cite, « le Conseil municipal est présidé par le maire et à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le Compte administratif du maire est débattu, le Conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. Le Conseil doit élire l'un de ses membres pour présider la séance pendant la discussion et le vote du Compte administratif ». Je vous propose de désigner Madame Claudine BICHET pour présider ce Conseil. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Je passe tout de suite la parole à Claudine BICHET.

*La présidence de la séance est assurée par Madame Claudine BICHET à partir de 17 heures 26.*

## **Mme BICHET**

Merci Monsieur le Maire. Avant de présider, je vais vous présenter ce Compte administratif 2022. Je dirais des résultats 2022 qui sont totalement conformes à tout ce que nous avons anticipé et présenté au moment des orientations budgétaires et du BP, Budget primitif 2023. Nous avons anticipé effectivement que cette année 2022 serait une année du retour à la presque normale après deux années de crise Covid qui ont fortement impacté la Ville de Bordeaux à hauteur de plus de 20 millions d'euros d'impact sur ces deux années, et ce, avant comme vous le savez, une année 2023 qui, on le sait, sera fortement impactée par la crise inflationniste et énergétique. C'est au prix d'une gestion rigoureuse que la santé financière de la Ville a été ramenée à des niveaux équivalents à ceux de 2019, et a permis d'encaisser ce choc Covid, comme je l'ai dit, qui a été de l'ordre de plus de 20 millions d'euros. Notre épargne brute est à 61 millions d'euros en 2022, soit +10 % par rapport à l'année précédente et à un niveau, comme je disais, quasi équivalent à celui de 2019. La capacité de désendettement qui, comme vous le savez, est un ratio également suivi est à 4,87 ans, soit un niveau comparable 4,45 ans de 2019. C'est grâce à cette bonne gestion que nous revenons au niveau de 2019 sans négliger nos priorités puisque c'est vraiment le fait de prioriser nos financements et nos investissements que cela nous permet, comme cela a été vu pendant la présentation du rapport de transition, de travailler à l'amélioration du service public à l'accélération des investissements en lien avec la transition écologique et énergétique à plus de justice sociale et à plus d'égalité. Concrètement, nos recettes à 441 millions d'euros augmentent de 6 %, néanmoins il y a des effets exceptionnels. Retraités de ces effets exceptionnels, on a plutôt des recettes qui augmentent de 3,6 %.

Les principaux effets qui expliquent cette augmentation des recettes c'est la revalorisation des bases de 3,4 % en 2022 et aussi un retour à la normale de l'ensemble des impôts et taxes tels que les produits des jeux du casino, l'ensemble des produits des services et domaines qui reviennent enfin au niveau 2019 et qui expliquent que cette augmentation des recettes.

Concernant les dépenses de fonctionnement, à 380 millions d'euros, elles augmentent facilement de 6 %. Retraités des effets exceptionnels, on est plutôt sur une hausse de 4,4 % à comparer à l'inflation qui se situe quand même à des niveaux déjà très élevés en 2022, 6,5 %. On voit que nos dépenses de fonctionnement augmentent en 2022 très clairement moins que l'inflation.

Les principaux effets qui expliquent cette augmentation, bien sûr, l'augmentation des dépenses de personnel, +6,5 %. À noter que la moitié de ces effets est liée à la revalorisation du point d'indice et également aux mesures portées localement sur le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Les autres effets sont une croissance d'effectif puisque

la Ville de Bordeaux a besoin de recruter pour mener l'ensemble de ses politiques publiques et faire face à l'augmentation démographique qui reste très forte. + 60 ETP (Équivalent temps plein) ont fait croître les effectifs en 2022.

Concernant les subventions, c'est un autre poste qui a fortement augmenté puisque nous avons des subventions à 78 millions d'euros, en progression de près de 4 %. On a les subventions aux associations qui augmentent de 3,2 %. Derrière toutes ces subventions, oui, ce sont les créations de places en périscolaires : 171 places créées le soir, 348 places créées en 2022 le mercredi, et également les places en crèche. Ce sont un certain nombre de politiques publiques qui sont traduites à travers l'augmentation de ces associations.

Puis, nous avons aussi des augmentations conséquentes sur les subventions, notamment en lien avec les associations qui travaillent sur l'égalité femmes/hommes et la lutte contre les discriminations. À noter et souligner fortement une forte hausse de la subvention du CCAS, +2 millions d'euros, +20 %. Depuis le début du mandat, nous avons augmenté en 2022 de + 55 % la subvention du CCAS en attendant son doublement prévu en 2023.

Concernant les investissements, le niveau d'investissement reste élevé, consolidé. Nous avons réalisé en 2021 103 millions d'euros. 105 millions d'euros sont réalisés en 2022. Nous améliorons notre taux de réalisation qui atteint les 75 %, et donc nous réalisons clairement notre volonté d'accélérer à travers nos investissements l'ensemble de la transition écologique énergétique et, bien sûr, fournir des équipements de proximité, de qualité et en lien avec les besoins induits par la forte croissance démographique. À noter quand même qu'en euros par habitant, la Ville de Bordeaux investit 100 euros de plus comparé aux villes qui sont comparables. C'est quand même un effort extrêmement significatif.

Enfin, ce que je pourrais souligner, c'est que notre programme d'équipement est financé à plus de 60 % par les ressources propres de la Ville, donc par son autofinancement qui s'accroît en 2022, ce qui permet de mobiliser une dette stable par rapport à 2021 pour couvrir des investissements qui sont malgré tout en hausse. Donc, notre endettement progresse de manière tout à fait maîtrisée avec une dette par habitant qui reste très inférieure à la moyenne des villes comparables. Cela est plutôt de bon augure quand on sait que le contexte des taux d'intérêt est en forte augmentation. On a constaté entre le début et la fin d'année une multiplication par 5 des taux d'intérêt, ce qui justifie d'autant plus que la capacité à être en mesure d'autofinancer la grande partie de nos investissements.

Voilà donc pour une présentation succincte de ce Compte administratif. L'ensemble des activités que ce compte ayant permis de financer a été présenté juste avant. Donc, je ne vais pas être plus longue. Je vous remercie. C'est moi qui préside du coup.

Je donne la parole aux personnes qui ont des observations.

Alexandra SIARRI a la parole.

### **Mme SIARRI**

Merci beaucoup. Quel est le rôle de l'opposition dans une démocratie ? Je vous lis juste trois phrases sur ceci. « Il favorise l'expression du droit à la dissidence exercée de manière civilisée. L'opposition politique véritable est un attribut nécessaire de la démocratie, de la tolérance et de la confiance dans la capacité des citoyens de résoudre leurs divergences pacifiquement ».

Je voudrais quand même revenir là-dessus, Monsieur le Maire, juste pour vous rappeler qu'au mandat précédent, vous étiez 10, nous sommes 18. Il n'est donc pas tout à fait anormal que nous parlions un petit peu plus que nous avons exercé des fonctions de majorité qui n'est pas tout à fait anormal non plus que l'on contribue au débat commun en ayant des choses à dire, que vous êtes quand même le Président de séance et que c'est quand même vous qui pilotez, qui coordonnez et qui devez faire le nécessaire pour que les choses se passent bien. Et quand même Monsieur le Maire, cher Pierre, je dois vous dire

que si vous passez plus de temps, de temps en temps, à être un peu plus équilibré et à bien rappeler également que la Ville n'a pas commencé sous votre règne, peut-être que nos rapports seraient plus cordiaux parce qu'en effet ces conseils sont extrêmement pénibles pour les uns et les autres, et probablement pour le peu de citoyens qui nous écoute. Moi, je n'attends que cela de mes vœux que les choses se passent bien. Commencez par reconnaître que Bordeaux n'a pas commencé en 2020 et les choses peut-être pourraient mieux se passer. Toujours est-il que sur ce budget, je voudrais dire des choses extrêmement simples.

Sur le logement, sur ce budget, c'est - 800 000 euros. Vous voyez, Stéphane PFEIFFER a dit des choses intéressantes. Il a dit : « oui, c'est vrai qu'il y a un effondrement du logement. C'est quand même un sujet important ». Il a dit entre deux phrases : « et nous allons commencer à construire en hauteur ». Il me semble que c'est quand même un sujet assez fondamental que l'on aurait pu apprendre autrement qu'au travers d'une réplique.

Dernière chose, sur le logement, malgré ce qu'il dit, vous continuez à annoncer que vous aurez 25 % de logements sociaux en 2026, c'est impossible.

Deuxième chose sur les seniors. On me rétorque que les clubs seniors étaient dans des conditions catastrophiques, légèrement caricaturales comme positionnement, mais soit, regardons le budget : -300 000 prévus sur ce budget pour les activités seniors, -70 000 pour le Pôle seniors, -160 000 pour les résidences seniors. Moi, je veux bien répondre à Madame LECERF MEUNIER. Si vous voulez, on prend le chiffre qui vous est le plus favorable, c'est-à-dire celui des inscriptions sur le registre pour les personnes fragiles. Il n'y a pas de problème. On prend le plus important. C'est 2 500/13 000. Quand je dis cela, ce n'est pas pour vous dire, Madame LECERF MEUNIER: vous ne faites pas correctement votre travail. C'est pour partager ensemble le fait qu'il y a beaucoup de seniors qui ont 80 ans, qui vivent avec 200 euros par mois, qui sont dans un état de grande souffrance et que si nous ne réagissons pas collectivement, nous aurons une difficulté avec les seniors. Donc, souffrez aussi que parfois on puisse dire des choses qui ne soient pas des choses contre des individus, mais qui soient des choses pour la démocratie et pour les Bordelais parce que c'est précisément là que se joue un débat contradictoire politique.

Enfin, dernière chose, l'innovation sociale, les chiffres sont têtus : -45 000 euros. Je concluais là-dessus, quand Madame Fannie LE BOULANGER m'indique que sur le Centre social du Grand Parc, on est passé de 400 000 à 650 000, c'est une erreur fondamentale parce qu'elle parle des places de garderie pour les enfants. Moi, je vous parle de ce qu'est un centre social, agrément de la CAF (Caisse d'allocations familiales) qui vise à faire de la prévention et c'est précisément deux sujets qui sont absolument différents, mais nous y reviendrons tout à l'heure.

Merci de m'avoir laissé m'exprimer.

### **M. Le MAIRE**

J'ai pour habitude de laisser s'exprimer, Madame, et d'appliquer le Règlement intérieur. Pour cela, je trouve vos critiques assez mal venues. Je pourrais être plus directif. Si vous voulez que je sois plus directif et limiter le temps de parole davantage, je pourrais le faire, mais je vous entends déjà hurler depuis votre place. Il y a un temps de parole qui prévoit que l'on peut parler 5 minutes. Parfois, je vous laisse parler un peu plus. On peut prendre la parole deux fois. Je vous laisse intervenir deux fois. Mon rôle de Président consiste à veiller à ce que le Règlement intérieur soit appliqué, et je crois que je le fais. Vous abusez naturellement en disant : on va multiplier les interventions tout en restant dans les clous. Cela, c'est vos problèmes et reconnaissez au moins que dans cette assemblée le Règlement intérieur est respecté.

Puis, je vais vous dire une chose, Madame SIARRI, je me rends compte que nous n'avons pas la même vision de la démocratie. Je trouve absolument insupportable que vous puissiez me dire que depuis le début de mon règne, vous avez employé l'expression « début de mon règne ». Madame SIARRI, ce n'est pas un règne, c'est une élection démocratique. Nous avons été élus démocratiquement par les Bordelaises et les Bordelais. Je vois que

vous vous en remettez difficilement au point de parler de règne. Vous vous rendez compte du mépris. Je ne suis pas un roi. J'ai été élu. Nous avons été élus. Je vous prie de bien vouloir retirer immédiatement ce terme de règne, Madame SIARRI. Il est particulièrement désobligeant et totalement irrespectueux pour les Bordelais qui nous ont démocratiquement élus.

Voilà ce que je voulais vous dire.

**Mme SIARRI** (hors micro)

Je le retire immédiatement, je respecte profondément votre mandature. Je reconnais que si vous manquez de calme et si dans toute mon expression vous ne revenez que sur le mot, c'est que vous êtes bien à l'aise.

**Mme BICHET**

Il faut me donner la parole pour que je puisse donner la parole. Je donne la parole à Béatrice SABOURET.

**Mme SABOURET**

Je vous remercie Monsieur le Maire, chers collègues, vous avez coutume de dire que vous n'avez pas de baguette magique. Ce terme a été employé tout à l'heure par vous-même Madame BICHET. J'avoue qu'aujourd'hui, j'ai suis peu tentée de penser que vous en avez bien une que vous avez dissimulée pour afficher les résultats tout à fait inattendus que nous découvrons dans le Compte administratif 2022.

J'avoue que j'ai été très surprise, très surprise en découvrant ce Compte administratif ainsi que les notes et supports associés et tant mieux si le résultat est meilleur que ce qu'il était attendu. Sincèrement tant mieux parce que croyez Monsieur le Maire que nous sommes tous attachés à notre Ville et que toutes les bonnes nouvelles que nous aurons, nous nous en réjurons et je m'en jouirai avec une immense sincérité. Mais quand même, découvrir d'un seul coup que de moindres dépenses et des recettes supplémentaires permettent d'afficher aujourd'hui une manne de 15 millions d'euros, la ficelle est un peu grosse. Et cela m'appelle une question, lors de l'élaboration du budget 2023, je rappelle que le vote était il y a à peine deux mois, pourquoi avoir anticipé des ratios aussi dégradés comme par exemple l'épargne brute ou la capacité de désendettement dont on constate grâce à ce Compte administratif qu'ils reviennent au niveau de 2019. Pourquoi avoir voulu noircir le tableau à ce point ? Alors, nous savons le goût de notre maire pour l'artiste Soulages, mais cela ne peut pas quand même expliquer tout. Vous ne ferez croire à personne que vous n'aviez pas en janvier 2023 un état suffisamment précis des comptes qui ne vous permette d'établir un budget plus juste, un budget plus sincère. Et au dernier conseil déjà, je vous avais questionné sur votre sincérité alors que vous refusiez d'inscrire le filet de sécurité dans les recettes ou au contraire que vous inscriviez des recettes sans fondement comme l'hypothétique augmentation du point d'indice.

En fait, aujourd'hui, cela me paraît une évidence, je crois savoir pourquoi vous avez voulu noircir ce tableau. Vous avez bâti un budget insincère pour tout simplement justifier une augmentation de la fiscalité, pour justifier votre ponction dans les poches des Bordelais, ces Bordelais propriétaires de leur logement à qui vous collez l'étiquette de riches. Alors au passage, et vous disiez tout à l'heure Monsieur le Maire que nous ne faisons que dénigrer sans faire de proposition. Je vous rappelle que dès le mois de janvier, nous vous avons fait des contre-propositions de manière constructive pour pouvoir établir un budget, cela a été une fin de non-recevoir et vous nous apportez aujourd'hui la preuve que notre proposition de contre-budget était pertinente. La hausse des impôts pouvait être évitée tout en maintenant les investissements et les services publics auxquels nous sommes également attachés. La hausse des impôts que vous avez décidée ne se justifie tout simplement pas.

Autre sujet, le taux de réalisation, vous vous targuez qu'il soit de 74 %. Le calcul est effectivement juste. Il est de 74 %, mais puisque vous parlez de modestie, moi, je vous dis, vous pourriez à la fois être peu modeste et également plus honnête, décidément, c'est quelque chose qui est difficile pour vous. Vous savez pertinemment, je m'explique, je vais

expliquer pourquoi. Je peux m'expliquer ? Il n'y a pas que vous qui avez le droit d'avoir des avis.

**M. Le MAIRE**

Laissez exprimer.

**Mme SABOURET**

Laissez-moi m'exprimer. Vous savez pertinemment que le taux de réalisation correspond à la période où se réalisent précisément les actions ou les projets qui ont été engagés en l'occurrence par votre prédécesseur, c'est la règle. Ce sera pareil quand vous aurez quitté, ce sera la même chose pour tout le monde. La règle est la même pour tout le monde. Ce taux correspond tout simplement au paiement des factures des projets qui ont été lancés entre 2018 et 2020. C'est ainsi. Alors n'essayez pas de manière fallacieuse de faire croire qu'il s'agit de nouveaux projets. Ce n'est pas le cas. C'est tout simplement faux.

Et pour terminer, un mot rapide sur le taux d'épargne et là cela va être un message de satisfaction. On a constaté avec satisfaction que pour vous aussi, la référence d'une bonne gestion financière était à chercher, à rechercher avant 2020. Dans vos documents, vous citez au moins une bonne douzaine de fois la référence à la santé financière qui était celle que vous avez trouvée en arrivant. Nous vous en remercions et j'imagine que Nicolas FLORIAN y sera sensible. Je vous remercie.

**Mme BICHET**

Je donne la parole à Myriam ECKERT.

**Mme ECKERT**

Monsieur HURMIC, vous êtes élu et à ce titre vous demandez le respect. Vous êtes élu et à ce titre, vous demandez que l'on retire un mot qui vous a offensé. Vous êtes élu et pourtant, le respect que vous devez aussi aux autres élus depuis que je suis ici et que je siége ici depuis presque un an et demi, vous listez vos bons points et à la fin de ma mandature, je listerai le nombre de questions auxquelles je n'ai eu aucune réponse de votre part. Vous avez choisi votre opposition, vous considérez Bordeaux en Luttés comme une part congrue des électeurs que finalement, il n'a pas besoin de répondre aux questions et au travail qui est fourni par notre collectif. Je pense qu'au bout d'un an et demi, vous vous rendez compte que je ne viens pas ici à la légère, mes délibérations sont argumentées et préparées dans des conditions compliquées, n'ayant pas de collaborateur, pas de bureau, pas de photocopieuse, etc. Quand Madame Harmonie LECERF MEUNIER m'a appelée pour m'engueuler, j'ai demandé des excuses, vous m'avez ri au nez. Quand je vous ai fait part du fait que j'avais été matraquée en tant qu'élue lors d'une manifestation pacifiste en hommage aux sans-abris, personne de votre majorité ne m'a soutenue sauf un élu qui en *catimini* sans vouloir le dire publiquement est venu m'apporter son soutien. Quand vous parlez de démocratie, le collectif Bordeaux en Luttés et l'attitude que vous avez envers notre collectif sont la preuve même que la modestie à laquelle je vous appelais tout à l'heure n'est pas présente. Encore une fois, oui, vous êtes élu par 18 000 voix sur 200 et quelques mille habitants. Oui, vous êtes élus, mais d'une portion très fine de la population bordelaise. Tous ces gens qui n'ont pas voté pour vous, tous ces gens qui ont voté pour l'opposition doivent être respectés à travers les élus qui les représentent et à travers ceux qui ne se sont pas déplacés, 60 %, ils sont là. Je prends note. Si je ne devais pas porter les questions des associations aujourd'hui qui nous ont demandé d'intervenir, je pourrais me lever et partir puisque finalement cela ne changerait rien parce que je n'obtiens jamais ou très peu de réponses. Je listerai moi toutes les questions sans réponse, vous avez choisi votre opposition, j'avais essayé d'être une opposition constructive, mais c'est votre mépris encore une fois, Monsieur HURMIC qui me pousse malgré moi à devenir une opposition destructive. Voilà c'est tout ce que je voulais dire. Merci.

**Mme BICHET**

Merci. Je donne la parole à Monsieur POUTOU.

**M. POUTOU**

Je vais lire une note de notre équipe, mais avant, juste une petite introduction, c'est pour dire que c'est quand même difficile de débattre sur les documents que vous présentez. C'est une critique que l'on fait régulièrement que ce soit ici en Conseil municipal, on peut dire aussi en Métropole ou même en CCAS parce qu'en fait, c'est la critique que l'on fait, après évidemment, vous pouvez ne pas être d'accord, mais sur la forme déjà, les comptes ne partent pas des besoins. Vous listez ce que vous faites, les dépenses, on ne va pas revenir là-dessus, il y a plein de détails, il y a une certaine lisibilité de votre action. Mais on a du mal à mesurer à la fois l'utilité ou le besoin de ce que vous faites réellement et on n'en voit pas les conséquences ou l'efficacité. C'est vrai que l'on ne part pas des besoins, on ne sait pas à quoi vous répondez, on imagine. Et nous, on pense que l'on devrait construire une action par rapport aux besoins qui sont à recenser, par rapport à ce qu'il y aurait à lister de ce qui n'allait pas et de dire qu'à chaque fois, on fait cela parce que l'on répond à cela. On répond à telle misère, on répond à telle souffrance, on répond à tel déficit et on verrait certainement plus clair sur la politique qui est mise en place. Or là, ce n'est pas le cas, et en plus, on est dans l'incapacité totale de s'assurer ou de savoir si par exemple telle ou telle somme est une somme adéquate, si cela suffit ou pas, on n'en sait rien. Les chiffres sont tellement importants parfois que l'on a cette difficulté-là, c'est très difficile de discuter. On va avoir tendance à critiquer pas tant à la lecture de vos documents, mais à ce que l'on est en train de vivre ou ce que l'on voit, nous, de la ville ou de notre vie au quotidien ou de ce que l'on voit de la vie des gens que l'on connaît. Et là oui, on peut formuler des critiques parce que l'on voit bien contrairement à ce que vous affirmez en permanence a priori quand même qu'il y a une difficulté sociale qui est plutôt grandissante et que même par rapport aux sans-abris, vous citez le nombre de sans-abris qui ont été recensés à la dernière Nuit des solidarités. C'est un millier en comptant à la fois les squats, l'ensemble des personnes qui seraient sans-abri. Mais pareil on a un chiffre comme cela, c'est déjà bien, mais est-ce que ce chiffre est en augmentation, en diminution au fil des années et puis surtout est-ce que la politique que vous avez mise en place permet de répondre à cela ou elle permet de diminuer le sans-abrisme, traduisant quelque part une efficacité ? C'est toutes ces discussions-là que l'on ne peut pas avoir parce que les rapports sont faits de telle manière que nous, on fait cela, et on n'a pas les moyens de vérifier si ce n'est par rapport à ce que l'on connaît nous de la vie réelle et des milieux que l'on se côtoie, des associations, des syndicats ou des personnes qui vivent à Bordeaux. C'est un problème qui est récurrent et à chaque fois, cette difficulté-là de pouvoir mesurer concrètement finalement l'efficacité de votre politique.

Je vais lire la note qui a été faite par notre équipe. C'est en réponse évidemment sur certains points parce qu'il n'est pas possible de discuter de tout même si le rapport n'est pas énorme, je crois qu'il fait une trentaine de pages, mais ceci dit quand même, il mériterait des tas de réflexions. Sur quelques points, je vous lis quelques réactions de la part de notre équipe de travail.

« Sur la partie recette, nous dénonçons la hausse de la part des recettes provenant à la fois de la hausse des taxes indirectes, des recettes usagées, piscine, crèche, cantine. Au contraire, les recettes d'emprunt restent stables et la dotation globale de fonctionnement et toutes les dotations de l'État stagnent voire baissent par habitant. De même, l'affectation du résultat en réserve (18 %) paraît quand même très prudente voire trop prudente.

Sur les dépenses, nous déplorons encore les répartitions fictives autour de quatre thématiques qui ne veulent à notre avis pas dire grand-chose, en tout cas cela n'aide pas à être clair, qui ne sont pas le reflet des besoins d'investissement pour répondre aux souhaits et contraintes des habitants.

Sur les investissements, au-delà de cette question, ils restent globalement modérés et permettent à la Ville d'afficher un niveau d'endettement prudent, moins de 50 remboursements. À noter toutefois que le service financier de la dette représente quand même 6 % du budget.

Sur la répartition de l'encours prêteur, certes la Ville affiche le fait que 63 % de l'encours sont répartis entre prêteurs publics (Caisse des dépôts, Agence France locale ou Banque



Postale). Déjà c'est à relativiser, car la Banque Postale certes publique a un statut de banque commerciale classique et représente quand même plus de 20 % alors que la Caisse des dépôts n'assure elle plus que 13 % des prêts, soit moins que Arkéa qui est une banque coopérative privée.

Enfin sur les effectifs, vous l'avez redit dans la présentation, vous mettez en avant les 60 ETP supplémentaires. OK, il y a un recrutement, mais visiblement, cela concernerait l'éducation et peut-être la police d'après ce que l'on a compris en lisant le rapport. Ce n'est pas distingué, mais on sait et c'est dit dans le rapport que par ailleurs, il y a diminution des effectifs. Et là on a un désaccord profond. On aura l'occasion d'en discuter tout à l'heure parce ce qu'il y a une délibération sur la question des recrutements, de ce que vous appelez les postes ou tableau des effectifs.

À noter aussi que le recours au personnel temporaire intérimaire augmente sensiblement, ce qui, à notre avis, montre plutôt bien que les recrutements pérennes sont insuffisants puisqu'il faut rattraper avec une forme de précarité ». C'était la note.

Et juste un petit ajout par rapport à la réponse de Stéphane PFEIFFER concernant les chiffres des logements vacants. Nous aussi, on est tombé sur le même document d'A'Urba qui date de juin 2020. Ce sont des chiffres qui ont deux ans, déjà est-ce qu'il va y avoir des chiffres plus récents ? Mais le chiffre que tu donnais, Monsieur Stéphane PFEIFFER, c'était cela, c'est ce que nous, on a noté, c'est 3 185 logements vacants à Bordeaux, c'est 5 186 sur la Métropole, toutes vacances confondues, c'est-à-dire petite durée et grande durée, quelle que soit la raison de la vacance. Sur la Métropole en revanche, je n'ai pas le chiffre bordelais, c'est 27 428 logements. Ce sont les chiffres de juin 2022.

#### **Mme BICHET**

C'était juste pour vous indiquer que vous avez dépassé votre temps de parole, Monsieur POUTOU. Je vous redonne la parole pour conclure.

#### **M. POUTOU**

Merci, c'est gentil de votre part. J'ai la chance d'avoir deux micros. Je peux intervenir deux fois. Oui, je finis sur cette idée-là. On est d'accord sur les chiffres, en tout cas même s'ils mériteraient certainement d'être actualisés, mais la question qui est posée à partir de là, c'est un problème que cela n'apparaisse pas dans les rapports parce que nous, on pense que c'est un angle d'attaque énorme sur la question du logement et plutôt que de toujours construire, reconstruire, il y a certainement quelque chose à faire de ce côté-là, mais à notre avis, cela suppose une confrontation avec les propriétaires et ce qui n'est peut-être pas simple, c'est peut-être cela que vous ne recherchez pas non plus, je ne sais pas. En tout cas, il y a un moyen d'action qui est énorme, qui permettrait à la fois de répondre en partie à la question sociale même si c'est évidemment un bout du problème, mais aussi la question environnementale. On n'est pas obligé de construire, et nous derrière, et je finis là-dessus, c'est que cela pose, même si cela a été dit par Madame BICHET il me semble, sur l'importance qu'il y a de construire des services publics, de donner des moyens humains, mais nous, on trouve que vous ne le faites pas ou pas assez. Sur la question du logement, mais j'en avais déjà discuté avec Stéphane PFEIFFER, c'est que la seule façon d'agir efficacement, cela nous apparaît être de recruter des gens, de construire des équipes dans le service public du logement, qui soient là pour contrôler, recenser et puis de réquisitionner à un moment donné. Ce sont aussi des moyens d'action qu'il faut se donner pour imposer la transparence sur la vacance et gagner en efficacité dans une politique notamment ce qui concerne le logement.

#### **Mme BICHET**

Je donne la parole à Harmonie LECERF MEUNIER.

#### **Mme LECERF MEUNIER**

Oui en premier lieu Monsieur POUTOU, moi, je ne trouve pas cela très cool quand on est élu de dire publiquement que l'on ne comprend rien aux délibérations, que l'on ne comprend rien à rien, que tout est un grand flou et puis qu'au final on sorte des chiffres et

des actions et on ne sait pas d'où elles viennent parce que c'est notre travail politique de jongler des orientations politiques, des idées politiques aux politiques publiques et au rapport d'activité. C'est notre travail. C'est le travail de nos collaborateurs et collaboratrices et faire croire aux gens qu'ici là, on est en train de parler de choses qu'absolument, personne n'a compris, qu'ils ne sont pas compréhensibles et qu'ils ne sont pas écrits pour être lus, cela donne un peu une image de la chose publique qui serait un grand complot, une grande arnaque et que personne ne pourra rien comprendre. La plupart des élus ici, la quasi intégralité des élus ne sont pas des élus professionnels, ne se sont jamais présentés à des élections présidentielles pour la plupart, ne font pas de la politique depuis très longtemps et cela nous n'empêche pas de bosser les dossiers et d'essayer de comprendre des choses et de se faire aider et d'avoir des professionnels autour de nous.

Sur la question de la Nuit de la solidarité, tout est très clair. Vous trouvez sur site de la Mairie le rapport de l'année dernière, le rapport de cette année, un rapport de 100 pages va être publié d'ailleurs, travaillé par un comité d'experts, la fondation Abbé Pierre, l'A'Urba, le cabinet ARESVI et les chiffres sont clairs. Ils sont expliqués. Ils sont explicités et d'ailleurs, on a fait une séance de restitution et voilà, ce ne sont pas des choses qui sont floues et que l'on n'a pas commentées.

Pour répondre à Madame SIARRI, il n'y a aucun moyen en moins sur la thématique senior, au contraire 700 000 euros supplémentaires sur cette délégation. On vous invite à nous poser clairement les chiffres. Moi, je n'ai pas eu le temps de les noter, les services non plus, mais on répondra précisément sur les chiffres, peut-être que ce sont les résultats des établissements, mais en tout cas, il n'y a pas de moyens en moins. Je le répète, c'est 700 000 euros en plus sur les seniors au cours de l'année qui vient de passer.

**Mme BICHET**

Merci, Harmonie. Je donne la parole à Thomas CAZENAVE.

**M. CAZENAVE**

Merci pour cette présentation. Je voudrais dire que le Compte administratif, ce n'est pas, comme vous l'évoquiez, Monsieur le Maire en introduction de nos débats, un simple document chiffré budgétaire, c'est le document le plus important. Pourquoi c'est le document le plus important ? Parce qu'au-delà du budget, il traduit la réalité fidèlement de ce qui a été fait, je ne conteste pas la réalité et la fidélité des chiffres qui y figurent sur à la fois la situation financière de la Ville et surtout la traduction de vos choix de politique publique, et Madame la Première adjointe, je ne peux pas vous laisser dire : « les résultats sont conformes à ce que nous avons anticipé ». Pourquoi ? Parce qu'il y a de grands écarts entre votre projet de budget et le Compte administratif, et ce sont les deux enseignements que je voudrais tirer de ce Compte administratif et partager avec vous.

Le premier, je me suis plongé dans les chiffres et j'ai comparé le Compte administratif à ce que vous nous avez présenté lors de votre budget, et il y a des écarts très importants. Le premier enseignement, le premier écart, c'est que la situation financière de la Ville est bien meilleure, et cela a été dit par notre collègue SABOURET, bien meilleure que ce que vous nous aviez présenté au moment du budget, et je prendrai un seul chiffre, l'épargne brute. Vous anticipiez une épargne brute de 10 % lors du budget principal, il est de 15 %. L'épargne brute, elle est de 26 millions d'euros supplémentaires et je reviendrai sur ce chiffre qui est un chiffre qui nous semble très important à mettre au regard notamment de l'augmentation prévue de la taxe foncière. La Ville est bien plus riche que ce que vous avez bien voulu nous présenter lors du budget. Pourquoi ? Parce que les recettes sont nettement supérieures à celles que vous nous avez présentées lors du budget de près de 30 millions d'euros et que les soutiens de l'État sont même plus importants que ce que vous aviez présenté.

Deuxième élément, c'est l'écart entre vos intentions, le budget, et ce qui est réalisé sur vos choix de politique publique, et j'insisterai une nouvelle fois sur la politique publique qui me tient particulièrement à cœur aujourd'hui et dont vous avez fait votre politique totem si je puis dire, adapter la ville au défi environnemental. Vous aviez prévu pour 2022 34 millions d'euros sur cette ligne. C'est seulement 24 millions d'euros qui ont été réalisés, 30

% en moins. En revanche, il y a des postes qui sont supérieurs à ce que vous aviez prévu, je pense aux dépenses de fonctionnement notamment. En revanche, un deuxième écart, c'est sur les associations. L'écart entre votre budget et le réalisé est de -2 %, soit quasiment -800 000 euros à destination des associations, entre ce que vous nous avez présenté comme budget et ce qui a été réalisé. Le deuxième enseignement au-delà de l'écart entre ce que vous avez voulu faire et ce que vous avez fait, c'est l'écart entre les deux années réalisées entre 2022 et 2021. Qu'est-ce que l'on observe ? On observe une nouvelle fois des recettes très dynamiques, augmentation de plus de 6 % des recettes, 25 millions d'euros, augmentation des aides de l'État de plus de 2,3 %, augmentation des dépenses de fonctionnement de plus de 5,7 %, bien au-delà d'ailleurs de l'inflation. Les deux postes qui évoluent nettement en dessous de l'inflation sont les dépenses d'investissement qui évoluent de moins de 1 % entre l'année 2021 et l'année 2022, et là encore, les subventions aux associations entre 2022 et 2021.

Au final, la Ville s'enrichit, investit moins compte tenu de l'inflation et s'appuie moins sur ses partenaires. Je rappelle pour mémoire l'épargne brute en 2020 quand vous êtes arrivés était de 37 millions d'euros, elle passe en 2022 à 60 millions d'euros. Entre 2022 et 2021, comment ont donc évolué vos grandes priorités climatiques ? J'y reviens. Adapter la ville, et Monsieur JEANJEAN est revenu, cela l'intéressera, au changement climatique, 2021 : 24,8 millions d'euros, 2022 : 24,2 millions d'euros, en baisse, et ce n'est pas une surprise parce qu'on l'a vu dans le rapport sur la transition écologique, nous vous le disions, vous n'en faites pas assez. Sobriété énergétique et efficacité énergétique en baisse de 11,8 millions d'euros à 9,8 millions d'euros. Et enfin, rééquilibrer l'espace public au profit des mobilités douces, on va revenir sur le nombre de kilomètres de pistes cyclables Monsieur JEANJEAN de 2,5 millions d'euros à 1 million d'euros. Et j'ouvre une parenthèse, j'insiste sur le nombre de pistes cyclables sécurisées, sur le chiffre quantitatif, et d'ailleurs, il me semble que Pierre HURMIC quand il était candidat avait signé l'engagement de Vélo-Cité qui porte un objectif quantitatif du nombre de kilomètres de pistes cyclables, ne balayez pas aussi rapidement Monsieur JEANJEAN cet objectif à moins que ce soit un nouveau renoncement de la municipalité.

Loin des discours, la réalité, c'est que vous n'avez pas appuyé Madame BICHET, je reprends vos termes, sur l'accélérateur, vous avez dit cela, il faut appuyer sur l'accélérateur et au risque de filer la métaphore automobile chère à Monsieur JEANJEAN, je crois que vous vous êtes trompé de pédale. La comparaison de la situation financière au fond, elle m'interpelle sur la conclusion que l'on doit en tirer. Pourquoi ? Parce que l'épargne brute, elle est de 26 millions d'euros supplémentaires à celle que vous avez prévue et c'est précisément les recettes supplémentaires de taxes foncières et l'effort que vous avez demandé aux Bordelais, je le rappelle, la hausse de la taxe d'habitation, c'est 16 millions d'euros sur les bases, 10 millions sur le taux, soit 26 millions d'euros. Cette hausse d'impôt n'était ni justifiée ni nécessaire. Je vous remercie.

### **Mme BICHET**

Juste pour être bien certaine de comprendre. On se parle de l'année 2022, l'augmentation fiscale aura lieu en 2023, donc j'ai l'impression qu'il y a un mélange des genres entre budget primitif 2023, CA 2022 qui est à mon avis complètement inaudible, incompréhensible, et j'ai l'impression que vous avez très envie de jouer aux sept erreurs, mais je vais donner la parole à Monsieur FETOUH.

### **M. FETOUH**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne pense pas que Thomas CAZENAVE confond 2022 et 2023 au regard de sa formation et de la condition à laquelle il siège à l'Assemblée nationale. Ce qui est dégagé sur 2022 peut être utilisé sur 2023. En l'occurrence, si l'on fait le détail, on voit qu'il y a des recettes plus importantes pour 11 millions d'euros, des dépenses plus faibles que prévu pour 4 millions d'euros en 2022, cela fait quand même une jolie cagnotte de 15 millions. On peut y rajouter l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires pour lequel il n'y a aucune annonce, aucune décision en 2023, pour 4,3 millions d'euros, la non-prise en compte du filet de sécurité énergie de l'État, et cela nous fait quand même plus de 20 millions d'euros de marge de manœuvre.

En commission des finances, vous nous avez présenté une vision très sombre des perspectives budgétaires, une vision vraiment très pessimiste et aujourd'hui on se rend compte finalement que les informations délivrées à la commission des finances étaient donc fausses. Vos orientations budgétaires sont fantaisistes et votre budget primitif est insincère. Ces 20 millions d'euros de marge de manœuvre qui viennent en plus correspondent à deux années d'augmentation des impôts, à plus de deux années, puisque l'augmentation des impôts, c'est un peu plus de 8 millions d'euros. Cette augmentation aurait pu se faire éventuellement en 2025, sauf que les coûts de l'énergie auront certainement baissé d'ici là. Il y a un indicateur en particulier qui démontre que vous avez sciemment trompé les élus — si vous voulez m'écouter, comme cela vous pourrez répondre de manière plus précise — c'est la capacité de désendettement de 2022. Elle était prévue en mars 2022 à 7 ans. En mars 2023 à 5,4 ans. Finalement dans le Compte administratif, deux mois plus tard, on est à 4,87 ans et on voit bien qu'il y a quelque chose d'assez approximatif et vous dites en plus que ces 4,9 ans sont identiques à l'année 2019 qui pour vous, est l'année de référence. C'est un bel hommage que vous rendez au prédécesseur de dire que vous êtes revenus à une année de référence où vous étiez en gestion.

Le Compte administratif, Madame l'Adjointe, c'est la réalité. Vos prévisions, c'était du vent pour justifier l'augmentation des impôts et peut-être sûrement pour vous présenter comme de bons gestionnaires en 2026 avec des indicateurs financiers qui se redressent, mais personne n'est dupe. Ce Compte administratif, c'est la preuve de ce que nous répétons depuis plusieurs mois. Vous avez sciemment surestimé les dépenses et sous-estimé les recettes. Votre budget primitif 2023 est insincère. Vous avez les marges de manœuvre nécessaires pour résoudre les problèmes quotidiens des Bordelaises et des Bordelais comme nous le proposons dans notre contre-budget en investissement massivement dans la propreté via l'attribution de compensations versées à la Métropole ainsi que dans la sécurité où la situation se dégrade de manière alarmante. Je donnerai simplement trois chiffres. Atteinte aux personnes : + 15 % en 2022 ; agressions sexuelles : + 28 % en 2022 ; violences conjugales : multipliées par 2,5 en 2022. Et ce n'est pas le sentiment d'insécurité. Là on est sur des chiffres objectifs qui ont été donnés en CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance), et nous y reviendrons lors d'un prochain conseil.

En conclusion, vous ne faites rien pour résoudre les problèmes du quotidien des Bordelaises et des Bordelais à qui vous augmentez les impôts sans aucune justification.

### **Mme BICHET**

Nicolas FLORIAN.

### **M. FLORIAN**

Merci, je redirai ce qu'a dit Marik FETOUH. Ne pensez pas que l'on confonde le Compte administratif et le budget primitif, mais comme cela a été dit, et je pense que la démonstration de Thomas CAZENAVE était assez claire là-dessus, celle de Marik FETOUH aussi, dès lors que vous nous présentez des orientations budgétaires au mois de mars dans lesquelles vous reprenez ce que vous estimez être l'état des dépenses et des recettes 2022, ce qui voudrait dire que si l'on suit votre logique au mois de mars, le 6 mars ou 7 mars, vous nous présentez des orientations budgétaires sans savoir ce qui a vraiment été réalisé en 2022, je m'en étonne, et que vous vous appuyez sur ces orientations budgétaires 2023 dans lesquelles vous reprenez ou vous spéculiez sur des chiffres 2022 pour préparer un budget primitif en avril 2023, bien évidemment que l'on doit s'interroger sur l'impact de la saison 2022, sur le projet de 2023. Et il a raison Thomas CAZENAVE de dire ce qu'il dit, et je vais redire la même chose en le précisant, et Marik FETOUH aussi, qu'est-ce que l'on remarque ? Qu'au Compte administratif 2022, alors je vois bien la conclusion que vous pourriez entretenir ou essayer de déplacer entre quand on compare les chiffres des orientations budgétaires par rapport au budget primitif ou les chiffres des crédits votés en 2022 en novembre entre le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives, il y a une petite différence de 5 millions. Mais la réalité, elle est là, je ne vais pas vous refaire le détail des chiffres. En plus, ce sont les vôtres, c'est la maquette, c'est incontournable. Quand on compare deux budgets, budget primitif plus budget supplémentaire plus DM 2 (décision modificative) de novembre au Compte administratif, en recettes de fonctionnement, c'est 13 080 400 euros en plus, en dépenses de

fonctionnement c'est 11 818 594 euros en moins. C'est donc 25 millions d'écart, il a raison. Alors, vous pourriez me dire : « mais oui, vous savez que les taux de réalisation ne sont pas toujours à 100 % sur le fonctionnement », dont acte. On va voir les orientations budgétaires avec les chiffres spéculés de 2022. Sauf que les chiffres spéculés de 2022, ce n'est pas en décembre que vous les présentez, c'est en mars. Vous êtes censés les savoir. Et là, c'est toujours 13 millions d'euros d'écart sur les recettes de fonctionnement et 1,5 million sur les dépenses.

Bien évidemment qu'il y a 15 millions d'euros qui se dégagent, soit deux fois le produit de l'impôt supplémentaire que vous avez fait voter, 4,53 % d'impôts supplémentaires, c'est 8 millions. Vous avez fait la poche des Bordelaises et des Bordelais sciemment. Vous saviez que vous auriez un excédent bien supérieur aux estimations que vous nous avez fait voter ou que vous avez présenté. C'est en ce sens que Madame SABOURET, Monsieur FETOUH, et dans une autre mesure, je ne sais pas s'il a adopté le même terme, Thomas CAZENAVE, vous disent que le budget est insincère de 2023. Et moi, j'attends avec impatience le budget supplémentaire qui va être présenté. Par ailleurs, quand on s'aperçoit dans le Compte administratif qu'il y a une recette d'un peu plus de 8 millions d'euros sur le chapitre 77 en recettes de fonctionnement, vous pourriez toujours nous dire : « ah oui, on n'est pas prévu au budget 2022, on ne l'avait pas imaginé aux orientations budgétaires parce que cela arrive après ». Or dans toutes vos projections financières, il n'y a pas 8 millions d'euros prévus en 2023 ni en 2024 ni en 2025. Donc on est en droit de vous demander : d'où viennent ces 8 millions d'euros ? Comment vous avez pu découvrir une recette de 8 millions d'euros entre le 31 décembre à minuit et le 7 avril à 14 heures, date de la présentation des orientations budgétaires ? Ou le 6 mars pardon, il y a un mois d'écart. Nous sommes légitimes à nous interroger et on s'interroge d'ailleurs sur la façon dont ce budget a été construit. Sur-fiscalisation, mésestimation d'un certain nombre de recettes et de dépenses et qui se traduisent par un impact sur le budget 2023.

Vous ne pouvez pas m'expliquer que vous avez crié au loup pendant des séances autour de la revalorisation attendue ou pas d'ailleurs du point d'indice que vous estimez à un peu plus de 6 millions d'euros en année pleine. Certes aujourd'hui, il n'y aura pas de revalorisation du point d'indice. En tout cas à l'heure où on parle, elle n'a pas été décidée, Monsieur CORBIER, je vous vois faire la moue, elle n'a pas été décidée, ou alors je ne lis pas les mêmes journaux que vous, je n'ai pas les mêmes informations, mais au 1<sup>er</sup> juillet, il n'y aura pas de revalorisation du point d'indice en 2023 qui viendra s'ajouter à celle de 2022. Quand on regarde précisément, pardon, je suis un peu technique, je vous le concède, mais quand on regarde précisément les frais de personnel. En 2022 au budget primitif, il était prévu 155 millions d'euros. On s'aperçoit qu'après la DM 2, on tombe à 158 millions d'euros parce qu'il y avait un peu plus de 3 millions d'euros de revalorisation du point d'indice. On reprendrait à la limite pour 2023 plus celui que vous anticipez de 2023, cela ne nous amènerait jamais qu'à 167 millions. Vous nous avez fait voter 171 millions d'euros, c'est 4 millions d'euros d'écart. Il y a quand même un problème. C'est 2 % d'impôts supplémentaires. Alors peut-être que l'on verra au mois de juillet si vous présentez un budget supplémentaire et que vous corrigez les choses, mais là, il y a un vrai problème de technique budgétaire et de technique financière. Ou vous nous racontez des histoires, c'est un peu le sens de ce que l'on imagine, ou vous vous êtes perdus, mais enfin, il y a une grande difficulté.

Moi, je vais vous demander de façon très solennelle, pas pour maintenant, mais d'ici à la prochaine séance, de nous transmettre un état exhaustif des engagements et des dépenses réalisées au bout de six mois au 30 juin. D'abord sur le niveau de consommation des crédits sur l'énergie tant en volume qu'en déploiement pour voir si véritablement, ce qui est peut-être une réalité d'ailleurs, que la hausse et l'inflation aient un impact aussi sévère que ce que vous avez pu imaginer. Un état sur ce chapitre 11, les articles, vous les connaissez, un état pareil au 30 juin des dépenses réalisées à cette date sur les frais de personnel très précisément et par ailleurs, un état aussi des consommations de crédits sur le CCAS. Tout cela au 30 juin et je vous le demande de façon très solennelle pour qu'à la prochaine séance, si toutefois, il devait y avoir le vote du budget supplémentaire en juillet, ce qui serait logique d'ailleurs après le Compte administratif, que l'on puisse avoir tous ces éléments avant la séance.

J'en finirai quand même sur... et cela a été le sens de l'intervention notamment de Madame SABOURET. Moi, je me félicite que les taux de réalisation augmentent, et on voit bien que depuis trois ans, il y a eu un effort de fait, il y a dû y avoir une impulsion que vous avez peut-être donnée vous personnellement, ou le Maire, peu importe, auprès des services pour que les taux de réalisation augmentent. Enfin quand même, quand on regarde un peu dans le détail, cette année, vous nous expliquez très sagement en début de séance d'une part que tout cela correspond à vos estimations, on vient de voir que ce n'est pas le cas, et que c'est un volume d'investissements de 105 millions d'euros. Oui, l'augmentation par rapport à l'an dernier sur les dépenses dites d'équipements, et je vous rejoins sur votre chiffre, un peu plus de 104 millions d'euros, les 10 millions d'euros supplémentaires proviennent essentiellement des subventions versées à des tiers notamment à Bordeaux Métropole. Quand on regarde de plus près sur le chapitre 23, c'est-à-dire les immobilisations, ce que l'on construit, des écoles, des crèches, des équipements sportifs, cela baisse par rapport à l'an dernier. Sur le chapitre 23, 2021 en Compte administratif, c'est 60,590 millions euros qui ont été réalisés. En 2022, c'est 57,590 millions. Sur le chapitre 23, cela baisse. Cela augmente sur ce que l'on appelle les dépenses d'équipements même si à mes yeux, et ce n'est qu'une position doctrinaire qui est très personnelle, j'exclurais le chapitre 204 des dépenses d'équipements parce que c'est d'autres qui les réalisaient à notre place et que l'on y intègre notamment l'attribution de compensation que l'on verse chaque année à Bordeaux Métropole, 15 millions d'euros. Et cette année, c'est vrai, il y a une performance sur les maîtrises d'ouvrage public réalisées par des tiers notamment la Métropole, peut-être le Département aussi, parce que par rapport, moi, j'ai été voir jusqu'en 2017, en moyenne chaque année, c'est 25 millions d'euros. Sur le chapitre 204, cette année c'est 34, cela justifie effectivement l'augmentation.

Deuxième point, et ce n'est pas une querelle de boutiquier ni même d'épicier. C'est vrai, Madame SABOURET a raison. Il y a un certain nombre de projets...

**Mme BICHET**

Je vous invite à conclure, Monsieur FLORIAN. Vous avez largement dépassé votre temps de parole.

**Mme GARCIA**

Nous sommes près de dix minutes d'intervention.

**M. FLORIAN**

... Dont acte, mais je comprends que vous soyez gênée.

**Mme BICHET** (hors micro)

Je ne suis pas gênée, je veille simplement à ce que la séance se déroule correctement.

**M. FLORIAN**

J'en finis d'un mot. Je rebondis sur ce que dit Madame SABOURET. Effectivement, quand des opérations sont décidées en 2018, 2019, 2020, le taux de réalisation financier des crédits de paiement, souvent il se réalise en 2021, en 2022. C'est une réalité, on pourra faire le point tous les deux, si vous voulez, tableau contre tableau. D'ailleurs, j'en donne même la preuve, même si aujourd'hui, ce n'est pas le sujet du PPI, mais j'imagine que vous aurez des autorisations de programme et des crédits de paiement à présenter au mois de juillet, vos opérations, celles que vous portez comme étant de nouvelles réalisations, on s'aperçoit que l'essentiel des réalisations des crédits, c'est 2025, c'est 2026, sinon 2027 ou 2028.

**Mme BICHET**

Je donne la parole à Thomas CAZENAVE.

**M. CAZENAVE**

Merci, je voulais réagir immédiatement à votre commentaire, quand je me suis efforcé de décortiquer ce Compte administratif et la manière que vous avez de balayer les arguments

en disant : « vous vous êtes trompé » – Non, mais vous êtes un peu familière de ce type d'arguments un peu faciles – « vous vous êtes trompé, on ne parlait pas de 2023 ». Je le sais, Madame BICHET, j'ai regardé, c'est le Compte administratif 2022, j'ai fait l'effort de le comparer à votre budget, et j'ai noté tous les écarts qu'il y avait contrairement à ce que vous avez asséné en disant : « Nous sommes conformes à nos objectifs ». Non, vous n'êtes pas conformes à vos objectifs, y compris sur vos investissements en matière de transition écologique.

Et le deuxième sujet sur lequel vous n'êtes pas conformes à vos objectifs, c'est que vous avez sous-estimé vos recettes de manière drastique, et je maintiens que l'écart sur l'épargne brute entre ce que vous nous avez annoncé au budget et ce que nous constatons aujourd'hui est de 26 millions d'euros, précisément l'effort que vous avez demandé en 2023 aux Bordelais, cela veut dire que vous avez suffisamment augmenté l'épargne de la ville pour éviter de demander cet effort alors même que nous nous battons tous pour le pouvoir d'achat des Bordelaises et des Bordelais.

Et deuxième élément, j'ai relu avec attention ce que vous disiez au moment du vote du budget. C'était important. « Les crises sont souvent des accélérateurs de transition », « nous devons aller beaucoup plus loin sur la rénovation énergétique des bâtiments publics ». Je regarde la ligne de l'exécuté, cela baisse. Entre 2022 et 2021, vous n'accélérez pas. Vous n'avez pas fait ce sursaut d'investissement. C'est cela que je veux vous dire, et au-delà des commentaires, il suffit de regarder les chiffres. C'est pour cela que ce Compte administratif a beaucoup de vertus et encore une fois, soyez assurée Madame BICHET, que nous travaillons nos interventions, nous travaillons les dossiers et la manière dont vous balayez un peu rapidement vous-même comme Monsieur JEANJEAN nos arguments, c'est assez déplaisant pour rester dans l'euphémisme.

#### **Mme BICHET**

Je donne la parole à Stéphane PFEIFFER.

#### **M. PFEIFFER**

Merci. Très rapidement, ce que je peux dire sur le budget logement sur le Compte administratif 2022, c'est que l'on a un écart d'à peu près 500 000 euros entre le réalisé et le prévisionnel qui s'explique par une sous-consommation de la ligne de subvention des bailleurs sociaux, à peu près de 180 000 euros, on doit être à 90 % d'exécution de cette ligne-là, tandis que l'on a une baisse plus conséquente sur la partie aides aux parcs privés parce que les aides aux parcs en particulier étaient surdimensionnées par rapport à ce que l'on subventionne chaque année, d'où ce décalage et d'où la mise en cohérence sur le budget 2023 puisque nous travaillons à des budgets tout à fait sincères. On a adapté les dépenses engagées en 2022 sur l'année 2023.

Une petite précision, dans toute la politique que l'on mène de renforcement de la lutte contre l'habitat insalubre et surtout l'habitat dégradé, nous avons créé, et cela n'apparaît pas ici dans les budgets logement, mais c'est quand même un investissement conséquent, nous avons créé plus de cinq postes d'inspecteurs, de rédacteurs d'arrêtés, de suivi des arrêtés, etc., c'est quand même un investissement extrêmement conséquent de la Ville. Nous avons au total 1,9 million d'euros de lignes budgétaires disponibles pour mener les travaux d'office. Monsieur POUTOU n'est plus là, mais nous engageons une politique extrêmement offensive sur les travaux d'office et si nécessaire de substitution, on a mis de l'argent de côté pour réaliser cela. Je voulais dire également sur les logements vacants, c'est que non, nous n'avons pas peur de la confrontation. Typiquement, encadrement des loyers, permis de louer démontrent cela. Notre politique de luttés contre l'habitat dégradé démontre aussi cela. On aura l'occasion j'espère d'ici à la fin de l'année de vous faire un petit peu un bilan d'étape de ce que l'on a pu faire sur le sujet, mais vous verrez que l'on a passé la vitesse supérieure et que nous sommes est assez durs avec les propriétaires récalcitrants. Ceci dit sur le logement vacant, la difficulté que l'on a, pour préciser les chiffres, c'est que c'est 27 000 logements vacants à l'échelle de la Métropole toutes vacances confondues, c'est 10 000 à l'échelle de la Ville. Sur les 10 000, il y en a 7 000 qui sont liés à des travaux ou à des successions. C'est le rythme classique des logements. Ce ne sont donc pas des vacances problématiques parce qu'elles sont remises sur le marché.

3 000 logements réellement vacants, peut-être un peu moins, peut-être un peu plus depuis 2019. Une difficulté, c'est que nous n'avons pas de moyens d'action puisque l'on rentre dans le champ du droit de la propriété privée et de la préservation de la propriété privée. J'étais en train de vous répondre ou de te répondre Philippe. C'est très compliqué, on ne peut pas obliger un propriétaire à remettre son bien vacant sur le marché. Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que sur les 3 000 logements vacants, il y en a à peu près entre 25 et 30 % qui sont plutôt des personnes âgées qui sont allées vers un EHPAD, une résidence autonomie, etc. Leurs enfants ou ces personnes ne réhabitent pas leurs logements, ne les remettent pas sur le marché, là il y a un travail spécifique à mener, mais je pense sincèrement qu'il faut renforcer les moyens des collectivités locales pour l'action sur la lutte contre la vacance.

Il y avait eu une proposition de plusieurs députés, Monsieur CAZENAVE en faisait partie, il y avait des députés écologistes aussi qui travaillaient à la fiscalité. Cela n'a pas été retenu dans le plan de finances 2023, j'ai bon espoir que cela puisse être dans le plan de finances 2024 pour que la fiscalité incite à remettre aussi les logements sur le marché.

**Mme BICHET**

Merci Stéphane, désolée, mais ce n'est pas évident de gérer en n'ayant pas le tableau. Je vais donner la parole à Alexandra SIARRI.

**Mme SIARRI**

Merci beaucoup, Stéphane PFEIFFER de remettre les bons chiffres sur la vacance. Vous vous souvenez les polémiques, les caricatures sur le fait qu'il y avait 10 000 logements vacants dans la Ville. Cela fait plaisir de voir que dans cette enceinte, on redit les choses, on explique la complexité et on rappelle que finalement le nombre de logements vacants n'était finalement pas si important que cela. Merci pour toutes ces explications en transparence et simplement moi, je rappelle que l'on attend la promesse du service public du logement puisque je pense que quand on l'aura ce service public du logement tel que vous l'aviez envisagé, tel que vous nous aviez promis, cela aidera probablement beaucoup, tous ceux qui ont besoin d'être accompagnés.

**Mme BICHET**

Je donne la parole à Delphine JAMET.

**Mme JAMET**

Je voudrais juste intervenir sur la question de l'augmentation du point d'indice ou pas en 2023. Aujourd'hui, Stanislas GUERINI a convoqué les syndicats à une réunion pour lundi 12 juin justement pour parler du pouvoir d'achat des fonctionnaires parce que l'on a un vrai problème de pouvoir d'achat de fonctionnaires très clairement où on a nos agents publics qui sont beaucoup moins payés que dans le privé et que leur pouvoir d'achat ne cesse de diminuer depuis plus de 15 ans pratiquement. Il y a eu une augmentation significative l'année dernière, mais non suffisante.

Les annonces auront lieu très certainement lundi. On est d'accord avec cela ? Tout le monde est bien d'accord avec cela ? Que l'on ait positionné une augmentation du pouvoir d'achat des fonctionnaires, soit sous forme d'augmentation d'indice, soit sous une autre forme, je pense que c'était une bonne gestion que de le faire dans le budget 2023, n'en déplaise à certains et j'en suis désolée, mais je pense que c'était vraiment important qu'on le fasse. Parce que si le Gouvernement ne le fait pas, de toute façon, nous, il faudra que l'on retrouve un moyen aussi pour augmenter encore un peu plus nos agents. J'espère que cela sera du point d'indice qui sera donné parce que le point d'indice, c'est ce qui est calculé dans la pension de retraite de nos agents publics aujourd'hui, que le RIFSEEP n'est pas calculé dans les pensions de retraite de nos agents publics. C'est important qu'il y ait cette mesure qui soit mise en œuvre. J'espère qu'il y aura des bonnes annonces lundi et que l'on pourra dès le mois de juillet en espérant, cela va être compliqué de faire une délibération pour le mois de juillet, mais au moins pour la rentrée avec effets potentiellement rétroactifs au mois de juillet, mais cela va être compliqué. J'attends avec impatience les mesures, c'était de la bonne gestion que de le mettre dans ce budget 2023.



## **Mme BICHET**

Je vais conclure ce débat en répondant à ces différentes interventions.

Je trouve cela quand même assez dur d'avoir notre budget traité d'insincère, on parle du Compte administratif, je le rappelle, sachant qu'il n'y a pas un chiffre qui a quand même été *balancé* depuis le début de ce débat qui est le même. On lit dans la presse que l'on a 11 millions d'euros de plus dans les poches, là c'est 15, 26. Honnêtement, quand je parle de jeu des sept erreurs, c'est vraiment cela. Qu'est-ce que l'on doit comprendre à travers tout cela. On a l'impression que vous prenez tous les comptes que vous avez sous la main en essayant de trouver la soustraction qui sera la plus défavorable et vous *balancez* cela sans que ce soit compréhensible. Être traité de « pas honnête », je ne sais pas qui doit l'être, mais en tout cas, je trouve cela pas très honnête comme manière de procéder.

Et je vous inviterai Monsieur CAZENAVE et Monsieur FLORIAN à venir en commission des finances parce que c'est peut-être le bon endroit pour comprendre ces écarts, et je note que vous n'étiez pas là, mais oui, mais c'est quand même ces endroits-là qui sont faits pour échanger et à chaque fois, nous n'avons aucune occasion de pouvoir échanger de ces écarts de chiffres.

Alors, il y a eu tellement de chiffres donnés, je ne sais même pas si je dois rentrer là-dedans. Adapter la ville, je suis désolée, 24 millions d'euros dépensés cette année, on en avait 24,8 millions cette année, 24,5 millions l'année dernière. Il n'y a pas de baisse, je ne vois pas ce que vous trouvez. Là je ne vois pas en gros, parce que vous parliez de 34 millions d'euros, c'est vraiment sur la ligne énergie, cela augmente le budget. Les chiffres sous les yeux, cela augmente. Franchement, venez en commission finances, on parle, mais ce n'est quand même pas un lieu pour réconcilier des chiffres.

Je vais vous expliquer la logique dans laquelle on s'est inscrit pour construire nos orientations budgétaires et pour faire des finances depuis un certain nombre d'années, il me semble que c'est toujours la même logique.

On part de la projection d'atterrissage de l'exercice en cours ou achevé la plus proche. Quand on a construit les orientations budgétaires, on est parti de la projection d'atterrissage du Compte administratif 2022 avec les meilleures infos dont nous disposions à ce moment-là. Nous avons construit notre prévision sur cette base et maintenant, nous avons le Compte administratif réel qui montre des écarts, mais qui montrent, j'ai les documents sous les yeux, 5 millions d'euros d'écarts entre le CA projeté et le CA réel, et on est très loin des 11, 15, 25, 26 millions d'euros que je viens d'entendre.

Nous ramener il y a un an au moment où on faisait le BP (Budget primitif) 2022 pour comparer, là je pense que c'est vraiment un débat extrêmement biaisé, nous avons construit des orientations budgétaires en fin d'année 2022 sur nos meilleures connaissances des chiffres, et aujourd'hui, nous avons un CA qui clôture avec 5 millions d'écarts qui vont dans le bon sens, et nous ne pouvons que nous en satisfaire, mais on est très très loin des chiffres que vous exposez.

Ensuite, sur les investissements, la réalisation comme quoi on ne réaliserait que des anciens projets. Moi, je veux bien, mais dans ce cas-là, comment cela se fait que depuis maintenant deux ans, nous réalisons 105 millions d'euros d'investissements alors qu'en moyenne sur le précédent mandat, vous plafonniez à 95 millions d'euros ? Si c'étaient les mêmes projets, vous auriez peut-être été capables d'avoir le même niveau de réalisation. Or, vous n'y arriviez pas. Dire cela, honnêtement je suis désolée, c'est totalement méconnaître, sous-estimer le travail qui est accompli pour faire en sorte que les équipements soient livrés, pour avoir des équipements qui soient produits en réponse aux besoins des Bordelais et en réponse à l'augmentation démographique de la Ville.

Et sur le fait qu'il y a une partie de nos investissements qui sont des investissements que nous payons à Bordeaux Métropole, ce sont tout simplement parce que ce sont des investissements que Bordeaux Métropole accomplit pour le compte de la Ville de Bordeaux, c'est bien pour produire nos équipements que nous payons à la Métropole. Je ne vois pas

quel est le problème quant au fait que nous incluons cela dans nos taux de réalisation puisque cela correspond bien à ce que nous effectuons pour les Bordelaises et les Bordelais.

Ce que j'ai envie de vous dire, c'est que moi, ce que je comprends, c'est que vous n'avez pas l'air d'accepter la décision qui a été votée au précédent Conseil municipal, vous continuez de dramatiser à outrance et à nous ressortir sans arrêt les mêmes arguments. Si on a aujourd'hui une bonne nouvelle d'avoir un Compte administratif qui clôture 5 millions d'euros de mieux que ce que nous avons anticipé au moment des orientations budgétaires, c'est plutôt une bonne nouvelle, mais ce n'est toujours pas à l'échelle du choc qui nous attend en 2023 qui je le rappelle est de 30 millions d'euros avec des risques qui sont plus qu'avérés puisque les 15 millions d'énergies, ils sont déjà partis. Le point d'indice, je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit Delphine JAMET, sans parler des risques supplémentaires qui semblent s'annoncer. Les DMTO (Droits de mutation à titre onéreux), le marché immobilier, on voit bien que tous les indicateurs ne sont pas très favorables. On a un risque financier important sur ce sujet-là, on avait pris une hypothèse de stagnation, ce ne sera peut-être pas une stagnation et même probablement une baisse. On a aussi d'autres risques comme un risque de récession qui pourrait fortement impacter les produits des services et domaines, les produits des jeux. Il ne faut pas oublier cela et il me semble que dans les prévisions que nous avons faites, il n'y a absolument aucune surprise que nous avons anticipée ce qui est en train de se produire avec les meilleures informations dont nous disposons et nous continuerons d'anticiper de la meilleure manière possible.

Et ce que je voudrais dire, c'est que pour vous rassurer, chaque euro de recettes supplémentaires que nous allons gagner, nous allons bien sûr les réinvestir au profit de nos projets pour de meilleurs équipements pour les Bordelaises et les Bordelais pour plus de service public, pour plus de justice sociale. Soyez rassurés, chaque euro supplémentaire sera réinvesti. Ce que nous souhaitons avant tout, c'est d'avoir des réalisations concrètes au plus proche du quotidien des gens et pas des réalisations sanctuaires ni des performances financières incroyables. Les ratios, ce n'est pas le plus important, ce qui compte c'est la réalisation des projets. Cependant, nous continuerons de gérer les finances de cette ville avec sérieux, fiabilité et anticipation comme nous le faisons depuis maintenant trois ans.

### **Mme GARCIA**

On doit mettre au vote, Madame la Présidente.

### **Mme BICHET**

Avant de mettre les conclusions du rapport qui vous a été présenté, je vous prie, Monsieur le Maire, de bien vouloir, conformément à la loi, vous retirer de la salle de séance pendant qu'il sera procédé au vote.

*Monsieur le Maire quitte l'hémicycle à 18 heures 36 afin que les élus procèdent au vote.*

Je vais mettre au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Oui, Nicolas FLORIAN ? Je vous donne la parole.

### **M. FLORIAN**

Ne prenez pas mal ce que je vais vous dire, mais il est d'usage que vous posiez d'abord la question de savoir si on veut un vote par chapitre, un vote global et vous devriez même nous poser la question si on veut un vote par article. Alors vu l'heure, on ne va pas aller jusqu'à vous demander de faire un vote par article ni même par chapitre, mais au moins, posez-nous au moins cette question. Je vous propose de la refaire, que vous nous demandiez si on vote dans sa globalité ou si on vote par chapitre et on vous répondra.

**Mme BICHET**

Monsieur CAZENAVE ?

**M. CAZENAVE**

Pour expliquer les raisons pour laquelle, en complément de ce qu'a proposé Nicolas FLORIAN, nous allons finalement voter contre en raison des réponses et des non-réponses qui ont été apportées à ce débat. Je maintiens deux choses, Madame BICHET. Vraiment, je ne comprends pas vos réponses. Vous aviez prévu 34 millions d'euros pour adapter la Ville aux défis environnementaux, c'est vos chiffres et dans le CA, c'est 24 millions, 34 moins 24, c'est 10 millions. Désolé, mais c'est les chiffres. Monsieur HAZOUARD, je vous ai écouté patiemment et c'est dans vos documents, l'épargne brute, elle passe de 10 à 15 %, c'est 26 millions d'euros de plus. C'est une règle arithmétique assez simple. C'est la raison pour laquelle, en l'absence de réponses de votre part, nous voterons contre.

**Mme BICHET**

Je suis désolée, Monsieur CHABAN-DELMAS, mais on ne va pas relancer le débat, mais on a déjà eu l'explication de Monsieur FLORIAN d'ailleurs à laquelle j'ai la réponse, les services administratifs considèrent qu'il n'y a pas, c'est normalement d'usage pour le BP de proposer le vote par chapitre ou par article, pas pour le CA. Si cela vous fait plaisir, on peut faire cette proposition à l'Assemblée, mais ce n'est visiblement pas d'usage de ce que je comprends des services. Monsieur CHABAN-DELMAS, explication de vote, rien de plus.

**M. CHABAN-DELMAS**

Explication de vote Madame BICHET, je vais être très court, pour vous dire que l'on votera contre avec une immense déception dans la mesure où le débat malheureusement s'est conclu sur les ratios, ce n'est pas important, cela peut interpeller les gens qui nous regardent encore d'avoir l'adjointe aux finances de la Ville qui nous dit que les ratios ne sont pas importants.

Également un autre point, mais qui est désespérant, c'est-à-dire que vous n'êtes pas capable d'organiser des réunions de commission en visio et après, vous vous étonnez...

**Mme BICHET**

Je suis désolée, Monsieur CHABAN-DELMAS, il ne s'agit pas d'une explication de vote donc je reprends la parole. Je vais mettre aux voix le vote par chapitre du Compte administratif.

Qui vote contre ? Il ne faut pas se tromper.

**Mme GARCIA**

Il s'agit du principe du vote par chapitre, pour ceux qui n'avaient pas suivi.

**Mme BICHET**

Y a-t-il des abstentions ? Vote pour ?

Nous passons donc au vote sur le Compte administratif dans sa globalité. Y a-t-il des votes contre ? Je vous remercie. Des abstentions ? Vote pour ? Je vous remercie.

Nous pouvons demander à Monsieur le Maire de revenir.

*Monsieur le Maire réintègre l'hémicycle à 18 heures 41.*

*La présidence du Conseil municipal est assurée par Monsieur le Maire.*

**M. Le MAIRE**

Merci. Je note que le Compte administratif a été adopté.

Madame la secrétaire de séance.



# COMPTE ADMINISTRATIF 2022 VILLE DE BORDEAUX



# Chiffres clés du compte administratif



## Principaux éléments du compte administratif 2022

L'année 2022 a été celle du « rebond » après 2 années de crise pandémique et avant d'affronter le choc énergétique et inflationniste de 2023

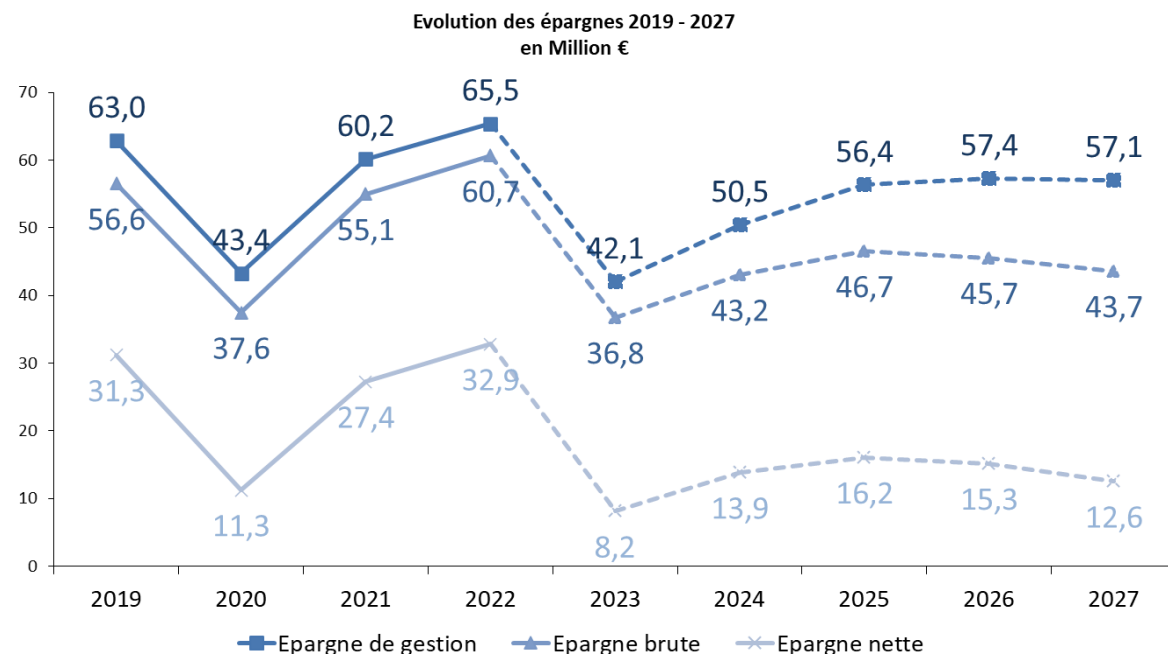
- **Grâce à une gestion rigoureuse, la santé financière de la collectivité a été préservée** et ramenée à des niveaux équivalents à ceux de 2019 : l'épargne brute atteint 60,7 M€ et la capacité de désendettement se rétablit à 4,87 années (4,45 en 2019) ;
- **Le programme d'investissement se déploie avec intensité** avec une deuxième année autour de **105 M€** de dépenses d'équipement, et un taux de réalisation qui progresse nettement en investissement **à 75%** vs 68% en 2021;
- **Les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées** (4,4% de hausse hors effets exceptionnels) malgré l'inflation (IPCH) de +6,5% sur la période et la croissance démographique de la ville;
- **La hausse de la masse salariale de 6,5% est principalement induite par les effets des mesures de rémunération** (hausse du point d'indice, Ségur et mesures RIFSEEP portées par l'agenda social de la Ville de Bordeaux);
- **Les subventions aux associations ont continué de progresser** de 1 M€ malgré la fin des aides COVID exceptionnelles, ainsi que la subvention au CCAS porteur de la politique sociale de la Ville à +2,2 M€.

En millions d'euros courants	2019	2020	2021	2022
Ressources fiscales	280,27	275,36	286,54	310,53
<i>dont fiscalité directe</i>	236,60	239,53	252,65	260,21
DSM + AC reçues	10,16	10,50	10,67	10,67
Dotations Etat : DGF et DGD	39,25	38,13	38,39	38,71
Allocations compensatrices Etat	7,25	7,60	2,87	3,51
Autres produits (hors cessions d'actif)	67,64	59,09	77,24	77,68
<b>Recettes réelles de fonctionnement hors cessions</b>	<b>404,58</b>	<b>390,67</b>	<b>415,71</b>	<b>441,10</b>
Charges de personnel	143,98	146,91	148,69	158,42
Dépenses d'intervention	69,46	71,65	75,43	78,14
<i>dont subventions aux associations</i>	41,50	42,33	41,84	42,87
Prélèvements et reversement fiscalité	51,58	52,52	53,18	53,36
<i>dont AC versée à Bordeaux Métropole</i>	49,52	50,41	50,93	51,21
Moyens généraux	66,11	65,21	66,96	71,38
Autres dépenses	10,48	11,02	11,21	14,30
<b>Dépenses de gestion (hors intérêts de la dette)</b>	<b>341,61</b>	<b>347,30</b>	<b>355,47</b>	<b>375,60</b>
<b>Epargne de gestion</b>	<b>62,98</b>	<b>43,37</b>	<b>60,24</b>	<b>65,50</b>
Interêts de la dette	6,35	5,81	5,16	4,76
<b>Dépenses de fonctionnement (avec intérêts dette)</b>	<b>347,96</b>	<b>353,11</b>	<b>360,63</b>	<b>380,35</b>
<b>Capacité d'autofinancement (épargne brute)</b>	<b>56,62</b>	<b>37,56</b>	<b>55,08</b>	<b>60,74</b>
Remboursement en capital de la dette	25,35	26,21	27,72	27,84
<b>Epargne disponible (nette)</b>	<b>31,27</b>	<b>11,35</b>	<b>27,36</b>	<b>32,90</b>
Cessions d'actif (compte 775)	1,62	5,58	8,55	8,18
Recettes d'investissement hors emprunt et 1068	18,66	21,05	24,10	32,41
<b>Ressources d'investissement (hors emprunt)</b>	<b>20,28</b>	<b>26,64</b>	<b>32,64</b>	<b>40,59</b>
Emprunts mobilisés (hors refinancement de dette)	23,00	45,00	40,00	40,40
Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de l'exercice</b>	<b>447,86</b>	<b>462,31</b>	<b>488,35</b>	<b>522,09</b>
Programme d'équipement	80,97	81,58	102,67	104,75
Autres dépenses d'investissement (hors dette)	0,43	6,50	10,97	10,12
<b>Total des dépenses réelles de l'exercice</b>	<b>454,71</b>	<b>467,40</b>	<b>501,98</b>	<b>523,07</b>
<b>Solde recettes - dépenses</b>	<b>-6,86</b>	<b>-5,09</b>	<b>-13,63</b>	<b>-0,98</b>
<b>Résultat brut de clôture</b>	<b>43,85</b>	<b>38,77</b>	<b>25,13</b>	<b>24,16</b>
Solde des restes à réaliser (reports)	-31,24	-34,27	-19,45	-19,09
<b>Résultat net de clôture</b>	<b>12,61</b>	<b>4,49</b>	<b>5,69</b>	<b>5,07</b>
<b>Encours de dette au 31 décembre</b>	<b>252,15</b>	<b>270,93</b>	<b>283,21</b>	<b>295,77</b>
<b>Capacité de désendettement (en années)</b>	<b>4,45</b>	<b>7,21</b>	<b>5,14</b>	<b>4,87</b>

## Grandes lignes du CA 2022

Une épargne qui se rétablit suite à l'impact de la crise COVID estimé à plus de 20M€, et juste avant l'impact sans précédent de la crise énergétique et inflationniste attendu en 2023.

Ce redressement de l'épargne améliore également la capacité de désendettement de la Ville, malgré un endettement qui s'accroît du fait du volume soutenu d'investissements.



## Une épargne qui se rétablit au niveau d'avant-crise

Le tableau ci-joint présente le détail des soldes intermédiaires de gestion

Une **épargne brute qui continue d'augmenter (+10%) et qui revient au niveau de 2019.**

Le taux d'épargne brute à presque 15% est bien au-dessus des 10% prévus dans le ROB.

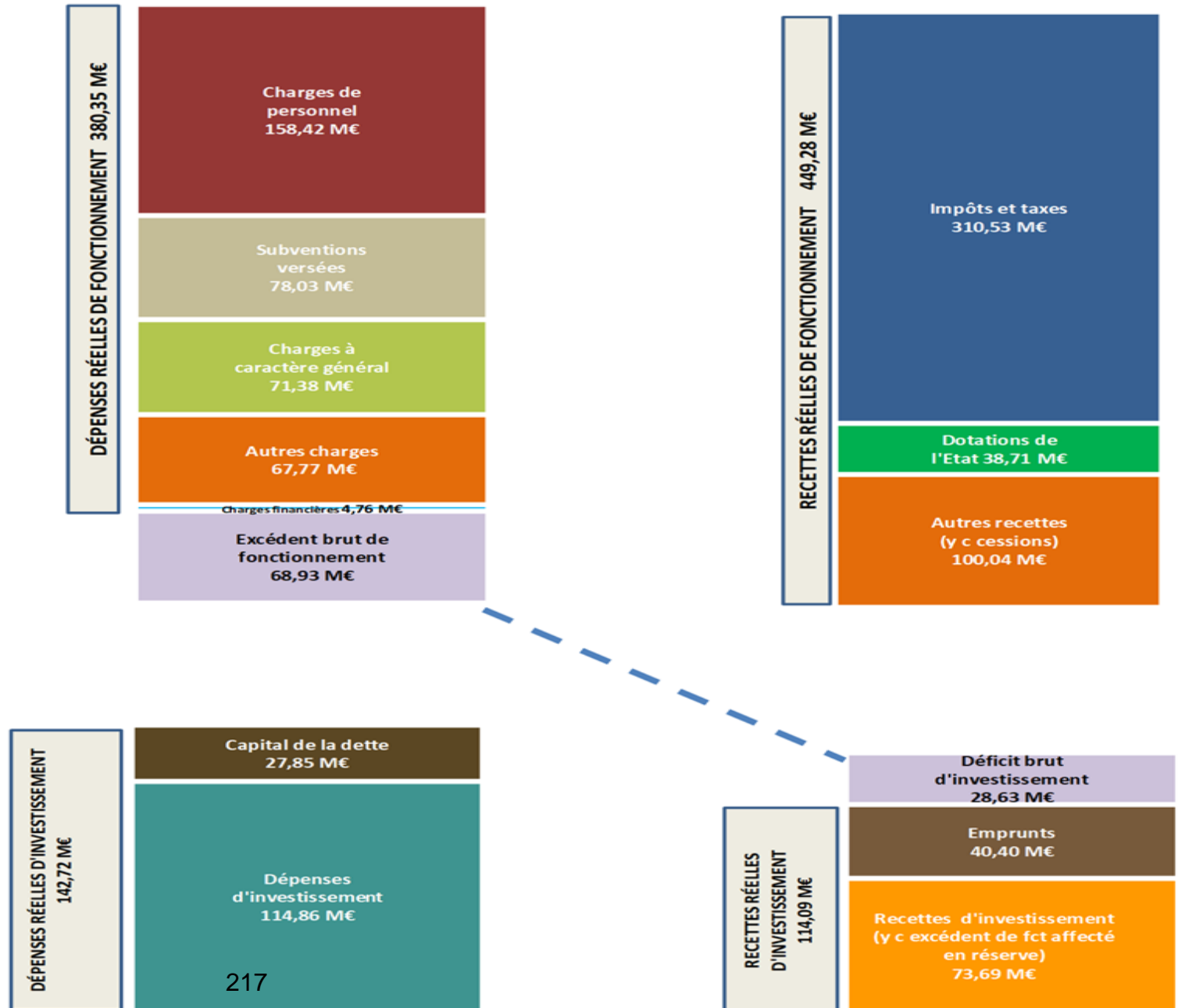
**L'épargne brute revenant au niveau d'avant crise** contribue à minorer le besoin de financement par l'emprunt, ce qui se traduit ici par une **capacité de désendettement améliorée avec 4,87 ans**, très éloignée de la cible fixée à 10 ans.

Le résultat 2022 (5 M€) est légèrement inférieur à celui de 2021 (5,8 M€) et reste bien inférieur à celui de 2019.

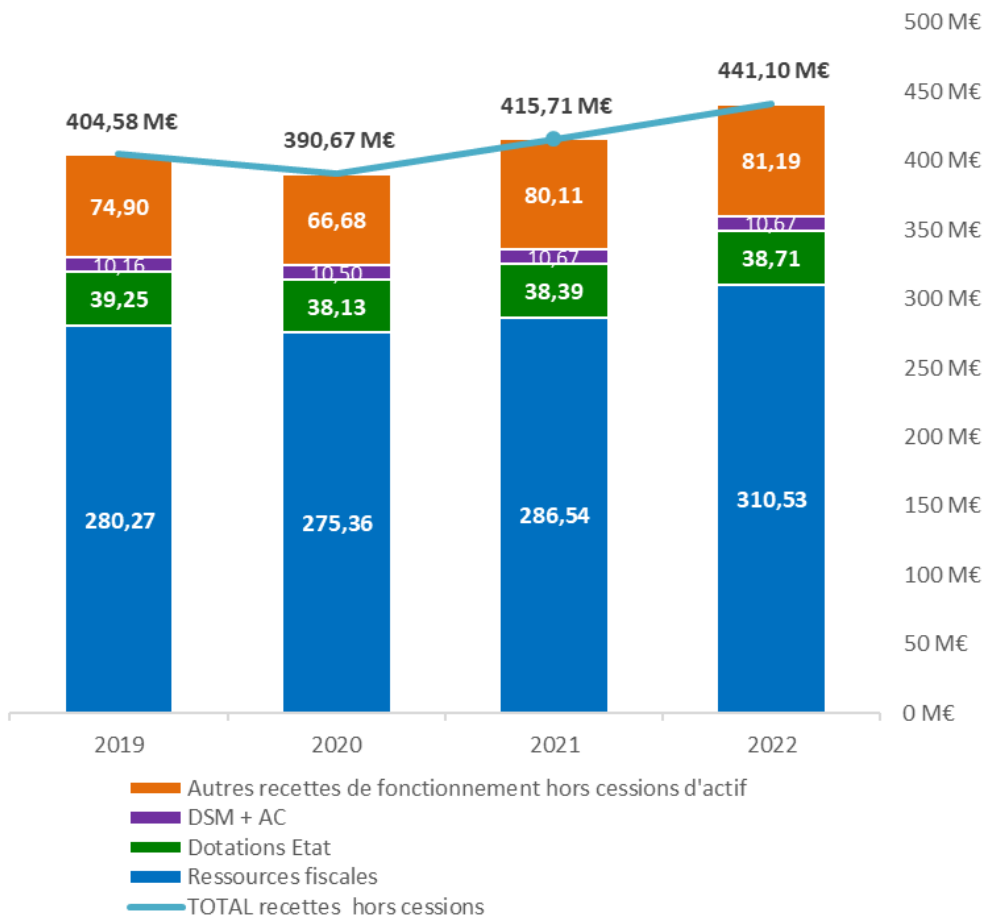
	En euros	réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Evolution
1	Recettes réelles de fonctionnement hors produits de cessions	404 581 734,29	390 673 787,23	415 709 829,28	441 098 015,72	6,11%
2	Dépenses réelles de fonctionnement hors Interêts de la dette	341 606 375,98	347 303 675,98	355 468 745,64	375 597 762,03	5,66%
3 = 1-2	<b>Epargne de gestion</b>	<b>62 975 358,31</b>	<b>43 370 111,25</b>	<b>60 241 083,64</b>	<b>65 500 253,69</b>	<b>8,73%</b>
4	Charges financières	6 354 776,23	5 808 949,15	5 160 155,30	4 755 673,57	-7,84%
5=3+4	<b>Epargne brute</b>	<b>56 620 582,08</b>	<b>37 561 162,10</b>	<b>55 080 928,34</b>	<b>60 744 580,12</b>	<b>10,28%</b>
6	Produits de cessions	1 615 926,31	5 583 500,00	8 545 840,97	8 177 926,57	-4,31%
7= (1+6) - (2+4)	<b>Résultat annuel de fonctionnement</b>	<b>58 236 508,39</b>	<b>43 144 662,10</b>	<b>63 626 769,31</b>	<b>68 922 506,69</b>	<b>8,32%</b>
8	Remboursement en capital de la dette	25 349 854,64	26 221 692,25	27 717 899,77	27 853 373,97	0,49%
9=5-8	<b>Epargne nette</b>	<b>31 270 727,44</b>	<b>11 339 469,85</b>	<b>27 363 028,57</b>	<b>32 891 206,15</b>	<b>20,20%</b>
10	Dépenses d'investissement hors dette	81 402 679,44	88 066 152,82	113 637 966,24	114 861 903,90	1,08%
11	Emprunts mobilisés	23 000 000,00	45 000 000,00	40 000 000,00	40 400 000,00	1,00%
12	Recettes d'investissement hors emprunts	18 660 699,44	21 053 936,55	24 096 862,23	32 414 540,44	34,52%
13	Résultat N-1 affecté	60 072 519,96	52 862 768,72	36 319 810,34	41 270 725,14	13,63%
14 = (11+12+13) - (8+10)	<b>Résultat annuel d'investissement</b>	<b>-5 019 314,68</b>	<b>4 628 860,20</b>	<b>-40 939 193,44</b>	<b>-28 630 012,29</b>	<b>-30,07%</b>
15	Excédent global de clôture fin d'exercice précédent	-9 362 322,54	-9 007 897,55	2 445 814,41	-16 137 334,86	-759,79%
16 = 7+14+15	<b>Résultat brut de clôture</b>	<b>43 854 871,17</b>	<b>38 765 624,75</b>	<b>25 133 390,28</b>	<b>24 155 159,54</b>	<b>-3,89%</b>
17	Solde des restes à réaliser (crédits reportés sur exercice suivant)	31 240 747,31	34 272 281,97	19 445 953,81	19 087 721,37	-1,84%
18 = 16 - 17	<b>Résultat net de clôture</b>	<b>12 614 123,86</b>	<b>4 493 342,78</b>	<b>5 687 436,47</b>	<b>5 067 438,17</b>	<b>-10,90%</b>
	<b>Encours de dette au 31 décembre</b>	<b>252 151 307,60</b>	<b>270 929 615,16</b>	<b>283 211 715,39</b>	<b>295 769 620,82</b>	<b>4,43%</b>
216	<b>Capacité de désendettement (en années)</b>	<b>4,45</b>	<b>7,21</b>	<b>5,14</b>	<b>4,87</b>	<b>-5,30%</b>



# La structure du compte administratif 2022



## Des recettes de fonctionnement à 449 M€ en augmentation de + 6%



Les **recettes de fonctionnement**, y compris les cessions, s'élèvent à **449 M€**, en augmentation de **+ 6 %** portées par :

- une revalorisation des bases locatives de 3,4% et donc une progression de la fiscalité locale (+7,5 M€)
- des droits de mutation dont la progression se poursuit mais à un rythme moindre qu'en 2021(+1,06 M€),
- des produits des services en fortes hausses et qui renouent avec les chiffres de 2019 après la réouverture des équipements(+3,3 M€)

De manière exceptionnelle :

- un produit d'indemnisation de 3 M€ versé au titre des travaux sur le stade Chaban-Delmas et des reprises de provision suite à l'extinction des risques couverts de 7 M€

**Retraitées des écritures exceptionnelles, les recettes ne progressent que de 3,6%, soit une évolution inférieure aux dépenses courantes** (qui progressent de +4,4%)

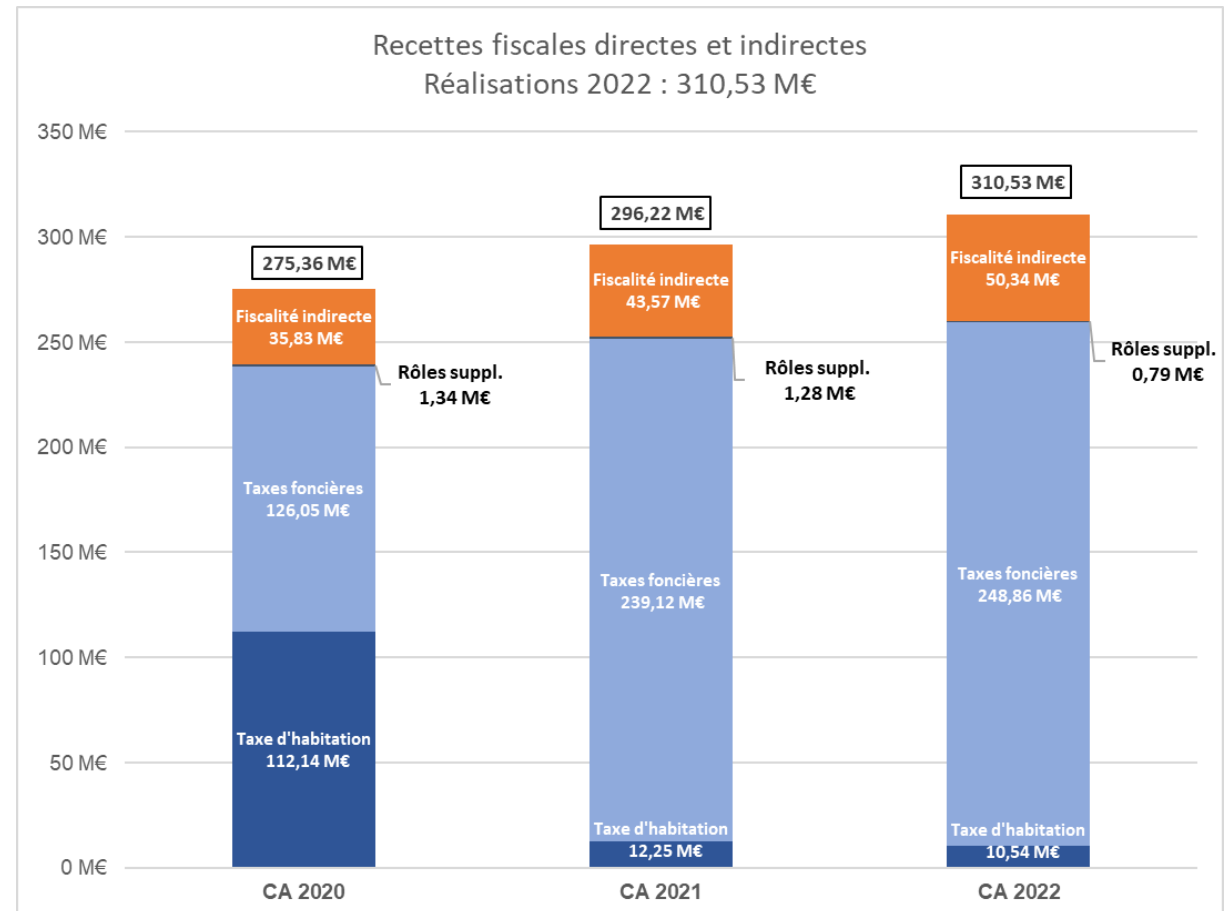
## Des recettes de fonctionnement à 449 M€ en augmentation de +6%

RECETTES REELLES TOTALES En millions d'euros	2021	2022	Evolution 2021/2022	Part relative (2022)	REPART PAR HABITANTS
Fiscalité directe locale	252,65	260,21	2,99%	57,92%	988
Fiscalité indirecte	43,57	50,32	15,49%	11,20%	191
- Droits de mutation	29,32	30,38	3,62%	6,76%	115
- Autres impôts et taxes	14,25	19,94	39,93%	4,44%	76
Dotations de solidarité métropolitaine (DSM)	10,67	10,67	0,00%	2,37%	41
Dotations de l'Etat	41,26	42,21	2,30%	9,40%	160
- DGF et DGD	38,39	38,71	0,83%	8,62%	147
- Allocations compensatrices	2,87	3,51	22,30%	0,78%	13
Autres recettes de fonctionnement (hors cessions)	67,36	70,30	4,36%	15,65%	267
- Produits des services, du domaine et ventes diverses	37,76	41,03	8,66%	9,13%	156
- Dotations et participations organismes extérieurs	22,15	19,83	-10,47%	4,41%	75
- Autres recettes	7,45	9,45	26,85%	2,10%	36
Reprises de provisions	0,21	7,38	3414,29%	1,64%	28
<b>Sous total recettes hors cessions d'actif</b>	<b>415,71</b>	<b>441,10</b>	<b>6,11%</b>	<b>98,18%</b>	<b>1 676</b>
Cessions d'actif	29,55	8,18	-4,33%	1,82%	31
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>424,26</b>	<b>449,28</b>	<b>5,90%</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 707</b>

## Des produits de fiscalité directe locale marqués par une profonde mutation de structure avec la disparition de la taxe d'habitation

**Les contributions directes\* représentent 60% des recettes de fonctionnement.** La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de taxes foncières.

En 2022, la taxe foncière a rapporté 9,7 M€ de plus, principalement du fait de la revalorisation des bases locatives à hauteur de 3,4% par la loi de finances et donc sans changement de taux.



\* : taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

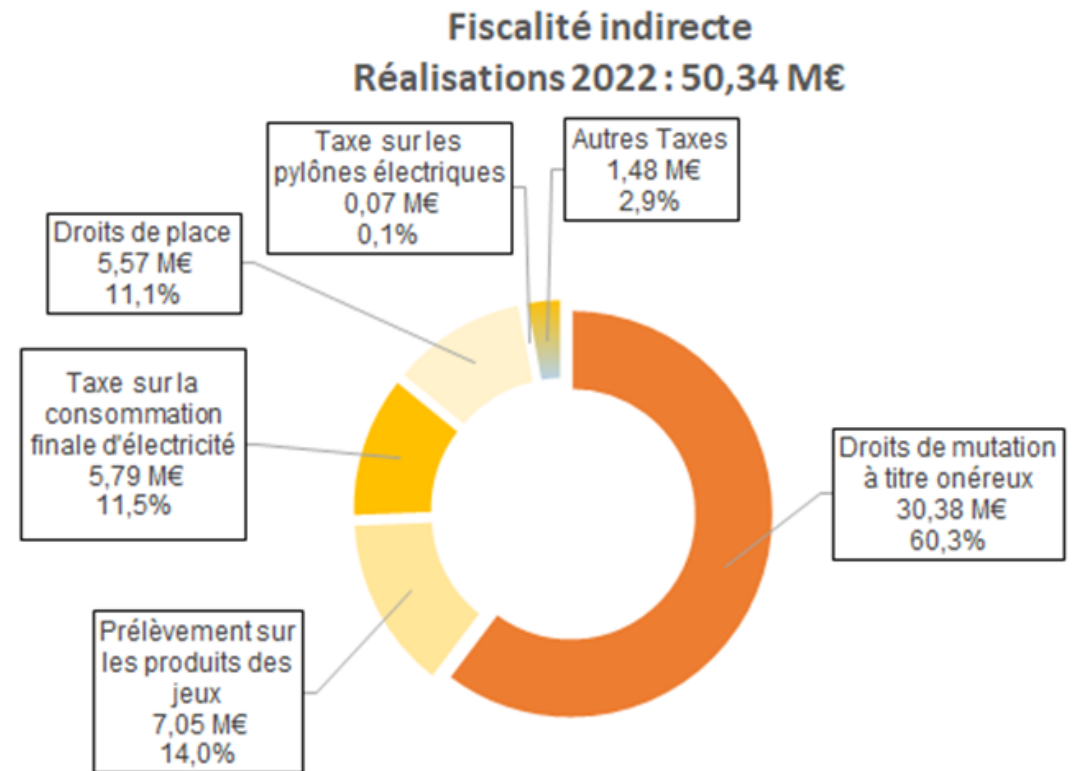
## Une fiscalité indirecte qui continue de progresser dans un contexte de rebond économique et immobilier

La hausse de produit constatée de DMT0 en 2022 (+1,06 M€, soit +3,6 %) témoigne de la dynamique du marché immobilier bordelais.

Avec 7,05 M€ de produits sur les jeux des casinos en 2022, cette recette augmente de 3,24 M€ par rapport à 2021 (+85%) et retrouve un niveau proche du produit 2019. En effet, l'activité du casino avait été impactée en 2020 et 2021 par les mesures de confinement liées à la crise sanitaire.

Les **droits de place** (sur plaçages, sur halles et marchés) ont augmenté de +1,39 M€, soit +33,1 % par rapport à 2021 et s'élèvent à **5,57 M€ en 2022** marquant ainsi le retour à un niveau d'activité pré-pandémie.

Le montant de la **taxe communale sur la consommation finale d'électricité** réalisé en 2022 s'est élevé à **5,79 M€**, en hausse de +0,40 M€ (soit +7,4 % par rapport à 2021) <sup>221</sup>

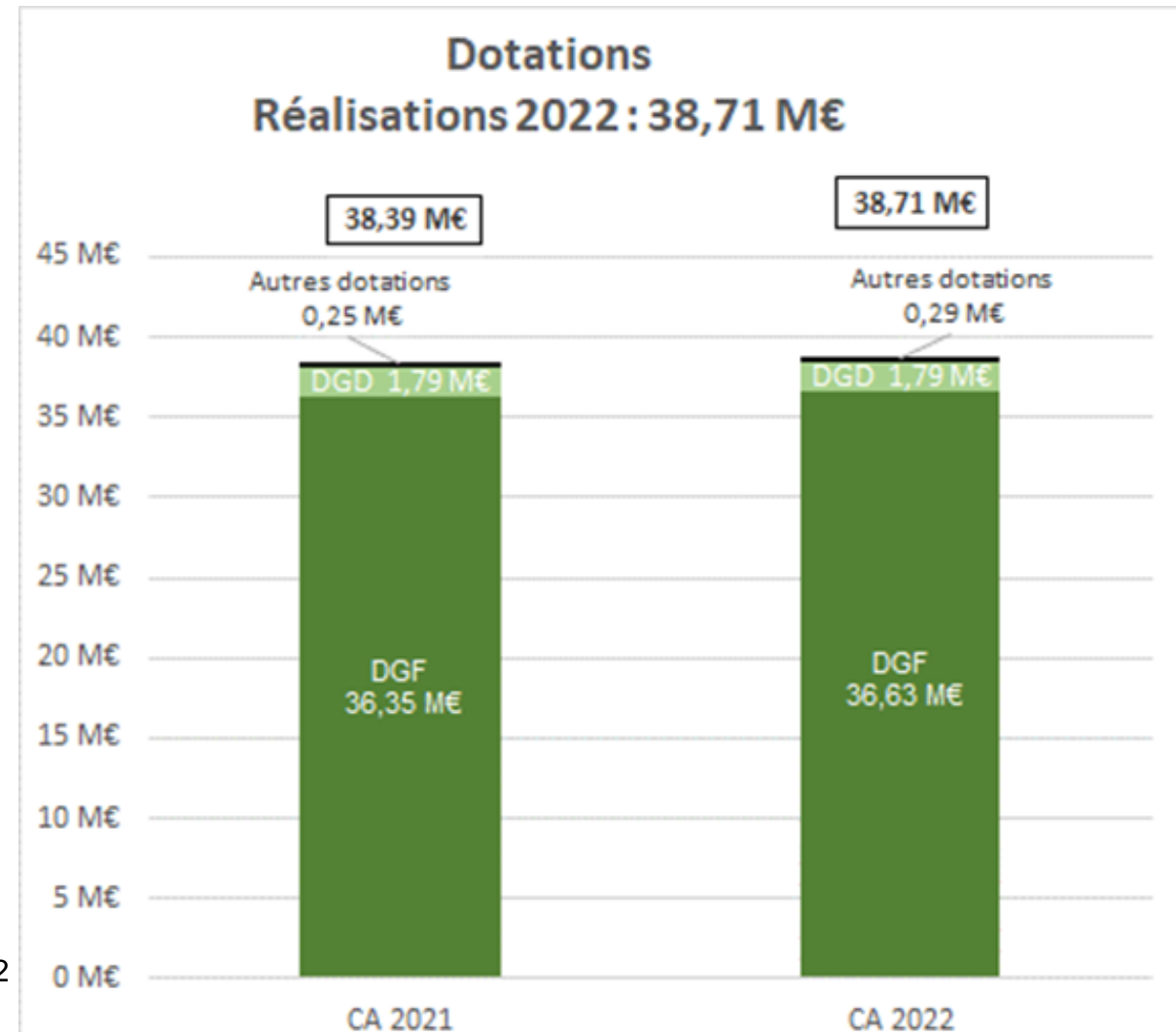


## Une dotation générale de fonctionnement DGF stable en montant mais en baisse par habitant

En 2022, la dotation forfaitaire de la commune a été d'une part écrêtée à hauteur de -438 173 € pour financer la péréquation, et, d'autre part majorée de +576 170 € du fait de la dynamique démographique de Bordeaux.

Au total, en 2022, **la dotation forfaitaire de la DGF est quasiment stable à +0,14 M€ par rapport à 2021, soit +0,4 %.**

Néanmoins **la DGF par habitant baisse de -0,9% par rapport à 2021** en se basant sur la croissance de la "population DGF" de 4 469 habitant soit +1,7% sur un an.



## Les autres recettes de fonctionnement progressent essentiellement sous l'effet de la fin des mesures COVID

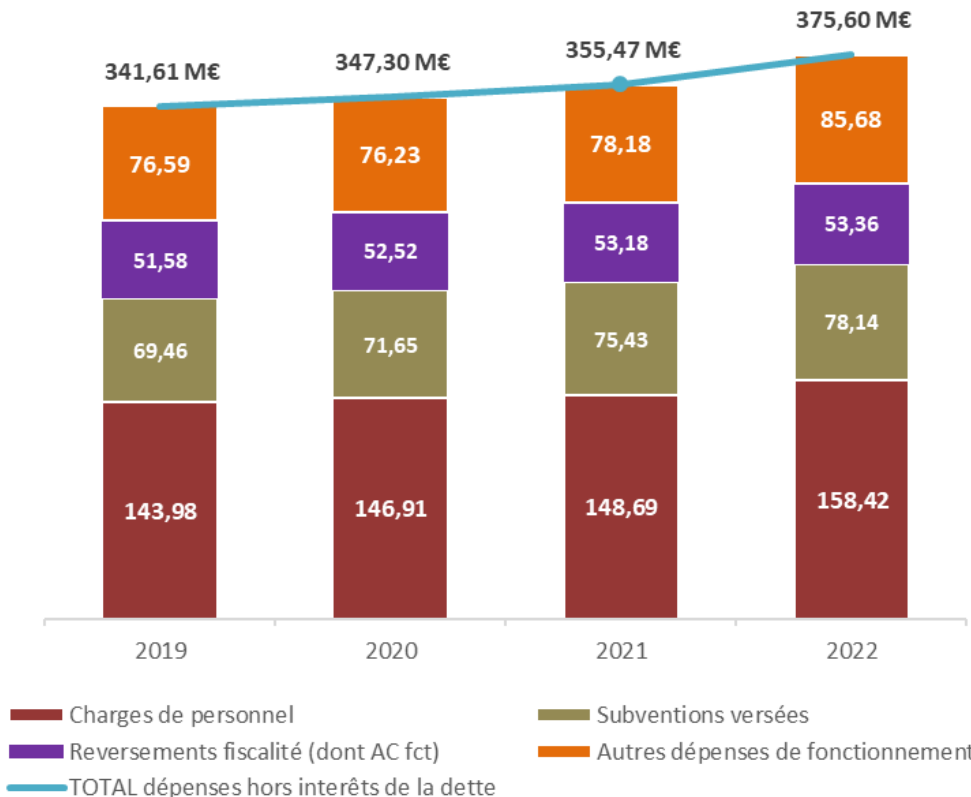
Les **autres recettes de fonctionnement** s'élèvent à 70,3 M€ hors reprises de provision et cessions d'actif, elles augmentent de **+4,36 %** en 2022.

Les **redevances de stationnement et de forfait de post stationnement** sont à 17M € en 2022, stables par rapport à 2021. Les contrôles incitant les usagers à respecter le pré-paiement aux horodateurs sont ainsi incitatifs, et les usagers sont à jour de leurs abonnements.

Hors stationnement, les **produits des services et du domaine**, notamment les **services publics proposés aux Bordelais** (musées, piscines, crèches, cantine scolaire...), se sont élevés à 24,05 M€ en 2022, en progression de 3,2 M€ et reflètent globalement un retour au niveau avant COVID (23,7M€ en 2019) :

- 5,72 M€ de recettes de cantine scolaire (6,29 M€ en 2021) ; baisse expliquée par un moindre nombre de jours de service (grèves) et une poursuite des assouplissements tarifaires accordés pendant le COVID sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2022.
- 3,04 M€ de recettes dans les crèches (2,9 M€ en 2021),
- 1,15 M€ de recettes d'entrées dans les piscines (0,67 M€ en 2021),
- 2,23 M€ de recettes de musées (1,22 M€ en 2021), traduisant un retour de la fréquentation des visiteurs payants au niveau 2019 et une meilleure activité des boutiques des musées,
- 1,57 M€ de prestations de services en faveur des personnes âgées (1,49 M€ en 2020).

## Des dépenses de fonctionnement à 380 M€ en hausse de +5,5%



Dépenses réelles de fonctionnement En millions d'euros	2021	2022	Evolution 2021/2022	Part relative (2022)
Charges de personnel	148,69	158,42	6,55%	41,65%
Subventions versées	75,24	78,03	3,71%	20,52%
- Aux associations et autres de droit privé	41,84	42,87	2,46%	11,27%
- Au CCAS	10,90	13,10	20,15%	3,44%
- Aux autres organismes	22,50	22,06	-1,92%	5,80%
Reversements	53,18	53,36	0,34%	14,03%
- Attribution de compensation versée	50,93	51,21	0,56%	13,47%
- FPIC et autres reversements	2,25	2,14	-4,60%	0,56%
Charges à caractère général	66,96	71,38	6,59%	18,77%
- Prestations restauration SIVU	12,93	12,88	-0,38%	3,39%
- Fournitures, Énergie, fluides	14,95	16,64	11,30%	4,37%
- Autres charges à caractère général	39,08	41,86	7,10%	11,00%
Autres dépenses	10,62	7,61	-28,35%	2,00%
Dotation aux provisions	0,78	6,80	771,79%	1,79%
<b>Sous total dépenses hors intérêts</b>	<b>355,47</b>	<b>375,60</b>	<b>5,66%</b>	<b>98,75%</b>
Charges financières	5,16	4,76	-7,84%	1,25%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>360,63</b>	<b>380,35</b>	<b>5,47%</b>	<b>100,00%</b>

**Si on neutralise la provision dite « inflation » de 4,5M€ qui a été faite et reprise sur l'exercice, les dépenses n'augmentent que de 4,4%, hors charges financières.**

L'autre provision de 2,3 M€ concerne l'indemnité d'usage<sup>224</sup> du réseau de chaleur urbain du Grand Parc.



## Les dépenses de personnel en hausse pour renforcer les politiques publiques en proximité et accompagner la croissance de la population

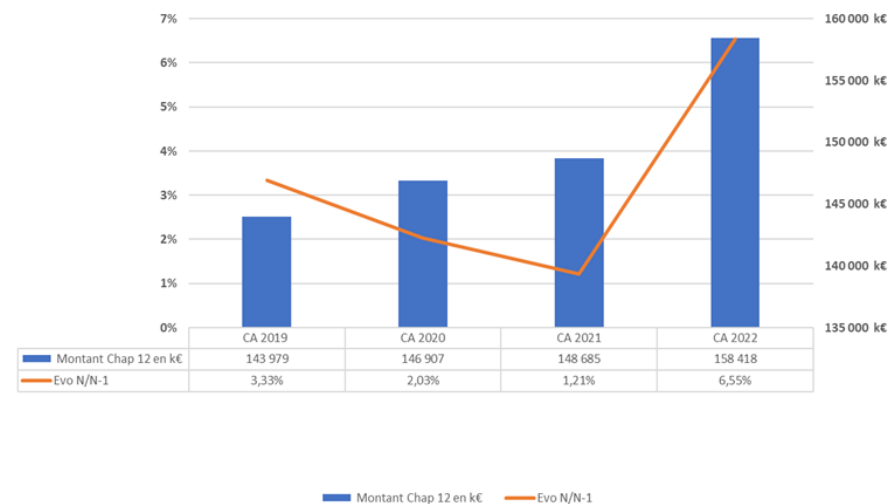
**Les dépenses de personnels s'élèvent à 158,4 M€ en 2022** avec une progression de + 9,73 M€ par rapport à 2021, soit + 6,55%.

Cette progression inclut un abondement de crédits en décision modificative en novembre de 3,8 M€, suite à la revalorisation du point d'indice décidée par l'Etat au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

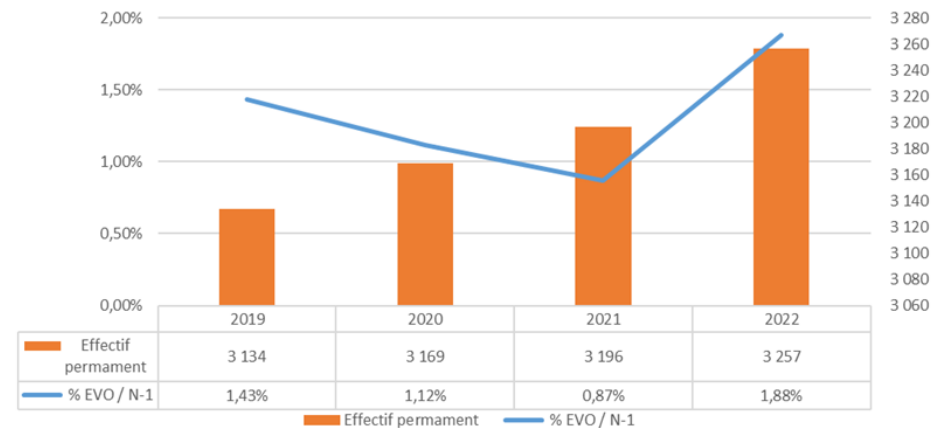
**Les effectifs permanents s'élèvent à 3 257 ETP en moyenne annuelle en 2022** avec un solde à + 60 par rapport à 2021 soit +1,9% :

- dont +73 ETP moyens pour les métiers liés principalement à l'éducation, à la petite enfance et à la sécurité.
- Et un solde à - 13 ETP moyens sur les autres métiers de la collectivité.
- La trajectoire des effectifs est le reflet de la dynamique démographique territoriale de la commune (+1,1% / an sur les 5 dernières années)

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE DEPUIS 4 ANS



EVOLUTION EFFECTIF PERMANENT EN ETP MOYEN ANNUEL



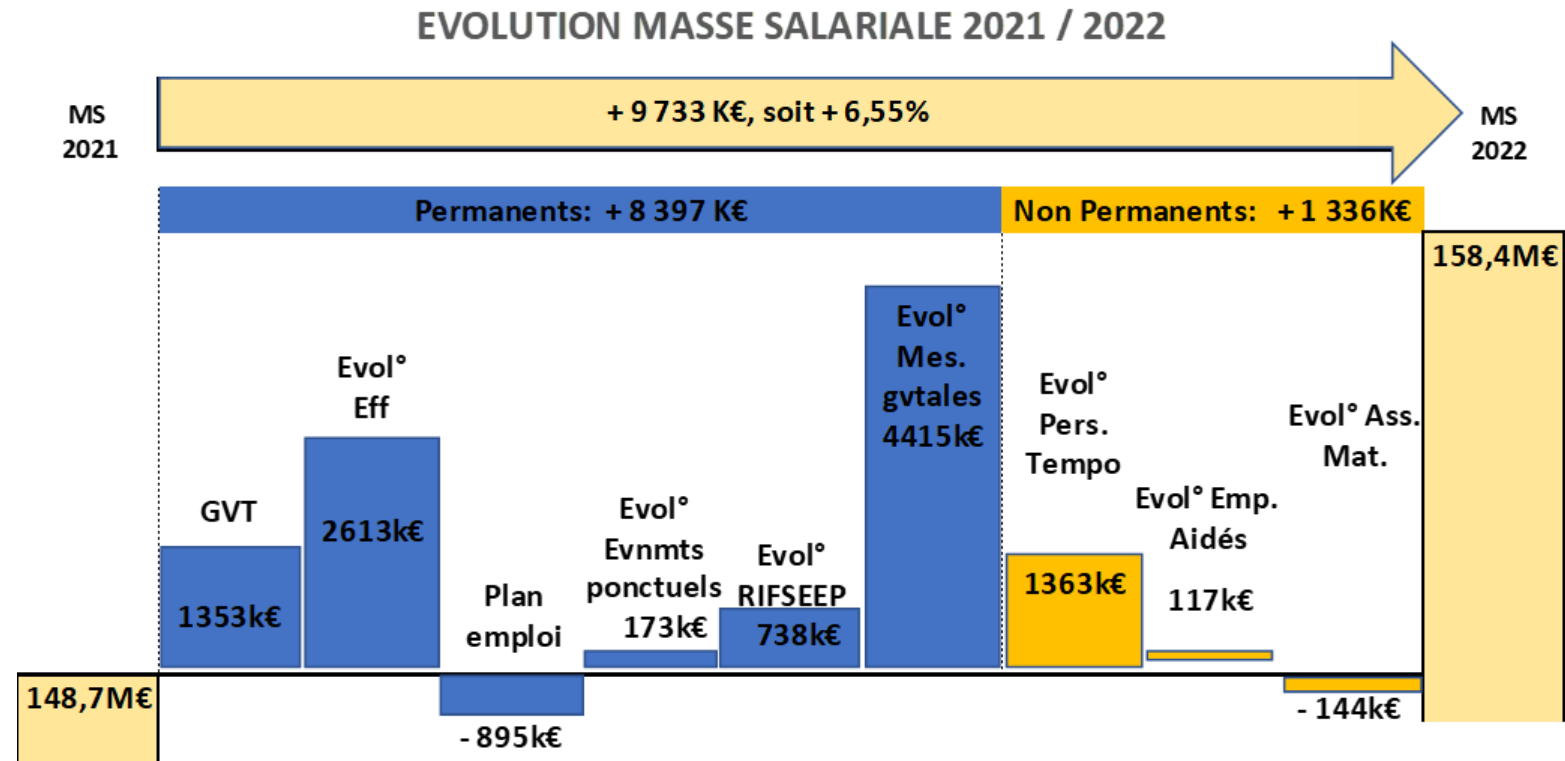
# Une dépense salariale en progression de 6,55%, les mesures gouvernementales pesant pour près de la moitié de cette augmentation

## Emplois permanents :

- L'augmentation des effectifs permanents correspond à + 60 ETP moyens entre 2021 et 2022 ;
- Une augmentation du RIFSEEP conforme au contrat de progrès social signé avec les syndicats

## Emplois non permanents :

- Un recours plus important au personnel temporaire (+1,36 M€).
- La dépense salariale des assistantes maternelles en léger recul.
- Des emplois aidés plus nombreux en 2022.



## Les dépenses de personnels hors masse salariale progressent avec l'accélération des recours à des appuis externes (recrutements, médecine du travail, etc...)

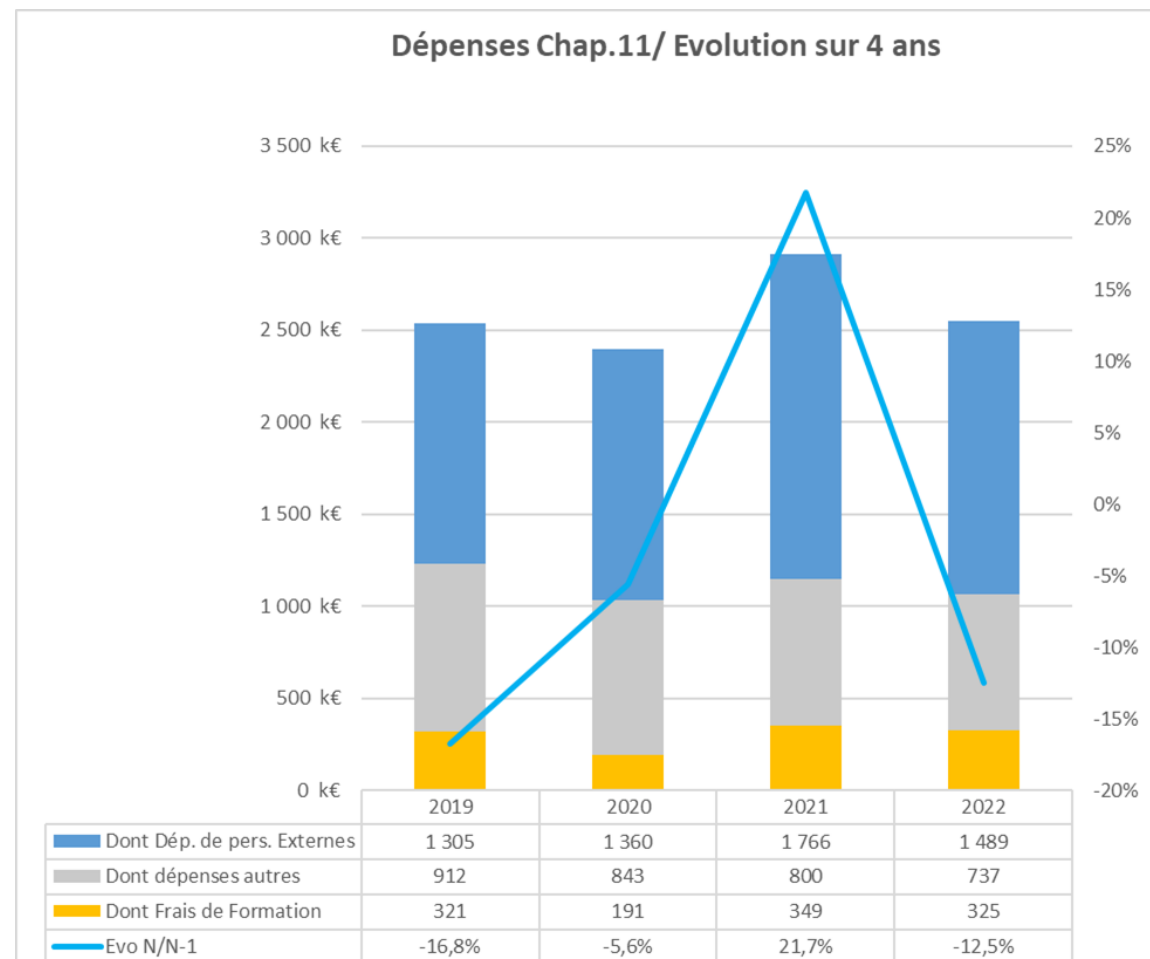
Les dépenses de personnels hors masse salariale s'élèvent à **2,55 M€ en 2022** en baisse de 0,36 M€ par rapport à 2021, soit - 12,5%.

Ces dépenses concernent principalement **deux grands postes** ( 73 % des dépenses):

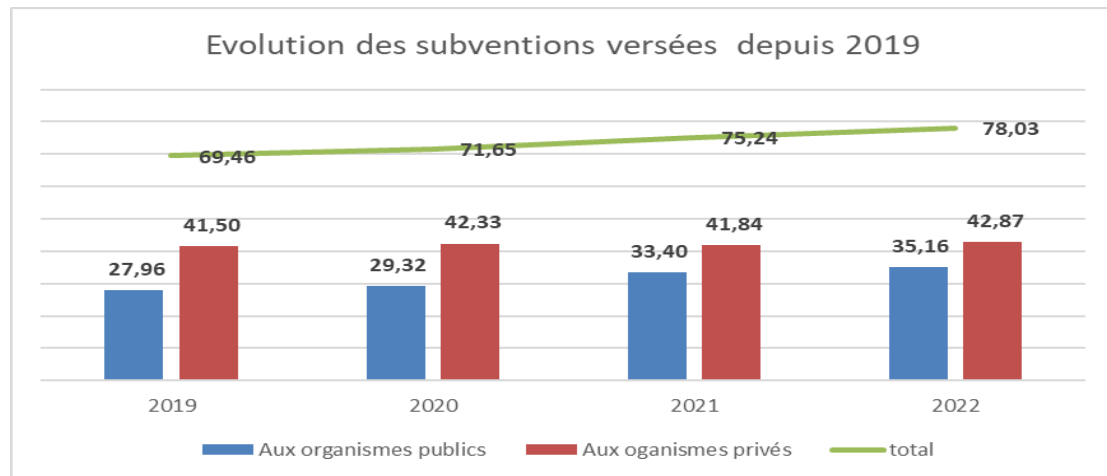
- la formation
- le recours aux associations d'insertion par la Direction de l'éducation.

Cette baisse 2022 est principalement dû à un recours moins important aux associations d'insertion et à des frais de déplacement en diminution.

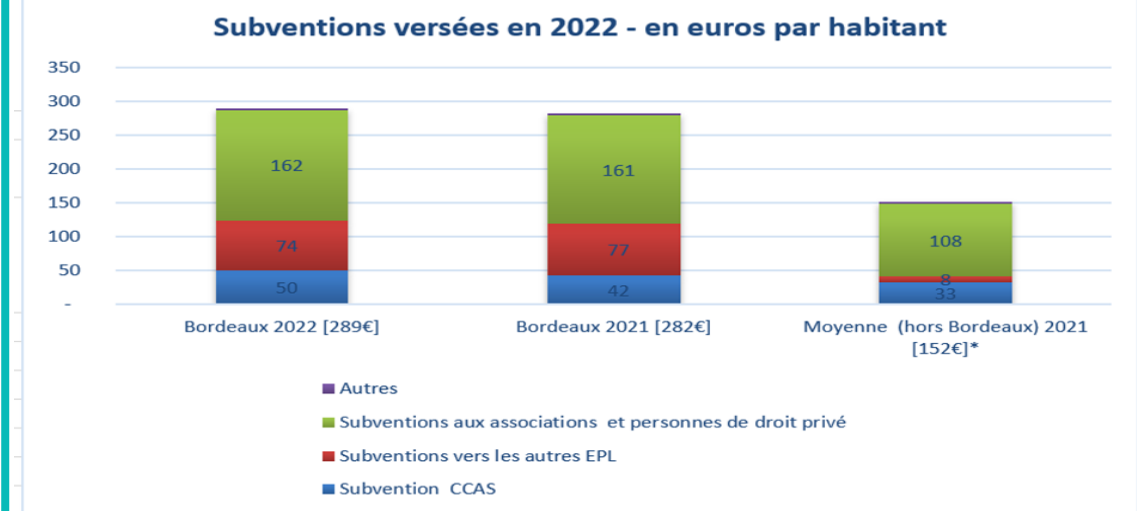
Le solde de ces crédits permet d'accompagner les politiques sociales, les dépenses en lien avec les difficultés de recrutement ou encore les dépenses de médecine du travail.



## Des subventions à 78M€ en forte progression de +3,7%, représentant 289€/hab soit beaucoup plus que d'autres villes comparables



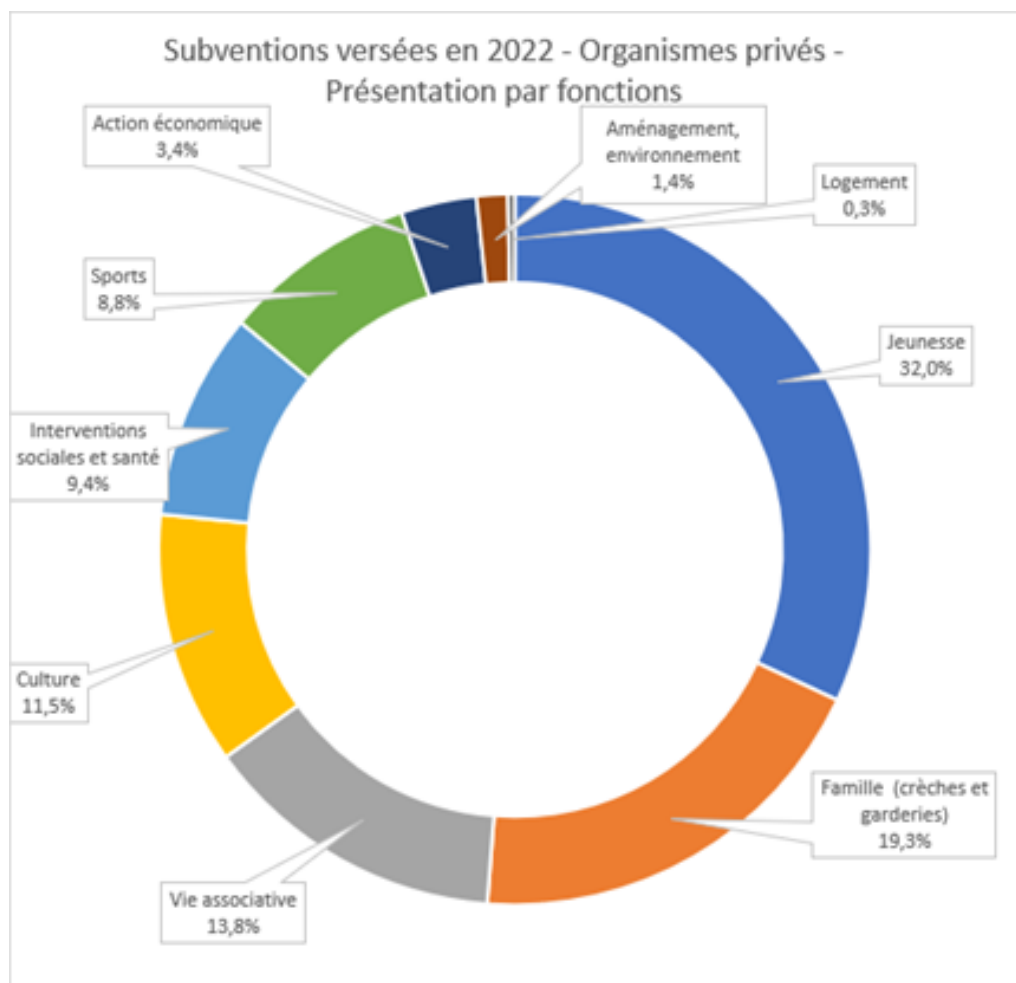
Les montants versés en 2020 et 2021 comportaient une part de soutien aux structures pendant la période COVID (et une baisse de certaines subventions liées au volume d'activité des associations)  
L'année 2022 est une année de plein redémarrage de la vie associative.



Le montant des subventions par habitant est particulièrement élevé par rapport à d'autres villes comparables .

Base CA 2021 des villes de Toulouse, Rennes, Lyon, Nantes, Lille, Strasbourg, Marseille, Montpellier

## Les subventions aux organismes privés à 43M€ en progression de +2,5% montrent un soutien continu après la période pandémique



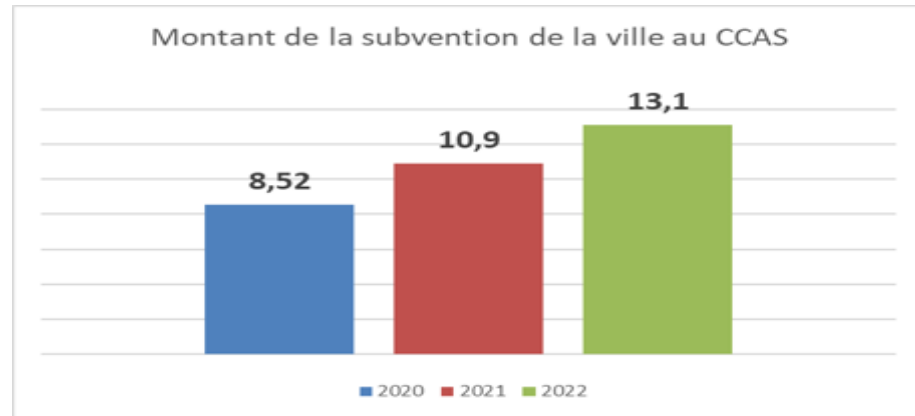
229

**Organismes privés** : près de 43 M€ versés en numéraire +2,46% par rapport à 2021 et même de +3,2% en retraitant des subventions COVID (41,4 M€ en 2021 pour 42,8M€ en 2022).

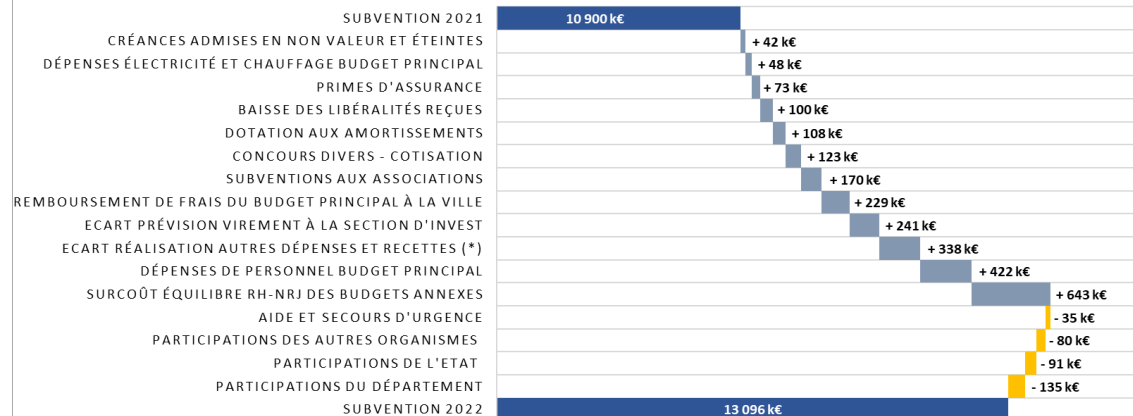
**710 organismes** ont bénéficié d'une subvention **en numéraire** et **1016** d'une **aide en nature** valorisées globalement à 11,3 M€ (+10,6 %).

# Les subventions aux organismes publics atteignent 35,16 M€ en hausse de + 5,3 %, dont + 2,2M€ de subvention au CCAS en progression de +20% (+ 54% depuis 2020)

## CCAS



### EVOLUTION 2021 - 2022 DE LA SUBVENTION VILLE AU CCAS



**CCAS** La hausse de la subvention de la Ville a permis d'accompagner la hausse des dépenses RH et énergie des établissements, ainsi qu'une hausse des interventions sociales assurées par les associations

**Opéra National de Bordeaux** 16,36 M€ conforme à la prévision et en légère baisse après deux années de dotation exceptionnelle COVID.

**Ecole des Beaux-Arts de Bordeaux** : une subvention de 3,3 M€ quasi-stable.

### Autres (2,4 M€) :

- SBSL (concessionnaire soutenu au titre de ses missions de service public)
- GIP Bordeaux Métropole Médiation
- Collèges dans le cadre de l'appel à projet France Portugal

**Les charges à caractère général sont en progression de 6,59 % principalement sous l'effet des dépenses énergétiques, et de la reprise de l'activité des délégataires**

Ces charges comprennent 12,89 M€ de prestations de restauration collective payées au **SIVU** de Bordeaux-Mérignac, dépenses sensiblement équivalentes à celles de 2021, mais en légère baisse (12,93 M€).

Les dépenses d'**énergie, de fluides et de fournitures** : **16,64 M€**, en hausse de plus de 10 % par rapport à 2021 (14,95 M€), dont 7,87 M€ de dépenses d'électricité (6,95 M€ en 2021), 1,33 M€ d'eau (1,05 M€ en 2021) et 2,75 M€ de combustibles (2,01 M€ en 2021).

Ces hausses sont dues d'une part du fait de la hausse des m<sup>2</sup>, compensé par les effets de la rénovation thermique des bâtiments, de la politique de tout air neuf suite au COVID, des effets climatiques et pour 1 M€ des effets de fin de la facturation du marché total énergies sur 2021.

Les **autres charges à caractère général** regroupent notamment les **prestations de service** hors SIVU, globalement stables autour de 10 M€, les taxes foncières acquittées par la Ville sur son patrimoine, en hausse de 500 k€ et les hausses de coût des nouvelles délégations de service public dans les crèches pour 500 k€ environ.

# Programme d'équipement : principales exécutions des crédits de paiement 2022 par politique publique (en M€)

## ADAPTER LA VILLE AUX DEFIS ENVIRONNEMENTAUX

PAE BAF réalisation éclairage public	1,42
Réhabilitation de la place Gambetta - part Ville - MO Métropole	1,41
Réseaux et matériels Eclairage public	1,32
Acquisition la Chiffonne Rit	1,02
PRU Grand Parc - Parvis des écoles	0,82
Parc paysager du Grand Parc	0,77
Réhabilitation et aménagement jardin de quartier	0,73
Plan Canicule	0,73
Place de l'Europe - Eclairage public et Contrôle d'accès	0,67
Aménagements d'espaces de proximité	0,65
Place Gambetta - Eclairage public et Contrôle d'accès	0,62
Cité municipale - Redevances non financières	0,55
Enfouissement des réseaux	0,52
Contrôle d'accès	0,52
Plan Nature en ville	0,51
Hotel de Ville - GER Rénovation Sécurité	0,47

## REPENDRE AUX ASPIRATIONS DEMOCRATIQUES

Espaces Verts - Travaux de mise en accessibilité des ERP et IOP	2,13
Cimetières - Travaux de mise en accessibilité des ERP et IOP	0,74
Bâtiment US Chartrons - Réhabilitation	0,63
Sports - Travaux de mise en accessibilité des ERP et IOP	0,58

## FAVORISER L'EMANCIPATION TOUT AU LONG DE LA VIE

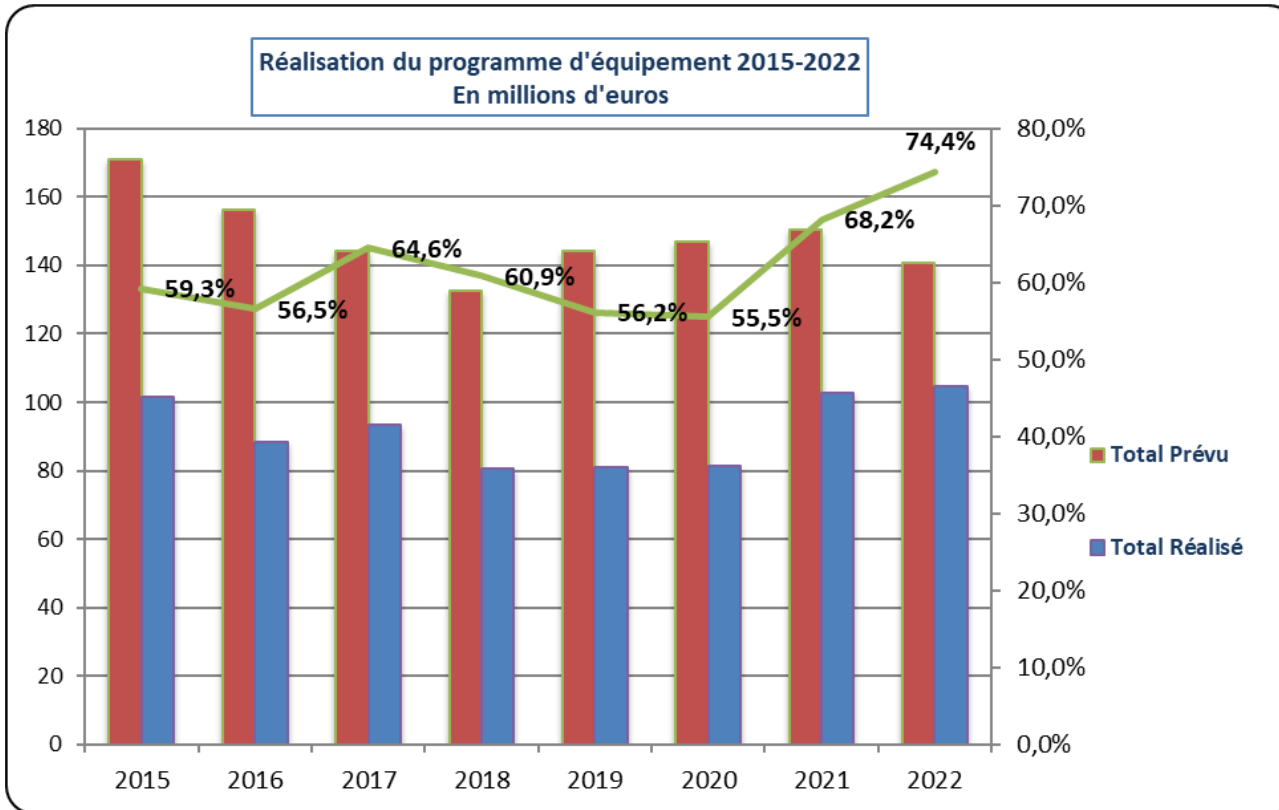
Ecoles - Grosses réparations	5,12
GS Montgolfier annexe Montesquieu	2,86
Crèche Benaugue-Vincent ORU - Construction	1,97
Ecoles Grandir nature : cours buissonnières	1,83
GS Brazza 1 - Création 18 classes	1,78
Crèche Montgolfier	1,31
Crèches - Sécurité et grosses réparations	0,93
Ecole J Cocteau - Relocalisation	0,93
Crèches Grandir nature : cours buissonnières	0,71
Ecole A Dupeux - Restructuration et accessibilité	0,67
Crèche A Faulat	0,63

## LA VILLE EN COMMUN

Piscine Galin - Restructuration	3,93
Gymnase BAF / Haku-MICHIGAMI	2,37
Flèche Saint Michel - Restauration	2,27
Equipements culturels - GER, rénovation et sécurité	2,10
Equipements sportifs - Sécurité et grosses réparations	1,76
Base sous-marine - Réhabilitation annexe	1,42
Acquisition foncière et réhabilitation Manufacture Atlantique	1,18
Terrains de sport - GER, Rénovation et Sécurité	1,03
Skate parc des quais - Travaux et GER	0,76
Gymnase Promis - Rénovation	0,73
Stade Chaban-Delmas - Sécurité et grosses réparations	0,68
Eglise Saint Amand - Restauration du clocher	0,65
Acquisition de documents - Bibliothèque	0,62



## Des dépenses d'investissement qui se consolident à un niveau élevé de 105 M€ en 2022, avec une bonne performance en terme de réalisation à 74%



- Après une forte hausse en 2021, l'effort d'investissement sur les équipements de la ville se poursuit avec **105 M€ investis en 2022, contre 103 M€ en 2021** (contre 95M€ / an en moyenne sur 2014-2020)
- **Le taux de réalisation des investissements s'améliore de nouveau en 2022 (74,4% contre 68% en 2021)** et concrétise donc pleinement l'effort consistant à améliorer la prévision
- Ces investissements bénéficient à l'ensemble des quartiers et représentent **398 € / habitant** (389 € en 2021 et 281 € pour la moyenne des grandes villes en 2021)

## Des dépenses d'investissement qui se consolident à un niveau élevé de 105 M€

Dépenses d'investissement En millions d'euros	2021	2022	Evolution 2021/ 2022	Part relative (2022)
Programme d'équipement	102,67	104,75	2,03%	73,40%
-Dépenses d'équipement propres	77,78	72,43	-6,88%	50,75%
- Attribution de compensation (ACI)	15,14	15,37	1,49%	10,77%
- Autres subventions d'équipement versées	9,75	16,96	74,00%	11,88%
Immobilisations financières	0,16	0,04	-76,08%	0,03%
Autres dépenses d'investissement	10,81	10,07	-6,84%	7,06%
<b>S/Total hors remboursement dette</b>	<b>113,64</b>	<b>114,86</b>	<b>1,08%</b>	<b>80,48%</b>
Remboursement du capital de la dette	27,72	27,85	0,49%	19,52%
Refinancement de la dette				
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>141,36</b>	<b>142,72</b>	<b>0,96%</b>	<b>100,00%</b>

Les dépenses d'investissement sont relativement stables d'une année sur l'autre.

En 2022, les subventions versées représentent une part plus importante de ces investissements, notamment du fait des participations de la ville aux opérations de groupes scolaires métropolitains :

- GS Sempe
- GS Mandela
- GS Modese Testas
- GS Billie Holiday

## La part de recours à l'emprunt en recul sous l'effet de la forte hausse des recettes d'investissement (+34 %)

Recettes d'investissement En millions euros	2021	2022	Evolution 2021/ 2022	Part relative (2022)
Emprunts et refinancement de dette	40,00	40,40	1,00%	35,41%
Recettes hors emprunts	24,10	32,41	34,52%	28,41%
- Subventions et autres participations	10,38	11,40	9,88%	10,00%
- FCTVA, TLE et taxe d'aménagement	9,23	11,76	27,43%	10,30%
- Autres recettes d'investissement	4,49	9,25	106,00%	8,11%
<b>S/Total recettes hors résultat affecté en réserve</b>	<b>64,10</b>	<b>72,81</b>	<b>13,60%</b>	<b>63,82%</b>
Résultat d'exploitation affecté en réserve	36,32	41,27	13,63%	36,18%
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>100,42</b>	<b>114,09</b>	<b>13,61%</b>	<b>100,00%</b>

**Un autofinancement qui s'accroît en 2022 avec une mobilisation de dette nouvelle stable par rapport à 2021 pour couvrir des investissements en hausse.**

Le FCTVA bénéficie de la dynamique forte des investissements réalisés en 2020.

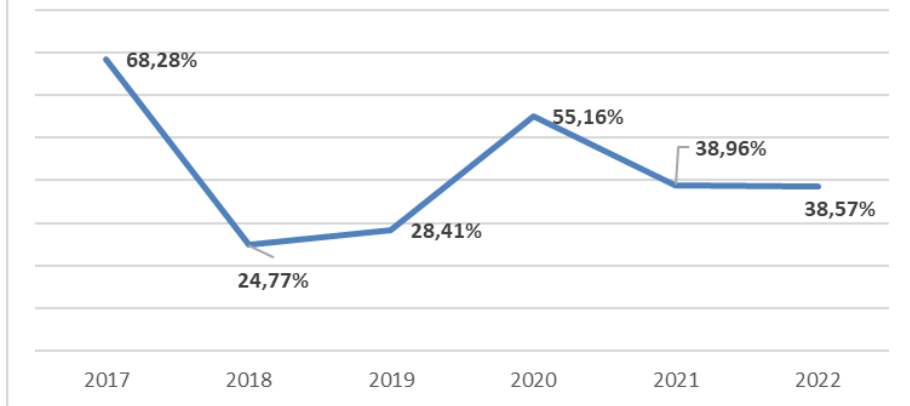
Les subventions significatives perçues cette année concernent :

- les groupes scolaires (6,6 M€ dont 4,7 M€ de participation de BM pour le GS Benauge)
- les équipements sportifs (1,3 M€ dont 0,4 M€ pour le gymnase Haku-MICHIGAMI et 0,4 M€ pour la rénovation du vélodrome) ;
- les équipements culturels (1,2 M€ dont 0,9 M€ pour la flèche Saint-Michel).

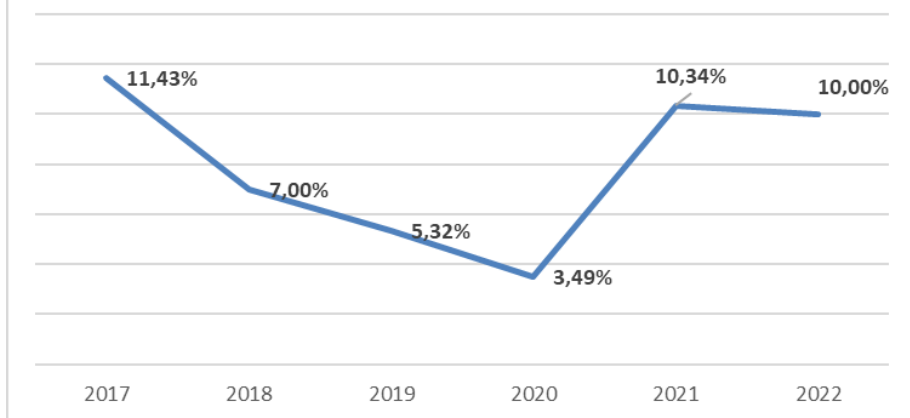
Les autres recettes correspondent au remboursement de Bordeaux-Métropole suite aux dépenses réalisées pour son compte pour le RCU Grand Parc 3,7 M€ et le GS Hortense 5 M€.

## Un programme d'équipement financées à plus de 60% par des ressources propres

Evolution de la part de l'emprunt dans le programme d'équipement



Evolution de la part des subventions et financements extérieurs



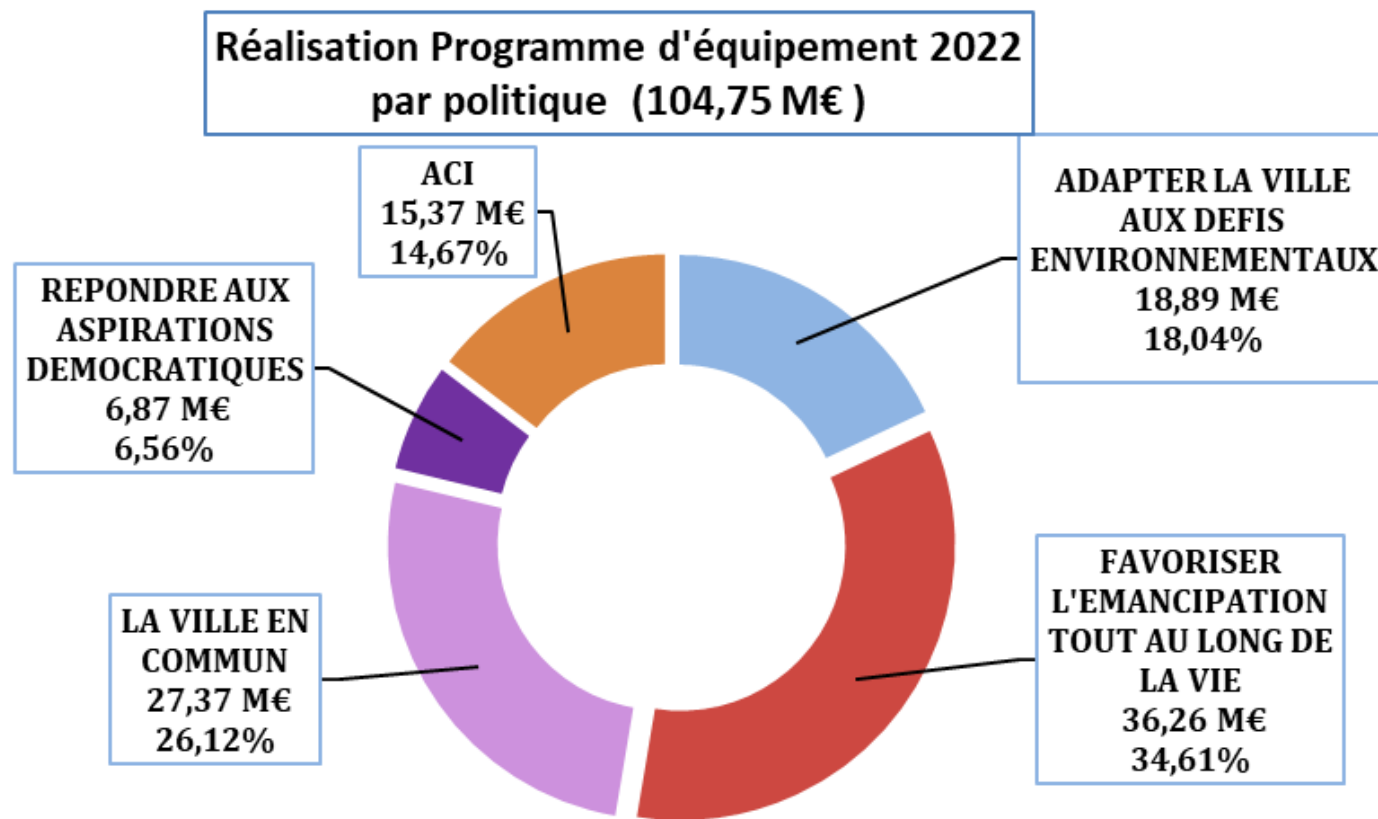
La dynamique d'investissement soutenue entraîne des retours de FCTVA accrus au fil du temps.

En outre, les subventions et financements extérieurs ont une part variable dans le financement total, en fonction des projets.

Depuis 2021, ce montant retrouve des niveaux importants. A noter qu'en 2017, le gel de la DGF avait été justifié par le Gouvernement par l'augmentation des dotations à l'investissement local (DSIL). En 2023, la suppression de la CVAE a permis d'abonder de 25% le montant du Fonds vert.

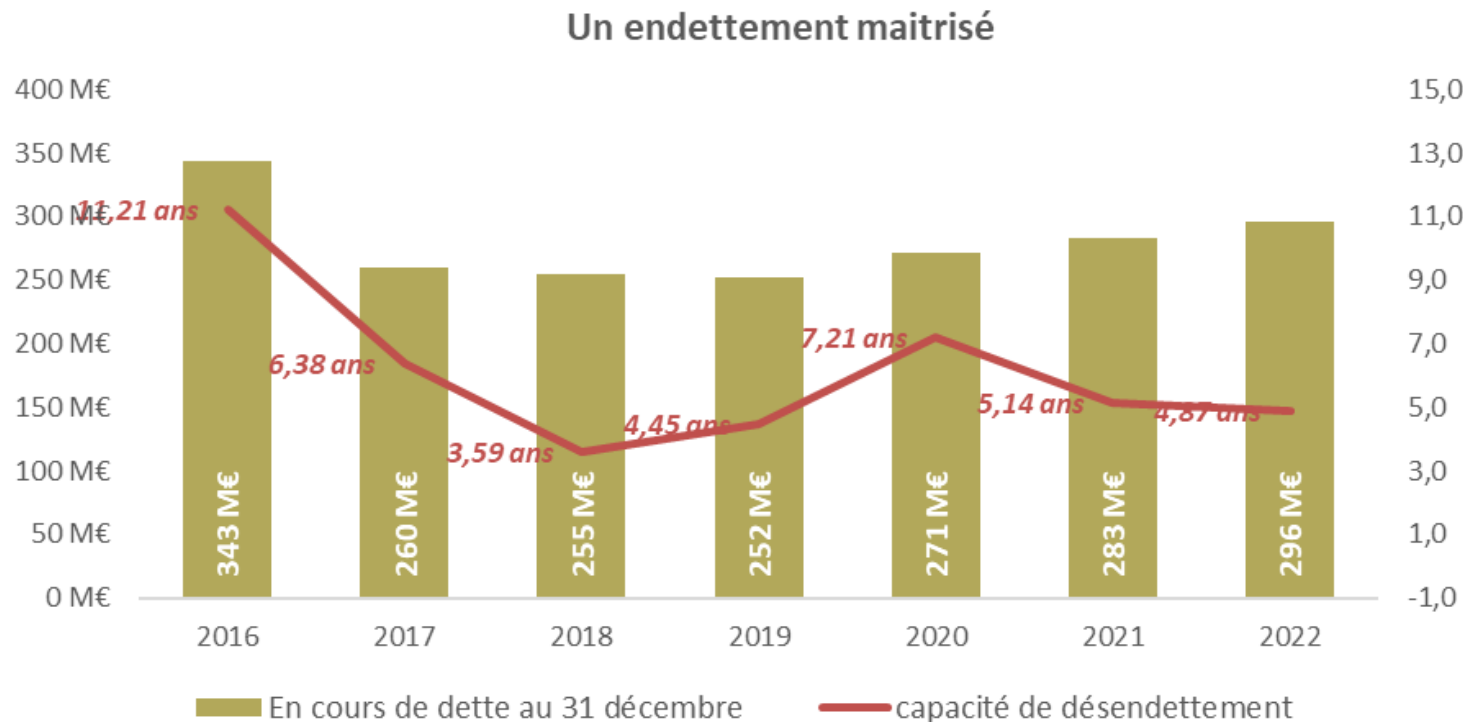
Cette hausse des subventions d'équipement découle donc en partie de moindres ressources en fonctionnement mises à disposition des collectivités, ressources qui auraient pu financer l'investissement via l'épargne

## La répartition des dépenses d'équipement par politique



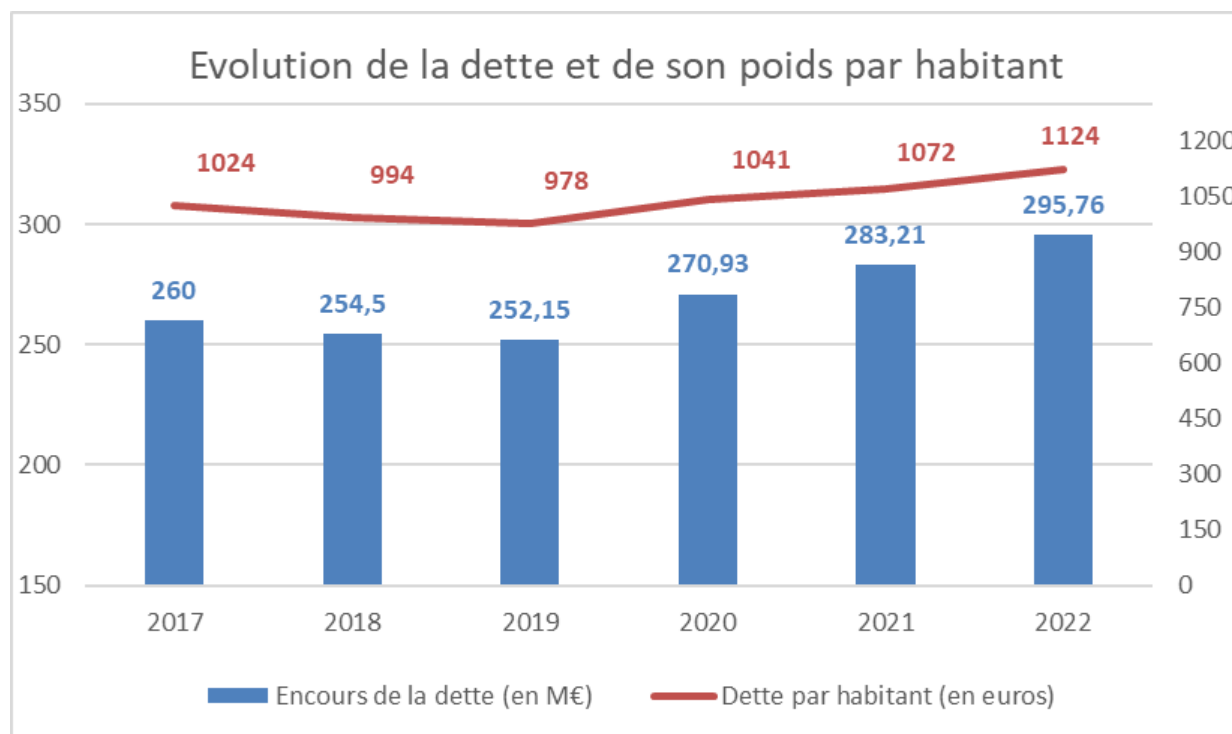
Aux dépenses d'équipement consistant à **adapter la ville au défis environnementaux**, s'ajoutent les dépenses effectuées par Bordeaux-Métropole au titre des espaces publics de Bordeaux pour un montant de **19M€** environ en 2022.

## Un endettement maîtrisé et soutenable pour la ville avec une capacité de désendettement ramenée à 4,87 ans au prix d'une gestion rigoureuse



- Dégradé en 2020 sous l'effet de la crise sanitaire, le niveau de l'épargne brute se consolide en 2022 à 60,74 M€ (55,08 M€ en 2021) et est l'année du retour au niveau de 2019.
- Conjugué à ce niveau d'épargne, la hausse de l'encours de dette maîtrisée (+12,55 M€) améliore la capacité de désendettement de la ville de 5,14 années en 2021 à 4,87 années fin 2022.

## Une dette par habitant contenue et responsable



L'encours de dette (emprunts bancaires et PPP) s'élève au 31 décembre 2022 à 295,76 M€, soit + 12,6 M€ (+4,5 %).

### Mobilisations 2022 :

10 M€ en mars 2022, emprunt contracté en 2021 auprès de l'Agence France Locale à taux fixe 0,67% sur 20 ans,

30 M€ contractés en décembre 2022 auprès de l'Agence France Locale à taux fixe 3,135% sur 20 ans,

Au 31 décembre 2022, la dette par habitant ressort à 1 124 € contre 1 072 € au 31 décembre 2021.

## Présentation de la démarche RSE menée auprès des banques prêteuses de la ville

La municipalité a identifié le financement par l'emprunt comme un pilier d'exemplarité en matière d'engagements RSE en recherchant prioritairement des financements éthiques et écoresponsables.

La ville de Bordeaux a lancé une démarche avec l'ensemble des banques habituellement consultées lors des campagnes annuelles de financement qui :

- permette de différencier les propositions bancaires des futures consultations de la ville ;
- oriente ses choix vers les propositions les plus vertueuses et affirme les valeurs portées par la collectivité ;
- amène les banques à se saisir de ces enjeux.

A cette fin, la ville de Bordeaux a demandé aux banques de remplir un questionnaire détaillé permettant de comprendre précisément leurs activités et expose leurs engagements sur plusieurs points :

- la transparence financière ;
- les actions mises en place en matière environnementale et climatique ;
- les actions en matière de responsabilité sociale ;
- les produits financiers proposés ;
- les travaux d'élaboration et d'analyse des questionnaires ont été menés avec le soutien d'ONG et se prolongent en 2023 en vue d'une généralisation au niveau national



## Répartition de l'encours par prêteur

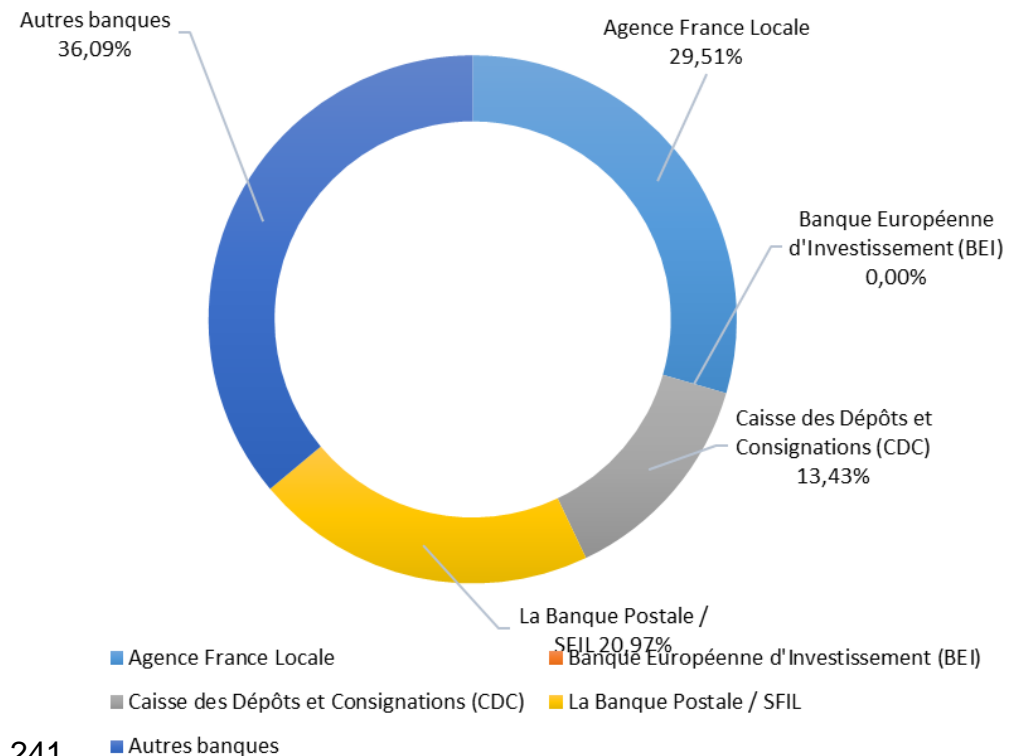
La Ville de Bordeaux a un recours relativement diversifié aux financeurs bancaires

A eux trois, trois acteurs publics représentent 63% de l'encours

- L'Agence France locale, banque dont tous les actionnaires sont des collectivités locales et les clients exclusivement des collectivités locales;
- La Banque des territoires,
- La Banque Postale, engagée dans une démarche RSE très forte

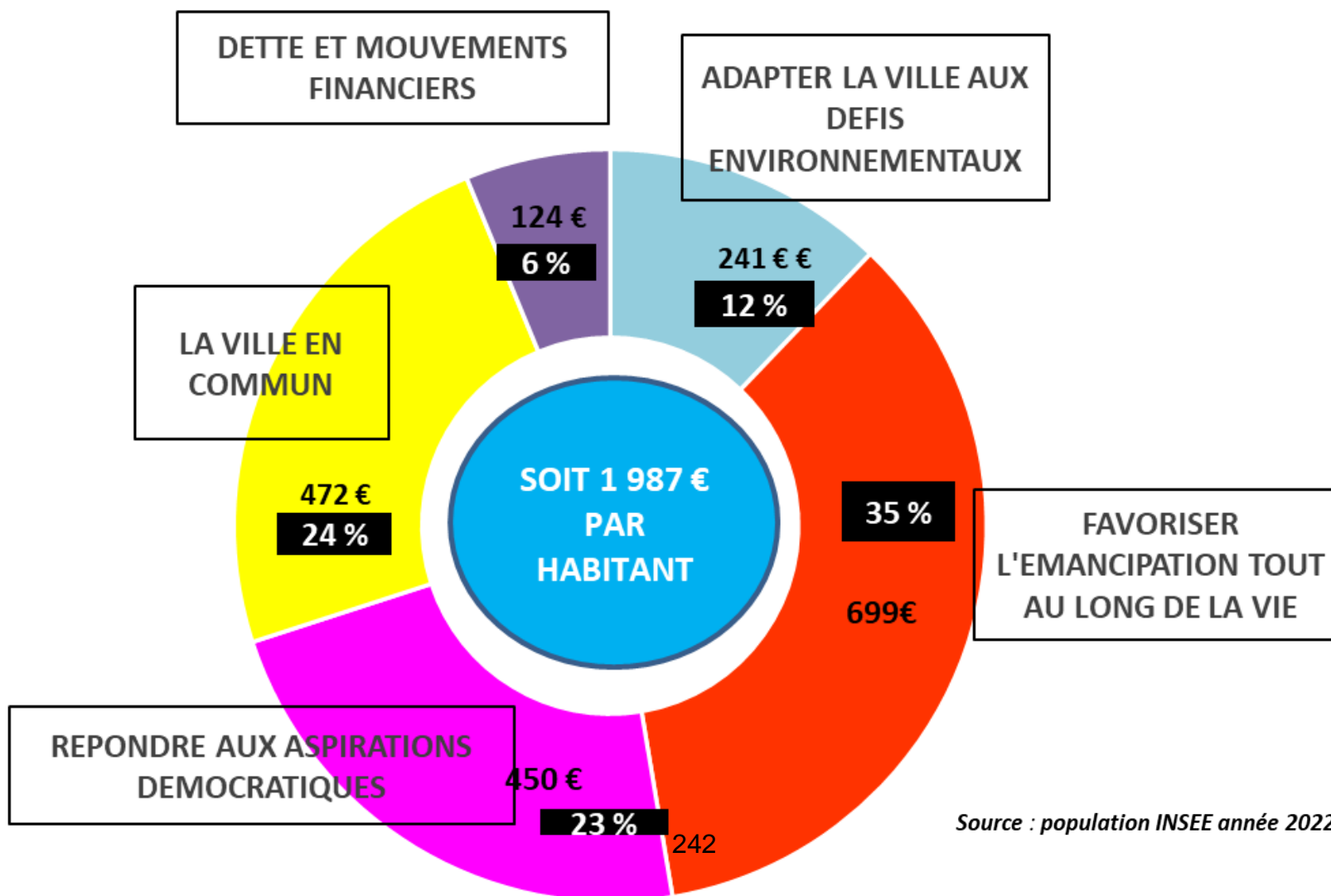
Parmi les autres banques, Arkéa, acteur mutualiste bien implanté dans le territoire et à la démarche RSE également bien cotée par le biais du questionnaire représente 15% de l'encours

### Répartition de l'encours par prêteur au 31 décembre 2022



# Répartition par politique publique des dépenses par habitant

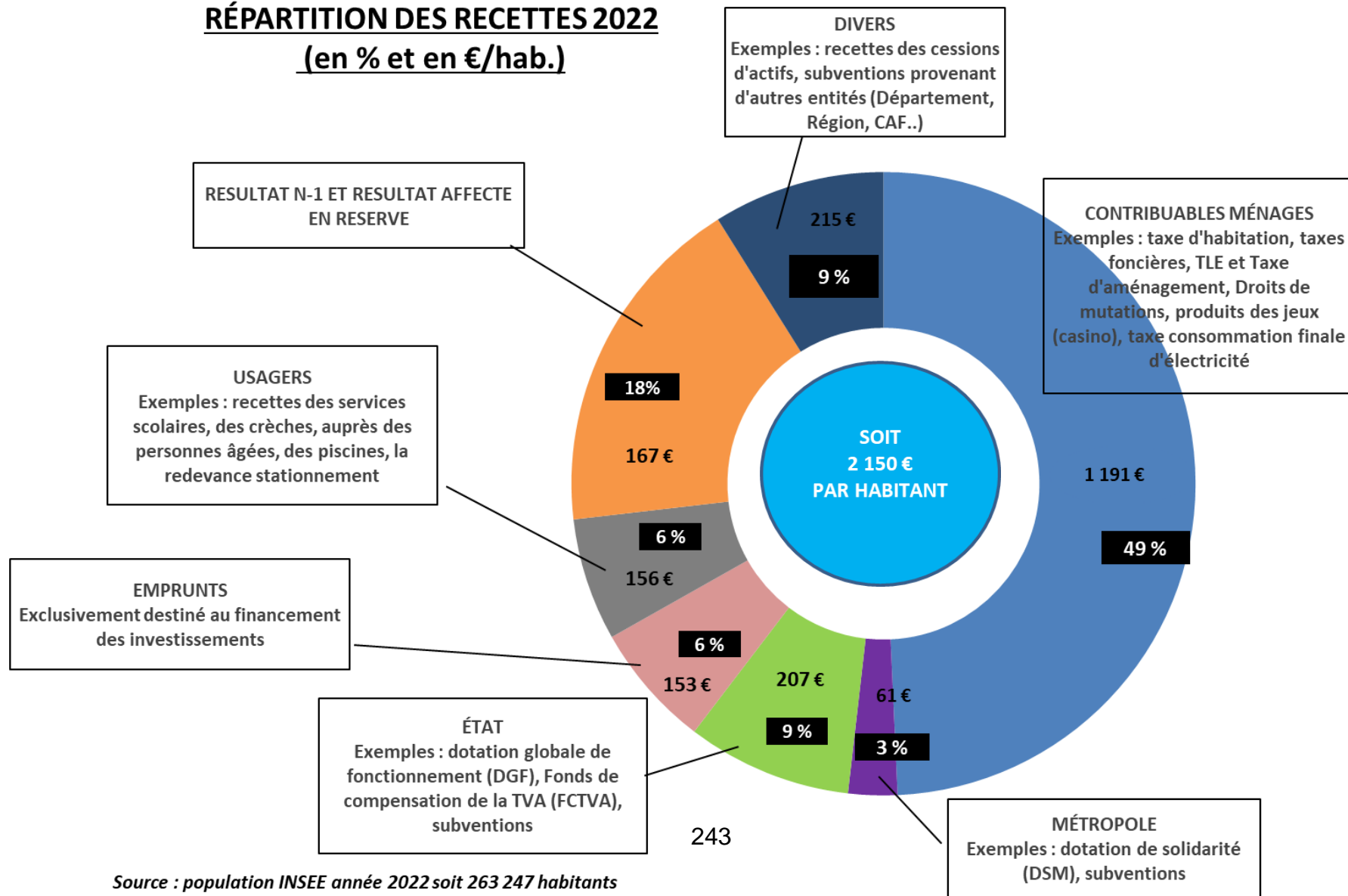
## RÉPARTITION DES DÉPENSES 2022 (en % et en €/hab.)



Source : population INSEE année 2022 soit 263 247 habitants

# Répartition des recettes par habitant

## RÉPARTITION DES RECETTES 2022 (en % et en €/hab.)



Source : population INSEE année 2022 soit 263 247 habitants

# DOCUMENT DE GESTION DU CA 2022



## INFORMATIONS

Le document de gestion est destiné à faciliter la lisibilité du Compte Administratif en reprenant par secteur, les principaux crédits inscrits en fonctionnement et investissement, tels qu'ils ressortent des compétences et domaines exercés par la Ville après la métropolisation.

Les crédits de la masse salariale sont ventilés au niveau des seuls sous-secteurs concernés.



## SOMMAIRE

### ADAPTER LA VILLE AUX DEFIS ENVIRONNEMENTAUX

---

*Page 2*     **Secteur / sous secteur : Une ville nature et apaisée - Transition écologique**

p.3            Programme : Plan de reconquête végétale de la ville

p.5            Programme : Défi climatique

p.5            Programme : Condition animale et résilience alimentaire

*Page 6*     **Secteur / sous secteur : Une ville nature et apaisée - Concevoir et mettre en œuvre un projet urbain respectueux du vivant**

p.6            Programme : Rayonnement architectural et urbain

p.7            Programme : Projets urbains et droits des sols

p.8            Programme : Rénovation urbaine

*Page 9*     **Secteur / sous secteur : Une ville nature et apaisée - Rééquilibrer l'espace public au profit des mobilités alternatives**

p.10          Programme : Aménagement des espaces de circulation

p.10 Programme : Stationnement

**Page 11** Secteur / sous secteur : Un développement économique responsable et solidaire - Commerces, marchés et animations de proximité

p.11 Programme : Commerce

p.12 Programme : Occupation du domaine public, proximité et manifestations

**Page 13** Secteur / sous secteur : Un développement économique responsable et solidaire - Soutien aux formes économiques innovantes et attractivité du territoire

p.13 Programme : Croissance et Filières

p.14 Programme : Economie sociale et solidaire (ESS), emploi

p.15 Programme : Accompagnement des mutations économiques

**Page 16** Secteur / sous secteur : Sobriété et efficacité énergétique dans la gestion du patrimoine - Rénovation énergétique des bâtiments municipaux

p.17 Programme : Travaux et gestion du patrimoine administratif

p.18 Programme : Acquisitions et cessions immobilières

p.18 Programme : Maintenance et énergies

p.19 Programme : Cité municipale

p.19 Programme : Travaux et gestion du patrimoine non administratif



**Page 20**      **Secteur / sous secteur : Sobriété et efficacité énergétique dans la gestion du patrimoine - Améliorer les réseaux d'éclairage public**

p.20            Programme : Gestion du réseau d'éclairage public

p.21            Programme : Evolution du réseau d'éclairage public

## **FAVORISER L'EMANCIPATION TOUT AU LONG DE LA VIE**

---

**Page 24**      **Secteur / sous secteur : Solidarités, une ville aux côtés des plus vulnérables - Agir en prévention sur les facteurs de la santé**

p.25            Programme : Promotion de la santé publique

**Page 25**      **Secteur / sous secteur : Solidarités, une ville aux côtés des plus vulnérables - Solidarité et citoyenneté**

p.26            Programme : Permettre l'accès aux droits des personnes vulnérables

**Page 26**      **Secteur / sous secteur : Solidarités, une ville aux côtés des plus vulnérables - Conforter la place des seniors dans la ville**

p.27            Programme : Activités des Séniors

p.28            Programme : Portage et restauration des séniors

p.28 Programme : Résidences séniors

**Page 29** Secteur / sous secteur : Solidarités, une ville aux côtés des plus vulnérables - Accompagner les Quartiers Politique de la Ville

p.29 Programme : Animation sociale et vie locale

p.30 Programme : Accompagnement de projets transversaux

p.30 Programme : Innovation sociale

**Page 31** Secteur / sous secteur : Promouvoir l'épanouissement et l'équité dès la petite enfance - Equipements de la petite enfance

p.32 Programme : Restructuration et construction d'équipements de la petite enfance

**Page 34** Secteur / sous secteur : Promouvoir l'épanouissement et l'équité dès la petite enfance - Fonctionnement des structures municipales internes et externes de la petite enfance

p.34 Programme : Structures sous gestion municipale

p.35 Programme : Structures sous gestion externe

**Page 36** Secteur / sous secteur : Accompagner les enfants et les jeunes vers une citoyenneté active - Education

- p.37 Programme : Restructuration et construction d'équipements de l'éducation
- p.39 Programme : Actions éducatives
- p.39 Programme : Vie scolaire
- p.40 Programme : Vie étudiante
- p.40 Programme : Engagement et participations des jeunes

**Page 41 Secteur / sous secteur : Accompagner les enfants et les jeunes vers une citoyenneté active - Enfance**

- p.42 Programme : Accueils éducatifs et de loisirs
- p.43 Programme : Accueil et hébergement
- p.43 Programme : Structures d'animation et proximité

**Page 44 Secteur / sous secteur : Faciliter l'accès au logement - Accès au logement**

- p.45 Programme : Logement

## **REPONDRE AUX ASPIRATIONS DEMOCRATIQUES**

---

**Page 47 Secteur / sous secteur : Faire vivre la démocratie permanente, encourager les initiatives associatives - Faire vivre la démocratie permanente et encourager les initiatives associatives**

- p.48 Programme : Développement de la vie associative
- p.49 Programme : Restructuration et construction des équipements associatifs
- p.50 Programme : Démocratie permanente

**Page 50** **Secteur / sous secteur : Promouvoir l'égalité et la lutte contre toutes les discriminations - Lutter contre toutes les discriminations**

- p.51 Programme : Promotion Egalité, Diversité Citoyenneté
- p.52 Programme : Handicap et accessibilité à la cité

**Page 53** **Secteur / sous secteur : Promouvoir l'égalité et la lutte contre toutes les discriminations - Agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes**

- p.53 Programme : Actions en faveur de l'égalité femmes hommes

**Page 54** **Secteur / sous secteur : Promouvoir l'égalité et la lutte contre toutes les discriminations - Accueil et citoyenneté**

- p.54 Programme : Elections, Etat-civil
- p.55 Programme : Activités funéraires

**Page 56** **Secteur / sous secteur : Vie municipale, une exigence d'exemplarité - Vie municipale**

- p.57 Programme : Relations internationales

- p.57 Programme : Cabinet
- p.58 Programme : Communication externe
- p.58 Programme : Coopération territoriale et européenne

**Page 59** **Secteur / sous secteur : Une administration transparente et responsable - Administration exemplaire**

- p.60 Programme : Elus
- p.60 Programme : Evaluation et performance
- p.61 Programme : Prestations statutaires et sociales
- p.62 Programme : Restauration du personnel assujettie
- p.62 Programme : Sécurité Juridique
- p.63 Programme : Logistique et magasin mutualisé

## LA VILLE EN COMMUN

---

**Page 65** **Secteur / sous secteur : La tranquillité publique : prévention, action sociale et police de proximité -  
Tranquillité publique, sécurité et prévention**

- p.66 Programme : Tranquillité publique et prévention de la délinquance
- p.67 Programme : Sécurité civile

**Secteur / sous secteur : Garantir l'accès aux pratiques sportives - Equipements et sites sportifs communaux**

- p.69 Programme : Equipements sport haut niveau
- p.70 Programme : Rénovation et sécurité des équipements sportifs
- p.71 Programme : Gestion des équipements aquatiques et nautiques
- p.71 Programme : Gestion Salles et Stades
- p.72 Programme : Restructuration et construction d'équipements sportifs
- p.74 Programme : Gestion des équipements sportifs délégués

**Secteur / sous secteur : Garantir l'accès aux pratiques sportives - Partenariat et animation**

- p.75 Programme : Soutien aux structures haut niveau
- p.76 Programme : Partenariats avec les clubs et politique d'animation

**Secteur / sous secteur : La culture partout, pour toutes et tous - Etablissements et sites culturels municipaux**

- p.79 Programme : Animation du patrimoine - Bordeaux Patrimoine Mondial
- p.79 Programme : Conservatoire Jacques Thibaud
- p.80 Programme : CAPC - Musée d'Art Contemporain
- p.80 Programme : Musée d'Aquitaine (Goupil et Jean Moulin)

- p.81 Programme : Musée des Arts décoratifs et du design
- p.81 Programme : Musée des Beaux-Arts
- p.82 Programme : Muséum d'histoire naturelle
- p.82 Programme : Etablissements culturels, collections et équipement
- p.83 Programme : Développement de la lecture publique et politique du livre
- p.84 Programme : Renforcer la lisibilité des actions culturelles
- p.84 Programme : Jardin Botanique
- p.85 Programme : Base sous-marine
- p.85 Programme : Patrimoine - Travaux, maintenance, sécurité et grosses réparations
- p.86 Programme : Salle des fêtes du Grand Parc

**Page 87** **Secteur / sous secteur : La culture partout, pour toutes et tous - Soutien aux acteurs culturels**

- p.88 Programme : Accompagner le développement d'un campus artistique
- p.88 Programme : Archives Bordeaux Métropole
- p.89 Programme : Opéra National de Bordeaux Aquitaine
- p.90 Programme : Soutien aux associations culturelles
- p.90 Programme : Actions culturelles et diffusion

**Page 91** **Secteur / sous secteur : La culture partout, pour toutes et tous - Préservation nécessaire du patrimoine culturel**

- p.92 Programme : Restauration des monuments historiques
- p.93 Programme : Restauration des édifices patrimoniaux
- p.94 Programme : Réhabilitation et construction d'équipements culturels
- p.95 Programme : Sécurité et interventions sur les bâtiments culturels
- p.96 Programme : Travaux d'amélioration et de rénovation des équipements culturels



## POLITIQUE - ADAPTER LA VILLE AUX DEFIS ENVIRONNEMENTAUX

DEPENSES DE LA POLITIQUE	Prévu	Réalisé	RECETTES DE LA POLITIQUE	Prévu	Réalisé
<b>TOTAL</b>	<b>78 388 655,49</b>	<b>65 690 699,81</b>	<b>TOTAL</b>	<b>45 101 863,53</b>	<b>48 953 904,64</b>
Frais de personnel	5 691 125,09	5 691 125,09	Recettes de fonctionnement	31 546 686,83	43 617 153,36
Dépenses de fonctionnement	34 419 162,98	32 672 945,29	Recettes d'investissement	13 555 176,70	5 336 751,28
Dépenses d'investissement	34 146 233,01	24 263 076,13			
Subventions	4 132 134,41	3 063 553,30			

### SECTEURS :

#### UNE VILLE NATURE ET APAISÉE

<i>Transition écologique</i>	13 496 258,83	10 519 423,81
<i>Concevoir et mettre en œuvre un projet urbain respectueux du vivant</i>	4 498 833,84	3 265 686,50
<i>Rééquilibrer l'espace public au profit des mobilités alternatives</i>	7 806 155,15	7 510 336,68

#### UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

<i>Commerces, marchés et animations de proximité</i>	8 388 032,81	7 602 806,12
<i>Soutien aux formes économiques innovantes et attractivité du territoire</i>	3 899 352,84	2 969 960,20

#### SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LA GESTION DU PATRIMOINE

<i>Rénovation énergétique des bâtiments municipaux</i>	26 496 216,93	23 580 780,02
<i>Améliorer les réseaux d'éclairage public</i>	13 803 805,09	10 241 706,48

#### UNE VILLE NATURE ET APAISÉE

<i>Transition écologique</i>	4 863 267,00	3 827 398,08
<i>Concevoir et mettre en œuvre un projet urbain respectueux du vivant</i>	139 960,70	56 617,19
<i>Rééquilibrer l'espace public au profit des mobilités alternatives</i>	16 561 756,00	17 373 668,99

#### UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

<i>Commerces, marchés et animations de proximité</i>	6 265 841,83	7 943 895,80
<i>Soutien aux formes économiques innovantes et attractivité du territoire</i>	2 265 404,00	2 472 161,03

#### SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LA GESTION DU PATRIMOINE

<i>Rénovation énergétique des bâtiments municipaux</i>	14 124 099,00	16 461 593,62
<i>Améliorer les réseaux d'éclairage public</i>	881 535,00	818 569,93

## SECTEUR - UNE VILLE NATURE ET APAISÉE

### SOUS-SECTEUR - TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DEPENSES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé	RECETTES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>13 496 258,83</b>	<b>10 519 423,81</b>	<b>Total</b>	<b>4 863 267,00</b>	<b>3 827 398,08</b>
Frais de personnel			Recettes de fonctionnement	57 000,00	67 330,48
Dépenses de fonctionnement	202 900,00	116 081,54	Recettes d'investissement	4 806 267,00	3 760 067,60
Dépenses d'investissement	13 007 942,04	10 206 353,24			
Subventions	285 416,79	196 989,03			

#### **PROGRAMMES (hors Frais de personnel) :**

<i>Plan de reconquête végétale de la ville</i>	9 162 742,04	6 456 527,10
<i>Défi climatique</i>	4 074 816,79	3 882 671,51
<i>Condition animale et résilience alimentaire</i>	258 700,00	180 225,20

<i>Plan de reconquête végétale de la ville</i>	943 267,00	84 598,08
<i>Défi climatique</i>	3 900 000,00	3 742 800,00
<i>Condition animale et résilience alimentaire</i>	20 000,00	0,00

## PROGRAMME - Plan de reconquête végétale de la ville

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>9 162 742,04</b>	<b>6 456 527,10</b>	<b>Total</b>	<b>943 267,00</b>	<b>84 598,08</b>
Dépenses de fonctionnement	50 200,00	30 546,34	Recettes de fonctionnement	37 000,00	67 330,48
Dépenses d'investissement	9 105 542,04	6 425 980,76	Recettes d'investissement	906 267,00	17 267,60
Subventions	7 000,00	,			

<b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b>		<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>		<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
<b>Aires de jeux</b>	<b>Inves</b>	516 073,30	386 160,52			
<b>Aménagement jardin de la Faiencerie</b>	<b>Inves</b>	149 212,00	5 838,98			
<b>Aménagements d'espaces de proximité</b>	<b>Fonc</b>	30 000,00	22 988,00			
	<b>Inves</b>	784 796,98	649 710,19			
<b>Esplanade Mériadeck - Sécurité, réparation</b>	<b>Inves</b>	189 529,00	98 983,26			
<b>Etudes et schémas directeurs</b>	<b>Inves</b>	247 000,00	198 066,99			
<b>Jardin des Barrières - Restructuration</b>	<b>Inves</b>	5 128,80	0,00			
<b>Locaux des jardiniers -GER- Sécurité et grosses réparations</b>	<b>Inves</b>	296 998,01	155 429,47			
<b>Lycée horticole - Sécurité et grosses réparations</b>	<b>Inves</b>	548 250,00	156 379,08	<b>Lycée horticole - Acquisition de matériel</b>	<b>Inves</b>	16 267,00
						16 267,60
<b>Moyens généraux - Lycée horticole</b>	<b>Fonc</b>	20 200,00	7 558,34	<b>Moyens généraux - Lycée horticole</b>	<b>Inves</b>	0,00
	<b>Subv</b>	7 000,00	0,00			1 000,00
<b>PAE BAF - Réalisation des espaces publics paysagers</b>	<b>Inves</b>	582 404,40	224 431,99	<b>PAE BAF - Réalisation des espaces publics paysagers</b>	<b>Inves</b>	540 000,00
						0,00
<b>Parc André Meunier - Réaménagement</b>	<b>Inves</b>	37 644,00	3 735,70			
<b>Parc aux Angéliques - Séquence Brazza</b>	<b>Inves</b>	10 000,00	0,00			
<b>Parc aux Angéliques - Séquence Queyries</b>	<b>Inves</b>	184 797,01	68 187,66	<b>Parc aux Angéliques - Séquence Queyries</b>	<b>Inves</b>	350 000,00
						0,00
<b>Parc paysager du Grand Parc</b>	<b>Inves</b>	888 982,94	767 407,86			
<b>Parc Pinçon - Aménagement</b>	<b>Inves</b>	80 000,00	0,00			
<b>Performance environnementale</b>	<b>Inves</b>	201 482,00	147 933,48			

<b>Plan Canicule</b>	<b>Inves</b>	816 612,00	729 210,04
<b>Plan Nature en ville</b>	<b>Inves</b>	598 067,16	508 450,52
<b>Réhabilitation de la place Gambetta - part Ville - MO Métropole</b>	<b>Inves</b>	1 428 267,00	1 409 256,14
<b>Réhabilitation et aménagement jardin de quartier</b>	<b>Inves</b>	1 216 653,08	729 588,82
<b>Réhabilitation et aménagement Jardin de ta Soeur</b>	<b>Inves</b>	70 000,00	67 691,06
<b>Schéma développement REB</b>	<b>Inves</b>	215 919,36	89 609,38
<b>Sensibilisation, information et éducation</b>	<b>Inves</b>	37 725,00	29 909,62

<b>Redevances patrimoine vert assujettie (TVA)</b>	<b>Fonc</b>	37 000,00	66 580,48
<b>Réhabilitation et aménagement jardin de quartier</b>	<b>Fonc</b>	0,00	750,00

## PROGRAMME - Défi climatique

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>4 074 816,79</b>	<b>3 882 671,51</b>	<b>Total</b>	<b>3 900 000,00</b>	<b>3 742 800,00</b>
Dépenses de fonctionnement	42 400,00	21 610,00	Recettes d'investissement	3 900 000,00	3 742 800,00
Dépenses d'investissement	3 900 000,00	3 780 372,48			
Subventions	132 416,79	80 689,03			

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>			<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>				<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
<b>Moyens généraux - Développement durable</b>	<b>Fonc</b>	42 400,00	21 610,00	<b>Moyens généraux - Développement durable</b>	<b>Inves</b>	3 900 000,00	3 742 800,00		
	<b>Inves</b>	3 900 000,00	3 780 372,48						
Subventions aux associations de préservation environnement	<b>Subv</b>	132 416,79	80 689,03						

## PROGRAMME - Condition animale et résilience alimentaire

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>258 700,00</b>	<b>180 225,20</b>	<b>Total</b>	<b>20 000,00</b>	<b>,</b>
Dépenses de fonctionnement	110 300,00	63 925,20	Recettes de fonctionnement	20 000,00	,
Dépenses d'investissement	2 400,00	,			
Subventions	146 000,00	116 300,00			

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>			<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>				<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
<b>Appel à projet résilience alimentaire</b>	<b>Fonc</b>	50 000,00	49 142,40	<b>Appel à projet résilience alimentaire</b>	<b>Fonc</b>	20 000,00	0,00		
	<b>Subv</b>	133 500,00	106 800,00						
Condition animale et respect du vivant	<b>Fonc</b>	60 300,00	14 782,80						
	<b>Subv</b>	12 500,00	9 500,00						
	<b>Inves</b>	2 400,00	0,00						

## SECTEUR - UNE VILLE NATURE ET APAISÉE

### SOUS-SECTEUR - CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE UN PROJET URBAIN RESPECTUEUX DU VIVANT

DEPENSES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé	RECETTES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>4 498 833,84</b>	<b>3 265 686,50</b>	<b>Total</b>	<b>139 960,70</b>	<b>56 617,19</b>
Frais de personnel			Recettes de fonctionnement	,	37 017,19
Dépenses de fonctionnement	370 887,24	190 229,42	Recettes d'investissement	139 960,70	19 600,00
Dépenses d'investissement	3 473 914,60	2 548 067,08			
Subventions	654 032,00	527 390,00			

#### PROGRAMMES (hors Frais de personnel) :

<i>Rayonnement architectural et urbain</i>	65 174,99	26 597,66	<i>Projets urbains et droits des sols</i>	0,00	29 734,26
<i>Projets urbains et droits des sols</i>	2 604 483,36	2 207 170,99	<i>Rénovation urbaine</i>	139 960,70	26 882,93
<i>Rénovation urbaine</i>	1 829 175,49	1 031 917,85			

### PROGRAMME - Rayonnement architectural et urbain

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>65 174,99</b>	<b>26 597,66</b>	<b>Total</b>		
Dépenses de fonctionnement	60 350,00	21 772,67			
Dépenses d'investissement	4 824,99	4 824,99			

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Ravalement	Inves:	4 824,99	4 824,99		
UNESCO	Fonc	60 350,00	21 772,67		

## PROGRAMME - Projets urbains et droits des sols

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>2 604 483,36</b>	<b>2 207 170,99</b>	Total	,	<b>29 734,26</b>
Dépenses de fonctionnement	286 000,00	162 030,87	Recettes de fonctionnement	,	29 734,26
Dépenses d'investissement	1 664 451,36	1 517 750,12			
Subventions	654 032,00	527 390,00			

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
<b>Brazza - Acquisitions emprise Soferti</b>	<b>Inves</b>	44 541,48	1 080,12		
<b>Brazza - Aménagement Bastide</b>	<b>Fonc</b>	16 000,00	0,00		
	<b>Inves</b>	39 320,00	0,00		
<b>Concertation, communication</b>	<b>Fonc</b>	120 000,00	67 888,87		
<b>Elaboration du projet urbain et paysager de Caudéran</b>	<b>Inves</b>	15 000,00	0,00		
<b>Etudes d'urbanisme et opérations d'aménagement</b>	<b>Inves</b>	303 589,88	254 670,00		
<b>Moyens généraux - Aménagement</b>	<b>Subv</b>	654 032,00	527 390,00		
<b>Moyens généraux - Droits des sols</b>	<b>Fonc</b>	150 000,00	94 142,00		
<b>OIN EURATLANTIQUE</b>	<b>Inves</b>	1 262 000,00	1 262 000,00		
				<b>PVR Dupaty</b>	<b>Fonc</b>
					0,00
					29 734,26

## PROGRAMME - Rénovation urbaine

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>1 829 175,49</b>	<b>1 031 917,85</b>	Total	<b>139 960,70</b>	<b>26 882,93</b>
Dépenses de fonctionnement	24 537,24	6 425,88	Recettes de fonctionnement	,	7 282,93
Dépenses d'investissement	1 804 638,25	1 025 491,97	Recettes d'investissement	139 960,70	19 600,00

<i><b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b></i>			<i><b>Prévu</b></i>	<i><b>Réalisé</b></i>				<i><b>Prévu</b></i>	<i><b>Réalisé</b></i>
PNRQAD - OPAH RU-HM Bordeaux RECentre	Inves:	103 841,00	21 000,00	PNRQAD - OPAH RU-HM Bordeaux RECentre	Inves:	133 036,00	19 600,00		
PNRQAD - Trames douces	Inves:	26 847,58	0,00	PNRQAD - Trames douces	Inves:	6 924,70	0,00		
PRU Aubiers - Aménagements paysagers	Inves:	123 000,00	59 887,04						
PRU Aubiers - Aménagement voirie MO Métropole	Inves:	275 000,00	0,00						
PRU Aubiers - Jardins familiaux	Inves:	30 000,00	0,00						
PRU Grand Parc - Parvis des écoles	Inves:	815 060,00	815 055,27						
PRU Grand Parc - Pilotage	Fonc:	24 537,24	6 425,88	PRU Grand Parc - Pilotage	Fonc:	0,00	7 282,93		
	Inves:	361 935,89	78 441,39						
PRU Joliot Curie, Centre Historique et Aubiers	Inves:	68 953,78	51 108,27						



## SECTEUR - UNE VILLE NATURE ET APAISÉE

### SOUS-SECTEUR - RÉÉQUILIBRER L'ESPACE PUBLIC AU PROFIT DES MOBILITÉS ALTERNATIVES

DEPENSES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé	RECETTES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>7 806 155,15</b>	<b>7 510 336,68</b>	<b>Total</b>	<b>16 561 756,00</b>	<b>17 373 668,99</b>
Frais de personnel	205 619,75	205 619,75	Recettes de fonctionnement	16 024 342,00	16 998 655,24
Dépenses de fonctionnement	6 331 499,00	6 248 493,77	Recettes d'investissement	537 414,00	375 013,75
Dépenses d'investissement	1 269 036,40	1 056 223,16			

#### PROGRAMMES (hors Frais de personnel) :

<i>Aménagement des espaces de circulation</i>	1 561 878,80	1 334 831,94	<i>Aménagement des espaces de circulation</i>	2 000,00	0,00
<i>Stationnement</i>	6 038 656,60	5 969 884,99	<i>Stationnement</i>	16 559 756,00	17 373 668,99

## PROGRAMME - Aménagement des espaces de circulation

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>1 561 878,80</b>	<b>1 334 831,94</b>	Total	<b>2 000,00</b>	,
Dépenses de fonctionnement	739 300,00	709 415,38	Recettes de fonctionnement	2 000,00	,
Dépenses d'investissement	822 578,80	625 416,56			

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Aménagements d'espaces métropolitains	Inves:	86 678,80	86 678,80			
Contrôle d'accès	Fonc	700 000,00	688 349,18	Contrôle d'accès	Fonc	2 000,00
	Inves:	619 000,00	516 579,48			0,00
Installations équipements de voirie	Fonc	10 000,00	0,00			
	Inves:	27 500,00	17 383,00			
Maintenance des réseaux fibre optique (interventions réparations)	Fonc	7 000,00	0,00			
Moyens généraux - aménagement espaces de circulation	Fonc	2 300,00	1 138,40			
Vidéo-interphonie	Fonc	20 000,00	19 927,80			
	Inves:	89 400,00	4 775,28			

## PROGRAMME - Stationnement

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>6 038 656,60</b>	<b>5 969 884,99</b>	Total	<b>16 559 756,00</b>	<b>17 373 668,99</b>
Dépenses de fonctionnement	5 592 199,00	5 539 078,39	Recettes de fonctionnement	16 022 342,00	16 998 655,24
Dépenses d'investissement	446 457,60	430 806,60	Recettes d'investissement	537 414,00	375 013,75

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Stationnement	Fonc	5 592 199,00	5 539 078,39	Stationnement	Fonc	16 022 342,00
	Inves:	446 457,60	430 806,60		Inves:	537 414,00
						375 013,75

## SECTEUR - UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

### SOUS-SECTEUR - COMMERCES, MARCHÉS ET ANIMATIONS DE PROXIMITÉ

DEPENSES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé	RECETTES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>8 388 032,81</b>	<b>7 602 806,12</b>	<b>Total</b>	<b>6 265 841,83</b>	<b>7 943 895,80</b>
Frais de personnel	5 485 505,34	5 485 505,34	Recettes de fonctionnement	6 265 841,83	7 943 895,80
Dépenses de fonctionnement	1 287 474,84	1 228 895,29			
Dépenses d'investissement	1 097 977,01	650 032,09			
Subventions	517 075,62	238 373,40			

#### PROGRAMMES (hors Frais de personnel) :

<b>Commerce</b>	551 809,62	250 206,60	<b>Commerce</b>	5 500,00	-64 571,37
<b>Occupation du domaine public, proximité et manifestations</b>	2 350 717,85	1 867 094,18	<b>Occupation du domaine public, proximité et manifestations</b>	6 260 341,83	8 008 467,17

### PROGRAMME - Commerce

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>551 809,62</b>	<b>250 206,60</b>	<b>Total</b>	<b>5 500,00</b>	<b>-64 571,37</b>
Dépenses de fonctionnement	22 034,00	11 833,20	Recettes de fonctionnement	5 500,00	-64 571,37
Dépenses d'investissement	12 700,00	,			
Subventions	517 075,62	238 373,40			

#### OPERATIONS (hors Frais de personnel) :

		Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé
Moyens généraux - Commerce	Fonc	22 034,00	11 833,20	Opération urbaine collective	Fonc	5 500,00
	Subv	7 000,00	0,00		Fonc	0,00
Opération urbaine collective	Inves	12 700,00	0,00	Soutien aux associations	Fonc	-64 571,37
Soutien aux associations	Subv	510 075,62	238 373,40			

## PROGRAMME - Occupation du domaine public, proximité et manifestations

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>2 350 717,85</b>	<b>1 867 094,18</b>	Total	<b>6 260 341,83</b>	<b>8 008 467,17</b>
Dépenses de fonctionnement	1 265 440,84	1 217 062,09	Recettes de fonctionnement	6 260 341,83	8 008 467,17
Dépenses d'investissement	1 085 277,01	650 032,09			

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>			<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Acquisition moyeu central marché des Grands Hommes	Fonc	300,00	133,00				
Halles et marchés	Fonc	293 845,26	291 313,39	Halles et marchés	Fonc	161 171,00	26 515,95
	Inves	224 973,98	214 646,22				
Manifestations	Fonc	212 903,80	212 903,80				
Manifestations - Frais généraux	Fonc	420 696,61	419 398,75				
Marché des Capucins - travaux	Inves	369 790,95	254 057,66				
Matériels - DLE	Fonc	138 863,23	138 728,65				
	Inves	347 954,12	137 990,66				
Moyens généraux - DGPRP	Fonc	3 500,00	2 595,38				
Moyens généraux - Direction de la Proximité	Fonc	159 011,51	118 990,95	Moyens généraux - Direction de la Proximité	Fonc	12 552,00	13 906,00
	Inves	4 038,40	4 036,96				
Moyens généraux - Espaces publics	Fonc	26 619,79	25 362,18	Moyens généraux - Espaces publics	Fonc	5 400 000,00	7 000 202,44
	Inves	138 519,56	39 300,59				
Moyens généraux - Occupation du domaine	Fonc	3 106,64	2 978,36	Moyens généraux - Occupation du domaine	Fonc	655 000,00	937 579,00
Moyens généraux - Vie des quartiers	Fonc	6 594,00	4 657,63				
				Recettes assujetties	Fonc	31 618,83	30 263,78

## SECTEUR - UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

### SOUS-SECTEUR - SOUTIEN AUX FORMES ÉCONOMIQUES INNOVANTES ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

DEPENSES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé	RECETTES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>3 899 352,84</b>	<b>2 969 960,20</b>	<b>Total</b>	<b>2 265 404,00</b>	<b>2 472 161,03</b>
Frais de personnel			Recettes de fonctionnement	2 265 404,00	2 472 161,03
Dépenses de fonctionnement	1 223 742,84	869 159,33			
Subventions	2 675 610,00	2 100 800,87			

#### PROGRAMMES (hors Frais de personnel) :

<i>Economie sociale et solidaire (ESS), emploi</i>	2 482 501,00	2 120 037,27	<i>Croissance et Filières</i>	0,00	5 000,00
<i>Accompagnement des mutations économiques</i>	1 416 851,84	849 922,93	<i>Accompagnement des mutations économiques</i>	2 265 404,00	2 467 161,03

### PROGRAMME - Croissance et Filières

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>			<b>Total</b>	,	<b>5 000,00</b>
			Recettes de fonctionnement	,	5 000,00

OPERATIONS (hors Frais de personnel) :	Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé
			Moyens généraux - Silver économie	Fonc	0,00
					5 000,00

## PROGRAMME - Economie sociale et solidaire (ESS), emploi

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>2 482 501,00</b>	<b>2 120 037,27</b>	Total		
Dépenses de fonctionnement	352 201,00	322 978,27			
Subventions	2 130 300,00	1 797 059,00			

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Animation réseaux emploi	<b>Subv</b>	191 500,00	172 500,00			
Insertion - ESS	<b>Subv</b>	764 500,00	750 250,00			
Moyens généraux - Emploi - ESS	<b>Fonc</b>	318 251,00	292 323,27			
	<b>Subv</b>	130 000,00	130 000,00			
Soutien à l'orientation et à la formation	<b>Subv</b>	17 800,00	17 800,00			
Soutien aux actions et outils territoriaux	<b>Fonc</b>	3 950,00	3 795,00			
	<b>Subv</b>	926 500,00	629 509,00			
Territoire zéro chômeur	<b>Fonc</b>	30 000,00	26 860,00			
	<b>Subv</b>	100 000,00	97 000,00			

## PROGRAMME - Accompagnement des mutations économiques

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>1 416 851,84</b>	<b>849 922,93</b>	Total	<b>2 265 404,00</b>	<b>2 467 161,03</b>
Dépenses de fonctionnement	871 541,84	546 181,06	Recettes de fonctionnement	2 265 404,00	2 467 161,03
Subventions	545 310,00	303 741,87			

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Animation réseaux entreprises	<b>Fonc</b>	24 000,00	24 000,00			
	<b>Subv</b>	133 100,00	94 377,00			
Grands évènements	<b>Fonc</b>	1 000,00	1 000,00			
	<b>Subv</b>	280 000,00	150 000,00			
Moyens généraux - Entrepreneuriat	<b>Fonc</b>	75 685,84	66 496,20			
Outils à la création d'entreprises (TVA)	<b>Fonc</b>	40 631,00	39 023,78	Outils à la création d'entreprises (TVA)	<b>Fonc</b>	115 000,00
Outils création d'entreprises	<b>Subv</b>	61 003,00	5 000,00			162 152,01
Redevance et loyer HT	<b>Fonc</b>	250 000,00	0,00	Recette Loyer et redevances tourisme urbain	<b>Fonc</b>	0,00
Redevance occupation restaurants Cité du vin	<b>Fonc</b>	404 000,00	339 436,08	Redevance et loyer HT	<b>Fonc</b>	1 970 500,00
Soutien aux projets filières	<b>Fonc</b>	76 225,00	76 225,00	Redevance occupation restaurants Cité du vin	<b>Fonc</b>	179 904,00
	<b>Subv</b>	71 207,00	54 364,87			182 721,29

## SECTEUR - SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LA GESTION DU PATRIMOINE

### SOUS-SECTEUR - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

DEPENSES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé	RECETTES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>26 496 216,93</b>	<b>23 580 780,02</b>	<b>Total</b>	<b>14 124 099,00</b>	<b>16 461 593,62</b>
Frais de personnel			Recettes de fonctionnement	6 934 099,00	16 098 093,62
Dépenses de fonctionnement	19 694 659,06	18 863 587,82	Recettes d'investissement	7 190 000,00	363 500,00
Dépenses d'investissement	6 801 557,87	4 717 192,20			

#### PROGRAMMES (hors Frais de personnel) :

<i>Travaux et gestion du patrimoine administratif</i>	5 271 051,74	3 680 921,41
<i>Acquisitions et cessions immobilières</i>	84 336,53	64 726,34
<i>Maintenance et énergies</i>	16 861 968,66	15 648 041,12
<i>Cité municipale</i>	4 276 860,00	4 185 091,15
<i>Travaux et gestion du patrimoine non administratif</i>	2 000,00	2 000,00

<i>Travaux et gestion du patrimoine administratif</i>	740 000,00	761 691,13
<i>Acquisitions et cessions immobilières</i>	7 190 000,00	8 684 332,89
<i>Maintenance et énergies</i>	5 078 000,00	5 860 593,96
<i>Cité municipale</i>	291 980,00	207 336,61
<i>Travaux et gestion du patrimoine non administratif</i>	824 119,00	947 639,03



## PROGRAMME - Travaux et gestion du patrimoine administratif

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>5 271 051,74</b>	<b>3 680 921,41</b>	Total	<b>740 000,00</b>	<b>761 691,13</b>
Dépenses de fonctionnement	1 582 513,37	1 540 468,72	Recettes de fonctionnement	740 000,00	758 191,13
Dépenses d'investissement	3 688 538,37	2 140 452,69	Recettes d'investissement	,	3 500,00

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Acquisition la Chiffonne Rit	Inves:	1 100 000,00	1 024 043,45		
Autres bâtiments administratifs - GER Renovation Sécurité	Fonc	88 178,16	84 742,64		
	Inves:	1 051 723,72	425 673,96		
FDAEC 2021 - Patrimoine administratif	Inves:	6 308,00	0,00		
FDAEC 2022 - Patrimoine administratif	Inves:	32 703,00	0,00		
Hotel de Ville - GER Renovation Sécurité	Fonc	341 423,05	330 792,23		
	Inves:	1 151 469,19	472 139,98		
Moyens généraux - Gestion immobilière	Fonc	1 152 912,16	1 124 933,85	Moyens généraux - Gestion immobilière	Fonc 740 000,00
	Inves:	346 334,46	218 595,30		758 191,13
				Inves:	0,00
					3 500,00

## PROGRAMME - Acquisitions et cessions immobilières

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>84 336,53</b>	<b>64 726,34</b>	Total	<b>7 190 000,00</b>	<b>8 684 332,89</b>
Dépenses de fonctionnement	39 200,00	30 734,10	Recettes de fonctionnement	,	8 324 332,89
Dépenses d'investissement	45 136,53	33 992,24	Recettes d'investissement	7 190 000,00	360 000,00

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>			<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
				<b>Cessions assujetties TVA (TVA)</b>	<b>Fonc</b>	0,00	5 126 364,46
				<b>Cessions diverses</b>	<b>Fonc</b>	0,00	3 061 182,97
					<b>Inves</b>	3 330 000,00	0,00
				<b>Cession terrains Brazza</b>	<b>Inves</b>	3 860 000,00	360 000,00
<b>Diverses acquisitions immobilières</b>	<b>Fonc</b>	39 200,00	30 734,10	<b>Diverses acquisitions immobilières</b>	<b>Fonc</b>	0,00	136 785,46
	<b>Inves</b>	14 435,00	8 333,80				
<b>Opération immobilière Lenglen/Promis</b>	<b>Inves</b>	30 701,53	25 658,44				

## PROGRAMME - Maintenance et énergies

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>16 861 968,66</b>	<b>15 648 041,12</b>	Total	<b>5 078 000,00</b>	<b>5 860 593,96</b>
Dépenses de fonctionnement	15 976 085,69	15 222 280,48	Recettes de fonctionnement	5 078 000,00	5 860 593,96
Dépenses d'investissement	885 882,97	425 760,64			

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>			<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
<b>Efficacité énergétique et ENR</b>	<b>Inves</b>	745 645,98	381 300,31				
<b>Energie fluides</b>	<b>Fonc</b>	10 473 026,38	10 073 997,97	<b>Energie fluides</b>	<b>Fonc</b>	5 078 000,00	5 860 593,96
<b>GER et maintenance des équipements</b>	<b>Fonc</b>	5 503 059,31	5 148 282,51				
	<b>Inves</b>	140 236,99	44 460,33				

## PROGRAMME - Cité municipale

DEPENSES DU PROGRAMME		Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME		Prévu	Réalisé
Total		<b>4 276 860,00</b>	<b>4 185 091,15</b>	Total		<b>291 980,00</b>	<b>207 336,61</b>
Dépenses de fonctionnement		2 094 860,00	2 068 104,52	Recettes de fonctionnement		291 980,00	207 336,61
Dépenses d'investissement		2 182 000,00	2 116 986,63				
<hr/>							
<b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b>		<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>			<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Cité municipale - Redevances financières	Fonc	592 770,00	592 768,88	Cité municipale - Redevances financières	Fonc	2 925,00	2 924,64
	Inve:	1 569 000,00	1 568 805,74				
Cité municipale - Redevances non financières	Fonc	1 194 478,00	1 181 677,19				
	Inve:	613 000,00	548 180,89				
Cité municipale - Taxes diverses	Fonc	18 500,00	18 500,00				
Moyens généraux - Cité municipale	Fonc	289 112,00	275 158,45	Moyens généraux - Cité municipale	Fonc	289 055,00	204 411,97

## PROGRAMME - Travaux et gestion du patrimoine non administratif

DEPENSES DU PROGRAMME		Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME		Prévu	Réalisé
Total		<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	Total		<b>824 119,00</b>	<b>947 639,03</b>
Dépenses de fonctionnement		2 000,00	2 000,00	Recettes de fonctionnement		824 119,00	947 639,03
<hr/>							
<b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b>		<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>			<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Recettes immobilières (TVA)	Fonc	2 000,00	2 000,00	Recettes immobilières (TVA)	Fonc	824 119,00	947 639,03

## SECTEUR - SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LA GESTION DU PATRIMOINE

### SOUS-SECTEUR - AMÉLIORER LES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

DEPENSES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé	RECETTES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>13 803 805,09</b>	<b>10 241 706,48</b>	<b>Total</b>	<b>881 535,00</b>	<b>818 569,93</b>
Frais de personnel			Recettes d'investissement	881 535,00	818 569,93
Dépenses de fonctionnement	5 308 000,00	5 156 498,12			
Dépenses d'investissement	8 495 805,09	5 085 208,36			

#### PROGRAMMES (hors Frais de personnel) :

<i>Gestion du réseau d'éclairage public</i>	3 191 075,54	2 819 831,28	<i>Gestion du réseau d'éclairage public</i>	0,00	27 219,00
<i>Evolution du réseau d'éclairage public</i>	10 612 729,55	7 421 875,20	<i>Evolution du réseau d'éclairage public</i>	881 535,00	791 350,93

### PROGRAMME - Gestion du réseau d'éclairage public

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>3 191 075,54</b>	<b>2 819 831,28</b>	<b>Total</b>	<b>,</b>	<b>27 219,00</b>
Dépenses de fonctionnement	2 808 000,00	2 656 498,13	Recettes d'investissement	,	27 219,00
Dépenses d'investissement	383 075,54	163 333,15			

#### OPERATIONS (hors Frais de personnel) :

	Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé
Maintenance réseaux matériels éclairage public	2 344 542,00	2 244 471,45			
Mises en lumière	463 458,00	412 026,68	Mises en lumière	0,00	27 219,00
	383 075,54	163 333,15			

## PROGRAMME - Evolution du réseau d'éclairage public

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>10 612 729,55</b>	<b>7 421 875,20</b>	Total	<b>881 535,00</b>	<b>791 350,93</b>
Dépenses de fonctionnement	2 500 000,00	2 499 999,99	Recettes d'investissement	881 535,00	791 350,93
Dépenses d'investissement	8 112 729,55	4 921 875,21			

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
<b>BHNS - Eclairage public</b>	<b>Inves:</b>	369 407,50	369 407,50			
<b>Energie</b>	<b>Fonc:</b>	2 500 000,00	2 499 999,99			
<b>Enfouissement des réseaux</b>	<b>Inves:</b>	1 392 136,07	521 043,64			
<b>PAE BAF réalisation éclairage public</b>	<b>Inves:</b>	1 708 128,80	1 421 987,09	<b>PAE BAF réalisation éclairage public</b>	<b>Inves:</b>	0,00
<b>Place de l'Europe - Eclairage public et Contrôle d'accès</b>	<b>Inves:</b>	677 601,49	667 828,25	<b>Place de l'Europe - Eclairage public et Contrôle d'accès</b>	<b>Inves:</b>	251 890,00
<b>Place Gambetta - Eclairage public et Contrôle d'accès</b>	<b>Inves:</b>	635 957,00	617 933,75			
<b>Remboursement travaux à BM</b>	<b>Inves:</b>	228 000,00	0,00			
<b>Réseaux et matériels Eclairage public</b>	<b>Inves:</b>	3 022 497,47	1 323 674,98			
<b>Rue Lucien Faure - Réalisation éclairage public</b>	<b>Inves:</b>	72 000,00	0,00			
<b>Travaux d'enfouissement réseaux pour le compte de BM</b>	<b>Inves:</b>	7 001,22	0,00	<b>Travaux d'enfouissement réseaux pour le compte de BM</b>	<b>Inves:</b>	629 645,00
						0,00

## POLITIQUE - FAVORISER L'EMANCIPATION TOUT AU LONG DE LA VIE

DEPENSES DE LA POLITIQUE	Prévu	Réalisé	RECETTES DE LA POLITIQUE	Prévu	Réalisé
<b>TOTAL</b>	<b>198 519 298,41</b>	<b>184 096 592,17</b>	<b>TOTAL</b>	<b>43 918 363,28</b>	<b>40 542 458,49</b>
Frais de personnel	76 313 156,65	76 313 156,65	Recettes de fonctionnement	30 428 304,00	28 571 543,68
Dépenses de fonctionnement	38 735 667,12	37 324 230,50	Recettes d'investissement	13 490 059,28	11 970 914,81
Dépenses d'investissement	51 627 336,44	41 213 744,18			
Subventions	31 843 138,20	29 245 460,84			

### SECTEURS :

#### SOLIDARITÉS, UNE VILLE AUX CÔTÉS DES PLUS VULNÉRABLES

*Agir en prévention sur les facteurs de la santé*

2 186 490,02      1 986 063,36

#### SOLIDARITÉS, UNE VILLE AUX CÔTÉS DES PLUS VULNÉRABLES

*Agir en prévention sur les facteurs de la santé*

278 500,00      226 045,00

*Solidarité et citoyenneté*

13 430 443,56      13 305 207,97

*Solidarité et citoyenneté*

124 660,00      134 147,00

*Conforter la place des seniors dans la ville*

8 118 926,47      7 515 716,78

*Conforter la place des seniors dans la ville*

1 691 680,00      1 584 927,85

*Accompagner les Quartiers Politique de la Ville*

3 795 413,76      3 660 115,97

*Accompagner les Quartiers Politique de la Ville*

123 000,00      58 000,00

#### PROMOUVOIR L'ÉPANOUISSEMENT ET L'ÉQUITÉ DÈS LA PETITE ENFANCE

*Equipements de la petite enfance*

9 113 204,57      6 886 358,12

#### PROMOUVOIR L'ÉPANOUISSEMENT ET L'ÉQUITÉ DÈS LA PETITE ENFANCE

*Equipements de la petite enfance*

796 478,00      279 656,18

*Fonctionnement des structures municipales internes et externes de la petite enfance*

40 782 507,09      39 920 165,55

*Fonctionnement des structures municipales internes et externes de la petite enfance*

17 021 624,00      14 790 092,95

**ACCOMPAGNER LES ENFANTS ET LES JEUNES  
VERS UNE CITOYENNETÉ ACTIVE**

**Education** 92 479 679,90 85 681 976,11

**Enfance** 23 244 193,24 20 346 713,20

**FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT**

**Accès au logement** 5 368 439,80 4 794 275,11

**ACCOMPAGNER LES ENFANTS ET LES JEUNES  
VERS UNE CITOYENNETÉ ACTIVE**

**Education** 19 559 421,28 17 827 320,57

**Enfance** 4 323 000,00 5 541 768,94

**FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT**

**Accès au logement** , 100 500,00

## SECTEUR - SOLIDARITÉS, UNE VILLE AUX CÔTÉS DES PLUS VULNÉRABLES

### SOUS-SECTEUR - AGIR EN PRÉVENTION SUR LES FACTEURS DE LA SANTÉ

DEPENSES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé	RECETTES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>2 186 490,02</b>	<b>1 986 063,36</b>	<b>Total</b>	<b>278 500,00</b>	<b>226 045,00</b>
Frais de personnel	1 768 500,86	1 768 500,86	Recettes de fonctionnement	278 500,00	226 045,00
Dépenses de fonctionnement	150 956,00	107 175,34			
Dépenses d'investissement	177 033,16	20 387,16			
Subventions	90 000,00	90 000,00			

#### **PROGRAMMES (hors Frais de personnel) :**

<i>Promotion de la santé publique</i>	417 989,16	217 562,50	<i>Promotion de la santé publique</i>	278 500,00	226 045,00
---------------------------------------	------------	------------	---------------------------------------	------------	------------



## PROGRAMME - Promotion de la santé publique

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>417 989,16</b>	<b>217 562,50</b>	<b>Total</b>	<b>278 500,00</b>	<b>226 045,00</b>
Dépenses de fonctionnement	150 956,00	107 175,34	Recettes de fonctionnement	278 500,00	226 045,00
Dépenses d'investissement	177 033,16	20 387,16			
Subventions	90 000,00	90 000,00			

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Centres médico scolaires	Inves	177 033,16	20 387,16		
Promotion de la santé	Fonc	114 821,40	73 851,90	Promotion de la santé	Fonc
	Subv	90 000,00	90 000,00	66 000,00	5 430,00
Santé scolaire	Fonc	36 134,60	33 323,44	Santé scolaire	Fonc
				212 500,00	220 615,00

## SECTEUR - SOLIDARITÉS, UNE VILLE AUX CÔTÉS DES PLUS VULNÉRABLES

### SOUS-SECTEUR - SOLIDARITÉ ET CITOYENNETÉ

DEPENSES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé	RECETTES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>13 430 443,56</b>	<b>13 305 207,97</b>	<b>Total</b>	<b>124 660,00</b>	<b>134 147,00</b>
Frais de personnel	181 644,76	181 644,76	Recettes de fonctionnement	,	134 147,00
Dépenses de fonctionnement	13 106 638,80	13 106 638,18	Recettes d'investissement	124 660,00	,
Dépenses d'investissement	124 660,00	0,00			
Subventions	17 500,00	16 925,03			

### *PROGRAMMES (hors Frais de personnel) :*

<i>Permettre l'accès aux droits des personnes vulnérables</i>	13 248 798,80	13 123 563,21	<i>Permettre l'accès aux droits des personnes vulnérables</i>	124 660,00	134 147,00
---	---------------	---------------	---	------------	------------

## PROGRAMME - Permettre l'accès aux droits des personnes vulnérables

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>13 248 798,80</b>	<b>13 123 563,21</b>	<b>Total</b>	<b>124 660,00</b>	<b>134 147,00</b>
Dépenses de fonctionnement	13 106 638,80	13 106 638,18	Recettes de fonctionnement	,	134 147,00
Dépenses d'investissement	124 660,00	,	Recettes d'investissement	124 660,00	,
Subventions	17 500,00	16 925,03			

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>			<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>				<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
<b>CCAS</b>	<b>Fonc</b>	13 096 000,00	13 096 000,00	<b>CCAS</b>	<b>Fonc</b>	0,00	134 147,00		
<b>Moyens généraux - DGSC</b>	<b>Fonc</b>	10 638,80	10 638,18	<b>Moyens généraux - DGSC</b>	<b>Inves</b>	124 660,00	0,00		
	<b>Subv</b>	17 500,00	16 925,03						
	<b>Inves</b>	124 660,00	0,00						

## SECTEUR - SOLIDARITÉS, UNE VILLE AUX CÔTÉS DES PLUS VULNÉRABLES

### SOUS-SECTEUR - CONFORTER LA PLACE DES SENIORS DANS LA VILLE

DEPENSES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé	RECETTES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>8 118 926,47</b>	<b>7 515 716,78</b>	<b>Total</b>	<b>1 691 680,00</b>	<b>1 584 927,85</b>
Frais de personnel	4 989 481,01	4 989 481,01	Recettes de fonctionnement	1 691 680,00	1 584 927,85
Dépenses de fonctionnement	2 399 895,00	2 204 851,62			
Dépenses d'investissement	629 550,46	221 384,15			
Subventions	100 000,00	100 000,00			

#### *PROGRAMMES (hors Frais de personnel) :*

<i>Activités des Séniors</i>	745 918,46	484 857,29
<i>Portage et restauration des séniors</i>	2 150 050,00	1 968 891,39
<i>Résidences séniors</i>	233 477,00	72 487,09

<i>Activités des Séniors</i>	150 680,00	99 678,79
<i>Portage et restauration des séniors</i>	1 541 000,00	1 485 249,06

## PROGRAMME - Activités des Séniors

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>745 918,46</b>	<b>484 857,29</b>	Total	<b>150 680,00</b>	<b>99 678,79</b>
Dépenses de fonctionnement	249 845,00	235 960,23	Recettes de fonctionnement	150 680,00	99 678,79
Dépenses d'investissement	396 073,46	148 897,06			
Subventions	100 000,00	100 000,00			

<b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b>		<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>			<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Animation des clubs Séniors	Fonc	113 722,70	113 489,29	Animation des clubs Séniors	Fonc	125 500,00	88 643,00
BDS BORDEAUX DYNAMIQUE SENIORS	Fonc	11 024,00	11 023,46				
Clubs Séniors - Acquisitions de mobiliers et matériel	Inves	156 441,49	68 220,42				
Clubs Séniors - Entretien et maintenance	Fonc	5 865,00	3 077,90				
Clubs Séniors - Sécurité et grosses réparations	Inves	164 715,91	73 154,01				
Communication, manifestations et sorties extérieures	Fonc	76 850,30	74 821,27	Communication, manifestations et sorties extérieures	Fonc	25 180,00	11 035,79
FDAEC 2021 - Pôle Séniors	Inves	31 546,06	3 959,83				
FDAEC 2022 - Pôle Séniors	Inves	43 370,00	3 562,80				
Moyens généraux - Séniors	Fonc	42 383,00	33 548,31				
Subventions aux associations en faveur des Séniors	Subv	100 000,00	100 000,00				

## PROGRAMME - Portage et restauration des séniors

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>2 150 050,00</b>	<b>1 968 891,39</b>	Total	<b>1 541 000,00</b>	<b>1 485 249,06</b>
Dépenses de fonctionnement	2 150 050,00	1 968 891,39	Recettes de fonctionnement	1 541 000,00	1 485 249,06

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>						
		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Portage TVA	Fonc	1 450 000,00	1 278 040,07	Portage TVA	Fonc	6 000,00
Restauration clubs séniors (TVA)	Fonc	700 050,00	690 851,32	Restauration clubs séniors (TVA)	Fonc	1 535 000,00

## PROGRAMME - Résidences séniors

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>233 477,00</b>	<b>72 487,09</b>	Total		
Dépenses d'investissement	233 477,00	72 487,09			

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>				<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
FDAEC 2018 - RPA	Inves	6 000,00			6 000,00
FDAEC 2019 - RPA	Inves	103 389,00			13 933,09
FDAEC 2020 - RPA	Inves	38 762,00			3 591,00
FDAEC 2021 - RPA	Inves	9 962,00			6 039,00
FDAEC 2022 - RPA	Inves	75 364,00			42 924,00

## SECTEUR - SOLIDARITÉS, UNE VILLE AUX CÔTÉS DES PLUS VULNÉRABLES

### SOUS-SECTEUR - ACCOMPAGNER LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

DEPENSES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé	RECETTES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>3 795 413,76</b>	<b>3 660 115,97</b>	<b>Total</b>	<b>123 000,00</b>	<b>58 000,00</b>
Frais de personnel	1 259 622,96	1 259 622,96	Recettes de fonctionnement	123 000,00	58 000,00
Dépenses de fonctionnement	145 831,80	107 107,01			
Dépenses d'investissement	42 024,00	0,00			
Subventions	2 347 935,00	2 293 386,00			

#### PROGRAMMES (hors Frais de personnel) :

<i>Animation sociale et vie locale</i>	1 380 000,00	1 377 928,00	<i>Animation sociale et vie locale</i>	93 000,00	0,00
<i>Accompagnement de projets transversaux</i>	599 290,80	501 174,01	<i>Accompagnement de projets transversaux</i>	30 000,00	33 000,00
<i>Innovation sociale</i>	556 500,00	521 391,00	<i>Innovation sociale</i>	0,00	25 000,00

### PROGRAMME - Animation sociale et vie locale

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>1 380 000,00</b>	<b>1 377 928,00</b>	<b>Total</b>	<b>93 000,00</b>	<b>,</b>
Dépenses de fonctionnement	30 000,00	29 828,00	Recettes de fonctionnement	93 000,00	,
Subventions	1 350 000,00	1 348 100,00			

#### OPERATIONS (hors Frais de personnel) :

<i>Espaces de vie sociale et centres sociaux</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Espaces de vie sociale et centres sociaux</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
	<b>Fonc</b>	30 000,00	29 828,00		<b>Fonc</b>	93 000,00	0,00
	<b>Subv</b>	1 350 000,00	1 348 100,00				

## PROGRAMME - Accompagnement de projets transversaux

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>599 290,80</b>	<b>501 174,01</b>	Total	<b>30 000,00</b>	<b>33 000,00</b>
Dépenses de fonctionnement	115 831,80	77 279,01	Recettes de fonctionnement	30 000,00	33 000,00
Dépenses d'investissement	42 024,00	,			
Subventions	441 435,00	423 895,00			

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>		Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé		
Accompagnement social	Subv	131 310,00	131 310,00				
Dispositifs éducatifs	Subv	194 690,00	188 650,00				
Lutte contre les précarités - Accès au droits	Subv	82 060,00	73 060,00				
Moyens généraux DSU	Fonc	75 831,80	40 734,72	Moyens généraux DSU	Fonc	0,00	21 800,00
	Inves	42 024,00	0,00				
Santé - Environnement	Fonc	40 000,00	36 544,29	Santé - Environnement	Fonc	30 000,00	11 200,00
	Subv	33 375,00	30 875,00				

## PROGRAMME - Innovation sociale

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>556 500,00</b>	<b>521 391,00</b>	Total	,	<b>25 000,00</b>
Subventions	556 500,00	521 391,00	Recettes de fonctionnement	,	25 000,00

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>		Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé		
Appel à projet Contrat de ville	Subv	556 500,00	521 391,00				
				Moyens généraux - Innovation sociale	Fonc	0,00	25 000,00

## SECTEUR - PROMOUVOIR L'ÉPANOUISSEMENT ET L'ÉQUITÉ DÈS LA PETITE ENFANCE

### SOUS-SECTEUR - EQUIPEMENTS DE LA PETITE ENFANCE

DEPENSES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé	RECETTES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>9 113 204,57</b>	<b>6 886 358,12</b>	<b>Total</b>	<b>796 478,00</b>	<b>279 656,18</b>
Frais de personnel	175 135,12	175 135,12	Recettes d'investissement	796 478,00	279 656,18
Dépenses de fonctionnement	130 966,90	119 382,42			
Dépenses d'investissement	8 807 102,55	6 591 840,58			

#### **PROGRAMMES (hors Frais de personnel) :**

<b>Restructuration et construction d'équipements de la petite enfance</b>	8 938 069,45	6 711 223,00	<b>Restructuration et construction d'équipements de la petite enfance</b>	796 478,00	279 656,18
---	--------------	--------------	---	------------	------------

## PROGRAMME - Restructuration et construction d'équipements de la petite enfance

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>8 938 069,45</b>	<b>6 711 223,00</b>	Total	<b>796 478,00</b>	<b>279 656,18</b>
Dépenses de fonctionnement	130 966,90	119 382,42	Recettes d'investissement	796 478,00	279 656,18
Dépenses d'investissement	8 807 102,55	6 591 840,58			

<i><b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b></i>		<i><b>Prévu</b></i>	<i><b>Réalisé</b></i>		<i><b>Prévu</b></i>	<i><b>Réalisé</b></i>
Annexe Fieffé	Inves:	38 861,44	1 200,00			
BAF 2 Crèche Bacalan PIL POUL - Construction	Inves:	305 555,79	6 508,32			
Crèche A Faulat	Inves:	743 114,56	631 510,03	Crèche A Faulat	Inves:	186 812,00
Crèche BAF 1 Chartrons îlot C13	Inves:	402 447,79	63 502,06			
Crèche Benaugue-Vincent ORU - Construction	Inves:	1 971 321,76	1 970 133,75	Crèche Benaugue-Vincent ORU - Construction	Inves:	184 962,00
Crèche Brazza - Construction	Inves:	259 000,00	259 000,00			
Crèche des Doves foyer maternel	Inves:	170 401,00	39 781,21			
Crèche du Grand Parc et CAL - Reconstruction	Inves:	11 279,40	11 279,40			
Crèche Montgolfier	Inves:	1 349 761,09	1 305 332,57	Crèche Montgolfier	Inves:	424 704,00
Crèche Niel Hortense point relais	Inves:	102 335,00	0,00			197 999,28
Crèches - Entretien, maintenance, équipement	Fonc:	130 966,90	119 382,42			
Crèches - Equipement de restauration	Inves:	329 906,96	297 037,66			
Crèches - Equipements	Inves:	544 205,44	229 620,99			
Crèches Grandir nature : cours buissonnières	Inves:	1 073 255,65	713 512,08			
Crèches - Sécurisation	Inves:	2 500,00	1 561,57			
Crèches - Sécurité et grosses réparations	Inves:	1 073 524,95	933 500,98			
Crèche St Augustin - Restructuration	Inves:	44 988,51	1 268,34			
Espace petite enfance et polyvalent Lucien Faure	Inves:	62 500,00	62 500,00			
FDAEC 2020 - Crèches	Inves:	34 228,34	1 374,78			
FDAEC 2021 - Crèches	Inves:	51 760,87	14 401,32			



<b>FDAEC 2022 - Crèches</b>	<b>Inve:</b>	137 894,00	0,00
<b>Petite Enfance - Etudes de faisabilité, diagnostics</b>	<b>Inve:</b>	98 260,00	48 815,52

## SECTEUR - PROMOUVOIR L'ÉPANOUISSEMENT ET L'ÉQUITÉ DÈS LA PETITE ENFANCE

### SOUS-SECTEUR - FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES MUNICIPALES INTERNES ET EXTERNES DE LA PETITE ENFANCE

DEPENSES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé	RECETTES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>40 782 507,09</b>	<b>39 920 165,55</b>	<b>Total</b>	<b>17 021 624,00</b>	<b>14 790 092,95</b>
Frais de personnel	27 112 285,25	27 112 285,25	Recettes de fonctionnement	17 021 624,00	14 790 092,95
Dépenses de fonctionnement	4 814 921,84	4 504 705,30			
Dépenses d'investissement	575 000,00	40 000,00			
Subventions	8 280 300,00	8 263 175,00			

#### PROGRAMMES (hors Frais de personnel) :

<i>Structures sous gestion municipale</i>	1 432 320,14	1 182 244,04	<i>Structures sous gestion municipale</i>	16 798 000,00	14 788 892,95
<i>Structures sous gestion externe</i>	12 237 901,70	11 625 636,26	<i>Structures sous gestion externe</i>	223 624,00	1 200,00

### PROGRAMME - Structures sous gestion municipale

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>1 432 320,14</b>	<b>1 182 244,04</b>	<b>Total</b>	<b>16 798 000,00</b>	<b>14 788 892,95</b>
Dépenses de fonctionnement	1 432 320,14	1 182 244,04	Recettes de fonctionnement	16 798 000,00	14 788 892,95

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>			<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>		
	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Fonctionnement Accueil collectif	Fonc 1 167 832,80	1 046 717,03	Fonctionnement Accueil collectif	Fonc 16 798 000,00	14 788 892,95
Fonctionnement Accueil familial	Fonc 117 266,87	54 027,77			
Fonctionnement Autres structures	Fonc 147 220,47	81 499,24			

## PROGRAMME - Structures sous gestion externe

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>12 237 901,70</b>	<b>11 625 636,26</b>	Total	<b>223 624,00</b>	<b>1 200,00</b>
Dépenses de fonctionnement	3 382 601,70	3 322 461,26	Recettes de fonctionnement	223 624,00	1 200,00
Dépenses d'investissement	575 000,00	40 000,00			
Subventions	8 280 300,00	8 263 175,00			

<i><b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b></i>		<i><b>Prévu</b></i>	<i><b>Réalisé</b></i>	<i><b>Prévu</b></i>	<i><b>Réalisé</b></i>
<b>Accompagnement des investissements des crèches externes</b>	<b>Inve:</b>	500 000,00	40 000,00		
<b>DSP</b>	<b>Fonc</b>	1 578 047,34	1 578 047,34	<b>DSP</b>	<b>Fonc</b> 223 624,00
<b>DSP - Albert Thomas</b>	<b>Fonc</b>	0,00	-5 730,80		0,00
<b>DSP - Berges du lac</b>	<b>Fonc</b>	0,00	-1 584,67		
	<b>Inve:</b>	75 000,00	0,00		
<b>DSP - Détrois</b>	<b>Fonc</b>	0,00	-20 494,50		
				<b>DSP - Mirassou</b>	<b>Fonc</b> 0,00
<b>Réservation de berceaux</b>	<b>Fonc</b>	1 804 554,36	1 772 223,89		1 200,00
	<b>Subv</b>	8 280 300,00	8 263 175,00		

## SECTEUR - ACCOMPAGNER LES ENFANTS ET LES JEUNES VERS UNE CITOYENNETÉ ACTIVE

### SOUS-SECTEUR - EDUCATION

DEPENSES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé	RECETTES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>92 479 679,90</b>	<b>85 681 976,11</b>	<b>Total</b>	<b>19 559 421,28</b>	<b>17 827 320,57</b>
Frais de personnel	38 993 789,65	38 993 789,65	Recettes de fonctionnement	6 990 500,00	6 236 561,94
Dépenses de fonctionnement	17 713 302,58	16 935 571,73	Recettes d'investissement	12 568 921,28	11 590 758,63
Dépenses d'investissement	35 362 643,47	29 363 873,35			
Subventions	409 944,20	388 741,38			

#### **PROGRAMMES (hors Frais de personnel) :**

<i>Restructuration et construction d'équipements de l'éducation</i>	35 362 643,47	29 363 873,35
<i>Actions éducatives</i>	1 360 600,00	955 463,94
<i>Vie scolaire</i>	16 479 166,28	16 114 515,98
<i>Vie étudiante</i>	9 600,00	3 000,00
<i>Engagement et participations des jeunes</i>	273 880,50	251 333,19

<i>Restructuration et construction d'équipements de l'éducation</i>	12 568 921,28	11 593 158,63
<i>Actions éducatives</i>	177 500,00	210 791,94
<i>Vie scolaire</i>	6 811 000,00	6 019 370,00
<i>Engagement et participations des jeunes</i>	2 000,00	4 000,00

## PROGRAMME - Restructuration et construction d'équipements de l'éducation

DEPENSES DU PROGRAMME		Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME		Prévu	Réalisé
Total		<b>35 362 643,47</b>	<b>29 363 873,35</b>	Total		<b>12 568 921,28</b>	<b>11 593 158,63</b>
Dépenses d'investissement		35 362 643,47	29 363 873,35	Recettes de fonctionnement		,	2 400,00
Recettes d'investissement				Recettes d'investissement		12 568 921,28	11 590 758,63
Classes vertes - Réhabilitation et extension	Inves:	5 800,00	0,00				
Ecole A Dupeux - Restructuration et accessibilité	Inves:	761 534,26	670 335,93	Ecole A Dupeux - Restructuration et accessibilité	Inves:	694 750,00	381 589,92
Ecole J Cocteau - Relocalisation	Inves:	1 148 027,00	932 727,78				
Ecole maternelle Jules Ferry - MOA Ville	Inves:	9 879,78	0,00				
Ecole Naujac - Agrandissement cour et extension	Inves:	203 551,10	20 309,26				
Ecoles - Equipement	Inves:	539 752,61	228 601,02				
Ecoles Grandir nature : cours buissonnières	Inves:	2 567 408,51	1 829 351,53				
Ecoles - Grosses réparations	Inves:	6 296 913,20	5 115 834,18	Ecoles - Grosses réparations	Inves:	34 550,68	34 550,68
Ecoles - Sécurité - Sureté	Inves:	183 804,69	153 687,32				
Education - études de faisabilité, diagnostics	Inves:	281 227,89	68 915,66				
Elémentaire Condorcet - Extension	Inves:	831,60	831,60				
Elémentaire Dupaty - Extension	Inves:	639 530,73	440 897,21	Elémentaire Dupaty - Extension	Inves:	441 948,00	441 238,28
Elémentaire Loucheur	Inves:	339 928,36	333 327,74	Elémentaire Loucheur	Inves:	128 868,00	128 868,34
Elémentaire Vieux Bordeaux - Restaurant et isolation extérieure	Inves:	114 260,07	5 951,19				
Equipement bâtiminaire	Inves:	637 199,67	244 272,04	Equipement bâtiminaire	Inves:	168 750,00	411 750,00
FDAEC 2020 - Education	Inves:	141 400,56	454,54				
FDAEC 2021 - Education	Inves:	374 156,00	10 767,16				
FDAEC 2022 - Education	Inves:	396 578,00	0,00				
GS Abadie Niel - Modulaire provisoire (6+3 classes)	Inves:	10 400,00	9 926,56				

<b>GS BAF 2 Bacalan Modeste Testas - Création (16 classes)</b>	<b>Inves:</b>	2 755 340,00	1 950 000,00
<b>GS Benauges - Continuité exploitation</b>	<b>Inves:</b>	4 825,74	2 895,28
<b>GS Brazza 1 - Création 18 classes</b>	<b>Inves:</b>	2 189 468,00	2 189 468,00
<b>GS Chantecrit - acquisition</b>	<b>Inves:</b>	3 268,33	0,00
<b>GS GINKO 2 Nelson Mandela - Participation</b>	<b>Inves:</b>	1 066 126,00	1 066 126,00
<b>GS JJ SEMPE - Construction</b>	<b>Inves:</b>	3 570 000,00	3 570 000,00
<b>GS JJ Sempé - Jardin de ta soeur</b>	<b>Inves:</b>	27 176,00	27 175,61
<b>GS Marie Curie (GS Rivière - Tivoli)</b>	<b>Inves:</b>	222 886,77	220 188,13
<b>GS Montgolfier annexe Montesquieu</b>	<b>Inves:</b>	2 987 586,63	2 858 911,46
<b>GS NIEL 1 Hortense (18 classes) - Billie Holliday</b>	<b>Inves:</b>	7 692 511,53	7 273 131,55
<b>GS Pierre Trébod - réhabilitation extension</b>	<b>Inves:</b>	6 338,43	0,00
<b>GS Raymond Poincaré - Extension</b>	<b>Inves:</b>	5 633,00	0,00
<b>Maternelle Paix</b>	<b>Inves:</b>	163 835,84	127 966,63
<b>PRU Grand Parc élémentaire Albert Schweitzer - Extension</b>	<b>Inves:</b>	15 463,17	11 819,97

<b>GS Benauges - Extension accueil</b>	<b>Fonc</b>	0,00	2 400,00
	<b>Inves:</b>	4 720 000,00	4 720 000,00

<b>GS Montgolfier annexe Montesquieu</b>	<b>Inves:</b>	1 199 473,00	480 885,44
<b>GS NIEL 1 Hortense (18 classes) - Billie Holliday</b>	<b>Inves:</b>	5 180 581,60	4 983 888,39

<b>Restructuration partielle de la maternelle du Clos Montesquieu</b>	<b>Inves:</b>	0,00	7 987,58
---	---------------	------	----------

## PROGRAMME - Actions éducatives

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>1 360 600,00</b>	<b>955 463,94</b>	Total	<b>177 500,00</b>	<b>210 791,94</b>
Dépenses de fonctionnement	1 344 600,00	943 723,94	Recettes de fonctionnement	177 500,00	210 791,94
Subventions	16 000,00	11 740,00			

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>			<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>				<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Accompagnement des activités pédagogiques	Fonc	540 719,00	507 561,59	Accompagnement des activités pédagogiques	Fonc	177 500,00	208 691,94		
Projet Educatif de Territoires	Fonc	40 000,00	27 560,00						
Subventions activités pédagogiques et éducatives	Subv	16 000,00	11 740,00						
Transports	Fonc	763 881,00	408 602,35	Transports	Fonc	0,00	2 100,00		

## PROGRAMME - Vie scolaire

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>16 479 166,28</b>	<b>16 114 515,98</b>	Total	<b>6 811 000,00</b>	<b>6 019 370,00</b>
Dépenses de fonctionnement	16 319 870,08	15 958 782,58	Recettes de fonctionnement	6 811 000,00	6 019 370,00
Subventions	159 296,20	155 733,40			

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>			<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>				<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Ecoles - Entretien, maintenance, équipement	Fonc	572 628,57	535 215,12						
Ecoles privées sous contrat	Fonc	3 956 888,00	3 956 888,00						
Moyens généraux - Education	Fonc	972 051,00	792 606,04	Moyens généraux - Education	Fonc	172 500,00	298 779,73		
Restauration scolaire	Fonc	10 818 302,51	10 674 073,42	Restauration scolaire	Fonc	6 638 500,00	5 720 590,27		
	Subv	159 296,20	155 733,40						

## PROGRAMME - Vie étudiante

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>9 600,00</b>	<b>3 000,00</b>	Total		
Dépenses de fonctionnement	1 000,00	,			
Subventions	8 600,00	3 000,00			
<b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b>					
Vie étudiante - Action logistique	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	
Fonc	1 000,00	0,00			
Subv	8 600,00	3 000,00			

## PROGRAMME - Engagement et participations des jeunes

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>273 880,50</b>	<b>251 333,19</b>	Total	<b>2 000,00</b>	<b>4 000,00</b>
Dépenses de fonctionnement	47 832,50	33 065,21	Recettes de fonctionnement	2 000,00	4 000,00
Subventions	226 048,00	218 267,98			
<b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b>					
Conseil municipal des enfants	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	
Fonc	32 932,50	28 974,50			
#jereleveledéfi	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	
Fonc	3 900,00	379,61	#jereleveledéfi	2 000,00	4 000,00
Subv	23 807,00	22 247,00			
Mission Jeunesse	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>			
Fonc	6 000,00	2 300,00			
Subv	202 241,00	196 020,98			
Moyens généraux - DGESS	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>			
Fonc	5 000,00	1 411,10			



## SECTEUR - ACCOMPAGNER LES ENFANTS ET LES JEUNES VERS UNE CITOYENNETÉ ACTIVE

### SOUS-SECTEUR - ENFANCE

DEPENSES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé	RECETTES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>23 244 193,24</b>	<b>20 346 713,20</b>	<b>Total</b>	<b>4 323 000,00</b>	<b>5 541 768,94</b>
Frais de personnel	1 832 697,04	1 832 697,04	Recettes de fonctionnement	4 323 000,00	5 541 768,94
Dépenses de fonctionnement	253 154,20	218 798,90			
Dépenses d'investissement	706 883,00	333 983,83			
Subventions	20 451 459,00	17 961 233,43			

#### **PROGRAMMES (hors Frais de personnel) :**

<i>Accueils éducatifs et de loisirs</i>	15 122 940,05	13 474 870,98
<i>Accueil et hébergement</i>	589 842,23	424 048,75
<i>Structures d'animation et proximité</i>	5 698 713,92	4 615 096,43

<i>Accueils éducatifs et de loisirs</i>	3 723 000,00	4 968 691,66
<i>Accueil et hébergement</i>	600 000,00	573 077,28

## PROGRAMME - Accueils éducatifs et de loisirs

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>15 122 940,05</b>	<b>13 474 870,98</b>	Total	<b>3 723 000,00</b>	<b>4 968 691,66</b>
Dépenses de fonctionnement	28 300,00	5 142,70	Recettes de fonctionnement	3 723 000,00	4 968 691,66
Dépenses d'investissement	79 720,05	20 218,85			
Subventions	15 014 920,00	13 449 509,43			

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Actions en faveur des adolescents	<b>Subv</b>	936 759,10	908 674,10			
Activités périscolaires	<b>Fonc</b>	400,00	400,00			
	<b>Subv</b>	1 365 638,80	1 141 755,90			
<b>CAL</b>	<b>Fonc</b>	27 900,00	4 742,70	<b>CAL</b>	<b>Fonc</b>	3 723 000,00
	<b>Subv</b>	11 402 017,91	10 229 719,71			4 968 691,66
	<b>Inves</b>	69 927,15	18 834,23			
Création CAL Sablonat -Mermoz	<b>Inves</b>	1 384,62	1 384,62			
FDAEC 2020 - Accueil éducatif et de loisirs	<b>Inves</b>	8 408,28	0,00			
Fonctionnement autres structures d'accueil éducatif	<b>Subv</b>	28 510,00	26 300,00			
Pause du midi	<b>Subv</b>	999 250,79	891 018,72			
Pôle spécifique 6-11	<b>Subv</b>	282 743,40	252 041,00			

## PROGRAMME - Accueil et hébergement

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>589 842,23</b>	<b>424 048,75</b>	Total	<b>600 000,00</b>	<b>573 077,28</b>
Dépenses de fonctionnement	195 751,20	189 957,57	Recettes de fonctionnement	600 000,00	573 077,28
Dépenses d'investissement	394 091,03	234 091,18			

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>							
		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>				
La Dune	Fonc	195 751,20	189 957,57	La Dune	Fonc	600 000,00	573 077,28
	Inves	247 402,11	194 870,50				
La Dune démolition gymnase et création restaurant	Inves	146 688,92	39 220,68				

## PROGRAMME - Structures d'animation et proximité

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>5 698 713,92</b>	<b>4 615 096,43</b>	Total		
Dépenses de fonctionnement	29 103,00	23 698,63			
Dépenses d'investissement	233 071,92	79 673,80			
Subventions	5 436 539,00	4 511 724,00			

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>					
		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Centres d'animation de Bordeaux (Cultivons le Partage)	Subv	3 699 261,00	2 774 446,00		
FDAEC 2017 - Structures d'animation	Inves	4 800,00	0,00		
FDAEC 2020 - Structures d'animation	Inves	19 400,00	0,00		
FDAEC 2021 - Structures d'animation	Inves	146 478,00	61 591,75		
FDAEC 2022 - Structures d'animation	Inves	29 200,00	0,00		
Maisons de quartier	Subv	1 737 278,00	1 737 278,00		
Vie associative - Entretien, maintenance, équipement	Fonc	29 103,00	23 698,63		
	Inves	33 193,92	18 082,05		

## SECTEUR - FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT

### SOUS-SECTEUR - ACCÈS AU LOGEMENT

DEPENSES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé	RECETTES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>5 368 439,80</b>	<b>4 794 275,11</b>	<b>Total</b>	<b>,</b>	<b>100 500,00</b>
Frais de personnel			Recettes d'investissement		100 500,00
Dépenses de fonctionnement	20 000,00	20 000,00			
Dépenses d'investissement	5 202 439,80	4 642 275,11			
Subventions	146 000,00	132 000,00			

#### *PROGRAMMES (hors Frais de personnel) :*

<b>Logement</b>	5 368 439,80	4 794 275,11	<b>Logement</b>	0,00	100 500,00
-----------------	--------------	--------------	-----------------	------	------------

## PROGRAMME - Logement

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>5 368 439,80</b>	<b>4 794 275,11</b>	Total	,	<b>100 500,00</b>
Dépenses de fonctionnement	20 000,00	20 000,00	Recettes d'investissement	,	100 500,00
Dépenses d'investissement	5 202 439,80	4 642 275,11			
Subventions	146 000,00	132 000,00			
<hr/>					
<b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>		<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Aide au parc privé	Inves: 757 878,53	429 724,91			
Aide au parc public - subventions aux bailleurs	Inves: 2 989 561,27	2 757 550,20	Aide au parc public - subventions aux bailleurs	Inves: 0,00	97 500,00
Concession d'Aménagement In Cité Bordeaux 2022-2025	Inves: 1 000 000,00	1 000 000,00			
Gestion aire GDV Buthaud - Promis	Fonc: 20 000,00	20 000,00			
Moyens généraux - logement	Subv: 146 000,00	132 000,00			
OPAH RU 3	Inves: 20 000,00	20 000,00			
soutien à l'accession sociale	Inves: 435 000,00	435 000,00	soutien à l'accession sociale	Inves: 0,00	3 000,00

## POLITIQUE - REpondre AUX ASPIRATIONS DEMOCRATIQUES

DEPENSES DE LA POLITIQUE	Prévu	Réalisé	RECETTES DE LA POLITIQUE	Prévu	Réalisé
<b>TOTAL</b>	<b>45 215 280,47</b>	<b>39 299 443,16</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 404 718,87</b>	<b>7 442 349,40</b>
Frais de personnel	20 182 286,36	20 182 286,36	Recettes de fonctionnement	6 915 367,10	6 764 760,21
Dépenses de fonctionnement	12 941 210,34	10 883 084,09	Recettes d'investissement	1 489 351,77	677 589,19
Dépenses d'investissement	10 082 478,77	6 387 026,46			
Subventions	2 009 305,00	1 847 046,25			

### SECTEURS :

**FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE PERMANENTE,  
ENCOURAGER LES INITIATIVES ASSOCIATIVES**

*Faire vivre la démocratie permanente et  
encourager les initiatives associatives*

9 843 334,04      8 520 623,78

**PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ET LA LUTTE CONTRE  
TOUTES LES DISCRIMINATIONS**

*Lutter contre toutes les discriminations*

7 450 893,61      5 530 047,30

*Agir pour l'égalité entre les femmes et les  
hommes*

572 047,94      321 469,85

*Accueil et citoyenneté*

7 811 379,87      7 511 197,70

**VIE MUNICIPALE, UNE EXIGENCE D'EXEMPLARITÉ**

*Vie municipale*

7 075 760,68      6 899 997,34

**UNE ADMINISTRATION TRANSPARENTE ET  
RESPONSABLE**

*Administration exemplaire*

12 461 864,33      10 516 107,19

**FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE PERMANENTE,  
ENCOURAGER LES INITIATIVES ASSOCIATIVES**

*Faire vivre la démocratie permanente et  
encourager les initiatives associatives*

70 000,00      49 499,00

**PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ET LA LUTTE CONTRE  
TOUTES LES DISCRIMINATIONS**

*Lutter contre toutes les discriminations*

886 351,77      11 469,09

*Accueil et citoyenneté*

639 500,00      707 543,28

**VIE MUNICIPALE, UNE EXIGENCE D'EXEMPLARITÉ**

*Vie municipale*

600 000,00      767 688,55

**UNE ADMINISTRATION TRANSPARENTE ET  
RESPONSABLE**

*Administration exemplaire*

6 208 867,10      5 906 149,48

## SECTEUR - FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE PERMANENTE, ENCOURAGER LES INITIATIVES ASSOCIATIVES

### SOUS-SECTEUR - FAIRE VIVRE LA DÉMOCRATIE PERMANENTE ET ENCOURAGER LES INITIATIVES ASSOCIATIVES

DEPENSES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé	RECETTES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>9 843 334,04</b>	<b>8 520 623,78</b>	<b>Total</b>	<b>70 000,00</b>	<b>49 499,00</b>
Frais de personnel	6 589 932,34	6 589 932,34	Recettes de fonctionnement	70 000,00	49 499,00
Dépenses de fonctionnement	234 133,00	161 611,83			
Dépenses d'investissement	2 158 985,70	1 041 005,36			
Subventions	860 283,00	728 074,25			

#### **PROGRAMMES (hors Frais de personnel) :**

<i>Développement de la vie associative</i>	640 696,87	372 553,44	<i>Développement de la vie associative</i>	70 000,00	49 499,00
<i>Restructuration et construction des équipements associatifs</i>	1 809 823,03	951 526,32			
<i>Démocratie permanente</i>	802 881,80	606 611,68			

## PROGRAMME - Développement de la vie associative

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>640 696,87</b>	<b>372 553,44</b>	Total	<b>70 000,00</b>	<b>49 499,00</b>
Dépenses de fonctionnement	125 700,00	96 214,31	Recettes de fonctionnement	70 000,00	49 499,00
Dépenses d'investissement	243 996,87	38 289,13			
Subventions	271 000,00	238 050,00			

<b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b>		<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>		<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
FDAEC 2018 - Vie associative	Inve:	369,17	0,00			
FDAEC 2019 - Vie associative	Inve:	22 550,24	22 550,24			
FDAEC 2020 - Vie associative	Inve:	13 050,00	0,00			
FDAEC 2021 - Vie associative	Inve:	6 915,00	3 065,86			
FDAEC 2022 - Vie associative	Inve:	65 600,00	0,00			
Gestion des salles	Fonc	49 300,00	24 690,99	Gestion des salles	Fonc	70 000,00
Mission hébergement des Associations	Fonc	2 600,00	1 398,00			49 499,00
Pôle associatif	Fonc	73 800,00	70 125,32			
	Subv	271 000,00	238 050,00			
Salles municipales - Sécurité et grosses réparations	Inve:	135 512,46	12 673,03			



## PROGRAMME - Restructuration et construction des équipements associatifs

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>1 809 823,03</b>	<b>951 526,32</b>	Total		
Dépenses d'investissement	1 809 823,03	951 526,32			

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Athénée municipal - Travaux	Inve:	13 694,36	485,86			
BAF - Démolition / construction équipement associatif C13	Inve:	98 438,00	0,00			
Bâtiment US Chartrons - Réhabilitation	Inve:	706 575,67	627 360,12			
Brazza structure d'animation jeunesse	Inve:	143 846,60	0,00			
Entrepôt Leydet - démolition, reconstruction équipements associatifs	Inve:	36 800,00	0,00			
Equipements associatifs - études de faisabilité, diagnostics	Inve:	44 604,50	11 329,50			
Equipements associatifs - GER, Renovations et Sécurité	Inve:	237 841,97	111 577,45			
Maison des associations rue Père Louis de Jabrun	Inve:	33 907,99	25 773,39			
PRU Aubiers - Requalification et extension centre social	Inve:	317 343,00	175 000,00			
Site Buscaillet - Mise en conformité	Inve:	0,93	0,00			
Structure animation "L'escargot" - réhabilitation, extension	Inve:	174 850,13	0,00			
Structure d'animation Bordeaux Sud - Réhabilitation	Inve:	1 919,88	0,00			

## PROGRAMME - Démocratie permanente

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>802 881,80</b>	<b>606 611,68</b>	<b>Total</b>		
Dépenses de fonctionnement	108 433,00	65 397,52			
Dépenses d'investissement	105 165,80	51 189,91			
Subventions	589 283,00	490 024,25			

<b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b>		<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
<b>FIL 2021 - 2026</b>	<b>Subv</b>	578 283,00	490 024,25		
<b>FIQ 2021 - 2026</b>	<b>Inves</b>	105 165,80	51 189,91		
<b>Moyens généraux - Démocratie participative</b>	<b>Fonc</b>	108 433,00	65 397,52		
	<b>Subv</b>	11 000,00	0,00		

## SECTEUR - PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ET LA LUTTE CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS

### SOUS-SECTEUR - LUTTER CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS

DEPENSES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé	RECETTES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>7 450 893,61</b>	<b>5 530 047,30</b>	<b>Total</b>	<b>886 351,77</b>	<b>11 469,09</b>
Frais de personnel	245 744,47	245 744,47	Recettes de fonctionnement	7 000,00	8 400,00
Dépenses de fonctionnement	127 069,73	126 115,65	Recettes d'investissement	879 351,77	3 069,09
Dépenses d'investissement	6 848 379,41	4 928 537,18			
Subventions	229 700,00	229 650,00			

### PROGRAMMES (hors Frais de personnel) :

<i>Promotion Egalité, Diversité Citoyenneté</i>	241 270,80	230 435,22
<i>Handicap et accessibilité à la cité</i>	6 963 878,34	5 053 867,61

<i>Promotion Egalité, Diversité Citoyenneté</i>	7 000,00	7 200,00
<i>Handicap et accessibilité à la cité</i>	879 351,77	4 269,09

## PROGRAMME - Promotion Egalité, Diversité Citoyenneté

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>241 270,80</b>	<b>230 435,22</b>	Total	<b>7 000,00</b>	<b>7 200,00</b>
Dépenses de fonctionnement	62 070,80	61 285,22	Recettes de fonctionnement	7 000,00	7 200,00
Dépenses d'investissement	10 000,00	,			
Subventions	169 200,00	169 150,00			
<hr/>					
<b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>		<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Lutte contre les discriminations	<b>Fonc</b> 62 070,80	61 285,22	Lutte contre les discriminations	<b>Fonc</b> 7 000,00	7 200,00
	<b>Subv</b> 169 200,00	169 150,00			
	<b>Inves</b> 10 000,00	0,00			

## PROGRAMME - Handicap et accessibilité à la cité

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>6 963 878,34</b>	<b>5 053 867,61</b>	Total	<b>879 351,77</b>	<b>4 269,09</b>
Dépenses de fonctionnement	64 998,93	64 830,43	Recettes de fonctionnement	,	1 200,00
Dépenses d'investissement	6 838 379,41	4 928 537,18	Recettes d'investissement	879 351,77	3 069,09
Subventions	60 500,00	60 500,00			

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	
Cimetières - Travaux de mise en accessibilité des ERP et IOP	Inves:	1 300 000,00	743 171,66				
Culture - Travaux de mise en accessibilité des ERP et IOP	Inves:	428 203,61	427 363,23	Culture - Travaux de mise en accessibilité des ERP et IOP	Inves:	273 364,00	0,00
Dir Immobilier - Travaux de mise en accessibilité des ERP et IOP	Fonc	4 314,33	4 313,83				
	Inves:	357 978,00	226 626,47				
Education - Travaux de mise en accessibilité des ERP et IOP	Inves:	793 159,65	438 869,53	Education - Travaux de mise en accessibilité des ERP et IOP	Inves:	0,00	3 069,09
Espaces Verts - Travaux de mise en accessibilité des ERP et IOP	Inves:	2 374 407,06	2 130 247,13				
Handicap (dont mise en accessibilité)	Fonc	60 684,60	60 516,60	Handicap (dont mise en accessibilité)	Inves:	605 987,77	0,00
	Subv	60 500,00	60 500,00				
	Inves:	347 448,70	193 722,86				
Petite enfance - Travaux de mise en accessibilité des ERP et IOP	Inves:	175 000,00	154 774,68				
Solidarité et Citoyenneté- Travaux de mise en accessibilité des ERP et IOP	Inves:	110 398,63	3 455,42				
Sports - Travaux de mise en accessibilité des ERP et IOP	Inves:	871 351,60	575 099,69	Sports - Travaux de mise en accessibilité des ERP et IOP	Fonc	0,00	1 200,00
Structures d'animation - Travaux de mise en accessibilité des ERP et IOP	Inves:	50 000,00	29 228,76				
Vie associative - Travaux de mise en accessibilité des ERP et IOP	Inves:	30 432,16	5 977,75				

## SECTEUR - PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ET LA LUTTE CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS

### SOUS-SECTEUR - AGIR POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

DEPENSES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé	RECETTES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>572 047,94</b>	<b>321 469,85</b>	<b>Total</b>		
Frais de personnel	88 497,94	88 497,94			
Dépenses de fonctionnement	50 050,00	49 471,91			
Dépenses d'investissement	250 000,00	0,00			
Subventions	183 500,00	183 500,00			

#### PROGRAMMES (hors Frais de personnel) :

<i>Actions en faveur de l'égalité femmes hommes</i>	483 550,00	232 971,91	
---	------------	------------	--

### PROGRAMME - Actions en faveur de l'égalité femmes hommes

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>483 550,00</b>	<b>232 971,91</b>	<b>Total</b>		
Dépenses de fonctionnement	50 050,00	49 471,91			
Dépenses d'investissement	250 000,00	,			
Subventions	183 500,00	183 500,00			

OPERATIONS (hors Frais de personnel) :		Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Egalité Femmes - Hommes	<b>Fonc</b>	50 050,00	49 471,91		
	<b>Subv</b>	183 500,00	183 500,00		
Nouveaux projets solidarités (dont maison des aidants)	<b>Inve:</b>	250 000,00	0,00		

## SECTEUR - PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ET LA LUTTE CONTRE TOUTES LES DISCRIMINATIONS

### SOUS-SECTEUR - ACCUEIL ET CITOYENNETÉ

DEPENSES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé	RECETTES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>7 811 379,87</b>	<b>7 511 197,70</b>	<b>Total</b>	<b>639 500,00</b>	<b>707 543,28</b>
Frais de personnel	6 961 579,49	6 961 579,49	Recettes de fonctionnement	639 500,00	707 543,28
Dépenses de fonctionnement	298 957,00	266 089,66			
Dépenses d'investissement	550 843,38	283 528,55			

#### PROGRAMMES (hors Frais de personnel) :

<i>Elections, Etat-civil</i>	117 900,00	113 843,33	<i>Elections, Etat-civil</i>	339 500,00	380 254,66
<i>Activités funéraires</i>	731 900,38	435 774,88	<i>Activités funéraires</i>	300 000,00	327 288,62

### PROGRAMME - Elections, Etat-civil

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>117 900,00</b>	<b>113 843,33</b>	<b>Total</b>	<b>339 500,00</b>	<b>380 254,66</b>
Dépenses de fonctionnement	114 900,00	113 843,33	Recettes de fonctionnement	339 500,00	380 254,66
Dépenses d'investissement	3 000,00	,			

#### OPERATIONS (hors Frais de personnel) :

		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>			<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Elections, recensement	Fonc	58 444,95	58 393,82	Elections, recensement	Fonc	137 500,00	50 534,00
Formalités administratives	Fonc	56 455,05	55 449,51	Formalités administratives	Fonc	202 000,00	329 720,66
	Inves	3 000,00	0,00				

## PROGRAMME - Activités funéraires

DEPENSES DU PROGRAMME		Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME		Prévu	Réalisé
Total		<b>731 900,38</b>	<b>435 774,88</b>	Total		<b>300 000,00</b>	<b>327 288,62</b>
Dépenses de fonctionnement		184 057,00	152 246,33	Recettes de fonctionnement		300 000,00	327 288,62
Dépenses d'investissement		547 843,38	283 528,55				
<hr/>							
<b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b>		<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>			<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Acquisition de matériel pour les cimetières	Inve:	43 660,04	42 393,58				
Cimetières - Sécurité et grosses réparations	Inve:	504 183,34	241 134,97				
Moyens généraux - cimetières	Fonc	184 057,00	152 246,33	Moyens généraux - cimetières	Fonc	300 000,00	327 288,62

## SECTEUR - VIE MUNICIPALE, UNE EXIGENCE D'EXEMPLARITÉ

### SOUS-SECTEUR - VIE MUNICIPALE

DEPENSES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé	RECETTES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>7 075 760,68</b>	<b>6 899 997,34</b>	<b>Total</b>	<b>600 000,00</b>	<b>767 688,55</b>
Frais de personnel	5 195 755,83	5 195 755,83	Recettes de fonctionnement	,	96 348,55
Dépenses de fonctionnement	1 605 682,85	1 447 443,44	Recettes d'investissement	600 000,00	671 340,00
Dépenses d'investissement	28 500,00	10 976,07			
Subventions	245 822,00	245 822,00			

#### **PROGRAMMES (hors Frais de personnel) :**

<i>Relations internationales</i>	434 205,00	424 854,59
<i>Cabinet</i>	350 058,00	317 807,42
<i>Communication externe</i>	1 077 662,85	943 500,50
<i>Coopération territoriale et européenne</i>	18 079,00	18 079,00

<i>Relations internationales</i>	0,00	8 578,00
<i>Coopération territoriale et européenne</i>	600 000,00	759 110,55



## PROGRAMME - Relations internationales

DEPENSES DU PROGRAMME		Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME		Prévu	Réalisé
Total		<b>434 205,00</b>	<b>424 854,59</b>	Total		,	<b>8 578,00</b>
Dépenses de fonctionnement		188 383,00	179 032,59	Recettes de fonctionnement		,	8 578,00
Subventions		245 822,00	245 822,00				
<hr/>							
<b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b>		<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>			<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Moyens généraux - RI	Fonc	188 383,00	179 032,59	Moyens généraux - RI	Fonc	0,00	8 578,00
Subventions - RI	Subv	245 822,00	245 822,00				

## PROGRAMME - Cabinet

DEPENSES DU PROGRAMME		Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME		Prévu	Réalisé
Total		<b>350 058,00</b>	<b>317 807,42</b>	Total			
Dépenses de fonctionnement		347 558,00	315 683,42				
Dépenses d'investissement		2 500,00	2 124,00				
<hr/>							
<b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b>		<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>			<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Manifestations publiques	Fonc	80 994,01	75 819,34				
Moyens généraux - Cabinet	Fonc	10 075,17	4 543,99				
	Inves	2 500,00	2 124,00				
Réceptions	Fonc	256 488,82	235 320,09				

## PROGRAMME - Communication externe

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>1 077 662,85</b>	<b>943 500,50</b>	Total		
Dépenses de fonctionnement	1 051 662,85	934 648,43			
Dépenses d'investissement	26 000,00	8 852,07			
<hr/>					
<b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b>					
	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Communication					
Fonc	938 962,85	851 456,99			
Inves	16 000,00	181,58			
Presse					
Fonc	112 700,00	83 191,44			
Inves	10 000,00	8 670,49			

## PROGRAMME - Coopération territoriale et européenne

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>18 079,00</b>	<b>18 079,00</b>	Total	<b>600 000,00</b>	<b>759 110,55</b>
Dépenses de fonctionnement	18 079,00	18 079,00	Recettes de fonctionnement	,	87 770,55
			Recettes d'investissement	600 000,00	671 340,00
			FDAEC - Prévision budgétaire	Inves: 600 000,00	671 340,00
Moyens généraux - Coopération territoriale	Fonc 18 079,00	18 079,00	Moyens généraux - Coopération territoriale	Fonc 0,00	87 770,55

## SECTEUR - UNE ADMINISTRATION TRANSPARENTE ET RESPONSABLE

### SOUS-SECTEUR - ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

DEPENSES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé	RECETTES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>12 461 864,33</b>	<b>10 516 107,19</b>	<b>Total</b>	<b>6 208 867,10</b>	<b>5 906 149,48</b>
Frais de personnel	1 100 776,29	1 100 776,29	Recettes de fonctionnement	6 198 867,10	5 902 969,38
Dépenses de fonctionnement	10 625 317,76	8 832 351,60	Recettes d'investissement	10 000,00	3 180,10
Dépenses d'investissement	245 770,28	122 979,30			
Subventions	490 000,00	460 000,00			

#### *PROGRAMMES (hors Frais de personnel) :*

<i>Elus</i>	2 406 200,00	2 106 348,14
<i>Evaluation et performance</i>	629 736,72	410 236,14
<i>Prestations statutaires et sociales</i>	4 383 999,98	3 680 086,45
<i>Restauration du personnel assujettie</i>	1 196 214,00	750 455,36
<i>Sécurité Juridique</i>	1 360 010,00	1 307 294,38
<i>Logistique et magasin mutualisé</i>	1 384 927,34	1 160 910,43

<i>Evaluation et performance</i>	0,00	8 000,00
<i>Prestations statutaires et sociales</i>	274 500,00	292 742,80
<i>Restauration du personnel assujettie</i>	792 000,00	410 241,01
<i>Sécurité Juridique</i>	3 943 337,10	3 996 135,67
<i>Logistique et magasin mutualisé</i>	1 199 030,00	1 199 030,00

## PROGRAMME - Elus

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>2 406 200,00</b>	<b>2 106 348,14</b>	Total		
Dépenses de fonctionnement	2 406 200,00	2 106 348,14			

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Fonctionnement des Groupes élus	Fonc	109 200,00	66 215,79		
Groupes élus - DRH	Fonc	350 000,00	315 860,10		
Indemnités des élus	Fonc	1 822 000,00	1 652 180,35		
Moyens généraux - Elus	Fonc	125 000,00	72 091,90		

## PROGRAMME - Evaluation et performance

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>629 736,72</b>	<b>410 236,14</b>	Total	,	<b>8 000,00</b>
Dépenses de fonctionnement	629 736,72	410 236,14	Recettes de fonctionnement	,	8 000,00

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Animation managériale	Fonc	36 891,72	32 834,48		
Coordination et appui	Fonc	262 845,00	160 822,16		
Performance-Evaluation-Audit	Fonc	330 000,00	216 579,50	Performance-Evaluation-Audit	Fonc 0,00 8 000,00

## PROGRAMME - Prestations statutaires et sociales

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>4 383 999,98</b>	<b>3 680 086,45</b>	Total	<b>274 500,00</b>	<b>292 742,80</b>
Dépenses de fonctionnement	3 841 299,98	3 216 906,35	Recettes de fonctionnement	264 500,00	289 562,70
Dépenses d'investissement	52 700,00	3 180,10	Recettes d'investissement	10 000,00	3 180,10
Subventions	490 000,00	460 000,00			

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Aide à l'exercice syndical	<b>Fonc</b>	3 000,00	1 786,03			
Cellule d'écoute	<b>Fonc</b>	34 493,33	34 333,33			
Déplacement	<b>Fonc</b>	248 900,00	236 351,94			
Formation	<b>Fonc</b>	428 615,00	343 986,55			
Frais accident du travail	<b>Fonc</b>	132 000,00	125 882,45			
Moyens généraux - Médecine et prévention	<b>Fonc</b>	54 639,70	41 072,37			
Moyens généraux - Prestations aux services	<b>Fonc</b>	2 206 051,95	1 767 786,90	Moyens généraux - Prestations aux services	<b>Fonc</b>	134 500,00
	<b>Subv</b>	490 000,00	460 000,00			196 076,84
	<b>Inves</b>	22 700,00	0,00			
Service social	<b>Fonc</b>	72 000,00	64 363,60	Service social	<b>Inves</b>	10 000,00
	<b>Inves</b>	30 000,00	3 180,10			3 180,10
SIVU (TVA)	<b>Fonc</b>	182 000,00	163 857,28	SIVU (TVA)	<b>Fonc</b>	50 000,00
Tickets restaurant (TVA)	<b>Fonc</b>	479 600,00	437 485,90	Tickets restaurant (TVA)	<b>Fonc</b>	80 000,00
						53 390,76

## PROGRAMME - Restauration du personnel assujettie

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>1 196 214,00</b>	<b>750 455,36</b>	Total	<b>792 000,00</b>	<b>410 241,01</b>
Dépenses de fonctionnement	1 146 214,00	737 489,44	Recettes de fonctionnement	792 000,00	410 241,01
Dépenses d'investissement	50 000,00	12 965,92			

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>			<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>			<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Autres lieux de restauration - DLSI (TVA)	Fonc	1 004 814,00	627 779,20	Autres lieux de restauration - DLSI (TVA)	Fonc	792 000,00	410 241,01		
	Inves	50 000,00	12 965,92						
Autres lieux de restauration - DRH (TVA)	Fonc	141 400,00	109 710,24						

## PROGRAMME - Sécurité Juridique

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>1 360 010,00</b>	<b>1 307 294,38</b>	Total	<b>3 943 337,10</b>	<b>3 996 135,67</b>
Dépenses de fonctionnement	1 350 010,00	1 301 789,38	Recettes de fonctionnement	3 943 337,10	3 996 135,67
Dépenses d'investissement	10 000,00	5 505,00			

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>			<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>			<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Assurances et autres redevables	Fonc	924 013,00	923 255,84	Assurances et autres redevables	Fonc	3 943 337,10	3 966 135,67		
Moyens généraux - Affaires juridiques	Fonc	425 997,00	378 533,54	Moyens généraux - Affaires juridiques	Fonc	0,00	30 000,00		
	Inves	10 000,00	5 505,00						

## PROGRAMME - Logistique et magasin mutualisé

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>1 384 927,34</b>	<b>1 160 910,43</b>	Total	<b>1 199 030,00</b>	<b>1 199 030,00</b>
Dépenses de fonctionnement	1 251 857,06	1 059 582,15	Recettes de fonctionnement	1 199 030,00	1 199 030,00
Dépenses d'investissement	133 070,28	101 328,28			
<hr/>					
<b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>		<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Equipements pour les services municipaux	Inves: 133 070,28	101 328,28			
Habillement	Fonc: 230 790,00	223 841,92			
Moyens généraux - Logistique	Fonc: 98 510,00	79 293,79	Moyens généraux - Logistique	Fonc: 1 199 030,00	1 199 030,00
Moyens généraux - Magasin mutualisé	Fonc: 668 322,58	512 596,67			
Nettoyage	Fonc: 254 234,48	243 849,77			

## POLITIQUE - LA VILLE EN COMMUN

DEPENSES DE LA POLITIQUE	Prévu	Réalisé	RECETTES DE LA POLITIQUE	Prévu	Réalisé
<b>TOTAL</b>	<b>137 243 447,66</b>	<b>124 253 455,20</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17 607 395,17</b>	<b>12 242 892,58</b>
Frais de personnel	55 615 276,67	55 615 276,67	Recettes de fonctionnement	9 253 432,00	9 604 679,51
Dépenses de fonctionnement	31 195 817,84	30 557 249,42	Recettes d'investissement	8 353 963,17	2 638 213,07
Dépenses d'investissement	40 969 638,56	28 679 309,52			
Subventions	9 462 714,59	9 401 619,59			

### SECTEURS :

**LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE : PRÉVENTION,  
ACTION SOCIALE ET POLICE DE PROXIMITÉ**

*Tranquillité publique, sécurité et prévention*

14 340 340,47      12 531 240,52

**GARANTIR L'ACCÈS AUX PRATIQUES SPORTIVES**

*Equipements et sites sportifs communaux*

33 602 477,51      27 428 751,08

*Partenariat et animation*

5 240 026,14      4 851 801,88

**LA CULTURE PARTOUT, POUR TOUTES ET TOUS**

*Etablissements et sites culturels municipaux*

42 638 156,68      41 393 512,51

*Soutien aux acteurs culturels*

27 112 263,45      26 748 713,48

*Préservation nécessaire du patrimoine  
culturel*

14 310 183,41      11 299 435,73

**LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE : PRÉVENTION,  
ACTION SOCIALE ET POLICE DE PROXIMITÉ**

*Tranquillité publique, sécurité et prévention*

5 694 697,97      2 136 040,98

**GARANTIR L'ACCÈS AUX PRATIQUES SPORTIVES**

*Equipements et sites sportifs communaux*

5 377 092,88      3 370 642,22

*Partenariat et animation*

170 000,00      163 910,25

**LA CULTURE PARTOUT, POUR TOUTES ET TOUS**

*Etablissements et sites culturels municipaux*

3 580 539,00      4 443 108,88

*Soutien aux acteurs culturels*

1 107 166,66      1 042 850,00

*Préservation nécessaire du patrimoine  
culturel*

1 677 898,66      1 086 340,25



## SECTEUR - LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE : PRÉVENTION, ACTION SOCIALE ET POLICE DE PROXIMITÉ

### SOUS-SECTEUR - TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ ET PRÉVENTION

DEPENSES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé	RECETTES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>14 340 340,47</b>	<b>12 531 240,52</b>	<b>Total</b>	<b>5 694 697,97</b>	<b>2 136 040,98</b>
Frais de personnel	9 442 781,66	9 442 781,66	Recettes de fonctionnement	2 042 893,00	2 058 199,38
Dépenses de fonctionnement	820 020,00	752 013,15	Recettes d'investissement	3 651 804,97	77 841,60
Dépenses d'investissement	3 379 788,81	1 651 495,71			
Subventions	697 750,00	684 950,00			

#### *PROGRAMMES (hors Frais de personnel) :*

<i>Tranquillité publique et prévention de la délinquance</i>	1 831 776,91	1 544 785,61	<i>Tranquillité publique et prévention de la délinquance</i>	95 841,60	90 869,88
<i>Sécurité civile</i>	3 065 781,90	1 543 673,25	<i>Sécurité civile</i>	5 598 856,37	2 045 171,10

## PROGRAMME - Tranquillité publique et prévention de la délinquance

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>1 831 776,91</b>	<b>1 544 785,61</b>	<b>Total</b>	<b>95 841,60</b>	<b>90 869,88</b>
Dépenses de fonctionnement	573 870,00	534 412,58	Recettes de fonctionnement	4 000,00	13 028,28
Dépenses d'investissement	560 156,91	325 423,03	Recettes d'investissement	91 841,60	77 841,60
Subventions	697 750,00	684 950,00			

<b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b>		<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>		<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
<b>Interventions bâtementaires dans le cadre de squats</b>	<b>Fonc</b>	15 000,00	4 340,00			
<b>Médiation</b>	<b>Subv</b>	507 250,00	507 250,00			
<b>Moyens généraux - Police municipale</b>	<b>Fonc</b>	343 905,46	315 965,56	<b>Moyens généraux - Police municipale</b>	<b>Fonc</b>	0,00
	<b>Inves</b>	113 493,44	93 592,72			4 028,28
<b>Prévention</b>	<b>Fonc</b>	60 000,00	59 555,00	<b>Prévention</b>	<b>Fonc</b>	4 000,00
	<b>Subv</b>	190 500,00	177 700,00			9 000,00
<b>Vidéoprotection</b>	<b>Fonc</b>	154 964,54	154 552,02	<b>Vidéoprotection</b>	<b>Inves</b>	91 841,60
	<b>Inves</b>	446 663,47	231 830,31			77 841,60

## PROGRAMME - Sécurité civile

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>3 065 781,90</b>	<b>1 543 673,25</b>	Total	<b>5 598 856,37</b>	<b>2 045 171,10</b>
Dépenses de fonctionnement	246 150,00	217 600,57	Recettes de fonctionnement	2 038 893,00	2 045 171,10
Dépenses d'investissement	2 819 631,90	1 326 072,68	Recettes d'investissement	3 559 963,37	,

<b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b>			<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>				<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
<b>Gestion des périls</b>	<b>Inves</b>	2 280 889,27	1 311 369,34	<b>Gestion des périls</b>	<b>Inves</b>	2 988 600,70	0,00		
				<b>Lutte contre les nuisances (assujettie TVA)</b>	<b>Fonc</b>	45 000,00	40 093,16		
<b>Moyens généraux - Services d'hygiène et de santé</b>	<b>Fonc</b>	207 950,00	179 420,12	<b>Moyens généraux - Services d'hygiène et de santé</b>	<b>Fonc</b>	1 993 893,00	2 005 077,94		
	<b>Inves</b>	483 742,63	0,00		<b>Inves</b>	571 362,67	0,00		
<b>Protection civile</b>	<b>Fonc</b>	38 200,00	38 180,45						
	<b>Inves</b>	55 000,00	14 703,34						

## SECTEUR - GARANTIR L'ACCÈS AUX PRATIQUES SPORTIVES

### SOUS-SECTEUR - EQUIPEMENTS ET SITES SPORTIFS COMMUNAUX

DEPENSES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé	RECETTES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>33 602 477,51</b>	<b>27 428 751,08</b>	<b>Total</b>	<b>5 377 092,88</b>	<b>3 370 642,22</b>
Frais de personnel	9 642 044,41	9 642 044,41	Recettes de fonctionnement	2 073 000,00	2 044 644,82
Dépenses de fonctionnement	3 237 433,00	3 123 840,68	Recettes d'investissement	3 304 092,88	1 325 997,40
Dépenses d'investissement	20 559 903,10	14 504 933,99			
Subventions	163 097,00	157 932,00			

#### **PROGRAMMES (hors Frais de personnel) :**

<i>Equipements sport haut niveau</i>	1 433 863,68	1 249 602,23
<i>Rénovation et sécurité des équipements sportifs</i>	2 788 638,76	1 738 772,33
<i>Gestion des équipements aquatiques et nautiques</i>	305 530,89	270 714,71
<i>Gestion Salles et Stades</i>	1 029 177,31	982 437,36
<i>Restructuration et construction d'équipements sportifs</i>	16 053 680,39	11 292 056,29
<i>Gestion des équipements sportifs délégués</i>	2 349 542,07	2 253 123,75

<i>Equipements sport haut niveau</i>	302 000,00	201 503,10
<i>Rénovation et sécurité des équipements sportifs</i>	65 000,00	0,00
<i>Gestion des équipements aquatiques et nautiques</i>	1 165 000,00	1 174 076,99
<i>Gestion Salles et Stades</i>	10 000,00	-21 650,50
<i>Restructuration et construction d'équipements sportifs</i>	2 870 092,88	1 001 197,40
<i>Gestion des équipements sportifs délégués</i>	965 000,00	1 015 515,23

## PROGRAMME - Equipements sport haut niveau

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>1 433 863,68</b>	<b>1 249 602,23</b>	Total	<b>302 000,00</b>	<b>201 503,10</b>
Dépenses de fonctionnement	214 184,96	206 387,16	Recettes de fonctionnement	302 000,00	201 503,10
Dépenses d'investissement	1 219 678,72	1 043 215,07			

<i><b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b></i>		<i><b>Prévu</b></i>	<i><b>Réalisé</b></i>			<i><b>Prévu</b></i>	<i><b>Réalisé</b></i>
Moyens généraux - Stade Chaban Delmas	Fonc	214 184,96	206 387,16	Moyens généraux - Stade Chaban Delmas	Fonc	302 000,00	201 503,10
Stade Chaban Delmas - Rénovation et vétusté	Inve:	375 990,67	361 152,27				
Stade Chaban-Delmas - Sécurité et grosses réparations	Inve:	843 688,05	682 062,80				

## PROGRAMME - Rénovation et sécurité des équipements sportifs

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>2 788 638,76</b>	<b>1 738 772,33</b>	Total	<b>65 000,00</b>	,
Dépenses d'investissement	2 788 638,76	1 738 772,33	Recettes d'investissement	65 000,00	,

<b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b>		<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Equipements sportifs - Etudes de faisabilité, diagnostics	Inve:	90 200,00	14 663,92		
Espaces sportifs des quais	Inve:	257 500,00	29 327,37	Espaces sportifs des quais	Inve: 65 000,00 0,00
FDAEC 2020 - Equipements sportifs	Inve:	27 627,00	0,00		
FDAEC 2021 - Equipements sportifs	Inve:	8 638,00	0,00		
Gymnase Brun - Rénovation charpente	Inve:	1 106 601,42	692 836,12		
Gymnase Promis - Rénovation	Inve:	994 741,65	730 566,68		
Gymnases - Mise en sécurité des façades	Inve:	4 983,27	0,00		
Piscines - Sécurité et grosses réparations	Inve:	30 865,36	17 988,74		
Piscine Tissot - Aménagement vestiaires du personnel	Inve:	4 127,46	341,28		
Sols sportifs - Rénovation	Inve:	263 354,60	253 048,22		

## PROGRAMME - Gestion des équipements aquatiques et nautiques

DEPENSES DU PROGRAMME		Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME		Prévu	Réalisé
Total		<b>305 530,89</b>	<b>270 714,71</b>	Total		<b>1 165 000,00</b>	<b>1 174 076,99</b>
Dépenses de fonctionnement		301 451,00	270 714,71	Recettes de fonctionnement		1 165 000,00	1 174 076,99
Dépenses d'investissement		4 079,89	,				
<hr/>							
<b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b>		<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>			<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
				AOT Distributeurs denrées, boissons, articles de natation (TVA)	Fonc	20 000,00	16 704,94
Piscines - Acquisition de matériel	Inves	4 079,89	0,00				
Piscines - Fonctionnement et petites réparations	Fonc	301 451,00	270 714,71	Piscines - Fonctionnement et petites réparations	Fonc	1 145 000,00	1 157 372,05

## PROGRAMME - Gestion Salles et Stades

DEPENSES DU PROGRAMME		Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME		Prévu	Réalisé
Total		<b>1 029 177,31</b>	<b>982 437,36</b>	Total		<b>10 000,00</b>	<b>-21 650,50</b>
Dépenses de fonctionnement		993 601,04	950 297,78	Recettes de fonctionnement		10 000,00	-21 650,50
Dépenses d'investissement		35 576,27	32 139,58				
<hr/>							
<b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b>		<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>			<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
FDAEC 2018 - Gestion Salles et Stades	Inves	32 139,58	32 139,58				
Moyens généraux - Direction des Sports	Fonc	3 681,61	3 645,31				
Moyens généraux - Entretien équipements couverts	Fonc	586 971,96	568 120,83				
Moyens généraux - Entretien espaces extérieurs	Fonc	402 947,47	378 531,64	Moyens généraux - Entretien espaces extérieurs	Fonc	10 000,00	7 516,50
Préservation de la ressource en eau	Inves	1 110,19	0,00				
Salles et stades - Acquisition de matériel sportif	Inves	2 326,50	0,00				
				Salles et stades - redevances (TVA)	Fonc	0,00	-29 167,00

## PROGRAMME - Restructuration et construction d'équipements sportifs

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>16 053 680,39</b>	<b>11 292 056,29</b>	Total	<b>2 870 092,88</b>	<b>1 001 197,40</b>
Dépenses de fonctionnement	650,00	,	Recettes de fonctionnement	,	44 200,00
Dépenses d'investissement	16 053 030,39	11 292 056,29	Recettes d'investissement	2 870 092,88	956 997,40

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	
Aménagement d'un Bowl skate Rive Droite	Inves:	25 000,00	25 000,00				
BAF - Préau Sportif	Inves:	155 377,12	152 500,00				
Centre de Voile - Rénovation et aménagements	Inves:	8 091,00	8 091,00				
Centre Emulation Nautique de Bx - Rénovation globale	Inves:	119 897,51	97 254,92				
Equipements sportifs délégués - GER Sécurité 2021	Inves:	227 008,71	64 810,74				
Equipements sportifs - Sécurité et grosses réparations	Inves:	2 379 328,13	1 762 921,08	Equipements sportifs - Sécurité et grosses réparations	Inves:	118 096,00	68 000,00
FDAEC 2021 - Construction et équipement sportifs	Inves:	111 730,00	20 232,00				
FDAEC 2022 - Construction et équipement sportifs	Inves:	145 059,00	0,00				
Gymnase BAF / Haku-MICHIGAMI	Inves:	3 273 422,66	2 367 237,81	Gymnase BAF / Haku-MICHIGAMI	Fonc:	0,00	20 000,00
					Inves:	711 329,00	426 797,40
Gymnase Charles Martin Bacalan	Inves:	407 000,00	250 000,00				
Gymnase et salle escrime Brazza - Construction	Inves:	650 521,73	21 612,63				
Gymnase Ginko - Construction	Inves:	50 231,00	48 104,01				
Gymnase Milliat - Palais des sports (marché Victor Hugo)	Inves:	5 841,07	336,02				
Gymnase Thiers - Réhabilitation et mise aux normes	Inves:	2 967,15	0,00				
MOA GER équipement sportifs	Inves:	429 645,01	125 309,43				



<b>Niel Hortense - Espace sportif de plein air</b>	<b>Inves</b>	218 832,49	123 466,79
<b>Parc des sports Saint Michel - Création espaces sportifs</b>	<b>Inves</b>	4 286,38	0,00
<b>Piscine du Grand Parc - Réfection fonds bassin</b>	<b>Inves</b>	341 437,96	180 077,64
<b>Piscine Galin - Restructuration</b>	<b>Fonc</b>	650,00	0,00
	<b>Inves</b>	4 505 637,67	3 926 771,63
<b>Piscine Judaique - Rénovation</b>	<b>Inves</b>	545 987,66	204 154,31
<b>Piscines - GER Sécurité</b>	<b>Inves</b>	147 017,75	119 669,76
<b>Piscine Stéhélin - restructuration en bassin nordique</b>	<b>Inves</b>	30 000,00	1 416,00
<b>Skate parc des quais - Travaux et GER</b>	<b>Inves</b>	1 030 000,00	761 845,72
<b>Terrains de sport - GER, Rénovation et Sécurité</b>	<b>Inves</b>	1 238 710,39	1 031 244,80

<b>Niel Hortense - Espace sportif de plein air</b>	<b>Inves</b>	350 000,00	350 000,00
<b>Piscine Galin - Restructuration</b>	<b>Fonc</b>	0,00	24 200,00
	<b>Inves</b>	1 578 467,88	0,00
<b>Skate parc des quais - Travaux et GER</b>	<b>Inves</b>	112 200,00	112 200,00

## PROGRAMME - Gestion des équipements sportifs délégués

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>2 349 542,07</b>	<b>2 253 123,75</b>	Total	<b>965 000,00</b>	<b>1 015 515,23</b>
Dépenses de fonctionnement	1 727 546,00	1 696 441,03	Recettes de fonctionnement	596 000,00	646 515,23
Dépenses d'investissement	458 899,07	398 750,72	Recettes d'investissement	369 000,00	369 000,00
Subventions	163 097,00	157 932,00			

<b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b>		<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>		<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>	
Bowling - Sécurité et grosses réparations	Inves	13,60	13,60				
Equip. délégation Sports et Loisirs	Fonc	1 727 546,00	1 696 441,93				
Golf - Sécurité et grosses réparations	Inves	211 464,54	210 918,53				
Patinoire - Pompes à chaleur / tour aéroréfrigérante	Inves	155 465,48	115 499,34				
Patinoire - Sécurité et grosses réparations	Inves	11 340,48	2 423,64				
				<b>Redevance - Gestion des équipements (TVA)</b>	Fonc	596 000,00	646 515,23
Stadium - Sécurité et grosses réparations	Inves	5 862,74	5 133,34	<b>Stadium - Sécurité et grosses réparations</b>	Inves	369 000,00	369 000,00
Subventions de gestion pour les clubs sportifs	Fonc	0,00	-0,90				
	Subv	163 097,00	157 932,00				
Subventions d'équipement aux clubs et associations	Inves	20 000,00	20 000,00				
Tennis Mériadeck - Mise en conformité	Inves	20 369,98	18 253,80				
Tennis Mériadeck - Réfection éclairage des courts	Inves	492,97	0,00				
Tennis Mériadeck - Sécurité et grosses réparations	Inves	33 889,28	26 508,47				

## SECTEUR - GARANTIR L'ACCÈS AUX PRATIQUES SPORTIVES

### SOUS-SECTEUR - PARTENARIAT ET ANIMATION

DEPENSES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé	RECETTES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>5 240 026,14</b>	<b>4 851 801,88</b>	<b>Total</b>	<b>170 000,00</b>	<b>163 910,25</b>
Frais de personnel	748 021,48	748 021,48	Recettes de fonctionnement	170 000,00	163 910,25
Dépenses de fonctionnement	731 446,00	450 056,32			
Dépenses d'investissement	96 178,66	32 474,08			
Subventions	3 664 380,00	3 621 250,00			

#### PROGRAMMES (hors Frais de personnel) :

<i>Soutien aux structures haut niveau</i>	2 408 000,00	2 237 205,34	<i>Soutien aux structures haut niveau</i>	140 000,00	145 000,00
<i>Partenariats avec les clubs et politique d'animation</i>	2 084 004,66	1 866 575,06	<i>Partenariats avec les clubs et politique d'animation</i>	30 000,00	18 910,25

### PROGRAMME - Soutien aux structures haut niveau

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>2 408 000,00</b>	<b>2 237 205,34</b>	<b>Total</b>	<b>140 000,00</b>	<b>145 000,00</b>
Dépenses de fonctionnement	359 000,00	202 205,34	Recettes de fonctionnement	140 000,00	145 000,00
Subventions	2 049 000,00	2 035 000,00			

#### OPERATIONS (hors Frais de personnel) :

		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Convention partenariat clubs haut niveau	Subv	1 026 000,00	1 026 000,00			
Convention sports pro	Fonc	320 000,00	170 043,76			
	Subv	730 000,00	730 000,00			
Evènementiel haut niveau	Fonc	39 000,00	32 161,58			
	Subv	101 000,00	101 000,00			
Mécénat sportif	Subv	192 000,00	178 000,00	Mécénat sportif	Fonc	140 000,00
						145 000,00

## PROGRAMME - Partenariats avec les clubs et politique d'animation

DEPENSES DU PROGRAMME		Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME		Prévu	Réalisé
Total		<b>2 084 004,66</b>	<b>1 866 575,06</b>	Total		<b>30 000,00</b>	<b>18 910,25</b>
Dépenses de fonctionnement		372 446,00	247 850,98	Recettes de fonctionnement		30 000,00	18 910,25
Dépenses d'investissement		96 178,66	32 474,08				
Subventions		1 615 380,00	1 586 250,00				
<hr/>							
<b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b>		<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>			<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Contrat d'objectifs "sports éducatif et de loisirs"							
	<b>Subv</b>	1 498 260,00	1 484 400,00				
Evènementiel							
	<b>Fonc</b>	80 500,00	40 647,61				
	<b>Subv</b>	117 120,00	101 850,00				
Sport pour tous							
	<b>Fonc</b>	138 966,00	131 142,33				
	<b>Inves</b>	96 178,66	32 474,08				
Sport scolaire				<b>Sport scolaire</b>			
	<b>Fonc</b>	152 980,00	76 061,04	<b>Fonc</b>	30 000,00	18 910,25	

## SECTEUR - LA CULTURE PARTOUT, POUR TOUTES ET TOUS

### SOUS-SECTEUR - ETABLISSEMENTS ET SITES CULTURELS MUNICIPAUX

DEPENSES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé	RECETTES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>42 638 156,68</b>	<b>41 393 512,51</b>	<b>Total</b>	<b>3 580 539,00</b>	<b>4 443 108,88</b>
Frais de personnel	33 099 985,00	33 099 985,00	Recettes de fonctionnement	3 580 539,00	4 295 075,06
Dépenses de fonctionnement	6 162 234,65	6 009 300,40	Recettes d'investissement	,	148 033,82
Dépenses d'investissement	3 371 837,03	2 280 127,11			
Subventions	4 100,00	4 100,00			

#### **PROGRAMMES (hors Frais de personnel) :**

<i>Animation du patrimoine - Bordeaux Patrimoine Mondial</i>	53 604,58	53 106,44	<i>Animation du patrimoine - Bordeaux Patrimoine Mondial</i>	0,00	11 267,00
<i>Conservatoire Jacques Thibaud</i>	490 921,75	372 669,49	<i>Conservatoire Jacques Thibaud</i>	723 581,00	978 760,58
<i>CAPC - Musée d'Art Contemporain</i>	1 171 893,62	1 161 126,53	<i>CAPC - Musée d'Art Contemporain</i>	686 500,00	508 919,77
<i>Musée d'Aquitaine (Goupil et Jean Moulin)</i>	812 147,71	627 413,44	<i>Musée d'Aquitaine (Goupil et Jean Moulin)</i>	347 148,00	412 068,88
<i>Musée des Arts décoratifs et du design</i>	654 600,29	499 445,95	<i>Musée des Arts décoratifs et du design</i>	221 800,00	312 959,06
<i>Musée des Beaux-Arts</i>	574 997,96	542 875,67	<i>Musée des Beaux-Arts</i>	306 000,00	662 125,36
<i>Muséum d'histoire naturelle</i>	502 216,83	466 376,56	<i>Muséum d'histoire naturelle</i>	260 000,00	498 846,41
<i>Etablissements culturels, collections et équipement</i>	527 477,48	451 603,65	<i>Etablissements culturels, collections et équipement</i>	0,00	148 033,82
<i>Développement de la lecture publique et politique du livre</i>	2 153 686,52	1 848 010,36	<i>Développement de la lecture publique et politique du livre</i>	143 710,00	132 527,69
<i>Renforcer la lisibilité des actions culturelles</i>	1 136 968,87	1 119 875,36	<i>Renforcer la lisibilité des actions culturelles</i>	287 500,00	300 677,84

<b>Jardin Botanique</b>	308 602,43	256 876,01
<b>Base sous-marine</b>	119 658,31	116 843,41
<b>Patrimoine - Travaux, maintenance, sécurité et grosses réparations</b>	663 119,60	507 947,79
<b>Salle des fêtes du Grand Parc</b>	368 275,73	269 356,85

<b>Jardin Botanique</b>	54 000,00	29 002,61
<b>Base sous-marine</b>	437 000,00	396 401,28
<b>Salle des fêtes du Grand Parc</b>	113 300,00	51 518,58

## PROGRAMME - Animation du patrimoine - Bordeaux Patrimoine Mondial

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>53 604,58</b>	<b>53 106,44</b>	Total	,	<b>11 267,00</b>
Dépenses de fonctionnement	53 604,58	53 106,44	Recettes de fonctionnement	,	11 267,00

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>			<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Action culturelle - Animation du patrimoine	Fonc	26 585,19	26 585,19				
Moyens généraux - Animation du patrimoine	Fonc	27 019,39	26 521,25	Moyens généraux - Animation du patrimoine	Fonc	0,00	11 267,00

## PROGRAMME - Conservatoire Jacques Thibaud

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>490 921,75</b>	<b>372 669,49</b>	Total	<b>723 581,00</b>	<b>978 760,58</b>
Dépenses de fonctionnement	306 389,97	305 591,69	Recettes de fonctionnement	723 581,00	978 760,58
Dépenses d'investissement	184 531,78	67 077,80			

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>			<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Action culturelle - Conservatoire	Fonc	79 251,92	79 251,92				
CNR - Acquisition et réparation de matériel musical	Inve:	184 531,78	67 077,80				
Moyens généraux - Conservatoire	Fonc	227 138,05	226 339,77	Moyens généraux - Conservatoire	Fonc	723 581,00	978 760,58

## PROGRAMME - CAPC - Musée d'Art Contemporain

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>1 171 893,62</b>	<b>1 161 126,53</b>	<b>Total</b>	<b>686 500,00</b>	<b>508 919,77</b>
Dépenses de fonctionnement	1 092 359,46	1 085 390,57	Recettes de fonctionnement	686 500,00	508 919,77
Dépenses d'investissement	79 534,16	75 735,96			

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>			<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>				<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Action culturelle - CAPC	Fonc	898 434,83	893 949,44	Action culturelle - CAPC	Fonc	95 500,00	0,00		
Boutique du CAPC assujettie TVA	Fonc	70 574,60	70 318,70	Boutique du CAPC assujettie TVA	Fonc	60 000,00	117 413,46		
CAPC - Collections	Inves	79 534,16	75 735,96						
Moyens généraux - CAPC	Fonc	123 350,03	121 122,43	Moyens généraux - CAPC	Fonc	466 000,00	343 381,30		
				Recettes du CAPC (TVA)	Fonc	65 000,00	48 125,01		

## PROGRAMME - Musée d'Aquitaine (Goupil et Jean Moulin)

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>812 147,71</b>	<b>627 413,44</b>	<b>Total</b>	<b>347 148,00</b>	<b>412 068,88</b>
Dépenses de fonctionnement	448 030,66	434 743,51	Recettes de fonctionnement	347 148,00	412 068,88
Dépenses d'investissement	360 017,05	188 569,93			
Subventions	4 100,00	4 100,00			

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>			<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>				<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Action culturelle - Musée d'Aquitaine	Fonc	324 265,45	317 521,76						
Boutique du musée d'Aquitaine assujettie TVA	Fonc	52 107,10	51 337,39	Boutique du musée d'Aquitaine assujettie TVA	Fonc	40 000,00	97 896,08		
Centre Jean Moulin - Rénovation	Inves	261 242,38	137 961,32						
Moyens généraux - Musée d'Aquitaine	Fonc	71 658,11	65 884,36	Moyens généraux - Musée d'Aquitaine	Fonc	307 148,00	314 172,80		
	Subv	4 100,00	4 100,00						
Musée d'Aquitaine - Collections	Inves	98 774,67	50 608,61						



## PROGRAMME - Musée des Arts décoratifs et du design

DEPENSES DU PROGRAMME		Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME		Prévu	Réalisé
Total		<b>654 600,29</b>	<b>499 445,95</b>	Total		<b>221 800,00</b>	<b>312 959,06</b>
Dépenses de fonctionnement		485 647,60	485 342,87	Recettes de fonctionnement		221 800,00	312 959,06
Dépenses d'investissement		168 952,69	14 103,08				
<hr/>							
<b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b>		<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>			<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Action culturelle - MADD	Fonc	408 809,73	408 805,00				
MADD - Collections	Inves	101 746,49	14 103,08				
Moyens généraux - MADD	Fonc	76 837,87	76 537,87	Moyens généraux - MADD	Fonc	221 800,00	303 012,38
	Inves	67 206,20	0,00				
				Recettes TVA	Fonc	0,00	9 946,68

## PROGRAMME - Musée des Beaux-Arts

DEPENSES DU PROGRAMME		Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME		Prévu	Réalisé
Total		<b>574 997,96</b>	<b>542 875,67</b>	Total		<b>306 000,00</b>	<b>662 125,36</b>
Dépenses de fonctionnement		532 738,75	500 616,46	Recettes de fonctionnement		306 000,00	662 125,36
Dépenses d'investissement		42 259,21	42 259,21				
<hr/>							
<b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b>		<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>			<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Action culturelle - Beaux Arts	Fonc	468 448,28	437 722,97	Action culturelle - Beaux Arts	Fonc	0,00	60,00
Boutique du Musée des Beaux-Arts assujettie TVA	Fonc	29 137,27	29 048,55	Boutique du Musée des Beaux-Arts assujettie TVA	Fonc	10 000,00	94 145,36
Moyens généraux - Beaux Arts	Fonc	35 153,20	33 844,94	Moyens généraux - Beaux Arts	Fonc	296 000,00	567 920,00
Musée des Beaux-Arts - Collections	Inves	42 259,21	42 259,21				

## PROGRAMME - Muséum d'histoire naturelle

DEPENSES DU PROGRAMME		Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME		Prévu	Réalisé
Total		<b>502 216,83</b>	<b>466 376,56</b>	Total		<b>260 000,00</b>	<b>498 846,41</b>
Dépenses de fonctionnement		406 826,17	400 909,67	Recettes de fonctionnement		260 000,00	498 846,41
Dépenses d'investissement		95 390,66	65 466,89				
<b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b>							
		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>			<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Action culturelle - Muséum d'histoire naturelle	Fonc	204 282,52	204 282,52				
Boutique du Muséum d'histoire naturelle assujettie TVA	Fonc	43 844,56	39 866,42	Boutique du Muséum d'histoire naturelle assujettie TVA	Fonc	45 000,00	92 339,91
Moyens généraux - Muséum d'histoire naturelle	Fonc	158 699,09	156 760,73	Moyens généraux - Muséum d'histoire naturelle	Fonc	215 000,00	406 506,50
Muséum - Collections	Inves	95 390,66	65 466,89				

## PROGRAMME - Etablissements culturels, collections et équipement

DEPENSES DU PROGRAMME		Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME		Prévu	Réalisé
Total		<b>527 477,48</b>	<b>451 603,65</b>	Total		,	<b>148 033,82</b>
Dépenses d'investissement		527 477,48	451 603,65	Recettes d'investissement		,	148 033,82
<b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b>							
		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>			<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Etablissements culturels, acquisitions, restaurations, conservation	Inves	467 944,23	396 882,23	Etablissements culturels, acquisitions, restaurations, conservation	Inves	0,00	148 033,82
Etablissements culturels, matériel, mobilier, outillage	Inves	59 533,25	54 721,42				

## PROGRAMME - Développement de la lecture publique et politique du livre

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>2 153 686,52</b>	<b>1 848 010,36</b>	Total	<b>143 710,00</b>	<b>132 527,69</b>
Dépenses de fonctionnement	1 020 831,81	1 020 471,76	Recettes de fonctionnement	143 710,00	132 527,69
Dépenses d'investissement	1 132 854,71	827 538,60			

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Acquisition de documents - Bibliothèque	<b>Fonc</b>	300 502,97	300 502,97		
	<b>Inves</b>	698 270,28	623 324,78		
Action culturelle - Lecture publique	<b>Fonc</b>	211 903,83	211 903,79		
Bibliothèque - Acquisition de documents précieux	<b>Inves</b>	82 976,99	44 904,40		
				Bibliothèque - Auditorium Jean Jacques BEL (TVA)	<b>Fonc</b>
					0,00
					2 008,35
FDAEC 2017 - Lecture publique	<b>Inves</b>	1 798,15	1 791,41		
FDAEC 2020 - Lecture publique	<b>Inves</b>	1 383,10	1 383,10		
FDAEC 2021 - Lecture publique	<b>Inves</b>	4 165,00	4 129,43		
FDAEC 2022 - Lecture publique	<b>Inves</b>	35 000,00	0,00		
Moyens généraux - Lecture publique	<b>Fonc</b>	508 425,01	508 065,00	<b>Moyens généraux - Lecture publique</b>	<b>Fonc</b>
	<b>Inves</b>	44 020,34	27 471,57		143 710,00
					130 519,34
Sécurité et grosses réparations dans les bibliothèques	<b>Inves</b>	265 240,85	124 533,91		

## PROGRAMME - Renforcer la lisibilité des actions culturelles

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>1 136 968,87</b>	<b>1 119 875,36</b>	Total	<b>287 500,00</b>	<b>300 677,84</b>
Dépenses de fonctionnement	1 136 968,87	1 119 875,36	Recettes de fonctionnement	287 500,00	300 677,84
<b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b>					
	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Gardiennage	Fonc 667 393,16	663 523,14			
Moyens généraux - DGAC	Fonc 418 872,11	406 701,35	Moyens généraux - DGAC	Fonc 257 500,00	330 677,84
Saison culturelle - DGAC	Fonc 50 703,60	49 650,87	Saison culturelle - DGAC	Fonc 30 000,00	-30 000,00

## PROGRAMME - Jardin Botanique

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>308 602,43</b>	<b>256 876,01</b>	Total	<b>54 000,00</b>	<b>29 002,61</b>
Dépenses de fonctionnement	146 201,64	134 780,08	Recettes de fonctionnement	54 000,00	29 002,61
Dépenses d'investissement	162 400,79	122 095,93			
<b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b>					
	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Action culturelle -Jardin botanique	Fonc 62 057,39	57 093,11	Action culturelle -Jardin botanique	Fonc 35 000,00	16 315,00
	Inves: 162 400,79	122 095,93			
Boutique du Jardin Botanique assujettie TVA	Fonc 11 740,55	11 654,79	Boutique du Jardin Botanique assujettie TVA	Fonc 13 000,00	12 687,61
Moyens généraux - Jardin botanique	Fonc 72 403,70	66 032,18	Moyens généraux - Jardin botanique	Fonc 6 000,00	0,00

## PROGRAMME - Base sous-marine

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>119 658,31</b>	<b>116 843,41</b>	Total	<b>437 000,00</b>	<b>396 401,28</b>
Dépenses de fonctionnement	119 658,31	116 843,41	Recettes de fonctionnement	437 000,00	396 401,28
<b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b>					
	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Action culturelle - Base sous-marine	Fonc 98 925,14	96 225,80	Base sous-marine - Recettes assujetties TVA	Fonc 420 000,00	373 943,28
Moyens généraux - Base sous-marine	Fonc 20 733,17	20 617,61	Moyens généraux - Base sous-marine	Fonc 17 000,00	22 458,00

## PROGRAMME - Patrimoine - Travaux, maintenance, sécurité et grosses réparations

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>663 119,60</b>	<b>507 947,79</b>	Total		
Dépenses de fonctionnement	150 514,51	119 760,53			
Dépenses d'investissement	512 605,09	388 187,26			
<b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b>					
	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Patrimoine - Gros entretien, réparations, sécurité	Fonc 95 071,01	66 803,11			
	Inves 474 845,09	385 427,26			
Petit patrimoine, mobilier, patrimoine urbain - Travaux	Fonc 55 443,50	52 957,42			
	Inves 37 760,00	2 760,00			

## PROGRAMME - Salle des fêtes du Grand Parc

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>368 275,73</b>	<b>269 356,85</b>	Total	<b>113 300,00</b>	<b>51 518,58</b>
Dépenses de fonctionnement	262 462,32	231 868,05	Recettes de fonctionnement	113 300,00	51 518,58
Dépenses d'investissement	105 813,41	37 488,80			
<hr/>					
<b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b>	<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>		<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
<b>Action culturelle - Salle des fêtes Grand Parc</b>	<b>Fonc</b>	<b>245 835,23</b>	<b>221 317,25</b>		
			<b>Billetterie Salle des fêtes du Grand Parc TVA</b>	<b>Fonc</b>	<b>0,00</b>
					<b>10 420,18</b>
<b>Moyens généraux - Salles des fêtes Grand Parc</b>	<b>Fonc</b>	<b>16 627,09</b>	<b>10 550,80</b>	<b>Moyens généraux - Salles des fêtes Grand Parc</b>	<b>Fonc</b>
				<b>113 300,00</b>	<b>41 098,40</b>
	<b>Inves</b>	<b>105 813,41</b>	<b>37 488,80</b>		

## SECTEUR - LA CULTURE PARTOUT, POUR TOUTES ET TOUS

### SOUS-SECTEUR - SOUTIEN AUX ACTEURS CULTURELS

DEPENSES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé	RECETTES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>27 112 263,45</b>	<b>26 748 713,48</b>	<b>Total</b>	<b>1 107 166,66</b>	<b>1 042 850,00</b>
Frais de personnel	1 543 233,46	1 543 233,46	Recettes de fonctionnement	1 037 000,00	1 042 850,00
Dépenses de fonctionnement	19 927 450,37	19 924 037,42	Recettes d'investissement	70 166,66	,
Dépenses d'investissement	708 192,03	348 055,01			
Subventions	4 933 387,59	4 933 387,59			

#### **PROGRAMMES (hors Frais de personnel) :**

<i>Accompagner le développement d'un campus artistique</i>	3 479 000,00	3 479 000,00
<i>Archives Bordeaux Métropole</i>	64 515,04	34 312,72
<i>Opéra National de Bordeaux Aquitaine</i>	16 361 900,00	16 361 900,00
<i>Soutien aux associations culturelles</i>	5 088 776,48	4 959 054,26
<i>Actions culturelles et diffusion</i>	574 838,47	371 213,04

<i>Opéra National de Bordeaux Aquitaine</i>	1 000 000,00	1 000 000,00
<i>Soutien aux associations culturelles</i>	70 166,66	8 000,00
<i>Actions culturelles et diffusion</i>	37 000,00	34 850,00

## PROGRAMME - Accompagner le développement d'un campus artistique

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>3 479 000,00</b>	<b>3 479 000,00</b>	Total		
Dépenses de fonctionnement	3 302 000,00	3 302 000,00			
Subventions	177 000,00	177 000,00			

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
EBABX - Ecole supérieure d'art de Bordeaux	Fonc	3 302 000,00	3 302 000,00		
Ecole du Cirque	Subv	177 000,00	177 000,00		

## PROGRAMME - Archives Bordeaux Métropole

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>64 515,04</b>	<b>34 312,72</b>	Total		
Dépenses d'investissement	64 515,04	34 312,72			

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Archives - Traitement des fonds acquisition matériel	Inves	64 515,04	34 312,72		



## PROGRAMME - Opéra National de Bordeaux Aquitaine

DEPENSES DU PROGRAMME			Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME			Prévu	Réalisé
Total			<b>16 361 900,00</b>	<b>16 361 900,00</b>	Total			<b>1 000 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>
Dépenses de fonctionnement			16 361 900,00	16 361 900,00	Recettes de fonctionnement			1 000 000,00	1 000 000,00
<b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b>			<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>				<b>Prévu</b>	<b>Réalisé</b>
Dotation à l'Opéra			Fonc 16 361 900,00	16 361 900,00	Location de l'Auditorium (TVA)			Fonc 1 000 000,00	1 000 000,00

## PROGRAMME - Soutien aux associations culturelles

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>5 088 776,48</b>	<b>4 959 054,26</b>	Total	<b>70 166,66</b>	<b>8 000,00</b>
Dépenses d'investissement	332 388,89	202 666,67	Recettes de fonctionnement	,	8 000,00
Subventions	4 756 387,59	4 756 387,59	Recettes d'investissement	70 166,66	,
<b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b>					
	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Subventions d'équipement aux associations culturelles	Inves: 240 000,00	200 000,00			
Subventions - Fonctionnement	Subv: 4 756 387,59	4 756 387,59	Subventions - Fonctionnement	Fonc: 0,00	8 000,00
	Inves: 92 388,89	2 666,67		Inves: 70 166,66	0,00

## PROGRAMME - Actions culturelles et diffusion

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>574 838,47</b>	<b>371 213,04</b>	Total	<b>37 000,00</b>	<b>34 850,00</b>
Dépenses de fonctionnement	263 550,37	260 137,42	Recettes de fonctionnement	37 000,00	34 850,00
Dépenses d'investissement	311 288,10	111 075,62			
<b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b>					
	<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Espaces culturels et résidences	Fonc: 26 321,07	25 932,64	Espaces culturels et résidences	Fonc: 12 000,00	35 350,00
	Inves: 214 920,10	99 075,62			
Promotion de la création artistique	Fonc: 231 632,62	231 568,94	Promotion de la création artistique	Fonc: 25 000,00	-500,00
	Inves: 96 368,00	12 000,00			
Quartiers Projets de territoire Médiation	Fonc: 5 596,68	2 635,84			

## SECTEUR - LA CULTURE PARTOUT, POUR TOUTES ET TOUS

### SOUS-SECTEUR - PRÉSERVATION NÉCESSAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL

DEPENSES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé	RECETTES DU SECTEUR	Prévu	Réalisé
<b>Total</b>	<b>14 310 183,41</b>	<b>11 299 435,73</b>	<b>Total</b>	<b>1 677 898,66</b>	<b>1 086 340,25</b>
Frais de personnel	1 139 210,66	1 139 210,66	Recettes de fonctionnement	350 000,00	,
Dépenses de fonctionnement	317 233,82	298 001,45	Recettes d'investissement	1 327 898,66	1 086 340,25
Dépenses d'investissement	12 853 738,93	9 862 223,62			

#### PROGRAMMES (hors Frais de personnel) :

<i>Restauration des monuments historiques</i>	3 366 434,25	3 004 654,48
<i>Restauration des édifices patrimoniaux</i>	902 901,19	662 048,38
<i>Réhabilitation et construction d'équipements culturels</i>	2 591 326,50	1 763 333,60
<i>Sécurité et interventions sur les bâtiments culturels</i>	557 909,32	316 327,43
<i>Travaux d'amélioration et de rénovation des équipements culturels</i>	5 752 401,49	4 413 861,18

<i>Restauration des monuments historiques</i>	1 011 055,26	954 774,52
<i>Réhabilitation et construction d'équipements culturels</i>	63 000,00	0,00
<i>Travaux d'amélioration et de rénovation des équipements culturels</i>	603 843,40	131 565,73

## PROGRAMME - Restauration des monuments historiques

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>3 366 434,25</b>	<b>3 004 654,48</b>	Total	<b>1 011 055,26</b>	<b>954 774,52</b>
Dépenses de fonctionnement	7 034,40	7 034,40	Recettes d'investissement	1 011 055,26	954 774,52
Dépenses d'investissement	3 359 399,85	2 997 620,08			

<i><b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b></i>		<i><b>Prévu</b></i>	<i><b>Réalisé</b></i>			<i><b>Prévu</b></i>	<i><b>Réalisé</b></i>
Bourse du travail A Briand - Restauration des façades	Inves	198 740,38	153 761,24	Bourse du travail A Briand - Restauration des façades	Inves	91 600,00	73 500,00
Eglise Sainte Croix - Galerie sud de l'ancien cloître	Inves	225 249,33	60 298,43				
Eglise Saint Eloi sécurité clocher	Inves	12 420,00	0,00				
Eglise Sainte Marie réfection de la couverture	Inves	72 099,00	20 320,69				
Eglise Saint Louis - Restauration du clocher ouest et abside	Inves	5 894,31	0,00				
Flèche Saint Michel - Restauration	Inves	2 300 613,42	2 269 853,42	Flèche Saint Michel - Restauration	Inves	898 633,94	858 910,33
MH 15 Rue Wellman BAF peintures	Fonc	7 034,40	7 034,40				
MH - Diagnostics, études préalables	Inves	5 400,00	0,00				
Monument aux morts place du 11 Novembre	Inves	3 696,00	3 696,00	Monument aux morts place du 11 Novembre	Inves	20 821,32	0,00
Place Amédée Larrieu - Etude et restauration fontaines	Inves	53 025,53	50 625,97				
Porte Dijaux	Inves	237 408,82	236 078,87	Porte Dijaux	Inves	0,00	22 364,19
Programme annuel MH-GER	Inves	57 486,00	27 150,00				
Travaux sur bâtiments MH	Inves	187 367,06	175 835,46				

## PROGRAMME - Restauration des édifices patrimoniaux

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>902 901,19</b>	<b>662 048,38</b>	Total		
Dépenses d'investissement	902 901,19	662 048,38			

<i><b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b></i>		<i><b>Prévu</b></i>	<i><b>Réalisé</b></i>	<i><b>Prévu</b></i>	<i><b>Réalisé</b></i>
Eglise Saint Amand - Restauration du clocher	Inves:	756 466,84	654 396,31		
Eglise Saint Nicolas - Diagnostic et restauration	Inves:	109 534,35	7 652,07		
FDAEC 2020 - Bâtiments cultuels	Inves:	5 900,00	0,00		
Passerelle Eiffel - Restauration	Inves:	31 000,00	0,00		

## PROGRAMME - Réhabilitation et construction d'équipements culturels

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>2 591 326,50</b>	<b>1 763 333,60</b>	Total	<b>63 000,00</b>	,
Dépenses d'investissement	2 591 326,50	1 763 333,60	Recettes d'investissement	63 000,00	,

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>
Acquisition foncière et réhabilitation Manufacture Atlantique	Inves:	1 274 336,04	1 182 400,52			
Bibliothèque Caudéran - Aménagement	Inves:	27 996,16	256,83			
Etudes de faisabilité, équipements culturels	Inves:	246 156,70	28 800,00			
Legs Mme Marandon maison 49 rue Dubourdiou	Inves:	29 868,63	8 024,57			
MADD - Rénovation d'ensemble	Inves:	25 000,00	16 652,69	MADD - Rénovation d'ensemble	Inves:	63 000,00
Muséum - Réhabilitation et restructuration	Inves:	1 162,09	503,28			0,00
POLA - Participation à la rénovation	Inves:	329 000,00	329 000,00			
PRU Benauges pôle culturel	Inves:	5 407,16	0,00			
Rock School Barbey - Rénovation	Inves:	84 327,54	0,00			
Salle des fêtes du Grand Parc - Réhabilitation	Inves:	49 405,18	2 695,71			
Salle des fêtes du Grand Parc - Tx amélioration et de réaménagements	Inves:	11 167,00	0,00			
Théâtre Le Glob - Travaux suite acquisition	Inves:	507 500,00	195 000,00			

## PROGRAMME - Sécurité et interventions sur les bâtiments culturels

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>557 909,32</b>	<b>316 327,43</b>	Total		
Dépenses de fonctionnement	230 429,52	211 197,15			
Dépenses d'investissement	327 479,80	105 130,28			

<i><b>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</b></i>		<i><b>Prévu</b></i>	<i><b>Réalisé</b></i>	<i><b>Prévu</b></i>	<i><b>Réalisé</b></i>
<b>GER dans les établissements culturels</b>	<b>Fonc</b>	230 429,52	211 197,15		
	<b>Inves</b>	252 321,42	94 389,04		
<b>Remplacement des SSI dans les établissements culturels-GER</b>	<b>Inves</b>	18 327,14	2 058,00		
<b>Sécurité dans les bâtiments culturels- GER</b>	<b>Inves</b>	56 831,24	8 683,24		

## PROGRAMME - Travaux d'amélioration et de rénovation des équipements culturels

DEPENSES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé	RECETTES DU PROGRAMME	Prévu	Réalisé
Total	<b>5 752 401,49</b>	<b>4 413 861,18</b>	Total	<b>603 843,40</b>	<b>131 565,73</b>
Dépenses de fonctionnement	79 769,90	79 769,90	Recettes de fonctionnement	350 000,00	,
Dépenses d'investissement	5 672 631,59	4 334 091,28	Recettes d'investissement	253 843,40	131 565,73

<i>OPERATIONS (hors Frais de personnel) :</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>		<i>Prévu</i>	<i>Réalisé</i>	
Archives municipales petits travaux	Inves	10 049,79	8 935,54				
Base sous-marine - Réhabilitation annexe	Inves	1 437 688,36	1 420 951,30				
Base sous-marine - Travaux et équipement	Inves	11 052,64	2 477,35				
Bibliothèque Bacalan	Inves	47 846,88	8 190,00				
Bibliothèque Mériadeck - Requalification phase 3	Inves	35 824,75	32 386,51				
CAPC - travaux	Inves	34 826,28	6 885,84	CAPC - travaux	Inves	155 219,00	46 565,73
Cité du vin - renouvellement parcours permanent	Inves	552 000,00	432 000,00				
Cité du vin - Sécurité et réparations	Inves	38 757,37	0,00				
Conservatoire J Thibaud - Rénovation technique du bâtiment	Inves	132 857,70	54 292,54				
Equipements culturels - GER, rénovation et sécurité	Inves	2 469 329,86	2 096 279,99	Equipements culturels - GER, rénovation et sécurité	Fonc	350 000,00	0,00
					Inves	93 100,00	10 000,00
Grand-théâtre - Sécurité et grosses réparations	Inves	197 762,84	180 725,42	Grand-théâtre - Sécurité et grosses réparations	Inves	5 524,40	75 000,00
Musée d'Aquitaine (J Moulin et Goupil) - travaux	Fonc	79 769,90	79 769,90				
Musée d'Aquitaine rénovation toiture des réserves	Inves	4 001,56	2 191,86				
Muséum d'histoire naturelle - Travaux	Inves	25 493,24	25 493,24				
Salle de la Pergola - Rénovation	Inves	57 706,32	0,00				
TNBA fosse d'orchestre salle Vitez (TVA)	Inves	617 434,00	63 281,69				



Numero de demande 205387 / null  
Nom du report clot6305

11 avril 2023 13:04

Intitule : Edition espace comptable des reports validés (définitifs)

# VILLE DE BORDEAUX

## Budget Principal

---

EAB Aff. fin. programmation

FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

IMPUTATION BUDGETAIRE		VOTE	REALISE	REPORT
6188//326	Autres frais divers	320 000,00	154 413,76	149 770,00
62268//020	Autres honoraires, conseils	282 283,47	70 865,85	74 951,89
	<b>Total Chapitre 011</b>	<b>602 283,47</b>	<b>225 279,61</b>	<b>224 721,89</b>
657382//020	Organismes publics divers	31 000,00	20 000,00	11 000,00
657382//632	Organismes publics divers	56 000,00	22 000,00	34 000,00
65748//020	Autres personnes de droit privé	7 055 273,50	5 708 338,25	802 315,00
65748//30	Autres personnes de droit privé	1 778 477,00	1 744 182,00	28 360,00
65748//326	Autres personnes de droit privé	2 049 000,00	2 035 000,00	14 000,00
65748//331	Autres personnes de droit privé	936 759,10	908 674,10	19 085,00
65748//338	Autres personnes de droit privé	14 304 208,90	12 759 103,31	1 201 762,42
65748//420	Autres personnes de droit privé	3 406 575,00	3 324 926,00	74 450,00
65748//552	Autres personnes de droit privé	800 032,00	659 390,00	140 642,00
65748//61	Autres personnes de droit privé	1 578 110,00	1 162 550,87	390 771,00
65748//632	Autres personnes de droit privé	454 075,62	216 373,40	86 098,53
65748//633	Autres personnes de droit privé	280 000,00	150 000,00	50 000,00
65748//70	Autres personnes de droit privé	265 916,79	187 489,03	50 970,00
	<b>Total Chapitre 65</b>	<b>32 995 427,91</b>	<b>28 898 026,96</b>	<b>2 903 453,95</b>
	<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>33 597 711,38</b>	<b>29 123 306,57</b>	<b>3 128 175,84</b>

FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT

DEPENSES

IMPUTATION BUDGETAIRE		VOTE	REALISE	REPORT
165//4228	Dépôts et cautionnements reçus	75 000,00	0,00	75 000,00
	Total Chapitre 16	75 000,00	0,00	75 000,00
2031//020	Frais d'études	1 016 828,52	370 915,79	46 902,00
2031//025	Frais d'études	30 000,00	10 680,00	19 320,00
2031//213	Frais d'études	1 201 969,84	505 761,34	343 145,73
2031//311	Frais d'études	66 802,18	38 279,13	27 884,55
2031//312	Frais d'études	281 350,00	71 340,80	126 378,00
2031//313	Frais d'études	47 846,88	8 190,00	39 656,88
2031//314	Frais d'études	383 358,10	101 267,90	217 819,72
2031//316	Frais d'études	304 415,00	31 870,60	269 484,41
2031//321	Frais d'études	383 393,60	130 455,76	247 433,30
2031//322	Frais d'études	54 502,13	32 003,00	5 455,21
2031//323	Frais d'études	817 018,99	293 226,90	63 334,29
2031//325	Frais d'études	156 645,73	31 051,29	101 964,72
2031//332	Frais d'études	131 380,30	30 662,43	6 157,20
2031//338	Frais d'études	456 094,38	19 738,55	244 753,35
2031//4228	Frais d'études	525 233,45	231 510,46	205 053,59
2031//511	Frais d'études	1 210 701,33	595 322,26	384 485,55
2031//515	Frais d'études	39 320,00	0,00	16 320,00
2031//518	Frais d'études	261 935,89	78 441,39	73 158,00
2051//316	Concessions et droits similaires	224,18	0,00	224,18
	Total Chapitre 20	7 369 020,50	2 580 717,60	2 438 930,68
2041511//01	Biens mobiliers, matériel et études	190 000,00	66 623,00	120 000,00
20415321//4238	Biens mobiliers, matériel et études	90 242,00	17 080,35	35 683,00
20415322//420	Bâtiments et installations	124 660,00	0,00	124 660,00
20415322//4228	Bâtiments et installations	129 020,00	0,00	129 020,00
20415322//4238	Bâtiments et installations	143 235,00	55 406,74	4 989,00
2041582//552	Bâtiments et installations	87 500,00	35 000,00	52 500,00
204182//312	Bâtiments et installations	31 000,00	0,00	31 000,00
20421//020	Biens mobiliers, matériel et études	72 985,39	41 035,53	31 949,86

INVESTISSEMENT  
DEPENSES

IMPUTATION BUDGETAIRE		VOTE	REALISE	REPORT
20421//311	Biens mobiliers, matériel et études	50 000,00	20 000,00	30 000,00
20422//311	Bâtiments et installations	190 000,00	180 000,00	10 000,00
20422//420	Bâtiments et installations	19 144,00	0,00	19 144,00
20422//4228	Bâtiments et installations	805 555,79	46 508,32	736 000,00
20422//552	Bâtiments et installations	2 444 989,80	2 115 574,91	329 414,89
2324//213	Subventions d'équipements versées	1 219 340,00	414 000,00	805 340,00
2324//311	Subventions d'équipements versées	881 000,00	761 000,00	120 000,00
2324//552	Subventions d'équipements versées	1 576 000,00	1 397 750,20	178 249,80
	<b>Total Chapitre 204</b>	<b>8 054 671,98</b>	<b>5 149 979,05</b>	<b>2 757 950,55</b>
2113 //020	Terrains aménagés autres que voirie	29 992,00	26 456,27	3 432,00
2113 //511	Terrains aménagés autres que voirie	99 065,00	83 966,91	15 098,09
2113 //76	Terrains aménagés autres que voirie	3 576,00	0,00	3 576,00

INVESTISSEMENT  
DEPENSES

IMPUTATION BUDGETAIRE		VOTE	REALISE	REPORT
2117//511	Bois et forêts	7 942,00	7 941,79	0,21
2121//4228	Plantations d'arbres et d'arbustes	20 171,70	0,00	20 171,70
2121//511	Plantations d'arbres et d'arbustes	608 834,86	536 658,75	72 100,07
2121//76	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 916,63	430,00	2 486,63
2128//213	Autres agencements et aménagements	7 157,91	7 157,17	0,74
2128//325	Autres agencements et aménagements	6 711,67	0,00	6 711,67
21318 //511	Autres bâtiments publics	63 382,00	63 329,87	0,51
21351//213	Bâtiments publics	18 910,80	0,00	18 910,80
2138//213	Autres constructions	16 900,74	14 991,62	1 909,12
2138//322	Autres constructions	23 733,02	23 660,87	72,15
2138//511	Autres constructions	59 037,21	35 680,37	22 800,00
2152//325	Installations de voirie	179 063,37	89 214,39	89 848,98
2152//4228	Installations de voirie	2 511,78	0,00	2 511,78
2152//511	Installations de voirie	743 014,47	686 085,26	28 725,58
21534//511	Réseaux d'électrification	1 332,00	1 331,28	0,72
21538 //323	Autres réseaux	91 590,74	91 501,08	89,66
2158 //020	Autres installations, matériel et outillage techniques	53 119,64	19 479,16	33 640,48
2158 //11	Autres installations, matériel et outillage techniques	808,40	807,90	0,10
2158 //213	Autres installations, matériel et outillage techniques	120 386,55	60 430,10	58 200,57
2158 //311	Autres installations, matériel et outillage techniques	7 743,13	6 844,11	885,90
2158 //314	Autres installations, matériel et outillage techniques	35 999,47	29 853,86	5 528,81
2158 //321	Autres installations, matériel et outillage techniques	177 746,64	24 932,49	40 778,97
2158 //322	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 211,11	711,75	499,36
2158 //325	Autres installations, matériel et outillage techniques	53 929,68	0,00	53 929,68
2158 //4228	Autres installations, matériel et outillage techniques	75 479,98	0,00	75 479,98
2158 //511	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 049 008,10	1 005 590,27	43 417,18
2158 //68	Autres installations, matériel et outillage techniques	5 546,40	0,00	5 546,40
2158 //76	Autres installations, matériel et outillage techniques	17 903,82	8 039,82	9 864,00
21611//420	Biens sous-jacents	10 000,00	0,00	6 461,99
21621//313	Biens sous-jacents	730 482,43	652 138,19	78 337,50
21621//314	Biens sous-jacents	465 136,23	394 074,23	71 062,00
21621//315	Biens sous-jacents	22 500,00	22 206,24	279,00

INVESTISSEMENT  
DEPENSES

IMPUTATION BUDGETAIRE		VOTE	REALISE	REPORT
2181//020	Installations générales, agencements et aménagements divers	4 678,00	0,00	966,02
21828 //511	Autres matériels de transport	1,00	0,00	1,00
21838 //314	Autre matériel informatique	2 954,83	0,00	2 954,83
21841//213	Matériel de bureau et mobilier scolaire	716 602,21	270 672,28	93 778,25
21848 //020	Autres matériels de bureau et mobiliers	232 182,19	137 411,65	56 568,76
21848 //025	Autres matériels de bureau et mobiliers	7 428,81	3 162,35	1 027,24
21848 //213	Autres matériels de bureau et mobiliers	125 937,26	14 846,63	88 689,26
21848 //283	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 000,00	0,00	730,00

INVESTISSEMENT  
DEPENSES

IMPUTATION BUDGETAIRE		VOTE	REALISE	REPORT
21848 //311	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 065,78	4 919,98	145,80
21848 //313	Autres matériels de bureau et mobiliers	67 210,97	23 896,44	43 278,96
21848 //314	Autres matériels de bureau et mobiliers	45 669,44	11 883,28	33 786,16
21848 //316	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 578,89	1 439,49	139,40
21848 //321	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 762,58	907,00	2 855,58
21848 //323	Autres matériels de bureau et mobiliers	24 209,80	793,01	1 341,79
21848 //338	Autres matériels de bureau et mobiliers	74 540,15	17 232,89	36 171,55
21848 //4228	Autres matériels de bureau et mobiliers	230 916,13	137 865,80	76 511,67
21848 //4238	Autres matériels de bureau et mobiliers	66 379,28	23 723,96	42 655,32
2188 //020	Autres	1 148 090,06	470 404,73	162 695,67
2188 //022	Autres	14 500,00	8 852,07	1 377,00
2188 //11	Autres	107 685,44	87 784,82	19 900,62
2188 //213	Autres	1 211 215,27	483 045,82	405 954,97
2188 //311	Autres	284 622,00	112 996,79	171 624,78
2188 //313	Autres	15 975,07	7 705,26	8 269,81
2188 //314	Autres	168 203,60	133 110,91	20 709,85
2188 //316	Autres	102 051,08	33 865,31	68 185,21
2188 //321	Autres	460 014,40	299 323,70	124 166,07
2188 //322	Autres	266,83	0,00	266,83
2188 //323	Autres	64 247,30	17 828,20	46 419,10
2188 //325	Autres	35 537,31	32 474,08	1 835,93
2188 //338	Autres	51 458,28	1 601,34	21 650,00
2188 //420	Autres	22 880,00	0,00	22 880,00
2188 //4228	Autres	926 780,87	465 133,16	263 924,57
2188 //4238	Autres	117 910,21	48 059,26	69 850,95
2188 //68	Autres	156 333,43	54 424,78	101 908,65
2188 //76	Autres	15 721,39	15 522,39	199,00
2188 //847	Autres	978 321,07	663 246,45	292 082,19
	<b>Total Chapitre 21</b>	<b>12 308 776,41</b>	<b>7 477 647,58</b>	<b>3 057 861,12</b>
2312 //213	Agencements et aménagements de terrains	107 914,46	85 820,40	22 094,06
2312 //321	Agencements et aménagements de terrains	11 396,00	0,00	11 396,00
2312 //322	Agencements et aménagements de terrains	1 555 035,52	1 398 042,94	72 687,67

INVESTISSEMENT  
DEPENSES

IMPUTATION BUDGETAIRE		VOTE	REALISE	REPORT
2312 //325	Agencements et aménagements de terrains	407 045,45	252 974,79	149 784,27
2312 //4228	Agencements et aménagements de terrains	20 500,00	0,00	20 500,00
2312 //511	Agencements et aménagements de terrains	5 855 592,03	4 910 930,18	457 763,01
2313 //020	Constructions	4 062 047,92	2 022 931,09	413 118,30
2313 //025	Constructions	1 774 183,34	973 626,63	278 414,17
2313 //213	Constructions	15 323 020,91	12 314 610,89	1 638 074,32
2313 //283	Constructions	159 227,96	18 237,35	24 871,13
2313 //311	Constructions	2 621 582,78	2 224 053,46	242 386,56
2313 //312	Constructions	4 052 168,04	3 586 527,21	373 748,09



INVESTISSEMENT  
DEPENSES

IMPUTATION BUDGETAIRE		VOTE	REALISE	REPORT
2313 //313	Constructions	325 749,76	157 177,25	148 713,62
2313 //314	Constructions	2 470 180,23	1 948 707,49	249 135,80
2313 //316	Constructions	627 748,10	59 877,08	435 657,67
2313 //321	Constructions	8 332 849,64	5 880 600,64	1 700 247,29
2313 //323	Constructions	4 758 696,80	4 144 325,09	571 423,52
2313 //325	Constructions	2 335 197,52	1 556 358,00	445 758,37
2313 //338	Constructions	1 346 492,43	854 970,65	312 272,42
2313 //414	Constructions	217 866,15	169 848,87	32 737,42
2313 //4228	Constructions	6 476 025,37	5 655 915,37	681 770,39
2313 //4238	Constructions	313 052,54	76 609,43	113 032,82
2313 //511	Constructions	1 383 831,99	815 184,26	510 227,25
2313 //632	Constructions	85 625,82	16 852,20	22 699,78
2313 //68	Constructions	570 621,65	450 107,00	4 781,36
2315 //020	Installations, matériel et outillage techniques	342 222,50	135 235,50	160 446,93
2315 //321	Installations, matériel et outillage techniques	169 994,41	154 462,13	1 809,26
2315 //338	Installations, matériel et outillage techniques	1 740,00	0,00	1 740,00
2315 //511	Installations, matériel et outillage techniques	263 436,91	172 644,40	50 458,64
2315 //512	Installations, matériel et outillage techniques	7 996 463,69	4 645 328,81	1 076 930,64
2315 //68	Installations, matériel et outillage techniques	34 617,23	21 950,87	6 958,43
2315 //845	Installations, matériel et outillage techniques	40 000,00	0,00	40 000,00
2316//311	Restauration des biens historiques et culturels	13 567,00	7 017,00	6 550,00
2316//313	Restauration des biens historiques et culturels	55 874,99	17 882,40	37 992,59
2316//314	Restauration des biens historiques et culturels	250 108,83	137 819,48	112 289,30
2316//315	Restauration des biens historiques et culturels	42 015,04	12 106,48	29 908,56
2318 //76	Autres immobilisations corporelles	21 224,40	0,00	21 224,40
238//312	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	374 110,57	373 710,19	400,38
238//321	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	984 713,89	307 713,89	520 000,00
238//323	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	89 852,34	42 564,71	47 287,63
	<b>Total Chapitre 23</b>	<b>75 873 594,21</b>	<b>55 602 724,13</b>	<b>11 047 292,05</b>
261//020	Titres de participation	55 000,00	950,00	25 000,00
	<b>Total Chapitre 26</b>	<b>55 000,00</b>	<b>950,00</b>	<b>25 000,00</b>
4541104//13	Travaux d'office de la surveillance administrative (D)	2 280 889,27	1 311 369,34	969 519,93

INVESTISSEMENT  
DEPENSES

IMPUTATION BUDGETAIRE		VOTE	REALISE	REPORT
	Total Chapitre 4541104	2 280 889,27	1 311 369,34	969 519,93
4541105//13	Travaux d'office de l'hygiène (D)	483 742,63	0,00	483 742,63
	Total Chapitre 4541105	483 742,63	0,00	483 742,63
458118//518	Dispositif lutte contre la précarité énergét - Particip EDF (D)	4 500,00	0,00	4 500,00
	Total Chapitre 458118	4 500,00	0,00	4 500,00
458122//518	PNRQAD Bordeaux Recentre - OPAH RU - Participation CUB (D)	99 341,00	21 000,00	78 341,00
	Total Chapitre 458122	99 341,00	21 000,00	78 341,00
458130//213	GS Niel Hortense	703 524,53	284 144,55	222 996,92
	Total Chapitre 458130	703 524,53	284 144,55	222 996,92
458219//632	OUC - Commerce et artisanat (D)	12 700,00	0,00	12 700,00
	Total Chapitre 458219	12 700,00	0,00	12 700,00
458233//311	CNC - Centre National du Cinéma	89 722,22	0,00	89 722,22
	Total Chapitre 458233	89 722,22	0,00	89 722,22
	TOTAL Dépenses	107 410 482,75	72 428 532,25	21 263 557,10

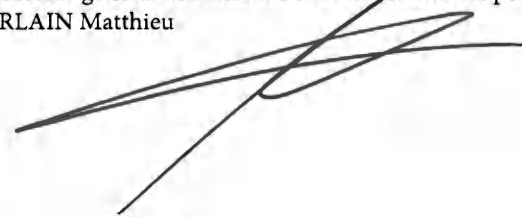
INVESTISSEMENT  
RECETTES

IMPUTATION BUDGETAIRE		VOTE	REALISE	REPORT
1321//213	Etat et établissements nationaux	2 465 039,00	1 430 210,47	313 160,08
1321//311	Etat et établissements nationaux	590 207,40	121 565,73	136 653,27
1321//312	Etat et établissements nationaux	1 003 455,26	954 774,52	384 555,26
1321//321	Etat et établissements nationaux	118 096,00	68 000,00	50 096,00
1321//845	Etat et établissements nationaux	77 841,60	77 841,60	14 000,00
1323//312	Départements	7 600,00	0,00	7 600,00
1323//4228	Départements	198 324,00	44 352,00	65 664,00
1328//4228	Autres	598 154,00	197 999,28	262 154,00
	Total Chapitre 13	5 058 717,26	2 894 743,60	1 233 882,61
4541204//13	Travaux d'office de la surveillance administrative (R)	2 988 600,70	0,00	2 988 600,70
	Total Chapitre 4541204	2 988 600,70	0,00	2 988 600,70
4541205//13	Travaux d'office de l'hygiène (R)	571 362,67	0,00	571 362,67
	Total Chapitre 4541205	571 362,67	0,00	571 362,67
458222//518	PNRQAD Bordeaux Recentre - OPAH RU - Participation CUB (R)	133 036,00	19 600,00	113 436,00
	Total Chapitre 458222	133 036,00	19 600,00	113 436,00
458228//512	Travaux d'enfouissement réseaux pour le compte de BM (R)	629 645,00	0,00	288 990,45
	Total Chapitre 458228	629 645,00	0,00	288 990,45
458233//311	CNC - Centre National du Cinéma	52 222,22	0,00	52 222,22
	Total Chapitre 458233	52 222,22	0,00	52 222,22
458234//311	Fonds de soutien création numérique - CNC (R)	17 944,44	0,00	17 944,44
	Total Chapitre 458234	17 944,44	0,00	17 944,44
458236//70	RCU - Grand Parc	3 900 000,00	3 742 800,00	37 572,48
	Total Chapitre 458236	3 900 000,00	3 742 800,00	37 572,48
	TOTAL Recettes	13 351 528,29	6 657 143,60	5 304 011,57

INVESTISSEMENT

Certifié exact

Le Directeur général des finances et de la commande publique  
GUERLAIN Matthieu

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a stylized representation of the name 'Matthieu Guerlain'.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Etat : Ville de Bordeaux (1)**  
(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 21330063500017

POSTE COMPTABLE : Receveur des Finances

**M. 57**

**Compte administratif**  
**Voté par nature**

BUDGET : Budget principal (3)

**ANNEE 2022**

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

## II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	14

## III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	16
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	19
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	25
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	26
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	29
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	33
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	41
A1.01 - Opérations non ventilables	43
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	44
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	47
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	48
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	49
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	52
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	56
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	59
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	60
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	63
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	65
A1.908 - Fonction 8 - Transports	68
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	72
A2.01 - Opérations non ventilables	74
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	75
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	87
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	88
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	90
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	96
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	106
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	115
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	116
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	117
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	120
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	124
A2.938 - Fonction 8 - Transports	130

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	134
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	141
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	143
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	144

B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	145
B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	146
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	147
B3.1 - Etat des provisions constituées	148
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	150
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	151
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat des emprunts garantis	157
B7.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	165
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	166
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	198
B8.2 - Etat des contrats de crédit-bail	199
B8.3 - Etat des contrats de PPP	200
B8.4 - Etat des autres engagements donnés	201
B8.5 - Etat des engagements reçus	203
B9 - Etat du personnel	204
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	221
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	226
B11.2 - Liste des établissements publics créés	227
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	228
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	262
B13 - Opérations liées aux cessions	270
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	271
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	272
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	273
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	274
C2.1 - Situation des AP	277
C2.2 - Situation des AE	280
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	281
D2.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	286
D2.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	296
D2.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	306
D3.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D3.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D4.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	Sans Objet
D4.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	Sans Objet
D5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D6 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D7 - Actions de formation des élus	316
D8 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	318
D9 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D10 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D11 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
D12 - Décisions en matière de taux	319
D13.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D13.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	320

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;

*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	263247

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1254.66

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1444.85
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1706.67
3	Dépenses d'équipement brut / population	309.94
4	Encours de dette / population (2) (3)	1123.54
5	DGF / population	139.13
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	41.65%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	90.86%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	18.16%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	65.83%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	15.34%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – L'assemblée délibérante a autorisé le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : .

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS</b>	<b>C1</b>

<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)		Résultat ou solde (A) (1)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	587 076 260,66	627 368 755,06	-16 137 334,86	A1	24 155 159,54
<b>Investissement</b>	165 480 979,89	157 704 035,89	(2) -23 567 900,37	A2	-31 344 844,37
<b>Dont 1068</b>		41 270 725,14			
<b>Fonctionnement</b>	421 595 280,77	469 664 719,17	(3) 7 430 565,51	A3	55 500 003,91

<b>RESTES A REALISER (4)</b>					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II 24 391 732,94	III + IV	5 304 011,57	B1	-19 087 721,37
<b>Investissement</b>	I 21 263 557,10	III	5 304 011,57	B2	-15 959 545,53
<b>Fonctionnement</b>	II 3 128 175,84	IV	0,00	B3	-3 128 175,84

<b>RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	5 067 438,17
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	-47 304 389,90
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	52 371 828,07

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>21 263 557,10</b>
<b>018</b>	<b>RSA</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>75 000,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)</b>	<b>2 438 930,68</b>
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (3) (5)</b>	<b>2 757 950,55</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (3)</b>	<b>3 057 861,12</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)</b>	<b>11 047 292,05</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>25 000,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières (3)</b>	<b>0,00</b>
<b>45</b>	<b>Chapitres d'opérations pour compte de tiers</b>	<b>1 861 522,70</b>
4541104	Travaux d'office de la surveillance administrative (D)	969 519,93
4541105	Travaux d'office de l'hygiène (D)	483 742,63
458118	Dispositif lutte contre la précarité énergét - Particip EDF (D)	4 500,00
458122	PNRQAD Bordeaux Recentre - OPAH RU - Participation CUB (D)	78 341,00
458130	GS Niel Hortense (D)	222 996,92
458219	OUC - Commerce et artisanat (D)	12 700,00
458233	CNC - Centre National du Cinéma (R)	89 722,22
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>3 128 175,84</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (4)</b>	<b>224 721,89</b>
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés (4)</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>APA</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>RSA / Régularisations de RMI</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante (4)</b>	<b>2 903 453,95</b>
<b>6586</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges spécifiques (4)</b>	<b>0,00</b>

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) <b>5 304 011,57</b>
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 233 882,61
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	4 070 128,96
4541204	Travaux d'office de la surveillance administrative	2 988 600,70
4541205	Travaux d'office de l'hygiène (R)	571 362,67
458222	PNRQAD Bordeaux Recentre - OPAH RU - Participation CUB (R)	113 436,00
458228	Travaux d'enfouissement réseaux pour le compte de BM (R)	288 990,45
458233	CNC - Centre National du Cinéma (R)	52 222,22
458234	Fonds de soutien création numérique - CNC (R)	17 944,44
458236	RCU - Grand Parc	37 572,48
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) <b>0,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET</b>	<b>A</b>

		DEPENSES		RECETTES	
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A	421 595 280,77	G	469 664 719,17
	Section d'investissement	B	165 480 979,89	H	157 704 035,89

<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	7 430 565,51 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	23 567 900,37 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

<b>TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)</b>	= A + B + C + D	610 644 161,03	= G + H + I + J	634 799 320,57
--	-----------------	----------------	-----------------	----------------

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E	3 128 175,84	K	0,00
	Section d'investissement	F	21 263 557,10	L	5 304 011,57
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E + F	24 391 732,94	= K + L	5 304 011,57

<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A + C + E	424 723 456,61	= G + I + K	477 095 284,68
	Section d'investissement	= B + D + F	210 312 437,36	= H + J + L	163 008 047,46
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A + B + C + D + E + F	635 035 893,97	= G + H + I + J + K + L	640 103 332,14

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT</b>	<b>B1</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS**  
(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		11 404 559,26
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		40 400 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	2 629 489,42	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	32 325 243,72	100 500,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	12 602 968,87	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	57 196 143,60	5 440,60
<b>Total des réalisations d'équipement</b>		<b>104 753 845,61</b>	<b>51 910 499,86</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	11 756 048,08
13	Subventions d'investissement (1) (5)	900 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	27 859 480,11	3 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	950,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	38 204,11	398 204,11
<b>Total des réalisations financières</b>		<b>28 798 634,22</b>	<b>12 157 752,19</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	9 162 798,04	8 746 288,39
<b>Total des réalisations réelles en investissement</b>		<b>I 142 715 277,87</b>	<b>II 72 814 540,44</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	20 388 776,88	41 241 845,17
041	Opérations patrimoniales (8)	2 376 925,14	2 376 925,14
<b>Total des réalisations d'ordre en investissement</b>		<b>III 22 765 702,02</b>	<b>IV 43 618 770,31</b>

**TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE**

<b>TOTAL</b>	I + III	<b>165 480 979,89</b>	II + IV	<b>116 433 310,75</b>
--------------	---------	-----------------------	---------	-----------------------

**RESULTATS ANTERIEURS**

<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté</b>	V	<b>23 567 900,37</b>	VI	<b>0,00</b>
<b>1068 Excédents de fonctionnement capitalisés</b>			VII	<b>41 270 725,14</b>

**TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	I + III + V	<b>189 048 880,26</b>	II + IV + VI + VII	<b>157 704 035,89</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)</b>		<b>-31 344 844,37</b>		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT</b>	<b>B2</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS**  
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	71 376 644,94	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	41 025 526,39
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	158 418 057,82	73 Impôts et taxes (sauf 731)	10 673 770,50
		731 Fiscalité locale	310 529 097,44
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	85 249 980,65	74 Dotations et participations (1)	62 038 976,52
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	382 075,89	75 Autres produits de gestion courante (1)	8 544 861,91
014 Atténuations de produits	53 358 359,88	013 Atténuations de charges (1)	899 573,71
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
<b>Total dépenses de gestion des services</b>	<b>368 785 119,18</b>	<b>Total recettes de gestion des services</b>	<b>433 711 806,47</b>
66 Charges financières	4 755 673,57	76 Produits financiers	6 393,25
67 Charges spécifiques (1)	12 642,85	77 Produits spécifiques (1)	8 178 293,56
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	6 800 000,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	7 379 449,01
<b>TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES</b>	<b>I 380 353 435,60</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES</b>	<b>II 449 275 942,29</b>

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	41 241 845,17	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	20 388 776,88
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>III 41 241 845,17</b>	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>IV 20 388 776,88</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>I + III</b>	<b>421 595 280,77</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>II + IV</b>	<b>469 664 719,17</b>
---	----------------	-----------------------	---	----------------	-----------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	7 430 565,51

<b>TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>I + III + V</b>	<b>421 595 280,77</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>II + IV + VI</b>	<b>477 095 284,68</b>
---	--------------------	-----------------------	---	---------------------	-----------------------

<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)</b>	<b>55 500 003,91</b>				
--	----------------------	--	--	--	--

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.



<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>C1</b>

**MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	900 000,00	264 168,00	1 164 168,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	27 859 480,11	0,00	27 859 480,11
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régl. d'opérations		20 124 608,88	20 124 608,88
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	2 629 489,42	0,00	2 629 489,42
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	32 325 243,72	0,00	28 290 907,11
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	12 602 968,87	881 289,56	13 484 258,43
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	57 196 143,60	1 495 635,58	62 726 115,79
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	950,00	0,00	950,00
27	Autres immobilisations financières (3)	38 204,11	0,00	38 204,11
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		15 432 650,00	15 432 650,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	9 162 798,04	0,00	9 162 798,04
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>142 715 277,87</b>	<b>22 765 702,02</b>	<b>165 480 979,89</b>

<b>Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté</b>	<b>23 567 900,37</b>
---	----------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	71 376 644,94		71 376 644,94
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	158 418 057,82		158 418 057,82
014	Atténuations de produits	53 358 359,88		53 358 359,88
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	85 249 980,65	0,00	85 249 980,65
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	382 075,89		382 075,89
66	Charges financières	4 755 673,57	0,00	4 755 673,57
67	Charges spécifiques (9)	12 642,85	12 869 885,45	12 882 528,30
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	6 800 000,00	28 371 959,72	35 171 959,72
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>380 353 435,60</b>	<b>41 241 845,17</b>	<b>421 595 280,77</b>

<b>Pour information D 002 Résultat négatif reporté</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>C2</b>

**TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	11 756 048,08	0,00	11 756 048,08
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	11 404 559,26	0,00	11 404 559,26
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	40 403 500,00	0,00	40 403 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		4 439 776,47	4 439 776,47
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	1 035 079,16	1 035 079,16
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	100 500,00	831 929,96	932 429,96
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	8 430 108,98	8 430 108,98
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	5 440,60	509 916,02	515 356,62
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	398 204,11	0,00	398 204,11
28	Amortissement des immobilisations		27 689 586,65	27 689 586,65
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	8 746 288,39	0,00	8 746 288,39
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		682 373,07	682 373,07
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>72 814 540,44</b>	<b>43 618 770,31</b>	<b>116 433 310,75</b>

<b>1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1</b>	<b>41 270 725,14</b>
---	----------------------

<b>Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	899 573,71		899 573,71
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	41 025 526,39		41 025 526,39
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	10 673 770,50		10 673 770,50
731	Fiscalité locale	310 529 097,44		310 529 097,44
74	Dotations et participations (8)	62 038 976,52		62 038 976,52
75	Autres produits de gestion courante (8)	8 544 861,91	0,00	8 544 861,91
76	Produits financiers	6 393,25	0,00	6 393,25
77	Produits spécifiques (8)	8 178 293,56	20 388 776,88	28 567 070,44
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	7 379 449,01	0,00	7 379 449,01
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>449 275 942,29</b>	<b>20 388 776,88</b>	<b>469 664 719,17</b>

<b>Pour information R002 Résultat positif reporté</b>	<b>7 430 565,51</b>
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES</b>	<b>A</b>

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
<b>TOTAL</b>		<b>201 545 305,67</b>	<b>165 480 979,89</b>	<b>21 263 557,10</b>	<b>14 800 768,68</b>	<b>55 690 499,71</b>	<b>109 790 480,18</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 727 359,57	2 629 489,42	2 438 930,68	2 658 939,47	1 974 491,17	654 998,25
204	Subventions d'équipement versées (7)	35 560 317,47	32 325 243,72	2 757 950,55	477 123,20	5 054 275,11	27 270 968,61
21	Immobilisations corporelles	18 984 174,49	12 602 968,87	3 057 861,12	3 323 344,50	5 339 829,99	7 263 138,88
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	78 463 749,06	57 196 143,60	11 047 292,05	10 220 313,41	43 321 903,44	13 874 240,16
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>140 735 600,59</b>	<b>104 753 845,61</b>	<b>19 302 034,40</b>	<b>16 679 720,58</b>	<b>55 690 499,71</b>	<b>49 063 345,90</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	920 000,00	900 000,00	0,00	20 000,00		900 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	27 958 385,54	27 859 480,11	75 000,00	23 905,43		27 859 480,11
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	55 000,00	950,00	25 000,00	29 050,00	0,00	950,00
27	Autres immobilisations financières	65 025,00	38 204,11	0,00	26 820,89	0,00	38 204,11
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>28 998 410,54</b>	<b>28 798 634,22</b>	<b>100 000,00</b>	<b>99 776,32</b>	<b>0,00</b>	<b>28 798 634,22</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	11 347 332,54	9 162 798,04	1 861 522,70	323 011,80	0,00	9 162 798,04
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>181 081 343,67</b>	<b>142 715 277,87</b>	<b>21 263 557,10</b>	<b>17 102 508,70</b>	<b>55 690 499,71</b>	<b>87 024 778,16</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	15 822 000,00	20 388 776,88		-4 566 776,88		20 388 776,88
041	Opérations patrimoniales (6)	4 641 962,00	2 376 925,14		2 265 036,86		2 376 925,14
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>20 463 962,00</b>	<b>22 765 702,02</b>		<b>-2 301 740,02</b>		<b>22 765 702,02</b>
<b>Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté</b>		<b>23 567 900,37</b>					
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>		<b>225 113 206,04</b>	<b>189 048 880,26</b>	<b>21 263 557,10</b>	<b>14 800 768,68</b>	<b>55 690 499,71</b>	<b>109 790 480,18</b>

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
<b>TOTAL</b>		<b>225 113 206,04</b>	<b>157 704 035,89</b>	<b>5 304 011,57</b>	<b>62 105 158,58</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	16 090 498,29	11 404 559,26	1 233 882,61	3 452 056,42
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	61 650 000,00	40 400 000,00	0,00	21 250 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	100 500,00	0,00	-100 500,00
21	Immobilisations corporelles	1 044 915,19	0,00	0,00	1 044 915,19
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	5 440,60	0,00	-5 440,60
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>78 785 413,48</b>	<b>51 910 499,86</b>	<b>1 233 882,61</b>	<b>25 641 031,01</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	53 146 659,79	53 026 773,22	0,00	119 886,57
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	3 500,00	0,00	-3 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	561 967,00	398 204,11	0,00	163 762,89
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 830 000,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>60 538 626,79</b>	<b>53 428 477,33</b>	<b>0,00</b>	<b>7 110 149,46</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	13 473 392,63	8 746 288,39	4 070 128,96	656 975,28
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>152 797 432,90</b>	<b>114 085 265,58</b>	<b>5 304 011,57</b>	<b>33 408 155,75</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	38 284 646,14			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	29 389 165,00	41 241 845,17		-11 852 680,17
041	Opérations patrimoniales (8)	4 641 962,00	2 376 925,14		2 265 036,86
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>72 315 773,14</b>	<b>43 618 770,31</b>		<b>28 697 002,83</b>
<b>Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté</b>		<b>0,00</b>			
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>225 113 206,04</b>	<b>157 704 035,89</b>	<b>5 304 011,57</b>	<b>62 105 158,58</b>

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A1</b>

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
<b>TOTAL</b>		<b>201 545 305,67</b>	<b>165 480 979,89</b>	<b>21 263 557,10</b>	<b>14 800 768,68</b>	<b>55 690 499,71</b>	<b>109 790 480,18</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 727 359,57	2 629 489,42	2 438 930,68	2 658 939,47	1 974 491,17	654 998,25
202	Frais réalisation documents urbanisme	43 461,36	0,00	0,00	43 461,36	0,00	0,00
2031	Frais d'études	7 666 974,03	2 619 818,68	2 438 706,50	2 608 448,85	1 974 491,17	645 327,51
2051	Concessions, droits similaires	16 924,18	9 670,74	224,18	7 029,26	0,00	9 670,74
204	Subventions d'équipement versées (9)	35 560 317,47	32 325 243,72	2 757 950,55	477 123,20	5 054 275,11	27 270 968,61
2041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	210 000,00	86 623,00	120 000,00	3 377,00	0,00	86 623,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	8 980 821,78	8 962 976,27	0,00	17 845,51	0,00	8 962 976,27
20415321	CCAS : Bien mobilier, matériel	90 242,00	17 080,35	35 683,00	37 478,65	0,00	17 080,35
20415322	CCAS : Bâtiments, installations	396 915,00	55 406,74	258 669,00	82 839,26	0,00	55 406,74
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	87 500,00	35 000,00	52 500,00	0,00	35 000,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	104 950,00	73 950,00	31 000,00	0,00	73 950,00	0,00
204183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	1 262 000,00	1 262 000,00	0,00	0,00	0,00	1 262 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	142 985,39	81 035,53	61 949,86	0,00	0,00	81 035,53
20422	Privé : Bâtiments, installations	3 468 414,58	2 350 808,22	1 094 558,89	23 047,47	2 115 574,91	235 233,31
2046	Attributions compensation investissement	15 366 027,00	15 366 027,00	0,00	0,00	0,00	15 366 027,00
2324	Subventions d'équipements versées	5 450 461,72	4 034 336,61	1 103 589,80	312 535,31	2 829 750,20	1 204 586,41
21	Immobilisations corporelles	18 984 174,49	12 602 968,87	3 057 861,12	3 323 344,50	5 339 829,99	7 263 138,88
2111	Terrains nus	1 743 000,00	1 743 000,00	0,00	0,00	0,00	1 743 000,00
2112	Terrains de voirie	80 000,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	132 633,00	110 423,18	22 106,09	103,73	102 863,18	7 560,00
2115	Terrains bâtis	1 240 863,53	1 055 846,66	0,00	185 016,87	6 144,77	1 049 701,89
2117	Bois et forêts	7 942,00	7 941,79	0,21	0,00	7 941,79	0,00
2118	Autres terrains	10 080,00	10 080,00	0,00	0,00	10 080,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	634 145,83	539 311,39	94 758,40	76,04	462 343,44	76 967,95
2128	Autres agencements et aménagements	28 304,58	15 490,97	6 712,41	6 101,20	7 157,17	8 333,80
21312	Bâtiments scolaires	6 695,77	3 427,42	0,00	3 268,35	3 427,42	0,00
21318	Autres bâtiments publics	63 382,00	63 329,87	0,51	51,62	63 329,87	0,00
21351	Bâtiments publics	18 910,80	0,00	18 910,80	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	1 266 999,37	1 241 661,26	24 781,27	556,84	70 280,47	1 171 380,79
2152	Installations de voirie	1 048 568,90	830 634,91	121 086,34	96 847,65	570 024,98	260 609,93
21534	Réseaux d'électrification	9 791,48	1 331,28	0,72	8 459,48	1 331,28	0,00
21538	Autres réseaux	141 970,74	111 275,18	89,66	30 605,90	91 501,08	19 774,10
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 682 434,92	1 209 706,28	327 771,43	144 957,21	1 097 068,64	112 637,64
21611	Biens sous-jacents	10 000,00	0,00	6 461,99	3 538,01	0,00	0,00

Ville de Bordeaux - Budget principal - CA - 2022

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
21621	Biens sous-jacents	1 254 078,66	1 102 968,66	149 678,50	1 431,50	26 790,00	1 076 178,66
2181	Install. générales, agencements	4 678,00	0,00	966,02	3 711,98	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	8 954,83	0,00	2 954,83	6 000,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	716 602,21	270 672,28	93 778,25	352 151,68	260 452,38	10 219,90
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	913 486,15	392 443,37	383 901,49	137 141,29	91 184,39	301 258,98
2186	Cheptel	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	7 955 650,72	3 888 424,37	1 803 901,20	2 263 325,15	2 462 909,13	1 425 515,24
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	78 463 749,06	57 196 143,60	11 047 292,05	10 220 313,41	43 321 903,44	13 874 240,16
2312	Agencements et aménagements de terrains	8 136 629,98	6 731 825,43	734 225,01	670 579,54	4 049 610,25	2 682 215,18
2313	Constructions	58 018 040,54	43 330 782,17	8 199 070,28	6 488 188,09	35 914 367,14	7 416 415,03
2315	Install., matériel et outill. technique	9 328 967,14	5 264 036,87	1 338 343,90	2 726 586,37	2 142 414,76	3 121 622,11
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	366 565,86	179 817,84	186 740,45	7,57	0,00	179 817,84
2318	Autres immo. corporelles en cours	290 064,86	188 140,82	21 224,40	80 699,64	188 140,82	0,00
2328	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	2 323 480,68	1 501 540,47	567 688,01	254 252,20	1 027 370,47	474 170,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>140 735 600,59</b>	<b>104 753 845,61</b>	<b>19 302 034,40</b>	<b>16 679 720,58</b>	<b>55 690 499,71</b>	<b>49 063 345,90</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	920 000,00	900 000,00	0,00	20 000,00		900 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	900 000,00	900 000,00	0,00	0,00		900 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	27 958 385,54	27 859 480,11	75 000,00	23 905,43		27 859 480,11
1641	Emprunts en euros	26 297 000,00	26 273 288,83	0,00	23 711,17		26 273 288,83
165	Dépôts et cautionnements reçus	81 106,14	6 106,14	75 000,00	0,00		6 106,14
1675	Dettes pour M.E.T.P. et P.P.P.	1 569 000,00	1 568 805,74	0,00	194,26		1 568 805,74
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	11 279,40	11 279,40	0,00	0,00		11 279,40
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	55 000,00	950,00	25 000,00	29 050,00	0,00	950,00
261	Titres de participation	55 000,00	950,00	25 000,00	29 050,00	0,00	950,00
27	Autres immobilisations financières	65 025,00	38 204,11	0,00	26 820,89	0,00	38 204,11
2743	Prêts au personnel	30 000,00	3 180,10	0,00	26 819,90	0,00	3 180,10
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	35 025,00	35 024,01	0,00	0,99	0,00	35 024,01
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>28 998 410,54</b>	<b>28 798 634,22</b>	<b>100 000,00</b>	<b>99 776,32</b>	<b>0,00</b>	<b>28 798 634,22</b>



Ville de Bordeaux - Budget principal - CA - 2022

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	11 347 332,54	9 162 798,04	1 861 522,70	323 011,80	0,00	9 162 798,04
4541104	Travaux d'office de la surveillance administrative (D)	2 280 889,27	1 311 369,34	969 519,93	0,00	0,00	1 311 369,34
4541105	Travaux d'office de l'hygiène (D)	483 742,63	0,00	483 742,63	0,00	0,00	0,00
458118	Dispositif lutte contre la précarité énergétique - Particip EDF (D)	4 500,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00
458122	PNRQAD Bordeaux Recentre - OPAH RU - Participation CUB (D)	99 341,00	21 000,00	78 341,00	0,00	0,00	21 000,00
458128	Travaux d'enfouissement réseaux pour le compte de BM (D)	7 001,22	0,00	0,00	7 001,22	0,00	0,00
458130	GS Niel Hortense (D)	703 524,53	284 144,55	222 996,92	196 383,06	0,00	284 144,55
458133	CNC - Centre National du Cinéma (D)	2 500,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
458134	Fonds de soutien création numérique - CNC (D)	166,67	166,67	0,00	0,00	0,00	166,67
458135	GS Niel Hortense - reversement DSIL GS à BM	3 763 245,00	3 763 245,00	0,00	0,00	0,00	3 763 245,00
458136	RCU - Grand Parc	3 900 000,00	3 780 372,48	0,00	119 627,52	0,00	3 780 372,48
458219	OUC - Commerce et artisanat (D)	12 700,00	0,00	12 700,00	0,00	0,00	0,00
458233	CNC - Centre National du Cinéma (R)	89 722,22	0,00	89 722,22	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>181 081 343,67</b>	<b>142 715 277,87</b>	<b>21 263 557,10</b>	<b>17 102 508,70</b>	<b>55 690 499,71</b>	<b>87 024 778,16</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	15 822 000,00	20 388 776,88		-4 566 776,88		20 388 776,88
	Reprise sur autofinancement antérieur	15 822 000,00	20 388 776,88		-4 566 776,88		20 388 776,88
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	124 929,00	117 574,00		7 355,00		117 574,00
13912	Subv. transf. Régions	12 200,00	12 200,00		0,00		12 200,00
139151	Subv. transf. GFP de rattachement	142 022,00	125 545,00		16 477,00		125 545,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	8 849,00	8 849,00		0,00		8 849,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	4 691 958,88		-4 691 958,88		4 691 958,88
198	Neutralisation des amortissements	15 520 000,00	15 432 650,00		87 350,00		15 432 650,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	8 000,00	0,00		8 000,00		0,00
28188	Autres immo. corporelles	6 000,00	0,00		6 000,00		0,00
	Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	4 641 962,00	2 376 925,14		2 265 036,86		2 376 925,14
204412	Sub nat org pub - Bât. et installations	300 000,00	0,00		300 000,00		0,00
2111	Terrains nus	200 000,00	0,00		200 000,00		0,00
21312	Bâtiments scolaires	832 000,00	831 929,96		70,04		831 929,96
21318	Autres bâtiments publics	50 000,00	49 359,60		640,40		49 359,60
2138	Autres constructions	600,00	0,00		600,00		0,00
21828	Autres matériels de transport	199 999,00	0,00		199 999,00		0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	550 777,00	509 409,66		41 367,34		509 409,66

Ville de Bordeaux - Budget principal - CA - 2022

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
2313	Constructions	2 458 586,00	966 139,22		1 492 446,78		966 139,22
2315	Install., matériel et outill. technique	50 000,00	20 086,70		29 913,30		20 086,70
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>20 463 962,00</b>	<b>22 765 702,02</b>		<b>-2 301 740,02</b>		<b>22 765 702,02</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

**Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.2</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A3</b>

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
<b>TOTAL</b>		<b>225 113 206,04</b>	<b>157 704 035,89</b>	<b>5 304 011,57</b>	<b>62 105 158,58</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	16 090 498,29	11 404 559,26	1 233 882,61	3 452 056,42
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	48 550,68	34 550,68	0,00	14 000,00
1312	Subv. transf. Régions	16 267,00	16 267,60	0,00	-0,60
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	537 414,00	375 013,75	0,00	162 400,25
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	5 551 019,61	3 346 150,04	898 464,61	1 306 404,96
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	10 000,00	0,00	-10 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	1 608 453,00	1 142 489,40	73 264,00	392 699,60
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	0,00	7 987,58	0,00	-7 987,58
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	6 588 750,00	5 131 750,00	0,00	1 457 000,00
13272	Subv. non transf. FEDER	251 890,00	251 890,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	598 154,00	198 999,28	262 154,00	137 000,72
1348	Autres fonds non transférables	890 000,00	889 460,93	0,00	539,07
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	61 650 000,00	40 400 000,00	0,00	21 250 000,00
1641	Emprunts en euros	61 650 000,00	40 400 000,00	0,00	21 250 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	100 500,00	0,00	-100 500,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	100 500,00	0,00	-100 500,00
21	Immobilisations corporelles (5)	1 044 915,19	0,00	0,00	1 044 915,19
21621	Biens sous-jacents	1 044 915,19	0,00	0,00	1 044 915,19
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	5 440,60	0,00	-5 440,60
2313	Constructions	0,00	5 440,60	0,00	-5 440,60
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>78 785 413,48</b>	<b>51 910 499,86</b>	<b>1 233 882,61</b>	<b>25 641 031,01</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	53 146 659,79	53 026 773,22	0,00	119 886,57
10222	FCTVA	8 790 000,00	8 794 800,43	0,00	-4 800,43
10226	Taxe d'aménagement	2 961 274,65	2 961 247,65	0,00	27,00
10251	Dons et legs en capital	124 660,00	0,00	0,00	124 660,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	41 270 725,14	41 270 725,14	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	3 500,00	0,00	-3 500,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	3 500,00	0,00	-3 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	561 967,00	398 204,11	0,00	163 762,89
2743	Prêts au personnel	10 000,00	3 180,10	0,00	6 819,90
2761	Créances avancées en garanties d'emprunt	191 967,00	35 024,01	0,00	156 942,99

Ville de Bordeaux - Budget principal - CA - 2022

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	360 000,00	360 000,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 830 000,00		0,00	
<b>Total des recettes financières</b>		<b>60 538 626,79</b>	<b>53 428 477,33</b>	<b>0,00</b>	<b>7 110 149,46</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	13 473 392,63	8 746 288,39	4 070 128,96	656 975,28
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>152 797 432,90</b>	<b>114 085 265,58</b>	<b>5 304 011,57</b>	<b>33 408 155,75</b>
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	38 284 646,14	0,00		
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)</i>	29 389 165,00	41 241 845,17		-11 852 680,17
192	<i>Plus ou moins-values sur cession immo.</i>	0,00	4 439 776,47		-4 439 776,47
2111	<i>Terrains nus</i>	0,00	1 952 027,70		-1 952 027,70
2113	<i>Terrains aménagés autres que voirie</i>	0,00	3 651,48		-3 651,48
2115	<i>Terrains bâtis</i>	0,00	28 559,70		-28 559,70
21312	<i>Bâtiments scolaires</i>	0,00	56 500,92		-56 500,92
21318	<i>Autres bâtiments publics</i>	0,00	5 728 669,14		-5 728 669,14
21321	<i>Immeubles de rapport</i>	0,00	660 700,04		-660 700,04
28031	<i>Frais d'études</i>	515 869,70	501 170,70		14 699,00
28032	<i>Frais de recherche et de développement</i>	4 400,00	0,00		4 400,00
2804112	<i>Subv. Etat : Bâtiments, installations</i>	40 000,00	39 426,00		574,00
2804132	<i>Subv. Dpt : Bâtiments, installations</i>	18 000,00	17 785,00		215,00
28041412	<i>Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations</i>	53 100,00	53 048,13		51,87
28041511	<i>Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel</i>	97 000,00	96 290,00		710,00
28041512	<i>Subv. Grpt : Bâtiments, installations</i>	210 824,00	170 912,00		39 912,00
280415321	<i>CCAS : Bien mobilier, matériel</i>	24 000,00	22 583,00		1 417,00
280415322	<i>CCAS : Bâtiments, installations</i>	128 498,70	97 249,35		31 249,35
28041581	<i>Autres grpts-Biens mob., mat. et études</i>	90 200,00	78 200,00		12 000,00
28041582	<i>Autres grpts - Bâtiments et installat°</i>	186 210,45	186 210,45		0,00
2804181	<i>Autres org pub - Biens mob, mat, études</i>	88 866,00	51 733,00		37 133,00
2804182	<i>Autres org pub - Bât. et installations</i>	80 000,00	79 986,00		14,00
2804183	<i>Autres org pub-Proj infrastruct int nat.</i>	397 270,00	397 270,00		0,00
280421	<i>Privé - Biens mob., matériel et études</i>	99 106,25	99 106,25		0,00
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	2 805 182,00	2 805 182,00		0,00
2804412	<i>Sub nat org pub - Bât. et installations</i>	291 000,00	288 674,00		2 326,00
2804413	<i>Sub nat org pub-Proj infrastruct int nat</i>	214 000,00	213 368,00		632,00
28046	<i>Attributions compensation investissement</i>	15 370 000,00	15 366 027,00		3 973,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	25 743,60	21 691,60		4 052,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	96 816,90	84 608,90		12 208,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	56 147,70	14 819,00		41 328,70
281321	<i>Immeubles de rapport</i>	152 054,00	152 054,00		0,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	1 185,00	1 185,00		0,00
2815731	<i>Matériel roulant</i>	101 758,30	7 060,00		94 698,30
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	596 344,00	395 944,32		200 399,68
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	115 000,00	0,00		115 000,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	9 000,00	0,00		9 000,00
281841	<i>Matériel de bureau et mobilier scolaire</i>	1 055 725,60	989 446,93		66 278,67

Ville de Bordeaux - Budget principal - CA - 2022

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	546 205,50	497 616,50		48 589,00
28186	Cheptel	2 000,00	1 625,00		375,00
28188	Autres immo. corporelles	3 862 211,30	3 730 750,47		131 460,83
2826	Biens histo. et cult. - dépenses amorti.	1 373 068,00	1 228 564,05		144 503,95
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	682 378,00	682 373,07		4,93
041	Opérations patrimoniales (10)	4 641 962,00	2 376 925,14		2 265 036,86
1318	Autres subventions d'équipement transf.	199 999,00	0,00		199 999,00
13248	Subv. non transf. Autres communes	200 000,00	0,00		200 000,00
2031	Frais d'études	1 199 163,00	1 035 079,16		164 083,84
204412	Sub nat org pub - Bât. et installations	832 000,00	831 929,96		70,04
2111	Terrains nus	300 000,00	0,00		300 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	1 910 800,00	509 916,02		1 400 883,98
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>72 315 773,14</b>	<b>43 618 770,31</b>		<b>28 697 002,83</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
<b>TOTAL</b>		<b>459 631 828,85</b>	<b>408 688 079,81</b>	<b>12 907 200,96</b>	<b>3 128 175,84</b>	<b>34 908 372,24</b>	<b>0,00</b>	<b>421 595 280,77</b>
011	Charges à caractère général (3)	76 836 200,77	61 224 268,54	10 152 376,40	224 721,89	5 234 833,94	0,00	71 376 644,94
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	159 145 500,00	158 413 166,16	4 891,66	0,00	727 442,18		158 418 057,82
014	Atténuations de produits	53 448 357,00	53 354 759,88	3 600,00	0,00	89 997,12		53 358 359,88
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	90 360 628,94	84 974 441,81	275 538,84	2 903 453,95	2 207 194,34	0,00	85 249 980,65
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	459 200,00	379 455,18	2 620,71	0,00	77 124,11		382 075,89
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>380 249 886,71</b>	<b>358 346 091,57</b>	<b>10 439 027,61</b>	<b>3 128 175,84</b>	<b>8 336 591,69</b>	<b>0,00</b>	<b>368 785 119,18</b>
66	Charges financières	4 803 131,00	2 287 500,22	2 468 173,35	0,00	47 457,43		4 755 673,57
67	Charges spécifiques (3)	105 000,00	12 642,85	0,00	0,00	92 357,15		12 642,85
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	6 800 000,00	6 800 000,00			0,00		6 800 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>11 708 131,00</b>	<b>9 100 143,07</b>	<b>2 468 173,35</b>	<b>0,00</b>	<b>139 814,58</b>		<b>11 568 316,42</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>391 958 017,71</b>	<b>367 446 234,64</b>	<b>12 907 200,96</b>	<b>3 128 175,84</b>	<b>8 476 406,27</b>	<b>0,00</b>	<b>380 353 435,60</b>
023	Virement à la section d'investissement	38 284 646,14	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	29 389 165,00	41 241 845,17			-11 852 680,17		41 241 845,17
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>67 673 811,14</b>	<b>41 241 845,17</b>			<b>26 431 965,97</b>		<b>41 241 845,17</b>

<b>Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1</b>	<b>0,00</b>							
--	-------------	--	--	--	--	--	--	--

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>459 631 828,85</b>	<b>408 688 079,81</b>	<b>12 907 200,96</b>	<b>3 128 175,84</b>	<b>34 908 372,24</b>	<b>0,00</b>	<b>421 595 280,77</b>
--	-----------------------	-----------------------	----------------------	---------------------	----------------------	-------------	-----------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
<b>TOTAL</b>		<b>452 201 263,34</b>	<b>458 799 905,35</b>	<b>10 864 813,82</b>	<b>0,00</b>	<b>-17 463 455,83</b>
013	Atténuations de charges (3)	295 000,00	880 493,23	19 080,48	0,00	-604 573,71
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	39 136 142,00	35 087 201,57	5 938 324,82	0,00	-1 889 384,39
73	Impôts et taxes (sauf 731)	10 673 770,50	10 673 770,50	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	307 454 457,00	310 092 590,61	436 506,83	0,00	-3 074 640,44
74	Dotations et participations (3)	63 047 937,00	57 997 774,60	4 041 201,92	0,00	1 008 960,48
75	Autres produits de gestion courante (3)	8 389 053,93	8 115 162,14	429 699,77	0,00	-155 807,98
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>428 996 360,43</b>	<b>422 846 992,65</b>	<b>10 864 813,82</b>	<b>0,00</b>	<b>-4 715 446,04</b>
76	Produits financiers	2 925,00	6 393,25	0,00	0,00	-3 468,25
77	Produits spécifiques (3)	0,00	8 178 293,56	0,00	0,00	-8 178 293,56
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	7 379 977,91	7 379 449,01			528,90
<b>Total des recettes financières</b>		<b>7 382 902,91</b>	<b>15 564 135,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-8 181 232,91</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>436 379 263,34</b>	<b>438 411 128,47</b>	<b>10 864 813,82</b>	<b>0,00</b>	<b>-12 896 678,95</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	15 822 000,00	20 388 776,88			-4 566 776,88
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>15 822 000,00</b>	<b>20 388 776,88</b>			<b>-4 566 776,88</b>

<b>Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1</b>	<b>7 430 565,51</b>					
---	---------------------	--	--	--	--	--

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>459 631 828,85</b>	<b>466 230 470,86</b>	<b>10 864 813,82</b>	<b>0,00</b>	<b>-17 463 455,83</b>
--	-----------------------	-----------------------	----------------------	-------------	-----------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.



<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
<b>TOTAL</b>		<b>459 631 828,85</b>	<b>408 688 079,81</b>	<b>12 907 200,96</b>	<b>3 128 175,84</b>	<b>34 908 372,24</b>	<b>0,00</b>	<b>421 595 280,77</b>
011	Charges à caractère général (4)	76 836 200,77	61 224 268,54	10 152 376,40	224 721,89	5 234 833,94	0,00	71 376 644,94
60611	Eau et assainissement	1 340 630,46	1 295 543,52	37 025,70	0,00	8 061,24	0,00	1 332 569,22
60612	Energie - Electricité	8 211 508,42	6 552 811,63	1 316 220,08	0,00	342 476,71	0,00	7 869 031,71
60613	Chauffage urbain	700 318,53	660 648,34	4 157,33	0,00	35 512,86	0,00	664 805,67
60621	Combustibles	2 763 142,43	2 672 769,81	77 341,55	0,00	13 031,07	0,00	2 750 111,36
60622	Carburants	38 214,90	37 786,23	0,00	0,00	428,67	0,00	37 786,23
60623	Alimentation	176 664,15	147 361,38	11 476,91	0,00	17 825,86	0,00	158 838,29
60628	Autres fournitures non stockées	147 668,23	50 320,88	6 459,04	0,00	90 888,31	0,00	56 779,92
60631	Fournitures d'entretien	619 564,26	515 110,28	36 982,72	0,00	67 471,26	0,00	552 093,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 044 023,88	750 648,39	148 060,24	0,00	145 315,25	0,00	898 708,63
60633	Fournitures de voirie	37 923,11	-35 705,26	35 705,26	0,00	37 923,11	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	282 000,79	184 884,97	86 473,74	0,00	10 642,08	0,00	271 358,71
6064	Fournitures administratives	173 222,96	134 400,28	13 118,87	0,00	25 703,81	0,00	147 519,15
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	114 566,12	93 700,48	7 245,63	0,00	13 620,01	0,00	100 946,11
6067	Fournitures scolaires	807 500,00	624 786,47	99 482,53	0,00	83 231,00	0,00	724 269,00
6068	Autres matières et fournitures	1 120 670,79	978 339,16	95 889,25	0,00	46 442,38	0,00	1 074 228,41
611	Contrats de prestations de services	23 770 836,34	21 184 258,38	1 718 949,10	0,00	867 628,86	0,00	22 903 207,48
6125	Crédit-bail immobilier	40 000,00	38 498,32	0,00	0,00	1 501,68	0,00	38 498,32
6132	Locations immobilières	834 397,57	775 182,81	53 593,07	0,00	5 621,69	0,00	828 775,88
61358	Autres	779 836,73	664 304,13	94 669,33	0,00	20 863,27	0,00	758 973,46
614	Charges locatives et de copropriété	1 010 742,93	815 924,68	115 205,79	0,00	79 612,46	0,00	931 130,47
61521	Entretien terrains	161 362,09	141 756,56	12 807,00	0,00	6 798,53	0,00	154 563,56
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1 074 256,66	454 107,59	432 566,38	0,00	187 582,69	0,00	886 673,97
615231	Entretien, réparations voiries	2 647 392,77	2 424 269,69	111 528,19	0,00	111 594,89	0,00	2 535 797,88
61551	Entretien matériel roulant	17 202,14	5 356,42	11 643,32	0,00	202,40	0,00	16 999,74
61558	Entretien autres biens mobiliers	182 362,24	139 962,44	22 158,01	0,00	20 241,79	0,00	162 120,45
6156	Maintenance	6 618 138,65	4 943 808,94	1 290 625,57	0,00	383 704,14	0,00	6 234 434,51
6161	Multirisques	930 989,69	929 132,23	1 100,00	0,00	757,46	0,00	930 232,23
617	Etudes et recherches	174 132,90	75 136,43	86 541,78	0,00	12 454,69	0,00	161 678,21
6182	Documentation générale et technique	242 679,97	227 367,50	3 736,78	0,00	11 575,69	0,00	231 104,28
6184	Versements à des organismes de formation	400 035,00	262 397,95	52 877,30	0,00	84 759,75	0,00	315 275,25
6185	Frais de colloques et de séminaires	52 433,33	34 435,19	1 992,00	0,00	16 006,14	0,00	36 427,19
6188	Autres frais divers	1 196 021,58	839 807,97	149 195,24	149 770,00	57 248,37	0,00	989 003,21
62268	Autres honoraires, conseils	865 466,46	309 578,93	213 250,68	74 951,89	267 684,96	0,00	522 829,61
6227	Frais d'actes et de contentieux	281 071,85	200 186,09	58 292,53	0,00	22 593,23	0,00	258 478,62

Ville de Bordeaux - Budget principal - CA - 2022

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6228	Divers	6 341 453,74	4 832 230,59	764 638,17	0,00	744 584,98	0,00	5 596 868,76
6231	Annonces et insertions	242 166,76	174 286,36	63 735,30	0,00	4 145,10	0,00	238 021,66
6232	Fêtes et cérémonies	165 440,26	118 287,90	3 192,60	0,00	43 959,76	0,00	121 480,50
6233	Foires et expositions	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	726 837,50	580 644,96	47 739,98	0,00	98 452,56	0,00	628 384,94
6236	Catalogues et imprimés	759 694,41	541 000,64	145 844,59	0,00	72 849,18	0,00	686 845,23
6238	Divers	28 515,26	28 063,90	0,00	0,00	451,36	0,00	28 063,90
6241	Transports de biens	455 005,97	430 950,56	23 752,78	0,00	302,63	0,00	454 703,34
6245	Transports de personnes extérieures	902 809,01	451 976,52	61 590,28	0,00	389 242,21	0,00	513 566,80
6247	Transports collectifs	153 800,00	149 988,88	3 455,00	0,00	356,12	0,00	153 443,88
6251	Voyages, déplacements et missions	155 110,44	138 444,43	1 218,80	0,00	15 447,21	0,00	139 663,23
6255	Frais de déménagement	33 652,20	26 253,13	1 590,73	0,00	5 808,34	0,00	27 843,86
6261	Frais d'affranchissement	18 366,15	17 888,05	0,00	0,00	478,10	0,00	17 888,05
6262	Frais de télécommunications	6 171,00	6 171,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 171,00
627	Services bancaires et assimilés	202 574,01	130 924,75	455,81	0,00	71 193,45	0,00	131 380,56
6281	Concours divers (cotisations)	378 920,29	332 019,88	12 169,00	0,00	34 731,41	0,00	344 188,88
6282	Frais de gardiennage	1 918 299,30	1 534 356,83	272 516,96	0,00	111 425,51	0,00	1 806 873,79
6283	Frais de nettoyage des locaux	982 669,02	633 336,31	269 959,24	0,00	79 373,47	0,00	903 295,55
6284	Redevances pour services rendus	1 578 328,23	59 670,69	1 490 847,57	0,00	27 809,97	0,00	1 550 518,26
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	720 000,00	-8 821,00	443 000,00	0,00	285 821,00	0,00	434 179,00
62878	Remb. frais à des tiers	183 304,56	136 848,54	31 997,23	0,00	14 458,79	0,00	168 845,77
6288	Autres services extérieurs	423 562,37	228 662,25	59 653,51	0,00	135 246,61	0,00	288 315,76
63512	Taxes foncières	1 584 700,00	1 539 081,00	45 000,00	0,00	619,00	0,00	1 584 081,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	155,00	155,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155,00
6358	Autres droits	100,00	-100,00	100,00	0,00	100,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	17 087,36	13 068,56	3 547,93	0,00	470,87	0,00	16 616,49
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	159 145 500,00	158 413 166,16	4 891,66	0,00	727 442,18		158 418 057,82
6218	Autre personnel extérieur	18 922,35	18 922,35	0,00	0,00	0,00		18 922,35
6331	Versement mobilité	1 734 215,24	1 733 745,47	0,00	0,00	469,77		1 733 745,47
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	434 203,62	434 086,18	0,00	0,00	117,44		434 086,18
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	911 925,59	911 564,74	0,00	0,00	360,85		911 564,74
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00		0,00
64111	Rémunération principale titulaires	72 645 562,31	72 195 175,15	0,00	0,00	450 387,16		72 195 175,15
64112	SFT, indemnité de résidence	806 669,39	806 667,10	0,00	0,00	2,29		806 667,10
64113	NBI	1 195 224,57	1 194 996,29	0,00	0,00	228,28		1 194 996,29
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	223 200,00	223 200,00	0,00	0,00	0,00		223 200,00
64116	Indemnités de licenciement	23 739,88	23 739,88	0,00	0,00	0,00		23 739,88
64118	Autres indemnités	20 436 990,86	20 432 381,78	0,00	0,00	4 609,08		20 432 381,78
64121	Rémunération principale	1 522 215,14	1 522 215,14	0,00	0,00	0,00		1 522 215,14
64124	Assist. maternelles - Indemn. inflation	7 600,00	7 600,00	0,00	0,00	0,00		7 600,00

Ville de Bordeaux - Budget principal - CA - 2022

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
64126	Indemnités de licenciement	20 943,45	20 943,45	0,00	0,00	0,00		20 943,45
64128	Autres indemnités	487 287,18	487 192,47	0,00	0,00	94,71		487 192,47
64131	Rémunérations	15 533 438,76	15 512 558,91	0,00	0,00	20 879,85		15 512 558,91
64132	SFT, indemnité de résidence	205 003,47	204 860,52	0,00	0,00	142,95		204 860,52
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	64 400,00	64 400,00	0,00	0,00	0,00		64 400,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	33 135,14	33 135,14	0,00	0,00	0,00		33 135,14
64138	Primes et autres indemnités	19 087,11	19 052,40	0,00	0,00	34,71		19 052,40
64141	Pers. rémunéré vacation - rémunérations	213 143,23	212 643,57	0,00	0,00	499,66		212 643,57
64142	Pers. rém. vacation - indemn. inflation	500,00	500,00	0,00	0,00	0,00		500,00
64171	Apprentis - rémunérations	597 774,28	594 759,54	0,00	0,00	3 014,74		594 759,54
64172	Apprentis - indemnité inflation	3 300,00	3 300,00	0,00	0,00	0,00		3 300,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	16 057 373,86	16 052 832,55	0,00	0,00	4 541,31		16 052 832,55
6453	Cotisations aux caisses de retraites	23 723 556,00	23 658 831,13	0,00	0,00	64 724,87		23 658 831,13
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	689 038,87	688 775,66	0,00	0,00	263,21		688 775,66
6455	Cotisations pour assurance du personnel	39 600,00	0,00	0,00	0,00	39 600,00		0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	166 562,00	163 528,00	0,00	0,00	3 034,00		163 528,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	14 991,81	14 988,33	0,00	0,00	3,48		14 988,33
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	47 000,00	45 043,43	0,00	0,00	1 956,57		45 043,43
64731	Allocations chômage versées directement	137 053,90	127 053,90	0,00	0,00	10 000,00		127 053,90
6475	Médecine du travail, pharmacie	182 500,00	165 007,51	265,11	0,00	17 227,38		165 272,62
6478	Autres charges sociales diverses	487 738,00	437 485,90	0,00	0,00	50 252,10		437 485,90
6488	Autres	461 303,99	401 979,67	4 626,55	0,00	54 697,77		406 606,22
014	Atténuations de produits	53 448 357,00	53 354 759,88	3 600,00	0,00	89 997,12		53 358 359,88
703894	Reversements/forfait post-stationnement	51 000,00	27 901,88	3 600,00	0,00	19 498,12		31 501,88
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	200 000,00	162 340,00	0,00	0,00	37 660,00		162 340,00
739178	Autres	50 000,00	17 161,00	0,00	0,00	32 839,00		17 161,00
739211	Attribution de compensation	51 214 851,00	51 214 851,00	0,00	0,00	0,00		51 214 851,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	1 932 506,00	1 932 506,00	0,00	0,00	0,00		1 932 506,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	90 360 628,94	84 974 441,81	275 538,84	2 903 453,95	2 207 194,34	0,00	85 249 980,65
65131	Bourses	12 744,38	0,00	0,00	0,00	12 744,38	0,00	0,00
6518	Autres (primes, dots)	44 584,00	38 616,74	0,00	0,00	5 967,26	0,00	38 616,74
65311	Indemnités de fonction	1 323 354,89	1 228 800,31	0,00	0,00	94 554,58	0,00	1 228 800,31
65312	Frais de mission et de déplacement	111 000,00	78 692,67	8 808,99	0,00	23 498,34	0,00	87 501,66
65313	Cotisations de retraite	158 823,96	104 664,78	0,00	0,00	54 159,18	0,00	104 664,78
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	323 000,00	316 894,11	0,00	0,00	6 105,89	0,00	316 894,11

Ville de Bordeaux - Budget principal - CA - 2022

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
65315	Formation	55 000,00	21 186,40	400,00	0,00	33 413,60	0,00	21 586,40
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	1 821,15	1 821,15	0,00	0,00	0,00	0,00	1 821,15
653188	Autres frais divers	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	603 102,88	603 102,88	0,00	0,00	0,00	0,00	603 102,88
6542	Créances éteintes	80 875,03	80 346,13	0,00	0,00	528,90	0,00	80 346,13
6558	Autres contributions obligatoires	3 986 888,00	3 979 868,40	0,00	0,00	7 019,60	0,00	3 979 868,40
657358	Subv. fonct. autres groupements	507 250,00	507 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	507 250,00
657362	Subv. fonct. CCAS	13 096 000,00	13 096 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 096 000,00
6573643	Subv. fonct. fermier et concessionnaire	1 727 546,00	1 696 441,93	0,00	0,00	31 104,07	0,00	1 696 441,93
657381	Subv. fonct. autres EPL	19 812 830,50	19 805 830,50	0,00	0,00	7 000,00	0,00	19 805 830,50
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	120 800,00	53 800,00	0,00	45 000,00	22 000,00	0,00	53 800,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	38 000,00	38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	46 918 963,20	42 836 699,48	0,00	2 858 453,95	1 223 809,77	0,00	42 836 699,48
6577	Remises gracieuses	453 700,00	105 569,86	2 772,01	0,00	345 358,13	0,00	108 341,87
65818	Autres	38 501,62	10 911,50	15 831,23	0,00	11 758,89	0,00	26 742,73
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	345 000,00	314 712,13	0,00	0,00	30 287,87	0,00	314 712,13
65888	Autres	585 843,33	55 232,84	247 726,61	0,00	282 883,88	0,00	302 959,45
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	459 200,00	379 455,18	2 620,71	0,00	77 124,11		382 075,89
65861	Frais de personnel	350 000,00	315 860,10	0,00	0,00	34 139,90		315 860,10
65862	Matériel, équipement et fournitures	109 200,00	63 595,08	2 620,71	0,00	42 984,21		66 215,79
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>380 249 886,71</b>	<b>358 346 091,57</b>	<b>10 439 027,61</b>	<b>3 128 175,84</b>	<b>8 336 591,69</b>	<b>0,00</b>	<b>368 785 119,18</b>
66	Charges financières	4 803 131,00	2 287 500,22	2 468 173,35	0,00	47 457,43		4 755 673,57
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 230 000,00	4 216 042,78	0,00	0,00	13 957,22		4 216 042,78
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-124 639,32	-2 592 812,67	2 468 173,35	0,00	0,00		-124 639,32
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	15 000,32	0,00	0,00	0,00	15 000,32		0,00
6618	Intérêts des autres dettes	592 770,00	592 768,88	0,00	0,00	1,12		592 768,88
6688	Autres	90 000,00	71 501,23	0,00	0,00	18 498,77		71 501,23
67	Charges spécifiques (4)	105 000,00	12 642,85	0,00	0,00	92 357,15		12 642,85
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	105 000,00	12 642,85	0,00	0,00	92 357,15		12 642,85
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	6 800 000,00	6 800 000,00			0,00		6 800 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	6 800 000,00	6 800 000,00			0,00		6 800 000,00
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>11 708 131,00</b>	<b>9 100 143,07</b>	<b>2 468 173,35</b>	<b>0,00</b>	<b>139 814,58</b>		<b>11 568 316,42</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>391 958 017,71</b>	<b>367 446 234,64</b>	<b>12 907 200,96</b>	<b>3 128 175,84</b>	<b>8 476 406,27</b>	<b>0,00</b>	<b>380 353 435,60</b>
023	Virement à la section d'investissement	38 284 646,14						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	29 389 165,00	41 241 845,17			-11 852 680,17		41 241 845,17



Ville de Bordeaux - Budget principal - CA - 2022

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	8 430 108,98			-8 430 108,98		8 430 108,98
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	4 439 776,47			-4 439 776,47		4 439 776,47
6811	Dot. amort. immos incorporelles	28 706 787,00	27 689 586,65			1 017 200,35		27 689 586,65
68128	Dot. Amort. charges exception. différées	682 378,00	682 373,07			4,93		682 373,07
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>67 673 811,14</b>	<b>41 241 845,17</b>			<b>26 431 965,97</b>		<b>41 241 845,17</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	2 468 173,35
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-2 592 812,67
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-124 639,32

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – ADOPTION DU CA</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
<b>TOTAL</b>		<b>452 201 263,34</b>	<b>458 799 905,35</b>	<b>10 864 813,82</b>	<b>0,00</b>	<b>-17 463 455,83</b>
013	Atténuations de charges (4)	295 000,00	880 493,23	19 080,48	0,00	-604 573,71
6419	Remboursements rémunérations personnel	70 000,00	144 417,59	0,00	0,00	-74 417,59
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	225 000,00	736 075,64	19 080,48	0,00	-530 156,12
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	39 136 142,00	35 087 201,57	5 938 324,82	0,00	-1 889 384,39
70311	Concessions cimetières (produit net)	271 000,00	271 121,37	6 332,68	0,00	-6 454,05
70312	Redevances funéraires	29 000,00	48 584,33	64,00	0,00	-19 648,33
70323	Red. occupation dom. public	3 713 654,00	2 879 161,13	1 238 023,25	0,00	-403 530,38
70383	Redevance de stationnement	15 000 000,00	15 976 214,11	0,00	0,00	-976 214,11
70384	Forfait de post-stationnement	1 002 080,00	2 079,20	1 000 000,00	0,00	0,80
70388	Autres redevances et recettes diverses	420 000,00	373 943,28	0,00	0,00	46 056,72
704	Travaux	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	1 182 500,00	1 853 572,40	261 523,11	0,00	-932 595,51
70631	Redevances services à caractère sportif	1 160 000,00	1 070 047,63	100 234,67	0,00	-10 282,30
70642	Taxes de désinfection	45 000,00	24 262,98	15 830,18	0,00	4 906,84
7066	Redevances services à caractère social	2 675 500,00	3 083 802,71	16 219,46	0,00	-424 522,17
7067	Redev. services périscolaires et enseign	6 562 500,00	5 817 837,75	61 551,12	0,00	683 111,13
70688	Autres prestations de services	2 745 000,00	2 296 688,89	3 392,40	0,00	444 918,71
7078	Autres marchandises	12 350,00	0,00	0,00	0,00	12 350,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	155 500,00	36 609,50	168,00	0,00	118 722,50
70841	Mise à dispo personnel BA,régie,CCAS,CDE	2 545 558,00	0,00	2 540 090,33	0,00	5 467,67
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	352 500,00	-17 727,95	300 519,35	0,00	69 708,60
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	32 000,00	26 141,58	5 257,57	0,00	600,85
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	502 000,00	112 304,93	273 208,61	0,00	116 486,46
70878	Remb. frais par des tiers	264 000,00	783 173,85	109 002,90	0,00	-628 176,75
7088	Produits activités annexes (abonnements)	379 000,00	449 383,88	6 907,19	0,00	-77 291,07
73	Impôts et taxes (sauf 731)	10 673 770,50	10 673 770,50	0,00	0,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	10 673 770,50	10 673 770,50	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	307 454 457,00	310 092 590,61	436 506,83	0,00	-3 074 640,44
73111	Impôts directs locaux	261 389 053,00	259 397 115,00	0,00	0,00	1 991 938,00
73118	Autres contributions directes	481 341,00	788 842,00	0,00	0,00	-307 501,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	28 750 000,00	30 376 204,25	0,00	0,00	-1 626 204,25
73132	Taxe sur les pylônes électriques	72 063,00	72 063,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Bordeaux - Budget principal - CA - 2022

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	5 000 000,00	5 475 632,78	312 478,00	0,00	-788 110,78
73154	Droits de place	4 520 000,00	5 478 965,60	93 987,17	0,00	-1 052 952,77
731731	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	5 000,00	3 167,23	0,00	0,00	1 832,77
731732	Prélèvement sur les produits des jeux	6 200 000,00	7 049 121,93	0,00	0,00	-849 121,93
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	1 000 000,00	1 423 723,96	30 041,66	0,00	-453 765,62
7318	Autres	37 000,00	27 754,86	0,00	0,00	9 245,14
74	Dotations et participations (4)	63 047 937,00	57 997 774,60	4 041 201,92	0,00	1 008 960,48
74111	Dotation forfaitaire des communes	34 676 018,00	34 676 018,00	0,00	0,00	0,00
741127	DNP des communes	1 949 089,00	1 949 089,00	0,00	0,00	0,00
743	DSI	4 000,00	0,00	5 616,00	0,00	-1 616,00
744	FCTVA	0,00	89 607,47	0,00	0,00	-89 607,47
74611	DGD des communes et EPCI	1 791 393,00	1 791 393,00	2 863,00	0,00	-2 863,00
74718	Autres participations Etat	1 607 850,00	1 052 609,34	36 825,29	0,00	518 415,37
7472	Participation régions	121 800,00	18 300,00	0,00	0,00	103 500,00
7473	Participation départements	177 000,00	72 215,00	106 916,00	0,00	-2 131,00
74741	Participation communes membres du GFP	72 500,00	172 573,17	0,00	0,00	-100 073,17
74751	Participation GFP de rattachement	12 000,00	7 200,00	0,00	0,00	4 800,00
74778	Autres fonds européens	15 000,00	118 223,55	0,00	0,00	-103 223,55
74788	Autres	18 902 190,00	14 213 649,09	3 841 995,63	0,00	846 545,28
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	0,00	0,00	41 592,00	0,00	-41 592,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	3 507 097,00	3 507 097,00	0,00	0,00	0,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	0,00	0,00	5 394,00	0,00	-5 394,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	162 000,00	285 657,66	0,00	0,00	-123 657,66
74888	Autres	50 000,00	44 142,32	0,00	0,00	5 857,68
75	Autres produits de gestion courante (4)	8 389 053,93	8 115 162,14	429 699,77	0,00	-155 807,98
752	Revenus des immeubles	2 714 104,00	2 876 294,26	151 308,54	0,00	-313 498,80
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	49 900,00	0,00	0,00	-49 900,00
756	Libéralités reçues	682 729,00	455 217,00	196 300,00	0,00	31 212,00
75811	Redev. concessions, brevets, licences,	0,00	30 000,00	0,00	0,00	-30 000,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	572 944,83	209 304,24	70 720,00	0,00	292 920,59
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	78 107,48	0,00	0,00	-78 107,48
75888	Autres	4 419 276,10	4 416 339,16	11 371,23	0,00	-8 434,29
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>428 996 360,43</b>	<b>422 846 992,65</b>	<b>10 864 813,82</b>	<b>0,00</b>	<b>-4 715 446,04</b>
76	Produits financiers	2 925,00	6 393,25	0,00	0,00	-3 468,25
761	Produits de participations	0,00	3 466,98	0,00	0,00	-3 466,98
766	Gains de change créances det. fin	0,00	1,63	0,00	0,00	-1,63
7688	Autres	2 925,00	2 924,64	0,00	0,00	0,36
77	Produits spécifiques (4)	0,00	8 178 293,56	0,00	0,00	-8 178 293,56
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	366,99	0,00	0,00	-366,99
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	8 177 926,57	0,00	0,00	-8 177 926,57

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	7 379 977,91	7 379 449,01			528,90
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	5 996 000,00	5 996 000,00			0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	683 977,91	683 449,01			528,90
7865	Rep. prov. risques et charges financiers	700 000,00	700 000,00			0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>436 379 263,34</b>	<b>438 411 128,47</b>	<b>10 864 813,82</b>	<b>0,00</b>	<b>-12 896 678,95</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	15 822 000,00	20 388 776,88			-4 566 776,88
7761	Différences sur réalisations (négatives)	0,00	4 691 958,88			-4 691 958,88
77681	Neutralisation des amortissements	15 520 000,00	15 432 650,00			87 350,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	288 000,00	264 168,00			23 832,00
7811	Rep. amort. immos corpo. et incorp.	14 000,00	0,00			14 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>15 822 000,00</b>	<b>20 388 776,88</b>			<b>-4 566 776,88</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>41 744 142,94</b>	<b>6 934 912,30</b>	<b>0,00</b>	<b>1 419 665,40</b>	<b>29 823 098,88</b>	<b>29 207 754,02</b>	<b>7 214 883,58</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	900 000,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	26 273 288,83	1 574 911,88	0,00	0,00	0,00	0,00	11 279,40	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	391 266,53	0,00	0,00	505 761,34	788 086,36	231 510,46	0,00
204	Subventions d'équipement versées	15 432 650,00	44 935,53	0,00	0,00	9 325 868,00	1 442 586,41	118 995,41	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 786 062,66	0,00	108 296,06	2 602 762,89	3 227 010,45	708 362,06	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	3 136 785,70	0,00	0,00	12 441 317,10	23 747 404,13	6 144 736,25	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	38 204,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	1 311 369,34	4 047 389,55	2 666,67	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>93 464 977,33</b>	<b>1 034 840,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 611 095,32</b>	<b>2 560 371,47</b>	<b>279 656,18</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	53 026 773,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	671 340,00	0,00	0,00	6 621 766,33	2 560 371,47	279 656,18	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	40 400 000,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	5 440,60	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	38 204,11	360 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	4 983 888,39	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>20 125 563,26</b>	<b>719 945,44</b>	<b>3 902 468,41</b>	<b>1 622 843,64</b>		<b>142 715 277,87</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		900 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		27 859 480,11
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	697 422,41	374,40	15 067,92	0,00		2 629 489,42
204	Subventions d'équipement versées	5 960 208,37	0,00	0,00	0,00		32 325 243,72
21	Immobilisations corporelles	2 450 494,12	73 144,78	23 992,21	1 622 843,64		12 602 968,87
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	10 996 438,36	646 426,26	83 035,80	0,00		57 196 143,60
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		950,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		38 204,11
45	Opérations pour compte de tiers	21 000,00	0,00	3 780 372,48	0,00		9 162 798,04
<b>RECETTES</b>		<b>938 669,93</b>	<b>0,00</b>	<b>3 742 800,00</b>	<b>452 855,35</b>		<b>114 085 265,58</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		53 026 773,22
13	Subventions d'investissement	818 569,93	0,00	0,00	452 855,35		11 404 559,26
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		40 403 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	100 500,00	0,00	0,00	0,00		100 500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		5 440,60
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		398 204,11
45	Opérations pour compte de tiers	19 600,00	0,00	3 742 800,00	0,00		8 746 288,39

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A.01</b>

**01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
<b>DEPENSES</b>		<b>41 744 142,94</b>
1641	Emprunts en euros	26 273 288,83
2041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	66 623,00
2046	Attributions compensation investissement	15 366 027,00
2743	Prêts au personnel	3 180,10
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	35 024,01
<b>RECETTES</b>		<b>93 464 977,33</b>
10222	FCTVA	8 794 800,43
10226	Taxe d'aménagement	2 961 247,65
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	41 270 725,14
1641	Emprunts en euros	40 400 000,00
2743	Prêts au personnel	3 180,10
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	35 024,01

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

**FONCTION 0 – Services généraux**

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>5 899 360,02</b>	<b>0,00</b>	<b>8 852,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 026 700,21</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	6 106,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1675	Dettes pour M.E.T.P. et P.P.P.	1 568 805,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	370 915,79	0,00	0,00	0,00	0,00	10 680,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	41 035,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	3 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	9 670,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	26 456,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	1 055 846,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 222,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	22 995,90	0,00	0,00	0,00	0,00	25 367,22	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	19 479,16	0,00	0,00	0,00	0,00	12 598,32	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	137 411,65	0,00	0,00	0,00	0,00	3 162,35	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	470 404,73	0,00	8 852,07	0,00	0,00	1 265,69	0,00	0,00
2313	Constructions	2 022 931,09	0,00	0,00	0,00	0,00	973 626,63	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	135 235,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	4 992,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>1 034 840,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1323	Subv. non transf. Départements	671 340,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	360 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1675	Dettes pour M.E.T.P. et P.P.P.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 934 912,30</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 106,14
1675	Dettes pour M.E.T.P. et P.P.P.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 568 805,74
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	381 595,79
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 035,53
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 900,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 670,74
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 456,27
2115	Terrains bâtis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 055 846,66
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 222,64
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 363,12
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 077,48
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 574,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480 522,49
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 996 557,72
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 235,50
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 992,48
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	950,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 034 840,00</b>
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	671 340,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900-5</b>

**FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens**

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.901</b>

**FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	14 Plan de relance (crise sanitaire)	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>93 592,72</b>	<b>0,00</b>	<b>1 311 369,34</b>	<b>0,00</b>	<b>14 703,34</b>	<b>1 419 665,40</b>
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 703,34	14 703,34
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	807,90	0,00	0,00	0,00	0,00	807,90
2186	Cheptel	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	87 784,82	0,00	0,00	0,00	0,00	87 784,82
45411	Dépenses	0,00	0,00	0,00	1 311 369,34	0,00	0,00	1 311 369,34
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs		21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
		201 Services communs	202 Plan de relance (crise sanitaire)	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 802 742,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	900 000,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	505 761,34	0,00	0,00	0,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	8 911 868,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	1 743 000,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	7 157,17	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	3 427,42	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	14 991,62	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	3 073,20	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	60 430,10	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	270 672,28	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	14 846,63	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	483 045,82	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	85 820,40	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	12 314 610,89	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	22 648,46	0,00	0,00	0,00
2324	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,00	0,00	414 000,00	0,00	0,00	0,00
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	4 047 389,55	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 593 827,72</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	34 550,68	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	1 430 210,47	0,00	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	7 987,58	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	5 131 750,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	5 440,60	0,00	0,00	0,00
4582	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	4 983 888,39	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2324	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>16 267,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	16 267,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 356,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 823 098,88</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900 000,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	505 761,34
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 911 868,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 743 000,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 157,17
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 427,42
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 991,62
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 073,20
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 430,10
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 672,28
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 846,63
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 118,65	0,00	0,00	0,00	485 164,47
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 820,40
2313	Constructions	0,00	0,00	18 237,35	0,00	0,00	0,00	12 332 848,24
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 648,46
2324	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	414 000,00
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 047 389,55
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 611 095,32</b>
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 550,68
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 267,60
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 430 210,47
13241	Subv. non transf. Commune membre du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 987,58
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 131 750,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 440,60
4582	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 983 888,39

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles		
<b>DEPENSES</b>		<b>20 000,00</b>	<b>3 521 696,04</b>	<b>4 047 855,72</b>	<b>868 371,94</b>	<b>2 756 717,15</b>	<b>43 248,26</b>	<b>1 491 564,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
2031	Frais d'études	0,00	38 279,13	71 340,80	8 190,00	101 267,90	0,00	31 870,60	0,00	0,00	
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2118	Autres terrains	0,00	10 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 167 328,40	0,00	0,00	
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	1 382,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	6 844,11	0,00	0,00	29 853,86	0,00	2 184,00	0,00	0,00	
21621	Biens sous-jacents	0,00	5 000,00	2 760,00	652 138,19	394 074,23	22 206,24	0,00	0,00	0,00	
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	0,00	4 919,98	0,00	23 896,44	11 883,28	0,00	1 439,49	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	112 996,79	0,00	7 705,26	133 110,91	0,00	33 865,31	0,00	0,00	
2312	Agencements et aménagement de terrains	0,00	0,00	13 517,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2313	Constructions	0,00	2 224 053,46	3 586 527,21	157 177,25	1 948 707,49	8 935,54	59 877,08	0,00	0,00	
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	0,00	7 017,00	0,00	17 882,40	137 819,48	12 106,48	0,00	0,00	0,00	
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	148 838,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2324	Subventions d'équipements versées	0,00	761 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 000,00	0,00	0,00	
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	373 710,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
4581	Dépenses	0,00	2 666,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>131 565,73</b>	<b>954 774,52</b>	<b>0,00</b>	<b>148 033,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	121 565,73	954 774,52	0,00	148 033,82	0,00	0,00	0,00	0,00	
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	



Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
<b>DEPENSES</b>		<b>6 832 616,20</b>	<b>1 517 660,65</b>	<b>4 590 238,99</b>	<b>0,00</b>	<b>2 151 991,92</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	130 455,76	32 003,00	293 226,90	0,00	31 051,29	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	23 660,87	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	2 516,54	0,00	0,00	0,00	89 214,39	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	91 501,08	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	24 932,49	711,75	0,00	0,00	0,00	0,00
21621	Biens sous-jacents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	907,00	644,22	793,01	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	299 323,70	0,00	17 828,20	0,00	32 474,08	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	1 398 042,94	0,00	0,00	252 974,79	0,00
2313	Constructions	5 880 600,64	0,00	4 144 325,09	0,00	1 556 358,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	154 462,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	31 704,05	7 597,87	0,00	0,00	0,00	0,00
2324	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	307 713,89	55 000,00	42 564,71	0,00	189 919,37	0,00
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>494 797,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>831 200,00</b>	<b>0,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	68 000,00	0,00	0,00	0,00	481 200,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	426 797,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		35 Plan de relance (crise sanitaire)	39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres			
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>30 662,43</b>	<b>1 335 129,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 207 754,02</b>
2031	Frais d'études	0,00	30 662,43	19 738,55	0,00	0,00	0,00	0,00	788 086,36
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
2118	Autres terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 080,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 190 989,27
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 113,33
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 501,08
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 526,21
21621	Biens sous-jacents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 076 178,66
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	17 232,89	0,00	0,00	0,00	0,00	61 716,31
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 601,34	0,00	0,00	0,00	0,00	638 905,59
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 664 535,25
2313	Constructions	0,00	0,00	854 970,65	0,00	0,00	0,00	0,00	20 421 532,41
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 462,13
2316	Restaur. des biens histo. et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	174 825,36
2318	Autres immo. corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	188 140,82
2324	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	266 586,41	0,00	0,00	0,00	0,00	1 222 586,41
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 143 908,16
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 666,67
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 560 371,47</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 773 574,07
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	426 797,40
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)**

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>203 428,75</b>	<b>0,00</b>
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20415321	CCAS : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20415322	CCAS : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	5 070,76	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	2 131,50	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	10 597,05	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	15 780,57	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	169 848,87	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>154 774,68</b>	<b>0,00</b>	<b>6 631 840,58</b>
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 279,40
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	231 510,46
20415321	CCAS : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20415322	CCAS : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 508,32
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 865,80
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	465 133,16
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 774,68	0,00	5 655 915,37
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 128,07
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 500,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>279 656,18</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 304,90
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 352,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	197 999,28

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées			428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>224 839,57</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 214 883,58</b>	
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 279,40	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	231 510,46	
20415321	CCAS : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	17 080,35	0,00	0,00	0,00	17 080,35	
20415322	CCAS : Bâtiments, installations	0,00	0,00	55 406,74	0,00	0,00	0,00	55 406,74	
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 508,32	
21538	Autres réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 070,76	
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 131,50	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	23 723,96	0,00	0,00	0,00	172 186,81	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	48 059,26	0,00	0,00	0,00	528 972,99	
2313	Constructions	0,00	0,00	76 609,43	0,00	0,00	0,00	6 057 148,35	
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	3 959,83	0,00	0,00	0,00	25 087,90	
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 500,00	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>279 656,18</b>	
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 304,90	
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 352,00	
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	197 999,28	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904-4</b>

**FONCTION 4-4 – RSA**

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat**

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs		51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	502 Plan de relance (crise sanitaire)	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 080,12</b>	<b>8 985 037,53</b>	<b>4 667 907,45</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>254 670,00</b>	<b>1 574 593,05</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	1 080,12	595 322,26	22 578,64	0,00	0,00	0,00	78 441,39
2041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 108,27
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 262 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 824,99
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	0,00	83 966,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2117	Bois et forêts	0,00	0,00	0,00	7 941,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	536 658,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	63 329,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	35 680,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	686 085,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	1 331,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	0,00	0,00	1 005 590,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21621	Biens sous-jacents	0,00	0,00	0,00	26 790,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	3 119,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	4 910 930,18	0,00	0,00	0,00	0,00	70 539,60
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	815 184,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	172 644,40	4 645 328,81	0,00	0,00	0,00	86 678,80
2324	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	40 462,31	0,00	0,00	0,00	254 670,00	0,00
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>279 109,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>559 060,93</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	27 219,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	251 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	539 460,93
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 600,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 642 275,11</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	73 950,00	0,00	0,00	0,00
204183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	2 115 574,91	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2117	Bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21621	Biens sous-jacents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2324	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,00	0,00	1 397 750,20	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	100 500,00	0,00	0,00	0,00
4582	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 125 563,26</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	697 422,41
2041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 108,27
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 950,00
204183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 262 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 120 399,90
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 966,91
2117	Bois et forêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 941,79
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	536 658,75
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 329,87
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 680,37
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	686 085,26
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 331,28
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 005 590,27
21621	Biens sous-jacents	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 790,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 119,62
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 981 469,78
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	815 184,26
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 904 652,01
2324	Subventions d'équipements versées	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	2 397 750,20
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	295 132,31
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>938 669,93</b>
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 219,00
13272	Subv. non transf. FEDER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	251 890,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	539 460,93
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 500,00
4582	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 600,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

**FONCTION 6 – Action économique**

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 946,60</b>	<b>157 516,19</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	374,40	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 720,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 852,20	157 516,19
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

**FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>526 482,65</b>	<b>0,00</b>	<b>719 945,44</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	374,40
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 720,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	54 424,78	0,00	54 424,78
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	450 107,00	0,00	624 475,39
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	21 950,87	0,00	21 950,87
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

**FONCTION 7 – Environnement**

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
<b>DEPENSES</b>		<b>3 780 372,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
4581	Dépenses	3 780 372,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES</b>		<b>3 742 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
4582	Opérations sous mandat	3 742 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

**FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
4582	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

**FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	79	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	Plan de relance (crise sanitaire)	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>122 095,93</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 902 468,41</b>
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 067,92	0,00	0,00	0,00	15 067,92
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	430,00	0,00	0,00	0,00	430,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 039,82	0,00	0,00	0,00	8 039,82
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 522,39	0,00	0,00	0,00	15 522,39
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 035,80	0,00	0,00	0,00	83 035,80
4581	Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 780 372,48
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 742 800,00</b>
4582	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 742 800,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

**FONCTION 8 – Transports**

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>942 214,19</b>	<b>0,00</b>	<b>680 629,45</b>	<b>0,00</b>
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	8 333,80	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 383,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	933 880,39	0,00	663 246,45	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>77 841,60</b>	<b>0,00</b>	<b>375 013,75</b>	<b>0,00</b>
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	375 013,75	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	77 841,60	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	88 Plan de relance (crise sanitaire)	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures					
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 622 843,64</b>
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 333,80
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 383,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 597 126,84
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>452 855,35</b>
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	375 013,75
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 841,60

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>14 060 090,46</b>	<b>115 640 943,34</b>	<b>0,00</b>	<b>10 257 875,48</b>	<b>57 801 803,37</b>	<b>96 304 783,09</b>	<b>67 558 282,85</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	27 930 911,86	0,00	894 088,09	13 061 092,07	8 704 902,65	7 514 296,49	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	27 340 924,91	0,00	9 346 038,51	37 232 783,79	47 120 200,56	34 420 372,62	0,00
014	Atténuations de produits	2 112 007,00	51 214 851,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	603 102,88	8 559 686,69	0,00	11 762,54	7 507 821,40	40 478 486,28	25 623 583,41	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	382 075,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	4 162 904,69	592 768,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	1 800,00	0,00	5 986,34	106,11	1 193,60	30,33	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	6 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>324 775 805,81</b>	<b>58 501 952,85</b>	<b>0,00</b>	<b>2 069 461,41</b>	<b>6 458 606,94</b>	<b>12 617 439,36</b>	<b>17 156 445,08</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	899 573,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	5 643 578,25	0,00	253 778,10	5 886 825,71	4 898 003,72	5 191 675,72	0,00
73	Impôts et taxes	10 673 770,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	266 446 236,93	37 028 387,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	40 274 413,47	1 073 960,92	0,00	1 791 393,00	538 718,00	5 636 925,19	11 830 622,36	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 935,90	5 671 865,80	0,00	24 290,31	33 063,23	2 082 510,45	134 147,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	6 393,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	8 178 193,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	7 379 449,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>6 046 470,93</b>	<b>4 642 872,87</b>	<b>1 791 819,44</b>	<b>6 248 493,77</b>		<b>380 353 435,60</b>
011	Charges à caractère général	0,00	5 359 410,08	1 495 001,50	205 696,46	6 211 245,74		71 376 644,94
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	4 682,85	1 554 420,63	1 398 633,95	0,00		158 418 057,82
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	31 501,88		53 358 359,88
65	Autres charges de gestion courante	0,00	682 378,00	1 589 924,27	187 489,03	5 746,15		85 249 980,65
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		382 075,89
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 755 673,57
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	3 526,47	0,00	0,00		12 642,85
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 800 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>104 347,67</b>	<b>8 985 064,80</b>	<b>29 002,61</b>	<b>18 577 815,76</b>		<b>449 275 942,29</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		899 573,71
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	29 734,26	2 114 634,71	29 002,61	16 978 293,31		41 025 526,39
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		10 673 770,50
731	Fiscalité locale	0,00	27 754,86	5 427 295,84	0,00	1 599 422,55		310 529 097,44
74	Dotations et participations	0,00	7 282,93	885 660,65	0,00	0,00		62 038 976,52
75	Autres produits de gestion courante	0,00	39 575,62	557 473,60	0,00	0,00		8 544 861,91
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 393,25
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	99,90		8 178 293,56
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7 379 449,01

**IV – ANNEXES**

**A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE**

**IV**

**A2.01**

**01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
<b>DEPENSES</b>		<b>55 301 935,63</b>
6541	Créances admises en non-valeur	603 102,88
65861	Frais de personnel	315 860,10
65862	Matériel, équipement et fournitures	66 215,79
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 216 042,78
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-124 639,32
6688	Autres	71 501,23
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	8 430 108,98
6761	Différences sur réalisations (positives)	4 439 776,47
6811	Dot. amort. immos incorporelles	27 689 586,65
68128	Dot. Amort. charges exception. différées	682 373,07
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	6 800 000,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	162 340,00
739178	Autres	17 161,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	1 932 506,00
<b>RECETTES</b>		<b>345 164 582,69</b>
73111	Impôts directs locaux	259 397 115,00
731732	Prélèvement sur les produits des jeux	7 049 121,93
73212	Dotation de solidarité communautaire	10 673 770,50
74111	Dotation forfaitaire des communes	34 676 018,00
741127	DNP des communes	1 949 089,00
743	DSI	5 616,00
744	FCTVA	89 607,47
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	41 592,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	3 507 097,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	5 394,00
75888	Autres	1 935,90
7761	Différences sur réalisations (négatives)	4 691 958,88
77681	Neutralisation des amortissements	15 432 650,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	264 168,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	5 996 000,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	683 449,01
7865	Rep. prov. risques et charges financiers	700 000,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

**FONCTION 0 – Services généraux**

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>108 004 785,72</b>	<b>0,00</b>	<b>934 648,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 007 282,68</b>	<b>3 251 292,92</b>	<b>0,00</b>
60611	Eau et assainissement	1 332 569,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	5 369 031,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	664 805,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	2 734 919,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	21 021,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	-758,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	444 980,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	171 467,00	0,00	1 136,84	0,00	0,00	2 670,64	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	203 593,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	104 529,67	0,00	0,00	0,00	0,00	673,97	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	6 131,46	0,00	26,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	22 286,70	0,00	0,00	0,00	0,00	33 798,21	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 955 438,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	352 671,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	309 326,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	118 997,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	187 299,02	0,00	0,00	0,00	0,00	3 579,21	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	4 392,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	12 068,54	0,00	0,00	0,00	0,00	7 589,27	0,00	0,00
6156	Maintenance	5 054 227,40	0,00	0,00	0,00	0,00	381,08	0,00	0,00
6161	Multirisques	923 255,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	4 313,83	0,00	76 110,00	0,00	0,00	5 340,67	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	28 499,13	0,00	33 017,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	315 275,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	28 690,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	35 677,71	0,00	162 177,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	762,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	83 427,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	258 478,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	2 205 090,25	0,00	192 814,30	0,00	0,00	98 213,28	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	6 863,81	0,00	144 351,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	104 947,39	0,00	5 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
6234	Réceptions	310 370,06	0,00	473,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	15 747,51	0,00	306 693,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	153 443,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	34 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70,40	127,45	0,00
6255	Frais de déménagement	11 816,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	15 659,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 793,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	115 239,63	0,00	432,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	585 196,65	0,00	11 655,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	241 522,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	434 179,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	57 516,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	55 259,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	215 770,90	0,00	0,00	0,00	0,00	30 713,98	34 101,95	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	53 965,69	0,00	0,00	0,00	0,00	7 678,90	8 525,87	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	113 350,50	0,00	0,00	0,00	0,00	16 120,52	17 899,94	0,00
63512	Taxes foncières	1 584 081,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	5 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	8 444 542,65	0,00	0,00	0,00	0,00	1 496 572,84	1 687 990,22	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	86 100,86	0,00	0,00	0,00	0,00	14 993,95	12 104,81	0,00
64113	NBI	120 348,85	0,00	0,00	0,00	0,00	31 455,69	45 976,77	0,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	223 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	3 507 112,53	0,00	0,00	0,00	0,00	453 418,54	490 507,27	0,00
64131	Rémunérations	2 630 808,18	0,00	0,00	0,00	0,00	62 355,15	108 840,59	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	21 142,50	0,00	0,00	0,00	0,00	20,46	898,68	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	64 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	4 998,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64141	Pers. rémunéré vacation - rémunérations	87 122,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64142	Pers. rém. vacation - indem. inflation	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	53 874,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 323,88	0,00
64172	Apprentis - indemnité inflation	3 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 027 152,44	0,00	0,00	0,00	0,00	246 957,93	280 310,20	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	2 849 691,77	0,00	0,00	0,00	0,00	490 249,46	535 161,76	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	105 470,06	0,00	0,00	0,00	0,00	2 512,40	4 324,42	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	163 528,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	1 370,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	338,18	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	846,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	127 053,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
6475	Médecine du travail, pharmacie	165 272,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	163 106,63	0,00	0,00	0,00	0,00	1 916,13	10 860,93	0,00
6518	Autres (primes, dots)	38 616,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	1 228 800,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	50 505,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	104 664,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	316 894,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	21 586,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	1 821,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	80 346,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	-7,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	5 708 338,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6577	Remises gracieuses	96 641,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	314 712,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	293 948,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6618	Intérêts des autres dettes	592 768,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739211	Attribution de compensation	51 214 851,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>58 078 315,68</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>327 288,62</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	144 417,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	755 156,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277 454,05	0,00	0,00
70312	Redevances funéraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 648,33	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	1 199 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	234 997,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel BA,régie,CCAS,CDE	2 540 090,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	76 216,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	31 399,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	385 513,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	848 429,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73118	Autres contributions directes	788 842,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	30 376 204,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	72 063,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	5 788 110,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731731	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	3 167,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74611	DGD des communes et EPCI	2 863,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	337 476,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
7472	Participation régions	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74778	Autres fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	348 942,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	285 657,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	1 338 778,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75811	Redev. concessions, brevets, licences,	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	20 310,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	78 107,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	4 200 454,92	0,00	0,00	0,00	0,00	1 186,24	0,00	0,00
761	Produits de participations	3 466,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
766	Gains de change créances det. fin	1,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	2 924,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	267,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	8 177 926,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64141	Pers. rémunéré vacation - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64142	Pers. rém. vacation - indem. inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64172	Apprentis - indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6518	Autres (primes, dots)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6577	Remises gracieuses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6618	Intérêts des autres dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739211	Attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70312	Redevances funéraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel BA,régie,CCAS,CDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731731	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74611	DGD des communes et EPCI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74778	Autres fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75811	Redev. concessions, brevets, licences,	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
766	Gains de change créances det. fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décént.,act° interrég.,eur.,intern.					06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>442 933,59</b>	<b>0,00</b>	<b>115 640 943,34</b>
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 332 569,22
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 369 031,72
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	664 805,67
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 734 919,78
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 021,19
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-758,92
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	444 980,99
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 274,48
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	203 593,76
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	9,64	0,00	105 213,28
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 019,11	0,00	7 176,96
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	1 501,73	0,00	57 586,64
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 955 438,16
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	352 671,23
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	309 326,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 997,53
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 878,23
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 392,77
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 657,81
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 054 608,48
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	923 255,84
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 764,50
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 516,48
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	315 275,25
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	1 057,38	0,00	29 747,38
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	260,00	0,00	198 115,27
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	762,99
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	3 936,00	0,00	87 363,57
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	258 478,62
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	39 044,21	0,00	2 535 162,04
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151 215,30
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	4 640,00	0,00	115 347,39

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act* interrég.eur.intern.					06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions		
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	17 382,60	0,00	328 226,46
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	216,00	0,00	322 657,03
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	2 483,94	0,00	2 483,94
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 443,88
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	37 951,00	0,00	72 228,85
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 816,42
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	660,78	0,00	16 320,61
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 793,59
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	41 323,00	0,00	156 994,63
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	104,04	0,00	596 955,87
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 522,63
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	434 179,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	7 526,00	0,00	65 042,17
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 259,16
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 586,83
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 170,46
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 370,96
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 584 081,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 280,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 629 105,71
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 199,62
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	197 781,31
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	223 200,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 451 038,34
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 802 003,92
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 061,64
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 400,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 998,40
64141	Pers. rémunéré vacation - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 122,98
64142	Pers. rém. vacation - indem. inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 198,01
64172	Apprentis - indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 300,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 554 420,57
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 875 102,99
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 306,88
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 528,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 708,36
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	846,73
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 053,90
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 272,62



Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act* interrég.eur.intern.					06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions		
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 883,69
6518	Autres (primes, dots)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 616,74
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 228 800,31
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00	0,00	0,00	36 996,16	0,00	87 501,66
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 664,78
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	316 894,11
65315	Formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 586,40
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 821,15
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 346,13
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-7,60
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	3 582,00	0,00	3 582,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	6 700,00	0,00	26 700,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	235 540,00	0,00	5 943 878,25
6577	Remises gratuites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 641,87
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	314 712,13
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	293 948,76
6618	Intérêts des autres dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	592 768,88
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 800,00
739211	Attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 214 851,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>96 348,55</b>	<b>0,00</b>	<b>58 501 952,85</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 417,59
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	755 156,12
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277 454,05
70312	Redevances funéraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 648,33
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 199 030,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	234 997,39
70841	Mise à dispo personnel BA,régie,CCAS,CDE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 540 090,33
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 216,46
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 399,15
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	385 513,54
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	850 229,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	788 842,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 376 204,25
73132	Taxe sur les pylônes électriques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 063,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 788 110,78
731731	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 167,23
74611	DGD des communes et EPCI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 863,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	3 750,00	0,00	341 226,90
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
74778	Autres fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	87 770,55	0,00	87 770,55

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act* interrég.,eur.,intern.					06 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions		
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	348 942,81
7485	Dotations pour les titres sécurisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	285 657,66
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 338 778,24
75811	Redev. concessions, brevets, licences,	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 310,92
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 107,48
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	3 028,00	0,00	4 204 669,16
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 466,98
766	Gains de change créances det. fin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,63
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 924,64
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	267,09
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 177 926,57

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930-5</b>

**FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens**

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.931</b>

**FONCTION 1 – Sécurité**

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	14 Plan de relance (crise sanitaire)	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>9 644 787,24</b>	<b>0,00</b>	<b>203 702,92</b>	<b>0,00</b>	<b>409 385,32</b>	<b>10 257 875,48</b>
60623	Alimentation	0,00	3 665,72	0,00	0,00	0,00	0,00	3 665,72
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	4 214,39	0,00	2 455,30	0,00	0,00	6 669,69
60631	Fournitures d'entretien	0,00	326,36	0,00	0,00	0,00	0,00	326,36
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	46 449,82	0,00	0,00	0,00	0,00	46 449,82
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	33 689,23	0,00	0,00	0,00	0,00	33 689,23
611	Contrats de prestations de services	0,00	27 233,54	0,00	174 416,28	0,00	0,00	201 649,82
6132	Locations immobilières	0,00	11 153,26	0,00	0,00	0,00	0,00	11 153,26
61358	Autres	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600,00
6156	Maintenance	0,00	157 029,87	0,00	0,00	0,00	0,00	157 029,87
6188	Autres frais divers	0,00	603,00	0,00	0,00	0,00	0,00	603,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	10 345,00	0,00	0,00	10 345,00
6228	Divers	0,00	5 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 520,00
6234	Réceptions	0,00	94,50	0,00	0,00	0,00	0,00	94,50
6236	Catalogues et imprimés	0,00	1 915,20	0,00	1 000,00	0,00	0,00	2 915,20
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	3 471,30	0,00	0,00	0,00	0,00	3 471,30
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	70,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366 864,87	366 864,87
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 520,45	42 520,45
6331	Versement mobilité	0,00	95 352,25	0,00	0,00	0,00	0,00	95 352,25
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	23 838,37	0,00	0,00	0,00	0,00	23 838,37
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	50 065,06	0,00	0,00	0,00	0,00	50 065,06
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	4 624 716,70	0,00	0,00	0,00	0,00	4 624 716,70
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	45 202,05	0,00	0,00	0,00	0,00	45 202,05
64113	NBI	0,00	151 361,59	0,00	0,00	0,00	0,00	151 361,59
64118	Autres indemnités	0,00	1 881 104,26	0,00	0,00	0,00	0,00	1 881 104,26
64131	Rémunérations	0,00	193 072,69	0,00	0,00	0,00	0,00	193 072,69
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	45,65	0,00	0,00	0,00	0,00	45,65
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	766 141,97	0,00	0,00	0,00	0,00	766 141,97
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	1 496 527,04	0,00	0,00	0,00	0,00	1 496 527,04
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	7 662,53	0,00	0,00	0,00	0,00	7 662,53
6488	Autres	0,00	10 948,35	0,00	0,00	0,00	0,00	10 948,35
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	9 500,00	0,00	0,00	9 500,00
65888	Autres	0,00	2 262,54	0,00	0,00	0,00	0,00	2 262,54

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	14 Plan de relance (crise sanitaire)	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	5 986,34	0,00	0,00	5 986,34
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>24 290,31</b>	<b>0,00</b>	<b>2 045 171,10</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 069 461,41</b>
70642	Taxes de désinfection	0,00	0,00	0,00	40 093,16	0,00	0,00	40 093,16
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	7 110,00	0,00	0,00	7 110,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	206 574,94	0,00	0,00	206 574,94
74611	DGD des communes et EPCI	0,00	0,00	0,00	1 791 393,00	0,00	0,00	1 791 393,00
75888	Autres	0,00	24 290,31	0,00	0,00	0,00	0,00	24 290,31

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage**

Article / compte nature (1)	Libellé	20		21			22		
		Services communs		Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
		201	202	211	212	213	221	222	223
		Services communs	Plan de relance (crise sanitaire)	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés
<b>DEPENSES</b>		<b>5 377 686,96</b>	<b>0,00</b>	<b>15 125 908,13</b>	<b>15 741 122,34</b>	<b>6 232 992,99</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>46 718,68</b>
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	189 904,83	0,00	0,00	5 793,77
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	-1,93	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	2 270,04	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	724 269,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	9 110,38	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	33 016,79	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	726,73	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	177 414,02	0,00	0,00	851,62
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 400,09	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	136 504,80	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	435 384,46	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	68,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	30 060,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	172,60	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	11 828,42	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	4 140,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	408 602,35	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	44,25	0,00	306,37	1 438,10	0,00	0,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	16 027,44	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	22 402,49	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 925,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	22 263,68	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	28 992,97	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 160,34
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	61 047,04	0,00	166 572,82	182 118,50	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	15 262,03	0,00	41 643,83	45 529,94	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	32 166,18	0,00	87 463,08	95 637,10	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	912,95
64111	Rémunération principale titulaires	2 615 778,07	0,00	7 903 257,96	6 437 629,49	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	41 085,97	0,00	140 239,04	96 448,82	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	20		21			22		
		Services communs		Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
		201 Services communs	202 Plan de relance (crise sanitaire)	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
64113	NBI	62 608,04	0,00	135 373,52	133 478,14	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	624 176,60	0,00	1 890 190,74	1 551 229,43	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	435 276,13	0,00	683 025,25	2 926 154,27	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	12 119,42	0,00	25 548,20	95 521,79	0,00	0,00	0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	1 482,88	1 853,60	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	19 052,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	65 249,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	549 207,22	0,00	1 393 763,33	1 869 794,32	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	879 027,21	0,00	2 535 614,09	2 154 848,87	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	19 638,89	0,00	27 297,24	116 765,36	0,00	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	1 616,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	11 129,38	0,00	27 263,82	32 674,61	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	3 956 888,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	22 384,90	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	106,11	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>354 932,73</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	9 383,40	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	89 482,18	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	48 900,33	0,00	0,00	0,00
74778	Autres fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	30 453,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	143 837,49	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	28 376,33	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>3 305 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	3 302 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74778	Autres fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES</b>		<b>11 017 365,30</b>	<b>0,00</b>	<b>194 175,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>57 801 803,37</b>
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	16 869,18	0,00	0,00	0,00	16 869,18
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	20 613,31	0,00	0,00	0,00	216 311,91
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1,93
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	1 688,11	0,00	0,00	0,00	3 958,15
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	724 269,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	271,56	0,00	0,00	0,00	9 381,94
611	Contrats de prestations de services	10 583 547,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 583 547,69
61358	Autres	0,00	0,00	254,42	0,00	0,00	0,00	33 271,21
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	1 625,81	0,00	0,00	0,00	2 352,54
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178 265,64
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 400,09
6156	Maintenance	0,00	0,00	1 480,91	0,00	0,00	0,00	137 985,71
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	435 384,46
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68,13
6228	Divers	0,00	0,00	26 724,65	0,00	0,00	0,00	56 784,65
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172,60
6234	Réceptions	0,00	0,00	11 812,48	0,00	0,00	0,00	23 640,90
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	11 420,47	0,00	0,00	0,00	15 560,47
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	408 602,35
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 019,25
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 027,44
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 402,49
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	2 295,00	0,00	0,00	0,00	4 220,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 263,68
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	12 119,44	0,00	0,00	0,00	41 112,41
62878	Remb. frais à des tiers	647,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 808,32
6288	Autres services extérieurs	67 369,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 369,15
6331	Versement mobilité	2 722,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	417 075,27
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	680,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 269,94
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 429,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	219 003,06
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	912,95
64111	Rémunération principale titulaires	112 445,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 492 738,39

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	284 587,45
64113	NBI	2 809,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	346 153,37
64118	Autres indemnités	28 069,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 210 296,56
64131	Rémunérations	20 863,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 140 305,72
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 779,27
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 336,48
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 052,40
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 249,07
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	24 366,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 875 859,45
6453	Cotisations aux caisses de retraites	37 697,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 680 669,66
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	844,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 325,81
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 616,89
6488	Autres	524,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 396,87
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 956 888,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	133 348,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 435 348,50
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	87 000,00	0,00	0,00	0,00	114 584,90
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106,11
<b>RECETTES</b>		<b>5 720 590,27</b>	<b>0,00</b>	<b>226 045,00</b>	<b>157 038,94</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 458 606,94</b>
7067	Redev. services périscolaires et enseign	5 720 403,37	0,00	0,00	157 038,94	0,00	0,00	5 877 442,31
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 383,40
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	116 900,00	0,00	0,00	0,00	206 382,18
7473	Participation départements	0,00	0,00	62 215,00	0,00	0,00	0,00	62 215,00
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 900,33
74778	Autres fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 453,00
74788	Autres	0,00	0,00	46 930,00	0,00	0,00	0,00	190 767,49
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 376,33
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
75888	Autres	186,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	186,90

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs**

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES</b>		<b>8 459 427,66</b>	<b>15 697 018,03</b>	<b>179 723,05</b>	<b>11 599 857,59</b>	<b>14 842 678,29</b>	<b>0,00</b>	<b>16 594 956,56</b>	<b>555 804,76</b>	<b>0,00</b>
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	216,24	0,00	1 891,34	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	4 435,47	0,00	0,00	7 438,81	0,00	7 139,09	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	14 599,79	310,99	10 609,03	23 728,80	0,00	3 134,72	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	27 822,77	470,98	58 925,97	28 023,63	0,00	18 518,27	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	2 045,37	0,00	0,00	5 240,27	0,00	2 093,72	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	3 601,17	9,24	10 855,23	12 834,45	0,00	278,07	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	9 303,67	0,00	2 229,64	73 234,64	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	106 186,16	1 734,06	96 706,23	430 048,16	0,00	5 902,56	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	76 105,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	275 641,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	111 733,56	0,00	2 361,63	39 844,72	0,00	7 220,54	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	70 673,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	130 520,38	83 387,16	0,00	0,00	0,00	-419,47	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	56 832,07	660,00	3 222,97	17 552,60	0,00	3 172,85	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	14 795,78	42 204,06	3 610,42	2 287,69	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	5 471,39	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	2 016,64	0,00	0,00	11 352,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	6 611,85	0,00	149 784,38	9 930,27	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	183,32	0,00	235,00	14,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	58,00	205,80	121 115,55	20 974,30	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	2 304,42	0,00	0,00	3 168,83	11 481,22	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	105 761,18	4 685,56	0,00	1 152,36	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	487 143,16	29 756,34	123 095,39	1 289 725,61	0,00	166 533,10	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	1 402,00	0,00	0,00	80 162,76	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	1 411,10	31 254,20	0,00	20 491,96	142 610,95	0,00	12 470,66	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	60 086,69	5 803,71	26 923,20	197 685,71	0,00	12 563,30	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	1 584,00	0,00	511,68	451 089,66	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	2 535,22	0,00	0,00	4 245,23	0,00	58,09	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 508,66	3 817,84	0,00	8 765,57	43 741,03	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	1 110,24	0,00	457,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	6 778,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	29 042,00	0,00	1 903,00	17 051,25	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	692 936,91	3 617,15	29 719,45	18 260,61	0,00	-10 250,19	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	10 281,59	5 996,00	266 191,71	86 751,90	0,00	364,94	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	51 805,54	0,00	0,00	2 230,75	0,00	-991,68	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	74 094,70	106 875,17	0,00	112 729,18	132 988,85	0,00	0,00	5 919,75	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	18 523,66	26 718,92	0,00	28 182,88	33 247,98	0,00	0,00	1 480,07	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	38 896,17	56 110,28	0,00	59 184,55	69 805,27	0,00	0,00	3 107,75	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	155,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	3 626,97	3 296,42	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 860 074,25	4 570 067,03	0,00	5 303 153,64	4 520 121,81	0,00	0,00	258 423,84	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	19 558,96	18 367,55	0,00	31 782,24	42 393,56	0,00	0,00	6 211,60	0,00
64113	NBI	56 040,09	18 602,35	0,00	76 848,40	63 101,90	0,00	0,00	2 369,47	0,00
64116	Indemnités de licenciement	23 739,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	951 236,37	555 723,39	0,00	1 513 518,36	1 339 381,51	0,00	0,00	88 371,13	0,00
64131	Rémunérations	892 740,40	851 164,62	0,00	382 967,98	2 467 802,40	0,00	0,00	51 004,30	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	6 471,78	6 828,55	0,00	27,48	5 665,45	0,00	0,00	0,00	0,00
64141	Pers. rémunéré vacation - rémunérations	0,00	33 298,24	0,00	2 484,04	31 849,03	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	53 298,81	0,00	0,00	16 219,80	32 765,43	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	701 256,69	962 353,33	0,00	928 608,74	1 407 771,91	0,00	0,00	53 055,30	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	966 124,77	1 485 108,97	0,00	1 727 893,51	1 511 330,19	0,00	0,00	83 792,44	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	34 546,21	34 925,75	0,00	15 128,02	99 057,01	0,00	0,00	2 069,11	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	1 336,12	0,00	0,00	413,04	830,88	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	44 196,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	11 082,62	14 364,40	0,00	21 994,18	27 461,94	0,00	0,00	0,00	0,00
6573643	Subv. fonct. fermier et concessionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 361 900,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	4 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	1 744 182,00	4 933 387,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6577	Remises gratuites	0,00	0,00	0,00	11 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	1 916,96	882,00	0,00	15 041,74	0,00	3 376,65	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	568,00	0,00	90,00	282,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>1 322 288,42</b>	<b>11 267,00</b>	<b>132 527,69</b>	<b>2 791 320,76</b>	<b>0,00</b>	<b>1 051 518,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	373 943,28	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	674 854,82	1 267,00	0,00	1 412 238,51	0,00	10 420,18	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	1 946,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	28 161,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	84,70	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	24 455,80	419 147,66	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	280 731,00	0,00	48 823,47	108 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	2 800,00	0,00	3 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	123 672,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	0,00	14 000,00	10 000,00	8 859,50	53 346,72	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	35 350,00	0,00	0,00	56 790,01	0,00	1 041 098,40	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
756	Libéralités reçues	0,00	152 700,00	0,00	0,00	353 817,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	2 582,88	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	8 072,20	0,00	47 388,92	6 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
<b>DEPENSES</b>		<b>4 721 660,79</b>	<b>679 322,42</b>	<b>4 622 168,89</b>	<b>0,00</b>	<b>1 944 292,91</b>	<b>2 237 205,34</b>
60621	Combustibles	13 084,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	37 786,23	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	209,54	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	3 002,59	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	29 921,58	0,00	15 348,74	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	30 746,46	18 673,90	12 240,99	0,00	2 365,18	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	10 799,73	1 785,37	0,00	3 240,00	4 008,00
6064	Fournitures administratives	3 680,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	66 713,58	191 818,63	30 766,86	0,00	2 027,77	2 420,66
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	9 156,16	0,00	13 700,00	0,00
6132	Locations immobilières	12 689,86	0,00	0,00	0,00	1 095,00	4 618,80
61358	Autres	20 859,91	21 749,37	40 441,99	0,00	4 185,32	129,60
614	Charges locatives et de copropriété	19 865,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	154 563,56	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	202 596,05	27 105,15	49 288,35	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	16 999,74	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	15 020,98	33 262,73	4 330,13	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	2 005,02	54 530,58	16 002,66	0,00	7 764,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	10 720,07	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	478,47	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 253,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 043,76
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	25 256,33	0,00	24 719,98	0,00	7 080,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	128 090,79	6 920,80
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	140,80	0,00	8 344,80	7 078,82
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	610,00	480,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	1 296,00	0,00	222,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	61 838,18	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
6251	Voyages, déplacements et missions	30,50	0,00	1 157,74	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	4 394,77	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	50,00	1 600,00	0,00	1 782,00	5 000,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	5 927,79	55 227,42	0,00	1 105,94	134,90
6283	Frais de nettoyage des locaux	63 627,68	72 493,41	-7 600,57	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	22 363,06	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	2 595,60	0,00	5 331,33	0,00	4 400,00	1 370,00
6331	Versement mobilité	46 694,57	0,00	49 235,01	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	11 673,56	0,00	12 309,42	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	24 515,13	0,00	25 838,59	0,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 236 529,96	0,00	2 001 312,94	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	24 865,33	0,00	16 716,75	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	18 244,38	0,00	24 256,26	0,00	0,00	0,00
64116	Indemnités de licenciement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	571 884,34	0,00	541 816,78	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	167 166,47	0,00	477 150,04	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	594,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64141	Pers. rémunéré vacation - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	64 281,68	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	387 060,04	0,00	457 020,81	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	713 076,24	0,00	659 314,25	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6 735,27	0,00	19 406,94	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	1 636,97	0,00	0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	2 672,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6573643	Subv. fonct. fermier et concessionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	1 696 441,93	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 035 000,00
6577	Remises gracieuses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	0,00	2 778,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	253,60	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>21 200,00</b>	<b>179 852,60</b>	<b>1 198 276,99</b>	<b>0,00</b>	<b>665 425,48</b>	<b>145 000,00</b>
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	646 515,23	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	0,00	1 151 372,05	0,00	18 910,25	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	8 516,50	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	21 200,00	0,00	24 200,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 000,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	171 336,10	16 704,94	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		35 Plan de relance (crise sanitaire)	39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres			
<b>DEPENSES</b>		<b>908 972,60</b>	<b>0,00</b>	<b>13 261 694,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>96 304 783,09</b>
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 191,58
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 786,23
60623	Alimentation	0,00	0,00	673,75	0,00	0,00	0,00	0,00	19 896,66
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 002,59
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 653,65
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	10 139,44	0,00	0,00	0,00	0,00	207 927,59
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 212,46
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 259,10
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 767,95
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	934 324,67
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	98 961,31
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	294 045,09
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	248 526,64
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 539,78
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 563,56
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	492 477,62
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 999,74
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 054,33
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	143 200,21
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 471,39
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 088,71
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 804,97
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 685,81
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	312 397,41
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 954,47
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168 655,41
6228	Divers	0,00	0,00	3 616,05	0,00	0,00	0,00	0,00	2 234 881,24
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 564,76
6234	Réceptions	0,00	0,00	2 375,43	0,00	0,00	0,00	0,00	226 178,72
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	726,00	0,00	0,00	0,00	0,00	304 878,61

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		35 Plan de relance (crise sanitaire)	39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres			
6241	Transports de biens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	454 703,34	
6245	Transports de personnes extérieures	298,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 975,22	
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	209,60	0,00	0,00	0,00	60 230,94	
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 567,44	
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 173,43	
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	56 828,25	
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	-543,39	0,00	0,00	0,00	796 136,59	
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	498 106,66	
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 363,06	
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 741,54	
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	4 817,39	0,00	0,00	0,00	533 354,62	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	1 204,43	0,00	0,00	0,00	133 340,92	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	2 529,08	0,00	0,00	0,00	279 986,82	
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155,00	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 923,39	
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	237 102,77	0,00	0,00	0,00	21 986 786,24	
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	2 649,73	0,00	0,00	0,00	162 545,72	
64113	NBI	0,00	0,00	2 284,73	0,00	0,00	0,00	261 747,58	
64116	Indemnités de licenciement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 739,88	
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	78 221,78	0,00	0,00	0,00	5 640 153,66	
64131	Rémunérations	0,00	0,00	37 818,34	0,00	0,00	0,00	5 327 814,55	
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 587,98	
64141	Pers. rémunéré vacation - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	67 631,31	
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 565,72	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	42 435,94	0,00	0,00	0,00	4 939 562,76	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	72 514,64	0,00	0,00	0,00	7 219 155,01	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	1 323,93	0,00	0,00	0,00	213 192,24	
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 217,01	
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 196,70	
6488	Autres	0,00	0,00	2 091,25	0,00	0,00	0,00	79 667,37	
6573643	Subv. fonct. fermier et concessionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 696 441,93	
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 361 900,00	
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 100,00	
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	908 674,10	0,00	12 759 103,31	0,00	0,00	0,00	22 380 347,00	
6577	Remises gracieuses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 700,00	
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 995,35	
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 193,60	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 972 691,66</b>	<b>0,00</b>	<b>126 070,18</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 617 439,36</b>

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Action culturelle			34 Vie sociale et citoyenne		35 Plan de relance (crise sanitaire)	39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres			
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	126 070,18	0,00	0,00	772 585,41
70388	Autres redevances et recettes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	373 943,28
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 098 780,51
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 170 282,30
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 946,56
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 777,50
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84,70
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	443 603,46
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	437 554,47
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 800,00
74741	Participation communes membres du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 672,84
74788	Autres	0,00	0,00	4 972 691,66	0,00	0,00	0,00	0,00	5 064 897,88
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 133 238,41
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 400,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	651 517,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 623,92
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 731,12

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)**

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>189 957,57</b>	<b>0,00</b>
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	112 724,38	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	7 737,21	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	25 467,62	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	213,17	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	336,01	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	8 200,31	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	959,15	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	4 598,09	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	23 227,70	0,00
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	4 377,60	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	89,04	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	280,89	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	418,90	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 327,50	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64121	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64124	Assist. maternelles - Indemn. inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64126	Indemnités de licenciement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64128	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64141	Pers. rémunéré vacation - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>573 077,28</b>	<b>0,00</b>
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	573 077,28	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES</b>		<b>19 651 688,88</b>	<b>0,00</b>	<b>651 275,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 925,03</b>	<b>26 794 032,53</b>	<b>0,00</b>	<b>12 235 987,72</b>
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 796,30
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 829,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 165,56
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 088,86
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 857,41
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 090,01
611	Contrats de prestations de services	66 372,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 565 485,86
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 577,36	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 566,30
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 467,21	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 054,19
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	227,42
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 213,62
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 190,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	86 131,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 430,00
6228	Divers	50 003,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 979,59
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	2 822,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	2 696,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 608,91
6236	Catalogues et imprimés	1 176,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 550,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 815,83
6251	Voyages, déplacements et missions	79,50	0,00	0,00	0,00	0,00	1 190,27	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	15 859,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	1 763,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 523,32

Article / compte nature (1)	Libellé	42							
		Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 993,85
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 550 237,37
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 213,32
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	22 663,27	0,00	0,00	0,00	0,00	298 505,91	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 665,96	0,00	0,00	0,00	0,00	74 628,46	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	11 901,07	0,00	0,00	0,00	0,00	156 682,60	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 079 748,02	0,00	0,00	0,00	0,00	11 225 572,61	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	10 126,82	0,00	0,00	0,00	0,00	157 685,89	0,00	0,00
64113	NBI	20 531,15	0,00	0,00	0,00	0,00	146 425,58	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	286 450,37	0,00	0,00	0,00	0,00	2 828 620,83	0,00	0,00
64121	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 522 215,14	0,00	0,00
64124	Assist. maternelles - Indemn. inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 600,00	0,00	0,00
64126	Indemnités de licenciement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 943,45	0,00	0,00
64128	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	487 192,47	0,00	0,00
64131	Rémunérations	63 857,09	0,00	0,00	0,00	0,00	2 483 076,96	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	2 929,81	0,00	0,00	0,00	0,00	20 302,44	0,00	0,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 800,26	0,00	0,00
64141	Pers. rémunéré vacation - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 900,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	11 192,59	0,00	0,00	0,00	0,00	273 970,72	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	185 308,37	0,00	0,00	0,00	0,00	2 959 765,94	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	348 852,45	0,00	0,00	0,00	0,00	3 728 318,68	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 627,99	0,00	0,00	0,00	0,00	165 658,87	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	269,35	0,00	0,00	0,00	0,00	6 914,41	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	437 485,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	3 168,14	0,00	0,00	0,00	0,00	52 016,47	0,00	0,00
657358	Subv. fonct. autres groupements	507 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	13 096 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	3 324 926,00	0,00	651 275,00	0,00	16 925,03	0,00	0,00	7 611 900,00
65818	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>208 347,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 790 092,95</b>
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 011 379,17
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 127,21

Article / compte nature (1)	Libellé	42							
		Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
74718	Autres participations Etat	62 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 842,45	
7473	Participation départements	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 916,00	
74751	Participation GFP de rattachement	7 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 482 485,80	
74888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 142,32	
75888	Autres	134 147,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées			428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 199 619,30</b>	<b>63 560,00</b>	<b>121 016,60</b>	<b>631 220,22</b>	<b>0,00</b>	<b>67 558 282,85</b>
60623	Alimentation	0,00	0,00	1 452,64	0,00	0,00	0,00	0,00	114 177,02
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	201,08	0,00	0,00	0,00	0,00	30 997,38
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	859,12	0,00	0,00	0,00	0,00	8 596,33
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	8 515,35	0,00	0,00	0,00	0,00	98 977,67
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	213,17
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	214,62	0,00	0,00	0,00	0,00	6 639,49
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	388,46	0,00	0,00	0,00	0,00	7 245,87
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	2 168,45	0,00	0,00	0,00	0,00	35 458,77
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	1 976 762,68	0,00	20 949,60	0,00	0,00	4 629 570,43
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 577,36
61358	Autres	0,00	0,00	1 854,01	0,00	0,00	0,00	0,00	16 420,31
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 467,21
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	4 378,74	0,00	0,00	0,00	0,00	17 392,08
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	1 003,93	0,00	0,00	0,00	0,00	5 829,44
6156	Maintenance	0,00	0,00	-1 634,54	0,00	0,00	0,00	0,00	71 806,78
6161	Multirisques	0,00	0,00	1 505,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 505,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 190,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	4 208,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 208,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 561,83
6228	Divers	0,00	0,00	164 976,15	0,00	36 883,60	48 523,40	0,00	371 366,43
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 377,60
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	3 138,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 960,51
6234	Réceptions	0,00	0,00	12 153,27	0,00	2 389,40	8 070,09	0,00	31 917,97
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	5 823,60	0,00	294,00	58,80	0,00	18 902,78
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00	7 689,46	0,00	0,00	0,00	0,00	33 505,29
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	289,03	0,00	0,00	0,00	0,00	1 558,80
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89,04
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	2 750,00	0,00	20 109,00

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales		
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 287,21
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	2 724,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 717,85
6284	Redevances pour services rendus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 550 518,26
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 632,22
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	604,24	0,00	0,00	0,00	0,00	604,24
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	53 512,52	0,00	0,00	1 726,02	0,00	376 407,72
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	13 378,68	0,00	0,00	1 050,94	0,00	94 724,04
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	28 091,49	0,00	0,00	2 206,57	0,00	198 881,73
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	1 477,65	0,00	0,00	0,00	0,00	2 805,15
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	2 451 984,80	0,00	0,00	207 110,88	0,00	14 964 416,31
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	19 963,74	0,00	0,00	27,48	0,00	187 803,93
64113	NBI	0,00	0,00	51 285,27	0,00	0,00	4 291,20	0,00	222 533,20
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	570 218,07	0,00	0,00	54 722,59	0,00	3 740 011,86
64121	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 522 215,14
64124	Assist. maternelles - Indemn. inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 600,00
64126	Indemnités de licenciement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 943,45
64128	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	487 192,47
64131	Rémunérations	0,00	0,00	379 459,07	0,00	0,00	17 535,31	0,00	2 943 928,43
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	912,42	0,00	0,00	0,00	0,00	24 144,67
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 800,26
64141	Pers. rémunéré vacation - rémunérations	0,00	0,00	53 989,28	0,00	0,00	0,00	0,00	57 889,28
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	285 163,31
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	480 634,18	0,00	0,00	35 239,90	0,00	3 660 948,39
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	766 926,88	0,00	0,00	63 700,70	0,00	4 907 798,71
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	17 029,55	0,00	0,00	706,34	0,00	186 022,75
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 183,76
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	437 485,90
6488	Autres	0,00	0,00	7 092,70	0,00	0,00	0,00	0,00	62 277,31
657358	Subv. fonct. autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	507 250,00
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 096 000,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	100 000,00	63 560,00	60 500,00	183 500,00	0,00	12 012 586,03
65818	Autres	0,00	0,00	2 747,38	0,00	0,00	0,00	0,00	2 747,38
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	30,33	0,00	0,00	0,00	0,00	30,33
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 584 927,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 156 445,08</b>
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	88 643,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 100 022,17
70688	Autres prestations de services	0,00	0,00	1 484 896,62	0,00	0,00	0,00	0,00	2 057 973,90

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						45 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales		
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	352,44	0,00	0,00	0,00	0,00	32 479,65
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	168 842,45
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 916,00
74751	Participation GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 200,00
74788	Autres	0,00	0,00	11 035,79	0,00	0,00	0,00	0,00	11 493 521,59
74888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 142,32
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 147,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934-3</b>

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934-4</b>

**FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI**

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat**

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs		51 Aménagement et services urbains						
		501 Services communs	502 Plan de relance (crise sanitaire)	510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>158 712,42</b>	<b>27 670,85</b>	<b>5 156 498,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>44 199,54</b>
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	2 499 999,99	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	77,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	1 708,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 923,11	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	86,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 354,54
61358	Autres	0,00	0,00	6 328,11	0,00	128 016,13	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	2 531 405,11	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 025,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	210,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	56 117,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
6228	Divers	0,00	0,00	58 686,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	1 715,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	1 728,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	28 063,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	3 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	891,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	369,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	4 313,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	22 988,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>67 330,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 734,26</b>	<b>7 282,93</b>
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 734,26	0,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	27 754,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 282,93
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	38 825,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>659 390,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	659 390,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 046 470,93</b>
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 499 999,99
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77,70
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 708,66
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-2 923,11
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 440,94
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 344,24
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	420,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 531 405,11
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 025,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 517,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 686,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 715,10
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 728,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 063,90
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 100,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	891,55
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	369,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 313,85
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 988,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	659 390,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>104 347,67</b>
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 734,26
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 754,86
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 282,93
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 825,62
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.936</b>

**FONCTION 6 – Action économique**

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique	
					6311 Laboratoire	6312 Autres			
					DEPENSES		0,00	1 668 282,22	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	26 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6125	Crédit-bail immobilier	0,00	38 498,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	81 729,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	339 436,08
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 660,40	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	60 000,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	239 409,00	0,00	0,00	0,00	83 059,40	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	3 792,87	0,00	0,00	0,00	1 350,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	16 916,00	0,00	0,00	0,00	77 225,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	0,00	38 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	1 162 550,87	0,00	0,00	0,00	216 373,40	150 000,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	525,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>335 582,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-50 665,37</b>	<b>2 305 009,02</b>
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 177 055,71
73154	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-64 571,37	0,00
74788	Autres	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	945 232,02
752	Revenus des immeubles	0,00	330 582,53	0,00	0,00	0,00	13 906,00	182 721,29
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.936</b>

**FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 076 486,37</b>	<b>0,00</b>	<b>4 642 872,87</b>
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	254,47	0,00	254,47
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	105 774,35	0,00	105 774,35
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	2 923,11	0,00	2 923,11
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	1 214,52	0,00	1 214,52
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	6 422,92	0,00	6 422,92
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 860,00
6125	Crédit-bail immobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 498,32
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	35 888,00	0,00	35 888,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	14 195,81	0,00	14 195,81
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	279 188,03	0,00	700 353,41
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 660,40
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	2 389,28	0,00	2 389,28
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	-756,00	0,00	59 244,40
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	322 468,40
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	864,00	0,00	864,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	8 777,30	0,00	13 920,17
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	1 271,72	0,00	1 271,72
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 141,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	4 836,00	0,00	4 836,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	55 821,22	0,00	55 821,22
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	16 332,76	0,00	16 332,76
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	4 083,23	0,00	4 083,23
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	8 573,63	0,00	8 573,63
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	785 839,07	0,00	785 839,07
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	12 283,09	0,00	12 283,09
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	4 002,78	0,00	4 002,78
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	292 512,15	0,00	292 512,15
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	41 452,72	0,00	41 452,72
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	132 672,50	0,00	132 672,50
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	252 316,01	0,00	252 316,01

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	69 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 674,61	0,00	1 674,61
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	2 678,08	0,00	2 678,08
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 528 924,27
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	3 001,01	0,00	3 526,47
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 395 138,62</b>	<b>0,00</b>	<b>8 985 064,80</b>
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	0,00	0,00	937 579,00	0,00	2 114 634,71
73154	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	3 973 530,22	0,00	3 973 530,22
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	0,00	0,00	0,00	0,00	1 453 765,62	0,00	1 453 765,62
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-64 571,37
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	950 232,02
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	527 209,82
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	30 263,78	0,00	30 263,78

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
<b>DEPENSES</b>		<b>258 241,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>994,22</b>	
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9,89	
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
617	Etudes et recherches	5 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
62268	Autres honoraires, conseils	49 142,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6228	Divers	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6281	Concours divers (cotisations)	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86,33	
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	898,00	
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	



Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	187 489,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

**FONCTION 7 – Environnement (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>DEPENSES</b>							<b>0,00</b>
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

**FONCTION 7 – Environnement (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	79	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	Plan de relance (crise sanitaire)	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 532 583,79</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 791 819,44</b>
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	281,20	0,00	0,00	0,00	281,20
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 562,55	0,00	0,00	0,00	9 562,55
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 437,50	0,00	0,00	0,00	3 437,50
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	449,13	0,00	0,00	0,00	449,13
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 755,33	0,00	0,00	0,00	1 755,33
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 043,58	0,00	0,00	0,00	31 053,47
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 289,25	0,00	0,00	0,00	2 289,25
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 978,96	0,00	0,00	0,00	3 978,96
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 029,80	0,00	0,00	0,00	2 029,80
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 610,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 782,83	0,00	0,00	0,00	2 782,83
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	786,00	0,00	0,00	0,00	786,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 189,67	0,00	0,00	0,00	42 189,67
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 136,76	0,00	0,00	0,00	1 136,76
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 142,40
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 691,12	0,00	0,00	0,00	2 691,12
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 203,14	0,00	0,00	0,00	20 203,14
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154,09	0,00	0,00	0,00	154,09
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 581,00	0,00	0,00	0,00	7 581,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 474,02	0,00	0,00	0,00	7 474,02
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 636,02	0,00	0,00	0,00	14 636,02
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 659,22	0,00	0,00	0,00	3 659,22
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 683,48	0,00	0,00	0,00	7 683,48
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	245,00	0,00	0,00	0,00	245,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	711 486,40	0,00	0,00	0,00	711 572,73
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 045,24	0,00	0,00	0,00	1 045,24
64113	NBI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 416,46	0,00	0,00	0,00	11 416,46
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	216 366,95	0,00	0,00	0,00	217 264,95
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 980,88	0,00	0,00	0,00	63 980,88
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 872,31	0,00	0,00	0,00	3 872,31

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	79 Plan de relance (crise sanitaire)	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions					
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 583,43	0,00	0,00	0,00	10 583,43
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	123 226,91	0,00	0,00	0,00	123 226,91
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	222 947,86	0,00	0,00	0,00	222 947,86
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 590,84	0,00	0,00	0,00	2 590,84
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	262,31	0,00	0,00	0,00	262,31
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 754,55	0,00	0,00	0,00	2 754,55
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	187 489,03
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 002,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 002,61</b>
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 315,00	0,00	0,00	0,00	16 315,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 687,61	0,00	0,00	0,00	12 687,61

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

**FONCTION 8 – Transports**

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703894	Reversements/forfait post-stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
70383	Redevance de stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703894	Reversements/forfait post-stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
70383	Redevance de stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>42 892,60</b>	<b>0,00</b>	<b>6 205 601,17</b>	<b>0,00</b>
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	36 721,60	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 407 180,07	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	665 384,38	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-6,60	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	6 171,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 650,29	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 145,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 746,15	0,00
703894	Reversements/forfait post-stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 501,88	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 599 422,55</b>	<b>0,00</b>	<b>16 978 393,21</b>	<b>0,00</b>
70383	Redevance de stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 976 214,11	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 002 079,20	0,00
73154	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	1 599 422,55	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99,90	0,00

(1) Détailler conformément au plan de comptes.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

**FONCTION 8 – Transports (suite 3)**

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	88 Plan de relance (crise sanitaire)	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures					
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 248 493,77</b>
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 721,60
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 407 180,07
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	665 384,38
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-6,60
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 171,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 650,29
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 145,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 746,15
703894	Reversements/forfait post-stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 501,88
<b>RÉCETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 577 815,76</b>
70383	Redevance de stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 976 214,11
70384	Forfait de post-stationnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 002 079,20
73154	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 599 422,55
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99,90

(1) Détailler conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					<b>0,00</b>									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					<b>473 080 690,77</b>									
1641 Emprunts en euros (total)					473 080 690,77									
(1043)	BNP-PARIBAS	21/09/2009	14/12/2009	14/03/2010	10 000 000,00	F	FIXE	4,120	4,185		T	C	N	A-1
(1049)	BNP-PARIBAS	30/11/2010	28/02/2011	28/05/2011	13 000 000,00	F	FIXE	3,390	3,435		T	C	N	A-1
(1052)	BNP-PARIBAS	07/11/2011	14/12/2011	14/03/2012	5 000 000,00	F	FIXE	4,350	4,421		T	C	N	A-1
(1055)	BNP-PARIBAS	04/04/2012	30/05/2012	30/08/2012	1 500 000,00	F	FIXE	4,800	4,887		T	C	N	A-1
(1065)	SURAVENIR	21/02/2013	05/03/2013	28/02/2014	10 000 000,00	F	FIXE	3,910	3,957		A	C	N	A-1
(1069)	Landesbank	03/06/2014	05/06/2014	05/06/2015	7 000 000,00	F	FIXE	2,410	2,488		A	C	N	A-1
0014594F (1050)	Hessen-Thuringen (HELABA) CREDIT FONCIER DE FRANCE	07/10/2011	17/10/2011	15/10/2012	4 000 000,00	F	FIXE	3,980	4,053		A	C	N	A-1
0018358H (1059)	CREDIT FONCIER DE FRANCE	02/04/2012	15/05/2012	15/08/2012	4 000 000,00	F	FIXE	4,820	4,998		T	C	N	A-1
0032606F (1073)	CREDIT FONCIER DE FRANCE	10/11/2014	01/12/2014	01/03/2015	10 000 000,00	F	FIXE	1,890	1,939		T	C	N	A-1
00754770044-7099338 (1098)	La Nef - Finance Ethique	23/01/2021	14/02/2022	14/02/2023	4 000 000,00	F	FIXE	0,650	0,650		A	C	N	A-1
0421 31408205 01 (1057)	ARKEA	26/01/2012	30/03/2012	30/05/2012	5 000 000,00	F	FIXE	2,650	3,033		T	C	N	A-1
0421 31408205 02 (1066)	ARKEA	21/02/2013	28/03/2013	30/01/2014	10 000 000,00	F	FIXE	3,910	3,957		A	C	N	A-1
064407C (1044)	CAISSE CENTRALE CREDIT COOPERATIF	28/09/2009	14/12/2009	01/02/2011	10 000 000,00	F	FIXE	2,400	2,403		A	P	N	A-1
0862807 (994)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	01/08/1997	01/08/1997	01/08/1998	2 256 409,29	F	FIXE	4,800	5,030		A	P	N	A-4
10001796417 (1091)	CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE	31/12/2019	17/04/2020	01/05/2021	10 000 000,00	F	FIXE	0,980	0,990		A	P	N	A-1
10112800 EUR (1048)	CREDIT FONCIER DE FRANCE	10/12/2010	20/12/2010	20/03/2011	7 000 000,00	F	FIXE	3,190	3,193		A	P	N	A-1
1128758 (1040)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/12/2008	30/06/2009	01/01/2010	10 000 000,00	F	FIXE	4,430	4,430		A	P	N	A-1
1208000 (1053)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	18/11/2011	28/12/2011	01/01/2013	14 000 000,00	F	FIXE	4,510	4,511		A	P	N	A-1
1220611 (1058)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/03/2012	30/04/2012	01/05/2013	6 500 000,00	F	FIXE	4,510	4,510		A	P	N	A-1

Ville de Bordeaux - Budget principal - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1236840 (1064)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	03/12/2012	30/04/2013	01/01/2014	15 000 000,00	F	FIXE	3,920	3,920		A	P	N	A-1
1239635 (1063)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10/12/2012	22/04/2013	01/11/2013	5 025 485,00	V	LIVRETA	2,850	1,642		T	P	N	A-1
1239637 (1062)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10/12/2012	22/04/2013	01/11/2013	8 234 833,00	V	LIVRETA	3,250	2,041		T	P	N	A-1
1239639 (1060)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	10/12/2012	22/04/2013	01/11/2013	1 125 000,00	V	LIVRETA	3,250	2,041		T	P	N	A-1
1243508 (1061)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	14/02/2013	22/04/2013	01/12/2013	362 000,00	V	LIVRETA	2,750	2,044		T	P	N	A-1
1545-1548 (1094)	Agence France Locale	27/11/2020	30/03/2021	20/03/2022	25 000 000,00	F	FIXE	0,495	0,502		A	C	N	A-1
1865250B (1039)	CREDIT FONCIER DE FRANCE	10/12/2008	15/12/2008	15/12/2009	9 000 000,00	F	FIXE	4,740	4,809		A	P	N	A-1
1952-1956 (1097)	Agence France Locale	13/12/2021	31/03/2022	20/03/2023	10 000 000,00	F	FIXE	0,670	0,680		A	C	N	A-1
20700286 (61031)	CAISSE D'EPARGNE	28/11/2007	14/12/2007	20/12/2008	200 000,00	F	FIXE	4,470	4,459		A	P	N	A-1
2486 (1099)	Agence France Locale	13/12/2022	20/12/2022	20/12/2023	30 000 000,00	F	FIXE	3,135	3,181		A	C	N	A-1
275 (1075)	Agence France Locale	29/12/2016	20/03/2017	20/03/2018	10 000 000,00	F	FIXE	1,290	1,309		A	C	N	A-1
498/502 (1085)	Agence France Locale	19/12/2017	20/03/2018	20/03/2019	20 000 000,00	F	FIXE	1,320	1,339		A	C	N	A-1
5019311 (1072)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	29/09/2014	15/12/2014	01/06/2015	2 607 725,00	V	LIVRETA	1,600	1,649		T	P	N	A-1
5047852 (1071)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	27/06/2014	17/07/2014	01/11/2015	6 500 000,00	V	LIVRETA	2,250	2,180		A	P	N	A-1
5188543 (1082)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/06/2017	28/06/2017	01/08/2018	5 032 521,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
5188552 (1081)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/06/2017	28/06/2017	01/08/2018	2 067 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
5188556 (1080)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/06/2017	28/06/2017	01/08/2018	3 586 280,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
5188575 (1083)	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	23/06/2017	28/06/2017	01/08/2018	3 900 000,00	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
5500494 (1084)	CAISSE D'EPARGNE	20/12/2017	20/12/2017	20/12/2018	4 082 660,65	F	FIXE	0,680	0,701		A	P	N	A-1
646 (1037)	Agence France Locale	29/11/2007	10/12/2007	15/01/2009	10 000 000,00	F	FIXE	4,240	4,297		A	C	N	A-1
685 (1051)	SOCIETE GENERALE	28/10/2011	01/12/2011	01/03/2012	3 000 000,00	F	FIXE	4,430	4,571		T	C	N	A-1
800078969 (1068)	Landesbank Hessen-Thüringen (HELABA)	27/05/2014	03/06/2014	03/06/2015	7 000 000,00	V	EUR12M	1,480	1,102		A	C	N	A-1
924670DP (1067)	Deutsche Pfandbriefbank AG	25/11/2013	30/12/2013	15/01/2015	10 000 000,00	F	FIXE	3,350	3,377		A	C	N	A-1
A33110FF (1054)	CAISSE D'EPARGNE	18/11/2011	29/01/2012	01/06/2013	2 500 000,00	F	FIXE	4,560	4,568		A	P	N	A-1
A33110FT (1056)	CAISSE D'EPARGNE	25/11/2011	29/01/2012	01/06/2013	1 200 000,00	F	FIXE	4,510	4,513		A	P	N	A-1
DD03970510 (1074)	ARKEA	10/11/2014	15/12/2014	30/03/2015	5 000 000,00	F	FIXE	1,890	1,939		T	C	N	A-1
DD08810600 (1079)	ARKEA	29/12/2016	30/06/2017	30/06/2018	10 000 000,00	F	FIXE	1,210	1,221		A	C	N	A-1
DD14130203 (1087)	ARKEA	13/11/2018	30/03/2019	30/03/2020	11 500 000,00	F	FIXE	1,480	1,485		A	C	N	A-1
DD14130214 (1088)	ARKEA	13/11/2018	30/03/2019	30/03/2020	11 500 000,00	F	FIXE	1,380	1,385		A	C	N	A-1

Ville de Bordeaux - Budget principal - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MIN512187EUR (1077)	La Banque Postale	29/12/2016	30/06/2017	01/07/2018	10 000 000,00	F	FIXE	1,240	1,245		A	C	N	A-1
MIN517341EUR (1076)	Caisse française de financement local ex Dexia 7023	29/12/2016	30/06/2017	01/07/2018	5 000 000,00	F	FIXE	1,240	1,245		A	C	N	A-1
MIN517342EUR (1078)	Caisse française de financement local ex Dexia 7023	29/12/2016	30/06/2017	01/07/2018	10 000 000,00	F	FIXE	1,240	1,245		A	C	N	A-1
MON267512EUR/0285577/001 (1045)	Caisse française de financement local ex Dexia 7023	28/12/2009	01/02/2010	01/02/2011	3 000 000,00	F	FIXE	3,785	3,841		A	P	N	A-1
MON273020EUR (1046)	Caisse française de financement local ex Dexia 7023	10/11/2010	07/12/2010	01/04/2011	2 250 000,00	F	FIXE	3,140	3,224		T	C	N	A-1
MON273202EUR (1047)	Caisse française de financement local ex Dexia 7023	10/11/2010	17/12/2010	01/04/2011	750 000,00	F	FIXE	1,840	1,853		T	P	N	A-1
MON500123 (1070)	Caisse française de financement local ex Dexia 7023	05/06/2014	09/07/2014	01/08/2015	7 000 000,00	V	EUR12M	1,576	1,397		A	C	N	A-1
MON533178EUR (1089)	Caisse française de financement local ex Dexia 7023	20/12/2019	11/02/2020	01/03/2021	10 000 000,00	F	FIXE	0,860	0,873		A	C	N	A-1
MON533179EUR (1090)	Caisse française de financement local ex Dexia 7023	20/12/2019	11/02/2020	01/03/2021	5 000 000,00	F	FIXE	1,050	1,061		A	C	N	A-1
MON536783EUR (1092)	Caisse française de financement local ex Dexia 7023	27/11/2020	18/12/2020	01/01/2022	10 000 000,00	F	FIXE	0,500	0,505		A	C	N	A-1
MON541398EUR (1096)	Caisse française de financement local ex Dexia 7023	29/11/2021	15/12/2021	01/01/2023	15 000 000,00	F	FIXE	0,660	0,665		A	C	N	A-1
MPH263400EUR (1038)	Caisse française de financement local ex Dexia 7023	22/10/2008	01/12/2008	01/12/2009	8 400 776,83	C	TAUX STRUCTURES	0,000	4,859		A	P	N	B-1
PRET PACT (1093)	ARKEA	16/12/2020	23/12/2020	30/12/2021	10 000 000,00	F	FIXE	0,410	0,465		A	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					<b>106 867,79</b>									

Ville de Bordeaux - Budget principal - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
					106 867,79			0,000	0,000			P	N	-
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					<b>31 919 852,22</b>									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					31 919 852,22									
2014006 (CITEMUR1AHT)	Deutsche Pfandbriefbank AG	22/07/2014	22/07/2014	30/09/2014	25 798 879,54	F	FIXE	3,050	3,086		T	C	N	A-1
2014006 (CITEMUR1ATVA)	URBICITE	22/07/2014	22/07/2014	30/09/2014	5 159 775,97	F	FIXE	3,050	3,086		T	C	N	A-1
2014009 (CITEMUR1B)	URBICITE	22/07/2014	22/07/2014	30/09/2014	961 196,71	F	FIXE	3,050	13,677		T	C	N	A-1
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>71 279,40</b>									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					71 279,40									
201500554 (1086)	C.A.F.	05/11/2015	13/04/2018	25/07/2018	71 279,40	F	FIXE	0,000	0,000		A	C	N	A-1
<b>Total général</b>					<b>505 178 690,18</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)				
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		277 442 225,02					26 273 288,83	4 216 042,78	0,00	2 464 978,81
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		277 442 225,02					26 273 288,83	4 216 042,78	0,00	2 464 978,81
(1043)	N	0,00	A-1	1 333 333,16	1,96	F	FIXE	4,120	666 666,68	72 099,99	0,00	2 746,67
(1049)	N	0,00	A-1	2 816 666,51	3,16	F	FIXE	3,390	866 666,68	113 847,50	0,00	8 821,98
(1052)	N	0,00	A-1	1 333 333,48	3,96	F	FIXE	4,350	333 333,32	67 062,50	0,00	2 900,00
(1055)	N	0,00	A-1	450 000,00	4,42	F	FIXE	4,800	100 000,00	24 600,00	0,00	1 920,00
(1065)	N	0,00	A-1	3 999 999,97	5,16	F	FIXE	3,910	666 666,67	182 466,67	0,00	131 547,40
(1069)	N	0,00	A-1	3 266 666,64	6,43	F	FIXE	2,410	466 666,67	91 222,96	0,00	45 486,52
0014594F (1050)	N	0,00	A-1	1 066 666,63	3,79	F	FIXE	3,980	266 666,67	53 803,70	0,00	9 198,22
0018358H (1059)	N	0,00	A-1	1 199 999,86	4,38	F	FIXE	4,820	266 666,68	66 774,84	0,00	7 551,33
0032606F (1073)	N	0,00	A-1	4 666 666,56	6,93	F	FIXE	1,890	666 666,68	97 396,25	0,00	7 595,00
00754770044-7099338 (1098)	N	0,00	A-1	400 000,00	14,12	F	FIXE	0,650	0,00	0,00	0,00	2 347,20
0421 31408205 01 (1057)	N	0,00	A-1	1 416 666,81	4,16	F	FIXE	0,970	333 333,32	15 762,50	0,00	1 221,48
0421 31408205 02 (1066)	N	0,00	A-1	3 999 999,97	5,08	F	FIXE	3,910	666 666,67	182 466,67	0,00	143 973,70
064407C (1044)	N	0,00	A-1	2 245 156,48	2,09	V	EUR12M	0,137	720 908,44	4 063,51	0,00	3 653,68
0862807 (994)	N	0,00	A-1	126 221,19	0,59	V	LIVRETA	1,800	126 439,86	4 547,90	0,00	952,36
10001796417 (1091)	N	0,00	A-1	9 085 464,87	17,34	F	FIXE	0,980	459 497,25	93 540,63	0,00	59 764,94
10112800 EUR (1048)	N	0,00	A-1	1 636 511,43	2,22	F	FIXE	3,190	512 129,53	68 541,65	0,00	41 048,63
1128758 (1040)	N	0,00	A-1	1 737 063,46	1,00	F	FIXE	4,430	813 665,22	112 997,28	0,00	76 951,91
1208000 (1053)	N	0,00	A-1	5 725 083,88	4,00	F	FIXE	4,510	1 001 137,11	303 352,57	0,00	258 201,28
1220611 (1058)	N	0,00	A-1	2 658 074,69	4,34	F	FIXE	4,510	464 813,66	140 842,26	0,00	80 466,84
1236840 (1064)	N	0,00	A-1	7 051 101,91	5,00	F	FIXE	3,920	1 024 997,46	316 583,10	0,00	276 403,19
1239635 (1063)	N	0,00	A-1	2 053 104,56	5,59	V	LIVRETA	1,725	336 945,13	38 286,55	0,00	3 717,15
1239637 (1062)	N	0,00	A-1	3 422 534,93	5,59	V	LIVRETA	2,125	554 184,12	78 615,74	0,00	8 437,55
1239639 (1060)	N	0,00	A-1	467 568,87	5,59	V	LIVRETA	2,125	75 709,77	10 740,06	0,00	1 152,69
1243508 (1061)	N	0,00	A-1	150 501,51	5,67	V	LIVRETA	2,125	24 313,48	3 455,91	0,00	192,69
1545-1548 (1094)	N	0,00	A-1	23 750 000,00	18,22	F	FIXE	0,495	1 250 000,00	122 375,00	0,00	93 396,88
1865250B (1039)	N	0,00	A-1	879 379,61	0,96	F	FIXE	4,740	839 066,25	82 585,64	0,00	1 968,34
1952-1956 (1097)	N	0,00	A-1	10 000 000,00	19,22	F	FIXE	0,670	0,00	0,00	0,00	53 414,00

Ville de Bordeaux - Budget principal - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
20700286 (61031)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	4,470	17 789,25	795,12	0,00	0,00
2486 (1099)	N	0,00	A-1	30 000 000,00	19,98	F	FIXE	3,135	0,00	0,00	0,00	60,44
275 (1075)	N	0,00	A-1	7 368 421,05	13,22	F	FIXE	1,290	526 315,79	102 973,68	0,00	75 514,03
498/502 (1085)	N	0,00	A-1	16 000 000,00	15,23	F	FIXE	1,320	1 000 000,00	226 893,33	0,00	167 786,67
5019311 (1072)	N	0,00	A-1	1 327 942,55	7,17	V	LIVRETA	1,725	168 684,91	24 290,64	0,00	1 247,41
5047852 (1071)	N	0,00	A-1	4 067 497,79	11,84	V	LIVRETA	1,500	324 668,08	65 882,49	0,00	10 196,60
5188543 (1082)	N	0,00	A-1	3 774 390,75	14,59	F	FIXE	0,000	251 626,05	0,00	0,00	0,00
5188552 (1081)	N	0,00	A-1	1 550 250,00	14,59	F	FIXE	0,000	103 350,00	0,00	0,00	0,00
5188556 (1080)	N	0,00	A-1	2 689 710,00	14,59	F	FIXE	0,000	179 314,00	0,00	0,00	0,00
5188575 (1083)	N	0,00	A-1	2 925 000,00	14,59	F	FIXE	0,000	195 000,00	0,00	0,00	0,00
5500494 (1084)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,680	827 636,72	5 627,92	0,00	0,00
646 (1037)	N	0,00	A-1	166 666,61	0,04	F	FIXE	4,750	666 666,68	28 302,08	0,00	1 671,30
685 (1051)	N	0,00	A-1	800 000,00	3,92	F	FIXE	4,430	200 000,00	41 537,41	0,00	3 051,78
800078969 (1068)	N	0,00	A-1	3 266 666,64	6,43	V	EUR12M	0,860	466 666,67	32 463,41	0,00	16 543,85
924670DP (1067)	N	0,00	A-1	4 666 666,64	6,04	F	FIXE	3,350	666 666,67	182 140,74	0,00	151 556,48
A33110FF (1054)	N	0,00	A-1	1 024 424,93	4,42	F	FIXE	4,560	178 875,26	54 870,49	0,00	27 388,35
A33110FT (1056)	N	0,00	A-1	490 721,50	4,42	F	FIXE	4,510	85 811,75	26 001,65	0,00	12 975,75
DD03970510 (1074)	N	0,00	A-1	2 333 333,44	7,00	F	FIXE	1,890	333 333,32	48 037,50	0,00	245,00
DD08810600 (1079)	N	0,00	A-1	7 500 000,00	14,50	F	FIXE	1,210	500 000,00	96 800,00	0,00	45 996,58
DD14130203 (1087)	N	0,00	A-1	9 775 000,00	16,25	F	FIXE	1,480	575 000,00	153 180,00	0,00	109 790,66
DD14130214 (1088)	N	0,00	A-1	9 775 000,00	16,25	F	FIXE	1,380	575 000,00	142 830,00	0,00	102 372,37
MIN512187EUR (1077)	N	0,00	A-1	7 500 000,00	14,50	F	FIXE	1,240	500 000,00	99 200,00	0,00	46 882,19
MIN517341EUR (1076)	N	0,00	A-1	3 750 000,00	14,50	F	FIXE	1,240	250 000,00	49 600,00	0,00	23 441,10
MIN517342EUR (1078)	N	0,00	A-1	7 500 000,00	14,50	F	FIXE	1,240	500 000,00	99 200,00	0,00	46 882,19
MON267512EUR/0285577/001 (1045)	N	0,00	A-1	748 784,26	2,09	F	FIXE	3,785	230 646,08	37 586,32	0,00	26 294,60
MON273020EUR (1046)	N	0,00	A-1	487 500,00	3,00	F	FIXE	3,140	150 000,00	18 503,10	0,00	3 911,92
MON273202EUR (1047)	N	0,00	A-1	180 461,92	3,00	F	FIXE	1,840	53 395,25	3 935,95	0,00	830,12
MON500123 (1070)	N	0,00	A-1	3 266 666,64	6,59	V	EUR12M	0,588	466 666,67	22 256,89	0,00	8 381,65
MON533178EUR (1089)	N	0,00	A-1	8 666 666,66	12,17	F	FIXE	0,860	666 666,67	80 266,67	0,00	62 485,48
MON533179EUR (1090)	N	0,00	A-1	4 500 000,00	17,17	F	FIXE	1,050	250 000,00	49 875,00	0,00	39 612,33
MON536783EUR (1092)	N	0,00	A-1	9 500 000,00	18,00	F	FIXE	0,500	500 000,00	51 805,55	0,00	47 500,00
MON541398EUR (1096)	N	0,00	A-1	15 000 000,00	19,00	F	FIXE	0,660	0,00	0,00	0,00	103 400,00
MPH263400EUR (1038)	N	0,00	B-1	902 686,66	0,92	C	TAUX STRUCTURES	4,790	859 701,69	85 590,88	0,00	3 723,33
PRET PACT (1093)	N	0,00	A-1	9 000 000,00	18,00	F	FIXE	0,390	500 000,00	37 564,58	0,00	205,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Ville de Bordeaux - Budget principal - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>104 261,65</b>					<b>2 606,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	N	0,00	-	104 261,65	0,00			0,000	2 606,14	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>18 316 116,66</b>					<b>1 568 805,74</b>	<b>589 844,24</b>	<b>0,00</b>	<b>3 194,54</b>
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		18 316 116,66					1 568 805,74	589 844,24	0,00	3 194,54
2014006 (CITEMUR1AHT)	N	0,00	A-1	14 858 140,63	11,50	F	FIXE	3,050	1 266 159,21	477 141,86	0,00	2 517,63
2014006 (CITEMUR1ATVA)	N	0,00	A-1	2 971 628,09	11,50	F	FIXE	3,050	253 231,85	95 428,37	0,00	503,53
2014009 (CITEMUR1B)	N	0,00	A-1	486 347,94	11,75	F	FIXE	3,050	49 414,68	17 274,01	0,00	173,38
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>11 279,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					11 279,40	0,00	0,00	0,00
201500554 (1086)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	0,000	11 279,40	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>295 862 603,33</b>					<b>27 855 980,11</b>	<b>4 805 887,02</b>	<b>0,00</b>	<b>2 468 173,35</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>B1.3</b>

**REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)</b>														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>Barrière simple (B)</b>														
MPH263400EUR (1038)	Caisse française de financement local ex Dexia 7023	8 400 776,83	902 686,66	1	15,00	Du 01/12/2008 Au 01/12/2009	4,79	EUR12M+0,15	0,00		4,790	85 590,88	0,00	0,31
<b>TOTAL (B)</b>		8 400 776,83	902 686,66						0,00			85 590,88	0,00	0,31
<b>Option d'échange (C)</b>														
<b>TOTAL (C)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)</b>														
<b>TOTAL (D)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>Multiplicateur jusqu'à 5 (E)</b>														
<b>TOTAL (E)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>Autres types de structures (F)</b>														
<b>TOTAL (F)</b>		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>8 400 776,83</b>	<b>902 686,66</b>						<b>0,00</b>			<b>85 590,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,31</b>

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

**Ville de Bordeaux - Budget principal - CA - 2022**

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>	<b>B1.4</b>

**TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	64	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,63	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	294 855 655,02	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,31	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	902 686,66	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT</b>	<b>B1.6</b>

**REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)**

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
<b>Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)</b>					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)</b>					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N</b>	<b>B1.7</b>

**EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L’ANNEE N (1)**

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>B1.8</b>

**DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>B2</b>

**METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	<b>Biens de faible valeur</b> - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 0.00 €		0.00
	<b>Catégories de biens amortis</b>		
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	1	08/12/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	5	08/12/2020
L	Autres installations, matériel et outillage techniques	10	08/12/2020
L	Plantations d'arbres et d'arbustes	15	08/12/2020
L	Concess° et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2	08/12/2020
L	Matériel de bureau et matériel informatique	10	08/12/2020
L	Matériel de bureau et matériel informatique	25	08/12/2020
L	Autres immobilisations corporelles	1	08/12/2020
L	Autres immobilisations corporelles	5	08/12/2020
L	Autres immobilisations corporelles	10	08/12/2020
L	Autres immobilisations corporelles cheptel	3	08/12/2020
L	Frais d'études	3	08/12/2020
L	Frais de recherche et de développement	3	08/12/2020
L	Frais d'insertion	3	08/12/2020
L	Participation attributions de compensation d investissement	1	08/12/2020
L	Subventions versées	5	08/12/2020
L	Subventions versées	30	08/12/2020
L	Subventions versées	40	08/12/2020
L	Immeubles de rapport	30	08/12/2020
L	Biens historiques et culturels, dépenses ultérieures immobilisées, mobilier	15	13/12/2022
L	Biens historiques et culturels, dépenses ultérieures immobilisées, mobilier	30	13/12/2022
L	Biens historiques et culturels, dépenses ultérieures immobilisées, mobilier	50	13/12/2022

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES</b>	<b>B3.1</b>

## PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)</b>					
<b>Provisions pour risques et charges (3)</b>		5 042 778,74	6 800 000,00	5 680 000,00	6 162 778,74
<b>Provisions pour litiges</b>		1 562 778,74	0,00	0,00	1 562 778,74
Contentieux	01/01/2008	1 562 778,74	0,00	0,00	1 562 778,74
<b>Provisions pour pertes de change</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Provisions pour garanties d'emprunt</b>		700 000,00	0,00	700 000,00	0,00
Provision pour garantie d'emprunt	08/07/2019	700 000,00	0,00	700 000,00	0,00
<b>Autres provisions pour risques</b>		2 780 000,00	6 800 000,00	4 980 000,00	4 600 000,00
Provision pour pertes recettes	08/06/2021	480 000,00	0,00	480 000,00	0,00
Provision pour inflation	12/07/2022	0,00	4 500 000,00	4 500 000,00	0,00
Provision RCU Grand Parc	08/11/2022	2 300 000,00	2 300 000,00	0,00	4 600 000,00
<b>Dépréciations (3)</b>		4 043 497,52	0,00	1 699 449,01	2 344 048,51
<b>- des immobilisations</b>		1 016 000,00	0,00	1 016 000,00	0,00
Provision déclassement stade Promis	18/12/2018	1 016 000,00	0,00	1 016 000,00	0,00
<b>- des stocks et encours</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>- des comptes de tiers</b>		3 027 497,52	0,00	683 449,01	2 344 048,51
Créances avec risques de non recouvrabilité	01/01/2006	3 027 497,52	0,00	683 449,01	2 344 048,51
<b>- des comptes financiers</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions semi-budgétaires</b>		<b>9 086 276,26</b>	<b>6 800 000,00</b>	<b>7 379 449,01</b>	<b>8 506 827,25</b>
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES (2)</b>					
<b>Provisions pour risques et charges (3)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Provisions pour litiges</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Provisions pour pertes de change</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Provisions pour garanties d'emprunt</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Autres provisions pour risques</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépréciations (3)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>- des immobilisations</b>		0,00	0,00	0,00	0,00



Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des provisions budgétaires</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>		<b>9 086 276,26</b>	<b>6 800 000,00</b>	<b>7 379 449,01</b>	<b>8 506 827,25</b>

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>	<b>B4</b>

**ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				<b>3 411 864,84</b>	<b>1 364 745,84</b>	<b>682 373,07</b>	<b>1 364 745,93</b>
2022	charges liées crise sanitaire covid	5	26/01/2021	3 411 864,84	1 364 745,84	682 373,07	1 364 745,93

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>B5</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

<b>N° opération : 04</b>		<b>Intitulé de l'opération : Travaux d'office de la surveillance administrative (R) Travaux d'office de la surveillance administrative (D)</b>				<b>Date de la délibération : 08/06/2021</b>	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N		
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>911 368,29</b>	<b>2 280 889,27</b>	<b>1 311 369,34</b>	<b>969 519,93</b>	<b>0,00</b>	<b>2 222 737,63</b>	
<b>4541104</b> Travaux d'office de la surveillance administrative (D) (2)	911 368,29	2 280 889,27	1 311 369,34	969 519,93	0,00	2 222 737,63	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>911 368,29</b>	<b>2 280 889,27</b>	<b>1 311 369,34</b>	<b>969 519,93</b>	<b>0,00</b>	<b>2 222 737,63</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>320 885,38</b>	<b>2 988 600,70</b>	<b>0,00</b>	<b>2 988 600,70</b>	<b>0,00</b>	<b>320 885,38</b>	
<b>4541204</b> Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	197 344,96	2 988 600,70	0,00	2 988 600,70	0,00	197 344,96	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	123 540,42	0,00	0,00	0,00	0,00	123 540,42	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>320 885,38</b>	<b>2 988 600,70</b>	<b>0,00</b>	<b>2 988 600,70</b>	<b>0,00</b>	<b>320 885,38</b>	

<b>N° opération : 05</b>		<b>Intitulé de l'opération : Travaux d'office de l'hygiène (R) Travaux d'office de l'hygiène (D)</b>				<b>Date de la délibération : 08/06/2021</b>	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N		
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>135 922,59</b>	<b>483 742,63</b>	<b>0,00</b>	<b>483 742,63</b>	<b>0,00</b>	<b>135 922,59</b>	
<b>4541105</b> Travaux d'office de l'hygiène (D) (2)	135 922,59	483 742,63	0,00	483 742,63	0,00	135 922,59	
<i>040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a – c)</b>	<b>135 922,59</b>	<b>483 742,63</b>	<b>0,00</b>	<b>483 742,63</b>	<b>0,00</b>	<b>135 922,59</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>124 188,99</b>	<b>571 362,67</b>	<b>0,00</b>	<b>571 362,67</b>	<b>0,00</b>	<b>124 188,99</b>	
<b>4541205</b> Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	124 188,99	571 362,67	0,00	571 362,67	0,00	124 188,99	
<i>040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<i>041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>124 188,99</b>	<b>571 362,67</b>	<b>0,00</b>	<b>571 362,67</b>	<b>0,00</b>	<b>124 188,99</b>	

N° opération : 18		Intitulé de l'opération : Dispositif lutte contre la précarité énergét - Particip EDF (D) Dispositif lutte contre la précarité énergét - Particip EDF (R)				Date de la délibération : 08/06/2021
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>87 800,00</b>	<b>4 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>87 800,00</b>
458118 Dispositif lutte contre la précarité énergét - Particip EDF (D) (2)	87 800,00	4 500,00	0,00	4 500,00	0,00	87 800,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>87 800,00</b>	<b>4 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>87 800,00</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>
458218 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>

N° opération : 19		Intitulé de l'opération : OUC - Commerce et artisanat (D)				Date de la délibération : 29/03/2022
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>195 308,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>195 308,36</b>
458119 OUC - Commerce et artisanat (D) (2)	195 308,36	0,00	0,00	0,00	0,00	195 308,36
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>195 308,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>195 308,36</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>214 329,37</b>	<b>-12 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 700,00</b>	<b>-25 400,00</b>	<b>214 329,37</b>
458219 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	214 329,37	0,00	0,00	0,00	0,00	214 329,37
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458219 Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	-12 700,00	0,00	12 700,00	-25 400,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>214 329,37</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>214 329,37</b>

N° opération : 22		Intitulé de l'opération : PNRQAD Bordeaux Recentre - OPAH RU - Participation CUB (D) PNRQAD Bordeaux Recentre - OPAH RU - Participation CUB (R)				Date de la délibération : 08/06/2021
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>82 859,00</b>	<b>99 341,00</b>	<b>21 000,00</b>	<b>78 341,00</b>	<b>0,00</b>	<b>103 859,00</b>
458122 PNRQAD Bordeaux Recentre - OPAH RU - Participation CUB (D) (2)	82 859,00	99 341,00	21 000,00	78 341,00	0,00	103 859,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>82 859,00</b>	<b>99 341,00</b>	<b>21 000,00</b>	<b>78 341,00</b>	<b>0,00</b>	<b>103 859,00</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>53 964,00</b>	<b>133 036,00</b>	<b>19 600,00</b>	<b>113 436,00</b>	<b>0,00</b>	<b>73 564,00</b>
458222 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	53 964,00	133 036,00	19 600,00	113 436,00	0,00	73 564,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>53 964,00</b>	<b>133 036,00</b>	<b>19 600,00</b>	<b>113 436,00</b>	<b>0,00</b>	<b>73 564,00</b>

N° opération : 28		Intitulé de l'opération : Travaux d'enfouissement réseaux pour le compte de BM (R) Travaux d'enfouissement réseaux pour le compte de BM (D)				Date de la délibération : 08/06/2021
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>288 990,45</b>	<b>7 001,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 001,22</b>	<b>288 990,45</b>
458128 Travaux d'enfouissement réseaux pour le compte de BM (D) (2)	288 990,45	7 001,22	0,00	0,00	7 001,22	288 990,45
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>288 990,45</b>	<b>7 001,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 001,22</b>	<b>288 990,45</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>629 645,00</b>	<b>0,00</b>	<b>288 990,45</b>	<b>340 654,55</b>	<b>0,00</b>
458228 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	629 645,00	0,00	288 990,45	340 654,55	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>629 645,00</b>	<b>0,00</b>	<b>288 990,45</b>	<b>340 654,55</b>	<b>0,00</b>

N° opération : 30		Intitulé de l'opération : GS Niel Hortense (R) GS Niel Hortense				Date de la délibération : 30/03/2021	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N		
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>14 666 689,72</b>	<b>703 524,53</b>	<b>284 144,55</b>	<b>0,00</b>	<b>419 379,98</b>	<b>14 950 834,27</b>	
458130 GS Niel Hortense (2)	14 666 689,72	703 524,53	284 144,55	0,00	419 379,98	14 950 834,27	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>14 666 689,72</b>	<b>703 524,53</b>	<b>284 144,55</b>	<b>0,00</b>	<b>419 379,98</b>	<b>14 950 834,27</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>10 189 942,80</b>	<b>5 180 581,60</b>	<b>4 983 888,39</b>	<b>0,00</b>	<b>196 693,21</b>	<b>15 173 831,19</b>	
458230 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	10 189 942,80	5 180 581,60	4 983 888,39	0,00	196 693,21	15 173 831,19	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>10 189 942,80</b>	<b>5 180 581,60</b>	<b>4 983 888,39</b>	<b>0,00</b>	<b>196 693,21</b>	<b>15 173 831,19</b>	

N° opération : 33		Intitulé de l'opération : CNC - Centre National du Cinéma CNC - Centre National du Cinéma (D)				Date de la délibération : 09/11/2021 08/06/2021	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N		
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>266 666,65</b>	<b>2 500,00</b>	<b>2 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>269 166,65</b>	
458133 CNC - Centre National du Cinéma (D) (2)	266 666,65	2 500,00	2 500,00	0,00	0,00	269 166,65	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>266 666,65</b>	<b>2 500,00</b>	<b>2 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>269 166,65</b>	
<b>RECETTES (b)</b>	<b>306 966,66</b>	<b>-37 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>141 944,44</b>	<b>-179 444,44</b>	<b>306 966,66</b>	
458233 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	306 966,66	52 222,22	0,00	52 222,22	0,00	306 966,66	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
458233 Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	-89 722,22	0,00	89 722,22	-179 444,44	0,00	
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>306 966,66</b>	<b>52 222,22</b>	<b>0,00</b>	<b>52 222,22</b>	<b>0,00</b>	<b>306 966,66</b>	

N° opération : 34		Intitulé de l'opération : Fonds de soutien création numérique - CNC (R) Fonds de soutien création numérique - CNC (D)				Date de la délibération : 08/06/2021
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>17 777,77</b>	<b>166,67</b>	<b>166,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 944,44</b>
458134 Fonds de soutien création numérique - CNC (D) (2)	17 777,77	166,67	166,67	0,00	0,00	17 944,44
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>17 777,77</b>	<b>166,67</b>	<b>166,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 944,44</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>17 944,44</b>	<b>0,00</b>	<b>17 944,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
458234 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	17 944,44	0,00	17 944,44	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>17 944,44</b>	<b>0,00</b>	<b>17 944,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

N° opération : 35		Intitulé de l'opération : GS Niel Hortense - reversement DSIL GS à BM				Date de la délibération : 30/03/2021
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>3 763 245,00</b>	<b>3 763 245,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 763 245,00</b>
458135 GS Niel Hortense - reversement DSIL GS à BM (2)	0,00	3 763 245,00	3 763 245,00	0,00	0,00	3 763 245,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>3 763 245,00</b>	<b>3 763 245,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 763 245,00</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>3 763 245,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 763 245,00</b>
458235 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	3 763 245,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 763 245,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>3 763 245,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 763 245,00</b>

N° opération : 36		Intitulé de l'opération : RCU - Grand Parc				Date de la délibération : 29/03/2022
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits sans emploi	
<b>DEPENSES (a)</b>	<b>0,00</b>	<b>3 900 000,00</b>	<b>3 780 372,48</b>	<b>0,00</b>	<b>119 627,52</b>	<b>3 780 372,48</b>

N° opération : 36		Intitulé de l'opération : RCU - Grand Parc				Date de la délibération : 29/03/2022
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice			Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser		Crédits sans emploi
<b>458136</b> RCU - Grand Parc (2)	0,00	3 900 000,00	3 780 372,48	0,00	119 627,52	3 780 372,48
<b>040</b> Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>041</b> Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses nettes (a - c)</b>	<b>0,00</b>	<b>3 900 000,00</b>	<b>3 780 372,48</b>	<b>0,00</b>	<b>119 627,52</b>	<b>3 780 372,48</b>
<b>RECETTES (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>3 900 000,00</b>	<b>3 742 800,00</b>	<b>37 572,48</b>	<b>119 627,52</b>	<b>3 742 800,00</b>
<b>458236</b> Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	3 900 000,00	3 742 800,00	37 572,48	119 627,52	3 742 800,00
<b>040</b> Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>041</b> Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Recettes nettes (b - d)</b>	<b>0,00</b>	<b>3 900 000,00</b>	<b>3 742 800,00</b>	<b>37 572,48</b>	<b>119 627,52</b>	<b>3 742 800,00</b>

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(4) Indiquer le chapitre.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – EMPRUNTS GARANTIS</b>	<b>B7.1</b>

**ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
<b>Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					<b>1 300 000,00</b>	<b>886 327,05</b>										<b>10 902,35</b>	<b>105 198,61</b>	
C.C.A.S.	2018	P	Investissements 2018	CREDIT AGRICOLE AQUITAINE	1 300 000,00	886 327,05	7,96	T	F	FIXE	1,167	F	FIXE	1,145	A-1		10 902,35	105 198,61
<b>Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)</b>					<b>67 351 278,64</b>	<b>39 214 029,54</b>										<b>750 936,53</b>	<b>2 586 867,75</b>	
APIMI ASS INOVATION MATIERE INTEGRATION	2006	P	Création d une structure innovante pour l accueil petite enfance APIMI	CDC	347 739,00	167 570,58	9,25	A	V	LEP	2,538	V	LEP	1,200	A-1		2 199,05	15 683,76
ASS. PITCHOUN	2008	P	Acquisition immeuble 16/18 rue de Nuits	CREDIT COOPERATIF	325 000,00	25 578,43	0,83	M	F	FIXE	5,064	F	FIXE	4,950	A-1		2 042,10	28 723,73
ASS. PITCHOUN	2021	P	Acquisition 50 Rue Jean Renaud Dandicolle Bordeaux	CREDIT COOPERATIF	2 617 000,00	2 617 000,00	24,01	M	F	FIXE	1,416	F	FIXE	1,400	A-1		34 195,50	0,00
ASS. RECLASS. PAR TRAVAIL HANDICAPES MOTEURS	2007	P	Agrandissement et aménagement réfectoire, isolation du bruit. Tr 1	CREDIT COOPERATIF	408 800,00	0,00	0,00	T	F	FIXE	4,353	F	FIXE	4,300	A-1		98,71	9 182,12
ASS. RECLASS. PAR TRAVAIL HANDICAPES MOTEURS	2007	P	Agrandissement et aménagement réfectoire et isolation du bruit. Tr 2	CREDIT COOPERATIF	149 350,00	0,00	0,00	T	F	FIXE	4,340	F	FIXE	4,300	A-1		36,06	3 354,53
ASS. RECLASS. PAR TRAVAIL HANDICAPES MOTEURS	2007	P	Aménagement de bureaux CAT bel air	CREDIT COOPERATIF	120 000,00	-0,05	0,00	T	V	LIVRETA	2,907	V	LIVRETA	2,385	A-1		143,79	10 584,41

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
ASS. RECLASS. PAR TRAVAIL HANDICAPES MOTEURS	2015	C	Travaux de rénovation remise aux normes des cuisines 40 rue du Moulineau	CREDIT COOPERATIF	325 000,00	0,00	0,00	M	F	FIXE	1,458	F	FIXE	1,450	A-1		28,05	11 606,95
Ass. ADAPEI de la Gironde	2008	C	Refinancement des prêts MON229631EUR et MON238353EUR	SFIL	1 224 547,15	462 606,67	8,42	T	F	FIXE	5,098	F	FIXE	5,000	A-1		24 831,10	54 424,32
Ass. les Coqs Rouges	2018	P	Restructuration et renovation siege social	SOCIETE GENERALE	2 000 000,00	1 521 382,18	6,00	A	F	FIXE	1,450	F	FIXE	1,450	A-1		25 555,00	241 031,41
Association AGEAC-CSF	2011	P	Acquisition locaux résidence "terrasses Armagnac"	CREDIT MUTUEL	215 000,00	96 102,13	5,28	M	F	FIXE	3,556	F	FIXE	3,500	A-1		3 670,58	16 108,66
Association ALEMA	2012	P	Crèche "A petits pas" travaux d'agrandissement	CREDIT COOPERATIF	130 000,00	0,00	0,00	M	F	FIXE	3,526	F	FIXE	3,470	A-1		201,82	12 635,05
Association Brins d'Eveil	2015	P	Brins d'Eveil renégociation de prêts de la Pouponnière du centre suite à la fusion	CAISSE D'EPARGNE	600 252,46	246 824,24	4,51	M	F	FIXE	2,071	F	FIXE	2,050	A-1		5 703,75	50 841,94
Association P tit Bout chou	2011	P	Acquisition d'une maison d'habitation et travaux extension crèche P'tit Bout'chou	CREDIT COOPERATIF	1 022 000,00	703 954,90	11,89	T	F	FIXE	3,917	F	FIXE	3,860	A-1		28 270,79	45 301,21
Association d éducation populaire Saint-Gabriel	2012	X	Ecole Saint Gabriel réaménagement classes de maternelle et sanitaires	CREDIT COOPERATIF	700 000,00	393 266,64	9,35	M	F	FIXE	3,748	F	FIXE	3,690	A-1		15 204,76	34 489,52
Association d éducation populaire Saint-Gabriel	2013	P	Ecole Saint Gabriel tx classes maternelles et sanitaires phase 2	CREDIT COOPERATIF	500 000,00	352 890,65	15,85	M	F	FIXE	3,043	F	FIXE	3,010	A-1		10 941,71	16 930,93
Association d éducation populaire Saint-Gabriel	2017	P	Mise aux normes de locaux d'enseignement et agrandissement du lieu de restauration scolaire	SOCIETE GENERALE	150 000,00	106 589,27	4,44	M	F	FIXE	0,772	F	FIXE	0,800	A-1		953,27	23 170,09
Association le P'tit Campus	2011	X	crèche interuniversitaire "le p'tit campus"	CREDIT COOPERATIF	135 000,00	69 653,21	8,20	T	F	FIXE	3,638	F	FIXE	3,700	A-1		2 741,96	7 093,58
FABRIQUE POLA	2018	P	Financement de travaux visant à l'installation de la fabrique POLA sur le site de Pargade, à Bordeaux	CREDIT COOPERATIF	250 000,00	192 779,78	11,50	M	F	FIXE	1,549	F	FIXE	1,500	A-1		3 015,88	15 245,48

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
FABRIQUE POLA	2018	P	Cofinancement avec le Crédit coopératif de travaux d'installation de la fabrique POLA	LA BANQUE POSTALE	49 543,38	38 833,19	11,54	M	F	FIXE	1,511	F	FIXE	1,500	A-1		607,34	3 047,02
FABRIQUE POLA	2018	P	Cofinancement avec le Crédit coopératif de travaux d'installation de la fabrique POLA	LA BANQUE POSTALE	165 956,62	127 589,40	11,54	M	F	FIXE	1,511	F	FIXE	1,500	A-1		1 995,40	10 011,08
FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG	2008	P	Extension EHPAD Dames de la Foi	CREDIT COOPERATIF	1 650 000,00	1 086 013,90	15,04	T	V	LIVRETA	3,165	V	LIVRETA	1,880	A-1		20 978,51	50 179,79
FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG	2018	C	CRECHE VILLA PIA	CREDIT COOPERATIF	500 000,00	381 578,90	14,50	T	F	FIXE	1,455	F	FIXE	1,400	A-1		5 572,37	26 315,80
Fondation d'Apprentis d'Auteuil	2012	P	Fondation d'Apprentis d'Auteuil structure multi accueil Bordeaux Maritime	BNP-PARIBAS	464 600,00	182 132,33	4,75	A	F	FIXE	3,499	F	FIXE	3,500	A-1		7 523,18	32 815,75
INCITE BORDEAUX LA CUB	2005	P	Acq nouv siège social 95-101 crs Victor HugO	DEXIA CREDIT LOCAL	1 000 000,00	191 900,74	2,92	T	F	FIXE	3,041	F	FIXE	3,290	A-1		7 652,88	59 888,12
INCITE BORDEAUX LA CUB	2006	P	Travaux centre commercial du Grand Parc	CREDIT COOPERATIF	1 940 000,00	897 763,21	9,00	S	V	LIVRETA	2,702	V	LIVRETA	1,510	A-1		14 452,72	83 485,39
Institut Bergonier	2016	P	Financement de la construction d'un pôle chirurgical	LA BANQUE POSTALE	7 500 000,00	5 672 896,96	13,13	M	F	FIXE	1,441	F	FIXE	1,440	A-1		84 726,85	388 518,65
Institut Bergonier	2017	C	Construction du nouveau Pôle Chirurgical Josy REIFFERS, 229 Cours de l'Argonne, Bordeaux	CAISSE D'EPARGNE	4 825 000,00	3 283 680,42	12,18	M	F	FIXE	1,409	F	FIXE	1,400	A-1		48 004,30	268 055,64
MAISON DE RETRAITE TERRE NEGRE	2014	P	Terre Nègre tx reconstruction/rénovation pavillon (montant total 3 prêts 20 567 387 euros)	CAISSE D'EPARGNE	13 423 780,00	10 609 696,38	18,58	T	V	LIVRETA	2,468	V	LIVRETA	1,860	A-1		202 451,87	468 834,89
MAISON DE RETRAITE TERRE NEGRE	2014	C	Terre Nègre tx de reconstruction/renovation (montant total des 3 prêts 20 567 387)	CAISSE D'EPARGNE	1 477 443,00	1 113 007,06	18,76	M	F	FIXE	3,314	F	FIXE	2,550	A-1		29 197,98	59 097,72
MAISON DE RETRAITE TERRE NEGRE	2016	P	Terre Nègre tx de reconstruction/rénovation pavillon (montant total 3 prêts 20 567 387 euros)	CREDIT FONCIER DE FRANCE	5 666 164,00	4 616 851,71	21,33	T	F	FIXE	1,781	F	FIXE	1,780	A-1		85 296,12	174 784,66

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
MAISON DE RETRAITE TERRE NEGRE	2005	C	Travaux de réhabilitation du Pavillon Maurel	CDC	255 877,00	38 381,55	2,92	A	V	LIVRETA	2,956	V	LIVRETA	1,500	A-1		767,63	12 793,85
MAISON DE RETRAITE TERRE NEGRE	2019	C	Restructuration et humanisation du bâtiment Buhan	CDC	200 462,47	66 820,83	1,75	A	V	LIVRETA	1,895	V	LIVRETA	1,550	A-1		1 553,58	33 410,41
MAISON DE RETRAITE TERRE NEGRE	2018	C	Refinancement de prêt Dexia de 5 961 104€	CAISSE D'EPARGNE	4 487 469,00	3 649 150,55	18,33	T	F	FIXE	2,097	F	FIXE	2,090	A-1		78 843,84	197 251,40
MAISON DE RETRAITE TERRE NEGRE	2023	P	Refinancement prêt PLS Crédit Foncier 7 726 709 Y	LA BANQUE POSTALE	10 575 294,56	0,00	17,92	T	F	FIXE	2,028	F		2,000	A-1		0,00	0,00
Pact Habitat et Développement de la Gironde	2007	P	Transformation avance trésorerie consentie par l'ANPEEC	CILG	500 000,00	180 700,50	6,24	A	F	FIXE	0,427	F	FIXE	0,500	A-1		1 030,02	25 303,21
Société Les Fils de Madame Géraud	2009	C	Droit d'entrée au titre de l'utilisation des équipements et ouvrage marché des Capucins	SOCIETE GENERALE	1 450 000,00	120 833,28	1,01	T	V	EUR3M	1,210	V	EUR3M	0,265	A-1		448,06	96 666,68
<b>Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social</b>					<b>27 572 175,72</b>	<b>16 590 023,65</b>											<b>274 782,47</b>	<b>1 710 902,96</b>
ADOMA	1989	P	Acquisition amélioration de 6 logts 6 quai de Bacalan	CDC	277 266,95	55 805,07	3,09	A	V	LIVRETA	4,087	V	LIVRETA	1,800	A-1		1 257,13	14 035,67
ADOMA	1990	P	Acquisition réhabilitation immeuble 8 rue Clare	CDC	327 388,53	63 592,77	3,92	A	V	LIVRETA	3,994	V	LIVRETA	1,450	A-1		532,37	16 151,03
ADOMA	1987	P	Acq. Amélioration 2 logements 13 Rue Porte de la Monnaie	CDC	78 008,16	7 559,19	1,84	A	V	LIVRETA	3,970	V	LIVRETA	1,020	A-1		116,22	3 834,52
ADOMA	1987	P	Acq. amélioration 2 logements 13 rue Porte de la Monnaie	CDC	76 727,59	7 435,10	1,84	A	V	LIVRETA	3,970	V	LIVRETA	1,020	A-1		114,31	3 771,57
ADOMA	2017	P	Contrat CDC n° 1306413	CDC	149 360,94	84 047,43	6,09	A	V	LIVRETA	1,664	V	LIVRETA	1,100	A-1		1 065,56	12 822,04
ADOMA	2017	P	Contrat CDC n° 1306422	CDC	491 137,48	276 369,73	6,59	A	V	LIVRETA	1,727	V	LIVRETA	1,100	A-1		3 503,85	42 162,19
ADOMA	2017	P	Contrat CDC n° 1306428	CDC	364 669,06	216 356,15	7,17	A	V	LIVRETA	1,707	V	LIVRETA	1,100	A-1		2 700,44	29 138,38
ADOMA	2017	P	Contrat CDC n° 1306456	CDC	107 343,66	62 004,96	6,34	A	V	LIVRETA	1,657	V	LIVRETA	1,100	A-1		782,08	9 093,54
ADOMA	2017	P	Contrat CDC n° 1306510	CDC	21 646,26	13 590,20	8,25	A	V	LIVRETA	1,750	V	LIVRETA	1,100	A-1		167,11	1 601,49
AQUITANIS - OPH DE BORDEAUX METROPOLE	1997	P	Construction d'une résidence Dulamon	CDC	186 602,32	60 183,59	6,09	A	V	LIVRETA	3,164	V	LIVRETA	1,300	A-1		886,22	7 987,36

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
AQUITANIS - OPH DE BORDEAUX METROPOLE	2001	P	Construction de 8 logements cité Claveau	CDC	403 044,86	180 284,92	12,17	A	V	LIVRETA	2,453	F	FIXE	0,700	A-1		1 354,41	13 202,67
AQUITANIS - OPH DE BORDEAUX METROPOLE	2001	P	Construction de 8 logements individuels cité Claveau T 1	CDC	385 321,45	171 711,31	12,17	A	V	LIVRETA	2,364	F	FIXE	0,700	A-1		1 290,00	12 574,81
AQUITANIS - OPH DE BORDEAUX METROPOLE	2018	P	Acquisition amélioration 11 logts. 33/35 rue Traversanne	CDC	172 702,57	140 323,82	17,50	A	V	LIVRETA	2,734	V	LIVRETA	1,800	A-1		2 673,62	8 210,48
AQUITANIS - OPH DE BORDEAUX METROPOLE	2020	P	Constr. 202 logts. étudiants rue du Tauzin à Bordeaux	CDC	1 465 869,98	1 120 264,22	5,09	A	V	LIVRETA	2,111	V	LIVRETA	1,400	A-1		18 126,42	174 479,88
AQUITANIS - OPH DE BORDEAUX METROPOLE	2020	P	Constr. d une maison de retraite et de 107 logements R.P.A.	CDC	1 066 757,10	889 327,78	8,00	A	V	LIVRETA	2,227	V	LIVRETA	1,400	A-1		13 704,80	89 586,50
AQUITANIS - OPH DE BORDEAUX METROPOLE	2020	P	Constr. d une maison de retraite et de 107 logts R.P.A.	CDC	412 852,62	308 827,80	7,92	A	V	LIVRETA	2,240	V	LIVRETA	1,400	A-1		4 818,58	35 356,74
AQUITANIS - OPH DE BORDEAUX METROPOLE	2020	P	Construction de 4 logements cité Claveau	CDC	137 495,36	106 254,23	10,34	A	V	LIVRETA	2,310	V	LIVRETA	1,400	A-1		1 631,62	10 289,82
AQUITANIS - OPH DE BORDEAUX METROPOLE	2020	P	Construction de 8 logements collectifs cité Claveau T 1	CDC	225 065,54	175 486,25	11,42	A	V	LIVRETA	2,325	V	LIVRETA	1,400	A-1		2 684,06	16 232,01
AQUITANIS - OPH DE BORDEAUX METROPOLE	2020	P	Construction de 12 logements individuels cité Claveau T 1	CDC	457 333,70	356 588,45	11,42	A	V	LIVRETA	2,325	V	LIVRETA	1,400	A-1		5 454,01	32 983,49
AQUITANIS - OPH DE BORDEAUX METROPOLE	2020	P	Contrat CDC n° 0942253	CDC	628 770,47	431 163,70	5,67	A	V	LIVRETA	2,167	V	LIVRETA	1,400	A-1		6 976,44	67 153,26
AQUITANIS - OPH DE BORDEAUX METROPOLE	2020	P	Construction de 9 logements rue Dupérat cité Claveau	CDC	46 456,67	42 770,91	30,17	A	V	LIVRETA	2,716	V	LIVRETA	1,500	A-1		668,92	1 823,69
AQUITANIS - OPH DE BORDEAUX METROPOLE	2020	P	Construction de 9 logements rue Dupérat cité Claveau	CDC	280 245,71	244 640,67	15,17	A	V	LIVRETA	2,456	V	LIVRETA	1,400	A-1		3 671,85	17 634,15
AQUITANIS - OPH DE BORDEAUX METROPOLE	2020	P	Réhabilitation de 231 logements étudiants rue de Budos	CDC	703 477,41	464 129,73	3,09	A	V	LIVRETA	1,920	V	LIVRETA	1,400	A-1		8 164,18	119 025,71
AQUITANIS - OPH DE BORDEAUX METROPOLE	2020	P	Constr. 164 logements étudiants crs de la Marne à Bordeaux	CDC	1 195 602,35	788 816,50	3,17	A	V	LIVRETA	1,907	V	LIVRETA	1,400	A-1		13 875,51	202 291,39

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
AQUITANIS - OPH DE BORDEAUX METROPOLE	2020	P	Réhabilitation de 231 logements étudiants rue de Budos	CDC	621 760,53	349 728,80	3,59	A	V	LIVRETA	2,007	V	LIVRETA	1,400	A-1		6 151,83	89 687,69
AQUITANIS - OPH DE BORDEAUX METROPOLE	2017	P	Contrat CDC n° 5187741	CDC	41 324,00	36 131,60	31,84	A	V	LIVRETA	1,445	V	LIVRETA	0,300	A-1		111,62	1 074,25
CDC HABITAT	2014	P	Travaux de restructuration et d'amélioration RPA Achard	CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 550 000,00	1 138 863,26	16,83	A	F	FIXE	2,102	F	FIXE	2,110	A-1		25 195,27	55 225,33
CDC HABITAT	2014	P	Contrat CDC n° 5019244	CDC	1 256 802,00	898 371,30	16,84	A	V	LIVRETA	1,904	V	LIVRETA	1,100	A-1		10 408,12	47 821,48
DIACONAT DE BORDEAUX	2007	P	Reconstruction du centre d'accueil d'urgence Mamré	CDC	178 523,00	124 064,96	24,59	A	V	LIVRETA	1,466	V	LIVRETA	0,300	A-1		386,51	4 771,95
DOMOFRANCE	1989	P	Acquisition amélioration 280 logts résidence Saint Jean	CDC	2 297 487,95	57 863,47	3,92	A	V	LIVRETA	1,427	V	LIVRETA	1,500	A-1		1 089,46	14 767,42
DOMOFRANCE	2005	P	Acquisition amélioration logement individuel 76 rue Lecoq	CDC	51 218,00	13 432,14	17,92	A	V	LIVRETA	2,687	V	LIVRETA	1,200	A-1		169,17	665,00
DOMOFRANCE	2005	P	Acquisition amélioration logement 16 rue Ampère	CDC	24 426,00	8 780,65	17,92	A	V	LIVRETA	2,605	V	LIVRETA	1,200	A-1		110,58	434,72
DOMOFRANCE	2006	P	Acquisition amélioration immeuble rue St Vincent de Paul (hôtel Mauriac)	CDC	64 912,00	54 157,46	34,84	A	V	LIVRETA	2,042	V	LIVRETA	1,000	A-1		554,45	1 287,11
DOMOFRANCE	2008	P	amélioration maison relais 199 ter quai de Brazza	CDC	835 300,00	619 145,51	27,59	A	V	LIVRETA	1,842	F	FIXE	0,980	A-1		6 255,17	19 137,06
DOMOFRANCE	2008	P	Acquisition maison relais 199 ter quai de Brazza	CDC	137 750,00	112 248,34	35,59	A	V	LIVRETA	2,452	V	LIVRETA	1,300	A-1		1 490,86	2 433,33
DOMOFRANCE	2009	P	Construction d'une maison relais 199 ter quai de brazza	CDC	158 655,00	119 279,59	27,59	A	V	LIVRETA	1,513	F	FIXE	0,980	A-1		1 205,07	3 686,79
DOMOFRANCE	2009	P	travaux amélioration logement 67 rue Brun	CDC	132 794,00	63 265,07	27,09	A	V	LIVRETA	1,316	V	LIVRETA	0,300	A-1		196,28	2 162,80
DOMOFRANCE	2019	P	Construction de 9 logements Cité Jardin	CDC	398 026,85	149 979,37	9,17	A	V	LIVRETA	2,128	V	LIVRETA	1,300	A-1		2 153,62	15 683,94
DOMOFRANCE	2019	P	Construction de 5 logements Cité Jardin	CDC	107 417,10	46 139,69	10,92	A	V	LIVRETA	2,253	V	LIVRETA	1,300	A-1		656,29	4 344,19
DOMOFRANCE	2019	P	Construction de 9 logements Cité Jardin	CDC	346 031,91	254 039,83	11,17	A	V	LIVRETA	2,406	V	LIVRETA	1,500	A-1		4 098,48	19 191,89
DOMOFRANCE	2019	P	Construction de 18 logements Cité Jardin	CDC	609 193,60	457 541,96	12,92	A	V	LIVRETA	2,516	V	LIVRETA	1,500	A-1		7 338,07	31 662,97

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
DOMOFRANCE	2019	P	Construction de 13 logements individuels Cité Jardin 3e T	CDC	390 194,63	282 732,30	15,34	A	V	LIVRETA	2,284	V	LIVRETA	1,170	A-1		3 554,47	21 068,96
DOMOFRANCE	2019	P	Acquis. foncière & constr. 13 logts indiv cité Jardin 3e T	CDC	101 477,58	83 832,94	30,34	A	V	LIVRETA	2,816	V	LIVRETA	1,550	A-1		1 354,15	3 531,48
DOMOFRANCE	2017	P	Contrat CDC n° 5186756	CDC	55 355,00	50 359,95	44,34	A	V	LIVRETA	1,485	V	LIVRETA	0,300	A-1		154,21	1 043,81
DOMOFRANCE	2017	P	Contrat CDC n° 5186757	CDC	1 089 274,00	917 642,13	34,34	A	V	LIVRETA	1,417	V	LIVRETA	0,300	A-1		2 968,84	26 072,74
DOMOFRANCE	2019	P	Rachat de patrimoine à la SA d'HLM Logévie	CDC	209 562,47	188 087,89	21,34	A	F	FIXE	1,328	F	FIXE	1,400	A-1		2 734,84	7 257,94
ENEAL, SOCIETE ANONYME D'HABITATION A LOYER MODERE-FONCIERE MEDICO SOCIALE FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG	2005	P	Restauration de l'immeuble 1 rue Maucoudinat	CDC	29 765,00	3 316,84	2,92	A	V	LIVRETA	2,653	V	LIVRETA	1,200	A-1		53,22	1 118,26
INCITE BORDEAUX LA CUB	2012	P	Maison relais 195-197 rue de Pessac	CDC	250 000,00	130 045,97	9,42	A	V	LIVRETA	1,095	V	LIVRETA	0,300	A-1		428,52	12 791,62
INCITE BORDEAUX LA CUB	2008	P	Rénovation de logements cité du Grand Parc	CAISSE D'EPARGNE	1 500 000,00	275 431,93	1,29	A	F	FIXE	4,620	F	FIXE	4,620	A-1		18 669,16	128 662,35
INCITE BORDEAUX LA CUB	2012	P	Grand Parc 672 travaux de menuiseries	CREDIT COOPERATIF	500 000,00	190 408,06	4,50	T	F	FIXE	3,916	F	FIXE	3,860	A-1		8 218,71	35 846,89
INCITE BORDEAUX LA CUB	2012	P	Travaux de réfection des halls et portes entrée Grand Parc	CREDIT COOPERATIF	250 000,00	90 738,47	4,25	T	F	FIXE	3,947	F	FIXE	3,890	A-1		3 972,07	18 105,99
INCITE BORDEAUX LA CUB	2015	C	Ilôt Counord construction de 40 logements sociaux	LA BANQUE POSTALE	1 028 500,00	668 525,00	12,79	T	F	FIXE	1,914	F	FIXE	1,900	A-1		13 312,66	51 425,00
INCITE BORDEAUX LA CUB	2018	P	Avenue Emile Counord (transfert DEXIA)	CDC	15 278,36	13 172,25	15,84	A	V	LIVRETA	2,365	V	LIVRETA	2,510	A-1		344,70	560,85
INCITE BORDEAUX LA CUB	2016	P	Refinancement opération "Arc en ciel" de 40 logements sociaux au 127 av Emilie Counord	ARKEA	3 680 000,00	2 925 162,44	16,58	T	F	FIXE	1,844	F	FIXE	1,830	A-1		55 226,36	147 936,76
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>96 223 454,36</b>	<b>56 690 380,24</b>											<b>1 036 621,35</b>	<b>4 402 969,32</b>

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B7.2</b>

<b>Calcul du ratio (1)</b>	<b>Valeur en euros</b>	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (2)	A	3 419 709,74
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	34 195,50
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	32 606 122,90
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>36 060 028,14</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>449 275 942,29</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)</b>	<b>I / II</b>	<b>8,03</b>

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS</b>	<b>B8.1.1</b>

**LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>77 114 090,39</b>	
<b>Personnes de droit privé</b>	<b>43 535 559,89</b>	
<b>Associations</b>	<b>40 891 709,30</b>	
1-2-3 C'EST PARTI	0,00	Locaux
1300	8 500,00	Locaux
2 MAINS LE MONDE	0,00	Formations
2A - ATELIERS ARTISTIQUES	0,00	Locaux
2C2V	2 000,00	
3 COUPS 1 CLAP	0,00	Locaux
3 PIEDS 6 POUCES	1 000,00	
3 S : SEJOUR SPORTIF SOLIDAIRE	18 000,00	
33 SEX'PORT	0,00	Matériel pour manifestations
50/50 BJJ	0,00	Equipements sportifs
5UN7	13 000,00	
60 000 REBONDS NOUVELLE AQUITAINE	3 000,00	
A BIEN DES EGARTS	2 000,00	
A5BIS / ESPACE 29	22 500,00	Locaux
AAO - AM ANGEGBENEM ORT	5 000,00	
ABALONE CHASSE BORDEAUX - ACB	0,00	Equipements sportifs, locaux
ACADEMIE BUSHIKAI KARATE DO	0,00	Equipements sportifs
ACADEMIE DES SCIENCES, BELLES LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX	7 000,00	Locaux
ACADEMIE MANO	0,00	Formations
ACADEMIE YOUNUS	43 500,00	Matériel pour manifestations, équipements sportifs, locaux, formations
ACCOMPAGNEMENT ET RECHERCHE PSYCHO-SOCIO EDUCATIFS POUR LES JEUNES (ARPEJE)	3 400,00	Locaux
ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE ET MEDIATION INTERCULTURELLE - AMI	9 000,00	Locaux
ACCOMPAGNER CONDUIRE TRANSMETTRE - ACT	1 500,00	Locaux
ACCOMPAGNER, PROMOUVOIR, INTEGRER LES DEFICIENTS VISUELS - APIDV	2 500,00	
ACHILLEE ET CIBOULETTE	3 880,00	Formations
ACTIFS 33	5 750,00	
ACTIMAGE	5 000,00	
ACTION CONTRE LA FAIM	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
ACTION EMPLOI REFUGIES (AERE)	0,00	Locaux
ADAPEI - ASSOCIATION DEPARTEMENTALE AMIS ET PARENTS PERSONNES HANDICAPEES MENTALES GIRONDE	1 000,00	Locaux
ADELPHES NON-CISGENRES : RENCONTRE, ENTRAIDE ET SOUTIEN (ANCRES)	5 500,00	
ADGESSA - ASSOCIATION POUR DEVELOPPEMENT ET GESTION EQUIPEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX D'AQUITAINE	0,00	Locaux
ADIEU PANURGE	0,00	Locaux
ADORA - ASS. DEVELOPPEMENT ET ACCOMPAGNEMENT AQUITAINE ORIENTATION PERS. ET PROF. TOUT AU LONG VIE	0,00	Locaux

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ADRIA	9 000,00	Matériel pour manifestations, locaux
AGENCE D'URBANISME BORDEAUX AQUITAINE (A'URBA)	56 710,00	
AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT - ALEC	0,00	Locaux
AGENCE SENS COMMUN	6 147,00	Locaux
AGORA DES ARTS	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
AGORA LIB'	0,00	Locaux
AIDES - DELEGATION REGIONALE SUD-OUEST	0,00	Locaux
AIDOMI	0,00	Locaux
AIGUILLES ET CALAME	0,00	Locaux
AIKIDO BORDEAUX BASTIDE	0,00	Equipements sportifs
AIR 3 (AIR CUBE)	0,00	Locaux
AIR ROLLER (ATTENTION INERTIE RENOUVELABLE)	7 000,00	Equipements sportifs
ALLER SIMPLE	0,00	Locaux
ALLIANCE DEPARTEMENT 33, JUSQU'AU BOUT ACCOMPAGNER LA VIE...	6 000,00	Locaux
ALTER ECHO	7 100,00	
AMARCHORDS - MUSIC LOVE SUPREME	0,00	Formations
AMICALE DES ANCIENS DES TROUPES DE MARINE DE BORDEAUX ET D'AQUITAINE	500,00	
AMICALE DES ELEVES MECANICIENS ET ENERGIE DE LA FLOTTE D'AQUITAINE - AEMEFA	0,00	Locaux
AMICALE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES LAIQUES DE BACALAN - ALB	83 400,00	Equipements sportifs, locaux
AMICALE DES PARACHUTISTES DU SUD-OUEST	300,00	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DU SECTEUR D'INTERVENTION DE BORDEAUX METROPOLE	0,00	Matériel pour manifestations
AMICALE DU PATRONAGE LAIQUE ET DU CONSEIL DE PARENTS D'ELEVES DU GROUPE SCOLAIRE NUYENS	0,00	Matériel pour manifestations
AMICALE LAIQUE BORDEAUX BENAUGE	7 000,00	Formations
AMICALE LAIQUE DE BORDEAUX CENTRE	2 500,00	Equipements sportifs
AMICALE LAIQUE DES ECOLES DAVID JOHNSTON - LAGRANGE - ALBERT BARRAUD - NAJJAC	426 219,00	
AMICALE LAIQUE DU GROUPE SCOLAIRE LEONARD-LENOIR - MONTAUD - NUITS	0,00	Equipements sportifs
AMIS D'ARS ET FIDES BORDEAUX	2 000,00	Matériel pour manifestations, locaux
AMITIES GENEALOGIQUES BORDELAISES	0,00	Locaux
AMNESTY INTERNATIONAL GROUPE 55 BORDEAUX SUD	0,00	Locaux
AMOS	5 000,00	
AMPLITUDES	4 000,00	Matériel pour manifestations
ANCIENS BASTIDIENS-CLUB	0,00	Locaux
ANIMANIAXXX	100,00	
ANIMATIONS VILLAGE SAINT-SEURIN	0,00	Matériel pour manifestations
APARTE ASSOCIATION POUR LE RAYONNEMENT DES ARTS DU THEATRE	0,00	Matériel pour manifestations
APE DU GROUPE SCOLAIRE NELSON MANDELA DE BORDEAUX	0,00	Matériel pour manifestations
APF FRANCE HANDICAP	4 000,00	Matériel pour manifestations
APIPAF - ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA PREVENTION DE L'ALCOOLISATION FESTIVE	0,00	Matériel pour manifestations
APNEE 33	0,00	Equipements sportifs
APPRENDRE AVEC MONTESSORI AUJOURD'HUI	0,00	Locaux
AQUATIC BORDEAUX CAUDERAN CLUB - AB2C	0,00	Equipements sportifs, locaux
AQUITAINE AFRIQUE INITIATIVES (AQAFI)	1 150,00	Locaux
AQUITAINE OBESITE - ASSOCIATION POUR LA LUTTE CONTRE L'OBESITE	2 000,00	
AQUITAINE PARTAGE	1 000,00	
AQUITEC	8 800,00	Matériel pour manifestations, locaux

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ARC EN REVE	475 600,00	Communication, matériel pour manifestations, locaux
ARCHIMUSE - BORDEAUX	4 000,00	Matériel pour manifestations, locaux
ARE 33 - ASSOCIATION REPOSE EMPLOI	5 500,00	
AREMACS	4 500,00	Locaux
ARI	0,00	Equipements sportifs
ARS ANIMA	20 000,00	
ART EN ACTION - TIC-TAC THEATRE	0,00	Locaux
ART EN PRODUCTION	4 000,00	
ART SAINT AUG' (ASA)	500,00	
ARTES BRASIL	0,00	Equipements sportifs
ARTILUS	6 000,00	Matériel pour manifestations, locaux
ARTS ET LETTRES DE FRANCE ASSOCIATION CULTURELLE INTERNATIONALE	0,00	Locaux
ARTS MARTIAUX SHAOLIN BORDEAUX	0,00	Equipements sportifs
ARTS MARTIAUX TRADITIONNELS BORDELAIS	0,00	Equipements sportifs
ASC BNP PARIBAS BX TT	0,00	Equipements sportifs
ASPE-EUREKA	0,00	Locaux
ASPER 33	0,00	Locaux
ASPTT BORDEAUX METROPOLE	0,00	Locaux
ASS-TECH (ASSOCIATION DES ETUDIANTS DE TECHNIQUES DU DEVELOPPEMENT)	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
ASSOCIATION "E-GRAINE NOUVELLE AQUITAINE"	8 100,00	Matériel pour manifestations, locaux, formations
ASSOCIATION "LA BOULANGERIE"	6 000,00	
ASSOCIATION ALCOOLIQUES ANONYMES AQUITAINE	0,00	Locaux
ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS DE LA LEGION ETRANGERE	1 000,00	Matériel pour manifestations
BORDEAUX-GIRONDE - AAAL		
ASSOCIATION AMICALE DES RETRAITES DU CREDIT LYONNAIS DE BORDEAUX	0,00	Locaux
ASSOCIATION AMITIE FRANCO SERBE BORDEAUX	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
ASSOCIATION AQUITAINE POUR L'INFORMATION MEDICALE ET L'EPIDEMIOLOGIE EN PSYCHIATRIE	0,00	Locaux
ASSOCIATION AUDITEURS INSTITUT DES HAUTES ETUDES DE DEFENSE NATIONALE REGION AQUITAINE - AQUI IHEDN	2 000,00	Locaux
ASSOCIATION AVENIR SANTE FRANCE	1 500,00	
ASSOCIATION BORDEAUX - USA	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
ASSOCIATION BORDEAUX BRISTOL	500,00	
ASSOCIATION BORDEAUX CULTURE GRAPPLING (ABC GRAPPLING)	0,00	Equipements sportifs
ASSOCIATION BORDEAUX-COMPOSTELLE HOSPITALITE SAINT-JACQUES	3 500,00	Locaux, formations
ASSOCIATION BORDELAISE DE TAEKWONDO INTERNATIONAL ATLANTICA	0,00	Equipements sportifs
ASSOCIATION BUREAU DE LA CULTURE - IAE MONTESQUIEU - BDC	450,00	
ASSOCIATION CENTRE HA 32	0,00	Matériel pour manifestations
ASSOCIATION CENTRE INTERDISCIPLINAIRE SUR L'ENFANT CIEN	0,00	Locaux
ASSOCIATION COMUNIDAD	0,00	Locaux
ASSOCIATION CONTRE LA TUBERCULOSE ET LES MALADIES ENDEMIQUES - ACTUME	0,00	Locaux
ASSOCIATION COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS DE BORDEAUX (ACANB)	0,00	Matériel pour manifestations, locaux, formations
ASSOCIATION CULTURE ET MUSIQUE DE L'ESTUAIRE (ACME)	0,00	Matériel pour manifestations
ASSOCIATION CULTURELLE ARMENIENNE DE BORDEAUX AQUITAINE (ACABA)	0,00	Locaux
ASSOCIATION CULTURELLE DES KABYLES DE BORDEAUX (ACKB)	0,00	Locaux
ASSOCIATION CULTURELLE DU MARCHE DES CHARTRONS	6 500,00	Matériel pour manifestations
ASSOCIATION DANSE ANIMATION DE LA GIRONDE - ADAGE	1 500,00	
ASSOCIATION DE CAPOEIRA ARUANDA	1 750,00	
ASSOCIATION DE CARDIOLOGIE D'AQUITAINE	0,00	Matériel pour manifestations

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION DE DEFENSE DES INTERETS DU QUARTIER DE BACALAN - ADIQ	0,00	Locaux
ASSOCIATION DE DEFENSE DES MUSIQUES ALTERNATIVES EN AQUITAINE - ADMAA (ALLEZ LES FILLES)	61 000,00	Matériel pour manifestations
ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT NATUREL (ADN)	0,00	Locaux
ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT OPERATIONNEL & MEDIATION INTERCULTURELLE : DELTA-O	2 500,00	
ASSOCIATION DE GESTION ET D'ANIMATION DES CRECHES C.S.F. - AGEAC/CSF	522 000,00	
ASSOCIATION DE L'ECOLE COREENNE DE BORDEAUX - AECB	0,00	Locaux
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE - AFEV	0,00	Locaux
ASSOCIATION DE LA RUE NOTRE DAME DES CHARTRONS	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE (APEL) DE ST ALBERT LE GRAND	0,00	Matériel pour manifestations
ASSOCIATION DE RIVERAINS BAST-ID	0,00	Matériel pour manifestations
ASSOCIATION DE SANTE, D'EDUCATION ET DE PREVENTION SUR LES TERRITOIRES DE LA GIRONDE, ASEPT 33	0,00	Locaux
ASSOCIATION DE SOLIDARITE AVEC TOUS LES IMMIGRES - BORDEAUX (ASTI BORDEAUX)	8 000,00	Locaux, formations
ASSOCIATION DE SOUTIEN A LA FONDATION DES FEMMES	2 500,00	
ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX INVENTIONS LIBRES (ASIL)	18 400,00	Matériel pour manifestations, locaux
ASSOCIATION DE SPORTS, DE CULTURE ET D'ENTRAIDE DE LA GIRONDE	0,00	Equipements sportifs
ASSOCIATION DELUGE	4 000,00	Matériel pour manifestations, locaux
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE APAJH DE LA GIRONDE	0,00	Locaux
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'ENTRAIDE DES PERSONNES ACCUEILLIES A LA PROTECTION DE L'ENFANCE	0,00	Formations
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE GIRONDE - ADIL 33	6 000,00	
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE DE LA GIRONDE - AD OCCE 33	1 000,00	Locaux
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE LA GIRONDE - PEEP AD 33	0,00	Locaux
ASSOCIATION DES AMIS D'ELIANE LAVAIL	0,00	Locaux
ASSOCIATION DES AMIS DE LA FONDATION POUR LA MEMOIRE DE LA DEPORTATION	0,00	Matériel pour manifestations
ASSOCIATION DES AMIS DU CARRELET 6570 DE BACALAN	0,00	Matériel pour manifestations
ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE DES ARTS DECORATIFS ET DU DESIGN DE BORDEAUX	2 503,67	
ASSOCIATION DES AUTO-ENTREPRENEURS DE LA DIASPORA - AAED	0,00	Matériel pour manifestations
ASSOCIATION DES BROCANTEURS DES CHARTRONS - ABC	16 194,56	Matériel pour manifestations
ASSOCIATION DES CENTRALIENS ET SUPELEC EN AQUITAINE	0,00	Locaux
ASSOCIATION DES COMMERCANTS "BARRIERE DE PESSAC" BORDEAUX TALENCE	12 414,40	
ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE LA BARRIERE JUDAIQUE	11 026,56	Matériel pour manifestations
ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE LA RUE SAINT-SERNIN	0,00	Matériel pour manifestations
ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE SAINT-AUGUSTIN	7 336,80	Matériel pour manifestations
ASSOCIATION DES COMMERCANTS DU GRAND PARC	4 582,40	Matériel pour manifestations
ASSOCIATION DES COMMERCANTS DU MARCHE DES HALLES DE BACALAN	0,00	Matériel pour manifestations
ASSOCIATION DES COMMERCANTS DU TRIANGLE D'OR	24 593,58	
ASSOCIATION DES COMMERCANTS DU VILLAGE SAINT PAUL - GROSSE CLOCHE	11 811,78	Matériel pour manifestations
ASSOCIATION DES DOCKERS ET DES TRAVAILLEURS PORTUAIRES VICTIMES DE L'AMIANTE DU PORT DE BORDEAUX	0,00	Locaux
ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX	1 500,00	Locaux

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION DES EXPLOITANTS DU SITE BORD'EAU VILLAGE	16 855,05	
ASSOCIATION DES FAMILLES DE TRAUMATISES CRANIENS ET CEREBRO-LESES DE GIRONDE (AFTC GIRONDE)	0,00	Locaux
ASSOCIATION DES GUIDES DE NOUVELLE AQUITAINE - AGNA	0,00	Locaux
ASSOCIATION DES HABITANTS DE L'ECO-QUARTIER GINKO (AHEG)	0,00	Formations
ASSOCIATION DES JURISTES EN URBANISME ET CONSTRUCTION D'AQUITAINE (AJUCA)	200,00	
ASSOCIATION DES MAIRES DE LA GIRONDE	0,00	Matériel pour manifestations
ASSOCIATION DES OFFICIERS ET CADRES DE RESERVE DE BORDEAUX GIRONDE	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES BILLIE HOLIDAY	500,00	
ASSOCIATION DES PARENTS ET FUTURS PARENTS GAYS ET LESBIENS APGL	0,00	Locaux
ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE PHILOSOPHIE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC	0,00	Locaux
ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'ANIMATION ET DU DEVELOPPEMENT (APAD)	0,00	Locaux
ASSOCIATION DES PSYCHOMOTRICIENS DE LA GIRONDE	0,00	Locaux
ASSOCIATION DES RIVERAINS DU QUARTIER ORNANO-GAVINIES	1 000,00	Matériel pour manifestations
ASSOCIATION DES RIVERAINS DU QUARTIER SAINT GENES	0,00	Matériel pour manifestations
ASSOCIATION DES SECOURISTES FRANCAIS DE LA CROIX BLANCHE DE BORDEAUX	0,00	Locaux
ASSOCIATION DES SINISTRES ET VICTIMES DE LA ROUSSELLE	3 280,00	
ASSOCIATION DU COMITE DES OEUVRES SOCIALES DES MUNICIPALUX DE BORDEAUX - ACOSMB	395 000,00	
ASSOCIATION DU LIEN INTERCULTUREL FAMILIAL ET SOCIAL - ALIFS	32 500,00	Locaux
ASSOCIATION DU PATRIMOINE ISRAELITE D'AQUITAINE - APIA	7 700,00	
ASSOCIATION DU SOUVENIR DES FUSILLES DE SOUGE	0,00	Locaux
ASSOCIATION ECLAIREUSES ET ECLAIREURS FRANCE - STRUCTURE LOCALE	2 500,00	
ACTIVITES BORDEAUX MICHEL MONTAIGNE		
ASSOCIATION EDUCATIVE D'INSERTION SOCIALE (AEIS)	0,00	Equipements sportifs
ASSOCIATION FAMILIALE LAIQUE BASTIDE - AFLB	6 000,00	
ASSOCIATION FAMILIALE LAIQUE DE BORDEAUX NORD - AFL	26 500,00	Locaux
ASSOCIATION FESTIVAL ODP	0,00	Matériel pour manifestations
ASSOCIATION FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE	6 200,00	
ASSOCIATION FRANCAISE DE CODEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (AFCODEV)	0,00	Locaux
ASSOCIATION FRANCE-CHILI AQUITAINE	0,00	Locaux
ASSOCIATION FRANCO-BRESILIENNE POUR LA RECHERCHE DE L'EQUILIBRE - AFBRE	0,00	Equipements sportifs
ASSOCIATION FRANCOIS AUPETIT	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
ASSOCIATION GENERALE INTERVENANTS RETRAITES ACTIONS BENEVOLES	0,00	Locaux
COOPERATION DEVELOPPEMENT - AGIRabcd		
ASSOCIATION GESTION DES CENTRES PSYCHANALYTIQUES DE CONSULTATIONS ET TRAITEMENT (CPCT) D'AQUITAINE	4 000,00	Locaux
ASSOCIATION GIRONDINE D'EDUCATION SPECIALISEE ET DE PREVENTION SOCIALE - AGEPE	45 000,00	Matériel pour manifestations, locaux
ASSOCIATION GOLF D'ENTREPRISES INTER-ENTREPRISES GOLF DE BORDEAUX - IEGB	0,00	Locaux
ASSOCIATION HABILITEE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DE LA BENAUGE	1 500,00	
ASSOCIATION HORIZON CAUDERAN	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
ASSOCIATION ILTA	8 000,00	
ASSOCIATION IMEDI GROUPEMENT D'INTERPRETES ET DE PSYCHOLOGUES PROFESSIONNELS DE LA GIRONDE	0,00	Locaux

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES FRANCOPHONES (AIMF)	40 000,00	
ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE BIO REGIONALE - INTERBIO ALPC	5 000,00	
ASSOCIATION JANE GOODALL FRANCE - JGI FRANCE	2 000,00	
ASSOCIATION JEUNESSE FUTSAL (AJF)	0,00	Equipements sportifs
ASSOCIATION JONATHAN PIERRES VIVANTES - ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE LA GIRONDE	0,00	Locaux
ASSOCIATION L'IRREGULIERE	0,00	Formations
ASSOCIATION LA BASTIDE COMPOST	2 900,00	
ASSOCIATION LA COCCINELLE	200 000,00	
ASSOCIATION LA PLACETTE	0,00	Matériel pour manifestations
ASSOCIATION LABA-JOUR	1 500,00	
ASSOCIATION LAIQUE DU PRADO (ALP)	11 000,00	Locaux
ASSOCIATION LE 308	20 000,00	Matériel pour manifestations
ASSOCIATION LES AMIS DU SAHEL - CHEZ HASSANE	1 000,00	
ASSOCIATION LES CREANTS	0,00	Locaux
ASSOCIATION LES FRUITS DE LA TERRE COOPERATIVE	0,00	Locaux
ASSOCIATION LES NOMADES GRAIN DE SABLE AQUITAINE	0,00	Locaux
ASSOCIATION MALADIE CHRONIQUE SPORT BIEN ETRE	4 000,00	Equipements sportifs
ASSOCIATION MALINE	0,00	Locaux
ASSOCIATION MEDIAGORA BORDEAUX	3 000,00	
ASSOCIATION MONOQUINI	5 000,00	
ASSOCIATION MOTOBLOC	2 000,00	
ASSOCIATION MUSICALARUE	0,00	Matériel pour manifestations
ASSOCIATION MUSICALE INTERMEZZO	5 000,00	Matériel pour manifestations, locaux
ASSOCIATION NANSOUTY VILLAGE	1 350,00	Locaux
ASSOCIATION NATIONALE DE PREVENTION EN ALCOOLOGIE ET EN ADDICTOLOGIE - ANPAA	14 000,00	Locaux
ASSOCIATION NATIONALE DES AMIS DE JEAN MOULIN	1 500,00	
ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE - BORDEAUX SECTION LES 2 RIVES	400,00	
ASSOCIATION NATIONALE DES HOSPITALIERS RETRAITES	0,00	Locaux
ASSOCIATION NATIONALE DES MEMBRES ORDRE NATIONAL DU MERITE - SECTION DEPARTEMENTALE DE LA GIRONDE	0,00	Locaux
ASSOCIATION NATIONALE DES VISITEURS DE PRISON - ANVP	1 000,00	Locaux
ASSOCIATION NOUVELLE ACROPOLE BORDEAUX - ANAB	0,00	Locaux
ASSOCIATION OXYGENE	3 500,00	Locaux, formations
ASSOCIATION PALLIA PLUS	2 500,00	
ASSOCIATION PARENTALITE ET ADOLESCENCE	0,00	Formations
ASSOCIATION PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE MONTGOLFIER	0,00	Matériel pour manifestations
ASSOCIATION PERMANDCO	0,00	Locaux
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	2 162 732,00	Locaux
ASSOCIATION PETITS BOUCHONS	355 000,00	
ASSOCIATION PITCHOUN	2 270 500,00	Locaux
ASSOCIATION POUR DEVELOPPEMENT L'INSERTION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPEES - ADIAPH	40 751,00	
ASSOCIATION POUR L'ACCUEIL DES FEMMES EN DIFFICULTE - APAFED	61 000,00	Locaux
ASSOCIATION POUR L'ANIMATION ET LES LOISIRS DES PERSONNES AGEES - APALPA	0,00	Locaux
ASSOCIATION POUR L'INNOVATION EN MATIERE D'INTEGRATION - APIMI	650 750,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET L'EDUCATION PERMANENTE DE TIVOLI - AFEPT	2 000,00	Locaux
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES SOINS PALLIATIFS EN AFRIQUE - ADESPA	0,00	Locaux
ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BENEVOLE DE BORDEAUX ET ENVIRONS	0,00	Locaux
ASSOCIATION POUR REALISATION CONCERTEE EN COLLECTIF INITIATIVES POUR ENCADREMENT EDUCATIF LOISIRS	0,00	Locaux
ASSOCIATION POUR UNE EDUCATION BUISSONNIERE (- APEB)	36 333,00	Equipements sportifs
ASSOCIATION PRENDRE SOIN DU LIEN - APSL	3 500,00	
ASSOCIATION PROMOTION INSERTION SPORT EN AQUITAINE - APIS	33 500,00	Equipements sportifs
ASSOCIATION PSYCHANALITIQUE DES THERAPEUTES FAMILIAUX D'AQUITAINE - APSYFA	0,00	Locaux
ASSOCIATION RAYMONDE ROUSSELLE	4 000,00	
ASSOCIATION REGIONALE DE PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL DE NOUVELLE-AQUITAINE	0,00	Locaux
ASSOCIATION REGIONALE DES DIPLOMES D'UNIVERSITE D'AQUITAINE - ARDUA	0,00	Locaux
ASSOCIATION RENAISSANCE DES CITES D'EUROPE	8 500,00	
ASSOCIATION RENOVATION	0,00	Equipements sportifs, locaux
ASSOCIATION REPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE - ARAC-VG	700,00	Locaux
ASSOCIATION RETRAITES ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE - AREC	0,00	Locaux
ASSOCIATION RHIN ET DANUBE ANCIENS DE LA PREMIERE ARMEE FRANCAISE DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE	700,00	
ASSOCIATION SANTE, QUALITE & TRAVAIL	0,00	Locaux
ASSOCIATION SOLIDARTE EMPLOI (ASE) - ADELPHÉ	0,00	Locaux
ASSOCIATION SPORTIVE BACALANAISE	0,00	Locaux
ASSOCIATION SPORTIVE CE BP ACA	0,00	Equipements sportifs
ASSOCIATION SPORTIVE CHARLES MARTIN	56 274,00	Matériel pour manifestations, équipements sportifs
ASSOCIATION SPORTIVE DE LA POLICE JUDICIAIRE DE BORDEAUX	0,00	Equipements sportifs
ASSOCIATION SPORTIVE DES SOURDS DE BORDEAUX (ASSBORDEAUX)	3 000,00	Matériel pour manifestations, équipements sportifs
ASSOCIATION SPORTIVE DU BARREAU DE BORDEAUX	0,00	Matériel pour manifestations
ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE BORDEAUX LAC	5 000,00	
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DU GROUPE DES ASSURANCES NATIONALES (ASC GAN)	0,00	Equipements sportifs
ASSOCIATION SPORTIVE KASHIRA AIKIDO	0,00	Equipements sportifs
ASSOCIATION SPORTIVE KUNG-FU WUSHU DE BACALAN	0,00	Equipements sportifs
ASSOCIATION TERRITOIRES ET INNOVATION SOCIALE (ATIS)	0,00	Locaux
ASSOCIATION TOURNY QUINCONCES	7 142,40	
ASSOCIATION UFORCA-BORDEAUX POUR LA FORMATION PERMANENTE	0,00	Locaux
ASSOCIATION UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DE BORDEAUX-CENTRE	500,00	
ASSOCIATION UNTENDANSES	0,00	Locaux
ASSOCIATIONS DES BASSINS A FLOT DE BORDEAUX	2 000,00	
ASSOCIATIONS DES ELEVES INGENIEURS D'ARTS ET METIERS DU CENTRE REGIONAL DE BORDEAUX-TALENCE	0,00	Matériel pour manifestations
ASSOPOURQUOIPAS33	1 500,00	Locaux
ASTROLABE	191 921,00	Matériel pour manifestations, locaux
ATELIER AQUITAINE	0,00	Locaux
ATELIER D'ECO SOLIDAIRE	1 200,00	Matériel pour manifestations, formations
ATELIER D'ASTROLOGIE D'AQUITAINE	0,00	Locaux
ATELIER GRAPHITE	45 800,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ATLANTIC OLDTIMER.COM	0,00	Matériel pour manifestations
ATLAS - PRODUCTION	0,00	Locaux
ATLAS, IMPROS DU MONDE	2 000,00	Locaux, formations
AU CROISEMENT DES SUD	2 440,00	Matériel pour manifestations
AUDITION ET ECOUTE 33 - ASSOCIATION PERSONNES ATTEINTES DE PATHOLOGIES AUDITIVES GIRONDE - AEG 33	0,00	Locaux
AUDITION SOLIDAIRE FRANCE SENEGAL	0,00	Locaux
AUTEUIL PETITE ENFANCE	347 000,00	
AUTO DEFENSE ET ARTS MARTIAUX (ADAM)	0,00	Equipements sportifs
AUTOUR DU PIANO	0,00	Locaux
AUX ARBRES CITOYENS ! BORDEAUX METROPOLE	0,00	Locaux
AVANT GARDE ET JEANNE D'ARC DE BORDEAUX CAUDERAN - AGJA BORDEAUX CAUDERAN	1 000 441,00	Equipements sportifs, locaux
BACALAN TENNIS CLUB - BTC	3 500,00	Equipements sportifs, locaux
BADMINTON CLUB BARBEY	5 500,00	Matériel pour manifestations, équipements sportifs
BALAST	3 000,00	
BALLISTIK 3X3 BORDEAUX	15 000,00	
BAM PROJECTS	9 000,00	
BAMBOU - BUREAU ETUDIANT DU DEVELOPPEMENT DURABLE	0,00	Locaux
BANQUE ALIMENTAIRE DE BORDEAUX ET DE LA GIRONDE	9 437,20	
BARRICADE	1 045,00	
BASE 2 VIE	0,00	Matériel pour manifestations
BDA KEDGEBS BORDEAUX	0,00	Locaux
BDX ROLLERGIRLS	1 000,00	
BEBOP FONDATION	0,00	Matériel pour manifestations
BIBLIOTHECA	0,00	Locaux
BIBLIOTHEQUE "LE QUAI AUX LIVRES"	0,00	Formations
BIG CHALLENGE	0,00	Matériel pour manifestations
BIG LAB BASKETBALL ACADEMY	0,00	Equipements sportifs
BIMERS	0,00	Locaux
BIO'GUSTIN	0,00	Locaux
BIVOUAC CIE	15 000,00	
BOARD O	0,00	Matériel pour manifestations
BOOKS ON THE MOVE	5 500,00	
BORDEAUX ART CONTEMPORAIN (BAC)	5 000,00	
BORDEAUX ASSOCIATION DE FLESH AND BLOOD	0,00	Locaux
BORDEAUX ATHLETIC CLUB	4 000,00	Equipements sportifs, locaux
BORDEAUX BASCULE	0,00	Formations
BORDEAUX BASTIDE BASKET	20 000,00	Matériel pour manifestations, équipements sportifs
BORDEAUX BASTIDE RACLETTES	1 500,00	
BORDEAUX CHANSON	5 000,00	Matériel pour manifestations, locaux
BORDEAUX CITE TANGO BCT	0,00	Matériel pour manifestations
BORDEAUX COACHING SPORTS	0,00	Locaux
BORDEAUX DANCE'IN CLUB	0,00	Equipements sportifs
BORDEAUX ENTREPRENEURS	11 600,00	
BORDEAUX ETUDIANTS CLUB - BEC	223 692,00	Matériel pour manifestations, équipements sportifs
BORDEAUX FOOTBALL AMERICAIN - LES LIONS DE BORDEAUX	5 500,00	Equipements sportifs
BORDEAUX GIRONDE HOCKEY SUR GLACE (BGHG)	30 270,00	Equipements sportifs
BORDEAUX GIRONDE QUEBEC	6 500,00	
BORDEAUX GREETERS	2 000,00	Locaux

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
BORDEAUX HANDISPORT TENNIS	1 500,00	
BORDEAUX HISTORIA VINI : MUSEE DES NEGOCIANTS	2 000,00	
BORDEAUX INTER CHALLENGE - BIC	0,00	Locaux
BORDEAUX KIZOMBA CREW - BKC	0,00	Matériel pour manifestations
BORDEAUX MARITIME SAUVETAGE & SECOURISME - BM2S	2 800,00	Equipements sportifs
BORDEAUX MAYOTTE 101	0,00	Equipements sportifs
BORDEAUX MECENES SOLIDAIRES - BMS	5 000,00	
BORDEAUX MERIGNAC VOLLEY	135 000,00	Equipements sportifs
BORDEAUX MON COMMERCE	38 200,00	Matériel pour manifestations, locaux
BORDEAUX NIHONGO HOSHU JUGYOKO (ECOLE COMPLEMENTAIRE JAPONAISE DE BORDEAUX)	0,00	Matériel pour manifestations
BORDEAUX OCCUPATIONS CULTURELLES ET SOCIALES	0,00	Locaux
BORDEAUX OPEN AIR	8 000,00	Matériel pour manifestations
BORDEAUX PALMES AVENTURE	0,00	Equipements sportifs
BORDEAUX PARALLAXES	5 000,00	Formations
BORDEAUX POUR TOUS	0,00	Locaux
BORDEAUX ROCK	24 000,00	Communication, matériel pour manifestations, locaux
BORDEAUX SERVICES SOLIDARITE - B2S	20 000,00	
BORDEAUX SKATE CULTURE - BSC	0,00	Matériel pour manifestations
BORDEAUX SPORTS DE GLACE	31 000,00	Equipements sportifs
BORDEAUX SWING	0,00	Formations
BORDEAUX SYSTEMA	0,00	Locaux
BORDEAUX TEATRO ITALIANO (BTI)	0,00	Locaux
BORDEAUX TECHNOWEST	40 000,00	
BORDEAUX VILLE SANS SIDA	5 000,00	Communication, locaux, formations
BORDEAUX-ACCUEILLE METROPOLE	6 500,00	Locaux
BORDEAUX-BASTIDE-ESCRIME	2 000,00	Equipements sportifs
BORDEAUX-CIENFUEGOS	950,00	Locaux
BORDEAUX-LIMA, LA MAISON DU PEROU	0,00	Locaux
BORDOLUDO	0,00	Locaux
BOULEVARD DES POTES	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
BOURDOISEAU LINE	6 000,00	
BOXING CLUB ALAMELE	7 480,00	Equipements sportifs
BOXING CLUB BACALANAIS	2 500,00	Matériel pour manifestations, équipements sportifs
BREMONTIER PRO ACTION ASSOCIATION DES ETUDIANTS DE BTS DU LYCEE NICOLAS BREMONTIER BORDEAUX	0,00	Locaux
BRINS D'EVEIL	600 000,00	Locaux
BRUIT DU FRIGO	20 000,00	Matériel pour manifestations
BURDIGALA CORPORATION	0,00	Matériel pour manifestations
BURDIGALA SAVATE-CLUB	0,00	Equipements sportifs
BURDIGALAXY	0,00	Locaux
BUREAU DES ETUDIANTS DEPARTEMENT GESTION ENTREPRISES ET ADMINISTRATIONS DE IUT BORDEAUX-MONTESQUIEU	0,00	Locaux
BUREAU DES ETUDIANTS IFP	0,00	Matériel pour manifestations
BXA - ESPRIT VOILE	1 000,00	Formations
C.F.ADAGE (CENTRE DE FORMATION ADAGE)	0,00	Locaux
CAHALE	0,00	Locaux
CAHIERS D'ARCHIVES	0,00	Locaux
CAISSE SOCIALE DE DEVELOPPEMENT LOCAL - CSDL	125 000,00	
CALIXTE COEUR DE BASTIDE	2 000,00	Matériel pour manifestations, locaux

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CAMELEON, CLINIQUE, ADOLESCENCE, MODERNITE	0,00	Locaux
CAMPUS CHARTRONS	0,00	Matériel pour manifestations
CAP D'AGIR	12 000,00	
CAP SCIENCES - CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE BORDEAUX NOUVELLE AQUITAINE	8 500,00	Communication, matériel pour manifestations
CARTEL CAFE ASSOCIATIF DE RENCONTRES ET D'ECHANGES LIBRES	0,00	Matériel pour manifestations
CATHEDRA	4 000,00	Matériel pour manifestations, locaux
CAUDERAN ENSEMBLE	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
CDANSLABOITE	12 500,00	Locaux
CENTRE ACCUEIL CONSULTATION INFORMATION SEXUALITE - CACIS	20 000,00	Locaux
CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION DES JEUNES YAVNE	6 500,00	
CENTRE D'ACCUEIL D'INFORMATION ET D'ORIENTATION - CAIO	0,00	Formations
CENTRE D'ACTION ET DE PREVENTION CONTRE LA RADICALISATION DES INDIVIDUS - CAPRI	5 000,00	Locaux
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DE LA GIRONDE - CIDFF	19 000,00	Locaux
CENTRE DE PREVENTION ET DE LOISIRS DES JEUNES DE BORDEAUX - CPLJ BORDEAUX	5 000,00	
CENTRE DE RESSOURCES D'ECOLOGIE PEDAGOGIQUE D'AQUITAINE - CREPAQ	4 500,00	
CENTRE DE VOILE DE BORDEAUX LAC	8 500,00	Locaux
CENTRE ENTREPRISE COMMUNICATION AVANCEE - CECA	0,00	Matériel pour manifestations
CENTRE REGIONAL D'AQUITAINE D'ETUDES ET D'ACTIONS SUR LES HANDICAPS ET LES INADAPTATIONS - CREA	0,00	Locaux
CENTRE REGIONAL D'ECOENERGETIQUE D'AQUITAINE - CREAQ	11 700,00	
CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE NOUVELLE-AQUITAINE - CRIJNA	40 000,00	Locaux
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	552 254,00	Locaux
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	8 373 386,00	Matériel pour manifestations, équipements sportifs, locaux
CERCLE CONDORCET DE BORDEAUX	0,00	Locaux
CERCLE D'ASTROLOGIE D'AQUITAINE	0,00	Locaux
CERCLE D'ETUDES RUSSES	0,00	Locaux
CERCLE ENTREPRENEURIAL ETUDIANT (CEE)	1 655,00	Matériel pour manifestations
CERCLE PHILATELIQUE BORDEAUX AQUITAINE	0,00	Locaux
CERCLE SEGALIER	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
CHAHUTS	90 000,00	Communication, matériel pour manifestations, locaux
CHAMBRE REGIONALE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE NOUVELLE-AQUITAINE (CRESS NOUVELLE-AQUITAINE)	25 000,00	
CHAMPS SONORES	0,00	Matériel pour manifestations
CHANT LIBRE	0,00	Locaux
CHANTE ECOLE	2 200,00	
CHEER UP ! BEM	0,00	Matériel pour manifestations
CHEMINS D'ESPERANCE	1 500,00	
CHOQUEZ-NOUS !	0,00	Matériel pour manifestations
CHRISTINE HASSID PROJECT	5 000,00	
CIAO !	0,00	Matériel pour manifestations
CIE APSARAS THEATRE - LE CERISIER	25 250,00	Matériel pour manifestations
CIMADE - SERVICE OECUMENIQUE D'ENTRAIDE	3 500,00	Locaux
CINEMARGES	5 000,00	
CIRQUE ECLAIR ECOLE DE CIRQUE D'AQUITAINE	14 000,00	
CIRQUE PARDI!	0,00	Communication, matériel pour manifestations
CITES COOP	2 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
CLAIR-OBSCUR	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
CLARINOV PRODUCTION	0,00	Locaux
CLINIQUES AUTOUR DES PSYCHOSES	0,00	Locaux
CLUB ALPIN FRANCAIS DE BORDEAUX	0,00	Locaux
CLUB AMICAL CHAUFFOUR	0,00	Equipements sportifs
CLUB ATHLETIQUE MUNICIPAL DE BORDEAUX - CAM	219 542,00	Matériel pour manifestations, équipements sportifs, locaux
CLUB BORDEAUX-CAMEROUN-FRANCE	0,00	Locaux
CLUB BOULISTE ALBERT 1ER	0,00	Locaux
CLUB D'ENTREPRISES MERIADECK	2 000,00	
CLUB D'EXPLORATION SOUS MARINE D'AQUITAINE - CESMA	0,00	Equipements sportifs
CLUB DE CANNE ET BATON D'AQUITAINE	0,00	Matériel pour manifestations, équipements sportifs, locaux
CLUB DE LA PRESSE DE BORDEAUX	0,00	Locaux
CLUB DES ENTREPRISES DE BORDEAUX	15 000,00	
CLUB DES LUMIERES CHINOISES DE BORDEAUX (CLCB)	0,00	Locaux
CLUB PETANQUE GRAND PARC	0,00	Locaux
CLUB ROTARACT BORDEAUX LYS	0,00	Locaux
CLUBHOUSE FRANCE	0,00	Matériel pour manifestations
CMD+O	6 000,00	Matériel pour manifestations
COCKTAIL C	3 000,00	
COEUR DE SAINT AUG	5 074,25	Matériel pour manifestations, locaux
COLLECTIF ALEAS : ASSOCIATION LIBRE D'EXPRESSION ARTISTIQUE SPONTANEE	3 000,00	
COLLECTIF BIENVENUE	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
COLLECTIF BORDEAUX-MARINOPOLE	2 000,00	Locaux
COLLECTIF CANCAN	1 000,00	
COLLECTIF DE RESSOURCES CULTURELLES BORDEAUX-NORD - COLLECTIF BORDONOR	34 000,00	Matériel pour manifestations
COLLECTIF DES ORGANISATIONS SOLIDARITE INTERNATIONALE ISSUES MIGRATIONS AQUITAINE (COSIM AQUITAINE)	1 000,00	Matériel pour manifestations, locaux
COLLECTIF DU DIX MAI-BORDEAUX (CDM-B)	800,00	
COLLECTIF FETE DU JEU DE BORDEAUX	500,00	Matériel pour manifestations
COLLECTIF KLOUDBOX LABORATOIRE DE CREATIONS AUDIOVISUELLES ET GRAPHIQUES	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
COLLECTIF LESCURE	7 000,00	
COLLECTIF MIXERATUM ERGO SUM	14 100,00	Matériel pour manifestations, locaux, formations
COLLECTIF MOSAIQUE	1 500,00	
COLLECTIF MUNERA	0,00	Matériel pour manifestations
COLLECTIF OS'O	20 000,00	Locaux
COLLECTIF RIVAGE	16 000,00	Locaux
COLLECTIF TOC TOC	11 000,00	Matériel pour manifestations
COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE	0,00	Locaux
COM' A ST PIERRE	14 758,46	
COM'ON	0,00	Locaux
COMITE ACTION PALESTINE	0,00	Locaux
COMITE DE LIAISON DES ACTEURS DE LA PROMOTION DANS LE SUD-OUEST - CLAP SUD-OUEST	9 500,00	
COMITE DE QUARTIER BRACH VINCENNES	2 000,00	Locaux
COMITE DE QUARTIER DE CAUDERAN - CQC	0,00	Locaux
COMITE DEPARTEMENTAL DE L'ASSOCIATION DE DEFENSE DES MALADES INVALIDES ET HANDICAPES - AMI 33	1 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMITE DEPARTEMENTAL DE L'UNION FRANCAISE DES OEUVRES LAIQUES D'EDUCATION PHYSIQUE - UFOLEP	10 950,00	Equipements sportifs, locaux
COMITE DEPARTEMENTAL DE RUGBY DE LA GIRONDE	0,00	Equipements sportifs
COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DE LA GIRONDE	0,00	Matériel pour manifestations
COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE LA GIRONDE	0,00	Communication
COMITE DES COMMERCANTS DE LA RUE DE GRASSI	4 208,64	
COMITE DES FETES DE BACALAN, BLANQUI ET CLAVEAU	0,00	Locaux
COMITE DES FETES DE BIENFAISANCE ET DE DEFENSE DU QUARTIER SAINT-SEURIN	0,00	Locaux
COMITE DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL SERVICE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS DE LA GIRONDE	0,00	Locaux
COMITE D'ANIMATION LAFONTAINE-KLEBER (CALK)	8 000,00	Matériel pour manifestations, locaux
COMITE ETUDE ET INFORM. DROGUE (PREV. ET TRAIT. TOXICOMANIES ET AUTRES ADDICTIONS), CEID-ADDICTIONS	72 500,00	Equipements sportifs, locaux
COMITE FRANCAIS POUR LE FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE - UNICEF FRANCE	0,00	Locaux
COMITE LAICITE REPUBLIQUE (CLR)	0,00	Locaux
COMITE LOCAL POUR L'EMPLOI GRAND PARC SOLIDAIRE	3 000,00	
COMITE NATIONAL FRANCAIS EN HOMMAGE A ARISTIDES SOUSA MENDES	3 000,00	Matériel pour manifestations, locaux
COMITE NATIONAL PREMIERS DE CORDEE (CNPC)	1 500,00	Matériel pour manifestations
COMITE PALESTINE 33	0,00	Locaux
COMITE PREVENTION ET DEPISTAGE DES CANCERS	0,00	Matériel pour manifestations
COMITE REGIONAL DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET D'EDUCATION POPULAIRE DE NOUVELLE-AQUITAINE	0,00	Locaux
COMITE REGIONAL FEDERATION FRANCAISE GPTS EMPLOYEURS INSERTION ET QUALIFICATION NOUVELLE AQUITAINE	0,00	Matériel pour manifestations
COMITE REGIONAL NOUVELLE AQUITAINE DE BOXE	0,00	Equipements sportifs
COMITE REPRESENTATIF DES IDENTITES SOURDES - CRIS	2 000,00	
COMME LES AUTRES (CLA)	2 500,00	
COMMERCANTS DE LA RUE DES BAHUTIERS	4 994,40	Matériel pour manifestations
COMMUNAUTE CAMEROUNAISE DE BORDEAUX (CCB)	0,00	Locaux
COMPAGNIE BETTY BLUES (THEATRE ET MUSIQUE)	8 800,00	Locaux
COMPAGNIE CIRKULEZ	0,00	Matériel pour manifestations
COMPAGNIE COUP DE FOUDRE	2 100,00	Locaux
COMPAGNIE CRAZY R	3 000,00	
COMPAGNIE CRU DES SENS	0,00	Formations
COMPAGNIE D'OCKHAM	0,00	Locaux
COMPAGNIE DES MARCHES DE L'ETE	61 600,00	Communication, matériel pour manifestations, locaux
COMPAGNIE DIPHDA	700,00	
COMPAGNIE DU RISQUE	0,00	Locaux
COMPAGNIE DU SI	7 000,00	Matériel pour manifestations
COMPAGNIE DU SOLEIL BLEU	10 000,00	
COMPAGNIE ESTELLE DANVERS	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
COMPAGNIE HORS SERIE	18 000,00	
COMPAGNIE INDIGO	0,00	Locaux
COMPAGNIE INDIRA	0,00	Locaux
COMPAGNIE LA BREBIS HURLEUSE	0,00	Locaux
COMPAGNIE LE TEMPS D'UN PAS...	0,00	Locaux
COMPAGNIE MALOBA	6 000,00	Matériel pour manifestations, locaux, formations
COMPAGNIE NEE D'UN DOUTE	6 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMPAGNIE PRESENCE	6 500,00	Locaux
COMPAGNIE REVOLUTION	25 000,00	Locaux
COMPAGNIE THEATRALE L'OEIL	5 000,00	Locaux
COMPAGNONS BATISSEURS NOUVELLE AQUITAINE	15 000,00	
COMPETENCES EN TEMPS PARTAGE GUYENNE - CTP GUYENNE	0,00	Locaux
COMPTE A REBOURS	2 500,00	
COMUS EVENT	1 000,00	
CONNECTIF PLATEFORME CREATIVE	0,00	Locaux
CONSEIL CITOYENS DE BACALAN (CCB)	9 060,00	Matériel pour manifestations, locaux
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ASSOCIATIONS FAMILIALES LAIQUES DE LA GIRONDE - CDAFAL 33	20 000,00	
CONTACT AQUITAINE (PARENTS, FAMILLES ET AMIS DE GAIS ET DE LESBIENNES)	1 500,00	Locaux
CONTROLE-Z NOUVELLE AQUITAINE	6 500,00	
COOP'ALPHA - COOPERATIVE D'ACTIVITES ET D'EMPLOI 33	1 500,00	
COOPCYCLE	10 000,00	
COOPERATION INTERNATIONALE POUR LES EQUILIBRES LOCAUX (CIELO)	0,00	Locaux
COORDINATION DES ASSOCIATIONS TAURINES DE GIRONDE	0,00	Locaux
COORDINATION POUR PROMOUVOIR LES COMPETENCES ET LE VOLONTARIAT AQUITAINE - CPCV AQUITAINE	0,00	Locaux, formations
COORDINATION REGIONALE ADDICTIONS NOUVELLE-AQUITAINE	0,00	Locaux
COQUILLES	1 000,00	Matériel pour manifestations
CORPS CROISES	0,00	Equipements sportifs
CORPS ET ESPRIT	0,00	Locaux
COULEUR COREE	0,00	Locaux
CRE'ART : COMPAGNIE REG'ART	2 200,00	Locaux
CRESCENDO	360 000,00	Locaux
CROIX ROUGE FRANCAISE	3 500,00	
CROQUETTE ET MACADAM	2 500,00	
CRYPsum	0,00	Locaux
CULTURE DES SENS	0,00	Locaux
CULTURE ET BIBLIOTHEQUES POUR TOUS DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE (CBPT GIRONDE)	0,00	Locaux
CULTURE HORS LIMITES	8 000,00	Locaux, formations
CULTURE INDISCIPLINEE	0,00	Locaux
CULTURE SOUND SYSTEM	0,00	Matériel pour manifestations
CULTURE TIBETAINE EN GIRONDE	0,00	Locaux
CULTURES DU COEUR GIRONDE	0,00	Locaux
CYBELE	300,00	
CYCLES ET MANIVELLES	500,00	
DANSONS SUR LES QUAIS	35 000,00	Communication, matériel pour manifestations
DANTE ALIGHIERI	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
DARWIN CLIMAX COALITIONS	10 000,00	
DEDALE	0,00	Formations
DEFENSE DES EXCLUS POUR LA FORMATION ET L'INFORMATION - DEFI	7 500,00	
DEPART	0,00	Locaux
DEPISTAGE DES CANCERS, CENTRE REGIONAL DE COORDINATION, NOUVELLE AQUITAINE	0,00	Locaux
DES GATEAUX SOLIDAIRES	0,00	Matériel pour manifestations
DES JARDINS, DES VOISINS	1 200,00	Matériel pour manifestations
DIFFERENT COMME TOUT LE MONDE GIRONDE (DCTLM 33)	1 500,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
DIFFRACTIS, ASSOCIATION POUR LA DIFFUSION DE L'ART CONTEMPORAIN	8 500,00	Formations
DISPARATE	13 000,00	Matériel pour manifestations, locaux
DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL	0,00	Matériel pour manifestations
DIVAN D'OUEST	0,00	Locaux
DOCUMENTS D'ARTISTES NOUVELLE-AQUITAINE	6 000,00	
DOJO	0,00	Matériel pour manifestations, équipements sportifs
DROIT AU LOGEMENT BORDEAUX	0,00	Matériel pour manifestations
DROLE DE SCENE	500,00	
DROP DE BETON	90,00	
DYNAMIC CHARTRONS	7 540,00	Matériel pour manifestations
DZMADADA DOJO	1 000,00	
EBS LE RELAIS VAL DE SEINE -- LE RELAIS GIRONDE	0,00	Matériel pour manifestations
ECHANGE NORD-SUD	3 500,00	
ECLATS	30 500,00	
ECLOSION ET PERSPECTIVE	0,00	Locaux
ECOLE DE CHIENS-GUIDES D'AVEUGLES CENTRE ALIENOR	1 500,00	
ECOLE DE CIRQUE DE BORDEAUX, CENTRE CULTUREL DES ARTS DU CIRQUE	53 500,00	Matériel pour manifestations, locaux
ECOLE DE TAI CHI CHUAN DES CHARTRONS	0,00	Locaux
ECOLE DES GRANDS-PARENTS EUROPEENS BORDEAUX-GIRONDE - EGPE BORDEAUX-GIRONDE	1 000,00	Locaux
ECOLE SUPERIEURE DE THEATRE BORDEAUX AQUITAINE - ESTBA	113 000,00	Formations
ECOUTE S'IL PLEUT ENCOR'	0,00	Locaux
EICOSA	0,00	Locaux
EINSTEIN ON THE BEACH	28 500,00	Matériel pour manifestations
EKOLO[GEEK]	4 000,00	
EL DESTINO	7 000,00	
ELAIA	0,00	Locaux
ELECTRIK FRIDAY	0,00	Matériel pour manifestations
EM-FRANCE-SUD-OUEST "MICRO-ORGANISMES EFFICACES OU EFFICIENTS"	0,00	Formations
EMMAUS	0,00	Locaux
EMMAUS CONNECT - FONDATEUR ABBE PIERRE	4 000,00	Locaux
EMULATION NAUTIQUE DE BORDEAUX	106 516,00	Matériel pour manifestations, équipements sportifs, locaux
EN ATTENDANT COJO	0,00	Locaux
EN ROUTE POUR TRAVAILLER	4 500,00	
END'OPK & CO : LE RESEAU DES PROFESSIONNELS DE L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ENDOMETRIOSE	0,00	Locaux
ENFANCE ET FAMILLES D'ADOPTION DE LA GIRONDE - EFA 33	0,00	Locaux
ENSEMBLE ORCHESTRAL MOLTO ASSAI	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
ENSEMBLE PYGMALION	250 000,00	
ENSEMBLE TRANSFUGE	0,00	Locaux
ENSEMBLE TRAVERSEES	0,00	Matériel pour manifestations
ENSEMBLE UN	12 000,00	
ENSEMBLE VOCAL HEMIOLE	0,00	Matériel pour manifestations
ENSEMBLE VOCAL JUBILATE	0,00	Matériel pour manifestations
ENTENTE DES GENERATIONS POUR L'EMPLOI ET L'ENTREPRISE - EGEE	0,00	Locaux
ENTR'L	0,00	Formations
ENTR-AUTRES	17 500,00	Matériel pour manifestations, locaux
ENTRAIDE & ENTREPRENEURS	2 500,00	
ENTRAIDE SCOLAIRE AMICALE (ESA)	600,00	Locaux, formations
ENTREPRISE INTERMEDIAIRE DE PRODUCTION ET DE FORMATION - EIPF	13 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ENTRETIENS DE BORDEAUX - CERCLE PRIMO LEVI	1 000,00	
ENVOL D'AQUITAINE	6 000,00	Matériel pour manifestations, équipements sportifs
EQUIPE DE NUIT	0,00	Matériel pour manifestations
ESCALES LITTERAIRES BORDEAUX AQUITAINE	177 500,00	Communication, matériel pour manifestations, locaux
ESPACE 33	2 500,00	
ESPACE DECOUVERTE MADAGASCAR (EDM)	0,00	Locaux
ESPACE QG - BIBLIOTHEQUE QUEER & GENRES	0,00	Formations
ESPACE TEXTILE RIVE DROITE	1 500,00	
ESPACES MARX AQUITAINE BORDEAUX GIRONDE - EXPLORER, CONFRONTER, INNOVER	0,00	Locaux
ESPRIT DE CORPS - NOM D'USAGE LA MANUFACTURE CDCN	205 500,00	Communication, locaux
ESPRIT DE QUARTIER	0,00	Matériel pour manifestations
ESTHETIQUE DE L'EST	0,00	Locaux
ETHNOTOPIES	9 000,00	Matériel pour manifestations, locaux
ETRANGES FRUITS	0,00	Locaux
ETU'RECUP	2 000,00	Matériel pour manifestations
ETUDIANTS MAROCAINS DE BORDEAUX - EMB	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
EUFONIA-BORDEAUX FESTIVAL-CONCOURS INTERNATIONAL DE CHANT CHORAL	3 000,00	Locaux
EURADIO	5 000,00	
EVEILLEZ LES BEBES - CRECHE COUCOU	245 000,00	
EXIT	6 500,00	
EXPLORER LE SENTIR	0,00	Locaux, formations
EXPRESSION EN VIE	0,00	Locaux
EXTERIEUR NUIT	0,00	Communication, matériel pour manifestations
EXTRA	10 000,00	
FAITS DE COEUR'S	11 500,00	Locaux, formations
FAMILLES EN GIRONDE - FEDERATION DE LA GIRONDE	3 500,00	Locaux
FAUBOURG SAINT-SEURIN	4 000,00	Matériel pour manifestations, locaux
FC BORDEAUX.DEALS	0,00	Equipements sportifs
FD DANSE SPORT EVENTS	0,00	Locaux
FEDERATION COMPAGNONNIQUE REGIONALE DE BORDEAUX (FCR DE BORDEAUX)	0,00	Locaux
FEDERATION DEPARTEMENTALE DU SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	0,00	Locaux
FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DE LA GIRONDE	0,00	Locaux
FEDERATION DES RADIOS ASSOCIATIVES DE LA GIRONDE - FEDERA 33	1 500,00	
FEDERATION DES SOCIETES CARNAVALESQUES DE L'AGGLOMERATION BORDELAISE	0,00	Matériel pour manifestations
FEDERATION FRANCAISE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE	0,00	Matériel pour manifestations
FEDERATION NATIONALE CAMI	0,00	Locaux
FEDERATION REGIONALE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE "NOUVELLE-AQUITAINE", DITE "BIO NOUVELLE-AQUITAINE"	0,00	Formations
FEDERATION REGIONALE DES DECORES DU TRAVAIL NOUVELLE-AQUITAINE (FRDT)	0,00	Matériel pour manifestations
FEDERATION REGIONALE DES DECORES DU TRAVAIL NOUVELLE-AQUITAINE (FRDT) - SECTION DE CAUDERAN	500,00	Locaux
FEDERATION REGIONALE DU SUD OUEST DES CAMARADES DE COMBAT	800,00	
FEDERATION SOS RACISME GIRONDE-AQUITAINE	6 000,00	
FEDERATION SPORTIVE DES ECOLES D'ARCHITECTURE (FSEA)	0,00	Matériel pour manifestations
FENETRE SUR RUE	0,00	Formations
FESTIVAL DES ARTS DE BORDEAUX	320 000,00	Matériel pour manifestations, locaux
FESTIVAL DU FILM DE BORDEAUX SUR LA JUSTICE ET LES DROITS HUMAINS	5 000,00	Communication



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
FESTIVAL DU FILM NAVAL	0,00	Locaux
FESTIVAL GRIBOUILLIS	24 500,00	Communication, matériel pour manifestations, locaux
FETE DE LA PLACE !	500,00	Matériel pour manifestations, locaux
FETE LE MUR BORDEAUX GIRONDE AQUITAINE	9 780,00	Equipements sportifs
FFMAS - GIRONDE	0,00	Formations
FIMEB	7 500,00	Matériel pour manifestations
FISH AND SHOES	5 000,00	Locaux
FLAG !	4 000,00	
FNAC SUD-OUEST	0,00	Locaux
FOENIX	0,00	Locaux
FOHN	9 000,00	Locaux
FONDATION BERGONIE	50 000,00	
FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG	128 000,00	Locaux
FONDATION LE REFUGE	10 000,00	Formations
FONDATION MAISON DE LA GENDARMERIE	0,00	Locaux
FONDATION POUR LA CULTURE ET LES CIVILISATIONS DU VIN	0,00	Communication
FONDS REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN NOUVELLE AQUITAINE MECA (FRAC NOUVELLE AQUITAINE MECA)	0,00	Communication
FOODSWEETFOOD	1 000,00	Communication
FOOT BALL CLUB BORDEAUX AQUITAINE 33	2 000,00	
FOOTBALL CLUB DE LA PRESSE BORDELAISE - FCPB	0,00	Equipements sportifs
FOOTBALL CLUB DES GIRONDINS DE BORDEAUX - FCGB	70 000,00	Communication, équipements sportifs
FOOTBALL CLUB LE BON JOUET	0,00	Equipements sportifs
FOOTBALL CLUB NOBI NOBI	0,00	Equipements sportifs
FORCE FEMMES	0,00	Locaux
FORRO BORDEAUX	0,00	Locaux
FORUM EVENTS	0,00	Locaux
FOYER FRATERNEL	610 555,00	Matériel pour manifestations, locaux
FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE ALIENOR-D'AQUITAINE DE CASTILLON-LA-BATAILLE	0,00	Equipements sportifs
FRANCE ACTIVE NOUVELLE AQUITAINE	8 000,00	
FRANCE ALZHEIMER GIRONDE	0,00	Locaux
FRANCE AMERIQUE LATINE COMITE BORDEAUX GIRONDE	3 000,00	Locaux
FRANCE BENEVOLAT BORDEAUX GIRONDE (FBBG)	1 000,00	Formations
FRANCE MEDIATION RESEAU D'ACTEURS DE LA MEDIATION SOCIALE	0,00	Locaux
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT NOUVELLE-AQUITAINE (FNE NOUVELLE-AQUITAINE)	0,00	Locaux
FRANCE TERRE D'ASILE (FTDA)	0,00	Locaux
FRUGALITE HEUREUSE	0,00	Locaux
FUZZ CORPORATION	7 400,00	Matériel pour manifestations
GAR Ô BIO	0,00	Locaux
GARGANTUA	2 500,00	Locaux
GARLUCHE PATRIMOINES	0,00	Matériel pour manifestations
GAYTE DE CHOEUR	10 800,00	Locaux
GEM "LES NEUROFESTIFS 33"	1 500,00	Locaux
GEM JEUNES BDX	0,00	Formations
GENERATIONS TAUZIN	2 000,00	Matériel pour manifestations, locaux
GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB	198 929,00	Equipements sportifs, locaux
GLOBAL SOCIAL ECONOMY FORUM - GSEF	50 000,00	
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	587 842,00	Matériel pour manifestations, locaux

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
GRAINES DE SOLIDARITE	2 500,00	Matériel pour manifestations, locaux
GREEN MARKET BORDEAUX	0,00	Matériel pour manifestations
GREENPEACE FRANCE - GROUPE LOCAL DE BORDEAUX	0,00	Matériel pour manifestations
GROUPE 33	5 000,00	
GROUPE ANAMORPHOSE	10 000,00	
GROUPE APACHE	1 600,00	
GROUPE AQUITAIN DE LA SOCIETE PSYCHANALYTIQUE DE PARIS	0,00	Locaux
GROUPE AQUITAIN DE PSYCHOTHERAPIE PSYCHANALYTIQUE - GAPP	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
GROUPE ATTAC 33	0,00	Locaux
GROUPE D'AIDE PSYCHOLOGIQUE ET SOCIALE COORDINATION DES PARCOURS DE SANTE (GAPS - CPS)	0,00	Locaux
GROUPE KEDGE BUSINESS SCHOOL	0,00	Matériel pour manifestations
GROUPE SOS JEUNESSE	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
GROUPE SOS SOLIDARITES	0,00	Equipements sportifs
GROUPE VOCAL ARPEGE DE BORDEAUX	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE - SANTE - NUTRITION	1 600,00	
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS GRAND-PARC SOLIDAIRE	97 000,00	
GROUPEMENT DES ACTEURS LOCAUX DE L'ALIMENTATION SOLIDAIRE (GALAS)	6 000,00	
GROUPEMENT DES EDUCATEURS SANS FRONTIERES - GREF	0,00	Locaux
GROUPEMENT DES ETUDIANTS EN DENTAIRE DE BORDEAUX (GED 33)	0,00	Matériel pour manifestations
GROUPEMENT DES PORTE-DRAPEAUX DE LA ZONE DEFENSE SUD-OUEST "AQUITAINE"	1 200,00	
GROUPEMENT POUR L'INSERTION DES HANDICAPES PHYSIQUES D'AQUITAINE - GIHP AQUITAINE	2 000,00	
GUERNICA	0,00	Locaux
GUYENNE HANDI-NAGES	9 000,00	Equipements sportifs
GYM FIZZ	0,00	Locaux
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE BORDEAUX BASTIDE	0,00	Equipements sportifs
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE CHAUFFOUR	0,00	Equipements sportifs
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE LESCURE	0,00	Equipements sportifs
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE PERGOLA STEHELIN	0,00	Equipements sportifs, locaux
H'NORD, ASSOCIATION POUR UNE COOPERATIVE D'HABITANTS A BORDEAUX-DUPATY	0,00	Locaux
HABITATS JEUNES LE LEVAIN	5 000,00	Matériel pour manifestations
HAND TO HAND	1 900,00	
HANDI CAP NOUVELLE AQUITAINE (HCNA)	1 000,00	
HANDICAP INTERNATIONAL	0,00	Matériel pour manifestations
HARMONIE STRETCH ET DETENTE	0,00	Equipements sportifs, locaux
HOCKEY GARONNE SPORT	5 000,00	Equipements sportifs
HUMAN INITIATIVES TO SAVE ANIMALS (HISA)	1 500,00	
HUO	0,00	Locaux
HYDRAULIQUE SANS FRONTIERES (HSF)	0,00	Locaux
HYPNOSE 33 ECOLE BORDELAISE ERICKSONIENNE	3 000,00	
ICART EVENTS	0,00	Matériel pour manifestations
ICI & LA // QUATRIEME LIGNE	0,00	Locaux
ICRONOS ASSOCIATION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM ARCHEOLOGIQUE	0,00	Locaux
IDI - INTERACTION D'IDEES	9 000,00	
IKIGAI - L'ECOLE DU SAMEDI	2 000,00	
IKOS	10 000,00	Formations
ILOT DES MOTS	0,00	Locaux

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
IMAGINA MUSIC	13 200,00	Matériel pour manifestations, locaux
IMPACT SEVENS	0,00	Equipements sportifs
IMPACT SUMMIT	7 000,00	
IMPACTS 33	0,00	Equipements sportifs
INCUBATEUR POUR LES ENTREPRENEURES INNOVANTES EN NOUVELLE-AQUITAINE	21 000,00	
INFIRMIERES DE FRANCE	0,00	Matériel pour manifestations
INFODROITS	9 000,00	
INITIATIVE BORDEAUX MUNICH	0,00	Matériel pour manifestations
INITIATIVE DEVELOPPEMENT	3 000,00	Matériel pour manifestations
INNER WHEEL CLUB DE BORDEAUX	0,00	Locaux
INSTANCE REGIONALE D'EDUCATION ET DE PROMOTION SANTE NOUVELLE-AQUITAINE (IREPS NOUVELLE-AQUITAINE)	0,00	Locaux
INSTANT SOPHRO	0,00	Locaux
INSTITUT DES AFRIQUES	7 500,00	
INSTITUT DON BOSCO	0,00	Equipements sportifs
INSTITUT FRANCAIS	25 000,00	
INSTITUT TELEMAQUE	1 500,00	
INSTITUTION REGIONALE DES SOURDS ET AVEUGLES - IRSA	3 000,00	
INTERIEUR NUIT	0,00	Locaux
INTERLUDE	491 800,00	Matériel pour manifestations, locaux, formations
INTERNATIONALER BUND POLSKA	10 000,00	
INVEST IN BORDEAUX	54 775,00	
ITINERAIRE BIS PROD	0,00	Locaux
ITINERAIRES DES PHOTOGRAPHES VOYAGEURS	16 000,00	Communication, matériel pour manifestations, locaux
JARDIN PARTAGE DU PARC RIVIERE (J2PR)	0,00	Locaux
JAUNE	16 000,00	
JEANNE SIMONE	10 000,00	
JEUNE ACADEMIE VOCALE D'AQUITAINE (- JAVA)	0,00	Locaux
JEUNE BALLET D'AQUITAINE	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE DE BORDEAUX (JCEB)	2 000,00	Locaux
JEUNES SCIENCE BORDEAUX	6 000,00	Locaux
JIN GANG - GARDIEN CELESTE BORDEAUX	0,00	Locaux
JSA BORDEAUX METROPOLE BASKET	200 000,00	Equipements sportifs
JUDO-CLUB GIRONDIN OMNISPORTS	0,00	Equipements sportifs
JUMEAUX ET PLUS L'ASSOCIATION 33	0,00	Formations
JUSQU'A L'AUBE	8 200,00	
KAIRINOS	1 500,00	
KALEIDOSCOPE LABORATOIRE CULTUREL	3 000,00	Locaux
KALINA'GO	450,00	Matériel pour manifestations
KILOMBO KINTWADI	0,00	Locaux
KINO SESSION	4 000,00	
KINOR DAVID	0,00	Matériel pour manifestations
KLAUS COMPAGNIE	5 000,00	
KONEXIO	2 500,00	Locaux
KUNG-FU WUSHU ACADEMIE (KFWA)	0,00	Equipements sportifs
L ENVIRON SECUR AQUITAINE - APESA	0,00	Locaux
L'ACADEMIE DES RUCHES	7 000,00	Locaux
L'AGENCE CREATIVE	10 000,00	Matériel pour manifestations, locaux
L'AGENCE DE GEOGRAPHIE AFFECTIVE	8 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
L'AIGLON CENTRE DE JEUNESSE	7 000,00	
L'ALTER-CULTURELLE	11 500,00	Matériel pour manifestations, locaux
L'AMICALE DES CHINOIS DU SUD-OUEST (ADCSO)	0,00	Matériel pour manifestations
L'ANNEXE	8 000,00	
L'ARCHE	0,00	Matériel pour manifestations
L'ASSO EH!CO	250,00	
L'ASSO POINCARE	0,00	Locaux
L'ASSOCIATION DE DEFENSE DES DROITS DES ACCIDENTES ET HANDICAPES - ADDAH 33	1 500,00	
L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DU NUMERIQUE EN AQUITAINE - AQUINUM	1 277,00	Locaux
L'ATELIER BUDGETAIRE	0,00	Locaux
L'ATELIER DES ARTISTES BORDELAIS	0,00	Locaux
L'ATELIER DES BAINS DOUCHES	9 000,00	
L'ATELIER REMUMENAGE	22 000,00	Locaux
L'AUBERGE NOMADE	2 400,00	Locaux, formations
L'AUTRE - ASSOCIATION DES ETUDIANTS EN ANTHROPOLOGIE SOCIALE ET CULTURELLE	0,00	Locaux
L'BURN	10 000,00	Formations
L'ENTRAIDE PHILOSOPHIQUE	0,00	Locaux
L'EPICERIE	28 500,00	Locaux
L'ESPRIT DU PIANO	0,00	Communication, matériel pour manifestations, locaux
L'ESPRIT GAMBETTA	0,00	Matériel pour manifestations
L'ESSAIM THEATRE D'IMPROVISATION	0,00	Locaux
L'INSTITUT BORDELAIS DE STYLISME MODELISME	0,00	Matériel pour manifestations
L'OPERA PAGAI	25 000,00	
L'ORANGEADE	10 000,00	Communication, matériel pour manifestations
L'OREE	2 500,00	Locaux, formations
L'OSTAU OCCITAN (SECTION DE L'INSTITUT D'ETUDES OCCITANES POUR LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE)	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
L'OUTIL EN MAIN DE LA GIRONDE, ATELIERS DE BORDEAUX METROPOLE	1 000,00	
L'OUVRE-BOITE	2 000,00	
LA BELLA BORDEAUX	0,00	Locaux
LA BELLE ESTAMPE	0,00	Locaux
LA BOITE A SEL	10 000,00	
LA BOITE DE OUF	0,00	Communication, matériel pour manifestations, locaux
LA BRIGADE DU BONHEUR - BDB	0,00	Matériel pour manifestations
LA CABANE A GRATTER	2 100,00	Matériel pour manifestations, locaux
LA CASA DE LAS MARYPOSAS	1 000,00	
LA CASE	17 000,00	
LA CASSETTE	0,00	Matériel pour manifestations
LA CHIFFONNE RIT	0,00	Matériel pour manifestations
LA CIGUE	0,00	Locaux
LA CLAMEUR, PODCAST SOCIAL CLUB	750,00	
LA CLE DES ONDES	10 700,00	
LA CLE DU QUAI	0,00	Locaux
LA CLOCHE	3 000,00	Communication, matériel pour manifestations, locaux, formations
LA COMA	18 000,00	
LA COMPAGNIE "LES FOUS DE LA RAMPE"	0,00	Locaux
LA COMPAGNIE "SAUVE QUI PEUT !"	0,00	Locaux

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LA COMPAGNIE BOUGRELAS	7 000,00	
LA COMPAGNIE DE LA ROULOTTE	0,00	Locaux
LA COMPAGNIE DES FIGURES	7 000,00	Locaux
LA COMPAGNIE DU REFECTOIRE - THEATRE D'ECHANGES INTERNATIONAUX	7 000,00	
LA COMPAGNIE DU SUR SAUT	1 000,00	Locaux
LA COMPAGNIE NEPTYS	2 000,00	
LA CRAVATE SOLIDAIRE BORDEAUX	3 500,00	
LA CUISINE DE CAMILLE	1 000,00	
LA DEMEURE HISTORIQUE	0,00	Matériel pour manifestations
LA DIAGONALE DES REVES	300,00	
LA FABRIQUE POLA	41 000,00	Communication, matériel pour manifestations
LA FERME DU LAPIN BLEU	7 748,00	
LA FLAMBEE	0,00	Matériel pour manifestations
LA FLECHE DE BORDEAUX	28 000,00	Matériel pour manifestations, équipements sportifs, locaux
LA FONCIERE SOLIDAIRE NOUVELLE-AQUITAINE	10 000,00	
LA FONDA SUD-OUEST	2 500,00	
LA Foudre PREND RACINE	3 200,00	Locaux, formations
LA FUMAINERIE	0,00	Locaux
LA GEMME	10 000,00	
LA GRANDE CAUSERIE	2 500,00	Locaux
LA GROSSE SITUATION	5 000,00	
LA HALLE DES DOUVES	117 000,00	Matériel pour manifestations, locaux
LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION OEUVRES LAIQUES DE LA GIRONDE	0,00	Equipements sportifs, locaux
LA MAISON DE NOLAN ET DES FAMILLES	25 000,00	
LA MAISON DE SOI	0,00	Locaux
LA MAISON DES FAMILLES DE BORDEAUX	15 000,00	Matériel pour manifestations
LA MAISON UKRAINIENNE	0,00	Locaux
LA MANUCO	12 000,00	
LA MC DE CAUDERAN	0,00	Locaux
LA MECANIQUE GENERALE	4 000,00	Locaux
LA MEMOIRE DE BORDEAUX METROPOLE	32 000,00	Locaux
LA NAIN ROUGE	10 000,00	
LA NUIT VENUE	2 500,00	Matériel pour manifestations
LA PANGEE	4 500,00	Matériel pour manifestations
LA PETITE SOEUR	0,00	Matériel pour manifestations
LA PLUME ET L'OREILLE	0,00	Locaux
LA POLKA	8 000,00	
LA PORTE OUVERTE DE BORDEAUX	3 000,00	
LA PREVENTION ROUTIERE	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
LA REVERB'	6 300,00	Matériel pour manifestations, locaux
LA SALICORNE	0,00	Matériel pour manifestations
LA SOCIETALE DE BORDEAUX	0,00	Locaux
LA SUEUR	0,00	Matériel pour manifestations
LA TIERCE	9 000,00	
LA TROISIEME PORTE A GAUCHE	10 000,00	Locaux
LA TROUPE SECRETE	0,00	Locaux
LA VILLA DE L'ACCOMPAGNEMENT	1 000,00	Locaux
LA VOLIERE	900,00	Matériel pour manifestations, locaux
LAB'ELLE COMPAGNIE ISABELLE CHEVEAU	0,00	Locaux, formations
LABEL MACHINE BORDELAISE	11 000,00	Matériel pour manifestations

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LACLE - LA MAISON DES PARENTS ET DES MINEURS	0,00	Locaux
LATIN' VOX POPULI	0,00	Matériel pour manifestations
LATINO MEX BORDEAUX	0,00	Matériel pour manifestations
LAXMI GIRONDE	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
LAZARE	0,00	Locaux
LE 4 DE BORDEAUX	4 600,00	Matériel pour manifestations, locaux
LE BOCAL LOCAL	22 000,00	
LE BRUIT D'UNE MAIN	0,00	Formations
LE CAFE HISTORIQUE	1 600,00	
LE CANNELE D'ADRESSES	0,00	Matériel pour manifestations
LE CHOEUR DES ECLUSES	1 200,00	Locaux
LE CHOEUR VOYAGEUR	0,00	Matériel pour manifestations
LE COLLECTIF LES BATARDS DORES	6 000,00	
LE CRIF BORDEAUX - AQUITAINE (CONSEIL REPRESENTATIF DES INSTITUTIONS JUIVES DE FRANCE)	4 000,00	
LE DIRE AUTREMENT	2 000,00	
LE FRIIIX CLUB	4 800,00	Locaux
LE GANG DES CRANES RASES	0,00	Matériel pour manifestations
LE GARAGE MODERNE ATELIERS ASSOCIATIFS	24 000,00	Matériel pour manifestations
LE GIROFARD	32 000,00	Communication, matériel pour manifestations, locaux
LE GRAND INCENDIE	1 000,00	
LE JARDIN GEORGES DORIGNAC	0,00	Matériel pour manifestations
LE KFE DES FAMILLES	33 000,00	Matériel pour manifestations, locaux
LE LABO DES CULTURES	6 500,00	
LE LABO PHOTO	8 000,00	
LE LABORATOIRE D'INITIATIVES ALIMENTAIRES (LIA)	10 000,00	
LE MERIDIEN BORDEAUX	0,00	Equipements sportifs
LE NOM LIEU	10 000,00	
LE PAIN DE L'AMITIE	0,00	Matériel pour manifestations
LE PETIT INSTITUT DE CHINE : ECOLE D'ARTS MARTIAUX ET CULTURE CHINOISE	0,00	Matériel pour manifestations, équipements sportifs
LE PETIT PARC	10 500,00	Formations
LE PLI	8 000,00	Formations
LE POING LEVE BORDEAUX	0,00	Locaux
LE POQUELIN THEATRE	0,00	Locaux
LE PROTOCOLE RADIO	0,00	Matériel pour manifestations
LE SPORTING-CLUB DE LA BASTIDIENNE	22 500,00	Equipements sportifs, locaux
LE TAUZIN	578 855,00	Matériel pour manifestations, équipements sportifs, locaux
LE THEATRE DE LA RENCONTRE SCENIQUE	0,00	Locaux
LE VILLAGE SAINT MICHEL	1 000,00	
LE VOCCI DEL CUORE	0,00	Locaux
LENA D'AZY	6 500,00	
LES 11%	0,00	Matériel pour manifestations
LES 13 LUNES	4 000,00	
LES AMI-ES DE L'ECOLOGIE GIRONDE	0,00	Locaux
LES AMIS DE CLISTHENE	1 147,00	
LES AMIS DE L'APPEL DES CENT	0,00	Matériel pour manifestations
LES AMIS DE L'HISTOIRE ET DES TECHNIQUES DE L'IMPRIMERIE - AMHITEIM	0,00	Locaux
LES AMIS DE L'UTOPIA BORDEAUX	1 000,00	Matériel pour manifestations
LES AMIS DE SUPERCOOP	6 500,00	Matériel pour manifestations
LES AMIS DU JARDIN PECHEUR GARONNE	0,00	Matériel pour manifestations

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LES AMIS DU LIVRE ANCIEN ET MODERNE (ALAM)	0,00	Matériel pour manifestations
LES ARAIGNEES PHILOSOPHES	4 000,00	Locaux
LES ARCHERS DE GUYENNE	1 000,00	Matériel pour manifestations
LES ARTS-PENTEURS	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
LES ASSOCIES CREW	0,00	Matériel pour manifestations
LES ATELIERS DU CERCLE	0,00	Locaux
LES BLOUSES ROSES - ANIMATION LOISIRS A L'HOPITAL COMITE DE BORDEAUX	800,00	
LES BORDELUCHES	0,00	Locaux
LES BOULANGERS SOLIDAIRES	1 000,00	
LES CAPRICES DE MARIANNE	12 400,00	
LES CLOWNS STETHOSCOPES	1 200,00	Locaux
LES CONCILIEURS DE JUSTICE DE LA COUR D'APPEL DE BORDEAUX SECTION NATIONALE CONCILIEURS FRANCE	500,00	
LES CONTES DE MOUNICAT	0,00	Locaux
LES COQS ROUGES	305 881,00	Matériel pour manifestations, équipements sportifs
LES CULOTTEES	1 500,00	
LES DEBATTEURS	0,00	Locaux
LES DUBITARISTES GIRONDINS	0,00	Formations
LES EBAUBIS	0,00	Locaux
LES EMOBINES	0,00	Formations
LES ENTREPRISES POUR LA CITE	500,00	
LES FORMES TELLURIQUES	2 360,00	Locaux
LES GARDIENNES DE LA TERRE	0,00	Locaux
LES GIRONDINS DE BORDEAUX	110 000,00	Matériel pour manifestations, équipements sportifs, locaux
LES GRATUITS GIRONDE SOLIDARITE	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
LES HEBERGEURS SOLIDAIRES DE BORDEAUX	0,00	Formations
LES IMPROVISATEURS ANONYMES	0,00	Locaux
LES INDEPENDANTS PLASTICIENS DE BORDEAUX	0,00	Locaux
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	925 134,00	Equipements sportifs, locaux
LES LEOPARDS DE GUYENNE	34 000,00	Equipements sportifs
LES LUBIES	6 500,00	
LES MAINS POUR LE DIRE	9 000,00	
LES MAQUISARDS	0,00	Locaux
LES MARINS DE LA LUNE	0,00	Matériel pour manifestations
LES MOTS TORDUS	0,00	Locaux
LES ORCHIDEES ROUGES	15 000,00	Matériel pour manifestations, locaux, formations
LES P'TITS GRATTEURS	8 800,00	Matériel pour manifestations
LES PARENTS DE CAUDERAN	196 000,00	Locaux
LES PETITS DEBROUILLARDS NOUVELLE-AQUITAINE SUD	32 500,00	
LES PETITS FRERES DES PAUVRES	5 000,00	Locaux
LES REQUINS MARTEAUX	7 000,00	
LES SALINIERES	0,00	Equipements sportifs
LES SCHINI'S	2 500,00	Locaux
LES SOPHROLOGUES DU COEUR	0,00	Formations
LES SURPRISES	8 000,00	
LES THEATREUX ANONYMES ZEBRES	1 000,00	
LES TOQUES DE LA DALLE	1 000,00	Matériel pour manifestations
LES TROIS SEIZE	0,00	Matériel pour manifestations
LES VAILLANTS DE SAINT SEURIN	0,00	Matériel pour manifestations
LES VIVRES DE L'ART	12 000,00	Matériel pour manifestations, locaux

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
LES VOLETS ROUGES	1 000,00	
LETTRES DU MONDE	13 000,00	Communication, matériel pour manifestations, locaux
LIBRE VUE	3 000,00	
LIGUE FRANCAISE POUR LA DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN - LDH	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
LIGUE FRANCAISE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX	3 500,00	
LIGUE INTERNATIONALE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME - SECTION BORDEAUX & GIRONDE - LICRA	4 500,00	
LIGUE NOUVELLE AQUITAINE DU SPORT D'ENTREPRISE	0,00	Matériel pour manifestations
LIGUE REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE DE BASKET-BALL	0,00	Matériel pour manifestations
LIONS CLUB BORDEAUX SAINT AUGUSTIN	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
LIONS CLUB BORDEAUX TOURNY	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
LIONS CLUB BORDEAUX-EUROPE - DISTRICT 103 SUD-OUEST	0,00	Matériel pour manifestations
LIONS CLUB DE BORDEAUX CAUDERAN	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
LIONS CLUB INTERNATIONAL DISTRICT 103 SUD-OUEST	7 680,00	
LO TALHIER - ATELIER MUSIQUE ET DANSE TRADITIONNELLES DE BORDEAUX-CAUDERAN	0,00	Locaux
LOCAL'ATTITUDE : DU JARDIN A L'EPICERIE	15 700,00	Locaux, formations
LOS TREINTA Y TRES	0,00	Matériel pour manifestations
LUCILANN	205 000,00	
LUSO KIZOMBA	0,00	Matériel pour manifestations
MACLA	2 000,00	Matériel pour manifestations, locaux
MAGICAL WHALES	1 500,00	
MAINS MONDE HABILIS	0,00	Locaux
MAIONS, UNION DES COACHS PROFESSIONNELS CERTIFIES D'ETAT	0,00	Locaux, formations
MAISON BASQUE DE BORDEAUX - BORDALEKO EUSKAL ETXEA	1 000,00	Matériel pour manifestations, équipements sportifs
MAISON BOURBON	3 900,00	
MAISON D'ACCUEIL ET D'INFORMATION 33 - MAI 33	300,00	
MAISON DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ECONOMIQUE ET DE L'ENTREPRISE DE BORDEAUX	701 345,00	Communication, locaux
MAISON DE L'EUROPE BORDEAUX-AQUITAINE (MEBA)	43 700,00	Locaux
MAISON DE L'INITIATIVE ET DE L'ENTREPRENEURIAT (MIE)	12 000,00	
MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT BORDEAUX-AQUITAINE	1 500,00	Locaux
MAISON DE LA NUTRITION-DIABETE ET CŒUR	3 500,00	Locaux, formations
MAISON DE LA POESIE DE BORDEAUX	4 000,00	
MAISON DES ADOLESCENTS DE LA GIRONDE (MDA 33)	16 925,03	Locaux
MAISON DES FEMMES DE BORDEAUX	17 000,00	Locaux
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE CENTRE DE LOISIRS DES DEUX VILLES - MJC CL2V	155 000,00	
MAISON ECLOSE	1 200,00	
MAISON MOLDAVE FRANCE SUD- OUEST	0,00	Locaux
MAITRISE DE BORDEAUX	2 000,00	
MAM - OVER THE RAINBOW	3 000,00	
MAMAN? TU ES BELLE !	1 500,00	
MANA	23 500,00	
MANDORA	0,00	Matériel pour manifestations
MANTA PLONGEE	0,00	Equipements sportifs
MARJOLAINE BAMBOCHE DE BACALAN	0,00	Matériel pour manifestations
MASCARADE	1 500,00	
MASCARETS	10 400,00	Matériel pour manifestations, locaux



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MECANIQUE SANS FRONTIERES	1 000,00	
MECENART	0,00	Matériel pour manifestations
MEDECINS DU MONDE ASSOCIATION	0,00	Locaux, formations
MEDIATHEQUE DES MALADES DES HOPITAUX DE BORDEAUX	5 000,00	Locaux
MEDITATION SAHAJ - SAHAJA YOGA	0,00	Locaux
MEDUSYNE	2 000,00	Matériel pour manifestations
MEGAPHONE BACALAN	1 873,00	Matériel pour manifestations
MEMOIRES ET PARTAGES	3 250,00	Matériel pour manifestations, locaux
MENSA GRAND-AQUITAINE	0,00	Locaux
MERAKI TRIBAL	0,00	Locaux
MERIGNAC HANDBALL - MHB	0,00	Matériel pour manifestations
MEUTE CELESTE	0,00	Locaux
MEXICANOS EN BORDEAUX, LE MEXIQUE A BORDEAUX	2 000,00	Matériel pour manifestations, locaux
MIGRATIONS-MEDIATIONS CULTURELLES AQUITAINE AFRIQUES - MC2A	24 000,00	Locaux
MILIEUX SENSIBLES	0,00	Locaux
MILLARD FANNY	8 000,00	
MINE DE RIEN	0,00	Locaux
MINIBIGFOREST AQUITAINE	0,00	Formations
MISE A FLOW	0,00	Locaux
MISSION LOCALE BORDEAUX AVENIR JEUNES	514 000,00	Communication, matériel pour manifestations, locaux
MONTS ET MERVEILLES	6 500,00	
MOT POUR MOT (MPM)	0,00	Locaux, formations
MOTO CLUB HEXAGON 33	0,00	Locaux
MOTO-CLUB BORDEAUX ACCELERATION (MCBA)	0,00	Matériel pour manifestations
MOUVEMENT ATD QUART MONDE	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL - ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE LA GIRONDE	20 700,00	Matériel pour manifestations, locaux
MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL, FEDERATION REGIONALE DE LA NOUVELLE AQUITAINE	5 000,00	
MOUVEMENT LE CRI ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE LA GIRONDE	13 000,00	Locaux
MOUVEMENT VIE LIBRE	0,00	Locaux
MOVE IT	3 000,00	
MUNDART	0,00	Locaux
MUSIQUES DE NUIT - DIFFUSION	25 000,00	Communication, matériel pour manifestations
MY KARTEL	0,00	Matériel pour manifestations
MYL'ASANA YOGA	0,00	Locaux
N'A QU'1 OEIL	13 500,00	
N@LIVH NOUVELLE AQUITAINE ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LES IST, LE VIH ET LES HEPATITES	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
NACAO PALMARES BORDELAISE	0,00	Equipements sportifs
NEELA CHANDRA	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
NEW BASKET ATTITUDE	14 100,00	Equipements sportifs
NICOLAHRT	0,00	Matériel pour manifestations
NIRE LAGUNA THOMAS	0,00	Matériel pour manifestations
NOTRE ITALIE	0,00	Matériel pour manifestations
NOUVEAUX CYCLES	2 000,00	
NOUVELLE DONNE	0,00	Locaux
NOUVELLES TRACES	0,00	Locaux
NUAGE BLEU	140 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
NVL/CRALEJ - NOUS VOULONS LIRE !/CENTRE RECH. RESS. AQUIT. LIVRE LECTURE LITTERATURE ENF. JEUNESSE	0,00	Locaux
O SOL DE PORTUGAL	27 396,00	Locaux
O'PTIMOMES LOISIRS	570 414,00	Equipements sportifs, locaux
OBSERVATOIRE REGIONAL DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DE NOUVELLE-AQUITAINE	5 000,00	
OCTANDRE	0,00	Locaux
OFFICE AQUITAIN RECHERCHES, ETUDES, INFORMATION ET LIAISON SUR PROBLEMES PERSONNES AGEES - OAREIL	500,00	Locaux
OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES DE BORDEAUX METROPOLE	150 000,00	Communication
OGEC LYCEE TECHNIQUE BEL ORME	155 000,00	
OKIWI	0,00	Locaux
OLA	6 000,00	
ONAIR CONNEXION (OAC)	0,00	Matériel pour manifestations
ONCO-NOUVELLE-AQUITAINE	3 000,00	
ONE FOR ALL	0,00	Locaux
ONLY ONE BREATH 33	0,00	Equipements sportifs
OPERATION FRANKTON, HISTOIRE & VALEURS	0,00	Locaux
ORGAN PHANTOM	16 000,00	Matériel pour manifestations, locaux
ORIENTATION ET REEDUCATION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS DE LA GIRONDE - OREAG	0,00	Matériel pour manifestations, équipements sportifs, locaux
ORIGAMI	5 000,00	
OUVRE LE CHIEN	25 000,00	
OVALE CITOYEN	2 280,00	Equipements sportifs, locaux
OXFAM FRANCE	0,00	Locaux
OZIMAGES	1 500,00	
P'TIT BOUT'CHOU	567 000,00	Matériel pour manifestations
PALLIAQUITAINE	0,00	Locaux
PARALLAXE	4 500,00	
PARALLELES ATTITUDES DIFFUSION - ROCKSCHOOL	219 000,00	Matériel pour manifestations
PARISBERLIN>FOTOGROUP	9 000,00	
PARRAINAGE 33	3 075,00	Locaux
PATRONAGE DU GROUPE SCOLAIRE LAIQUE CAZEMAJOR-YSER	0,00	Matériel pour manifestations
PAUL LES OISEAUX	11 000,00	
PENA MADRIDISTA DE BORDEAUX	0,00	Equipements sportifs
PEPITES	1 000,00	
PERES & FILS RUGBY 33	0,00	Equipements sportifs
PETANQUE BACALANAISE	0,00	Locaux
PETANQUE CLUB DES TROIS	0,00	Locaux
PETANQUE CLUB EMILE COMBES	0,00	Locaux
PETRONILLE, PATRIMOINE ET DECOUVERTE	5 000,00	Locaux, formations
PHENIX DE BELCIER	0,00	Locaux
PHENIX ECOUTE ET PAROLES	2 500,00	Locaux
PHILOSOPHERES	6 000,00	Matériel pour manifestations
PHOTO CLUB DE BORDEAUX	0,00	Locaux
PIMMS MEDIATION BORDEAUX	10 400,00	
PLACE AUX JARDINS	8 000,00	
POINT DE FUITE	7 500,00	Matériel pour manifestations
POINT RENCONTRE DE BORDEAUX METROPOLE	1 500,00	Formations

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
POLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE DE BORDEAUX AQUITAINE - PESMD	0,00	Locaux
POLE MAGNETIC	14 000,00	
POLIFONIA ELIANE LAVAIL	0,00	Locaux
POLYCAP 33	0,00	Locaux
POUR LA PEINTURE	2 000,00	
POUR UN COMMERCE ETHIQUE DE L'ART, RENCONTRES, TOURISME - PUCEART	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
POUR UN SOURIRE D'ENFANT - AQUITAINE	0,00	Locaux
PRADER-WILLI FRANCE	0,00	Matériel pour manifestations
PRATIKABLE	1 500,00	
PRATIQUE DES LANGUES	0,00	Locaux
PRESERVONS LESCURE	0,00	Matériel pour manifestations, formations
PRINC'ESS	7 500,00	
PRISME	0,00	Locaux
PROF'APA	0,00	Equipements sportifs
PROJET LUNA	5 000,00	Formations
PROMO-FEMMES SAINT MICHEL	42 000,00	Locaux
PROXIMA CENTAURI	10 000,00	
PROXITE	4 750,00	
PSY'HOPE	2 500,00	Locaux
QUATUORS A BORDEAUX	12 500,00	Communication, matériel pour manifestations
RACING CLUB DE BORDEAUX	23 150,00	Matériel pour manifestations, équipements sportifs
RADIO CHU	1 500,00	
RAGNAROCK	0,00	Locaux
RAGNAROCK COMBAT	0,00	Locaux
RANDOS VINS ET CHATEAUX	0,00	Formations
RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES GIRONDINES	0,00	Locaux
RECONQUETE!	0,00	Locaux
RECU'P'R	17 000,00	Matériel pour manifestations
REGGAE SUN SKA	0,00	Matériel pour manifestations
REGIE DE QUARTIER HABITER BACALAN	74 500,00	Locaux
REGION NOUVELLE AQUITAINE SOURDS LGBT	0,00	Locaux
RELAIS AMICAL MALAKOFF MEDERIC BORDEAUX AQUITAINE	0,00	Locaux
RELAIS LAUDATO SI	0,00	Locaux
RENAISSANCE DE L'ORGUE A BORDEAUX	6 000,00	
RESEAU DES ACTEURS DE L'HISTOIRE ET DE LA MEMOIRE DE L'IMMIGRATION EN NOUVELLE-AQUITAINE - RAHMI	0,00	Locaux
RESEAU ENTREPRENDRE AQUITAINE	10 000,00	
RESEAU MOM'ARTRE	16 786,00	Locaux
RESEAU PAUL BERT CENTRE SOCIAL ET CULTUREL	150 000,00	
RESEAU PERINAT NOUVELLE AQUITAINE	0,00	Locaux
RESTAURANTS DU COEUR - RELAIS DU COEUR DE LA GIRONDE	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
RESTONS CALMES ! (DANS LA DIGNITE)	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
REVIE (REVALORISATION - INSERTION - EMPLOI)	0,00	Locaux
RHENANIE RUHR ET TYROL - FEDERATION NATIONALE ANCIENS FORCES FRANÇAISES EN ALLEMAGNE ET EN AUTRICHE	500,00	
RICOCHET SONORE	16 500,00	Matériel pour manifestations
ROSE UP	13 000,00	
ROTARY-CLUB BORDEAUX MONTAIGNE	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
ROUSSEAUX ARNAUD EMMA	4 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
RUE BOUFFARD ASSOCIATION DES COMMERCANTS	2 373,12	
RUELLE (RELAIS URBAIN D'ECHANGES ET DE LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION)	12 000,00	Locaux
RUGBYTOTS	0,00	Equipements sportifs
SAINT MACAIRE TOUT VERT ET À L'ENVERS	1 300,00	Matériel pour manifestations
SALAM	0,00	Locaux
SARAH (HABITAT POUR ACTIFS ET RETRAITES, AUTONOMES ET SOLIDAIRES)	0,00	Locaux
SARASA	0,00	Locaux
SARDINADE CLAVEAU	1 000,00	
SAVATE BOXE FRANCAISE DE BORDEAUX - SBFB	2 000,00	Equipements sportifs
SAVEURS QUOTIDIENNES	18 000,00	Locaux, formations
SCORBUT	0,00	Locaux
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	0,00	Locaux
SE CANTO BASTIDE	0,00	Locaux
SECOURS CATHOLIQUE-CARITAS FRANCE (DELEGATION DE LA GIRONDE)	0,00	Locaux
SECUCAF BORDEAUX FOOTBALL D'ENTREPRISE	0,00	Equipements sportifs
SEMER LE DOUTE	80 000,00	Communication, matériel pour manifestations, locaux
SERVI EN LOCAL	10 000,00	
SING OUT	7 000,00	Locaux
SINGA BORDEAUX	10 000,00	Locaux, formations
SINGA FRANCE	0,00	Locaux
SITES & CITES REMARQUABLES DE FRANCE ASSOCIATION VILLES PAYS ART ET HISTOIRE ET SITES PATRIMONIAUX	8 000,00	Locaux
SLOT RACING CLUB DE BORDEAUX - SRCB	0,00	Equipements sportifs
SMART COMPAGNIE	6 000,00	Matériel pour manifestations, locaux
SO COOPERATION	0,00	Locaux
SOCIETE ARCHEOLOGIQUE DE BORDEAUX	15 000,00	
SOCIETE ASTRONOMIQUE DE BORDEAUX	500,00	
SOCIETE BORDELAISE D'AQUARELLE	0,00	Locaux
SOCIETE D'HISTOIRE DE BORDEAUX	2 000,00	
SOCIETE D'HORTICULTURE, D'ARBORICULTURE ET DE VITICULTURE DE CAUDERAN	0,00	Locaux, formations
SOCIETE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL - CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE	1 000,00	Matériel pour manifestations, locaux
SOCIETE DES AMIS DU MUSEE DES BEAUX-ARTS DE BORDEAUX	0,00	Locaux
SOCIETE DES BIBLIOPHILES DE GUYENNE	0,00	Locaux
SOCIETE DES MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE GROUPEMENT DE LA GIRONDE	2 000,00	
SOCIETE NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MEDAILLE MILITAIRE - 12EME SECTION DE BORDEAUX (SNEMM)	500,00	
SOCIETE PHILOMATHIQUE DE BORDEAUX	9 000,00	Locaux
SOEURS D'ENCRE BY ROSE TATTOO	3 500,00	
SOIF D'EDUCATION	0,00	Formations
SOLANG PIKING	0,00	Locaux
SOLIDARITE ANOREXIE BOULIMIE 33	0,00	Locaux
SOLIDARITE ET PROGRES	0,00	Locaux
SOLIHA UNION REGIONALE NOUVELLE AQUITAINE	0,00	Locaux
SOLIHA, SOLIDAIRES POUR L'HABITAT, GIRONDE	70 000,00	
SONG LONG BORDEAUX	0,00	Equipements sportifs
SOS AMITIE - REGION DE BORDEAUX AQUITAINE	3 000,00	
SOS GLOBI NOUVELLE AQUITAINE	0,00	Formations
SOS HOMOPHOBIE - LUTTE CONTRE LA LESBOPHOBIE, LA GAYPHOBIE, LA BIPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE SOS H	300,00	Locaux

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SOS MEDITERRANEE FRANCE (SOS MEDITERRANEE)	10 000,00	Communication
SOYONS LE CHANGEMENT	11 000,00	Locaux
SPECIAL OLYMPICS FRANCE (SOF)	0,00	Matériel pour manifestations
SPORT ADDICT	5 000,00	Equipements sportifs
SPORT INITIATIVE ET LOISIR BLEU (SIEL BLEU)	0,00	Equipements sportifs
SPORT, EVOLUTION, ARTS ENERGETIQUES	0,00	Locaux
SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC	1 018 177,00	Matériel pour manifestations, équipements sportifs, locaux
STADE BASTIDE BORDEAUX BENAUGE - S3B	0,00	Equipements sportifs
STADE BORDELAIS	646 330,00	Matériel pour manifestations, équipements sportifs, locaux
STOP AUX VIOLENCES SEXUELLES - 33	0,00	Locaux, formations
STREET DEF RECORDS	2 500,00	Matériel pour manifestations
STUDIO B'JAZZ	0,00	Locaux
SUBSTRA	0,00	Formations
SUCCESS 2 ENERGY	0,00	Locaux
SUD-OUEST FORMATION ET RECHERCHE (SOFOR)	0,00	Locaux
SUPER DARONNE	0,00	Matériel pour manifestations
SUPERACTIF	1 000,00	
SURF INSERTION	21 500,00	Locaux
SURFRIDER FOUNDATION EUROPE	0,00	Locaux
SWINGTIME BORDEAUX	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
SZABO CORINNE	5 000,00	
TANDIS QUE NOUS COUSONS ...	0,00	Formations
TANGO NOMADE	23 000,00	Equipements sportifs
TAPAJ FRANCE	0,00	Locaux
TCHERNOBLAYE	2 300,00	Matériel pour manifestations, locaux
TEEN.S.UP	4 000,00	Matériel pour manifestations
TENNIS CLUB BORDEAUX BASTIDE	4 500,00	Equipements sportifs
TENNIS CLUB DE BORDEAUX	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
TERANGA ET TERRE CRUE	0,00	Formations
TERIYA	0,00	Locaux
TERRE DE LIENS AQUITAINE	0,00	Locaux
TERRE ET OCEAN	5 000,00	
TERRES D'OSMOSE	1 000,00	
TERRITOIRES DE LA VOIX	1 000,00	Locaux
TERTIO	0,00	Locaux
THE SEACLEANERS	0,00	Matériel pour manifestations
THE SHINE HUMANITAIRE (TSH)	0,00	Formations
THEATR'ACTION	0,00	Locaux
THEATRE DE L'ARC-EN-CIELS	0,00	Locaux
THEATRE DU PONT TOURNANT	55 000,00	
THEATRE EN MIETTES	0,00	Locaux
THEATRE POPULAIRE JOB	8 000,00	
THOTH CIVILISATIONS SANS FRONTIERES	0,00	Locaux
TOMBES DU CIEL	7 000,00	
TONGS ET CURIOSITES	8 600,00	
TOOBORDO	2 000,00	
TOURING PEDESTRE BORDELAIS	0,00	Locaux
TOUS AZIMUTS	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
TOUT ART FAIRE	5 000,00	Matériel pour manifestations, locaux
TOUTES A L'ABRI	3 500,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TPLT	5 000,00	Matériel pour manifestations
TRACE UNE DIAGONALE	0,00	Locaux
TRADENBAL	700,00	
TRAFIC	10 000,00	Matériel pour manifestations
TRANS'CUB	0,00	Locaux
TRANSFER, ASSOCIATION POUR TRANSFERT METHODE INTERVENTION SUR OFFRES DDES FORMATION EVALUATION RECH	0,00	Locaux
TRIBU D'IMPROVISATION DES POETES ITINERANTS (TIPI)	0,00	Locaux
TRIKES N'BIKES	0,00	Matériel pour manifestations
TRISOMIE 21 GIRONDE - (GEIST 21)	1 000,00	
TROLL ME TENDER (TROLL MOI TENDREMENT)	0,00	Matériel pour manifestations
TROPHEE BURDIGALA	2 200,00	
TRYYOURWAY / TESTE TA VOIE PROFESSIONNELLE	0,00	Formations
TUTTI	9 800,00	
U-TOPOS ASSOCIATION DES ETUDIANTS ET DIPLOMES DE L'IATU	0,00	Locaux
UKRAINE AMITIE (UA)	10 000,00	Matériel pour manifestations, locaux, formations
ULTIME LIBERTE	0,00	Locaux
UN PAS VERS TOI	0,00	Matériel pour manifestations, locaux
UN RIEN C'EST TOUT	0,00	Locaux
UNION ALCOOLIQUES ANONYMES	0,00	Locaux
UNION BORDEAUX BEGLES	40 000,00	Matériel pour manifestations
UNION BORDEAUX METROPOLE - UBM	80 000,00	Equipements sportifs, locaux
UNION BORDEAUX NORD DES ASSOCIATIONS DE PREVENTION SPECIALISEE - UBAPS	7 000,00	Matériel pour manifestations
UNION COOP DE LA PAGE BLANCHE	0,00	Equipements sportifs
UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS DE COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DE LA GIRONDE (UDAC)	6 000,00	
UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES - UDAF	0,00	Locaux
UNION DEPARTEMENTALE DES SOUS-OFFICIERS EN RETRAITE DE LA GIRONDE (UDSOR)	500,00	
UNION DES ASSOCIATIONS MAHORAISES EN GIRONDE	0,00	Locaux
UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS QUE CHOISIR DE LA GIRONDE (UFC QUE CHOISIR)	0,00	Locaux
UNION GENERALE SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE D'AQUITAINE (UGSEL)	0,00	Matériel pour manifestations
UNION GIRONDINE DES RETRAITES MILITAIRES, ANCIENS MILITAIRES ET DE LEURS CONJOINTS (URM 33)	0,00	Locaux
UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPEES PSYCHIQUES - UNAFAM	1 800,00	Locaux
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DE BORDEAUX RIVE-DROITE - UNC	400,00	
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DE BORDEAUX-CAUDERAN-LE BOUSCAT (UNC)	1 000,00	Locaux
UNION NATIONALE DES COMITES LOCAUX POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES (UNCLLAJ)	0,00	Locaux
UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE (UNSS) - DIRECTION REGIONALE	0,00	Matériel pour manifestations, équipements sportifs
UNION POUR LE DEVELOPPEMENT DU BUDO - UDB	0,00	Equipements sportifs
UNION REGIONALE DE LA CONSOMMATION, DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE DE LA NOUVELLE AQUITAINE	0,00	Locaux
UNION REGIONALE DES INGENIEURS ET DES SCIENTIFIQUES D'AQUITAINE - URISA	1 500,00	
UNION REGIONALE INTERFEDERALE OEUVRES ET ORGANISMES PRIVES SANITAIRES ET SOCIAUX NOUVELLE AQUITAINE	0,00	Locaux

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
UNION SAINT JEAN (USJ)	801 774,00	Matériel pour manifestations, équipements sportifs
UNION SAINT-BRUNO	1 713 815,00	Matériel pour manifestations, équipements sportifs, locaux
UNION SPORTIVE JEUNES DE SAINT-AUGUSTIN - CLUB PYRENEES-AQUITAINE (US JSA-CPA)	17 500,00	Equipements sportifs
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	1 374 991,00	Matériel pour manifestations, équipements sportifs, locaux
UNIS CITE	117 650,00	Matériel pour manifestations, locaux
UNISPHERES - UNS	3 000,00	
UNIVERSITE POPULAIRE DE BORDEAUX - UPB	0,00	Matériel pour manifestations, locaux, formations
UNU MONDO EDUCATION	0,00	Matériel pour manifestations
URBAN VIBRATIONS SCHOOL	30 000,00	
USEP BARBEY BORDEAUX	1 000,00	
USEP BORDEAUX	0,00	Equipements sportifs
VARIETES CLUB DE BORDEAUX - VCB	0,00	Equipements sportifs
VELO CITE	6 500,00	Locaux
VIA LA RUE	0,00	Matériel pour manifestations
VICTORY ROLLS ASSOCIATION	1 500,00	
VIE A L'ART	1 000,00	
VIE ET TRAVAIL A BORDEAUX BACALAN	2 000,00	Matériel pour manifestations, locaux
VILLA 88	0,00	Matériel pour manifestations
VILLA PRIMROSE BORDEAUX	154 000,00	Communication, matériel pour manifestations, équipements sportifs
VISIONS PARTAGEES	0,00	Locaux
VISITE DES MALADES DANS LES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE - VMEH	0,00	Locaux
VIVRE AVEC - SOLIDARITES INTERGENERATIONNELLES	2 000,00	Locaux
VOVINAM VIET VO DAO - CLUB DE BORDEAUX CHAUFFOUR	0,00	Equipements sportifs
VOVINAM VIET VO DAO CLUB DU GRAND PARC	0,00	Locaux
VRAC BORDEAUX METROPOLE (VERS UN RESEAU D'ACHAT EN COMMUN)	10 800,00	Matériel pour manifestations, locaux
WA TID SAOU ALLONS DANSER	9 000,00	Locaux
WANTED RADIO (WD)	1 500,00	
WEJOB	13 000,00	Locaux
WELCOME BORDEAUX (RESEAU D'HOSPITALITE POUR DES DEMANDEURS D'ASILE DANS LA REGION DE BORDEAUX)	0,00	Locaux
WELL' COM	0,00	Locaux
WIMOOV	2 500,00	
WOXIA CLAN	0,00	Equipements sportifs
WUNDERSTUDIO	7 700,00	
YAKAFUON	24 500,00	Matériel pour manifestations
YAWATA ASSOCIATION DES ECHANGES DE PROCEDES ARTISTIQUES	0,00	Locaux
YOBALEMA	0,00	Matériel pour manifestations
YOGHINY	0,00	Equipements sportifs, locaux
YOUR HOBBY IS PARTY	3 500,00	Matériel pour manifestations
ZANSHIN CLUB	0,00	Equipements sportifs
ZEBRA 3	30 000,00	Matériel pour manifestations, formations
ZEKI	17 000,00	Formations
ZERO WASTE BORDEAUX	7 000,00	
ZONE FLUO	6 000,00	Matériel pour manifestations
<b>Entreprises</b>	<b>2 643 850,59</b>	
AGENCE DOUBLE	10 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
AIM - ACTIONS INTER MEDIATION	25 000,00	
BORDEAUX EVENTS AND MORE - BEAM	0,00	Communication
BORDEAUX YNOV CAMPUS	0,00	Equipements sportifs
DON DIEGO	0,00	Communication
GLOB THEATRE	181 000,00	Matériel pour manifestations, locaux
KEOLIS BORDEAUX METROPOLE	0,00	Communication
L'ETUDIANT	0,00	Communication
LA RUCHE DEVELOPPEMENT	3 000,00	
LES DETRITIVORES	10 000,00	Matériel pour manifestations
MARIE CURRY	1 000,00	
MILLE ET UNE LUMIERES	0,00	Communication
MUSEE DE LA MER ET DE LA MARINE DE BORDEAUX	0,00	Matériel pour manifestations
SASP BOXERS DE BORDEAUX	300 000,00	
SASP UNION BORDEAUX BEGLES	450 000,00	
SCIC TOÏ TOÏ TOÏ	6 000,00	
THEATRE NATIONAL DE BORDEAUX EN AQUITAINE - TnBA	1 657 850,59	
<b>Personnes physiques</b>	<b>0,00</b>	
<b>Autres</b>	<b>0,00</b>	
<b>Personnes de droit public</b>	<b>33 578 530,50</b>	
<b>Etat</b>	<b>0,00</b>	
<b>Régions</b>	<b>0,00</b>	
<b>Départements</b>	<b>0,00</b>	
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE	0,00	Equipements sportifs
<b>Communes</b>	<b>0,00</b>	
<b>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</b>	<b>19 807 830,50</b>	
CENTRE REGIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SOCIALES (CROUS)	2 000,00	
COLLEGE ALAIN FOURNIER	1 782,00	
COLLEGE JACQUES ELLUL	2 000,00	
ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE BORDEAUX - EBABX	3 302 000,00	
ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG NOUVELLE AQUITAINE	0,00	Communication
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CAMILLE JULLIAN	3 800,00	
OGECL MIRAIL	1 000,00	
OPERA NATIONAL DE BORDEAUX	16 361 900,00	
SCENE NATIONALE CARRE-COLONNES	0,00	Communication
SIVU (RESTAURATION COLLECTIVE BORDEAUX-MERIGNAC)	133 348,50	
<b>Autres</b>	<b>13 770 700,00</b>	
CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE	0,00	Equipements sportifs
CCAS DE BORDEAUX	13 096 000,00	
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BORDEAUX	0,00	Communication
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE BORDEAUX GIRONDE	34 000,00	
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION NOUVELLE AQUITAINE	22 000,00	
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX - ENSAP	6 700,00	
GIPREB - GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC REUSSITE EDUCATIVE DE BORDEAUX	100 000,00	
GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC BORDEAUX METROPOLE MEDIATION (GIP B2M)	481 000,00	



Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE BORDEAUX - SCIENCES PO BORDEAUX	11 000,00	
UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS - UGAP	20 000,00	
UNIVERSITE DE BORDEAUX	0,00	Communication, équipements sportifs

<b>IV- ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES</b>	<b>B8.1.2</b>

**SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES**

(Articles L. 4312-11 et L. 3312-5 du CGCT)

(1) Ouvrir un tableau par commune bénéficiant d'une ou de plusieurs subventions versées par la collectivité.

(2) Numéro à 9 chiffres.

(3) Détailler le numéro d'article.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B8.2</b>

**ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (1)
<b>Crédits-bails mobiliers</b>				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Crédits-bails immobiliers</b>				39 926,82	40 604,48	40 604,48	40 604,48	40 604,48	50 756,60	213 174,52
Hôtel d'entreprise	2003	DEXIA	25	39 926,82	40 604,48	40 604,48	40 604,48	40 604,48	50 756,60	213 174,52
<b>Total</b>				<b>39 926,82</b>	<b>40 604,48</b>	<b>40 604,48</b>	<b>40 604,48</b>	<b>40 604,48</b>	<b>50 756,60</b>	<b>213 174,52</b>

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B8.3</b>

**ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.  
 (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>B8.4</b>

**ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>177 223 323,52</b>	<b>116 343 049,23</b>	<b>23 113 916,97</b>
<b>8017 Subventions à verser en annuités</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>8018 Autres engagements donnés</b>					<b>177 223 323,52</b>	<b>116 343 049,23</b>	<b>23 113 916,97</b>
<b>Au profit d'organismes publics</b>					<b>70 016 432,24</b>	<b>27 428 362,11</b>	<b>18 923 804,00</b>
2010	Participation	OIN Euratlantique	0	A	19 434 000,00	4 252 000,00	1 262 000,00
2012	MO déléguée	Bordeaux Métropole - Espaces de circulation PAE Bassin à Flot	0	X	9 989 108,00	3 890 827,21	1 421 987,09
2012	Subvention d'équipement	Passerelle Eiffel	0	X	392 455,00	31 000,00	0,00
2014	MO déléguée	Bordeaux Métropole - Eclairage public de la rue Lucien Faure 1ère phase	0	X	491 580,78	86 446,99	0,00
2014	Subvention d'équipement	Gares et connexions - Aménagement gare Vélostation	0	X	450 000,00	254 175,29	0,00
2014	Subvention d'équipement	Bordeaux Métropole - Restructuration Pont du Guit	0	X	1 870 000,00	1 390 000,00	0,00
2014	Subvention d'équipement	Bordeaux Métropole - Participation Voiries et réseaux Dupaty	0	X	2 153 434,00	41 467,16	0,00
2016	Subvention d'équipement	Réhabilitation de la place Gambetta - Part Ville - MO Métropole	0	X	2 300 000,00	0,00	2 027 189,89
2017	MO déléguée	PRU Grand Parc - Divers aménagements - Bordeaux-Métropole	0	X	1 980 000,00	0,00	1 482 883,52
2018	MO déléguée	BHNS - Eclairage public	0	X	738 815,00	0,00	369 407,50
2018	MO déléguée	Bordeaux Métropole - Groupe scolaire Niel	0	X	3 600 000,00	0,00	3 225 742,00
2018	MO déléguée	Bordeaux Métropole - Groupe scolaire BAF 1 Chartrons - Sempe	0	X	2 670 000,00	0,00	2 670 000,00
2018	MO déléguée	Bordeaux Métropole - Groupe scolaire BAF 2 Bacalan - Modeste Testas	0	X	3 091 257,37	1 141 257,37	1 950 000,00
2018	MO déléguée	Bordeaux Métropole - Groupe scolaire Deschamps - Garonne Eiffel	0	X	2 347 642,09	2 347 642,09	0,00
2020	Subvention d'équipement	SNCF gare Saint Jean étude pôle d'échange multimodal	0	X	32 014,00	32 014,00	0,00
2020	MO déléguée	Bordeaux Métropole - GS Ginko 2 - Nelson Mandela délib 2021-116	0	X	1 066 126,00	0,00	1 066 126,00
2020	MO déléguée	Bordeaux Métropole - Groupe scolaire Brazza 1 et équipements associés - délib 2021-115	0	X	13 610 000,00	11 161 532,00	2 448 468,00

Ville de Bordeaux - Budget principal - CA - 2022

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
2022	Convention publique d'aménagement	Bordeaux-Métropole - concession publique aménagement centre historique Bordeaux 2022-2025	0	X	3 800 000,00	2 800 000,00	1 000 000,00
<b>Au profit d'organismes privés (1)</b>					<b>107 206 891,28</b>	<b>88 914 687,12</b>	<b>4 190 112,97</b>
2007	Programme d'investissement 2007	Agence France Locale	15	T	10 000 000,00	166 666,61	694 968,76
2013	Subvention d'équipement	Participation au bilan ZAC Ginko - Bouygues	0	X	74 200,00	30 081,00	0,00
2017	Investissements 2017	Agence France Locale	19	A	10 000 000,00	7 368 421,05	629 289,47
2018	Consolidation du prêt 1085	Agence France Locale	20	A	20 000 000,00	16 000 000,00	1 226 893,33
2021	Subvention d'équipement	Les Coqs rouges	8	A	2 132 691,28	1 599 518,46	266 586,41
2021	Tirage sur le Contrat Cadre N° 1094	Agence France Locale	20	A	25 000 000,00	23 750 000,00	1 372 375,00
2022	Phase d'amortissement prêt AFL 1097	Agence France Locale	19	A	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00
2022	Investissements 2022	Agence France Locale	20	A	30 000 000,00	30 000 000,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital au 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>B8.5</b>

**ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>					<b>1 011 768,76</b>	<b>29 677,85</b>	<b>47 099,00</b>
<b>8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)</b>					<b>1 011 768,76</b>	<b>29 677,85</b>	<b>47 099,00</b>
2003	Hôtel d'entreprises	Domofrance	24	T	1 011 768,76	29 677,85	47 099,00
<b>8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>8028 Autres engagements reçus</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>A l'exception de ceux reçus des entreprises</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Engagements reçus des entreprises</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>B9</b>

**ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>5,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5,00</b>	<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services	A	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>625,00</b>	<b>1,00</b>	<b>626,00</b>	<b>539,50</b>	<b>50,50</b>	<b>590,00</b>
Adjoint administratifs territoriaux	C	336,00	0,00	336,00	335,00	0,00	335,00
Administrateurs territoriaux	A	7,00	0,00	7,00	5,00	2,00	7,00
Attachés territoriaux	A	179,00	1,00	180,00	116,50	38,50	155,00
Rédacteurs territoriaux	B	103,00	0,00	103,00	83,00	10,00	93,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>1 699,00</b>	<b>119,00</b>	<b>1 818,00</b>	<b>1 723,60</b>	<b>21,00</b>	<b>1 744,60</b>
Adjoint techniques territoriaux	C	1 347,00	119,00	1 466,00	1 438,60	6,00	1 444,60
Agents de maîtrise territoriaux	C	270,00	0,00	270,00	224,00	2,00	226,00
Ingénieurs en chef territoriaux	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Ingénieurs territoriaux	A	21,00	0,00	21,00	16,00	3,00	19,00
Techniciens territoriaux	B	58,00	0,00	58,00	42,00	10,00	52,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>167,00</b>	<b>0,00</b>	<b>167,00</b>	<b>153,00</b>	<b>12,00</b>	<b>165,00</b>
Agents Sociaux Territoriaux	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles	C	94,00	0,00	94,00	98,00	0,00	98,00
Assistants territoriaux socio-éducatifs	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A	68,00	0,00	68,00	51,00	12,00	63,00
Sages-femmes territoriales	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		<b>251,00</b>	<b>3,75</b>	<b>254,75</b>	<b>205,60</b>	<b>34,65</b>	<b>240,25</b>
Auxiliaires de puériculture territoriaux de catégorie B	B	183,00	0,00	183,00	155,00	20,00	175,00
Cadres territoriaux de santé paramédicaux	A	8,00	0,00	8,00	6,00	0,00	6,00
Infirmiers territoriaux en soins généraux	A	9,00	0,00	9,00	6,00	3,00	9,00
Médecins territoriaux	A	4,00	1,40	5,40	2,00	3,40	5,40
Psychologues territoriaux	A	5,00	2,35	7,35	4,60	1,75	6,35
Puéricultrices territoriales décret 2014-923	A	34,00	0,00	34,00	29,00	1,00	30,00
Pédoc-Podo, Ergoth, Psychomot, Orthopt, Tec lab, Manip élctr radiol, Prep pharmaH, Diét	A	8,00	0,00	8,00	3,00	5,50	8,50
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>45,00</b>	<b>0,00</b>	<b>45,00</b>	<b>36,00</b>	<b>1,00</b>	<b>37,00</b>
Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives	A	8,00	0,00	8,00	7,00	1,00	8,00
Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	B	34,00	0,00	34,00	26,00	0,00	26,00
Opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00



GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>415,00</b>	<b>24,41</b>	<b>439,41</b>	<b>374,63</b>	<b>40,81</b>	<b>415,44</b>
Adjoint territoriaux du patrimoine	C	129,00	0,00	129,00	127,00	1,00	128,00
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	45,00	13,79	58,79	36,07	13,74	49,81
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	111,00	0,50	111,50	93,50	9,00	102,50
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	A	23,00	0,00	23,00	13,00	9,00	22,00
Bibliothécaires territoriaux	A	19,00	0,00	19,00	17,00	1,00	18,00
Conservateurs d'état	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Conservateurs territoriaux de bibliothèques	A	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Conservateurs territoriaux du patrimoine	A	13,00	0,00	13,00	10,00	1,00	11,00
Directeurs d'établissements territoriaux d'enseignement artistique	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	A	63,00	10,12	73,12	66,06	6,07	72,13
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>21,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21,00</b>	<b>18,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18,00</b>
Adjoint territoriaux d'animation	C	13,00	0,00	13,00	13,00	0,00	13,00
Animateurs territoriaux	B	8,00	0,00	8,00	5,00	0,00	5,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>163,00</b>	<b>0,00</b>	<b>163,00</b>	<b>144,00</b>	<b>0,00</b>	<b>144,00</b>
Agents de Police Municipale	C	150,00	0,00	150,00	133,00	0,00	133,00
Chefs de Service de Police Municipale	B	10,00	0,00	10,00	9,00	0,00	9,00
Directeur de la police municipale	A	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>133,00</b>	<b>0,00</b>	<b>133,00</b>	<b>0,00</b>	<b>73,00</b>	<b>73,00</b>
Assistantes Maternelles	C	125,00	0,00	125,00	0,00	65,00	65,00
Collaborateurs de Cabinet	A	8,00	0,00	8,00	0,00	8,00	8,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>3 519,00</b>	<b>148,16</b>	<b>3 667,16</b>	<b>3 194,33</b>	<b>232,96</b>	<b>3 427,29</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N</b>	<b>B9</b>

**ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>				<b>10 275 346,63</b>		
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH		29 175,72	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH		35 086,49	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH		14 678,46	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH		28 636,53	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH		31 808,24	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH		28 113,36	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Adjoints territoriaux du patrimoine	C	CULT		32 311,12	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Administrateurs territoriaux	A	ADM		71 549,25	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Administrateurs territoriaux	A	ADM		97 494,48	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Agents de maîtrise territoriaux	C	TECH		41 401,16	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Agents de maîtrise territoriaux	C	TECH		39 338,54	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Assistantes Maternelles	C	OTR		40 853,50	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		42 504,59	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		42 964,91	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		42 897,14	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		48 621,73	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		35 559,29	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		42 555,55	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		52 031,36	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		46 362,96	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Assistantes Maternelles	C	OTR		41 572,48	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		44 891,29	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		32 341,86	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		44 264,70	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		41 924,78	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		42 506,14	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		28 043,11	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		45 250,06	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		28 816,88	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		47 552,45	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		40 254,74	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		42 784,07	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		23 860,14	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		37 146,44	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		39 267,26	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		43 741,78	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		29 560,82	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		47 612,62	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		42 030,50	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		43 286,19	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		36 484,96	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		22 882,48	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		43 625,95	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		34 293,19	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Assistantes Maternelles	C	OTR		41 530,17	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		6 762,26	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		43 631,70	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		45 570,88	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		38 693,54	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		41 068,49	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		38 610,79	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		45 958,42	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		44 567,13	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		43 090,65	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		26 432,47	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		34 776,14	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		43 049,63	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		43 500,84	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		36 411,03	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		31 032,82	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		45 513,14	A Contrat à durée indéterminée	CDI Contrat à durée indéterminée
Assistantes Maternelles	C	OTR		34 754,89	3-3-1°	CDD Absences de cadres emploi fonctionnaires
Assistantes Maternelles	C	OTR		43 657,19	3-3-1°	CDD Absences de cadres emploi fonctionnaires
Assistantes Maternelles	C	OTR		41 270,86	3-3-1°	CDD Absences de cadres emploi fonctionnaires
Assistantes Maternelles	C	OTR		37 686,66	3-3-1°	CDD Absences de cadres emploi fonctionnaires
Assistantes Maternelles	C	OTR		28 710,32	3-3-1°	CDD Absences de cadres emploi fonctionnaires
Assistantes Maternelles	C	OTR		27 359,43	3-3-1°	CDD Absences de cadres emploi fonctionnaires
Assistantes Maternelles	C	OTR		41 108,85	3-3-1°	CDD Absences de cadres emploi fonctionnaires

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Assistantes Maternelles	C	OTR		42 505,26	3-3-1°	CDD Absences de cadres emploi fonctionnaires
Assistantes Maternelles	C	OTR		43 204,91	3-3-1°	CDD Absences de cadres emploi fonctionnaires
Assistantes Maternelles	C	OTR		41 816,95	3-3-1°	CDD Absences de cadres emploi fonctionnaires
Assistantes Maternelles	C	OTR		8 606,22	3-3-1°	CDD Absences de cadres emploi fonctionnaires
Assistantes Maternelles	C	OTR		41 174,41	3-3-1°	CDD Absences de cadres emploi fonctionnaires
Assistantes Maternelles	C	OTR		26 038,69	3-3-1°	CDD Absences de cadres emploi fonctionnaires
Assistantes Maternelles	C	OTR		33 289,75	3-3-1°	CDD Absences de cadres emploi fonctionnaires
Assistantes Maternelles	C	OTR		1 561,14	3-3-1°	CDD Absences de cadres emploi fonctionnaires
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT		13 821,22	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT		22 196,69	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT		15 698,25	3-2	CDD Vacance temporaire d'emploi permanent
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT		14 834,95	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT		16 993,57	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT		10 850,17	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT		36 951,38	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT		24 030,19	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT		36 299,66	3-2	CDD Vacance temporaire d'emploi permanent
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT		35 811,97	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT		33 734,46	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT		33 966,98	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT		15 070,48	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT		30 674,79	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT		21 065,70	3-2	CDD Vacance temporaire d'emploi permanent
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT		14 915,24	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT		5 636,07	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT		9 156,99	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT		3 124,29	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	CULT		41 232,57	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	CULT		36 331,55	3-3-1°	CDD Absences de cadres emploi fonctionnaires
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	CULT		40 851,91	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	CULT		38 726,83	3-3-1°	CDD Absences de cadres emploi fonctionnaires
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	CULT		40 865,83	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	CULT		40 256,06	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	CULT		38 875,61	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	CULT		47 155,68	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	CULT		39 607,37	3-3-1°	CDD Absences de cadres emploi fonctionnaires
Attachés territoriaux	A	ADM		84 501,92	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Attachés territoriaux	A	ADM		79 670,78	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Attachés territoriaux	A	ADM		71 449,23	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Attachés territoriaux	A	ADM		58 818,29	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Attachés territoriaux	A	ADM		92 828,47	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Attachés territoriaux	A	ADM		67 194,08	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Attachés territoriaux	A	ADM		72 831,89	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Attachés territoriaux	A	ADM		57 932,84	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Attachés territoriaux	A	ADM		72 257,60	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Attachés territoriaux	A	ADM		75 401,69	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Attachés territoriaux	A	ADM		85 407,01	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Attachés territoriaux	A	ADM		76 219,92	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Attachés territoriaux	A	ADM		51 772,48	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Attachés territoriaux	A	ADM		48 276,16	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Attachés territoriaux	A	ADM		51 204,54	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Attachés territoriaux	A	ADM		57 430,81	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Attachés territoriaux	A	ADM		54 215,85	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Attachés territoriaux	A	ADM		49 300,62	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Attachés territoriaux	A	ADM		47 611,13	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Attachés territoriaux	A	ADM		78 258,75	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Attachés territoriaux	A	ADM		57 954,03	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Attachés territoriaux	A	ADM		49 639,44	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Attachés territoriaux	A	ADM		81 393,86	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Attachés territoriaux	A	ADM		70 010,10	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Attachés territoriaux	A	ADM		70 049,70	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Attachés territoriaux	A	ADM		59 303,41	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Attachés territoriaux	A	ADM		25 301,86	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Attachés territoriaux	A	ADM		55 046,66	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Attachés territoriaux	A	ADM		48 223,37	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Attachés territoriaux	A	ADM		89 993,28	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Attachés territoriaux	A	ADM		62 835,93	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Attachés territoriaux	A	ADM		66 259,58	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Attachés territoriaux	A	ADM		52 740,87	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Attachés territoriaux	A	ADM		59 046,50	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Attachés territoriaux	A	ADM		50 114,12	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Attachés territoriaux	A	ADM		45 341,11	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Attachés territoriaux	A	ADM		69 639,91	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Attachés territoriaux	A	ADM		65 733,55	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Attachés territoriaux	A	ADM		15 962,24	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	A	CULT		56 411,07	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	A	CULT		54 997,44	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	A	CULT		71 145,68	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	A	CULT		52 138,54	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	A	CULT		45 394,97	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	A	CULT		42 794,01	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	A	CULT		52 084,98	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	A	CULT		65 458,07	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	A	CULT		62 459,78	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Auxiliaires de puériculture territoriaux de catégorie B	B	MS		35 776,47	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Auxiliaires de puériculture territoriaux de catégorie B	B	MS		25 489,95	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Auxiliaires de puériculture territoriaux de catégorie B	B	MS		23 096,50	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Auxiliaires de puériculture territoriaux de catégorie B	B	MS		31 565,86	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Auxiliaires de puériculture territoriaux de catégorie B	B	MS		37 326,84	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Auxiliaires de puériculture territoriaux de catégorie B	B	MS		33 630,59	3-2	CDD Vacance temporaire d'emploi permanent
Auxiliaires de puériculture territoriaux de catégorie B	B	MS		33 391,46	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Auxiliaires de puériculture territoriaux de catégorie B	B	MS		36 924,13	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Auxiliaires de puériculture territoriaux de catégorie B	B	MS		36 145,68	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Auxiliaires de puériculture territoriaux de catégorie B	B	MS		37 130,88	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Auxiliaires de puériculture territoriaux de catégorie B	B	MS		36 588,36	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Auxiliaires de puériculture territoriaux de catégorie B	B	MS		36 625,46	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services



AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Auxiliaires de puériculture territoriaux de catégorie B	B	MS		32 621,81	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Auxiliaires de puériculture territoriaux de catégorie B	B	MS		36 468,57	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Auxiliaires de puériculture territoriaux de catégorie B	B	MS		38 552,93	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Auxiliaires de puériculture territoriaux de catégorie B	B	MS		36 423,15	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Auxiliaires de puériculture territoriaux de catégorie B	B	MS		13 212,19	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Auxiliaires de puériculture territoriaux de catégorie B	B	MS		14 086,01	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Auxiliaires de puériculture territoriaux de catégorie B	B	MS		14 072,22	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Auxiliaires de puériculture territoriaux de catégorie B	B	MS		6 323,78	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Bibliothécaires territoriaux	A	CULT		77 424,63	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Collaborateurs de Cabinet	A	OTR		66 937,73	110	CDD Collaborateurs de cabinet
Collaborateurs de Cabinet	A	OTR		77 772,94	110	CDD Collaborateurs de cabinet
Collaborateurs de Cabinet	A	OTR		76 998,63	110	CDD Collaborateurs de cabinet
Collaborateurs de Cabinet	A	OTR		118 778,91	110	CDD Collaborateurs de cabinet
Collaborateurs de Cabinet	A	OTR		84 480,91	110	CDD Collaborateurs de cabinet
Collaborateurs de Cabinet	A	OTR		103 297,22	110	CDD Collaborateurs de cabinet
Collaborateurs de Cabinet	A	OTR		60 406,15	110	CDD Collaborateurs de cabinet
Collaborateurs de Cabinet	A	OTR		135 137,78	110	CDD Collaborateurs de cabinet
Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives	A	SP		61 095,75	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Conservateurs territoriaux du patrimoine	A	CULT		130 593,07	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A	S		14 894,93	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A	S		30 785,32	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A	S		43 947,91	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A	S		42 849,54	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A	S		42 607,90	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A	S		50 582,06	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A	S		44 242,91	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A	S		40 914,42	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A	S		17 901,31	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A	S		17 069,70	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A	S		14 506,47	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A	S		10 616,00	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Infirmiers territoriaux en soins généraux	A	MS		37 892,89	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Infirmiers territoriaux en soins généraux	A	MS		16 466,30	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Infirmiers territoriaux en soins généraux	A	MS		18 473,14	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Ingénieurs territoriaux	A	TECH		76 281,15	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Ingénieurs territoriaux	A	TECH		56 290,42	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Ingénieurs territoriaux	A	TECH		70 702,33	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Médecins territoriaux	A	MS		72 121,19	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Médecins territoriaux	A	MS		26 381,46	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Médecins territoriaux	A	MS		70 149,97	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Médecins territoriaux	A	MS		25 501,60	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Médecins territoriaux	A	MS		16 442,26	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	A	CULT		22 372,84	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	A	CULT		22 079,78	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	A	CULT		16 104,53	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	A	CULT		20 151,81	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	A	CULT		19 155,70	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	A	CULT		27 296,70	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	A	CULT		7 571,81	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	A	CULT		33 951,54	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	A	CULT		14 399,40	3-3-1°	CDD Absences de cadres emploi fonctionnaires
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	A	CULT		12 023,28	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Psychologues territoriaux	A	MS		37 630,60	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Psychologues territoriaux	A	MS		3 799,92	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Puéricultrices territoriales décret 2014-923	A	MS		54 526,34	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Pédic-Podo,Ergoth,Psychomot,Orthopt,Tec lab,Manip élctr radiol,Prep pharmaH,Diét	A	MS		59 162,08	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Pédic-Podo,Ergoth,Psychomot,Orthopt,Tec lab,Manip élctr radiol,Prep pharmaH,Diét	A	MS		43 173,38	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Pédic-Podo,Ergoth,Psychomot,Orthopt,Tec lab,Manip élctr radiol,Prep pharmaH,Diét	A	MS		18 449,48	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Pédic-Podo,Ergoth,Psychomot,Orthopt,Tec lab,Manip élctr radiol,Prep pharmaH,Diét	A	MS		37 741,69	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Pédic-Podo,Ergoth,Psychomot,Orthopt,Tec lab,Manip élctr radiol,Prep pharmaH,Diét	A	MS		48 896,55	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Pédic-Podo,Ergoth,Psychomot,Orthopt,Tec lab,Manip élctr radiol,Prep pharmaH,Diét	A	MS		15 765,70	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Rédacteurs territoriaux	B	ADM		42 823,53	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Rédacteurs territoriaux	B	ADM		45 126,62	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Rédacteurs territoriaux	B	ADM		36 415,07	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Rédacteurs territoriaux	B	ADM		40 520,62	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Rédacteurs territoriaux	B	ADM		40 665,76	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Rédacteurs territoriaux	B	ADM		39 586,33	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Rédacteurs territoriaux	B	ADM		37 071,46	3-2	CDD Vacance temporaire d'emploi permanent
Rédacteurs territoriaux	B	ADM		39 515,83	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Rédacteurs territoriaux	B	ADM		23 744,74	3-2	CDD Vacance temporaire d'emploi permanent
Rédacteurs territoriaux	B	ADM		3 795,96	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Techniciens territoriaux	B	TECH		75 299,68	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Techniciens territoriaux	B	TECH		45 795,27	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Techniciens territoriaux	B	TECH		56 605,56	A Emploi permanent à durée indéterminée	CDI Emploi permanent à durée indéterminée
Techniciens territoriaux	B	TECH		46 880,82	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Techniciens territoriaux	B	TECH		38 997,90	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Techniciens territoriaux	B	TECH		23 522,55	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Techniciens territoriaux	B	TECH		23 485,05	3-2	CDD Vacance temporaire d'emploi permanent
Techniciens territoriaux	B	TECH		24 438,96	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
Techniciens territoriaux	B	TECH		20 936,63	3-2	CDD Vacance temporaire d'emploi permanent
Techniciens territoriaux	B	TECH		10 187,94	3-3-2°	CDD Emplois pour besoins des services
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>10 237 525,04</b>		
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM		26 769,84	A Contrat de projet	CDD Contrat de projet
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM		73 745,81	3-b	CDD Accroissement saisonnier d'activité
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM		1 853,73	3-a°	CDD Accroissement temporaire d'activité
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM		668 676,04	3-a°	CDD Accroissement temporaire d'activité
Adjoints administratifs territoriaux	C	ADM		441 648,02	3-1	CDD Remplacement temporaire
Adjoints sociaux territoriaux	C	S		14 829,84	3-a°	CDD Accroissement temporaire d'activité
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH		260 380,59	3-b	CDD Accroissement saisonnier d'activité
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH		2 882,67	3-b	CDD Accroissement saisonnier d'activité
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH		888 247,34	3-a°	CDD Accroissement temporaire d'activité
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH		362,95	3-a°	CDD Accroissement temporaire d'activité
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH		4 366 031,97	3-1	CDD Remplacement temporaire
Adjoints techniques territoriaux	C	TECH		5 721,81	3-1	CDD Remplacement temporaire
Adjoints territoriaux d'animation	C	ANIM		20 487,36	3-b	CDD Accroissement saisonnier d'activité
Adjoints territoriaux d'animation	C	ANIM		5 648,16	3-a°	CDD Accroissement temporaire d'activité
Adjoints territoriaux d'animation	C	ANIM		4 645,29	3-a°	CDD Accroissement temporaire d'activité
Adjoints territoriaux du patrimoine	C	CULT		31 599,47	A Contrat de projet	CDD Contrat de projet
Adjoints territoriaux du patrimoine	C	CULT		35 065,26	A Contrat de projet	CDD Contrat de projet
Adjoints territoriaux du patrimoine	C	CULT		34 815,10	A Contrat de projet	CDD Contrat de projet
Adjoints territoriaux du patrimoine	C	CULT		34 836,72	A Contrat de projet	CDD Contrat de projet
Adjoints territoriaux du patrimoine	C	CULT		17 218,35	A Contrat de projet	CDD Contrat de projet
Adjoints territoriaux du patrimoine	C	CULT		3 416,91	3-b	CDD Accroissement saisonnier d'activité
Adjoints territoriaux du patrimoine	C	CULT		67 549,10	3-b	CDD Accroissement saisonnier d'activité

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoints territoriaux du patrimoine	C	CULT		39 182,64	3-a°	CDD Accroissement temporaire d'activité
Adjoints territoriaux du patrimoine	C	CULT		969 494,60	3-a°	CDD Accroissement temporaire d'activité
Adjoints territoriaux du patrimoine	C	CULT		200,11	A Artiste	CDD Artiste
Adjoints territoriaux du patrimoine	C	CULT		6 560,03	A Artiste	CDD Artiste
Adjoints territoriaux du patrimoine	C	CULT		16 893,36	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjoints territoriaux du patrimoine	C	CULT		302,91	A Intermittent du spectacle	CDD Intermittent du spectacle
Adjoints territoriaux du patrimoine	C	CULT		5 864,90	A Intermittent du spectacle	CDD Intermittent du spectacle
Adjoints territoriaux du patrimoine	C	CULT		60 528,93	3-1	CDD Remplacement temporaire
Administrateurs territoriaux	A	ADM		16 605,23	3-a°	CDD Accroissement temporaire d'activité
Administrateurs territoriaux	A	ADM		2 802,77	3-a°	CDD Accroissement temporaire d'activité
Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles	C	S		18 995,92	3-a°	CDD Contrat à durée déterminée
Animateurs territoriaux	B	ANIM		13 928,32	3-a°	CDD Accroissement temporaire d'activité
Animateurs territoriaux	B	ANIM		4 787,57	3-a°	CDD Accroissement temporaire d'activité
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT		17 025,15	3-a°	CDD Accroissement temporaire d'activité
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT		85 929,35	3-a°	CDD Accroissement temporaire d'activité
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT		2 517,78	3-1	CDD Remplacement temporaire
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	B	CULT		63 047,55	3-1	CDD Remplacement temporaire
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	CULT		5 608,86	3-b	CDD Accroissement saisonnier d'activité
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	CULT		31 122,17	3-a°	CDD Accroissement temporaire d'activité
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	CULT		29 170,36	3-1	CDD Remplacement temporaire
Attaché de groupe Elus	A	ADM		49 456,08	110-1	CDD Collaborateur de groupe d'élus
Attaché de groupe Elus	A	ADM		24 816,08	110-1	CDD Collaborateur de groupe d'élus
Attaché de groupe Elus	A	ADM		49 456,08	110-1	CDD Collaborateur de groupe d'élus
Attaché de groupe Elus	A	ADM		18 730,36	110-1	CDD Collaborateur de groupe d'élus
Attaché de groupe Elus	A	ADM		41 715,00	110-1	CDD Collaborateur de groupe d'élus
Attaché de groupe Elus	A	ADM		44 886,61	110-1	CDD Collaborateur de groupe d'élus

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Attaché de groupe Elus	A	ADM		50 254,47	110-1	CDD Collaborateur de groupe d'élus
Attaché de groupe Elus	A	ADM		16 410,72	110-1	CDD Collaborateur de groupe d'élus
Attaché de groupe Elus	A	ADM		8 027,60	110-1	CDD Collaborateur de groupe d'élus
Attaché de groupe Elus	A	ADM		11 826,45	110-1	CDD Collaborateur de groupe d'élus
Attachés territoriaux	A	ADM		4 129,62	A Contrat de projet	CDD Contrat de projet
Attachés territoriaux	A	ADM		3 851,51	A Contrat de projet	CDD Contrat de projet
Attachés territoriaux	A	ADM		43 441,80	3-b	CDD Accroissement saisonnier d'activité
Attachés territoriaux	A	ADM		54 576,69	3-a°	CDD Accroissement temporaire d'activité
Attachés territoriaux	A	ADM		61 695,95	3-a°	CDD Accroissement temporaire d'activité
Attachés territoriaux	A	ADM		96 089,98	3-1	CDD Remplacement temporaire
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	A	CULT		13 822,88	3-b	CDD Accroissement saisonnier d'activité
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	A	CULT		1 857,14	3-a°	CDD Accroissement temporaire d'activité
Auxiliaire de puériculture principal 2eme classe remplaçant	B	MS		71 963,63	3-1	CDD Remplacement temporaire
Auxiliaires de puériculture territoriaux	B	MS		7 555,68	3-1	CDD Remplacement temporaire
Directeur général adjoint des services des communes	A	OTR		121 763,14	47	CDD Emploi fonctionnel contractuel
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	A	S		68 632,35	3-1	CDD Remplacement temporaire
Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	B	SP		714,99	3-a°	CDD Accroissement temporaire d'activité
Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	B	SP		107 666,73	3-1	CDD Remplacement temporaire
Emplois spécifiques Mairie fillière culturelle	C	CULT		771,97	A Intermittent du spectacle	CDD Intermittent du spectacle
Emplois spécifiques Mairie fillière culturelle	C	CULT		437,23	A Intermittent du spectacle	CDD Intermittent du spectacle
Emplois spécifiques Mairie fillière sportive	B	SP		1 605,74	3-b	CDD Accroissement saisonnier d'activité
Emplois spécifiques Mairie fillière sportive	C	SP		895,77	3-b	CDD Accroissement saisonnier d'activité
Infirmiers territoriaux	B	MS		2 988,45	3-1	CDD Remplacement temporaire
Infirmiers territoriaux en soins généraux	A	MS		21 625,51	3-a°	CDD Accroissement temporaire d'activité
Infirmiers territoriaux en soins généraux	A	MS		56 228,81	3-1	CDD Remplacement temporaire
Médecins territoriaux	A	MS		5 590,70	3-a°	CDD Accroissement temporaire d'activité

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Médecins territoriaux	A	MS		26 683,68	3-a°	CDD Accroissement temporaire d'activité
Médecins territoriaux	A	MS		10 761,00	3-1	CDD Remplacement temporaire
Médecins territoriaux	A	MS		11 240,08	3-1	CDD Remplacement temporaire
Opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives	C	SP		189 886,23	3-b	CDD Accroissement saisonnier d'activité
Opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives	C	SP		45 326,68	3-a°	CDD Accroissement temporaire d'activité
Opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives	C	SP		8 997,98	3-1	CDD Remplacement temporaire
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	A	CULT		2 128,74	3-b	CDD Accroissement saisonnier d'activité
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	A	CULT		102 568,27	3-a°	CDD Accroissement temporaire d'activité
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	A	CULT		4 928,32	3-1	CDD Remplacement temporaire
Psychologues territoriaux	A	MS		2 709,39	3-b	CDD Accroissement saisonnier d'activité
Psychologues territoriaux	A	MS		20 772,79	3-1	CDD Remplacement temporaire
Rédacteurs territoriaux	B	ADM		33 529,33	A Contrat de projet	CDD Contrat de projet
Rédacteurs territoriaux	B	ADM		132 210,23	3-a°	CDD Accroissement temporaire d'activité
Rédacteurs territoriaux	B	ADM		96 237,41	3-1	CDD Remplacement temporaire
Techniciens territoriaux	B	TECH		14 325,69	3-a°	CDD Accroissement temporaire d'activité
Techniciens territoriaux	B	TECH		7 266,77	A Artiste	CDD Artiste
Techniciens territoriaux	B	CULT		9 960,05	A Intermittent du spectacle	CDD Intermittent du spectacle
Techniciens territoriaux	B	TECH		55 009,12	A Intermittent du spectacle	CDD Intermittent du spectacle
Techniciens territoriaux	B	TECH		2 496,72	3-1	CDD Remplacement temporaire
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>20 512 871,67</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
 TECH : Technique.  
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
 S : Social.  
 MS : Médico-social.  
 MT : Médico-technique.  
 SP : Sportif.  
 CULT : Culturel.  
 ANIM : Animation.  
 PM : Police.  
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :  
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).  
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES</b>	
<b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>B10</b>

**LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à 0.00 (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
- Affermage	SBSL - patinoire, tennis, bowling de Mériadeck, et vélodrome de Bordeaux Lac		SNC	0,00
- Affermage	La Maison bleue - crèche Mirassou		SAS	0,00
- Affermage	EPONYME Crèche Mirassou SAS		SAS	0,00
- Affermage	People and Baby - crèche Berge du Lac		SAS	0,00
- Affermage	Les Petits Chaperons Rouges - crèche Détrois		SAS	0,00
- Affermage	Les Petits Chaperons Rouges - crèche Albert Thomas Larralde		SAS	0,00
- Concession	Société Blue Green - golf de Bordeaux Lac		SASU	0,00
- Concession	Les Fils de Madame Géraud - marché et parc de stationnement des capucins		SAS	0,00
- Concession	La Maison Bleue - Crèche Odette Pilpoul		SAS	0,00
- Concession	Société touristique d'animation de Bordeaux Lac (STABL) -Casino de Bordeaux		SASU	0,00
<b>Détention d'une part du capital</b>				
- Détention d'une part de capital (valeur d'acquisition)	Agence France Locale		SA	1 468 100,00
- Détention d'une part de capital (valeur d'acquisition)	Bordeaux Métropole Aménagement (BMA)		Société	2 995 951,62
- Détention d'une part de capital (valeur d'acquisition)	La Fabrique Métropolitaine		SPL	160 000,00
- Détention d'une part de capital (valeur d'acquisition)	Société Bordelaise des Equipements Publics		SPL	45 734,71
- Détention d'une part de capital (valeur d'acquisition)	Gestion Electronique de Régulation en Temps Réel,Urbanisme,Déplacements et Environnement (GERTRUDE)		Société	3 201,43
- Détention d'une part de capital (valeur d'acquisition)	Incité		Société	846 522,97
- Détention d'une part de capital (valeur d'acquisition)	Domofrance		SA HLM-ESH	3 390,47
- Détention d'une part de capital (valeur d'acquisition)	Crédit Agricole		SA	397,89
- Détention d'une part de capital (valeur d'acquisition)	Société locale d'épargne		Coopérative	304 872,00
- Détention d'une part de capital (valeur d'acquisition)	Union coopérative des équipements de loisir		Coopérative	9 146,94
- Détention d'une part de capital (valeur d'acquisition)	Logévie l'habitation économique		SA HLM-ESH	91 469,41
- Détention d'une part de capital (valeur d'acquisition)	Autocool		SCIC	54 500,00
- Détention d'une part de capital (valeur d'acquisition)	Société Coligny		SA HLM	30,49
- Détention d'une part de capital (valeur d'acquisition)	Crédit immobilier de Gironde		SA	487,84

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Détention d'une part de capital (valeur d'acquisition)	Fondation universitaire		Etablissement	250 000,00
- Détention d'une part de capital (valeur d'acquisition)	SACICAP de la Gironde		SACICAP	13,00
- Détention d'une part de capital (valeur d'acquisition)	Aéroport de Bordeaux Mérignac		Société	4 440,00
- Détention d'une part de capital (valeur d'acquisition)	Fondation pour la mémoire de l'esclavage		Fondation	10 000,00
- Détention d'une part de capital (valeur d'acquisition)	Solevent		SAS	500,00
- Détention d'une part de capital (valeur d'acquisition)	Les Hangars Darwin		SCIC	450,00
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
01/08/1989 - Garantie ou cautionnement d'un emprunt	ADOMA		SEM	1 893 548,63
27/10/1989 - Garantie ou cautionnement d'un emprunt	DOMOFrance		SA D'HLM	7 009 076,09
14/02/1997 - Garantie ou cautionnement d'un emprunt	AQUITANIS - OPH DE BORDEAUX METROPOLE		OPH	8 430 682,64
27/04/2005 - Garantie ou cautionnement d'un emprunt	INCITE BORDEAUX LA CUB		SEM	9 913 778,36
13/05/2005 - Garantie ou cautionnement d'un emprunt	ENEAL, SOCIETE ANONYME D'HABITATION A LOYER MODERE-FONCIERE MEDICO SOCIALE		SA	29 765,00
30/01/2006 - Garantie ou cautionnement d'un emprunt	APIMI ASS INOVATION MATIERE INTEGRATION		Association	347 739,00
23/10/2006 - Garantie ou cautionnement d'un emprunt	ASS. RECLASS. PAR TRAVAIL HANDICAPES MOTEURS		Association	1 003 150,00
02/04/2007 - Garantie ou cautionnement d'un emprunt	DIACONAT DE BORDEAUX		SA D'HLM	178 523,00
02/04/2007 - Garantie ou cautionnement d'un emprunt	FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG		FONDATION	2 400 000,00
15/07/2008 - Garantie ou cautionnement d'un emprunt	ASS. PITCHOUN		Association	2 942 000,00
16/09/2008 - Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Ass. ADAPEI de la Gironde	ADAPEI de la Gironde	Association	1 224 547,15
24/11/2008 - Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Société Les Fils de Madame Géraud	LES FILS DE MADAME GÉRAUD	SAS	1 450 000,00
27/04/2009 - Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Pact Habitat et Développement de la Gironde		Association	500 000,00
31/01/2011 - Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Association AGEAC-CSF		Association	215 000,00
28/02/2011 - Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Association le P'tit Campus		Association	135 000,00
19/12/2011 - Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Association P tit Bout chou		Association	1 022 000,00
29/05/2012 - Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Fondation d'Apprentis d'Auteuil	Fondation d'Apprentis d'Auteuil	FONDATION	464 600,00
16/07/2012 - Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Association d'éducation populaire Saint-Gabriel		Association	1 350 000,00
22/10/2012 - Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Association ALEMA	Association ALEMA	Association	130 000,00
27/01/2014 - Garantie ou cautionnement d'un emprunt	MAISON DE RETRAITE TERRE NEGRE		Association	36 086 490,03
23/06/2014 - Garantie ou cautionnement d'un emprunt	CDC HABITAT		SEM	2 806 802,00
27/04/2015 - Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Association Brins d'Eveil		Association	600 252,46
19/07/2016 - Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Institut Bergonier	Institut Bergonier	FONDATION	12 325 000,00
02/05/2018 - Garantie ou cautionnement d'un emprunt	FABRIQUE POLA		Association	465 500,00
31/08/2018 - Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Ass. les Coqs Rouges		Association	2 000 000,00
15/11/2018 - Garantie ou cautionnement d'un emprunt	C.C.A.S.	CCAS	CCAS	1 300 000,00
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
- SUBVENTION	AMICALE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES LAIQUES DE BACALAN - ALB		ASSOCIATION	79 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- SUBVENTION	AMICALE LAIQUE DES ECOLES DAVID JOHNSTON - LAGRANGE - ALBERT BARRAUD - NAUJAC		ASSOCIATION	397 079,63
- SUBVENTION	ARC EN REVE		ASSOCIATION	475 600,00
- SUBVENTION	ASSOCIATION DE GESTION ET D'ANIMATION DES CRECHES C.S.F. - AGEAC/CSF		ASSOCIATION	522 000,00
- SUBVENTION	ASSOCIATION DU COMITE DES OEUVRES SOCIALES DES MUNICIPAUX DE BORDEAUX - ACOSMB		ASSOCIATION	380 000,00
- SUBVENTION	ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES FRANCOPHONES (AIMF)		ASSOCIATION	80 000,00
- SUBVENTION	ASSOCIATION LA COCCINELLE		ASSOCIATION	200 000,00
- SUBVENTION	ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF		ASSOCIATION	1 971 098,00
- SUBVENTION	ASSOCIATION PETITS BOUCHONS		ASSOCIATION	355 000,00
- SUBVENTION	ASSOCIATION PITCHOUN		ASSOCIATION	2 270 500,00
- SUBVENTION	ASSOCIATION POUR L'INNOVATION EN MATIERE D'INTEGRATION - APIMI		ASSOCIATION	650 750,00
- SUBVENTION	ASTROLABE		ASSOCIATION	191 051,20
- SUBVENTION	AUTEUIL PETITE ENFANCE		ASSOCIATION	347 000,00
- SUBVENTION	AVANT GARDE ET JEANNE D'ARC DE BORDEAUX CAUDERAN - AGJA BORDEAUX CAUDERAN		ASSOCIATION	950 167,45
- SUBVENTION	BORDEAUX ETUDIANTS CLUB - BEC		ASSOCIATION	223 669,50
- SUBVENTION	BORDEAUX MERIGNAC VOLLEY		ASSOCIATION	135 000,00
- SUBVENTION	BRINS D'EVEIL		ASSOCIATION	600 000,00
- SUBVENTION	CAISSE SOCIALE DE DEVELOPPEMENT LOCAL - CSDL		ASSOCIATION	158 750,00
- SUBVENTION	CCAS DE BORDEAUX		CCAS	13 096 000,00
- SUBVENTION	CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD		ASSOCIATION	532 045,90
- SUBVENTION	CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)		ASSOCIATION	7 761 251,98
- SUBVENTION	CHAHUTS		ASSOCIATION	85 000,00
- SUBVENTION	CLUB ATHLETIQUE MUNICIPAL DE BORDEAUX - CAM		ASSOCIATION	219 542,00
- SUBVENTION	CRESCENDO		ASSOCIATION	360 000,00
- SUBVENTION	ECOLE SUPERIEURE DE THEATRE BORDEAUX AQUITAINE - ESTBA		ASSOCIATION	113 000,00
- SUBVENTION	ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE BORDEAUX - EBABX		EPCC	3 302 000,00
- SUBVENTION	EMULATION NAUTIQUE DE BORDEAUX		ASSOCIATION	105 656,00
- SUBVENTION	ENSEMBLE PYGMALION		ASSOCIATION	250 000,00
- SUBVENTION	ESCALES LITTERAIRES BORDEAUX AQUITAINE		ASSOCIATION	177 500,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- SUBVENTION	ESPRIT DE CORPS - NOM D'USAGE LA MANUFACTURE CDCN		ASSOCIATION	205 500,00
- SUBVENTION	EVEILLEZ LES BEBES - CRECHE COUCOU		ASSOCIATION	245 000,00
- SUBVENTION	FESTIVAL DES ARTS DE BORDEAUX		ASSOCIATION	320 000,00
- SUBVENTION	FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG		ASSOCIATION	128 000,00
- SUBVENTION	FOYER FRATERNEL		ASSOCIATION	612 203,17
- SUBVENTION	GIPREB - GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC REUSSITE EDUCATIVE DE BORDEAUX		GIP	100 000,00
- SUBVENTION	GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB		ASSOCIATION	199 553,80
- SUBVENTION	GLOB THEATRE		SARL	181 000,00
- SUBVENTION	GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC		ASSOCIATION	624 249,48
- SUBVENTION	GROUPEMENT D'EMPLOYEURS GRAND-PARC SOLIDAIRE		ASSOCIATION	97 000,00
- SUBVENTION	GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC BORDEAUX METROPOLE MEDIATION (GIP B2M)		GIP	481 000,00
- SUBVENTION	INTERLUDE		ASSOCIATION	490 800,00
- SUBVENTION	JSA BORDEAUX METROPOLE BASKET		ASSOCIATION	200 000,00
- SUBVENTION	LA HALLE DES DOUVES		ASSOCIATION	130 000,00
- SUBVENTION	LE TAUZIN		ASSOCIATION	581 472,59
- SUBVENTION	LES COQS ROUGES		ASSOCIATION	283 733,28
- SUBVENTION	LES GIRONDINS DE BORDEAUX		ASSOCIATION	110 000,00
- SUBVENTION	LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA		ASSOCIATION	861 420,00
- SUBVENTION	LES PARENTS DE CAUDERAN		ASSOCIATION	196 000,00
- SUBVENTION	LUCILANN		ASSOCIATION	205 000,00
- SUBVENTION	MAISON DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ECONOMIQUE ET DE L'ENTREPRISE DE BORDEAUX		ASSOCIATION	526 009,00
- SUBVENTION	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE CENTRE DE LOISIRS DES DEUX VILLES - MJC CL2V		ASSOCIATION	155 000,00
- SUBVENTION	MISSION LOCALE BORDEAUX AVENIR JEUNES		ASSOCIATION	514 000,00
- SUBVENTION	NUAGE BLEU		ASSOCIATION	140 000,00
- SUBVENTION	OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES DE BORDEAUX METROPOLE		ASSOCIATION	150 000,00
- SUBVENTION	OGEC LYCEE TECHNIQUE BEL ORME		ASSOCIATION	155 000,00
- SUBVENTION	OPERA NATIONAL DE BORDEAUX		EPUL	16 361 900,00
- SUBVENTION	O'PTIMOMES LOISIRS		ASSOCIATION	672 842,05
- SUBVENTION	PARALLELES ATTITUDES DIFFUSION - ROCKSCHOOL		ASSOCIATION	223 500,00
- SUBVENTION	P'TIT BOUT'CHOU		ASSOCIATION	567 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- SUBVENTION	RESEAU PAUL BERT CENTRE SOCIAL ET CULTUREL		ASSOCIATION	150 000,00
- SUBVENTION	SASP BOXERS DE BORDEAUX		SASP	300 000,00
- SUBVENTION	SASP UNION BORDEAUX BEGLES		SASP	450 000,00
- SUBVENTION	SEMER LE DOUTE		ASSOCIATION	80 000,00
- SUBVENTION	SIVU (RESTAURATION COLLECTIVE BORDEAUX-MERIGNAC)		SIVU	133 348,50
- SUBVENTION	SOLIHA, SOLIDAIRES POUR L'HABITAT, GIRONDE		ASSOCIATION	126 000,00
- SUBVENTION	SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC		ASSOCIATION	882 441,39
- SUBVENTION	STADE BORDELAIS		ASSOCIATION	666 110,80
- SUBVENTION	THEATRE NATIONAL DE BORDEAUX EN AQUITAINE - TnBA		SASU	1 657 850,59
- SUBVENTION	UNION BORDEAUX METROPOLE - UBM		ASSOCIATION	80 000,00
- SUBVENTION	UNION SAINT JEAN (USJ)		ASSOCIATION	666 405,13
- SUBVENTION	UNION SAINT-BRUNO		ASSOCIATION	1 682 392,24
- SUBVENTION	UNION SPORTIVE LES CHARTRONS		ASSOCIATION	1 381 942,77
- SUBVENTION	UNIS CITE		ASSOCIATION	114 650,00
- SUBVENTION	VILLA PRIMROSE BORDEAUX		ASSOCIATION	156 000,00
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>B11.1</b>

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
Syndicat mixte Conservatoire Botanique Sud Atlantique	18/05/2006	Cotisation	1 355,00
<b>EPCI</b>			
Bordeaux Métropole	01/01/1966	Fiscalité propre	0,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de restauration collective de Bordeaux Mérignac	25/10/1999	Facturation des repas	12 716 170,60

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES</b>	<b>B11.2</b>

**LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES**

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie personnalisée	Opéra National de Bordeaux Aquitaine	01/01/2002	17/12/2011	SPA	oui
Etablissement public de coopération culturelle	Ecole supérieure d'art de Bordeaux	01/01/2011	29/11/2010	SPA	oui

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES</b>	<b>B12.1</b>

**ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (1)**

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>109 520 177,88</b>	<b>20 941 956,90</b>	
<b>Acquisitions à titre onéreux</b>			<b>104 792 999,72</b>	<b>17 047 072,36</b>	
01/01/1995	952233 - JARDIN PAUL ANTIN - 278 RUE PELLEPORT	952233	226,92	0,00	0
01/01/1995	952371 - JARDIN PUBLIC - COURS DE VERDUN	952371	32 187,72	0,00	0
01/01/1995	952450 - PARC BORDELAIS - RUE DU BOCAGE	952450	23 184,70	0,00	0
01/01/2007	070067 - PARC AUX ANGELIQUES - RIVE DROITE	070067	18 896,27	0,00	0
31/12/2011	112237 - MATERNELLE MONTESQUIEU	112237	2 260,64	0,00	0
23/04/2012	2012M00622 - DRAISIENNE	2012M00622	127,50	0,00	10
02/06/2012	2014B00114 - PARC RIVIERE	2014B00114	7 200,00	0,00	0
10/07/2012	2012B00165 - ELEMENTAIRE SOMME PAUL ANTIN	2012B00165	1 166,78	0,00	0
15/02/2013	2013B00069 - MAISON CANTONALE	2013B00069	2 907,10	0,00	0
15/02/2013	2013B00070 - PISCINE JUDAÏQUE	2013B00070	210 663,43	0,00	0
28/02/2013	2013B00126 - MAISON DES ADOLESCENTS DUFFOUR DUBERGIER (CIJA)	2013B00126	6 001,68	0,00	0
08/03/2013	2013B00140 - MAISON DE QUARTIER SAINT-MARTIAL (CHARTRONS)	2013B00140	627 360,12	0,00	0
18/04/2013	2013B00227 - SYNDICAT FORCE OUVRIERE	2013B00227	1 835,71	0,00	0
18/04/2013	2013B00228 - CRECHE NOVIAT - JARDIN DE L'EAU VIVE	2013B00228	23 181,75	0,00	0
27/11/2013	2013F00012 - CLISTHENE-ANNEXE-TERRAIN 41 RUE ROBERT SCHUMAN	2013F00012	6 144,77	0,00	0
06/02/2015	2015B00064 - MUSEE DES BEAUX ARTS	2015B00064	2 806,02	0,00	0
09/02/2015	2015B00077 - COLONIE DE VACANCES (LA DUNE)	2015B00077	169 848,87	0,00	0
10/02/2015	2015B00084 - PISCINE GRAND PARC	2015B00084	115 480,14	0,00	0
13/02/2015	2015B00088 - MUSEE JEAN MOULIN	2015B00088	170 289,30	0,00	0
13/02/2015	2015B00089 - GALERIE DES BEAUX ARTS	2015B00089	48 314,05	0,00	0
27/02/2015	2015B00123 - SALLE ET FONTAINE AMEDEE LARRIEU	2015B00123	13 593,31	0,00	0
27/02/2015	2015B00127 - SALLE DES FETES SON TAY	2015B00127	984,10	0,00	0
20/03/2015	2015B00150 - ATHENE MUNICIPAL	2015B00150	485,86	0,00	0
02/04/2015	2015B00164 - SALLE PEUPLIERS MAISON QUARTIER JSA	2015B00164	14 441,66	0,00	0
14/04/2015	2015B00180 - PARC FLORAL BARAILS	2015B00180	7 941,79	0,00	0
11/05/2015	2015B00202 - MUSEE DES ARTS DECORATIFS	2015B00202	115 504,21	0,00	0
21/05/2015	2015B00211 - STADE GALIN - TENNIS	2015B00211	8 502,80	0,00	0
23/06/2015	2015B00239 - PLACE GAMBETTA - AMENAGEMENT ESPACES VERTS	2015B00239	982 572,27	0,00	0
19/08/2015	2015B00297 - PLAGE DU LAC	2015B00297	3 090,58	0,00	0
28/09/2015	2015B00315 - MAISON DES ASSOCIATIONS	2015B00315	300,00	0,00	0
15/10/2015	2015B00340 - MULTI ACCUEIL BARREYRE / CHARTRONS	2015B00340	11 504,62	0,00	0
20/10/2015	2015B00343 - PARC AUX ANGELIQUES	2015B00343	25 988,17	0,00	0
13/11/2015	2015B00366 - MAISON DE L'EUROPE ASSOCIATION MEBA	2015B00366	31,16	0,00	0
18/01/2016	2016B00009 - MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE	2016B00009	60 642,44	0,00	0
19/01/2016	2016B00024 - MUSEE D'AQUITAINE	2016B00024	170 342,76	0,00	0
05/02/2016	2016B00054 - RESTAURATION MUSEUM HISTOIRE NATURELLE	2016B00054	6 000,00	0,00	30
09/02/2016	2016B00065 - EGLISE SAINT-LOUIS (CHARTRONS)	2016B00065	16 658,92	0,00	0



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
11/02/2016	2016B00069 - TNBA THEATRE NATIONAL DE BORDEAUX	2016B00069	75 200,08	0,00	0
11/02/2016	2016B00082 - BOURSE DU TRAVAIL	2016B00082	203 024,76	0,00	0
11/02/2016	2016B00084 - STADE MONSEJOUR	2016B00084	957,47	0,00	0
11/02/2016	2016B00089 - CAPC ENTREPOT LAINE	2016B00089	117 267,81	0,00	0
04/03/2016	2016B00131 - CENTRE ANIMATION ARGONNE - JEAN MARQUAUX	2016B00131	61 930,75	0,00	0
07/03/2016	2016B00132 - SALLE DES FETES DU GRAND PARC	2016B00132	671,21	0,00	0
11/03/2016	2016B00142 - LOCAL JARDINIERS - RUE PINS FRANCS BX CAUDERAN	2016B00142	51 521,49	0,00	0
11/03/2016	2016B00143 - THEATRE LA PERGOLA	2016B00143	246 182,86	0,00	0
08/04/2016	2016S00011 - BORDEAUX ATLANTIQUE 2010-2024	2016S00011	1 262 000,00	0,00	40
06/06/2016	2016B00217 - PISCINE GALIN	2016B00217	3 790 168,48	0,00	0
24/06/2016	2016B00230 - STADE PIERRE TREBOD	2016B00230	4 605,12	0,00	0
13/09/2016	2016B00285 - CRECHE CLAVEAU	2016B00285	58 327,00	0,00	0
22/09/2016	2016B00290 - STADE SUZON	2016B00290	19 252,18	0,00	0
23/09/2016	2016B00291 - MAISON COMMUNALE COMPLEXE SPORTIF CHAUFFOURN	2016B00291	49 329,13	0,00	0
09/12/2016	2016F00020 - SQUARE ARLAC JARDINS D'ENFANTS	2016F00020	360,00	0,00	0
15/12/2016	2016F00026 - PARC BORDELAIS	2016F00026	51 552,27	0,00	0
19/01/2017	2017B00011 - KIOSQUE CULTUREL TOURNY	2017B00011	1 800,47	0,00	0
20/01/2017	2017B00015 - GRAND THEATRE DE BORDEAUX	2017B00015	768 976,05	0,00	0
22/02/2017	2017B00037 - PLACE ST PROJET FONTAINE	2017B00037	0,00	0,00	0
03/03/2017	2017S00019 - LOGEMENTS LOCATIFS AIDES	2017S00019	619 000,00	0,00	30
27/03/2017	2017B00052 - LOCAUX ASSOCIATIFS - 18 RUE DU CLOITRE	2017B00052	158 716,98	0,00	0
29/03/2017	2017M00585 - AIRE DE JEUX - PLACE DES MARTYRS DE LA RESISTANCE	2017M00585	33 599,88	0,00	10
30/03/2017	2017B00053 - GOLF DE BORDEAUX	2017B00053	238 732,95	0,00	0
30/05/2017	2017B00081 - PARKING DES CAPUCINS	2017B00081	34 187,76	0,00	0
23/06/2017	2017B00092 - HALLE DES CHARTRONS	2017B00092	11 758,01	0,00	0
13/07/2017	2017B00108 - SALLE DES FETES DU GRAND PARC	2017B00108	36 643,06	0,00	0
22/09/2017	2017B00137 - PARC AUX ANGELIQUES STREETWORK	2017B00137	35 197,46	0,00	0
28/09/2017	2017M01055 - AIRE DE JEUX PRESSENSE	2017M01055	10 824,72	0,00	10
09/10/2017	2017B00149 - PARC DE LUSSY	2017B00149	238,37	0,00	0
18/10/2017	2017B00158 - CRECHE MAGENDIE	2017B00158	108 181,79	0,00	0
18/10/2017	2017B00160 - MULTI-ACCUEIL GEORGES V	2017B00160	17 325,61	0,00	0
27/10/2017	2017B00170 - PATINOIRE MERIADECK POMPE A CHALEUR	2017B00170	180 349,24	0,00	0
17/11/2017	2017B00181 - PARC RIVIERE	2017B00181	37 422,66	0,00	0
19/12/2017	2017B00211 - LOCAL JARDINIERS - QUAI SAINTE CROIX	2017B00211	11 808,38	0,00	0
22/01/2018	2018B00017 - JARDIN BOTANIQUE	2018B00017	104 392,35	0,00	0
29/01/2018	2018B00020 - MICRO CRECHE LUCIEN FAURE	2018B00020	12 229,66	0,00	0
29/01/2018	2018B00021 - POSTE DE POLICE DES CAPUCINS	2018B00021	3 070,07	0,00	0
30/01/2018	2018B00023 - PARC CERESY	2018B00023	2 081,81	0,00	0
30/01/2018	2018S00003 - LOGEMENTS LOCATIFS AIDES	2018S00003	141 600,00	0,00	30
14/02/2018	2018B00031 - CENTRE ANIMATION DU LAC 79 COURS DES AUBIERS	2018B00031	1 665,64	0,00	0
22/02/2018	2018M00152 - AIRE DE JEUX PLACE BUSCAILLET	2018M00152	10 111,31	0,00	10
28/02/2018	2018B00039 - PLACE ANDRE MEUNIER	2018B00039	1 206,00	0,00	0
12/04/2018	2018B00053 - IMMEUBLE-23 RUE P BAOUR ENTREPOT DE STOCKAGE OPERA	2018B00053	2 699,95	0,00	0
24/04/2018	2018B00058 - MAIRIE ANNEXE BORDEAUX MARITIME	2018B00058	30 224,74	0,00	0
13/06/2018	2018O00024 - GYMNASSE BASSINS A FLOT	2018O00024	35 639,74	0,00	3
22/06/2018	2018B00084 - PARC PINCON	2018B00084	7 864,56	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
22/06/2018	2018B00085 - PARC (QUAI) DES SPORTS ST MICHEL	2018B00085	40 022,78	0,00	0
12/07/2018	2018B00088 - GROUPE SCOLAIRE MARIE CURIE (TIVOLI RIVIERE)	2018B00088	228 530,77	0,00	0
25/07/2018	2018B00092 - MAIRIE ANNEXE (QUARTIER) SAINT AUGUSTIN	2018B00092	2 394,14	0,00	0
31/07/2018	2018B00094 - GYMNASSE GRAND PARC	2018B00094	11 661,62	0,00	0
01/08/2018	2018B00095 - PEPINIERE D'ENTREPRISES HANGAR G2	2018B00095	649,20	0,00	0
23/08/2018	2018B00101 - ECOLE MATERNELLE PAUL ANTIN - SOMME	2018B00101	315 757,36	0,00	0
28/08/2018	2018B00102 - THEATRE FEMINA SALLE FRANKLIN	2018B00102	122 795,41	0,00	0
25/09/2018	2018B00110 - LOCAUX ASSO - LE CAP DE BORDEAUX 19 PERE L JABRUN	2018B00110	27 117,39	0,00	0
18/10/2018	2018B00114 - STADE ALFRED DANNEY LOGEMENT DE FONCTION	2018B00114	7 597,75	0,00	0
23/10/2018	2018B00116 - PLAINE DES SPORTS COLETTE BESSON - ANTENNES SPORT	2018B00116	843 569,86	0,00	0
26/10/2018	2018B00118 - ESPACE SPORTIF LA FLECHE SAINT-MICHEL	2018B00118	117 561,39	0,00	0
30/10/2018	2018B00121 - PARKING MERIADECK	2018B00121	2 504,51	0,00	0
12/11/2018	2018O00062 - GROUPE SCOLAIRE MONTGOLFIER	2018O00062	3 909,69	0,00	3
26/11/2018	2018O00066 - PISCINE GALIN	2018O00066	9 816,00	0,00	3
03/12/2018	2018B00134 - MONUMENT AUX MORTS PLACE DU XI NOVEMBRE	2018B00134	10 224,00	0,00	0
05/12/2018	2018B00136 - ECOLE MATERNELLE PAUL LAPIE	2018B00136	3 360,38	0,00	0
07/12/2018	2018B00138 - CENTRE MEDICO SCOLAIRE CHARLES DE GAULLE CAUDERAN	2018B00138	1 240,67	0,00	0
13/12/2018	2018D00020 - MOBILIER ASSISES ANCIEN - HOTEL DE VILLE	2018D00020	3 558,48	0,00	0
17/12/2018	2018O00070 - GRAND PARC AMENAGEMENT PAYSAGER	2018O00070	12 977,48	0,00	3
18/12/2018	2018S00065 - PNRQAD OPAH RU 2017-2022	2018S00065	20 000,00	0,00	5
22/01/2019	2019B00008 - TERRASSE MERIADECK	2019B00008	80 019,34	0,00	0
23/01/2019	2019O00003 - BIBLIOTHEQUE ACHARD BACALAN RENOVATION EXTENSION	2019O00003	15 152,34	0,00	3
11/02/2019	2019O00012 - GYMNASSE QUAI DE BRAZZA	2019O00012	21 612,63	0,00	3
13/02/2019	2019O00013 - EXTENSION ECOLE ELEMENTAIRE SCHWEITZER	2019O00013	3 630,29	0,00	3
19/02/2019	2019O00023 - PLAN RENOUVELLEMENT URBAIN QUARTIER GRAND PARC	2019O00023	18 165,72	0,00	3
21/02/2019	2019O00025 - CLUB DE VOILE DU LAC	2019O00025	839,66	0,00	3
27/02/2019	2019O00027 - BIBLIOTHEQUE BASTIDE PROGRAMMATION	2019O00027	18 274,80	0,00	3
27/02/2019	2019S00008 - PASSEPORT 1ER LOGEMENT 2019	2019S00008	3 000,00	0,00	30
11/03/2019	2019B00021 - MARAICHER DU CENTRE CULTURES DU HAILLAN	2019B00021	0,00	0,00	0
18/03/2019	2019O00036 - REHABILITATION PISCINE JUDAÏQUE	2019O00036	56 997,95	0,00	3
10/04/2019	2019B00029 - AD'AP - SALLES MUNICIPALES	2019B00029	72 620,85	0,00	0
10/04/2019	2019B00030 - AD'AP - STRUCTURES ANIMATION	2019B00030	19 614,00	0,00	0
10/04/2019	2019B00031 - AD'AP - PETITE ENFANCE	2019B00031	40 085,44	0,00	0
19/04/2019	2019B00037 - ARCHIVES DE BORDEAUX (HOTEL RAGUENEAU)	2019B00037	70 497,13	0,00	0
14/05/2019	2019O00047 - ECOLE JEAN COCTEAU RELOCALISATION - MO	2019O00047	0,00	0,00	3
22/05/2019	2019O00048 - CRECHE SAINT AUGUSTIN DEMOLITION	2019O00048	2 115,98	0,00	3
12/06/2019	2019S00018 - LOGEMENTS LOCATIFS AIDES 2019	2019S00018	16 200,00	0,00	30
20/06/2019	2019B00068 - AD'AP - CIMETIERES - ESPACES VERTS	2019B00068	743 171,66	0,00	0
20/06/2019	2019B00069 - AD'AP - PARCS JARDINS ET SQUARES - ESPACES VERTS	2019B00069	1 813 490,05	0,00	0
01/07/2019	2019B00071 - AD'AP - BATIMENTS SPORTIFS	2019B00071	240 504,91	0,00	0
01/07/2019	2019O00057 - DIAGNOSTICS MENUISERIES DES ECOLES	2019O00057	10 227,36	0,00	3
09/07/2019	2019M00375 - CUMULUS - CHAUDIERES ECOLES 2019	2019M00375	360,16	0,00	10
09/07/2019	2019O00058 - HOTEL DE VILLE DIRECTION ACCUEIL CITOYENNETÉ	2019O00058	2 990,00	0,00	3

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
11/07/2019	2019O00059 - EXTENSION GROUPE SCOLAIRE TIVOLI	2019O00059	2 471,20	0,00	3
17/07/2019	2019B00074 - STADE CHABAN DELMAS RESEAU ARROSAGE	2019B00074	18 108,49	0,00	0
26/07/2019	2019M00410 - AIRE DE JEUX CARDINAL DONNET	2019M00410	163 121,51	0,00	10
26/07/2019	2019M00416 - AIRE DE JEUX ESPLANADE CH. DE GAULLE	2019M00416	27 401,52	0,00	10
05/08/2019	2019M00428 - STADE CHABAN DELMAS ECRANS GEANTS	2019M00428	5 409,00	0,00	5
05/08/2019	2019M00429 - AIRE DE JEUX PARC PINCON	2019M00429	12 820,92	0,00	10
05/08/2019	2019O00065 - CRECHE ODETTE PILPOUL BASSINS A FLOT	2019O00065	13 665,60	0,00	3
07/08/2019	2019B00084 - MAIRIE DE QUARTIER CHARTRONS-GD PARC-JARDIN PUBLI	2019B00084	1 502,56	0,00	0
08/08/2019	2019O00066 - ECOLE MATERNELLE THIERS	2019O00066	1 759,11	0,00	3
12/08/2019	2019S00025 - PIG PROGRAMME D'INTERET GENERAL METROPOLITAIN 2019	2019S00025	4 000,00	0,00	30
12/08/2019	2019S00026 - RESIDENCE SOCIALE INTERGENERATIONNELLE M. MECHTI	2019S00026	20 000,00	0,00	30
13/08/2019	2019M00436 - AIRE DE JEUX ARLAC	2019M00436	0,00	0,00	10
28/08/2019	2019O00069 - GRAND THEATRE BRASSERIE	2019O00069	3 366,48	0,00	3
16/09/2019	2019B00099 - CENTRE MEDICO-SCOLAIRE NUITS	2019B00099	6 197,87	0,00	0
17/09/2019	2019B00100 - JARDIN DES BARRIERES	2019B00100	17 295,05	0,00	0
24/09/2019	2019M00486 - EQUIPEMENT CUISINE ELEMENTAIRE FLORNOY	2019M00486	224,28	0,00	5
25/09/2019	2019B00102 - ECOLE MATERNELLE PAIX	2019B00102	150 877,84	0,00	0
02/10/2019	19A0002 - 228-230 BD ALBERT 1ER	19A0002	1 167 328,40	0,00	0
03/10/2019	2019S00032 - SURCHARGE FONCIERE OPH AQUITANIS	2019S00032	15 000,00	0,00	30
04/10/2019	2019M00547 - AIRE DE JEUX JARDIN DES BARRIERES	2019M00547	0,00	0,00	10
09/10/2019	2019B00110 - CRECHE FAMILIALE TREBOD (GRAND PARC)	2019B00110	4 739,82	0,00	0
14/10/2019	2019S00033 - OPAH PROGRAMME RUE MARCEL PAGNOL ILOT C11	2019S00033	30 000,00	0,00	30
16/10/2019	2019M00576 - CRECHE SAINTE COLOMBE RADIATEUR	2019M00576	504,25	0,00	10
16/10/2019	2019S00035 - FDAEC 2018 CCAS - CANTON 4	2019S00035	3 950,00	0,00	30
21/10/2019	2019B00114 - PLACE AMEDEE LARRIEU FONTAINE	2019B00114	61 751,96	0,00	0
23/10/2019	2019O00080 - RENOVATION DU MUSEE DES ARTS DECORATIFS	2019O00080	1 572,00	0,00	3
23/10/2019	2019S00042 - FDAEC 2017 CCAS - CANTON 1	2019S00042	3 500,00	0,00	30
25/10/2019	2019D00008 - GARANTIE D'EMPRUNT - 40 RUE DU MOULINEAU A EYSINES	2019D00008	35 024,01	0,00	0
18/11/2019	2019B00124 - IMMEUBLE - 49 RUE DUBOURDIEU LEGS MARANDON	2019B00124	8 024,57	0,00	0
22/11/2019	2019B00129 - ECOLE ELEMENTAIRE PAUL DOUMER	2019B00129	28 365,04	0,00	0
22/11/2019	2019O00084 - RESTAURATION DE LA PORTE DIJEAUX	2019O00084	7 080,00	0,00	3
26/11/2019	2019S00046 - RESIDENCE PIECHAUD - 25 LOGTS MESOLIA	2019S00046	75 000,00	0,00	30
27/11/2019	2019B00132 - POLE ENFANCE FAMILLE FIEFFE	2019B00132	1 200,00	0,00	0
11/12/2019	2019M00706 - NICHOSIRS CHAUVES-SOURIS - VILLE DE BORDEAUX	2019M00706	1 500,00	0,00	1
13/12/2019	2019B00145 - AD'AP - BATIMENTS SCOLAIRES	2019B00145	11 472,65	0,00	0
16/12/2019	2019B00146 - CIMETIERE DES PINS FRANCS	2019B00146	29 207,88	0,00	0
19/12/2019	2019B00151 - BIBLIOTHEQUE DU JARDIN PUBLIC	2019B00151	3 776,02	0,00	0
20/12/2019	2019B00157 - FONTAINE PLACE GAMBETTA	2019B00157	426 683,87	0,00	0
13/01/2020	2020B00006 - MANUFACTURE CDCN	2020B00006	19 225,44	0,00	0
13/01/2020	2020B00007 - PARC FLORAL BARAILS LOGEMENT FONCTION	2020B00007	274,04	0,00	0
16/01/2020	2020O00003 - COLONIE LA DUNE RELEVES SUR SITE	2020O00003	1 510,90	0,00	3
22/01/2020	2020O00005 - CRECHE ORNANO MULTI ACCUEIL CACHE CACHE	2020O00005	1 717,39	0,00	3
22/01/2020	2020O00006 - CRECHE JARDIN DE L'EAU VIVE -NOVICIAT	2020O00006	168,00	0,00	3
23/01/2020	2020O00008 - LA MANUFACTURE ATLANTIQUE CDCN	2020O00008	15 072,12	0,00	3

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
10/02/2020	2020S00002 - PASSEPORT 1ER LOGEMENT 2020	2020S00002	6 000,00	0,00	30
18/02/2020	2020O00010 - ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY DIAGNOSTIC CHARPENTE	2020O00010	2 920,68	0,00	3
21/02/2020	2020B00020 - CHARPENTE ECOLE ELEMENTAIRE PAUL LAPIE	2020B00020	2 386,29	0,00	3
03/03/2020	2020O00013 - MAISON DE QUARTIER TAUZIN	2020O00013	1 200,00	0,00	3
11/03/2020	2020O00015 - CHARPENTE BOIS - GROUPE SCOLAIRE ACHARD	2020O00015	1 338,60	0,00	3
12/03/2020	2020B00028 - PLACE D'ARLAC	2020B00028	0,00	0,00	0
13/03/2020	2020S00012 - LOGEMENTS LOCATIFS AIDES 2020	2020S00012	43 950,00	0,00	30
13/03/2020	2020S00013 - LOGEMENTS LOCATIFS AIDES 2020	2020S00013	399 050,00	0,00	30
19/03/2020	2020B00029 - JARDIN BOTANIQUE RESTAURANT LE CAILLOU	2020B00029	4 284,41	0,00	0
25/03/2020	2020B00030 - PORTE DIJEAUX	2020B00030	228 998,87	0,00	0
26/03/2020	2020O00022 - PISCINE GRAND PARC	2020O00022	64 597,50	0,00	3
27/03/2020	2020B00034 - LYCEE HORTICOLE DU HAILLAN	2020B00034	159 956,06	0,00	0
02/04/2020	2020O00027 - MISSION GEOTECHNIQUE GYMNASSE BRUN	2020O00027	6 493,81	0,00	3
08/04/2020	2020O00029 - RACCORDEMENT MULTI-SITES RESEAU DE CHALEUR BELCIER	2020O00029	20 250,00	0,00	3
10/04/2020	2020M00198 - ACCESSOIRES DE SECURITE POUR LES ECOLES - 1ER DOT	2020M00198	22 262,53	0,00	1
20/04/2020	2020B00044 - PLACE CALIXTE CAMELLE	2020B00044	53 610,95	0,00	0
12/05/2020	2020O00035 - CRECHE CHARTRONS 2	2020O00035	1 740,00	0,00	3
30/05/2020	2020M00271 - COURS MABLY EQUIPEMENTS AUDIO HALLE CHARTRONS	2020M00271	153 203,96	0,00	5
08/06/2020	2020B00056 - EGLISE ORTHODOXE SAINT JOSEPH	2020B00056	23 608,38	0,00	0
10/06/2020	2020B00058 - BASE SOUS MARINE	2020B00058	1 309 490,33	0,00	0
15/06/2020	2020D00005 - FAUTEUILS CONSEIL MUNICIPAL	2020D00005	1 434,00	0,00	30
16/06/2020	2020B00063 - PARC MONSEJOUR - ESPACE VERTS	2020B00063	7 829,85	0,00	0
18/06/2020	2020B00065 - MUSEE DES BEAUX ARTS	2020B00065	72 850,86	0,00	0
22/06/2020	2020O00044 - SKATE PARC DES CHARTRONS	2020O00044	1 200,00	0,00	3
01/07/2020	2020B00070 - MULTI-ACCUEIL CARLE VERNET	2020B00070	4 269,74	0,00	0
01/07/2020	2020O00045 - AMO CONDUITE DE PROJET AD'AP	2020O00045	202 521,26	0,00	3
06/07/2020	2020B00077 - DEPOT SCHINAZI - AVENUE DU DOCTEUR SCHINAZI	2020B00077	7 973,88	0,00	0
07/07/2020	2020O00048 - CENTRE MEDICO SCOLAIRE BORDEAUX MARITIME	2020O00048	31,16	0,00	3
10/07/2020	2020B00078 - TEMPLE PROTESTANT - 32 RUE DU HA	2020B00078	7 916,22	0,00	0
15/07/2020	2020B00079 - GOLF DE BORDEAUX LAC - LOCAL POMPAGE	2020B00079	4 430,92	0,00	0
16/07/2020	2020B00084 - IMMEUBLE 79 RUE BOURBON	2020B00084	3 883,32	0,00	0
20/07/2020	2020B00085 - EGLISE NOTRE DAME	2020B00085	156 731,76	0,00	0
20/07/2020	2020B00086 - CRECHE BENAUGE VINCENT	2020B00086	2 050 256,70	0,00	0
21/07/2020	2020B00087 - GIRONDINS DE BORDEAUX -CHATEAU BEL AIR	2020B00087	14 249,03	0,00	0
22/07/2020	2020B00088 - CRECHE GENDREAU	2020B00088	43 539,31	0,00	0
24/07/2020	2020B00090 - EGLISE SAINT MICHEL	2020B00090	1 880 339,64	0,00	0
24/07/2020	2020O00050 - ECOLE MA ALBERT BARRAUD DIAGNOSTIC CHARPENTE	2020O00050	13 526,39	0,00	3
28/07/2020	2020B00091 - CRECHE GASPARD PHILIPPE	2020B00091	15 025,97	0,00	0
29/07/2020	2020B00094 - EGLISE SAINTE MARIE	2020B00094	20 320,69	0,00	0
29/07/2020	2020B00095 - EGLISE SAINT AUGUSTIN	2020B00095	27 022,55	0,00	0
29/07/2020	2020B00097 - GRAND PARC AMENAGEMENT PAYSAGER	2020B00097	455 022,20	0,00	0
30/07/2020	2020B00100 - CENTRE ANIMATION SAINT PIERRE	2020B00100	18 618,52	0,00	0
30/07/2020	2020B00101 - PISCINE TISSOT	2020B00101	341,28	0,00	0
04/08/2020	2020B00105 - CENTRE ANIMATION BASTIDE BENAUGE	2020B00105	32 853,57	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
04/08/2020	2020B00106 - GYMNASE BASSINS A FLOT FONDATIONS GROS OEUVRES VRD	2020B00106	42 564,71	0,00	0
04/08/2020	2020B00108 - SALLE DES SPORTS JEAN DAUGUET	2020B00108	1 621,92	0,00	0
04/08/2020	2020B00109 - CRECHE ARMAND FAULAT	2020B00109	749 663,82	0,00	0
05/08/2020	2020M00392 - SECHE LINGE	2020M00392	4 594,20	0,00	5
05/08/2020	2020O00053 - MISSION PILOTAGE TRX POUR 7 CRECHES	2020O00053	19 687,50	0,00	3
06/08/2020	2020B00113 - CRECHE ALBERT BARRAUD	2020B00113	78 419,74	0,00	0
07/08/2020	2020B00115 - GYMNASE DU STADE PROMIS	2020B00115	744 604,24	0,00	0
10/08/2020	2020B00116 - HOTEL DES SOCIETES SAVANTES	2020B00116	29 246,93	0,00	0
10/08/2020	2020B00118 - ASSOCIATION TRAUMATISES CRANIEN-29 RUE SABLIERES	2020B00118	2 605,30	0,00	0
11/08/2020	2020B00120 - STADE CHABAN DELMAS	2020B00120	923 036,54	0,00	0
12/08/2020	2020B00121 - GYMNASE NELSON PAILLOU - PAULINE KERGOMARD	2020B00121	329 085,28	0,00	0
18/08/2020	2020B00122 - SITE REGAZ BATIMENT A ET B	2020B00122	19 652,01	0,00	0
18/08/2020	2020B00123 - LOCAUX ASSOCIATIFS AVANT GARDE JEANNE D'ARC (AGJA)	2020B00123	13 772,60	0,00	0
19/08/2020	2020B00124 - BASILIQUE SAINT-SEURIN	2020B00124	89 605,54	0,00	0
25/08/2020	2020O00060 - COUVERTURE CHARPENTE ECOLE VACLAV HAVEL	2020O00060	3 392,38	0,00	3
28/08/2020	2020B00128 - STADE ALFRED DANAY	2020B00128	26 282,26	0,00	0
31/08/2020	2020B00129 - BIBLIOTHEQUE GRAND PARC	2020B00129	4 613,26	0,00	0
31/08/2020	2020B00130 - CRECHE CHARTRONS 2	2020B00130	83 700,70	0,00	0
03/09/2020	2020M00458 - FDAEC 2020 CANTON 5	2020M00458	336,15	0,00	5
08/09/2020	2020B00134 - CRECHE DES BERGES DU LAC	2020B00134	1 723,68	0,00	0
10/09/2020	2020B00137 - PALAIS DES SPORTS - VICTOR HUGO	2020B00137	59 110,91	0,00	0
14/09/2020	2020O00070 - JARDIN BOTANIQUE CREATION THEATRE NATURE	2020O00070	2 797,92	0,00	3
16/09/2020	2020B00138 - EGLISE SAINT NICOLAS	2020B00138	16 084,96	0,00	0
23/09/2020	2020B00142 - MULTI-ACCUEIL MONTGOLFIER	2020B00142	1 300 905,90	0,00	0
23/09/2020	2020B00143 - SKATE PARC DES CHARTRONS	2020B00143	760 645,72	0,00	0
24/09/2020	2020B00147 - STADIUM VELODROME BORDEAUX LAC	2020B00147	186 989,82	0,00	0
25/09/2020	2020B00148 - CENTRE ANIMATION BACALAN	2020B00148	8 058,62	0,00	0
30/09/2020	2020B00151 - ECOLE ELEM. DUPATY (JARDIN DE TA SOEUR OU SEMPE)	2020B00151	534 255,64	0,00	0
30/09/2020	2020B00152 - HOTEL DE VILLE	2020B00152	506 884,19	0,00	0
05/10/2020	2020B00157 - CRECHE ORNANO	2020B00157	55 126,51	0,00	0
06/10/2020	2020B00159 - ECOLE MATERNELLE DU PAS SAINT GEORGES	2020B00159	106 321,55	0,00	0
07/10/2020	2020B00161 - GYMNASE MAITRE JEAN	2020B00161	132 733,58	0,00	0
08/10/2020	2020B00164 - ECOLE ELEMENTAIRE CAZEMAJOR	2020B00164	66 459,56	0,00	0
09/10/2020	2020B00165 - ECOLE MATERNELLE LAGRANGE	2020B00165	97 600,26	0,00	0
09/10/2020	2020B00166 - ECOLE ELEMENTAIRE ALBERT SCHWEITZER	2020B00166	378 405,64	0,00	0
09/10/2020	2020B00167 - GROUPE SCOLAIRE PAUL BERT	2020B00167	42 484,31	0,00	0
09/10/2020	2020B00168 - ECOLE ELEMENTAIRE STENDHAL	2020B00168	56 840,50	0,00	0
09/10/2020	2020B00169 - GROUPE SCOLAIRE THIERS	2020B00169	159 390,59	0,00	0
09/10/2020	2020B00170 - ECOLE MATERNELLE PAUL BERTHELOT	2020B00170	6 426,26	0,00	0
09/10/2020	2020B00171 - ECOLE ELEMENTAIRE PAUL LAPIE	2020B00171	221 003,29	0,00	0
09/10/2020	2020B00172 - ECOLE MATERNELLE SAINT ANDRE	2020B00172	8 235,74	0,00	0
09/10/2020	2020B00174 - ECOLE ELEMENTAIRE JULES FERRY	2020B00174	132 752,41	0,00	0
09/10/2020	2020B00175 - ECOLE ELEMENTAIRE BEL AIR	2020B00175	11 952,01	0,00	0
09/10/2020	2020B00176 - ECOLE ELEMENTAIRE FRANCIN	2020B00176	10 037,57	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
09/10/2020	2020B00177 - GROUPE SCOLAIRE MONTGOLFIER	2020B00177	2 879 515,36	0,00	0
09/10/2020	2020B00178 - ECOLE ELEMENTAIRE QUINTIN LOUCHEUR	2020B00178	353 060,15	0,00	0
09/10/2020	2020B00179 - ECOLE ELEMENTAIRE DEYRIES	2020B00179	112 912,14	0,00	0
09/10/2020	2020B00180 - ECOLE MATERNELLE POINT DU JOUR (CLAVEAU)	2020B00180	152 721,30	0,00	0
09/10/2020	2020B00181 - GROUPE SCOLAIRE ACHARD	2020B00181	407 666,37	0,00	0
09/10/2020	2020B00182 - ECOLE ELEMENTAIRES DES MENUTS	2020B00182	30 141,79	0,00	0
09/10/2020	2020B00185 - GROUPE SCOLAIRE FLORNOY	2020B00185	107 922,87	0,00	0
09/10/2020	2020B00186 - GYMNASE JULES FERRY (ANCIEN R- BATANY OU BEL AIR)	2020B00186	32 524,56	0,00	0
09/10/2020	2020B00187 - GROUPE SCOLAIRE ALBERT BARRAUD	2020B00187	137 424,93	0,00	0
09/10/2020	2020B00188 - GROUPE SCOLAIRE CARLE VERNET	2020B00188	30 711,48	0,00	0
09/10/2020	2020O00073 - SALLE NELSON PAILLOU	2020O00073	2 341,50	0,00	3
12/10/2020	2020B00189 - GYMNASE BASSINS A FLOT	2020B00189	2 238 442,51	0,00	0
12/10/2020	2020B00193 - ECOLE ELEMENTAIRE VIEUX BORDEAUX	2020B00193	173 922,52	0,00	0
12/10/2020	2020B00195 - ECOLE ELEMENTAIRE JEAN COCTEAU	2020B00195	943 520,19	0,00	0
12/10/2020	2020B00196 - ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES PREVERT	2020B00196	426 486,05	0,00	0
13/10/2020	2020B00200 - GROUPE SCOLAIRE LAC II	2020B00200	127 594,00	0,00	0
13/10/2020	2020B00201 - ECOLE ELEMENTAIRE LES PINS FRANCS	2020B00201	84 324,92	0,00	0
13/10/2020	2020B00203 - GROUPE SCOLAIRE CONDORCET	2020B00203	114 668,31	0,00	0
13/10/2020	2020O00075 - ELEMENTAIRE J. COCTEAU EXPERTISE ENVIRONNEMENTALE	2020O00075	168,00	0,00	3
14/10/2020	2020B00204 - GROUPE SCOLAIRE BENAUGE	2020B00204	516 092,61	0,00	0
14/10/2020	2020B00206 - ARMOIRE ELECTRIQUE RECHARGE BATTERIES PETIT MOUSSE	2020B00206	1 030,44	0,00	0
14/10/2020	2020B00207 - GROUPE SCOLAIRE SAINT BRUNO	2020B00207	9 247,80	0,00	0
14/10/2020	2020B00208 - ECOLE MATERNELLE NAUJAC	2020B00208	77 288,07	0,00	0
15/10/2020	2020M00534 - CENTRALE SSI MATERNELLE LAGRANGE	2020M00534	879,19	0,00	10
16/10/2020	2020B00210 - ECOLE MATERNELLE BERNARD ADOUR	2020B00210	7 657,51	0,00	0
19/10/2020	2020B00213 - EGLISE SACRE COEUR	2020B00213	74 888,70	0,00	0
19/10/2020	2020B00214 - EGLISE SAINT FERDINAND	2020B00214	66 948,58	0,00	0
19/10/2020	2020B00215 - CONSERVATOIRE NATIONAL DE REGION-QUAI SAINTE CROIX	2020B00215	131 482,99	0,00	0
19/10/2020	2020O00078 - MISSION - TNBA THEATRE NATIONAL DE BORDEAUX	2020O00078	16 798,48	0,00	3
20/10/2020	2020B00217 - GROUPE SCOLAIRE ALPHONSE DUPEUX	2020B00217	921 126,82	0,00	0
23/10/2020	2020B00219 - GROUPE SCOLAIRE BASTIDE NIEL HORTENSE	2020B00219	123 466,79	0,00	0
26/10/2020	2020B00220 - ECOLE MATERNELLE JOSEPHINE	2020B00220	60 684,10	0,00	0
26/10/2020	2020O00079 - MAIRIE DE QUARTIER CAUDERAN AUDIT ENERGETIQUE	2020O00079	336,00	0,00	3
28/10/2020	2020B00224 - MAIRIE DE QUARTIER BORDEAUX CENTRE (MAIRIE ANNEXE)	2020B00224	15 922,20	0,00	0
28/10/2020	2020B00225 - ECOLE MATERNELLE SOLFERINO	2020B00225	1 431,24	0,00	0
28/10/2020	2020O00081 - ETUDE GEOTHERMIQUE PREAU ECOLE PAS ST GEORGES	2020O00081	612,00	0,00	3
08/11/2020	2022M00606 - LOT D'OISEAUX - MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE	2022M00606	4 535,90	0,00	0
10/11/2020	2020B00228 - ECOLE ELEMENTAIRE BALGUERIE STUTTENBERG	2020B00228	36 751,40	0,00	0
10/11/2020	2020B00229 - ECOLE MATERNELLE NOVICIAT	2020B00229	53 113,60	0,00	0
10/11/2020	2020O00083 - EGLISE NOTRE DAME	2020O00083	36 810,00	0,00	3
12/11/2020	2020B00230 - IMMEUBLE SABLONAT - ASSOCIATION ATD QUART MONDE	2020B00230	5 063,82	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
12/11/2020	2020B00231 - ECOLE MATERNELLE MONTESQUIEU	2020B00231	130 733,42	0,00	0
12/11/2020	2020B00232 - ECOLE ELEMENTAIRE STEHELIN	2020B00232	118 262,69	0,00	0
12/11/2020	2020B00233 - ECOLE MATERNELLE ARISTIDE SOUSA MENDES	2020B00233	589 774,92	0,00	0
16/11/2020	2020B00235 - CIMETIERE BORDEAUX NORD	2020B00235	136 242,22	0,00	0
16/11/2020	2020B00236 - CRECHE SAINTE COLOMBE	2020B00236	277 361,67	0,00	0
17/11/2020	2020O00084 - SCHEMA DIRECTEUR DES COURS D'ECOLES	2020O00084	43 502,86	0,00	3
20/11/2020	2020B00242 - GROUPE SCOLAIRE SANSON	2020B00242	27 656,00	0,00	0
20/11/2020	2020B00243 - CIMETIERE NORD	2020B00243	42 444,75	0,00	0
25/11/2020	2020B00245 - CRECHE BASSINS A FLOT	2020B00245	99 163,35	0,00	0
26/11/2020	2020S00039 - CAMPAGNE DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE 2019-2022	2020S00039	184 824,99	0,00	30
30/11/2020	2020B00253 - CENTRE MEDICO-SCOLAIRE VILARIS	2020B00253	1 215,96	0,00	0
01/12/2020	2020B00254 - ECOLE MATERNELLE PIERRE TREBOD	2020B00254	52 693,39	0,00	0
01/12/2020	2020B00255 - CITE MUNICIPALE - RUE CLAUDE BONNIER	2020B00255	548 180,89	0,00	0
03/12/2020	2020B00257 - CENTRE DE VOILE BORDEAUX LAC (CLUB)	2020B00257	32 672,18	0,00	0
03/12/2020	2020O00091 - RECHERCHE D'AMIANTE ECOLE ELEMENTAIRE CAZEMAJOR	2020O00091	1 440,00	0,00	3
07/12/2020	2020B00260 - CITE DU VIN CCV	2020B00260	177 844,75	0,00	0
07/12/2020	2020O00093 - SCHEMA DIRECTEUR DES COURS DES CRECHES	2020O00093	50 446,93	0,00	3
08/12/2020	2020B00261 - ECOLE MATERNELLE LA BECHADE	2020B00261	136 398,54	0,00	0
08/12/2020	2020B00267 - POSTE DE POLICE CAUDERAN - RUE FERNAND CAZERES	2020B00267	649,24	0,00	0
08/12/2020	2020O00094 - PERFORMANCE ENERGETIQUE CITE MUNICIPALE	2020O00094	11 520,00	0,00	3
08/12/2020	2020S00041 - FDAEC CCAS 2019	2020S00041	3 572,35	0,00	5
09/12/2020	2020B00270 - CIMETIERE DE LA CHARTREUSE	2020B00270	23 270,71	0,00	0
10/12/2020	2020B00271 - EGLISE SAINT REMI	2020B00271	13 516,35	0,00	0
10/12/2020	2020B00272 - MULTI ACCUEIL BEL AIR - CITE ADMINISTRATIVE	2020B00272	11 825,02	0,00	0
14/12/2020	2020O00097 - BOURSE DU TRAVAIL - SALLE AMBROISE GROIZAT	2020O00097	1 881,64	0,00	3
15/12/2020	2020B00279 - BIBLIOTHEQUE MERIADECK	2020B00279	180 511,73	0,00	0
15/12/2020	2020B00280 - EGLISE SAINT PAUL	2020B00280	133 052,05	0,00	0
15/12/2020	2020O00099 - STRATEGIE GESTION EQUIPTS A VOCATION D'ANIMATION	2020O00099	11 329,50	0,00	3
15/12/2020	2020O00101 - PRU JARDINS FAMILIAUX AUBIERS RESEAUX EXTERIEURS	2020O00101	17 542,29	0,00	3
16/12/2020	2020B00282 - CENTRE D'ANIMATION CLAVEAU	2020B00282	15 986,97	0,00	0
16/12/2020	2020B00283 - MAIRIE (DE QUARTIER) ANNEXE CAUDERAN	2020B00283	2 334,48	0,00	0
16/12/2020	2020B00285 - ECOLE ELEMENTAIRE ANATOLE FRANCE	2020B00285	32 079,88	0,00	0
18/12/2020	2020B00292 - ECOLE DES BEAUX ARTS	2020B00292	35 340,25	0,00	0
30/12/2020	2020B00296 - BAF PAE VILLE EP ET MOBILIER URBAIN	2020B00296	313 890,64	0,00	0
08/01/2021	2021B00002 - 2021 - MOBILIER URBAIN	2021B00002	23 747,10	0,00	0
08/01/2021	2021B00004 - 2021 - ECLAIRAGE PUBLIC	2021B00004	45 765,84	0,00	0
08/01/2021	2021B00005 - 2021 - RACCORDEMENT RESEAUX ELECTRIQUES DES BORNES	2021B00005	13 146,65	0,00	0
08/01/2021	2021M00042 - 2021 - LAVE ET SECHE-LINGE CRECHES	2021M00042	18 587,94	0,00	5
08/01/2021	2021M00044 - 2021 - CONTROLE D'ACCES	2021M00044	74 150,79	0,00	10
08/01/2021	2021M00047 - 2021 - EQUIPTS PEDAGOGIQUES CRECHES ET MULTI ACCUE	2021M00047	3 081,43	0,00	10
08/01/2021	2021M00049 - 2021 - HORODATEURS	2021M00049	378,00	0,00	10
08/01/2021	2021M00051 - 2021 - INSTRUMENTS DE MUSIQUE - CONSERVATOIRE	2021M00051	3 006,99	0,00	10

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
14/01/2021	2021O00001 - ECOLE EE DUPEUX RELEVES ALTIMETRIQUES PLANCHER	2021O00001	4 647,60	0,00	3
19/01/2021	2021B00011 - ECOLE ELEMENTAIRE RAYMOND POINCARE	2021B00011	19 982,41	0,00	0
19/01/2021	2021B00012 - ECOLE MATERNELLE BECK (BUISSON)	2021B00012	4 764,00	0,00	0
20/01/2021	2021B00013 - GROUPE SCOLAIRE VACLAV HAVEL (BERGES DU LAC)	2021B00013	325 574,48	0,00	0
20/01/2021	2021B00014 - ECOLE ELEMENTAIRE LABARDE ANNE SYLVESTRE	2021B00014	18 758,00	0,00	0
22/01/2021	2021B00015 - GYMNASSE GINKO (AUBIERS BERGES DU LAC)	2021B00015	48 104,01	0,00	0
22/01/2021	2021B00016 - GYMNASSE ALBERT THOMAS	2021B00016	20 869,52	0,00	0
25/01/2021	2021B00019 - THEATRE ROCK SCHOOL BARBEY	2021B00019	3 694,72	0,00	0
26/01/2021	2021B00020 - EGLISE SAINT AMAND	2021B00020	655 669,95	0,00	0
27/01/2021	2021M00074 - SALLE DES FETES GRAND PARC MATERIELS AUDIOVISUELS	2021M00074	16 021,08	0,00	5
28/01/2021	2021B00023 - PARC AUX ANGELIQUES SITE BORIFIER DECONSTRUCTION	2021B00023	47 214,60	0,00	0
03/02/2021	2021O00007 - CRECHE BARRAUD - AMO GER	2021O00007	935,89	0,00	3
04/02/2021	2021B00026 - ECOLE MATERNELLE YSER	2021B00026	1 677,53	0,00	0
05/02/2021	2021S00006 - PASSEPORT 1ER LOGEMENT 2021	2021S00006	193 996,00	0,00	30
09/02/2021	2021B00034 - ECOLE MATERNELLE CHARLES MARTIN	2021B00034	7 998,60	0,00	0
09/02/2021	2021S00007 - PROGR. RENOUVEL. URBAIN - LES AUBIERS ET J. CURIE	2021S00007	51 108,27	0,00	30
15/02/2021	2021M00154 - FDAEC 2020 CANTON 4	2021M00154	948,14	0,00	5
16/02/2021	2021B00038 - JARDINS FAMILIAUX PARTAGES LES AUBIERS	2021B00038	1 882,44	0,00	0
18/02/2021	2021O00013 - PLANCHER GYMNASSE LA FLECHE	2021O00013	12 950,55	0,00	3
19/02/2021	2021B00045 - CRECHE CARREIRE - 23 RUE CAMILLE SAINT SAENS	2021B00045	30 724,80	0,00	0
19/02/2021	2021O00014 - CENTRE ANIMATION BORDEAUX SUD	2021O00014	468,11	0,00	3
23/02/2021	2021O00016 - 2021-GER SPORT STADE CHABAN DELMAS	2021O00016	17 814,28	0,00	3
23/02/2021	2021O00017 - 2021 - GER SPORT TENNIS MERIADECK	2021O00017	6 720,00	0,00	3
23/02/2021	2021O00018 - 2021 - GER SPORT GYMNASSE LA FLECHE	2021O00018	8 226,27	0,00	3
23/02/2021	2021O00021 - 2021 - GER SPORT PISCINE JUDAIQUE	2021O00021	32 772,64	0,00	3
25/02/2021	2021M00172 - CHARIOT MENAGE CRECHE	2021M00172	1 586,90	0,00	5
26/02/2021	2021M00173 - EQUIP 1ERE NECESSITE CRECHES TANA HOBAN 1 ET 2	2021M00173	1 791,11	0,00	1
04/03/2021	2021B00056 - ECOLE ELEMENTAIRE DAVID JOHNSTON	2021B00056	41 252,90	0,00	0
04/03/2021	2021B00057 - STADE BRUN	2021B00057	27 851,63	0,00	0
04/03/2021	2021S00010 - PIG PROGRAMME D'INTERET GENERAL METROPOLITAIN 2021	2021S00010	58 399,88	0,00	30
05/03/2021	2021S00012 - OPAH RU COPRO DEGRADEES	2021S00012	241 083,17	0,00	30
09/03/2021	2021B00061 - BLOCS BETON TYPE BLOC STOP	2021B00061	89 214,39	0,00	0
09/03/2021	2021O00025 - PERFORMANCE ENERGETIQUE MUSEUM HISTOIRE NATURELLE	2021O00025	4 665,60	0,00	3
09/03/2021	2021S00014 - COUP DE POUCE PARC PRIVE	2021S00014	18 647,00	0,00	30
10/03/2021	2021B00062 - EXTENSION ECOLE ELEMENTAIRE HENRI IV	2021B00062	15 817,21	0,00	3
11/03/2021	2021B00063 - GALERIE DES ETABLES -1 RUE DES ETABLES	2021B00063	9 717,46	0,00	0
22/03/2021	2021B00065 - CAPC RESIDENCE DES ARTISTES LES FURTIFS	2021B00065	10 786,20	0,00	0
22/03/2021	2021O00032 - AMELIORATION THERMIQUE GS SOUSA MENDES	2021O00032	27 281,69	0,00	3
23/03/2021	2021B00067 - MAIRIE DE QUARTIER BASTIDE NANSOUTY SAINT GENES	2021B00067	48 928,21	0,00	0
29/03/2021	2021B00070 - GROUPE SCOLAIRE ALBERT THOMAS	2021B00070	28 139,59	0,00	0
30/03/2021	2021B00071 - CLUB SENIOR JARDIN PUBLIC	2021B00071	21 851,80	0,00	0
31/03/2021	2021O00035 - REHABILITATION IBAIA CAFE	2021O00035	374,40	0,00	3
07/04/2021	2021B00076 - LE BIJOU - LOCAL DES JARDINIERS - PARC BORDELAIS	2021B00076	14 072,46	0,00	0



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
09/04/2021	2021B00079 - MOBILIER URBAIN CIMETIERE DE LA CHARTREUSE 2021	2021B00079	3 958,02	0,00	0
12/04/2021	2021B00080 - MOBILIER URBAIN PARC DU GRAND PARC	2021B00080	395 361,68	0,00	0
16/04/2021	2021M00247 - PARCOURS MOTRICITE CRECHES 2021	2021M00247	365,00	0,00	10
16/04/2021	2021M00248 - EQUIPEMENTS SPORTIFS ECOLES - MAGASINS MUTUALISES	2021M00248	441,00	0,00	5
20/04/2021	2021B00082 - ECOLE MATERNELLE YSER	2021B00082	16 193,26	0,00	0
20/04/2021	2021O00037 - GER ECOLES	2021O00037	5 070,88	0,00	3
20/04/2021	2021O00038 - ACCOMPAGNEMENT AO ECOLES CHARPENTES	2021O00038	1 821,13	0,00	3
21/04/2021	2021D00002 - BIBLIOTHEQUES RESTAURATION OUVRAGES ANCIENS 2021	2021D00002	8 381,88	0,00	30
26/04/2021	2021S00024 - FDAEC CCAS 2020 - CANTONS 2- 3 -4 - 5	2021S00024	3 591,00	0,00	5
28/04/2021	2021B00084 - GYMNASSE ZAC CHARTRONS	2021B00084	16 873,04	0,00	0
29/04/2021	2021B00085 - ECOLE MATERNELLE ARGONNE	2021B00085	11 331,04	0,00	0
29/04/2021	2021B00086 - PARCOURS MULTI SENSORIEL MUSEE D'AQUITAINE	2021B00086	108 842,90	0,00	0
05/05/2021	2021B00088 - ECOLE MATERNELLE BARBEY	2021B00088	71 203,39	0,00	0
05/05/2021	2021B00089 - ECOLE ELEMENTAIRE ANDRE MEUNIER	2021B00089	90 958,42	0,00	0
07/05/2021	2021B00096 - CONSERVATOIRE NATIONAL DE REGION - J THIBAUD	2021B00096	194 384,31	0,00	0
10/05/2021	2021S00026 - PNRQAD BX RE-CENTRE 2021	2021S00026	18 000,00	0,00	0
12/05/2021	2021B00098 - LOCAUX CLASSES VERTES RESERVE ECOLOGIQUE BARAILS	2021B00098	15 113,15	0,00	0
19/05/2021	2021B00101 - CENTRE SOCIAL ET BIBLIOTHEQUE DES AUBIERS	2021B00101	14 439,15	0,00	0
21/05/2021	2021M00279 - AUDIOMETRE CENTRE SOCIAL NUITS	2021M00279	739,51	0,00	1
27/05/2021	2021B00102 - ARCHIVES MUNICIPALES BORDEAUX METROPOLE	2021B00102	13 800,89	0,00	0
27/05/2021	2021O00043 - BOUTIQUE JARDIN BOTANIQUE	2021O00043	10 020,00	0,00	3
28/05/2021	2021M00286 - COMBINE RADIO CD -MMM	2021M00286	74,58	0,00	5
08/06/2021	2021B00110 - LOCAL DES JARDINIERS GRAND PARC	2021B00110	56 318,78	0,00	0
11/06/2021	2021S00030 - LOGEMENTS ZAC GARONNE EIFFEL - QUARTIER BELVEDERE	2021S00030	116 050,20	0,00	0
15/06/2021	2021B00115 - APPEL DE FONDS PRU LES AUBIERS	2021B00115	215 462,31	0,00	0
21/06/2021	2021O00045 - GYMNASSE BASSINS A FLOT (PAE)	2021O00045	44 239,56	0,00	3
22/06/2021	2021B00119 - RACCORDEMENT MULTI-SITES RESEAU DE CHALEUR BELCIER	2021B00119	82 407,60	0,00	0
22/06/2021	2021M00319 - OUTILS PEDAGOGIQUES POUR CRECHES	2021M00319	1 650,56	0,00	5
25/06/2021	2021B00123 - PLAINE DES SPORTS COLETTE BESSON - ANTENNES SPORT	2021B00123	10 899,62	0,00	0
25/06/2021	2021S00034 - LOGEMENTS LOCATIFS AIDES 153 RUE DU TONDU	2021S00034	67 200,00	0,00	0
25/06/2021	21A0003 - QUAI DESCHAMPS	21A0003	25 658,44	0,00	0
28/06/2021	2021M00328 - REFRIGERATEUR TABLE TOP CALIFORNIA 93L - DF111N	2021M00328	228,70	0,00	5
29/06/2021	2021B00125 - CRECHE MIRASSOU	2021B00125	29 731,44	0,00	0
29/06/2021	2021B00126 - RESTAURANT IBAIA CAFE	2021B00126	2 018,69	0,00	0
29/06/2021	2021S00038 - LOGEMENTS LOCATIFS AIDES - BOULEVARD JOLIOT CURIE	2021S00038	38 250,00	0,00	0
29/06/2021	2021S00039 - LOGEMENTS LOCATIFS AIDES - 23 RUE DES BOUVIERS	2021S00039	18 000,00	0,00	0
29/06/2021	2021S00040 - LOGEMENTS LOCATIFS AIDES - 14 PLACE LAFARGUE	2021S00040	24 000,00	0,00	0
05/07/2021	2021M00346 - PORTEUR CRECHES	2021M00346	1 003,79	0,00	5
15/07/2021	2021M00366 - OEUVRES D'ART CAPC 2021	2021M00366	40 320,00	0,00	0
20/07/2021	2021B00146 - CRECHE JEAN MARQUAUX	2021B00146	45 744,94	0,00	0
20/07/2021	2021M00371 - 2021 EQUIPEMENTS AUDIO CRECHES	2021M00371	74,58	0,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
21/07/2021	2021B00147 - ECOLE MATERNELLE NUIITS - RUE DE NUIITS	2021B00147	20 974,92	0,00	0
27/07/2021	2021B00152 - RACCORDEMENT SITE RESEAU DE CHALEUR PLAINE GARONNE	2021B00152	61 416,32	0,00	0
02/08/2021	2021B00156 - MEDIATHEQUE ARMAGNAC - FLORA TRISTAN	2021B00156	7 113,23	0,00	0
02/08/2021	2021M00390 - CENTRALE SSI PARKING MERIADECK	2021M00390	840,90	0,00	10
02/08/2021	2021O00048 - SCHEMA DIRECTEUR HOTEL DE VILLE	2021O00048	8 559,24	0,00	3
03/08/2021	2021S00042 - CRECHE ODETTE PILPOUL (BASSINS A FLOT)	2021S00042	6 508,32	0,00	30
11/08/2021	2021B00157 - CRECHE LA PARENTELE	2021B00157	4 346,01	0,00	0
12/08/2021	2021B00158 - BIBLIOTHEQUE SAINT AUGUSTIN	2021B00158	1 810,15	0,00	0
12/08/2021	2021O00051 - CLIMATISATION CRECHE CLAVEAU	2021O00051	4 703,18	0,00	3
24/08/2021	2021M00408 - ENCEINTE PORTABLE	2021M00408	482,57	0,00	1
25/08/2021	2021O00054 - DIAGNOSTIC AMIANTE CRECHE DE BORDEAUX 2021	2021O00054	982,36	0,00	3
26/08/2021	2021B00167 - BATIMENT ASSOCIATIF - 3 RUE LEYDET	2021B00167	47 000,27	0,00	0
26/08/2021	2021B00168 - MULTI ACCUEIL QUAI DES BAMBINS CAUDERAN	2021B00168	101 181,67	0,00	0
30/08/2021	2021B00170 - TRAVAUX 8 RUE DU PROFESSEUR PACHON	2021B00170	1 800,79	0,00	0
30/08/2021	2021O00055 - AMO MUSEE D AQUITAINE	2021O00055	695,64	0,00	3
01/09/2021	2021M00427 - AIRE DE JEUX DES BASSINS A FLOTS	2021M00427	0,00	0,00	10
03/09/2021	2021O00056 - AMO - PROJET QUARTIER GRAND PARC RENOUVLMT URBAIN	2021O00056	60 275,67	0,00	3
13/09/2021	2021B00180 - ECOLE MATERNELLE FIEFFE	2021B00180	6 674,97	0,00	0
14/09/2021	2021B00181 - COMPLEXE SPORTIF PIERRE TREBOD	2021B00181	229 607,41	0,00	0
16/09/2021	2021B00183 - AVANCE HONORAIRE ZAC BASTIDE NIEL-ECLAIRAGE PUBLIC	2021B00183	254 670,00	0,00	0
17/09/2021	2021B00184 - PONTON BASSIN JARDIN PUBLIC	2021B00184	3 184,32	0,00	0
22/09/2021	2021M00467 - MATERIELS DE RESTAURATION CRECHES	2021M00467	864,74	0,00	10
01/10/2021	2021B00195 - GYMNASSE GRAND PARC 3 - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	2021B00195	450 263,87	0,00	0
01/10/2021	2021B00196 - PLAINE C. BESSON - PELOUSES SYNTHETIQUES TERRAINS	2021B00196	12 419,37	0,00	0
04/10/2021	2021O00060 - DOMAINE DE LA DUNE - ARCACHON	2021O00060	29 151,53	0,00	3
07/10/2021	2021B00198 - FRONTON PELOTE BASQUE PLAINE DES SPORTS ST MICHEL	2021B00198	0,00	0,00	0
08/10/2021	2021M00053 - 2021 - MOYENS DE SECOURS	2021M00053	2 286,52	0,00	10
12/10/2021	2021M00494 - JEUX DE COUR ECOLE SCHWEITZER	2021M00494	78 751,49	0,00	10
20/10/2021	2021O00062 - DIAGNOSTIC CRECHE SAINTE COLOMBE	2021O00062	2 246,48	0,00	3
22/10/2021	2021M00518 - PARC AUX ANGELIQUES SONDAS HYGROMETRIQUES	2021M00518	1 782,00	0,00	5
02/11/2021	2021B00212 - GRAND AUDITORIUM	2021B00212	20 548,86	0,00	0
04/11/2021	2021M00523 - FOUR MICRO-ONDES MMM	2021M00523	132,00	0,00	5
08/11/2021	2021B00213 - BUTS ET ACCESSOIRES DE FOOT - STADE SUZON	2021B00213	7 597,87	0,00	0
08/11/2021	2021O00067 - PLACE DU CARDINAL DONNET ETUDE DU SOL	2021O00067	2 675,60	0,00	3
16/11/2021	2021B00221 - RESEAUX ARROSAGE SQUARE HONORE ESTIENNE D'ORVES	2021B00221	9 432,00	0,00	0
22/11/2021	2021B00225 - PLACE DU CARDINAL DONNET	2021B00225	120 038,86	0,00	0
22/11/2021	2021M00575 - FDAEC 2021 CANTON 1	2021M00575	123,55	0,00	5
25/11/2021	2021B00234 - SERRES JARDIN PARTAGES CARLES VERNET	2021B00234	4 052,39	0,00	0
26/11/2021	2021B00235 - GYMNASSE WUSTENBERG	2021B00235	169 402,02	0,00	0
26/11/2021	2021B00236 - DEMANTELEMENT MARCHE DES GRANDS HOMMES	2021B00236	200 165,34	0,00	0
26/11/2021	21A0005 - QUAI DE BRAZZA	21A0005	1 743 000,00	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
29/11/2021	2021B00240 - MOBILIER URBAIN JARDIN PUBLIC	2021B00240	22 891,52	0,00	0
30/11/2021	2021M00604 - MBA PETIT MATERIEL 2022 - CAFETIERES	2021M00604	505,98	0,00	5
03/12/2021	2021O00074 - COLOMBARIUM CIMETIERE DE LA CHARTREUSE	2021O00074	10 680,00	0,00	3
17/12/2021	2021S00070 - GROUPE SCOLAIRE BRAZZA 1	2021S00070	414 000,00	0,00	0
24/12/2021	2021D00012 - SUBVENTION ANNUITE - ASSOCIATION COQS ROUGE	2021D00012	266 586,41	0,00	0
12/01/2022	2022M00008 - CUMULUS - EE DEYRIES SABLIERES	2022M00008	450,76	436,00	5
13/01/2022	2022M00010 - FIQ MOBILIER SALLE AMEDEE LARRIEU	2022M00010	5 257,20	5 084,00	10
13/01/2022	2022M00011 - FIQ CHARIOTS POUR CHAISES - SALLE AMEDEE LARRIEU	2022M00011	851,78	823,00	5
13/01/2022	2022O00001 - PLACE CALIXTE CAMELLE LEVEE TOPO	2022O00001	12 499,64	0,00	3
13/01/2022	2022S00001 - FIQ 2022 - QUARTIER BORDEAUX CENTRE	2022S00001	29 000,00	0,00	5
13/01/2022	2022S00002 - FIQ 2022 - QUARTIER SAINT AUGUSTIN	2022S00002	2 098,00	0,00	5
13/01/2022	2022S00003 - FIQ 2022 - QUARTIER BORDEAUX SUD	2022S00003	15 493,53	0,00	5
13/01/2022	2022S00004 - FIQ 2022 - QUARTIER BORDEAUX SUD	2022S00004	3 900,00	0,00	30
13/01/2022	2022S00005 - FIQ 2022 - QUARTIER BASTIDE	2022S00005	3 000,00	0,00	5
14/01/2022	2022B00003 - CENTRE MEDICO SCOLAIRE BORDEAUX MARITIME	2022B00003	7 580,57	0,00	0
14/01/2022	2022M00012 - PLACE DES TILLEULS AIRE DE JEUX	2022M00012	51 049,92	4 922,00	10
14/01/2022	2022M00013 - CIMETIERE CHARTREUSE MOBILIER	2022M00013	3 162,35	1 412,00	10
14/01/2022	2022O00002 - VERIFICATION TECHNIQUE PERGOLA - ECOLE S.VEIL	2022O00002	1 560,00	0,00	3
17/01/2022	2022B00004 - ECOLE HENRI IV - PRESSENCE	2022B00004	152 900,51	0,00	0
17/01/2022	2022M00014-1 - 2022 - FONDS PATRIMONIAUX BIBLIOTHEQUES	2022M00014-1	637 650,19	637 650,19	1
18/01/2022	2022D00002 - MUSEUM D'HIST NATURELLE RESTAURATION 10 SPECIMENS	2022D00002	1 000,00	0,00	0
18/01/2022	2022D00003 - CAPC RESTAURATION OEUVRES ARTS 2022	2022D00003	17 322,00	0,00	0
18/01/2022	2022M00015 - SPOTS BLANCS - MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE	2022M00015	10 184,40	9 709,00	5
18/01/2022	2022M00016 - PLAQUEUSE - MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE	2022M00016	1 900,69	362,00	5
18/01/2022	2022M00017 - AUTOLAVEUSE - MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE	2022M00017	6 163,77	1 174,00	5
18/01/2022	2022M00018 - POMPE DE FORAGE - JARDIN BOTANIQUE	2022M00018	2 087,98	397,00	5
18/01/2022	2022M00019 - REFRIGERATEUR - BASE SOUS MARINE	2022M00019	322,80	307,00	5
18/01/2022	2022M00020 - REALISATION ET RESTAUR CERAMIQUE RUE BAHUTIERS	2022M00020	2 760,00	0,00	0
18/01/2022	2022M00021 - VIDEOPROJECTEUR LA PERGOLA	2022M00021	5 908,08	1 125,00	5
18/01/2022	2022M00022 - CENTRALE ANTI INTRUSION - ESPACE SAINT REMI	2022M00022	1 199,68	227,00	5
18/01/2022	2022M00023 - BRUMISATEURS JARDINS PARCS AIRE DE JEUX SQUARES	2022M00023	3 147,36	3 000,00	5
18/01/2022	2022M00024 - ASPIRATEUR COMPACT - CAPC	2022M00024	532,61	507,00	5
19/01/2022	2022M00025 - TRANSPALETTES - ATELIER CAPC	2022M00025	1 613,52	1 270,00	5
19/01/2022	2022M00026 - MEULEUSE - ATELIER CAPC	2022M00026	353,63	335,00	5
19/01/2022	2022M00027 - SCIE SABRE - ATELIER CAPC	2022M00027	316,42	300,00	5
19/01/2022	2022M00028 - SIEGE OPUS - MUSEE CAPC	2022M00028	3 206,04	3 047,00	10
20/01/2022	2022M00030 - COLLECTIONS ARCHIVES 2022	2022M00030	3 347,70	0,00	0
20/01/2022	2022M00031 - MBA PETIT MATERIEL 2022 - TRANSPALLETTE	2022M00031	357,50	338,00	5
21/01/2022	2022M00033 - CARRE POTAGER CRECHES	2022M00033	35 738,46	33 779,00	5
21/01/2022	2022M00034 - LAVE VAISSELLE A CAPOT CONDENSEUR RECUPERATEUR CL	2022M00034	10 483,98	1 981,00	5
21/01/2022	2022M00035 - OEUVRES D'ART MUSEUM HISTOIRE NATURELLE 2022	2022M00035	29 911,40	0,00	0
21/01/2022	2022M00036 - OEUVRES D'ART CAPC 2022	2022M00036	12 000,00	0,00	0
21/01/2022	2022M00037 - OEUVRES D'ART MUSEE DES BEAUX ARTS 2022	2022M00037	45 000,00	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
21/01/2022	2022M00038 - OEUVRES D'ARTS MADD 2022	2022M00038	5 108,83	0,00	0
21/01/2022	2022M00039 - OEUVRES D'ARTS MUSEE D'AQUITAINE 2022	2022M00039	36 216,00	0,00	0
21/01/2022	2022M00040 - BACHES PROTECTION - OEUVRES MUSEES DGAC	2022M00040	18 316,80	1 730,00	10
21/01/2022	2022M00043 - CREATION MOBILIER - BOUTIQUE JARDIN BOTANIQUE	2022M00043	39 996,00	0,00	0
21/01/2022	2022M00044 - AUDIOGUIDES - JARDIN BOTANIQUE	2022M00044	15 143,40	14 313,00	5
21/01/2022	2022O00003 - CRECHE ARMAND FAULAT	2022O00003	12 823,13	0,00	3
24/01/2022	2022M00046 - LAVE LINGE - MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE	2022M00046	983,20	921,00	10
24/01/2022	2022M00047 - NETTOYEUR HAUTE PRESSION JARDIN BOTANIQUE	2022M00047	1 045,50	195,00	5
24/01/2022	2022M00048 - BROYEUR VEGETAUX JARDIN BOTANIQUE	2022M00048	1 224,00	228,00	5
25/01/2022	2022M00049 - JEUX DE COURS CRECHE TANA HOBAN (DOUVES)	2022M00049	39 781,21	7 432,00	5
25/01/2022	2022M00051 - MATERIEL PHOTOGRAPHIQUE - DGAC	2022M00051	5 742,17	5 364,00	5
25/01/2022	2022O00005 - ETUDE ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES PREVERT	2022O00005	2 989,91	0,00	3
26/01/2022	2022M00052 - BANCS JARDINS SPORTIFS SUZANNE LENGLEN	2022M00052	471,10	438,00	10
26/01/2022	2022M00053 - AUTO LAVEUSE GYMNASSE ALICE MILLIAT	2022M00053	600,00	558,00	5
26/01/2022	2022M00054 - ELECTROMENAGER BIBLIOTHEQUE MERIADECK	2022M00054	118,99	109,00	5
26/01/2022	2022M00056 - ELECTROMENAGER FLORA TRISTAN	2022M00056	469,01	436,00	5
26/01/2022	2022M00057 - MOBILIER DE TABLES ET BUREAUX BIBLIOTHEQUES 2022	2022M00057	3 757,28	2 666,00	10
26/01/2022	2022M00058 - MOBILIER DE RANGEMENT BIBLIOTHEQUES	2022M00058	13 849,02	5 798,00	10
26/01/2022	2022M00059 - MOBILIER ASSISES BIBLIOTHEQUES	2022M00059	3 401,84	1 733,00	10
27/01/2022	2022B00006 - MBA RESTAURATION 2022 - LE CORBEAUX O.REDON	2022B00006	480,00	0,00	0
27/01/2022	2022M00061 - MBA PETIT MATERIEL 2022 - ASPIRATEUR ROBOT	2022M00061	469,00	435,00	1
27/01/2022	2022M00062 - 2022 MOBILIER ASSISES MUSEE DES BEAUX ARTS	2022M00062	2 989,32	2 776,00	10
31/01/2022	2022O00006 - PISCINE GALIN	2022O00006	126 787,15	0,00	3
01/02/2022	2022B00008 - ECOLE MATERNELLE NUYENS	2022B00008	50 163,84	0,00	0
01/02/2022	2022M00065 - LAVA LINGE RPA ACHARD	2022M00065	546,76	545,76	1
01/02/2022	2022M00066 - 2022 - MOBILIER BASE SOUS MARINE	2022M00066	1 648,14	1 508,00	10
01/02/2022	2022M00068 - GS ALBERT 1ER SOCLE REHAUSSE LAVE LINGE	2022M00068	993,06	991,06	10
01/02/2022	2022S00007 - FDAEC CCAS 2021 CANTON 2 - 3- 4 ET 5	2022S00007	6 039,00	0,00	5
02/02/2022	2022B00009 - PLACE DU CARDINAL DONNET TABLE PIQUE NIQUE	2022B00009	40 309,82	0,00	0
02/02/2022	2022M00073 - DEFIBRILLATEURS EQUIPEMENTS SPORTIFS 2022	2022M00073	17 334,52	15 814,00	10
02/02/2022	2022M00074 - DÉFIBRILLATEURS AUTOMATISÉS CENTRE ANIMATION	2022M00074	9 197,57	1 677,00	5
02/02/2022	2022M00075 - FDAEC 2021 - CANTON 3	2022M00075	3 802,43	3 468,00	10
03/02/2022	2022B00010 - CLUB SENIOR ALBERT 1ER	2022B00010	486,00	0,00	0
03/02/2022	2022M00078 - MOBILIER MANIFESTATIONS	2022M00078	32 431,96	29 498,00	10
03/02/2022	2022M00079 - ASPIRATEUR SERVICE MANIFESTATION	2022M00079	2 016,60	366,00	5
03/02/2022	2022O00008 - MADD BILAN SANITAIRE OEUVRES GRAPHIQUES	2022O00008	4 470,00	0,00	3
04/02/2022	2022O00009 - ANALYSE QUALITE DE L'AIR CRECHES	2022O00009	40 161,58	0,00	3
07/02/2022	2022B00014 - STADE BEL AIR	2022B00014	13 127,93	0,00	0
07/02/2022	2022M00080 - MOBILIER RPA REINETTE	2022M00080	563,63	505,00	10
07/02/2022	2022M00081 - MOBILIER CRECHES TABLES	2022M00081	18 553,29	14 295,00	10
07/02/2022	2022M00082 - MOBILIER CRECHES RANGEMENTS	2022M00082	34 894,53	27 414,00	10
07/02/2022	2022M00083 - MOBILIER CRECHES ASSISES	2022M00083	30 825,84	22 835,00	10
07/02/2022	2022M00085 - EQUIPEMENTS SPORTIFS STADE CHABAN DELMAS	2022M00085	5 177,58	930,00	5
07/02/2022	2022O00010 - PRESTATIONS TOPO CRECHE HAUSSMANN	2022O00010	2 127,24	0,00	3
08/02/2022	2022M00086 - MOBILIER BATIMENT RANGEMENT	2022M00086	31 489,96	17 439,00	10
08/02/2022	2022M00087 - MOBILIER BATIMENT ASSISES	2022M00087	20 519,37	11 582,00	10
08/02/2022	2022M00088 - MOBILIER BATIMENT TABLES	2022M00088	16 550,77	10 291,00	10

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
08/02/2022	2022M00091 - FOUR REMISE EN TEMPERATURE - CRECHE GRAND PARC	2022M00091	210,94	188,00	5
08/02/2022	2022M00092 - MOBILIER MUSEE DES ARTS DECORATIFS	2022M00092	1 669,32	1 495,00	10
08/02/2022	2022M00093 - PROTECTION MURALE SALLE JUDO GYMNASSE LA FLECHE	2022M00093	2 793,24	249,00	10
08/02/2022	2022M00095 - MOBILIER CONSERVATOIRE JACQUES TIBAUD	2022M00095	5 238,18	2 972,00	10
08/02/2022	2022M00096 - REFRIGERATEUR + MICRO ONDE STADE STE GERMAIN	2022M00096	357,11	319,00	10
08/02/2022	2022M00097 - TAPIS EVOLUTION SALLE JUDO GYMNASSE LA FLECHE	2022M00097	28 875,24	2 586,00	10
08/02/2022	2022M00100 - CHARIOT DE SERVICE INOX MMM	2022M00100	523,73	468,00	5
08/02/2022	2022M00104 - PLAQUEUSE MUSEUM	2022M00104	2 769,60	2 480,00	1
09/02/2022	2022B00016 - CLUB SENIOR NUITS	2022B00016	1 230,65	0,00	0
09/02/2022	2022B00017 - JARDIN SPORTIF SUZANNE LENGLEN	2022B00017	15 831,60	0,00	0
09/02/2022	2022M00105 - CRECHE CHARTRON ASPIRATEUR POUSSIERE	2022M00105	163,80	145,00	5
09/02/2022	2022M00106 - AFFUTEUR FORETS AF 13	2022M00106	315,88	281,00	5
09/02/2022	2022M00108 - ORDINATEUR ORGUE NUMERIQUE EQUIPMT SCENIQUE	2022M00108	2 145,65	383,00	5
09/02/2022	2022M00109 - INSTRUMENTS DE MUSIQUE CONSERVATOIRE 2022	2022M00109	41 131,83	1 038,00	10
09/02/2022	2022M00111 - KÄRCHER ATHENEE MUNICIPALE	2022M00111	3 397,20	3 034,00	5
09/02/2022	2022M00112 - DÉFIBRILLATEURS AUTOMATISÉS EXTERNES - LA DUNE	2022M00112	1 760,11	1 571,00	10
09/02/2022	2022M00113 - JARDIN BOTANIQUE TRIEUSE DE GRAINE A COLONNE	2022M00113	3 682,34	657,00	5
09/02/2022	2022M00114 - MUSEE DES BEAUX ARTS CENTRALE SSI	2022M00114	8 683,24	775,00	10
10/02/2022	2022M00118 - SONO EVENEMENTIEL HOTEL DE VILLE	2022M00118	33 432,17	29 768,00	5
10/02/2022	2022M00119 - BALAYEUSE MECANIQUE ALFRED DANAY	2022M00119	354,18	315,00	5
10/02/2022	2022M00120 - CABLAGES EVENEMENTIELS	2022M00120	10 789,66	9 606,00	1
10/02/2022	2022M00121 - BUTS FOOT A 11 STADE ANDRE MAGINOT	2022M00121	5 094,29	453,00	10
10/02/2022	2022M00123 - KÄRCHER PUZZI 10/2 10L - ATHENEE MUNICIPALE	2022M00123	1 260,00	224,00	5
11/02/2022	2022D00005 - MBA RESTAURATION - 2 CIRES ISIDORE BONHEUR	2022D00005	2 982,00	0,00	0
11/02/2022	2022M00125 - DÉFIBRILLATEURS - CHARTREUSE ST ANDRE	2022M00125	1 532,93	135,00	10
11/02/2022	2022M00126 - DÉFIBRILLATEURS - SALLE SON TAY	2022M00126	1 532,93	135,00	10
11/02/2022	2022M00128 - AFFLEUREUSE VISEUSE - MUSEE D'AQUITAINE	2022M00128	396,65	351,00	5
11/02/2022	2022M00129 - CENTRALE DESHUMIDIFICATION - MUSEE D'AQUITAINE	2022M00129	12 000,00	2 130,00	5
11/02/2022	2022O00011 - PLACE CAPITAIN DUTERTRE	2022O00011	3 978,00	0,00	3
11/02/2022	2022O00012 - PARC FLORAL DES BARAILS CHEMINEMENTS	2022O00012	60 876,94	0,00	3
11/02/2022	2022O00013 - BASSIN A FLOTS AIRE DE JEU AMENAGEMENT PAYSAGER	2022O00013	23 865,07	0,00	3
14/02/2022	2022M00130 - CMS BORDEAUX MARITIME PETIT ELECTROMENAGER	2022M00130	65,69	57,00	1
14/02/2022	2022M00131 - CUMULUS ECOLE ELEM DAVID JONHSON	2022M00131	473,82	415,00	10
14/02/2022	2022M00132 - 2022 - MOYENS DE SECOURS	2022M00132	42 607,26	24 129,00	10
14/02/2022	2022M00133 - CENTRALE INCENDIE - SALLE DES FETES NUITS	2022M00133	3 887,35	341,00	10
14/02/2022	2022O00015 - SQUARE HYPOUSTEGUY	2022O00015	30 898,02	0,00	3
14/02/2022	2022S00009 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT 2022	2022S00009	8 954 968,00	8 954 968,00	1
15/02/2022	2022B00021 - GYMNASSE BRUN	2022B00021	830 145,81	0,00	0
15/02/2022	2022B00022 - BASE SOUS MARINE DEMOLITION STRUCTURE	2022B00022	183 847,91	0,00	0
15/02/2022	2022M00134 - THEATRE INOX SONOMETRE CONTROLEUR NIVEAU 2	2022M00134	2 204,98	1 932,00	1
16/02/2022	2022B00024 - PARC BORDELAIS	2022B00024	95 186,96	0,00	0
16/02/2022	2022M00139 - MATERIEL CRECHES MMM	2022M00139	7 648,24	6 684,00	5
16/02/2022	2022M00140 - MOBILIER CENTRE DE LOISIRS	2022M00140	16 655,23	12 748,00	10
16/02/2022	2022M00141 - MATERIEL PUERICULTURE CRECHES MMM	2022M00141	454,32	228,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
16/02/2022	2022M00142 - CHARIOT MENAGE - CONSERVATOIRE	2022M00142	1 302,77	1 137,00	5
16/02/2022	2022S00011 - PASSEPORT 1ER LOGEMENT 2022	2022S00011	253 000,00	0,00	30
17/02/2022	2022B00025 - AVANCE STADE CHABAN DELMAS LOT 1 ECRANS GEANTS	2022B00025	55 000,00	0,00	0
17/02/2022	2022M00143 - PARCOURS DE MOTRICITE CRECHE A.BARRAUD	2022M00143	2 422,32	2 110,00	10
21/02/2022	2022B00026 - PLACE ANDRE MEUNIER MOBILIER URBAIN	2022B00026	2 529,70	0,00	0
21/02/2022	2022B00028 - PLACE SAINT MARTIAL	2022B00028	269 058,90	0,00	0
21/02/2022	2022M00145 - 2022 - PLANTATIONS ARBRES ET ARBUSTES	2022M00145	536 849,13	30 261,00	10
21/02/2022	2022M00146 - PORTE SAC CANIN	2022M00146	10 108,08	8 695,00	5
21/02/2022	2022M00147 - 2022 - MOBILIER ECOLES RANGEMENT	2022M00147	108 011,40	78 850,00	10
21/02/2022	2022M00148 - 2022 - MOBILIER ECOLES ASSISES	2022M00148	99 782,60	57 326,00	10
21/02/2022	2022M00149 - MMM BALISES QUALITE DE L'AIR MESURES CO2 ECOLES	2022M00149	35 990,68	6 192,00	5
21/02/2022	2022M00150 - MBA - ACQUISITION OEUVRES TOBEEN	2022M00150	6 000,00	0,00	0
21/02/2022	2022O00017 - HOTEL RAGUENEAU DIAGNOSTIC	2022O00017	3 900,00	0,00	3
22/02/2022	2022B00029 - DOMAINE LA DUNE BOUCHE INCENDIE	2022B00029	5 070,76	0,00	0
22/02/2022	2022O00018 - MBA - REAMENAGEMENT ESPACES DE TRAVAIL	2022O00018	31 680,00	0,00	3
23/02/2022	2022B00032 - 2022 - ECLAIRAGE PUBLIC	2022B00032	4 706 749,79	0,00	0
23/02/2022	2022O00019 - JARDIN DES BARRIERES - TOPOGRAPHIE	2022O00019	2 438,10	0,00	3
23/02/2022	2022O00021 - PARC DE LA GRENOILLERE - TOPOGRAPHIE	2022O00021	2 109,07	0,00	3
23/02/2022	2022O00022 - AIRE DE JEUX DU PARC RIVIERE - TOPOGRAPHIE	2022O00022	861,34	0,00	3
23/02/2022	2022O00023 - PLACE D'ARLAC - TOPOGRAPHIE	2022O00023	687,12	0,00	3
23/02/2022	2022O00024 - PARC CHANTE GRILLON - TOPOGRAPHIE	2022O00024	1 951,19	0,00	3
24/02/2022	2022B00033 - SERVICE MANIFESTATIONS MASSIF BETON PORTE MATS	2022B00033	3 120,00	0,00	0
24/02/2022	2022M00151 - SERVICE MANIFESTATIONS CONSOLE DE MIXAGE YAMAHA	2022M00151	2 248,09	1 915,00	5
24/02/2022	2022M00152 - 2022 - MOBILIER ECOLES TABLES - BUREAUX	2022M00152	45 511,57	26 410,00	10
24/02/2022	2022M00153 - JARDIN DE TA SOEUR GRILLES DE SECURITE	2022M00153	1 220,35	1 039,00	5
25/02/2022	2022B00034 - MULTI ACCUEIL CRECHE HAUSSMAN	2022B00034	915,84	0,00	0
25/02/2022	2022M00155 - ASPIRATEUR EAU&POUSSIERE STADE BRUN	2022M00155	444,98	377,00	5
25/02/2022	2022S00012 - FDAEC 2018 CCAS - CANTON 3	2022S00012	8 910,74	0,00	30
28/02/2022	2022M00156 - SOUFFLEUR PELLENC AIRION - CIMETIERE BORDEAUX NORD	2022M00156	4 231,20	3 686,00	5
28/02/2022	2022M00157 - ARMOIRE ELECTRIQUE - PLACE DES QUINCONCES	2022M00157	18 720,00	3 149,00	5
01/03/2022	2022M00158 - CLUB SENIOR QUINTIN ADOUCISSEUR EAU FROIDE	2022M00158	614,40	613,40	10
01/03/2022	2022M00159 - EQUIPEMENTS SPORTIFS ECOLES MMM	2022M00159	11 884,56	9 125,00	5
01/03/2022	2022M00160 - THERMOMETRES INFRAROUGE ECOLES	2022M00160	1 799,64	1 508,00	5
01/03/2022	2022O00025 - MO SAISON DE PLANTATIONS ARBRES	2022O00025	52 631,34	0,00	3
01/03/2022	2022O00026 - ANALYSE POLLUTION SQUARE GEORGES MANDEL	2022O00026	2 536,50	0,00	3
01/03/2022	2022O00027 - ANALYSE POLLUTION SQUARE REIGNIER	2022O00027	2 619,06	0,00	3
01/03/2022	2022O00028 - ANALYSE POLLUTION PARC BORDELAIS	2022O00028	3 976,38	0,00	3
01/03/2022	2022O00029 - ANALYSE POLLUTION SQUARE HONORE ESTIENNE ORVES	2022O00029	2 701,96	0,00	3
02/03/2022	2022O00031 - SQUARE PETIT NARDIN	2022O00031	818,06	0,00	3
02/03/2022	2022O00032 - PARC DE LA BECHADE	2022O00032	2 619,06	0,00	3
03/03/2022	2022M00161 - MATERIEL ET OUTILLAGE STADE SAINTE GERMAINE	2022M00161	2 617,21	2 179,00	5
03/03/2022	2022M00162 - KARCHER STADE SAINTE GERMAINE	2022M00162	792,10	659,00	5
03/03/2022	2022M00163 - 2022 - LITERIE ECOLES	2022M00163	17 366,71	9 581,00	10
04/03/2022	2022B00035 - LOCAL JARDINIERS - RUE PINS FRANCS BX CAUDERAN	2022B00035	16 500,32	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
04/03/2022	2022B00036 - SQUARE REIGNIER	2022B00036	4 142,78	0,00	0
04/03/2022	2022M00164 - MATERIEL PHOTO SERVICE PRESSE	2022M00164	8 670,49	6 151,00	5
04/03/2022	2022M00168 - FDAEC 2021 CANTON 3 - CRECHE A FAULAT 1 TROTINETTE	2022M00168	1 759,55	1 460,00	10
04/03/2022	2022M00169 - FDAEC 2021 CANTON 2	2022M00169	5 943,95	4 933,00	10
04/03/2022	2022M00170 - FDAEC 2021 CANTON 2 - CRECHE ARGENTIERES	2022M00170	223,97	185,00	10
04/03/2022	2022O00034 - GS BARBEY ASSISTANCE PHOTOVOLTAIQUE	2022O00034	8 532,00	0,00	3
04/03/2022	2022O00035 - DIAGNOSTIC COUVERTURE-MAIRIE DE QUARTIER NANSOUTY	2022O00035	2 030,54	0,00	3
04/03/2022	2022S00014 - LOGEMENTS LOCATIFS AIDES BRAZZA ILOT 2	2022S00014	180 000,00	0,00	0
07/03/2022	2022M00171 - VIDEOPROTECTION 2022	2022M00171	226 431,69	31 190,00	5
07/03/2022	2022M00172 - PORTE AFFICHES HOTEL DE VILLE	2022M00172	2 663,88	2 188,00	1
07/03/2022	2022M00173 - CENDRIER EXTERIEUR HOTE DE VILLE	2022M00173	352,80	289,00	5
08/03/2022	2022D00006 - AIDES FINANCIERES REMBOURSABLES 2022	2022D00006	3 180,10	0,00	0
08/03/2022	2022M00174 - 2022 PARCOURS MOTRICITE CRECHES	2022M00174	12 436,21	10 187,00	10
08/03/2022	2022O00036 - AMENAGEMENT PLACE SAINT MARTIAL BUDGET PARTICIPATI	2022O00036	2 023,79	0,00	3
08/03/2022	2022S00016 - LOGEMENTS LOCATIFS AIDES OIM ZAC GARONNE EIFFEL ME	2022S00016	32 250,00	0,00	0
10/03/2022	2022B00038 - ECOLE MATERNELLE LAC III	2022B00038	564,02	0,00	0
10/03/2022	2022M00176 - RPA ALSACE LORRAINE MATERIEL DE CUISINE	2022M00176	2 749,20	274,00	10
10/03/2022	2022M00177 - BASE DE SURVEILLANCE PISCINE JUDAIQUE	2022M00177	2 402,35	195,00	10
11/03/2022	2022B00040 - CORBEILLE JASMIN - PLACE SAINT MARTIAL	2022B00040	22 974,32	0,00	0
11/03/2022	2022B00041 - GYMNASSE VIRGINIA - TERRAIN DE TENNIS	2022B00041	5 160,00	0,00	0
11/03/2022	2022D00007 - RESTAURATION CLAVECINS	2022D00007	1 500,00	0,00	0
11/03/2022	2022M00178 - REFRIGERATEUR ANNEXE DGAC	2022M00178	267,60	216,00	5
11/03/2022	2022M00179 - MATERIEL AUDIOVISUEL EXPOSITION HYPERNUIT BSM	2022M00179	12 409,44	2 011,00	5
11/03/2022	2022M00180 - AMPLIFICATEURS SALLE JEAN DAUGUET	2022M00180	3 470,76	281,00	10
11/03/2022	2022M00181 - KARCHER STADE CHABAN DELMAS	2022M00181	901,30	730,00	5
11/03/2022	2022M00183 - COMPRESSEUR STADE SAINTE GERMAINE	2022M00183	218,00	176,00	5
11/03/2022	2022S00017 - COUP DE POUCE PARC PRIVE	2022S00017	34 867,36	0,00	30
14/03/2022	2022B00042 - MULTI ACCUEIL TANA HOBAN	2022B00042	12 214,21	0,00	0
14/03/2022	2022M00185 - CUMULUS ECOLE MATERNELLE BERNARD ADOUR	2022M00185	462,31	370,00	10
14/03/2022	2022O00037 - TOPOGRAPHIE - MATERNELLE APHONSE DUPEUX	2022O00037	775,01	0,00	3
15/03/2022	2022B00044 - BATIMENT PRINCIPAL - JARDIN BOTANIQUE	2022B00044	41 084,16	0,00	0
15/03/2022	2022D00008 - RESTAURATION 8 SPECIMENS - MUSEUM HIST NAT	2022D00008	9 493,20	0,00	0
15/03/2022	2022M00190 - FDAEC 2022 CANTON 1 - CRECHE GEORGES V	2022M00190	482,84	385,00	10
15/03/2022	2022M00191 - FDAEC 2021 CANTON 1	2022M00191	1 928,82	1 542,00	10
15/03/2022	2022M00192 - MEUBLE NEUTRE MATERNELLE SOUSA MENDES	2022M00192	2 340,47	374,00	5
15/03/2022	2022M00193 - CHARIOT A PLATEAUX - ECOLE LOUCHEU	2022M00193	1 746,89	1 396,00	5
15/03/2022	2022O00038 - ROCK SCHOOL BARBEY	2022O00038	21 483,00	0,00	3
15/03/2022	2022O00039 - DIAGNOSTIC - BASE SOUS MARINE	2022O00039	14 448,00	0,00	3
15/03/2022	2022O00041 - BIBLIOTHEQUE MERIADECK	2022O00041	3 780,00	0,00	3
16/03/2022	2022M00195 - GRILLE INOX GN 2/1 RENFORCEE GS MODESTE TESTAS	2022M00195	1 436,88	1 144,00	5
16/03/2022	2022M00197 - PORTEUR 3 SELLES	2022M00197	407,16	349,00	5
16/03/2022	2022M00199 - REFRIGERATEUR TOP CALIFORNIA DGESS	2022M00199	2 114,76	1 818,00	5
16/03/2022	2022O00043 - STADE ALFRED DANAY	2022O00043	1 128,00	0,00	3
21/03/2022	2022M00200 - MOBILIER HOTEL RAGUENEAU	2022M00200	3 000,00	235,00	10

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
22/03/2022	2022B00046 - MARCHÉ VICTOR HUGO	2022B00046	336,02	0,00	0
22/03/2022	2022B00047 - GROUPE SCOLAIRE BENAUGE	2022B00047	70 296,83	0,00	0
22/03/2022	2022O00044 - JARDIN DE LA FAIENCERIE	2022O00044	5 838,98	0,00	3
23/03/2022	2022M00201 - APPAREIL PHOTO SALLE DES FETES GRAND PARC	2022M00201	79,99	61,00	1
23/03/2022	2022M00202 - REPETITEUR FOND DE PISTE ESCRIME GYMNASÉ N.PAILLOU	2022M00202	1 738,08	1 352,00	5
23/03/2022	2022M00203 - ADOUCISSEUR EAU FROIDE MATERNELLE JEAN MARQUAUX	2022M00203	614,40	477,00	5
23/03/2022	2022M00204 - ADOUCISSEUR EAU FROIDE ECOLE RAYMOND POINCARE	2022M00204	706,80	549,00	5
23/03/2022	2022M00205 - MOBILIER - CLUB SENIOR JARDIN PUBLIC	2022M00205	21 149,12	16 455,00	10
23/03/2022	2022M00207 - TRANCHEUR A PIGNONS - RESTAURANT CITE MUNICIPALE	2022M00207	2 545,24	396,00	5
23/03/2022	2022M00209 - EPLUCHEUSE - CITE MUNICIPALE	2022M00209	4 398,79	683,00	5
24/03/2022	2022M00211 - VISIOPHONE - GROUPE SCOLAIRE BARBEY	2022M00211	2 365,88	182,00	10
24/03/2022	2022M00212 - PLAQUE DE ROULAGE - ARCHIVES	2022M00212	1 742,28	1 350,00	5
24/03/2022	2022M00213 - MOBILIER ET MATERIEL RESTAURATION CRECHE A FAULAT	2022M00213	13 901,80	2 155,00	5
24/03/2022	2022M00214 - ARMOIRE FROIDE CRECHE GENDREAU	2022M00214	2 954,45	457,00	5
24/03/2022	2022M00215 - ARMOIRE FROIDE CRECHE BENAUGE	2022M00215	2 954,45	457,00	5
24/03/2022	2022O00045 - DEPOT DE MARQUES	2022O00045	5 505,00	2 515,00	2
28/03/2022	2022O00046 - ASSOCIATION FAB - 8 RUE DES CAPERANS	2022O00046	4 841,13	0,00	3
28/03/2022	2022O00047 - PILOTAGE LES COURS BUISSONNIERES CRECHES	2022O00047	61 618,36	0,00	3
28/03/2022	2022O00048 - PILOTAGE LES COURS BUISSONNIERES ECOLES	2022O00048	170 887,82	0,00	3
29/03/2022	2022M00216 - RPA CHANTECRIT ARMOIRE FROIDE	2022M00216	4 549,20	454,00	10
29/03/2022	2022O00049 - PARC DE LUSSY - TOPOGRAPHIE	2022O00049	2 375,15	0,00	3
30/03/2022	2022D00009 - RESTAURATION VIOLONCELLES	2022D00009	5 517,00	0,00	0
30/03/2022	2022D00011 - MBA RESTAURATION 2022 - 5 DESSINS ROSA BONHEUR	2022D00011	6 385,20	0,00	0
30/03/2022	2022M00217 - SONORISATION - PISCINE GRAND PARC	2022M00217	988,90	749,00	10
30/03/2022	2022O00050 - CREATION PARC MONSEJOUR - TOPOGRAPHIE - MOE	2022O00050	15 681,72	0,00	3
30/03/2022	2022O00051 - PLACE ADOLPHE BUSCAILLET	2022O00051	3 442,42	0,00	3
30/03/2022	2022O00052 - PARC PETIT ULRICH	2022O00052	1 374,25	0,00	3
30/03/2022	2022O00053 - AIRE DE JEUX PARC BORDELAIS	2022O00053	1 301,94	0,00	3
31/03/2022	2022B00049 - MAISON BRIEX - PARC BORDELAIS	2022B00049	10 028,95	0,00	0
31/03/2022	2022M00218 - TALKIES PISCINE TISSOT	2022M00218	804,60	607,00	10
01/04/2022	2022F00001 - DEMOLITION TRANSFORMATEUR EDF BASE SOUS MARINE	2022F00001	10 080,00	0,00	0
01/04/2022	2022M00221 - ADOUCISSEUR EAU ELEMENTAIRE THIERS	2022M00221	706,80	531,00	5
01/04/2022	2022M00222 - ADOUCISSEUR EAU GS MODESTE TESTAS	2022M00222	1 350,72	1 017,00	5
01/04/2022	2022M00223 - HALLE DES CHARTRONS PRATICABLE	2022M00223	3 250,08	244,00	10
01/04/2022	2022M00224 - TEATRE INOX LAVE ET SECHHE LINGE	2022M00224	684,94	515,00	5
01/04/2022	2022M00226 - CLUB SENIOR ALBERT BARRAUD ARMOIRE FROIDE	2022M00226	4 769,15	476,00	10
04/04/2022	2022B00050 - LOCAL JARDINIER MAISON DU LAC AUBIERS	2022B00050	9 097,58	0,00	0
04/04/2022	2022B00051 - MOBILIER URBAIN PARC AUX ANGELIQUES	2022B00051	37 900,51	0,00	0
04/04/2022	2022D00014 - MBA RESTAURATION - EMBARQUEMENT - GORIN	2022D00014	4 850,40	0,00	0
04/04/2022	2022M00227 - VIDEO PROTECTION CITE DU VIN	2022M00227	2 890,61	430,00	5
04/04/2022	2022M00228 - REHABILITATION DU JEUX DE COURS ECOLE CAZEMAJOR	2022M00228	882,48	657,00	5



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
04/04/2022	2022O00055 - MATERNELLE BECHADE ACOUSTIQUE ET SALLE MOTRICITE	2022O00055	8 160,00	0,00	3
05/04/2022	2022M00230 - MATERIEL OUTILLAGE SALLE DES FETES DU GRAND PARC	2022M00230	374,63	277,00	5
05/04/2022	2022M00231 - VAISSELLE PREMIER EQUIPEMENT - GS HORTENSE	2022M00231	8 329,54	6 183,00	5
05/04/2022	2022M00232 - 2022 VELOS CYCLES TROTINETTES ECOLES	2022M00232	4 022,95	4 022,95	1
05/04/2022	2022M00233 - 2022 VELOS CYCLES TROTINETTES CRECHES	2022M00233	952,00	952,00	1
05/04/2022	2022M00235 - ACHAT LAVE LINGE SECHE LINGE GS MODESTE TESTA	2022M00235	6 022,08	893,00	5
05/04/2022	2022M00236 - 2022 OUTILS PEDAGOGIQUES ECOLES	2022M00236	2 065,47	1 533,00	5
06/04/2022	2022B00054 - AF GYMNASSE BRUN LOT 3 COUVERTURE	2022B00054	57 713,89	0,00	0
06/04/2022	2022M00238 - FOUR MICRO-ONDES SAF BX NORD	2022M00238	141,90	104,00	1
06/04/2022	2022M00239 - MATERIELS DE PUERICULTURE CRECHES	2022M00239	2 686,66	248,00	10
06/04/2022	2022O00056 - MISSION ECLAIRAGE SPORTIF GYMNASSE MILLIAT	2022O00056	273,00	0,00	3
07/04/2022	2022M00240 - THEATRE LA PERGOLA ASPIRATEUR	2022M00240	388,99	285,00	5
08/04/2022	2022B00055 - COURS ECOLE MATERNELLE PAIX	2022B00055	3 769,20	0,00	0
08/04/2022	2022M00243 - VIDEOPROJECTEUR FULL HD	2022M00243	2 245,50	1 648,00	1
08/04/2022	2022M00244 - ASPIRATEUR KARCHER	2022M00244	1 801,80	1 322,00	1
08/04/2022	2022O00057 - PROGRAMMATION REFECTION COUVERTURE ECOLES	2022O00057	65 169,56	0,00	3
08/04/2022	2022S00022 - CLAIRSIENNE OIN GARONNE EIFFEL BBD JOLIOT CURIE	2022S00022	46 500,00	0,00	0
08/04/2022	2022S00023 - CLAIRSIENNE OIN ZAC JEAN BELCIER BMW	2022S00023	33 000,00	0,00	0
08/04/2022	2022S00024 - CLAIRSIENNE OIN ZAC JEAN BELCIER BMW ILOT 2F	2022S00024	46 500,00	0,00	0
08/04/2022	2022S00025 - DOMOFRANCE ZAC NIEL ILOT B09 - DELIB 2021-152	2022S00025	36 750,00	0,00	0
11/04/2022	2022M00246 - LAVE VAISSELLE CRECHE CHARTONS	2022M00246	10 483,98	1 521,00	5
11/04/2022	2022M00247 - ARMOIRE A CHARIOT CUISINE ELEMENTAIRE BENAUGER	2022M00247	7 330,80	1 064,00	5
11/04/2022	2022O00058 - ECOLE ELEMENTAIRE DEYRIES	2022O00058	4 214,42	0,00	3
12/04/2022	2022M00248 - CAMESCOPE SONY CONSERVATOIRE	2022M00248	874,80	632,00	5
13/04/2022	2022D00015 - RESTAURATION OUVRAGE INCUNABLE COT INC 99-100	2022D00015	1 330,52	0,00	0
13/04/2022	2022D00016 - INC 98 CORPUS JURIS CIVILIS	2022D00016	1 828,75	0,00	0
13/04/2022	2022D00017 - INC128 DE CIVITATE DEI BIBLIOTHEQUE MERIADECK	2022D00017	1 733,75	0,00	0
13/04/2022	2022D00018 - INC 173 SERMONES QUADRAGESIMALES DE LEGIBUS	2022D00018	1 591,25	0,00	0
13/04/2022	2022D00019 - INC 32 EPISTOLAE FAMILIARES BIBLIO MERIADECK	2022D00019	1 686,25	0,00	0
13/04/2022	2022D00020 - INC 33 DE PROPRIETATIBUS RERUM BIBLIO MERIADECK	2022D00020	1 330,00	0,00	0
13/04/2022	2022M00249 - SECHES LINGES MMM	2022M00249	3 684,96	2 654,00	5
13/04/2022	2022M00250 - ENCEINTES JBL C2PS BASE SOUS MARINE	2022M00250	589,56	424,00	5
13/04/2022	2022M00251 - CHAUFFE EAU GS ACHARD	2022M00251	1 035,41	745,00	10
13/04/2022	2022M00252 - ARMOIRE FROIDE POSITIVE CRECHE CHARTRON	2022M00252	2 985,22	430,00	5
13/04/2022	2022O00059 - HOTEL DE VILLE RESEAUX CVC ET PLOMBERIE	2022O00059	45 877,20	0,00	3
13/04/2022	2022O00060 - REHABILITATION DU JARDIN DE TA SOEUR	2022O00060	74 351,06	0,00	3
14/04/2022	2022M00254 - ECOLE A DUPEUX PLATEFORME ELEVATRICE	2022M00254	14 940,00	2 144,00	5
15/04/2022	2022B00056 - PLACE DU CARDINAL DONNET	2022B00056	4 135,37	0,00	0
15/04/2022	2022B00057 - MODULAIRES STADE SAINTE GERMAINE	2022B00057	23 660,87	0,00	0
15/04/2022	2022S00026 - LOGEMENTS LOCATIFS AIDES HLM AV EMILE COUNORD	2022S00026	45 000,00	0,00	0
19/04/2022	2022M00258 - REFREGIRATEUR - CIMETIERE NORD	2022M00258	565,99	397,00	5
20/04/2022	2022B00058 - TENNIS MERIADECK	2022B00058	43 919,50	0,00	0
20/04/2022	2022M00260 - CASQUES MOTO MODUL NOLAN N100.5	2022M00260	4 526,56	3 261,00	1
20/04/2022	2022M00261 - MATELAS MOUSSE - COLONIE LA DUNE	2022M00261	1 473,50	1 033,00	1
21/04/2022	2022M00262 - LAVE-VAISSELE CRECHE ARC EN CIEL	2022M00262	4 421,76	617,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
21/04/2022	2022M00263 - ADOUCISSEUR EAU FROIDE VOLUMETRIQUE - GS JJ SEMPE	2022M00263	706,80	493,00	5
21/04/2022	2022O00061 - PLACE EUGENE GAUTHIER	2022O00061	1 837,43	0,00	3
22/04/2022	19A0009 - RUE DE BETHMANN	19A0009	8 333,80	833,00	10
22/04/2022	2022M00266 - PORTIQUES PLAINE GARONNE	2022M00266	11 719,50	1 630,00	5
26/04/2022	2022M00270 - PANNEAU DE SCORE STADE CHABAN DELMAS	2022M00270	7 212,00	987,00	5
27/04/2022	2022M00271 - FOUR MICRO ONDE - CIMETIERE NORD	2022M00271	132,00	90,00	5
27/04/2022	2022M00273 - AUDIOVISUELS CAPC	2022M00273	8 912,64	6 079,00	5
27/04/2022	2022O00062 - ARCHEOVISION FLECHE SAINT MICHEL	2022O00062	24 240,00	0,00	3
28/04/2022	2022B00064 - CENTRE ANIMATION BORDEAUX SUD	2022B00064	49 552,38	0,00	0
29/04/2022	2022M00275 - BAC DE RESTAURATION COLONIE LA DUNE	2022M00275	6 885,49	4 659,00	1
29/04/2022	2022M00276 - BUTS BASKET - BUT HAND GYMNASSE WUSTENBERG	2022M00276	23 435,98	1 585,00	10
02/05/2022	2022M00277 - CONTENEURS POUBELLES STADE CHABAN DELMAS	2022M00277	2 880,00	192,00	10
02/05/2022	2022O00063 - SQUELETTE CASTOR FOSSILISE	2022O00063	618,00	0,00	3
03/05/2022	2022M00278 - ASPIRATEUR POUSSIERES MMM	2022M00278	4 564,30	2 181,00	5
03/05/2022	2022M00279 - MATERIEL DE CUISINE MMM	2022M00279	8 335,60	3 198,00	5
03/05/2022	2022M00280 - RANGE TROTINETTES SUR PIED	2022M00280	1 954,80	1 300,00	5
04/05/2022	2022B00066 - BIBLIOTHEQUE PIERRE VIELLETET MOBILIER URBAIN	2022B00066	1 382,40	0,00	0
04/05/2022	2022M00284 - BIBLIOTHEQUE PIERRE VIELLETET BORNES TRIANGLE	2022M00284	1 446,00	958,00	5
04/05/2022	2022O00064 - SQUARE SAINT JOHN PERSE	2022O00064	1 363,92	0,00	3
04/05/2022	2022O00065 - GRAND PARC ESPACE VERTS	2022O00065	46 183,12	0,00	3
04/05/2022	2022O00067 - CRECHE MAGENDIE MULTI ACCEUIL	2022O00067	1 589,18	0,00	3
05/05/2022	2022M00285 - AUTOLAVEUSE AUTOTRACTEE GYMNASSE PROMIS	2022M00285	5 055,77	667,00	5
05/05/2022	2022M00286 - SALLE DES FETES DU GRAND PARC BLOKSTOP	2022M00286	2 184,00	1 442,00	1
05/05/2022	2022O00068 - CRECHE QUAI DES BAMBINS MULTI ACCEUIL	2022O00068	1 682,06	0,00	3
06/05/2022	2022M00287 - FOND PATRIMONIAL GAULON ET ENTOURAGE	2022M00287	3 000,00	0,00	0
06/05/2022	2022M00288 - MATERIEL CHRONO PISCINE JUDAIQUE	2022M00288	741,60	487,00	10
06/05/2022	2022M00290 - RAMEUR ET SAC A DOS SAUVETAGE PISCINE TISSOT	2022M00290	1 669,92	1 097,00	10
06/05/2022	2022M00291 - ASPIRATEUR PISCINE TISSOT	2022M00291	565,68	371,00	10
09/05/2022	2022M00292 - HISTOIRE DE FAMILLE PARLEMENTAIRE BORDELAISE	2022M00292	3 000,00	0,00	0
09/05/2022	2022M00293 - MEUBLE CUISINE CRECHE A FAULAT	2022M00293	0,00	0,00	5
09/05/2022	2022M00294 - FONTAINE EAU TEMPEREE MATERNELLE CLOS MONTESQUIEU	2022M00294	725,53	470,00	5
09/05/2022	2022M00295 - OUTILLAGE ELECTROPORTATIF	2022M00295	499,16	324,00	1
09/05/2022	2022M00296 - BARRIERES PLIABLE ET ECHAFAUDAGE RUNNER - DIR SPO	2022M00296	1 782,85	1 157,00	1
10/05/2022	2022B00067 - GROUPE SCOLAIRE POINCARÉ	2022B00067	7 272,81	0,00	0
10/05/2022	2022M00297 - BANCS MURS SOLS GYMNASSE PROMIS	2022M00297	9 328,32	602,00	10
11/05/2022	2022B00068 - RESEAU ECOLE ELEMENTAIRE PINS FRANCS	2022B00068	15 375,65	0,00	0
11/05/2022	2022O00069 - STADE BRUN ETUDE ACOUSTIQUE	2022O00069	7 649,10	0,00	3
12/05/2022	2022B00069 - CENTRE MEDICO SCOLAIRE GOUFFRAND	2022B00069	3 242,95	0,00	0
12/05/2022	2022M00298 - 2022 - MOBILIER MUSEE D'AQUITAINE	2022M00298	7 541,34	2 543,00	10
12/05/2022	2022M00299 - CARRÉS POTAGER ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES	2022M00299	17 663,77	2 264,00	5
12/05/2022	2022M00300 - MOBILIER - JARDIN BOTANIQUE	2022M00300	276,61	176,00	10
12/05/2022	2022M00301 - FONTAINE EAU TEMPEREE - MATERNELLE POINCARÉ	2022M00301	725,53	464,00	5
12/05/2022	2022M00302 - ADOUCISSEUR POUR FOUR - CRECHE CARLE VERNET	2022M00302	614,40	393,00	5
16/05/2022	2022B00071 - GYMNASSE GRAND PARC III MOBILIER URBAIN CORBEILLE	2022B00071	2 516,54	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
16/05/2022	2022D00022 - RESTAURATION DECOR HERO ET LEANDRE	2022D00022	2 850,00	0,00	0
16/05/2022	2022M00304 - LAVES LINGE FRONTAL MMM	2022M00304	13 521,78	8 520,00	5
16/05/2022	2022O00070 - JARDIN DU MOULIN DE L'ARS AMENAGEMENT PAYSAGER	2022O00070	16 085,76	0,00	3
17/05/2022	2022M00305 - PANNEAU BASKET POLYESTER DEMI LUNE	2022M00305	3 459,95	433,00	5
17/05/2022	2022M00306 - MOBILIER TABLEAUX CRECHES	2022M00306	11 403,39	364,00	10
17/05/2022	2022S00027 - FIQ 2022 - QUARTIER BORDEAUX MARITIME	2022S00027	8 944,00	0,00	5
19/05/2022	2022B00072 - ASSAINISSEMENT CENTRE AVIRON CANOE KAYAK	2022B00072	91 501,08	0,00	0
19/05/2022	2022M00310 - GROUPE SCOLAIRE SIMONE VEIL (BRIENNE)	2022M00310	7 157,17	444,00	10
19/05/2022	2022O00071 - GROUPE SCOLAIRE PAUL ANTIN	2022O00071	4 881,38	0,00	3
20/05/2022	2022M00311 - FOND PATRIMONIAL MONTAIGNE AND FEMINISM	2022M00311	35,00	0,00	0
23/05/2022	2022M00312 - AIRE DE JEUX ECOLE MATERNELLE SIMONE VEIL	2022M00312	39 325,92	4 805,00	5
23/05/2022	2022S00028 - LOGEMENTS LOCATIFS AIDES BRAZZA ILOT 3	2022S00028	130 000,00	0,00	0
24/05/2022	2022M00313 - JEUX, JOUETS PEDAGOGIQUES CRECHES	2022M00313	4 177,87	2 335,00	10
24/05/2022	2022O00072 - GS ALBERT SCHWEITZER - RACCORD RESEAU DE CHALEUR	2022O00072	5 892,00	0,00	3
25/05/2022	2022D00024 - PARTICIPATION AU CAPITAL SAS SOLEVENT	2022D00024	500,00	0,00	0
30/05/2022	2022B00073 - ECOLE MATERNELLE PAUL LAPIE	2022B00073	14 000,34	0,00	0
30/05/2022	2022M00315 - BUT DE HANDBALL - ESPACE SPORTIF LE PETIT MIOT	2022M00315	3 950,88	467,00	5
31/05/2022	2022B00074 - MOBILIER URBAIN PLACE SAINT MARTIAL BUDGET PARTICI	2022B00074	28 990,33	0,00	0
31/05/2022	2022M00316 - CHARIOT INOX CRECHES MMM	2022M00316	4 589,29	388,00	5
31/05/2022	2022M00317 - ADOUCISSEUR MAT P TREBOD	2022M00317	728,00	428,00	5
31/05/2022	2022M00318 - COUPE-PAIN ECOLE VIEUX BORDEAUX	2022M00318	2 406,00	283,00	5
31/05/2022	2022M00319 - ADOUCISSEUR ECOLE ANDRE MEUNIER	2022M00319	728,00	428,00	5
31/05/2022	2022M00320 - COUPE-PAIN ECOLE NELSON MANDELA	2022M00320	2 406,00	283,00	5
31/05/2022	2022O00073 - SQUARE DES JASMINES PRESTATION TOPO	2022O00073	2 616,00	0,00	3
31/05/2022	2022O00074 - CRECHE FAMILIALE TREBOD GRAND PARC 1 ET 2	2022O00074	1 299,41	0,00	3
02/06/2022	2022B00079 - AMENAGEMENTS AIRE DE JEUX BASSINS A FLOTS	2022B00079	1 416,62	0,00	0
03/06/2022	2022M00325 - LAVE LINGE STADE CHABAN DELMAS	2022M00325	404,00	234,00	10
03/06/2022	2022M00326 - EQUIPEMENTS SPORTIFS GYMNASSE ROBERT GENEST	2022M00326	10 903,68	6 332,00	10
07/06/2022	2022M00327 - GERBEUR CAPC	2022M00327	6 925,43	789,00	5
07/06/2022	2022M00328 - LAVE VAISSELLE CRECHE MALBEC	2022M00328	8 899,80	1 013,00	5
08/06/2022	2022M00330 - VIDEO SURVEILLANCE STADE CHABAN DELMAS	2022M00330	158 152,80	3 217,00	5
08/06/2022	2022M00332 - TABLE DE PIQUE NIQUE CALYPSO - LA DUNE	2022M00332	8 103,60	459,00	10
08/06/2022	2022S00038 - GIRONDE HABITAT RUE CASTEJA 46 LOGEMENTS	2022S00038	150 000,00	0,00	0
09/06/2022	2022S00039 - LOGEMENTS LOCATIFS AIDES OIM ZAC GARONNE EIFFEL CD	2022S00039	28 500,00	0,00	0
10/06/2022	2022M00334 - BARRIERE CELLULE - ECOLE CARLES VERNET	2022M00334	1 086,00	121,00	5
10/06/2022	2022M00335 - TAPIS DE DANSE	2022M00335	28 966,80	3 253,00	5
10/06/2022	2022M00337 - VALISE MOBILE DE 20 CASQUES AUDIO POUR CONFERENCE	2022M00337	8 666,94	4 867,00	5
10/06/2022	2022M00338 - VENTILATEURS DIRECT. GENERALE DES AFF. CULTURELLES	2022M00338	816,00	152,00	1
10/06/2022	2022O00076 - MATERNELLE PAIX - REHABILITATION LOGEMENT FONCTION	2022O00076	1 740,00	0,00	3
13/06/2022	2022B00081 - MOBILIER URBAIN CIMETIERE CHARTREUSE	2022B00081	21 409,20	0,00	0
13/06/2022	2022M00339 - BORNES APPEL TAXI 2022	2022M00339	17 383,00	1 737,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
13/06/2022	2022M00340 - ASPIRATEUR DORSAL	2022M00340	735,00	406,00	5
13/06/2022	2022M00341 - REFRIGERATEUR STADE CHABAN DELMAS	2022M00341	394,00	218,00	10
13/06/2022	2022O00078 - PORTE CAILHAU ETUDES TOPO	2022O00078	2 472,80	0,00	3
14/06/2022	2022M00342 - CONTENEUR - SALLE DES FETES GRAND PARC	2022M00342	3 916,80	215,00	10
14/06/2022	2022M00343 - FRIGO TABLE TOP NEGATIF STATIQUE - CRECHE CARREIRE	2022M00343	816,00	449,00	5
14/06/2022	2022M00344 - CHARIOT A NIVEAU CONSTANT ELEMENTAIRE ST BRUNO	2022M00344	1 670,40	183,00	5
14/06/2022	2022M00345 - ARMOIRE FROIDE NEGATIVE - CRECHE BARREYRE	2022M00345	2 493,50	274,00	5
14/06/2022	2022M00346 - CHARIOT A VERRES A NIVEAU CONSTANT ECOLE F BUISSON	2022M00346	912,00	502,00	5
15/06/2022	2022M00347 - 2022 - CONTROLE D'ACCES	2022M00347	721 511,48	105,00	10
15/06/2022	2022M00348 - MICRO ONDE - CMS GOUFFRAND	2022M00348	132,00	72,00	10
15/06/2022	2022M00349 - 2022-MOBILIER CRECHES TABLES	2022M00349	895,81	490,00	5
15/06/2022	2022M00350 - 2022-MOBILIER CRECHES MATELAS	2022M00350	6 737,66	3 691,00	5
15/06/2022	2022M00351 - 2022-MOBILIER CRECHES ASSISES	2022M00351	272,40	149,00	5
15/06/2022	2022M00352 - 2022-STRUCTURE DE MOTRICITE CRECHE	2022M00352	11 328,51	1 161,00	5
15/06/2022	2022O00080 - PEINTURE MURALE MUSEE AQUITAINE	2022O00080	1 960,00	0,00	3
16/06/2022	2022D00025 - MBA RESTAURATION - MAGNASCO	2022D00025	8 400,00	0,00	0
17/06/2022	2022M00353 - RESTAURATION OEUVRE FEDERICA MATTA PLACE MEUNIER	2022M00353	8 808,00	0,00	0
17/06/2022	2022M00354 - PUPITRE MICRO PISCINE TISSOT	2022M00354	376,80	203,00	10
17/06/2022	2022M00355 - ELEMENTS FLOTTANTS SIGNALISATION ZONE NATATION BX	2022M00355	7 760,52	4 209,00	10
17/06/2022	2022M00356 - SAC OXYGENOTHERAPIE PLAGES DU LAC	2022M00356	579,59	314,00	10
17/06/2022	2022M00357 - CONTAINER STADE SAINTE GERMAINE	2022M00357	7 362,00	399,00	10
20/06/2022	2022B00082 - PERGOLA ECOLE ACHARD	2022B00082	14 991,62	0,00	0
20/06/2022	2022B00083 - KIOSQUE MUSICAL PLACE DORMOY	2022B00083	7 000,00	0,00	0
20/06/2022	2022D00026 - RESTAURATION ROBE ESTIVAL DU XIX EME	2022D00026	3 685,20	0,00	0
20/06/2022	2022M00358 - RADIATEURS DGAC ANNEXE VILLE DE BORDEAUX	2022M00358	133,61	71,00	1
20/06/2022	2022O00083 - MULTI ACCEUIL ALBERT THOMAS AUDIT PLANCHER CHAUFFA	2022O00083	12 822,00	0,00	3
21/06/2022	2022M00359 - ARMOIRE HAUTE A PORTES COULISSANTES GS STENDHAL	2022M00359	1 717,20	182,00	5
21/06/2022	2022M00361 - ADOUCISSEUR LAVE VAISSELLE CRECHE C VERNET	2022M00361	632,83	335,00	5
22/06/2022	2022B00084 - BLOCS BETON TYPE BLOC STOP	2022B00084	2 280,00	0,00	0
22/06/2022	2022B00085 - BASSIN A FLOTS AIRE DE JEU	2022B00085	148 972,67	0,00	0
22/06/2022	2022B00086 - PARC MONSEJOUR - ESPACE VERTS	2022B00086	2 690,59	0,00	0
22/06/2022	2022M00362 - CORBEILLES PLAINE COLETTE BESSON	2022M00362	1 464,00	774,00	5
22/06/2022	2022O00084 - SUIVI DES SERVITUDES ANCIENNE USINE SOFERTI	2022O00084	1 080,12	0,00	3
23/06/2022	2022M00363 - KARCHER- MUSEE D'AQUITAINE	2022M00363	1 831,20	192,00	5
23/06/2022	2022S00040 - PIG PROGRAMME D'INTERET GENERAL METROPOLITAIN 2021	2022S00040	41 484,50	0,00	30
24/06/2022	2022B00087 - CENTRE ANIMATION SAINT MICHEL	2022B00087	35 601,74	0,00	0
24/06/2022	2022M00364 - REALISATION FRESQUE MURALE ECOLE DE LA SOMME	2022M00364	5 000,00	0,00	0
24/06/2022	2022O00085 - TOPO PLACE CARDINAL DONNET	2022O00085	4 359,60	0,00	3
27/06/2022	2022M00365 - CHEVALETS MOBILES CRECHES	2022M00365	114,22	58,00	10
27/06/2022	2022M00366 - EXTENSION CRECHE ARMAND FAULAT 2	2022M00366	478,56	246,00	10

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
27/06/2022	2022S00041 - LOGEMENTS LOCATIFS AIDES AVENUE THIERS	2022S00041	75 000,00	0,00	0
27/06/2022	2022S00042 - LOGEMENTS LOCATIFS AIDES AVENUE THIERS ACQUITANIS	2022S00042	120 000,00	0,00	0
28/06/2022	2022M00368 - MATERIELS DE RESTAURATION CRECHES	2022M00368	2 425,07	1 213,00	10
28/06/2022	2022M00369 - REHABILITATION AIRES DE JEUX ECOLE JULES FERRY MAT	2022M00369	1 301,18	133,00	5
29/06/2022	2022M00370 - CARGO NIHOLA XL SALLE DES FETES DU GRAND PARC	2022M00370	5 719,60	582,00	5
01/07/2022	2022B00091 - APPEL DE FONDS PREAU SPORTIF BASSINS A FLOT	2022B00091	152 500,00	0,00	0
01/07/2022	2022M00372 - CLIMATISEUR CIMETIERE BORDEAUX NORD	2022M00372	567,70	285,00	1
01/07/2022	2022M00373 - TIREUSE A BECS HOTEL DE VILLE	2022M00373	2 124,00	1 070,00	1
06/07/2022	2022B00092 - MARCHE DES CAPUCINS	2022B00092	219 869,90	0,00	0
06/07/2022	2022B00093 - RA CLUB SENIOR MANON CORMIER	2022B00093	50 816,21	0,00	0
06/07/2022	2022M00376 - CONSERVATION DE 6 DOCUMENTS ORIGINAUX	2022M00376	4 000,00	0,00	0
07/07/2022	2022M00377 - MALLE SALLE DES FETES DU GRAND PARC	2022M00377	1 133,88	110,00	5
08/07/2022	2022B00094 - PLACE DES MARTYRS DE LA RESISTANCE	2022B00094	9 967,80	0,00	0
08/07/2022	2022M00381 - CHAISES SALLE DE BOXE PIERRE TREBOD	2022M00381	644,22	312,00	10
08/07/2022	2022M00382 - DIABLE SALLE DE BOXE PIERRE TREBOD	2022M00382	116,40	56,00	5
08/07/2022	2022O00086 - AMO BMA GER GROUPE SCOLAIRE	2022O00086	26 903,52	0,00	3
11/07/2022	2022B00095 - EGLISE SAINT PIERRE	2022B00095	5 412,16	0,00	0
11/07/2022	2022B00096 - CRECHE GRAND PARC	2022B00096	269 780,82	0,00	0
11/07/2022	2022M00383 - MANUSCRIT SEGALIN VICTOR LAS A E MIGNARD - 190	2022M00383	1 220,00	0,00	0
11/07/2022	2022M00384 - MATERIEL DE CUISINE RESIDENCE MANON CORMIER OFFICE	2022M00384	16 658,17	793,00	10
11/07/2022	2022M00385 - CANTATRICE ET COURTISANE HORTENSE SCHNEIDER	2022M00385	101,50	0,00	0
11/07/2022	2022M00386 - CANTATRICE HORTENSE SCHNEIDER OPERETTES OFFENBACH	2022M00386	131,50	0,00	0
12/07/2022	2022B00097 - BRANCHEMENT ELECTRIQUE PLACE SAINTE EULALIE	2022B00097	1 332,00	0,00	0
12/07/2022	2022M00388 - CAPC EQUIPEMENTS	2022M00388	444,00	210,00	10
12/07/2022	2022M00391 - ASPIRATEUR COLONIE LA DUNE	2022M00391	1 056,77	500,00	1
12/07/2022	2022S00044 - REVISIONS DU NIVEAU DE SERVICE 2021	2022S00044	66 623,00	0,00	1
13/07/2022	2022M00393 - VENTILATEURS CMS	2022M00393	486,34	229,00	5
18/07/2022	2022B00098 - INSTALLATION POUBELLES MOBILIER URBAIN ECOLES	2022B00098	3 073,20	0,00	0
18/07/2022	2022M00394 - COMBINES AU CVPU	2022M00394	1 695,17	859,00	1
18/07/2022	2022M00395 - VOILE D OMBRAGE POUR LES ECOLES	2022M00395	13 826,40	1 265,00	5
18/07/2022	2022M00396 - ECOLE NELSON MANDELA	2022M00396	57,85	26,00	10
18/07/2022	2022M00397 - RESIDENCE AUTONOMIE ACHARD LAVE VAISSELLE	2022M00397	3 598,52	164,00	10
18/07/2022	2022O00089 - BRUMISATEURS JARDINS PARCS AIRES DE JEUX SQUARES	2022O00089	51 669,60	0,00	3
18/07/2022	2022O00090 - TOPO - CRECHE ALBERT BARRAUD	2022O00090	1 500,00	0,00	3
18/07/2022	2022O00092 - TOPO - CRECHE ORNANO	2022O00092	1 943,40	0,00	3
18/07/2022	2022O00093 - TOPO - ECOLE PRIMAIRE MONTAUD	2022O00093	1 900,01	0,00	3
18/07/2022	2022O00094 - TOPO - PLACE SAINT JULIEN	2022O00094	2 828,70	0,00	3
18/07/2022	2022O00095 - TOPO - SQUARE GEORGES MANDEL	2022O00095	1 611,00	0,00	3
18/07/2022	2022O00096 - TOPO - ECOLE ELEMMENTAIRE BECHADE	2022O00096	1 979,88	0,00	3
18/07/2022	2022S00045 - PNRQAD BX GIRONDE HABITAT	2022S00045	30 000,00	0,00	0
19/07/2022	2022B00101 - ESPACE LUCIEN FAURE APPEL DE FONDS	2022B00101	62 500,00	0,00	0
19/07/2022	2022M00400 - AIRE DE JEUX - LES JASMIN	2022M00400	1 922,40	174,00	5
19/07/2022	2022O00098 - STADE CHABAN DELMAS HONORAIRES BMA	2022O00098	5 865,52	0,00	3

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
20/07/2022	2022B00102 - TERRASSEMENT ET DIAGNOSTIC COURS BRUNET	2022B00102	50 518,19	0,00	0
20/07/2022	2022M00401 - FOUR MICRO ONDES MMM	2022M00401	132,00	59,00	5
20/07/2022	2022M00402 - GS MARIE DE GOURNAY 1ER ACQUISITION	2022M00402	10 015,37	452,00	10
20/07/2022	2022O00099 - RELAIS ASSISTANTE MATERNELLE BASTIDE	2022O00099	1 344,42	0,00	3
20/07/2022	2022O00100 - TOPO RELEVÉ DE BATIMENTS ASSO OCTROI	2022O00100	1 461,42	0,00	3
21/07/2022	2022B00103 - RUINES DU PALAIS GALLIEN	2022B00103	8 943,01	0,00	0
21/07/2022	2022S00048 - AIDES EXCEPTIONNELLES A L'EXPERTISE STRUCTURE	2022S00048	10 247,00	0,00	30
22/07/2022	2022D00027 - RESTAURATION LION - MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE	2022D00027	3 600,00	0,00	0
22/07/2022	2022D00028 - RESTAURATION HYENE - MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE	2022D00028	2 640,00	0,00	0
25/07/2022	2022M00403 - POSTE DE RELEVAGE BIBLIOTHEQUE	2022M00403	6 153,60	539,00	5
25/07/2022	2022M00405 - MOBILIER DE RANGEMENT CRECHES	2022M00405	9 405,00	2 932,00	10
27/07/2022	2022M00407 - SQUELETTE COMPLET FLEXIBLE - CONSERVATOIRE	2022M00407	603,65	261,00	5
27/07/2022	2022M00408 - CAPC LAVE LINGE	2022M00408	699,00	302,00	5
27/07/2022	2022M00409 - LIT RESIDENCE DES ARTISTES	2022M00409	702,99	303,00	5
27/07/2022	2022O00101 - MAISON DE QUARTIER JSA SYSTEME DE VENTILATION	2022O00101	6 740,94	0,00	3
28/07/2022	2022M00411 - AIRE DE JEUX - PLACE DORMOY	2022M00411	35 109,46	1 049,00	10
28/07/2022	2022O00103 - GROUPE SCOLAIRE MONTGOLFIER	2022O00103	2 691,63	0,00	3
29/07/2022	2022B00105 - AUCHAN BORDEAUX MERIADECK	2022B00105	28 443,66	0,00	0
29/07/2022	2022M00412 - PORTES AFFICHES CAPC	2022M00412	676,80	288,00	5
29/07/2022	2022M00413 - DISTRIBUTEUR SUR PIED DE SOLUTION PISCINE TISSOT	2022M00413	468,00	200,00	10
29/07/2022	22A0002 - 77 CITE REINETTE	22A0002	1 024 043,45	0,00	0
01/08/2022	2022B00107 - PLACE RABA LEON SQUARE MAISON DES PERSONNAGES	2022B00107	542,78	0,00	0
01/08/2022	2022B00109 - APPEL DE FONDS SKATE BOWL RIVE DROITE	2022B00109	25 000,00	0,00	0
01/08/2022	2022M00415 - MOBILIER LA DUNE ASSISES	2022M00415	1 136,69	476,00	10
01/08/2022	2022M00416 - MOBILIER LA DUNE TABLES	2022M00416	1 356,76	448,00	10
01/08/2022	2022M00417 - MOBILIER URBAIN PLACE PAUL DOUMER	2022M00417	171 206,50	14 353,00	5
02/08/2022	2022D00033 - MADD PLAT FAIENCE ITALIENNE INV 60 2 115	2022D00033	510,00	0,00	0
02/08/2022	2022D00034 - MAAD PLAQUE BISCUIT PORC DE SEVRES INV 58 1 326	2022D00034	360,00	0,00	0
02/08/2022	2022D00035 - MADD PAIRE DE FLEURIERS D APPLIQUE INV 1842 1849	2022D00035	900,00	0,00	0
02/08/2022	2022D00036 - MADD BOL À PUNCH EN PORCELAINE DE CHINE INV 5620	2022D00036	600,00	0,00	0
02/08/2022	2022M00418 - TASERS 2022 - POLICE MUNICIPALE	2022M00418	74 880,00	3 118,00	10
02/08/2022	2022M00419 - NETTOYEUR KARCHER - POLICE MUNICIPALE	2022M00419	616,80	256,00	5
02/08/2022	2022M00420 - ASPIRATEUR POUSSIERE KARCHER - POLICE MUNICIPALE	2022M00420	191,10	79,00	5
02/08/2022	2022S00051 - FIQ 2022 - QUARTIER CHARTRONS GRAND PARC soldé	2022S00051	2 500,00	0,00	5
03/08/2022	2022M00421 - EMETTEURS RECEPTEURS SERVICE COMMUNICATIONS	2022M00421	181,58	74,00	5
04/08/2022	2022M00422 - AUTOLAVEUSE STADE CHABAN DELMAS	2022M00422	1 722,47	141,00	5
09/08/2022	2022B00119 - APPEL DE FONDS GYMNASE SAINT MARTIN	2022B00119	250 000,00	0,00	0
11/08/2022	2022M00425 - HORODATEURS 2022	2022M00425	430 428,60	16 863,00	10
12/08/2022	2022B00122 - CRECHE BARREYRE	2022B00122	4 479,56	0,00	0
12/08/2022	2022B00123 - SKATE PARCK CHARTRONS	2022B00123	35 504,40	0,00	0
17/08/2022	2022M00426 - MOBILIER DE RANGEMENT MUSEE CAPC 2022	2022M00426	227,23	85,00	10
17/08/2022	2022M00427 - CHEVAL POLICE MUNICIPALE	2022M00427	5 000,00	625,00	3
17/08/2022	2022O00104 - AMO ECOLE DU CIRQUE QUARTIER DES AUBIERS	2022O00104	28 800,00	0,00	3
18/08/2022	2022M00432 - ENREGISTREMENT DE TEMPERATURES RESIDENCE AUTONOMIE	2022M00432	6 741,00	2 511,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
18/08/2022	2022O00105 - CRECHE BENAUGE VINCENT	2022O00105	593,86	0,00	3
18/08/2022	2022O00106 - CRECHE JEAN MARQUAUX	2022O00106	764,40	0,00	3
19/08/2022	2022M00433 - MOBILIER OUVERTURE MPE HORTENCE NIEL RAM BASTIDE	2022M00433	16 600,57	6 139,00	10
22/08/2022	2022B00124 - GYMNASSE PROMIS - EQUIPEMENTS SPORTIFS	2022B00124	31 704,05	0,00	0
22/08/2022	2022D00037 - RESTAURATION PIROGUE MUSEE AQUITAINE	2022D00037	2 035,20	0,00	0
23/08/2022	2022B00125 - IMMEUBLE SCI QUAI DE BRAZZA	2022B00125	1 648,52	0,00	0
23/08/2022	2022M00439 - REHABILITATION CORRECTIVE JEUX GS ABADI B HOLIDAY	2022M00439	1 382,40	496,00	5
23/08/2022	2022M00440 - GS FLORNOY DEMONTAGE STRUCTURES DE JEUX	2022M00440	6 340,08	455,00	5
23/08/2022	2022M00441 - GS ABADIE DEMONTAGE STRUCTURES DE JEUX ABADIE	2022M00441	4 262,40	305,00	5
23/08/2022	2022M00442 - REHABILITATION CORRECTIVE JEUX ECOLE MAT A FRANCE	2022M00442	1 599,95	573,00	5
25/08/2022	2022O00107 - FORAGE JARDIN BOTANIQUE	2022O00107	2 250,00	0,00	3
29/08/2022	2022M00444 - AIRES DE JEUX ECOLE MATERNELLE BECHADE	2022M00444	3 999,86	273,00	5
29/08/2022	2022M00445 - MICRO ONDE - MUSEE DES BEAUX ARTS	2022M00445	111,97	38,00	1
30/08/2022	2022B00127 - PARKING GOLF DE BORDEAUX	2022B00127	4 688,64	0,00	0
30/08/2022	2022M00446 - BANCS JARDINS SUZANNE LENGLEN	2022M00446	469,54	159,00	10
30/08/2022	2022M00450 - ASPIRATEUR EAU ET POUSSIERES - THEATRE LA PERGOLA	2022M00450	1 082,09	367,00	1
30/08/2022	2022O00108 - STADE SAINTE GERMAINE	2022O00108	5 317,20	0,00	3
31/08/2022	2022M00451 - 2022 - VITRINES D'AFFICHAGE	2022M00451	3 946,10	1 329,00	10
31/08/2022	2022M00452 - CHARIOT ELEVATEUR - ECOLE ELEMENTAIRE ST BRUNO	2022M00452	939,60	316,00	5
31/08/2022	2022M00453 - ADOUCISSEUR - ECOLE BILLIE HOLIDAY	2022M00453	2 277,36	153,00	5
31/08/2022	2022M00454 - LAVE-LINGE SEMI PRO GS MARIE DE GOURNAY	2022M00454	10 176,00	685,00	5
31/08/2022	2022M00455 - AIRE DE JEUX - MATERNELLE SCHWEITZER	2022M00455	20 110,85	1 355,00	5
31/08/2022	2022O00109 - TOPO SQUARE DE LA RUE REGNIER	2022O00109	1 761,00	0,00	3
31/08/2022	2022O00110 - CRECHE GEORGES V - MULTI ACCUEIL	2022O00110	2 452,37	0,00	3
31/08/2022	2022O00111 - CRECHE LA BERGE DU LAC	2022O00111	1 401,00	0,00	3
31/08/2022	2022O00112 - TOPO -ECOLE MATERNELLE JEAN COCTEAU	2022O00112	2 064,00	0,00	3
01/09/2022	2022D00038 - RESTAURATION OEUVRE SUSANNA SOLANO - CAPC	2022D00038	8 460,00	0,00	0
01/09/2022	2022M00457 - FDAEC 2020 JEUX CONDORCET MATERNELLE	2022M00457	454,54	151,00	5
01/09/2022	2022O00113 - TOPO -ECOLE ELEMENTAIRE SAINT BRUNO	2022O00113	2 322,00	0,00	3
02/09/2022	2022B00128 - EGLISE SAINTE CROIX	2022B00128	63 235,49	0,00	0
02/09/2022	2022M00458 - MONITEUR SONY FWD-85X85J 85 POUCES - CAPC	2022M00458	3 256,68	215,00	5
02/09/2022	2022M00459 - MICROPHONE NOIR - CAPC	2022M00459	1 954,24	647,00	5
05/09/2022	2022M00462 - ELEMENTS DE SONORISATION - CONSERVATOIRE	2022M00462	7 606,65	2 458,00	5
05/09/2022	2022M00464 - EQUIPEMENT CUISINE INOX ECOLE BEL AIR	2022M00464	4 843,79	312,00	5
05/09/2022	2022M00465 - REHABILITATION JEUX DE COURS CRECHE GRAND PARC	2022M00465	2 242,08	144,00	5
05/09/2022	2022M00466 - HOLSTERS BLACKHAWK POUR X2 - PM	2022M00466	6 060,00	391,00	5
05/09/2022	2022M00467 - BANQUETTE MURALE STADE SAINTE GERMAINE	2022M00467	3 895,90	125,00	10
05/09/2022	2022M00468 - BARRE STOP STICK - POLICE MUNICIPALE	2022M00468	396,00	128,00	5
05/09/2022	2022O00114 - THEATRE DE L'INOX	2022O00114	3 016,44	0,00	3
05/09/2022	2022O00115 - SERRES JARDIN PARTAGES CARLES VERNET	2022O00115	613,87	0,00	3
06/09/2022	2022M00469 - JEUX ECOLE SOLFERINO MATERNELLE	2022M00469	3 609,99	231,00	5
06/09/2022	2022M00470 - TABLE TENNIS DE TABLE ECOLE A MEUNIER	2022M00470	3 232,80	207,00	5
06/09/2022	2022O00116 - CONSERVATOIRE DE BORDEAUX - JACQUES THIBAUD	2022O00116	9 360,00	0,00	3

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
08/09/2022	2022B00129 - RESTAURATION DE LA FLECHE SAINT MICHEL	2022B00129	373 710,19	0,00	0
08/09/2022	2022M00472 - BRUMISATEURS JARDINS PARCS AIRE DE JEUX SQUARES	2022M00472	150 505,56	9 483,00	5
08/09/2022	2022S00054 - LOGEMENTS LOCATIFS AIDES 31 RUE MOULINIE BORDEAUX	2022S00054	15 000,00	0,00	0
09/09/2022	2022B00130 - PLACE DE L'EUROPE	2022B00130	815 055,27	0,00	0
09/09/2022	2022M00473 - VTT ET CASQUES - STADE BMX LES AUBIERS	2022M00473	16 178,08	5 052,00	5
09/09/2022	2022M00474 - MICRO ONDES CRECHES CARLE VERNET	2022M00474	132,00	62,00	1
09/09/2022	2022M00475 - MODULES SOL BOIS - PONTON YVES PARLIER	2022M00475	339 155,70	21 185,00	5
09/09/2022	2022M00476 - LITTERATURE JEUNESSE - BENAUGE 3	2022M00476	1 136,68	557,00	10
12/09/2022	2022M00477 - MICROS HF STADE CHABAN DELMAS	2022M00477	5 484,00	166,00	10
12/09/2022	2022S00055 - LOGEMENTS LOCATIFS AIDES COURS DUPRE SAINT MAUR	2022S00055	75 000,00	0,00	0
13/09/2022	2022M00479 - EQUIPEMENT SPORTIF CONDORCET MAT	2022M00479	1 476,42	444,00	5
13/09/2022	2022M00480 - CHARIOT - BIBLIOTHEQUE MERIADECK	2022M00480	2 083,32	627,00	5
13/09/2022	2022M00481 - MATERIEL CONNECTIQUE - BIBLIOTHEQUE MERIADECK	2022M00481	2 414,24	145,00	5
13/09/2022	2022M00482 - TABLE ABATTANTE RECTANGLE GRIS - CAPC	2022M00482	606,00	182,00	10
14/09/2022	2022D00041 - RESTAURATION D UN PASTEL INV 58 1 8254	2022D00041	875,00	0,00	0
14/09/2022	2022M00483 - MATERIEL HIFI - MATERNELLE ARGONNE	2022M00483	547,26	163,00	5
14/09/2022	2022M00484 - SOUFFLEUR HUSQVARNA 570BTS - STADE CHABAN DELMAS	2022M00484	711,75	212,00	5
14/09/2022	2022M00485 - KARCHER - STADE CHABAN DELMAS	2022M00485	2 050,18	122,00	5
14/09/2022	2022M00486 - BUT DE BASKET GYMNASSE JULES FERRY	2022M00486	1 366,44	40,00	10
15/09/2022	2022M00489 - MATERIEL INOX RESTAURANT ECOLE ANATOLE FRANCE	2022M00489	1 495,72	442,00	5
15/09/2022	2022M00491 - CHARIOT DE MAINTIEN EN TEMPERATURE - CRECHE A FAUL	2022M00491	3 626,86	214,00	5
15/09/2022	2022M00492 - FOURNEAU 2 PLAQUES ELECTRIQUES CRECHE A FAULAT	2022M00492	29 933,47	1 771,00	5
15/09/2022	2022M00493 - REFRIGERATEUR CONGELATEUR - LA DUNE	2022M00493	557,40	164,00	1
15/09/2022	2022M00494 - CHARIOTS - CLASSE VERTE	2022M00494	2 916,94	172,00	5
15/09/2022	2022M00495 - MATERIELS FRIGORIFIQUES CRECHE ARMAND FAULAT	2022M00495	6 540,48	387,00	5
15/09/2022	2022M00496 - ADOUCISSEUR - MATERNELLE PAUL ANTIN	2022M00496	4 594,36	271,00	5
15/09/2022	2022M00497 - TABLE D'ENTREE LAVERIE CRECHE GASPARD PHILIPPE	2022M00497	13 402,94	792,00	5
15/09/2022	2022M00498 - CLUBS SENIORS BRACH GIONO MACHINE A COUDRE	2022M00498	3 277,00	96,00	10
15/09/2022	2022O00118 - PLACE GABRIEL LEGLISE - PLACETTE STEHELIN	2022O00118	6 720,00	0,00	3
15/09/2022	2022S00057 - ATTRIBUTION DE COMPENSATION D'INVESTISSEMENT 2022	2022S00057	6 411 059,00	6 411 059,00	1
15/09/2022	2022S00058 - LOGEMENTS LOCATIFS AIDES 6 PLACE ANDRE MEUNIER	2022S00058	45 000,00	0,00	0
16/09/2022	2022B00132 - GROUPE SCOLAIRE ABADIE	2022B00132	9 926,56	0,00	0
16/09/2022	2022O00119 - GROUPE SCOLAIRE NELSON MANDELA - GINKO 2	2022O00119	1 157,02	0,00	3
19/09/2022	2022M00499 - ARMORIAL BORDELAIS DU XIX°S	2022M00499	450,22	0,00	0
19/09/2022	2022M00500 - REFRIGERATEUR CANDY - POLICE MUNICIPALE	2022M00500	1 277,52	363,00	5
20/09/2022	2022O00120 - AMENAGEMENTS PAYSAGERS BERGES DU LAC	2022O00120	15 960,00	0,00	3
21/09/2022	2022O00121 - GROUPE SCOLAIRE SCHWEITZER	2022O00121	611,86	0,00	3
23/09/2022	2022M00504 - COUPES LEGUMES CL 55 ROBOT COUPE - CITE MUNICIPALE	2022M00504	6 021,89	329,00	5
23/09/2022	2022M00505 - MODULES SOL BOIS - PLACE ST CROIX	2022M00505	336 508,80	18 438,00	5



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
26/09/2022	2022M00507 - MOBILIER CRECHES LITERIES - MA CRECHE GRAND PARC 1	2022M00507	712,34	189,00	10
28/09/2022	2022M00508 - AIRE DE JEUX - ECOLE ALPHONSE DUPEUX MATERNELLE	2022M00508	4 394,93	228,00	5
28/09/2022	2022M00509 - SIGNALETIQUE - MUSEE CAPC	2022M00509	10 000,00	260,00	10
28/09/2022	2022M00510 - JEUX JOUETS DIVERS CRECHE BENAUGE 3	2022M00510	28 096,20	10 391,00	5
28/09/2022	2022M00511 - MOBILIER CRECHE BENAUGE 3	2022M00511	51 628,39	19 095,00	10
28/09/2022	2022M00512 - SECHE LINGE - CRECHE ARC EN CIEL	2022M00512	2 388,00	179,00	5
29/09/2022	2022D00043 - RESTAURATION DE 11 OEUVRES DE P.CHAPERON	2022D00043	2 556,38	0,00	0
29/09/2022	2022M00514 - INSTRUMENTS DE MUSIQUE - BIBLIOTHEQUES 2022	2022M00514	153,70	39,00	10
30/09/2022	2022B00134 - SQUARE SAINT AMAND	2022B00134	13 517,52	0,00	0
30/09/2022	2022D00044 - RESTAURATION OEUVRE 7 LOTS D'ALLIAGE CUIVREUX	2022D00044	5 280,00	0,00	0
30/09/2022	2022D00045 - RESTAURATION MANUSCRIT D'UN TALISMAN	2022D00045	490,00	0,00	0
30/09/2022	2022O00123 - ECOLE MATERNELLE LAC III	2022O00123	4 001,55	0,00	3
03/10/2022	2022B00135 - ETUDE RECONVERSION DU SITE LEYDET PHASE 1 ET 2	2022B00135	17 670,00	0,00	0
03/10/2022	2022M00515 - FOUR MICRO ONDES - MUSEE D'AQUITAINE	2022M00515	194,12	47,00	5
03/10/2022	2022O00124 - TOPOGRAPHIE - PLACE SAINT MARTIAL	2022O00124	2 497,80	0,00	3
03/10/2022	2022O00125 - TOPOGRAPHIE - PLACE EUGENE GAUTIER	2022O00125	936,00	0,00	3
03/10/2022	2022O00126 - TOPOGRAPHIE - PISCINE STEHELIN	2022O00126	1 416,00	0,00	3
04/10/2022	2022B00136 - MOBILIER URBAIN - LES AUBIERS	2022B00136	18 501,18	0,00	0
04/10/2022	2022B00137 - PLACE LUCIEN FAURE	2022B00137	244,14	0,00	0
04/10/2022	2022B00138 - BIBLIOTHEQUE ACHARD BACALAN	2022B00138	3 423,02	0,00	0
04/10/2022	2022D00046 - RESTAURATION SQUELETTE CASTOR - MUSEUM HISTOIRE NATURELLE	2022D00046	1 200,00	0,00	0
04/10/2022	2022M00516 - LAVE-VAISSELLE - ECOLE MATERNELLE LAC III	2022M00516	13 939,30	679,00	5
04/10/2022	2022M00517 - EQUIPEMENTS RESTAURATION CRECHE BENAUGE	2022M00517	65 217,24	3 180,00	5
04/10/2022	2022M00518 - MEUBLE CUISINE - CRECHE MAGENDIE	2022M00518	1 434,46	349,00	5
04/10/2022	2022M00520 - MATERIELS VIDEO SERVICE ENFANCE CITE MUNICIPALE	2022M00520	1 601,34	390,00	1
05/10/2022	2022M00523 - AFFLEUREUSE - MUSEUM HISTOIRE NATURELLE	2022M00523	349,68	84,00	5
05/10/2022	2022O00127 - GOLF DU LAC	2022O00127	5 929,49	0,00	3
06/10/2022	2022D00047 - RESTAURATION CUVE NEOLITHIQUE - MUSEE D'AQUITAINE	2022D00047	12 643,40	0,00	0
06/10/2022	2022M00527 - CATALOGUE DE PHARMACIE	2022M00527	310,00	0,00	0
06/10/2022	2022M00529 - ESCABEAU - OFFICE MAIRIE DE BORDEAUX	2022M00529	1 304,60	61,00	5
07/10/2022	2022M00530 - TAPIS DE GYMNASTIQUE - CONSERVATOIRE NATIONAL	2022M00530	417,60	98,00	5
10/10/2022	2022M00532 - CHARIOTS - SERVICE TRANSPORT MANIFESTATION	2022M00532	1 856,64	422,00	5
10/10/2022	2022M00533 - PUPITRE TELESCOPIQUE - HOTEL DE VILLE	2022M00533	3 966,12	180,00	5
11/10/2022	2022B00139 - LOGEMENT DES ARTISTES - 11 RUE BOUGUEREAU	2022B00139	5 026,67	0,00	0
11/10/2022	2022B00140 - BIBLIOTHEQUE CAUDERAN	2022B00140	256,83	0,00	0
11/10/2022	2022M00535 - ADOUCISSEUR MATERNELLE BARBEY	2022M00535	728,00	163,00	5
11/10/2022	2022M00536 - ARMOIRES FROIDES POSITIVES CRECHE TANA HOBAN	2022M00536	3 246,05	145,00	5
11/10/2022	2022O00128 - AIRE DE JEUX - PARC BORDELAIS	2022O00128	24 067,17	0,00	3
12/10/2022	2022M00537 - 1ER ACQUISITION FOURNITURES PEDAGOGIQUES BENAUGE 3	2022M00537	2 436,07	540,00	5
12/10/2022	2022M00538 - MEUBLE DE CHANGE CRECHE CHARTRONS 1	2022M00538	528,26	117,00	10
13/10/2022	2022D00048 - ACOMPTE POUR RESTAURATION TROIS SERRURES	2022D00048	132,00	0,00	0
13/10/2022	2022M00539 - ECRAN MONITEUR SAMSUNG UHD 85 POUCE - MUSEE CAPC	2022M00539	4 768,32	104,00	10

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
13/10/2022	2022M00540 - APPAREIL PHOTO SIGMA 90/2.8 SONY - MADD	2022M00540	1 274,90	279,00	10
13/10/2022	2022M00541 - MONOBROSSE MUSEUM	2022M00541	1 260,60	276,00	1
13/10/2022	2022O00129 - ARBRE A ALGUES - ECOLE ANNE SYLVESTRE	2022O00129	3 978,00	0,00	3
13/10/2022	2022O00130 - ECOLE PHILOMATIQUE DE BORDEAUX	2022O00130	30 792,00	0,00	3
13/10/2022	2022O00131 - AMO SECURISATION GROUPE SCOLAIRE FLORNOY	2022O00131	5 790,54	0,00	3
13/10/2022	2022O00132 - SALLE MUNICIPALE DE LA MAIRIE DU GRAND PARC	2022O00132	2 881,01	0,00	3
14/10/2022	2022B00141 - COLUMBARIUM - CIMETIERE DE LA CHARTREUSE	2022B00141	10 006,92	0,00	0
14/10/2022	2022M00544 - FOUR ARMOIRE FROIDE CHARIOT CRECHE TANA HOBA	2022M00544	15 786,91	683,00	5
14/10/2022	2022M00545 - ADOUCISSEUR - ECOLE MATERNELLE NUYENS	2022M00545	706,80	152,00	5
14/10/2022	2022M00546 - ADOUCISSEUR - ELEMENTAIRE CARLES VERNET	2022M00546	728,00	157,00	5
14/10/2022	2022M00547 - ADOUCISSEUR ECOLE BEL AIR	2022M00547	728,00	157,00	5
14/10/2022	2022M00548 - ADOUCISSEUR ECOLE JOSEPHINE	2022M00548	728,00	157,00	5
14/10/2022	2022S00059 - SUBVENTION RENOUVELLEMENT DES EQUIPTS NUMERIQUES	2022S00059	432 000,00	0,00	0
17/10/2022	2022M00549 - FACTURES-LETTRES ET CONNAISSEMENTS DU XIX°SIECLE	2022M00549	1 030,00	0,00	0
17/10/2022	2022M00551 - 18 DOCUMENTS PATRIMONIAUX XVIII° XIX°S	2022M00551	6 300,00	0,00	0
17/10/2022	2022M00552 - LITHOGRAPHIE COULEUR D'UNE GRISETTE DE BORDEAUX	2022M00552	62,00	0,00	0
17/10/2022	2022M00553 - AQUARELLES PORTE AQUITAINE-EGLISE DE ST SEUR	2022M00553	372,00	0,00	0
17/10/2022	2022M00554 - AFFICHE DE L'IMPRIMERIE J.PECHADE DE BORDEAUX	2022M00554	125,00	0,00	0
17/10/2022	2022O00134 - GROUPE SCOLAIRE VACLAV HAVEL	2022O00134	7 623,94	0,00	3
17/10/2022	2022S00060 - LOGEMENTS LOCATIFS AIDES RUE DE SON TAY	2022S00060	27 750,00	0,00	0
18/10/2022	2022B00143 - KIOSQUES - PLACE CALIXTE CAMELLE	2022B00143	0,00	0,00	0
18/10/2022	2022M00557 - ENREGISTREUR TEMPERATURE MATERNELLE NAUJA	2022M00557	1 051,80	43,00	5
18/10/2022	2022M00558 - AIRE DE JEUX ECOLE PIERRE TREBOD	2022M00558	3 188,74	130,00	5
18/10/2022	2022M00559 - AIRE DE JEUX COURS MATERNELLE CONDORCET	2022M00559	2 690,50	110,00	5
18/10/2022	2022M00560 - OEUVRE MARTIN ET YOULE - PARC BORDELAIS	2022M00560	26 790,00	0,00	0
18/10/2022	2022M00561 - BRUMISATEURS GROUPE SCOLAIRE JEAN-JACQUES SEMPE	2022M00561	18 910,80	777,00	5
18/10/2022	2022M00562 - 1ERE ACQUISITION DE LINGE CRECHE BENAUGE 3	2022M00562	209,09	42,00	10
18/10/2022	2022M00563 - COUPE-PAIN ECOLE ELEMENTAIRE MENUTS	2022M00563	2 406,00	98,00	5
18/10/2022	2022S00061 - EMULATION NAUTIQUE DE BORDEAUX (BATEAUX 2022)	2022S00061	20 000,00	0,00	5
19/10/2022	2022B00144 - TOILETTES PUBLIQUES GRAND PARC	2022B00144	1 234,80	0,00	0
19/10/2022	2022B00145 - SIRENE D'ALERTE A LA POPULATION	2022B00145	14 703,34	0,00	0
19/10/2022	2022I00001 - BRANCHEMENT ELECTRIQUE PLACE SAINTE CROIX	2022I00001	1 331,28	0,00	0
19/10/2022	2022M00564 - CHARGEURS DE BUREAU POUR BIRDY SLIM	2022M00564	513,13	104,00	1
19/10/2022	2022M00565 - ADOUCISSEUR ECOLE ELE NUYENS	2022M00565	2 209,60	89,00	5
19/10/2022	2022M00566 - ENREGISTREUR DE TEMPERATURE ECOLE VIEUX BORDEAUX	2022M00566	1 051,80	213,00	5
20/10/2022	2022M00567 - DEUX CARTES POSTALES ANIMEES DU DEBUT XX°S	2022M00567	123,20	0,00	0
20/10/2022	2022M00568 - TRANSPALLETES - ATELIER SERVICE MANIFESTATION	2022M00568	6 318,72	252,00	5
20/10/2022	2022M00569 - LAMPE DE PIERRE CHARPIN - MADD	2022M00569	1 830,60	0,00	0
20/10/2022	2022M00571 - ADOUCISSEUR ECOLE A BARRAUD	2022M00571	1 404,48	56,00	5
20/10/2022	2022M00572 - CHARIOT CRECHE CITE ADMINISTRATIVE	2022M00572	3 835,12	153,00	5
20/10/2022	2022M00573 - ENREGISTREUR DE TEMPERATURE GS MANDELA	2022M00573	2 103,60	84,00	5
21/10/2022	2022B00146 - RELAIS PETITE ENFANCE CENTRE - RUE DANDICOLLE	2022B00146	7 841,22	0,00	0
21/10/2022	2022M00576 - UNION OUVRIERE - TRISTAN FLORA	2022M00576	7 000,00	0,00	0

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
21/10/2022	2022M00577 - CAISSON BASSE COMPACTE - MUSEE CAPC	2022M00577	1 169,64	230,00	5
21/10/2022	2022O00135 - CONCEPTION LUMIERE POUR L'AMENAGEMENT GRAND PARC	2022O00135	48 441,95	0,00	3
24/10/2022	2022B00147 - MOBILIER URBAIN - PLACE CALIXTE CAMELLE	2022B00147	30 195,80	0,00	0
24/10/2022	2022M00579 - MICRO-ONDES - MAIRIE QUARTIER SAINT AUGUSTIN	2022M00579	145,40	27,00	5
25/10/2022	2022D00049 - DIVERS SPECIMENS POUR L'EXPO ASIE - MUSEUM	2022D00049	2 467,50	0,00	0
25/10/2022	2022O00136 - CRECHE MULTI ACCUEIL RUE BARREYRE	2022O00136	2 085,00	0,00	3
26/10/2022	2022B00149 - SALLE MUNICIPALE QUINTIN LOUCHEUR - RUE BECHAUD	2022B00149	4 128,48	0,00	0
27/10/2022	2022B00150 - ELECTRIF MODULAIRE JARDINIERS BDX MARITIME BASTIDE	2022B00150	5 432,41	0,00	0
27/10/2022	2022M00584 - MINI FOUR - BATIMENT PRINCIPAL JARDIN BOTANIQUE	2022M00584	119,99	21,00	5
27/10/2022	2022M00585 - FRIGO - LOCAL JARDINIER JARDIN BOTANIQUE	2022M00585	259,00	46,00	5
27/10/2022	2022S00062 - FDAEC 2022 CCAS - CANTON 1, 2, 3, 4, 5	2022S00062	39 046,00	0,00	30
02/11/2022	2022M00587 - CLUB SENIOR ALBERT 1ER - VIDEOPROJECTEUR ECRAN	2022M00587	894,00	146,00	10
03/11/2022	2022M00588 - CLIMABOX - BIBLIOTHEQUE MERIADECK	2022M00588	1 020,00	164,00	5
04/11/2022	2022M00589 - CUMULUS - GROUPE SCOLAIRE FRANC SANSON	2022M00589	483,67	76,00	10
04/11/2022	2022M00590 - SONDAS TENSIOMETRIQUE - JARDIN PUBLIC	2022M00590	2 064,00	327,00	5
07/11/2022	2022B00153 - CRECHE BENAUGE - RACCORDEMENT RESEAU DE CHALEUR	2022B00153	14 950,59	0,00	0
07/11/2022	2022M00591 - ADOUCISSEUR LAVERIEECOLE ANATOLE FRANCE	2022M00591	728,00	109,00	5
07/11/2022	2022M00592 - FONTAINE A EAU - PLACE DES MARTYRSDE LA RESISTANCE	2022M00592	2 860,78	43,00	10
07/11/2022	2022M00594 - DISTRIBUTEURS HYGIENE CANINE - PLACE DES MARTYRS	2022M00594	710,33	106,00	10
07/11/2022	2022M00595 - MEULEUSE MAKITA + CRAYON GRAVEUR - MUSEE AQUITAINE	2022M00595	743,60	111,00	5
07/11/2022	2022M00596 - COMPRESSEUR + BATTERIE ET OUTILS - MUSEE AQUITAINE	2022M00596	2 530,26	76,00	5
07/11/2022	2022M00597 - FONTAINE A EAU - JARDIN DES BARRIERES	2022M00597	2 860,78	43,00	10
07/11/2022	2022M00598 - GISANT DU CHEVALIER AU LION COURONNE MUSSE AQUITAI	2022M00598	130 000,00	0,00	0
07/11/2022	2022S00063 - PARTICIPATION POUR LA REQUALIF DU CENTRE HISTORIQ	2022S00063	1 000 000,00	0,00	0
08/11/2022	2022B00154 - BUVETTE - PARC BORDELAIS	2022B00154	1 777,61	0,00	0
08/11/2022	2022M00600 - TABLEAUX D'ECRITURE ET D'AFFICHAGE	2022M00600	384,88	56,00	10
08/11/2022	2022M00601 - LOT DE TROIS VASES DE LAUNES (MUSEE DES ARTS DECO)	2022M00601	10 000,00	0,00	0
08/11/2022	2022M00602 - LOT DE 19 COUVERTS COLLECTION M. RULLIER (MADD)	2022M00602	6 921,50	0,00	0
08/11/2022	2022M00603 - COUPLE DE MYGALES EN POSITION D'ACCOUPEMENT (MHN)	2022M00603	220,00	0,00	0
08/11/2022	2022M00604 - TATOU A NEUF BANDES - MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE	2022M00604	300,00	0,00	0
08/11/2022	2022M00605 - LOT DE RONGEURS - 3 SURMULOTS ET 1 HAMSTER (MHN)	2022M00605	570,00	0,00	0
08/11/2022	2022M00607 - EQUIPEMENT SPORTIF ET PEDAGOGIQUE CRECHE BARREYRE	2022M00607	192,00	28,00	5
08/11/2022	2022M00611 - LAMPADAIRE LA GRANDE PERCHE (MADD)	2022M00611	1 940,00	0,00	0
08/11/2022	2022M00612 - TALKIES WALKIES PLAGES DU LAC	2022M00612	1 470,24	21,00	10

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
09/11/2022	2022M00613 - MATELAS CRECHE CARREIRE	2022M00613	577,32	83,00	10
09/11/2022	2022M00614 - FOUR MICRO ONDE - LA PARENTELE	2022M00614	96,07	13,00	10
09/11/2022	2022M00616 - CAFETIERE - CRECHE LA PARENTELE	2022M00616	74,66	10,00	1
09/11/2022	2022M00617 - HAUT PARLEUR BENAUGE 3	2022M00617	23,00	3,00	5
09/11/2022	2022M00618 - SECHE-LINGE CRECHE MALBEC	2022M00618	4 500,00	653,00	1
09/11/2022	2022S00064 - SUBV FABRIQUE POLA - EXTENSION ENTREPOTS	2022S00064	329 000,00	0,00	0
09/11/2022	2022S00065 - RENOVATION DU GLOB THEATRE	2022S00065	195 000,00	0,00	0
10/11/2022	2022B00155 - CORBEILLE JASMIN - PLACE DORMOY	2022B00155	3 244,32	0,00	0
10/11/2022	2022B00156 - MOBILIER URBAIN - PLACE DORMOY	2022B00156	13 365,00	0,00	0
10/11/2022	2022M00620 - TROTINETTES - ECOLE MATERNELLE PAIX	2022M00620	333,91	47,00	5
10/11/2022	2022M00621 - DISTRIBUTEUR HYGIENE CANINE - JARDIN DES BARRIERES	2022M00621	1 106,88	157,00	10
14/11/2022	2022M00622 - CONTENEUR 15 PIEDS - PARC BORDELAIS	2022M00622	8 412,00	110,00	10
14/11/2022	2022M00623 - CONTENEUR 20 PIEDS - PISTE BMX DES AUBIERS	2022M00623	7 884,00	103,00	10
14/11/2022	2022M00624 - ESCABEAU PROFESSIONNEL 4 MARCHES MUSEE D'AQUITAINE	2022M00624	196,80	25,00	1
15/11/2022	2022M00625 - DÉFIBRILLATEUR AUTOMATISÉS CRECHE BENAUGE VINCENT	2022M00625	1 561,57	40,00	5
15/11/2022	2022M00626 - CHARIOT A VERRES ECOLE ANATOLE FRANCE	2022M00626	1 030,74	26,00	5
15/11/2022	2022M00627 - EQUIPEMENTS CUISINE CRECHE J MARQUAUX	2022M00627	54 467,42	7 013,00	5
16/11/2022	2022B00157 - PASSERELLES RESERVE ECOLOGIQUE DES BARAILS	2022B00157	28 732,44	0,00	0
16/11/2022	2022M00631 - VISSEUSES PONCEUSES - MUSEUM HIST NATURELLE	2022M00631	819,71	103,00	1
16/11/2022	2022M00632 - AMENAGEMENTS PAYSAGERS EGLISE SAINTE CROIX	2022M00632	2 462,26	31,00	10
16/11/2022	2022M00633 - POTEAUX DE VOLLEY-BALL STADE STEHELIN	2022M00633	1 233,94	155,00	10
16/11/2022	2022M00634 - BALLON STADE CHABAN DELMAS	2022M00634	1 079,38	13,00	10
17/11/2022	2022M00636 - LIT PLIABLE MAYLA - CRECHE SAF CAUDERAN	2022M00636	560,22	0,00	5
17/11/2022	2022M00637 - MATELAS - CRECHE SAF CAUDERAN	2022M00637	134,00	0,00	5
17/11/2022	2022M00638 - OMBRELLE ARTICULE UNIVERSELLE - CRECHE SAF CAUDERA	2022M00638	214,61	0,00	5
17/11/2022	2022M00639 - POUSETTE DOUBLE - CRECHE SAF CAUDERAN	2022M00639	217,31	0,00	5
17/11/2022	2022M00640 - POUSETTE SIMPLE - CRECHE BENAUGE	2022M00640	148,57	0,00	5
17/11/2022	2022M00641 - NACELLE RAMBLE - CRECHE BENAUGE	2022M00641	90,47	0,00	5
17/11/2022	2022M00642 - ADOUCISSEUR MAT LAC II	2022M00642	728,00	89,00	5
17/11/2022	2022M00643 - TAPIS ROND - CRECHE BENAUGE	2022M00643	95,90	0,00	5
17/11/2022	2022M00644 - TAPIS MER - CRECHE BENAUGE	2022M00644	160,31	0,00	5
17/11/2022	2022M00645 - TUNNEL LOCOMOTIVE - CRECHE BENAUGE	2022M00645	126,85	0,00	5
17/11/2022	2022M00646 - STRUCTURE LOCOMOTIVE - CRECHE BENAUGE	2022M00646	86,51	0,00	5
17/11/2022	2022M00647 - TENTE D'INDIENS - CRECHE BENAUGE	2022M00647	53,94	0,00	5
17/11/2022	2022M00648 - TABLE A SABLE ET EAU REGLABLE	2022M00648	248,99	0,00	5
17/11/2022	2022M00649 - ELECTROMENAGER ECOLE BALGUERIE	2022M00649	1 744,93	215,00	1
17/11/2022	2022O00140 - PRESTATIONS TOPO ECOLE ELEMENTAIRE LES MENUISIERES	2022O00140	2 204,28	0,00	3
17/11/2022	2022O00141 - PRESTATIONS TOPO ECOLE MATERNELLE CARLE VERNET	2022O00141	3 126,00	0,00	3
17/11/2022	2022O00142 - PRESTATIONS TOPO ECOLE ELEMENTAIRE ANDRE MEUNIER	2022O00142	2 070,00	0,00	3
18/11/2022	2022M00651 - ENREGISTREUR DE TEMPERATURE 5 VOIES GS MODESTE TES	2022M00651	1 051,80	25,00	5
18/11/2022	2022M00652 - MEUBLE INOX TABLE D'ENTREE CRECHE J MARQUAUX	2022M00652	2 046,58	49,00	5

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
18/11/2022	2022M00654 - DESHUMIDIFICATEURS MUSEUM	2022M00654	5 349,60	644,00	1
18/11/2022	2022M00656 - REHABILITATION AIRES DE JEUX ECOLE MAT BENAUG	2022M00656	2 886,92	69,00	5
18/11/2022	2022M00657 - DEBROUSSAILLEUSE EXCELLION - CIMETIERE CHARTREUSE	2022M00657	8 367,12	1 054,00	1
21/11/2022	2022B00159 - BRANCHEMENTS HYDRAULIQUES PARC BORDELAIS	2022B00159	7 999,34	0,00	0
21/11/2022	2022M00658 - BRUMISATEURS MATERNELLE ALPHONSE DUPEUX	2022M00658	23 215,20	521,00	5
21/11/2022	2022M00659 - DESSIN PLACE TOURNY - HENRY GIRAULT DE NOLHAC	2022M00659	150,00	0,00	0
21/11/2022	2022M00660 - VIDEOPROJECTEUR ET ECRAN CLUBS SENIORS	2022M00660	2 668,80	299,00	10
21/11/2022	2022M00661 - HUILE SUR PANNEAU - VUE PLACE DES QUINCONCES	2022M00661	1 531,20	0,00	0
21/11/2022	2022M00662 - PLATRE PATINE - ALBERT BINQUET	2022M00662	1 148,40	0,00	0
21/11/2022	2022M00663 - CARTONS ET PLAQUES PUBLICITAIRES	2022M00663	201,32	0,00	0
21/11/2022	2022M00665 - BALLONS ECLAIRANTS EVENEMENTIELS	2022M00665	12 044,16	270,00	5
21/11/2022	2022M00666 - ELECTROMENAGERS SECURITE VOIE PUBLIQUE	2022M00666	661,90	74,00	5
21/11/2022	2022M00667 - MICRO ONDE - DIRECTION EVENEMENTIEL	2022M00667	215,70	24,00	10
21/11/2022	2022O00144 - TOPOGRAPHIE - ECOLE RAYMOND POINCARE	2022O00144	3 774,00	0,00	3
21/11/2022	2022O00145 - TOPOGRAPHIE - SQUARE DOCTEUR ROGER HYPOUSTEGUY	2022O00145	2 792,88	0,00	3
22/11/2022	2022D00051 - RESTAURATION OEUVRE WIM DELVOYE - FINALE	2022D00051	11 016,00	0,00	0
22/11/2022	2022M00668 - OEUVRE GREGORY KALLICHE - BUNCHA HELLS	2022M00668	18 400,00	0,00	0
22/11/2022	2022M00669 - OEUVRE BICORNES STAND DE TIR - MATHIS COLLINS	2022M00669	19 600,00	0,00	0
22/11/2022	2022M00670 - CHARIOTS FAUTEUILS MODULO - THEATRE LA PERGOL	2022M00670	2 819,19	61,00	5
22/11/2022	2022M00672 - VASE SOFT PANORAMMA - MADD	2022M00672	2 200,00	0,00	0
22/11/2022	2022M00674 - DESSIN EROTIQUE ALBERT MARQUET - MBA	2022M00674	6 000,00	0,00	0
22/11/2022	2022S00066 - FONDS DE CONCOURS GS BILLIE HOLIDAY - HORTENSE	2022S00066	3 225 742,00	0,00	30
23/11/2022	2022B00160 - GROUPE SCOLAIRE BAF 2 - MODESTE TESTAS	2022B00160	3 805,33	0,00	0
23/11/2022	2022B00161 - MOBILIER URBAIN - SQUARE HYPOUSTEGUY	2022B00161	22 889,28	0,00	0
23/11/2022	2022D00052 - RESTAURATION D'ARCHIVES PAR BORDEAUX METROPOLE	2022D00052	12 106,48	0,00	0
23/11/2022	2022D00053 - RESTAURATION OEUVRE SUR PAPIER DE MAROLLES MADD	2022D00053	1 100,00	0,00	0
23/11/2022	2022M00675 - TIMBALE PREMIER 32 POUCE - ORCHESTRE DE BDX	2022M00675	2 615,20	27,00	10
23/11/2022	2022M00676 - CHAUDIERE - ECOLE ELEMENTAIRE DEYRIES	2022M00676	1 544,71	16,00	10
23/11/2022	2022M00677 - TRANSPALETTE - MUSEE DES ARTS DECORATIFS	2022M00677	1 324,80	28,00	5
23/11/2022	2022M00678 - PRO D8 RADIAL DI RACK - SALLE DU GRAND PARC	2022M00678	6 993,96	74,00	10
23/11/2022	2022S00067 - FDAEC 2022 CCAS - CANTON 1, 2, 3, 4, 5	2022S00067	3 878,00	0,00	5
24/11/2022	2022M00679 - TROTINETTE ET PORTEUR - ECOLES MMM	2022M00679	399,06	41,00	10
24/11/2022	2022M00680 - VISSEUSE SANS FIL - LA DUNE	2022M00680	423,90	44,00	1
24/11/2022	2022M00681 - CHARIOT A GLISSIERE - BAC MOBILE	2022M00681	1 707,60	177,00	1
24/11/2022	2022O00147 - LICENCES DE CONNEXIONS CAMERAS	2022O00147	4 165,74	433,00	2
25/11/2022	2022B00162 - CRECHE BRAZZA	2022B00162	259 000,00	0,00	0
25/11/2022	2022M00683 - TABLE DE LAVERIE A ROULEAUX GS MODESTE TESTAS	2022M00683	2 774,95	56,00	5
25/11/2022	2022M00685 - TABLEAU UNTITLED DE NIKLAS TALEB - CAPC	2022M00685	6 000,00	0,00	0
25/11/2022	2022M00686 - ARCHE DE GHISLAINE LEUNG ARCHES - CAPC	2022M00686	6 000,00	0,00	0
28/11/2022	2022D00054 - IMAGE POPULAIRE MAISON QUANTIN - MUSEE AQUITAINE	2022D00054	198,00	0,00	0
28/11/2022	2022M00689 - 2022-LISSE MURALE PATERE-MMM	2022M00689	4 580,52	426,00	5
28/11/2022	2022M00690 - ECRANS HD VERTICAUX - CAPC	2022M00690	11 340,00	105,00	10

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
28/11/2022	2022M00692 - OEUVRE EN BRONZE PATINE DE SEBASTIEN VONIER CAPC	2022M00692	5 000,00	0,00	0
28/11/2022	2022M00693 - VOILA POUR TOI GUSTAVE DE GALARD - ARCHIVES	2022M00693	2 500,00	0,00	0
28/11/2022	2022M00694 - RIKY PHARMACIE DU CENTRE - ARCHIVES	2022M00694	144,00	0,00	0
28/11/2022	2022M00695 - 3 TIRAGES PHOTOGRAPHIQUES CONTRECOLLES - ARCHIVES	2022M00695	189,00	0,00	0
28/11/2022	2022M00697 - ENREGISTREUR TEMPERATURE GS B HOLIDAY	2022M00697	1 051,80	97,00	5
28/11/2022	2022M00699 - 2022-BAC PLASTIQUE-MMM	2022M00699	360,24	33,00	5
28/11/2022	2022M00700 - 2022-CHEVALET PEINTURE-MMM	2022M00700	290,41	27,00	10
28/11/2022	2022M00701 - AUDIOMETRE - CMS CAUDERAN	2022M00701	695,11	64,00	5
28/11/2022	2022M00702 - JETON OCTOGONALE CAQUE F BUSTE NAPOLEON - ARCHIVES	2022M00702	96,20	0,00	0
28/11/2022	2022O00149 - SQUARE DES COPAINS	2022O00149	3 037,20	0,00	3
29/11/2022	2022B00163 - CRECHE CHARTRONS 1	2022B00163	30 537,83	0,00	0
29/11/2022	2022B00164 - BLOC STOP VEGETALISE - PLACE SAINT MICHEL	2022B00164	17 595,90	0,00	0
29/11/2022	2022B00166 - LOGEMENT DE FONCTION GROUPE SCOLAIRE BRAZZA	2022B00166	32 468,00	0,00	0
29/11/2022	2022D00055 - RESTAURATION PEINTURE SUR BOIS PIETA - MBA	2022D00055	8 500,00	0,00	0
29/11/2022	2022M00703 - 2022-CHARIOT PEINTURE-MMM	2022M00703	452,38	40,00	5
29/11/2022	2022M00704 - 2022-CHARIOT SECHE DESSIN-MMM	2022M00704	222,50	20,00	5
29/11/2022	2022M00705 - PLAQUE CHAUFFANTE ELE C VERNET	2022M00705	392,40	35,00	5
29/11/2022	2022M00706 - HABILLAGE INOX CRECHE LES ARGENTIERES	2022M00706	313,85	28,00	5
29/11/2022	2022M00707 - CHARIOT PLATEAU CONSTANT VIEUX BORDEAUX	2022M00707	860,26	77,00	5
29/11/2022	2022M00709 - LETTRE AUTOGRAPHE LEON GAMBETTA - ARCHIVES	2022M00709	126,00	0,00	3
29/11/2022	2022O00150 - ETUDE COLLECTION VIDEO CAPC - PHASE 1	2022O00150	2 800,00	0,00	3
29/11/2022	2022S00068 - GROUPE SCOLAIRE MODESTE TESTA SOLDEE	2022S00068	1 950 000,00	0,00	30
29/11/2022	2022S00069 - GROUPE SCOLAIRE NELSON MANDELA SOLDEE	2022S00069	1 066 126,00	0,00	30
29/11/2022	2022S00070 - GROUPE SCOLAIRE JEAN-JACQUES SEMPE SOLDEE	2022S00070	2 670 000,00	0,00	30
29/11/2022	2022S00071 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION APIMI 2022	2022S00071	40 000,00	0,00	30
06/12/2022	2022B00167 - GYMNASSE DUPATY	2022B00167	2 200,56	0,00	0
23/12/2022	2022D00057 - PARTICIPATION AU CAPITAL SCIC LES HANGARS DARWIN	2022D00057	450,00	0,00	0
<b>Acquisitions à titre gratuit</b>			<b>831 929,96</b>	<b>0,00</b>	
01/03/2013	2013B00134 - BATIMENT - 62 RUE DE LASEPPE	2013B00134	831 929,96	0,00	0
<b>Mise à disposition</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Affectation</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Mises en concession ou affermage</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Divers</b>			<b>3 895 248,20</b>	<b>3 894 884,54</b>	
10/04/1997	970115 - BALAYEUSE ASPIRATRICE MAJOR	970115	119 714,93	119 714,93	7
24/02/2000	005232 - RENAULT MASTER 7407PF33	005232	21 124,77	21 124,77	7
29/03/2000	005316 - RENAULT MASTER 3146PJ33	005316	23 262,16	23 262,16	7
17/05/2000	005395 - RENAULT MASTER	005395	20 397,32	20 397,32	7
17/05/2000	005396 - RENAULT MASTER 6502PH33	005396	20 397,32	20 397,32	7
05/07/2000	005453 - RENAULT KANGOO EXPRESS 9073PG33	005453	11 994,42	11 994,42	7
05/07/2000	005454 - RENAULT KANGOO EXPRESS 9074PG33	005454	12 275,71	12 275,71	7

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
05/07/2000	005455 - RENAULT KANGOO EXPRESS 9075PG33	005455	12 720,64	12 720,64	7
05/07/2000	005457 - RENAULT KANGOO EXPRESS 9077PG33	005457	11 913,52	11 913,52	7
28/11/2000	005611 - RENAULT KANGOO 9811PG33	005611	11 290,26	11 290,26	7
15/03/2001	015317 - CAMION MERCEDES ATEGO 9478PW33	015317	89 979,37	89 979,37	7
17/03/2001	015319 - IVECO DAILY 35C9 BENNE 7997PW33	015319	29 045,01	29 045,01	7
23/04/2001	015382 - CAMIONNETTE RENAULT MASCOTTE 8455PX33	015382	29 172,64	29 172,64	7
01/06/2001	015417 - CITROEN BERLINGO DIESEL 7CV 6339PX33	015417	11 866,89	11 866,89	7
09/07/2001	015500 - RENAULT MASTER 1907 QA 33	015500	23 176,75	23 176,75	7
09/07/2001	015502 - RENAULT MASTER 1920QA33	015502	22 941,55	22 941,55	7
16/11/2001	015664 - RENAULT KANGOO 451QF33	015664	9 422,58	9 422,58	7
16/11/2001	015667 - SCOOTER 1921QH33	015667	14 473,28	14 473,28	7
19/11/2001	015669 - TRACTO PELLE FIAT HITACHI - FB1024PS0310	015669	73 186,87	73 186,87	7
23/11/2001	015685 - RENAULT MASTER 8837QF33	015685	21 727,05	21 727,05	7
27/11/2001	015692 - CITROEN BERLINGO 6225QF33	015692	10 503,98	10 503,98	7
27/11/2001	015695 - CITROEN BERLINGO 6230QF33	015695	10 326,64	10 326,64	7
27/11/2001	015697 - CITROEN BERLINGO 6229QF33	015697	10 171,68	10 171,68	7
08/02/2002	025031 - BALAYEUSE DULEVO 5000 CITY - 5000A00320	025031	240 106,50	240 106,50	7
02/04/2002	025081 - PICK UP 4X4 BENNE 4938QM33	025081	21 904,93	21 904,93	7
14/11/2002	025189 - IVECO DAILY 35C11D 6516QX33	025189	34 086,00	34 086,00	7
14/11/2002	025190 - IVECO DAILY 35C11 2921QX33	025190	29 302,00	29 302,00	7
14/11/2002	025191 - IVECO DAILY 35C11 2917QX33	025191	29 302,00	29 302,00	7
18/11/2002	025193 - BERLINGO CITROEN X 1,9DI 6262QX33	025193	9 782,00	9 782,00	7
03/12/2002	025209 - RENAULT KANGOO 3400QY33	025209	9 202,11	9 202,11	7
03/12/2002	025210 - RENAULT KANGOO 3396QY33	025210	9 927,52	9 927,52	7
03/12/2002	025211 - RENAULT KANGOO 3401QY33	025211	9 202,11	9 202,11	7
03/12/2002	025213 - RENAULT MASTER 4939QY33	025213	22 219,07	22 219,07	7
03/12/2002	025215 - RENAULT MASTER 8086QX33	025215	19 014,27	19 014,27	7
03/12/2002	025216 - RENAULT TRAFIC 8087QX33	025216	16 142,24	16 142,24	7
03/12/2002	025220 - RENAULT MASTER 3399QY33	025220	18 896,98	18 896,98	7
15/01/2003	030507 - KANGOO 7CV 7979QZ33	030507	9 859,61	9 859,61	7
27/01/2003	030513 - MASTER FOURGON 215QZ33	030513	19 944,40	19 944,40	7
27/01/2003	030514 - MASTER FOURGON 214QZ33	030514	19 944,40	19 944,40	7
20/01/2004	040007 - PIAGGIO 3137RM33	040007	15 710,66	15 710,66	7
20/01/2004	040008 - PIAGGIO 3159RM33	040008	15 710,66	15 710,66	7
20/01/2004	040010 - PIAGGIO 7081RM33	040010	16 912,64	16 912,64	7
08/02/2004	050022 - CITROEN FOURGON 3378SB33	050022	14 168,59	14 168,59	7
17/02/2004	040028 - CITROEN BERLINGO 3883RN33	040028	10 339,20	10 339,20	7
17/02/2004	040031 - CITROEN JUMPER 3873RN33	040031	16 006,79	16 006,79	7
17/02/2004	040032 - CITROEN BERLINGO 3882RN33	040032	10 281,61	10 281,61	7
17/02/2004	040034 - CITROEN BERLINGO 3885RN33	040034	9 170,93	9 170,93	7
17/02/2004	040035 - CITROEN JUMPY 3880RN33	040035	13 589,91	13 589,91	7
15/03/2004	040046 - CITROEN JUMPER 3717RP33	040046	19 813,65	19 813,65	7
15/03/2004	040047 - CITROEN JUMPER 2362RP33	040047	20 179,63	20 179,63	7
01/04/2004	040057 - BALAYEUSE RAVO COMPACT 540 - N0 SERIE 15263	040057	102 856,00	102 856,00	7
02/04/2004	040062 - CITROEN JUMPER 7443RQ33	040062	25 287,03	25 287,03	7
08/02/2005	050023 - VEHICULE EXPERT 220C HDI-IMMAT 5824 SB 33	050023	57 078,50	57 078,50	7
04/03/2005	050044 - CAMIONNETTE IVECO TYPE 35C12D 4467SD33	050044	32 643,62	32 643,62	7
25/03/2005	050067 - RENAULT MASCOTT 6227SD33	050067	38 343,71	38 343,71	7

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
31/03/2005	050071 - CAMIONNETTE IVECO 35C12	050071	30 251,62	30 251,62	7
18/04/2005	050083 - BENNE TRANSPORT 16M3	050083	7 271,68	7 271,68	7
12/05/2005	050100 - RENAULT MASTER 9252SB33	050100	21 542,34	21 542,34	7
06/09/2005	050160 - CAMION GRUE 26 T MERCEDES 9018SF33	050160	157 651,94	157 651,94	7
18/10/2005	050177 - TONDEUSE KUBOTA F3560	050177	16 164,55	16 164,55	12
18/10/2005	050178 - TONDEUSE KUBOTA F3560	050178	16 164,55	16 164,55	12
11/01/2006	060008 - BALAYEUSE CITYNET BA64	060008	69 157,53	69 157,53	7
03/02/2006	060028 - BALAYEUSE BUFFALO	060028	47 361,60	47 361,60	7
03/02/2006	060030 - KANGOO 6071SP33	060030	9 417,44	9 417,44	5
03/02/2006	060031 - KANGOO 6068SP33	060031	9 417,44	9 417,44	5
03/02/2006	060033 - KANGOO 6072SP33	060033	9 417,44	9 417,44	5
09/02/2006	060042 - FOURGON 330 LS TD 100 9509SQ33	060042	19 381,18	19 381,18	7
09/02/2006	060045 - FOURGON 260CP TD 85 9508SQ33	060045	16 333,29	16 333,29	7
09/02/2006	060046 - FOURGON 260 CP TD 85 9507SQ33	060046	14 510,59	14 510,59	5
14/04/2006	060087 - PORTER TIPPER PIAGGIO 8029SR33	060087	14 856,29	14 856,29	5
28/06/2006	060116 - TRACTEUR JOHN DEERE	060116	30 067,44	30 067,44	12
28/06/2006	060117 - TRACTEUR JOHN DEERE	060117	30 067,44	30 067,44	12
28/06/2006	060120 - TRACTEUR JOHN DEERE	060120	30 067,44	30 067,44	12
19/10/2006	060163 - PIAGGIO TIPPER QUARGO 7734TB33	060163	13 261,83	13 261,83	5
19/10/2006	060164 - PIAGGIO TIPPER QUARGO 7738TB33	060164	13 261,83	13 261,83	5
19/10/2006	060166 - PIAGGIO TIPPER QUARGO 7732TB33	060166	13 261,82	13 261,82	5
14/11/2006	060180 - FOURGON FORD 7386TC33	060180	19 046,66	19 046,66	7
06/07/2007	070094 - CAMION IVECO DAILY 35C12 7287TM33	070094	45 552,65	45 552,65	7
19/02/2008	080048 - IVECO DAILY 35C12V12 5417TX33	080048	39 698,83	39 698,83	7
19/02/2008	080050 - IVECO DAILY 35C12V12 5416TX33	080050	39 698,83	39 698,83	7
10/03/2008	080073 - JUMPER HDI 8650 TY 33	080073	26 943,76	26 943,76	7
10/03/2008	080074 - JUMPER HDI 8649TY33	080074	25 113,28	25 113,28	7
27/04/2008	090099 - TRACTEUR MONOAXE RAPID UNIVERS	090099	12 441,50	12 441,50	5
24/06/2008	080170 - PIAGGIO PORTER BLANC 3730 VC 33	080170	14 950,00	14 950,00	5
30/06/2008	080174 - AMENAGEMENT JUMPER 8650TY33	080174	5 737,21	5 737,21	7
09/07/2008	080190 - BROYEUR ELIET PRO 2000	080190	11 777,02	11 777,02	5
20/08/2008	080228 - TONDOBALAI AMAZONE	080228	12 662,77	12 662,77	5
26/08/2008	080232 - CAMIONNETTE BENNE ISUZU 8407VF33	080232	36 657,40	36 657,40	7
16/09/2008	080243 - COMBI JUMPY HDI 90 2988VG33	080243	26 358,71	26 358,71	7
01/12/2008	080311 - BERLINGO 1708VK33	080311	13 881,91	13 881,91	5
04/12/2008	080316 - GOUPIL G3	080316	13 741,86	13 741,86	5
17/11/2009	090204 - FOURGON 3T5	090204	38 104,56	38 104,56	7
15/02/2010	100043 - FOURGON 3M5 BENNE ISUZU	100043	38 104,56	38 104,56	7
08/03/2010	100064 - BALAYEUSE SCHMIDT 294010485	100064	119 035,49	119 035,49	7
02/07/2010	100133 - JUMPER CITROEN COMB	100133	21 216,47	21 216,47	7
05/08/2010	100127 - CITROEN JUMPER L3H2	100127	24 545,35	24 545,35	7
01/02/2011	110019 - CAMIONNETTE ISUZU	110019	47 242,00	47 242,00	7
10/02/2011	110028 - MOTO HONDA NT700VAA	110028	9 098,41	9 098,41	5
14/02/2011	110029 - MOTO HONDA NT700VAA	110029	9 098,41	9 098,41	5
14/02/2011	110030 - MOTO HONDA NT700VAA	110030	9 098,41	9 098,41	5
15/12/2011	110246 - JUMPY FOURGON 1000 L1H1 HDI 90	110246	24 485,03	24 485,03	7
02/01/2012	2012M00131 - CAMION ISUZU - IMMATICULATION B2501GB	2012M00131	75 059,76	75 059,76	7
23/05/2012	2012M00799 - GYROPODES I2 PATROLLER	2012M00799	9 387,32	9 387,32	7



Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
23/05/2012	2012M00802 - GYROPODES I2 PATROLLER	2012M00802	9 387,32	9 387,32	7
31/07/2012	2012M01218 - SCIE A RUBAN	2012M01218	2 787,22	2 787,22	5
06/09/2012	2012M01392 - GITANE PIXEL	2012M01392	253,88	253,88	7
06/09/2012	2012M01395 - GITANE PIXEL	2012M01395	253,88	253,88	5
13/09/2012	2012M01429 - VEHICULE GOUPIL CK-387-AH	2012M01429	16 390,65	16 390,65	7
26/09/2012	2012M01500 - KANGOO CK-055-VX	2012M01500	14 411,84	14 411,84	5
11/12/2012	2012M02231 - SOUFFLEUR	2012M02231	591,00	591,00	12
14/01/2013	2013M00067 - DEBROUSSAILLEUSES	2013M00067	1 243,19	1 243,19	5
29/01/2013	2013M00219 - DEBROUSSAILLEUSE	2013M00219	2 144,25	2 144,25	5
28/03/2013	2013M00594 - RENAULT KANGOO VP EXPRESSION 1.6 16V 105 BVA	2013M00594	14 909,42	14 909,42	7
15/04/2013	2013M00699 - DEBROUSSAILLEUSE	2013M00699	2 241,71	2 241,71	5
06/05/2013	2013M00849 - GYROPODES SEGWAY I2 PATROLLER	2013M00849	8 897,12	8 897,12	7
06/05/2013	2013M00851 - GYROPODES SEGWAY I2 PATROLLER	2013M00851	8 897,12	8 897,12	7
06/05/2013	2013M00853 - GYROPODES SEGWAY I2 PATROLLER	2013M00853	8 897,12	8 897,12	7
06/05/2013	2013M00855 - GYROPODES SEGWAY I2 PATROLLER	2013M00855	8 897,12	8 897,12	7
25/06/2013	2013M01112 - VELO GITANE 1930 NOIR	2013M01112	260,25	260,25	7
25/09/2013	2013M01392 - RENAULT KANGOO ZEN DCI 90 CY-596-EG	2013M01392	15 571,16	15 571,16	7
08/11/2013	2013M01579 - VELO GITANE 1930 NOIR	2013M01579	216,38	216,38	7
22/05/2014	2014M00502 - MATERIEL PEPINIERE DARWIN	2014M00502	63 321,60	63 321,60	7
08/07/2014	2014M00657 - TABLE ARISTOMAT 2032 GL	2014M00657	100 800,00	100 800,00	7
11/09/2014	2014M00795 - MACHINE ATELIER SIGNALETIQUE	2014M00795	113 313,60	113 313,60	7
24/11/2014	2014M01108 - PERFORATEUR PERFOSAR DATEUR NUMERATEUR	2014M01108	17 420,40	17 420,40	7
10/12/2014	2014M01050 - TONDOBROYEUR	2014M01050	3 161,66	3 161,66	5
10/02/2015	2015M00260 - TONDEUSES VIKING MA443C	2015M00260	3 576,92	3 576,92	5
18/02/2015	2015M00317 - VELO GITANE PIXEL NOIR	2015M00317	331,50	331,50	7
10/04/2015	2015M00478 - VELO GITANE PIXEL	2015M00478	313,50	313,50	7
12/01/2016	2016M00045 - DIVERS MATERIELS	2016M00045	511 306,07	511 306,07	3
14/01/2016	2016M00067 - POLICE MUNICIPALE - MATERIELS	2016M00067	1 288,91	1 288,91	3
25/02/2016	2016M00272 - RH - MATERIELS	2016M00272	4 752,00	4 752,00	3
21/03/2016	2016M00324 - FAC 75761 GOUPIL G3S N1 COURT DX161LN	2016M00324	17 273,48	17 273,48	7
18/07/2016	2016M00662 - PISCINE - MATERIEL	2016M00662	8 028,24	8 028,24	3
26/11/2016	2016M00322 - GOUPIL G3S N1 COURT DX196LN	2016M00322	17 273,48	17 273,48	7
02/12/2016	2016M01047 - DEBROUSSAILLEUSE	2016M01047	832,50	832,50	5
05/08/2021	2021M00393 - CASQUES BOL GPA AVEC VISIERE	2021M00393	363,66	0,00	10

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES</b>	<b>B12.2</b>

**ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)**

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
<b>TOTAL GENERAL</b>							<b>8 177 926,57</b>	<b>-4 399 034,75</b>	
<b>Cessions à titre onéreux</b>							<b>8 177 926,57</b>	<b>-4 399 034,75</b>	
04/04/2022	17A0027 - 108 QUAI DE BRAZZA	19/12/2017	118 590,78	0	0,00	118 590,78	1 175 070,00	1 056 479,22	2 414 420,42
29/04/2022	005274 - MOBILIER ECOLE MATERNELLE FLORNOY	09/03/2000	22 667,21	10	22 667,21	0,00	1 495,04	1 495,04	0,00
29/04/2022	005277 - MOBILIER ECOLE MATERNELLE STEHELIN	10/03/2000	2 218,44	10	2 218,44	0,00	220,00	220,00	0,00
29/04/2022	005308 - MOBILIER ECOLE ELEMENTAIRE ST MAUR-MONTGOLFIER	27/03/2000	5 613,39	10	5 613,39	0,00	868,00	868,00	0,00
29/04/2022	015310 - MOBILIER GROUPE SCOLAIRE SOMME	20/02/2001	7 874,72	10	7 874,72	0,00	406,09	406,09	0,00
29/04/2022	015312 - MOBILIER ECOLE MATERNELLE PIERRE TREBOD	20/02/2001	27 524,52	10	27 524,52	0,00	1 333,41	1 333,41	0,00
29/04/2022	015371 - MOBILIER ECOLE ELEMENTAIRE BENAUGE	12/04/2001	8 374,07	10	8 374,07	0,00	666,72	666,72	0,00
29/04/2022	015372 - MOBILIER ECOLE MATERNELLE BUISSON BECK	12/04/2001	3 479,49	10	3 479,49	0,00	535,00	535,00	0,00
29/04/2022	2012M01761 - CHEVALET MURAL CHLOE MATERNLLE THIERS	25/12/2012	210,45	10	210,45	0,00	60,00	60,00	0,00
29/04/2022	050197 - LAVEUSE C 2060 HMI THIRODE	04/11/2005	9 099,17	12	9 099,17	0,00	535,38	535,38	0,00
29/04/2022	080025 - APPAREIL PHOTO CANON EOS-1 DS	30/01/2008	7 391,28	7	7 391,28	0,00	75,76	75,76	0,00
29/04/2022	2012M00107 - CHARIOT A GLISSIERE	15/12/2011	328,90	12	328,90	0,00	252,54	252,54	0,00
29/04/2022	2012M00348 - ASPIRATEURS	08/03/2012	524,59	12	524,59	0,00	313,15	313,15	0,00
29/04/2022	2015M01138 - CHARIOTS	30/11/2015	1 708,22	12	1 708,22	0,00	105,00	105,00	0,00
29/04/2022	005302 - MOBILIER ECOLE ELEMENTAIRE DEYRIES	27/03/2000	15 100,09	10	15 100,09	0,00	101,02	101,02	0,00
02/05/2022	17A0027 - 108 QUAI DE BRAZZA	19/12/2017	90 995,94	0	0,00	90 995,94	89 595,00	-1 400,94	2 414 420,42
02/05/2022	952128 - CITE D'HABITATIONS CHARLES MARTIN	01/01/1995	28 559,70	0	0,00	28 559,70	192 000,00	163 440,30	172 725,20
09/05/2022	2018S00003 - LOGEMENTS LOCATIFS AIDES	30/01/2018	97 500,00	30	501 729,00	3 699 531,00	0,00	-3 699 531,00	3 699 531,00
20/07/2022	17A0027 - 108 QUAI DE BRAZZA	19/12/2017	1 742 440,98	0	0,00	1 742 440,98	3 805 510,83	2 063 069,85	2 414 420,42
04/08/2022	952426 - MARCHE DES GRANDS HOMMES	01/01/1995	5 642 857,90	0	0,00	5 642 857,90	1 500 000,00	-4 142 857,90	564 285,75
17/08/2022	2013B00134 - BATIMENT - 62 RUE DE LASEPPE	05/03/2013	56 500,92	0	0,00	56 500,92	60 000,00	3 499,08	775 429,04
25/10/2022	2018S00009 - PASSEPORT 1ER LOGEMENT 2018	09/02/2018	3 000,00	30	69 276,00	447 321,34	0,00	-447 321,34	447 321,34

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
25/10/2022	990489 - ESPACES VERTS DES AUBIERS - AVE DE LAROQUE	01/01/1999	3 651,48	0	0,00	3 651,48	145 783,63	142 132,15	22 893,49
15/12/2022	952445 - OBJETS TROUVES	01/01/1995	85 811,24	0	0,00	85 811,24	1 090 000,00	1 004 188,76	0,00
15/12/2022	952354 - I E E B - 17 A 29 RUE ALBERT	01/01/1995	660 700,04	0	0,00	660 700,04	113 000,00	-547 700,04	908 386,39
31/12/2022	2022D00006 - AIDES FINANCIERES REMBOURSABLES 2022	08/03/2022	3 180,10	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2019D00008 - GARANTIE D'EMPRUNT - 40 RUE DU MOULINEAU A EYSINES	25/10/2019	35 024,01	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2020D00008 - CREANCE CESSION 19C0022 QUAI DE BRAZZA	25/10/2019	360 000,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Cessions à titre gratuit</b>							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Mise à disposition</b>							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Affectation</b>							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Mises en concession ou affermage</b>							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Mise à la réforme</b>							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Divers</b>							<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
31/12/2022	2013O00112 - AMO ENERGIES RENOUVELABLES	31/12/2015	154 382,08	3	154 382,08	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2014O00032 - AMO OBJECTIFS PLAN CLIMAT ENERGIE	28/03/2014	255 153,47	5	255 153,47	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2014O00068 - GRAND ANGLE - ETUDES	21/08/2014	21 178,80	3	21 178,80	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2016O00062 - ETUDE AMO ENERGIES RENOUVELABLES	13/09/2016	22 667,04	5	22 667,04	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2016O00072 - ETUDE ENVIRONNEMENTALE AMO PLAN INVESTISSEMENT	12/10/2016	22 200,00	5	22 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2016O00077 - ETUDE OPAH CENTRE HISTORIQUE BORDEAUX	07/11/2016	286 242,00	5	286 242,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2017O00006 - MISSION MISE A JOUR PERMIS	13/03/2017	14 616,00	5	14 616,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2017O00008 - MODELISATION REGLE NOMMAGE	23/03/2017	15 415,20	5	15 415,20	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2017O00015 - ETUDES SUR LA GESTION ARBRES QUAI DE QUEYRIES	28/03/2017	4 620,00	5	4 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2017O00017 - EPICTURE - INTERFACE EDIFLEX	19/04/2017	15 552,00	5	15 552,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2017O00020 - CITE MUNICIPALE AMO PERFORMANCE ENERGETIQUE	12/05/2017	26 688,00	3	26 688,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2012S00075 - SUBV. EQUIPEMENT 2006 VERSEES COMMUNES	18/04/2012	162 172,06	15	162 172,06	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2012S00081 - SUBV. EQUIPEMENT 2007 VERSEES COMMUNES	19/04/2012	324 352,13	15	324 352,13	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
31/12/2022	2012S00076 - SUBV. D'EQUIPEMENT 2006 VERSEES GFP	19/04/2012	1 200,00	15	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2015S00032 - FDAEC 2014 CHRS NANSOUTY	07/12/2015	4 600,00	5	4 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2016S00018 - FDAEC 2015 SUBVENTION CCAS EHPAD LUSSY	25/05/2016	964,00	5	964,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2016S00023 - FDAEC 2013 CANTON 2 RPA MARYSE BASTIE	28/06/2016	3 581,48	5	3 581,48	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2017S00012 - FDAEC 2016 MOBILIERS MATERIELS ETUDES	03/02/2017	3 713,00	5	3 713,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2015S00028 - SUBVENTIONS AUTRES ETS PUB LOCAUX MOBILIERS 2015	08/09/2015	60 000,00	5	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2016S00027 - SUBVENTIONS AUTRES ETS PUB LOCAUX MOBILIERS 2016	30/09/2016	69 800,00	5	69 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2017S00070 - ECOLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEURE D'ART DE BDX 2017	21/11/2017	60 000,00	5	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2017S00048 - TABLEAUX NUMERIQUES UDOGEC 33	20/06/2017	12 557,00	5	12 557,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2017S00049 - FIQ 2017 - QUARTIER CAUDERAN	05/07/2017	8 645,60	5	8 645,60	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2017S00050 - FIQ 2017 - QUARTIER BORDEAUX CENTRE	05/07/2017	7 662,00	5	7 662,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2017S00051 - FIQ 2017 - QUARTIERS NANSOUTY/SAINT-GENES	05/07/2017	10 626,97	5	10 626,97	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2017S00052 - FIQ 2017 - QUARTIERS CHARTRONS/GD PARC/JARDIN PUBL	05/07/2017	4 017,68	5	4 017,68	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2017S00065 - FOOTBALL CLUB BX FOND INVESTISSEMENT QUARTIERS	12/12/2017	1 000,00	5	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2017S00072 - FIQ 2017 - QUARTIERS ST AUGUSTIN/TAUZIN/DUPREUX	13/12/2017	1 199,00	5	1 199,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2019B00035 - GROUPE SCOLAIRE TIVOLI RIVIERE	11/04/2019	39 734,47	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2019B00137 - RESTRUCTURATION PISCINE GALIN (ELECTRICITE)	03/12/2019	25 816,40	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2019B00147 - RESTRUCTURATION PISCINE GALIN (CHAUFF-PLOMB)	17/12/2019	46 392,33	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2020B00033 - RESTRUCTU. PISCINE GALIN SERRURERIE - GARDES-CORPS	26/03/2020	13 893,86	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2020B00035 - CRECHE BENAUGE - PLOMBERIE	30/03/2020	20 662,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2020B00037 - ECOLE ELEMENTAIRE DUPATY - JARDIN DE TA SŒUR	01/04/2020	12 139,96	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2020B00092 - AF CRECHE ARMAND FAULAT	29/07/2020	0,01	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2020B00127 - AF CRECHE ARMAND FAULAT	27/08/2020	132 367,44	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2020B00198 - CRECHE BENAUGE VINCENT - ELECTRICITE	12/10/2020	10 844,91	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
31/12/2022	2020B00227 - RESTRUCTURATION ELEMENTAIRE A. DUPEUX (SERRURERIE)	30/10/2020	298,96	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2020B00278 - ELEMENTAIRE Q. LOUCHEUR - VRD - AMENAGT EXTERIEURS	14/12/2020	9 071,71	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2021B00035 - AF AMENAGEMENT PAYSAGER PARC DU GRAND PARC LOT 4	11/02/2021	20 086,70	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2021B00060 - RESTRUCTURATION PISCINE GALIN CLOISONS F.-PLAFONDS	09/03/2021	8 967,17	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2021B00166 - GYMNASSE PROMIS - STRUCTURE BOIS - COUVERTURE BARDA	26/08/2021	106 076,63	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2021B00194 - AMENAGEMENT VRD GYMNASSE GRAND PARC 3	01/10/2021	20 780,61	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2021B00196 - PLAINE C. BESSON - PELOUSES SYNTHETIQUES TERRAINS	01/10/2021	12 419,37	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2021B00207 - AVANCE S0085B PLACE SAINT MARTIAL AIRE DE JEUX	25/10/2021	9 750,83	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	015669 - TRACTO PELLE FIAT HITACHI - FB1024PS0310	19/11/2001	73 186,87	7	73 186,87	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	025031 - BALAYEUSE DULEVO 5000 CITY - 5000A00320	08/02/2002	240 106,50	7	108 485,77	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	040057 - BALAYEUSE RAVO COMPACT 540 - N0 SERIE 15263	01/04/2004	102 856,00	7	102 856,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	050023 - VEHICULE EXPERT 220C HDI-IMMAT 5824 SB 33	08/02/2005	57 078,50	7	57 078,50	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	060008 - BALAYEUSE CITYNET BA64	11/01/2006	69 157,53	7	69 157,53	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	060028 - BALAYEUSE BUFFALO	03/02/2006	47 361,60	7	47 361,60	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	100064 - BALAYEUSE SCHMIDT 294010485	08/03/2010	119 035,49	7	119 035,49	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2012M00131 - CAMION ISUZU - IMMATRICULATION B2501GB	02/01/2012	75 059,76	7	34 337,76	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	050177 - TONDEUSE KUBOTA F3560	18/10/2005	16 164,55	12	16 164,55	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	050178 - TONDEUSE KUBOTA F3560	18/10/2005	16 164,55	12	16 164,55	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	060116 - TRACTEUR JOHN DEERE	28/06/2006	30 067,44	12	30 067,44	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	060117 - TRACTEUR JOHN DEERE	28/06/2006	30 067,44	12	30 067,44	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	060120 - TRACTEUR JOHN DEERE	28/06/2006	30 067,44	12	30 067,44	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	080190 - BROYEUR ELIET PRO 2000	09/07/2008	11 777,02	20	9 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	080228 - TONDOBALAI AMAZONE	20/08/2008	12 662,77	5	12 662,77	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	080316 - GOUPIL G3	04/12/2008	13 741,86	20	13 741,86	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	090099 - TRACTEUR MONOAXE RAPID UNIVERS	27/04/2009	12 441,50	5	12 441,50	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2012M01218 - SCIE A RUBAN	31/07/2012	2 787,22	5	2 787,22	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2012M02231 - SOUFFLEUR	11/12/2012	591,00	12	591,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2013M00067 - DEBROUSSAILLEUSES	14/01/2013	1 243,19	20	1 243,19	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2013M00219 - DEBROUSSAILLEUSE	29/01/2013	2 144,25	5	2 144,25	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2013M00699 - DEBROUSSAILLEUSE	15/04/2013	2 241,71	20	2 241,71	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2014M01050 - TONDOBROYEUR	10/12/2014	3 161,66	5	2 528,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2015M00260 - TONDEUSES VIKING MA443C	10/02/2015	3 576,92	5	2 145,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
31/12/2022	2016M01047 - DEBROUSSAILLEUSE	02/12/2016	832,50	20	832,50	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	005232 - RENAULT MASTER 7407PF33	24/02/2000	21 124,77	7	21 124,77	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	005316 - RENAULT MASTER 3146PJ33	29/03/2000	23 262,16	7	23 262,16	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	005395 - RENAULT MASTER	28/11/2000	20 397,32	7	20 121,48	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	005396 - RENAULT MASTER 6502PH33	17/05/2000	20 397,32	7	20 397,32	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	005453 - RENAULT KANGOO EXPRESS 9073PG33	05/07/2000	11 994,42	7	11 994,42	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	005454 - RENAULT KANGOO EXPRESS 9074PG33	05/07/2000	12 275,71	7	12 275,71	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	005455 - RENAULT KANGOO EXPRESS 9075PG33	05/07/2000	12 720,64	7	12 720,64	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	005457 - RENAULT KANGOO EXPRESS 9077PG33	05/07/2000	11 913,52	7	11 913,52	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	005611 - RENAULT KANGOO 9811PG33	28/11/2000	11 290,26	7	11 290,26	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	015317 - CAMION MERCEDES ATEGO 9478PW33	15/03/2001	89 979,37	7	89 979,37	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	015319 - IVECO DAILY 35C9 BENNE 7997PW33	17/03/2001	29 045,01	7	29 045,01	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	015382 - CAMIONNETTE RENAULT MASCOTTE 8455PX33	23/04/2001	29 172,64	7	29 172,64	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	015417 - CITROEN BERLINGO DIESEL 7CV 6339PX33	01/06/2001	11 866,89	7	11 866,89	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	015500 - RENAULT MASTER 1907 QA 33	09/07/2001	23 176,75	7	23 176,75	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	015502 - RENAULT MASTER 1920QA33	09/07/2001	22 941,55	7	22 941,55	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	015664 - RENAULT KANGOO 451QF33	16/11/2011	9 422,58	7	9 422,58	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	015667 - SCOOTER 1921QH33	16/11/2001	14 473,28	7	14 473,28	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	015685 - RENAULT MASTER 8837QF33	23/11/2001	21 727,05	7	21 727,05	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	015692 - CITROEN BERLINGO 6225QF33	27/11/2001	10 503,98	7	10 503,98	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	015695 - CITROEN BERLINGO 6230QF33	27/11/2001	10 326,64	7	10 326,64	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	015697 - CITROEN BERLINGO 6229QF33	27/11/2001	10 171,68	7	10 171,68	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	025081 - PICK UP 4X4 BENNE 4938QM33	02/04/2002	21 904,93	7	21 904,43	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	025189 - IVECO DAILY 35C11D 6516QX33	14/11/2002	34 086,00	7	34 086,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	025190 - IVECO DAILY 35C11 2921QX33	14/11/2002	29 302,00	7	29 302,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	025191 - IVECO DAILY 35C11 2917QX33	14/11/2002	29 302,00	7	29 302,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	025193 - BERLINGO CITROEN X 1,9DI 6262QX33	18/11/2002	9 782,00	7	9 782,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	025209 - RENAULT KANGOO 3400QY33	03/12/2002	9 202,11	7	9 202,11	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	025210 - RENAULT KANGOO 3396QY33	03/12/2002	9 927,52	7	9 927,52	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	025211 - RENAULT KANGOO 3401QY33	03/12/2002	9 202,11	7	9 202,11	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	025213 - RENAULT MASTER 4939QY33	03/12/2002	22 219,07	7	22 219,07	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	025215 - RENAULT MASTER 8086QX33	03/12/2002	19 014,27	7	19 014,27	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	025216 - RENAULT TRAFIC 8087QX33	03/12/2002	16 142,24	7	16 142,24	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	025220 - RENAULT MASTER 3399QY33	03/12/2002	18 896,98	7	18 896,98	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	030507 - KANGOO 7CV 7979QZ33	15/01/2003	9 859,61	7	9 859,61	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	030513 - MASTER FOURGON 215QZ33	27/01/2003	19 944,40	7	19 944,40	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	030514 - MASTER FOURGON 214QZ33	27/01/2003	19 944,40	7	19 944,40	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
31/12/2022	040007 - PIAGGIO 3137RM33	20/01/2004	15 710,66	7	15 710,66	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	040008 - PIAGGIO 3159RM33	20/01/2004	15 710,66	7	15 710,66	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	040010 - PIAGGIO 7081RM33	20/01/2004	16 912,64	7	16 912,64	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	040028 - CITROEN BERLINGO 3883RN33	17/02/2004	10 339,20	7	10 339,20	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	040031 - CITROEN JUMPER 3873RN33	17/02/2004	16 006,79	7	16 006,79	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	040032 - CITROEN BERLINGO 3882RN33	17/02/2004	10 281,61	5	10 281,61	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	040034 - CITROEN BERLINGO 3885RN33	17/02/2004	9 170,93	7	9 170,93	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	040035 - CITROEN JUMPY 3880RN33	17/02/2004	13 589,91	7	13 589,91	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	040046 - CITROEN JUMPER 3717RP33	15/03/2004	19 813,65	7	19 813,65	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	040047 - CITROEN JUMPER 2362RP33	15/03/2004	20 179,63	7	20 179,63	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	040062 - CITROEN JUMPER 7443RQ33	02/04/2004	25 287,03	7	25 287,03	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	050022 - CITROEN FOURGON 3378SB33	08/02/2004	14 168,59	7	14 168,59	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	050044 - CAMIONNETTE IVECO TYPE 35C12D 4467SD33	04/03/2005	32 643,62	7	32 643,62	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	050067 - RENAULT MASCOTT 6227SD33	25/03/2005	38 343,71	7	38 343,71	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	050071 - CAMIONNETTE IVECO 35C12	31/03/2005	30 251,62	7	30 251,62	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	050083 - BENNE TRANSPORT 16M3	18/04/2005	7 271,68	7	7 271,68	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	050100 - RENAULT MASTER 9252SB33	12/05/2005	21 542,34	7	21 542,34	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	050160 - CAMION GRUE 26 T MERCEDES 9018SF33	06/09/2005	157 651,94	7	157 651,94	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	060030 - KANGOO 6071SP33	03/02/2006	9 417,44	5	9 417,44	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	060031 - KANGOO 6068SP33	03/02/2006	9 417,44	5	9 417,44	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	060033 - KANGOO 6072SP33	03/02/2006	9 417,44	5	9 417,44	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	060042 - FOURGON 330 LS TD 100 9509SQ33	09/02/2006	19 381,18	7	19 381,18	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	060045 - FOURGON 260CP TD 85 9508SQ33	09/02/2006	16 333,29	7	16 333,29	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	060046 - FOURGON 260 CP TD 85 9507SQ33	09/02/2006	14 510,59	5	14 510,59	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	060087 - PORTER TIPPER PIAGGIO 8029SR33	14/04/2006	14 856,29	5	14 856,29	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	060163 - PIAGGIO TIPPER QUARGO 7734TB33	19/10/2006	13 261,83	5	13 261,83	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	060164 - PIAGGIO TIPPER QUARGO 7738TB33	19/10/2006	13 261,83	5	13 261,82	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	060166 - PIAGGIO TIPPER QUARGO 7732TB33	19/10/2006	13 261,82	5	13 261,82	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	060180 - FOURGON FORD 7386TC33	14/11/2006	19 046,66	7	19 046,66	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	070094 - CAMION IVECO DAILY 35C12 7287TM33	06/07/2007	45 552,65	7	45 552,65	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	080048 - IVECO DAILY 35C12V12 5417TX33	19/02/2008	39 698,83	7	31 403,37	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	080050 - IVECO DAILY 35C12V12 5416TX33	19/02/2008	39 698,83	7	31 403,37	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	080073 - JUMPER HDI 8650 TY 33	10/03/2008	26 943,76	7	21 206,55	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	080074 - JUMPER HDI 8649TY33	10/03/2008	25 113,28	7	21 164,09	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	080170 - PIAGGIO PORTER BLANC 3730 VC 33	24/06/2008	14 950,00	5	14 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	080174 - AMENAGEMENT JUMPER 8650TY33	30/06/2008	5 737,21	7	5 737,21	0,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
31/12/2022	080232 - CAMIONNETTE BENNE ISUZU 8407VF33	26/08/2008	36 657,40	7	36 657,40	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	080243 - COMBI JUMPY HDI 90 2988VG33	16/09/2008	26 358,71	7	19 079,85	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	080311 - BERLINGO 1708VK33	01/12/2008	13 881,91	5	12 335,48	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	090204 - FOURGON 3T5	17/11/2009	38 104,56	7	38 104,56	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	100043 - FOURGON 3M5 BENNE ISUZU	15/02/2010	38 104,56	7	38 104,56	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	100127 - CITROEN JUMPER L3H2	05/08/2010	24 545,35	7	24 545,35	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	100133 - JUMPER CITROEN COMB	02/07/2010	21 216,47	7	21 216,47	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	110019 - CAMIONNETTE ISUZU	01/02/2011	47 242,00	7	40 488,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	110028 - MOTO HONDA NT700VAA	10/02/2011	9 098,41	5	9 098,41	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	110029 - MOTO HONDA NT700VAA	14/02/2011	9 098,41	5	9 098,41	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	110030 - MOTO HONDA NT700VAA	14/02/2011	9 098,41	5	9 098,41	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	110246 - JUMPY FOURGON 1000 L1H1 HDI 90	15/12/2011	24 485,03	7	20 982,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2012M00799 - GYROPODES I2 PATROLLER	23/05/2012	9 387,32	7	9 387,32	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2012M00802 - GYROPODES I2 PATROLLER	23/05/2012	9 387,32	7	9 387,32	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2012M01392 - GITANE PIXEL	06/09/2012	253,88	7	253,88	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2012M01395 - GITANE PIXEL	06/09/2012	253,88	5	253,88	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2012M01429 - VEHICULE GOUPIL CK-387-AH	13/09/2012	16 390,65	7	14 049,65	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2012M01500 - KANGOO CK-055-VX	26/09/2012	14 411,84	5	14 411,84	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2013M00594 - RENAULT KANGOO VP EXPRESSION 1.6 16V 105 BVA	28/03/2013	14 909,42	7	11 924,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2013M00849 - GYROPODES SEGWAY I2 PATROLLER	06/05/2013	8 897,12	7	7 116,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2013M00851 - GYROPODES SEGWAY I2 PATROLLER	06/05/2013	8 897,12	7	7 116,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2013M00853 - GYROPODES SEGWAY I2 PATROLLER	06/05/2013	8 897,12	7	7 116,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2013M00855 - GYROPODES SEGWAY I2 PATROLLER	06/05/2013	8 897,12	7	7 116,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2013M01112 - VELO GITANE 1930 NOIR	25/06/2013	260,25	7	260,25	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2013M01392 - RENAULT KANGOO ZEN DCI 90 CY-596-EG	25/09/2013	15 571,16	7	15 571,16	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2013M01579 - VELO GITANE 1930 NOIR	08/11/2013	216,38	7	216,38	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2015M00317 - VELO GITANE PIXEL NOIR	18/02/2015	331,50	7	331,50	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2015M00478 - VELO GITANE PIXEL	10/04/2015	313,50	7	313,50	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2016M00322 - GOUPIL G3S N1 COURT DX196LN	26/11/2015	17 273,48	7	9 872,48	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2016M00324 - FAC 75761 GOUPIL G3S N1 COURT DX161LN	26/11/2015	17 273,48	7	9 872,48	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	970115 - BALAYEUSE ASPIRATRICE MAJOR	10/04/1997	119 714,93	7	119 714,93	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2014M00502 - MATERIEL PEPINIERE DARWIN	22/05/2014	63 321,60	7	36 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2014M00657 - TABLE ARISTOMAT 2032 GL	08/07/2014	100 800,00	7	57 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2014M00795 - MACHINE ATELIER SIGNALETIQUE	11/09/2014	113 313,60	7	64 748,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
31/12/2022	2014M01108 - PERFORATEUR PERFOSAR DATEUR NUMERATEUR	24/11/2014	17 420,40	7	9 952,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2016M00045 - DIVERS MATERIELS	12/01/2016	511 306,07	3	340 871,07	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2016M00067 - POLICE MUNICIPALE - MATERIELS	14/01/2016	1 288,91	3	859,91	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2016M00272 - RH - MATERIELS	25/02/2016	4 752,00	3	3 168,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2022	2016M00662 - PISCINE - MATERIEL	18/07/2016	8 028,24	3	5 352,24	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS</b>	<b>B13</b>

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	6 830 000,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	8 177 926,57
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	8 430 108,98

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>B15.1</b>

**B15.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>108 060,00</b>
65748	FONDS DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL - D-2021/427	5 000,00
65748	FONDS DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL - D-2021/427	30 000,00
65748	FONDS DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL - D-2021/427	3 560,00
65748	FONDS DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL - D-2021/427	30 000,00
65748	FONDS DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL - D-2021/414	2 500,00
65748	FONDS DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL - D-2021/427	2 000,00
65748	FONDS DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL - D-2021/427	15 000,00
65748	FONDS DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL - D-2022/180	20 000,00
66	Charges financières	0,00
67	<b>Charges spécifiques</b>	<b>0,00</b>
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>108 060,00</b>
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>108 060,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D’INVESTISSEMENT</b>	<b>B15.2</b>

**B15.2 – SECTION D’INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES – MANDATS EMIS</b>		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>26 596 279,40</b>	<b>26 548 736,23</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>26 308 279,40</b>	<b>26 284 568,23</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	26 297 000,00	26 273 288,83
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	11 279,40	11 279,40
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>288 000,00</b>	<b>264 168,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	288 000,00	264 168,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>26 548 736,23</b>	<b>21 263 557,10</b>	<b>23 567 900,37</b>	<b>71 380 193,70</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>86 817 052,79</b>	<b>III 40 526 211,91</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>12 313 241,65</b>	<b>12 154 252,19</b>
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	8 790 000,00	8 794 800,43
10226	Taxe d'aménagement (2)	2 961 274,65	2 961 247,65
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2743	Prêts au personnel	10 000,00	3 180,10
2761	Créances avances en garanties d'emprunt	191 967,00	35 024,01
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	360 000,00	360 000,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>74 503 811,14</b>	<b>28 371 959,72</b>
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	515 869,70	501 170,70
28032	<i>Frais de recherche et de développement</i>	4 400,00	0,00
2804112	<i>Subv. Etat : Bâtiments, installations</i>	40 000,00	39 426,00
2804132	<i>Subv. Dpt : Bâtiments, installations</i>	18 000,00	17 785,00
28041412	<i>Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations</i>	53 100,00	53 048,13
28041511	<i>Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel</i>	97 000,00	96 290,00
28041512	<i>Subv. Grpt : Bâtiments, installations</i>	210 824,00	170 912,00
280415321	<i>CCAS : Bien mobilier, matériel</i>	24 000,00	22 583,00
280415322	<i>CCAS : Bâtiments, installations</i>	128 498,70	97 249,35
28041581	<i>Autres grpts-Biens mob., mat. et études</i>	90 200,00	78 200,00
28041582	<i>Autres grpts - Bâtiments et installat°</i>	186 210,45	186 210,45
2804181	<i>Autres org pub - Biens mob, mat, études</i>	88 866,00	51 733,00
2804182	<i>Autres org pub - Bât. et installations</i>	80 000,00	79 986,00

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	397 270,00	397 270,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	99 106,25	99 106,25
280422	Privé - Bâtiments et installations	2 805 182,00	2 805 182,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	291 000,00	288 674,00
2804413	Sub nat org pub-Proj infrastruct int nat	214 000,00	213 368,00
28046	Attributions compensation investissement	15 370 000,00	15 366 027,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	25 743,60	21 691,60
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	96 816,90	84 608,90
28128	Autres aménagements de terrains	56 147,70	14 819,00
281321	Immeubles de rapport	152 054,00	152 054,00
28152	Installations de voirie	1 185,00	1 185,00
2815731	Matériel roulant	101 758,30	7 060,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	596 344,00	395 944,32
281828	Autres matériels de transport	115 000,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	9 000,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	1 055 725,60	989 446,93
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	546 205,50	497 616,50
28186	Cheptel	2 000,00	1 625,00
28188	Autres immo. corporelles	3 862 211,30	3 730 750,47
2826	Biens histo. et cult. - dépenses amorti.	1 373 068,00	1 228 564,05
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4815	Charges liées à crise sanitaire Covid-19	682 378,00	682 373,07
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 830 000,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	38 284 646,14	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>40 526 211,91</b>	<b>5 304 011,57</b>	<b>0,00</b>	<b>41 270 725,14</b>	<b>87 100 948,62</b>

	<b>Montant</b>	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>71 380 193,70</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>87 100 948,62</b>
<b>Solde</b>	V = IV – II (5)	<b>15 720 754,92</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>	<b>C2.1</b>

**SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
P065E05	AP 2012 Ecoles	20, 21, 23	1 204 901,12	0,00	831,59	0,00	0,00	831,59	831,60	-0,01
P156E03	AP 2012 Petite enfance	20, 21, 23	3 543 025,64	0,00	1 038 676,52	0,00	0,00	1 038 676,52	63 502,06	975 174,46
P021E07	AP 2013 - Equipements culturels	21, 23	180 748,85	0,00	647 037,48	0,00	0,00	647 037,48	3 198,99	643 838,49
P061E03	AP 2013 - Equipements sportifs	23	3 053,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P080E04	AP 2013 - Equipements vie associative	23	33 386,61	-33 386,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P037E06	AP 2013 - Paysages urbains	20, 21, 23	2 499 420,30	0,00	415 020,73	0,00	0,00	415 020,73	3 735,70	411 285,03
P021E08	AP 2015 - Lecture publique	21, 23	335 503,99	0,00	27 996,16	0,00	0,00	27 996,16	256,83	27 739,33
P002E09	AP 2015 - Monuments Historiques	20, 23	0,00	3 295 000,00	10 986 287,03	0,00	0,00	10 986 287,03	2 443 935,35	8 542 351,68
P156E05	AP 2015 - Petite enfance	20, 23	162 200,80	0,00	42 049,09	0,00	0,00	42 049,09	1 268,34	40 780,75
P061E05	AP 2015 - équipements sportifs	20, 23	1 108 287,04	0,00	11 094 684,48	0,00	0,00	11 094 684,48	6 383 160,57	4 711 523,91
P037E07	AP 2016 - Paysages urbains	20, 21, 23	3 186 261,10	0,00	1 494 247,06	0,00	0,00	1 494 247,06	767 407,86	726 839,20
P148E06	AP 2017 - Eclairage public	23	287 159,50	-287 159,50	1 001 731,50	0,00	0,00	1 001 731,50	257 146,03	744 585,47
P065E17	AP 2017 - Ecoles	20, 21, 23	7 361 532,39	5 338 672,00	8 230 313,70	0,00	0,00	8 230 313,70	4 857 716,68	3 372 597,02
P065E16	AP 2017 - GER et Equipements des Ecoles	20, 21, 23	873 114,62	-749 212,96	900 681,57	0,00	0,00	900 681,57	208 113,53	692 568,04
P023E08	AP 2017 - GER et sécurité bâtiments culturels	21, 23	29 705,37	-29 612,27	148 257,65	0,00	0,00	148 257,65	22 408,99	125 848,66
P061E15	AP 2017 - GER et sécurité équipements sportifs	20, 21, 23	93 767,09	-77 180,22	34 115,28	0,00	0,00	34 115,28	4 178,06	29 937,22
P053E05	AP 2017 - Gestion salles et stades	20, 23	129 289,63	0,00	1 166 704,63	0,00	0,00	1 166 704,63	937 279,22	229 425,41
P060E05	AP 2017 - Gestion salles et stades	21, 23	196 257,74	0,00	6 289,44	0,00	0,00	6 289,44	0,00	6 289,44
P031E12	AP 2017 - Logement	204	177 732,00	-177 732,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P156E04	AP 2017 - Petite enfance	20, 21, 23	5 463 604,26	0,00	5 479 682,05	0,00	0,00	5 479 682,05	3 908 176,35	1 571 505,70
P158E10	AP 2017 - Stationnement	21, 23	3 014,84	0,00	1 902,00	0,00	0,00	1 902,00	0,00	1 902,00
P037E10	AP 2017 -Proximité	20, 21, 23	164 935,03	-3 040,89	240 427,61	0,00	0,00	240 427,61	112 604,05	127 823,56
P021E09	AP 2017 Equipements culturels	23	5 443 106,16	3 970 000,00	2 863 611,78	0,00	0,00	2 863 611,78	16 652,69	2 846 959,09

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
P080E09	AP 2017 Equipements vie associative	20, 21, 23	9 739 398,05	0,00	1 341 742,69	0,00	0,00	1 341 742,69	802 360,12	539 382,57
P059E09	AP 2018 - GER Piscine et matériel	21	0,00	0,00	4 079,89	0,00	0,00	4 079,89	0,00	4 079,89
P053E08	AP 2018 - GER Piscine et matériel	21, 23	7 066,96	-1 047,74	6 241,14	0,00	0,00	6 241,14	5 211,54	1 029,60
P152E07	AP 2018 Amélioration rénovations des équipements culturels	23	0,00	550 000,00	2 113 223,84	0,00	0,00	2 113 223,84	1 431 501,14	681 722,70
P008E08	AP CCTV	20, 21, 23	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
P147E10	AP Plan de mise en accessibilité ERP IOP	20, 21, 23	37 537 968,98	0,00	18 689 965,11	0,00	0,00	18 689 965,11	4 928 537,18	13 761 427,93
P104E13	Bâtiments administratifs : GER Rénov <sup>s</sup> écurité AP 2021	20, 21, 23	0,00	10 000 000,00	3 583 368,24	0,00	0,00	3 583 368,24	462 522,30	3 120 845,94
P023E09	Bâtiments culturels : GER Rénovation et sécurité AP21	23	0,00	0,00	48 245,92	0,00	0,00	48 245,92	10 872,58	37 373,34
P031E14	Concession d'Aménagement In Cité 2022-2025 AP	204	0,00	3 800 000,00	3 800 000,00	0,00	0,00	3 800 000,00	1 000 000,00	2 800 000,00
P034E26	Contrôle d'accès AP 2021	21, 23	1 049 268,43	0,00	1 419 220,30	0,00	0,00	1 419 220,30	516 579,48	902 640,82
P156E12	Crèches - Equipements et mobilier 2021	21	0,00	1 460 000,00	622 301,73	0,00	0,00	622 301,73	325 383,79	296 917,94
P156E11	Crèches : Aménagements extérieurs, végétalisation AP2021	20, 21, 23	875 827,52	0,00	2 337 729,53	0,00	0,00	2 337 729,53	713 512,08	1 624 217,45
P156E09	Crèches : GER Rénovation sécurité études AP 2021	20, 21, 23	1 916 493,15	0,00	1 953 285,35	0,00	0,00	1 953 285,35	973 720,96	979 564,39
P148E07	Eclairage public - AP 2021	20, 23	10 147 424,81	0,00	6 349 420,82	0,00	0,00	6 349 420,82	1 576 677,74	4 772 743,08
P065E18	Ecoles : GER Renovation Sécurité Equipements AP 2021	20, 21, 23	14 746 674,32	0,00	17 134 145,45	0,00	0,00	17 134 145,45	7 408 964,02	9 725 181,43
P108E05	Efficacité énergétique et ENR AP	20, 23	0,00	6 000 000,00	1 921 176,40	0,00	0,00	1 921 176,40	0,00	1 921 176,40
P080E14	Equipements associatifs - GER Rénovation Sécurité AP 2021	20, 21, 23	513 760,94	400 000,00	349 301,29	0,00	0,00	349 301,29	87 887,47	261 413,82
P152E12	Equipements culturels -GER, Rénovation et Sécurité AP 2021	20, 21, 23	2 559 563,54	0,00	7 806 725,42	0,00	0,00	7 806 725,42	2 096 279,99	5 710 445,43
P061E19	Equipements sportifs - 2022	20, 23	0,00	29 785 000,00	7 195 717,98	0,00	0,00	7 195 717,98	1 359 882,68	5 835 835,30
P061E17	Equipements sportifs - GER, Rénovation et Sécurité AP 2021	20, 21, 23	0,00	13 512 200,00	6 141 083,11	0,00	0,00	6 141 083,11	1 869 738,19	4 271 344,92
P037E11	Espaces verts : GER Réhabilitation Sécurité Etudes AP 2021	20, 21, 23	6 094 623,00	0,00	2 871 933,21	0,00	0,00	2 871 933,21	1 374 235,10	1 497 698,11
P085E05	GER Rénovation Sécurité Cimetière 2021	20, 23	0,00	1 740 000,00	592 602,00	0,00	0,00	592 602,00	124 862,88	467 739,12
P031E13	Logement AP 2021	204	16 564 218,87	0,00	4 479 255,94	0,00	0,00	4 479 255,94	3 622 275,11	856 980,83
P042E06	Marché des capucins travaux	23	16 500,00	0,00	169 375,23	0,00	0,00	169 375,23	52 581,45	116 793,78
P002E12	Monuments historique : GER, Rénovation et sécurité AP 2021	20, 23	3 939 126,94	0,00	639 317,12	0,00	0,00	639 317,12	202 985,46	436 331,66

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
P032E21	PRU Aménagements paysagers et jardins 2022	20, 21, 23	0,00	5 484 000,00	93 822,99	0,00	0,00	93 822,99	59 887,04	33 935,95
P151E11	Patrimoine culturel : GER, Rénov. Sécurité et Mobilier AP 2021	20, 23	1 746 602,94	0,00	831 799,31	0,00	0,00	831 799,31	292 131,81	539 667,50
P037E13	Paysages urbains 2022	20, 21, 23	0,00	8 475 000,00	515 679,00	0,00	0,00	515 679,00	97 761,70	417 917,30
P037E12	Performance et plans environnementaux - AP 2021	20, 21, 23	1 176 739,40	0,00	2 340 459,25	0,00	0,00	2 340 459,25	1 349 594,04	990 865,21
P053E07	Piscines - GER, Rénovation et Sécurité AP 2021	21, 23	773 468,88	-740 000,00	80 909,58	0,00	0,00	80 909,58	0,00	80 909,58
P041E19	Police municipale : moyens généraux vidéoprotection AP 2021	21, 23	496 593,41	0,00	545 092,64	0,00	0,00	545 092,64	252 286,95	292 805,69
P104E09	Réaménagement site P.Trébod	23	390 000,00	0,00	351 988,61	0,00	0,00	351 988,61	218 595,30	133 393,31
P052E09	Stade Chaban Delmas - GER Sécurité 2021	20, 23	0,00	2 724 000,00	1 338 310,95	0,00	0,00	1 338 310,95	502 548,19	835 762,76
P158E09	Stationnement AP 2021	21	371 684,40	0,00	914 556,38	0,00	0,00	914 556,38	430 806,60	483 749,78
P152E13	Subvention Fondation Cité du vin équipements numériques AP	204	0,00	894 000,00	700 000,00	0,00	0,00	700 000,00	432 000,00	268 000,00
P061E18	Terrains de sports - GER, Rénovation et sécurité AP 2021	20, 21, 23	8 050 116,61	-7 859 079,11	1 056 295,07	0,00	0,00	1 056 295,07	932 477,21	123 817,86
P042E13	Travaux du bâtiment du marché des Capucins	23	0,00	1 000 000,00	290 313,00	0,00	0,00	290 313,00	184 266,71	106 046,29
<b>TOTAL</b>			<b>151 993 128,69</b>	<b>88 470 420,70</b>	<b>146 449 231,84</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>146 449 231,84</b>	<b>55 690 499,71</b>	<b>90 758 732,13</b>

\* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	2,45	1,63

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT</b>	<b>C2.2</b>

**SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
<b>TOTAL</b>			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

\* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
<b>Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>D1</b>

**ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

**Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale**

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Prélèvement sur le produit des jeux dans les casinos	0,00	8 506 054,78	8 506 054,78	0,00
Libéralités reçues Libéralités reçues	0,00	24 300,00	24 300,00	0,00
Libéralités reçues Libéralités reçues	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00
Libéralités reçues Libéralités reçues	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
Libéralités reçues	0,00	151 000,00	151 000,00	0,00
Libéralités reçues	0,00	91 000,00	96 400,00	-5 400,00
Libéralités reçues	0,00	23 817,00	23 817,00	0,00
Libéralités reçues	0,00	146 400,00	216 600,00	-70 200,00
Libéralités reçues	0,00	150 000,00	525 000,00	-375 000,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>9 157 571,78</b>	<b>9 608 171,78</b>	<b>-450 600,00</b>

**Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Prélèvement sur le produit des jeux dans les casinos**

<b>Reste à employer au 01/01/N</b>		<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>		
Article	Libellé article	Montant
7317	Impôts et taxes spécifiques liées aux activités de services	8 506 054,78
<b>Total</b>		<b>8 506 054,78</b>

<b>Dépenses</b>		
Article	Libellé article	Montant
2138	P036O001 - Jardin Botanique	83 035,80
2312	P131O021 - Golf	203 709,99
2313	P053O074 - Espaces sportifs des quais	29 327,37
2313	P002O046 - Flèche St Michel	1 871 903,23
2313	P013O008 - Centre Jean moulin	137 961,32
2313	P021O040 - Bibliothèque Cauderan	256,83
2313	P021O043 - MADD	16 652,69
2313	P021O048 - Museum Réhab et restructuration	503,28
2313	P037O019 - Place Gambetta	426 683,87
2313	P061O019 - Niel Hortense Espace sportif	123 466,79
2313	P061O087 - Skate parc des quai	760 645,72
2313	P061O079 - Centre émulation nautique de bordeaux	5 753,84
2313	P061O097 - Centre de voile	8 091,00
2313	P052O006 - Stade Chaban-Delmas	618 032,80
2313	P052O009 - Stade Chaban Delmas	196 878,72
2313	P131O003 - Patinoire	115 499,34
2313	P131O016 - Stadium	5 133,34
2313	P131O021 - Golf	4 430,92
2313	P152O010 - CAPC	6 885,84
2313	P152O016 - Bibliothèque Mériadeck	32 386,51
2313	P152O034 - Musée d'Aquitaine	79 769,90
2313	P152O004 - Conservatoire Jacques Thibaud	25 325,74

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Prélèvement sur le produit des jeux dans les casinos</b>		
2313	P152O024 - Grand Théâtre	180 725,42
2313	P152O030 - TNBA	46 483,21
2313	P152O033 - Base sous-marine	1 420 951,30
2313	P151O001 - Patrimoine	265 743,49
2313	P152O044 - Patrimoine	1 839 816,52
<b>Total</b>		<b>8 506 054,78</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>		<b>0,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Libéralités reçues Libéralités reçues</b>		
<b>Reste à employer au 01/01/N</b>		<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>		
Article	Libellé article	Montant
756	P010O003 - Mécénat - Nessence	24 300,00
<b>Total</b>		<b>24 300,00</b>
<b>Dépenses</b>		
Article	Libellé article	Montant
2188	P152O004 - Conservatoire Jacques Thibaud	24 300,00
<b>Total</b>		<b>24 300,00</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>		<b>0,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Libéralités reçues Libéralités reçues</b>		
<b>Reste à employer au 01/01/N</b>		<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>		
Article	Libellé article	Montant
756	P012O002 - Mécénat - Association des amis du CAPC	20 000,00
756	P012O002 - Mécénat - Association des amis du CAPC	40 000,00
<b>Total</b>		<b>60 000,00</b>
<b>Dépenses</b>		
Article	Libellé article	Montant
2316	P012O003 - Musée CAPC	36 000,00
6236	P012O001 - Musée CAPC	24 000,00
<b>Total</b>		<b>60 000,00</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>		<b>0,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Libéralités reçues Libéralités reçues</b>		
<b>Reste à employer au 01/01/N</b>		<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>		
Article	Libellé article	Montant
756	P013O002 - Mécénat Mutualia territoires solidaires	5 000,00
<b>Total</b>		<b>5 000,00</b>
<b>Dépenses</b>		
Article	Libellé article	Montant
2316	P013O004 - Musée d'Aquitaine	5 000,00
<b>Total</b>		<b>5 000,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Libéralités reçues Libéralités reçues</b>	
<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>	<b>0,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Libéralités reçues</b>		
<b>Reste à employer au 01/01/N</b>		
<b>0,00</b>		
<b>Recettes</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>
756	P014O002 - Dons et legs - Fonds d'initiative Lafite	2 000,00
756	P014O002 - Dons et legs - Fondation d'entreprise Hermès	5 000,00
756	P014O002 - Dons et legs - Sébastien Breteau	5 000,00
756	P014O002 - Dons et legs - Assoc des spécialistes de la céramique collée	4 000,00
756	P014O002 - Dons et legs - SCCV Tivoli	25 000,00
756	P014O002 - Dons et legs - Fondation Roi Baudouin	110 000,00
<b>Total</b>		<b>151 000,00</b>
<b>Dépenses</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>
21621	P015O003 - Musée des beaux arts	5 000,00
2316	P014O003 - Musée d'arts décoratifs et design	7 000,00
6228	P014O001 - Musée d'arts décoratifs et design	123 600,00
6236	P014O002 - Musée d'arts décoratifs et design	5 800,00
6236	P014O001 - Musée d'arts décoratifs et design	9 600,00
<b>Total</b>		<b>151 000,00</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>		<b>0,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Libéralités reçues</b>		
<b>Reste à employer au 01/01/N</b>		
<b>0,00</b>		
<b>Recettes</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>
756	P015O002 - Dons et legs - Fondation d'entreprise AG2R	20 000,00
756	P015O002 - Dons et legs - Fondation d'entreprise AG2R	20 000,00
756	P015O002 - Dons et legs - Socultur Cultura	20 000,00
756	P015O002 - Dons et legs - Echos judiciaires girondins	2 000,00
756	P015O002 - Dons et legs - Fondation Philippine de Rothsc	4 000,00
756	P015O002 - Dons et legs - Schroder et Shyler	25 000,00
<b>Total</b>		<b>91 000,00</b>
<b>Dépenses</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>
2316	P015O003 - Musée des beaux arts	31 500,00
6236	P015O001 - Musée des Beaux Arts	35 900,00
6236	P015O002 - Musée des Beaux Arts	5 500,00
6236	P015O003 - Musée des Beaux Arts	23 500,00
<b>Total</b>		<b>96 400,00</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>		<b>-5 400,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Libéralités reçues</b>	
<b>Reste à employer au 01/01/N</b>	
<b>0,00</b>	

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Libéralités reçues</b>		
<b>Recettes</b>		
Article	Libellé article	Montant
756	P016O002 - Dons et legs - Arthus Bertrand	150,00
756	P016O002 - Dons et legs - J.A Delmas	8 667,00
756	P016O002 - Dons et legs - J.A Delmas	15 000,00
<b>Total</b>		<b>23 817,00</b>
<b>Dépenses</b>		
Article	Libellé article	Montant
2316	P016O003 - Museum histoire naturelle	150,00
2316	P016O003 - Museum histoire naturelle	8 667,00
2316	P016O003 - Museum histoire naturelle	15 000,00
<b>Total</b>		<b>23 817,00</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>		<b>0,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Libéralités reçues</b>		
		<b>Reste à employer au 01/01/N</b>
		<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>		
Article	Libellé article	Montant
756	P022O005 - Mécénats - Château Haut-Bailly-Wilmers	110 000,00
756	P014O001 - Mécénats - Fonds d'initiative Lafite	10 000,00
756	P014O002 - Mécénats - Fonds dentreprise Hermès	23 000,00
756	P014O002 - Mécénats - Château Haut-Bailly-Wilmers	3 400,00
<b>Total</b>		<b>146 400,00</b>
<b>Dépenses</b>		
Article	Libellé article	Montant
6068	P014O001 - Musée d'arts décoratifs et design	49 300,00
6228	P014O001 - Musée d'arts décoratifs et design	167 300,00
<b>Total</b>		<b>216 600,00</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>		<b>-70 200,00</b>

<b>Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Libéralités reçues</b>		
		<b>Reste à employer au 01/01/N</b>
		<b>0,00</b>
<b>Recettes</b>		
Article	Libellé article	Montant
756	P022O005 - Mécénats- Fondation Roi Baudouin	150 000,00
<b>Total</b>		<b>150 000,00</b>
<b>Dépenses</b>		
Article	Libellé article	Montant
6228	P012O001 - Musée CAPC	525 000,00
<b>Total</b>		<b>525 000,00</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N (3)</b>		<b>-375 000,00</b>

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.



(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>D2.2.1</b>

## secteur Auditorium (1)

		INVESTISSEMENT		
MANDATS EMIS		TITRES EMIS		
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	13 Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	16 Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	0,00	20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00	204 Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	0,00	21 Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00	22 Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00	23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	26 Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27 Autres immobilisations financières	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		
45	Travaux pour le compte de tiers	0,00	45 Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	0,00
	<b>Total dépenses réelles et mixtes</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes réelles et mixtes</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	040 Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	041 Opérations patrimoniales	0,00
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(1)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>D2.2.1</b>

**secteur Auditorium (1)**

FONCTIONNEMENT				
MANDATS EMIS		TITRES EMIS		
011	Charges à caractère général	0,00	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	731 Fiscalité locale	0,00
			74 Dotations et participations	0,00
			75 Autres produits de gestion courante	1 000 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges	0,00
66	Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	77 Produits spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00
<b>Total dépenses réelles et mixtes</b>		<b>0,00</b>	<b>Total recettes réelles et mixtes</b>	<b>1 000 000,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	042 Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 000 000,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>0,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 000 000,00</b>

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>D2.2.1</b>

## secteur Boutiques des musées (1)

INVESTISSEMENT					
MANDATS EMIS		TITRES EMIS			
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	0,00	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00	204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	0,00	21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00	23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00			
45	Travaux pour le compte de tiers	0,00	45	Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	0,00
	<b>Total dépenses réelles et mixtes</b>	<b>0,00</b>		<b>Total recettes réelles et mixtes</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(1)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>D2.2.1</b>

**secteur Boutiques des musées (1)**

FONCTIONNEMENT				
MANDATS EMIS		TITRES EMIS		
011	Charges à caractère général	164 231,77	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	1 101 579,96
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	731 Fiscalité locale	0,00
			74 Dotations et participations	0,00
			75 Autres produits de gestion courante	50 033,36
014	Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges	0,00
66	Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	77 Produits spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00
<b>Total dépenses réelles et mixtes</b>		<b>164 231,77</b>	<b>Total recettes réelles et mixtes</b>	<b>1 151 613,32</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	042 Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>164 231,77</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 151 613,32</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>164 231,77</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>1 151 613,32</b>

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>D2.2.1</b>

**secteur CCTV (1)**

<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>MANDATS EMIS</b>		<b>TITRES EMIS</b>			
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	0,00	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00	204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	0,00	21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00	23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00			
45	Travaux pour le compte de tiers	0,00	45	Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	0,00
	<b>Total dépenses réelles et mixtes</b>	<b>0,00</b>		<b>Total recettes réelles et mixtes</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00</b>

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(1)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>D2.2.1</b>

**secteur CCTV (1)**

FONCTIONNEMENT				
MANDATS EMIS		TITRES EMIS		
011	Charges à caractère général	0,00	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	731 Fiscalité locale	0,00
			74 Dotations et participations	0,00
			75 Autres produits de gestion courante	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges	0,00
66	Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	77 Produits spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00
<b>Total dépenses réelles et mixtes</b>		<b>0,00</b>	<b>Total recettes réelles et mixtes</b>	<b>0,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	042 Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>0,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>0,00</b>

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>D2.2.1</b>

**secteur Loyer (1)**

<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>MANDATS EMIS</b>		<b>TITRES EMIS</b>			
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	15 002,98	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00	204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	0,00	21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	46 483,21	23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00			
45	Travaux pour le compte de tiers	0,00	45	Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	0,00
<b>Total dépenses réelles et mixtes</b>		<b>61 486,19</b>	<b>Total recettes réelles et mixtes</b>		<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>61 486,19</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.



(1)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>D2.2.1</b>

**secteur Loyer (1)**

		<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>MANDATS EMIS</b>		<b>TITRES EMIS</b>		
011	Charges à caractère général	361 222,09	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	1 721 520,70
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	731 Fiscalité locale	0,00
			74 Dotations et participations	3 417 697,18
			75 Autres produits de gestion courante	1 285 073,04
014	Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges	0,00
66	Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67	Charges spécifiques	525,46	77 Produits spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00
<b>Total dépenses réelles et mixtes</b>		<b>361 747,55</b>	<b>Total recettes réelles et mixtes</b>	<b>6 424 290,92</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	042 Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>361 747,55</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 424 290,92</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>423 233,74</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>6 424 290,92</b>

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>D2.2.1</b>

**secteur divers (1)**

<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>MANDATS EMIS</b>		<b>TITRES EMIS</b>			
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	0,00	20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00	204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	38 181,36	21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00	22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00	23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	27	Autres immobilisations financières	0,00
Total des opérations d'équipement		0,00			
45	Travaux pour le compte de tiers	0,00	45	Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	0,00
<b>Total dépenses réelles et mixtes</b>		<b>38 181,36</b>	<b>Total recettes réelles et mixtes</b>		<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>38 181,36</b>	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(1)

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>D2.2.1</b>

**secteur divers (1)**

		<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>MANDATS EMIS</b>		<b>TITRES EMIS</b>		
011	Charges à caractère général	2 810 351,20	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	2 228 167,29
012	Charges de personnel et frais assimilés	71 381,59	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	0,00	731 Fiscalité locale	0,00
			74 Dotations et participations	0,00
			75 Autres produits de gestion courante	64 206,32
014	Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges	0,00
66	Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67	Charges spécifiques	30,33	77 Produits spécifiques	5 126 364,46
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00
<b>Total dépenses réelles et mixtes</b>		<b>2 881 763,12</b>	<b>Total recettes réelles et mixtes</b>	<b>7 418 738,07</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00	042 Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 881 763,12</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 418 738,07</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>2 919 944,48</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>7 418 738,07</b>

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>D2.2.2</b>

secteur Auditorium (1)

INVESTISSEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0,00</b>
-----------------------	-------------

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>D2.2.2</b>

**secteur Auditorium (1)**

INVESTISSEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>

<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>0,00</b>
-----------------------	--	-------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>D2.2.2</b>

## secteur Boutiques des musées (1)

INVESTISSEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>
<i>040</i>	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
<i>041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>	<i>0,00</i>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0,00</b>

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>D2.2.2</b>

**secteur Boutiques des musées (1)**

INVESTISSEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>

<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>0,00</b>
-----------------------	--	-------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>D2.2.2</b>

secteur CCTV (1)

INVESTISSEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00
2313	Constructions	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>0,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0,00</b>

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>D2.2.2</b>

**secteur CCTV (1)**

INVESTISSEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>

<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>0,00</b>
-----------------------	--	-------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>D2.2.2</b>

## secteur Loyer (1)

INVESTISSEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	15 002,98
2031	Frais d'études	15 002,98
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	46 483,21
2313	Constructions	46 483,21
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>61 486,19</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>61 486,19</b>

(1) Compléter par le nom du service assujéti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>D2.2.2</b>

secteur Loyer (1)

INVESTISSEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>

<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>0,00</b>
-----------------------	--	-------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>D2.2.2</b>

secteur divers (1)

INVESTISSEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (hors opération)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opération)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opération)	38 181,36
2115	Terrains bâtis	25 215,44
2188	Autres	12 965,92
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opération)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (hors opération)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>38 181,36</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>38 181,36</b>
-----------------------	------------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>D2.2.2</b>

secteur divers (1)

INVESTISSEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>

<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>0,00</b>
-----------------------	--	-------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>D2.2.3</b>

secteur Auditorium (1)

FONCTIONNEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		<i>0,00</i>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>0,00</b>

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>D2.2.3</b>

**secteur Auditorium (1)**

FONCTIONNEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000 000,00
752	Revenus des immeubles	1 000 000,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>1 000 000,00</b>

042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
<i>Total des recettes d'ordre</i>		<i>0,00</i>

<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 000 000,00</b>
-----------------------	--	---------------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>D2.2.3</b>

## secteur Boutiques des musées (1)

FONCTIONNEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>164 231,77</b>
60623	Alimentation	237,47
6065	Livres, disques, cassettes... (bibliothèques et médiathèques)	58 647,72
6068	Autres matières et fournitures	70 038,59
6228	Divers	100,00
6236	Catalogues et imprimés et publications	33 498,36
6241	Transports de biens	1 709,63
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges spécifiques</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions, dépréciations</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>164 231,77</b>
<b>042</b>	<b>Opérations ordre transf. entre sections</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérations ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>164 231,77</b>

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>D2.2.3</b>

**secteur Boutiques des musées (1)**

FONCTIONNEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
<b>70</b>	<b>Prod. services, domaine, ventes diverses</b>	<b>1 101 579,96</b>
70388	Autres redevances et recettes diverses	698 158,16
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	19 491,83
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et ventes d'ouvrages...)	383 929,97
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>
<b>731</b>	<b>Fiscalité locale</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>0,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>50 033,36</b>
752	Revenus des immeubles	48 125,01
75888	Autres	1 908,35
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits spécifiques</b>	<b>0,00</b>
<b>78</b>	<b>Reprises amort., dépréciations, prov.</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>1 151 613,32</b>

<b>042</b>	<b>Opérations ordre transf. entre sections</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérations ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>

<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>1 151 613,32</b>
-----------------------	--	---------------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>D2.2.3</b>

secteur CCTV (1)

FONCTIONNEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>0,00</b>
<i>042</i>	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
<i>043</i>	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
<i>Total des dépenses d'ordre</i>		<i>0,00</i>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>0,00</b>

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>D2.2.3</b>

secteur CCTV (1)

FONCTIONNEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>0,00</b>

042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
<i>Total des recettes d'ordre</i>		<i>0,00</i>

<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>0,00</b>
-----------------------	--	-------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>D2.2.3</b>

## secteur Loyer (1)

FONCTIONNEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>361 222,09</b>
6125	Crédit-bail immobilier	19 624,58
614	Charges locatives et de copropriété	341 597,51
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>
6577	Remises gracieuses	0,00
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges spécifiques</b>	<b>525,46</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	525,46
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions, dépréciations</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>361 747,55</b>
<b>042</b>	<b>Opérations ordre transf. entre sections</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérations ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>361 747,55</b>

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>D2.2.3</b>

secteur Loyer (1)

FONCTIONNEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
<b>70</b>	<b>Prod. services, domaine, ventes diverses</b>	<b>1 721 520,70</b>
70323	Redevance d'occupation du domaine public	1 721 520,70
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>
731	Fiscalité locale	0,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>3 417 697,18</b>
74788	Autres	3 417 697,18
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>1 285 073,04</b>
752	Revenus des immeubles	1 234 498,34
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	50 574,70
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits spécifiques</b>	<b>0,00</b>
<b>78</b>	<b>Reprises amort., dépréciations, prov.</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>6 424 290,92</b>

<b>042</b>	<b>Opérations ordre transf. entre sections</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérations ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>

<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>6 424 290,92</b>
-----------------------	--	---------------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>D2.2.3</b>

## secteur divers (1)

FONCTIONNEMENT DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>2 810 351,20</b>
611	Contrats de prestations de services	2 796 718,20
627	Services bancaires et assimilés	0,00
62878	A ddes tiers	0,00
6288	Autres	13 633,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>71 381,59</b>
6478	Autres charges sociales diverses	0,00
6488	Autres	71 381,59
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>
65888	Autres	0,00
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>
<b>67</b>	<b>Charges spécifiques</b>	<b>30,33</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	30,33
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions, dépréciations</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>2 881 763,12</b>
<b>042</b>	<b>Opérations ordre transf. entre sections</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérations ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>2 881 763,12</b>

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – DETAIL FONCTIONNEMENT</b>	<b>D2.2.3</b>

secteur divers (1)

FONCTIONNEMENT RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
<b>70</b>	<b>Prod. services, domaine, ventes diverses</b>	<b>2 228 167,29</b>
70323	Redevance d'occupation du domaine public	0,00
70642	Taxes de désinfection (services d'hygiène)	25 415,61
7066	Redevances et droits des services à caractère social	0,00
70688	Autres prestations de services	1 995 911,30
70873	par les C.C.A.S.	29 141,58
70876	par le GFP de rattachement	167 864,64
70878	par des tiers	9 834,16
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>0,00</b>
<b>731</b>	<b>Fiscalité locale</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>0,00</b>
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>64 206,32</b>
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	64 206,32
75888	Autres	0,00
<b>76</b>	<b>Produits financiers</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits spécifiques</b>	<b>5 126 364,46</b>
775	Produits des cessions d'immobilisations	5 126 364,46
<b>78</b>	<b>Reprises amort., dépréciations, prov.</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>7 418 738,07</b>

<b>042</b>	<b>Opérations ordre transf. entre sections</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérations ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>0,00</b>

<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>7 418 738,07</b>
-----------------------	--	---------------------

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N</b>	<b>D7</b>

**ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N**

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COUT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
ARDOUAIN Tiphaine	Décider ensemble	320,00	du 24 au 26/10 2022 à Rennes	Rencontres européennes de la participation
ARDOUAIN Tiphaine	CEDIS	416,60	22/11 2022 à Bordeaux	La monnaie locale
ARDOUAIN Tiphaine	MISSION PUBLIQUE	257,14	07/10 + 06/12/2022 à Bordeaux	Démocratie permanente
BICHET Claudine	MISSION PUBLIQUE	257,14	07/10 + 06/12/2022 à Bordeaux	Démocratie permanente
BLANC Bernard	MISSION PUBLIQUE	257,14	07/10 + 06/12/2022 à Bordeaux	Démocratie permanente
BOUISSON Dominique	MISSION PUBLIQUE	257,14	07/10 + 06/12/2022 à Bordeaux	Démocratie permanente
BOUSQUET- PETIT Pascale	MISSION PUBLIQUE	257,14	07/10 + 06/12/2022 à Bordeaux	Démocratie permanente
CAZAUX Olivier	CEDIS	910,00	du 15 AU 16/03 2022 à Strasbourg	Journées de formations des élus municipaux et communautaires
CAZAUX Olivier	MISSION PUBLIQUE	257,14	07/10 + 06/12/2022 à Bordeaux	Démocratie permanente
CAZEAUX Olivier	CEDIS	416,60	22/11 2022 à Bordeaux	La monnaie locale
CHOPLAIN Camille	Décider ensemble	320,00	du 24 au 26/10 2022 à Rennes	Rencontres européennes de la participation
CHOPLAIN Camille	Ville de Poitiers	150,00	du 17 au 19/03 2022 à Poitiers	Rencontres nationales de l'éducation populaire
CHOPLIN Camille	MISSION PUBLIQUE	257,14	07/10 + 06/12/2022 à Bordeaux	Démocratie permanente
CRUSSIÈRE Servane	CIDFE	2 000,00	Année 2022	Adhésion annuelle pour 3 élus
DEMANGE Eve	CEDIS	416,60	22/11 2022 à Bordeaux	La monnaie locale
DEMANGE Eve	MISSION PUBLIQUE	257,14	07/10 + 06/12/2022 à Bordeaux	Démocratie permanente
ESCOTS Olivier	CIDFE	2 000,00	Année 2022	Adhésion annuelle pour 3 élus
ESCOTS Olivier	CEDIS	416,60	22/11 2022 à Bordeaux	La monnaie locale
FAURE Isabelle	MISSION PUBLIQUE	257,14	07/10 + 06/12/2022 à Bordeaux	Démocratie permanente
FEYTOUT Francis	CEDIS	1 350,00	22/08 + Du 23 AU 25/08 2022 à Saint Martin d'Hères	Université d'été
FEYTOUT Francis	CEDIS	910,00	du 15 AU 16/03 2022 à Strasbourg	Journées de formations des élus municipaux et communautaires
FEYTOUT Francis	AMG	70,00	14/04 2022 à Bruges	Quelle place des animaux dans votre collectivité ?
FEYTOUT Francis	A'urba	360,00	22/02 2022 à Bordeaux	Le PLU 3.1 de Bordeaux Métropole
FLORIAN Nicolas	Koncilio	400,00	01/12/2022 à Bordeaux	Les enjeux de la transition écologique à l'échelle nationale
FREMY Françoise	MISSION PUBLIQUE	257,14	07/10 + 06/12/2022 à Bordeaux	Démocratie permanente
GHESQUIÈRE Maxime	CEDIS	910,00	du 15 AU 16/03 2022 à Strasbourg	Journées de formations des élus municipaux et communautaires
GHESQUIÈRE Maxime	MISSION PUBLIQUE	257,14	07/10 + 06/12/2022 à Bordeaux	Démocratie permanente
GOMOT Stéphane	MISSION PUBLIQUE	257,14	07/10 + 06/12/2022 à Bordeaux	Démocratie permanente
GUILLEMIN Laurent	CEDIS	1 350,00	22/08 + Du 23 AU 25/08 2022 à Saint Martin d'Hères	Université d'été
GUILLEMIN Laurent	CEDIS	416,60	22/11 2022 à Bordeaux	La monnaie locale
GUILLEMIN Laurent	MISSION PUBLIQUE	257,14	07/10 + 06/12/2022 à Bordeaux	Démocratie permanente
HAZOUARD Mathieu	AMF	95,00	DU 22 AU 24/11 2022 à Paris	Congrès des Maires
HAZOUARD Mathieu	MISSION PUBLIQUE	257,14	07/10 + 06/12/2022 à Bordeaux	Démocratie permanente
HURMIC Pierre	AMF	95,00	DU 22 AU 24/11 2022 à Paris	Congrès des Maires
HURMIC Pierre	MISSION PUBLIQUE	257,14	07/10 + 06/12/2022 à Bordeaux	Démocratie permanente
JABER Radouane-Cyrille	CEDIS	910,00	du 15 AU 16/03 2022 à Strasbourg	Journées de formations des élus municipaux et communautaires



ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COUT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
JACOTOT Sandrine	AMG	70,00	23/06/2022 à Saint-Emilion	Financer vos projets avec le mécénats public/privé
JACQUEMART Patrick	Angers Loire tourisme expo congrès	391,20	du 05 au 07/10 2022 à Angers	2ème congrès Médiation
JAMET Delphine	CEDIS	416,60	22/11 2022 à Bordeaux	La monnaie locale
JEANJEAN Didier	Association rue de l'avenir	750,00	du 27 au 30/04 2022 à Milan	Voyage d'étude
JEANJEAN Didier	Plante & Cité	150,00	29/09/2022 à Nantes	Journée technique végétal et planification
JUSTOME Sylvie	CEDIS	416,60	22/11 2022 à Bordeaux	La monnaie locale
LE BOULANGER Fannie	MISSION PUBLIQUE	257,14	07/10 + 06/12/2022 à Bordeaux	Démocratie permanente
LEBOULANGER Fannie	AMF	95,00	DU 22 AU 24/11 2022 à Paris	Congrès des Maires
LECERF Harmonie	RFVAA - Mairie de Dijon	280,00	du 06 au 07/07 2022 à Dijon	10ème Rencontres du RFVAA
LECERF Harmonie	CEDIS	910,00	du 15 AU 16/03 2022 à Strasbourg	Journées de formations des élus municipaux et communautaires
MAURIN Vincent	CIDEFE	2 000,00	Année 2022	Adhésion annuelle pour 3 élus
MAURIN Vincent	MISSION PUBLIQUE	257,14	07/10 + 06/12/2022 à Bordeaux	Démocratie permanente
PAPIN Céline	Association Climate Chance	50,00	07/03 2022 à Paris	Sommet Climate Chance Europe 2022
PFEIFFER Stéphane	MISSION PUBLIQUE	257,14	07/10 + 06/12/2022 à Bordeaux	Démocratie permanente
POULAT Marie-Julie	Décider ensemble	320,00	du 24 au 26/10 2022 à Rennes	Rencontres européennes de la participation
POULAT Marie-Julie	CEDIS	416,60	22/11 2022 à Bordeaux	La monnaie locale
SAADI Nadia	CEDIS	1 530,00	du 03/01 au 29/04 2022 à Bordeaux	Cours d'anglais
SAADI Nadia	MISSION PUBLIQUE	257,14	07/10 + 06/12/2022 à Bordeaux	Démocratie permanente
SCHMITT Sylvie	MISSION PUBLIQUE	257,14	07/10 + 06/12/2022 à Bordeaux	Démocratie permanente
SEYRAL Véronique	CEDIS	910,00	du 15 AU 16/03 2022 à Strasbourg	Journées de formations des élus municipaux et communautaires
SMIHI Amine	CEDIS	300,00	du 02/11 au 03/12 2022 à Bordeaux	Cours d'anglais
SMIHI Amine	AMF	95,00	DU 22 AU 24/11 2022 à Paris	Congrès des Maires
THONY Jean- Baptiste	CEDIS	416,60	22/11 2022 à Bordeaux	La monnaie locale
THONY Jean- Baptiste	CEDIS	660,00	du 26/09 au 15/10 2022	Cours d'anglais
THONY Jean- Baptiste	MISSION PUBLIQUE	257,14	07/10 + 06/12/2022 à Bordeaux	Démocratie permanente

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7</b>	<b>D8</b>

**Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes**

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
<b>Montant</b>	108 396,95	105 519,02	2,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 396,95	105 519,02	2,73

**Etat des ressources de l'apprentissage**

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 <sup>ère</sup> section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 <sup>ème</sup> section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
<b>Total ressources externes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
<b>Total ressources</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS</b>	<b>D12</b>

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>						
TFPB	449 616 000,00	4,62	46,38 %	0,00	208 531 901,00	4,62
TFPNB	472 000,00	0,91	90,01 %	0,00	424 847,00	0,91
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>487 086 877,00</b>	<b>3,80</b>			<b>217 884 577,00</b>	<b>4,17</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

Numero de demande  
Nom du report

205387 / null  
clot6305

11 avril 2023 13:04

Intitule : Edition espace comptable des reports validés (définitifs)

## VILLE DE BORDEAUX Budget Principal

685

---

EAB Aff. fin. programmation

ETAT DES REPORTS DE L'EXERCICE 2022 SUR L'EXERCICE 2023

Edité le 11/04/2023  
à 13:04:29

FONCTIONNEMENT  
DEPENSES

IMPUTATION BUDGETAIRE		VOTE	REALISE	REPORT
6188//326	Autres frais divers	320 000,00	154 413,76	149 770,00
62268//020	Autres honoraires, conseils	282 283,47	70 865,85	74 951,89
	Total Chapitre 011	602 283,47	225 279,61	224 721,89
657382//020	Organismes publics divers	31 000,00	20 000,00	11 000,00
657382//632	Organismes publics divers	56 000,00	22 000,00	34 000,00
65748//020	Autres personnes de droit privé	7 055 273,50	5 708 338,25	802 315,00
65748//30	Autres personnes de droit privé	1 778 477,00	1 744 182,00	28 360,00
65748//326	Autres personnes de droit privé	2 049 000,00	2 035 000,00	14 000,00
65748//331	Autres personnes de droit privé	936 759,10	908 674,10	19 085,00
65748//338	Autres personnes de droit privé	14 304 208,90	12 759 103,31	1 201 762,42
65748//420	Autres personnes de droit privé	3 406 575,00	3 324 926,00	74 450,00
65748//552	Autres personnes de droit privé	800 032,00	659 390,00	140 642,00
65748//61	Autres personnes de droit privé	1 578 110,00	1 162 550,87	390 771,00
65748//632	Autres personnes de droit privé	454 075,62	216 373,40	86 098,53
65748//633	Autres personnes de droit privé	280 000,00	150 000,00	50 000,00
65748//70	Autres personnes de droit privé	265 916,79	187 489,03	50 970,00
	Total Chapitre 65	32 995 427,91	28 898 026,96	2 903 453,95
	TOTAL Dépenses	33 597 711,38	29 123 306,57	3 128 175,84

086

ETAT DES REPORTS DE L'EXERCICE 2022 SUR L'EXERCICE 2023

Edité le 11/04/2023  
à 13:04:29

FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT  
DEPENSES

		IMPUTATION BUDGETAIRE		VOTE	REALISE	REPORT
165//4228	Dépôts et cautionnements reçus			75 000,00	0,00	75 000,00
	Total Chapitre 16			75 000,00	0,00	75 000,00
2031//020	Frais d'études			1 016 828,52	370 915,79	46 902,00
2031//025	Frais d'études			30 000,00	10 680,00	19 320,00
2031//213	Frais d'études			1 201 969,84	505 761,34	343 145,73
2031//311	Frais d'études			66 802,18	38 279,13	27 884,55
2031//312	Frais d'études			281 350,00	71 340,80	126 378,00
2031//313	Frais d'études			47 846,88	8 190,00	39 656,88
2031//314	Frais d'études			383 358,10	101 267,90	217 819,72
2031//316	Frais d'études			304 415,00	31 870,60	269 484,41
2031//321	Frais d'études			383 393,60	130 455,76	247 433,30
2031//322	Frais d'études			54 502,13	32 003,00	5 455,21
2031//323	Frais d'études			817 018,99	293 226,90	63 334,29
2031//325	Frais d'études			156 645,73	31 051,29	101 964,72
2031//332	Frais d'études			131 380,30	30 662,43	6 157,20
2031//338	Frais d'études			456 094,38	19 738,55	244 753,35
2031//4228	Frais d'études			525 233,45	231 510,46	205 053,59
2031//511	Frais d'études			1 210 701,33	595 322,26	384 485,55
2031//515	Frais d'études			39 320,00	0,00	16 320,00
2031//518	Frais d'études			261 935,89	78 441,39	73 158,00
2051//316	Concessions et droits similaires			224,18	0,00	224,18
	Total Chapitre 20			7 369 020,50	2 580 717,60	2 438 930,68
2041511//01	Biens mobiliers, matériel et études			190 000,00	66 623,00	120 000,00
20415321//4238	Biens mobiliers, matériel et études			90 242,00	17 080,35	35 683,00
20415322//420	Bâtiments et installations			124 660,00	0,00	124 660,00
20415322//4228	Bâtiments et installations			129 020,00	0,00	129 020,00
20415322//4238	Bâtiments et installations			143 235,00	55 406,74	4 989,00
2041582//552	Bâtiments et installations			87 500,00	35 000,00	52 500,00
204182//312	Bâtiments et installations			31 000,00	0,00	31 000,00
20421//020	Biens mobiliers, matériel et études			72 985,39	41 035,53	31 949,86
	GRAND ANGLE - Budget principal					

ETAT DES REPORTS DE L'EXERCICE 2022 SUR L'EXERCICE 2023

Edité le 11/04/2023  
à 13:04:29

INVESTISSEMENT  
DEPENSES

		IMPUTATION BUDGETAIRE	VOTE	REALISE	REPORT
20421//311		Biens mobiliers, matériel et études	50 000,00	20 000,00	30 000,00
20422//311		Bâtiments et installations	190 000,00	180 000,00	10 000,00
20422//420		Bâtiments et installations	19 144,00	0,00	19 144,00
20422//4228		Bâtiments et installations	805 555,79	46 508,32	736 000,00
20422//552		Bâtiments et installations	2 444 989,80	2 115 574,91	329 414,89
2324//213		Subventions d'équipements versées	1 219 340,00	414 000,00	805 340,00
2324//311		Subventions d'équipements versées	881 000,00	761 000,00	120 000,00
2324//552		Subventions d'équipements versées	1 576 000,00	1 397 750,20	178 249,80
		Total Chapitre 204	8 054 671,98	5 149 979,05	2 757 950,55
2113 //020		Terrains aménagés autres que voirie	29 992,00	26 456,27	3 432,00
2113 //511		Terrains aménagés autres que voirie	99 065,00	83 966,91	15 098,09
2113 //76		Terrains aménagés autres que voirie	3 576,00	0,00	3 576,00

688



ETAT DES REPORTS DE L'EXERCICE 2022 SUR L'EXERCICE 2023

Edité le 11/04/2023  
à 13:04:29

INVESTISSEMENT  
DEPENSES

IMPUTATION BUDGETAIRE		VOTE	REALISE	REPORT
2117//511	Bois et forêts	7 942,00	7 941,79	0,21
2121//4228	Plantations d'arbres et d'arbustes	20 171,70	0,00	20 171,70
2121//511	Plantations d'arbres et d'arbustes	608 834,86	536 658,75	72 100,07
2121//76	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 916,63	430,00	2 486,63
2128//213	Autres agencements et aménagements	7 157,91	7 157,17	0,74
2128//325	Autres agencements et aménagements	6 711,67	0,00	6 711,67
21318 //511	Autres bâtiments publics	63 382,00	63 329,87	0,51
21351//213	Bâtiments publics	18 910,80	0,00	18 910,80
2138//213	Autres constructions	16 900,74	14 991,62	1 909,12
2138//322	Autres constructions	23 733,02	23 660,87	72,15
2138//511	Autres constructions	59 037,21	35 680,37	22 800,00
2152//325	Installations de voirie	179 063,37	89 214,39	89 848,98
2152//4228	Installations de voirie	2 511,78	0,00	2 511,78
2152//511	Installations de voirie	743 014,47	686 085,26	28 725,58
21534//511	Réseaux d'électrification	1 332,00	1 331,28	0,72
21538 //323	Autres réseaux	91 590,74	91 501,08	89,66
2158 //020	Autres installations, matériel et outillage techniques	53 119,64	19 479,16	33 640,48
2158 //11	Autres installations, matériel et outillage techniques	808,40	807,90	0,10
2158 //213	Autres installations, matériel et outillage techniques	120 386,55	60 430,10	58 200,57
2158 //311	Autres installations, matériel et outillage techniques	7 743,13	6 844,11	885,90
2158 //314	Autres installations, matériel et outillage techniques	35 999,47	29 853,86	5 528,81
2158 //321	Autres installations, matériel et outillage techniques	177 746,64	24 932,49	40 778,97
2158 //322	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 211,11	711,75	499,36
2158 //325	Autres installations, matériel et outillage techniques	53 929,68	0,00	53 929,68
2158 //4228	Autres installations, matériel et outillage techniques	75 479,98	0,00	75 479,98
2158 //511	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 049 008,10	1 005 590,27	43 417,18
2158 //68	Autres installations, matériel et outillage techniques	5 546,40	0,00	5 546,40
2158 //76	Autres installations, matériel et outillage techniques	17 903,82	8 039,82	9 864,00
21611//420	Biens sous-jacents	10 000,00	0,00	6 461,99
21621//313	Biens sous-jacents	730 482,43	652 138,19	78 337,50
21621//314	Biens sous-jacents	465 136,23	394 074,23	71 062,00
21621//315	Biens sous-jacents	22 500,00	22 206,24	279,00

089

ETAT DES REPORTS DE L'EXERCICE 2022 SUR L'EXERCICE 2023

Edité le 11/04/2023  
à 13:04:29

INVESTISSEMENT  
DEPENSES

IMPUTATION BUDGETAIRE		VOTE	REALISE	REPORT
2181//020	Installations générales, agencements et aménagements divers	4 678,00	0,00	966,02
21828 //511	Autres matériels de transport	1,00	0,00	1,00
21838 //314	Autre matériel informatique	2 954,83	0,00	2 954,83
21841//213	Matériel de bureau et mobilier scolaire	716 602,21	270 672,28	93 778,25
21848 //020	Autres matériels de bureau et mobiliers	232 182,19	137 411,65	56 568,76
21848 //025	Autres matériels de bureau et mobiliers	7 428,81	3 162,35	1 027,24
21848 //213	Autres matériels de bureau et mobiliers	125 937,26	14 846,63	88 689,26
21848 //283	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 000,00	0,00	730,00

ETAT DES REPORTS DE L'EXERCICE 2022 SUR L'EXERCICE 2023

Edité le 11/04/2023  
à 13:04:29

INVESTISSEMENT  
DEPENSES

IMPUTATION BUDGETAIRE		VOTE	REALISE	REPORT
21848 //311	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 065,78	4 919,98	145,80
21848 //313	Autres matériels de bureau et mobiliers	67 210,97	23 896,44	43 278,96
21848 //314	Autres matériels de bureau et mobiliers	45 669,44	11 883,28	33 786,16
21848 //316	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 578,89	1 439,49	139,40
21848 //321	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 762,58	907,00	2 855,58
21848 //323	Autres matériels de bureau et mobiliers	24 209,80	793,01	1 341,79
21848 //338	Autres matériels de bureau et mobiliers	74 540,15	17 232,89	36 171,55
21848 //4228	Autres matériels de bureau et mobiliers	230 916,13	137 865,80	76 511,67
21848 //4238	Autres matériels de bureau et mobiliers	66 379,28	23 723,96	42 655,32
2188 //020	Autres	1 148 090,06	470 404,73	162 695,67
2188 //022	Autres	14 500,00	8 852,07	1 377,00
2188 //11	Autres	107 685,44	87 784,82	19 900,62
2188 //213	Autres	1 211 215,27	483 045,82	405 954,97
2188 //311	Autres	284 622,00	112 996,79	171 624,78
2188 //313	Autres	15 975,07	7 705,26	8 269,81
2188 //314	Autres	168 203,60	133 110,91	20 709,85
2188 //316	Autres	102 051,08	33 865,31	68 185,21
2188 //321	Autres	460 014,40	299 323,70	124 166,07
2188 //322	Autres	266,83	0,00	266,83
2188 //323	Autres	64 247,30	17 828,20	46 419,10
2188 //325	Autres	35 537,31	32 474,08	1 835,93
2188 //338	Autres	51 458,28	1 601,34	21 650,00
2188 //420	Autres	22 880,00	0,00	22 880,00
2188 //4228	Autres	926 780,87	465 133,16	263 924,57
2188 //4238	Autres	117 910,21	48 059,26	69 850,95
2188 //68	Autres	156 333,43	54 424,78	101 908,65
2188 //76	Autres	15 721,39	15 522,39	199,00
2188 //847	Autres	978 321,07	663 246,45	292 082,19
	Total Chapitre 21	12 308 776,41	7 477 647,58	3 057 861,12
2312 //213	Agencements et aménagements de terrains	107 914,46	85 820,40	22 094,06
2312 //321	Agencements et aménagements de terrains	11 396,00	0,00	11 396,00
2312 //322	Agencements et aménagements de terrains	1 555 035,52	1 398 042,94	72 687,67

ETAT DES REPORTS DE L'EXERCICE 2022 SUR L'EXERCICE 2023

Edité le 11/04/2023  
à 13:04:29

INVESTISSEMENT  
DEPENSES

	IMPUTATION BUDGETAIRE	VOTE	REALISE	REPORT
2312 //325	Agencements et aménagements de terrains	407 045,45	252 974,79	149 784,27
2312 //4228	Agencements et aménagements de terrains	20 500,00	0,00	20 500,00
2312 //511	Agencements et aménagements de terrains	5 855 592,03	4 910 930,18	457 763,01
2313 //020	Constructions	4 062 047,92	2 022 931,09	413 118,30
2313 //025	Constructions	1 774 183,34	973 626,63	278 414,17
2313 //213	Constructions	15 323 020,91	12 314 610,89	1 638 074,32
2313 //283	Constructions	159 227,96	18 237,35	24 871,13
2313 //311	Constructions	2 621 582,78	2 224 053,46	242 386,56
2313 //312	Constructions	4 052 168,04	3 586 527,21	373 748,09

ETAT DES REPORTS DE L'EXERCICE 2022 SUR L'EXERCICE 2023

Edité le 11/04/2023  
à 13:04:29

INVESTISSEMENT  
DEPENSES

IMPUTATION BUDGETAIRE		VOTE	REALISE	REPORT
2313 //313	Constructions	325 749,76	157 177,25	148 713,62
2313 //314	Constructions	2 470 180,23	1 948 707,49	249 135,80
2313 //316	Constructions	627 748,10	59 877,08	435 657,67
2313 //321	Constructions	8 332 849,64	5 880 600,64	1 700 247,29
2313 //323	Constructions	4 758 696,80	4 144 325,09	571 423,52
2313 //325	Constructions	2 335 197,52	1 556 358,00	445 758,37
2313 //338	Constructions	1 346 492,43	854 970,65	312 272,42
2313 //414	Constructions	217 866,15	169 848,87	32 737,42
2313 //4228	Constructions	6 476 025,37	5 655 915,37	681 770,39
2313 //4238	Constructions	313 052,54	76 609,43	113 032,82
2313 //511	Constructions	1 383 831,99	815 184,26	510 227,25
2313 //632	Constructions	85 625,82	16 852,20	22 699,78
2313 //68	Constructions	570 621,65	450 107,00	4 781,36
2315 //020	Installations, matériel et outillage techniques	342 222,50	135 235,50	160 446,93
2315 //321	Installations, matériel et outillage techniques	169 994,41	154 462,13	1 809,26
2315 //338	Installations, matériel et outillage techniques	1 740,00	0,00	1 740,00
2315 //511	Installations, matériel et outillage techniques	263 436,91	172 644,40	50 458,64
2315 //512	Installations, matériel et outillage techniques	7 996 463,69	4 645 328,81	1 076 930,64
2315 //68	Installations, matériel et outillage techniques	34 617,23	21 950,87	6 958,43
2315 //845	Installations, matériel et outillage techniques	40 000,00	0,00	40 000,00
2316//311	Restauration des biens historiques et culturels	13 567,00	7 017,00	6 550,00
2316//313	Restauration des biens historiques et culturels	55 874,99	17 882,40	37 992,59
2316//314	Restauration des biens historiques et culturels	250 108,83	137 819,48	112 289,30
2316//315	Restauration des biens historiques et culturels	42 015,04	12 106,48	29 908,56
2318 //76	Autres immobilisations corporelles	21 224,40	0,00	21 224,40
238//312	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	374 110,57	373 710,19	400,38
238//321	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	984 713,89	307 713,89	520 000,00
238//323	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	89 852,34	42 564,71	47 287,63
	Total Chapitre 23	75 873 594,21	55 602 724,13	11 047 292,05
261//020	Titres de participation	55 000,00	950,00	25 000,00
	Total Chapitre 26	55 000,00	950,00	25 000,00
4541104//13	Travaux d'office de la surveillance administrative (D)	2 280 889,27	1 311 369,34	969 519,93

ETAT DES REPORTS DE L'EXERCICE 2022 SUR L'EXERCICE 2023

Edité le 11/04/2023  
à 13:04:29

INVESTISSEMENT  
DEPENSES

	IMPUTATION BUDGETAIRE	VOTE	REALISE	REPORT
	Total Chapitre 4541104	2 280 889,27	1 311 369,34	969 519,93
4541105//13	Travaux d'office de l'hygiène (D)	483 742,63	0,00	483 742,63
	Total Chapitre 4541105	483 742,63	0,00	483 742,63
458118//518	Dispositif lutte contre la précarité énergét - Particip EDF (D)	4 500,00	0,00	4 500,00
	Total Chapitre 458118	4 500,00	0,00	4 500,00
458122//518	PNRQAD Bordeaux Recentre - OPAH RU - Participation CUB (D)	99 341,00	21 000,00	78 341,00
	Total Chapitre 458122	99 341,00	21 000,00	78 341,00
458130//213	GS Niel Hortense	703 524,53	284 144,55	222 996,92
	Total Chapitre 458130	703 524,53	284 144,55	222 996,92
458219//632	OUC - Commerce et artisanat (D)	12 700,00	0,00	12 700,00
	Total Chapitre 458219	12 700,00	0,00	12 700,00
458233//311	CNC - Centre National du Cinéma	89 722,22	0,00	89 722,22
	Total Chapitre 458233	89 722,22	0,00	89 722,22
	TOTAL Dépenses	107 410 482,75	72 428 532,25	21 263 557,10

694

ETAT DES REPORTS DE L'EXERCICE 2022 SUR L'EXERCICE 2023

Edité le 11/04/2023  
à 13:04:29

INVESTISSEMENT  
RECETTES

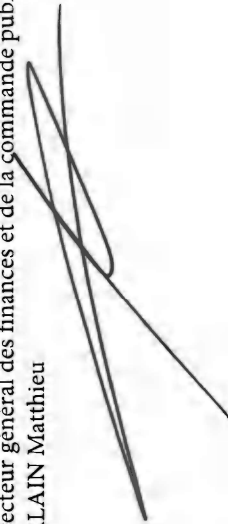
IMPUTATION BUDGETAIRE		VOTE	REALISE	REPORT
1321//213	Etat et établissements nationaux	2 465 039,00	1 430 210,47	313 160,08
1321//311	Etat et établissements nationaux	590 207,40	121 565,73	136 653,27
1321//312	Etat et établissements nationaux	1 003 455,26	954 774,52	384 555,26
1321//321	Etat et établissements nationaux	118 096,00	68 000,00	50 096,00
1321//845	Etat et établissements nationaux	77 841,60	77 841,60	14 000,00
1323//312	Départements	7 600,00	0,00	7 600,00
1323//4228	Départements	198 324,00	44 352,00	65 664,00
1328//4228	Autres	598 154,00	197 999,28	262 154,00
	Total Chapitre 13	5 058 717,26	2 894 743,60	1 233 882,61
4541204//13	Travaux d'office de la surveillance administrative (R)	2 988 600,70	0,00	2 988 600,70
	Total Chapitre 4541204	2 988 600,70	0,00	2 988 600,70
4541205//13	Travaux d'office de l'hygiène (R)	571 362,67	0,00	571 362,67
	Total Chapitre 4541205	571 362,67	0,00	571 362,67
458222//518	PNRQAD Bordeaux Recentre - OPAH RU - Participation CUB (R)	133 036,00	19 600,00	113 436,00
	Total Chapitre 458222	133 036,00	19 600,00	113 436,00
458228//512	Travaux d'enfouissement réseaux pour le compte de BM (R)	629 645,00	0,00	288 990,45
	Total Chapitre 458228	629 645,00	0,00	288 990,45
458233//311	CNC - Centre National du Cinéma	52 222,22	0,00	52 222,22
	Total Chapitre 458233	52 222,22	0,00	52 222,22
458234//311	Fonds de soutien création numérique - CNC (R)	17 944,44	0,00	17 944,44
	Total Chapitre 458234	17 944,44	0,00	17 944,44
458236//70	RCU - Grand Parc	3 900 000,00	3 742 800,00	37 572,48
	Total Chapitre 458236	3 900 000,00	3 742 800,00	37 572,48
	TOTAL Recettes	13 351 528,29	6 657 143,60	5 304 011,57

995

INVESTISSEMENT

Certifié exact

Le Directeur général des finances et de la commande publique  
GUERLAIN Matthieu





CA 2022							
Libellé de l'autorisation de programme	Autorisations votées (1)	Crédits de paiements mandatés antérieurs (2)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2022 (3)	Crédits de paiement mandatés au cours de l'exercice 2022 (4)	Taux de réalisation 2022 (5) =(4)/(3)	Taux d'avancement total (6) =((2)+(4))/(1)	Restes à financer (7) =(1)-(2)-(4)
<b>ADAPTER LA VILLE AUX DEFIS ENVIRONNEMENTAUX</b>	<b>106 731 225,01</b>	<b>33 291 273,27</b>	<b>13 002 963,19</b>	<b>7 464 401,10</b>	<b>57,4%</b>	<b>38,2%</b>	<b>65 975 550,64</b>
AP 2017 - Eclairage public	12 247 813,05	11 246 081,55	959 615,20	257 146,03	26,8%	93,9%	744 585,47
Eclairage public - AP 2021	17 026 300,00	559 889,54	3 425 000,00	1 576 677,74	46,0%	12,5%	14 889 732,72
Efficacité énergétique et ENR AP	6 000 000,00	-	-	-	-	0,0%	6 000 000,00
Réaménagement site P.Trébod	2 500 000,00	1 758 011,39	346 334,46	218 595,30	63,1%	79,1%	523 393,31
Bâtiments administratifs : GER Renov°sécurité AP 2021	10 000 000,00	-	1 700 000,00	462 522,30	27,2%	4,6%	9 537 477,70
Marché des capucins travaux	1 186 078,00	1 000 202,77	52 581,45	52 581,45	100,0%	88,8%	133 293,78
Travaux du bâtiment du marché des Capucins	1 000 000,00	-	300 000,00	184 266,71	61,4%	18,4%	815 733,29
PRU Aménagements paysagers et jardins 2022	5 484 000,00	-	153 000,00	59 887,04	39,1%	1,1%	5 424 112,96
Contrôle d'accès AP 2021	2 619 000,00	150 511,27	619 000,00	516 579,48	83,5%	25,5%	1 951 909,25
Stationnement AP 2021	2 400 000,00	1 113 759,22	444 555,60	430 806,60	96,9%	64,4%	855 434,18
AP 2017 - Stationnement	4 920 815,94	4 918 913,94	1 902,00	-	0,0%	100,0%	1 902,00
AP 2013 - Paysages urbains	7 640 700,00	4 726 258,97	117 644,00	3 735,70	3,2%	61,9%	2 910 705,33
AP 2016 - Paysages urbains	7 698 500,00	3 017 991,84	888 982,94	767 407,86	86,3%	49,2%	3 913 100,30
AP 2017 - Proximité	3 937 714,02	3 688 103,64	249 610,38	112 604,05	45,1%	96,5%	137 006,33
Espaces verts : GER Réhabilitation Sécurité Etudes AP 2021	9 481 800,00	515 243,79	1 830 676,00	1 374 235,10	75,1%	19,9%	7 592 321,11
Performance et plans environnementaux - AP 2021	4 113 504,00	596 305,35	1 580 161,16	1 349 594,04	85,4%	47,3%	2 167 604,61
Paysages urbains 2022	8 475 000,00	-	333 900,00	97 761,70	29,3%	1,2%	8 377 238,30
<b>FAVORISER L'EMANCIPATION TOUT AU LONG DE LA VIE</b>	<b>207 077 278,04</b>	<b>103 439 232,00</b>	<b>28 561 661,85</b>	<b>23 083 464,52</b>	<b>80,8%</b>	<b>61,1%</b>	<b>80 554 581,52</b>
AP 2012 Ecoles	34 237 000,00	33 031 267,29	831,60	831,60	100,0%	96,5%	1 204 901,11
AP 2017 - GER et Equipements des Ecoles	17 896 738,48	16 872 155,25	1 002 640,23	208 113,53	20,8%	95,4%	816 469,70
AP 2017 - Ecoles	33 930 707,00	13 166 069,03	5 521 920,35	4 857 716,68	88,0%	53,1%	15 906 921,29
Ecoles : GER Renovation Sécurité Equipements AP 2021	34 930 120,00	3 049 300,23	9 453 438,45	7 408 964,02	78,4%	29,9%	24 471 855,75
AP 2017 - Logement	17 265 237,56	17 265 237,56	-	-	-	100,0%	-
Logement AP 2021	23 875 000,00	2 831 525,19	4 182 439,80	3 622 275,11	86,6%	27,0%	17 421 199,70
Concession d'Aménagement In Cité 2022-2025 AP	3 800 000,00	-	1 000 000,00	1 000 000,00	100,0%	26,3%	2 800 000,00
AP 2012 Petite enfance	15 600 000,00	11 018 297,84	402 447,79	63 502,06	15,8%	71,0%	4 518 200,10
AP 2017 - Petite enfance	16 883 043,00	5 939 756,69	4 103 058,85	3 908 176,35	95,3%	58,3%	7 035 109,96
AP 2015 - Petite enfance	262 432,00	58 182,11	44 988,51	1 268,34	2,8%	22,7%	202 981,55
Crèches : GER Rénovation sécurité études AP 2021	4 037 000,00	167 221,50	1 132 881,00	973 720,96	86,0%	28,3%	2 896 057,54
Crèches : Aménagements extérieurs, végétalisation AP2021	2 900 000,00	40 219,31	1 073 255,65	713 512,08	66,5%	26,0%	2 146 268,61
Crèches - Equipements et mobilier 2021	1 460 000,00	-	643 759,62	325 383,79	50,5%	22,3%	1 134 616,21
<b>LA VILLE EN COMMUN</b>	<b>212 505 794,20</b>	<b>99 535 685,81</b>	<b>24 310 788,62</b>	<b>19 198 986,44</b>	<b>79,0%</b>	<b>55,9%</b>	<b>93 771 121,95</b>
Stade Chaban Delmas - GER Sécurité 2021	2 724 000,00	-	570 137,00	502 548,19	88,1%	18,4%	2 221 451,81
AP 2018 - GER Piscine et matériel	189 354,29	185 274,40	4 079,89	-	0,0%	97,8%	4 079,89
AP 2017 - Gestion salles et stades	920 000,00	717 452,82	3 436,69	-	0,0%	78,0%	202 547,18
AP 2017 - Gestion salles et stades	2 708 426,68	1 412 432,42	1 215 237,87	937 279,22	77,1%	86,8%	358 715,04
Piscines - GER, Renovation et Sécurité AP 2021	135 000,00	20 621,54	10 000,00	-	0,0%	15,3%	114 378,46
AP 2018 - GER Piscine et matériel	184 399,34	178 158,20	6 241,14	5 211,54	83,5%	99,4%	1 029,60
AP 2013 - Equipements sportifs	18 995 819,85	18 992 766,39	-	-	-	100,0%	3 053,46
AP 2015 - Equipements sportifs	29 729 000,00	17 526 028,48	7 889 382,84	6 383 160,57	80,9%	80,4%	5 819 810,95
AP 2017 - GER et sécurité équipements sportifs	1 515 998,64	1 465 296,49	24 967,23	4 178,06	16,7%	96,9%	46 524,09
Equipements sportifs - GER, Renovation et Sécurité AP 2021	18 362 200,00	160 282,41	2 945 477,93	1 869 738,19	63,5%	11,1%	16 332 179,40
Terrains de sports - GER, Renovation et sécurité AP 2021	2 350 920,89	1 103 588,32	980 325,73	932 477,21	95,1%	86,6%	314 855,36
Equipements sportifs - 2022	29 785 000,00	-	2 252 346,07	1 359 882,68	60,4%	4,6%	28 425 117,32
Patrimoine culturel : GER, Renov. Sécurité et Mobilier AP2021	2 618 750,00	40 347,75	414 441,24	292 131,81	70,5%	12,7%	2 286 270,44
AP 2013 - Equipements culturels	40 716 138,52	39 888 352,19	50 567,27	3 198,99	6,3%	98,0%	824 587,34
AP 2015 - Lecture publique	6 873 000,00	6 509 499,85	27 996,16	256,83	0,9%	94,7%	363 243,32
AP 2017 Equipements culturels	12 970 000,00	693 282,06	25 000,00	16 652,69	66,6%	5,5%	12 260 065,25
AP 2015 - Monuments Historiques	14 930 000,00	3 113 952,92	2 577 347,11	2 443 935,35	94,8%	37,2%	9 372 111,73
Monuments historique : GER, Renovation et sécurité AP 2021	4 700 000,00	121 555,94	244 853,06	202 985,46	82,9%	6,9%	4 375 458,60
AP 2017 - GER et sécurité bâtiments culturels	2 563 785,99	2 415 435,24	148 350,75	22 408,99	15,1%	95,1%	125 941,76
Bâtiments culturels : GER Renovation et sécurité AP21	135 000,00	86 754,08	47 833,92	10 872,58	22,7%	72,3%	37 373,34
AP 2018 Amélioration rénovations des équipements culturels	6 905 000,00	4 485 182,26	1 451 676,44	1 431 501,14	98,6%	85,7%	988 316,60
Equipements culturels -GER, Renovation et Sécurité AP 2021	10 530 000,00	387 859,97	2 469 329,86	2 096 279,99	84,9%	23,6%	8 045 860,04
Subvention Fondation Cité du vin équipements numériques AP	894 000,00	-	552 000,00	432 000,00	78,3%	48,3%	462 000,00
Police municipale : moyens généraux videoprotection AP 2021	1 070 000,00	31 562,08	399 760,42	252 286,95	63,1%	26,5%	786 150,97
<b>REPENDRE AUX ASPIRATIONS DEMOCRATIQUES</b>	<b>93 801 675,16</b>	<b>23 498 232,46</b>	<b>8 536 887,43</b>	<b>5 943 647,65</b>	<b>69,6%</b>	<b>31,4%</b>	<b>64 359 795,05</b>
AP 2013 - Equipements vie associative	7 547 648,16	7 547 648,16	-	-	-	100,0%	-
AP 2017 Equipements vie associative	17 036 420,00	5 955 476,32	1 122 356,67	802 360,12	71,5%	39,7%	10 278 583,56
Equipements associatifs - GER Renovation Sécurité AP 2021	1 263 000,00	8 435,07	196 151,35	87 887,47	44,8%	7,6%	1 166 677,46
GER Renovation Sécurité Cimetière 2021	1 740 000,00	-	380 000,00	124 862,88	32,9%	7,2%	1 615 137,12
AP Plan de mise en accessibilité ERP IOP	66 214 607,00	9 986 672,91	6 838 379,41	4 928 537,18	72,1%	22,5%	51 299 396,91
<b>TOTAL VILLE DE BORDEAUX</b>	<b>620 115 972,41</b>	<b>259 764 423,54</b>	<b>74 412 301,09</b>	<b>55 690 499,71</b>	<b>74,8%</b>	<b>50,9%</b>	<b>304 661 049,16</b>

ANNEXE		A
AIDES ATTRIBUEES AUX ORGANISMES EN 2022		
NOM DES BENEFICIAIRES	MONTANT DE LA SUBVENTION (NUMERAIRE) en €	PRESTATIONS EN NATURE VALORISEES en €
1-2-3 C'EST PARTI	0,00	93,00
1300	8 500,00	96,00
2 MAINS LE MONDE	0,00	33,00
2A - ATELIERS ARTISTIQUES	0,00	12,00
2C2V	2 000,00	0,00
3 COUPS 1 CLAP	0,00	34,00
3 PIEDS 6 POUCES	1 000,00	0,00
3 S : SEJOUR SPORTIF SOLIDAIRE	18 000,00	0,00
33 SEX'PORT	0,00	337,00
50/50 B.JJ	0,00	7 857,00
5UN7	13 000,00	0,00
60 000 REBONDS NOUVELLE AQUITAINE	3 000,00	0,00
A BIEN DES EGARTS	2 000,00	0,00
A5BIS / ESPACE 29	22 500,00	650,00
AAO - AM ANGEGBENEM ORT	5 000,00	0,00
ABALONE CHASSE BORDEAUX - ACB	0,00	14 458,96
ACADEMIE BUSHIKAI KARATE DO	0,00	6 246,00
ACADEMIE DES SCIENCES, BELLES LETTRES ET ARTS DE BORDEAUX	7 000,00	151 400,00
ACADEMIE MANO	0,00	66,00
ACADEMIE YOUNUS	43 500,00	50 269,00
ACCOMPAGNEMENT ET RECHERCHE PSYCHO-SOCIO EDUCATIFS POUR LES JEUNES (ARPEJE)	3 400,00	264,00
ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE ET MEDIATION INTERCULTURELLE - AMI	9 000,00	36,00
ACCOMPAGNER CONDUIRE TRANSMETTRE - ACT	1 500,00	492,00
ACCOMPAGNER, PROMOUVOIR, INTEGRER LES DEFICIENTS VISUELS - APIDV	2 500,00	0,00
ACHILLEE ET CIBOULETTE	3 880,00	33,00
ACTIFS 33	5 750,00	0,00
ACTIMAGE	5 000,00	0,00
ACTION CONTRE LA FAIM	0,00	902,00
ACTION EMPLOI REFUGIES (AERE)	0,00	30,00
ADAPEI - ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES AMIS ET PARENTS DE PERSONNES HANDICAPEES MENTALES DE LA GIRONDE - LES PAPILLONS BLANCS	1 000,00	603,00
ADELPHES NON-CISGENRES : RENCONTRE, ENTRAIDE ET SOUTIEN (ANCRES)	5 500,00	0,00
ADGESSA - ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA GESTION DES EQUIPEMENTS SANITAIRES ET SOCIAUX D'AQUITAINE	0,00	35,00
ADIEU PANURGE	0,00	87,00
ADORA - ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT EN AQUITAINE DE L'ORIENTATION PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE	0,00	12,00
ADRIA	9 000,00	3 055,00
AGENCE DOUBLE	10 000,00	0,00
AGENCE D'URBANISME BORDEAUX AQUITAINE (A'URBA)	56 710,00	0,00
AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT - ALEC	0,00	77,00
AGENCE SENS COMMUN	6 147,00	1 159,00
AGORA DES ARTS	0,00	546,00
AGORA LIB'	0,00	136,00
AIDES - DELEGATION REGIONALE SUD-OUEST	0,00	210,00
AIDOMI	0,00	502,00
AIGUILLES ET CALAME	0,00	2 772,00
AIKIDO BORDEAUX BASTIDE	0,00	3 555,00
AIM - ACTIONS INTER MEDIATION	25 000,00	0,00
AIR 3 (AIR CUBE)	0,00	91,00
AIR ROLLER (ATTENTION INERTIE RENOUVELABLE)	7 000,00	11 520,00
ALLER SIMPLE	0,00	320,00
ALLIANCE DEPARTEMENT 33, JUSQU'AU BOUT ACCOMPAGNER LA VIE...	6 000,00	5 693,00
ALTER ECHO	7 100,00	0,00
AMARCHORDS - MUSIC LOVE SUPREME	0,00	33,00
AMICALE DES ANCIENS DES TROUPES DE MARINE DE BORDEAUX ET D'AQUITAINE - FILIATION DES 9EME DIVISION D'INFANTERIE COLONIALE - 9EME DIVISION D'INFANTERIE DE MARINE - MARSOUINS ET BIGORS	500,00	0,00
AMICALE DES ELEVES MECANICIENS ET ENERGIE DE LA FLOTTE D'AQUITAINE - AEMEFA	0,00	91,00
AMICALE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES LAIQUES DE BACALAN - ALB	83 400,00	12 454,00
AMICALE DES PARACHUTISTES DU SUD-OUEST	300,00	0,00
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DU SECTEUR D'INTERVENTION DE BORDEAUX METROPOLE	0,00	5 539,00
AMICALE DU PATRONAGE LAIQUE ET DU CONSEIL DE PARENTS D'ELEVES DU GROUPE SCOLAIRE NUYENS	0,00	181,00
AMICALE LAIQUE BORDEAUX BENAUGE	7 000,00	198,00
AMICALE LAIQUE DE BORDEAUX CENTRE	2 500,00	21 474,00
AMICALE LAIQUE DES ECOLES DAVID JOHNSTON - LAGRANGE - ALBERT BARRAUD - NAUJAC	426 219,00	0,00
AMICALE LAIQUE DU GROUPE SCOLAIRE LEONARD-LENOIR - MONTAUD - NUITS	0,00	1 260,00
AMIS D'ARS ET FIDES BORDEAUX	2 000,00	2 794,00
AMITIES GENEALOGIQUES BORDELAISES	0,00	3 910,00
AMNESTY INTERNATIONAL GROUPE 55 BORDEAUX SUD	0,00	107,00
AMOS	5 000,00	0,00
AMPLITUDES	4 000,00	1 686,00
ANCIENS BASTIDIENS-CLUB	0,00	6 368,00
ANIMANIAXXX	100,00	0,00
ANIMATIONS VILLAGE SAINT-SEURIN	0,00	846,00
APARTE ASSOCIATION POUR LE RAYONNEMENT DES ARTS DU THEATRE	0,00	526,00
APE DU GROUPE SCOLAIRE NELSON MANDELA DE BORDEAUX	0,00	311,00
APF FRANCE HANDICAP	4 000,00	769,00
APIPAF - ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA PREVENTION DE L'ALCOOLISATION FESTIVE	0,00	998,00
APNEE 33	0,00	3 351,04
APPRENDRE AVEC MONTESSORI AUJOURD'HUI	0,00	226,00
AQUATIC BORDEAUX CAUDERAN CLUB - AB2C	0,00	7 935,32
AQUITAINE AFRIQUE INITIATIVES (AQAFI)	1 150,00	318,00
AQUITAINE OBESITE - ASSOCIATION POUR LA LUTTE CONTRE L'OBESITE	2 000,00	0,00
AQUITAINE PARTAGE	1 000,00	0,00
AQUITEC	8 800,00	4 228,00
ARC EN REVE	475 600,00	216 632,00
ARCHIMUSE - BORDEAUX	4 000,00	6 742,00
ARE 33 - ASSOCIATION REPONSE EMPLOI	5 500,00	0,00

NOM DES BENEFICIAIRES	MONTANT DE LA SUBVENTION (NUMERAIRE) en €	PRESTATIONS EN NATURE VALORISEES en €
AREMACS	4 500,00	23,00
ARI	0,00	2 502,00
ARS ANIMA	20 000,00	0,00
ART EN ACTION - TIC-TAC THEATRE	0,00	1 634,00
ART EN PRODUCTION	4 000,00	0,00
ART SAINT AUG' (ASA)	500,00	0,00
ARTES BRASIL	0,00	1 890,00
ARTILUS	6 000,00	1 893,00
ARTS ET LETTRES DE FRANCE ASSOCIATION CULTURELLE INTERNATIONALE	0,00	844,00
ARTS MARTIAUX SHAOLIN BORDEAUX	0,00	11 331,00
ARTS MARTIAUX TRADITIONNELS BORDELAIS	0,00	7 002,00
ASC BNP PARIBAS BX TT	0,00	9 585,00
ASPE-EUREKA	0,00	5 574,00
ASPER 33	0,00	12,00
ASPTT BORDEAUX METROPOLE	0,00	374,00
ASSOCIATION "E-GRAINE NOUVELLE AQUITAINE"	8 100,00	1 836,00
ASSOCIATION "LA BOULANGERIE"	6 000,00	0,00
ASSOCIATION ALCOOLIQUES ANONYMES AQUITAINE	0,00	291,00
ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS DE LA LEGION ETRANGERE BORDEAUX-GIRONDE - AAAL	1 000,00	14,00
ASSOCIATION AMICALE DES RETRAITES DU CREDIT LYONNAIS DE BORDEAUX	0,00	343,00
ASSOCIATION AMITIE FRANCO SERBE BORDEAUX	0,00	290,00
ASSOCIATION AQUITAINE POUR L'INFORMATION MEDICALE ET L'EPIDEMIOLOGIE EN PSYCHIATRIE	0,00	226,00
ASSOCIATION AVENIR SANTE FRANCE	1 500,00	0,00
ASSOCIATION BORDEAUX - USA	0,00	1 440,00
ASSOCIATION BORDEAUX BRISTOL	500,00	0,00
ASSOCIATION BORDEAUX CULTURE GRAPPLING (ABC GRAPPLING)	0,00	3 096,00
ASSOCIATION BORDEAUX-COMPOSTELLE HOSPITALITE SAINT-JACQUES	3 500,00	1 260,00
ASSOCIATION BORDELAISE DE TAEKWONDO INTERNATIONAL ATLANTICA	0,00	3 393,00
ASSOCIATION BUREAU DE LA CULTURE - IAE MONTESQUIEU - BDC	450,00	0,00
ASSOCIATION CENTRE HA 32	0,00	319,00
ASSOCIATION CENTRE INTERDISCIPLINAIRE SUR L'ENFANT CIEN	0,00	592,00
ASSOCIATION COMUNIDAD	0,00	471,00
ASSOCIATION CONTRE LA TUBERCULOSE ET LES MALADIES ENDEMIQUES - ACTUME	0,00	965,00
ASSOCIATION COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS DE BORDEAUX (ACANB)	0,00	834,00
ASSOCIATION CULTURE ET MUSIQUE DE L'ESTUAIRE (ACME)	0,00	229,00
ASSOCIATION CULTURELLE ARMENIENNE DE BORDEAUX AQUITAINE (ACABA)	0,00	454,00
ASSOCIATION CULTURELLE DES KABYLES DE BORDEAUX (ACKB)	0,00	194,00
ASSOCIATION CULTURELLE DU MARCHE DES CHARTRONS	6 500,00	727,00
ASSOCIATION DANSE ANIMATION DE LA GIRONDE - ADAGE	1 500,00	0,00
ASSOCIATION DE CAPOEIRA ARUANDA	1 750,00	0,00
ASSOCIATION DE CARDIOLOGIE D'AQUITAINE	0,00	2 794,00
ASSOCIATION DE DEFENSE DES INTERETS DU QUARTIER DE BACALAN - ADIQ	0,00	880,00
ASSOCIATION DE DEFENSE DES MUSIQUES ALTERNATIVES EN AQUITAINE - ADMAA (ALLEZ LES FILLES)	61 000,00	43 002,00
ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT NATUREL (ADN)	0,00	1 120,00
ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT OPERATIONNEL & MEDIATION INTERCULTURELLE : DELTA-O	2 500,00	0,00
ASSOCIATION DE GESTION DES CENTRES PSYCHANALYTIQUES DE CONSULTATIONS ET DE TRAITEMENT (CPCT) D'AQUITAINE	4 000,00	18,00
ASSOCIATION DE GESTION ET D'ANIMATION DES CRECHES C.S.F. - AGEAC/CSF	522 000,00	0,00
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE - AFEV	0,00	30,00
ASSOCIATION DE LA RUE NOTRE DAME DES CHARTRONS	0,00	1 131,00
ASSOCIATION DE L'ECOLE COREENNE DE BORDEAUX - AECB	0,00	4 265,00
ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE (APEL) DE ST ALBERT LE GRAND	0,00	1 402,00
ASSOCIATION DE RIVERAINS BAST-ID	0,00	2 567,00
ASSOCIATION DE SANTE, D'EDUCATION ET DE PREVENTION SUR LES TERRITOIRES DE LA GIRONDE, ASEPT 33	0,00	426,00
ASSOCIATION DE SOLIDARITE AVEC TOUS LES IMMIGRES - BORDEAUX (ASTI BORDEAUX)	8 000,00	16 685,00
ASSOCIATION DE SOUTIEN A LA FONDATION DES FEMMES	2 500,00	0,00
ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX INVENTIONS LIBRES (ASIL)	18 400,00	5 815,00
ASSOCIATION DE SPORTS, DE CULTURE ET D'ENTRAIDE DE LA GIRONDE	0,00	4 185,00
ASSOCIATION DELUGE	4 000,00	3 396,00
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE APAJH DE LA GIRONDE	0,00	565,00
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE L'OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE DE LA GIRONDE - AD OCCE 33	1 000,00	11 133,00
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'ENTRAIDE DES PERSONNES ACCUEILLIES A LA PROTECTION DE L'ENFANCE	0,00	66,00
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DE LA GIRONDE - PEEP AD 33	0,00	3 760,00
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE GIRONDE - ADIL 33	6 000,00	0,00
ASSOCIATION DES AMIS DE LA FONDATION POUR LA MEMOIRE DE LA DEPORTATION	0,00	292,00
ASSOCIATION DES AMIS D'ELIANE LAVAIL	0,00	345,00
ASSOCIATION DES AMIS DU CARRELET 6570 DE BACALAN	0,00	563,00
ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE DES ARTS DECORATIFS ET DU DESIGN DE BORDEAUX	2 503,67	0,00
ASSOCIATION DES AUDITEURS DE L'INSTITUT DES HAUTES ETUDES DE DEFENSE NATIONALE REGION AQUITAINE - AQUI IHEDN	2 000,00	226,00
ASSOCIATION DES AUTO-ENTREPRENEURS DE LA DIASPORA - AAED	0,00	3 662,00
ASSOCIATION DES BROCANTEURS DES CHARTRONS - ABC	16 194,56	907,00
ASSOCIATION DES CENTRALIENS ET SUPELEC EN AQUITAINE	0,00	30,00
ASSOCIATION DES COMMERCANTS "BARRIERE DE PESSAC" BORDEAUX TALENCE	12 414,40	0,00
ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE LA BARRIERE JUDAIQUE	11 026,56	3 011,00
ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE LA RUE SAINT-SERNIN	0,00	714,00
ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE SAINT-AUGUSTIN	7 336,80	437,00
ASSOCIATION DES COMMERCANTS DU GRAND PARC	4 582,40	861,00
ASSOCIATION DES COMMERCANTS DU MARCHE DES HALLES DE BACALAN	0,00	377,00
ASSOCIATION DES COMMERCANTS DU TRIANGLE D'OR	24 593,58	0,00
ASSOCIATION DES COMMERCANTS DU VILLAGE SAINT PAUL - GROSSE CLOCHE	11 811,78	817,00
ASSOCIATION DES DOCKERS ET DES TRAVAILLEURS PORTUAIRES VICTIMES DE L'AMIANTE DU PORT DE BORDEAUX	0,00	306,00
ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX	1 500,00	2 858,00
ASSOCIATION DES ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE FRANCE - STRUCTURE LOCALE D'ACTIVITES BORDEAUX MICHEL MONTAIGNE	2 500,00	0,00
ASSOCIATION DES EXPLOITANTS DU SITE BORD'EAU VILLAGE	16 855,05	0,00
ASSOCIATION DES FAMILLES DE TRAUMATISES CRANIENS ET CEREYRO-LESES DE GIRONDE (AFTC GIRONDE)	0,00	6 910,00
ASSOCIATION DES GUIDES DE NOUVELLE AQUITAINE - AGNA	0,00	781,00
ASSOCIATION DES HABITANTS DE L'ECO-QUARTIER GINKO (AHEG)	0,00	33,00
ASSOCIATION DES JURISTES EN URBANISME ET CONSTRUCTION D'AQUITAINE (AJUCA)	200,00	0,00
ASSOCIATION DES MAIRES DE LA GIRONDE	0,00	264,00

NOM DES BENEFICIAIRES	MONTANT DE LA SUBVENTION (NUMERAIRE) en €	PRESTATIONS EN NATURE VALORISEES en €
ASSOCIATION DES OFFICIERS ET CADRES DE RESERVE DE BORDEAUX GIRONDE	0,00	339,00
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES BILLIE HOLIDAY	500,00	0,00
ASSOCIATION DES PARENTS ET FUTURS PARENTS GAYS ET LESBIENS APGL	0,00	84,00
ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE PHILOSOPHIE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC	0,00	84,00
ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'ANIMATION ET DU DEVELOPPEMENT (APAD)	0,00	18,00
ASSOCIATION DES PSYCHOMOTRICIENS DE LA GIRONDE	0,00	30,00
ASSOCIATION DES RIVERAINS DU QUARTIER ORNANO-GAVINIES	1 000,00	1 913,00
ASSOCIATION DES RIVERAINS DU QUARTIER SAINT GENES	0,00	267,00
ASSOCIATION DES SECOURISTES FRANCAIS DE LA CROIX BLANCHE DE BORDEAUX	0,00	70,00
ASSOCIATION DES SINISTRES ET VICTIMES DE LA ROUSSELLE	3 280,00	0,00
ASSOCIATION DU COMITE DES OEUVRES SOCIALES DES MUNICIPAUX DE BORDEAUX - ACOSMB	395 000,00	0,00
ASSOCIATION DU LIEN INTERCULTUREL FAMILIAL ET SOCIAL - ALIFS	32 500,00	1 493,00
ASSOCIATION DU PATRIMOINE ISRAELITE D'AQUITAINE - APIA	7 700,00	0,00
ASSOCIATION DU SOUVENIR DES FUSILLES DE SOUGE	0,00	12,00
ASSOCIATION EDUCATIVE D'INSERTION SOCIALE (AEIS)	0,00	864,00
ASSOCIATION FAMILIALE LAIQUE BASTIDE - AFLB	6 000,00	0,00
ASSOCIATION FAMILIALE LAIQUE DE BORDEAUX NORD - AFL	26 500,00	10 088,00
ASSOCIATION FESTIVAL ODP	0,00	4 872,00
ASSOCIATION FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE	6 200,00	0,00
ASSOCIATION FRANCAISE DE CODEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (AFCODEV)	0,00	371,00
ASSOCIATION FRANCE-CHILI AQUITAINE	0,00	65,00
ASSOCIATION FRANCO-BRESILIENNE POUR LA RECHERCHE DE L'EQUILIBRE - AFBRE	0,00	2 646,00
ASSOCIATION FRANCOIS AUPETIT	0,00	525,00
ASSOCIATION GENERALE DES INTERVENANTS RETRAITES POUR DES ACTIONS BENEVOLES DE COOPERATION ET DEVELOPPEMENT - AGIRabcd	0,00	527,00
ASSOCIATION GIRONDINE D'EDUCATION SPECIALISEE ET DE PREVENTION SOCIALE - AGEP	45 000,00	885,00
ASSOCIATION GOLF D'ENTREPRISES INTER-ENTREPRISES GOLF DE BORDEAUX - IEGB	0,00	34,00
ASSOCIATION HABILITEE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DE LA BENAUGE	1 500,00	0,00
ASSOCIATION HORIZON CAUDERAN	0,00	8 370,00
ASSOCIATION ILTA	8 000,00	0,00
ASSOCIATION IMEDI GROUPEMENT D'INTERPRETES ET DE PSYCHOLOGUES PROFESSIONNELS DE LA GIRONDE	0,00	108,00
ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES FRANCOPHONES (AIMF)	40 000,00	0,00
ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE BIO REGIONALE (AQUITAINE/LIMOUSIN/POITOU-CHARENTES OU EQUIVALENT) - INTERBIO ALPC	5 000,00	0,00
ASSOCIATION JANE GOODALL FRANCE - JGI FRANCE	2 000,00	0,00
ASSOCIATION JEUNESSE FUTSAL (AJF)	0,00	3 132,00
ASSOCIATION JONATHAN PIERRES VIVANTES - ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE LA GIRONDE	0,00	261,00
ASSOCIATION LA BASTIDE COMPOST	2 900,00	0,00
ASSOCIATION LA COCCINELLE	200 000,00	0,00
ASSOCIATION LA PLACETTE	0,00	140,00
ASSOCIATION LABA-JOUR	1 500,00	0,00
ASSOCIATION LAIQUE DU PRADO (ALP)	11 000,00	1 688,00
ASSOCIATION LE 308	20 000,00	194,00
ASSOCIATION LES AMIS DU SAHEL - CHEZ HASSANE	1 000,00	0,00
ASSOCIATION LES CREANTS	0,00	4 187,00
ASSOCIATION LES FRUITS DE LA TERRE COOPERATIVE	0,00	32,00
ASSOCIATION LES NOMADES GRAIN DE SABLE AQUITAINE	0,00	48,00
ASSOCIATION L'IRRÉGULIERE	0,00	33,00
ASSOCIATION MALADIE CHRONIQUE SPORT BIEN ETRE	4 000,00	1 260,00
ASSOCIATION MALINE	0,00	440,00
ASSOCIATION MEDIAGORA BORDEAUX	3 000,00	0,00
ASSOCIATION MONOQUINI	5 000,00	0,00
ASSOCIATION MOTOBLOC	2 000,00	0,00
ASSOCIATION MUSICALARUE	0,00	494,00
ASSOCIATION MUSICALE INTERMEZZO	5 000,00	2 405,00
ASSOCIATION NANSOUTY VILLAGE	1 350,00	1 763,00
ASSOCIATION NATIONALE DE PREVENTION EN ALCOOLOGIE ET EN ADDICTOLOGIE - ANPAA	14 000,00	370,00
ASSOCIATION NATIONALE DES AMIS DE JEAN MOULIN	1 500,00	0,00
ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE - BORDEAUX SECTION LES 2 RIVES	400,00	0,00
ASSOCIATION NATIONALE DES HOSPITALIERS RETRAITES	0,00	36,00
ASSOCIATION NATIONALE DES MEMBRES DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE - SECTION DEPARTEMENTALE DE LA GIRONDE	0,00	17,00
ASSOCIATION NATIONALE DES VISITEURS DE PRISON - ANVP	1 000,00	42,00
ASSOCIATION NOUVELLE ACROPOLE BORDEAUX - ANAB	0,00	1 392,00
ASSOCIATION OXYGENE	3 500,00	111,00
ASSOCIATION PALLIA PLUS	2 500,00	0,00
ASSOCIATION PARENTALITE ET ADOLESCENCE	0,00	66,00
ASSOCIATION PEDAGOGIQUE DE L'ECOLE MONTGOLFIER	0,00	1 656,00
ASSOCIATION PERMANDCO	0,00	36,00
ASSOCIATION PETITE ENFANCE ENFANCE ET FAMILLE - APEEF	2 162 732,00	87 504,00
ASSOCIATION PETITS BOUCHONS	355 000,00	0,00
ASSOCIATION PITCHOUN	2 270 500,00	169,00
ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET L'EDUCATION PERMANENTE DE TIVOLI - AFEPT	2 000,00	318,00
ASSOCIATION POUR LA REALISATION CONCERTEE EN COLLECTIF D'INITIATIVES POUR L'ENCADREMENT EDUCATIF ET POUR LES LOISIRS (ARC EN CIEL)	0,00	18,00
ASSOCIATION POUR L'ACCUEIL DES FEMMES EN DIFFICULTE - APAFED	61 000,00	4 080,00
ASSOCIATION POUR L'ANIMATION ET LES LOISIRS DES PERSONNES AGEES - APALPA	0,00	32 080,00
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES SOINS PALLIATIFS EN AFRIQUE - ADESPA	0,00	396,00
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT L'INSERTION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPEES - ADIAPH	40 751,00	0,00
ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BENEVOLE DE BORDEAUX ET ENVIRONS	0,00	66,00
ASSOCIATION POUR L'INNOVATION EN MATIERE D'INTEGRATION - APIMI	650 750,00	0,00
ASSOCIATION POUR UNE EDUCATION BUISSONNIERE (- APEB)	36 333,00	3 654,00
ASSOCIATION PRENDRE SOIN DU LIEN - APSL	3 500,00	0,00
ASSOCIATION PROMOTION INSERTION SPORT EN AQUITAINE - APIS	33 500,00	49 131,50
ASSOCIATION PSYCHANALITIQUE DES THERAPEUTES FAMILIAUX D'AQUITAINE - APSYFA	0,00	226,00
ASSOCIATION RAYMONDE ROUSSELLE	4 000,00	0,00
ASSOCIATION REGIONALE DE PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL DE NOUVELLE-AQUITAINE	0,00	38,00
ASSOCIATION REGIONALE DES DIPLOMES D'UNIVERSITE D'AQUITAINE - ARDUA	0,00	18,00
ASSOCIATION RENAISSANCE DES CITES D'EUROPE	8 500,00	0,00
ASSOCIATION RENOVATION	0,00	1 398,00
ASSOCIATION REPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE - ARAC-VG	700,00	1 010,00
ASSOCIATION RETRAITES ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE - AREC	0,00	66,00
ASSOCIATION RHIN ET DANUBE ANCIENS DE LA PREMIERE ARMEE FRANCAISE DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE	700,00	0,00

NOM DES BENEFICIAIRES	MONTANT DE LA SUBVENTION (NUMERAIRE) en €	PRESTATIONS EN NATURE VALORISEES en €
ASSOCIATION SANTE, QUALITE & TRAVAIL	0,00	110,00
ASSOCIATION SOLIDARTE EMPLOI (ASE) - ADELPHÉ	0,00	497,00
ASSOCIATION SPORTIVE BACALANAISE	0,00	2 346,00
ASSOCIATION SPORTIVE CE BP ACA	0,00	1 854,00
ASSOCIATION SPORTIVE CHARLES MARTIN	56 274,00	5 761,00
ASSOCIATION SPORTIVE DE LA POLICE JUDICIAIRE DE BORDEAUX	0,00	3 264,00
ASSOCIATION SPORTIVE DES SOURDS DE BORDEAUX (ASSBORDEAUX)	3 000,00	1 937,00
ASSOCIATION SPORTIVE DU BARREAU DE BORDEAUX	0,00	4 813,00
ASSOCIATION SPORTIVE DU GOLF DE BORDEAUX LAC	5 000,00	0,00
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DU GROUPE DES ASSURANCES NATIONALES (ASC GAN)	0,00	27,50
ASSOCIATION SPORTIVE KASHIRA AIKIDO	0,00	3 672,00
ASSOCIATION SPORTIVE KUNG-FU WUSHU DE BACALAN	0,00	3 618,00
ASSOCIATION TERRITOIRES ET INNOVATION SOCIALE (ATIS)	0,00	221,00
ASSOCIATION TOURNY QUINCONCES	7 142,40	0,00
ASSOCIATION UFORCA-BORDEAUX POUR LA FORMATION PERMANENTE	0,00	420,00
ASSOCIATION UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DE BORDEAUX-CENTRE	500,00	0,00
ASSOCIATION UNTENDANSES	0,00	3 861,00
ASSOCIATIONS DES BASSINS A FLOT DE BORDEAUX	2 000,00	0,00
ASSOCIATIONS DES ELEVES INGENIEURS D'ARTS ET METIERS DU CENTRE REGIONAL DE BORDEAUX-TALENCE	0,00	6 035,00
ASSOPURQUOIPAS33	1 500,00	108,00
ASS-TECH (ASSOCIATION DES ETUDIANTS DE TECHNIQUES DU DEVELOPPEMENT)	0,00	2 032,00
ASTROLABE	191 921,00	11 971,00
ATELIER AQUITAINE	0,00	900,00
ATELIER D'ASTROLOGIE D'AQUITAINE	0,00	396,00
ATELIER D'ECO SOLIDAIRE	1 200,00	441,00
ATELIER GRAPHITE	45 800,00	0,00
ATLANTIC OLDTIMER.COM	0,00	4 018,00
ATLAS - PRODUCTION	0,00	36,00
ATLAS, IMPROS DU MONDE	2 000,00	633,00
AU CROISEMENT DES SUD	2 440,00	885,00
AUDITION ET ECOUTE 33 - ASSOCIATION DES PERSONNES ATTEINTES DE PATHOLOGIES AUDITIVES DE LA GIRONDE - AEG 33	0,00	17,00
AUDITION SOLIDAIRE FRANCE SENEGAL	0,00	18,00
AUTEUIL PETITE ENFANCE	347 000,00	0,00
AUTO DEFENSE ET ARTS MARTIAUX (ADAM)	0,00	9 315,00
AUTOUR DU PIANO	0,00	400,00
AUX ARBRES CITOYENS I BORDEAUX METROPOLE	0,00	18,00
AVANT GARDE ET JEANNE D'ARC DE BORDEAUX CAUDERAN - AGJA BORDEAUX CAUDERAN	1 000 441,00	267 700,50
BACALAN TENNIS CLUB - BTC	3 500,00	8 292,00
BADMINTON CLUB BARBEY	5 500,00	28 854,00
BALAST	3 000,00	0,00
BALLISTIK 3X3 BORDEAUX	15 000,00	0,00
BAM PROJECTS	9 000,00	0,00
BAMBOU - BUREAU ETUDIANT DU DEVELOPPEMENT DURABLE	0,00	182,00
BANQUE ALIMENTAIRE DE BORDEAUX ET DE LA GIRONDE	9 437,20	0,00
BARRICADE	1 045,00	0,00
BASE 2 VIE	0,00	274,00
BDA KEDGEBS BORDEAUX	0,00	91,00
BDX ROLLERGIRLS	1 000,00	0,00
BEBOP FONDATION	0,00	689,00
BIBLIOTHECA	0,00	8 280,00
BIBLIOTHEQUE "LE QUAI AUX LIVRES"	0,00	66,00
BIG CHALLENGE	0,00	2 996,00
BIG LAB BASKETBALL ACADEMY	0,00	4 575,00
BIMERS	0,00	226,00
BIO'GUSTIN	0,00	2 337,00
BIVOUAC CIE	15 000,00	0,00
BOARD O	0,00	375,00
BOOKS ON THE MOVE	5 500,00	0,00
BORDEAUX ART CONTEMPORAIN (BAC)	5 000,00	0,00
BORDEAUX ASSOCIATION DE FLESH AND BLOOD	0,00	48,00
BORDEAUX ATHLETIC CLUB	4 000,00	20 277,00
BORDEAUX BASCULE	0,00	33,00
BORDEAUX BASTIDE BASKET	20 000,00	57 018,50
BORDEAUX BASTIDE RACLETTES	1 500,00	0,00
BORDEAUX CHANSON	5 000,00	1 596,00
BORDEAUX CITE TANGO BCT	0,00	709,00
BORDEAUX COACHING SPORTS	0,00	220,00
BORDEAUX DANCE'IN CLUB	0,00	1 174,50
BORDEAUX ENTREPRENEURS	11 600,00	0,00
BORDEAUX ETUDIANTS CLUB - BEC	223 692,00	248 154,12
BORDEAUX EVENTS AND MORE - BEAM	0,00	24 500,00
BORDEAUX FOOTBALL AMERICAIN - LES LIONS DE BORDEAUX	5 500,00	6 393,50
BORDEAUX GIRONDE HOCKEY SUR GLACE (BGHG)	30 270,00	59 017,75
BORDEAUX GIRONDE QUEBEC	6 500,00	0,00
BORDEAUX GREETERS	2 000,00	388,00
BORDEAUX HANDISPORT TENNIS	1 500,00	0,00
BORDEAUX HISTORIA VINI : MUSEE DES NEGOCIANTS	2 000,00	0,00
BORDEAUX INTER CHALLENGE - BIC	0,00	226,00
BORDEAUX KIZOMBA CREW - BKC	0,00	136,00
BORDEAUX MARITIME SAUVETAGE & SECOURISME - BM2S	2 800,00	8 370,56
BORDEAUX MAYOTTE 101	0,00	2 241,00
BORDEAUX MECENES SOLIDAIRES - BMS	5 000,00	0,00
BORDEAUX MERIGNAC VOLLEY	135 000,00	24 399,00
BORDEAUX MON COMMERCE	38 200,00	12 009,00
BORDEAUX NIHONGO HOSHU JUGYOKO (ECOLE COMPLEMENTAIRE JAPONAISE DE BORDEAUX)	0,00	129,00
BORDEAUX OCCUPATIONS CULTURELLES ET SOCIALES	0,00	4 322,00
BORDEAUX OPEN AIR	8 000,00	7 447,00
BORDEAUX PALMES AVENTURE	0,00	11 510,40
BORDEAUX PARALLAXES	5 000,00	33,00
BORDEAUX POUR TOUS	0,00	43,00
BORDEAUX ROCK	24 000,00	18 919,00
BORDEAUX SERVICES SOLIDARITE - B2S	20 000,00	0,00
BORDEAUX SKATE CULTURE - BSC	0,00	670,00

NOM DES BENEFICIAIRES	MONTANT DE LA SUBVENTION (NUMERAIRE) en €	PRESTATIONS EN NATURE VALORISEES en €
BORDEAUX SPORTS DE GLACE	31 000,00	80 967,15
BORDEAUX SWING	0,00	33,00
BORDEAUX SYSTEMA	0,00	1 280,00
BORDEAUX TEATRO ITALIANO (BTI)	0,00	119,00
BORDEAUX TECHNOWEST	40 000,00	0,00
BORDEAUX VILLE SANS SIDA	5 000,00	3 551,00
BORDEAUX YNOV CAMPUS	0,00	1 242,00
BORDEAUX-ACCUEIL METROPOLE	6 500,00	368,00
BORDEAUX-BASTIDE-ESCRIME	2 000,00	9 873,00
BORDEAUX-CIENFUEGOS	950,00	616,00
BORDEAUX-LIMA, LA MAISON DU PEROU	0,00	800,00
BORDOLUDO	0,00	252,00
BOULEVARD DES POTES	0,00	4 328,00
BOURDOISEAU LINE	6 000,00	0,00
BOXING CLUB ALAMELE	7 480,00	20 947,50
BOXING CLUB BACALANAIS	2 500,00	5 618,00
BREMONTIER PRO ACTION ASSOCIATION DES ETUDIANTS DE BTS DU LYCEE NICOLAS BREMONTIER BORDEAUX	0,00	185,00
BRINS D'EVEIL	600 000,00	86,00
BRUIT DU FRIGO	20 000,00	4 130,00
BURDIGALA CORPORATION	0,00	2 499,00
BURDIGALA SAVATE-CLUB	0,00	3 780,00
BURDIGALAXY	0,00	87,00
BUREAU DES ETUDIANTS DU DEPARTEMENT DE GESTION DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS DE L'IUT BORDEAUX-MONTESQUIEU - BDE GEA BORDEAUX	0,00	43,00
BUREAU DES ETUDIANTS IFP	0,00	130,00
BXA - ESPRIT VOILE	1 000,00	33,00
C.F.ADAGE (CENTRE DE FORMATION ADAGE)	0,00	520,00
CAHALE	0,00	36,00
CAHIERS D'ARCHIVES	0,00	294,00
CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE	0,00	215,00
CAISSE SOCIALE DE DEVELOPPEMENT LOCAL - CSDL	125 000,00	0,00
CALIXTE COEUR DE BASTIDE	2 000,00	3 200,00
CAMELEON, CLINIQUE,ADOLESCENCE, MODERNITE	0,00	36,00
CAMPUS CHARTRONS	0,00	142,00
CAP D'AGIR	12 000,00	0,00
CAP SCIENCES - CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE BORDEAUX NOUVELLE AQUITAINE	8 500,00	20 721,00
CARTEL CAFE ASSOCIATIF DE RENCONTRES ET D'ECHANGES LIBRES	0,00	1 159,00
CATHEDRA	4 000,00	8 183,00
CAUDERAN ENSEMBLE	0,00	1 048,00
CCAS DE BORDEAUX	13 096 000,00	0,00
CDANSLABOITE	12 500,00	6 359,00
CENTRE ACCUEIL CONSULTATION INFORMATION SEXUALITE - CACIS	20 000,00	150,00
CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION DES JEUNES YAVNE	6 500,00	0,00
CENTRE D'ACCUEIL D'INFORMATION ET D'ORIENTATION - CAIO	0,00	33,00
CENTRE D'ACTION ET DE PREVENTION CONTRE LA RADICALISATION DES INDIVIDUS - CAPRI	5 000,00	18,00
CENTRE DE PREVENTION ET DE LOISIRS DES JEUNES DE BORDEAUX - CPLJ BORDEAUX	5 000,00	0,00
CENTRE DE RESSOURCES D'ÉCOLOGIE PÉDAGOGIQUE D'AQUITAINE - CREPAQ	4 500,00	0,00
CENTRE DE VOILE DE BORDEAUX LAC	8 500,00	86 980,00
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DE LA GIRONDE - CIDFF	19 000,00	535,00
CENTRE ENTREPRISE COMMUNICATION AVANCEE - CECA	0,00	1 049,00
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BORDEAUX	0,00	7 000,00
CENTRE REGIONAL D'AQUITAINE D'ETUDES ET D'ACTION SUR LES HANDICAPS ET LES INADAPTATIONS - CREAI	0,00	1 130,00
CENTRE REGIONAL D'ECOENERGETIQUE D'AQUITAINE - CREAQ	11 700,00	0,00
CENTRE REGIONAL DES OEUVRES UNIVERSITAIRES ET SOCIALES (CROUS)	2 000,00	0,00
CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE NOUVELLE-AQUITAINE - CRIJNA	40 000,00	33 663,00
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	552 254,00	29 296,00
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	8 373 386,00	853 118,00
CERCLE CONDORCET DE BORDEAUX	0,00	108,00
CERCLE D'ASTROLOGIE D'AQUITAINE	0,00	396,00
CERCLE D'ETUDES RUSSES	0,00	12,00
CERCLE ENTREPRENEURIAL ETUDIANT (CEE)	1 655,00	448,00
CERCLE PHILATELIQUE BORDEAUX AQUITAINE	0,00	204,00
CERCLE SEGALIER	0,00	343,00
CHAHUTS	90 000,00	61 206,00
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE BORDEAUX GIRONDE	34 000,00	0,00
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION NOUVELLE AQUITAINE	22 000,00	0,00
CHAMBRE REGIONALE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DE NOUVELLE-AQUITAINE (CRESS NOUVELLE-AQUITAINE)	25 000,00	0,00
CHAMPS SONORES	0,00	350,00
CHANT LIBRE	0,00	1 441,00
CHANTE ECOLE	2 200,00	0,00
CHEER UP ! BEM	0,00	1 062,00
CHEMINS D'ESPERANCE	1 500,00	0,00
CHOQUEZ-NOUS !	0,00	986,00
CHRISTINE HASSID PROJECT	5 000,00	0,00
CIAO !	0,00	1 807,00
CIE APSARAS THEATRE - LE CERISIER	25 250,00	223,00
CIMADE - SERVICE OECUMENIQUE D'ENTRAIDE	3 500,00	1 427,00
CINEMARGES	5 000,00	0,00
CIRQUE ECLAIR ECOLE DE CIRQUE D'AQUITAINE	14 000,00	0,00
CIRQUE PARDI!	0,00	7 396,00
CITES COOP	2 000,00	0,00
CLAIR-OBSCUR	0,00	1 342,00
CLARINOV PRODUCTION	0,00	136,00
CLINIQUES AUTOUR DES PSYCHOSES	0,00	32,00
CLUB ALPIN FRANCAIS DE BORDEAUX	0,00	272,00
CLUB AMICAL CHAUFFOUR	0,00	3 258,00
CLUB ATHLETIQUE MUNICIPAL DE BORDEAUX - CAM	219 542,00	360 432,40
CLUB BORDEAUX-CAMEROUN-FRANCE	0,00	352,00
CLUB BOULISTE ALBERT 1ER	0,00	7 788,00
CLUB DE CANNE ET BATON D'AQUITAINE	0,00	6 169,00
CLUB DE LA PRESSE DE BORDEAUX	0,00	20 863,00
CLUB D'ENTREPRISES MERIADECK	2 000,00	0,00

NOM DES BENEFICIAIRES	MONTANT DE LA SUBVENTION (NUMERAIRE) en €	PRESTATIONS EN NATURE VALORISEES en €
CLUB DES ENTREPRISES DE BORDEAUX	15 000,00	0,00
CLUB DES LUMIERES CHINOISES DE BORDEAUX (CLCB)	0,00	136,00
CLUB D'EXPLORATION SOUS MARINE D'AQUITAINE - CESMA	0,00	12 995,84
CLUB PETANQUE GRAND PARC	0,00	2 555,00
CLUB ROTARACT BORDEAUX LYS	0,00	264,00
CLUBHOUSE FRANCE	0,00	434,00
CMD+O	6 000,00	277,00
COCKTAIL C	3 000,00	0,00
COEUR DE SAINT AUG	5 074,25	3 994,00
COLLECTIF ALEAS : ASSOCIATION LIBRE D'EXPRESSION ARTISTIQUE SPONTANEE	3 000,00	0,00
COLLECTIF BIENVENUE	0,00	4 443,00
COLLECTIF BORDEAUX-MARINOPOLE	2 000,00	18,00
COLLECTIF CANGAN	1 000,00	0,00
COLLECTIF DE RESSOURCES CULTURELLES BORDEAUX-NORD - COLLECTIF BORDONOR	34 000,00	1 748,00
COLLECTIF DES ORGANISATIONS DE SOLIDARITE INTERNATIONALE ISSUES DES MIGRATIONS EN AQUITAINE (COSIM AQUITAINE)	1 000,00	1 514,00
COLLECTIF DU DIX MAI-BORDEAUX (CDM-B)	800,00	0,00
COLLECTIF FETE DU JEU DE BORDEAUX	500,00	703,00
COLLECTIF KLOUDBOX LABORATOIRE DE CREATIONS AUDIOVISUELLES ET GRAPHIQUES	0,00	6 804,00
COLLECTIF LESCURE	7 000,00	0,00
COLLECTIF MIXERATUM ERGO SUM	14 100,00	2 616,00
COLLECTIF MOSAIQUE	1 500,00	0,00
COLLECTIF MUNERA	0,00	142,00
COLLECTIF OS'O	20 000,00	233,00
COLLECTIF RIVAGE	16 000,00	1 242,00
COLLECTIF TOC TOC	11 000,00	4 525,00
COLLEGE ALAIN FOURNIER	1 782,00	0,00
COLLEGE JACQUES ELLUL	2 000,00	0,00
COLOSSE AUX PIEDS D'ARGILE	0,00	24,00
COM' A ST PIERRE	14 758,46	0,00
COMITE ACTION PALESTINE	0,00	216,00
COMITE D'ANIMATION LAFONTAINE-KLEBER (CALK)	8 000,00	10 187,00
COMITE DE LIAISON DES ACTEURS DE LA PROMOTION DANS LE SUD-OUEST - CLAP SUD-OUEST	9 500,00	0,00
COMITE DE QUARTIER BRACH VINCENNES	2 000,00	4 800,00
COMITE DE QUARTIER DE CAUDERAN - CGC	0,00	583,00
COMITE DEPARTEMENTAL DE L'ASSOCIATION DE DEFENSE DES MALADES INVALIDES ET HANDICAPES - AMI 33	1 000,00	0,00
COMITE DEPARTEMENTAL DE L'UNION FRANCAISE DES OEUVRES LAIQUES D'EDUCATION PHYSIQUE - UFOLEP	10 950,00	31 259,50
COMITE DEPARTEMENTAL DE RUGBY DE LA GIRONDE	0,00	2 254,00
COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DE LA GIRONDE	0,00	228,00
COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DE LA GIRONDE	0,00	3 500,00
COMITE DES COMMERCANTS DE LA RUE DE GRASSI	4 208,64	0,00
COMITE DES FETES DE BACALAN, BLANQUI ET CLAVEAU	0,00	880,00
COMITE DES FETES DE BIENFAISANCE ET DE DEFENSE DU QUARTIER SAINT-SEURIN	0,00	7 680,00
COMITE DES OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GIRONDE	0,00	227,00
COMITE D'ETUDE ET D'INFORMATION SUR LA DROGUE (PREVENTION ET TRAITEMENT DES TOXICOMANIES ET AUTRES ADDICTIONS), CEID-ADDICTIONS	72 500,00	2 506,00
COMITE FRANCAIS POUR LE FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE - UNICEF FRANCE	0,00	2 576,00
COMITE LAICITE REPUBLIQUE (CLR)	0,00	54,00
COMITE LOCAL POUR L'EMPLOI GRAND PARC SOLIDAIRE	3 000,00	0,00
COMITE NATIONAL FRANCAIS EN HOMMAGE A ARISTIDES SOUSA MENDES	3 000,00	810,00
COMITE NATIONAL PREMIERS DE CORDEE (CNPC)	1 500,00	813,00
COMITE PALESTINE 33	0,00	411,00
COMITE PREVENTION ET DEPISTAGE DES CANCERS	0,00	5 594,00
COMITE REGIONAL DE LA FEDERATION FRANCAISE DES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS POUR L'INSERTION ET LA QUALIFICATION NOUVELLE AQUITAINE / AQUITAINE-LIMOUSIN-POITOU-CHARENTES - (CR GEIQ NOUVELLE AQUITAINE)	0,00	798,00
COMITE REGIONAL DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET D'EDUCATION POPULAIRE DE NOUVELLE-AQUITAINE	0,00	587,00
COMITE REGIONAL NOUVELLE AQUITAINE DE BOXE	0,00	216,00
COMITE REPRESENTATIF DES IDENTITES SOURDES - CRIS	2 000,00	0,00
COMME LES AUTRES (CLA)	2 500,00	0,00
COMMERCANTS DE LA RUE DES BAHUTIERS	4 994,40	764,00
COMMUNAUTE CAMEROUNAISE DE BORDEAUX (CCB)	0,00	30,00
COM'ON	0,00	160,00
COMPAGNIE BETTY BLUES (THEATRE ET MUSIQUE)	8 800,00	1 146,00
COMPAGNIE CIRKULEZ	0,00	2 280,00
COMPAGNIE COUP DE Foudre	2 100,00	635,00
COMPAGNIE CRAZY R	3 000,00	0,00
COMPAGNIE CRU DES SENS	0,00	33,00
COMPAGNIE DES MARCHES DE L'ETE	61 600,00	14 814,00
COMPAGNIE DIPHDA	700,00	0,00
COMPAGNIE D'OCKHAM	0,00	236,00
COMPAGNIE DU RISQUE	0,00	2 836,00
COMPAGNIE DU SI	7 000,00	1 288,00
COMPAGNIE DU SOLEIL BLEU	10 000,00	0,00
COMPAGNIE ESTELLE DANVERS	0,00	6 433,00
COMPAGNIE HORS SERIE	18 000,00	0,00
COMPAGNIE INDIGO	0,00	17,00
COMPAGNIE INDIRA	0,00	442,00
COMPAGNIE LA BREBIS HURLEUSE	0,00	1 239,00
COMPAGNIE LE TEMPS D'UN PAS...	0,00	339,00
COMPAGNIE MALOBA	6 000,00	718,00
COMPAGNIE NEE D'UN DOUTE	6 000,00	0,00
COMPAGNIE PRESENCE	6 500,00	21 594,00
COMPAGNIE REVOLUTION	25 000,00	2 600,00
COMPAGNIE THEATRALE L'OEIL	5 000,00	26 065,00
COMPAGNONS BATISSEURS NOUVELLE AQUITAINE	15 000,00	0,00
COMPETENCES EN TEMPS PARTAGE GUYENNE - CTP GUYENNE	0,00	6 320,00
COMPTE A REBOURS	2 500,00	0,00
COMUS EVENT	1 000,00	0,00
CONNECTIF PLATEFORME CREATIVE	0,00	1 500,00
CONSEIL CITOYENS DE BACALAN (CCB)	9 060,00	6 140,00
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ASSOCIATIONS FAMILIALES LAIQUES DE LA GIRONDE - CDAFAL 33	20 000,00	0,00
CONTACT AQUITAINE (PARENTS, FAMILLES ET AMIS DE GAIS ET DE LESBIENNES)	1 500,00	29,00

NOM DES BENEFICIAIRES	MONTANT DE LA SUBVENTION (NUMERAIRE) en €	PRESTATIONS EN NATURE VALORISEES en €
CONTROLE-Z NOUVELLE AQUITAINE	6 500,00	0,00
COOP'ALPHA - COOPERATIVE D'ACTIVITES ET D'EMPLOI 33	1 500,00	0,00
COOPCYCLE	10 000,00	0,00
COOPERATION INTERNATIONALE POUR LES EQUILIBRES LOCAUX (CIELO)	0,00	84,00
COORDINATION DES ASSOCIATIONS TAURINES DE GIRONDE	0,00	181,00
COORDINATION POUR PROMOUVOIR LES COMPETENCES ET LE VOLONTARIAT AQUITAINE - CPCV AQUITAINE	0,00	51,00
COORDINATION REGIONALE ADDICTIONS NOUVELLE-AQUITAINE	0,00	36,00
COQUILLES	1 000,00	1 532,00
CORPS CROISES	0,00	1 332,00
CORPS ET ESPRIT	0,00	234,00
COULEUR COREE	0,00	414,00
CRE'ART : COMPAGNIE REG'ART	2 200,00	512,00
CRESCENDO	360 000,00	9 533,00
CROIX ROUGE FRANCAISE	3 500,00	0,00
CROQUETTE ET MACADAM	2 500,00	0,00
CRYPSUM	0,00	1 050,00
CULTURE DES SENS	0,00	455,00
CULTURE ET BIBLIOTHEQUES POUR TOUS DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE (CBPT GIRONDE)	0,00	7 603,00
CULTURE HORS LIMITES	8 000,00	115,00
CULTURE INDISCIPLINEE	0,00	143,00
CULTURE SOUND SYSTEM	0,00	162,00
CULTURE TIBETAINE EN GIRONDE	0,00	648,00
CULTURES DU COEUR GIRONDE	0,00	240,00
CYBELE	300,00	0,00
CYCLES ET MANIVELLES	500,00	0,00
DANSONS SUR LES QUAIS	35 000,00	45 944,00
DANTE ALIGHIERI	0,00	1 074,00
DARWIN CLIMAX COALITIONS	10 000,00	0,00
DEDALE	0,00	132,00
DEFENSE DES EXCLUS POUR LA FORMATION ET L'INFORMATION - DEFI	7 500,00	0,00
DEPART	0,00	72,00
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE	0,00	6 016,50
DEPISTAGE DES CANCERS, CENTRE REGIONAL DE COORDINATION, NOUVELLE AQUITAINE	0,00	286,00
DES GATEAUX SOLIDAIRES	0,00	191,00
DES JARDINS, DES VOISINS	1 200,00	138,00
DIFFERENT COMME TOUT LE MONDE GIRONDE (DCTLM 33)	1 500,00	0,00
DIFFRACTIS, ASSOCIATION POUR LA DIFFUSION DE L'ART CONTEMPORAIN	8 500,00	66,00
DISPARATE	13 000,00	3 170,00
DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL	0,00	5 902,00
DIVAN D'OUEST	0,00	23,00
DOCUMENTS D'ARTISTES NOUVELLE-AQUITAINE	6 000,00	0,00
DOJO	0,00	3 559,00
DON DIEGO	0,00	13 000,00
DROIT AU LOGEMENT BORDEAUX	0,00	828,00
DROLE DE SCENE	500,00	0,00
DROP DE BETON	90,00	0,00
DYNAMIC CHARTRONS	7 540,00	273,00
DZMADADA DOJO	1 000,00	0,00
EBS LE RELAIS VAL DE SEINE -- LE RELAIS GIRONDE	0,00	338,00
ECHANGE NORD-SUD	3 500,00	0,00
ECLATS	30 500,00	0,00
ECLOSION ET PERSPECTIVE	0,00	497,00
ECOLE DE CHIENS-GUIDES D'AVEUGLES CENTRE ALIENOR	1 500,00	0,00
ECOLE DE CIRQUE DE BORDEAUX, CENTRE CULTUREL DES ARTS DU CIRQUE	53 500,00	41 665,00
ECOLE DE TAI CHI CHUAN DES CHARTRONS	0,00	260,00
ECOLE DES GRANDS-PARENTS EUROPEENS BORDEAUX-GIRONDE - EGPE BORDEAUX-GIRONDE	1 000,00	420,00
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE DE BORDEAUX - ENSAP	6 700,00	0,00
ECOLE SUPERIEURE DE THEATRE BORDEAUX AQUITAINE - ESTBA	113 000,00	66,00
ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE BORDEAUX - EBABX	3 302 000,00	0,00
ECOUTE S'IL PLEUT ENCOR'	0,00	8 240,00
EICOSA	0,00	800,00
EINSTEIN ON THE BEACH	28 500,00	3 711,00
EKOLO(GEEK)	4 000,00	0,00
EL DESTINO	7 000,00	0,00
ELAIA	0,00	144,00
ELECTRIK FRIDAY	0,00	72,00
EM-FRANCE-SUD-OUEST "MICRO-ORGANISMES EFFICACES OU EFFICIENTS"	0,00	33,00
EMMAUS	0,00	21 720,00
EMMAUS CONNECT - FONDATEUR ABBE PIERRE	4 000,00	96,00
EMULATION NAUTIQUE DE BORDEAUX	106 516,00	244 624,44
EN ATTENDANT COJO	0,00	420,00
EN ROUTE POUR TRAVAILLER	4 500,00	0,00
END'OPK & CO : LE RESEAU DES PROFESSIONNELS DE L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ENDOMETRIOSE, DU SYNDROME DES OVAIRES POLYKYSTIQUES ET DU SYNDROME PREMENSTRUEL	0,00	12,00
ENFANCE ET FAMILLES D'ADOPTION DE LA GIRONDE - EFA 33	0,00	2 261,00
ENSEMBLE ORCHESTRAL MOLTO ASSAI	0,00	2 935,00
ENSEMBLE PYGMALION	250 000,00	0,00
ENSEMBLE TRANSFUGE	0,00	1 062,00
ENSEMBLE TRAVERSEES	0,00	229,00
ENSEMBLE UN	12 000,00	0,00
ENSEMBLE VOCAL HEMIOLE	0,00	370,00
ENSEMBLE VOCAL JUBILATE	0,00	381,00
ENTENTE DES GENERATIONS POUR L'EMPLOI ET L'ENTREPRISE - EGEE	0,00	3 424,00
ENTRAIDE & ENTREPRENEURS	2 500,00	0,00
ENTRAIDE SCOLAIRE AMICALE (ESA)	600,00	153,00
ENTR-AUTRES	17 500,00	954,00
ENTREPRISE INTERMEDIAIRE DE PRODUCTION ET DE FORMATION - EIPF	13 000,00	0,00
ENTRETIENS DE BORDEAUX - CERCLE PRIMO LEVI	1 000,00	0,00
ENTR'L	0,00	231,00
ENVOL D'AQUITAINE	6 000,00	25 942,50
EQUIPE DE NUIT	0,00	7 900,00
ESCALES LITTERAIRES BORDEAUX AQUITAINE	177 500,00	55 991,00
ESPACE 33	2 500,00	0,00
ESPACE DECOUVERTE MADAGASCAR (EDM)	0,00	204,00



NOM DES BENEFICIAIRES	MONTANT DE LA SUBVENTION (NUMERAIRE) en €	PRESTATIONS EN NATURE VALORISEES en €
ESPACE QG - BIBLIOTHEQUE QUEER & GENRES	0,00	33,00
ESPACE TEXTILE RIVE DROITE	1 500,00	0,00
ESPACES MARX AQUITAINE BORDEAUX GIRONDE - EXPLORER, CONFRONTER, INNOVER	0,00	700,00
ESPRIT DE CORPS - NOM D'USAGE LA MANUFACTURE CDCN	205 500,00	103 726,00
ESPRIT DE QUARTIER	0,00	823,00
ESTHETIQUE DE L'EST	0,00	1 040,00
ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG NOUVELLE AQUITAINE	0,00	3 500,00
ETHNOTOPIES	9 000,00	927,00
ETRANGES FRUITS	0,00	828,00
ETUDIANTS MAROCAINS DE BORDEAUX - EMB	0,00	803,00
ETU'RECUP	2 000,00	284,00
EUFONIA-BORDEAUX FESTIVAL-CONCOURS INTERNATIONAL DE CHANT CHORAL	3 000,00	364,00
EURADIO	5 000,00	0,00
EVEILLEZ LES BEBES - CRECHE COUCOU	245 000,00	0,00
EXIT	6 500,00	0,00
EXPLORER LE SENTIR	0,00	393,00
EXPRESSION EN VIE	0,00	160,00
EXTERIEUR NUIT	0,00	7 108,00
EXTRA	10 000,00	0,00
FAITS DE COEUR'S	11 500,00	629,00
FAMILLES EN GIRONDE - FEDERATION DE LA GIRONDE	3 500,00	159,00
FAUBOURG SAINT-SEURIN	4 000,00	596,00
FC BORDEAUX.DEALS	0,00	550,00
FD DANSE SPORT EVENTS	0,00	700,00
FEDERATION COMPAGNONNIQUE REGIONALE DE BORDEAUX (FCR DE BORDEAUX)	0,00	76 160,00
FEDERATION DEPARTEMENTALE DU SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	0,00	16 645,00
FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DE LA GIRONDE	0,00	36,00
FEDERATION DES RADIOS ASSOCIATIVES DE LA GIRONDE - FEDERA 33	1 500,00	0,00
FEDERATION DES SOCIETES CARNAVALESQUES DE L'AGGLOMERATION BORDELAISE	0,00	1 616,00
FEDERATION FRANCAISE DE LA MONTAGNE ET DE L'ESCALADE	0,00	720,00
FEDERATION NATIONALE CAMI	0,00	780,00
FEDERATION REGIONALE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE "NOUVELLE-AQUITAINE", DITE "BIO NOUVELLE-AQUITAINE"	0,00	33,00
FEDERATION REGIONALE DES DECORES DU TRAVAIL NOUVELLE-AQUITAINE (FRDT)	0,00	179,00
FEDERATION REGIONALE DES DECORES DU TRAVAIL NOUVELLE-AQUITAINE (FRDT) - SECTION DE CAUDERAN	500,00	681,00
FEDERATION REGIONALE DU SUD OUEST DES CAMARADES DE COMBAT	800,00	0,00
FEDERATION SOS RACISME GIRONDE-AQUITAINE	6 000,00	0,00
FEDERATION SPORTIVE DES ECOLES D'ARCHITECTURE (FSEA)	0,00	1 020,00
FENETRE SUR RUE	0,00	66,00
FESTIVAL DES ARTS DE BORDEAUX	320 000,00	16 944,00
FESTIVAL DU FILM DE BORDEAUX SUR LA JUSTICE ET LES DROITS HUMAINS	5 000,00	7 000,00
FESTIVAL DU FILM NAVAL	0,00	1 109,00
FESTIVAL GRIBOUILLIS	24 500,00	20 062,00
FETE DE LA PLACE !	500,00	142,00
FETE LE MUR BORDEAUX GIRONDE AQUITAINE	9 780,00	432,00
FFMAS - GIRONDE	0,00	165,00
FIMEB	7 500,00	3 413,00
FISH AND SHOES	5 000,00	1 890,00
FLAG !	4 000,00	0,00
FNAC SUD-OUEST	0,00	36,00
FOENIX	0,00	3 635,00
FOHN	9 000,00	1 100,00
FONDATION BERGONIE	50 000,00	0,00
FONDATION COS ALEXANDRE GLASBERG	128 000,00	865,00
FONDATION LE REFUGE	10 000,00	33,00
FONDATION MAISON DE LA GENDARMERIE	0,00	5 964,00
FONDATION POUR LA CULTURE ET LES CIVILISATIONS DU VIN	0,00	21 000,00
FONDS REGIONAL D'ART CONTEMPORAIN NOUVELLE AQUITAINE MECA (FRAC NOUVELLE AQUITAINE MECA)	0,00	7 000,00
FOODSWEETFOOD	1 000,00	3 716,00
FOOT BALL CLUB BORDEAUX AQUITAINE 33	2 000,00	0,00
FOOTBALL CLUB DE LA PRESSE BORDELAISE - FCPB	0,00	262,00
FOOTBALL CLUB DES GIRONDINS DE BORDEAUX - FCGB	70 000,00	5 123,00
FOOTBALL CLUB LE BON JOUET	0,00	264,00
FOOTBALL CLUB NOBI NOBI	0,00	22,00
FORCE FEMMES	0,00	2 544,00
FORRO BORDEAUX	0,00	260,00
FORUM EVENTS	0,00	91,00
FOYER FRATERNEL	610 555,00	17 160,00
FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE ALIENOR-D'AQUITAINE DE CASTILLON-LA-BATAILLE	0,00	54,00
FRANCE ACTIVE NOUVELLE AQUITAINE	8 000,00	0,00
FRANCE ALZHEIMER GIRONDE	0,00	18,00
FRANCE AMERIQUE LATINE COMITE BORDEAUX GIRONDE	3 000,00	370,00
FRANCE BENEVOLAT BORDEAUX GIRONDE (FBBG)	1 000,00	33,00
FRANCE MEDIATION RESEAU D'ACTEURS DE LA MEDIATION SOCIALE	0,00	156,00
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT NOUVELLE-AQUITAINE (FNE NOUVELLE-AQUITAINE)	0,00	25,00
FRANCE TERRE D'ASILE (FTDA)	0,00	82,00
FRUGALITE HEUREUSE	0,00	113,00
FUZZ CORPORATION	7 400,00	6 295,00
GARGANTUA	2 500,00	5 600,00
GARLUCHE PATRIMOINES	0,00	336,00
GAR'0 BIO	0,00	36,00
GAYTE DE CHOEUR	10 800,00	552,00
GEM "LES NEUROFESTIFS 33"	1 500,00	335,00
GEM JEUNES BDX	0,00	33,00
GENERATIONS TAUZIN	2 000,00	1 071,00
GIPREB - GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC REUSSITE EDUCATIVE DE BORDEAUX	100 000,00	0,00
GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB	198 929,00	114 912,50
GLOB THEATRE	181 000,00	1 553,00
GLOBAL SOCIAL ECONOMY FORUM - GSEF	50 000,00	0,00
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	587 842,00	4 520,00
GRAINES DE SOLIDARITE	2 500,00	3 283,00
GREEN MARKET BORDEAUX	0,00	373,00
GREENPEACE FRANCE - GROUPE LOCAL DE BORDEAUX	0,00	1 487,00
GROUPE 33	5 000,00	0,00
GROUPE ANAMORPHOSE	10 000,00	0,00

NOM DES BENEFICIAIRES	MONTANT DE LA SUBVENTION (NUMERAIRE) en €	PRESTATIONS EN NATURE VALORISEES en €
GROUPE APACHE	1 600,00	0,00
GROUPE AQUITAINE DE LA SOCIETE PSYCHANALYTIQUE DE PARIS	0,00	108,00
GROUPE AQUITAINE DE PSYCHOTHERAPIE PSYCHANALYTIQUE - GAPP	0,00	458,00
GROUPE ATTAC 33	0,00	757,00
GROUPE D'AIDE PSYCHOLOGIQUE ET SOCIALE COORDINATION DES PARCOURS DE SANTE (GAPS - CPS)	0,00	94,00
GROUPE KEDGE BUSINESS SCHOOL	0,00	1 008,00
GROUPE SOS JEUNESSE	0,00	909,00
GROUPE SOS SOLIDARITES	0,00	2 358,00
GROUPE VOCAL ARPEGE DE BORDEAUX	0,00	895,00
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE - SANTE - NUTRITION	1 600,00	0,00
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS GRAND-PARC SOLIDAIRE	97 000,00	0,00
GROUPEMENT DES ACTEURS LOCAUX DE L'ALIMENTATION SOLIDAIRE (GALAS)	6 000,00	0,00
GROUPEMENT DES EDUCATEURS SANS FRONTIERES - GREF	0,00	317,00
GROUPEMENT DES ETUDIANTS EN DENTAIRE DE BORDEAUX (GED 33)	0,00	348,00
GROUPEMENT DES PORTE-DRAPEAUX DE LA ZONE DEFENSE SUD-OUEST "AQUITAINE"	1 200,00	0,00
GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC BORDEAUX METROPOLE MEDIATION (GIP B2M)	481 000,00	0,00
GROUPEMENT POUR L'INSERTION DES HANDICAPES PHYSIQUES D'AQUITAINE - GIHP AQUITAINE	2 000,00	0,00
GUERNICA	0,00	136,00
GUYENNE HANDI-NAGES	9 000,00	10 229,12
GYM FIZZ	0,00	400,00
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE BORDEAUX BASTIDE	0,00	5 409,00
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE CHAUFFOUR	0,00	1 548,00
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE LESCURE	0,00	7 956,00
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE PERGOLA STEHELIN	0,00	23 254,00
HABITATS JEUNES LE LEVAIN	5 000,00	647,00
HAND TO HAND	1 900,00	0,00
HANDI CAP NOUVELLE AQUITAINE (HCNA)	1 000,00	0,00
HANDICAP INTERNATIONAL	0,00	352,00
HARMONIE STRETCH ET DETENTE	0,00	1 465,00
H'NORD, ASSOCIATION POUR UNE COOPERATIVE D'HABITANTS A BORDEAUX-DUPATY	0,00	310,00
HOCKEY GARONNE SPORT	5 000,00	4 796,00
HUMAN INITIATIVES TO SAVE ANIMALS (HISA)	1 500,00	0,00
HUO	0,00	680,00
HYDRAULIQUE SANS FRONTIERES (HSF)	0,00	57,00
HYPNOSE 33 ECOLE BORDELAISE ERICKSONIENNE	3 000,00	0,00
ICART EVENTS	0,00	2 536,00
ICI & LA // QUATRIEME LIGNE	0,00	1 959,00
ICRONOS ASSOCIATION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM ARCHEOLOGIQUE	0,00	2 707,00
IDI - INTERACTION D'IDEES	9 000,00	0,00
IKIGAI - L'ECOLE DU SAMEDI	2 000,00	0,00
IKOS	10 000,00	33,00
ILOT DES MOTS	0,00	2 858,00
IMAGINA MUSIC	13 200,00	2 418,00
IMPACT SEVENS	0,00	56,00
IMPACT SUMMIT	7 000,00	0,00
IMPACTS 33	0,00	72 238,50
INCUBATEUR POUR LES ENTREPRENEURES INNOVANTES EN NOUVELLE-AQUITAINE	21 000,00	0,00
INFIRMIERES DE FRANCE	0,00	2 557,00
INFODROITS	9 000,00	0,00
INITIATIVE BORDEAUX MUNICH	0,00	186,00
INITIATIVE DEVELOPPEMENT	3 000,00	143,00
INNER WHEEL CLUB DE BORDEAUX	0,00	318,00
INSTANCE REGIONALE D'EDUCATION ET DE PROMOTION DE LA SANTE NOUVELLE-AQUITAINE (IREPS NOUVELLE-AQUITAINE)	0,00	270,00
INSTANT SOPHRO	0,00	12,00
INSTITUT DES AFRIQUES	7 500,00	0,00
INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE BORDEAUX - SCIENCES PO BORDEAUX	11 000,00	0,00
INSTITUT DON BOSCO	0,00	981,00
INSTITUT FRANCAIS	25 000,00	0,00
INSTITUT TELEMAQUE	1 500,00	0,00
INSTITUTION REGIONALE DES SOURDS ET AVEUGLES - IRSA	3 000,00	0,00
INTERIEUR NUIT	0,00	400,00
INTERLUDE	491 800,00	83 217,00
INTERNATIONALER BUND POLSKA	10 000,00	0,00
INVEST IN BORDEAUX	54 775,00	0,00
ITINERAIRE BIS PROD	0,00	335,00
ITINERAIRES DES PHOTOGRAPHES VOYAGEURS	16 000,00	17 255,00
JARDIN PARTAGE DU PARC RIVIERE (J2PR)	0,00	17,00
JAUNE	16 000,00	0,00
JEANNE SIMONE	10 000,00	0,00
JEUNE ACADEMIE VOCALE D'AQUITAINE (- JAVA)	0,00	234,00
JEUNE BALLET D'AQUITAINE	0,00	13 251,00
JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE DE BORDEAUX (JCEB)	2 000,00	169,00
JEUNES SCIENCE BORDEAUX	6 000,00	31 440,00
JIN GANG - GARDIEN CELESTE BORDEAUX	0,00	700,00
JSA BORDEAUX METROPOLE BASKET	200 000,00	774,00
JUDO-CLUB GIRONDIN OMNISPORTS	0,00	9 099,00
JUMEAUX ET PLUS L'ASSOCIATION 33	0,00	33,00
JUSQU'A L'AUBE	8 200,00	0,00
KAIRINOS	1 500,00	0,00
KALEIDOSCOPE LABORATOIRE CULTUREL	3 000,00	800,00
KALINA'GO	450,00	1 701,00
KEOLIS BORDEAUX METROPOLE	0,00	10 500,00
KILOMBO KINTWADI	0,00	667,00
KINO SESSION	4 000,00	0,00
KINOR DAVID	0,00	343,00
KLAUS COMPAGNIE	5 000,00	0,00
KONEXIO	2 500,00	461,00
KUNG-FU WUSHU ACADEMIE (KFWA)	0,00	2 646,00
L ENVIRON SECUR AQUITAINE - APESA	0,00	520,00
LA BELLA BORDEAUX	0,00	800,00
LA BELLE ESTAMPE	0,00	800,00
LA BOITE A SEL	10 000,00	0,00
LA BOITE DE OUF	0,00	28 358,00

NOM DES BENEFICIAIRES	MONTANT DE LA SUBVENTION (NUMERAIRE) en €	PRESTATIONS EN NATURE VALORISEES en €
LA BRIGADE DU BONHEUR - BDB	0,00	168,00
LA CABANE A GRATTER	2 100,00	1 442,00
LA CASA DE LAS MARYPOSAS	1 000,00	0,00
LA CASE	17 000,00	0,00
LA CASSETTE	0,00	265,00
LA CHIFFONNE RIT	0,00	162,00
LA CIGUE	0,00	80,00
LA CLAMEUR, PODCAST SOCIAL CLUB	750,00	0,00
LA CLE DES ONDES	10 700,00	0,00
LA CLE DU QUAI	0,00	195,00
LA CLOCHE	3 000,00	5 446,00
LA COMA	18 000,00	0,00
LA COMPAGNIE "LES FOUS DE LA RAMPE"	0,00	768,00
LA COMPAGNIE "SAUVE QUI PEUT !"	0,00	1 184,00
LA COMPAGNIE BOUGRELAS	7 000,00	0,00
LA COMPAGNIE DE LA ROULOTTE	0,00	626,00
LA COMPAGNIE DES FIGURES	7 000,00	1 300,00
LA COMPAGNIE DU REFECTOIRE - THEATRE D'ECHANGES INTERNATIONAUX	7 000,00	0,00
LA COMPAGNIE DU SUR SAUT	1 000,00	1 022,00
LA COMPAGNIE NEPHYTS	2 000,00	0,00
LA CRAVATE SOLIDAIRE BORDEAUX	3 500,00	0,00
LA CUISINE DE CAMILLE	1 000,00	0,00
LA DEMEURE HISTORIQUE	0,00	43,00
LA DIAGONALE DES REVES	300,00	0,00
LA FABRIQUE POLA	41 000,00	8 040,00
LA FERME DU LAPIN BLEU	7 748,00	0,00
LA FLAMBEE	0,00	212,00
LA FLECHE DE BORDEAUX	28 000,00	106 949,00
LA FONCIERE SOLIDAIRE NOUVELLE-AQUITAINE	10 000,00	0,00
LA FONDA SUD-OUEST	2 500,00	0,00
LA Foudre PREND RACINE	3 200,00	327,00
LA FUMAINERIE	0,00	1 058,00
LA GEMME	10 000,00	0,00
LA GRANDE CAUSERIE	2 500,00	335,00
LA GROSSE SITUATION	5 000,00	0,00
LA HALLE DES DOUVES	117 000,00	6 159,00
LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION OEUVRES LAIQUES DE LA GIRONDE	0,00	980,00
LA MAISON DE NOLAN ET DES FAMILLES	25 000,00	0,00
LA MAISON DE SOI	0,00	680,00
LA MAISON DES FAMILLES DE BORDEAUX	15 000,00	2 485,00
LA MAISON UKRAINIENNE	0,00	2 394,00
LA MANUCO	12 000,00	0,00
LA MC DE CAUDERAN	0,00	6 222,00
LA MECANIQUE GENERALE	4 000,00	6 359,00
LA MEMOIRE DE BORDEAUX METROPOLE	32 000,00	24 349,00
LA NAIN ROUGE	10 000,00	0,00
LA NUIT VENUE	2 500,00	301,00
LA PANGEE	4 500,00	881,00
LA PETITE SOEUR	0,00	966,00
LA PLUME ET L'OREILLE	0,00	126,00
LA POLKA	8 000,00	0,00
LA PORTE OUVERTE DE BORDEAUX	3 000,00	0,00
LA PREVENTION ROUTIERE	0,00	5 977,00
LA REVERB'	6 300,00	10 668,00
LA RUCHE DEVELOPPEMENT	3 000,00	0,00
LA SALICORNE	0,00	1 536,00
LA SOCIETALE DE BORDEAUX	0,00	2 604,00
LA SUEUR	0,00	483,00
LA TIERCE	9 000,00	0,00
LA TROISIEME PORTE A GAUCHE	10 000,00	600,00
LA TROUPE SECRETE	0,00	323,00
LA VILLA DE L'ACCOMPAGNEMENT	1 000,00	9 680,00
LA VOLIERE	900,00	499,00
LABEL MACHINE BORDELAISE	11 000,00	348,00
LAB'ELLE COMPAGNIE ISABELLE CHEVEAU	0,00	260,00
L'ACADEMIE DES RUCHES	7 000,00	335,00
LACLE - LA MAISON DES PARENTS ET DES MINEURS	0,00	68,00
L'AGENCE CREATIVE	10 000,00	8 051,00
L'AGENCE DE GEOGRAPHIE AFFECTIVE	8 000,00	0,00
L'AIGLON CENTRE DE JEUNESSE	7 000,00	0,00
L'ALTER-CULTURELLE	11 500,00	293,00
L'AMICALE DES CHINOIS DU SUD-OUEST (ADC SO)	0,00	872,00
L'ANNEXE	8 000,00	0,00
L'ARCHE	0,00	704,00
L'ASSO EHICO	250,00	0,00
L'ASSO POINCARÉ	0,00	20,00
L'ASSOCIATION DE DEFENSE DES DROITS DES ACCIDENTES ET HANDICAPES - ADDAH 33	1 500,00	0,00
L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DU NUMERIQUE EN AQUITAINE - AQUINUM	1 277,00	20 003,00
L'ATELIER BUDGETAIRE	0,00	41,00
L'ATELIER DES ARTISTES BORDELAIS	0,00	72,00
L'ATELIER DES BAINS DOUCHES	9 000,00	0,00
L'ATELIER REMUMENAGE	22 000,00	8 583,00
LATIN' VOX POPULI	0,00	155,00
LATINO MEX BORDEAUX	0,00	2 801,00
L'AUBERGE NOMADE	2 400,00	141,00
L'AUTRE - ASSOCIATION DES ETUDIANTS EN ANTHROPOLOGIE SOCIALE ET CULTURELLE	0,00	1 714,00
LAXMI GIRONDE	0,00	350,00
LAZARE	0,00	37 520,00
L'BURN	10 000,00	231,00
LE 4 DE BORDEAUX	4 600,00	7 793,00
LE BOCAL LOCAL	22 000,00	0,00
LE BRUIT D'UNE MAIN	0,00	33,00
LE CAFE HISTORIQUE	1 600,00	0,00
LE CANNELE D'ADRESSES	0,00	433,00

NOM DES BENEFICIAIRES	MONTANT DE LA SUBVENTION (NUMERAIRE) en €	PRESTATIONS EN NATURE VALORISEES en €
LE CHOEUR DES ECLUSES	1 200,00	10 160,00
LE CHOEUR VOYAGEUR	0,00	706,00
LE COLLECTIF LES BATARDS DORES	6 000,00	0,00
LE CRIF BORDEAUX - AQUITAINE (CONSEIL REPRESENTATIF DES INSTITUTIONS JUIVES DE FRANCE - DELEGATION BORDEAUX AQUITAINE)	4 000,00	0,00
LE DIRE AUTREMENT	2 000,00	0,00
LE FRIIIX CLUB	4 800,00	1 392,00
LE GANG DES CRANES RASES	0,00	583,00
LE GARAGE MODERNE ATELIERS ASSOCIATIFS	24 000,00	2 895,00
LE GIROFARD	32 000,00	19 605,00
LE GRAND INCENDIE	1 000,00	0,00
LE JARDIN GEORGES DORIGNAC	0,00	409,00
LE KFE DES FAMILLES	33 000,00	2 405,00
LE LABO DES CULTURES	6 500,00	0,00
LE LABO PHOTO	8 000,00	0,00
LE LABORATOIRE D'INITIATIVES ALIMENTAIRES (LIA)	10 000,00	0,00
LE MERIDIEN BORDEAUX	0,00	4 824,00
LE NOM LIEU	10 000,00	0,00
LE PAIN DE L'AMITIE	0,00	4 835,00
LE PETIT INSTITUT DE CHINE : ECOLE D'ARTS MARTIAUX ET CULTURE CHINOISE	0,00	1 900,00
LE PETIT PARC	10 500,00	33,00
LE PLI	8 000,00	33,00
LE POING LEVE BORDEAUX	0,00	33,00
LE POQUELIN THEATRE	0,00	5 996,00
LE PROTOCOLE RADIO	0,00	572,00
LE SPORTING-CLUB DE LA BASTIDIENNE	22 500,00	49 615,50
LE TAUZIN	578 855,00	134 612,00
LE THEATRE DE LA RENCONTRE SCENIQUE	0,00	596,00
LE VILLAGE SAINT MICHEL	1 000,00	0,00
LE VOCCI DEL CUORE	0,00	226,00
LENA D'AZY	6 500,00	0,00
L'ENTRAIDE PHILOSOPHIQUE	0,00	612,00
L'EPICERIE	28 500,00	604,00
LES 11%	0,00	832,00
LES 13 LUNES	4 000,00	0,00
LES AMI-ES DE L'ECOLOGIE GIRONDE	0,00	101,00
LES AMIS DE CLISTHENE	1 147,00	0,00
LES AMIS DE L'APPEL DES CENT	0,00	451,00
LES AMIS DE L'HISTOIRE ET DES TECHNIQUES DE L'IMPRIMERIE - AMHTEIM	0,00	26 136,00
LES AMIS DE L'UTOPIA BORDEAUX	1 000,00	664,00
LES AMIS DE SUPERCOOP	6 500,00	2 519,00
LES AMIS DU JARDIN PECHEUR GARONNE	0,00	398,00
LES AMIS DU LIVRE ANCIEN ET MODERNE (ALAM)	0,00	2 328,00
LES ARAIGNEES PHILOSOPHES	4 000,00	230,00
LES ARCHERS DE GUYENNE	1 000,00	957,00
LES ARTS-PENTEURS	0,00	367,00
LES ASSOCIES CREW	0,00	201,00
LES ATELIERS DU CERCLE	0,00	853,00
LES BLOUSES ROSES - ANIMATION LOISIRS A L'HOPITAL COMITE DE BORDEAUX	800,00	0,00
LES BORDELUCHES	0,00	1 703,00
LES BOULANGERS SOLIDAIRES	1 000,00	0,00
LES CAPRICES DE MARIANNE	12 400,00	0,00
LES CLOWNS STETHOSCOPES	1 200,00	2 295,00
LES CONCILIEURS DE JUSTICE DE LA COUR D'APPEL DE BORDEAUX SECTION NATIONALE DES CONCILIEURS DE FRANCE	500,00	0,00
LES CONTES DE MOUNICAT	0,00	276,00
LES COQS ROUGES	305 881,00	194 038,76
LES CULOTTEES	1 500,00	0,00
LES DEBATEURS	0,00	185,00
LES DETRITIVORES	10 000,00	302,00
LES DUBITARISTES GIRONDINS	0,00	66,00
LES EBAUBIS	0,00	60,00
LES EMOBINES	0,00	66,00
LES ENTREPRISES POUR LA CITE	500,00	0,00
LES FORMES TELLURIQUES	2 360,00	62,00
LES GARDIENNES DE LA TERRE	0,00	621,00
LES GIRONDINS DE BORDEAUX	110 000,00	261 533,11
LES GRATUITS GIRONDE SOLIDARITE	0,00	6 291,00
LES HEBERGEURS SOLIDAIRES DE BORDEAUX	0,00	99,00
LES IMPROVISATEURS ANONYMES	0,00	318,00
LES INDEPENDANTS PLASTICIENS DE BORDEAUX	0,00	510,00
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	925 134,00	496 368,00
LES LEOPARDS DE GUYENNE	34 000,00	8 577,00
LES LUBIES	6 500,00	0,00
LES MAINS POUR LE DIRE	9 000,00	0,00
LES MAQUISARDS	0,00	648,00
LES MARINS DE LA LUNE	0,00	199,00
LES MOTS TORDUS	0,00	144,00
LES ORCHIDEES ROUGES	15 000,00	290,00
LES PARENTS DE CAUDERAN	196 000,00	19 392,00
LES PETITS DEBROUILLARDS NOUVELLE-AQUITAINE SUD	32 500,00	0,00
LES PETITS FRERES DES PAUVRES	5 000,00	46,00
LES P'TITS GRATTEURS	8 800,00	6 260,00
LES REQUINS MARTEAUX	7 000,00	0,00
LES SALINIERS	0,00	561,00
LES SCHINI'S	2 500,00	3 408,00
LES SOPHROLOGUES DU COEUR	0,00	33,00
LES SURPRISES	8 000,00	0,00
LES THEATREUX ANONYMES ZEBRES	1 000,00	0,00
LES TOQUES DE LA DALLE	1 000,00	1 490,00
LES TROIS SEIZE	0,00	141,00
LES VAILLANTS DE SAINT SEURIN	0,00	170,00
LES VIVRES DE L'ART	12 000,00	28 906,00
LES VOLETS ROUGES	1 000,00	0,00

NOM DES BENEFICIAIRES	MONTANT DE LA SUBVENTION (NUMERAIRE) en €	PRESTATIONS EN NATURE VALORISEES en €
L'ESPRIT DU PIANO	0,00	3 999,00
L'ESPRIT GAMBETTA	0,00	124,00
L'ESSAIM THEATRE D'IMPROVISATION	0,00	1 617,00
LETTRES DU MONDE	13 000,00	15 329,00
L'ETUDIANT	0,00	7 000,00
LIBRE VUE	3 000,00	0,00
LIGUE FRANCAISE POUR LA DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN - LDH	0,00	294,00
LIGUE FRANCAISE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX	3 500,00	0,00
LIGUE INTERNATIONALE CONTRE LE RACISME ET L'ANTISEMITISME - SECTION BORDEAUX & GIRONDE - LICRA	4 500,00	0,00
LIGUE NOUVELLE AQUITAINE DU SPORT D'ENTREPRISE	0,00	1 719,00
LIGUE REGIONALE NOUVELLE-AQUITAINE DE BASKET-BALL	0,00	615,00
L'INSTITUT BORDELAIS DE STYLISME MODELISME	0,00	853,00
LIONS CLUB BORDEAUX SAINT AUGUSTIN	0,00	4 648,00
LIONS CLUB BORDEAUX TOURNY	0,00	491,00
LIONS CLUB BORDEAUX-EUROPE - DISTRICT 103 SUD-OUEST	0,00	601,00
LIONS CLUB DE BORDEAUX CAUDERAN	0,00	3 435,00
LIONS CLUB INTERNATIONAL DISTRICT 103 SUD-OUEST	7 680,00	0,00
LO TALHIER - ATELIER MUSIQUE ET DANSE TRADITIONNELLES DE BORDEAUX-CAUDERAN	0,00	1 451,00
LOCAL'ATTITUDE : DU JARDIN A L'EPICERIE	15 700,00	73,00
L'OPERA PAGAI	25 000,00	0,00
L'ORANGEADE	10 000,00	8 757,00
L'OREE	2 500,00	177,00
LOS TREINTA Y TRES	0,00	1 084,00
L'OSTAU OCCITAN (SECTION DE L'INSTITUT D'ETUDES OCCITANES POUR LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE)	0,00	1 658,00
L'OUTIL EN MAIN DE LA GIRONDE, ATELIERS DE BORDEAUX METROPOLE	1 000,00	0,00
L'OUVRE-BOITE	2 000,00	0,00
LUCILANN	205 000,00	0,00
LUSO KIZOMBA	0,00	89,00
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE CAMILLE JULLIAN	3 800,00	0,00
MACLA	2 000,00	3 077,00
MAGICAL WHALES	1 500,00	0,00
MAINS MONDE HABILIS	0,00	84,00
MAIONS, UNION DES COACHS PROFESSIONNELS CERTIFIES D'ETAT	0,00	120,00
MAISON BASQUE DE BORDEAUX - BORDALEKO EUSKAL ETXEA	1 000,00	797,00
MAISON BOURBON	3 900,00	0,00
MAISON D'ACCUEIL ET D'INFORMATION 33 - MAI 33	300,00	0,00
MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT BORDEAUX-AQUITAINE	1 500,00	33 544,00
MAISON DE LA NUTRITION-DIABETE ET CŒUR	3 500,00	674,00
MAISON DE LA POESIE DE BORDEAUX	4 000,00	0,00
MAISON DE L'EMPLOI, DE L'INSERTION ECONOMIQUE ET DE L'ENTREPRISE DE BORDEAUX	701 345,00	14 645,00
MAISON DE L'EUROPE BORDEAUX-AQUITAINE (MEBA)	43 700,00	42 380,00
MAISON DE L'INITIATIVE ET DE L'ENTREPRENEURIAT (MIE)	12 000,00	0,00
MAISON DES ADOLESCENTS DE LA GIRONDE (MDA 33)	16 925,03	15 474,00
MAISON DES FEMMES DE BORDEAUX	17 000,00	520,00
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE CENTRE DE LOISIRS DES DEUX VILLES - MJC CL2V	155 000,00	0,00
MAISON ECLOSE	1 200,00	0,00
MAISON MOLDAVE FRANCE SUD- OUEST	0,00	992,00
MAITRISE DE BORDEAUX	2 000,00	0,00
MAM - OVER THE RAINBOW	3 000,00	0,00
MAMAN? TU ES BELLE !	1 500,00	0,00
MANA	23 500,00	0,00
MANDORA	0,00	6 827,00
MANTA PLONGEE	0,00	4 920,96
MARIE CURRY	1 000,00	0,00
MARJOLAINE BAMBOCHE DE BACALAN	0,00	1 774,00
MASCARADE	1 500,00	0,00
MASCARETS	10 400,00	2 084,00
MECANIQUE SANS FRONTIERES	1 000,00	0,00
MECENART	0,00	388,00
MEDECINS DU MONDE ASSOCIATION	0,00	553,00
MEDIATHEQUE DES MALADES DES HOPITAUX DE BORDEAUX	5 000,00	369,00
MEDITATION SAHAJ - SAHAJA YOGA	0,00	255,00
MEDUSYNE	2 000,00	847,00
MEGAPHONE BACALAN	1 873,00	2 357,00
MEMOIRES ET PARTAGES	3 250,00	2 845,00
MENSA GRAND-AQUITAINE	0,00	303,00
MERAKI TRIBAL	0,00	823,00
MERIGNAC HANDBALL - MHB	0,00	630,00
MEUTE CELESTE	0,00	370,00
MEXICANOS EN BORDEAUX, LE MEXIQUE A BORDEAUX	2 000,00	929,00
MIGRATIONS-MEDIATIONS CULTURELLES AQUITAINE AFRIQUES - MC2A	24 000,00	29 760,00
MILIEUX SENSIBLES	0,00	156,00
MILLARD FANNY	8 000,00	0,00
MILLE ET UNE LUMIERES	0,00	24 500,00
MINE DE RIEN	0,00	4 712,00
MINIBIGFOREST AQUITAINE	0,00	66,00
MISE A FLOW	0,00	180,00
MISSION LOCALE BORDEAUX AVENIR JEUNES	514 000,00	98 827,00
MONTS ET MERVEILLES	6 500,00	0,00
MOT POUR MOT (MPM)	0,00	355,00
MOTO CLUB HEXAGON 33	0,00	8 610,00
MOTO-CLUB BORDEAUX ACCELERATION (MCBA)	0,00	3 532,00
MOUVEMENT ATD QUART MONDE	0,00	16 970,00
MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL - ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE LA GIRONDE	20 700,00	843,00
MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL, FEDERATION REGIONALE DE LA NOUVELLE AQUITAINE DITE "LE PLANNING FAMILIAL REGIONAL NOUVELLE AQUITAINE"	5 000,00	0,00
MOUVEMENT LE CRI ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE LA GIRONDE	13 000,00	132,00
MOUVEMENT VIE LIBRE	0,00	252,00
MOVE IT	3 000,00	0,00
MUNDART	0,00	679,00
MUSEE DE LA MER ET DE LA MARINE DE BORDEAUX	0,00	204,00
MUSIQUES DE NUIT - DIFFUSION	25 000,00	5 517,00
MY KARTEL	0,00	348,00
MYL'ASANA YOGA	0,00	760,00

NOM DES BENEFICIAIRES	MONTANT DE LA SUBVENTION (NUMERAIRE) en €	PRESTATIONS EN NATURE VALORISEES en €
N@LIVH NOUVELLE AQUITAINE ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LES IST, LE VIH ET LES HEPATITES	0,00	646,00
N'A QU'1 OEIL	13 500,00	0,00
NACAO PALMARES BORDELAISE	0,00	1 107,00
NEELA CHANDRA	0,00	1 187,00
NEW BASKET ATTITUDE	14 100,00	48 438,00
NICOLAHRT	0,00	84,00
NIRE LAGUNA THOMAS	0,00	4 897,00
NOTRE ITALIE	0,00	402,00
NOUVEAUX CYCLES	2 000,00	0,00
NOUVELLE DONNE	0,00	54,00
NOUVELLES TRACES	0,00	444,00
NUAGE BLEU	140 000,00	0,00
NVL/CRALEJ - NOUS VOULONS LIRE !/CENTRE DE RECHERCHE ET DE RESSOURCES AQUITAIN DU LIVRE, DE LA LECTURE ET DE LA LITTERATURE D'ENFANCE ET DE JEUNESSE	0,00	8 668,00
O SOL DE PORTUGAL	27 396,00	4 960,00
OBSERVATOIRE REGIONAL DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DE NOUVELLE-AQUITAINE	5 000,00	0,00
OCTANDRE	0,00	35,00
OFFICE AQUITAIN DE RECHERCHES, D'ETUDES, D'INFORMATION ET DE LIAISON SUR LES PROBLEMES DES PERSONNES AGEES - OAREIL	500,00	71 176,00
OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES DE BORDEAUX METROPOLE	150 000,00	21 000,00
OGEC LE MIRAIL	1 000,00	0,00
OGEC LYCEE TECHNIQUE BEL ORME	155 000,00	0,00
OKIWI	0,00	180,00
OLA	6 000,00	0,00
ONAIR CONNEXION (OAC)	0,00	515,00
ONCO-NOUVELLE-AQUITAINE	3 000,00	0,00
ONE FOR ALL	0,00	680,00
ONLY ONE BREATH 33	0,00	1 415,04
OPERA NATIONAL DE BORDEAUX	16 361 900,00	0,00
OPERATION FRANKTON, HISTOIRE & VALEURS	0,00	459,00
O'PTIMOMES LOISIRS	570 414,00	3 071,00
ORGAN PHANTOM	16 000,00	3 182,00
ORIENTATION ET REEDUCATION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS DE LA GIRONDE - OREAG	0,00	1 392,00
ORIGAMI	5 000,00	0,00
OUVRE LE CHIEN	25 000,00	0,00
OVALE CITOYEN	2 280,00	1 383,00
OXFAM FRANCE	0,00	720,00
OZIMAGES	1 500,00	0,00
PALLIAQUITAINE	0,00	226,00
PARALLAXE	4 500,00	0,00
PARALLELES ATTITUDES DIFFUSION - ROCKSCHOOL	219 000,00	4 296,00
PARISBERLIN>FOTOGROUP	9 000,00	0,00
PARRAINAGE 33	3 075,00	1 312,00
PATRONAGE DU GROUPE SCOLAIRE LAIQUE CAZEMAJOR-YSER	0,00	367,00
PAUL LES OISEAUX	11 000,00	0,00
PENA MADRIDISTA DE BORDEAUX	0,00	1 602,00
PEPITES	1 000,00	0,00
PERES & FILS RUGBY 33	0,00	2 940,00
PETANQUE BACALANAISE	0,00	5 866,00
PETANQUE CLUB DES TROIS	0,00	773,00
PETANQUE CLUB EMILE COMBES	0,00	2 744,00
PETRONILLE, PATRIMOINE ET DECOUVERTE	5 000,00	7 700,00
PHENIX DE BELCIER	0,00	7 520,00
PHENIX ECOUTE ET PAROLES	2 500,00	4 936,00
PHILOSOPHERES	6 000,00	1 410,00
PHOTO CLUB DE BORDEAUX	0,00	2 583,00
PIMMS MEDIATION BORDEAUX	10 400,00	0,00
PLACE AUX JARDINS	8 000,00	0,00
POINT DE FUITE	7 500,00	1 091,00
POINT RENCONTRE DE BORDEAUX METROPOLE	1 500,00	66,00
POLE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE DE BORDEAUX AQUITAINE - PESMD	0,00	748 213,00
POLE MAGNETIC	14 000,00	0,00
POLIFONIA ELIANE LAVAIL	0,00	1 810,00
POLYCAP 33	0,00	452,00
POUR LA PEINTURE	2 000,00	0,00
POUR UN COMMERCE ETHIQUE DE L'ART, RENCONTRES, TOURISME - PUCEART	0,00	1 642,00
POUR UN SOURIRE D'ENFANT - AQUITAINE	0,00	226,00
PRADER-WILLI FRANCE	0,00	534,00
PRATIKABLE	1 500,00	0,00
PRATIQUE DES LANGUES	0,00	318,00
PRESERVONS LESCURE	0,00	422,00
PRINC'ESS	7 500,00	0,00
PRISME	0,00	13 258,00
PROF'APA	0,00	1 008,00
PROJET LUNA	5 000,00	66,00
PROMO-FEMMES SAINT MICHEL	42 000,00	34 824,00
PROXIMA CENTAURI	10 000,00	0,00
PROXITE	4 750,00	0,00
PSY'HOPE	2 500,00	144,00
P'TIT BOUT'CHOU	567 000,00	142,00
QUATUORS A BORDEAUX	12 500,00	8 253,00
RACING CLUB DE BORDEAUX	23 150,00	26 576,00
RADIO CHU	1 500,00	0,00
RAGNAROCK	0,00	452,00
RAGNAROCK COMBAT	0,00	960,00
RANDOS VINS ET CHATEAUX	0,00	33,00
RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES GIRONDINES	0,00	12,00
RECONQUETE!	0,00	482,00
RECUP'R	17 000,00	858,00
REGGAE SUN SKA	0,00	14 572,00
REGIE DE QUARTIER HABITER BACALAN	74 500,00	317,00
REGION NOUVELLE AQUITAINE SOURDS LGBT	0,00	36,00
RELAIS AMICAL MALAKOFF MEDERIC BORDEAUX AQUITAINE	0,00	619,00
RELAIS LAUDATO SI	0,00	30,00

NOM DES BENEFICIAIRES	MONTANT DE LA SUBVENTION (NUMERAIRE) en €	PRESTATIONS EN NATURE VALORISEES en €
RENAISSANCE DE L'ORGUE A BORDEAUX	6 000,00	0,00
RESEAU DES ACTEURS DE L'HISTOIRE ET DE LA MEMOIRE DE L'IMMIGRATION EN NOUVELLE-AQUITAINE - RAHMI	0,00	185,00
RESEAU ENTREPRENDRE AQUITAINE	10 000,00	0,00
RESEAU MOM'ARTRE	16 786,00	24,00
RESEAU PAUL BERT CENTRE SOCIAL ET CULTUREL	150 000,00	0,00
RESEAU PERINAT NOUVELLE AQUITAINE	0,00	268,00
RESTAURANTS DU COEUR - RELAIS DU COEUR DE LA GIRONDE	0,00	13 784,00
RESTONS CALMES ! (DANS LA DIGNITE)	0,00	6 411,00
REVIE (REVALORISATION - INSERTION - EMPLOI)	0,00	339,00
RHENANIE RUHR ET TYROL - FEDERATION NATIONALE DES ANCIENS DES FORCES FRANCAISES EN ALLEMAGNE ET EN AUTRICHE - 207EME SECTION DE LA GIRONDE (FNAFFAA)	500,00	0,00
RICOCHE SONORE	16 500,00	299,00
ROSE UP	13 000,00	0,00
ROTARY-CLUB BORDEAUX MONTAIGNE	0,00	1 498,00
ROUSSEAU ARNAUD EMMA	4 000,00	0,00
RUE BOUFFARD ASSOCIATION DES COMMERCANTS	2 373,12	0,00
RUELLE (RELAIS URBAIN D'ECHANGES ET DE LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION)	12 000,00	36,00
RUGBYTOTS	0,00	1 368,00
SAINT MACAIRE TOUT VERT ET A L'ENVERS	1 300,00	745,00
SALAM	0,00	252,00
SARAH (HABITAT POUR ACTIFS ET RETRAITES, AUTONOMES ET SOLIDAIRES)	0,00	143,00
SARASA	0,00	680,00
SARDINADE CLAVEAU	1 000,00	0,00
SASP BOXERS DE BORDEAUX	300 000,00	0,00
SASP UNION BORDEAUX BEGLES	450 000,00	0,00
SAVATE BOXE FRANCAISE DE BORDEAUX - SBFB	2 000,00	11 151,00
SAVEURS QUOTIDIENNES	18 000,00	853,00
SCENE NATIONALE CARRE-COLONNES	0,00	24 500,00
SCIC TOI TOI TOI	6 000,00	0,00
SCORBUT	0,00	260,00
SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE	0,00	34 062,00
SE CANTO BASTIDE	0,00	2 729,00
SECOURS CATHOLIQUE-CARITAS FRANCE (DELEGATION DE LA GIRONDE)	0,00	5 027,00
SECUCAF BORDEAUX FOOTBALL D'ENTREPRISE	0,00	2 852,50
SEMER LE DOUTE	80 000,00	25 447,00
SERVI EN LOCAL	10 000,00	0,00
SING OUT	7 000,00	688,00
SINGA BORDEAUX	10 000,00	491,00
SINGA FRANCE	0,00	12,00
SITES & CITES REMARQUABLES DE FRANCE L'ASSOCIATION DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE ET DES SITES PATRIMONIAUX	8 000,00	18 970,00
SIVU (RESTAURATION COLLECTIVE BORDEAUX-MERIGNAC)	133 348,50	0,00
SLOT RACING CLUB DE BORDEAUX - SRCB	0,00	1 638,00
SMART COMPAGNIE	6 000,00	2 242,00
SO COOPERATION	0,00	48,00
SOCIETE ARCHEOLOGIQUE DE BORDEAUX	15 000,00	0,00
SOCIETE ASTRONOMIQUE DE BORDEAUX	500,00	0,00
SOCIETE BORDELAISE D'AQUARELLE	0,00	54,00
SOCIETE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL - CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE	1 000,00	6 888,00
SOCIETE DES AMIS DU MUSEE DES BEAUX-ARTS DE BORDEAUX	0,00	6 566,00
SOCIETE DES BIBLIOPHILES DE GUYENNE	0,00	6 112,00
SOCIETE DES MEILLEURS OUVRIERS DE FRANCE GROUPEMENT DE LA GIRONDE	2 000,00	0,00
SOCIETE D'HISTOIRE DE BORDEAUX	2 000,00	0,00
SOCIETE D'HORTICULTURE, D'ARBORICULTURE ET DE VITICULTURE DE CAUDERAN	0,00	37 366,00
SOCIETE NATIONALE D'ENTRAIDE DE LA MEDAILLE MILITAIRE - 12EME SECTION DE BORDEAUX (SNEMM)	500,00	0,00
SOCIETE PHILOMATHIQUE DE BORDEAUX	9 000,00	422 320,00
SOEURS D'ENCRE BY ROSE TATTOO	3 500,00	0,00
SOIF D'EDUCATION	0,00	33,00
SOLANG PIKING	0,00	1 183,00
SOLIDARITE ANOREXIE BOULIMIE 33	0,00	136,00
SOLIDARITE ET PROGRES	0,00	84,00
SOLIHA UNION REGIONALE NOUVELLE AQUITAINE	0,00	18,00
SOLIHA, SOLIDAIRES POUR L'HABITAT, GIRONDE	70 000,00	0,00
SONG LONG BORDEAUX	0,00	3 735,00
SOS AMITIE - REGION DE BORDEAUX AQUITAINE	3 000,00	0,00
SOS GLOBI NOUVELLE AQUITAINE	0,00	33,00
SOS HOMOPHOBIE - LUTTE CONTRE LA LESBOPHOBIE, LA GAYPHOBIE, LA BIPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE SOS H	300,00	132,00
SOS MEDITERRANEE FRANCE (SOS MEDITERRANEE)	10 000,00	10 716,00
SOYONS LE CHANGEMENT	11 000,00	18,00
SPECIAL OLYMPICS FRANCE (SOF)	0,00	843,00
SPORT ADDICT	5 000,00	28 885,50
SPORT INITIATIVE ET LOISIR BLEU (SIEL BLEU)	0,00	1 116,00
SPORT, EVOLUTION, ARTS ENERGETIQUES	0,00	476,00
SPORTING CHANTECLER BORDEAUX NORD LE LAC	1 018 177,00	252 676,50
STADE BASTIDE BORDEAUX BENAUGE - S3B	0,00	29 568,00
STADE BORDELAIS	646 330,00	586 044,50
STOP AUX VIOLENCES SEXUELLES - 33	0,00	958,00
STREET DEF RECORDS	2 500,00	248,00
STUDIO B'JAZZ	0,00	498,00
SUBSTRA	0,00	33,00
SUCCESS 2 ENERGY	0,00	185,00
SUD-OUEST FORMATION ET RECHERCHE (SOFOR)	0,00	72,00
SUPER DARONNE	0,00	156,00
SUPERACTIF	1 000,00	0,00
SURF INSERTION	21 500,00	1 872,00
SURFRIDER FOUNDATION EUROPE	0,00	335,00
SWINGTIME BORDEAUX	0,00	1 950,00
SZABO CORINNE	5 000,00	0,00
TANDIS QUE NOUS COUSONS ...	0,00	297,00
TANGO NOMADE	23 000,00	5 733,00
TAPAJ FRANCE	0,00	1 165,00
TCHERNOBLAYE	2 300,00	1 083,00
TEEN.S.UP	4 000,00	307,00
TENNIS CLUB BORDEAUX BASTIDE	4 500,00	31 713,00

NOM DES BENEFICIAIRES	MONTANT DE LA SUBVENTION (NUMERAIRE) en €	PRESTATIONS EN NATURE VALORISEES en €
TENNIS CLUB DE BORDEAUX	0,00	12 668,00
TERANGA ET TERRE CRUE	0,00	33,00
TERIYA	0,00	1 334,00
TERRE DE LIENS AQUITAINE	0,00	385,00
TERRE ET OCEAN	5 000,00	0,00
TERRES D'OSMOSE	1 000,00	0,00
TERRITOIRES DE LA VOIX	1 000,00	172,00
TERTIO	0,00	30,00
THE SEACLEANERS	0,00	654,00
THE SHINE HUMANITAIRE (TSH)	0,00	99,00
THEATRACTION	0,00	1 026,00
THEATRE DE L'ARC-EN-CIELS	0,00	612,00
THEATRE DU PONT TOURNANT	55 000,00	0,00
THEATRE EN MIETTES	0,00	400,00
THEATRE NATIONAL DE BORDEAUX EN AQUITAINE - TrnBA	1 657 850,59	0,00
THEATRE POPULAIRE JOB	8 000,00	0,00
THOTH CIVILISATIONS SANS FRONTIERES	0,00	339,00
TOMBES DU CIEL	7 000,00	0,00
TONGS ET CURIOSITES	8 600,00	0,00
TOOBORDO	2 000,00	0,00
TOURING PEDESTRE BORDELAIS	0,00	241,00
TOUS AZIMUTS	0,00	2 535,00
TOUT ART FAIRE	5 000,00	463,00
TOUTES A L'ABRI	3 500,00	0,00
TPLT	5 000,00	105,00
TRACE UNE DIAGONALE	0,00	226,00
TRADENBAL	700,00	0,00
TRAFIC	10 000,00	3 929,00
TRANS'CUB	0,00	339,00
TRANSFER, ASSOCIATION POUR LE TRANSFERT DE LA METHODE D'INTERVENTION SUR LES OFFRES ET LES DEMANDES, LA FORMATION, L'EVALUATION ET LA RECHERCHE	0,00	310,00
TRIBU D'IMPROVISATION DES POETES ITINERANTS (TIP)	0,00	1 452,00
TRIKES N'BIKES	0,00	527,00
TRISOMIE 21 GIRONDE - GROUPE D'ETUDE POUR L'INSERTION SOCIALE DES PERSONNES PORTEUSES D'UNE TRISOMIE 21 (GEIST 21)	1 000,00	0,00
TROLL ME TENDER (TROLL MOI TENDREMENT)	0,00	149,00
TROPHEE BURDIGALA	2 200,00	0,00
TRYOURWAY / TESTE TA VOIE PROFESSIONNELLE	0,00	66,00
TUTTI	9 800,00	0,00
UKRAINE AMITIE (UA)	10 000,00	4 186,00
ULTIME LIBERTE	0,00	12,00
UN PAS VERS TOI	0,00	908,00
UN RIEN C'EST TOUT	0,00	416,00
UNION ALCOOLIQUES ANONYMES	0,00	432,00
UNION BORDEAUX BEGLES	40 000,00	2 654,00
UNION BORDEAUX METROPOLE - UBM	80 000,00	30 961,50
UNION BORDEAUX NORD DES ASSOCIATIONS DE PREVENTION SPECIALISEE - UBAPS	7 000,00	1 310,00
UNION COOP DE LA PAGE BLANCHE	0,00	610,50
UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS DE COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DE LA GIRONDE (UDAC)	6 000,00	0,00
UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES - UDAF	0,00	588,00
UNION DEPARTEMENTALE DES SOUS-OFFICIERS EN RETRAITE DE LA GIRONDE (UDSOR)	500,00	0,00
UNION DES ASSOCIATIONS MAHORAISES EN GIRONDE	0,00	249,00
UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS - UGAP	20 000,00	0,00
UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS QUE CHOISIR DE LA GIRONDE (UFC QUE CHOISIR)	0,00	41,00
UNION GENERALE SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE D'AQUITAINE (UGSEL)	0,00	2 832,00
UNION GIRONDINE DES RETRAITES MILITAIRES, ANCIENS MILITAIRES ET DE LEURS CONJOINTS (URM 33)	0,00	170,00
UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPEES PSYCHIQUES - UNAFAM	1 800,00	2 353,00
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DE BORDEAUX RIVE-DROITE - UNC	400,00	0,00
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS DE BORDEAUX-CAUDERAN-LE BOUSCAT (UNC)	1 000,00	103,00
UNION NATIONALE DES COMITES LOCAUX POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES (UNCLLAJ)	0,00	520,00
UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE (UNSS) - DIRECTION REGIONALE	0,00	8 312,13
UNION POUR LE DEVELOPPEMENT DU BUDO - UDB	0,00	2 592,00
UNION REGIONALE DE LA CONSOMMATION, DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE DE LA NOUVELLE AQUITAINE (CLCV NOUVELLE AQUITAINE)	0,00	18,00
UNION REGIONALE DES INGENIEURS ET DES SCIENTIFIQUES D'AQUITAINE - URISA	1 500,00	0,00
UNION REGIONALE INTERFEDERALE DES OEUVRES ET ORGANISMES PRIVES SANITAIRES ET SOCIAUX NOUVELLE AQUITAINE (URIOPSS NOUVELLE AQUITAINE)	0,00	520,00
UNION SAINT JEAN (USJ)	801 774,00	122 060,75
UNION SAINT-BRUNO	1 713 815,00	824 493,48
UNION SPORTIVE JEUNES DE SAINT-AUGUSTIN - CLUB PYRENEES-AQUITAINE (US JSA-CPA)	17 500,00	43 337,50
UNION SPORTIVE LES CHARTRONS	1 374 991,00	342 878,50
UNIS CITE	117 650,00	4 817,00
UNISPHERES - UNS	3 000,00	0,00
UNIVERSITE DE BORDEAUX	0,00	7 765,00
UNIVERSITE POPULAIRE DE BORDEAUX - UPB	0,00	2 976,00
UNU MONDO EDUCATION	0,00	514,00
URBAN VIBRATIONS SCHOOL	30 000,00	0,00
USEP BARBEY BORDEAUX	1 000,00	0,00
USEP BORDEAUX	0,00	760,00
U-TOPOS ASSOCIATION DES ETUDIANTS ET DIPLOMES DE L'IATU	0,00	136,00
VARIETES CLUB DE BORDEAUX - VCB	0,00	693,00
VELO CITE	6 500,00	353,00
VIA LA RUE	0,00	679,00
VICTORY ROLLS ASSOCIATION	1 500,00	0,00
VIE A L'ART	1 000,00	0,00
VIE ET TRAVAIL A BORDEAUX BACALAN	2 000,00	544,00
VILLA 88	0,00	648,00
VILLA PRIMROSE BORDEAUX	154 000,00	32 201,00
VISIONS PARTAGEES	0,00	216,00
VISITE DES MALADES DANS LES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE - VMEH	0,00	294,00
VIVRE AVEC - SOLIDARITES INTERGENERATIONNELLES	2 000,00	1 763,00
VOVINAM VIET VO DAO - CLUB DE BORDEAUX CHAUFFOUR	0,00	3 024,00
VOVINAM VIET VO DAO CLUB DU GRAND PARC	0,00	1 120,00



NOM DES BENEFICIAIRES	MONTANT DE LA SUBVENTION (NUMERAIRE) en €	PRESTATIONS EN NATURE VALORISEES en €
VRAC BORDEAUX METROPOLE (VERS UN RESEAU D'ACHAT EN COMMUN)	10 800,00	654,00
WA TID SAOU ALLONS DANSER	9 000,00	2 276,00
WANTED RADIO (WD)	1 500,00	0,00
WEJOB	13 000,00	5 764,00
WELCOME BORDEAUX (RESEAU D'HOSPITALITE POUR DES DEMANDEURS D'ASILE DANS LA REGION DE BORDEAUX)	0,00	185,00
WELL' COM	0,00	84,00
WIMOOV	2 500,00	0,00
WOUXIA CLAN	0,00	1 260,00
WUNDERSTUDIO	7 700,00	0,00
YAKAFUON	24 500,00	2 766,00
YAWATA ASSOCIATION DES ECHANGES DE PROCEDES ARTISTIQUES	0,00	700,00
YOBALEMA	0,00	259,00
YOGHINY	0,00	6 267,50
YOUR HOBBY IS PARTY	3 500,00	2 704,00
ZANSHIN CLUB	0,00	11 754,00
ZEBRA 3	30 000,00	227,00
ZEKI	17 000,00	66,00
ZERO WASTE BORDEAUX	7 000,00	0,00
ZONE FLUO	6 000,00	5 615,00

**V ANNEXE**

**ARRETE – SIGNATURES**

M. le Maire quitte la séance de 18<sup>h</sup>36 à 18<sup>h</sup>41 et ne participe pas au vote.

Nombre de membres en exercice : 65

Nombre de membres présents : 53

Nombre de suffrages exprimés : 63 (dont 10 pouvoirs)

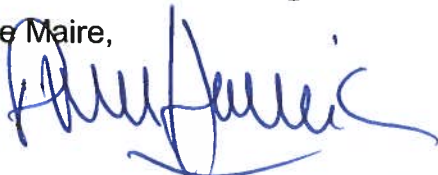
**VOTES** : Pour : 46 (dont 9 pouvoirs)  
Contre : 17 (dont 1 pouvoir)  
Abstentions : 0

Date de convocation : Mardi 30 Mai 2023

Présenté par le Maire,

A Bordeaux, le 6 Juin 2023

Le Maire,


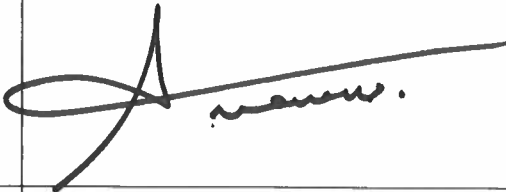
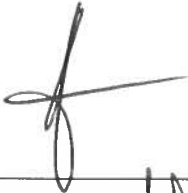
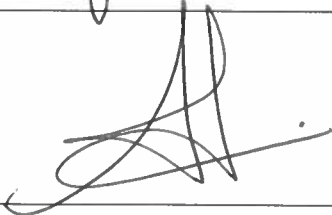
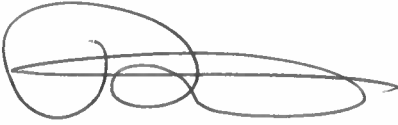


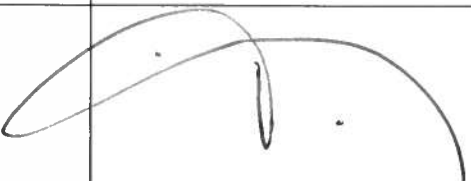



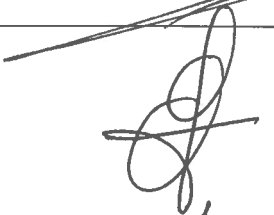
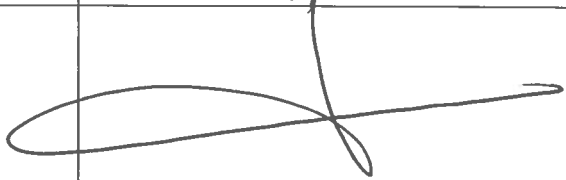

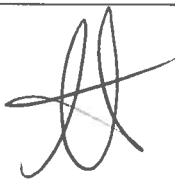
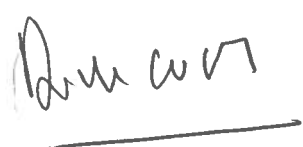
PIERRE HURMIC





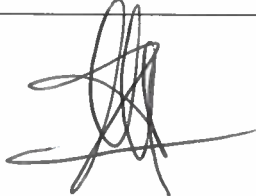



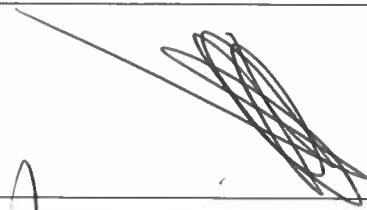
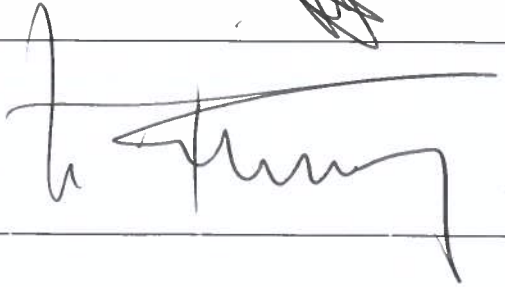
Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session


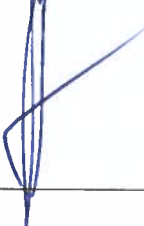

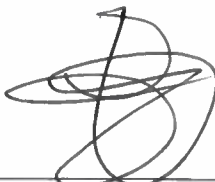
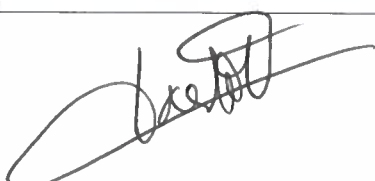
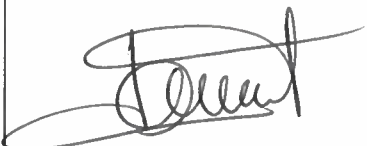

A Bordeaux, le 6 Juin 2023

Les membres du Conseil Municipal,

<p>Madame Isabelle ACCOCEBERRY</p> <p>Conseillère Municipale déléguée</p>	
<p>Madame Géraldine AMOUROUX</p> <p>Conseillère Municipale</p>	
<p>Madame Léa ANDRE</p> <p>Conseillère Municipale</p>	
<p>Madame Tiphaine ARDOUIN</p> <p>Adjointe au Maire</p>	
<p>Madame Claudine BICHET</p> <p>Adjointe au Maire</p>	
<p>Monsieur Bernard.G BLANC</p> <p>Adjoint au Maire</p>	
<p>Monsieur Bernard.L BLANC</p> <p>Conseiller Municipal</p>	
<p>Madame Brigitte BLOCH</p> <p>Conseillère Municipale déléguée</p>	
<p>Monsieur Dominique BOUISSON</p> <p>Adjoint au Maire</p>	
<p>Madame Pascale BOUSQUET-PITT</p> <p>Adjointe au Maire</p>	

<p>Monsieur Dimitri BOUTLEUX</p> <p>Adjoint au Maire</p>	
<p>Monsieur Olivier CAZAUX</p> <p>Adjoint au Maire</p>	
<p>Monsieur Thomas CAZENAVE</p> <p>Conseiller Municipal</p>	
<p>Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES</p> <p>Conseillère Municipale</p>	
<p>Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS</p> <p>Conseiller Municipal</p>	
<p>Madame Camille CHOPLIN</p> <p>Adjointe au Maire</p>	
<p>Madame Servane CRUSSIÈRE</p> <p>Conseillère Municipale</p>	
<p>Monsieur Didier CUGY</p> <p>Conseiller Municipal délégué</p>	
<p>Madame Charlee DA TOS</p> <p>Conseillère Municipale déléguée</p>	
<p>Madame Nathalie DELATTRE</p> <p>Conseillère Municipale</p>	

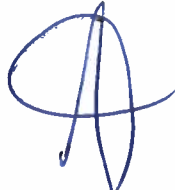


<p>Madame Eve DEMANGE</p> <p>Conseillère Municipale déléguée</p>	
<p>Madame Myriam ECKERT</p> <p>Conseillère Municipale</p>	
<p>Monsieur Olivier ESCOTS</p> <p>Adjoint au Maire</p>	
<p>Monsieur MARC ETCHEVERRY</p> <p>Conseiller Municipal</p>	
<p>Madame Catherine FABRE</p> <p>Conseillère Municipale</p>	
<p>Madame Anne FAHMY</p> <p>Conseillère Municipale</p>	
<p>Madame Isabelle FAURE</p> <p>Conseillère Municipale déléguée</p>	
<p>Monsieur Marik FETOUH</p> <p>Conseiller Municipal</p>	
<p>Monsieur Francis FEYTOUT</p> <p>Conseiller Municipal délégué</p>	
<p>Monsieur Nicolas FLORIAN</p> <p>Conseiller Municipal</p>	

Madame Françoise FREMY Adjointe au Maire	
Madame Véronique GARCIA Conseillère Municipale déléguée	
Monsieur Maxime GHESQUIERE Conseiller Municipal délégué	
Monsieur Stéphane GOMOT Conseiller Municipal délégué	
Monsieur Laurent GUILLEMIN Adjoint au Maire	
Monsieur Mathieu HAZOUARD Adjoint au Maire	
Monsieur Cyrille JABER Conseiller Municipal délégué	
Madame Sandrine JACOTOT Adjointe au Maire	
Madame Delphine JAMET Adjointe au Maire	
Monsieur Didier JEANJEAN Adjoint au Maire	

<p>Madame Sylvie JUSTOME</p> <p>Adjointe au Maire</p>	
<p>Madame Fannie LE BOULANGER</p> <p>Adjointe au Maire</p>	
<p>Madame Harmonie LECERF MEUNIER</p> <p>Adjointe au Maire</p>	
<p>Monsieur Matthieu MANGIN</p> <p>Conseiller Municipal délégué</p>	
<p>Monsieur Guillaume MARI</p> <p>Conseiller Municipal délégué</p>	
<p>Monsieur Baptiste MAURIN</p> <p>Adjoint au Maire</p>	
<p>Monsieur Vincent MAURIN</p> <p>Adjoint au Maire</p>	
<p>Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM</p> <p>Conseiller Municipal</p>	
<p>Madame Marie-Claude NOEL</p> <p>Conseillère Municipale déléguée</p>	
<p>Monsieur Patrick PAPADATO</p> <p>Conseiller Municipal délégué</p>	

Madame Céline PAPIN Adjointe au Maire	
Monsieur Nicolas PEREIRA Conseiller Municipal	
Monsieur Stéphane PFEIFFER Adjoint au Maire	
Madame Marie-Julie POULAT Conseillère Municipale déléguée	
Monsieur Philippe POUTOU Conseiller Municipal	
Monsieur Fabien ROBERT Conseiller Municipal	
Madame Pascale ROUX Conseillère Municipale	
Madame Nadia SAADI Adjointe au Maire	
Madame Béatrice SABOURET Conseillère Municipale	
Madame Sylvie SCHMITT Adjointe au Maire	



Madame Alexandra SIARRI Conseillère Municipale	
Monsieur Aziz SKALLI Conseiller Municipal	
Monsieur Amine SMIHI Adjoint au Maire	
Monsieur Jean-Baptiste THONY Conseiller Municipal délégué	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture,

Le 08/06/23

et de la publication, le 07/06/23



Bordeaux, le 06/06/2023

## POUVOIR

Je soussigné (e)

*Bruno Jahan*

Agissant en ma qualité de membre du Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux, donne pouvoir à *Stéphane PEIFFER*

De me représenter à la séance du Conseil Municipal du *6 juin 2023*

Et s'il y a lieu, aux deux séances qui suivront, et d'émettre, en mon sens, sur toutes questions qui pourront être débattues, tel vote qu'il avisera.

Fait à Bordeaux, le *06/06/2023*

(Signature précédée de la mention manuscrite :  
"Bon pour pouvoir")

*Bruno Jahan*



Bordeaux, le 06/06/23

## POUVOIR

Je soussigné (e) *Brigitte BLOETT*

Agissant en ma qualité de membre du Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux, donne pouvoir à *Mme Sylvie SCHIETTI* sauf sur la délibération D2023/167

De me représenter à la séance du Conseil Municipal du *6 juin 2023*

Et s'il y a lieu, aux deux séances qui suivront, et d'émettre, en mon sens, sur toutes questions qui pourront être débattues, tel vote qu'il avisera.

Fait à Bordeaux, le *06/06/23*

(Signature précédée de la mention manuscrite :  
"Bon pour pouvoir")

*Bon pour pouvoir.*



Bordeaux, le 05/06/2023

## POUVOIR

Je soussigné... Evelyne CERVANTES-DESCUDES ,

Agissant en ma qualité de membre du Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux, donne pouvoir à M. Philippe POUTOU :

De me représenter à la séance du Conseil Municipal du 06/06/2023 ,

Et s'il y a lieu, aux deux séances qui suivront, et d'émettre, en mon sens, sur toutes questions qui pourront être débattues, tel vote qu'il avisera.

Fait à Bordeaux, le 05/06/2023

Signature précédée de la mention manuscrite :  
"Bon pour pouvoir"

"Bon pour pouvoir"



Bordeaux, le ...31/05/23

## POUVOIR

Je soussigné Servane Clausière

Agissant en ma qualité de membre du Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux, donne pouvoir à M. Olivier ESCOTS sauf sur les délibérations D2023/135, D2023/147, D2023/175, D2023/176.

De me représenter à la séance du Conseil Municipal du 6 juin 2023

Et s'il y a lieu, aux deux séances qui suivront, et d'émettre, en mon sens, sur toutes questions qui pourront être débattues, tel vote qu'il avisera.

Fait à Bordeaux, le 31/05/23

Signature précédée de la mention manuscrite :  
"Bon pour pouvoir"

*Bon pour pouvoir*



Bordeaux, le ...06 JUIN 2023

## POUVOIR

Je soussigné.....DA TOS Charlee.....

Agissant en ma qualité de membre du Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux, donne  
pouvoir à **Harmonie**.....

**Lecerf**

**Meunier**

De me représenter à la séance du Conseil Municipal du .....06 JUIN 2023.....

Et s'il y a lieu, aux deux séances qui suivront, et d'émettre, en mon sens, sur toutes  
questions qui pourront être débattues, tel vote qu'il avisera.

Fait à Bordeaux, le .....06 JUIN 2023.....

Signature précédée de la mention manuscrite :  
"Bon pour pouvoir"

Bon pour accord



Bordeaux, le 5 Juin 2023

## POUVOIR

Je soussigné (e)

Stéphane Goulet

Agissant en ma qualité de membre du Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux, donne pouvoir à Mme Camille CHOPLIN

De me représenter à la séance du Conseil Municipal du 6 juin 2023

Et s'il y a lieu, aux deux séances qui suivront, et d'émettre, en mon sens, sur toutes questions qui pourront être débattues, tel vote qu'il avisera.

Fait à Bordeaux, le 05/06/23

(Signature précédée de la mention manuscrite :  
"Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir.



Bordeaux, le 06/06/2013

## POUVOIR

Je soussigné Loïc Guerin

Agissant en ma qualité de membre du Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux, donne pouvoir à Sondine JACOUST.

De me représenter à la séance du Conseil Municipal du 06/06/2013 à partir de 18h00

Et s'il y a lieu, aux deux séances qui suivront, et d'émettre, en mon sens, sur toutes questions qui pourront être débattues, tel vote qu'il avisera.

Fait à Bordeaux, le 06/06/2013

Signature précédée de la mention manuscrite :  
"Bon pour pouvoir"

Bon pour pouvoir.





Bordeaux, le 31/05/23

## POUVOIR

Je soussigné (e) Cyril JABER

Agissant en ma qualité de membre du Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux, donne pouvoir à M. Maxime GHESQUIERE

De me représenter à la séance du Conseil Municipal du 6 juin 2023

Et s'il y a lieu, aux deux séances qui suivront, et d'émettre, en mon sens, sur toutes questions qui pourront être débattues, tel vote qu'il avisera.

Fait à Bordeaux, le 31/05/23

(Signature précédée de la mention manuscrite :  
"Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir



Bordeaux, le 06/06/23

## POUVOIR

Je soussigné... Baptiste... Navin...

Agissant en ma qualité de membre du Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux, donne pouvoir à Pascale Bosquet Alt sauf sur la délibération D2022/159

De me représenter à la séance du Conseil Municipal du 06/06/23 à partir de 16h05

Et s'il y a lieu, aux deux séances qui suivront, et d'émettre, en mon sens, sur toutes questions qui pourront être débattues, tel vote qu'il avisera.

Fait à Bordeaux, le 06/06/23

Signature précédée de la mention manuscrite :  
"Bon pour pouvoir"

Bon pour pouvoir



Bordeaux, le 06/06/23

## POUVOIR

Je soussigné (e) *Armine SMITH*

Agissant en ma qualité de membre du Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux, donne pouvoir à *Didier JEANJEAN*

De me représenter à la séance du Conseil Municipal du *6 juin 2023* à partir de *17h50*

Et s'il y a lieu, aux deux séances qui suivront, et d'émettre, en mon sens, sur toutes questions qui pourront être débattues, tel vote qu'il avisera.

Fait à Bordeaux, le *06/06/23*

(Signature précédée de la mention manuscrite :  
"Bon pour pouvoir")

*Bon pour pouvoir*  
*Armine Smith*

**D-2023/132**

**Présentation du bilan du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) pour les années 2021 et 2022 - INFORMATION**

Monsieur Bernard G BLANC, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La commande publique est un véritable levier de l'action publique notamment dans le domaine du développement durable. C'est la raison pour laquelle, a été initiée depuis 2016 une politique d'achats établie conjointement par Bordeaux Métropole, la Ville et le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Bordeaux, intitulée « Innovation et commande publique » dont l'objectif est d'utiliser les marchés publics et les concessions pour promouvoir l'environnement, l'innovation et l'insertion sociale dans les achats ou encore pour faciliter l'accès des très petites entreprises et moyennes entreprises (TPE/PME).

Cela s'est matérialisé pour la Ville de Bordeaux par l'adoption en janvier 2017 d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), véritable feuille de route permettant d'utiliser la commande publique dans la mise en œuvre de nombreuses actions en faveur du développement durable. Il convient de souligner que la ville a adopté un schéma de ce type alors même qu'elle n'y était réglementairement pas tenue car elle réalisait moins de 100 M€ d'achats. Ce seuil a été abaissé à 50 M€ d'achats à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 par la loi climat et résilience.

Construisant sur cette expérience, la Ville de Bordeaux a souhaité accroître l'ambition de la démarche à compter de 2021. Par délibération n°2021/142 du 4 mai 2021, le nouveau SPASER pour la période 2021-2026 a notamment revu à la hausse les objectifs dans le domaine de l'économie sociale et solidaire (ESS) ou de la lutte contre les gaz à effet de serre et prévoit un plus grand nombre d'indicateurs à suivre tant en nombre de marchés concernés qu'en montants.

Pour rappel ce schéma se décompose en six axes thématiques :

1. Une commande publique qui soutient l'économie sociale et solidaire et favorise l'insertion sociale par l'emploi,
2. Une commande publique en pointe sur les enjeux environnementaux et l'économie circulaire,
3. Une commande publique qui promeut l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'emploi et lutte contre toutes les formes de discrimination,
4. Une commande publique facile d'accès et favorisant le développement des TPE / PME,
5. Une commande publique innovante, performante et soucieuse de la bonne gestion des deniers publics,
6. Une gouvernance et un pilotage de l'achat public encore plus responsables au sein de la ville de Bordeaux.

Il se décline ensuite en un grand nombre de divers chantiers/projets.

Dans le cadre de l'axe 6, la Ville de Bordeaux s'est engagée à suivre l'exécution du présent schéma en évaluant régulièrement les actions mises en œuvre et à rendre compte régulièrement de l'avancée de ces actions et en les ajustant au regard des résultats obtenus dans une démarche d'amélioration continue. Le présent rapport vient donc présenter pour information et pour chacun des axes un bilan qualitatif et quantitatif des principales actions menées pour les années 2021 et 2022. Une annexe vient donner un bilan plus exhaustif en complément.

**Axe 1 : une commande publique qui soutient l'économie sociale et solidaire et favorise l'insertion sociale par l'emploi**

La ville de Bordeaux ambitionne de faire de la commande publique un véritable soutien à l'ESS. Sur 2021 et 2022, 45 contrats ont été attribués à des structures de l'ESS (28 en 2021 et 17 en 2022) et 4,5 millions d'€ TTC ont été versés dans ce cadre (2M en 2021 et 2,5M en 2022). Ces indicateurs n'existaient pas dans le précédent schéma.

Parmi les marchés concernés figurent notamment le nettoyage des établissements culturels, la conciergerie solidaire, les prestations de traiteurs ou encore la distribution de Bordeaux Mag. Il est important de souligner qu'au-delà des marchés publics les structures de l'ESS candidatent désormais aussi sur les concessions et l'une d'elle a été retenue pour la première fois pour exploiter la crèche municipale Mirassou en 2022.

Afin de favoriser l'insertion sociale, plusieurs marchés dits « réservés » (marchés où seules des structures d'insertion par l'activité économique ou des entreprises adaptées peuvent répondre) ont été conclus. En effet, 7 contrats de ce type ont pu être passés sur 2021 et 2022 notamment dans le domaine de la propreté et de l'entretien. Dans le cadre du précédent SPASER qui a duré 4 ans, 8 contrats de ce type avaient été conclus. En 2 ans, la ville en a pratiquement conclu le même nombre.

En complément la ville de Bordeaux a également poursuivi son action en faveur du dispositif de clauses d'insertion en continuant à en intégrer dans les différents contrats (marchés publics et concessions) et en diversifiant les secteurs d'activités concernés afin de pouvoir toucher différents profils de personnes éloignées de l'emploi, qu'elles soient diplômées ou pas. Par exemple des clauses d'insertion ont été intégrées dans des contrats de prestations informatique ou de maîtrise d'œuvre pour la construction de certains groupes scolaires.

C'est ainsi qu'en 2021, 79% des contrats conclus dès 90 000 €HT et 71% en 2022 comportaient une telle clause. Grâce à cette action volontariste la ville de Bordeaux va au-delà des objectifs fixés par la loi climat et résilience qui ne fixent une obligation de clause sociale que pour les marchés formalisés (supérieurs à 215 000 € HT pour les marchés de fourniture et de services et 5 382 000 € HT pour les marchés de travaux).

Ces actions représentent 248 107 heures d'insertion sur 2021 et 2022 au profit de 888 bénéficiaires (en moyenne 84,5% de femmes et 15,5% d'hommes). Le taux de sortie positive (obtention d'un contrat à durée déterminée ou indéterminée, contrat d'apprentissage ou autre) a été 78% en 2021 et de 70% en 2022.

Les principaux contrats ayant généré des heures d'insertion sont :

- L'exploitation du restaurant et du café de la cité municipale ;
  - Les travaux de restauration de la flèche Saint-Michel ;
  - La gestion du stationnement payant.

## **Axe 2 : Une commande publique en pointe sur les enjeux environnementaux et l'économie circulaire**

La ville de Bordeaux a renforcé son engagement en matière de clauses environnementales dans les différents contrats en cherchant à les intégrer dès 40 000 € HT contre 90 000 € HT dans le cadre du précédent SPASER. En combinant cette approche avec la mise en place de formations internes à destination des services opérationnels sur la définition du besoin et sur les achats durables, 68% des contrats comportaient une clause environnementale en 2021 et 82,3% en 2022 contre en moyenne 30% des contrats supérieurs à 90 000 € HT auparavant. Des clauses sont proposées aujourd'hui dans pratiquement toutes les natures de prestations.

La prise en compte de l'empreinte carbone faisait également partie des axes de travail demandés dans le cadre du nouveau schéma. Une expérimentation a été menée dans le cadre du marché d'acquisition de couches pour les crèches dans lequel figurait notamment un item d'analyse des offres sur le bilan carbone. Ce test aura permis de mettre en avant que :

- Malgré la mise en place d'un questionnaire pour faciliter la réponse des entreprises, les sociétés ont rencontré des difficultés à répondre précisément aux différentes questions posées montrant ainsi leurs propres difficultés à bien appréhender le concept ;
- L'acheteur public avait du mal à vérifier la réalité des explications données par les différents candidats que ce soit sur les modalités de fabrication ou sur les transports de marchandise ;
- Il n'existe pas encore de méthodologie éprouvée sur le sujet permettant d'analyser précisément le bilan carbone. Un décret d'application de la loi climat et résilience annonce des outils qu'à compter de 2026.

D'autres expérimentations vont être tentées dans les prochains mois mais un effort plus soutenu va être mis en œuvre pour intégrer les éléments d'empreinte carbone plutôt au stade de la définition du besoin.

Plusieurs actions ont également été mises en œuvre en matière de réemploi et de reconditionnement que ce soit dans le domaine de l'informatique, du mobilier ou des vêtements de travail par exemple. Une stratégie sur les modalités de réemploi des matériaux dans le domaine de la construction a été initiée et devrait être mise en œuvre sur des premiers contrats à partir de 2023.

Enfin en matière d'alimentation (produits biologiques et circuits courts), les taux ont été revus significativement à la hausse tant dans les marchés publics (restaurant de la cité municipale et fourniture de denrées alimentaires pour les crèches) que dans les concessions (exploitation de crèches) :

- passage de 32 à 60% de bio dans le restaurant de la cité municipale
- minimum de 80% de bio pour les denrées alimentaires pour les crèches en régie
- minimum de 80% de bio pour les concessions avec objectif de se rapprocher des 100% d'ici la fin de chaque contrat.

### **Axe 3 : Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'emploi et lutte contre les toutes les formes de discrimination**

Dans ce cadre une présentation de la double labellisation égalité et diversité a été introduite dans tous les cahiers des charges afin de valoriser les actions initiées par la ville de Bordeaux en la matière. De même un questionnaire a été intégré dans les dossiers de consultation, sans obligation de réponse pour les entreprises, mais afin de leur permettre de mesurer leur niveau de « maturité interne » sur ces sujets de responsabilité sociétale.

Par ailleurs, comme cela avait déjà été initié dans le précédent schéma, la lutte contre les discriminations est systématisée dans les concessions et fait l'objet d'un plan de progrès analysé chaque année.

Depuis 2022, un critère responsabilité sociétale des entreprises a été intégré dans les trois concessions suivantes :

- Exploitation de la crèche Mirassou ;
- Gestion des équipements publics sportifs ;
- Exploitation du mobilier urbain.

L'objectif va donc être de chercher à développer la mise en œuvre de ce critère dans les prochains mois.

### **Axe 4 : Une commande publique facile d'accès et qui favorise le développement des TPE/PME**

Comme pour les aspects sociaux et environnementaux, la ville a poursuivi son action en matière de facilitation d'accès des TPE/PME à la commande publique. Dans le cadre du précédent SPASER, 55% des attributaires de contrats étaient des TPE/PME. Sur 2021 et 2022, ce taux est de 58% et de 61,3% ce qui représente 705 entreprises pour un montant total versé de 85 M € TTC (42 M en 2021 et 43 M en 2023) étant précisé que ces éléments financiers n'étaient pas mesurés auparavant.

Afin de promouvoir l'accès à la commande publique plusieurs actions ont été poursuivies comme notamment la communication sur la planification achats afin de donner de la visibilité aux entreprises. De même des actions de formation/sensibilisation ont été faites auprès des adhérents de différentes fédérations professionnelles comme par exemple sur le décodage des cahiers des charges. Plus de 200 entreprises ont ainsi été concernées par ces différentes actions. De nombreuses rencontres ont également été organisées que ce soit dans le cadre de salons professionnels, de rencontres individuelles ou dans le cadre de sourcing.

A noter toutefois que malgré les actions menées qui génèrent pourtant un bilan positif, un grand nombre de TPE/PME hésite encore à répondre considérant toujours la commande publique comme un sujet complexe. Il sera nécessaire de revoir les actions à mener pour permettre la mise en place d'actions plus adaptées.

### **Axe 5 : Une commande publique performante et innovante**

La ville de Bordeaux poursuit également son engagement en faveur de l'innovation en utilisant la possibilité offerte par la réglementation de conclure directement sans mise en concurrence des achats qualifiés d'innovants jusqu'à 100 000 €HT.

Il est important de souligner que depuis la création de ce dispositif en décembre 2018, Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux ont déjà conclu 36 achats de ce type et sont les deux acheteurs à l'utiliser le plus en France.

Sur 2021 et 2022, 4 nouveaux achats ont été effectués dont notamment un pour la collecte de données patrimoniales sur la flèche Saint Michel et un pour la conception, le prototypage et la fourniture d'un vélo cargo pour le transport de 7 à 8 enfants.

Par ailleurs de nombreuses rencontres sont organisées avec la French Tech Bordeaux pour faciliter les mises en relations avec les services opérationnels de la ville.

Par ailleurs plusieurs actions de formation et d'accompagnement au sourcing ont été effectuées à destination des agents avec une cinquantaine d'agents formés et plus de quarante sourcing effectués.

### **Axe 6 : Une gouvernance et un pilotage de l'achat public encore plus responsables au sein de la ville de Bordeaux**

La gouvernance du SPASER a été élargie à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Gironde, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde, La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Nouvelle Aquitaine et de French Tech Bordeaux. Deux à trois comités de pilotage se réunissent chaque année pour présenter les actions menées et faire arbitrer lorsque cela est nécessaire.

Une présentation annuelle du suivi des indicateurs et des actions menées sera présentée chaque année en conseil et l'objectif est de pouvoir publier ces données dans le cadre de l'open data d'ici la fin du mandat.

## **INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Mme GARCIA**

Troisième délibération de l'ordre du jour, délibération 132 : Présentation du bilan du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables pour les années 2021 et 2022. C'est une information, Monsieur Bernard BLANC.

### **M. Le MAIRE**

Bernard BLANC.

### **M. B-G BLANC**

Merci Monsieur le Maire. Je vais effectivement vous présenter le bilan du SPASER (Schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables), comme c'est prévu effectivement dans le cadre du nouveau SPASER mis en place pour les années 2021-2026. Je ne saurais trop vous recommander, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, de consulter l'annexe de la délibération sur lequel il y a un grand nombre de diapositives qui expliquent parfaitement tout ce qui est réalisé au niveau des services de la Métropole et de la Ville pour rendre la commande publique le plus exemplaire possible tant en matière écologique qu'en matière sociale.

L'objectif du SPASER, quel est-il ? Il est d'accroître l'ambition d'utiliser la commande publique dans la mise en œuvre de nombreuses d'actions en faveur du développement durable ainsi qu'en matière d'innovation et d'insertion sociale. Pour la période 2021-2026, dont nous allons observer ici et je vais vous décrire les deux premiers exercices 21 et 22, le SPASER entérine une hausse des objectifs à atteindre et un plus grand nombre d'indicateurs à suivre tant en nombre de marchés concernés qu'en montant.

Le SPASER, pour la période 2021-2026, décline six axes thématiques. Je vais vous les présenter le plus rapidement possible de façon à ne pas alourdir davantage les débats.

Le premier axe, c'est une commande publique qui soutient l'économie sociale et solidaire et favorise l'insertion sociale par l'emploi. Il s'agit donc dans cet axe-là de soutenir l'économie de proximité qui se traduit par l'ESS, l'économie sociale et solidaire. Nous avons passé, en 2021, 28 marchés qui ont été attribués à des structures de l'ESS, 17 en 2022. Ce qui est important également outre une progression significative par rapport aux années précédentes, ce sont les montants qui sont en jeu. Il ne s'agit pas seulement de petits marchés, il s'agit aussi de marchés conséquents. Ces marchés sont d'un total de 2 millions d'euros mandatés dans ce cadre en 2021, 2,5 millions en 2022.

S'agissant de la procédure particulière des marchés réservés, nous avons quatre marchés publics qui sont réservés à des structures d'insertion par activité en 2021, trois marchés réservés en 2022, ce qui est très novateur. La Ville de Bordeaux est quasiment la seule ville et Métropole de France, s'agissant de la Métropole de Bordeaux, à conclure ce type de marché.

Enfin, autre point important concernant les clauses d'insertion : 79 % des marchés publics comprennent des clauses d'insertion en 2022, ce qui fait quasiment quatre marchés sur cinq qui présentent effectivement des clauses d'insertion. Ce qui est très important, me semble-t-il, de souligner outre le volume et la quantité de marchés ainsi conclus, ce sont les taux de sorties positives qui ont été de 78 % en 2021 et 70 % en 2022. Ceci veut dire que pour près de quatre personnes bénéficiaires de ces clauses d'insertion sur cinq, cela veut dire qu'elles réintègrent le monde du travail et qu'il y a une véritable réinsertion sur le long terme. Il ne s'agit pas de réinsertions qui sont limitées à la durée d'exécution d'un marché et d'un contrat. Cela, cela nous semble un axe particulièrement important.

Pour donner un ordre de grandeur, nous avons passé, sur les deux années, 248 107 heures pour 888 bénéficiaires. 248 000 heures d'insertion sociale qui représentent une progression, en tout cas, par rapport au précédent SPASER, relativement conséquente.

Deuxième axe, une commande publique en pointe sur les enjeux environnementaux et l'économie circulaire. À ce titre-là, nous avons passé, en 2021, 127 marchés. Nous avons



passé, en 2022, 135 marchés. Aujourd'hui, nous avons, en 2021, 68 % des marchés supérieurs à 40 000 euros HT qui comportaient une clause environnementale et nous sommes passés à 82 % de ces marchés-là en 2022. Donc 82 % des marchés supérieurs à 40 000 euros HT en 2022 comprenaient une clause environnementale. Auparavant, donc avant 2021, seulement 30 % des contrats contre 82 % en 2022 comprenaient cette clause-là, et pour des marchés qui à l'époque étaient supérieurs à 90 000 euros HT alors qu'ils sont aujourd'hui de 40 000 euros HT.

Excusez-moi ces chiffres, mais cela permet très clairement de voir l'évolution que nous essayons de réaliser ces dernières années avec un résultat dont je crois qu'il faut tenir compte.

Concernant les enjeux environnementaux, je ferai un petit focus. Delphine JAMET en a parlé dans son bilan environnemental tout à l'heure. L'expérimentation assez emblématique pour la prise en compte du bilan carbone dans le marché du marché d'acquisition de couches pour les crèches nous semble être un résultat significatif qui est à mettre à l'actif des services de la commande publique de la Ville de Bordeaux et de la Métropole. Nous sommes en train encore d'améliorer ce type de marché porteur et qui représente un enjeu environnemental particulièrement significatif.

On va passer à l'axe 3. L'axe 3 qui comprend la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'emploi et lutter contre toutes les formes de discrimination qui est également un axe majeur en matière de commande publique. Il s'agit d'intégrer un questionnaire sur la promotion de l'égalité hommes/femmes et la lutte contre les discriminations en annexe des cahiers des charges afin que tous les acteurs de la commande publique soient sensibilisés à ces sujets d'importance, et ensuite, à charge pour nous et au service de faire l'analyse de la maturité du secteur économique sur ces questions fondamentales.

Dans les contrats de concession, intégration d'une annexe relative à l'égalité femmes/hommes et la lutte contre les discriminations et diversité en plus de la poursuite de l'analyse des plans de progrès. Enfin, nous avons intégré dans ce SPASER-là et nous suivons un critère d'analyse des offres de responsabilité sociale des entreprises dont trois contrats de concession passés en 2022 qui concernent des délégations de service public pour la crèche Mirassou, une délégation de service public pour les équipements sportifs et une concession de service de mobilier urbain.

Axe 4, il s'agit de valoriser une commande publique facile d'accès et qui favorise le développement des très petites entreprises, TPE, et les moyennes entreprises, PME. Il s'agit d'un axe majeur du SPASER, c'est de permettre effectivement au tissu économique local d'intégrer dans les meilleures conditions les marchés de commande publique et de permettre ainsi de participer pleinement aux équipements de la Ville et de la Métropole, et notamment de la Ville en ce qui nous concerne ici.

À titre d'exemple, en 2021, nous avons 370 TPE-PME, et là nous partons de loin puisqu'avant que cette recommandation dans le cadre de la commande publique soit effectivement entérinée et partagée par tous, nous avions très peu de TPE-PME qui s'inscrivaient dans la démarche de candidater sur les marchés publics parce que c'était compliqué, parce qu'il y avait certaines normes qui étaient difficiles à satisfaire pour les PME les moins aguerries à ce genre de pratique. Nous avons donc mis en avant tout un dispositif pour les solliciter et pour qu'ils participent effectivement à ces marchés publics. À ces titres-là, on a la satisfaction de voir qu'en 2021, 370 TPE et PME ont pu participer à un marché public pour un montant significatif, malgré tout, de 42 millions d'euros qui ont été versés ainsi dans le cadre de la commande publique à ces entreprises-là. Il s'agit donc d'un résultat pour nous satisfaisant. Nous avons également en 2022 un peu moins, mais quand même 335 petites entreprises qui ont participé à ces marchés publics qui ont été notifiés, en revanche, pour un résultat supérieur de 43 millions d'euros, total des sommes versées dans le cadre de la réalisation de ces marchés publics. Donc, 61 % des attributaires de contrats étaient des TPE-PME en 2022, et ils étaient dans le précédent SPASER seulement de 55 %, ce qui veut dire que nous avons une augmentation de six points des

marchés qui sont attribués au TPE par rapport à il y a 5, 6 ans. Cela nous semble important quand même de le souligner.

Nous avons, je crois que c'est important également de souligner, mis en place plusieurs actions qui ont été entreprises pour l'obtention de cette progression, et c'est aller vers les très petites entreprises, les petites et moyennes entreprises. Ces actions sont des rencontres B2B en continu et selon les sollicitations ponctuelles des différents acteurs de ce domaine-là, les formations autour des TPE et PME et la diffusion du plan annuel des achats qui constituent pour les TPE et les PME un outil important de gouvernance pour qu'ils puissent effectivement se reconnaître dans la possibilité de candidater à ces différents marchés publics.

L'axe 5 du SPASER qui est une commande publique performante et innovante. C'est important parce que cela permet effectivement de montrer que la Ville de Bordeaux s'inscrit dans une démarche de facilitation d'accès à la commande publique des TPE et des PME. Cela, c'est important. On a toujours tendance à croire que les marchés publics sont réservés aux plus grandes entreprises, aux grands groupes. Nous essayons effectivement d'aller à l'encontre de cette réalité en proposant des dispositifs qui permettent aux TPE et aux PME de participer pleinement à la réalisation de certains marchés publics.

Nous avons réalisé quatre marchés innovants qui ont été conclus en 2022, notamment pour la collecte de données patrimoniales sur la flèche Saint-Michel, pour l'étude, pour la conception, le prototypage et la fourniture d'un vélo cargo pour le transport de sept à huit vélos enfant dans le cadre de l'opération nationale « Savoir rouler à vélo ». Il s'agit pour nous de conclure directement et sans mise en concurrence des achats qualifiés d'innovants jusqu'à 100 000 euros HT par rapport aux règles de la commande publique, et nous avons passé dans ce cadre-là 36 achats de ce type depuis 2018. Nous sommes, la Ville de Bordeaux et également la Métropole de Bordeaux, mais la Ville de Bordeaux, parmi les utilisateurs les plus importants même en France de ce type de marché, ce qui montre bien les efforts qui sont fournis aujourd'hui par notre Ville pour proposer au plus près du marché local les contrats de commande publique aux entreprises du tissu économique local, et cela nous semble être une évolution importante.

Je vais conclure par l'axe 6 et dernier axe du SPASER tel qu'il est mis en place depuis 2021, et c'est un axe important. Il s'agit d'une gouvernance et un pilotage de l'achat public encore plus responsable au sein de la Ville de Bordeaux et du CCAS de la Ville de Bordeaux.

La gouvernance du SPASER pour qu'il devienne encore plus efficace qu'il n'est jusqu'à maintenant est que je puisse l'année prochaine vous présenter des chiffres qui sont encore en amélioration par rapport à ceux que je vous présente aujourd'hui. La gouvernance du SPASER a été élargie à la Chambre de Commerce et d'industrie de Bordeaux Gironde, à la Chambre des métiers de l'artisanat de la Gironde, à la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Nouvelle-Aquitaine et de la French Tech de Bordeaux.

Nous réalisons en moyenne deux comités de pilotage par an avec une présentation annuelle du suivi des indicateurs devant le Conseil, ce que je suis en train de faire aujourd'hui, avec une présentation des indicateurs via l'*open data* qui sera réalisée d'ici la fin du mandat.

Voilà en quelque sorte une présentation rapide du SPASER, compte rendu que nous nous étions engagés à faire et que je fais bien volontiers aujourd'hui. Je ne ferai que trop vous recommander encore une fois de consulter l'annexe de ladite délibération qui est un diaporama très complet des réalisations axe par axe et chapitre par chapitre de tout ce qui est réalisé par les services de la commande publique de la Ville de Bordeaux.

Voilà, je vous remercie.

**M. Le MAIRE**

Merci Bernard. Je passe la parole à Alexandra SIARRI.

**Mme SIARRI**

Merci pour cette présentation. Je voulais vraiment me réjouir de cela, de ce travail, de ce virage, de cette accélération. Je pense que c'est vraiment capital. C'est super. C'est dynamique. Elle avait un peu démarré et là, vous l'accélérez. Je pense qu'elle ne s'arrêtera plus jamais de s'accélérer. Puis, j'ai une toute petite chose. Je ne sais pas comment, et je suppose que cela va aussi arriver, cela peut paraître un point de détail, comment dans toutes ces clauses d'insertion on peut absolument favoriser notamment dans nos quartiers populaires le recrutement dans les entreprises des jeunes de ces quartiers qui n'ont parfois pas de travail et qui peuvent ne pas comprendre pourquoi alors même que ce sont des entreprises sociales qui finalement ont les marchés. Ce ne sont pas eux qui sont recrutés, or, je sais que le chemin est encore long, mais comme on va avoir des gros projets de renouvellement urbain à Benauges, aux Aubiers, je crois que l'enjeu est très important que ce soit les habitants de ces quartiers qui puissent participer, et je sais que ce n'est pas si simple que cela, mais je crois que c'est un chemin à emprunter.

**M. Le MAIRE**

Bernard BLANC a la parole.

**M. B-G BLANC**

Merci pour ces mots agréables. Effectivement, l'emploi dans les QPV ou dans les quartiers prioritaires de la ville, les quartiers les plus en termes de chômage et de non-emploi les plus impactés est une priorité incontestablement. Bien sûr, les règles de la commande publique ne permettent pas de cibler directement tel ou tel public. Nous pouvons, en amont, inciter dans le cadre de ces clauses sociales, on essaie de le faire au maximum, les entreprises qui candidatent au marché public d'essayer effectivement de tenir compte pour prioriser les personnes éloignées de l'emploi et qui habitent dans ces quartiers aujourd'hui un petit peu défavorisés. C'est une préoccupation de beaucoup de personnes, je crois, aujourd'hui, dans le tissu économique bordelais.

**Mme GARCIA**

C'était une information, Monsieur le Maire.

**M. Le MAIRE**

Merci de me le rappeler, Madame la Secrétaire.



# Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables

---

Point d'étape années 2021 et 2022

740



# Axe 1

---

**Une commande publique qui soutient  
l'économie sociale et solidaire et  
favorise l'insertion sociale par l'emploi**



# Chantier 1

## Soutenir l'économie sociale et solidaire (ESS)

# Action 1 : Identifier les marchés à fort potentiel

En matière de soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS) afin d'accroître la part des marchés publics attribués à des structures de l'ESS



## Exemples d'objets de marchés liés à l'ESS :

*Fournitures de denrées alimentaires, de traiteurs et des prestations artistiques*

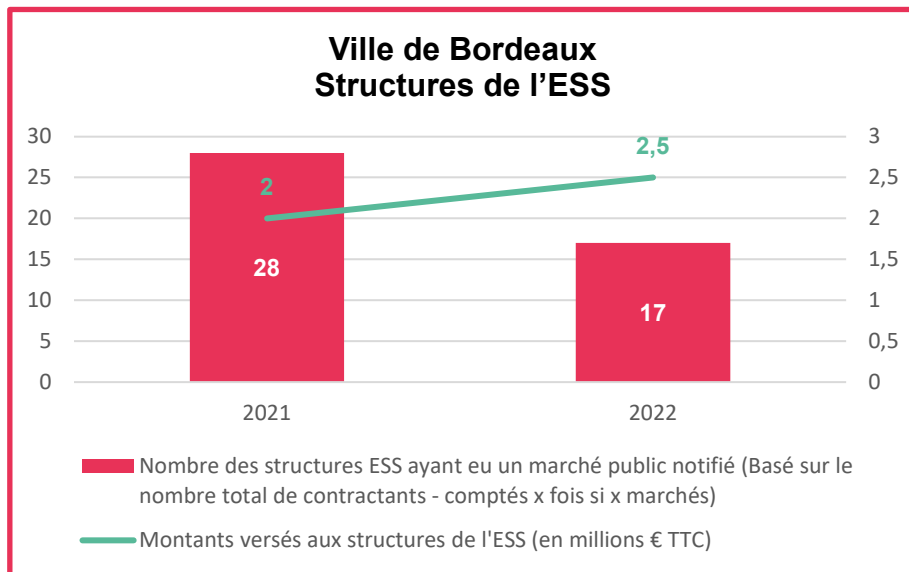


## Le secteur de l'ESS :

Majoritairement attributaire des **marchés réservés** (structures d'insertion et entreprises adaptées).

*Par exemple : Prestations de propreté et d'entretien.*

Également attributaires de **délégations de service public**  
**crèches de la Ville de Bordeaux**



## Action 2 : Faire de la pédagogie

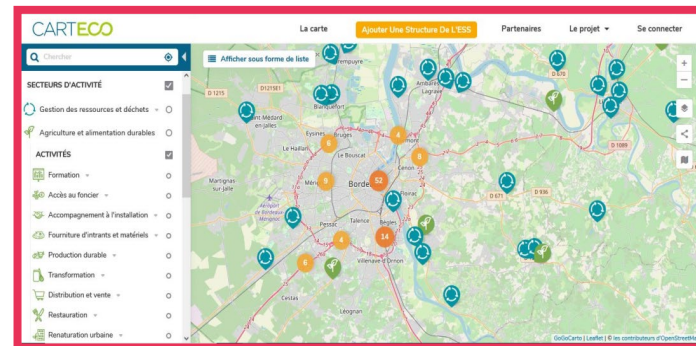
Afin de prendre en compte les spécificités des entités de l'ESS dans les marchés et la sélection des offres.

2022

**CARTECO** (qualification et référencement des achats socialement et écologiquement responsables des structures de l'ESS) :

1. **Présentation** par la Chambre régionale de l'ESS Nouvelle-Aquitaine lors d'une réunion de notre **réseau de correspondants Achat et Commande Publique (ACP)**.

2. **Mise à disposition de l'outil** dans la rubrique **Intranet ACP**.



**ESSpresso** (Rencontres professionnelles individuelles qui mettent en relations des structures avec des acteurs d'autres économies) organisés par la **CRESS Nouvelle-Aquitaine** :

**Participation de la Ville de Bordeaux à ces rencontres (2 à 3 fois par an)**





## Chantier 2

### Accroître la mise en œuvre des clauses sociales dans le commande publique

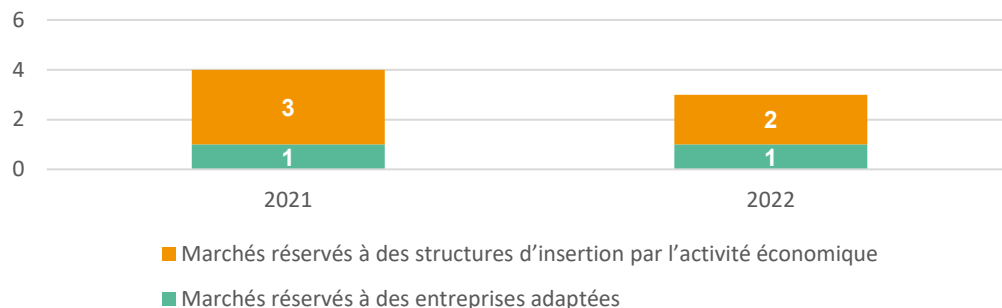
## Action 3 : Mettre en œuvre un critère de performance.

En matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté \*

La Ville de Bordeaux a choisi de privilégier l'insertion comme condition d'exécution des marchés publics.

Ce critère reste néanmoins obligatoire dans le cadre des marchés réservés, notamment pour des prestations de propreté et d'entretien.

Ville de Bordeaux et CCAS de la Ville de Bordeaux  
Nombre de marchés réservés



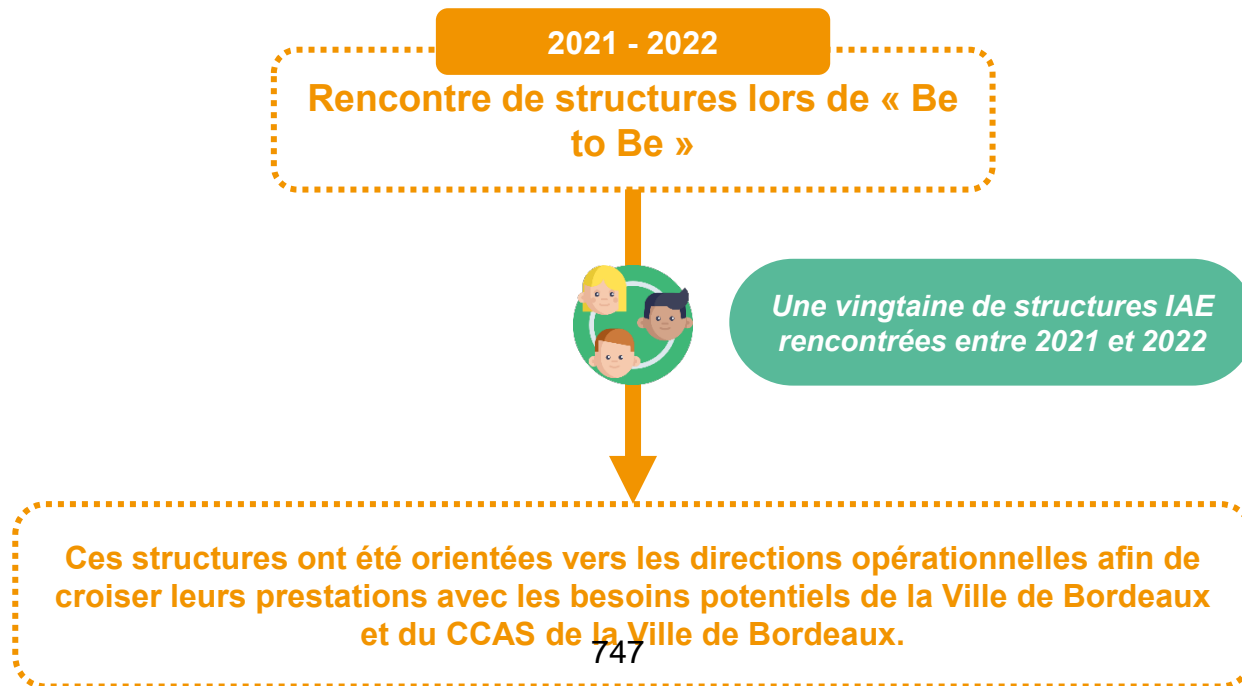
\* Repose sur l'analyse de l'**encadrement** (accueil et suivi du public), du **tutorat** et de l'**accompagnement socioprofessionnel** des salariés en insertion, de leur **formation** et des **perspectives de pérennisation de leur emploi** dans l'entreprise ou dans le secteur d'activité considéré.

## Action 4 : Favoriser la transversalité en interne

Afin de rapprocher les acheteurs des experts en **IAE** (insertion par l'activité économique)

## Action 5 : Sensibiliser les acheteurs à l'IAE

En leur demandant de réaliser prioritairement des petits achats auprès des structures d'utilité sociale



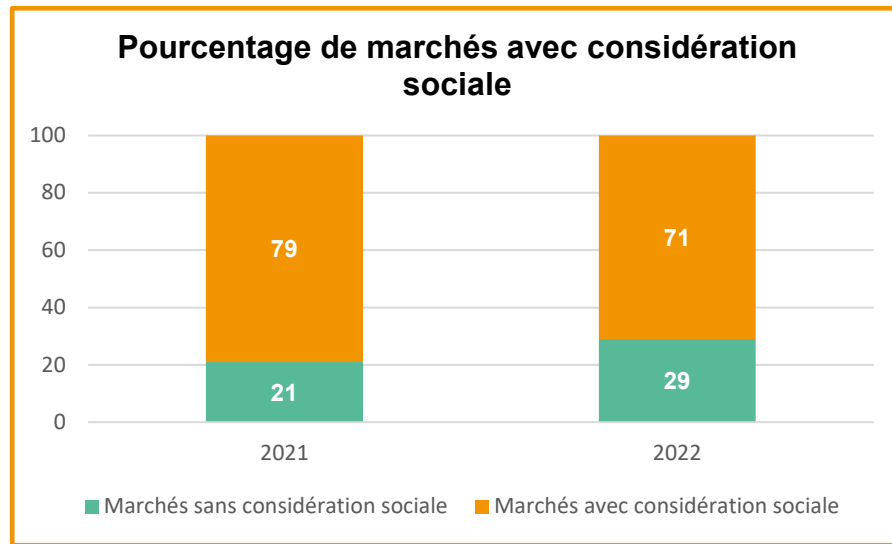
## Action 6 : Inscription d'une clause sociale dans tous les contrats de plus de 90 000 € HT.

Dont l'objet s'y prête, pour la Ville de Bordeaux et le CCAS de la Ville de Bordeaux, et inciter les satellites à faire de même.

**Diversification des secteurs d'activité** concernés et **ouverture à d'autres profils de bénéficiaires**, au-delà des marchés publics de travaux.

Plusieurs marchés publics de **services** intègrent des clauses d'insertion (informatique, médiation, enquêtes) et certains marchés de **maitrise d'œuvre**.

Les **contrats de concessions** intègrent également des clauses d'insertion.



Sur le nombre de marchés notifiés « clausables » (*marchés à partir de 90 000 euros HT en travaux et services et hors marchés jugés à risques du type désamiantage, travail en hauteur, etc.*)



## Chantier 3

### Diversifier et élargir les dispositifs de clauses sociales dans la commande publique

## Action 7 : Intégrer des clauses d'insertion

Dans les opérations de travaux d'envergure et les développer dans d'autres types de marchés, y compris marchés de prestations de services (maintenance informatique, gestion immobilière, ...).



En vue notamment d'élargir les publics bénéficiaires aux femmes, seniors, jeunes diplômés et travailleurs handicapés

**2021**

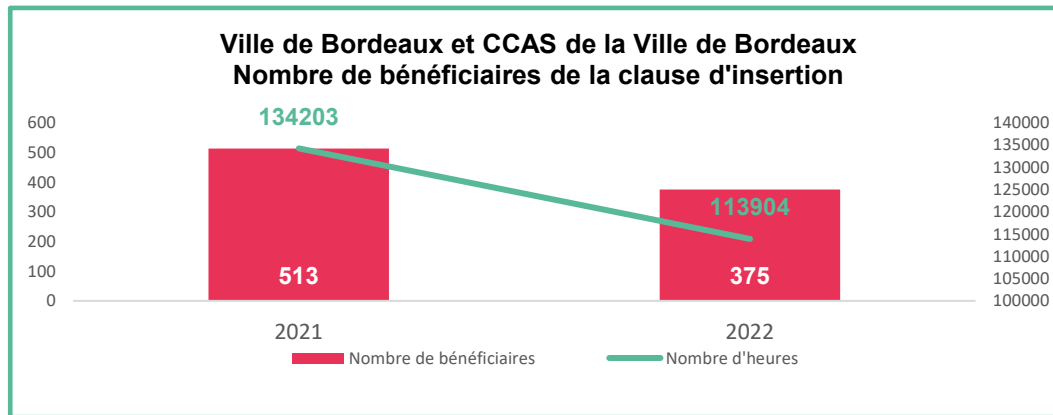
134 203 heures d'insertion

513 bénéficiaires

**2022**

113 904 heures d'insertion

375 bénéficiaires



*\*Diminution en 2022 liée à des difficultés de recrutement sur plusieurs métiers en tension*

# Action 7 : Intégrer des clauses d'insertion

Dans les opérations de travaux d'envergure et les développer dans d'autres types de marchés, y compris marchés de prestations de services (maintenance informatique, gestion immobilière, ...).



En vue notamment d'élargir les publics bénéficiaires aux femmes, seniors, jeunes diplômés et travailleurs handicapés

**2021**

134 203 heures d'insertion

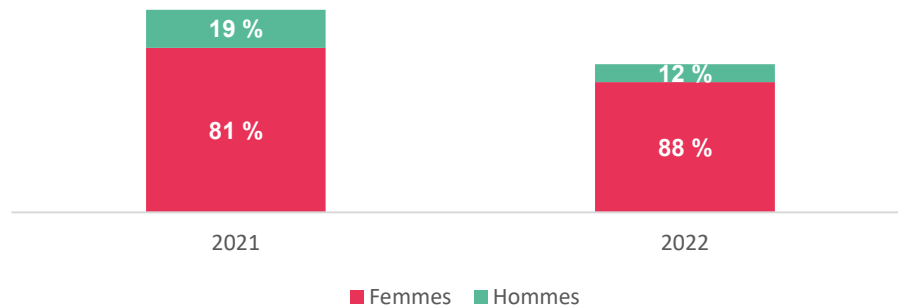
513 bénéficiaires

**2022**

113 904 heures d'insertion

375 bénéficiaires

**Ville de Bordeaux et CCAS de la Ville de Bordeaux**  
**Nombre de bénéficiaires de la clause d'insertion**



## Action 7 : Intégrer des clauses d'insertion

Dans les opérations de travaux d'envergure et les développer dans d'autres types de marchés, y compris marchés de prestations de services (maintenance informatique, gestion immobilière, ...).



En vue notamment d'élargir les publics bénéficiaires aux femmes, seniors, jeunes diplômés et travailleurs handicapés

**2021**

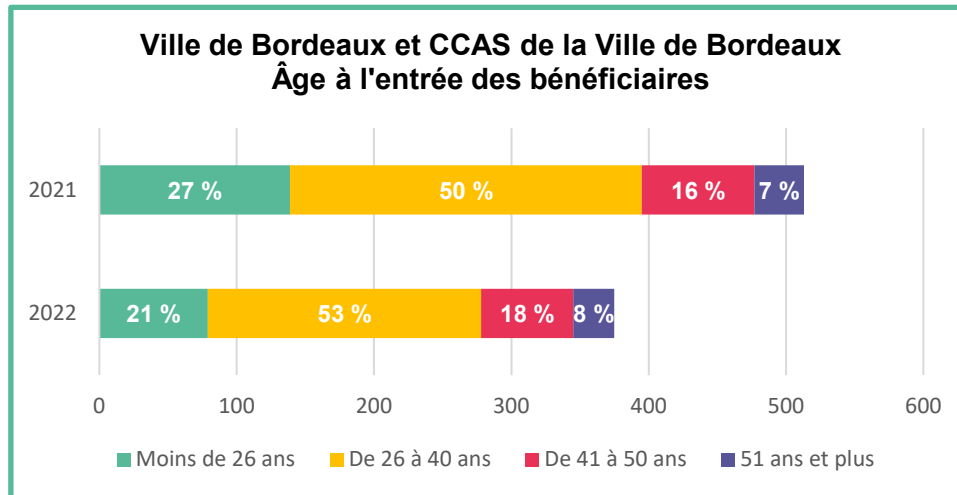
134 203 heures d'insertion

513 bénéficiaires

**2022**

113 904 heures d'insertion

375 bénéficiaires





## Action 7 : Intégrer des clauses d'insertion

Dans les opérations de travaux d'envergure et les développer dans d'autres types de marchés, y compris marchés de prestations de services (maintenance informatique, gestion immobilière, ...).



En vue notamment d'élargir les publics bénéficiaires aux femmes, seniors, jeunes diplômés et travailleurs handicapés

**2021**

134 203 heures d'insertion

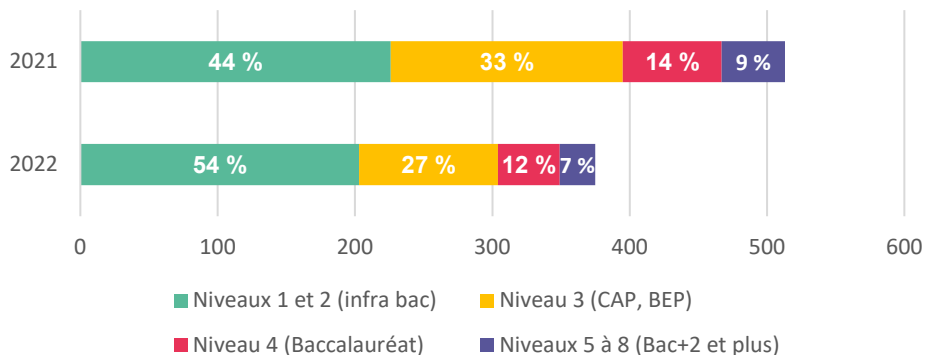
513 bénéficiaires

**2022**

113 904 heures d'insertion

375 bénéficiaires

**Ville de Bordeaux et CCAS de la Ville de Bordeaux  
Niveau de qualification des bénéficiaires**



## Action 8 : Soutenir la globalisation des heures d'insertion

Entre plusieurs donneurs d'ordre afin de privilégier un parcours d'insertion long et professionnalisant au sein d'une même entreprise.

## Action 9 : Inciter les entreprises à privilégier la qualité dans la réalisation des heures d'insertion

En favorisant les contrats durables, montées en compétences et parcours d'insertion évolutifs et sécurisés.

2021

Taux de sorties positives :  
78%

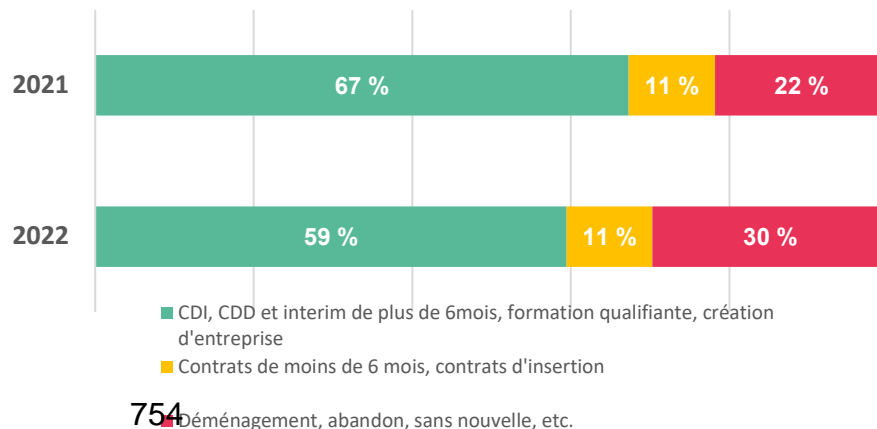
2022

Taux de sorties positives :  
70%



La Ville de Bordeaux souhaite valoriser **les parcours d'insertion** par un travail collaboratif régulier et permanent avec **la Maison de l'emploi de Bordeaux**.

### Ville de Bordeaux et CCAS de la Ville de Bordeaux Les sorties du dispositif



BORDEAUX



# Action 10 : Favoriser l'accès et réserver des marchés

## Accès

Simplification des cahiers des charges, développement des avances

## Réserver les marchés

- Entreprises adaptées (EA),
- Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT),
- Sociétés coopératives et participatives (SCOP)
- Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC),
- Aux entreprises bénéficiant de l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale »

La Ville de Bordeaux mène un travail continu avec les têtes de réseaux (GESAT, UNEA et INAE) pour promouvoir l'accès à la commande publique.



**2021 : Formation Webinaire avec les Sociétés coopératives de production (SCOP – coopératives agricoles).**



## Axe 2

---

**Une commande publique en pointe  
sur les enjeux environnementaux et  
l'économie circulaire**

756





## Chantier 1

Mener une **politique d'achat** qui lutte contre le **réchauffement climatique** et qui est respectueuse des **ressources naturelles**

# Action 11 : Prévoir des dispositions environnementales

Dans les tous contrats dont l'objet s'y prête.

# Action 20 : Dépasser les objectifs du plan national d'action pour l'achat public durable

D'atteindre 30,0 % de marchés intégrant une clause environnementale chaque année.

Dès 2021

La Ville de Bordeaux a renforcé son engagement en abaissant le seuil à 40 000€ HT.

2021-2022

Le nombre total de marchés publics notifiés supérieurs à 40 000€ HT diminue légèrement, mais forte augmentation des marchés intégrant des considérations environnementales.

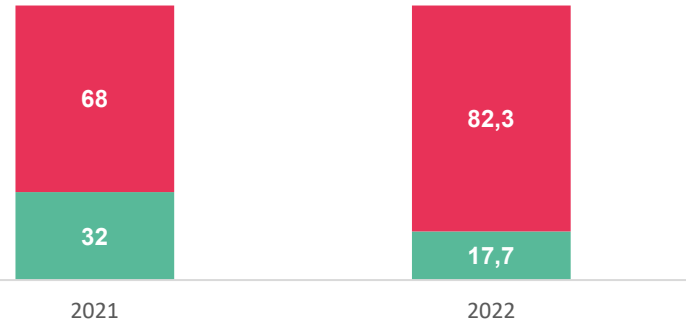
2021

127 marchés

2022

135 marchés

## Pourcentage de marchés avec considération environnementale



■ Marchés avec considération environnementale  
■ Marchés sans considération environnementale

758

Sur le nombre de marchés notifiés clausables (marchés à partir de 40 000 euros HT hors marchés juridiques, assurances, etc.)

BORDEAUX



# Action 11 : Prévoir des dispositions environnementales

Dans les tous contrats dont l'objet s'y prête.

# Action 20 : Dépasser les objectifs du plan national d'action pour l'achat public durable

D'atteindre 30,0 % de marchés intégrant une clause environnementale chaque année.

2021

DEUX FORMATIONS INTERNES

Définition des besoins

En 2022 : 1 session d'1 journée  
10aine de personnes formées.

Achats durables

En 2022 : 2 sessions de 2 jours =  
30aine de personnes formées.

Co-construction de documents ressources  
pour l'intégration du développement  
durable dans la commande publique :  
De la définition du besoin à l'exécution.

2023 : Déploiement

Ateliers de présentation au réseau et  
mise à disposition sur la rubrique  
intranet

2021  
2022

GROUPE DE TRAVAIL INTER-  
DIRECTIONS

# Action 12 : Expérimenter l'intégration de l'empreinte carbone

Dès 2021, dans certains marchés ciblés.

# Action 13 : Intégrer une évaluation des GES

Dans les marchés les plus propices, pour ce qui concerne leur exécution.

## Empreinte carbone de couches

**Objectif :** Evaluer l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre liées à la gestion de couches, jetables ou lavables, ramené à l'échelle d'1 bébé/an.



### Principal critère dans la procédure d'achat :

Absence de perturbateurs endocriniens dans les produits et la santé des enfants avec la prise en compte de labels très importants pour la santé des enfants.

### Critère développement durable :

Intégration d'un critère développement durable pondéré à 26,0 % incluant un sous-critère carbone à 7,0 %.

## Périmètre du Bilan Carbone®

- *Energie consommée (lavage et séchage) ;*
- *Matériaux (de fabrication) ;*
- *Fret (approvisionnement, buanderie externalisée) ;*
- *Déplacement de personnes (sans objet) ;*
- *Traitement des déchets*
- *Amortissement des immobilisations ;*
- *Évitements engendrés ailleurs (sans objet).*

760



# Action 12 : Expérimenter l'intégration de l'empreinte carbone

Dès 2021, dans certains marchés ciblés.

# Action 13 : Intégrer une évaluation des GES

Dans les marchés les plus propices, pour ce qui concerne leur exécution.

## Empreinte carbone de couches : Bilan comparatif

### Difficulté pour les entreprises :

- De répondre au sous-critère carbone,
- De comprendre les attentes,
- De renseigner le cadre de réponse fourni.

### Difficulté pour le pouvoir adjudicateur :

Vérifier les éléments fournis et renseignés par les candidats car ce ne sont que des éléments déclaratifs.

### Il n'existe pas de méthodologie éprouvée sur le sujet.

Attente, pour 2026, du décret d'application de la [loi Climat et résilience sur le coût global](#).

### Il apparaît plus pertinent et efficace d'intégrer l'empreinte carbone dès la définition du besoin.

Cela permet d'avoir des indications plus efficaces dans la démarche bilan carbone.

Dans le cadre de la concession de services pour la fourniture et l'exploitation des mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires de la Ville de Bordeaux, les données relatives au bilan carbone doivent être remises par le concessionnaire dans le cadre du rapport annuel.

## Action 14 : Utilisation de bois local et durable

## Action 15 : Pour le bois tropical, nécessité d'être accompagné d'une notice

### Bois local et durable

Inscrire l'utilisation **d'une part significative** de bois d'œuvre issu de filières locales gérées durablement et de matériaux issus de la filière bois pour l'isolation (laine de bois...) dans les cahiers des charges des constructions et rénovations de bâtiments publics gérés par les communes.

### Bois tropical

Indiquer les informations concernant :

- *l'essence (nom scientifique et appellation commerciale),*
- *le pays d'origine,*
- *l'impact de l'exploitation forestière sur l'environnement*
- *le développement des populations locales*
- *le cycle de vie du produit.*

Ces informations doivent être certifiées par un **organisme indépendant du fournisseur et de l'exploitant** (par exemple, les certifications FSC, Forest Stewardship Council, ou PEFC, Programme Européen des Forêts Certifiées.

**Prioriser l'achat de bois provenant de forêts, dites communautaires,** gérées par les populations locales, dans des zones que ces dernières exploitent légalement et où elles détiennent l'usufruit exclusif des produits de la forêt



Les marchés intégrant des matériaux bois (*papier, mobiliers, matériaux, etc.*) incluent systématiquement des labels PEFC et FSC dans les cahiers des charges.



# Action 16 : Poursuivre l'intégration de clauses durables

Dans les marchés de voirie (enrobés tièdes, recyclages déchets de chantiers, principe de réutilisation, agrégats ...).

## Objectif BM : Démarche de développement durable

*Intégration dans les accords-cadres de travaux de voirie d'indicateurs.*

*Cela permet de favoriser le réemploi, la valorisation et le recyclage, réduire les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie et l'impact environnemental.*



Pour atteindre ces objectifs et améliorer ses pratiques, Bordeaux Métropole doit **disposer de données** :

- Pour tous ses accords-cadres de travaux,
- A compiler chaque année.

Le titulaire de chaque accord-cadre doit donc fournir un certain nombre de données à l'achèvement des travaux, notamment *les quantités (en tonnes) de matières et déchets produits sur les chantiers, et la part relative réemployée ou orientée vers le recyclage ou les autres formes de valorisation matière, les quantités (en tonnes), et part relative des matériaux utilisés dans les couches de surface, issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage de déchets, etc.*

*En 2022, cette mesure n'a pas pu remonter aux services qui ne sont pas en capacité de la mesurer finement.*

**Une amélioration est étudiée pour 2023..**

2021

14 accords-cadres à bons de commande notifiés

4 accords-cadres à marchés subséquents notifiés

763

# Action 17 : Réduire la consommation de papier

Utiliser du papier recyclé et valoriser du papier de bureau dans le cadre de la collecte

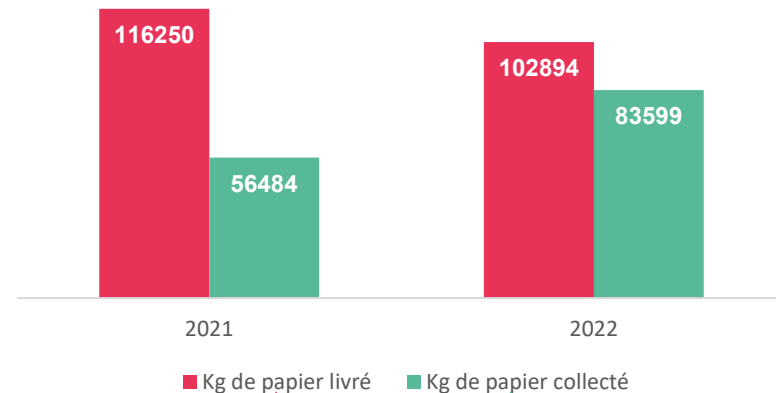
Marché public avec la société Elise Atlantique

Déploiement du dispositif sur l'ensemble de ses bâtiments

Valorisation son papier de bureau

Le sur-tri effectué à partir de cette collecte permet de faire du papier recyclé.

Bordeaux Métropole, Ville de Bordeaux et CCAS de la Ville de Bordeaux  
Consommation et valorisation du papier



-11,5%

+48%

## Action 18 : Allongement de la durée d'usage et lutte contre l'obsolescence programmée

En intégrant des clauses incitatives ou des critères de sélection dédiés dans ses marchés

2023

Un travail est mené dans le cadre de la définition de la politique du numérique responsable pour **prolonger la durée de vie moyenne des matériels informatiques.**

Cette politique numérique responsable sera délibérée courant 2023.



## Chantier 2

Prévenir la production des **déchets**, assurer  
leur **gestion** et leur **recyclage**, promouvoir  
l'**économie circulaire**

# Action 21 : Prévention sur la production des déchets

Mettre en œuvre des actions de prévention susceptibles de prévenir la production des déchets dans la commande publique et à défaut de permettre leur valorisation future.

1

Achat innovant avec la société ELISE



Lancement d'une expérimentation pour la récupération des plastiques rigides.

2022

338 kg de plastiques rigides sont collectés.

2

Plan de progrès des marchés publics de prestations de traiteurs de la Centrale d'achats



Les titulaires doivent inciter leurs fournisseurs à :

- Utiliser des contenants et emballages recyclés, recyclables ou réutilisables
- Présenter chaque année quelques exemples de plats confectionnés avec les parties les moins nobles des différents produits utilisés afin de limiter le gaspillage alimentaire au maximum.

3

Coordination du groupement de commandes pour la gestion des biodéchets alimentaires issus de l'activité publique



Afin de :

- Réduire les volumes de déchets fermentescibles alimentaires
- Collecter et valoriser la matière des déchets fermentescibles alimentaires et/ou d'un digestat issu d'un process de réduction de volume des biodéchets.

# Action 21 : Prévention sur la production des déchets

Mettre en œuvre des actions de prévention susceptibles de prévenir la production des déchets dans la commande publique et à défaut de permettre leur valorisation future.



4

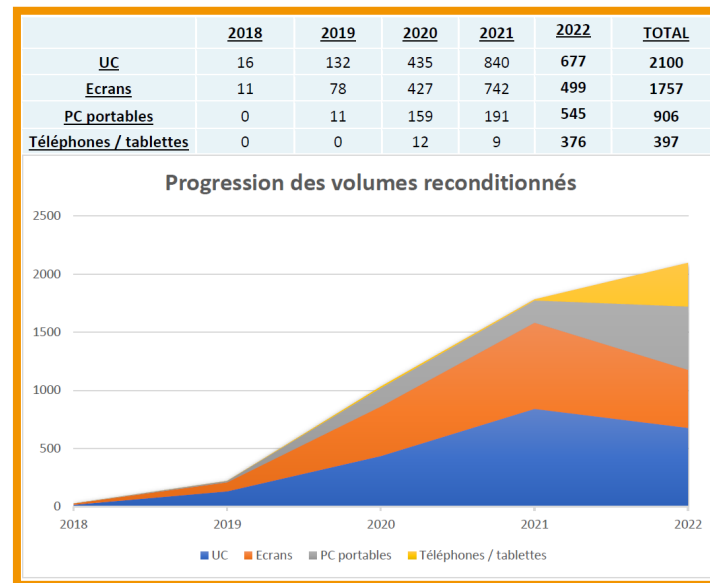
**DEPUIS 2018**

Accord-cadre d'enlèvement, de traitement et de recyclages des matériels informatiques et électroniques.

(Par le service commun numérique de Bordeaux Métropole)

**2022**

Lors de son renouvellement, Bordeaux Métropole a étendu les matériels concernés et a élargi l'objet au réemploi et à la réutilisation.

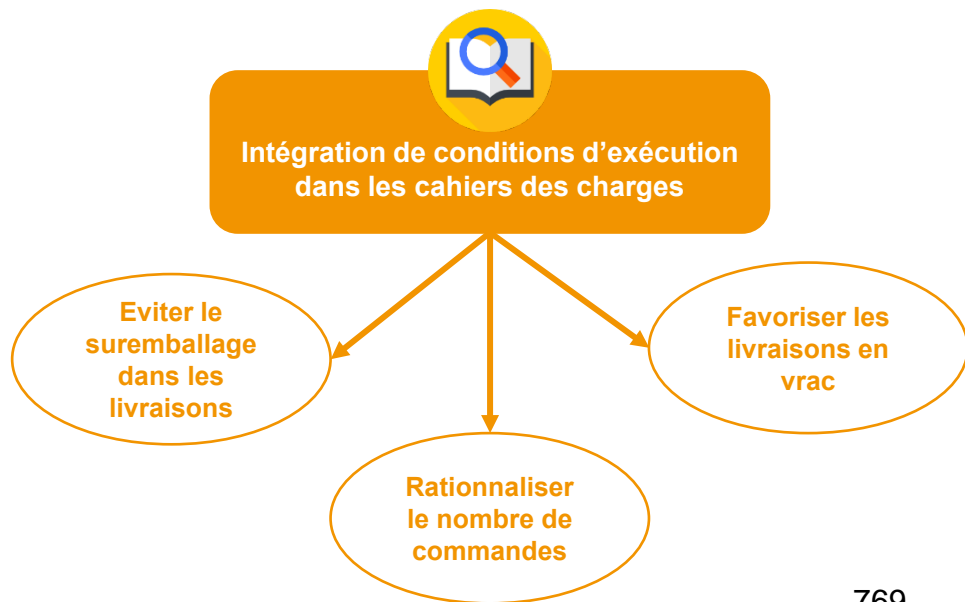




## Action 22 : Intégrer des clauses incitatives ou des critères de sélection dédiés

Afin de contribuer à la réduction des emballages à usage unique.

## Action 23 : Intégrer la logique de prévention en matière de production de déchets lors de la définition des besoins



## Action 24 : Sortir du « tout-jetable »

En privilégiant le caractère durable, robuste et réparable des produits.



Un travail est mené dans le cadre de la **définition de la politique de numérique responsable** pour prolonger la durée de vie moyenne des matériels informatiques.

Cette politique numérique responsable sera délibérée en 2023.



## Chantier 3

Produire, aménager et construire de manière **durable** sur le territoire de la Ville de Bordeaux

# Action 25 : Favoriser les circuits courts et le recours aux fruits et légumes issus de l'agriculture biologique et de saison

Dans les marchés d'alimentation (marchés « traiteurs », marchés de restauration)



## Recours aux fruits et légumes issus de l'agriculture biologique et de saison



Marchés de fourniture et de livraison de denrées alimentaires portés par l'ADARCE



Marché du restaurant de la Cité Municipale



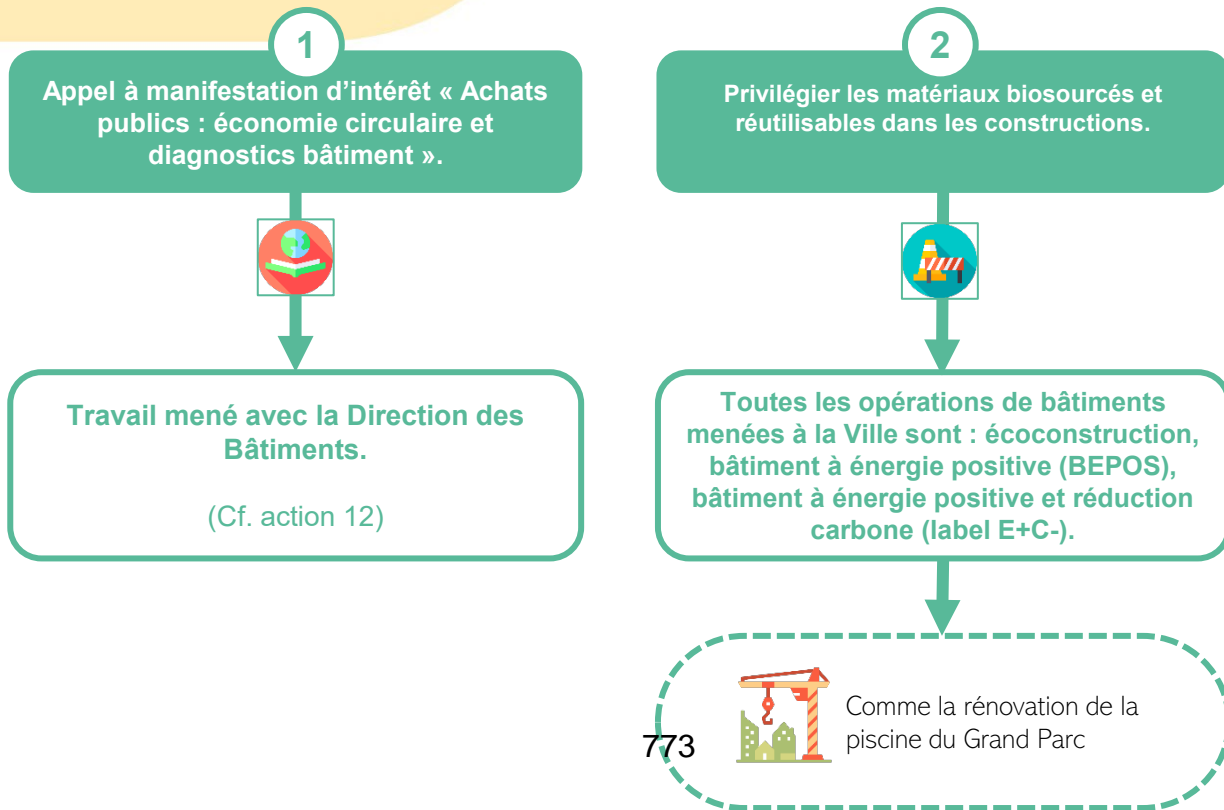
Les délégations de services publics pour les crèches de la Ville de Bordeaux  
Ainsi que le circuit court.



Marchés de prestations de traiteurs de la Centrale d'achats métropolitaine

# Action 26 : Généraliser la démarche d'écoconstruction

Pour toutes les opérations de construction et de rénovation d'envergure



## Action 27 : Avoir recours à des bâtiments démontables éco-conçus et qui permettent le réemploi vers d'autres usages

(classes temporaires, demi-pensions temporaires, base vie chantier...)



L'accord-cadre sur les **bâtiments préfabriqués modulaires** notifié en 2021 intègre un lot avec des **modulaires en bois** et des **bâtiments préfabriqués modulaires réutilisables**.

## Action 28 : Expérimenter l'intégration d'une participation citoyenne

Dans au moins une consultation de la Ville de Bordeaux et de la Métropole.

Cette action n'est pas encore traitée.



## Axe 3

---

**Promouvoir l'égalité entre les femmes  
et les hommes dans l'emploi et lutter  
contre toutes les formes de  
discrimination**

776





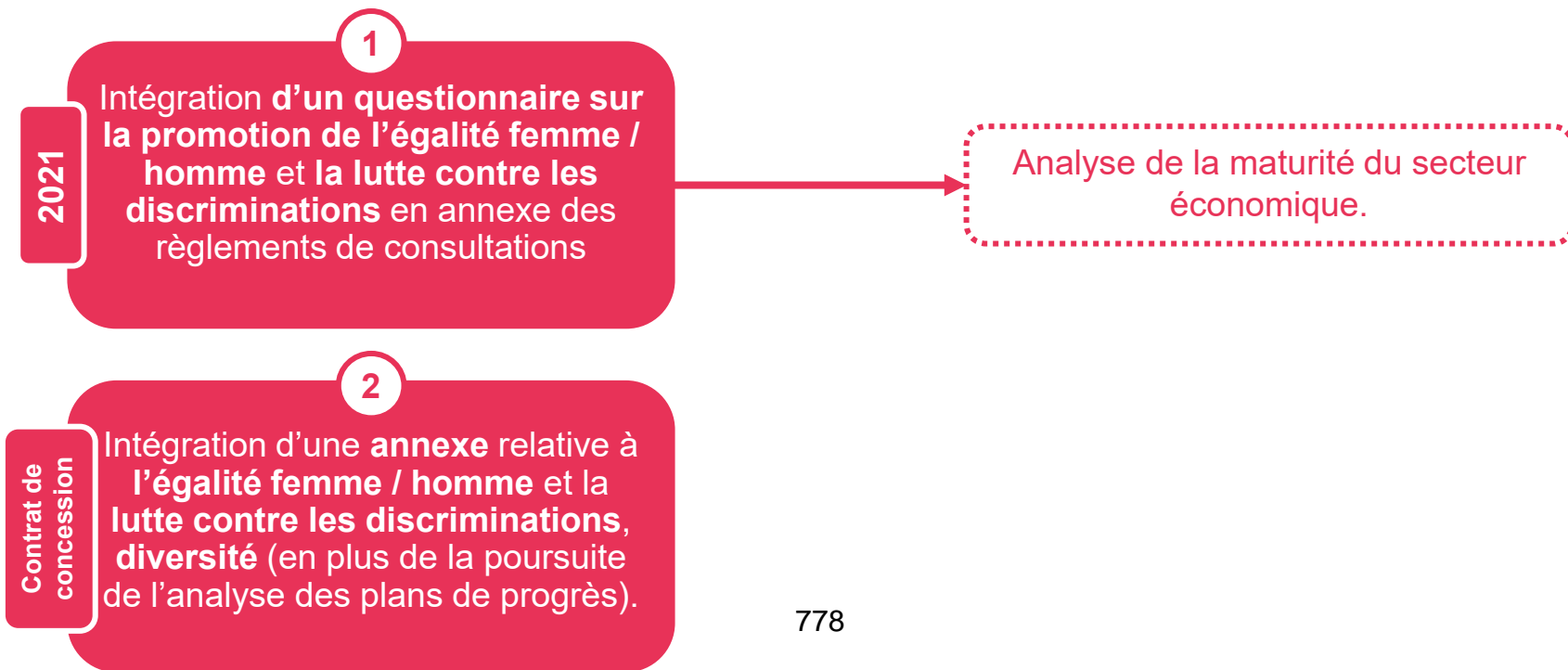
## Chantier 1

Permettre aux **opérateurs économiques** de proposer des actions favorisant **la promotion de l'égalité femme / homme** et **luttant contre les discriminations** dans les contrats de la commande publique

# Action 29 : Engagements de promotion de l'égalité et de promotion de la diversité\*

A prévoir dans les clauses contractuelles

\*en termes de recrutement et de promotion des personnels, de formation et d'exercice des métiers, en fonction du secteur d'activités concerné



# Action 30 : Intégrer une clause RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises)

Déterminée en termes de performance de la promotion de l'égalité.

2021

0 contrat comprenait un critère d'analyse des offres sur la RSE

2022

**En 2022, 3 contrats de concessions :**

- Délégation de service public Crèche Mirassou
- Délégation de service public Équipements sportifs
- Concession de service mobilier urbain



La Ville de Bordeaux continue l'analyse des plans de progrès remis annuellement par les titulaires des contrats de concessions.

**Notamment dans le cadre de:**

La délégation de service public du Casino de Bordeaux

La délégation de service public de la Base sous-marine

Les délégations de service publics des crèches Détrois et Laralde

**Action 31 : Mentionner dans chaque cahier des charges l'obtention des labels Égalité et Diversité délivrés par l'AFNOR**

**Action 32 : Valoriser les labels Diversité et Égalité auprès des opérateurs économiques partenaires**

Il a été intégré dans le **Règlement de consultation type** que :

*« La Ville de Bordeaux s'est engagée dans un processus de labellisation dans le domaine de l'égalité, de la diversité et de la lutte contre toute forme de discrimination. Cette démarche vise la mise en œuvre d'une conduite exemplaire dans son organisation interne, à travers la sensibilisation, la mobilisation de référents, la formation des agents ainsi que le respect de la réglementation et la mise en place de dispositifs incluant tous les salariés et facilitant leurs accès de manière juste et égalitaire. À travers la commande publique, la Ville de Bordeaux souhaite impliquer les opérateurs économiques afin de connaître les pratiques mises en œuvre dans leurs propres structures pour la promotion de l'égalité, de la diversité et de la lutte contre les discriminations et en imposant certaines obligations, selon les contrats.»*

Les labels **Égalité et Diversité** délivrés par l'AFNOR ont été valorisés lors des différentes formations faites auprès de **TPE / PME**, notamment lors de partenariats avec :



French Tech  
Bordeaux

Chambre des  
métiers et de  
l'artisanat de  
la Gironde

Chambre de  
commerce et  
d'industrie  
Bordeaux  
Gironde

Coopérative  
agricole

CRESS  
Nouvelle  
Aquitaine





## Axe 4

---

**Une commande publique facile d'accès et  
qui favorise le développement des très  
petites entreprises (TPE) et moyennes  
entreprises (PME)**

781



# Chantier 1

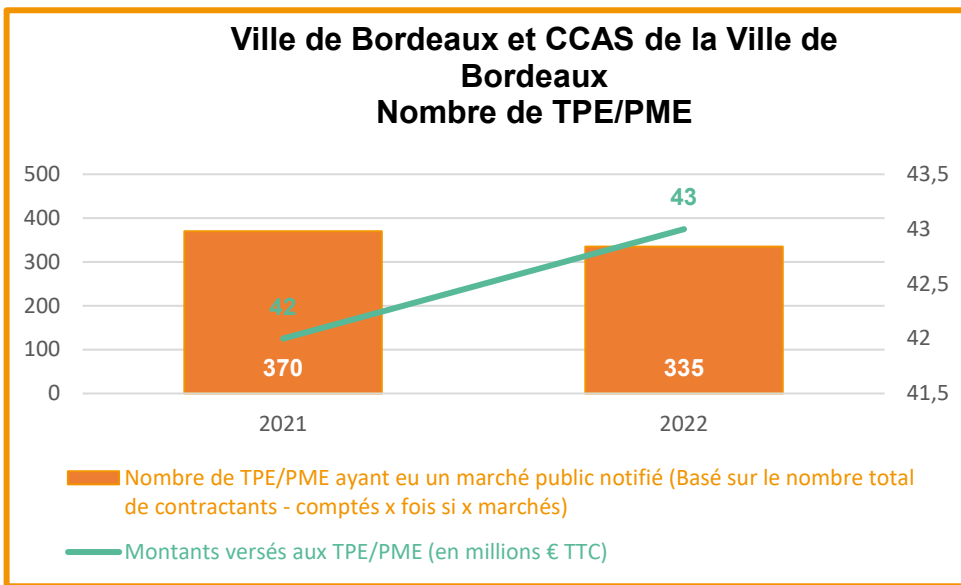
## Faire des TPE / PME les principaux bénéficiaires de l'achat public de la Ville de Bordeaux

## Action 33 : Promouvoir une stratégie d'allotissement de ses achats

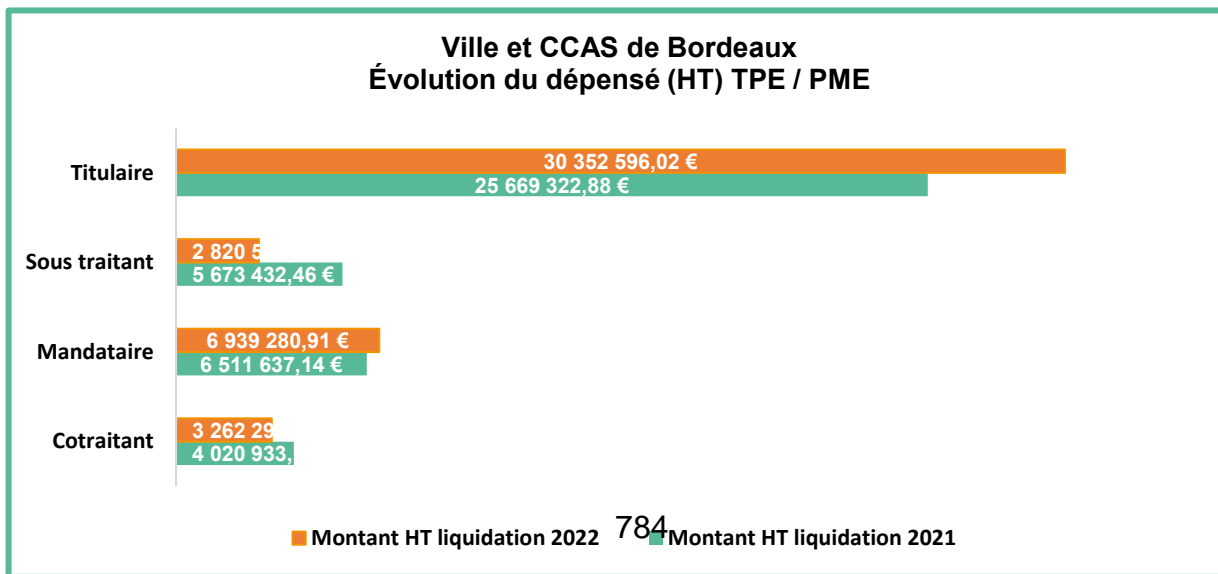
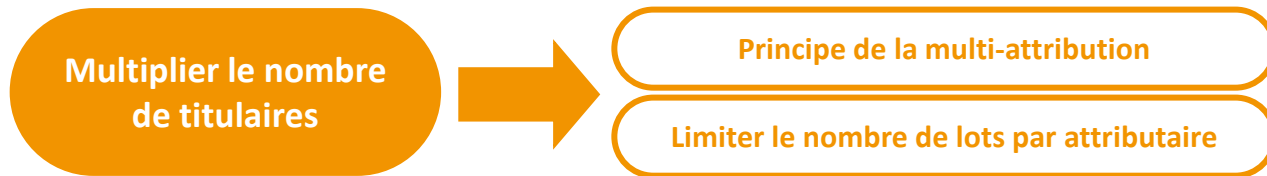


**Le Code de la commande publique** définit le principe que *les marchés sont passés en lots séparés, sauf si leur objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes.*

**La Ville de Bordeaux** applique ce principe de l'allotissement dans ses opérations et consultations.

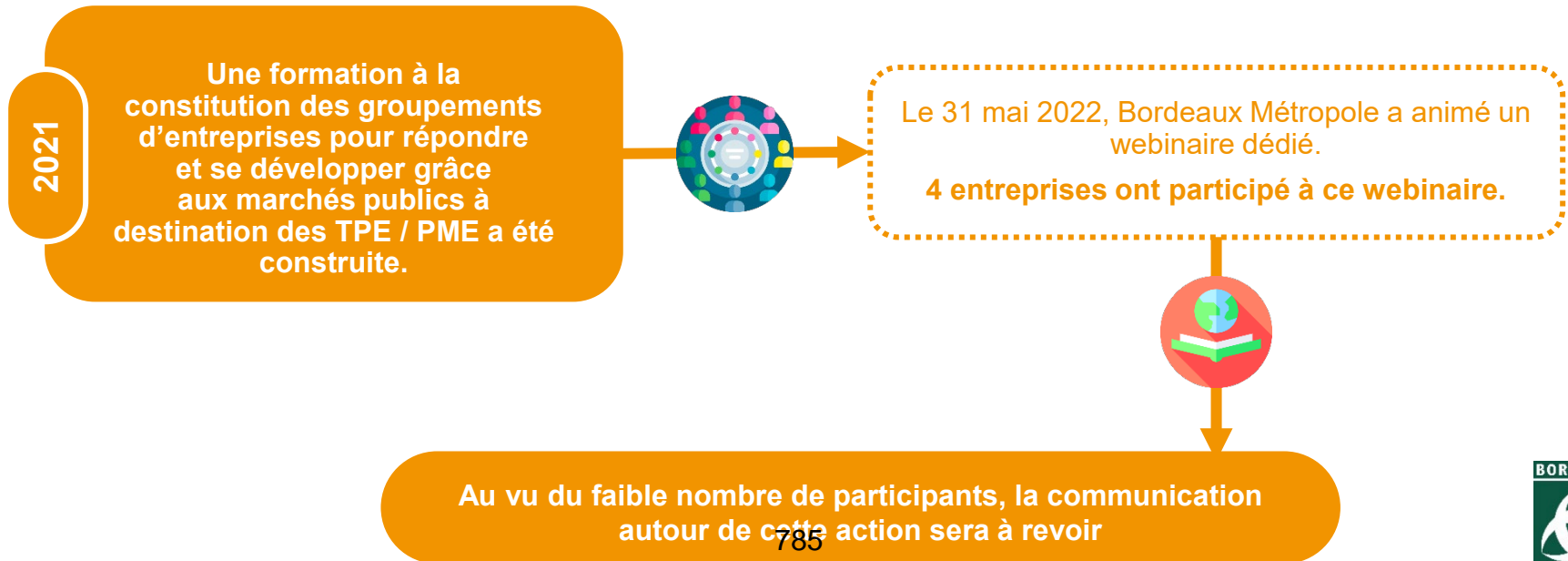


# Action 33 : Promouvoir une stratégie d'allotissement de ses achats





# Action 34 : Faciliter la constitution de groupements d'entreprises



## **Action 35 : Développer la mise en place de clauses financières incitatives (avances, acomptes, clause de révision, ...)**

Cette action n'a pas pu être travaillée pour le moment

## Action 36 : Mettre en œuvre des actions de sensibilisation destinées aux TPE / PME

## Action 37 : Maintenir et développer des partenariats avec des acteurs favorisant l'accès des TPE / PME à l'achat public

Chambres de commerces, chambres des métiers, UGAP (Union des groupements d'achats publics), fédérations professionnelles, ...

1

Rencontres « Be to Be » en continue et selon les sollicitations



En moyenne une 60aine d'entreprises sont rencontrées par an

2

Formations et webinaires auprès de TPE / PME



Avec la French Tech Bordeaux, la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Gironde, la Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde et la Chambre régionale de l'ESS Nouvelle-Aquitaine

3

Diffusion du plan annuel des achats



Sur les sites internet de la Ville, de BM, mais aussi de la Chambre des métiers et de l'artisanat de la Gironde, Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde, French Tech Bordeaux, Chambre régionale de l'EE Nouvelle-Aquitaine, ...

787



# Axe 5

---

**Une commande publique performante  
et innovante**



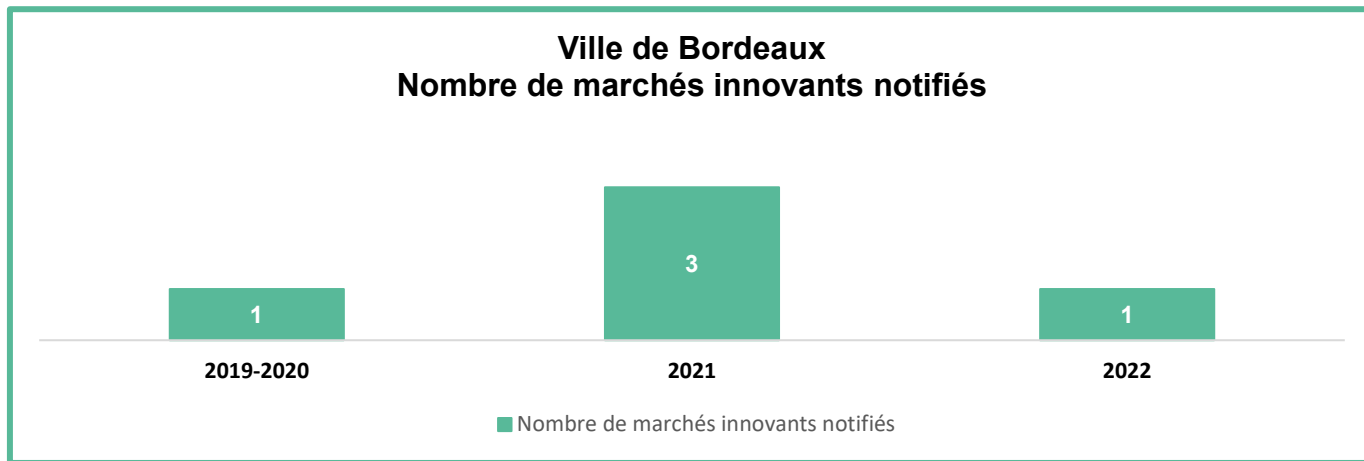
# Chantier 1

## Capter le **potentiel d'innovation** au sein de l'achat public **local**

## Action 38 : Lancer et mettre en œuvre des marchés d'innovation



Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux sont parmi les acheteurs publics qui utilisent le plus le dispositif « marché innovants » en France.



## Action 38 : Lancer et mettre en œuvre des marchés d'innovation



2021

Marché innovant pour la collecte de données patrimoniales sur la flèche Saint-Michel



2022

Etude pour la conception, le prototypage et la fourniture d'un vélo cargo pour le transport de 7 à 8 vélos enfants dans le cadre de l'opération nationale « savoir rouler à vélo » a été conclue

# Action 39 : Initier des rencontres avec des clusters de professionnels...

Afin de se faire connaître aux « offreurs de solutions » (*entreprises porteurs d'innovations et susceptibles de répondre à nos marchés*) nos dispositifs de soutien à l'innovation via la commande publique et nos besoins.



## Clusters Identifiés :

French Tech, Digital Aquitaine (Numérique), Topos (Mobilité),  
CREAHd (Construction Durable),

Rencontres « *be to be* » avec les acteurs économiques.

Avec la French Tech  
Bordeaux  
(7 & 10 novembre 2022)

8 entreprises ont été rencontrées

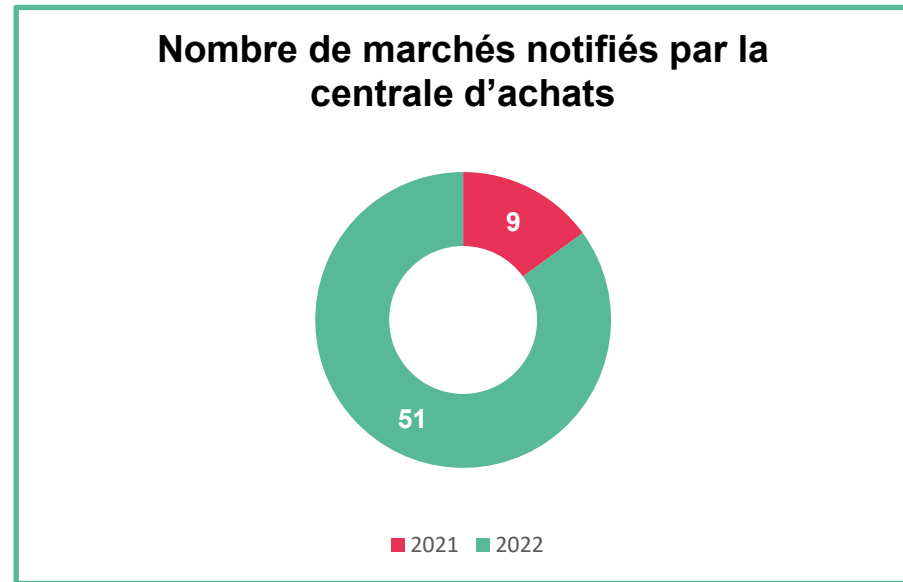
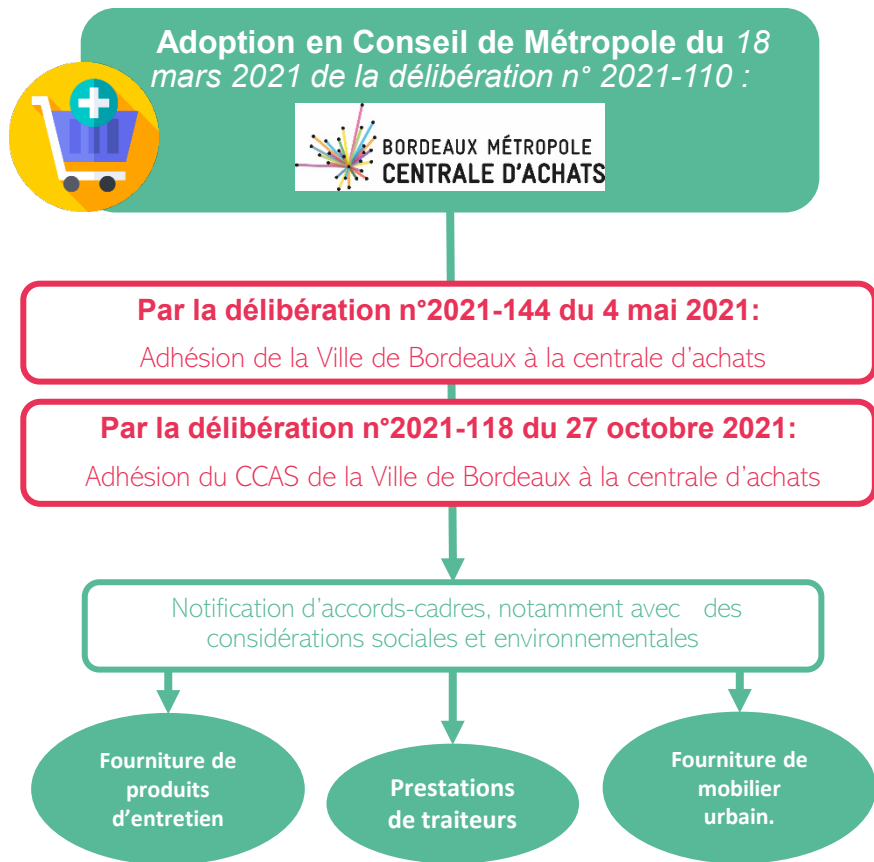
Salon des achats inversés Néo  
Business en Nouvelle-Aquitaine

8 & 9 novembre 2022

Plus de 40 entreprises ont été  
rencontrées



# Action 41 : Mettre en œuvre une centrale d'achats métropolitaine éco-et socio responsables



## Action 42 : Organiser un Hackathon sur un besoin identifié

(Santé, Mobilité / Transport, Transition Énergétique, Aide à domicile, Numérique, Relation Citoyen, Éducation, ...).



Un Hackathon est un événement qui regroupe des équipes autour d'un objectif avec une notion de défi. La temporalité est fixée (plusieurs heures, une journée). Dans ce laps de temps, les équipes doivent répondre à un problème posé.

**Le hackathon est un concept pour booster l'innovation**

Cette action est cours de définition.



## Chantier 2

Inciter les acheteurs de la Ville de Bordeaux à **étudier les secteurs économiques et les opérateurs économiques** lors du processus de définition des besoins

## Action 43 : Utiliser les techniques de sourçage

Lors de la phase d'expression des besoins : Demandes d'informations, rencontres fournisseurs, mails d'intention d'achats, appels à manifestations d'intérêt...

## Action 44 : Utiliser les techniques de benchmark (étude comparative) et partager les bonnes pratiques

Avec les autres services ou d'autres opérateurs publics lors de la phase d'expression des besoins

## Action 45 : Adopter des stratégies d'achats adaptées

Aux différentes familles d'achats de la Métropole et de la Ville favorisant l'économie circulaire

### Actions menées en continu

2021

- **3 formations « Sourcing »** (Ecole interne) = Une trentaine d'agents formés.
- **23 sourcings** réalisés par le service achats en accompagnement des services.

Les formations permettent aux directions opérationnelles de réaliser des sourcings de manière autonome de façon continue, notamment sur la base du guide interne sur le sourcing (intranet).

2022

- **2 formations « Sourcing »** (Ecole interne) = Une vingtaine d'agents formés
- **18 sourcings** réalisés par le service achats en accompagnement des services



## Axe 6

Une gouvernance et un pilotage de  
l'achat public encore plus responsables  
au sein de la Ville de Bordeaux et du  
CCAS de la Ville de Bordeaux



# Chantier 1

Suivre et évaluer la **politique d'achat responsable** de la Ville de Bordeaux et du CCAS de la Ville de Bordeaux

## Action 46 : Définir les orientations

## Action 47 : Mettre en œuvre les actions du présent schéma

Selon une démarche d'amélioration continue.



La mise en œuvre des actions du présent schéma selon une démarche d'amélioration continue est menée en permanence.



## Chantier 2

### Communiquer sur les engagements, les progrès et les résultats de la Ville de Bordeaux dans le domaine de l'achat innovant et responsable

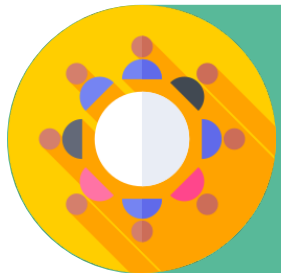


## **Action 48 : Rendre compte annuellement de l'avancée des actions**

Notamment dans le cadre du Comité de pilotage de Bordeaux Métropole dédié à « l'innovation et la commande publique »

## **Action 49 : Renforcer l'exemplarité de la Métropole et de la Ville et son engagement sur les enjeux écologiquement et socialement majeurs**

Sur la base de la première évaluation annuelle, et l'établissement d'objectifs chiffrés ambitieux.



**En 2023, une première délibération permet de présenter le bilan pour les années 2021 et 2022.**

**Sur la base de cette première délibération de bilan, si nécessaire, de nouveaux objectifs seront établis pour l'année 2023.**



***DELEGATION DE Madame Claudine BICHET***

**D-2023/133****Egalité entre les femmes et les hommes. Soutien au projet de la ' Nuit des relais ' de la Fondation des Femmes**

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La ville de Bordeaux promeut une politique transversale en direction des associations qui engagent des initiatives en faveur d'une société égalitaire et non discriminante. Cet engagement se traduit notamment par le soutien aux actions visant à renforcer l'égalité femmes-hommes et à lutter contre les violences sexistes et sexuelles sur le territoire bordelais.

A ce titre, la Mairie de Bordeaux a décidé de soutenir financièrement le projet de la « Nuit des relais » porté par la Fondation des Femmes.

La « Nuit des relais » est un événement sportif, festif et solidaire qui se tiendra à Bordeaux le 8 juin 2023 à l'écosystème Darwin. Plusieurs éditions de la Nuit des Relais ont déjà été organisées à Paris (2018, 2019, 2023) et à Bordeaux (2019). Cet événement réunit des équipes de particuliers, d'entreprises et d'associations qui se mobilisent contre les violences faites aux femmes en participant à une course de relais mixtes pour laquelle chaque équipe doit collecter au moins 500 euros. Cet événement engagé à impact local permet de sensibiliser et proposer d'agir contre les violences faites aux femmes, de mobiliser divers acteurs (entreprises, citoyens, personnalités) et de financer des projets d'associations locales en faveur de la lutte pour les droits des femmes. La Fondation des femmes souhaite réunir 150 équipes de 3 à 5 personnes et environ 400 spectateurs et spectatrices. L'événement a pour objectif de collecter 60 000 euros pour des associations locales qui luttent contre les violences faites aux femmes.

Dans ce cadre, la Ville souhaite attribuer une subvention de 4000 € à l'association de soutien à la Fondation des Femmes.

<b>Structure</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant proposé</b>
Association de soutien à la Fondation des Femmes	Projet « Nuit des relais 2023 »	4 000 €

Toutes les dépenses détaillées ci-dessus sont déjà prévues au Budget de l'année 2023, Actions en faveur de l'égalité femmes hommes - Compte 65748 – Fonction 020 administration générale.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Verser cette subvention à l'association mentionnée ci-dessus,
- Signer tout document y afférent.

**ADOpte A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DE Madame Myriam ECKERT

### **Mme GARCIA**

Dans la délégation de Madame BICHET, délibération 133 : Égalité entre les femmes et les hommes – Soutien au projet de la « Nuit des relais » de la Fondation des femmes.

### **M. Le MAIRE**

Merci. Claudine BICHET a la parole.

### **Mme BICHET**

Pour valoriser un projet que la Ville de Bordeaux est très heureuse de pouvoir soutenir en octroyant une subvention de 4 000 euros à la Nuit de relais qui est un événement sportif, festif et solidaire qui aura lieu à Bordeaux le 8 juin dont l'idée est vraiment d'agir contre les violences faites aux femmes en mobilisant tous les acteurs (entreprises, citoyens, personnalités), les mobiliser pour qu'elles puissent, à travers la constitution d'équipes de relai, pouvoir apporter des dons qui seront reversés aux associations locales qui font un énorme travail et qui luttent au quotidien contre les violences faites aux femmes. L'objectif c'est de collecter 60 000 euros pour nos associations locales pour mettre en avant des projets comme nous sommes très heureux de pouvoir les accompagner.

### **M. Le MAIRE**

Merci Claudine. Qui souhaite intervenir ? Personne. Pas d'intervention ? Oui, appuyez alors Monsieur POUTOU. Vous n'avez pas appuyé. Allez-y. Vous avez la parole.

### **M. POUTOU**

J'ai une note à lire. Je vais la lire rapidement.

« En France, une femme meurt tous les trois jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint. Le groupe Bordeaux en Lutttes soutient toutes les initiatives qui permettent de lutter contre la violence sexiste et sexuelle. À ce propos, nous aimerions rappeler le rôle essentiel que joue le planning familial dans l'accompagnement des femmes pour le droit à la contraception, à l'avortement. Rappeler son combat contre toutes les formes de violences faites aux femmes. La lutte pour les droits des femmes est un combat de tous les jours contre les idées réactionnaires, contre l'extrême droite notamment qui se fait remarquer quand même pas mal ces derniers temps. Le planning familial a besoin de moyens financiers et humains pour fonctionner toute l'année. La municipalité, à notre avis, doit être à ses côtés. En tout cas, c'est ce que vous aviez déclaré Monsieur HURMIC lors d'un rassemblement important qui a eu lieu il y a quelques semaines. La lutte contre les violences faites aux femmes passe aussi par la lutte contre la précarité, car les crises économiques accélèrent la précarisation et l'exploitation des femmes, les exposant à de plus grandes violences tant au travail que dans leur vie privée. La Ville de Bordeaux, dans une démarche volontariste, fait mettre en place une politique sociale qui combat les inégalités, qui protège les plus fragiles, les femmes isolées et les femmes migrantes ou sans domicile, etc.

Premièrement, en titularisant ou cédésant tous les contractuels dans la Petite Enfance, le grand âge. L'entretien, c'est très souvent des femmes qui occupent ces emplois. Deuxièmement, en ouvrant des accueils 24 heures sur 24, en offrant des hébergements pérennes, en donnant des moyens aux centres sociaux, ouvrir des dispensaires dans tous les quartiers, former des personnels pour recueillir leurs paroles. La Mairie ne peut pas se contenter, à notre avis, de donner des subventions aux associations mêmes si cela me semble important de le faire. Il s'agit aussi bien de construire un véritable service public avec des structures et des moyens humains ». Fin de la note.

### **Mme BICHET**

Je donne la parole à Madame ECKERT.

### **Mme ECKERT**

*A priori*, nous devrions voter pour cette délibération, car bien évidemment Bordeaux en Lutttes est solidaire des femmes qui subissent des violences conjugales, sexistes et/ou psychologiques. Cependant, en regardant quels étaient les mécènes qui financent la Fondation des femmes, notre collectif a décidé de voter contre. Nous refusons que l'argent public serve à sponsoriser des événements où des entreprises s'achètent une bonne conscience à bon prix. Bordeaux en Lutttes préférerait que celles-ci (Galeries Lafayette, L'Oréal, BNP Paribas, Chanel) payent plus d'impôts plutôt que de défiscaliser sous prétexte de charité.

De plus, nous dénonçons un système qui met un empilement de structures entre l'argent et les associations qui sont en bout de course et qui vont réellement aider les femmes.

Merci.

**M. Le MAIRE**

Merci Madame ECKERT. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Écoutez, je n'en vois pas. Je mets au vote cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? La délibération est adoptée, je vous remercie.

Madame la secrétaire.

**D-2023/134**

**Forage Géothermique de Grand Parc : demandes de recherches d'un gîte géothermique et d'ouverture de travaux de forage présentées par Bordeaux Métropole dans le cadre du projet ' Grand Parc Energies '**

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par sa délibération du 30 septembre 2022, le Conseil de Bordeaux Métropole a adopté le Plan climat air énergie territorial qui fixe l'objectif de la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Il détermine en particulier une trajectoire chiffrée de développement de la chaleur livrée grâce aux réseaux de chaleur, qui passerait d'environ 270 GWh en 2019 à 900 GWh en 2050.

La géothermie profonde est l'énergie renouvelable privilégiée dans ces projets, le territoire ayant la chance de bénéficier de cette ressource. Elle représente environ 30% du mix final, au vu des projets connus. Le projet de mise en service du puits de géothermie existant dans le quartier du Grand Parc, mais encore jamais utilisé, traduit cette orientation.

Dans le cadre de l'instruction des autorisations réglementaires relatives à la géothermie de ce projet, Bordeaux Métropole a déposé auprès des services de l'Etat des demandes de recherches d'un gîte géothermique et d'ouverture de travaux de forage pour le puits du Grand Parc.

La Ville de Bordeaux est consultée par les services instructeurs de la Préfecture de la Gironde, pour émettre un avis sur cette demande d'autorisation.

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs les élus, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil municipal de Bordeaux,

Vu l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 7-8 du décret n°78-498 du 28 mars 1978 relatif aux titres de recherche et d'exploitation de géothermie,

Considérant les demandes de recherches d'un gîte géothermique et d'ouverture de travaux de forage pour le puits du Grand Parc déposées par Bordeaux Métropole,

Considérant la transmission du dossier ci-annexé, pour avis, à la Ville de Bordeaux, par les services préfectoraux, en date du 17 mars 2023,

Considérant que la Ville de Bordeaux et la mairie de quartier sont associées à ce projet et sont informées des travaux envisagés pour la mise en service du puits existant et de la création d'un puits de réinjection,

Considérant que l'exploitation du forage géothermique du Grand Parc répond pleinement aux objectifs de transition énergétique de la ville,

DECIDE

Article unique : d'émettre un avis favorable aux demandes de recherches d'un gîte géothermique et d'ouverture de travaux de forage pour le puits du Grand Parc déposées par Bordeaux Métropole.

**ADOpte A L'UNANIMITE**



### **Mme GARCIA**

Délibération 134 : Forage géothermique de Grand Parc : demandes de recherches d'un gîte géothermique et d'ouverture des travaux de forage présentés par Bordeaux Métropole dans le cadre du projet Grand Parc Énergie.

### **M. Le MAIRE**

Madame BICHET a la parole.

### **Mme BICHET**

Cette délibération est effectivement l'occasion de mettre en avant un des réseaux de chaleur de la Métropole qui va directement concerner la Ville de Bordeaux puisque sur son territoire, juste pour remettre en perspective la stratégie métropolitaine qui vise en un mandat à lancer cinq nouveaux réseaux de chaleur urbains là où nous en avons eu cinq développés sur les 60 dernières années, ce qui montre une idée de l'accélération. Nous avons aujourd'hui 200 GWh de chaleur produite par les réseaux de chaleur urbains. L'objectif c'est de multiplier par deux d'ici la fin du mandat et de multiplier par quatre d'ici à 2035. Ces réseaux de chaleur sont très importants, on l'a dit, pour l'autonomie énergétique de la Ville, bien sûr, mais aussi de ses habitants puisque ce ne sont pas que des bâtiments publics qui sont raccordés, mais également des copropriétés privées ou logements sociaux. Donc, c'est aussi une opportunité de pouvoir offrir une chaleur à des tarifs maîtrisés sur le long terme et très compétitifs par les temps qui courent. Donc, oui, la transition énergétique est vectrice d'un meilleur pouvoir d'achat pour les personnes qui en bénéficient.

Juste donner quelques éléments sur ce réseau de chaleur spécifique du Grand Parc, en fait, il consiste à transformer le réseau de chaleur actuel qui fonctionne au gaz et de l'étendre. Donc, on va quasiment totalement éliminer le gaz. On va l'approvisionner à 66 % en géothermie puisque nous avons la chance à Bordeaux d'avoir de la géothermie et nous essayons de maximiser l'usage de cette source de chaleur dans tous nos réseaux de chaleur. Cela va permettre de diviser par cinq les émissions carbone du réseau de chaleur actuel, division par cinq par rapport à la situation initiale, ce qui veut dire quasiment 13 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an qui seront évitées, soit l'équivalent en empreinte carbone de 1 300 métropolitains. C'est 50 GWh de chaleur qui vont être produits. 80 bâtiments qui vont être raccordés. 3 800 logements qui sont déjà raccordés à l'existant dont plus de la moitié sont des logements sociaux, et à terme, ce sont 6 000 logements qui seront raccordés en plus, comme je l'ai dit tout à l'heure, des 13 bâtiments publics municipaux qui en bénéficieront également.

Voilà ce que je peux dire sur ce réseau de chaleur, que nous sommes très heureux et qu'il va pouvoir être mis en service, c'est quand même une information importante, en 2024, pour donner une idée de la longueur des projets.

### **M. Le MAIRE**

Madame ECKERT a la parole.

### **Mme ECKERT**

La géothermie en Nouvelle-Aquitaine, particulièrement en Gironde, intéresse les chercheurs depuis longtemps. Sans remonter aux années 70, à René Dumont ou aux humoristes Reiser et Gébé, la géothermie est présentée comme une importante ressource alternative dans des données du BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) citées en 1998 par le SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux). Réjouissons-nous donc que cette source d'énergie soit désormais explorée au Grand Parc. Nous voterons pour cette délibération, mais resterons vigilants face aux probables appétits d'investisseurs cupides aussi prompts à encaisser des subventions publiques qu'à prendre la clé des champs au moindre obstacle de rentabilité.

D'autre part, puisqu'il s'agit d'énergies renouvelables locales, permettez-nous une question et deux suggestions. La question tout d'abord, elle concerne l'hydroélectricité : Pouvez-vous nous éclairer, si j'ose dire, sur le devenir ou l'abandon définitif des

hydroliennes expérimentales mises en place dans les eaux de la Garonne sous l'ère Juppé à l'initiative de Marc LAFOSSE ? Nous avons entendu dire que la proximité du Pont de pierre ainsi que les dérives de troncs d'arbres après décrue en amont constituaient des obstacles insurmontables. Une vraie évaluation a-t-elle eu lieu, et si oui, qu'en est-il ?

Les suggestions ensuite. La première concerne l'énergie solaire. Alors que nous déplorons les stations invasives de panneaux photovoltaïques, genre HORIZEO dans le Sud Gironde, nous constatons qu'à Bordeaux, les surfaces bâties, notamment les toitures sont peu ou pas exploitées, les hangars des bords de Garonne ou Quai des marques par exemple. Et, au quartier du Lac, tout près de la Foire exposition dont le parking géant est bien équipé de panneaux solaires depuis 2012 se trouve le vélodrome dont la toiture inclinée et laide ne demande qu'à être habillée et utile.

Enfin, la deuxième et dernière suggestion en marge, mais pas complètement hors sujet puisque nous restons dans le domaine énergétique. Parlons économie d'énergie. Nous étions à Bordeaux Lac, restons-y. La Métropole a fait cadeau au club de football d'un an de loyer au stade « truc chouette Atlantique », mais qu'en est-il de son éclairage ? Franchement, la Ville de Bordeaux doit bien avoir quelque part un levier pour obtenir des Girondins que leur match n'ait plus besoin d'un éclairage dispendieux en se déroulant, par exemple, le dimanche en plein jour.

Bref, loin du capitalisme repeint en vert qui cherche toujours à se goinfrer, il existe sûrement des recours à la sobriété, assez facile à mettre en place. Question de volonté.

Merci.

#### **M. Le MAIRE**

Je passe la parole à Olivier ESCOTS.

#### **M. ESCOTS**

Monsieur le Maire, chers collègues. Pour le groupe Communiste, cette délibération concernant l'exploitation de ce puits géothermique au Grand Parc est, malgré ses apparences techniques, particulièrement importante, et Claudine BICHET a pu en donner des détails.

Cette délibération s'inscrit en effet dans les ambitions fortes du plan de climat air énergie de Bordeaux Métropole et plus particulièrement dans ses ambitions fortes en matière de développement des réseaux de chaleur. Avec la géothermie, nous avons une énergie décarbonée qui ne suscite pas de débat de par ses nombreux atouts. Avec la géothermie, nous avons en effet un potentiel énergétique ne présentant que des avantages : technologie bien maîtrisée, bilan carbone excellent, disponibilité de la ressource sur le sol national et local, peu de déchets et enfin pilotabilité certaine pour fournir une énergie thermique en continu et à la demande. Renouvelable et décarbonée, nous avons bien raison de placer en tête de nos solutions cette énergie pour notre avenir.

Donc, le groupe Communiste se félicite que nous passions enfin sous l'impulsion de la nouvelle majorité à la Métropole et à la Ville, aux travaux pratiques qui vont permettre d'irriguer tout un quartier sur un puits qui a été creusé dès 1985. Nous nous félicitons, mais comme nous en avons déjà pu l'exprimer en Conseil de Bordeaux Métropole, il faudrait, à notre sens, aller plus loin sur un autre volet tout aussi important, celui de la maîtrise publique des réseaux de chaleur. Ces derniers vont se développer rapidement et en nombre sur notre Métropole, cela a été dit par Claudine BICHET tout à l'heure, et nous avons déjà soumis au titre du groupe Communiste l'idée d'une gestion en régie publique. Les arguments sont nombreux pour une gestion publique. La puissance publique exploite déjà certains réseaux de chaleur sur la Métropole. Les investissements en régie sur les réseaux de chaleur sont d'ailleurs à l'équilibre, et nous disposons donc des compétences en interne qui sont à développer davantage. Nous connaissons aussi, et Madame ECKERT l'évoquait, l'adage roi du capitalisme et de certaines entreprises accros aux subventions publiques : socialiser les pertes quand cela va mal et privatiser les profits quand cela va bien. L'argent public vient en effet trop souvent que l'on fait les dividendes des actionnaires

et délégataires. Donc, pour nous, cela est donc naturel d'avoir sur ce sujet des réseaux de chaleur un opérateur public qui nous permettrait de ne pas apporter des rentes de situation à des grands groupes sur l'ensemble de la Métropole. Nous voyons bien dans d'autres domaines, à la SNCF (Société Nationale des Chemins de fer Français) ou dans le secteur de l'électricité les dégâts qu'ont causé des années de privatisation sur le fonctionnement de ces services essentiels aux populations et la décarbonation. Je vais d'ailleurs faire une incise rapide sur des enjeux d'actualité au Conseil régional en rappelant ici que le service TER (Train express régional) doit aussi, lui, rester un service public et ne pas être ouvert à la concurrence.

Pour revenir aux réseaux de chaleur et conclure mon intervention, pour revenir aux réseaux de chaleur, à la géothermie et à leur gestion, nous pensons aussi qu'il ne faut pas attendre 25 ans, qui est la durée des concessions prévues pour enclencher un processus permettant une maîtrise publique de nos outils de production énergétique.

Ces remarques faites, nous voterons cette libération. Je vous remercie.

**M. Le MAIRE**

Merci, Olivier. Monsieur PEREIRA.

**M. PEREIRA**

Monsieur le Maire, chers collègues. Je me permets de prendre la parole au nom de mon groupe pour dire que nous soutiendrons cette délibération. Vous soulignez tout à l'heure que l'on avait trop souvent l'habitude de pointer les aspects négatifs. Là, je prends la parole pour féliciter l'action de la Ville et de la Métropole sur le sujet, car en effet les réseaux de chaleur sont un vrai levier de la transition énergétique de notre Ville. Donc, on se réjouit de voir que ces projets-là avancent.

Par ailleurs, j'en profite pour vous poser une question plus globalement sur l'objectif de fourniture d'électricité verte pour la Ville de Bordeaux et décarbonée. Est-il envisagé puisque Madame ECKERT a mentionné notamment le projet HORIZEO, mais il y en a d'autres, que des contrats d'achat d'électricité soient directement signés avec les acteurs pour geler les prix de l'énergie sur le long terme comme ils le proposent plutôt pour les entreprises aujourd'hui, ce que l'on appelle le PPA (Plans de protection de l'atmosphère). Est-ce qu'éventuellement la collectivité se questionne sur le sujet qui peut être une solution de maîtrise des coûts de l'énergie sur plusieurs dizaines d'années ?

Merci de votre réponse.

**M. Le MAIRE**

Merci Monsieur PEREIRA. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je donne la parole à Claudine BICHET pour conclure.

**Mme BICHET**

Je vous remercie. Pour répondre aux différentes questions, les fameuses hydroliennes, la collectivité n'en est pas propriétaire et les essais n'ont pas démontré à ce jour quelque chose de performant. Donc, on pourra vous répondre plus précisément sur ce point, mais ce n'est *a priori* pas concluant.

Par rapport à la partie photovoltaïque dont vous avez parlé Madame ECKERT, juste pour vous dire et redire puisque je l'ai dit tout à l'heure au moment du rapport de transition que nous avons engagé sur l'ensemble de notre patrimoine municipal et métropolitain un plan de couverture en photovoltaïque partout où notre patrimoine nous le permet, c'est-à-dire où il y a une faisabilité technique. Donc, ce plan d'action est engagé, j'en ai dit quelques mots tout à l'heure pour la Ville, mais c'est la même chose à l'échelle de la Métropole. Effectivement, nous avons maintenant l'enjeu d'entraîner tous les autres acteurs du territoire qui auraient des toitures favorables puisque nous en avons un certain nombre. Cela, c'est vraiment le sujet que nous traitons niveau de la Métropole, mais aussi la Ville, bien sûr, dans toutes les relations qu'elle a avec ses acteurs partenaires du territoire, doit accompagner vers une solarisation beaucoup plus intensive puisque si nous sommes sur

un climat très favorable à la solarisation, et c'est clairement une source d'énergie renouvelable très importante pour notre territoire.

Par rapport à la possibilité de faire des PPA et effectivement de pouvoir acheter sur le long terme avec des prix garantis, ce sont des perspectives sur lesquelles on travaille d'autant plus que le cadre réglementaire s'est amélioré sur le sujet. Cela fait partie des pistes de travail que nous envisageons en coopération avec nos territoires voisins puisque nous savons que la Ville de Bordeaux et la Métropole au sens plus large est avant tout un puits de consommation et n'aura jamais la capacité de produire toutes les énergies renouvelables dont elle a besoin quand bien même nous travaillons à réduire nos consommations. Voilà pour répondre aux différentes interventions.

Par rapport à ce qu'a pu dire Olivier, c'est un débat que nous avons très souvent. Ce que nous pouvons dire sur le fait d'avoir recours à des délégataires c'est qu'aujourd'hui avec l'accélération que nous souhaitons donner si nous devons faire tous ces projets de réseaux de chaleur en régie, tout simplement nous n'y arriverions pas. Donc, le choix a été clairement fait d'accélérer et de pouvoir s'appuyer sur des délégataires qui ont une expertise reconnue avec un travail très important des services de la Métropole pour pouvoir encadrer et contrôler tout ce qui est fait. Je peux témoigner que le travail est conséquent. Je peux d'ailleurs les remercier parce qu'il y a un énorme travail qui est accompli sur ces réseaux de chaleur.

En conclusion, on attend avec impatience que ces réseaux de chaleur voient le jour. Comme je l'ai dit, c'est vraiment une source d'autonomie énergétique importante pour notre territoire, et c'est une garantie de prix et donc de pouvoir d'achat pour l'ensemble de nos concitoyens qui auront la chance de pouvoir y être raccordés.

Je vous remercie.

**M. Le MAIRE**

Merci Claudine. Fabien ROBERT voulait intervenir après l'Adjointe ? Normalement, on n'intervient pas après l'Adjoint rapporteur.

Je mets au vote cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Madame la secrétaire.

## **D-2023/135** **Fonds d'Aides aux Quartiers**

Madame Claudine BICHET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 08 novembre 2022, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un Fonds d'Aides aux Quartiers et d'y affecter une enveloppe par quartier.

Ce fonds est destiné à des opérations réalisées par les associations. Il vise à accompagner l'accélération de la transition écologique, la justice sociale.

Le FAQ est piloté à l'échelle des quartiers directement par les Maires adjoints de quartier. Il s'inscrit dans la relation de proximité de la mairie de quartier auprès des acteurs associatifs tant en investissement qu'en fonctionnement.

Les montants 2023 seront répartis comme suit selon le recensement 2018 (prenant en compte les années 2016 à 2021) :

	<b>FAQ Inv.</b>	<b>FAQ Fonct.</b>
Quartier 1 – Bordeaux Maritime	16 006 €	47 237 €
Quartier 2 – Chartrons Grand-Parc Jardin-Public	23 505 €	45 224 €
Quartier 3 – Centre-Ville	25 695 €	52 905 €
Quartier 4 – Saint-Augustin Tauzin Alphonse Dupeux	18 518 €	35 628 €
Quartier 5 – Nansouty Saint-Genès	14 517 €	28 852 €
Quartier 6 – Bordeaux Sud	26 430 €	59 187 €
Quartier 7 – La Bastide	11 989 €	31 704 €
Quartier 8 – Caudéran	27 060 €	52 064 €
	<b>163 720 €</b>	<b>352 800 €</b>

Sur cette base, je vous propose de procéder à l'affectation de ces crédits, au titre du mois de juin 2023, pour les quartiers Bordeaux Maritime, Chartrons / Grand Parc / Jardin Public, Bordeaux Centre, Saint Augustin / Tauzin / Alphonse Dupeux, Nansouty / Saint Genès, Bordeaux Sud, La Bastide et Caudéran selon les propositions des Maires Adjoints des quartiers concernés.

Pour information, le tableau en annexe dresse l'estimation des aides en nature qui pourraient être accordées au titre de l'année 2023 sur la base des montants arrêtés lors du Compte Administratif 2021.

### **QUARTIER BORDEAUX MARITIME**

**Total disponible Fonctionnement : 47 237 euros**

Montant déjà utilisé : 21 950 euros

Affectation proposée : 23 714 euros

**Reste disponible : 1 573 euros**

<b>Associations / Bénéficiaires</b>	<b>Objets</b>	<b>Montants (en euros)</b>
Arts d'Eko	Accompagnement pour le vernissage de présentation d'un projet ESS en	500,00

	faveur de l'art	
Association sportive Charles Martin	Aide à la sortie de fin d'année dans un parc de loisirs au Bassin d'Arcachon	2 000,00
Baca'Flow	Participation à la journée d'animations inter-quartiers Bassins à Flot	1 000,00
Bordeaux Parallaxes	Participation à la dernière phase de l'échange Street Art Cubacalan	1 500,00
Festival Gribouillis	Soutien à la 3ème édition du « Festival Gribouillis »	2 000,00
Forum de l'Aventure et de la Solidarité	Aide à l'organisation du festival "Les Quais de l'Aventure"	2 000,00
Gargantua	Soutien à l'organisation d'une soirée de valorisation "solidarité Ukraine"	1 500,00
Interlude	Participation à l'organisation de deux événements "Rallye... et vous !" et "Solijoux, la solidarité par les jeux"	2 000,00
Mascarets	Aide à l'organisation du Carnaval de Bacalan	3 000,00
Urban vibrations school	Participation au financement du Festival du Lac	2 500,00
<b>TOTAL</b>		<b>18 000,00</b>

<b>Transferts de crédits</b>	<b>Objets</b>	<b>Montants (en euros)</b>
Direction Générale des Affaires Culturelles	Participation au projet « Ma rue Respire »	5 714,00
<b>TOTAL</b>		<b>5 714,00</b>

#### **QUARTIER CHARTRONS – GRAND PARC – JARDIN PUBLIC**

**Total disponible Fonctionnement : 45 224 euros**

Montant déjà utilisé : 14 400 euros

Affectation proposée : 21 142,76 euros

**Reste disponible : 9 681,24 euros**

<b>Associations / Bénéficiaires</b>	<b>Objets</b>	<b>Montants (en euros)</b>
Bordeaux Historia Vini : musée des négociants	Aide à la mise en place de nouveaux projets (audioguide, activités en numérique/réalité augmentée, parcours enfants...)	2 000,00
Collectif Cancan	Participation au Festival "Un été au Grand Parc"	3 000,00
Collectif Fête du Jeu de Bordeaux	Participation à la manifestation « Fête du jeu »	1 500,00
Foyer Fraternel	Participation à la mise en place des temps de vacances et loisirs	4 400,00
GP Intencité Centre Social et Culturel du Grand Parc	Soutien aux spectacles lors des festivités de Noël, le vide grenier et le repas de quartier	1 500,00
Local'Attitude : Du jardin à l'Épicerie	Participation aux diverses animations culinaires	1 528,76

OGrandParc SdF / Grand Parc Pistoletto	Aide pour les dix séances annuelles du Ciné Club	1 500,00
<b>TOTAL</b>		<b>15 428,76</b>

<b>Transferts de crédits</b>	<b>Objets</b>	<b>Montants (en euros)</b>
Direction Générale des Affaires Culturelles	Participation au projet « Ma rue Respire »	5 714,00
<b>TOTAL</b>		<b>5 714,00</b>

#### **QUARTIER CENTRE VILLE**

**Total disponible Fonctionnement : 52 905 euros**

Montant déjà utilisé : 8 328,99 euros

Affectation proposée : 1 161,25 euros

**Reste disponible : 43 414,76 euros**

<b>Associations / Bénéficiaires</b>	<b>Objets</b>	<b>Montants (en euros)</b>
L'Ateul	Aide à l'organisation d'ateliers de sculpture et de dessin proposés gratuitement aux riverains	1 161,25
<b>TOTAL</b>		<b>1 161,25</b>

#### **QUARTIER SAINT AUGUSTIN – TAUZIN – ALPHONSE DUPEUX**

**Total disponible Fonctionnement : 35 628 euros**

Montant déjà utilisé : 5 200 euros

Affectation proposée : 22 206,08 euros

**Reste disponible : 8 221,92 euros**

<b>Associations / Bénéficiaires</b>	<b>Objets</b>	<b>Montants (en euros)</b>
Art Saint Aug' (ASA)	Aide à l'organisation d'ateliers de de dessin et de peinture	1 742,00
Association des Riverains du Quartier Ornano-Gaviniès	Participation à l'organisation des animations caritatives	1 188,00
Génération Tauzin	Soutien à l'organisation de repas pour les seniors	1 815,00
Le Tauzin	Aide à l'organisation de weekend familiaux	2 617,08
Les Girondins de Bordeaux - Natation	Participation au projet de la traversée de la Garonne	1 500,00
Les Jeunes de Saint Augustin - JSA	Aide aux animations pour les 40 ans des JSA	2 640,00
	Soutien aux animations sportives pour les élèves de l'école Sainte Thérèse	990,00

Les Schini's	Soutien à l'organisation de la semaine de la danse	2 000,00
Les Coqs Rouges	Participation aux stages de natation extérieurs des adhérents	2 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>16 492,08</b>

<b>Transferts de crédits</b>	<b>Objets</b>	<b>Montants (en euros)</b>
Direction Générale des Affaires Culturelles	Participation au projet « Ma rue Respire »	5 714,00
<b>TOTAL</b>		<b>5 714,00</b>

#### **QUARTIER NANSOUTY – SAINT GENES**

**Total disponible Fonctionnement : 28 852 euros**

Montant déjà utilisé : 8 493,50 euros

Affectation proposée : 14 923,88 euros

**Reste disponible : 5 434,62 euros**

<b>Associations / Bénéficiaires</b>	<b>Objets</b>	<b>Montants (en euros)</b>
Comité D'Animation de Bienfaisance et de Défense des Intérêts du Quartier Nansouty (Nansouty Village)	Aide à l'organisation de la Fête du quartier Nansouty	3 500,00
Au Croisement des Sud	Soutien à l'organisation d'une séance ciné plein air	3 000,00
Collectif Mixeratum Ergo Sum	Soutien à la mise des animations et interventions culturelles	2 000,00
Les Artistes Artisans	Participation à la mise en scène du spectacle lors de l'évènement La Belle Yser	709,88
<b>TOTAL</b>		<b>9209,88</b>

<b>Transferts de crédits</b>	<b>Objets</b>	<b>Montants (en euros)</b>
Direction Générale des Affaires Culturelles	Participation au projet « Ma rue Respire »	5 714,00
<b>TOTAL</b>		<b>5 714,00</b>

**Total disponible Investissement : 14 517 euros**

Montant déjà utilisé : 0 euro

Affectation proposée : 4 000 euros

**Reste disponible : 10 517 euros**

<b>Associations / Bénéficiaires</b>	<b>Objets</b>	<b>Montants (en euros)</b>
L'Institut Singulier	Aide au projet "Nez pour se rencontrer"	1 000,00
Les Amis de Supercoop	Participation à l'achat d'une remorque pour transporter du matériel dans le cadre d'ateliers pédagogiques	3 000,00



<b>TOTAL</b>	<b>4 000,00</b>
--------------	-----------------

**QUARTIER BORDEAUX SUD**

**Total disponible Fonctionnement : 59 187 euros**

Montant déjà utilisé : 23 850 euros

Affectation proposée : 32 914,00 euros

**Reste disponible : 2 423 euros**

<b>Associations / Bénéficiaires</b>	<b>Objets</b>	<b>Montants (en euros)</b>
Amos	Aide au projet d'un défilé au marché des Douves	500,00
Chahuts	Soutien à la nouvelle édition du grand banquet en espace public dans le quartier Saint Michel	1 500,00
Compagnie Betty Blues (théâtre et musique)	Participation à une rencontre artistique au centre d'animation bordeaux sud	1 500,00
Einstein on the Beach	Aide à l'organisation du « festival Palabres » et à une cohabitation au théâtre de la Lucarne	5 000,00
Fuzz Corporation	Participation aux événements musicaux open air	2 000,00
Graines de Solidarité	Aide au projet de distribution de colis alimentaires à des personnes en situation de précarité	3 000,00
La Troisième Porte à Gauche	Soutien à l'organisation de soirées de projection de films	3 000,00
Les Artistes Artisans	Aide à la mise en scène du spectacle "Au bord de l'eau" dans le cadre de l'évènement "La Belle Yser 2"	1 000,00
Les Caprices de Marianne	Participation à une saison de concerts à la halle des douves	2 400,00
Monts et Merveilles	Aide au projet « Qui es-tu Ferdinand ? »	800,00
Recup'r	Soutien au projet « Recycl'hop 2023 »	4 000,00
Yakafaucon	Aide à l'organisation de cafés mobiles	2 500,00
<b>TOTAL</b>		<b>27 200,00</b>

<b>Transferts de crédits</b>	<b>Objets</b>	<b>Montants (en euros)</b>
Direction Générale des Affaires Culturelles	Participation au projet « Ma rue Respire »	5 714,00
<b>TOTAL</b>		<b>5 714,00</b>

**Total disponible Investissement : 26 430 euros**

Montant déjà utilisé : 0 euro

Affectation proposée : 4 000 euros

**Reste disponible : 22 430 euros**

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Les Amis de Supercoop	Participation à l'achat d'une remorque pour transporter du matériel dans le cadre d'ateliers pédagogiques	4 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>4 000,00</b>

#### QUARTIER BASTIDE

**Total disponible Fonctionnement : 31 704 euros**

Montant déjà utilisé : 11 000 euros

Affectation proposée : 13 714 euros

**Reste disponible : 6 990 euros**

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Association de riverains Bast-Id	Aide à l'organisation des manifestations des VCC	500,00
Calixte Cœur de Bastide	Aide à l'organisation de fêtes place Calixte Camelle	1 000,00
Centres d'Animation de Bordeaux (Cultivons le Partage) - Centre d'Animation Bastide Queyries	Participation à l'organisation de « Queyries fait son cirque »	1 500,00
Compagnie Maloba	Soutien à la création d'atelier de costumes	1 000,00
Garluche Patrimoines	Soutien à la création d'un dispositif de médiation patrimoine fluvial	1 000,00
Imagina Music	Aide à l'animation musicale parents/enfants sur différentes places quartier	500,00
	Participation au financement ateliers parent/enfant le samedi matin	500,00
Ozimages	Aide à la création d'un film	1 000,00
Vélo Cité	Participation sortie vélo métropolitaine	1 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>8 000,00</b>

Transferts de crédits	Objets	Montants (en euros)
Direction Générale des Affaires Culturelles	Participation au projet « Ma rue Respire »	5 714,00
<b>TOTAL</b>		<b>5 714,00</b>

**Total disponible Investissement : 11 989 euros**

Montant déjà utilisé : 4 328 euros

Affectation proposée : 999,60 euros

**Reste disponible : 6 661,40 euros**

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Association De Riverains Bast-Id	Aide à l'achat de matériel dans le cadre de l'organisation des fêtes	999,60

	organisées place Calixte Camelle	
<b>TOTAL</b>		<b>999,60</b>

#### QUARTIER CAUDERAN

**Total disponible Fonctionnement : 52 064 euros**

Montant déjà utilisé : 1 466,97 euro

Affectation proposée : 8 714,00 euros

**Reste disponible : 41 883,03 euros**

Associations / Bénéficiaires	Objets	Montants (en euros)
Centres d'Animation de Bordeaux (Cultivons Le Partage) - Centre d'Animation Mon séjour	Participation à « La quinzaine de la gravure »	1 000,00
Gymnastique Volontaire Pergola Stéhélin	Soutien à l'organisation de la 1ère édition de la Journée des Assos de Caudéran	1 000,00
Pour un Commerce Ethique de l'Art, Pencontres, Tourisme - Puceart	Aide à l'organisation d'un spectacle théâtral dans le cadre de la semaine d'Amérique latine et la Caraïbe.	1 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>3 000,00</b>

Transferts de crédits	Objets	Montants (en euros)
Direction Générale des Affaires Culturelles	Participation au projet « Ma rue Respire »	5 714,00
<b>TOTAL</b>		<b>5 714,00</b>

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Verser l'ensemble des subventions FAQ Fonctionnement sur l'imputation comptable 65748
- Verser l'ensemble des subventions FAQ Investissement sur les imputations comptables 20421 ou 20422
- Signer, lorsque cela est nécessaire, les conventions ou avenants aux conventions initiales avec les associations bénéficiaires.

#### **ADOPTE A LA MAJORITE**

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Mesdames Harmonie LECERF MEUNIER, Tiphaine ARDOUIN, Sylvie SCHMITT, Marie-Julie POULAT, Servane CRUSSIÈRE, Alexandra SIARRI, Anne FAHMY, et de Messieurs Mathieu HAZOUARD, Vincent MAURIN, et Bernard-G BLANC

VOTE CONTRE DU GROUPE RENOUVEAU BORDEAUX

### **Mme GARCIA**

Délibération 135 : Fonds d'aides aux quartiers. Avec non-participation au vote de Mesdames Harmonie LECERF MEUNIER, Tiphaine ARDOUIN, Sylvie SCHMITT, Marie-Julie POULAT, Servane CRUSSIÈRE, Alexandra SIARRI, Anne FAHMY et Messieurs HAZOUARD, Vincent MAURIN et Bernard BLANC.

### **M. Le MAIRE**

Merci. Qui souhaite intervenir sur cette libération ? Personne ? Oui, Monsieur POUTOU.

### **M. POUTOU**

J'ai une note à lire. Nous votons pour cette délibération, mais nous tenions tout de même à exprimer des réserves. Le principe de l'équité, à notre avis, c'est de donner plus à ceux qui en ont le plus besoin. Rien à voir avec les règles d'équité lors des élections présidentielles d'ailleurs, j'en avais un peu expérimenté la chose. Donc, on pourrait s'attendre à ce que la Ville de Bordeaux répartisse les aides de manière équitable, de manière différente et en donnant plus de moyens là où on pense que c'est plus nécessaire. On ne rencontre pas les mêmes problématiques à Bordeaux centre qu'au Grand Parc, par exemple, des quartiers politique de la ville comme on dit maintenant. Les quartiers populaires devraient avoir plus de moyens financiers et humains à notre avis, et ce qui supposerait une modification de la répartition telle qu'elle est mise en place quitte à augmenter le budget global des aides aux quartiers.

Encore une fois, nous sommes critiques envers cette politique qui est dominée par des subventions aux associations. On est pour les subventions aux associations. On est pour en donner beaucoup, et on ne doute pas d'ailleurs que la plupart des associations ou des équipes militantes dans les associations font le travail comme il faudrait ou en tout cas que cela correspondait à des besoins, mais la difficulté que l'on a, on le redit, ce n'est pas une nouveauté, mais on pense que c'est assez difficile d'avoir une visibilité finalement de cette politique-là parce que l'on pense que le plus cohérent ce serait que la Ville s'implique plus. Donc, cela passe encore une fois par le développement du service public, mais d'éviter qu'il y ait une mise en concurrence des associations. C'est à la fois la critique, mais on la fera par ailleurs, à la critique aussi des appels à projets. C'est que l'on a l'impression que tout cela amène plutôt à une concurrence, à pas trop de collaboration et cela peut poser un problème. Donc, on souligne toute l'importance qu'il y a à ce que les collectivités territoriales aient une politique un peu différente à la fois soutenir le réseau associatif, mais en même temps en prenant en main ou en prenant en charge un peu plus directement aussi toute cette politique d'aide sociale parce que d'ailleurs bien souvent le travail associatif pallie l'absence du boulot ou de l'État ou des collectivités territoriales. On a toujours cette critique et ce scepticisme à l'égard de cette politique d'enveloppes diverses et variées et cette difficulté de visibilité sur la politique qui est menée sur le résultat de cette politique-là.

### **M. Le MAIRE**

Merci Monsieur POUTOU. Madame FAHMY.

### **Mme FAHMY**

Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais m'exprimer au nom de notre groupe et partager notre étonnement à la lecture de la présentation de cette délibération et l'utilisation des crédits qui sont alloués pour le fonds d'aide aux quartiers. Je ne reviendrai pas, mais cela répondra peut-être à la question de Philippe POUTOU, remarquez, sur l'opacité qui entoure la façon dont sont octroyées ces subventions puisqu'elles restent à la seule main des maires adjoints de quartier d'où sans doute le manque de visibilité et de compréhension que vous y voyez. Je ne reviendrai pas non plus sur le fait que le fonds de participation des habitants son corollaire promis depuis l'année dernière n'est toujours pas mis en place.

En revanche, je voudrais quand même préciser et rappeler que l'ancien fonds d'intervention locale, le FIL, est donc désormais réparti entre ce nouveau fonds d'aide aux quartiers en fonctionnement et l'hypothétique fonds de participation des habitants. Cela a du sens parce qu'en fait cela a l'air d'être une délibération classique comme on entend

parfois ici, sous-entendu, on ne s'attarde pas, on passe son chemin surtout qu'il est tard. On a passé de nombreuses heures sur deux délibérations. Mais en fait, si, c'est important parce que même s'il n'y a rien de spécial dans l'introduction de cette délibération, quand on regarde entre les lignes, et Madame BICHET, je vais vous donner raison, cela va vous faire plaisir sans doute, je n'ai pas cherché les sept erreurs, mais il y a sept quartiers qui ont un budget dégrèvé et cela n'est pas du tout indiqué dans la délibération, et on l'a vu par hasard, et c'est cela qui nous a frappé. Dans cette délibération qui ne dit pas son nom, on acte une diminution de plus de 11 % du budget qui est alloué au FAQ (Fonds d'Aide aux Quartiers) fonctionnement qui vise pourtant à accélérer la transition écologique et sociale, qui vise à aider les associations, qui doit être utilisé pleinement surtout en l'absence d'un fonds de participation des habitants. Cela va aussi à l'encontre de la délibération que vous nous avez fait acter l'année dernière au mois de novembre où vous décidiez déjà au moment même du lancement de ce fonds, sans savoir comment il allait être utilisé, vous nous aviez fait voter une diminution ou une baisse possible de 10 %. On est à 11,5 % aujourd'hui. Tout cela, on ne nous l'a pas présenté. On ne nous l'a pas dit. Alors, nous sommes abreuvés de communication municipale en matière de démocratie participative, d'initiative citoyenne, d'hybridation. Ce que ne disent pas vos communications, en revanche, c'est que vous déshabillez Camille pour habiller Dimitri, et vous gardez des habits au passage. Alors, vous donnez l'impression aux Bordelais de répondre à toutes leurs attentes, mais ce simple FAQ montre que ce n'est pas du tout le cas. Ce que l'on retient aujourd'hui de cette délibération, c'est qu'à mi-2023 les Bordelais vont disposer de moins de moyens pour concrétiser leurs initiatives citoyennes dans leur quartier qu'auparavant puisqu'à périmètre constant, le budget est passé de 433 000 euros en 2022 à 313 000 euros en 2023.

**Mme BICHET**

Je donne la parole à Myriam ECKERT.

**Mme ECKERT**

Oui, bien sûr, nous nous associons aux remarques qui viennent d'être faites notamment sur le manque de transparence qui peut amener au clientélisme. Donc, il y a une vigilance bien évidemment à avoir là-dessus. Malgré tout, le collectif Bordeaux en Lutttes votera pour cette délibération. Quelques remarques qui rejoignent celles émises lors du précédent Conseil.

À la lecture de cette délibération, nous constatons que certains quartiers ont déjà bien entamé l'enveloppe budgétaire. Nos interrogations viennent encore se poser sur le quartier du centre-ville, doté de 52 905 euros de fonctionnement pour l'année 2023, et qu'il en aurait utilisé à la moitié de l'année qu'à peine 9 490, peut-être que je me trompe, mais ce sont les chiffres que j'ai vus. Il est pourtant le deuxième quartier en termes de dotations, et nous supposons que son secteur géographique regorge d'associations et de projets culturels, sportifs et sociaux. Comment se fait-il que les subventions ne soient pas plus largement attribuées ? La mairie de quartier serait-elle trop éloignée de son terrain de ce qui s'y passe ? Tous les efforts ont-ils été faits pour faire connaître auprès des associations l'existence même de ces soutiens financiers possibles à leurs activités ?

Enfin, Bordeaux en Lutttes renouvelle pour la troisième fois sa proposition d'expérimenter sur ce territoire la mise en place d'une démocratie directe qui permettrait aux habitants de décider eux-mêmes de l'attribution de ces fonds. Nous aimerions que, pour une fois, votre refus systématique d'en étudier la possibilité et la pertinence soit motivé et argumenté.

Merci.

**M. Le MAIRE**

Merci. Tiphaine ARDOUIN a demandé la parole.

Tiphaine.

**Mme ARDOUIN**

Je voudrais juste intervenir sur la question effectivement du budget qui va être mis à disposition des habitants. Je comprends et je suis la première à regretter que le fonds qui va être mis à disposition pour accompagner les initiatives citoyennes ne soit pas encore mis en place. C'est effectivement un projet ambitieux. Donc, on est en train de co-construire. Oui, on ne peut pas encore vous le présenter aujourd'hui, mais sachez que non seulement il va permettre d'avoir un accompagnement financier, mais il va y avoir aussi des accompagnements de natures différentes qui vont être proposés aux habitants de manière à ce que les habitants qui justement sont éloignés de l'habitude de déposer des projets puissent le faire, et qu'aussi la question financière qui est une des questions qui est posée par les habitants quand ils veulent réaliser des animations ou des actions dans leur quartier soit prise en compte, mais que d'autres volets aussi le soient. C'est ce sur quoi nous sommes en train de travailler. Nous sommes en train de travailler sur la mise en place d'un réseau à l'échelle de la Ville qui permettra finalement d'accompagner ces initiatives citoyennes. Donc, ce n'est pas juste la mise en place d'un fonds financier que l'on est en train de réfléchir. C'est pour cela que cela prend aussi beaucoup de temps. C'est parce que c'est un dispositif très important pour nous qui va permettre de faciliter ces initiatives citoyennes. Nous regrettons que ce ne soit pas plus rapide, mais dans la mesure où on va impliquer de nombreux acteurs du territoire et qu'il faut justement que ce dispositif réponde réellement à des propositions, s'articule aussi avec les autres dispositifs dont on vient de parler, mais aussi d'autres qui sont à l'échelle de la Ville ou d'autres à l'échelle d'autres habitants. Cela prend du temps. Normalement, on devrait pouvoir vous présenter, et cela devrait être opérationnel en novembre - je sais, on repousse encore une fois - , c'est de manière à ce qu'au moment où on met en place ce dispositif, il soit vraiment opérationnel et qu'il permet réellement aux habitants quel que soit le quartier dans lequel ils habitent de pouvoir bénéficier de ces accompagnements.

**M. Le MAIRE**

Merci Tiphaine. Madame FAHMY.

**Mme FAHMY**

Je remercie Tiphaine ARDOUIN de sa réponse. Dire que ce qui nous avait choqué aujourd'hui dans l'attente de ce fonds complémentaire, en fait, c'est que le FAQ devrait être utilisé pleinement, et que je ne l'ai pas précisé dans l'emportement qui était le mien parce que c'est vrai que cela m'a mise en colère, c'est que dans sept des huit quartiers on enlève 6 000 euros pour les transférer à la DGAC (Direction générale des affaires culturelles) pour le programme « Ma rue respire ». En l'absence de l'autre fonds, on considère que 100 % du FAQ doit être utilisé pour les quartiers.

**M. Le MAIRE**

Alexandra SIARRI.

**Mme SIARRI**

Je voulais, d'un mot, dire que je suis vraiment étonnée que vous ne consolidiez pas les centres sociaux au cœur des quartiers qui sont précisément des centres sociaux qui ont l'habitude d'aider les habitants qui le souhaitent à monter des projets. Je n'arrive pas à comprendre comment on prévoit des budgets ou des dispositifs de démocratie permanente dans des espaces complémentaires ou à côté. Pourquoi on ne vient pas consolider des acteurs dont c'est la mission, la qualité et l'expertise ? Pour moi, cela, c'est incompréhensible. À chaque fois que j'ai suivi le tour de la démocratie permanente, cela m'a profondément marqué de voir que finalement les quelques habitants qui venaient étaient des habitants qui avaient coutume d'aller dans des espaces où ils sont entendus et dans lesquels ils reçoivent de la confiance et de l'accompagnement pour monter leur projet.

**M. Le MAIRE**

Tiphaine va vous répondre.

**Mme ARDOUIN**

C'est intéressant, puisque nous sommes justement en train de travailler avec les centres sociaux. Nous avons une réunion prochainement avec eux pour leur présenter la façon dont

on imagine le dispositif aujourd'hui de manière à ce que l'on voie comment ils prennent part à ce dispositif. Donc, c'est complètement ce que l'on fait.

Par rapport à la question de la tournée du Parlement mobile, on a rencontré le Directeur des CAB (Centres d'animation de Bordeaux) il n'y a pas très, très longtemps, et on doit se revoir début septembre justement pour travailler de façon beaucoup plus anticipée sur les liens entre les centres sociaux et les centres d'animation et la tournée du Parlement mobile.

**M. Le MAIRE**

Merci. Nadia SAADI.

**Mme SAADI**

Je voulais répondre à Madame ECKERT sur Bordeaux centre, lui donner les derniers chiffres. Effectivement, on a bien un budget de 52 905, et nous avons utilisé à peu près 60 % de ce budget. Je ne sais pas d'où viennent les chiffres de 9 000. Probablement un arrêté du mois de mars en sachant que depuis, je n'avais pas de secrétaire général et pas d'assistante et qui fait qu'un certain nombre de dossiers vont être mis dans la délibération du prochain Conseil municipal de juillet.

Par rapport à l'information que j'ai faite aux associations, je pense avoir été assez originale à Bordeaux centre, car pour la première fois, on avait un stagiaire que l'on l'a fait travailler sur les fichiers de nos associations. On avait des fichiers assez nombreux avec 500 associations, et ce petit stagiaire a travaillé pendant pratiquement trois semaines à reprendre tous les fichiers, à les nettoyer, à appeler toutes les associations.

À ce jour, à Bordeaux centre, nous avons 130 associations identifiées. Au mois de février, mars, j'ai envoyé un premier courrier à toutes les associations en leur expliquant que l'on pouvait mettre à leur disposition des budgets. Ensuite, on a envoyé un deuxième courrier pour leur indiquer la marche à suivre avec joint à mon courrier le formulaire qui permettait également d'avoir accès à ces fonds-là.

Nous avons fait un travail de fond avec ce stagiaire. Tous les dossiers vont être encore une fois définitivement validés je l'espère en juillet. Sur la même proportion, 60 % sont des nouveaux dossiers. Sur 14 dossiers, j'en ai 8 qui sont nouveaux et qui sont issus de ces associations qui nous ont demandé pour la première fois d'être accompagnées. On les a accompagnées sur des animations pour les seniors et le numérique, sur le handicap, sur la culture. On a fait un pique-nique solidaire aussi que l'on a financé et aussi une association de maraudes.

Voilà pour votre information complète.

**M. Le MAIRE**

Merci Nadia. Bernard BLANC.

**M. B-G BLANC**

Pour répondre à Alexandra SIARRI sur les centres sociaux, on ne va pas revenir sur le contexte particulier et difficile du centre social du Grand Parc. Fannie LE BOULANGER a répondu parfaitement tout à l'heure et je ne reviendrai pas là-dessus.

Le FAQ n'a pas vocation, me semble-t-il, à accompagner les politiques sociales. On est bien d'accord là-dessus. Nous, on utilise, en tout cas, je crois dans tous nos quartiers, des FAQ pour financer des manifestations particulières à l'initiative d'associations reconnues au plan local. Je crois que c'est toute sa finalité, mais effectivement les centres sociaux peuvent adhérer, peuvent demander une subvention dans le cadre du FAQ.

En ce qui me concerne, en tout cas, le Q2 comme on l'appelle du Grand parc, il y a quand même des subventions dans le cadre du FAQ assez largement attribuées aux associations qui sont présentes sur le Grand Parc, mais encore une fois sur le Grand Parc, il n'y a pas que le centre social. Il y a aussi tout un tissu associatif qui remplit son rôle, et nous nous devons, je crois, l'aider, et c'est la finalité de FAQ que de le faire.

**M. Le MAIRE**

Merci Bernard. Je ne vois pas d'autres demandes d'intervention. Je mets au vote cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Madame la secrétaire.



**ANNEXE 1 : Valorisation des aides en nature**

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>ESTIMATION DES AIDES EN NATURE 2023 SUR LA BASE DES MONTANTS 2021</b>
ARTS D'EKO	66,00
ASSOCIATION DE RIVERAINS BAST-ID	5 363,37
ASSOCIATION DES RIVERAINS DU QUARTIER ORNANO-GAVINIES	803,15
ASSOCIATION SPORTIVE CHARLES MARTIN	19 502,50
BORDEAUX PARALLAXES	631,00
CALIXTE COEUR DE BASTIDE	3 055,01
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	857 546,72
CHAHUTS	29 679,04
COLLECTIF FETE DU JEU DE BORDEAUX	639,59
COLLECTIF MIXERATUM ERGO SUM	5 317,91
COMITE D'ANIMATION DE BIENFAISANCE ET DE DEFENSE DES INTERETS DU QUARTIER NANSOUTY (NANSOUTY VILLAGE)	1 773,34
COMPAGNIE MALOBA	634,50
EINSTEIN ON THE BEACH	2 361,96
FESTIVAL GRIBOUILLIS	887,38
FOYER FRATERNEL	1 137,38
GARGANTUA	22 753,77
GENERATIONS TAUZIN	286,10
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	4 013,55
GRAINES DE SOLIDARITE	3 490,63
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE PERGOLA STEHELIN	9 082,00
IMAGINA MUSIC	612,00
INTERLUDE	83 436,57

LA TROISIEME PORTE A GAUCHE	800,00
L'ATEUL	462,12
LE TAUZIN	127 642,02
LES COQS ROUGES	153 370,68
LES GIRONDINS DE BORDEAUX	181 206,79
LES JEUNES DE SAINT AUGUSTIN - JSA	498 796,30
LES SCHINI'S	1 560,00
LOCAL'ATTITUDE : DU JARDIN A L'EPICERIE	34,00
MASCARETS	1 776,77
RECUP'R	33,00
URBAN VIBRATIONS SCHOOL	5 120,04
VELO CITE	6 944,98
YAKAFAUCON	1 064,11

***DELEGATION DE Monsieur Stéphane PFEIFFER***

**D-2023/136**

***Economie sociale et Solidaire. Partenariat 2023 avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) de Nouvelle Aquitaine. Décision. Autorisation.***

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

**Présentation de la CRESS**

La Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Nouvelle-Aquitaine est une association représentative et transversale qui a vocation à réunir les acteurs de l'économie sociale et solidaire de la région. Véritable tête de réseau de l'économie sociale et solidaire (ESS), elle s'engage à favoriser la démocratie et la solidarité dans l'économie. Ses missions générales sont définies à l'article 6 de la loi Hamon du 31 juillet 2014, elles consistent à :

- Représenter les intérêts des acteurs de l'ESS auprès des pouvoirs publics ;
- Soutenir la création, le développement et le maintien des entreprises de l'ESS,
- Encourager la formation des dirigeants et des salariés de l'ESS,
- Analyser et mettre à disposition les données économiques et sociales relatives à l'ESS

En 2022, la CRESS a décliné son plan d'actions en 5 axes et 2 temps forts :

1. Appuyer, accompagner, engager les politiques publiques en faveur de l'ESS
2. Soutenir et accompagner le développement des acteurs et des territoires
3. Faire connaître et reconnaître l'ESS auprès de toutes et tous
4. Représentation, montée en compétences et vie interne

Les temps forts :

- L'appui de la Ville de Bordeaux sur le Forum mondial de l'ESS (GSEF), co-présidé par la CRESS Nouvelle Aquitaine,
- Le mois de l'ESS 2022 (dont le Forum Inventer Demain le 24 novembre 2022 et le Printemps des dirigeantes et dirigeants de l'ESS les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2022)

**Programme d'action et financement de fonctionnement à l'association en 2023**

La CRESS Nouvelle-Aquitaine sollicite la Ville de Bordeaux pour une subvention d'un montant de 15 000 € afin d'accompagner la mise en œuvre de sa feuille de route ESS, et plus précisément :

Axe 1 : Appuyer, accompagner, engager les politiques publiques en faveur de l'ESS / actions opérationnelles

- Construire des outils de plaidoyer à destination des acteur-trices de l'ESS au regard des enjeux à venir en 2023,
- Poursuivre la structuration des clubs "collectivités & ESS" en partenariat avec le RTES et la Chaire TerrESS de SciencesPo Bordeaux,
- Construction d'un parcours « Collectivités » au sein du Forum National de l'ESS en 2023
- Formation et sensibilisation des élu-es & technicien.ne.s à toutes les échelles territoriales : régionale ; départementale ; locale,
- Poursuivre l'accompagnement des collectivités territoriales dans le développement de l'ESS au sein de leur territoire, à travers la réalisation de diagnostics territoriaux ESS, le déploiement de feuilles de route ESS territoriales, l'animation des collectifs ESS territoriaux,
- Consolider des partenariats durables avec des partenaires institutionnels (Banque des territoires, ADEME, services de l'Etat, RTES, etc.),
- Créer et consolider des partenariats avec le monde universitaire et de la Recherche (Chaire TerrESS, Laboratoire Commun DESTINS, etc.),
- Créer une plateforme de financement participatif à l'échelle de la Ville sur le principe et s'appuyant sur la plate-forme de financement participatif, j'adopte un projet.

## Axe 2 : Soutenir et accompagner le développement des acteurs et des territoires

- Structuration de l'offre d'accueil, d'information et d'orientation des entreprises et porteurs de projet des CRESS (projet DELTA) :
  - o Poursuivre l'accompagnement des entreprises sur Bordeaux Métropole à travers le dispositif PsCHiT?
  - o Contribuer à l'essaimage de ce dispositif sur d'autres territoires.
  - o Organisation des RICLESS sur Bordeaux (rencontres d'affaires ESS),
  - o Participer au comité de pilotage des incubateurs sur l'ensemble des territoires, et Animation d'un espace d'échanges inter-incubateurs
  - o Poursuivre le travail de coopération avec la CRESS Bretagne dans le cadre de l'appel à projets « concevoir, expérimenter et diffuser des outils et démarches d'évaluation d'impact social »
- Soutenir et accompagner les dynamiques territoriales :
  - o Intégrer les enjeux de transition écologiques et énergétiques dans l'ensemble des actions territoriales (diagnostics, feuilles de route, SLESS etc)
  - o Mobilisation d'acteurs autour de feuille de route commune
  - o Mise en œuvre de l'AAP "Entreprendre au cœur des Territoires" de la BPI, autour du déploiement d'actions ouvertes aux TPE et structures de l'ESS
- Développer les collaborations et coopérations économiques régionales :
  - o Animer les GT liés à la relance et dédiés au développement des filières économiques (Alimentation, Tourisme, ...)
    - Relayer et participer à l'expérimentation autour du Tourisme en lien avec TourismeLab,
    - Poursuivre la mobilisation d'une animation régionale sur une filière spécifique (Alimentation durable, réemploi des matériaux du BTP, numérique et autres..) avec constitution d'un Comité de et d'une feuille de route
    - Animer le groupe de travail dédié aux outils financiers
  - o Construire et déployer la stratégie Achats socialement et écologiquement responsables (ASER) au niveau régional :
    - Consolider l'offre de services ESS & ASER sur des territoires pilotes (Bordeaux Métropole, Ville de Bordeaux, département de la Gironde, Grand Poitiers, Région Nouvelle-Aquitaine),
  - o Consolider et capitaliser les démarches inter consulaires en cours
  - o Développer les collaborations et coopérations économiques infra-territoriales :
    - Organisation d'ESSPRESSO,
    - Développer l'axe ESS au sein des conventions de revitalisation,
    - Développement des Achats Socialement et écologiquement responsables.

## Axe 3 : Faire connaître et reconnaître l'ESS auprès de toutes et tous

- Être le centre de ressources ESS régional de référence
  - o Assurer la veille, le suivi et la diffusion des dispositifs à destination des structures de l'ESS,
  - o Diffuser les publications de l'Observatoire régional de l'ESS,
  - o Développer la fonction "Recherche et prospective"
  - o Renforcement de la stratégie de la fonction observatoire (développement des partenariats dont cellule d'intelligence économique de Bordeaux Métropole, amélioration de l'offre),
  - o Contribuer aux travaux nationaux sur la cartographie des acteurs ESS de l'économie circulaire (cartographie),
  - o Essaimer la formule de guide de redirection écologique et construire un dispositif d'accompagnement des entreprises sur la thématique,
- Sensibilisation et éducation à l'ESS :
  - o Structurer nos actions de sensibilisation et d'éducation au-delà du public Jeunes,
  - o Développer des actions de sensibilisation ESS auprès du jeune public,
- Communication et valorisation des acteurs :
  - o Mettre en œuvre notre plan de communication,
  - o Déployer les fiches d'identités territoriales ESS intitulées ESS'entielles,
  - o Relayer, illustrer les actions portées par les adhérent.es et les collectivités partenaires,

- o Participer et contribuer aux événements organisés par les adhérents, valoriser par des outils de communication adaptés (web, réseaux sociaux),
- o Organiser ou participer à des actions événementielles (Mois de l'ESS, Forum Inventer Demain, Printemps des dirigeantes et dirigeants de l'ESS).

Axe 4 : Représentation, montée en compétences et vie interne/actions opérationnelles

- Animation de la gouvernance et mobilisation des administrateur.trice.s,
- Structurer et outiller la CRESS Nouvelle Aquitaine,
- Représentation (Internationale avec le GSEF, le CESER, ESS France, etc.).

La convention opérationnelle est annexée à la présente délibération.

Considérant que la CRESS Nouvelle-Aquitaine contribue, par ses missions, au développement de l'économie sociale et solidaire en cohérence avec la feuille de route de la Ville de Bordeaux, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Décider le versement de la somme de 15 000 € à la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire, prévue au budget primitif 2023 et dans les conditions précisées dans la convention. Cette dépense sera imputée sur la fonction 6 – sous fonction 61 – nature 65748.
- Signer la convention ci-annexée avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) de Nouvelle-Aquitaine.
- accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES  
ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT

**Mme GARCIA**

Délibération 136 : Économie sociale et solidaire – Partenariat 2023 avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Nouvelle-Aquitaine.

Apparemment, cette délibération serait regroupée.

**M. Le MAIRE**

Très bien. Dans ce cas-là, je la mets au vote.

**Mme GARCIA**

Nous pouvons, par conséquent, la mettre au vote... Elle n'est pas si regroupée que cela manifestement.

**M. Le MAIRE**

Monsieur CAZENAVE a la parole.

**M. CAZENAVE**

J'allais saisir cette délibération pour vous poser une question parce que l'on parle de l'écosystème ESS. Il y en a un très important sur notre territoire. C'est Darwin. Nous avons été plusieurs à être saisis de difficultés que vient de rencontrer Darwin Evolution. Je ne connais pas, je vous le dis, je ne connais pas le dossier, les tenants et les aboutissants, mais je voudrais saisir ce Conseil municipal pour que vous puissiez nous éclairer sur les difficultés et les rebondissements dans ce dossier.

Je vous remercie.

**M. Le MAIRE**

Stéphane PFEIFFER a la parole. Tu veux que je dise un mot d'abord ?

Sur Darwin, il y a effectivement des difficultés dont nous avons été saisis en même temps que vous. Nous sommes en train de les régler actuellement. Je ne peux pas vous dire le dénouement à l'heure où nous parlons, mais nous avons des discussions au plus haut niveau avec le promoteur. Donc, je ne peux pas vous en dire plus dans la mesure où il n'y a pas au moment où nous parlons encore de solution qui s'esquisse, mais sachez que l'on est saisi du dossier depuis le week-end dernier, et que l'on y consacre beaucoup de temps et beaucoup d'énergie.

Monsieur POUTOU.

**M. POUTOU**

Je ne comprends pas pourquoi vous ne pouvez pas en dire plus.

**M. Le MAIRE**

C'est confidentiel.

**M. POUTOU**

Je ne suis pas sûr que ce soit confidentiel. Le truc qui est bizarre quand même c'est qu'il y a eu destruction d'un bâtiment alors qu'a priori, il n'y avait pas autorisation à le détruire. C'est ce que nous, on comprend. En tout cas, on nous a donné les papiers parce que c'était au Tribunal. Il y a une de l'audience le 19 juin, on est aujourd'hui le 6. Donc, il ne pouvait pas détruire avant 19 juin. Il se trouve que le promoteur s'est démerdé à le détruire avant. Cela pose quand même le problème de quel type d'intervention de la part des pouvoirs publics quand il y a une action illégale à ce point-là et quand on voit l'impunité comme cela des promoteurs. Je pense que les gens de Darwin ont alerté des élus, ils sont allés voir Thomas CAZENAVE pour la même raison, je suppose. Nous, en tout cas, on nous a posé un problème en disant : mais, voilà, comment les promoteurs peuvent agir comme cela de cette manière-là ? On peut penser quand même que le Maire de Bordeaux ou la Métropole peuvent avoir un positionnement assez clair de dénonciation et peut-être d'aider à ce que les choses soient réparées.

**M. Le MAIRE**

Vous m'autoriserez à attendre le dénouement pour communiquer. Je vous le redis. Je considère qu'aujourd'hui, c'est prématuré. Je ne voudrais surtout pas, et vous non plus, qu'une précipitation puisse se permettre de compromettre une solution. Je pense que là-dessus on est d'accord. Vous conviendrez que nous communiquerons le moment venu.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets au vote cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Madame la secrétaire.





## **CONVENTION 2023 - Subvention de fonctionnement Entre la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) Nouvelle-Aquitaine et la Ville de Bordeaux**

Entre les soussignés

**La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS) Nouvelle-Aquitaine**, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est situé 90 rue Malbec 33800 Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur Stéphane MONTUZET  
**ci-après désignée « CRESS »**

**Et**

**La Ville de Bordeaux**, dont le siège social est situé Place Pey Berland 33000 Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° \_\_\_\_\_ du Conseil municipal du \_\_\_\_\_  
**ci-après désigné « la Ville de Bordeaux »**

**IL A ETE EXPOSE :**

### **CONSIDERANT**

La CRESS Nouvelle-Aquitaine, tête de réseau de l'économie sociale et solidaire, s'engage à favoriser la démocratie et la solidarité dans l'économie.  
Que ses missions générales sont définies à l'article 6 de la loi Hamon du 31 juillet 2014, et consistent à :

- Représenter les intérêts des acteurs de l'ESS auprès des pouvoirs publics ;
- Soutenir la création, le développement et le maintien des entreprises de l'ESS,
- Encourager la formation des dirigeants et des salariés de l'ESS,
- Analyser et mettre à disposition les données économiques et sociales relatives à l'ESS.

Que pour 2023, la CRESS a décliné son plan d'actions en 4 axes :

1. Appuyer, accompagner, engager les politiques publiques en faveur de l'ESS,
2. Soutenir et accompagner le développement des acteurs et des territoires,
3. Faire connaître et reconnaître l'ESS auprès de toutes et tous,
4. Représenter au national et à l'international, faire monter en compétence sur l'ESS.

## **ARTICLE 1 OBJET ET TEMPORALITE DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Bordeaux attribue une subvention à l'organisme bénéficiaire pour l'année 2023.

L'organisme bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule le programme d'actions décrit à l'annexe 1.

Dans ce cadre, la Ville de Bordeaux contribue financièrement à ce projet et n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

## **ARTICLE 2 CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA SUBVENTION**

La Ville de Bordeaux s'engage à octroyer à l'organisme bénéficiaire une subvention plafonnée à 15 000 €, équivalent à 1,6% du montant total estimé des dépenses éligibles (d'un montant de 929 000 euros), conformément au budget prévisionnel figurant en annexe 2.

Cette subvention est non révisable à la hausse.

Dans l'hypothèse où la subvention accordée est inférieure à la subvention demandée par l'organisme, il appartient à ce dernier de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles seront inférieures au montant des dépenses éligibles retenu, le montant définitif de la subvention sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

$$\text{Subvention définitive} = \frac{\text{Dépenses réelles} \times \text{Subvention attribuée}}{\text{Montant des dépenses éligibles}}$$

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que l'organisme bénéficiaire devra transmettre à la Ville de Bordeaux selon les modalités fixées à l'article 5.

## **ARTICLE 3 CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION**

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

## **ARTICLE 4 MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

La Ville de Bordeaux procédera au versement de la subvention selon les modalités suivantes :

- 80% du montant de la subvention, soit la somme de 12 000 €, après signature de la présente convention ;
- le solde de 20%, soit la somme de 3 000 € après les vérifications réalisées par la Ville de Bordeaux conformément à l'article 5, somme qui peut être revue à la baisse en vertu des conditions définies à l'article 2.

La subvention sera créditée au compte de l'organisme bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

## **ARTICLE 5 JUSTIFICATIFS**

Pour pouvoir prétendre au versement du solde de la subvention, l'organisme bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la réalisation de l'action et au plus tard le 31 août 2024, dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- un compte rendu financier, signé par le Président ou toute personne habilitée, et conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations  
Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif (notamment le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé) et qualitatif du programme d'actions comprenant a minima les éléments mentionnés à l'Annexe 3.
- le rapport général et le rapport spécial sur les conventions règlementées du commissaire aux comptes accompagnés des comptes annuels signés et paraphés par le commissaire aux comptes (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels) prévus par l'article L.612-4 du code de commerce.
- le rapport d'activité ou rapport de gestion.

A défaut de communication des documents susmentionnés, auprès de la Ville de Bordeaux dans les délais impartis, l'organisme est réputé renoncer au versement du solde de la subvention.

## **ARTICLE 6 AUTRES ENGAGEMENTS**

- L'organisme bénéficiaire communique sans délai à la Ville de Bordeaux la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.
- L'organisme bénéficiaire fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
- En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'organisme bénéficiaire, pour une raison quelconque, celui-ci doit en informer la Ville de Bordeaux sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Respect des règles de la concurrence : l'organisme bénéficiaire pourra être soumis aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celui-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou « d'entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire.

## **ARTICLE 7 CONTROLES EXERCES PAR LA VILLE DE BORDEAUX**

L'organisme bénéficiaire s'engage à faciliter le contrôle par la Ville de Bordeaux, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

La Ville de Bordeaux peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée.

Sur simple demande de la Ville de Bordeaux, l'organisme bénéficiaire devra lui communiquer tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utiles.

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, la Ville de Bordeaux pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention.

A cette fin, l'organisme bénéficiaire conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

## **ARTICLE 8 ASSURANCES ET RESPONSABILITES**

L'organisme bénéficiaire exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

L'organisme bénéficiaire s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville de Bordeaux ne puisse être recherchée.

Il devra être en capacité de produire à tout moment à la Ville de Bordeaux les attestations d'assurances correspondantes.

## **ARTICLE 9 COMMUNICATION**

L'organisme bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien apporté par la Ville de Bordeaux (notamment en apposant le logo de la Ville de Bordeaux) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Il s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'il pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Ville de Bordeaux ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Ville de Bordeaux apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

## **ARTICLE 10 SANCTIONS**

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par l'organisme bénéficiaire sans l'accord écrit de la Ville de Bordeaux, cette dernière peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou

suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants. La Ville de Bordeaux en informe l'organisme par écrit.

## **ARTICLE 11 AVENANT**

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

## **ARTICLE 12 CONTENTIEUX**

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable devant un tiers choisi par les deux parties.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal administratif de Bordeaux.

## **ARTICLE 13 ELECTION DE DOMICILE**

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

### **Pour la Ville de Bordeaux :**

Hôtel de Ville  
Place Pey Berland  
33000 Bordeaux

### **Pour l'organisme bénéficiaire :**

Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Nouvelle-Aquitaine  
90 rue Malbec  
33000 Bordeaux

## **ARTICLE 14 PIECES ANNEXES**

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- Annexe 1 : Programme d'actions 2023
- Annexe 2 : Budget prévisionnel 2023

**Fait à Bordeaux, le**

**, en 3 exemplaires**

Le Président de la Chambre  
Bordeaux

Pour le Maire de

Régionale de l'ESS Nouvelle Aquitaine

Adjoint au maire en charge de  
l'urbanisme résilient, du  
service public de l'habitat et  
de l'économie sociale et  
solidaire

**M. Stéphane MONTUZET**

**M. Stéphane PFEIFFER**

## **Annexe 1**

### **Programme d'actions 2023**

#### Axe 1 : Appuyer, accompagner, engager les politiques publiques en faveur de l'ESS / actions opérationnelles

- Construire des outils de plaidoyer à destination des acteur-trices de l'ESS au regard des enjeux à venir en 2023,
- Poursuivre la structuration des clubs "collectivités & ESS" en partenariat avec le RTES et la Chaire TerrESS de SciencesPo Bordeaux,
- Construction d'un parcours « Collectivités » au sein du Forum National de l'ESS en 2023
- Formation et sensibilisation des élu-es & technicien.ne.s à toutes les échelles territoriales : régionale ; départementale ; locale,
- Poursuivre l'accompagnement des collectivités territoriales dans le développement de l'ESS au sein de leur territoire, à travers la réalisation de diagnostics territoriaux ESS, le déploiement de feuilles de route ESS territoriales, l'animation des collectifs ESS territoriaux,
- Consolider des partenariats durables avec des partenaires institutionnels (Banque des territoires, ADEME, services de l'Etat, RTES, etc.),
- Créer et consolider des partenariats avec le monde universitaire et de la Recherche (Chaire TerrESS, Laboratoire Commun DESTINS, etc.),
- Créer une plateforme de financement participatif à l'échelle de la Ville sur le principe et s'appuyant sur la plate-forme de financement participatif, j'adopte un projet.

#### Axe 2 : Soutenir et accompagner le développement des acteurs et des territoires

- Structuration de l'offre d'accueil, d'information et d'orientation des entreprises et porteurs de projet des CRESS (projet DELTA) :
  - o Poursuivre l'accompagnement des entreprises sur Bordeaux Métropole à travers le dispositif PsCHiT?
  - o Contribuer à l'essaimage de ce dispositif sur d'autres territoires.
  - o Organisation des RICLESS sur Bordeaux (rencontres d'affaires ESS),
  - o Participer au comité de pilotage des incubateurs sur l'ensemble des territoires, et Animation d'un espace d'échanges inter-incubateurs
  - o Poursuivre le travail de coopération avec la CRESS Bretagne dans le cadre de l'appel à projets « concevoir, expérimenter et diffuser des outils et démarches d'évaluation d'impact social »
- Soutenir et accompagner les dynamiques territoriales :
  - o Intégrer les enjeux de transition écologiques et énergétiques dans l'ensemble des actions territoriales (diagnostics, feuilles de route, SLESS etc)
  - o Mobilisation d'acteurs autour de feuille de route commune
  - o Mise en œuvre de l'AAP "Entreprendre au cœur des Territoires" de la BPI, autour du déploiement d'actions ouvertes aux TPE et structures de l'ESS
- Développer les collaborations et coopérations économiques régionales :
  - o Animer les GT liés à la relance et dédiés au développement des filières économiques (Alimentation, Tourisme, ...)
    - § Relayer et participer à l'expérimentation autour du Tourisme en lien avec TourismeLab,
    - § Poursuivre la mobilisation d'une animation régionale sur une filière spécifique (Alimentation durable, réemploi des

matériaux du BTP, numérique et autres..) avec constitution d'un Comité de et d'une feuille de route

- § Animer le groupe de travail dédié aux outils financiers
- o Construire et déployer la stratégie Achats socialement et écologiquement responsables (ASER) au niveau régional :
  - § Consolider l'offre de services ESS & ASER sur des territoires pilotes (Bordeaux Métropole, Ville de Bordeaux, département de la Gironde, Grand Poitiers, Région Nouvelle-Aquitaine),
- o Consolider et capitaliser les démarches inter consulaires en cours
- o Développer les collaborations et coopérations économiques infra-territoriales :
  - § Organisation d'ESSPRESSO,
  - § Développer l'axe ESS au sein des conventions de revitalisation,
  - § Développement des Achats Socialement et écologiquement responsables.

### Axe 3 : Faire connaître et reconnaître l'ESS auprès de toutes et tous

- Être le centre de ressources ESS régional de référence
  - o Assurer la veille, le suivi et la diffusion des dispositifs à destination des structures de l'ESS,
  - o Diffuser les publications de l'Observatoire régional de l'ESS,
  - o Développer la fonction "Recherche et prospective"
  - o Renforcement de la stratégie de la fonction observatoire (développement des partenariats dont cellule d'intelligence économique de Bordeaux Métropole, amélioration de l'offre),
  - o Contribuer aux travaux nationaux sur la cartographie des acteurs ESS de l'économie circulaire (cartographie),
  - o Essaimer la formule de guide de redirection écologique et construire un dispositif d'accompagnement des entreprises sur la thématique,
- Sensibilisation et éducation à l'ESS :
  - o Structurer nos actions de sensibilisation et d'éducation au-delà du public Jeunes,
  - o Développer des actions de sensibilisation ESS auprès du jeune public,
- Communication et valorisation des acteurs :
  - o Mettre en œuvre notre plan de communication,
  - o Déployer les fiches d'identités territoriales ESS intitulées ESS'entielles,
  - o Relayer, illustrer les actions portées par les adhérent.es et les collectivités partenaires,
  - o Participer et contribuer aux évènements organisés par les adhérents, valoriser par des outils de communication adaptés (web, réseaux sociaux),
  - o Organiser ou participer à des actions évènementielles (Mois de l'ESS, Forum Inventer Demain, Printemps des dirigeantes et dirigeants de l'ESS).

### Axe 4 : Représentation, montée en compétences et vie interne/actions opérationnelles

- Animation de la gouvernance et mobilisation des administrateur.trice.s,
- Structurer et outiller la CRESS Nouvelle Aquitaine,
- Représentation (Internationale avec le GSEF, le CESER, ESS France, etc.).





**Annexe 2**  
**Budget prévisionnel 2023**

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Achats</b>	15 760	<b>Vente de prestations</b>	15 000
<b>Services extérieurs</b>	132 740	<b>Subventions</b>	791 000
<b>Autres services extérieurs</b>	116 500		
<b>Impôts et taxes</b>	34 000	<i>dont Etat (droit commun)</i>	150 000
<b>Charges de personnel</b>	621 000	<i>Fonds européens</i>	60 000
<b>Autres charges de gestion courante</b>	3 000		
<b>Dotations aux amortissements</b>	6 000	<i>Conseil régional Nouvelle-Aquitaine</i>	310 000
		<i>Départements</i>	48 000
		<i>Bordeaux métropole</i>	50 000
		<i>Ville de Bordeaux</i>	15 000
		<i>Autres communes et EPCI</i>	104 000
		<i>Banque des territoires</i>	10 000
		<i>Organismes semi-publics)</i>	44 000
		<b>Autres produits de gestion courante</b>	
		Cotisations des adhérents	90 000
		CESER	18 000
		<b>Transfert de charges</b>	15 000
<b>TOTAL (en €)</b>	<b>929 000</b>	<b>TOTAL (en €)</b>	<b>929 000</b>

**D-2023/137**

**Dispositif de financement participatif pour les projets ESS de Bordeaux. Partenariat avec l'association ADEFIP. Convention. Décision. Autorisation**

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

**Contexte**

Projet collectif, animé par l'esprit de coopération, ADEFIP est une association engagée sur l'émergence de nouveaux modèles et nouvelles entreprises compatibles avec les enjeux sociaux et environnementaux actuels. Née en Nouvelle-Aquitaine en 2014 avec le soutien de la Région (<https://jadopteunprojet.com>), ses actions s'étendent aujourd'hui dans d'autres régions de France. La plateforme de financement participatif J'adopte un projet accompagne les entrepreneur.es du territoire à lever des fonds auprès des citoyens.

Pour renforcer l'engagement des citoyens à contribuer financièrement au développement et/ou renforcement de nouveaux projets sur son territoire mais également pour inciter les collectivités à soutenir aux côtés des citoyens ces initiatives, ADEFIP souhaite renforcer son outil en proposant un dispositif d'abondement.

En partenariat avec la CRESS Nouvelle-Aquitaine, la Ville de Bordeaux souhaite faire évoluer l'Appel à Manifestation d'Intérêts à destination des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de l'économie circulaire.

Par la mise en place d'un dispositif d'abondement, la Ville de Bordeaux souhaite soutenir les structures de l'ESS et de l'économie circulaire qui souhaitent mobiliser des citoyens dans leurs financements. Il s'agit d'accompagner les initiatives et projets ESS qui sont issus des quartiers de Bordeaux, avec un effort complémentaire pour les projets ESS issus des quartiers prioritaires situés sur la commune.

**Présentation du dispositif**

Les partenaires techniques de ce dispositif d'abondement à l'échelle municipale sont la CRESS Nouvelle Aquitaine, pour son rôle de mise en réseau des nouveaux dispositifs à destination des acteurs ESS, et l'association ADEFIP, qui met à contribution pour ce dispositif spécifique à la Ville de Bordeaux sa plateforme de financement participatif J'adopteunprojet.com.

La cible privilégiée de ce dispositif d'abondement est : toute structure de l'ESS (de par ses statuts reconnus par la Loi du 31 juillet 2014) étant en capacité de mobiliser une communauté, agissant sur l'ensemble de la commune de Bordeaux ou à l'échelle d'un quartier de Bordeaux.

Le support financier proposé est un don avec contrepartie avec abondement de la Ville de Bordeaux pour les campagnes abouties, sur le principe 1€ citoyen/ 1€ de la ville (dans un maximum de 5 000€ par projet ESS).

L'intervention de la Ville de Bordeaux se base sur une enveloppe globale de 80 000 €, visant à accompagner 10 à 16 projets sur une enveloppe moyenne de 5 000€, sous forme de vagues d'abondement au cours de l'année.

L'objectif est de couvrir un besoin d'investissement de 10 000 euros dont : 5 000 € de dons citoyens, et 5 000 € de don de la Ville de Bordeaux : soit 10 000 € de dons non remboursables pour la structure de l'ESS et le soutien d'un de ses projets.

Les critères de réussite d'une campagne sont les suivants : il s'agit du principe de « tout ou rien », selon lequel il faut atteindre 100% de l'objectif fixé par la campagne.

Dans le cas où une campagne n'a pas atteint son objectif et que le projet retient l'attention du jury, les membres du Comité de pilotage du dispositif se réservent le droit d'apporter de la flexibilité et d'accorder une aide au projet.

Mais globalement si la structure n'atteint pas ce montant dans le temps imparti ou est en

dessous de de l'objectif, elle ne réussit pas sa campagne de financement participatif. Par conséquent, les dons seront remboursés aux contributeurs et les fonds de la Ville de Bordeaux ne seront pas débloqués.

La durée d'une campagne de financement participatif est de 35 jours, via la plateforme [J'adopteunprojet.com](http://J'adopteunprojet.com), consultable librement par les citoyens.

Au préalable, pour les projets ESS retenus lors d'un appel à projet annuel sur ce dispositif, les porteurs des projets sélectionnés par un jury, composé de la Ville de Bordeaux, de la CRESS Nouvelle Aquitaine et de l'association ADEFIP, seront formés par l'association ADEFIP à la mobilisation citoyenne et à la valorisation d'une campagne de financement participatif. Une fois cette formation acquise, les projets pourront être référencés pendant 35 jours chacun sur la plateforme [J'adopteunprojet.com](http://J'adopteunprojet.com) afin de pouvoir remplir leur objectif de financement, et débloquer en complément les fonds de la Ville de Bordeaux pour les campagnes abouties.

### Process pour les porteurs de projet ESS

- 1) Le porteur de projet manifeste son intérêt en répondant à l'appel à projet du dispositif (qu'il trouvera sur le site de J'adopte un projet, par le biais d'une prescription, par le biais des communications faites par les différentes parties prenantes au dispositif, par le biais des réunions d'informations collectives ou autre ...)

Il remplit alors un Dossier de candidature.

- 2) J'adopte un projet se charge de compiler l'ensemble des candidatures et de les diffuser aux membres du jury de sélection.
- 3) Le jury de sélection se réunit.
- 4) Si le projet est sélectionné, il participera aux formations organisées par les équipes de J'adopte un projet et sera accompagné tout au long du dispositif.
- 5) La campagne est enfin mise en ligne.
- 6) Si la campagne du projet aboutit à 100% ou plus, la Ville de Bordeaux abondera à même montant que l'objectif prévu sur le projet (5 000 € en moyenne). Si la campagne du projet se situe en dessous de l'objectif, le jury décidera au cas par cas si le projet obtient un financement de la Ville de Bordeaux. Dans les autres cas, si la campagne n'atteint pas l'objectif, aucun montant ne sera levé auprès des citoyens, et la Ville de Bordeaux ne débloquera pas de fonds sur le projet.

### Calendrier d'intervention du dispositif en 2023

2023	Appel à projets	Jury de sélection	Formation des porteurs de projets (2,5 jours présentiels + 3 semaines accompagnement individuel)	Campagnes de financement participatif	Délibération de financement des lauréats pour les campagnes abouties
1ère campagne	Juin 2023	Juin 2023	Juillet 2023	Septembre 2023	Octobre 2023
(2ème campagne en option)					

### Financement du dispositif de financement participatif

Pour la mise en œuvre de ce dispositif de financement des projets ESS via les citoyens et la Ville de Bordeaux sous forme d'abondement, l'association ADEFIP propose à la Ville de Bordeaux le portage de l'animation du dispositif et la communication sur les projets ESS via sa plateforme.

Ce dispositif repose sur le budget suivant :

CHARGES (en €)		PRODUITS (en €)	
Achats	550	Vente de prestation	4 200
Services extérieurs	4 650	Commission de 5% sur les collectes	
Autres services extérieurs	11 250		

<b>Charges de personnel</b>		<b>Subventions d'exploitation</b>	
Rémunérations (0.25 ETP)	4 400	Ville de Bordeaux	20 000
Charges sociales (0.25 ETP)	3 150	<b>Autres produits de gestion courante</b>	
Autres charges de personnel	1 000	Participation adhérents	800
<b>TOTAL</b>	<b>25 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>25 000</b>
	€		€

À la suite de cette subvention à l'association ADEFIP pour l'animation et la communication sur le dispositif d'abondement, la Ville de Bordeaux sera amenée à redélibérer en fin d'année 2023 pour affecter une enveloppe de 80 000 € vers les projets qui auront finalisé leur campagne de financement participatif via l'outil proposé.

La convention opérationnelle est annexée à la présente délibération.

Considérant que l'association ADEFIP contribue, par ses missions, au développement de l'économie sociale et solidaire en cohérence avec la feuille de route de la ville de Bordeaux,

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Décider le versement de la somme de 20 000 € à l'association ADEFIP, prévue au budget primitif 2023 et dans les conditions précisées dans la convention.
- Signer la convention ci-annexée avec l'association ADEFIP. Cette dépense sera imputée sur la fonction 6 – sous fonction 61 – nature 65748.

### **ADOpte A LA MAJORITE**

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES  
VOTE CONTRE DE Madame Myriam ECKERT

### **Mme GARCIA**

Délibération 137 : Dispositif de financement participatif pour les projets ESS de Bordeaux – Partenariat avec l’association ADEFIP (Action pour le Développement Economique par la Finance Participative).

### **M. Le MAIRE**

Stéphane PFEIFFER a la parole.

### **M. PFEIFFER**

Merci. C’est une délibération un peu nouvelle puisque l’on vous propose ici d’expérimenter un nouveau dispositif de financement des acteurs de l’économie sociale et solidaire. Déjà, pourquoi les financer ? En réalité, comme beaucoup d’entreprises à la création, au développement en particulier, il y a des besoins spécifiques, et selon les secteurs d’activité, selon la rentabilité et la lucrativité de l’entreprise, il est plus ou moins difficile de trouver des fonds pour initier ou développer un projet. Donc, c’est dans cette logique-là que la Ville a créé dès 2020 un dispositif de subvention à la création de soutien au développement et de soutien à la coopération entre acteurs de l’économie sociale et solidaire pour répondre un peu à ce que disait Monsieur POUTOU tout à l’heure. On faisait cela sous la forme d’un AMI.

Ce que l’on propose cette année, c’est de le faire évoluer parce que l’on a été sollicité justement par la Chambre régionale de l’ESS dans le cadre du partenariat que l’on a avec eux, qu’ils ont fait la proposition de travailler avec une association qui s’appelle ADEFIP qui est plus connue sous le nom de la plateforme « J’adopte un projet ». La proposition qui nous a été faite était de dire : J’adopte un projet, c’est une plateforme de financement participatif. Donc, ils nous ont dit : « nous, on a des projets ESS sur la Ville de Bordeaux qui sollicitent du financement participatif. Peut-être qu’il pourrait être pertinent de croiser cela avec les dispositifs de la Ville notamment pour simplifier la vie des acteurs ». Nous avons travaillé ce sujet avec eux. Cette année, l’expérimentation, en un, c’est de dire quand un projet est bénéficié, il y aura un comité de sélection avec la Ville, la Chambre régionale, l’ESS, J’adopte, un certain nombre d’acteurs de l’ESS pour choisir sur un certain nombre de dossiers des acteurs qui seront ensuite mis sur la plateforme de financement participatif. Ensuite, la Ville abondera. Pour un euro de financement participatif, il y aura un euro de la Ville dans la limite des 80 000 euros qui sont précisés dans cette délibération. Cela, c’est pour l’année 1. Pour l’année 2, ce serait une montée en puissance de dispositifs où l’objectif c’est de faire un euro citoyen, un euro public, un euro privé. Ce sont des expérimentations que « J’adopte un projet » a déjà fait, je crois, à Saintes et dans l’Est de la France et qui ont bien fonctionné. Donc, on va essayer d’expérimenter cela sur 2 ans. Ce qui nous a plu dans cette idée, c’est qu’avec un budget similaire pour la Ville, on est en capacité à la fin d’avoir davantage de financement pour les acteurs de l’ESS. On n’est pas sur des très gros montants, mais on est sur des montants qui permettent de faire un effet levier avec d’autres collectivités, avec des partenaires bancaires et des partenaires privés. Donc, c’est plutôt une aide utile.

Par l’outil du financement participatif, on vient mobiliser une communauté d’habitants autour du projet. On est aussi conscient des limites du financement participatif. Tout le monde n’a pas la capacité financière de, et c’est pour cela que l’on a prévu également un bonus, notamment pour les projets issus des quartiers politique de la ville pour donner un coup de pouce supplémentaire. C’est un bonus, je crois, de 2 000 euros.

L’avantage du dispositif c’est qu’au-delà de l’intervention Ville et du partenariat avec la Caisse et J’adopte, c’est que l’on est aussi allé chercher le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine pour travailler aussi à cette expérimentation et le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine pourra abonder aussi auprès des projets retenus avec ses propres dispositifs. C’est un dispositif aussi partenarial entre collectivités. Donc, on pense qu’il est aussi assez exemplaire. On va tester cela sur deux ans, et puis on fera le bilan au bout des deux années pour voir si on doit le reproduire ou non.

Je vous remercie.

### **M. Le MAIRE**

Merci Stéphane. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Oui, Monsieur POUTOU.

### **M. POUTOU**

Juste un petit mot. Je comprends votre prudence par rapport à ce que l'on discutait précédemment, mais à ce moment-là, pourquoi en ce qui concerne le match des Girondins, vous êtes moins prudent ? Vous intervenez avant une décision de la commission de discipline. On pourrait dire qu'il y a parfois des prudences que l'on peut comprendre. Ce n'est pas cohérent. Il y a des attitudes qui mériteraient peut-être parfois d'être moins prudentes et beaucoup plus volontaristes, en tout cas, en ce qui concerne Darwin et la destruction du bâtiment, cela me semblerait logique aussi qu'il y ait de la part du public une intervention rapide. Pour moi, évidemment, j'étais inscrit sur autre chose.

Sur cette délibération, on va s'abstenir, mais on s'est abstenu aussi sur la précédente. En fait, je vais un peu me répéter, mais vous vous répétez aussi avec les délibérations. Nous sommes très sceptiques évidemment à l'égard de l'économie sociale et solidaire. On sait que vous investissez beaucoup là-dedans. Nous sommes aussi sceptiques par rapport aux appels à projets, et nous sommes aussi sceptiques à la forme que prend le budget participatif. Donc, ces trois raisons-là font que l'on s'abstient.

D'ailleurs, on le verra plus loin aussi sur l'ESS avec les 50 000 euros pour le Forum mondial, c'est une grande somme d'argent public qui va vers l'ESS. Nous ne disons pas que l'ESS, c'est mauvais ou que c'est tout le temps mauvais, mais on sait qu'il y a beaucoup de choses très différentes là-dedans qu'il y a ce que l'on pourrait considérer comme tout un secteur associatif, mais il y a aussi tout un secteur entrepreneurial qui n'a pas forcément les mêmes intentions et les mêmes préoccupations que tout le monde. On tient à souligner cela, encore une fois. J'essaie de retomber sur ma note parce que je parle en même temps. Nous disons que les collectivités ne peuvent pas transférer les délégations de service à l'ESS sous prétexte que l'économie serait sociale ou solidaire parce que ce n'est pas si clair que cela. Ce n'est pas toujours ou social ou solidaire. Il n'y a pas les garanties. On ne voit pas les garanties que l'ESS respecterait suffisamment les exigences sociales et environnementales qui seraient écrites. Donc, on a ce problème-là.

De plus, sur cette délibération particulièrement, nous voyons un glissement ou un dévoiement ou quelque chose qui est problématique à notre avis sur ce que l'on appelle le budget participatif. Le budget participatif, vous le savez peut-être, sûrement d'ailleurs, cela a une histoire. Cela a une origine. Nous, c'est ce que l'on a compris. L'origine, c'est Porto Alegre, une grande ville brésilienne. C'est dans les années 80, 1988. C'est vrai que le budget participatif tel qu'il a été mis en pratique à Porto Alegre à la fin des années 80 n'a pas grand-chose à voir avec la façon dont vous, vous le mettez en pratique ou même globalement dans la façon cela se met en pratique dans plusieurs villes françaises.

Là, je voulais lire pour finir un extrait d'un article du *Monde diplomatique* qui rappelle ce qu'était Porto Alegre. C'est à titre d'information, peut-être à titre de réflexion. Ce n'est pas long du tout. C'est juste un extrait de cet article du *Monde diplomatique* qui date d'il y a quelques années. Il doit avoir une dizaine d'années cet article-là.

### **M. Le MAIRE**

Cela vieillit.

### **M. POUTOU**

Pour nous, cela reste quand même intéressant de rappeler un peu comment cela se passait et surtout que l'on pourrait discuter peut-être de cela pourrait se passer aussi un peu de cette manière-là dans des villes comme Bordeaux. Je cite l'extrait de l'article du *Monde diplomatique*.



*« Dans le contexte de la démocratisation du Brésil, à la fin des années 80, après des décennies de dictature, les associations de quartiers s'organisent sous l'égide de l'Union des associations de résidents de Porto Alegre. (Cela s'appelait l'UAMPA). De concert avec le parti des travailleurs qui remporte l'élection municipale en 1988, elles conçoivent un dispositif de contrôle populaire du budget municipal. Depuis, chaque année, les citoyens des 17 régions de Porto Alegre, une population au total d'environ un million d'habitants quand même, participent aux assemblées plénières régionales et thématiques au cours desquelles ils contribuent à déterminer les grandes priorités d'investissement qui les concernent. Ils élisent des représentants sur la base d'un délégué pour 10 citoyens pour une période de un an. Les mandataires déterminent les besoins précis des quartiers et élaborent les projets à mettre en œuvre. En outre, sont élus quatre conseillers par région et par forums thématiques. Ils siègent au Conseil de budget participatif qui s'appelait le COP. In fine, la démocratie représentative classique parachève le processus. Une somme de représentants de Porto Alegre valide le budget participatif ».*

Je finis rapidement.

*« Au début, la participation des habitants était faible (C'est parce que ce n'est pas non plus idyllique. C'est compliqué à construire) mais dotée de réels pouvoirs notamment pour la redistribution des richesses, le budget participatif a suscité un intérêt croissant. Le nombre de participants est passé de 976 en 1990 à 18 583 en 2001 avant de retomber un peu plus bas, autour de 15 000 en 2011. Cet enthousiasme s'explique par les résultats tangibles. Un exemple d'illustration, en 1989, 70 % des habitants vivaient dans des quartiers reliés au réseau d'égout. En 2004, la proportion atteignait 84 %. De 1989 à 2004, environ 53 000 familles ont bénéficié de la régularisation de titres de propriété foncière et de la construction de nouvelles habitations. »*

C'est un rappel parce que cela permet peut-être d'avoir une réflexion sur ce que pourrait être un budget participatif. Cela rejoint les discussions qui ont eu lieu un petit peu avant sur une question de démocratie directe ou comment la population peut prendre en main un peu plus directement sa propre vie et avoir la possibilité de décider de budgets municipaux donc cela nous semble important au moins de mettre cela à la discussion.

### **M. Le MAIRE**

Merci. Stéphane PFEIFFER pour conclure.

Stéphane.

### **M. PFEIFFER**

Je ne vais pas forcément répondre à vos questions parce que vous avez évoqué trop de sujets dans cette intervention et qui n'étaient pas forcément en lien avec la délibération. Parce que l'on n'évoque pas ici... il n'est pas question du budget participatif.

Ceci dit, vous avez évoqué le GSEF (Global social economy forum) et vous parlez de Porto Alegre. En fait, le Maire et moi, nous n'aurons pas la possibilité de nous exprimer sur la délibération GSEF qui intervient après parce que nous sommes respectivement Président et trésorier, mais juste pour vous dire qu'a eu lieu aux premières semaines de mai à Dakar le Forum mondial de l'économie sociale et solidaire qui est organisé par le Forum mondial de l'ESS que l'on préside et qui était ici à l'initiative de la Ville de Dakar. Juste pour vous dire que la Ville de Bordeaux et nos trois collectivités partenaires, Métropole, Département et Région étaient très présents, très bien représentés et très actifs sur ce Forum puisque nous avons, je pense à nous quatre, fait plus d'une quinzaine d'interventions, tables rondes, plénières, etc. Nous avons eu l'opportunité de représenter la Ville dans des instances de type ambassades, mais aussi dans les instances internationales en rencontrant des Ministres du Sénégal, des Ministres de Côte-d'Ivoire, des Ministres d'autres pays africains. Nous avons pu nouer des liens avec des villes africaines que nous ne connaissions pas forcément. Je pense à l'Ouganda. Donc, c'était plutôt une démonstration intéressante pour la Ville de Bordeaux et pour faire connaître aussi un peu, certes, nos politiques publiques ESS, mais plus largement et aussi pour parler un petit peu de la Ville.

Je m'autorise une incise pour avoir une pensée pour les personnes que nous avons rencontrées à Dakar pendant notre séjour. Vous avez peut-être vu que ces dernières semaines il y a eu quelques tensions locales avec une quinzaine de morts. Donc, pensée aussi à tous les habitants de Dakar en particulier.

Rappeler aussi qu'avant ce Forum, courant avril, Monsieur le Maire aurait dû aller, mais nous ne l'avons pas fait notamment pour des questions de bilan carbone, à l'ONU (Organisation des Nations Unies) puisqu'a été adopté à l'ONU une résolution de soutien à l'économie sociale et solidaire. C'est la première fois que l'ONU se positionne sur ces sujets-là. Le Maire y est allé l'été dernier. Il avait pu prendre la parole dans l'enceinte des Nations-Unies. C'est une résolution importante puisqu'elle fixe un cadre pour l'ensemble des États dans le Monde, et autant, nous, nous pouvons avoir tendance à sentir un peu moins concernés par certaines résolutions de l'ONU, autant pour beaucoup d'acteurs de la société civile, pour beaucoup de collectivités locales et pour beaucoup de gouvernements nationaux dans le Monde entier, ce sont des vrais outils, des vrais appuis pour ensuite mettre des politiques publiques en place. Dans ce cadre-là, le GSEF est en train de développer une offre d'accompagnement des gouvernements nationaux et des gouvernements locaux pour développer des politiques publiques de soutien à l'ESS, et je pense que nous pouvons peut-être être assez fiers de voir que la Ville de Bordeaux est très représentée, et que l'on demeure une ville ouverte et présente à l'internationale.

Je terminerai juste en disant que le Forum mondial de l'ESS se tient tous les 2 ans. Là, c'est donc Dakar. On avait entre 4 et 5 000 personnes. C'est la plus grosse édition du Forum et la Ville de Bordeaux avait candidaté avec la Métropole, le Département, la Région et la Chambre régionale de l'ESS Nouvelle-Aquitaine pour l'accueil du prochain Forum qui aura lieu à Bordeaux en 2025, et on espère encore une fois avoir entre 4 et 5 000 personnes pour ce qui sera un très bel événement pour la Ville.

Je vous remercie.

#### **M. Le MAIRE**

Merci Stéphane. Rien à ajouter, si ce n'est que Stéphane a tout dit. Nous pouvons être fiers que la Ville de Bordeaux soit très représentée dans ce type d'économie qui est actuellement très émergent. Il y a eu l'OIT (Organisation internationale du travail). Il y a eu l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), l'Union africaine et l'Union européenne qui se sont actuellement beaucoup mobilisées pour l'économie sociale solidaire.

J'ajoute par rapport à ce qu'a dit Stéphane, le Congrès de Dakar, le Forum de Dakar, c'était 5 000 participants. Plus de 75 pays qui étaient représentés, 10 plénières, 90 ateliers. C'est actuellement un sujet qui est en train de bouger. C'est bien que la Ville de Bordeaux se soit aussi clairement positionnée. Nous aurons l'occasion de vérifier tout cela dans deux ans lors du prochain Forum qui aura lieu ici à Bordeaux. Merci.

Je mets au vote cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? La délibération est adoptée. Je vous remercie.

Madame la secrétaire.



**VILLE DE BORDEAUX  
DISPOSITIF D'ABONDEMENT PARTICIPATIF**

**CONVENTION DE PARTENARIAT 2023**

**ENTRE LES SOUSSIGNÉS**

**La Ville de Bordeaux**, représentée par M. Pierre HURMIC Maire de Bordeaux, domiciliée à l'Hotel de Ville de Bordeaux Place Pey Berland 33000 Bordeaux , ci-après désigné par le terme « **Ville de Bordeaux** »,

**D'UNE PART,**

**ET**

- **L'association Action pour le Développement Economique par la Finance Participative**, représentée par sa directrice, MME. Justine PELLERAY, domiciliée au 37 rue Carnot - 86000 Poitiers, ci-après désignée par le terme « **ADEFIP** »,

**ET**

- **La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire de Nouvelle-Aquitaine**, représentée par sa directrice, MME. Mélanie THUILLIER, domiciliée au 90 rue Malbec - 33800 Bordeaux, ci-après désignée par le terme « **CRESS NA** »

**D'AUTRE PART,**

**IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIT :**

EXPOSÉ PRÉALABLE

Pour renforcer l'engagement des citoyens à participer et contribuer financièrement au développement et/ou renforcement de nouveaux projets sur son territoire, la Ville de Bordeaux souhaite mettre en place un outil proposant un dispositif d'abondement. Cet outil compléterait l'offre de financement pour les structures de l'Economie Sociale et Solidaire en dons et subventions.

En partenariat avec la CRESS Nouvelle-Aquitaine, la Ville de Bordeaux souhaite faire évoluer l'Appel à Manifestation d'Intérêts à destination des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de l'économie circulaire.

Par la mise en place d'un dispositif d'abondement, la Ville de Bordeaux soutient les structures de l'ESS et de l'économie circulaire qui souhaitent mobiliser des citoyens dans leurs financements.

**Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir le rôle de chaque partenaire dans la mise en œuvre du *dispositif d'abondement participatif*. Ce dispositif permettra aux citoyen.nes de participer en confiance dans l'économie locale, sociale et solidaire en soutenant financièrement des projets sélectionnés par un comité d'experts indépendants, qui en mesurera la viabilité, le sérieux et l'intérêt.



En contrepartie les partenaires s'assignent la réalisation d'actions et objectifs permettant de contrôler et d'évaluer l'impact positif généré par le soutien de la Ville de Bordeaux.

**Article 2 : Engagements des maîtres d'ouvrage**

Un multi-partenariat est nécessaire pour assurer une qualité d'accompagnement global à cette opération innovante : gestion de l'appel à projets, analyse des projets, accompagnement à la levée de fonds par la plateforme, versement des fonds.

Deux partenaires, têtes de réseaux de l'ESS et la finance solidaire, en assureront ainsi le bon déroulement :

- La Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Nouvelle-Aquitaine (CRESS NA) :
  - o participera au sourcing des projets (auprès des partenaires identifiés et sensibilisera les acteurs locaux aux enjeux de l'ESS et la finance solidaire et citoyenne)
  - o animera la démarche (participation aux COPIL, jury de sélection, co-organisation de la fête de la finance participative),
  - o communiquera sur le dispositif,
  - o transmettra un bilan d'activités annuel.
- L'association ADEFIP (Action pour le Développement Economique pour la Finance Participative)
  - o organisera les appels à projets,
  - o préparera et animera les campagnes de financement participatif (accompagnement, animation, reversement des fonds),
  - o communiquera sur le dispositif,
  - o reversera les fonds collectés sous forme de dons
  - o animera la démarche (participation aux COPIL, jury de sélection, co-organisation de la fête de la finance participative),
  - o transmettra un bilan d'activités annuel.

**Article 3 : Engagements de la Ville de Bordeaux**

En tant que pilote du dispositif d'abondement participatif, la Ville de Bordeaux :

- o participera au sourcing des projets,
- o animera la démarche (participation aux COPIL, jury de sélection, co-organisation d'événements de promotion du dispositif),
- o réalisera le traitement administratif des dossiers de subventions relatifs aux projets ESS dont la campagne de financement sera aboutie,
- o fournira les éléments visuels nécessaires pour la bonne mise en valeur des projets sur la plateforme,
- o communiquera sur le dispositif,

La Ville de Bordeaux co-animera l'opération et s'impliquera budgétairement auprès des acteurs de la qui portent la mise en œuvre opérationnelle et des projets sélectionnés :

Structure	Missions	Montant alloué
-----------	----------	----------------



<b>ADEFIP</b>	Création de l'outil numérique. Co-animation du dispositif. Préparation et lancement des campagnes. Actions de communication	20 000 € (à ADEFIP)
<b>Abondement des projets</b>	Selon le principe de 16 projets accompagnés à hauteur de 5 000€ chacun.	80 000 € (aux projets ESS directement)
<b>Total pour l'année 2023</b>		<b>100 000 €</b>

Modalité de versement :

La subvention de 20 000€ est versée à l'ADEFIP qui se chargera de créer et animer une plateforme de financement participatif dédiée à la Ville de Bordeaux, à co-animer le dispositif avec la CRESS Nouvelle Aquitaine notamment auprès des porteurs de projets, à préparer les appels à projets, à préparer et lancer les campagnes de financement participatif sur l'outil numérique, à communiquer sur les lauréats en compagnie de la Ville. Un versement unique de la totalité de la somme s'effectue à la signature de la convention. La Ville pour sa part réalisera les délibérations et conventions nécessaires dans l'année pour utiliser son enveloppe de 80 000€ directement auprès des projets sélectionnés et ayant réussi leurs campagnes de financement participatif.

L'ADEFIP s'engage à :

- o mettre en place un outil de pilotage pour le suivi de la consommation de l'enveloppe ;
- o fournir une fiche de présentation des projets sélectionnés,
- o délivrer pour chaque projet financé, une attestation de versement des fonds rappelant le soutien financier de la Ville de Bordeaux dans la réussite du projet.

**Article 4 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour l'année 2023, correspondant à la période de mise en œuvre de l'aide de la Ville de Bordeaux.

En parallèle de cette convention de partenariat est mis en place un cahier des charges précisant les conditions de mises en place opérationnel du dispositif.

**Article 5 : Entrée en vigueur de la convention**

La présente convention prend effet à compter de sa signature pleine et entière par les parties, en date du

/ /2023.



Fait à Bordeaux, le  
**Pour la Ville de Bordeaux,**  
L'adjoint au Maire,

Stéphane PFEIFFER

Fait à Bordeaux, le  
**Pour la CRESS Nouvelle-Aquitaine**  
La Directrice,

Mélanie THUILLIER

**Pour l'ADEFIP,**  
La Directrice,

Justine PELLERAY

**D-2023/138**  
**Aides pour l'aide exceptionnelle à l'expertise structure -**  
**Subventions de la Ville.**  
**Autorisation.**

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les effondrements et périls imminents dans le centre historique ont amené la Ville et la Métropole à mettre en œuvre un plan d'action de lutte contre l'habitat dégradé. En première intention, la ville de Bordeaux a délibéré lors du Conseil municipal du 14 décembre 2021, l'attribution d'une aide exceptionnelle à la réalisation de diagnostics structures sur les immeubles collectifs du centre historique, d'une durée de 1 an.

Après un an de mise en œuvre, la Ville continue à être sollicitée pour accompagner la réalisation de ces expertises, qui peuvent aussi venir en appui des signalements reçus au titre de la sécurité des immeubles. L'année d'expérimentation n'ayant pas permis de répondre à l'ensemble des demandes, notamment sur le centre historique de Bordeaux, au vu des délais de montage des dossiers et réalisation des prestations, la Ville a délibéré lors du Conseil municipal du 31 janvier 2023 sur la prorogation du dispositif d'une année supplémentaire soit jusqu'au 14 décembre 2023.

Les caractéristiques de l'aide proposée sont les suivantes :

- Montant : 50% du montant TTC, dans un plafond de 1000 € par immeuble ;
- Immeuble d'habitat collectif en mono propriété ou copropriété ;
- Bénéficiaires : propriétaire (personne physique ou personne morale) ou syndicat des copropriétaires.

Ainsi, 10 demandes de subventions, présentées dans le tableau ci-annexé, sont proposées à ce conseil municipal. Elles représentent un coût total de prestations de 20 464 euros et un montant total de subvention de 6 032 euros.

3 demandes sont situées hors périmètre initial prévu dans la délibération, dont 1 sous procédure de mise en sécurité ordinaire. Toutefois, cette dernière laisse la possibilité au conseil municipal d'octroyer l'aide au cas par cas pour des adresses localisées en dehors du périmètre.

Le versement des subventions de la Ville interviendra après réalisation complète du diagnostic et remise d'un rapport, sur présentation des factures détaillées.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir décider de la subvention à octroyer et autoriser le Maire à accorder aux bénéficiaires les subventions indiquées pour la ville de Bordeaux.

Ces subventions seront imputées sur la sous fonction 72, compte 20422 pour la Ville.

**ADOPTE A LA MAJORITE**  
VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

**D-2023/139**

**Coup de pouce- Aides pour l'amélioration du parc privé -  
Subventions de la Ville.**

**Autorisation.**

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Face aux enjeux de requalification du parc de logements privés qui représente plus de 80% des résidences principales à Bordeaux, la Ville et ses partenaires cofinancent des dispositifs incitatifs d'amélioration du parc privé.

L'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur le centre historique ainsi que le Programme d'intérêt général (PIG) sur le reste de la Ville permettent ainsi de couvrir l'ensemble de la commune d'un outil d'accompagnement et de financement des travaux d'amélioration du parc privé.

Au-delà de ces dispositifs relativement contraints en termes de plafonds de ressources et de travaux éligibles, la Ville de Bordeaux a mis en place par délibération du 16 décembre 2013 un régime d'aide plus souple qui permet d'accompagner des propriétaires occupants aux ressources légèrement plus élevées que celles prises en compte par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), mais également des propriétaires bailleurs dont les logements ne nécessitent pas des travaux aussi lourds que ceux imposés par l'Anah, tout en s'engageant à pratiquer des loyers modérés. Ce système d'aide permet également de soutenir la réhabilitation thermique des copropriétés dégradées. Par délibération du 29 septembre 2015, ce régime a également été élargi aux projets d'auto-réhabilitation accompagnée par des organismes agréés et aux projets d'habitat groupé réalisés par des associations au bénéfice de publics spécifiques.

Il permet ainsi d'apporter un système d'aide complet et évolutif à la réhabilitation des logements du parc privé, dans un cadre complémentaire aux dispositifs découlant de l'Anah.

Ainsi, il est proposé d'accorder, au titre du règlement d'intervention en faveur du parc privé, 7 aides de la Ville pour les projets de 5 propriétaires occupants présentés dans le tableau en annexe et qui représentent un montant total de subventions de 14 868 euros.

Le versement des subventions de la Ville interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation des factures détaillées et des photos des travaux réalisés.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- accorder aux bénéficiaires les subventions indiquées pour la Ville de Bordeaux dans le tableau annexé.

Ces subventions seront imputées sur la sous fonction 72, compte 20422 pour la Ville.

**ADOpte A L'UNANIMITE**



**D-2023/140**

**Logements Locatifs Aidés. Opération neuve réalisée par la SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL. Programme de 67 logements rue Lajaunie, îlot C12 à Bordeaux. Demande de subvention. Autorisation.**

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Réadapter la ville au parcours résidentiel des ménages constitue un enjeu de la politique de l'habitat de la commune de Bordeaux.

De la réponse aux besoins liés à la grande précarité, au développement de logements à loyers sociaux jusqu'aux biens en accession à la propriété à prix maîtrisés, la commune prévoit d'encourager toute la gamme des logements abordables.

Le développement du parc de logements locatifs sociaux implique la mobilisation d'obligations d'urbanisme renforcées et des outils fonciers, mais également un accompagnement financier soutenu des opérations afin de faciliter le montage des projets et de garantir des loyers encadrés.

Par ces différents moyens, la Ville de Bordeaux met en œuvre tous les leviers permettant de se conformer à terme à l'objectif légal de 25% de logements conventionnés dans les résidences principales.

Par le biais de son règlement d'intervention en faveur du logement social, la commune de Bordeaux soutient ainsi la création de nouveaux logements locatifs sociaux sur son territoire.

Dans ce cadre, la SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL a sollicité une subvention de la Ville pour la réalisation de 67 logements locatifs sociaux dont 58 financés en PLUS et 9 en PLAI, situés rue Lajaunie, îlot C12 à Bordeaux.

L'offre sera constituée de 2 T1, 21 T2, 25 T3, 14 T4, 5 T5 et le programme comptera 47 places de stationnement pour automobiles.

Bordeaux Métropole a autorisé le financement de cette opération par décision du 22 octobre 2021.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à l'équilibre financier de ce programme selon les modalités du règlement d'intervention en faveur du logement social en vigueur au moment de l'agrément de cette opération. Cette aide constitue une subvention d'équilibre liée aux surcoûts de l'opération, notamment sur la partie foncière.

S'agissant d'une opération de construction neuve hors ZAC, le montant de la subvention par logement est de 5 000 euros.

Montant de la subvention de la Ville :  
67 logements x 5 000 euros = 335 000 euros

Le versement de la subvention pourra être réalisé en 3 fois :

- premier acompte de 50% du montant de la subvention sur présentation par le bénéficiaire : des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de VEFA et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide ;
- deuxième acompte jusqu'à 80% du montant de la subvention sur présentation d'un relevé de dépenses justifiant l'atteinte de 80% de dépenses sur l'assiette subventionnable ;

- solde sur présentation par le bénéficiaire : de la décision de clôture financière de l'opération de Bordeaux Métropole ou de l'Etat ou de la convention APL publiée, la déclaration d'achèvement des travaux ou, à défaut, le procès-verbal de réception des travaux, le prix de revient détaillé de l'opération, du justificatif de performance énergétique pour les opérations en acquis-amélioré et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 335 000 euros maximum ;
- créditer la SA d'HLM CDC HABITAT SOCIAL sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés ;
- imputer cette dépense au chapitre 204, article 2324 (compte spécifique 20422), fonction 552 du budget de l'exercice en cours.

## **ADOpte A LA MAJORITE**

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES  
VOTE CONTRE DE Madame Myriam ECKERT

### **Mme GARCIA**

Délibération 140 : Logements locatifs aidés - Opération neuve réalisée par la SA d'HLM CDC Habitat social - Programme de 67 logements rue Lajaunie, îlot C12 à Bordeaux.

### **M. Le MAIRE**

Merci. Stéphane PFEIFFER.

### **M. PFEIFFER**

Nous vous proposons de soutenir la production de 67 logements sociaux à l'initiative du bailleur social CDC Habitat.

### **M. Le MAIRE**

Madame ECKERT.

### **Mme ECKERT**

Régulièrement, nous sommes appelés à voter des subventions à des sociétés spécialisées dans l'habitat social. Si on ne peut qu'apprécier l'augmentation du nombre de logements à loyer modéré, en particulier PLAI (Prêt locatif aidé d'intégration) et PLUS (Prêt locatif à usage social), nous pouvons nous interroger sur ces cadeaux offerts à des boîtes qui sont souvent filiales de grands groupes aux chiffres d'affaires de plusieurs milliards et dont les bénéficiaires atteignent des centaines de millions. C'est le cas du géant 3F dont dépendent entre autres Clairsienne et la Société immobilière Atlantique aménagement qui n'a sans doute pas besoin pour vivre des 5 000 euros par logement, mais qui les obtient quand même ici au Lac ou à Brazza, comme partout en France, pour des opérations de VEFA (Vente en l'état futur d'achèvement), ces fameuses ventes en l'état futur d'achèvement par ailleurs très contestables.

Quant à la richissime Caisse des dépôts et consignations, elle devrait donc, elle aussi, recevoir de la Ville une subvention pour 67 logements à réaliser rue Lajaunie. Car, rue Lajaunie, Brazza, voilà des noms qui nous parlent en termes d'habitat, mais qui résonnent hélas comme la détresse d'habitants de vraies réponses apportées aux questions posées par ces Bordelais d'origine bulgare, questions relayées par le très présent collectif de soutien réunissant à Bastidien, ATD Quart monde, Bienvenue, le réseau Éducation Sans Frontières, Médecins du monde, etc.

Depuis la fin avril, tous ces travailleurs et leurs familles, salariés agricoles, mécaniciens, ouvriers du BTP chez EIFFAGE notamment, personnel de ménage, etc., redoutent d'être réveillés un matin par la Police et les bulldozers. Une sensibilisation s'est développée, relayée par la presse *Sud Ouest*, *Le Point*, *La Croix*, *Rue 89*, *France bleue Gironde*, *France 3 Aquitaine*, etc., mais force est de constater à ce jour que les solutions sont insuffisantes.

La Préfecture jouant les abonnés absents, seule la Métropole a entamé un processus de relogement pour une période maximum de 18 mois puisque 10 bungalows vont être mis à disposition contre loyer. Disons que l'horizon va s'éclaircir pour une cinquantaine de personnes, mais qu'à Brazza, plus de 200 attendaient une proposition. Quid des 150 personnes qui restent ? Vous le savez, il y a là en détresse des enfants et des adolescents scolarisés apprenant le français et fréquentant peu ou prou la bibliothèque de rue que les militants font vivre samedi après samedi.

Lorsqu'en 2018, la journaliste Michèle DELAPORTE avait écrit son livre *Les raisins de la misère*, elle avait pointé le fossé entre les fortunes du vignoble bordelais et la pauvreté de celles et ceux qui bossent 8 à 10 heures par jour. Aujourd'hui, Bordeaux prépare la Fête du vin et le constat s'est étendu à bien d'autres secteurs. Des immeubles poussent partout. Des promoteurs touchent des subventions, EIFFAGE, VINCI et compagnie, engrangent les contrats, mais la misère augmente.

Cela dit, pour le bidonville de Brazza, une prétendue solution a peut-être vu le jour. À force d'opacité, à force de non-réponse, de passage de la Police évoquant une très prochaine évacuation, des familles entières ont déjà quitté le campement, le bidonville, ces derniers

jours. Ainsi, ne resteront peut-être que les 50 personnes éligibles aux bungalows de l'avenue de la Jallère. Le jour J, le bidonville sera déclaré résorbé et les Bulgares déjà partis quai de Brazza. Sans doute seront-ils allés plus loin du côté de Villenave-d'Ornon, et encore ce n'est pas sûr puisque là-bas aussi on expulse les bidonvilles.

Merci.

**M. Le MAIRE**

Merci Madame ECKERT. Monsieur POUTOU.

**M. POUTOU**

Deux choses, mais les deux sont liées. La première, c'est sur cette délibération, mais c'est le cas sur la plupart des délibérations concernant des opérations neuves, des opérations de construction puisqu'il s'agit de logements sociaux, très sociaux ou pas. On a l'impression, plus que l'impression, qu'il nous manque souvent des informations qui sont pourtant nécessaires pour pouvoir prendre position notamment des permis de construire, des études de faisabilité, des études d'impact et souvent les délibérations ne sont pas accompagnées de documents qui nous permettraient de pouvoir mesurer de quoi on discute. On a des plans, mais des plans souvent très légers, des photographies et pas toujours très précises. Donc, c'est cela que nous tenions à dire à cette occasion-là.

L'autre chose, c'est un peu lié, mais nous avons été sollicités par des habitants, par des propriétaires, d'autres non, sur une autre situation à Bordeaux, pas très loin dans l'îlot Dupaty à propos d'une délibération qui a été votée il y a quelques mois, en conseil métropole. Là, on vous dit vite fait, mais c'est important quand même. Ils ont écrit à Monsieur ANZIANI et à Monsieur HURMIC pour poser des questions. Là, je reprends ce qu'ils nous ont raconté. On a pris note de la rencontre que l'on a eue. Ils ont écrit à Monsieur ANZIANI et à Monsieur HURMIC pour poser des questions sur cet îlot Dupaty. C'est une délibération qui concerne un projet d'aménagement de la rue Émile Peynaud reliant les rues Surson et Chantecrit dans l'îlot Dupaty. Ils ont écrit, mais ils n'ont pas eu de réponse. Alors, ils tentent de passer par ailleurs, et ils sont passés par nous, mais peut-être qu'ils vont passer par ailleurs encore, on ne sait pas. Ils ont constaté que la délibération du 25 novembre 2021 qui s'appelle la numéro 586 donne autorisation à Bordeaux Métropole d'acquérir une partie de la parcelle RS 56 appartenant à la SA FRADIN. Il ressort que cette parcelle empiète sur une propriété privée donc un empiètement illégal. Il conviendrait d'obtenir les plans de géomètre délimitant la parcelle acquise plus les titres de propriété des lots composant cette partie de parcelle qui s'appelle la RS 234 et ils demandent aussi l'avis du domaine et la parcelle inscrite au PLU 2016 qui est frappée d'un emplacement réservé. Tout cela d'après eux et elles ne semblent jamais avoir été soumis à enquête publique et c'est pour cela qu'ils demandent aussi une étude d'impact. Est-il possible d'obtenir la délibération concernant cet emplacement réservé - réservé parce que c'est une voie nouvelle - emplacement bien visible sur le site de la Métropole sauf que l'emplacement ne correspond pas à la parcelle vendue. Cette voie nouvelle, donc délibération de 2012, statuant sur participation sur voirie d'un montant de 174 euros par mètre carré dus par chaque pétitionnaire du permis de construire. Visiblement, aucun pétitionnaire propriétaire ne s'est acquitté de cette participation, participation due dès les démarrages des travaux, c'est la règle. Donc, plusieurs millions d'euros sont en jeu, et il semble justifié d'après eux et elles d'annuler la délibération métropolitaine et l'arrêté préfectoral. On n'a pas la compétence pour juger de cela, mais en tout cas, on vous relaie ce problème et cette demande. En tous les cas, la situation mérite d'être vérifiée.

Ceci dit, on insiste, pour eux surtout, les documents cités précédemment sont vraiment demandés. Comme ils n'ont pas les réponses, est-ce que vous pouvez par ce biais les demander les réponses ou alors on peut avoir un rendez-vous, si vous le souhaitez, de manière à pouvoir aider à ce que cette situation se règle d'une certaine manière ?

**M. Le MAIRE**

Merci Monsieur POUTOU. Stéphane PFEIFFER ou Vincent MAURIN d'abord.

Vincent.

### **M. V. MAURIN**

Merci, Monsieur POUTOU, de rappeler la complexité de ce dossier. D'ailleurs, avec Stéphane PFEIFFER, nous avons reçu les délégations d'habitants il y a quelques mois en présence de l'ensemble des services concernés, métropolitains notamment. Nous avons effectivement jugé qu'il y avait besoin de travailler encore sur les questions liées à la propriété privée. Nous sommes dans un secteur très contraint et ce n'est pas à Monsieur POUTOU que je vais apprendre que la propriété privée n'a pas que des vertus dans notre société y compris dans nos municipalités. Donc, on a besoin d'aller encore plus loin dans la façon dont on va pouvoir travailler avec la puissance publique un certain nombre d'injonctions qui nous permettra de faire bouger les lignes sur ce secteur très, très, très contraint par justement les appétits privés.

### **M. Le MAIRE**

Merci Vincent. Maintenant je passe la parole à Stéphane PFEIFFER.

### **M. PFEIFFER**

Je ne complète pas la réponse de Vincent. Concernant le contenu de la délibération, je suis toujours un peu surpris que l'on puisse interroger de voter contre une délibération qui soutient la production de logements sociaux alors que l'on n'a pas assez de logements sociaux à Bordeaux et que la population a du mal à se loger, mais je crois qu'il y a encore certaines choses qui me dépassent un petit peu.

Sur les types de bailleurs sociaux, on ne va pas rentrer dans un cours d'histoire des bailleurs sociaux en France, etc., mais CDC Habitat, ce n'est pas la Caisse des dépôts puisque c'est une structure différente de la Caisse des dépôts, mais c'est le bailleur de l'État et de la Caisse des dépôts. Donc, je ne vais pas la reprocher d'être d'affreux capitalistes puisque l'on est sur un statut quasi public. Clairsienne, c'est une filiale de 3F, mais c'est surtout le groupe Action logement dont les logements sociaux sont essentiellement financés par le 1 % patronal qui est une cotisation auprès des entreprises qui est mise dans un pot commun et qui vient financer la production de logement social. Le système n'est probablement pas idéal, probablement pas parfait, loin de là, mais mine de rien, on a quand même une contribution des entreprises dans le financement de ces bailleurs. Je trouve cela un peu étonnant.

Puis, je le disais tout à l'heure, aujourd'hui il est tellement difficile de construire que même 5 000 euros sur un logement. Quand vous avez 60 logements, à la fin cela vous fait un apport quand même conséquent sur une opération.

Quant aux VEFA, aujourd'hui, la majorité des logements sont en VEFA. Dès que l'on a un foncier public ou que l'on arrive à maîtriser pour faire du logement social, on demande aux bailleurs d'aller construire en maîtrise d'ouvrage direct ou en VEFA inversée. C'était le cas des discussions que l'on a eues avec l'État sur un foncier l'ex-CEREMA qui est en cours de consultation. On a demandé du 100 % social et la maîtrise d'ouvrage direct.

Sur le campement de Braza, je rappelle que la Ville, la Métropole se positionnent dans la stratégie de l'État qui est la résorption des squats et des bidonvilles. Résorption, cela veut dire quoi ? Cela veut dire que l'on essaie de trouver des solutions aux personnes qui composent ces campements. Pourquoi ? D'abord, ce sont des êtres humains. Ensuite parce que si l'on ne trouve pas de solution lorsqu'il y a des expulsions de campements, de squats, etc., ils se reconstituent autre part, Villenave ou c'est un tas d'autres lieux, ou à proximité et à la Bastide. Si l'on ne solutionne pas par du relogement derrière, on ne fait que repousser la problématique.

La compétence de la résorption des bidonvilles et du droit au logement et à l'hébergement opposable, c'est une compétence de l'État. C'est à l'État de proposer des solutions de relogement dans ce type de situation. Or, l'État n'est pas aujourd'hui en mesure de proposer ces solutions-là. Donc, la Ville et la Métropole prennent leur part pour aller chercher des solutions. Vous dites qu'il n'y a que la Métropole. Non, je vous confirme qu'il y a la Ville et la Métropole. Nous travaillons surtout sur des logements temporaires à

l'insertion, la Métropole sur des espaces temporaires à l'insertion. Nous avons aujourd'hui une vingtaine de solutions pour des ménages, en priorité les ménages avec enfants, qui ont été trouvés par la Ville et par la Métropole. Sauf que l'on considère un squat, un bidonville comme étant résorbé dès qu'au moins 66 % des occupants ont une proposition de relogement. Ici à Brazza, vous l'avez dit, on est loin de cela. On est dans l'attente de propositions de l'État pour proposer des relogements supplémentaires et complémentaires pour que tout le monde puisse trouver des solutions. À ce propos, la Ville de Bordeaux, par l'intermédiaire de Harmonie LECERF MEUNIER, sera représentée dans une quinzaine de jours auprès de la DIHAL (Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement) à Paris pour aller travailler justement cette question de la résorption et la difficulté pour l'État de proposer des places.

Je pense que j'ai répondu à toutes les questions.

Je vous remercie.

**M. Le MAIRE**

Merci Stéphane. Je ne vois pas d'autres interventions. Je mets au vote cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? La délibération est adoptée, je vous remercie.

Madame la secrétaire.

## Plan de situation

**Programme** : 67 logements  
Rue Lajaunie  
Ilot C12

**Opérateur** : CDC Habitat Social  
**Quartier** : La Bastide



**D-2023/141**

**Logements Locatifs Aidés. Opération neuve réalisée la SA d'HLM CLAIRSIENNE. Programme de 52 logements 5 avenue des 40 journaux, îlot 2 à Bordeaux. Demande de subvention. Autorisation.**

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Réadapter la ville au parcours résidentiel des ménages constitue un enjeu de la politique de l'habitat de la commune de Bordeaux.

De la réponse aux besoins liés à la grande précarité, au développement de logements à loyers sociaux jusqu'aux biens en accession à la propriété à prix maîtrisés, la commune prévoit d'encourager toute la gamme des logements abordables.

Le développement du parc de logements locatifs sociaux implique la mobilisation d'obligations d'urbanisme renforcées et des outils fonciers, mais également un accompagnement financier soutenu des opérations afin de faciliter le montage des projets et de garantir des loyers encadrés.

Par ces différents moyens, la Ville de Bordeaux met en œuvre tous les leviers permettant de se conformer à terme à l'objectif légal de 25% de logements conventionnés dans les résidences principales.

Par le biais de son règlement d'intervention en faveur du logement social, la commune de Bordeaux soutient ainsi la création de nouveaux logements locatifs sociaux sur son territoire.

Dans ce cadre, la SA d'HLM CLAIRSIENNE a sollicité une subvention de la Ville pour l'acquisition en Vente en l'État Futur d'Achèvement de 52 logements locatifs sociaux, dont 32 financés en PLUS et 20 en PLAI, situés 5 avenue des 40 journaux, îlot 2 à Bordeaux.

L'offre sera constituée de 19 T2, 23 T3, 7 T4 et 3 T5 et le programme comptera 52 places de stationnement pour automobiles.

Bordeaux Métropole a autorisé le financement de cette opération par décision du 28 décembre 2020.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à l'équilibre financier de ce programme selon les modalités du règlement d'intervention en faveur du logement social en vigueur au moment de l'agrément de cette opération. Cette aide constitue une subvention d'équilibre liée aux surcoûts de l'opération, notamment sur la partie foncière.

S'agissant d'une opération de construction neuve, le montant de subvention par logement est de 5 000 euros.

Montant de la subvention de la Ville :  
52 logements x 5 000 euros = 260 000 euros.

Le versement de la subvention pourra être réalisé en 3 fois :

- premier acompte de 50% du montant de la subvention sur présentation par le bénéficiaire : des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de VEFA et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide,
- deuxième acompte jusqu'à 80% du montant de la subvention sur présentation d'un relevé de dépenses justifiant l'atteinte de 80% de dépenses sur l'assiette subventionnable,



- solde sur présentation par le bénéficiaire : de la décision de clôture financière de l'opération de Bordeaux Métropole ou de l'Etat ou de la convention APL publiée, la déclaration d'achèvement des travaux ou, à défaut, le procès-verbal de réception des travaux, le prix de revient détaillé de l'opération, du justificatif de performance énergétique pour les opérations en acquis-amélioré et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

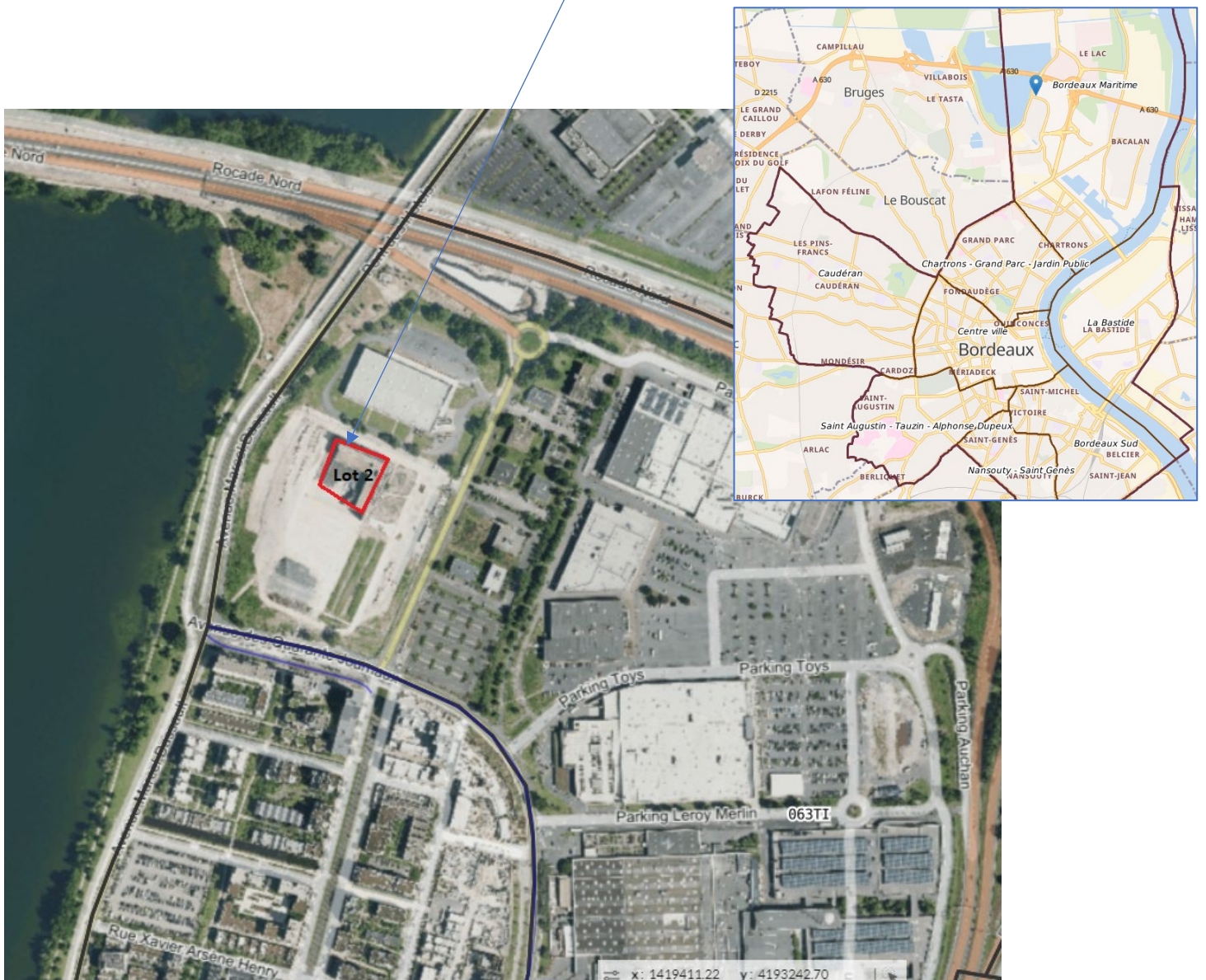
- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 260 000 euros maximum.
- créditer la SA d'HLM CLAIRSIENNE sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense au chapitre 204, article 2324 (compte spécifique 20422), fonction 552 du budget de l'exercice en cours.

### **ADOpte A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES  
VOTE CONTRE DE Madame Myriam ECKERT

## Plan de situation

**Programme** : 52 logements  
5 avenue des 40 journaux – îlot 2  
**Opérateur** : CLAIRSIENNE  
**Quartier** : Bordeaux Maritime



**D-2023/142**

**Logements Locatifs Aidés - Opération neuve réalisée par la SA d'HLM IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT. Programme de 17 logements 85/87 quai de Brazza, îlot D2 à Bordeaux. Demande de subvention. Autorisation.**

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Réadapter la ville au parcours résidentiel des ménages constitue un enjeu de la politique de l'habitat de la commune de Bordeaux.

De la réponse aux besoins liés à la grande précarité, au développement de logements à loyers sociaux jusqu'aux biens en accession à la propriété à prix maîtrisés, la commune prévoit d'encourager toute la gamme des logements abordables.

Le développement du parc de logements locatifs sociaux implique la mobilisation d'obligations d'urbanisme renforcées et des outils fonciers, mais également un accompagnement financier soutenu des opérations afin de faciliter le montage des projets et de garantir des loyers encadrés.

Par ces différents moyens, la Ville de Bordeaux met en œuvre tous les leviers permettant de se conformer à terme à l'objectif légal de 25% de logements conventionnés dans les résidences principales.

Par le biais de son règlement d'intervention en faveur du logement social, la commune de Bordeaux soutient ainsi la création de nouveaux logements locatifs sociaux sur son territoire.

Dans ce cadre, la SA d'HLM IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT a sollicité une subvention de la Ville pour l'acquisition en Vente en l'État Futur d'Achèvement de 17 logements locatifs sociaux, dont 9 financés en PLUS et 8 en PLAI, situés aux 85/87 quai de Brazza, îlot D2 à Bordeaux.

L'offre sera constituée de 3 T1, 5 T2, 5 T3, 3 T4 et 1 T5 et le programme comptera 17 places de stationnement pour automobiles.

Bordeaux Métropole a autorisé le financement de cette opération par décision du 29 décembre 2022.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à l'équilibre financier de ce programme selon les modalités du règlement d'intervention en faveur du logement social en vigueur au moment de l'agrément de cette opération. Cette aide constitue une subvention d'équilibre liée aux surcoûts de l'opération, notamment sur la partie foncière.

S'agissant d'une opération de construction neuve, le montant de subvention par logement est de 5 000 euros.

Montant de la subvention de la Ville :  
17 logements x 5 000 euros = 85 000 euros.

Le versement de la subvention pourra être réalisé en 3 fois :

- premier acompte de 50% du montant de la subvention sur présentation par le bénéficiaire : des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de VEFA et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide,
- deuxième acompte jusqu'à 80% du montant de la subvention sur présentation d'un relevé de dépenses justifiant l'atteinte de 80% de dépenses sur l'assiette subventionnable,

- solde sur présentation par le bénéficiaire : de la décision de clôture financière de l'opération de Bordeaux Métropole ou de l'Etat ou de la convention APL publiée, la déclaration d'achèvement des travaux ou, à défaut, le procès-verbal de réception des travaux, le prix de revient détaillé de l'opération, du justificatif de performance énergétique pour les opérations en acquis-amélioré et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

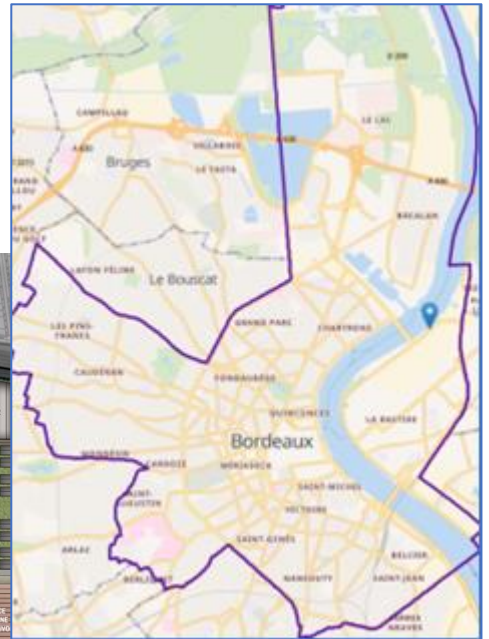
- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 85 000 euros maximum.
- créditer la SA d'HLM IMMOBILIERE ATLANTIC AMENAGEMENT sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés,
- imputer cette dépense au chapitre 204, article 2324 (compte spécifique 20422), fonction 552 du budget de l'exercice en cours.

## **ADOpte A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

# Plan de situation

**Programme : 17 logements**  
Braza D2 - 85/87 quai de Braza  
**Opérateur : IMMOBILIERE**  
**ATLANTIC AMENAGEMENT**  
**Quartier : La Bastide**



**D-2023/143**

**Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain à volet réhabilitation des copropriétés fragiles ou dégradées du centre historique de Bordeaux.**

**Subvention de la Ville aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants.**

**Autorisation.**

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Face aux enjeux de requalification du parc de logements privés qui représente plus de 80% des résidences principales à Bordeaux, la Ville et ses partenaires cofinancent des dispositifs incitatifs d'amélioration du parc privé s'inscrivant dans la réglementation de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

L'Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain à volet réhabilitation des copropriétés dégradées ou fragiles du centre historique de Bordeaux (OPAH RU – CD) vise à requalifier durablement l'habitat privé sur le secteur du centre ancien de Bordeaux, en accompagnant techniquement et financièrement les propriétaires privés du centre-ville, qu'ils soient occupants ou bailleurs, dans la réalisation de travaux.

Le volet « réhabilitation des copropriétés dégradées » permet de répondre à une caractéristique prépondérante du parc immobilier ancien de Bordeaux et déployer de manière expérimentale des moyens opérationnels dédiés pour remettre en état les petites copropriétés fragiles ou dégradées du centre historique.

Ce dispositif accompagné par la Ville de Bordeaux, sous maîtrise d'ouvrage métropolitaine conformément aux transferts de compétences issus de la loi Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014, a été validé en conseil municipal le 6 mars 2017 et complète sur le plan incitatif les outils opérationnels mis en place par les collectivités, notamment le Programme de rénovation des quartiers anciens dégradés (PRQAD) et la concession d'aménagement, pour mettre en œuvre le projet urbain [re]Centre.

La convention de financement relative à l'OPAH RU – CD signée le 27 avril 2017 fixe les objectifs opérationnels du dispositif. Elle établit pour 5 ans le cadre partenarial dans lequel les propriétaires situés dans le centre ancien de Bordeaux pourront bénéficier de subventions pour rénover leur logement.

Ainsi, l'Anah, l'Etat, la Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole, l'Etablissement public d'aménagement (EPA) Euratlantique, la Caisse des dépôts et consignations, Procivis de la Gironde, Procivis les Prévoyants, Action Logement, la Caisse d'Allocations Familiales, le Fond de Solidarité Logement, l'Agence nationale pour l'information sur le logement (ADIL), la Fondation Abbé Pierre ont-ils précisé leurs engagements techniques et financiers pour la période 2017- 2022.

Par ailleurs, Incité a été missionné par voie d'appel d'offre pour accompagner les propriétaires de manière individualisée et gratuite tout au long de leur projet. L'animateur du dispositif constitue à ce titre un guichet unique pour la perception des subventions.

Les aides financières mobilisées dans le cadre de l'OPAH RU-CD permettent de répondre aux objectifs suivants :

- inciter les propriétaires bailleurs à offrir à leurs locataires des conditions de vie de qualité et des loyers modérés (conventionnés),
- accompagner les propriétaires occupants modestes et très modestes (plafonds Anah) dans l'amélioration de la qualité de leur patrimoine,
- accompagner les propriétaires dont le logement fait l'objet d'une notification de travaux dans le cadre des Périmètres de restauration immobilière (PRI) ou d'une Déclaration

- d'utilité publique (DUP),
- aider les propriétaires à réaliser des équipements résidentiels permettant d'améliorer le confort d'usage des immeubles (locaux vélos, locaux poussettes, locaux poubelles, stationnements).
- accompagner les syndicats de copropriété dont la réalisation d'un diagnostic multicritère mené dans le cadre de l'OPAH a confirmé la nécessité d'une intervention globale.

Au titre des actions visant à l'amélioration des logements, les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs, ou les syndicats de copropriétaires d'une copropriété dégradée sont donc susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville.

Dans ce cadre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville d'un montant total de 126 331,16 euros aux 11 propriétaires listés dans les tableaux annexés :

- 3 propriétaires occupants
- 8 propriétaires bailleurs pour un total de 10 logements conventionnés sociaux ou très sociaux et 11 équipements (locaux poubelles et vélos).

Le versement des subventions de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, au vu de la décision de versement total de la subvention de l'Anah pour les travaux ouvrant droit aux aides de l'Agence.

Concernant la création ou l'amélioration des équipements résidentiels, une convention de gestion financière entre la Ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole confie à la Ville la mission de gérer, à titre gratuit, l'engagement et le mandatement des subventions de Bordeaux Métropole aux propriétaires pour ce type de travaux.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de Bordeaux Métropole pour les 11 projets d'équipement listés dans le tableau annexé et qui représentent un montant total de 11 000 euros.

L'ensemble de ces demandes ont été déposées avant la fin de l'OPAH RU – CD conformément à l'article 9 de la convention (modifiée par l'avenant n°3 en son article 4).

En cas de non-respect des engagements pris par le propriétaire auprès des partenaires, ce dernier serait tenu de reverser la subvention à la Ville.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- accorder à chacun des bénéficiaires les subventions de la Ville de Bordeaux, conformément aux montants indiqués dans les tableaux annexés.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur le budget de l'exercice en cours.

## **ADOpte A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

**D-2023/144**

**Programme d'intérêt général métropolitain ' Le réseau de la réhabilitation ' 2019 - 2024**

**Subvention de la Ville aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants.**

**Autorisation.**

Monsieur Stéphane PFEIFFER, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les politiques de rénovation du parc privé sont indispensables pour améliorer la qualité des logements anciens. La Ville et ses partenaires cofinancent des dispositifs incitatifs d'amélioration du parc privé s'inscrivant dans la réglementation de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

La Ville de Bordeaux est engagée depuis plus de 15 ans dans la mise en œuvre des plusieurs Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur son centre historique mais également dans le soutien aux 2 précédents Programme d'intérêt généraux (PIG) métropolitains.

L'inscription dans ce nouveau dispositif métropolitain a été décidée par délibération n°2019/467 du 12 juillet 2019 et les modalités d'aide aux propriétaires ont été précisées dans la convention communale signée le 31 décembre 2019.

Les objectifs de ce nouveau PIG « Le Réseau de la réhabilitation » sont :

- de contribuer au repérage actif des situations nécessitant une aide à l'amélioration du bâti,
- de lutter contre la précarité énergétique en réduisant les charges énergétiques liées aux caractéristiques du logement,
- d'encourager les travaux d'accessibilité et d'adaptation des logements facilitant le maintien des personnes âgées et/ou des personnes handicapées,
- de traiter le mal-logement subi par les occupants modestes et très modestes, que le logement soit occupé par le propriétaire ou par un locataire,
- de contribuer au développement d'une offre de logements locatifs à loyers maîtrisés, par le biais du conventionnement avec travaux, afin de maintenir une offre abordable à destination des ménages modestes,
- de mobiliser le parc vacant de plus de 3 ans pour accroître l'offre en logements afin de répondre au besoin du maintien d'une offre abordable et ainsi participer à la détente des prix du marché local.

Dans ce cadre, les Propriétaires bailleurs (PB) et les Propriétaires occupants (PO) sont donc susceptibles de bénéficier d'aides financières de la Ville.

Au titre de la présente délibération, il est proposé d'accorder une aide de la Ville pour les 15 projets inscrits dans le tableau annexé, pour un montant total de 44 891,61 euros.

Le versement des subventions de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, au vu de la décision de versement total de la subvention de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour les travaux ouvrant droit aux aides de l'Agence.

En cas de non-respect des engagements pris par le propriétaire auprès des partenaires, ce dernier serait tenu de reverser la subvention à la Ville.

Pour éviter de faire porter aux propriétaires les plus fragiles des avances sur travaux trop importantes, les aides de la Ville au bénéfice des propriétaires occupants très modestes, pourront être versées directement aux entreprises dans une logique de tiers payant, ou à un organisme tiers (Crédit Municipal de Bordeaux ou Procivis Nouvelle Aquitaine si le propriétaire souhaite bénéficier d'une caisse d'avance dans le cadre de son projet), lorsque le propriétaire l'aura autorisé.



En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- accorder à chacun des bénéficiaires la subvention indiquée pour la Ville de Bordeaux.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous-fonction 72, nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

***DELEGATION DE Madame Camille CHOPLIN***

**D-2023/145****Attribution d'aides en faveur des associations. Délégation vie associative. Subventions 2023. Adoption. Autorisation.**

Madame Camille CHOPLIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux soutient le tissu associatif bordelais via des appuis logistiques (prêt de matériel, mise à disposition de salles municipales), des accompagnements (aide administrative, formations) et un soutien financier par la mise en place d'appels à projets (prix des jeunes associations...) et l'attribution de subventions.

Cette aide financière leur permet de poursuivre leurs activités, de promouvoir l'engagement et la solidarité, de créer du lien social, d'organiser des manifestations festives et de valoriser la vie associative et le bénévolat.

Je vous propose d'attribuer la somme de **14 000 euros** prévue au budget primitif 2023 et de la répartir de la manière suivante :

- 8 500 euros en faveur de 6 associations valorisant les valeurs du bénévolat, de l'engagement et de la citoyenneté
- 5 500 euros en faveur de 4 associations développant le partage et la transmission des savoirs.

<b>BENEVOLAT – ENGAGEMENT – CITOYENNETE</b>	<b>Montants 2023 (en euros)</b>
<b>France Bénévolat Bordeaux Gironde</b> Promeut le bénévolat associatif au service de l'intérêt général, met en relation de futurs bénévoles et les associations, accompagne les associations à renforcer la reconnaissance et la valorisation de leurs bénévoles.	<b>1 000</b>
<b>Les Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel de Bordeaux - section nationale des Conciliateurs de France</b> Rassemblent les conciliateurs de justice du ressort de la Cour d'Appel de Bordeaux et contribuent, en lien étroit avec les autorités judiciaires, au développement de la conciliation judiciaire et extra judiciaire et à une meilleure connaissance de ces modes alternatifs de règlement des conflits.	<b>500</b>
<b>Association Habilitée des Jeunes Sapeurs-Pompiers de la Benauge</b> Soutien au fonctionnement général de l'association pour notamment le renouvellement du matériel pédagogique destiné aux jeunes sapeurs-pompiers.	<b>1 500</b>
<b>Pro Bono Lab</b> Accompagne les entreprises et les acteurs publics dans leur politique d'engagement citoyen des collaborateurs, de la conception de programmes à la mise en œuvre de formats d'engagement. Cette aide soutient le fonctionnement général de l'antenne Sud-Ouest.	<b>2 000</b>
<b>Association « E-Graine Nouvelle Aquitaine »</b> Agit notamment via l'animation et la création de dispositifs et outils éducatifs, à l'accompagnement de citoyens et citoyennes et d'organisations dans une démarche de développement durable sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine.	<b>2 000</b>
<b>La Prévention Routière</b> Anime des ateliers et sensibilise aux risques routiers auprès de tous les publics.	<b>1 500</b>
<b>TOTAL</b>	<b>8 500</b>

<b>PARTAGE ET SAVOIRS</b>	<b>Montants 2023 (en euros)</b>
<b>Aquitaine Partage</b> Anime une station de radiodiffusion de proximité.	<b>1 000</b>
<b>Alter Echo</b> Œuvre pour la transition écologique et sociétale auprès des habitants en mettant en place des activités d'accueil, d'information, d'éducation-sensibilisation, de mutualisation des services et de conseils sur l'écologie au quotidien.	<b>1 500</b>
<b>Visite de Malades dans les Etablissements Hospitaliers du département de la Gironde - VMEH</b> Visite les malades, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées dans les établissements hospitaliers, les maisons de retraite et les maisons de convalescence.	<b>1 000</b>
<b>Amicale du 144ème Régiment d'Infanterie</b> Cette aide exceptionnelle est un soutien au fonctionnement général de cette association d'anciens combattants, afin de l'accompagner dans l'installation d'un local à Bordeaux et au rapatriement de leur matériel d'époque en vue d'expositions.	<b>2 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 500</b>

Pour information, le tableau en annexe dresse l'estimation des aides en nature qui pourraient être accordées au titre de l'année 2023 sur la base des montants arrêtés lors du Compte Administratif 2021.

Par ailleurs, en date du 7 juin 2022, le conseil municipal a autorisé une réduction partielle du titre de recette en faveur de la Société Health Care Innovation.

En effet, la Société Health Care Innovation, mandatée par l'Ordre des Infirmiers, avait réservé des salles à l'Athénée « Joseph Wresinski » les 4 et 5 mai 2021. La facture générée correspondant à la location de cet espace s'élevait à 2 030 euros. En raison du contexte sanitaire, la société a finalement organisé cet événement en distanciel, mais sans prévenir les services dans les délais requis (8 jours minimum). Néanmoins, au vu du contexte sanitaire, le Conseil Municipal en date du 7 juin 2022, a consenti, après réclamation de la Société, une exonération partielle d'un montant de 1 015 euros.

Ces dernières semaines, l'organisateur est revenu vers la Ville, l'informant que la trésorerie avait procédé à un prélèvement à hauteur de la facture initiale soit 2 030 euros, ce qui entame fortement sa capacité financière, fragilisée depuis la crise sanitaire.

Sachant que le projet porté par l'organisateur relève de l'intérêt général, que la Ville reste attentive aux questions cruciales d'accès aux droits et à la santé, et le prélèvement n'étant pas conforme à la décision prise il y a un an, je vous propose d'autoriser l'annulation de la dette et de renoncer au montant total de la recette, soit 2 030 euros.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à faire procéder au versement de ces sommes aux associations précitées, les crédits correspondants étant prévus au budget primitif 2023.
- à signer les conventions de partenariat et les avenants, si nécessaire.
- à faire procéder, en faveur de la Société Health Care Innovation, à l'exonération totale de la dette soit 2 030 euros.

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

**Mme GARCIA**

Dans la délégation de Madame Camille CHOPLIN, délibération 145 : Attribution d'aides en faveur des associations - Délégation vie associative - Subventions 2023.

**M. Le MAIRE**

Camille CHOPLIN a la parole.

**Mme CHOPLIN**

Il s'agit d'attribuer la somme de 14 000 euros à 10 associations émergeant à la délégation vie associative. J'écoute vos questions.

**M. Le MAIRE**

Qui souhaite intervenir ? Aziz SKALLI a la parole.

**M. SKALLI**

Merci Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe. Je profite de cette intervention pour faire suite à un courrier que nous avons envoyé il y a plus de deux mois, et qui n'a, pour l'instant et malgré nos relances, fait l'objet d'aucune réponse de votre part.

Dans la feuille de route culture que vous nous aviez présentée lors du Conseil municipal du 8 février 2022, vous défendiez une nouvelle dynamique pour les espaces culturels municipaux dont le marché de Lerme, la Halle des Chartrons, le théâtre de la Lucarne entre autres, avec l'objectif, je vous cite « d'optimiser l'occupation des bâtiments communaux en les mettant à disposition des artistes ». Cet objectif a d'ailleurs été repartagé ici depuis par Delphine JAMET, s'agissant également du partage des bâtiments municipaux pour en optimiser l'usage dans un objectif de sobriété et d'éviter d'avoir à recourir à de nouveaux espaces pour répondre aux besoins de la Ville.

Notre courrier, mais également depuis, de nombreuses associations de riverains déplorent les effets négatifs de cette nouvelle politique culturelle. Des associations se retrouvent sans salle municipale du fait d'une occupation permanente et non partagée, comme il semblait être l'objectif, pour les besoins de la DGAC (Direction générale des affaires culturelles), du Conservatoire, de l'expression culturelle en général. Depuis quelques mois, le marché de Lerme est réservé exclusivement à la danse. Un plateau modulaire ayant été installé, les associations ne peuvent plus réserver et utiliser cette salle que cela soit pour une soirée ou sur le week-end. Récemment, ce sont les riverains de la Halle des Chartrons qui ont appris lors de la dernière réunion de quartier que celle-ci également allait être réservée exclusivement à la culture. Donc, quand les associations se retournent aussi vers les écoles de leur quartier pour pouvoir disposer d'une salle, elles reçoivent également des refus de la direction des écoles. Nous sommes intimement convaincus que l'expression et la participation citoyenne passent par l'engagement associatif. Quel signal envoyez-vous aux associations qui se retrouvent aujourd'hui bridées dans leur action faute de salle municipale disponible ? Nous regrettons une fois de plus que vous ne vous soyez pas donné les moyens de vos ambitions et qu'une nouvelle fois on ait, et sans vouloir créer des disputes entre vos adjoints, déshabillé Camille pour habiller Dimitri.

C'est pour détendre le Conseil.

**M. Le MAIRE**

Merci, Monsieur SKALLI. Dimitri BOUTLEUX a la parole.

**M. BOUTLEUX**

Merci de votre question. Sur le marché de Lerme, je suis un petit peu surpris, parce qu'il y a quelque temps, on faisait le constat d'une sous-occupation du marché de Lerme, et en l'occurrence, puisque vous savez il y a une configuration un peu particulière, faire des accrochages étant un peu particulier parce que tout est en vitré, la direction qui s'est donnée va de plus en plus vers à la danse. Ceci n'exclut pas du tout qu'il y ait d'autres associations qui peuvent en faire la demande. Je vais faire remonter, mais en tout cas sachez que l'on pose plutôt un constat de sous-occupation, et nous étions contents parce que l'on sait que l'on manque de places dans Bordeaux. Donc, un lieu qui était sous-occupé,

moi, je suis plutôt content que le Jeune ballet d'Aquitaine trouve à cet endroit un point de chute.

Pour ce qui est de la Halle des Chartrons, là, je parle en présence du Maire de quartier, ce n'est pas du tout cela qui a été dit au Conseil de quartier. Il a été dit que maintenant en termes de méthodologie, il y a beaucoup plus de concertations avec la mairie de quartier sur la programmation culturelle locale avec les associations de Chartrons et que l'on veillera à un meilleur équilibre entre culture et les associations, mais moi, je tiens à dire que ce que l'on cherche c'est que l'on garde l'éclectisme sur la Halle des Chartrons. C'est très important. Cependant, un peu plus de coordination avec la mairie parce qu'aujourd'hui, on souhaite que la mairie de quartier soit plus active dans la programmation pour qu'il y ait vraiment une concordance entre le tissu associatif du quartier et la programmation de la Halle.

**M. Le MAIRE**

Merci, Dimitri. Marie-Claude NOËL.

**Mme NOËL**

Je voulais simplement ajouter en complément à ce qu'a indiqué Dimitri, c'est que vous n'ignorez pas que nous manquons cruellement de lieux. C'est un fait en effet. Nous le déplorons nous-mêmes chaque jour. Un gros travail a été conduit par la Ville pour faire un état des lieux des locaux susceptibles d'être utilisés soit par le tissu associatif, soit par le tissu culturel. Ce travail est bien engagé et a déjà permis d'améliorer la situation.

Je voulais aussi insister sur le fait que nous avons peu de lieux municipaux dévolus à la culture, et que là encore un travail important est fait pour penser à des mutualisations plus fortes de ces lieux. Je pourrais citer la Pergola, je pourrais en citer d'autres, à telle fin qu'en effet chacun puisse trouver sa place, mais nous sommes confrontés à une réalité qui est celle que vous connaissez, d'autant que le parc privé cherche de plus en plus à procéder à des évictions, par exemple, de troupes de théâtre installées dans des immeubles, procèdent à des ventes d'immeubles et les acteurs culturels en question se retrouvent sans locaux. Cela, c'est vraiment une réalité. Les acteurs culturels de cette Ville sont en recherche de locaux, et nous essayons d'y répondre par une mutualisation plus importante de nos espaces, mais de gros besoins restent en présence. Nous ne l'ignorons pas.

**M. Le MAIRE**

Merci, Madame NOËL. Céline PAPIN a la parole.

**Mme PAPIN**

Quelques mots pour illustrer effectivement cette direction dans laquelle nous travaillons au quotidien face à des demandes, c'est vrai, qui sont nombreuses d'acteurs associatifs pour prendre l'exemple de ma délégation, en ce moment nous avons les semaines de l'Amérique latine et des Caraïbes. Nous travaillons étroitement avec les associations qui proposent de nombreux projets dans deux directions principalement : la mutualisation, cela a été évoqué par Marie-Claude et c'est pourquoi d'ailleurs nous avons à l'Hôtel Ragueneau, par exemple, plusieurs associations qui se sont réunies ensemble pour faire des propositions dans ce même lieu pour mutualiser cet espace, et également un autre axe, c'est la dissémination pour justement rayonner aussi dans l'ensemble des quartiers de Bordeaux et ne pas se concentrer uniquement dans l'hyper centre où évidemment il y a une forte sollicitation. C'est aussi une manière d'amener des événements, d'amener de la culture, d'amener des projets de l'animation dans les différents quartiers, dans d'autres espaces qui, eux, sont moins tendus en termes de sollicitation.

**M. Le MAIRE**

Merci, Céline. Nadia SAADI.

**Mme SAADI**

Merci, Monsieur le Maire. Je voulais apporter un complément puisque nous avons fait une réponse à votre demande, et notamment sur le quartier Bordeaux centre. Les demandes étaient aussi sur des jauges importantes dont vous aviez besoin pour des lotos et autres

événements, des jauges à 100 personnes, et cela, c'est assez compliqué de trouver ces espaces-là sur Bordeaux centre.

En revanche, on vous a répondu qu'il restait encore un créneau sur la salle polyvalente d'Albert Barraud. Cela reste toujours une proposition que l'on vous fait. Il y a bien évidemment le Club senior, mais, là, on est sur des jauges plutôt à 40 personnes. Également sur le marché de Lorme, il y a aujourd'hui ce ballet qui est sur site, mais il sera possible prochainement aussi de bénéficier des week-ends et soirée, mais uniquement pour des manifestations qui ne toucheraient pas à la scène, qui est en bois, mais autour si effectivement les dames ne viennent pas avec des talons et n'utilisent pas la scène. On a là aussi en pourtour la possibilité d'avoir une quarantaine de personnes avec des chaises sur ce type de lieu.

Je vous redonne les éléments, mais cela avait été précisé dans ce courrier.

Merci.

**M. Le MAIRE**

Merci Nadia. Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Délibération adoptée, je vous remercie.

Madame la secrétaire.



ANNEXE 1 : Valorisation des aides en nature

ASSOCIATIONS	ESTIMATION DES AIDES EN NATURE 2023 SUR LA BASE DE MONTANTS 2021
FRANCE BENEVOLAT BORDEAUX GIRONDE (FBBG)	66,00
LA PREVENTION ROUTIERE	5 260,22
VISITE DES MALADES DANS LES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE - VMEH	108,00

***DELEGATION DE Monsieur Didier JEANJEAN***

**D-2023/146**

**Réserve Ecologique des Barails - Travaux de désimperméabilisation - Subvention d'aide à l'investissement - Décision - Autorisation**

Monsieur Didier JEANJEAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

**1. Le contexte**

Dans le cadre d'un projet de création d'un espace canin sur la Réserve écologique des Barails localisée à Bordeaux Nord, la Ville de Bordeaux prévoit la désimperméabilisation d'un ancien parking en enrobé sur une surface de 1 hectare. Sur cette zone, située au Sud de la Réserve écologique des Barails, des bandes plantées d'arbres sont encadrées de bitume. La protection des arbres en place fera l'objet d'une attention particulière lors des travaux de désimperméabilisation. La désimperméabilisation complète de cet espace permettra de créer un sol 100 % perméable et de recréer un sol vivant.

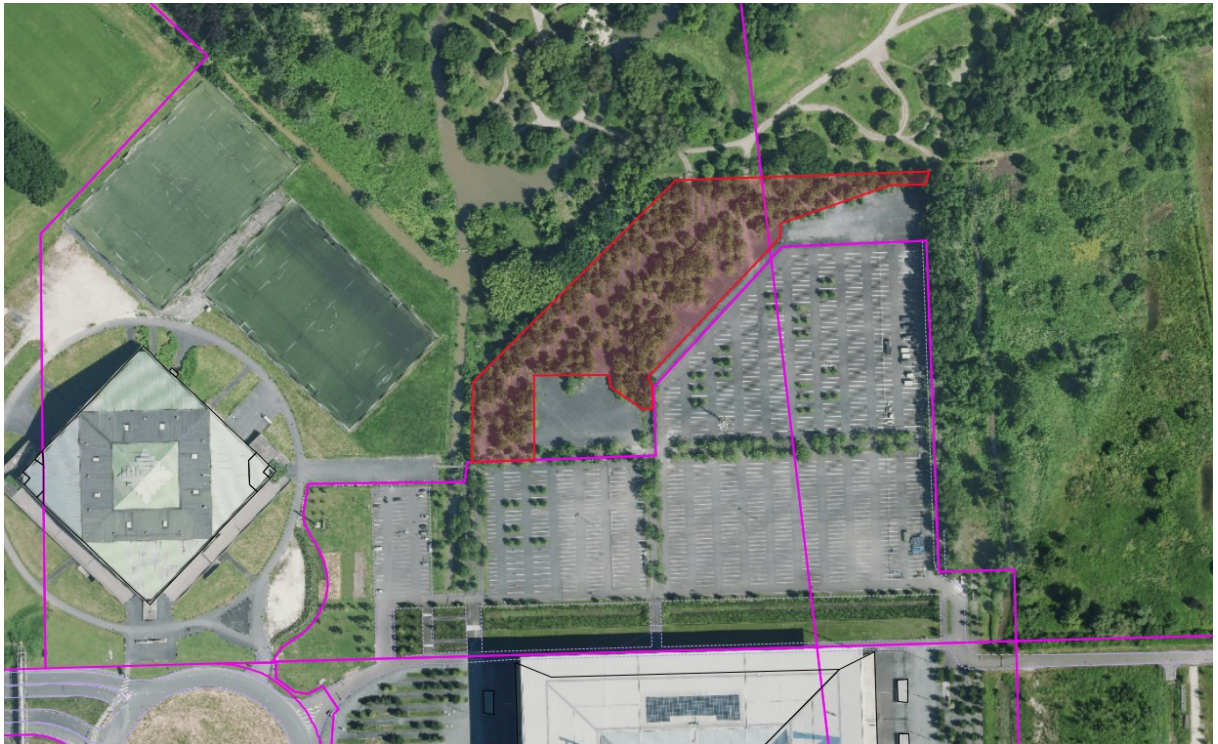
Afin de mener ces travaux, la Ville de Bordeaux sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne sur les volets éligibles aux termes de la désimperméabilisation du sol pour améliorer l'infiltration naturelle des eaux pluviales. Les travaux ont été estimés à 353 500 € HT € au total, incluant l'apport de terre végétale en fin de chantier.

Plan de situation

En rouge : la zone à désimperméabiliser.



Zoom sur la zone à désimpermeabiliser (en rouge).



## 2. Le plan de financement

Les travaux sont prévus pour l'année 2023 pour un montant estimé à 353 500€HT.

Postes de dépense en € HT :

Plan d'exécution	3 700€
Installation du chantier dont protection des troncs d'arbres	43 000€
Transport de matériaux	33 800€
Démolition de surfaces minérales	101 000€
Décompactage	27 500
Remblaiement avec terre végétale	144 500€
<b>Total</b>	<b>353 500€</b>

Ce projet est susceptible de bénéficier de cofinancements de la part de l'Etat au titre du Fonds vert et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir

**autoriser Monsieur le Maire :**

- A solliciter les cofinancements auprès de partenaires publics, ;
- A signer tout document relatif à ces financements ;
- A encaisser les subventions.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

**Mme GARCIA**

Dans la délégation de Monsieur Didier JEANJEAN : Réserve écologique des Barails – Travaux de désimperméabilisation – Subvention à l’investissement. C’est la délibération 146.

**M. Le MAIRE**

Didier JEANJEAN a la parole.

**M. JEANJEAN**

Je voudrais répondre avec Monsieur Francis FEYTOUT puisque ce sujet concerne nos deux activités. Tout à l’heure, j’ai expliqué que je répondais à des questions et qu’il ne fallait voir dans mes réponses aucun satisfecit, mais simplement une réponse objective. Sur cette délibération, c’est un peu différent puisque je suis très fier et c’est en effet un satisfecit de vous présenter cette délibération, et je suis surtout fier du travail que font les services du Pôle Végétal et biodiversité qui nous permettent d’en arriver là où nous sommes aujourd’hui.

Cette délibération qui porte sur le parking de l’ancien parc floral est l’expression concrète d’une action locale. Ce parking est actuellement recouvert d’un enrobé sur 14 000 m<sup>2</sup>. Nous allons à la place remettre un sol, 100 % perméable et vivant, un sol permettant une infiltration naturelle des eaux pluviales, un sol enherbé, planté d’arbustes, arbustes comptabilisés en effet dans le programme « Un million d’arbres », ce qui est une entité différente des arbres qu’ils soient jeunes ou plus âgés, donc, un sol enherbé et planté d’arbustes en complément des arbres existants. La Ville de Bordeaux sollicite, c’est l’objet de cette délibération, l’Agence de l’eau Adour-Garonne qui peut prendre en charge jusqu’à 50 % du coût de l’opération estimée aujourd’hui à 350 000 euros.

Francis FEYTOUT, si tu le veux bien, je te laisse évoquer dans un cadre plus général la réserve écologique des Barails.

**M. Le MAIRE**

Je passe la parole avec plaisir à Francis FEYTOUT.

Francis.

**M. FEYTOUT**

Merci beaucoup Monsieur le Maire, chers collègues. Effectivement, dans un cadre plus général, la réserve écologique de Barails accueille les mesures écologiques compensatoires des travaux du Grand Stade. Ces travaux de renaturation écologique très attendus qui contribuent déjà à l’amélioration de la biodiversité de ce vaste espace, notamment sur la consolidation des zones humides par une série d’aménagements favorables à la faune et à la flore, par la réalisation de 700 mètres linéaires de fossés d’une largeur qui va jusqu’à 20 mètres, par la création de corridors écologiques pour la loutre d’Europe, espèce protégée au niveau national et par la création du havre de paix pour la loutre que nous avons votée en ce Conseil municipal en 2021 par conventionnement avec l’association Cistude nature.

Enfin, à l’entrée sud de la réserve, la Ville prévoit la création d’une aire de détente canine de 14 500 m<sup>2</sup>. La consultation sur l’animal en ville avait plébiscité la création d’une aire de grande envergure. C’est maintenant lancé. Je suis aujourd’hui heureux d’annoncer aux Bordelaises et aux Bordelais de tout poil que la Ville vous a entendu. Bien évidemment, l’aménagement sera participatif pour le plus grand bien de nos toutous et de leurs propriétaires.

Didier.

**M. JEANJEAN**

Oui en effet. Vous notez que nous faisons un effort sur le fonds, mais également sur la forme pour pouvoir rendre ce Conseil agréable.

Du côté végétal, nous plantons sur 4rangs, à peu près 4 mètres de large, plus d'un kilomètre de haie, 1 km, de la marque végétale locale bien évidemment avec des poches de micro-forêts car ce n'est qu'un outil. Ce n'est pas une fin en soi. Dommage que Monsieur POUTOU soit parti. Mais c'est un outil qu'il faut savoir utiliser. Ceci, c'est une avant-première de la saison 4, Bordeaux Grandeur nature que je vous annonce maintenant.

Nous plantons également avec les écoles dans le cadre du programme « Un million d'arbres », 140 arbres ont déjà été plantés. Nous mettrons en œuvre des ouvrages hydrauliques pour gérer les niveaux d'eau sur toute la réserve écologique des Barails. Nous supprimons certains sentiers pour désimperméabiliser certaines passerelles qui aujourd'hui sont dangereuses pour recréer des zones de quiétude faune, flore. Dans le même temps, nous réhabilitons puisqu'il faut que ces espaces ne soient pas des sanctuaires, mais bien des espaces traversés par nos habitants, nous réhabilitons trois passerelles piétonnes. Les études sont en cours.

Enfin, nous réhabilitons les entrées en installant des petits équipements d'accueil, tables de pique-nique, panneaux de sensibilisation, panneaux d'information, etc.

Je vais te laisser conclure Francis, si tu le souhaites.

### **M. FEYTOUT**

Merci, Didier. Effectivement, je conclurai en notant la gestion par éco-pâturage de la réserve écologique des Barails qui est fait dans le respect du bien-être animal avec d'un côté des vaches et des poneys sur des prairies réservées aux animaux et non ouvertes au public, et sur un autre côté des brebis dans un parc ouvert au public.

Les paysages écologiques de la REB (Réserve écologique des Barails) évoluent pour créer un havre de paix pour la biodiversité et surtout un lieu pour se ressourcer avec des observatoires de la faune à destination de nos usagers bordelais, métropolitains ou touristiques.

### **M. Le MAIRE**

Et bravo pour cette délibération très originale. On est en pleine innovation là Messieurs. Bravo.

Madame ECKERT a demandé la parole.

### **Mme ECKERT**

Une intervention très courte, une explication de vote. Le collectif Bordeaux en Lutttes votera pour cette délibération, et nous prenons bien note de la volonté de la Mairie de préserver les arbres. Nous l'encourageons à préserver le vivant existant, à le recenser, à mettre en place une cellule de veille sur ces espaces, à les sanctuariser comme espaces naturels à préserver prioritairement et si possible de les préempter.

Puis, il y a un deuxième point, la presse locale nous a fait part de la pousse d'arbres en aluminium sous lesquels il sera difficile visiblement de trouver de l'ombre. Est-ce que vous pourriez donner des nouvelles de l'émergence du parc boisé réclamé à cor et à cri par le collectif Amédée Sacré-Cœur sur cet espace si bétonné d'Euratlantique ? Donc, l'aluminium, non, les arbres, oui. Est-ce que vous pouvez nous donner des nouvelles du parc ?

Merci.

### **M. Le MAIRE**

Merci. Est-ce que Didier souhaite dire des mots ? Oui, Didier, tu as la parole.

### **M. JEANJEAN**

Merci beaucoup de vos observations. Les nouvelles, pour l'instant, on continue de travailler avec la SNCF, avec l'État. Une réunion de concertation est organisée pour exposer le suivi de ces travaux-là. L'EPA (Établissement public d'aménagement) annoncera à ce moment-



là ce que l'on a réussi à obtenir suite aux concertations.

**Mme ECKERT**(hors micro)

Y a-t-il une date de convenue ?

**M. JEANJEAN**

Je n'ai pas la date en tête, mais je peux vous l'envoyer. Je crois qu'elle est déjà fixée.

Le travail continue et on reviendra face aux habitants.

**M. Le MAIRE**

Y a-t-il d'autres interventions ? Écoutez, je n'en vois pas. Je mets au vote cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Délibération adoptée, je vous remercie.

Madame la secrétaire.

**D-2023/147**

**Programmation appel à projets Résilience Alimentaire  
"Bordeaux, Recettes d'Avenir" 2023  
Subventions de projets. Autorisation. Décision. Signature.**

Madame Eve DEMANGE, Conseillère municipale déléguée, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux a lancé un vaste programme de résilience alimentaire dénommé « Bordeaux, Recettes d'Avenir ».

Ce programme est en parfaite cohérence avec les orientations inscrites dans la stratégie de résilience alimentaire et agricole du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Bordeaux Métropole.

Lors du conseil municipal du 3 mai 2022, les 4 grands axes de programme, dénommés « Bordeaux, Recettes d'Avenir », ont été présentés. Ils suivent les étapes du cycle de vie des aliments, de la production agricole (agriculture urbaine, jardinage collectif, ...) à la gestion des déchets (compostage, lutte contre le gaspillage et valorisation des déchets alimentaires), en passant par les circuits courts de distribution et de transformation et les pratiques alimentaires ; et l'accès à une alimentation saine pour toutes et pour tous.

Cette feuille de route se déploie via un nombre conséquent d'actions mises en œuvre par différentes directions de la ville de Bordeaux mais aussi par le tissu associatif local, les acteurs économiques...

L'Appel à projet « Bordeaux Recettes d'Avenir », objet de la présente délibération, permet de financer des projets associatifs portés par des structures qui ont souhaité s'inscrire dans la feuille de route résilience alimentaire de la Ville. En démultipliant les actions de terrain, les associations contribuent à la sensibilisation et à l'accompagnement de l'évolution des pratiques alimentaires des habitants. La diversité des projets proposés doit permettre d'impacter les Bordelais dans tous les quartiers de la ville, quel que soit leur âge.

Cet appel à projets a été lancé pour la première fois en 2021. Doté d'une enveloppe de 50 000 €, il a permis de soutenir 22 projets associatifs. Face au succès rencontré et à l'intérêt des

projets proposés, l'enveloppe destinée à cet appel à projet a été doublée en 2022. 100 000 € ont donc été consacrés à financer 35 actions et amplifier ainsi la portée de ce programme.

Pour cette troisième année, la dotation de l'appel à projet 2023 est identique à celle de 2022, à savoir 100 000€.

L'instruction des demandes a été réalisée par les directions de la ville concernées, mais aussi par des partenaires institutionnels externes. La complémentarité a été particulièrement recherchée avec les actions qui seront soutenues dans le cadre de l'appel à projet contrat de ville 2023 lancé par la ville, aux mêmes dates que l'appel d'offre « Bordeaux, Recettes d'Avenir » 2023.

Par ailleurs, le dossier de demande de subvention imposait aux candidats de privilégier des actions avec une certaine ampleur d'impact.

Le tableau en annexe présente l'ensemble des 37 projets retenus pour l'appel à projet 2023, répartis selon les 4 axes du programme « Bordeaux recettes d'avenir ». La somme totale attribuée est de 100 000€.

Aussi, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1/ autoriser Monsieur le Maire à adopter le programme tel que présenté en annexe.

2/ attribuer aux organismes cités sur le tableau joint les sommes mentionnées pour un montant global de 100 000 €.

3/ faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes.

4/ signer tout document lié à la présente délibération.

Production agricole, agriculture urbaine, jardinage collectif

Porteurs	Nom du projet - descriptif succinct	Quartier	Montant Attribué
KFE DES FAMILLES	Le jardin de la permaculture du vivant - Aménagement et animation dans un jardin	Q1 Maritime	2000€
PLACE AUX JARDINS	Ça pousse à Bacalan - Jardinage à la maison : renforcer la dynamique agriculture urbaine des habitants	Q1 Maritime	1500 €
LA FERME DU LAPIN BLEU	Réappropriation collective des questions agricoles – animation d'un lieu de production d'endives : Production, sensibilisation, formation compostage	Q1 Maritime	2500 €
CSBN CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BX NORD -	De la terre à la terre - Travaux réaménagement du potager et de la façade du centre social	Q1 Maritime	5 000 €
LOCAL ATTITUDE	Un potager collectif au Grand Parc – jardinage au profit de l'Epicerie Solidaire	Q2 – Chartrons/ Grand Parc /Jardin Public	5000 €
FUTS DE TAUZIN	Jardin de la Becharde, Tauzin - Animation d'un jardin collectif : Réalisation d'ateliers et participation à la fête du quartier	Q4 St Augustin/ Tauzin/ A Dupeux	400 €
GEM LES NEUROFESTIFS	Création d'un jardin collectif comestible, vivant, inclusif pour public handicapé	Q5 – Nansouty/St Genès	1000 €
ATELIERS DE BAIN DOUCHE	Entre recettes et avenir, une ambition écologique et sociale à Belcier - Animation jardin, AMAP, Réalisation d'un carnet de recettes	Q6 - Sud	3 000 €
LIA	Ça fourmille au jardin ! - Ateliers, animation en pied d'immeubles	Q7 Bastide	2200 €
GATEAUX SOLIDAIRES	Des façades végétalisées pour nos maraudes – production de légumes sur des façades d'immeubles, récolte cuisine distribution	Inter quartier	4 800€
AVA	Légumes perpétuels sur balcon - Ateliers de jardiniers sur balcons	inter quartier	1100 €
TOTAL		11 projets	28 500€

Circuits courts, distribution, transformation, conserverie

Porteurs	Nom du projet - descriptif succinct	Quartier	Montant Attribué
----------	-------------------------------------	----------	------------------

Les amis de SUPERCOOP	Conserverie mobile et solidaire reliée à la production agricole locale - Ateliers hors les murs et organisation d'un festival de la conserve	Inter quartier	5000 €
ECHANGE NORD SUD	La conserverie solidaire	Q1 Maritime	3000 €
GALAS	Approvisionnement en produits frais et locaux des épiceries solidaires - Création de filières d'approvisionnement de proximité pour les structures adhérentes au collectif GALAS	Inter quartier	4000 €
TOTAL		3 projets	12 000€

#### Alimentation saine pour toutes et tous

Porteurs	Nom du projet 2023	Quartier	Montant Attribué
SAVEURS QUOTIDIENNES	Epicerie solidaire la carotte et le lapin - Développer la résilience alimentaire à travers la santé par l'information et le vivre ensemble - création d'outils de communication	Q1 Maritime	2 500 €
VRAC	Fête de l'environnement aux Aubiers - Journée festive	Q1 Maritime	1000 €
GP INTEN6T	Semer les graines de demain – Jardinage avec les habitants sur 30m <sup>2</sup> autour du centre social	Q2 – Chartrons/ Grand Parc /Jardin Public	3 500 €
LE PETIT PARC	Partageons nos recettes – Ateliers et conception de supports de communication avec les habitants	Q2 – Chartrons/ Grand Parc /Jardin Public	2500 €
LOCAL ATTITUDE	Projet commun avec le Petit Parc autour d'un cycle d'atelier culinaire sur les fruits et légumes de saison	Q2 – Chartrons/ Grand Parc /Jardin Public	1500 €
FOYER FRATERNEL	Solidarité et résilience alimentaire – ateliers permettant de proposer une alimentation saine et équilibrée aux familles modestes des quartiers	Q2 – Chartrons/ Grand Parc /Jardin Public	3000 €
AU CROISEMENT DES SUD	Festival Aliment'action - évènement festif, nombreux partenaires dans le quartier Nansouty	Q5 – Nansouty/St Genès	1000 €
LA COMPAGNIE DU SI	Label tambouille : un projet mêlant théâtre et cuisine pour mobiliser et sensibiliser les habitants à l'alimentation durable - les ateliers permettant de travailler sur le récit et sur la mesure d'impact	Q5 – Nansouty/St Genès	5000 €
ASTROLABE	Cuisine des territoires - un atelier co-cuisine solidaire, organisation d'un évènement festif en extérieur	Q6 - Sud	1800 €
GRAINES DE SOLIDARITE	Alimentons nos liens favoriser l'inclusion par la cuisine - Ateliers pour primo arrivant	Q6 - Sud	2000 €
L'EPICERIE	Dispositif coup de pouce – Ateliers et approvisionnement en produits locaux frais	Q6 - Sud	3 500€
YAKAFAUCON	De la graine à l'assiette : quelles pratiques innovantes dans notre quartier – Projet commun avec Astrolab et le Centre d'Animation Bordeaux	Q6 - Sud	4 500 €

	Sud - organisation d'un évènement festif en extérieur		
YAKAFAUCON	La co-cuisine : un tremplin vers l'insertion - Ateliers d'insertion des jeunes (public fragile)	Q6 - Sud	3 000 €
LA MANUCO	Favoriser la résilience alimentaire à travers la mise en place d'actions culinaires de sensibilisation à la santé - Ateliers cuisine	Q6 - Sud	2 000 €
LA HALLE DES DOUVES	Un voyage culinaire à Bordeaux : plaidoyer pour une cité du ventre - ateliers d'écriture et de recherche participative sur l'alimentation	Q6 - Sud	2000 €
LA PETITE SŒUR	Pour une offre accessible et conviviale - Création d'un lieu de restauration type cantine de quartier	Q6 - Sud	2000 €
LA CLE DES ONDES	Les bonnes recettes - animation d'une émission radio mensuel sur l'alimentation, travail sur le récit, la parole des habitants	Inter quartier	5000 €
TOUTES A L'ABRI	Repas solidaires et sains pour les personnes sans domicile fixe à Bordeaux - organisation d'ateliers de cuisines	Inter quartier	2 000 €
LES PETITES CANTINES	Les Petites Cantines Bordeaux : Organisation de cantines éphémères sur le territoire de la ville de Bordeaux dans le cadre de l'AAP Recettes d'avenir.	Inter quartier	2500 €
VRAC	Acclimat'action : démarche de préfiguration d'une Sécurité Sociale Alimentaire – animation d'un groupe de citoyens pour l'élaboration de propositions visant à transformer les dispositifs publics d'accès à l'alimentation	Inter quartier	3000 €
VRAC	Promouvoir une alimentation saine et de qualité : Cuisine de rue Bordeaux – ateliers proposés dans la rue via un vélo triporteur	Inter quartier	3500 €
VRAC	Journée climat et la semaine recette d'avenir – évènement festif organisé en partenariat avec Cap Sciences de sensibilisation (atelier, jeu ...) sur l'alimentation	Inter quartier	2000 €
<b>TOTAL</b>		22 projets	58 800€

Compostage, lutte contre le gaspillage et valorisation des déchets alimentaires

Porteurs	Nom du projet 2023	Quartier	Montant Attribué
LA BASTIDE COMPOST	Animation festive de quartier	Q7 Bastide	700 €
<b>TOTAL</b>		1 Projet	700€

## ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Madame Servane CRUSSIÈRE, et de Messieurs Vincent MAURIN, et Bernard-G BLANC

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

### **Mme GARCIA**

Délibération 147 : Programmation appel à projets résilience alimentaire « Bordeaux, recettes d'avenir » 2023.

C'est une délibération présentée par Madame Ève DEMANGE, avec non-participation au vote de Madame CRUSSIÈRE et de Messieurs Vincent MAURIN et Bernard BLANC.

### **M. Le MAIRE**

Merci. Madame DEMANGE a la parole.

### **Mme DEMANGE**

Pour la troisième année consécutive, l'appel à projets « Bordeaux, recettes d'avenir » va permettre de soutenir et de fédérer les forces vives associatives autour de la feuille de route Résilience alimentaire de la ville. Pour la première édition de cet appel à projets expérimental en 2021, je rappelle que l'on avait soutenu 22 actions de 50 000 euros. Devant le succès rencontré, nous avons doublé le montant de l'enveloppe allouée. En 2022, nous avons soutenu 35 associations, et en 2023 nous soutenons 37 actions.

Cet appel à projets vise deux objectifs. Le premier, c'est fédérer les forces vives de notre territoire en travaillant avec les associations dans tous les quartiers de manière à toucher différents publics : les seniors, la jeunesse, les familles, les familles modestes, les publics en situation de précarité.

Lors des marches exploratoires que nous avons réalisées la première année du mandat, nous avons constaté un besoin de renforcer des actions déjà existantes et de créer une véritable dynamique à l'échelle de la Ville tout entière.

Le deuxième objectif de cet appel à projets, c'est de travailler sur les filières d'approvisionnement local pour recréer du lien entre la production maraîchère et les consommateurs. Le diagnostic de résilience alimentaire réalisé en 2021, disponible toujours sur le site de la Ville, a montré la nécessité d'envisager la résilience alimentaire dans sa capacité à structurer de nouvelles filières. Cet appel à projets permet d'y répondre en finançant des actions qui se poursuivent dans le temps et ayant un impact concret et visible.

À ce titre, je voudrais mettre en valeur trois projets pour illustrer cette ambition. D'abord, un premier travail sur l'approvisionnement des épiceries solidaires par exemple. Les épiceries solidaires de la Ville se sont regroupées au sein d'une association qui s'appelle GALAS (Groupement des acteurs locaux de l'alimentation solidaire) pour travailler ensemble sur leur approvisionnement en fruits et légumes auprès des agriculteurs locaux. L'appel à projets a permis de subventionner en 2022 une étude auprès des maraîchers sur leur capacité à approvisionner les épiceries. L'action se poursuit en 2023 pour continuer la prospection auprès des agriculteurs.

Un deuxième projet qui illustre cette ambition, c'est la création d'un outil de transformation mobile pour des fruits et légumes. En 2022, l'appel à projets a aidé Supercoop à réaliser une étude de faisabilité pour une conserverie mobile et solidaire. En 2023, l'association sera financée pour réaliser des ateliers Hors les murs dans toute la ville grâce à un triporteur aménagé en conserverie mobile.

Enfin, un troisième projet que je voulais mettre en valeur, c'est un travail sur la complémentarité des actions menées par plusieurs associations sur un quartier. À Saint-Michel, l'appel à projets 2022 a financé l'association Yakafaucon pour réaliser un diagnostic de territoire partagé avec d'autres acteurs du quartier. Ce travail a mis en lumière un besoin de mettre davantage en relation les acteurs associatifs de l'anti-gaspi et de la solidarité alimentaire. Les associations ont travaillé ensemble un programme d'animation collective vers les habitants du quartier que l'appel à projets 2023 va financer.

Dans la continuité de ce travail d'ampleur, la Ville a réuni en 2022 les associations lauréates de l'appel à projets pour leur permettre de mieux se connaître, de travailler la complémentarité et la cohérence des actions menées et de démultiplier l'impact de leurs actions sur la Ville. Merci d'ailleurs au service de la Direction du développement social urbain pour son travail depuis le début du mandat sur ce sujet.

La démarche d'interconnexion des associations lauréates de l'appel à projets va être poursuivie en 2023. Nous coconstruirons avec elle un dispositif d'autoévaluation participative afin d'amplifier année après année l'impact de leurs actions sur le territoire.

Pour 2023, je vous présente très rapidement les 37 actions retenues en fonction des quatre axes de la politique de résilience alimentaire. Sur l'axe 1 : Ville nourricière, nous avons sept projets de formation des habitants à la création et à l'animation de jardins partagés contre quatre en 2022, quatre projets d'agriculture urbaine favorisant les liens avec la population contre un projet en 2023.

Sur le deuxième axe qui est l'axe Circuit court et outil de transformation alimentaire, nous soutenons deux projets pour mieux faire connaître, par les habitants et les acteurs économiques qui en ont besoin, les outils de transformation alimentaire dont certaines associations se sont dotées, notamment Supercoop, comme je vous ai expliqué tout à l'heure. Puis, nous avons aussi un projet pour aider les épiceries solidaires à optimiser leur approvisionnement local. C'est donc GALAS.

Sur l'axe 3, l'accompagnement des habitants et l'accès à une alimentation locale et de qualité pour tous. Le changement des habitudes alimentaires, c'est l'axe sur lequel nous avons le plus d'actions financées, c'est parce que c'est le levier d'action qui est le plus important pour une ville comme Bordeaux qui a fait de la lutte contre le réchauffement climatique et la préservation de la santé des habitants une priorité.

Là, nous soutenons trois projets d'épicerie solidaire pour les ateliers qu'elles organisent avec les habitants, quatre projets permettant l'organisation d'événements festifs et conviviaux sur l'alimentation – c'est une nouveauté 2023 – cinq projets d'associations qui proposent des ateliers de cuisine conviviaux qui permettent de partager les astuces pour manger bon et sain avec un budget limité, cinq projets expérimentaux pour toutes ces personnes en difficulté comme la création de cantines solidaires ou la livraison de courses à des personnes isolées, deux projets d'insertion par l'économie. Cuisiner ensemble permet de développer de nouvelles compétences professionnelles et la confiance en soi, et trois projets visant à construire avec les habitants volontaires un parcours leur permettant de faire évoluer les pratiques alimentaires dans la durée.

Enfin, l'axe 4 : Compostage et lutte contre le gaspillage et la valorisation des déchets alimentaires : nous soutenons un projet pour des compostages et l'installation de frigos zéro déchet pour les étudiants.

Vous avez les quartiers indiqués dans la délibération. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition.

**M. Le MAIRE**

Merci Ève. Madame ECKERT.

**Mme ECKERT**

Une intervention rapide pour une explication de vote. Nous allons voter pour parce que l'on trouve que c'est le manque d'initiative qu'il faut soutenir et développer, car il tisse du lien au plus près tout en pratiquant une éducation populaire qui permet d'accompagner les changements de comportements individuels et collectifs nécessaires à la transition.

Merci.

**M. Le MAIRE**

Merci. Oui, Monsieur POUTOU.

**M. POUTOU**

Nous allons nous abstenir, même si effectivement ce qui est mis en avant, les préoccupations, on n'a rien de contre, même au contraire évidemment, mais c'est toujours la même distance que l'on prend par rapport à l'économie sociale et solidaire.

Puis, ce côté un peu pas mal d'associations, pas mal de projets, on a du mal à voir un peu au bout du compte l'efficacité ou vers quoi on irait. On comprend bien qu'il s'agit d'ateliers alimentaires. On comprend bien qu'il s'agit d'aller dans ce sens-là d'autonomie alimentaire. Mais justement, la question de l'autonomie alimentaire, je cherche mes notes en même temps, la question de l'autonomie, c'est que l'on a besoin d'une réflexion peut-être plus profonde et d'une discussion sur comment on peut l'obtenir. Est-ce que l'on peut l'obtenir réellement dans le cadre d'une Métropole, dans le cadre d'une grande ville comme Bordeaux ? On a eu une petite discussion en marge des débats avec Monsieur JEANJEAN sur cette question-là, et nous, on pense que c'est un leurre. Si c'est cela l'idée, si c'est penser que l'on peut effectivement aller vers une autonomie alimentaire pour une agglomération de 900 000 habitants quasiment ou 820 000, 830 000 et pour Bordeaux en tout cas. Nous, on pense que cela n'est pas possible. C'est pour cela que je vais vous lire, c'est court, ne vous inquiétez pas. C'est pour la réflexion parce que l'on a lu cela, on est tombé là-dessus. C'est un livre d'un géographe, professeur en géographie. Il s'appelle, je vous le dis si vous trouvez que cela vous intéresse, Guillaume FABUREL, c'est sorti chez Le passager clandestin. C'est un bouquin qui coûte 13 euros. Ce n'est pas très cher. C'est un bouquin plutôt petit. Je vais vous lire deux petits passages. On s'éloigne un petit peu de la délibération, mais c'est la réflexion sur la question de la résilience alimentaire, de l'autonomie alimentaire. Donc, je vous lis.

**M. Le MAIRE**

Vous avez déjà pris votre temps de parole, Monsieur POUTOU, en répondant à la délibération. Vous avez vu que l'heure est assez avancée.

**M. POUTOU**

Oui, non, mais c'est court.

**M. Le MAIRE**

Soyez court. Soyez sympa. Votre temps de parole est écoulé.

**M. POUTOU**

Non, ce n'est pas écoulé là mon temps...

**M. Le MAIRE**

Si, vous êtes à 5 minutes.

**M. POUTOU**

Non, non. Je finis vite.

**M. Le MAIRE**

Vous vous mettez tout le monde à dos. Une minute je vous donne.

**M. POUTOU**

*« Toutes les études sont claires. Atteindre une autonomie plus largement écologique pour les grandes villes impliquerait de produire entre 90 et 100 % d'énergie renouvelable, de libérer 60 % des sols pour le cycle de l'eau, de remettre en pleine terre 50 % des sols pour la production alimentaire vivrière et de restituer aux écosystèmes au moins 15 % des terres urbanisées, ce qui permettrait en outre peut-être de retrouver la biodiversité d'il y a 20 ans. Et encore, il faut 10 à 20 ans pour restaurer sans intrant chimique la qualité organique d'un sol qui a été durablement recouvert d'asphalte. Souhaitons donc bonne chance aux métropoles pour atteindre la neutralité de leur empreinte écologique ou l'autosubsistance alimentaire avec leur potager sur les toits et leurs champignonnières, parkings, avec leurs fermes verticales en hydroponie et leurs serres en container avec leurs jardins partagés et leur maraîchage périurbain. Maraîchage qui, pur hasard, sans doute, existait de longue*



*date dans de nombreuses ceintures urbaines et ouvrières, mais qui a justement rapidement disparu sous l'effet des pelleteuses de la métropolisation ces 40 dernières années. »*

Juste une réflexion là-dessus de montrer l'enjeu et le niveau que cela voudrait dire pour effectivement aller véritablement vers les objectifs qui sont affichés.

**M. Le MAIRE**

Merci Monsieur POUTOU. Est-ce que Ève souhaite dire un mot de conclusion ?

Allez Ève.

**Mme DEMANGE**

Pour répondre sur cette dernière remarque, d'abord dire que je regrette que vous n'ayez pas été présent lors de la commission Nature en ville. Nous avons pris soin de vous donner un maximum d'informations lors de cet espace d'échange qui est réservé au travail de fond. J'aurais été ravie d'échanger avec vous là-dessus. Nous avons bien précisé lors de la présentation de la feuille de route « Bordeaux, Recettes d'avenir » que l'on ne visait pas l'autonomie alimentaire. L'objectif de cet appel à projets, c'est bien le changement de comportement alimentaire qui est le premier levier sur lequel les villes peuvent agir pour lutter contre le réchauffement climatique et œuvrer pour la santé de toutes et tous. Près d'un tiers de notre empreinte écologique est lié au contenu de notre assiette. Nous sommes environ 250 000 habitantes et habitants de Bordeaux, et nous mangeons trois fois par jour. Si nous modifions nos habitudes, nous créons la demande et nous offrons un appel d'air pour soutenir les fermes de Gironde et de Nouvelle-Aquitaine. Ce changement de comportement nécessite un travail très fin de terrain par petits groupes dans tous les quartiers et avec tous les publics. C'est la raison d'être de l'appel à projets « Bordeaux, Recettes d'avenir ».

**M. Le MAIRE**

Merci Ève. Je mets au vote cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Délibération adoptée, je vous remercie.

Madame la secrétaire.

<b>AIDES ATTRIBUEES AUX ORGANISMES EN 2021</b>	
<b>NOM DES BENEFICIAIRES</b>	<b>PRESTATIONS EN NATURE VALORISEES EN EUROS</b>
ASTROLABE	10 170,99 €
CSBN CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BX NORD MIAM	31 600,00 €
FOYER FRATERNEL	1 137,38 €
GEM LES NEUROFESTIFS	33,00 €
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL CULTUREL GRAND PARC	4 013,55 €
GRAINES DE SOLIDARITE	3 490,63 €
KFE DES FAMILLES	2 550,16 €
LA HALLE DES DOUVES	3 412,00 €
LE GARAGE MODERNE	5 213,28 €
LOCAL ATTITUDE	34,00 €
POINT DE FUITE	634,09 €
SAVEURS QUOTIDIENNES	458,00 €
YAKAFAUCON	1 064,11 €

***DELEGATION DE Madame Delphine JAMET***

**D-2023/148**  
**Forfait mobilités durables- Actualisation**

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 a pour objectif entre autres de faciliter et encourager le déploiement de nouvelles solutions pour permettre à tous de se déplacer. Elle prévoit notamment la possibilité pour les employeurs de contribuer aux frais de déplacements de leurs agents.es par le versement annuel d'un « forfait de mobilités durables »

Jusqu'ici, seule la participation de l'employeur à hauteur de 50 % du prix d'un abonnement aux transports en commun ou à un service public de location de vélos permettait d'inciter à l'utilisation d'alternatives à la voiture individuelle.

Le « forfait mobilités durables » a pour objectif d'encourager les employés.es à recourir davantage aux modes de transport durables.

Afin d'encourager les mobilités alternatives dans le déplacement domicile travail de ses agents.es, la Ville de Bordeaux et son CCAS ont souhaitées que soit mis en place dès 2021 un « forfait de mobilités durables ».

Depuis la récente parution du décret du 13 décembre 2022, le dispositif du forfait mobilité durable a évolué.

- Les modes de déplacement ouvrant droit au forfait mobilité durable sont étendus : Outre le vélo et le covoiturage, de nouveaux modes de transports alternatifs ou durables ouvrent droit au versement du FMD :
  - « Les engins de déplacement personnel motorisés » dont l'agent.e est propriétaire (ex : les trottinettes électriques, mono roues, gyropodes, skateboard, hoverboard...),
  - « Les autres services de mobilité partagée » : la location ou la mise à disposition en libre-service de deux roues non thermiques (scooters et trottinettes électriques), de vélos avec ou sans assistance ou d'engin de déplacement personnel motorisés ou non, les services d'autopartage de véhicules à faibles émissions (électriques, hybrides rechargeables ou hydrogènes).

Cependant dans une préoccupation à la fois de respect de l'environnement et de désencombrement de l'espace public, il est proposé d'exclure les services de location ou de mise à disposition en libre-service de véhicules motorisés (scooters et trottinettes électrique), à l'exception des services d'autopartage de véhicules.

Le free floating qui désigne les différentes flottes de véhicules et de modes de transport alternatifs proposés en libre-service aux usagers de la route sans bornes ou stations de recharge dédiées est exclu sous toutes ces formes à l'exception de l'autopartage.

- Le cumul du forfait avec le remboursement partiel d'un abonnement de transport en commun par l'employeur ou d'un abonnement à un service public de location de vélos devient possible.
- Le nombre minimal de jours de déplacements domicile-travail est réduit à 30 jours par an.
- Le barème du forfait mobilité durable évolue.
- La modulation du forfait et du nombre minimal de déplacements en fonction de la durée de présence de l'agent.e dans l'année est supprimée.

L'objet de la présente délibération est ainsi, de préciser les modalités de mises en œuvre des évolutions réglementaires de ce forfait.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

## **Le Conseil municipal,**

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

**Vu** le code général des impôts, notamment son article 81,

**Vu** le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 136-1-1,

**Vu** le code du travail, notamment ses articles L. 3261-1 et L. 3261-3-1,

**Vu** le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6152-1 et L. 6153-1

**Vu** le décret n°2010-676 du 21 juin 2010 modifié instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents.es publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail,

**Vu** l'arrêté du 9 mai 2020 pris pour l'application du décret n°2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'Etat,

**Vu** le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n°2022-1557 du 13 décembre 2022 modifiant le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale,

**Vu** la délibération du n°2021-263 du 13 juillet 2021 relative à la mise en place du forfait mobilité durable au à la ville de Bordeaux modifiée ensuite par une délibération n°2022/393 du 13 décembre 2022

**Vu** la délibération du n°2021-48 du 24 juin 2021 relative à la mise en place du forfait mobilité durable au CCAS de Bordeaux modifiée ensuite par une délibération n°2022/172 du 15 décembre 2022.

**Vu** l'avis du Comité social territorial du 4 mai 2023

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QU'**il est nécessaire de préciser les conditions de versement du « Forfait mobilités durables »,

## **DECIDE**

### **Article 1 : Objet**

Le « forfait mobilités durables » consiste en un remboursement de tout ou partie des frais engagés par les agents.es publics au titre des déplacements réalisés entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail :

- soit en cycle ou cycle à pédalage assisté personnel,
- soit en tant que conducteur ou passager en covoiturage,
- soit en tant qu'utilisateur des services de mobilité partagée, uniquement pour les cycles ou les cycles à pédalage assisté, hors free floating

### **Article 2 : Périmètre des agents.es concernés défini par application du principe de non-cumul**

Le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 permet l'application de ce dispositif aux agents.es territoriaux, qu'ils soient fonctionnaires stagiaires, fonctionnaires titulaires ou contractuels de droit public et de droit privé.

Par exception, il ne peut être attribué aux agents.es :

- bénéficiant d'un logement de fonction sur leur lieu de travail
- bénéficiant d'un véhicule de fonction
- bénéficiant d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail
- transportés gratuitement par leur employeur

Enfin, le versement du forfait mobilités durables est cumulatif du versement mensuel de

remboursement des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos évoqué plus haut et régi par le décret n°2010-676 du 21 juin 2010. (Le cas échéant).

Toutefois, un même abonnement ne peut donner lieu à une prise en charge au titre du déplacement trajet domicile/travail et au titre du forfait mobilité durable.

**Exemple de situation de cumul possible :**

*Pour son trajet domicile-travail, un agent se rend à la gare près de son domicile avec son vélo personnel, puis il prend un train pour lequel il bénéficie d'un abonnement annuel. **L'agent est éligible à la fois au forfait mobilité durable pour l'usage de son vélo personnel et à la prise en charge par l'employeur de son abonnement annuel de train à hauteur de 50% dans la limite d'un plafond.***

**Exemple où le cumul n'est pas possible :**

*Pour son trajet domicile-travail, un agent utilise un vélo en libre-service dans le cadre d'un abonnement annuel. **L'agent ne peut pas cumuler le forfait mobilité durable avec la prise en charge de son abonnement annuel par l'employeur.***

**Article 3 : Conditions d'éligibilité**

Pour pouvoir bénéficier du « forfait mobilité durables », l'agent.e doit utiliser l'un des moyens de transport éligibles pour ses déplacements domicile-travail pendant un minimum de 30 jours sur une année civile.

L'agent.e peut alternativement utiliser tout moyen de transport évoqué à l'article 1 pour atteindre le nombre de jour minimal.

Le nombre minimal de jours est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent.e. (ex : un agent travaillant à 80% est éligible au forfait s'il utilise un des moyens de transport évoqué à l'article 1 au moins 24 trajets aller-retour entre son domicile habituel et son lieu de travail).

En cas d'employeurs multiples, l'agent.e dépose auprès de chacun d'eux la déclaration au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le forfait est versé. La prise en charge du forfait par chacun des employeurs est calculée au prorata du temps travaillé auprès de chacun d'eux:-

**Article 4 : Procédure**

L'agent.e doit déposer une déclaration sur l'honneur certifiant l'utilisation de l'un ou des moyens de transport éligibles, au plus tard le 31 décembre de l'année au titre duquel le forfait est versé.

Cette déclaration se fera par un formulaire mis à la disposition par l'administration et qui devra être signé par le responsable hiérarchique direct.

Le versement du forfait se fera en une seule fois, sur la paye de l'agent.e, dans le courant du 1er trimestre N+1, après contrôle d'effectivité.

**Article 5 : Montant et versement**

Le montant du forfait mobilités durables est déterminé après application du barème suivant :

Nombre de déplacements réalisés au cours de l'année civile précédent celle du versement du forfait par l'un des modes de transport éligibles	Montant du FMD
Entre 30 et 59 jours	100€
Entre 60 et 99 jours	200€
100 jours et plus	300€

Il est exonéré de l'impôt sur le revenu ainsi que de la contribution sociale sur les revenus d'activité et sur les revenus de remplacement.

En cas d'utilisation inférieure à 30 jours, aucun forfait ne pourra être attribué.

**Article 6 : Contrôle**

L'autorité territoriale pourra contrôler, par tout moyen jugé utile, l'effectivité de cette déclaration pour attribution du forfait annuel.

**Article 7 : Mise en œuvre**

Ces dispositions se substituent à celles prévues par les délibérations n°2021-383 du 9 juillet 2021 et n°2022-393 du 13 décembre 2022 qui sont abrogées et s'appliquent aux déplacements

entre la résidence habituelle et le lieu de travail effectués à compter du 1 er janvier 2023.

**ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT

**D-2023/149**  
**Modification du tableau des effectifs**

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le tableau des effectifs évolue tout au long de l'année tant en fonction des différents projets menés que des évolutions des besoins de la collectivité.

Vu l'avis du comité social territorial du 24 mars 2023.

Vu l'avis du comité social territorial du 4 mai 2023.

Afin d'optimiser le fonctionnement des services municipaux, il apparaît nécessaire de procéder à une adaptation de certains effectifs.

Tous les postes présentés dans ce rapport et créés précédemment sont ouverts aux non-titulaires sur la base des articles L.332-8 à L.332-14 du Code général de la Fonction publique. Il est rappelé que le recours aux agents non-titulaires reste une dérogation ouverte notamment sur les postes en très grande tension sur lesquels peu ou pas de candidature d'agent titulaire n'est observée.

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

Ouverture du poste de chargé.e de mission auprès du directeur général des services au cadre d'emplois des attachés territoriaux et administrateurs territoriaux.

**DIRECTION GENERALE SOLIDARITE ET CITOYENNETE**

**Mission Egalité :**

Dans le cadre du contexte de renforcement de la lutte contre toutes les discriminations, de l'égalité femmes-hommes et priorités politiques affichées sur le genre, il est nécessaire de renforcer l'équipe de la Mission égalité aujourd'hui composée de 3 postes de chargé.e.s de mission et d'un poste de directeur.trice.

Aussi, il est proposé la création d'un poste de chargé.e de mission animations égalité luttés contre les discriminations (Catégorie A – Cadre d'emplois des attachés territoriaux).

**Direction Générations Seniors Autonomie**

Il est demandé la transformation de deux postes d'agents de livraison en deux postes de référents livreurs, prévention et sécurité (transformation du cadre d'emplois des adjoints techniques sur le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux)

**CABINET DU MAIRE**

**Direction du cabinet du Maire**

Il est proposé la suppression de deux postes de chauffeur (catégorie C – cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux et agents de maîtrise territoriaux) et un poste de serveur.euse (catégorie C – cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux).

**Direction de la communication**

Dans le cadre de sa réorganisation, la direction de la communication présente plusieurs modifications de postes. Ces modifications sont présentées dans une note, annexée au Comité



## **DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES CULTURELLES**

### **Direction générale adjointe ressources, développement et partenariats**

Il est demandé la création d'un poste de chargé de mutualisation des musées (Cat A, Attaché territorial) en contrat de projet qui aura pour mission de piloter la mise en œuvre de la mutualisation des fonctions mécénat, surveillance et sécurité, accueil, communication, billetterie et boutique pour une durée de 1 an.

### **Direction maîtrise d'ouvrage et patrimoines culturels**

Il est proposé :

- La suppression d'un poste de chargé de mission patrimoine durable (Catégorie A – cadre d'emplois des Attachés et Ingénieur territoriaux) et la création d'un poste de responsable de service (Catégorie A – cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux)
- La suppression d'un poste de gestionnaire administratif des espaces culturels municipaux de catégorie B (rédacteurs territoriaux) et la création d'un poste de gestionnaire administratif en catégorie C (adjoints administratifs territoriaux)
- La création d'un poste d'agent d'accueil (Catégorie C – cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux) rattaché à la bourse du travail.

### **Direction des bibliothèques**

Il est proposé :

- La suppression du poste de responsable de la bibliothèque La Bastide (Catégorie B cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine) et la création d'un poste de responsable de la bibliothèque La Bastide – Chef de projet adjoint du pôle culturel Joliot-Curie (catégorie A – cadres d'emplois des bibliothécaires et des conservateurs territoriaux de bibliothèque)

### **Direction du conservatoire**

Le responsable d'équipe accueil (Catégorie B, Technicien territorial) encadre 9 postes d'agents d'accueil et de surveillance. A l'occasion de la vacance du poste et après étude des missions et du niveau de responsabilité attendu, il est demandé la transformation du poste de technicien territorial (Catégorie B) en agent de maîtrise (Catégorie C). Le grade d'agent de maîtrise semble en effet plus adapté pour ce poste qui est positionné en véritable encadrant de proximité.

## **DIRECTION GENERALE PROXIMITE ET RELATIONS AVEC LA POPULATION**

### **Direction de la police municipale et de la tranquillité publique**

Transformation du poste de contrôleur.euse des débits de boissons de la catégorie B vers la catégorie C (cadre d'emplois des agents de police municipale).

### **Direction des usages de l'espace public**

La Ville de Bordeaux comporte une régie unique de recettes en charge d'encaisser les droits de place et les redevances d'occupation du domaine public générées par les activités de la direction des usages de l'espace public (DUEP) et de la direction de la proximité.

Avec en moyenne 6,5 millions d'euros par an réparties entre les droits de places des halles, foires et marchés, la taxe locale sur publicité extérieure, les droits de voiries, les droits de terrasses et étalages et manifestations, la régie de recette de la DUEP est la 2e de la Ville en volume.

En conséquence, au regard du volume des opérations et afin d'en assurer la continuité le fonctionnement, cette régie est assurée par deux postes : un régisseur (Catégorie B – rédacteur territorial) et un régisseur suppléant (Catégorie C – adjoint administratif).

Les missions et les charges de travail sont sensiblement identiques pour les deux postes. Les deux postes exigent une expertise similaire qui justifie un alignement sur un cadre d'emploi de rédacteur.

De plus, les missions visant à assurer la préparation et le suivi comptable et financier du budget de la direction des usages de l'espace public ainsi que le suivi financier des contrats, conventions et marchés publics de la direction ont été confiées au régisseur suppléant, certaines missions annexes ayant été supprimées afin de dégager le temps nécessaire à cette mission.

Pour ces raisons, il est proposé de **transformer le poste de régisseur adjoint (Catégorie C – adjoint administratif) en poste de régisseur adjoint/ gestionnaire comptable (Catégorie B – rédacteur territorial).**

## **ADOPTE A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES  
ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT

**Mme GARCIA**

Dans la délégation de Madame Delphine JAMET, délibération 149 : Modification du tableau des effectifs.

**M. Le MAIRE**

Delphine JAMET a la parole.

**Mme JAMET**

Comme c'est une délibération habituelle et tout est dans la délibération, je vous laisse me poser des questions.

**M. Le MAIRE**

Peut-être pas. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur POUTOU.

**M. POUTOU**

On va faire court. Version courte puisque ce sont des choses répétées et répétitives. C'est juste une explication de vote. On vote contre même si on a bien pris note qu'il y avait des transformations et même y compris des créations de postes. On vote contre parce que, en fait, on est en désaccord avec la politique de recrutement ou plutôt la politique de non-recrutement. On pense qu'il faut développer les services publics de la Ville, et il faut embaucher. Par conséquent, on n'est pas d'accord avec le peu d'embauches qu'il y a, et le trop peu d'embauches qu'il y a au regard des besoins sociaux qui augmentent.

**M. Le MAIRE**

Merci pour votre esprit de concision. Est-ce que Delphine va ajouter quelque chose ? Delphine me demande la parole, vas-y.

**Mme JAMET**

Il y a beaucoup de créations de postes dans cette délibération pour le coup et assez systématiquement depuis deux Conseils, et il y en aura d'autres. Regardez bien la prochaine délibération qu'il y aura au mois de juillet notamment sur le RIFSEEP parce que je peux vous dire que là on va faire plaisir à nos agents.

**M. Le MAIRE**

Merci Delphine. Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Délibération adoptée, je vous remercie.

Madame la secrétaire.

Action	Situation actuelle					Situation future poste					Commentaires
	Libellé poste	Direction générale	Direction	Cadre d'emplois	Catégorie	Libellé poste2	Direction générale2	Direction 2	Cadre d'emplois2	Catégorie2	
Extension cadre d'emplois	Chargé.e de mission auprès du DGS	Direction générale des services	Direction générale des services	Attachés territoriaux	A	Chargé.e de mission auprès du DGS	Direction générale des services	Direction générale des services	Attachés territoriaux/ Administrateurs territoriaux	A	
Création de poste						Chargé.e de mission Animations Egalité Luites contre les discriminations	Direction générale solidarité et citoyenneté	Mission égalité	Attachés territoriaux	A	
Création d'un contrat de projet						Chargé de mutualisation des musées	Direction générale des affaires culturelles	Direction générale des affaires culturelles	Attachés territoriaux	A	1 an
Transformation de poste	Chargé.e de mission patrimoine durable	Direction générale des affaires culturelles	Direction de la maîtrise d'ouvrage et patrimoine culturel	Attachés territoriaux, Ingénieurs territoriaux	A	Responsable de service technique patrimoine	Direction générale des affaires culturelles	Direction de la maîtrise d'ouvrage et patrimoine culturel	Ingénieurs territoriaux	A	
Suppression/ Création	Gestionnaire des espaces culturels municipaux	Direction générale des affaires culturelles	Direction de la maîtrise d'ouvrage et patrimoine culturel	Rédacteurs territoriaux	B	Gestionnaire administratif	Direction générale des affaires culturelles	Direction de la maîtrise d'ouvrage et patrimoine culturel	Adjointes administratifs territoriaux	C	
Création de poste						Agent d'accueil	Direction générale des affaires culturelles	Direction de la maîtrise d'ouvrage et patrimoine culturel	Adjointes administratifs territoriaux	C	poste positionné à la Bourse du travail
Suppression/ Création	Responsable de bibliothèque	Direction générale des affaires culturelles	Direction des bibliothèques	Assistants de conservation du patrimoine territoriaux	B	Responsable de bibliothèque - chef.fe de projet adjoint du pôle culturel Joliot-Curie	Direction générale des affaires culturelles	Direction des bibliothèques	Bibliothécaires territoriaux	A	
Suppression/ Création	Conseiller.ère technique du Maire	Cabinet du Maire	Direction du Cabinet du Maire	Collaborateurs de Cabinet	A	Responsable de la cellule médias	Cabinet du Maire	Direction du Cabinet du Maire	Collaborateurs de Cabinet	A	
Suppression/ Création	Responsable du service fonctionnement de l'hôtel de Ville	Cabinet du Maire	Direction du Cabinet du Maire	Attachés territoriaux	A	Responsable du magazine municipal	Cabinet du Maire	Direction de la communication	Attachés territoriaux	A	
Suppression de poste	Chauffeur	Cabinet du Maire	Direction du Cabinet du Maire	Adjointes techniques territoriaux/ Agents de maîtrise territoriaux	C						
Suppression de poste	Chauffeur	Cabinet du Maire	Direction du Cabinet du Maire	Adjointes techniques territoriaux/ Agents de maîtrise territoriaux	C						
Suppression de poste	Serveur.euse	Cabinet du Maire	Direction du Cabinet du Maire	Adjointes techniques territoriaux	C						
Création de poste						Community manager	Cabinet du Maire	Direction du Cabinet du Maire	Attachés territoriaux	A	
Suppression/ Création	Responsable contenu web	Cabinet du Maire	Direction de la communication	Attachés territoriaux	A	Directeur.trice adjoint.e	Cabinet du Maire	Direction de la communication	Attachés territoriaux	A	
Création de poste						Journaliste	Cabinet du Maire	Direction de la communication	Attachés territoriaux	A	
Création de poste						Chargé.e de communication de proximité	Cabinet du Maire	Direction de la communication	Attachés territoriaux	A	
Création de poste						Chargé.e d'évènementiel	Cabinet du Maire	Direction de la communication	Attachés territoriaux	A	
Suppression/ Création	Assistant.e de communication	Cabinet du Maire	Direction de la communication	Rédacteurs territoriaux	B	Chargé.e de communication de proximité	Cabinet du Maire	Direction de la communication	Attachés territoriaux	A	
Suppression/ Création	Assistant.e de communication	Cabinet du Maire	Direction de la communication	Rédacteurs territoriaux	B	Chargé.e de communication	Cabinet du Maire	Direction de la communication	Attachés territoriaux	A	

Action	Situation actuelle					Situation future poste					Commentaires
	Libellé poste	Direction générale	Direction	Cadre d'emplois	Catégorie	Libellé poste2	Direction générale2	Direction 2	Cadre d'emplois2	Catégorie2	
Suppression/ Création	Chargé.e de mission	Cabinet du Maire	Direction de la communication	Rédacteurs territoriaux	B	Community manager	Cabinet du Maire	Direction de la communication	Rédacteurs territoriaux	B	
Evolution des missions	Assistant.e chargé.e de la gestion des fichiers et de la communication numérique des quartiers	Cabinet du Maire	Direction de la communication	Adjoint administratifs territoriaux	C	Gestionnaire de base de données	Cabinet du Maire	Direction de la communication	Adjoint administratifs territoriaux	C	
Suppression/ Création	Responsable de marque	Cabinet du Maire	Direction de la communication	Attachés territoriaux	A	Chargé.e de communication	Cabinet du Maire	Direction de la communication	Attachés territoriaux	A	
Suppression/ Création	Chargé.e de mission	Cabinet du Maire	Direction de la communication	Attachés territoriaux	A	Chargé.e de communication	Cabinet du Maire	Direction de la communication	Attachés territoriaux	A	
Suppression/ Création	Chargé.e de communication	Cabinet du Maire	Direction de la communication	Attachés territoriaux	A	Webmaster	Cabinet du Maire	Direction de la communication	Attachés territoriaux	A	
Suppression/ Création	Web community manager	Cabinet du Maire	Direction de la communication	Attachés territoriaux	A	Responsable du service éditorial - newsroom	Cabinet du Maire	Direction de la communication	Attachés territoriaux	A	
Suppression/ Création	Web rédacteur.trice	Cabinet du Maire	Direction de la communication	Adjoint administratifs territoriaux	C	Chargé.e de publication	Cabinet du Maire	Direction de la communication	Rédacteurs territoriaux	B	
Suppression/ Création	Web rédacteur.trice	Cabinet du Maire	Direction de la communication	Adjoint administratifs territoriaux	C	Chargé.e de publication	Cabinet du Maire	Direction de la communication	Rédacteurs territoriaux	B	
Suppression/ Création	Web rédacteur.trice	Cabinet du Maire	Direction de la communication	Adjoint administratifs territoriaux	C	Chargé.e de publication	Cabinet du Maire	Direction de la communication	Rédacteurs territoriaux	B	
Suppression/ Création	Chargé.e de publication	Cabinet du Maire	Direction de la communication	Adjoint administratifs territoriaux	C	Chargé.e de publication	Cabinet du Maire	Direction de la communication	Rédacteurs territoriaux	B	
Suppression/ Création	Contrôleur.euse des débits de boisson	DGPRP	Direction de la police municipale et de la tranquillité publique	Chefs de service de police municipale	B	Contrôleur.euse des débits de boisson	DGPRP	Direction de la police municipale et de la tranquillité publique	Agents de police municipale	C	

	Situation actuelle					Situation future poste					
Action	Libellé poste	Direction générale	Direction	Cadre d'emplois	Catégorie	Libellé poste2	Direction générale2	Direction 2	Cadre d'emplois2	Catégorie2	Commentaires
Transformation de poste	Responsable d'équipe d'accueil	Direction générale des affaires culturelles	Direction du conservatoire	Techniciens territoriaux	B	Responsable d'équipe d'accueil	Direction générale des affaires culturelles	Direction du conservatoire	Agent de maîtrise	C	
Transformation de poste	Régisseur adjoint	Direction générale proximité et relations avec la population	Direction des usages de l'espace public	Adjoint administratifs territoriaux	C	Régisseur adjoint/Compable	Direction générale proximité et relations avec la population	Direction des usages de l'espace public	Rédacteur territorial	B	
Transformation de poste	Livreur de repas	Direction Générale Solidarité et Citoyenneté	Direction générations seniors et autonomie	Adjoint techniques territoriaux	C	Référent Prévention sécurité/Livreur de repas	Direction Générale Solidarité et Citoyenneté	Direction générations seniors et autonomie	Agents de maîtrise territoriaux	C	
Transformation de poste	Livreur de repas	Direction Générale Solidarité et Citoyenneté	Direction générations seniors et autonomie	Adjoint techniques territoriaux	C	Référent Prévention sécurité/Livreur de repas	Direction Générale Solidarité et Citoyenneté	Direction générations seniors et autonomie	Agents de maîtrise territoriaux	C	

**D-2023/150**

**Règlement des déplacements professionnels des agents.es et des élus de la ville et du CCAS de Bordeaux.Actualisation**

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération 2023/105 du 4 avril 2023, le Conseil municipal a modifié les modalités de prise en charge des remboursements des frais de mission engagés par les élus et les agents.es dans le cadre de leur déplacement professionnel. Or cette l'annexe de cette délibération comportant une erreur technique, il y a lieu de modifier la délibération 2023/105 du 4 avril 2023

Par délibération 2019-333 du 8 juillet 2019, le Conseil municipal a approuvé les modalités de prise en charge des remboursements des frais de mission engagés par les élus et les agents.es dans le cadre de leur déplacement professionnel.

Depuis de nouveaux textes ont été publiés, Il convient par conséquent à cette occasion d'actualiser le règlement des déplacements professionnels, tout en apportant des précisions sur certains points.

**Les déplacements professionnels représentent des coûts significatifs : la « politique déplacement professionnel » vise à mieux guider les agents.es et les élus dans l'engagement des dépenses liées aux frais de déplacement professionnel.**

Dans un souci d'optimisation de ces dépenses, mais aussi de réduction de notre impact sur l'environnement, tous les agents.es et élus sont invités à considérer avec la plus grande attention tout déplacement :

**Quant à l'opportunité du déplacement :**

- Existence d'une solution alternative (conférence téléphonique, visioconférence...),
- Possibilité de réduction de la durée du remplacement,
- Nombre de collaboratrices, collaborateurs réduit au minimum nécessaire.

**Quant à l'anticipation du déplacement**, notamment pour des évènements annuels auxquels les agents.es et les élus municipaux participent systématiquement.

**Quant au choix du mode de déplacement :**

Le choix entre les différents modes de transport en commun, voie ferroviaire, maritime ou aérienne, s'effectue sur la base du **tarif le moins onéreux pour la collectivité et d'un mode de transport ayant un impact carbone le plus réduit.**

**L'utilisation de la voie ferroviaire et le choix de la seconde classe dans le cadre des déplacements professionnels doivent être privilégiés.**

- Toutefois, l'ordonnateur, peut autoriser, dans l'intérêt du service, le recours à un moyen de transport plus onéreux si les conditions de déplacement lui semblent justifiées. L'économie globale doit tenir compte du temps et de tous les frais d'acheminement aux gares et aéroports.
- La première classe pourra être prise lorsque le tarif disponible est plus avantageux que celui disponible en seconde ou à titre exceptionnel sous réserve de la validation de la direction générale concernée.
- Le recours à la voie aérienne doit rester exceptionnel et doit être réservé pour des distances dont le trajet en train est supérieur à **6 heures**. La validation de la direction générale concernée est requise. La réservation s'effectue en classe économique sauf cas exceptionnel validé au préalable par le directeur général des services ou le Maire. Le choix du billet le moins cher sera privilégié lorsqu'il existe des horaires proches.

Dans cette optique, il semble essentiel de mettre à disposition de l'ensemble des agents.es et élus un règlement des principes de déplacement professionnel, des frais de déplacement engagés et des modalités de prise en charge.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil municipal,**

Vu le décret n°92-566 du 25 juin 1992 relatif aux frais de déplacement des fonctionnaires et agents hospitaliers sur le territoire métropolitain

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels territoriaux

Vu le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu le décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007 modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales,

Vu l'arrêté du 14 mars 2022 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret du 3 juillet 2006,

Vu l'arrêté du 26 février 2019 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret du 3 juillet 2006.

Vu la délibération n°2019-333 du 8 juillet 2019 relative à la politique des déplacements de la ville de Bordeaux et du CCAS de Bordeaux.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'il est nécessaire d'actualiser et de de préciser les conditions de prise en charge des déplacements professionnels des agents.es et élus de la ville et du CCAS de Bordeaux à l'occasion des missions,

**DECIDE**

**Article 1 :** La mise en œuvre de la politique des déplacements professionnels selon les conditions énoncées dans son règlement à compter du 6 juin 2023

**Article 2 :** La prise en charge de ces dépenses par le budget de la ville et du CCAS de Bordeaux, chapitre 011, nature 6251

**Article 3 :**

Décide de l'abrogation de tous les dispositifs antérieurs.

**ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES



## **Règlement des principes de déplacement professionnel et de remboursement des frais engagés par les agents et élus de la ville et du CCAS de Bordeaux à cette occasion**

**Le règlement des frais de déplacements professionnels présente les différentes modalités de déplacement professionnel et les conditions de prise en charge des frais de déplacement professionnel des agents et élus de la ville et du CCAS de Bordeaux.**

L'indemnisation des frais de déplacement repose sur l'attribution d'une indemnité spécifique destinée à couvrir les frais journaliers engagés par les agents pour leurs repas et leur hébergement, ainsi que les frais de transport.

Le présent règlement concerne les déplacements effectués dans un cadre professionnel, à l'exclusion des déplacements domicile - travail.

**Les dispositions définies au sein du présent règlement seront applicables à compter du 6 juin 2023 à l'ensemble des agents et élus de la ville et du CCAS de Bordeaux.**

## Sommaire

<b>I. Réglementation en matière de déplacement professionnel pour les agents et les élus de la ville et du CCAS de Bordeaux</b>	<b>P4</b>
<b>1- Les bénéficiaires</b>	<b>P4</b>
<b>2- La notion de déplacement professionnel</b>	<b>P4</b>
<b>3- Les ordres de mission</b>	<b>P4</b>
3-1 Les ordres de mission ponctuels ou relatifs à la formation	<b>P5</b>
3-2 Les ordres de mission permanents	<b>P5</b>
3-3 Les signataires de l'ordre de mission	<b>P5</b>
<b>4- La réservation des titres de transport</b>	<b>P6</b>
4-1 Les responsables des réservations	<b>P6</b>
4-2 Les cartes de réduction et les abonnements	<b>P7</b>
<b>5- La prise en charge des frais de transport</b>	<b>P7</b>
5-1 Le recours aux transports en commun	<b>P7</b>
5-1-1 Utilisation du réseau TBM sur la résidence administrative	<b>P7</b>
5-1-2 Dispositions relatives à l'utilisation de moyens de transport par voie ferroviaire (train)	<b>P7</b>
5-1-3 Dispositions relatives à l'utilisation de la voie aérienne	<b>P8</b>
5-2 Le recours au véhicule de service	<b>P8</b>
5-3 Le recours au véhicule personnel	<b>P9</b>
5-3-1 Règles d'utilisation du véhicule personnel	<b>P9</b>
5-3-2 Mode de calcul des remboursements de frais liés à l'utilisation du véhicule personnel	<b>P9</b>
5-4 La prise en charge de frais complémentaires	<b>P10</b>
5-4-1 Frais de transport en commun	<b>P10</b>
5-4-2 Frais de stationnement	<b>P10</b>

5-4-3 Frais de péage	<b>P10</b>
5-4-4 Taxi	<b>P11</b>
5-4-5 Location d'un véhicule à moteur ou sans moteur	<b>P11</b>
5-4-6 Autres (autocar, ferry...)	<b>P11</b>
<b>II. Le remboursement de frais de déplacement professionnel</b>	<b>P11</b>
<b>1- La demande de prise en charge des frais de déplacement professionnel</b>	<b>P11</b>
<b>2- Les avances de frais de déplacement professionnel</b>	<b>P12</b>
<b>3- Le remboursement des frais de déplacement professionnel pour les agents et les élus pour des missions sur le territoire national</b>	<b>P13</b>
<b>4- Le remboursement des frais de déplacement professionnel pour les agents et les élus pour des missions outre-mer</b>	<b>P14</b>
<b>5- Le remboursement des frais de déplacement professionnel pour les agents et les élus pour des missions sur le territoire international</b>	<b>P15</b>
<b>6- Le remboursement des frais de déplacement professionnel spécifiques</b>	<b>P16</b>
6-1 Les remboursements de frais en cas de déplacement en formation, colloque, journées d'études, stage	<b>P16</b>
6-2 Les remboursements de frais en cas de déplacement pour un concours ou un examen professionnel hors de la résidence administrative	<b>P17</b>
6-3 Les remboursements des frais engagés au-delà des barèmes réglementaires	<b>P18</b>
6-4 Les remboursements de frais des élus dans le cadre de l'exécution d'un mandat spécial	<b>P18</b>
6-5 Les remboursements de frais des conducteurs manutentionnaires du service transports et manifestations	<b>P18</b>
6-6 Les remboursements de frais des agents du CCAS dont la résidence administrative est située sur la commune de Gradignan	<b>P19</b>
6-7 La carte affaire	<b>P19</b>

# I. Réglementation en matière de déplacement professionnel pour les agents et les élus de La ville et du CCAS de Bordeaux

## 1- Les bénéficiaires

- Fonctionnaires titulaires et stagiaires,
- Contractuels de droit public,
- Contractuels de droit privé,
- Apprentis, stagiaires (si leur contrat ou convention le prévoit),
- Collaborateurs de cabinet,
- Collaborateurs de groupe d'élu,
- Elus municipaux,
- Administrateurs nommés du Conseil d'administration du CCAS

## 2- La notion de déplacement professionnel

**Tout agent ou élu municipal envoyé en mission ou en formation et se déplaçant hors de sa résidence administrative\* et hors de sa résidence familiale\*\* doit être muni d'un ordre de mission signé et validé par le supérieur hiérarchique compétent en fonction du type de déplacement.**

- Un **agent en mission**, est celui qui en service se déplace à la demande de son employeur pour l'exécution du service hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale, muni d'un ordre de mission.
- Un **agent en formation** est celui qui suit une action de formation initiale ou qui se déplace, hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale, pour suivre une action de formation continue organisée par l'administration ou à son initiative en vue de la formation professionnelle.

**\*La résidence administrative** : territoire de la commune sur lequel est affecté l'agent ou l'élu. Comme le prévoit l'article 4 3° du décret 2001-654 du 19 juillet 2001, pour la ville et le CCAS de Bordeaux, dans l'intérêt du service et lorsque des situations particulières l'exigent, il peut être dérogé au seul territoire de la commune de Bordeaux. Ainsi, la résidence administrative pour la ville et le CCAS de Bordeaux est constitué du territoire regroupant les communes qui composent l'établissement Bordeaux Métropole (28 au 1er janvier 2021).

**\*\*La résidence familiale** : territoire de la commune où se situe le domicile de l'agent ou de l'élu.

## 3- Les ordres de mission

**L'agent ou l'élu envoyé en mission ou formation hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale doit être doté d'un ordre de mission signé par l'autorité territoriale.** L'ordre de mission est l'acte par lequel la collectivité autorise l'agent ou l'élu à effectuer un déplacement, pendant son service.

Cette autorisation préalable permet à l'agent ou à l'élu de bénéficier du remboursement des coûts

généralisés par le déplacement dans la limite des dispositions réglementaires et de la présente politique de déplacement professionnel.

### 3-1 Les ordres de missions ponctuels ou relatifs à la formation :

Les agents ou les élus amenés à se déplacer ponctuellement hors de leur résidence administrative pour les besoins d'une mission ou d'une formation, devront disposer d'un **ordre de mission ponctuel**.

Cet ordre de mission doit être signé avant chaque déplacement par le supérieur hiérarchique compétent. Il doit mentionner l'objet précis et le lieu du déplacement, la durée de la mission (dates de début et de fin), les lieux de départ et de retour, le ou les moyens de transports utilisés.

### 3-2 Les ordres de missions permanents

Un agent ou un élu, amené à se déplacer fréquemment (au moins 3 fois par mois) peut bénéficier d'un ordre de mission permanent sur une période limitée à 12 mois (année civile). Il doit faire l'objet d'un renouvellement formel tous les ans si nécessaire.

L'ordre de mission permanent devra être présenté à chaque déplacement, pour chaque commande de billet et pour toute demande de remboursement de frais.

### 3-3 Les signataires de l'ordre de mission

Lieu du déplacement/moyen de transport utilisé	Véhicule de service	Train 2 <sup>nd</sup> classe	Train 1 <sup>ère</sup> classe	Avion
Territoire départemental et régional	Responsable de service*	Responsable de service *		
Territoire national	Directeur *	Directeur *	DGA*	DGA*
Outre-mer				DGS*
Territoire international	DGS*	DGS*	DGS*	DGS*

\*Le responsable de service, le directeur général adjoint ou le directeur général des services ne peuvent être amenés à signer leur propre ordre de mission, dans cette situation le signataire sera leur supérieur hiérarchique.

#### Cas particulier :

**Pour les élus**, les demandes d'ordre de mission doivent être adressées au Cabinet du Maire pour validation du directeur de Cabinet et signature du Maire.

**Pour les déplacements initiés par la direction des relations internationales**, les demandes d'ordre de mission des agents et des élus doivent être adressées par la direction des relations internationales avec le visa du directeur des relations internationales au Cabinet du Maire pour validation et signature du directeur de Cabinet.

Les formulaires d'ordre de mission sont à disposition sur intranet.

## 4- La réservation des titres de transport

**La réservation des titres de transport (train, avion) doit impérativement intervenir auprès du voyageur titulaire du marché par le référent déplacement de sa direction ou par le chargé de déplacement de la DRH via la plateforme de réservation de déplacement.**

Dès que l'agent ou l'élu a connaissance de son déplacement, il doit remplir un ordre de mission, le faire signer et l'adresser à son référent déplacement professionnel qui procèdera à la réservation du titre de transport.

**La réservation et la transmission de l'ordre de mission signé doivent être anticipées et intervenir au moins 10 jours avant le départ.**

### 4-1 Les responsables des réservations

Pour tous les déplacements professionnels en train 2<sup>nd</sup> classe, le référent déplacement professionnel de la direction est autonome sur la ligne de réservation.

Dans tous les autres cas, le référent déplacement professionnel de la direction peut initier la réservation via la plateforme de réservation en ligne, le chargé de déplacement professionnel de la DRH interviendra pour valider la réservation.

Pour les déplacements professionnels aérien en low cost, le chargé de déplacement professionnel de la DRH devra être sollicité en amont pour valider la réservation dans les 20 minutes suivant la saisie sur la plateforme.

En dehors des trajets en train précisément définis (ci-dessous), le chargé de déplacement professionnel de la DRH sera compétent pour la validation de la réservation du titre de transport.

Lieu du déplacement/moyen de transport utilisé	Train 2 <sup>nd</sup> classe	Train 1 <sup>ère</sup> classe	Avion
Territoire départemental et régional	Référent déplacement professionnel	DRH	DRH
Territoire national	Référent déplacement professionnel	DRH	DRH
Outre-mer	DRH	DRH	DRH
Territoire international	DRH	DRH	DRH

Les déplacements professionnels en avion, en train en 1<sup>ère</sup> classe ou à l'étranger devront être validés par le chargé de déplacement professionnel de la DRH.

## 4-2 Les cartes de réduction et les abonnements

### **Les cartes de réduction et les abonnements dont dispose l'agent ou l' élu à titre personnel\***

Les agents et les élus disposant de cartes de réduction et ou d'abonnement à titre personnel\* peuvent les utiliser à l'occasion de leur déplacement professionnel. Pour ce faire les agents, élus devront transmettre une copie de la carte au chargé de déplacement de la DRH pour enregistrement sur la plateforme.

\*Sauf carte famille nombreuses

### **Les cartes d'abonnement professionnel**

La collectivité pourra proposer de prendre à sa charge une carte d'abonnement professionnel pour les agents ou les élus amenés à se déplacer de manière répétée (ex : pour le déplacement en train 2<sup>nd</sup> classe, l'amortissement est réalisé à partir de 4 aller-retours par an). Une analyse d'amortissement sera réalisée par les chargés de déplacement professionnel de la DRH

L'agent, l' élu devra solliciter la DRH pour un renouvellement avant le terme de son abonnement.

## 5- La prise en charge des frais de transport

Le responsable qui autorise le déplacement choisit le moyen de transport au tarif le moins onéreux et, lorsque l'intérêt du service l'exige, le plus adapté à la nature du déplacement. Il peut donc s'agir des transports en commun ou d'un véhicule de service.

### 5-1 Le recours aux transports en commun

#### **5-1-1 Utilisation du réseau TBM sur la résidence administrative (territoire regroupant les 28 communes de Bordeaux métropole)**

Les agents et les élus peuvent bénéficier de la prise en charge de leurs frais de transport en commun, s'ils sont en mission sur leur résidence administrative et familiale.

Cette prise en charge se matérialise par l'achat direct par la collectivité de titres de transports unitaires mis à disposition des agents ou des élus pour des déplacements ponctuels.

Une demande motivée par mail auprès de la régie RH devra être adressée par le supérieur hiérarchique.

Dans les cas de déplacements réguliers sur le territoire de la résidence administrative (fiche de poste précisant la contrainte de déplacement régulier sur le territoire de la résidence administrative), l'établissement peut souscrire un abonnement professionnel TBM.

Une demande motivée par mail et la fiche de poste de l'agent concerné devront être adressées par le supérieur hiérarchique à la DRH.

L'agent ou l' élu ne pourra en aucun cas bénéficier d'un remboursement sur état de frais dès lors que la mission ou la formation est réalisée sur la résidence administrative ou familiale.

#### **5-1-2 Dispositions relatives à l'utilisation de moyens de transport par voie ferroviaire (train)**

Les agents et les élus peuvent bénéficier de la prise en charge de leurs frais de transport par train s'ils sont en mission ou en formation.

## L'utilisation de la voie ferroviaire et le choix de la seconde classe dans le cadre des déplacements professionnels doit être privilégiée.

Cette prise en charge se matérialise par l'achat direct par la collectivité de titres de transports unitaires, mis à disposition de l'agent ou de l' élu.

La prise en charge directe du titre de transport par la collectivité n'exempte pas de la nécessité d'établir un ordre de mission, préalablement au déplacement.

Exceptionnellement, la première classe pourra être prise lorsque le tarif disponible est plus avantageux que celui disponible en seconde ou à titre exceptionnel sous réserve de la validation du supérieur hiérarchique compétent.

### 5-1-3 Dispositions relatives à l'utilisation de la voie aérienne

Le choix entre les différents modes de transport en commun, voie ferroviaire, maritime ou aérienne, s'effectue, en règle générale, sur la base du tarif le plus économique.

Toutefois, l'ordonnateur peut autoriser, dans l'intérêt du service, le recours à un moyen de transport plus onéreux si les conditions du déplacement lui semblent le justifier. L'économie globale doit tenir compte du temps et de tous les frais d'acheminement aux gares et aéroports.

Le recours à la voie aérienne doit rester exceptionnel et doit être réservé pour des distances dont le trajet en train est supérieur à 6 heures. La validation de la direction générale concernée est requise pour un agent et celle du directeur de Cabinet pour un élu. La réservation s'effectue en classe économique sauf cas exceptionnel validé au préalable par le directeur général des services ou le directeur de Cabinet. Le choix du billet le moins cher sera privilégié lorsqu'il existe des horaires proches.

Durée du trajet/ destination/moyen de transport utilisé	Bordeaux/ Lyon	Bordeaux/ Lille	Bordeaux/ Strasbourg	Bordeaux/ Nice	Bordeaux/ Marseille
Train	5h	4h20	5h10	9h	6h30
Avion	1h10	1h20	1h35	1h20	1h05

### 5-2 Le recours au véhicule de service

**Lors de déplacements professionnels effectués par voie routière, la règle est l'utilisation d'un véhicule de service, sous réserve de disponibilité.**

A cet effet, des cartes de péages et cartes de carburants peuvent être délivrées aux agents et aux élus par la collectivité lors de la réservation du véhicule de service auprès du service « roule mon pool ». Dans le cas ou lors de la réservation d'un véhicule de service, la carte de péage n'a pas été donnée, les remboursements de frais de péage pourront être pris en charge par la collectivité.



## 5-3 Le recours au véhicule personnel

### 5-3-1 Règles d'utilisation du véhicule personnel

- **Une autorisation préalable annuelle**

La collectivité peut autoriser un agent ou un élu à utiliser son véhicule personnel lorsque l'intérêt du service le justifie et sous réserve d'y avoir été autorisé au préalable.

**Pour les agents et les élus, la règle est l'utilisation d'un véhicule de service pour les déplacements professionnels, sous réserve de disponibilité.**

Cette autorisation n'est pas systématique : l'agent ou l'élu doit être muni d'une autorisation de circuler avec son véhicule personnel pour des déplacements professionnels, validée par son supérieur hiérarchique et la DRH.

Le remboursement des frais se fera sur la base de la puissance administrative nationale (PAN) du véhicule utilisé lors du déplacement qui occasionne les frais.

- **L'obligation pour l'agent ou l'élu de contracter une assurance lorsqu'il utilise son véhicule personnel.**

Lorsqu'il autorise l'agent ou l'élu à utiliser son véhicule personnel, la collectivité doit s'assurer que l'agent ou l'élu a bien souscrit une extension d'assurance couvrant de manière illimitée sa responsabilité au titre de tous les dommages éventuellement occasionnés lors de l'activité professionnelle.

Cette obligation, bien qu'occasionnant une dépense supplémentaire, ne peut être prise en charge par la collectivité. Il en va de même pour les impôts et taxes acquittés par l'agent ou l'élu pour son véhicule.

Cette obligation de s'assurer qui pèse sur les agents ou les élus utilisant leur véhicule personnel est renforcée par le principe selon lequel l'agent ou l'élu n'a droit à aucune indemnisation pour les dommages subis par son véhicule.

- **L'obligation pour l'agent ou l'élu de présenter un permis de conduire en cours de validité.**

### 5-3-2 Mode de calcul des remboursements de frais liés à l'utilisation du véhicule personnel

Sur autorisation du directeur et si cela est rendu nécessaire par la mission, l'agent peut utiliser un véhicule personnel. Celui-ci doit être couvert par une assurance permettant son usage dans le cadre d'une activité professionnelle. Le surcoût d'assurance du véhicule ne peut pas être pris en charge par l'administration.

L'agent autorisé à utiliser un véhicule personnel est indemnisé de ses frais de transport sur la base du barème des indemnités kilométrique.

L'indemnité kilométrique est calculée sur la base de la distance parcourue et des taux définis par arrêté qui varient en fonction de la puissance administrative nationale du véhicule utilisé.

L'agent ou l' élu peut utiliser, pour les besoins du service, sa voiture, mais aussi une motocyclette, un vélomoteur ou un autre véhicule terrestre à moteur lui appartenant, les taux kilométriques sont fixés par arrêté.

*Vu l'arrêté du 14/03/2022 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret du 3 juillet 2006,*

Les kilomètres sont décomptés du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

Si l'agent ou l' élu change de véhicule personnel en cours d'année, il est possible de prendre en compte la modification du nombre de chevaux fiscaux (nouvelle autorisation de circuler).

#### **Calcul de la distance parcourue**

Les frais liés à l'utilisation du véhicule personnel sont calculés sur la base de la distance parcourue pour laquelle les kilomètres sont calculés :

- A partir du distancier du système d'information RH,
- De commune à commune.

Dans le cas où l'agent ou l' élu part et/ou revient de sa résidence familiale, il doit déclarer les kilomètres parcourus correspondants à la distance la plus courte entre :

- sa résidence familiale et son lieu de mission,
- sa résidence administrative et son lieu de mission.

### **5-4 La prise en charge de frais complémentaires**

Par la présente délibération, la collectivité a décidé le remboursement de frais complémentaires occasionnés par le transport de personnes : parc de stationnement, péage d'autoroute, taxi, véhicule de location.

Le remboursement ne peut intervenir qu'avec présentation des pièces justificatives des dépenses engagées. Lesdites dépenses doivent avoir été engagées dans l'intérêt du service.

#### **5-4-1 Frais de transport en commun**

Ce mode de déplacement doit être privilégié pour tous les déplacements urbains, pour des raisons économiques et environnementales.

La collectivité prend en charge les frais sur justificatif.

#### **5-4-2 Frais de stationnement**

Lorsque l'intérêt du service le justifie, les frais d'utilisation de parcs de stationnement sont remboursés dans le cadre d'une mission ou d'une formation, sur présentation des pièces justificatives de dépense dans la limite de 25 euros par journée en mission.

#### **5-4-3 Frais de péage**

Dans le cas de l'utilisation d'un véhicule de service, seuls les frais de péage non pris en charge par le Pool feront l'objet d'un remboursement sur présentation des pièces justificatives de dépense.

Dans le cas de l'utilisation d'un véhicule personnel, les agents et élus qui ont engagés des frais de péage à l'occasion de leur déplacement professionnel seront tenus afin de bénéficier d'un remboursement de présenter les pièces justifiant cette dépense.

#### 5-4-4 Taxi

Le remboursement des frais de taxi peut être autorisé dans l'ordre de mission, sur de courtes distances et sur présentation des pièces justificatives nominatives.

**L'utilisation du taxi doit au préalable être autorisée par le supérieur hiérarchique lors de la signature de l'ordre de mission.** Il doit pouvoir attester de l'absence permanente ou occasionnelle de moyens de transport en commun, ou de l'impossibilité d'utiliser un véhicule de service ou personnel, ou de l'obligation de transporter du matériel précieux, fragile, lourd et encombrant, ou enfin d'horaires de mission avant 7 h 00 ou après 21 h30.

Les frais de taxis ne seront pris en charge que sous ces conditions et dans la limite de 80 euros pour la durée de la mission.

#### 5-4-5 Location d'un véhicule à moteur ou sans moteur

Bordeaux métropole dispose d'un marché pour la location de véhicule. Il convient avant tout de s'adresser à la direction du parc matériel pour toute demande de location de véhicule.

Le remboursement des frais occasionnels de location de véhicules à moteur ou sans moteur peut être autorisé, sur présentation des pièces justificatives nominatives.

La location d'un véhicule pour des besoins temporaires liés à un déplacement doit au préalable être autorisée par le supérieur hiérarchique lors de la signature de l'ordre de mission. Il doit pouvoir attester de l'absence permanente ou occasionnelle de moyens de transport en commun, ou de l'impossibilité d'utiliser un véhicule de service ou personnel, ou d'attester qu'il s'agit du mode de transport le plus adapté au déplacement.

#### 5-4-6 Autres (autocar, ferry...)

Le remboursement se fera sur présentation des pièces justificatives à hauteur des frais engagés.

## II. Le remboursement de frais de déplacement professionnel

### 1- La demande de prise en charge des frais de déplacement professionnel

Tous les frais engagés par les agents ou les élus à l'occasion de leurs déplacements professionnels devront faire l'objet d'une demande de prise en charge signée dans les mêmes conditions que l'ordre de mission et adressée au chargé de déplacement professionnel de la DRH.

Lieu du déplacement/moyen de transport utilisé	Véhicule de service	Train 2 <sup>nd</sup> classe	Train 1 <sup>ère</sup> classe	Avion
Territoire départemental et régional	Responsable de service*	Responsable de service *		
Territoire national	Directeur*	Directeur *	DGA*	DGA*
Outre-mer				DGS*
Territoire international	DGS*	DGS*	DGS*	DGS*

\*Le responsable de service, le directeur général adjoint ou le directeur général des services ne peuvent être amenés à signer leur propre ordre de mission, dans cette situation le signataire sera leur supérieur hiérarchique.

**Cas particulier :**

**Pour les élus**, les demandes de remboursement de frais doivent être adressées au Cabinet du Maire pour validation du directeur de Cabinet et signature du Maire.

**Pour les déplacements initiés par la direction des relations internationales**, les demandes de remboursement des agents et des élus doivent être adressées à la direction des relations internationales avec le visa du directeur des relations internationales au Cabinet du Maire pour validation et signature du directeur de Cabinet.

Les formulaires d'ordre de mission sont à disposition sur intranet.

**La demande de prise en charge des frais de déplacement professionnel devra être accompagnée de l'ordre de mission et des pièces justificatives.**

## **2- Les avances de frais de déplacement professionnel**

Dans certains cas exceptionnels, des avances de frais peuvent être accordées :

- L'avance réglementaire est limitée à 75% des sommes forfaitaires présumées dues à la fin du déplacement.
- L'avance ne pourra être accordée qu'en cas de déplacement professionnel d'une durée au moins égale de trois nuitées.

Le montant des avances sur frais est précompté sur le mandat de paiement émis à la fin du déplacement à l'appui duquel doivent être produits les états de frais (Article 3-2 du décret n°2006-781)

Les avances de frais doivent être régularisées en paie par la production de justificatif le mois suivant la mission. En cas de défaut de production des justificatifs au retour de la mission et dans le respect de la date de limite de mise en paie, le SGC sera amené à récupérer l'avance.

**Cas particulier des conducteurs manutentionnaires du service transports et manifestation :** ces derniers bénéficieront par principe d'une avance concernant les frais de ferry et ne seront pas soumis à la durée au moins égale de trois nuitées afin de bénéficier d'une avance. Un devis pourra être demandé pour l'avance des frais de ferry.

### 3- Le remboursement des frais de déplacement professionnel pour les agents et les élus, pour des missions sur le territoire national

Ces missions ouvrent droit au versement de l'indemnité de mission.

	Plage horaire couverte par l'ordre de mission justifiant la prise en charge	Montant de l'indemnité maximum	Justificatif de dépenses
Nuitée à Paris (commune de Paris uniquement, code postal 75 000)	De 0 heure à 5 heures	140 euros (Petit déjeuner et taxe de séjour compris)	A remettre à la DRH Dans la limite des frais réellement exposés
Nuitée dans une grande ville de France (+ de 200 000 habitants) et communes de la métropole du Grand Paris*	De 0 heure à 5 heures	110 euros (Petit déjeuner et taxe de séjour compris)	A remettre à la DRH Dans la limite des frais réellement exposés
Nuitée dans les autres villes du territoire	De 0 heure à 5 heures	90 euros (Petit déjeuner et taxe de séjour compris)	A remettre à la DRH Dans la limite des frais réellement exposés
Travailleur handicapé et en situation de mobilité réduite quel que soit le lieu d'hébergement**	De 0 heure à 5 heures	120 euros (Petit déjeuner et taxe de séjour compris)	A remettre à la DRH Dans la limite des frais réellement exposés
Repas du midi	De 11 heures à 14 heures	17,50 euros	Forfait
Repas du soir	De 18 heures à 21 heures	17,50 euros	Forfait

\*Les communes de la métropole du Grand Paris sont les communes reprises à l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015, à l'exception de la commune de Paris.

\*\*Les travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite peuvent bénéficier du montant de l'indemnité de 140 euros en cas de nuitée à Paris

L'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 prévoit un taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement (petit déjeuner inclus) de 110 euros pour les nuitées dans la commune de Paris, 90 euros pour les nuitées dans une grande ville de France (+200 000 habitants) et de 70 euros pour les nuitées dans les autres villes du territoire.

Comme l'article 7-1 du décret n°2001-654 le précise, l'organe délibérant peut fixer des règles dérogatoires aux taux des indemnités de mission pour une durée limitée et selon les frais réellement engagés.

Afin de prendre en compte la hausse des prix des hébergements depuis la crise COVID et de permettre aux agents et élus de se loger à l'occasion de leur déplacements professionnels sans que la part restant à leur charge soit trop importante, il est proposé pour la durée de la mandature de déroger aux taux d'indemnités de mission et de stage selon les montants indiqués dans le tableau ci-dessus.

Lorsque l'agent ou l' élu aura bénéficié de la gratuité de son repas, aucune indemnité de repas ne pourra être versée.

Lorsque le repas de l'agent ou de l' élu aura été pris dans un restaurant administratif, l'indemnité de repas sera réduite de moitié.

Lorsque l'agent ou l' élu aura bénéficié de la gratuité de sa nuitée, aucune indemnité de nuitée ne pourra être versée.

**Les agents ou les élus s'engagent sur l'exactitude des renseignements portés sur l'état de remboursement de frais. Le visa apposé par le supérieur hiérarchique atteste de la réalité du déplacement et de ses composantes.**

#### 4- Le remboursement des frais de déplacement pour les agents et les élus, pour des missions outre-mer

Ces missions ouvrent droit au versement de l'indemnité de mission prévue.

	Plage horaire couverte par l'ordre de mission justifiant la prise en charge	Montant de l'indemnité maximum	Justificatif de dépenses
Nuitée en Martinique, Guadeloupe, Guyane, à la Réunion, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon, Saint Barthélémy, Saint Martin	De 0 heure à 5 heures	90 euros (Petit déjeuner et taxe de séjour compris)	A remettre à la DRH  Dans la limite des frais réellement exposés
Nuitée en Nouvelle Calédonie, à Wallis et Futuna et en Polynésie française	De 0 heure à 5 heures	120 euros (Petit déjeuner et taxe de séjour compris)	A remettre à la DRH  Dans la limite des frais réellement exposés
Travailleur handicapé et en situation de mobilité réduite quel que soit le lieu d'hébergement	De 0 heure à 5 heures	120 euros (Petit déjeuner et taxe de séjour compris)	A remettre à la DRH  Dans la limite des frais réellement exposés
Repas du midi	De 11 heures à 14 heures	17,50 euros	Forfait
Repas du soir	De 18 heures à 21 heures	17,50 euros	Forfait

L'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 prévoit un taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement (petit déjeuner inclus) de 70 euros pour les nuitées en Martinique, Guadeloupe, Guyane, à la Réunion, Mayotte, Saint Pierre et Miquelon, Saint Barthélémy, Saint Martin et de 90 euros pour les nuitées en Nouvelle Calédonie, à Wallis et Futuna et en Polynésie française.

Comme l'article 7-1 du décret n°2001-654 le précise, l'organe délibérant peut fixer des règles dérogatoires aux taux des indemnités de mission pour une durée limitée et selon les frais réellement engagés.

Afin de prendre en compte la hausse des prix des hébergements depuis la crise COVID et de permettre aux agents et élus de se loger à l'occasion de leur déplacements professionnels sans que la part restant à leur charge soit trop importante, il est proposé pour la durée de la mandature de déroger aux taux d'indemnités de mission et de stage selon les montants indiqués dans le tableau ci-dessus.

Lorsque l'agent ou l' élu aura bénéficié de la gratuité de son repas, aucune indemnité de repas ne pourra être versée.

Lorsque le repas de l'agent ou de l' élu aura été pris dans un restaurant administratif, l'indemnité de repas sera réduite de moitié.

Lorsque l'agent ou l' élu aura bénéficié de la gratuité de sa nuitée, aucune indemnité de nuitée ne pourra être versée.

**Les agents ou les élus s'engagent sur l'exactitude des renseignements portés sur l'état de remboursement de frais. Le visa apposé par le supérieur hiérarchique atteste de la réalité du déplacement et de ses composantes.**

## 5- Le remboursement des frais de déplacement professionnel pour les agents et les élus, pour des missions sur le territoire international

	Plage horaire couverte par l'ordre de mission justifiant la prise en charge	Répartition, en %, du montant de l'indemnité forfaitaire maximum établie par le MINEFI *	Justificatif de dépenses
Nuitée	De 0 heure à 5 heures	65% des frais engagés	A remettre à la DRH Dans la limite des frais réellement exposés
Repas du midi	De 11 heures à 14 heures	17,5% des frais engagés	A remettre à la DRH Dans la limite des frais réellement exposés
Repas du soir	De 18 heures à 21 heures	17,5% des frais engagés	A remettre à la DRH Dans la limite des frais réellement exposés

**\*Le taux des indemnités est fixé par arrêté et varie selon le pays de destination.**

**Barème MINEFI** ([https://www.economie.gouv.fr/dgfip/mission\\_taux\\_chancellerie/frais](https://www.economie.gouv.fr/dgfip/mission_taux_chancellerie/frais))

Les agents ou les élus s'engagent sur l'exactitude des renseignements portés sur l'état de remboursement de frais. Le visa apposé par le supérieur hiérarchique atteste de la réalité du déplacement et de ses composantes.

## **6- Le remboursement des frais de déplacement professionnel spécifiques**

### **6-1 Les remboursements de frais en cas de déplacement en formation, colloque, journées d'étude, stage**

#### **6-1-1 Cas de déplacement en formation, colloque, journées d'études, stage (y compris pour les préparations de concours et examens professionnels) sur le territoire de la résidence administrative**

Aucune prise en charge au titre des remboursements de frais de déplacement ne peut intervenir de la part de la collectivité lorsque la formation, le stage intervient sur le territoire de la résidence administrative.

#### **6-1-2 Cas de déplacement en formation, stages organisés par le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), l'INSET (Institut National Spécialisé d'Etudes Territoriales) ou l'INET (Institut National d'Etudes Territoriales) hors de la résidence administrative et familiale**

En principe, les indemnités de mission ne sont pas versées aux agents ou aux élus qui, appelés à effectuer une formation dans un établissement ou un centre de formation, bénéficient, à ce titre, d'un régime particulier.

Tel peut-être le cas des agents ou des élus qui suivent une formation organisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Le CNFPT, qui bénéficie des cotisations obligatoires, peut être amené à prendre en charge financièrement les frais de déplacement, lorsque les agents ou les élus suivent une de ses formations.

Pour la plupart des formations organisées par le CNFPT, l'INSET ou l'INET, les frais d'hébergement, de transport et de repas sont pris en charge par ces derniers, selon les modalités définies par ces organismes et indiquées sur les convocations.

Lorsque ce n'est pas le cas, la collectivité prendra en charge tout ou partie des frais de déplacement, d'hébergement et de repas non pris en charge ou pris en charge partiellement selon les mêmes modalités que lors d'un déplacement en mission.

L'agent ou l'élu devra apporter les éléments permettant d'attester cette non prise en charge par l'organisme de formation.

#### **6-1-3 Cas de déplacement pour préparations aux concours et examens professionnels en dehors du territoire de la résidence administrative**

Lorsqu'il n'existe pas de préparations aux concours ou aux examens professionnels sur le territoire de la résidence administrative, les bénéficiaires autorisés à réaliser cette préparation en dehors du territoire de la résidence administrative seront remboursés selon les mêmes modalités que lors d'un déplacement en mission.

Un ordre de mission préalable au déplacement devra être établi.



Ces indemnités ne seront pas versées par la collectivité si le bénéficiaire dispose déjà d'une prise en charge de la part du centre de préparation.

Cette prise en charge sera limitée aux préparations concours ou examens professionnels en France métropolitaine.

Les déplacements pour préparation aux concours et examens professionnels seront limités à une préparation tous les trois ans.

L'indemnisation de frais de déplacement ne pourra se faire que sur présentation à l'ordonnateur de l'attestation de présence à la préparation aux concours ou examens professionnels, ainsi que la preuve que l'organisme de préparation ne prend pas en charge les frais.

#### **6-1-4 Cas de déplacement pour colloques et journées d'études ou formations auprès d'autres organismes de formation hors de la résidence administrative et familiale**

Pour les colloques et journées d'études ou formations auprès d'autres organismes de formation, les agents ou les élus seront remboursés selon les mêmes modalités que lors d'un déplacement en mission.

Comme pour les remboursements de frais engagés lors d'un déplacement en mission, seuls les colloques, journées d'études ou formation auprès d'autres organismes de formation hors de la résidence administrative pourront être pris en charge par la collectivité.

#### **6-2 Les remboursements de frais en cas de déplacement pour un concours ou un examen professionnel hors de la résidence administrative**

**Les déplacements effectués par l'agent ou l' élu dans ce cadre sont considérés comme effectués à titre personnel. L'agent ou l' élu n'est pas tenu par les marchés publics de déplacement de la collectivité. Il peut organiser lui-même son déplacement, et ne peut donc pas utiliser un véhicule de service, qui conformément au règlement intérieur d'utilisation de ces véhicules, est destiné à l'exécution de la mission.**

**Aucun ordre de mission ne sera accepté pour ce motif.**

**Aucun frais d'hébergement et de repas ne sera pris en compte.**

L'agent ou l' élu qui souhaite participer à un concours, à une sélection ou à un examen professionnel de l'administration (quel que soit le type de fonction publique concernée) peut prétendre à la prise en charge de ses frais de transport pour se rendre aux épreuves.

La prise en charge est plafonnée à un aller/retour par an, soit au cours d'une période de douze mois consécutifs. Toutefois, lorsque les épreuves d'admission ou d'admissibilité d'un concours ou d'un examen professionnel se déroulent sur des jours discontinus, la collectivité prendra en charge de manière dérogatoire les frais de transports pour se rendre aux épreuves.

Cette prise en charge sera limitée aux concours ou examens en France métropolitaine.

Si le centre d'examen est situé sur le territoire de la résidence administrative ou familiale de l'agent ou de l' élu, celui-ci ne pourra bénéficier d'aucun remboursement de ses frais de transport.

Le mode de transport prioritaire sera le train seconde classe. En l'absence de transport ferroviaire, un autre mode de transport pourra être choisi : tel que le véhicule personnel, l'autocar, l'avion restera

exceptionnel. Ces deux modes de transport seront soumis à autorisation préalable.

Les frais de repas ne donneront pas lieu à indemnisation.

L'indemnisation de frais de déplacement ne pourra se faire que sur présentation à l'ordonnateur de l'attestation de présence au concours ou examen professionnel.

### **6-3 Les remboursements des frais engagés au-delà des barèmes réglementaires**

Le remboursement des frais engagés au-delà des barèmes réglementaires indiqués dans la présente délibération ne sera possible que sur délibération spécifique.

Les agents qui sont amenés à se déplacer avec des élus dans le cadre de l'exécution de leur mandat spécial seront indemnisés sur les mêmes bases que les élus.

### **6-4 Les remboursements de frais des élus dans le cadre de l'exécution d'un mandat spécial**

Le remboursement des frais que nécessite l'exécution **des mandats spéciaux** s'applique à tous les élus.

**L'élu municipal qui souhaite obtenir le remboursement des dépenses engagées au-delà des barèmes réglementaires précédemment formulés dans le cadre d'un déplacement ou d'une mission, doit agir au titre d'un mandat spécial.**

**La mission doit être accomplie en matière municipale, dans l'intérêt de la ville et du CCAS de Bordeaux, par un membre du conseil municipal et avec l'autorisation de celui-ci.**

La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée, de façon précise, quant à son objet (organisation d'une manifestation - festival, exposition, lancement d'une opération nouvelle, etc.), et limitée dans sa durée. Le mandat spécial doit entraîner des déplacements inhabituels et indispensables.

**Une délibération du conseil municipal portant mandat spécial de l'élu est nécessaire, cette délibération pouvant être postérieure à l'exécution de la mission en cas d'urgence.**

Une fois ces conditions réunies, les intéressés ont droit au remboursement des frais exposés dans le cadre de leur mission : frais de séjour, frais de transport.

### **6-5 Les remboursements de frais des conducteurs manutentionnaires du service transports et manifestations**

Les agents occupant des fonctions de conducteur manutentionnaire sont appelés à se déplacer pour convoier des œuvres des musées municipaux sur le territoire national et international. Compte tenu de la nature itinérante de leur fonction et du fait qu'ils sont régulièrement amenés à transporter des œuvres précieuses, fragiles, lourdes et encombrantes, les agents concernés sont amenés à dormir dans le camion pour assurer la sécurité et la protection des œuvres.

Ces nuitées ne pouvant faire l'objet de justificatifs seront systématiquement prises en charge sur la base du taux de base de 70 euros fixé par arrêté du 26 février 2019 pour un déplacement sur le territoire national et sur la base de l'indemnité journalière fixée par le barème MINEFI pour un déplacement en dehors du territoire national.

Ces agents pourront bénéficier d'une avance de frais calculée sur ce taux de base de manière à amortir l'impact des frais engagés à l'occasion de leurs déplacements professionnels, sans que la règle des trois

nuitées puisse leur être opposée. Ces frais seront justifiés par la production de l'ordre de mission et de la demande de remboursement validés par le supérieur hiérarchique.

L'avance réglementaire est limitée à 75% des sommes forfaitaires présumées dues à la fin du déplacement (hors frais de ferry dont la prise en charge est avancée dans leur totalité).

#### **6-6 Les remboursements de frais des agents du CCAS dont la résidence administrative est située sur la commune de Gradignan**

*Les agents du CAAF (Centre d'Accueil et d'Accompagnement et de Famille), notamment du Repos Maternel situé 2 rue Emile Lestage à Gradignan, sont régulièrement amenés à se rendre sur Bordeaux sur le Foyer Maternel des Douves, situé 65 rue des douves à Bordeaux, pour des raisons de service et d'accompagnement des publics accueillis.* Les agents effectuant ces déplacements doivent s'acquitter de frais de stationnement notamment sur la commune de Bordeaux du fait de la mise en place du stationnement payant sur ce quartier. La collectivité prendra en charge le remboursement de ces frais de stationnement sur production des justificatifs de la dépense et de la demande de remboursement.

#### **6-7 la carte affaire**

Afin de simplifier la gestion de ce dispositif, il est proposé d'autoriser la mise en place d'un dispositif de « carte affaires ». Dans ce cadre, un marché de prestations de services auprès d'un établissement bancaire selon les règles de la commande publique doit être passé définissant les modalités de gestion des cartes. Les cartes seront attribuées exclusivement pour des dépenses à caractère professionnel à l'exclusion de toute dépense à caractère personnel, pour le règlement des frais de missions et déplacements prévus dans ce règlement ou encore pour les frais de représentation et uniquement pour les élus, les emplois fonctionnels et les agents accompagnant les élus dans le cadre de missions relatives aux relations internationales. Une convention avec les bénéficiaires définira précisément les dépenses pouvant être réglées au moyen de la carte affaires.

**D-2023/151**  
**Mandat spécial du maire et de ses adjoints**

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du Conseil municipal du 4 avril 2023 portant actualisation des frais de déplacements professionnels, le Conseil municipal a défini les modalités de prise en charge et de remboursement des frais de missions et de déplacements professionnels applicables aux agents et élus de la ville et du CCAS de Bordeaux.

Les élus municipaux peuvent cependant être appelés à représenter la Commune sur le territoire national ou international, pour des missions à caractère exceptionnel, temporaire et ne relevant pas de leurs missions courantes, accomplies dans l'intérêt communal. Ces missions doivent faire l'objet, préalablement à leur réalisation, d'un mandat spécial octroyé par délibération du Conseil municipal, à des élus(e)s nommément désigné(e) s.

Les missions à l'étranger et dans les territoires d'outre-mer menées par les élus municipaux relèvent de ces dispositions. Il est également traditionnellement admis que l'organisation d'une manifestation de grande ampleur, le lancement d'une opération nouvelle, un surcroît de travail exceptionnel pour la collectivité, peuvent justifier l'établissement d'un mandat spécial.

En application des articles L 2123-18 et R.2123-22-1 du CGCT, les élus municipaux chargés de mandats spéciaux peuvent prétendre au remboursement des frais de repas, de nuitée et de transport, sur présentation de justificatifs des dépenses réellement engagées.

Dans ces circonstances, un mandat spécial est conféré à l'élu par une délibération du Conseil Municipal.

Conformément aux articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du CGCT ce mandat spécial doit être délivré :

- A des élus nommément désignés
- Pour une mission déterminée de façon précise et circonscrite dans le temps
- Accomplie dans l'intérêt communal
- Et préalablement à la mission, sauf en cas d'urgence ou de force majeure dûment justifié

Ainsi, pour la durée de la mandature 2020-2026, il est proposé à l'assemblée d'accorder un mandat spécial à Monsieur le Maire et à Mesdames et Messieurs les adjoints pour se rendre aux évènements suivants :

- Congrès des maires et Salon des maires
- Journées et réunions de France urbaine
- Entretiens territoriaux de Strasbourg
- Forum français pour la sécurité
- Festival d'Avignon
- Congrès de l'union locale pour l'habitat social
- L'union nationale des centres communaux d'action sociale

Il est entendu que le remboursement interviendra sur présentation des justificatifs conformément à la délibération du Conseil municipal du 6 juin 2023 portant actualisation du règlement des déplacements professionnels.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est**

**votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil municipal,**

**ENTENDU le rapport de présentation**

**DECIDE**

**Article 1 :** de donner mandat spécial au Maire et à Mesdames et Messieurs les adjoints pour se rendre aux évènements suivants :

- Congrès des maires et Salon des maires
- Journées et réunions de France urbaine
- Entretiens territoriaux de Strasbourg
- Forum français pour la sécurité
- Festival d'Avignon
- Congrès de l'union locale pour l'habitat social
- L'union nationale des centres communaux d'action sociale

**Article 2 :** D'autoriser le Maire pour les autres élus, par délégation du Conseil municipal au titre de l'article L.2122-22 31° du CGCT à prendre une décision spécifique désignant nominativement les élus ayant pour mission de représenter la commune à un évènement précis en précisant les dates de leur participation,

**Article 3 :** De décider que le remboursement des frais engagés interviendra sur présentation des justificatifs et sur la base délibération du conseil municipal du 4 avril 2023 portant actualisation du règlement des déplacements professionnels.,

**Article 4 :** D'imputer cette dépense au compte 6532 frais de mission du budget de la collectivité.

**ADOPTE A LA MAJORITE**

ABSTENTION DU GROUPE RENOUVEAU BORDEAUX  
VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

**D-2023/152**  
**Modernisation des procédures de paiements.**  
**Remboursement des frais de représentation**

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'article 21 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes, autorise les collectivités territoriales à attribuer par délibération des frais de représentation à leurs emplois fonctionnels, ainsi qu'à l'emploi de directeur de cabinet.

Ces frais de représentation ont vocation à couvrir des dépenses avancées dans l'intérêt et pour le compte de la collectivité par les agents occupant ces postes. Ce système de remboursement des frais engagés est plus pratique et léger que l'instauration d'une régie d'avance.

Couplé à la solution de la carte affaire, il permet de régler les fournisseurs de façon plus rapide et d'éviter de les obliger à opérer des téléprocédures de facturation disproportionnées pour des sommes faibles, des achats rares ou de dernière minute (un livre, un bouquet, une corbeille de fruits, un carnet de tickets de métro...).

Les principaux frais concernés sont les frais de transport, les frais de réception et de représentation au bénéfice d'interlocuteurs ou partenaires de la Ville, des frais de documentation et tous autres frais qui pourraient être couverts par une réglementation spécifique qui seraient avancés au bénéfice de la collectivité et qui n'ont pu faire l'objet d'un bon de commande préalable.

Le remboursement des frais de représentation aux titulaires de ces emplois s'effectuera uniquement sur présentation des pièces justificatives, au nom des agents concernés et dans une limite équivalente à 3600 euros par an, par emploi concerné. Ces frais seront remontés mensuellement aux services de la DRH sur la base d'un formulaire dédié. Cette procédure accroît par ailleurs la transparence sur les dépenses engagées dans ces matières, l'état des dépenses engagées par ce biais étant conservé de façon plus précise que ce qui est consultable via les requêtes du logiciel de commande publique à la suite de bons de commande ordinaires.

Les remboursements des frais de représentation sont exclus de la base de calcul des cotisations à la condition que l'employeur soit en mesure :

- de prouver que le salarié a été ou est contraint d'engager ces frais supplémentaires dans l'exercice de ses fonctions,
- de produire les justificatifs de ces frais,
- de produire un état de consommation de crédit

Il n'y a pas de limite d'exonération puisqu'il s'agit de remboursement au réel.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil municipal,**

**VU** l'article 88 de la loi n°84-56 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale ;

**VU** la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du code des communes, et notamment son article 21,

**ENTENDU le rapport de présentation**

**DECIDE**

**Article 1er :** De fixer l'enveloppe annuelle reconductible des frais de représentation inhérents aux emplois fonctionnels et à l'emploi de directeur de cabinet, à hauteur de 3 600 euros par

emploi et par an.

**Article 2 :** Les frais de représentation seront payés par carte affaire sur présentation des justificatifs afférents dans la limite de l'enveloppe ci-dessus définie.

**Article 3 :** D'imputer cette dépense au chapitre 011 « Charges à caractère général » du budget de la collectivité, nature comptable 6288.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

**D-2023/153**  
**Instauration d'une carte affaire**

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Actuellement, certaines dépenses relatives aux frais professionnels tels que des frais de mission, notamment à l'étranger dans le cadre des jumelages sont payées par la régie d'avances des Relations internationales de la Ville de Bordeaux. Les paiements peuvent se faire par carte bancaire nominative par le régisseur et ses suppléants.

- Seuls le régisseur et les suppléants sont autorisés à disposer d'une carte bancaire
- Le statut de régisseur et de suppléant est incompatible avec le fait d'être ordonnateur
- La responsabilité des dépenses effectuées par le suppléant repose exclusivement sur les épaules du régisseur
- Il est parfois difficile au régisseur de récupérer les justificatifs des dépenses lui permettant de reconstituer le montant de son avance dans les délais réglementaires.

Le régisseur peut être mis en difficulté sur des processus dont il n'a pas la maîtrise.

Afin de faciliter le paiement de certains frais professionnels (frais de déplacements, de mission ou de représentation), les collectivités peuvent décider de doter leurs agents et élus qui en ont l'usage, d'une carte d'affaires.

La carte affaires est une carte utilisée exclusivement pour des dépenses à caractère professionnel. Elle permet de réduire les délais de paiement aux fournisseurs et contribue ainsi à la sécurisation (responsabilité pleine et entière des détenteurs de cartes) et à la modernisation de la dépense publique.

La carte affaires (ou carte professionnelle), est une carte de paiement à débit différé, délivrée par une banque et destinée au règlement des frais professionnels engagés par son titulaire. Le débit différé de la carte permet de rembourser le porteur de ses dépenses professionnelles, avant que le compte ne soit débité.

C'est une carte bancaire qui ne peut pas être adossée à un compte d'une régie d'avances. Elle est nominative et doit être adossée à un compte bancaire personnel (qui peut être dédié ou pas) de son titulaire. Pour que le porteur n'ait pas à supporter l'avance des frais, le délai du débit différé proposé sera de 60 jours si possible, ce qui permet de laisser un temps suffisant pour reconstituer, par mandat administratif les dépenses effectuées.

La mise en place de la carte affaires suppose de procéder, dans le respect de la réglementation de la commande publique, à une mise en concurrence des organismes bancaires.

Le marché signé entre l'établissement émetteur de la carte affaire et la Ville de Bordeaux devra exclure une responsabilité solidaire de ce dernier au titre des conséquences financières résultant de l'utilisation et la conservation de la carte par son titulaire.

Les frais bancaires liés à la délivrance des cartes seront à la charge de la Ville de Bordeaux. En revanche, les coûts relatifs aux incidents pouvant survenir (dont, agios, non reconstitution par le comptable public d'une dépense non autorisée...) sont à la charge du porteur de cette carte.

Pour la Ville de Bordeaux, il est proposé d'autoriser le recours à la carte affaire afin de fluidifier le paiement de certaines dans le cadre de missions, notamment les jumelages, ou de représentation, et notamment en cas d'incapacité des marchés à répondre aux besoins.

La carte affaire ne permet pas de s'exonérer des règles de la commande publique. A titre d'exemple, l'achat de titres de transport dans une situation courante, doit se faire en passant par le marché. Cependant, en cas d'urgence, ou de situation exceptionnelle, elle offre à son utilisateur plus de réactivité. Un certificat administratif devra alors justifier les circonstances.

Un bilan des dépenses engagées dans le cadre de l'utilisation de la carte affaire sera présenté en commission 1 une fois par an.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil Municipal de Bordeaux,**

**VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ainsi que de ses arrêtés d'application pour la gestion des moyens de paiement et les activités bancaires de la DGFIP ;

**VU** BOFIP-GCP-13-0017 du 22 juillet 2013 relatif aux modalités de gestion des moyens de



paiement et des activités bancaires du secteur public.

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT QU'**il convient d'améliorer et de sécuriser les paiements par carte bancaire.

**DECIDE**

**Article 1** : d'autoriser le dispositif de la carte affaire pour le Maire et pour les agents et élus désignés par arrêté du Maire à disposer de cartes affaires.

**Article 2** : d'autoriser M. le Maire à lancer une consultation auprès des organismes bancaires pour l'acquisition de cartes affaires.

**Article 3** : Les frais relatifs au fonctionnement des cartes affaires sont intégralement pris en charge par le budget communal

**Article 4** : Chaque détenteur d'une carte affaire, sauf le Maire, sera désigné par un arrêté précisant le périmètre de l'utilisation de la carte et la signature d'une charte d'engagement.

**ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

## **Mme GARCIA**

Délibération 153 : Instauration d'une carte affaire.

## **M. Le MAIRE**

Delphine JAMET a la parole.

## **Mme JAMET**

Je vais vous faire quand même une petite introduction, si vous me permettez. Cette délibération rentre dans un cadre de modernisation de l'action publique, de transparence, de sécurisation aussi, des dépenses et de responsabilisation. Aujourd'hui, nous avons un système sur certaines formes, c'est-à-dire les relations internationales, en exemple que je vais donner où on avait une régie et où dans le cadre de cette régie, on pouvait avoir une carte bancaire sauf que la responsabilité incombait au régisseur qui est souvent un agent de catégorie C. Là, avec la mise en place de cette carte affaire qui est une carte encadrée par un marché public avec une banque, avec une liste des dépenses autorisées, avec une charte d'utilisation, avec un arrêté du Maire qui liste les dépenses autorisées qui sont conformes au cadre de cette délibération, l'agent public, les emplois fonctionnels et Directeur de cabinet notamment, auront droit à une carte affaire et ils devront chaque mois donner les factures, il faudra des factures avec chaque dépense avec qui cela a participé à cette dépense. Une émission de mandats tous les mois sera faite auprès du contrôleur ou du comptable public. Si une dépense est rejetée, la personne doit combler sur ses deniers propres le fait que cela soit rejeté, ce qui, aujourd'hui, ne pouvait pas être fait, c'est-à-dire qu'il y avait eu déjà un certain temps des délibérations pour notre régisseur, par exemple, où il y a une mauvaise manipulation, un mauvais paiement qui avait été vu d'ailleurs par la Chambre régionale des comptes il y a quelque temps. Par exemple, avec la carte, on paye un péage que l'on n'aura pas dû payer. Dans ce cas-là on ne peut pas rembourser directement la régie parce que ce n'est pas une régie d'encaissement. Par conséquent, on met la faute sur le régisseur. On est obligé de passer une délibération pour rembourser la régie. Là, cela permet vraiment la responsabilisation des porteurs de la carte avec un plafond à 3 500 euros par an, et avec un engagement de publier chaque année les dépenses avec le listing des frais de représentation et en *open data*. Je ne dis pas que l'on va réussir en *open data* pour la fin de l'année 2023 et début 2024, mais en tout cas on s'engage à le faire, sachant que pour mettre en place la carte affaire il faut cette délibération et derrière un marché public. Donc, cela ne sera pas effectif tout de suite.

## **M. Le MAIRE**

Merci Delphine. Je ne vois pas de demande d'intervention. Oui, Monsieur ROBERT.

## **M. ROBERT**

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Pouvez-vous nous dire d'ores et déjà le périmètre, c'est-à-dire quel nombre d'élus, d'adjoints est envisagé ? Comment vous voyez puisque, c'est un choix du maire ensuite qui va pouvoir distribuer ces cartes, est-ce que les bilans seront nominatifs ? Évidemment parce que si c'est une longue liste à la Prévert de dépenses, ce n'est pas très contrôlable ou visible pour nous. Par ailleurs, est-ce que vous avez connaissance d'autres villes comparables qui ont ce dispositif ?

## **M. Le MAIRE**

Delphine.

## **Mme JAMET**

Je n'ai pas la liste des villes, mais je pense qu'il y en a pas mal. Il y a également, il me semble à la Métropole, une carte. Je ne sais pas si c'est la carte affaire ou si c'est la carte régie à la Métropole, mais qui va être transformée aussi en carte affaire. Il n'y en avait jamais eu à la Ville de Bordeaux, très clairement. Cependant, à la Métropole, cela existait depuis 2014, je crois, où il y avait des cartes affaires jusqu'en 2017. Justement, à la suite du contrôle de la Chambre régionale des comptes, la carte affaire a été abandonnée et c'est passé en carte je ne sais plus quoi, d'ailleurs ou je ne sais plus quand. Il y a d'autres villes qui le font très clairement. Cela permet vraiment une plus grande transparence. C'est nominatif effectivement. C'est le Maire qui désigne et c'est le mandat du maire. Donc, cela, c'est pour les mandats spéciaux. Cela sera notamment pour tout ce qui est emplois

fonctionnels et Directeur de cabinet. Ce n'est pas pour les élus.

Après, il y a l'autre délibération avec mandats spéciaux où on va pouvoir être payé un peu plus. Il n'y aura pas d'élus qui auront des cartes. C'est pour le Directeur de cabinet et les emplois fonctionnels, pas d'élus.

**M. Le MAIRE**

Merci, Delphine. Je ne vois pas d'autres demandes d'interventions. Je mets au vote cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Délibération adoptée, je vous remercie.

Madame la secrétaire.

**D-2023/154**  
**Autorisations de remisage à domicile (A.R.D.) - Délibération**  
**cadre & Tarifs 2023**

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

**ARD – DELIBERATION – TARIFS 2023**

Depuis le 1er janvier 2016, Bordeaux Métropole par l'intermédiaire de sa Direction du parc matériel, gère la flotte des véhicules affectés aux différents services métropolitains, ainsi que les services des communes qui ont mutualisé leur flotte (Ambarès-et-Lagrave, Bègles, Bordeaux, Bruges, Cenon, Floirac, Le Bouscat, Le Taillan-Médoc).

Cette flotte se compose de près de 4 600 équipements (*données au 1er mars 2023*) comprenant notamment :

- 1 816 véhicules particuliers et utilitaires légers.
- 873 deux roues dont 145 deux-roues motorisés, 359 vélos et 369 vélos à assistance électrique

Pour la Ville de Bordeaux la flotte est composée de 561 véhicules comprenant notamment :

- 167 véhicules particuliers et utilitaires légers.
- 265 deux roues dont 59 deux roues motorisées ,130 vélos et 76 vélos à assistance électrique

Afin de remplir au mieux les missions de service public et en fonction des besoins exprimés, la Ville de Bordeaux a permis l'utilisation par ses agents des véhicules de service nécessaires à l'activité professionnelle pour le trajet travail-domicile, sous certaines conditions : il faut impérativement que chacune des 4 conditions suivantes soit satisfaite :

1. Le véhicule est nécessaire pour le poste occupé par l'agent.
1. Le véhicule est disponible dans le service ou dans un pool à proximité du lieu de travail de l'agent.
2. Il existe un intérêt municipal à ce que l'agent remise le véhicule à son domicile.
3. La distance aller-retour entre le lieu de travail de l'agent et son domicile est comprise entre 6 km et 125 km

Au cours de la période d'autorisation, aucun remboursement de la redevance n'est envisageable pour cause d'indisponibilité du véhicule ou d'arrêt maladie de l'agent.

L'agent bénéficiaire d'une ARD doit malgré tout laisser son véhicule à la disposition de l'administration et de ses collègues de travail tous les jours entre 09h00 et 17h00 ; il doit également remiser son véhicule sur son lieu de travail en cas d'absence physique de plus de 2 jours ouvrés consécutifs et ce quel qu'en soit le motif (congrés, RTT, télétravail...).

La demande de l'agent doit être dûment renseignée dans un formulaire préétabli ; une fois validé par sa direction générale, ce document fait office de convention nominative entre le Maire de Bordeaux et l'agent.

Cette autorisation de remisage à domicile est soumise en contrepartie au versement d'une redevance, conformément à la recommandation de la chambre régionale des Comptes et aux délibérations du conseil municipal, dont les modes de calcul restent inchangés.

Pour les véhicules légers ; cette redevance est établie en fonction de la distance domicile-travail, qui doit être comprise entre 6 et 125 km.

Le dispositif est progressif : 15 % du coût kilométrique pour les distances comprises entre 6 et

25 km, 30% pour les distances comprises entre 26 et 50km, 60% pour les distances comprises entre 51 et 100km, 100% pour les distances comprises entre 101 et 125 km.

Distance A/R (km)	Taux	Coût kilométrique 2023 (euros)	Commentaires
D < 6km	SO		Le trajet est trop court (3km) pour nécessiter un VL
6 ≤ D ≤ 25	15%	0,05	La distance ARD reste faible par rapport à la moyenne journalière
25 < D ≤ 50	30%	0,11	La distance ARD est significative par rapport à la moyenne journalière
50 < D ≤ 100	60%	0,22	La distance ARD est supérieure à la moyenne journalière
100 < D ≤ 125	100%	0,37	La distance ARD est supérieure à deux fois la moyenne journalière
D > 125	SO		La distance est trop importante pour qu'un VL métropolitain soit utilisé

Les tarifs des autorisations pour les véhicules légers doivent évoluer en fonction de l'indice des prix à la consommation hors tabac.

Compte-tenu de l'évolution de cet indice – 107,30 en janvier 2022 et 113,86 en janvier 2023 le coût kilométrique pour les voitures passe de 0,3448 EUR / km en 2022 à 0,3659 EUR / km en 2023. Il sera arrondi à **0,37 EUR / km** pour les calculs tarifaires.

Selon le même mode de calcul, la tarification plancher est portée à **32 EUR** mensuels.

L'ensemble des tarifs applicables est fourni en annexe.

Par ailleurs, dans un souci de réduire l'impact carbone et la pollution de l'air engendrés par les activités de la collectivité et d'encourager les modes de déplacements actifs, la gratuité du remisage au moyen des vélos classiques et à assistance électrique - accordée par délibération depuis septembre 2021 – est reconduite cette année.

Enfin, la tarification du remisage au moyen d'un 2 roues motorisé (scooter ou moto) reste inchangée à 15,56 EUR / mois compte tenu des faibles coûts de maintenance et frais de carburant constatés sur ces types de matériels.

Ces modifications tarifaires entreront en application au 01/09/2023.

Le mode de règlement de la redevance s'effectue sous la forme d'un prélèvement mensuel sur salaire opéré par la Ville de Bordeaux avec le consentement des agents concernés.

Le montant ainsi prélevé est reversé à Bordeaux Métropole sous la forme d'un mandatement annuel.

**Bénéficiaires :**

La chambre régionale des Comptes préconise en la matière de contrôler chaque année à la liste des bénéficiaires de ces autorisations de remisage à domicile. Ce contrôle a été effectué au 1er trimestre 2023.

Au 01/03/2022 le nombre s'établit ainsi :

- 16 ARD véhicules légers et 10 ARD 2 roues motorisées

Au 01/03/2023 le nombre s'établit ainsi :

- 19 ARD véhicules légers et 15 ARD 2 roues motorisées

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération et autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ces modalités.**

**Le Conseil de la Ville de Bordeaux,**

Vu la délibération n°20080524 du 27 octobre 2008

Vu la délibération n°2017/163 du 9 mai 2017

Vu la délibération N°2018/137 du 2 mai 2018

Vu la délibération N°2019/178 du 29 avril 2019

Vu la délibération N° 2021/264 du 13 juillet 2021

Vu la délibération N° 2022/177 du 07 juin 2022

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT**

**DECIDE**

**Article 1 :**

Les termes de la présente délibération relatifs aux modalités de calcul de la redevance sont approuvés.

**Article 2 :**

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ces modalités.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT

## Grille tarifaire 2023 (Ville de Bordeaux et CCAS)

### des redevances mensuelles du remisage à domicile

#### Vélos conventionnels et vélos à assistance électrique (V.A.E.)

Pour les vélos et VAE, l'autorisation de remisage à domicile est **gratuite**, elle ne donne pas lieu au prélevement d'une redevance mensuelle.

#### Scoters et motos

Pour les cycles motorisés, la redevance mensuelle est de **15,56 EUR**.

#### Voitures

Pour les voitures, la redevance mensuelle est calculée en fonction de la distance "aller/retour" séparant le domicile de l'agent de son lieu de travail. Ci-dessous la table de correspondance:

km AR	redevance mensuelle	km AR	redevance mensuelle	km AR	redevance mensuelle	km AR	redevance mensuelle	km AR	redevance mensuelle
6	32,00 €	31	32,79 €	56	91,33 €	81	185,74 €	106	295,61 €
7	32,00 €	32	34,68 €	57	95,10 €	82	189,52 €	107	301,96 €
8	32,00 €	33	36,57 €	58	98,88 €	83	193,30 €	108	308,31 €
9	32,00 €	34	38,45 €	59	102,66 €	84	197,07 €	109	314,67 €
10	32,00 €	35	40,34 €	60	106,43 €	85	200,85 €	110	321,02 €
11	32,00 €	36	42,23 €	61	110,21 €	86	204,63 €	111	327,37 €
12	32,00 €	37	44,12 €	62	113,99 €	87	208,40 €	112	333,72 €
13	32,00 €	38	46,01 €	63	117,76 €	88	212,18 €	113	340,07 €
14	32,00 €	39	47,90 €	64	121,54 €	89	215,96 €	114	346,42 €
15	32,00 €	40	49,78 €	65	125,32 €	90	219,73 €	115	352,78 €
16	32,00 €	41	51,67 €	66	129,09 €	91	223,51 €	116	359,13 €
17	32,00 €	42	53,56 €	67	132,87 €	92	227,29 €	117	365,48 €
18	32,00 €	43	55,45 €	68	136,65 €	93	231,06 €	118	371,83 €
19	32,00 €	44	57,34 €	69	140,42 €	94	234,84 €	119	378,18 €
20	32,00 €	45	59,23 €	70	144,20 €	95	238,62 €	120	384,53 €
21	32,00 €	46	61,11 €	71	147,98 €	96	242,39 €	121	390,89 €
22	32,00 €	47	63,00 €	72	151,75 €	97	246,17 €	122	397,24 €
23	32,00 €	48	64,89 €	73	155,53 €	98	249,95 €	123	403,59 €
24	32,00 €	49	66,78 €	74	159,31 €	99	253,72 €	124	409,94 €
25	32,00 €	50	68,67 €	75	163,08 €	100	257,50 €	125	416,29 €
26	32,00 €	51	72,44 €	76	166,86 €	101	263,85 €		
27	32,00 €	52	76,22 €	77	170,64 €	102	270,20 €		
28	32,00 €	53	80,00 €	78	174,41 €	103	276,56 €		
29	32,00 €	54	83,77 €	79	178,19 €	104	282,91 €		
30	32,00 €	55	87,55 €	80	181,97 €	105	289,26 €		



**D-2023/155**

**Convention entre la Ville de Bordeaux et le centre hospitalier universitaire de Bordeaux relative à l'organisation et à la facturation des frais de conservation des corps des personnes dépourvues de ressources suffisantes en attente d'obsèques. Autorisation. Décision**

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des obligations fixées par le Code général des collectivités territoriales (art. L2213-7), « Le maire ou, à défaut, le représentant de l'Etat dans le département pourvoit d'urgence à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décemment sans distinction de culte ni de croyance ».

« Le service est gratuit pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes (art. L2223-27 CGCT).

Lorsque la mission de service public définie à l'article [L. 2223-19](#) n'est pas assurée par la commune, celle-ci prend en charge les frais d'obsèques de ces personnes. Elle choisit l'organisme qui assurera ces obsèques. Le maire fait procéder à la crémation du corps lorsque le défunt en a exprimé la volonté. »

En raison notamment des enquêtes menées pour vérifier l'absence de famille ou de ressources, les corps des personnes décédées au centre hospitalier universitaire de Bordeaux (CHU) sont conservés dans la chambre mortuaire de ce dernier jusqu'à la prise en charge par l'entreprise de pompes funèbres déléguée.

La conservation de ces corps entraîne des frais au CHU et, depuis 2018, ce dernier demande à la Ville de les prendre en charge.

Ainsi, par délibération n° D-2018/221 du 9 juillet 2018, Monsieur le Maire a été autorisé à signer une convention entre le CHU et la Ville de Bordeaux relative à l'organisation et à la facturation des frais de conservation des corps des personnes dépourvues de ressources suffisantes en attente d'obsèques.

Cette convention initiale est arrivée à terme et il s'agit d'en conclure une nouvelle.

La seule modification porte sur la tarification. En effet, le CHU a actualisé ses coûts de revient à la hausse. Aussi, la convention prévoit un rattrapage de 3 ans.

En conséquence, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, jointe en annexe, définissant les obligations des deux parties
- Procéder aux règlements des factures relatives à la conservation des corps des personnes décédées dépourvues de ressources suffisantes sur le budget des cimetières de la Ville de Bordeaux.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Monsieur Pierre HURMIC





**CONVENTION ENTRE LE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE  
DE BORDEAUX ET LA VILLE DE BORDEAUX RELATIVE A  
L'ORGANISATION ET A LA FACTURATION DES FRAIS DE  
CONSERVATION DES CORPS DES PERSONNES DEPOURVUES DE  
RESSOURCES SUFFISANTES**

**ENTRE**

Le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux,  
Dont la direction générale est située 12 rue Dubernat – 33404 Talence Cedex  
Représenté par son Directeur Général, Monsieur Yann BUBIEN,  
N° SIRET : 263 305 823 00019  
N° FINESS : 330781196

ci-après désigné le « C.H.U. de Bordeaux »,

d'une part,

**ET**

**La ville de Bordeaux, représentée par** \_\_\_\_\_, autorisé par délibération  
du Conseil Municipal du \_\_\_\_\_,

ci-après désignée « ville de Bordeaux »

d'autre part,

**VU** les dispositions du Code de la Santé Publique et notamment ses articles :

- L.6112-1 relatif aux missions de service public des établissements de santé,
- L.6314-1 et L.6134-2 relatifs aux conventions de coopération passées par les établissements de santé,
- L.6143-7 relatif aux compétences du directeur de l'établissement de santé,

**VU** l'article R.112-76 – II du Code de la Santé Publique,

**VU** l'article L.2213-7 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant : « Le Maire ou, à défaut, le représentant de l'Etat dans le département pourvoit d'urgence à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décemment sans distinction de culte ni de croyance. »

**VU** l'article L.2223-27 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant : « Le service est gratuit pour les personnes dépourvues des ressources suffisantes. Lorsque la mission de service public définie à l'article L.2223-19 n'est pas assurée par la commune, celle-ci prend

en charge les frais d'obsèques de ces personnes. Elle choisit l'organisme qui assurera ces obsèques. Le maire fait procéder à la crémation du corps lorsque le défunt en a exprimé la volonté. »

**VU** l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article R.361-40 du Code des Communes et la circulaire DH/AF 1 n°99-8 du 4 janvier 1999 relatifs aux chambres mortuaires des établissements de santé.

**VU** l'article 5 du Décret n°97-1039 du 14 novembre 1997 portant application de l'article L.2223-39 du Code Général des Collectivités Territoriales et relatifs aux chambres mortuaires des établissements de santé, abrogé par le Décret n°2000-318 du 7 avril 2000 – art 4 (V), qui indique : « Le Conseil d'Administration s'il s'agit d'un établissement public ou son organe qualifié s'il s'agit d'un établissement privé fixe les prix de séjour en chambre mortuaire au-delà du délai de trois jours prévu à l'article R.361-40 du Code des Communes. »

## **IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

### **Article 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'organisation et de facturation des frais de conservation, dans les dépositaires du C.H.U. de Bordeaux, des corps des personnes dépourvues de ressources suffisantes dont les frais d'obsèques relèvent de la ville de Bordeaux.

### **Article 2 : Modalités du constat de l'état d'indigent**

Le service des admissions est avisé par une des chambres mortuaires du C.H.U. de Bordeaux de la présence d'un corps non réclamé, à compter de 10 jours de présence de ce dernier.

Le service des admissions procède à « une enquête de famille », en lien avec le service social du C.H.U. de Bordeaux. Elle porte sur la recherche de coordonnées de parents identifiés et de ressources financières de la personne décédée.

En l'absence de lien familial et de ressources financières identifiées, un constat de personne dépourvue de ressources suffisantes est établi en lien avec la ville de Bordeaux dans les meilleurs délais et dans la limite de 30 jours à compter :

- De la date de la demande faites par courriel ou courrier par le service des admissions
- De la date de la demande faites par courriel ou courrier par le service IML

### **Article 3 : Organisation des obsèques et facturation des frais de conservation**

Le caractère de personne dépourvue de ressources suffisantes est formalisé par un mail ou un courrier transmis à la ville de Bordeaux, signé par le cadre du service des admissions ou de la médecine légale.

Il fait mention de la date d'admission du corps au dépositaire, ainsi que des démarches entreprises pour identifier famille et ressources en apportant toutes pièces justificatives ayant entraîné la déclaration de l'état de personne dépourvue de ressources suffisantes de la personne décédée.

Il est demandé à la ville de Bordeaux l'établissement du certificat de personne dépourvue de ressources suffisantes permettant de pourvoir aux obsèques de la personne décédée, le délai d'obligation d'organisation et de financement des obsèques prenant effet après accusé de réception du dossier par la ville de Bordeaux par mail auprès du C.H.U. de Bordeaux, les samedis, dimanches et jours fériés n'entrant pas dans le décompte du délai.

A l'issue des obsèques et à la demande du service des admissions du C.H.U. de Bordeaux, la ville de Bordeaux délivrera un double du certificat de personne dépourvue de ressources suffisantes.

La période facturée prendra effet à partir du 4<sup>ème</sup> jour, hors dimanches et jours fériés, suivant la date à laquelle la ville de Bordeaux a été prévenue du caractère de personne dépourvue de ressources suffisantes jusqu'à l'enlèvement du corps.

Si le corps de la personne décédée ne pouvait pas être pris en charge par l'entreprise mandatée par la ville de Bordeaux pour effectuer l'inhumation le jour fixé du fait des services hospitaliers, les jours supplémentaires de conservation nécessaires à l'organisation d'une nouvelle opération funéraire seront à la charge du C.H.U. de Bordeaux.

Si, pour les besoins d'une enquête judiciaire, le corps de la personne décédée devait être conservé après l'établissement du constat de personne dépourvue de ressources suffisantes du C.H.U. de Bordeaux, la période de facturation de conservation du corps n'entrera en vigueur qu'à partir du 4<sup>ème</sup> jour, hors dimanches et jours fériés, suivant la date de réception de la ville de Bordeaux du permis d'inhumer délivré par les autorités judiciaires.

Chaque jour est facturé sur la base d'un tarif journalier. Ce tarif fera l'objet d'une montée en charge progressive selon le calendrier suivant :

- Du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024 : 22€
- Du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025 : 26 €
- A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025 : 30 €

La Direction des Affaires Financières du C.H.U. de Bordeaux déposera sur la plateforme CHORUSPRO un avis des sommes à payer individualisé par personne décédée qui reprend le détail facturé, ainsi que le certificat de personne dépourvue de ressources suffisantes délivré par la ville de Bordeaux.

Le règlement s'effectue au moyen des informations figurant sur le RIB ci-dessous :

Banque de France 1, Rue la Vrillière 75001 PARIS	TRESORERIE BORDEAUX CHU 12 RUE DUBERNAT 33400 TALENCE
<b>Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053</b>	
RIB : 30001 00215 C3310000000 48	
IBAN : FR54 3000 1002 15C3 3100 0000 048	
BIC : BDFEFRPPCCT	

#### **Article 4 : Confidentialité**

Chaque partie est tenue d'observer les dispositions de l'article L.1110-4 du Code de la Santé Publique relative à la vie privée et au secret des informations relatives aux personnes prises en charge au sein de l'établissement public de santé et aux autres principes relatifs à la protection des personnes contenues au sein de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, notamment modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2014 et ses textes d'application.

**Article 5 : Durée et modification de la convention**

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les deux parties.

Elle est conclue pour une durée d'un an, tacitement reconductible sur une durée maximale de 5 ans, sauf dénonciation par courrier recommandé avec accusé de réception par l'une des parties deux mois avant la date d'échéance annuelle.

Toute modification à la présente convention donnera lieu à un avenant dûment signé par les représentants légaux des deux parties contractantes.

**Article 6 : Règlement des litiges**

Pour tout litige relatif à l'exécution de la présente convention, les parties rechercheront en premier lieu un accord par la négociation amiable. A défaut d'accord, après avoir épuisé toutes les voies de cette procédure, le règlement des litiges s'opérera devant la juridiction compétente.

Fait à Bordeaux en double exemplaire, le

**Yann BUBIEN**  
Directeur Général du C.H.U. de Bordeaux

**Pour le Maire**  
**de Bordeaux**

**D-2023/156**

***Agrandissement du columbarium du cimetière Bordeaux-Nord. Décision. Autorisation***

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 20090173 du 27 avril 2009 et celle N°D2015/383 du 28 septembre 2015, vous avez autorisé la construction d'un columbarium composé de 120 cases et cavurnes au cimetière Bordeaux-Nord ainsi que son agrandissement de 40 cases.

La construction de ce columbarium d'un modèle unique avait été confiée à une entreprise spécialisée afin de valoriser l'esthétique du lieu arboré et de s'intégrer dans l'espace dédié sans nuire à son ordonnancement.

Au vu de l'accroissement des demandes des sites cinéraires, il est opportun d'agrandir le columbarium du cimetière Bordeaux-Nord de 72 cases.

La Ville de Bordeaux s'est dotée en 2020 de 9 blocs de 4 cases pour un montant de 30 000 € TTC qui pourraient être installés prochainement sous validation de la présente délibération.

Un agrandissement ultérieur de 36 nouvelles cases permettrait de consolider cette offre. Le budget nécessaire pour cette acquisition serait d'environ 35 000 € financés sur le budget d'investissement du service des cimetières.

L'utilisation de cet équipement sera basée, comme l'ensemble des sites funéraires et cinéraires de la commune, sur le règlement intérieur des cimetières.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- adopter la proposition d'agrandissement du columbarium du cimetière Bordeaux-Nord,
- autoriser l'achat ultérieur de cases supplémentaires sur le budget de la Ville.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

***DELEGATION DE Monsieur Mathieu HAZOUARD***

**D-2023/157**

**Subventions aux associations sportives. Attribution**

Monsieur Mathieu HAZOUARD, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville de Bordeaux accompagne financièrement les associations œuvrant à la promotion et au développement de la pratique sportive sur son territoire.

Plusieurs manifestations portées par des associations vont contribuer à dynamiser le programme événementiel sportif 2023. Il est proposé de soutenir ces manifestations, telles que décrites ci-après :

**Final 4 de la Coupe de France de Volley Ball – Bordeaux Mérignac Volley (BMV)**

Le BMV est un club de volley féminin évoluant en division Elite, plus haut niveau de championnat avant le championnat Pro Féminin. Le club a eu cette saison un parcours sportif remarquable et est en haut du tableau de championnat, après avoir organisé et gagné l'étape de Final 4 de la Coupe de France (matches des 4 premiers du championnat), à domicile, au Palais des Sports de Bordeaux les 15 et 16 avril derniers. L'équipe termine deuxième du Championnat Elite.

Afin de contribuer aux frais d'organisation du Final 4 au Palais des Sport et pour faire suite à la demande de l'association, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 000 € au BMV.

Il est rappelé que l'association bénéficie d'une subvention annuelle de fonctionnement de 140 000€ et de prestations en nature évaluées à 25 677€ en 2021.

**Tournois internationaux de basket 3x3 de la FIBA, Women'Series et Challenger masculin – Ligue de Basket de Nouvelle Aquitaine**

La pratique du basket 3x3 est en plein essor. Dans le cadre de sa feuille de route sportive, la Ville de Bordeaux accompagne le développement de cette discipline, à la croisée entre pratique sportive libre et sport fédéral. A cette fin, notamment, la Ville crée une future halle sportive ouverte, située aux Bassins à Flots (îlot P10) et comprenant notamment un complexe de terrains de basket 3x3.

Cet équipement sera amené à recevoir de nombreuses compétitions de basket 3x3. En attendant sa livraison, un partenariat s'est noué entre la Ville, la FFB et la Ligue de basket de Nouvelle Aquitaine afin d'accueillir un événement d'envergure internationale, des tournois féminin et masculin de la FIBA. Déjà accueillis en 2022, ces tournois seront de nouveaux accueillis les 19, 20 et 21 juillet prochains, place des Quinconces. Dans ce cadre, et pour faire suite à la demande de la Ligue de Nouvelle Aquitaine, il est proposé d'attribuer à celle-ci, pour cet événement une subvention de 40 000 € et de s'engager à l'accueillir jusqu'en 2025 (année prévisionnelle de livraison de la future halle sportive).

**Grand Prix de Triathlon – Girondins de Bordeaux, section Triathlon**

Les Girondins de Bordeaux organise chaque année un triathlon à l'échelle de la Métropole, réunissant plus de 1000 participants. Le club a obtenu, en plus l'organisation du Grand Prix de première et deuxième division nationale de Triathlon de la Fédération Française de Triathlon pour les années 2023-2024.

Cet événement qui aura lieu le 17 juin prochain à Bordeaux Lac réunira 4 épreuves élites (D2 femmes et hommes et Grand Prix Femme et hommes) et 370 athlètes élites.

Pour faire suite à la demande de l'association, il est proposé d'attribuer une subvention de 5000€ au club.

Il est rappelé que les Girondins de Bordeaux bénéficient d'une subvention de 110 000€ et d'un montant de prestations en nature évaluées à 181 206,79€ en 2021.

Ces subventions sont prévues au budget primitif de la ville et seront imputées sur la fonction 30 – Nature 65748. Un acompte de 50% du montant de la subvention sera versée aux clubs bénéficiaires dès signature des conventions de financement justifiant de l'attribution de celles-ci, le solde sera versé sur présentation du bilan de la manifestation.

Il est demandé au conseil :

- de valider les propositions de subvention présentées ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

## **ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES



***DELEGATION DE Monsieur Dimitri BOUTLEUX***

**D-2023/158**  
**Subventions à divers opérateurs culturels. Autorisation.**  
**Signature**

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-2023/116 du 4 avril 2023, vous avez autorisé Monsieur le Maire à réserver, au titre de l'exercice en cours, une enveloppe de 5 090 000 € destinée au soutien de nos opérateurs culturels.

Je vous propose aujourd'hui, en complément des premières attributions effectuées sur cette enveloppe, d'affecter, au titre du fonds d'accompagnement à l'émergence et à l'expérimentation et du fonds de soutien à l'innovation, les subventions suivantes :

**Mickaël Batard – 2 000€**

Artiste plasticien et designer qui propose une exposition collective, à la Réserve Bienvenue, dans le cadre de l'édition 2023 du Bad+. Cette exposition réunit 19 artistes de différentes générations.

**Cabane éclairée – 3 500 €**

Le projet de cette jeune association trouve sa place à l'occasion de l'évènement « la Grande lessive » qui se déroule place Dormoy, en partenariat avec des associations telles que Yakafaucon ou Astrolabe. Ce projet propose des ateliers interactifs avec des partenaires : école élémentaire Barbey, la Maison des familles...

**Clem Patrimoine – 5 500 €**

Organisation du premier évènement de présentation au public de la technique photographique stéréoscopique avec différents partenariats et l'intervention de spécialistes internationaux. Cette journée internationale est suivie d'une exposition à la bibliothèque Bordeaux Mériadeck.

**Compagnie les Schini's – 2 000 €**

Organisation de la première édition du festival la « Semaine de la Danse » au Lieu Sans Nom. En collaboration avec la jeune compagnie Free Bodies établie à Barcelone, le collectif bordelais Radio Biche et différents acteurs pédagogiques de Bordeaux, l'objectif de cet évènement est d'encourager la création d'un écosystème solidaire qui permettra aux danseurs de se rencontrer, d'échanger et de développer leur pratique à Bordeaux et de les soutenir dans leurs parcours professionnels et d'ouvrir le monde la danse aux publics bordelais à travers des ateliers, des spectacles et des rencontres.

**Cie Romano Dji – 2 000 €**

Organisation, au Garage Moderne, de la première édition d'une manifestation dédiée aux Cultures Rom et Tziganes à l'occasion de la Journée internationale des cultures tziganes. L'objectif de l'évènement est de proposer une découverte plurielle des cultures tziganes et de favoriser la rencontre et les échanges entre personnes issues d'univers très différents. Cet évènement allie des actions artistiques et un solide volet de médiation, pendant et en amont de l'évènement.

**Ar'Khan – 6 000 €**

Projet de concert-dessiné et actions pluridisciplinaires associées (lecture de récits de voyageurs, phonorecording, témoignage de migrants...), avec une dynamique au long cours. La compagnie est investie dans l'EAC, l'éducation populaire et la valorisation des cultures extra-européennes. Le déploiement du projet s'effectue sur le département et la région, mais avec un ancrage fort à Bordeaux en 2023. Un travail est engagé avec de nombreux partenaires (centre sociaux, écoles, collègues, associations, bibliothèques...).

**Balterno Production – 6 000 €:**

Série de quatre bals/sound systems, distillés dans l'espace public via une caravane scénique autonome dans quatre lieux de la ville (quai des Champs, pont de la Palombe, quai des Sports et chantier Lumi). Le projet est axé sur les cultures musicales du djing, du beatmaking et du turntablism et tend à une programmation la plus paritaire possible. Un atelier de DJing, « Caravane Boum boum », transforme la caravane en lieu de pratique avec les artistes invités.

**Collectif Toc Toc – 7 000 €**

Troisième édition de la « Maison Toc Toc » dans différents lieux de Bordeaux Sud au printemps et à l'été. Différentes pièces de la Maison sont présentées jusqu'à la crémaillère où toute la maison est déployée dans le jardin de Brascassa. Ce projet associe différents partenaires du territoire (Brigade du Bonheur, Entr'Autres, le P'tit Grain, Cmd+O...).

**Magdalena Moraczewska – 3 680 €**

Organisation de la Quinzaine de la gravure en lien avec le centre d'animation Monséjour. Cet événement propose un grand atelier au Parc Bordelais, une dizaine d'ateliers tous publics et un stage de trois jours pour les « amateurs avertis ». Une restitution sera faite à l'issue de ces ateliers sous forme d'un mur avec l'ensemble des œuvres. En parallèle, une exposition présentera, dans les locaux du centre Montséjour, le travail d'une dizaine d'artistes de la galerie Page blanche de Bordeaux.

**Compagnie Du chien dans les dents – 4 000 €**

Projet de spectacle intitulé « Dans la rue », Il s'agit de rencontrer des femmes en situation de grande errance ou en situation complexe avec l'idée de récolter leur parole et de leur proposer des ateliers théâtre, et de récolter leurs paroles. Projet qui se fait en partenariat avec le Samu Social, et les acteurs de terrains et se déroule en deux temps, des ateliers au printemps suivis d'une restitution à l'automne.

**EAT Nouvelle Aquitaine – 1 000 €**

Organisation de la « Folle journée des écrivains du théâtre » avec le centre d'animation Argonne, qui accueille la manifestation. Cette journée propose des ateliers d'écritures pour enfants et adultes, une mise en voix, des lectures des auteurs présents ; l'orchestre de cuivre du Conservatoire viendra ponctuer les textes.

**Compagnie Territoires de la Voix – 4 000 €**

Organisation, au Garage Moderne, du premier festival « Montrez la Voix » avec un concert d'ouverture proposant une composition musicale originale et un atelier avec des polyphonies vocales (musiques du monde et musiques contemporaines).

**Festival Cinémarges – 5 000 €**

Nouvelle édition du festival « Cinémarges » qui propose une sélection de films indépendants portés par une nouvelle génération de réalisateurs et réalisatrices queers et féministes. Festival qui se décline en salle (Utopia, FRAC...), sur la Garonne et plus largement sur le territoire girondin.

**Compagnie 10 Secondes et des Brouettes – 4 400 €**

Création d'un spectacle, *Rovers*, pièce de théâtre participative traitant des enjeux mêlés de science, de politique et de changement climatique. Le spectacle est accompagné d'un dispositif de médiation immersif et sonore, coconstruit avec Cap Sciences.

**Bordeaux Cité Tango – 4 000 €**

Festival mettant en avant les cultures véhiculées par le tango dans tous les domaines artistiques. Le festival croise création professionnelle, temps de pratiques libres et bals tango sur l'espace public et en salle.

**Compagnie Astropophe – 5 000 €**

Soutien à la création du spectacle *Le nouveau crépuscule*. La pièce se base sur la Guerre des Forêts, qui a eu lieu au XVIIIe siècle en Angleterre, pour aborder la question contemporaine de l'utilisation des communs (ici, les forêts) et l'exode rural. La scénographie et les costumes du spectacle sont tous issus du réemploi.

**Artilus – 4 000 €**

Soutien à la deuxième édition du festival « Ici » qui mêle sensibilisation au vivant et création artistique sur l'espace public. Le festival est implanté sur le quartier Saint-Jean, il se décline en action d'éducation artistique et culturelle dans deux écoles du quartier, sur le thème du vivant infiniment petit.

**Totoche Prod – 4 000 €**

Soutien à l'édition 2023 de la biennale « Organo », manifestation artistique autour de la notion de corps. Cette édition traitera particulièrement de la notion de « corps urbain ». Elle aura lieu aux Vivres de l'art.

**L'Irrégulière – 3 000 €**

Soutien au projet *Lignes d'eau* : réalisation d'une fresque murale sur le bassin de rétention d'eau Périnot à Cauderan. Le travail artistique vise à rendre visible les équipements servants indispensables à la vie quotidienne tout en sensibilisant à la question de la raréfaction des ressources naturelles. Le projet est complété par des balades urbaines dans le quartier Cauderan.

**Dansons sur les quais – 5 000 €**

Soutien à la programmation professionnelle du festival « Dansons sur les quais », événement mêlant pratiques libres et représentations de compagnies chorégraphiques du territoire.

**Librairie des Chartrons – 2 300 €**

Soutien à la mise en place d'une action de promotion de l'économie circulaire par la création d'un rayon dédié à la seconde main.

**Compagnie de l'Œil – 5 000 €**

Soutien à la création de trois nouvelles pièces dans le cadre de la saison 2022/2023 de la compagnie.

**La Foudre prend racine – 1 000 €**

Soutien à l'organisation de la « Nuit Bleue Queer », organisée à la Rock School Barbey. Événement dédié à la visibilité des artistes queer sur la scène musicale.

**Collectif Comment C'est Maintenant ? – 5 000 €**

Soutien à la création du projet « D'après Noël, que reste-t-il », proposition mêlant création arts plastiques à partir des restes des ornements et emballages des cadeaux de Noël. Le projet se décline en exposition, performance et balade urbaine tout au long du mois de décembre.

**Imagina Music – 5 000 €**

Soutien à la deuxième édition du « Printemps des Doudous », événement dédié au très jeune public et à leur famille, sur la rive droite.

**Les Marches de l'été – 3 500 €**

Soutien à la diffusion du spectacle *Sitcom*, créé par Nicolas Meusnier, seul-en-scène hybride qui traite des violences ordinaires à travers le prisme des relations intra-familiales.

**Mémoires et partages – 4 400 €**

Préfiguration pour la Maison contre les esclavages.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

Attribuer ces subventions, qui seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au Budget Primitif 2023, rubrique 30 - nature 65748

Signer les conventions correspondantes.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**ANNEXE 1 : Valorisation des aides en nature**

<b>Associations bénéficiaires</b>	<b>Estimation des aides en nature 2023 sur la base des montants 2021 (en euros)</b>
Cie les Schini's	1 560,00 €
Balterno Production	929,04 €
Collectif Toc Toc	2 456,70 €
Cie Territoires de la voix	152,00 €
Bordeaux Cité Tango	386,76 €
Artilus	323,09 €
Dansons sur les quais	25 815,23 €
Imagina Music	612,00 €
Cie les marches de l'été	14 099,46 €
Mémoires et partages	2 878,69 €

**D-2023/159****Education Artistique et Culturelle. Appel à projet marrainage et parrainage. Subventions. Autorisation**

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la stratégie Education Artistique et Culturelle de la Ville de Bordeaux (labellisée « 100% EAC » en septembre 2022), un appel à projets a été lancé à destination des professionnels de la culture visant à déployer des marrainages / parrainages au sein de groupes scolaires du premier degré.

L'objectif de cet appel à projets est de permettre à tous les élèves de primaire de la ville de Bordeaux de bénéficier d'un parcours d'EAC au cours d'un cycle scolaire. Ce dispositif permet aux élèves de développer des habitudes de fréquentation de lieux culturels, de se familiariser avec des pratiques artistiques et de rencontrer des professionnels de la culture et des sciences.

Peuvent candidater les établissements culturels, associations, professionnels de la culture et des sciences souhaitant intervenir dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville de Bordeaux dans les domaines artistiques, scientifiques et culturels pour les années scolaires 2023-2025 soit pour une durée de deux ans.

Les dossiers retenus ont été examinés par une commission mixte composée de représentants de l'Education Nationale, de la DRAC et des services de la Ville qui a formulé les propositions suivantes :

<b>Porteur du projet</b>	<b>Montant de la subvention</b>
Agence Sens Commun	5 000 €
N'a qu'1 œil	10 000 €
Alifs	10 000 €
Artilus	10 000 €
Cap sciences	10 000 €
Caprices de Marianne	10 000 €
Chahuts	10 000 €
Collectif 1300	10 000 €
Eclats	10 000 €
Einstein on the beach	10 000 €
Les Embobinés	10 000 €
Exit	10 000 €
Extra	10 000 €
FAB - Festival des arts de Bordeaux	10 000 €
Glob Théâtre	10 000 €
Musiques de nuit diffusion	10 000 €
Wa Tid Saou / Auguste Bienvenue	10 000 €
Zebra 3	10 000 €
<b>Total : 18 projets</b>	<b>175 000 €</b>

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Attribuer ces subventions, qui seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au Budget Primitif 2023, rubrique 30 - nature 65748, ainsi qu'à signer les conventions de partenariat qui s'y rattachent.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Monsieur Baptiste MAURIN

**Mme GARCIA**

Dans la délégation de Monsieur Dimitri BOUTLEUX, délibération 159 : EAC - Appel à projet marrainage et parrainage.

Non-participation au vote de Monsieur Baptiste MAURIN.

**M. Le MAIRE**

Dimitri BOUTLEUX.

**M. BOUTLEUX**

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues. L'éducation artistique et culturelle est une des priorités de notre politique et un des quarante projets prioritaires de la mandature. Dans le cadre de la stratégie EAC (Éducation artistique et culturelle) de la Ville de Bordeaux a été lancé un appel à projets en mars dernier à destination des établissements culturels, associations, professionnels de la culture et des sciences qui souhaitent intervenir dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville de Bordeaux pour les années scolaires 2023-2024, 2024-2025 dans le cadre d'un marrainage/parrainage.

Ces marrainages/parrainages visent à créer un lien privilégié entre un professionnel de la culture ou un lieu culturel avec un groupe scolaire de la Ville pour une durée de 2 ans. Il permet à la totalité des élèves de ce groupe de développer des habitudes de fréquentation de lieux culturels, de se familiariser avec des pratiques artistiques et de rencontrer des professionnels de la culture et des sciences.

Bien évidemment en parallèle de cet appel à projets ont été consultés des groupes scolaires qui souhaiteraient être marrainés et parrainés pour les deux années scolaires à venir. Vous avez dans la délibération la trentaine de groupes scolaires qui se sont portés volontaires au total. 27 seront marrainés et parrainés à la rentrée scolaire, et les trois autres leur seront proposés d'accueillir des résidences EAC.

L'objectif étant d'ici 2025 que tous les établissements scolaires bordelais aient été marrainés ou parrainés avec un budget de 175 000 euros qui est dédié à ce premier appel à projets pour financer les 18 opérateurs. Ainsi, je vous propose de voter cette liste de parrainage/marrainage associée à la délibération.

**M. Le MAIRE**

Merci. Je ne vois pas de demande d'intervention. Je mets au vote cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Délibération adoptée, je vous remercie.



**ANNEXE 1 : Valorisation des aides en nature**

<b>Associations bénéficiaires</b>	<b>Estimation des aides en nature 2023 sur la base des montants 2021 (en euros)</b>
Festival des arts de Bordeaux	24 169,86 €
Glob Théâtre	3 286,19 €
Alifs	1 699,00 €
Artilus	323,09 €
Cap sciences	7 000,00 €
Musiques de nuit diffusion	1 849,90 €
Wa tid saou	748,00 €
Chahuts	29 679,04 €
Groupe éclats	219,05 €
Einstein on the beach	2 361,96 €
Zébra 3	810,87 €

**D-2023/160**

**CAPC Musée d'art Contemporain. Week-end de célébration des 50 ans. Gratuité d'accès exceptionnelle. Autorisation**

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En 2023, le CAPC – Musée d'art Contemporain célèbre ses 50 ans, 50 années dédiées à la création contemporaine.

Tout au long de l'année, le CAPC – Musée d'art Contemporain, reviendra sur son histoire pour mieux se plonger dans l'avenir. Au programme : des rendez-vous riches en événements, une publication et une exposition d'envergure dans sa nef.

Le week-end des 23 et 24 septembre 2023 sera un temps fort qui viendra marquer cette année anniversaire.

Ce week-end est pensé comme un moment d'effervescence artistique et culturelle. Jour et nuit, aux quatre coins de l'entrepôt Lainé, ateliers et événements pour les familles, rendez-vous EAC (Éducation Artistique et Culturelle), performances et installations in situ, conférences, moments festifs... témoigneront des audaces du temps présent, exploreront l'avenir tout en revisitant l'histoire du musée. Il s'agira d'un grand moment de célébration, conçu pour être à la fois rétrospectif, prospectif et festif.

Pour permettre un large accès à cette proposition culturelle, mais aussi souligner le caractère exceptionnel de cet événement, le CAPC de Bordeaux souhaite faire bénéficier à l'ensemble des publics de la gratuité d'entrée pendant toute la durée du week-end anniversaire soit du samedi 23 septembre 2023 11h au dimanche 24 septembre 2023 18h00.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Autoriser la gratuité de l'accès au CAPC les 23 et 24 septembre 2023

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Mme GARCIA**

Délibération 160 : CAPC Musée d'art contemporain – Week-end de célébration des 50 ans – Gratuité d'accès exceptionnelle.

**M. Le MAIRE**

Dimitri BOUTLEUX.

**M. BOUTLEUX**

Comme vous le savez, toute gratuité fait l'objet d'une délibération, mais on en a profité de dégroupier cette délibération compte tenu de l'anniversaire. Le CAPC (Centre d'arts plastiques contemporains) célèbre cette année ses 50 ans. En 1973, la toute jeune institution culturelle participait activement à la création d'un tout nouveau paysage, celui de l'art contemporain en France. 50 ans plus tard, le CAPC est doublement labellisé. C'est un Musée de France et un centre d'art contemporain. C'est une spécificité. Il fait plus que jamais partie des établissements identifiés à l'échelle nationale et internationale pour les travaux artistiques exposés, mais aussi pour les innovations d'accueil et d'accompagnement des publics. Je me permets à cette occasion de saluer l'ensemble de ses équipes qui fait un travail tout à fait exceptionnel.

Cette année d'anniversaire a déjà débuté avec l'exposition Barbe à Papa qui a comptabilisé plus de 72 000 visiteurs. Le point culminant ou le point d'orgue plutôt de l'année sera l'installation qui est actuellement en préparation dans la nef des entrepôts Lainé de l'œuvre de l'artiste Kapwani Kiwanga qui va constituer un moment fort de ce jubilé. Je vous annonce que le week-end des 23, 24 septembre 2023 sera un temps fort pensé comme un moment d'effervescence artistique et culturelle, jour et nuit aux quatre coins de l'entrepôt, ateliers, événements pour les familles, rendez-vous d'éducation artistique et culturelle, performances, installations in situ, conférences, moments festifs. Tout cela témoignera des audaces du temps présent d'explorer l'avenir tout en revisitant l'histoire du Musée. Ce temps fort est conçu pour être à la fois rétrospectif, prospectif et festif. À cette occasion, l'entrée sera gratuite, comme je vous l'annonçais, durant tout le week-end, et je vous invite d'ores et déjà toutes et tous à noter ces dates dans vos agendas pour fêter joyeusement les 50 ans du Musée.

J'en profite également pour vous témoigner la bonne dynamique de l'ensemble de nos établissements culturels municipaux avec le dernier événement en date, la Nuit des Musées, qui a connu une augmentation de plus de 28 % par rapport à l'année 2022.

**M. Le MAIRE**

Merci Dimitri. J'ajoute également ici le fait que les 50 ans représentent une date importante pour un beau musée qui fonctionne bien et qui honore notre Ville.

Madame ECKERT.

**Mme ECKERT**

Une intervention rapide pour dire que nous voterons pour cette délibération. On voulait quand même préciser que pour Bordeaux en Luttés la gratuité des musées, pour nous, c'est toute l'année. Il me semble que la Nuit des musées, justement elle est gratuite. On voit bien que la gratuité attire du monde. Alors, je sais que du coup ce n'est pas forcément évident, mais si on veut inciter les Bordelais à aller plus dans les musées, la gratuité est une solution visiblement qui fonctionne. Donc, oui pour cette délibération, et oui pour les musées ouverts toute l'année gratuitement aux Bordelais et aux Bordelaises.

Merci.

**M. Le MAIRE**

Merci. Madame NOËL Marie-Claude.

**Mme NOËL**

Je voulais compléter pour insister comme vient de le dire Dimitri sur le fait que nous pouvons nous satisfaire des évolutions extrêmement positives des fréquentations de nos

musées. Vous n'ignorez pas à quel point la période Covid et post-Covid a été extrêmement dure pour tous nos établissements culturels.

Les chiffres 2022 avaient fait apparaître une quasi-multiplication par deux des visiteurs avec 630 000 entrées à peu près. A date, c'est-à-dire fin mai, les chiffres sont très prometteurs puisque nous avons une fréquentation supérieure à 2022, alors que, comme vous le savez, le MADD (Musée des Arts Décoratifs et du Design) est aujourd'hui fermé. On note aussi que la fréquentation payante est en augmentation, ce qui montre qu'il n'y a pas eu d'éviction de la nouvelle tarification.

Enfin, on note tout à la fois que les recettes de billetterie sont très supérieures à 2022, et que les recettes dans les boutiques sont au niveau de 2022, toujours à mois équivalent bien sûr.

Je rappelle que 2022 correspondait à une année record à cet égard. C'est vraiment extrêmement satisfaisant et on espère que la fin de l'année pourra permettre de corroborer ces premiers chiffres à mi-année.

**M. Le MAIRE**

Merci Marie-Claude. Fabien ROBERT.

**M. ROBERT**

Oui, très brièvement. Ces chiffres sont bons, nous nous en félicitons également. Pour prendre peut-être un petit peu plus de recul parce que nous avons vu qu'il n'y avait pas les chiffres 2019 ou 2018 dans le projet que vous avez présenté au début. On avait franchi les 800 000 visiteurs en 2019, réouverture du muséum notamment qui avait amené 200 000 visiteurs. Donc, je pense que l'on ira joyeusement vers le million en réalité. On verra quel périmètre on prend. Il y a évidemment un établissement délégué qui est celui de la base que l'on ne peut pas tout à fait intégrer à l'intérieur, mais nous nous en réjouissons. Nous espérons que les performances passées sont dépassées.

**M. Le MAIRE**

Merci, Monsieur ROBERT. Je mets aux voix cette délibération. Oui, Marie-Claude, tu veux intervenir ?

**Mme NOËL**

Juste pour dire simplement que 2022 dépasse d'ores et déjà 2018. Pas 2019, mais 2018, oui.

**M. Le MAIRE**

Merci, Marie-Claude, pour cette précision. Je mets au vote cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Délibération adoptée, je vous remercie.

Madame la secrétaire.

**D-2023/161**

**Bibliothèque de Bordeaux. Organisation d'un jeu concours "défi lecture" estival. Règlement. Autorisation.**

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Chaque été, la bibliothèque de Bordeaux a à cœur de conserver le lien avec le public, par des propositions originales, incitant à la convivialité et ayant comme ligne directrice l'équité culturelle.

Pour la troisième année, la bibliothèque de Bordeaux organise un grand défi lecture entre le 22 juin et le 2 septembre 2023. Ce projet a pour objectif d'amener les enfants vers la lecture et les bibliothèques, même si ce n'est pas dans leurs habitudes, en leur proposant des défis littéraires (ex : *lis un livre qui se passe en été*) et des défis pour familiariser les enfants avec les bibliothèques (ex : *cache-toi derrière le plus grand livre de la bibliothèque*).

En 2022, le succès a continué à être au rendez-vous avec 120 participations dans tous les quartiers de la ville. Pour cette nouvelle édition, la bibliothèque continuera de profiter des événements estivaux hors les murs pour intéresser à la fois les non-lecteurs, les lecteurs occasionnels et les lecteurs passionnés, notamment à l'occasion de son temps fort estival, qui se tiendra du 11 au 22 juillet dans le cadre de *Partir en Livre*, la grande fête du livre jeunesse. La bibliothèque veillera aussi à faire connaître et à rendre ce défi accessible aux jeunes et aux familles en situation de handicap.

Deux catégories sont prévues : une version pour les 3-6 ans, pour laquelle les parents, accompagnateurs ou bibliothécaires feront la lecture à leurs enfants, et une version pour les lecteurs autonomes, les 6-12 ans.

Les participants devront venir retirer, dans l'une des bibliothèques de la Ville de Bordeaux un carnet de jeu. Ce carnet donnera une liste de 20 défis à accomplir. Les joueurs devront indiquer le titre du livre qui leur a permis d'accomplir chaque défi. C'est un.e bibliothécaire qui validera la réalisation de l'ensemble des défis proposés.

La bibliothèque organisera au terme du *Défi lecture* un tirage au sort parmi les participants.

Les participants au tirage au sort seront identifiés de la manière suivante. Tous les 5 défis accomplis, les enfants recevront un ticket pour le tirage au sort final. Ce ticket sera placé dans une urne présente dans chaque bibliothèque du réseau.

Deux agents, l'une chargée de l'offre ludique, et l'autre chargée de l'action éducative, pour les bibliothèques de Bordeaux procéderont au tirage au sort le 8 septembre 2023 en la bibliothèque de Mériadeck. Le temps de latence entre la fin du concours le 2 septembre et la date du tirage au sort le 8 septembre permettra aux deux coordinatrices susmentionnées de récupérer les urnes des autres bibliothèques du réseau.

Les modalités de ce jeu concours sont précisées dans le projet de règlement joint à la présente délibération. Peuvent participer les enfants de 3 à 12 ans, sous réserve d'obtenir l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale sur ledit mineur. Le détail des lots à gagner est également décrit dans le règlement. Ces lots seront donnés par des éditeurs jeunesse, des éditeurs de jeux de société et des acteurs culturels locaux.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- organiser un jeu concours à l'occasion du *Défi lecture*, point essentiel de la programmation estivale de la bibliothèque,
- en adopter le règlement ci-annexé.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## Règlement

### **ARTICLE 1 : ORGANISATEUR**

La bibliothèque de Bordeaux organise un défi lecture qui aura lieu du 22 juin au 2 septembre 2023, qui donnera lieu à un tirage au sort le 8 septembre 2023, dans les conditions prévues au présent règlement. Les participants au jeu-concours participeront au tirage au sort dans les conditions fixées ci-après dans le présent règlement.

Les bibliothèques participantes sont l'ensemble du réseau des bibliothèques.

Le tirage au sort, ci-après dénommé « le Jeu », aura lieu à la bibliothèque Mériadeck le 8 septembre 2023.

### **ARTICLE 2 : MODALITES DE PARTICIPATION**

2.1 La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique, âgée de 3 à 12 ans, de toute nationalité, ayant participé au défi lecture.

Les personnes mineures sont autorisées à participer au jeu sous réserve d'obtenir l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale sur ledit mineur et de la produire dans un délai de 5 jours en le déposant dans les bibliothèques participantes ou en l'adressant sous forme papier à :

Bibliothèque Municipale de Bordeaux  
« Le défi lecture »  
85 cours du Maréchal Juin  
CS51247  
33075 Bordeaux

Le retrait du gain par les mineurs implique ainsi qu'ils aient effectivement préalablement obtenu cette autorisation. Les bibliothèques organisatrices seraient contraintes de disqualifier tout mineur qui serait dans l'incapacité de fournir ce justificatif dans les délais qui lui seraient impartis.

La disqualification d'un mineur ayant gagné entraîne l'attribution de son lot au gagnant suppléant.

Sont exclus de toute participation au Jeu les personnels des bibliothèques organisatrices. Cette exclusion est étendue aux membres des familles des personnes susnommées.

2.2 La participation au Jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

2.3 La participation au Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits.

D'une manière générale, le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

### **ARTICLE 3 : ANNONCE ET DEROULEMENT DU JEU**

#### 3.1 Annonce du Jeu

Le Jeu est annoncé sur le site web de la bibliothèque, sur les réseaux sociaux de la bibliothèque et/ou de la ville de Bordeaux ainsi que sur les supports physiques de communication, notamment le carnet de jeu du défi lecture.

#### 3.2 Explication du principe du Jeu

La participation à ce jeu se fait en présentant dans les bibliothèques participantes le carnet de jeu du défi lecture rempli après avoir effectué les défis demandés.

Les enfants peuvent sélectionner les défis relevés parmi une liste établie de 20 défis, dont 15 défis littéraires et 5 défis « action », pour familiariser les enfants aux bibliothèques et aux livres. Tous les 5 défis effectués, ils reçoivent 1 ticket pour le tirage au sort final.

#### 3.3 Calendrier

Participation au défi lecture : du 22 juin au 02 septembre 2023 18h.

La présentation d'un carnet de jeu complété et validé par un.e bibliothécaire vaut inscription au jeu.

Tirage au sort : vendredi 8 septembre 2023.

Un tirage au sort par tranche d'âge (3-6 ans et 6-12 ans) aura lieu le 8 septembre 2023 parmi les participants qui auront déposé un ou plusieurs tickets.

Des lots seront remis aux gagnants du tirage au sort. Il y aura deux tirages, qui permettront de désigner ces gagnants.

Il est rappelé que la qualité de gagnant est subordonnée à la validité de la participation du participant conformément aux dispositions du présent règlement.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité des bibliothèques organisatrices puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera l'exclusion définitive du participant au Jeu sans que la responsabilité des bibliothèques organisatrices puisse être engagée.

Révélation des gagnants : lundi 11 septembre 2023.

Suite à la désignation des gagnants, les organisateurs prendront contact avec eux, via leurs coordonnées demandées sur le ticket de participation au tirage au sort. Il leur sera alors demandé l'autorisation des personnes détenant l'autorité parentale.

### **ARTICLE 4 : CRITERES DE SELECTION DES GAGNANTS**

Le tirage au sort désignera les gagnants par tranche d'âge, il sera effectué par un agent de la bibliothèque.

Le tirage au sort est souverain et sans appel.

### **ARTICLE 5 : DOTATION**

La liste des lots est arrêtée comme suit :

Catégorie 3-6 ans :



1 premier lot d'une valeur de 30 € environ.

9 lots d'une valeur de 10 € environ, offerts par des maisons d'édition jeunesse, des éditeurs de jeux de société et des acteurs culturels locaux.

Catégorie 6-12 ans :

1 premier lot d'une valeur de 30 € environ.

9 lots d'une valeur de 10 € environ, offerts par des maisons d'édition jeunesse et des éditeurs de jeux de société et des acteurs culturels locaux.

Si les informations communiquées par le participant ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

Le gain ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la cession par les bibliothèques organisatrices à un tiers non désigné gagnant, ni à la remise de sa contre-valeur en argent ni sous quelque forme que ce soit, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

## **ARTICLE 6 : MODALITES D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS**

Les gagnants seront invités à retirer leur lot à la bibliothèque Mériadeck ou dans leur bibliothèque de quartier, suivant les modalités définies par téléphone ou dans le courrier qui leur sera envoyé après communication de leur adresse postale, et sur présentation d'une pièce d'identité et de l'autorisation de la personne détenant l'autorité parentale des mineurs.

Pour les premiers lots, pour chaque tranche d'âge, si dans un délai de cinq jours ouvrables (du lundi au vendredi) après en avoir été informé, le participant ne s'est pas manifesté, le gain reviendra à la deuxième personne ayant été tirée au sort. Et ainsi de suite jusqu'au 5<sup>ème</sup> gagnant si ces personnes ne se manifestent pas. Au-delà de ces délais, le gain redeviendra automatiquement la propriété de la bibliothèque et aucune réclamation ne sera acceptée.

Pour les autres lots, si dans un délai de cinq jours ouvrables (du lundi au vendredi) après en avoir été informé, le participant ne s'est pas manifesté, le gain redeviendra automatiquement la propriété de la bibliothèque et aucune réclamation ne sera acceptée.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'un gagnant ne réponde pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué et la bibliothèque se réserve le droit d'attribuer ce lot à un remplaçant élu par les mêmes modalités que celles utilisées pour la désignation du gagnant initial.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, la bibliothèque se réserve le droit de substituer à tout moment aux dotations proposées d'autres dotations ou de différer l'envoi des lots en cas de problèmes d'approvisionnement.

## **ARTICLE 7 : COMMUNICATION DES GAGNANTS**

Les gagnants – ou leurs représentants légaux - autorisent les bibliothèques organisatrices à les prendre en photo et à utiliser ce visuel dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au concours sans qu'aucune participation financière de la bibliothèque organisatrice puisse être exigée à ce titre. La présente autorisation est donnée pour une durée de un (1) an à partir de l'annonce des résultats du Jeu qui pourra être renouvelée par la suite, et entraîne la renonciation de la part des gagnants à toute action ultérieure en réclamation quant à l'utilisation de ces données, dès lors que cette utilisation est conforme aux précédents alinéas.

Cependant, si les gagnants ne souhaitent aucune utilisation de leur image dans le cadre ci-dessus cité, ils peuvent en demander l'interdiction par courrier, jusqu'à la date d'arrêt du Jeu, adressé à :

Bibliothèque Municipale de Bordeaux

« Le défi lecture »  
85 cours du Maréchal Juin  
CS51247  
33075 Bordeaux

La participation au tirage au sort vaut autorisation de la cession du droit à l'image.

### **ARTICLE 8 : FORCE MAJEURE**

La bibliothèque organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, ou d'évènement indépendant de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à le réduire, ou à le prolonger, le reporter ou à en modifier les conditions.

### **ARTICLE 9 : RESPONSABILITE**

La bibliothèque organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas de fermeture des bibliothèques empêchant l'accès au Jeu ou son bon déroulement ou pour le cas où les données remplies par des participants viendraient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable. Notamment, mais pas exclusivement, la Bibliothèque ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de toute impossibilité de recevoir les formulaires de participation, en raison de difficulté de transmission ou pour toute raison technique échappant à son contrôle raisonnable, ni de toute erreur typographique.

La Bibliothèque ne saura être tenue responsable notamment en cas d'éventuels actes de malveillance externe.

En outre, la Bibliothèque ne saura être tenue responsable en cas :

de problèmes de liaison téléphonique,

de problèmes de matériel ou logiciel,

de destruction des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à la bibliothèque, à ses partenaires

d'erreurs humaines ou d'origine électrique,

de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu ou de dysfonctionnement du procédé de vote.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Bibliothèque, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu.

Toute fraude ou non respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur, la Bibliothèque se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

### **ARTICLE 10 : DEPOT DU REGLEMENT**

Le règlement complet est disponible à titre gratuit et peut être consulté ou téléchargé sur le site web de la bibliothèque de Bordeaux : [www.bibliotheque.bordeaux.fr](http://www.bibliotheque.bordeaux.fr)

Une copie du présent règlement sera adressée gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse suivante :

Bibliothèque Municipale de Bordeaux  
« Le défi lecture »  
85 cours du Maréchal Juin  
CS51247  
33075 Bordeaux

## **ARTICLE 11 : DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTIONS DE COMPETENCES**

Le présent règlement est soumis au droit français à l'exception des règles de conflit de loi qui pourraient avoir pour effet de renvoyer, pour la résolution matérielle du litige à une autre législation. Tout litige sera porté devant le tribunal compétent de Paris, après avoir apuré toutes voies de conciliation.

## **ARTICLE 12 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation au présent Jeu entraîne l'acceptation pleine et entière de l'ensemble des clauses et conditions du présent règlement.

## **ARTICLE 13 : INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre du Jeu font l'objet d'un traitement par la Ville de Bordeaux pour les finalités suivantes : gestion des autorisations parentales pour les mineurs (article 2 du présent règlement) ; gestion de la relation avec le gagnant (article 3.3 du présent règlement) ; utilisation par la bibliothèque de Bordeaux dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au concours (article 8 du présent règlement).

Ce traitement de données est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt dont la Ville de Bordeaux est investie.

Les destinataires des données sont les agents habilités des services concernés de la Direction des bibliothèques, du livres et des médias culturels de la Ville de Bordeaux à raison de leurs attributions ou de leur droit à connaître de ces données pour l'exercice de leurs missions.

Les données collectées sont uniquement destinées à un usage interne et ne sont en aucun cas cédées ou vendues à des tiers.

Ces données seront conservées pendant une durée de un an après quoi elles seront archivées jusqu'à expiration des exigences légales ou de la durée d'utilité administrative.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez à tout moment pour les données à caractère personnel vous concernant et dans les conditions prévues par la loi, de droits d'accès, de rectification, à l'effacement, d'opposition, à la limitation, d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ainsi que du droit à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à la Direction des bibliothèques, du livres et des médias culturels 85 cours du Maréchal Juin – CS51247 – 33075 Bordeaux – [bibli@mairie-bordeaux.fr](mailto:bibli@mairie-bordeaux.fr) ou au Délégué à la Protection des Données (DPO) de la Ville de Bordeaux à l'adresse mail suivante : [contact.cnil@bordeaux-metropole.fr](mailto:contact.cnil@bordeaux-metropole.fr) ou par courrier

postal : Délégué à la Protection des Données, Bordeaux Métropole, Direction des Affaires Juridiques, Esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex.

Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL : [www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles](http://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles)

**AUTORISATION PARENTALE**  
**Défi lecture estival de la Bibliothèque de Bordeaux**

**à déposer dans les bibliothèques participantes ou à envoyer par voie postale :**

Bibliothèque Municipale de Bordeaux  
« Le défi lecture »  
85 cours du Maréchal Juin  
CS51247  
33075 Bordeaux

**Je soussigné (é)**

M, Mme

Nom .....

Prénom .....

demeurant.....

.....

Déclare avoir pris connaissance et avoir pleinement accepté le règlement du Jeu Concours « Défi lecture estival » organisé par la bibliothèque de Bordeaux (et disponible sur le site internet de la bibliothèque <https://bibliotheque.bordeaux.fr/>).

Autorise mon enfant

Nom.....

Prénom .....

A participer au tirage au sort organisé par la bibliothèque de Bordeaux dans le cadre du « Défi lecture estival ».

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.

**FAIT A** .....

**LE** .....

**Signature :**

**D-2023/162**

**Bibliothèque de Bordeaux. Organisation d'un jeu concours 'Bordeaux Game Championship'. Règlement. Autorisation.**

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En juin 2022, 4 bibliothèques de Bordeaux (Flora Tristan, Jean de La Ville de Mirmont, Mériadeck et Pierre Veilletet) ont organisé un tournoi de jeu vidéo inter-bibliothèques ouvert à tous. Lors de cette première édition, le *Bordeaux Game Championship* a réuni plus de 67 participants, et un duo issu de la bibliothèque Pierre Veilletet, à Caudéran, a fini vainqueur. Forts de ce succès, les bibliothécaires chargés des collections de jeux vidéo souhaitent remettre le titre en jeu cette année. La bibliothèque du Grand Parc se joindra à celles de Flora Tristan, Jean de La Ville de Mirmont, Mériadeck et Pierre Veilletet.

Le Jeu concours *Bordeaux Game Championship* consiste en un tournoi de jeux vidéo dont la règle est la suivante : les joueurs s'affrontent sur *Super Smash Bros* (sur console Switch) et *SpeedRunners* (sur console PS4). Chaque participant est ensuite classé par un système de scores inscrits dans un tableau visible par tous.

Le tournoi se déroule en deux étapes, détaillées dans le règlement du tournoi :

-Phase de sélections dans les 5 bibliothèques : bibliothèque Flora Tristan, bibliothèque Grand Parc, bibliothèque Pierre Veilletet, bibliothèque Mériadeck et bibliothèque de Jean de La Ville de Mirmont : chaque bibliothèque présentera 2 finalistes (qui auront gagné leur place sur les 2 jeux)

-Finale entre les 10 finalistes à la bibliothèque Pierre Veilletet

Le tournoi se terminera le samedi 24 juin 2023 par la désignation du gagnant qui remportera une récompense. Les autres finalistes remporteront également un lot d'une valeur moindre.

Les modalités de ce jeu concours sont précisées dans le projet de règlement joint à la présente délibération. Les lots seront sous forme de cadeaux offerts par les commerçants de la Métropole bordelaise.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- organiser un jeu concours *Bordeaux Game Championship*
- en adopter le règlement ci-annexé.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

# **JEU CONCOURS « Bordeaux Game Championship »**

## **Règlement**

### **ARTICLE 1 : ORGANISATEURS**

Les bibliothèques de Bordeaux organisent un jeu-concours qui aura lieu du **mercredi 7 juin 2023 à 15h00**, au **samedi 24 juin 2023 à 18h00**, dans les conditions prévues au présent règlement.

La coordination et la mise en place du jeu concours ci-après dénommé « Bordeaux Game Championship » est assurée par la direction des Bibliothèques de Bordeaux.

### **ARTICLE 2 : MODALITÉS DE PARTICIPATION**

**2.1** La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique, à partir de 8 ans, de toute nationalité.

Les personnes mineures sont autorisées à participer au jeu sous réserve d'obtenir l'accord préalable des personnes détenant l'autorité parentale sur ledit mineur et de la produire dans un délai de 5 jours après inscription en l'adressant sous forme papier à :

Bibliothèque Municipale de Bordeaux

« Bordeaux Game Championship »

85 cours du Maréchal Juin

CS51247

33075 Bordeaux

Ou par mail à [bibli@mairie-bordeaux.fr](mailto:bibli@mairie-bordeaux.fr)

La participation des mineurs au jeu-concours implique ainsi qu'ils aient effectivement préalablement obtenu cette autorisation. Les bibliothèques organisatrices seraient contraintes de disqualifier tout mineur qui serait dans l'incapacité de fournir ce justificatif dans les délais qui lui seraient impartis.

La disqualification d'un mineur ayant gagné entraîne l'attribution de son lot au gagnant suppléant.

Sont exclus de toute participation au Jeu les personnels des bibliothèques organisatrices et les personnes ayant participé à la conception du Jeu. Cette exclusion est étendue aux membres des familles des personnes susnommées.

**2.2** La participation au Jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

**2.3** La participation au Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits.

**2.4** Toute personne inscrite ne peut participer qu'une seule fois aux épreuves de sélection. Toute tentative de fraude, verra la disqualification automatique du fraudeur, et entraînera la nullité de sa participation.

**2.5** D'une manière générale, le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

## **ARTICLE 3 : ANNONCE ET DEROULEMENT DU JEU**

### **3.1 Annonce du Jeu**

Le Jeu est annoncé sur le site web des bibliothèques de Bordeaux ainsi que sur les supports de communication papier et réseaux sociaux.

### **3.2 Explication du principe du Jeu :**

Le Jeu consiste en un tournoi de jeux vidéo sur Switch et PS4 dont la règle est la suivante : chaque joueur affronte les autres participants sur Super Smash bros et SpeedRunners.

Les joueurs sont classés par un système de scores inscrits dans un tableau visible par tous. Le gagnant est celui qui arrive premier dans le tableau des scores.

### **3.3 Calendrier :**

Le jeu concours se déroulera sous forme d'un tournoi en 2 étapes dans 5 lieux différents : bibliothèque Flora Tristan, bibliothèque Grand Parc, bibliothèque Pierre Veilletet, bibliothèque Mériadeck et bibliothèque de Jean de la Ville de Mirmont.

Les épreuves de sélection se feront dans les bibliothèques participantes aux dates suivantes :

- Bibliothèque Flora Tristan : mercredi 7 juin à 14h et samedi 17 juin à 14h
- Bibliothèque Grand Parc : samedi 10 juin à 14h et samedi 17 juin à 14h
- Bibliothèque Pierre Veilletet : samedi 10 juin à 14h et samedi 17 juin à 14h
- Bibliothèque Mériadeck : mercredi 7 juin à 15h
- Bibliothèque Jean de la Ville de Mirmont : samedi 10 juin à 14h et samedi 17 juin à 14h

A l'issue de chaque session, le joueur ayant gagné le plus de points est qualifié pour la finale. La bibliothèque Mériadeck n'organisant qu'une seule session, deux joueurs seront qualifiés le même jour.

La finale aura lieu à la Bibliothèque Pierre Veilletet le samedi 24 juin 2023 à 14h.

- Inscription au jeu concours : **du mardi 2 mai au mercredi 17 juin 2023**
- Désignation des gagnants : **le samedi 24 juin 2023**

Il est rappelé que la qualité de gagnant est subordonnée à la validité de la participation du participant conformément aux dispositions du présent règlement.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité des bibliothèques organisatrices puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera l'exclusion définitive du participant au Jeu sans que la responsabilité des bibliothèques organisatrices puisse être engagée.

La révélation du gagnant se fera le samedi 24 juin 2023 à la bibliothèque Pierre Veilletet à l'issue de la finale.

## **ARTICLE 4 : CRITERE DE SELECTION DU GAGNANT**

Le gagnant est celui qui arrive en tête de liste sur le tableau de classement des scores lors de la finale.



## **ARTICLE 5 : DOTATION**

10 lots offerts par des commerçants de la Métropole bordelaise seront donnés. Ils seront répartis comme suit :

- 1 lot pour le gagnant de la finale d'une valeur de **30,00 euros**.
- 1 lot d'une valeur de **10,00 euros** pour chacun des 9 autres finalistes.

Les gains ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la cession par la bibliothèque organisatrice à un tiers non désigné gagnant, ni à la remise de sa contre-valeur en argent ni sous quelque forme que ce soit, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

## **ARTICLE 6 : MODALITES D'ATTRIBUTION DE LA DOTATION**

Les lots seront distribués à l'issue de la finale.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'un gagnant ne réponde pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui serait pas attribué et les bibliothèques organisatrices se réservent le droit d'attribuer ce lot à un remplaçant élu par les mêmes modalités que celles utilisées pour la désignation du gagnant initial. En cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, les bibliothèques organisatrices se réservent le droit de substituer à tout moment à la dotation proposée une d'autre dotation ou de différer l'envoi du lot en cas de problèmes d'approvisionnement.

## **ARTICLE 7 : COMMUNICATION DU GAGNANT**

Le gagnant autorise les bibliothèques organisatrices à utiliser leur nom et prénom dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au concours sans qu'aucune participation financière des bibliothèques organisatrices puisse être exigée à ce titre. La présente autorisation est donnée pour une durée d'un (1) an à partir de l'annonce des résultats du Jeu qui pourra être renouvelée par la suite, et entraîne la renonciation de la part du gagnant à toute action ultérieure en réclamation quant à l'utilisation de ces données, dès lors que cette utilisation est conforme aux précédents alinéas.

Cependant, si le gagnant ne souhaite aucune utilisation de leurs données personnelles dans le cadre ci-dessus cité, ils peuvent en demander l'interdiction par courrier, jusqu'à la date d'arrêt du Jeu, adressé à :

Bibliothèque Municipale de Bordeaux  
« Le jeu Tournoi Jeux Vidéo »  
85 cours du Maréchal Juin  
CS51247  
33075 Bordeaux

Ou par mail à l'adresse [bibli@mairie-bordeaux.fr](mailto:bibli@mairie-bordeaux.fr)

## **ARTICLE 8 : FORCE MAJEURE**

Les bibliothèques organisatrices ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, ou d'évènement indépendant de leur volonté, elles étaient amenées à

annuler le présent Jeu, à le réduire, ou à le prolonger, le reporter ou à en modifier les conditions.

#### **ARTICLE 9 : RESPONSABILITE**

Les bibliothèques organisatrices ne seront pas responsables en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au Jeu ou son bon déroulement ou pour le cas où les données remplies par des participants viendraient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

Les bibliothèques organisatrices ne sauraient être tenues responsables notamment en cas d'éventuels actes de malveillance externe. Les bibliothèques organisatrices ne sauraient être tenues responsables également en cas de dysfonctionnement de jeux vidéo, ordinateur, PS4, d'une modification de leurs conditions d'utilisation ou de leur forme.

En outre, Les bibliothèques organisatrices ne sauraient être tenues responsables en cas : de problèmes de liaison téléphonique, de problèmes de matériel ou logiciel, de destruction des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à la bibliothèque, à ses partenaires d'erreurs humaines ou d'origine électrique, de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu ou de dysfonctionnement du procédé de vote.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté des bibliothèques organisatrices, celles-ci se réservent le droit d'interrompre le Jeu.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Jeu de son auteur, les bibliothèques organisatrices se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

#### **ARTICLE 10 : DEPOT DU REGLEMENT**

Le règlement complet est disponible à titre gratuit et peut être consulté ou téléchargé sur le site web des bibliothèques de bordeaux <https://bibliotheque.bordeaux.fr> Une copie du présent règlement sera adressée gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse suivante :

Bibliothèque Municipale de Bordeaux

« Le jeu Tournoi Jeux Vidéo »

85 cours du Maréchal Juin

CS51247

33075 Bordeaux

Ou par mail à l'adresse : [bibli@mairie-bordeaux.fr](mailto:bibli@mairie-bordeaux.fr)

#### **ARTICLE 11 : DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTIONS DE COMPETENCES**

Le présent règlement est soumis au droit français à l'exception des règles de conflit de loi qui pourraient avoir pour effet de renvoyer, pour la résolution matérielle du litige à une autre législation. Tout litige sera porté devant le tribunal compétent de Paris, après avoir apuré toutes voies de conciliation.

#### **ARTICLE 12 : ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation au présent Jeu entraîne l'acceptation pleine et entière de l'ensemble des clauses et conditions du présent règlement.

### **ARTICLE 13 : INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre du Jeu font l'objet d'un traitement par la Ville de Bordeaux pour les finalités suivantes : gestion des autorisations parentales pour les mineurs (article 2 du présent règlement) ; gestion de la relation avec le gagnant (article 3.3 du présent règlement) ; utilisation par les bibliothèques organisatrices dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au concours (article 8 du présent règlement).

Ce traitement de données est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont la Ville de Bordeaux est investie.

Les destinataires des données sont les agents habilités des services concernés de la Direction des bibliothèques, du livres et des médias culturels de la Ville de Bordeaux ainsi que les autres personnes habilitées par les bibliothèques de Bordeaux à raison de leurs attributions ou de leur droit à connaître de ces données pour l'exercice de leurs missions.

Les données collectées sont uniquement destinées à un usage interne et ne sont en aucun cas cédées ou vendues à des tiers. Ces données seront conservées pendant une durée d'un an après quoi elles seront archivées jusqu'à expiration des exigences légales ou de la durée d'utilité administrative.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez à tout moment pour les données à caractère personnel vous concernant et dans les conditions prévues par la loi, de droits d'accès, de rectification, à l'effacement, d'opposition, à la limitation, d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ainsi que du droit à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à la Direction des bibliothèques, du livres et des médias culturels 85 cours du Maréchal Juin – CS51247 – 33075 Bordeaux – bibli@mairiebordeaux.fr ou au Délégué à la Protection des Données (DPO) de la Ville de Bordeaux à l'adresse mail suivante : contact.cnil@bordeaux-metropole.fr ou par courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Bordeaux Métropole, Direction des Affaires Juridiques, Esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex.

Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL : [www.cnil.fr/fr/les-droits-pourmaitriser-vos-donnees-personnelles](http://www.cnil.fr/fr/les-droits-pourmaitriser-vos-donnees-personnelles)

**FORMULAIRE JEU CONCOURS « BORDEAUX GAME CHAMPIONSHIP »**

**Je soussigné (é)**

M, Mme

Nom .....

Prénom .....

demeurant.....

.....

Déclare avoir pris connaissance et avoir pleinement accepté le règlement du Jeu Concours « Bordeaux Game Championship » organisé par la bibliothèque de Bordeaux (et disponible sur le site internet de la bibliothèque <https://bibliotheque.bordeaux.fr/>).

Autorise mon enfant

Nom .....

Prénom .....

A participer au Jeu Concours « Bordeaux Game Championship » organisé par la bibliothèque de Bordeaux.

Autorise la Ville de Bordeaux - Bibliothèque de Bordeaux -, à filmer/enregistrer et à utiliser à titre gracieux l'enregistrement de mon image et/ou de ma voix réalisée à la Bibliothèque ..... à l'occasion du Jeu Concours Bordeaux Game Championship le ..... à .....

La Bibliothèque de Bordeaux s'engage à exploiter les images, objets de la présente, exclusivement à des fins culturelles et non lucratives.

La bibliothèque s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, d'utiliser des images, objets de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Cette autorisation vaut pour une durée de 5 ans et pour le monde entier.

**FAIT A** .....

**LE** .....

**Signature :**

**D-2023/163**

***Bibliothèque de Bordeaux. Grands retards. Demandes de remise gracieuse. Autorisation***

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Règlement intérieur en vigueur à la Bibliothèque municipale, approuvé par délibérations en date du 7 octobre 2019 et du 4 octobre 2022, a fait évoluer la procédure à l'encontre des usagers indéclicats ne restituant pas les documents empruntés à la bibliothèque. Il est désormais prévu :

- une lettre (ou courriel) de rappel envoyé à l'utilisateur à compter du 14<sup>ème</sup> jour de retard ;
- une relance téléphonique effectuée à compter du 28<sup>ème</sup> jour de retard ;
- un titre de recettes, d'un montant forfaitaire, calculé en fonction du nombre de documents non restitués, émis à compter du 42<sup>ème</sup> jour de retard.
- un tarif forfaitaire de 10 euros par document non restitué, avec un forfait minimum de 30 euros.

Dans ce cadre, 11 usagers ont pris contact avec la bibliothèque pour signaler la restitution des documents concernés, et sollicitent, de ce fait, une remise gracieuse des sommes dues, dont le montant total s'élève à 685,00 euros. La liste des demandeurs est jointe à la présente délibération.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Accorder une remise gracieuse totale aux 11 usagers ayant restitué les documents empruntés.
- Solder les titres de recettes correspondants par l'établissement d'un mandat de remise gracieuse sur le compte 6577.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

***DELEGATION DE Madame Nadia SAADI***

**D-2023/164**

**Pépinière artisanale Bordeaux Sainte-Croix : Subvention d'équilibre de la Ville de Bordeaux à la Chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle-Aquitaine section Gironde pour l'exercice 2022.**

Madame Nadia SAADI, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de maintien des activités artisanales dans son centre-ville, la Ville de Bordeaux met en œuvre divers dispositifs de nature à encourager la création, le développement et la pérennité de ces entreprises.

er

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, on comptait 7 685 entreprises artisanales en activité à Bordeaux (+12% en 1 an), employant environ 6 000 salariés, soit une augmentation de près de 70% du nombre d'artisans entre 2018 et 2023 - source Registre des métiers de la Gironde.

Pour accompagner le retour de ces entreprises en centre-ville, la Ville a créé en 2006 la pépinière artisanale Bordeaux Sainte-Croix et en a délégué la gestion à la Chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle Aquitaine – Gironde (CMANA33). Cette structure propose des locaux, des équipements et des services partagés. Cela permet de réduire les charges d'exploitation et de proposer un accompagnement personnalisé aux jeunes entreprises en développement.

En parallèle de l'accompagnement proposé aux pépins (dossier économique initial à leur arrivée puis rendez-vous personnalisés et ateliers collectifs), la pépinière organise régulièrement des événements à destination du grand public afin de promouvoir ce dispositif et les savoir-faire des artisans hébergés. En 2022, la structure a notamment participé aux Journées du patrimoine, au Village de la création à Bordeaux et au forum Bordeaux Inventer Demain, aux côtés des deux autres pépinières de la Ville de Bordeaux (Pépinière Eco-créative des Chartrons et le Campement à Darwin). En parallèle, les pépins ont élaboré au cours de l'année une exposition photos sur le thème de la main, qui mettait en lumière les métiers et les gestes des résidents. Plusieurs visites personnalisées ont également été organisées pour la Prépa Apprentissage (CFA Institut des Métiers) ou encore l'association « Femmes chefs d'entreprise » Bordeaux-Gironde.

**Les actions de la pépinière artisanale Bordeaux Sainte-Croix en 2022**

Ces cinq dernières années, 87% des entreprises hébergées appartenaient à la filière des métiers d'art. Aussi, dans la perspective d'améliorer la visibilité et la notoriété de la structure et d'augmenter ainsi le nombre de prospects qualifiés, la pépinière Sainte-Croix a adapté son positionnement en se spécialisant dans l'accueil de ces métiers. Cette évolution a été accompagnée par l'élaboration d'une nouvelle charte graphique.

Également, la pépinière Sainte-Croix a accéléré son engagement éco-responsable en retravaillant sa charte écocitoyenne interne et en élaborant un plan d'actions dédié à l'écoresponsabilité, décliné en une série d'objectifs et d'actions pour la période 2022 – 2023 (changement des éclairages en LED, mise en place d'une bourse aux déchets interne permettant aux résidents d'échanger plus facilement des sous-produits entre eux, acquisition nouvelles poubelles de tri et affichage dédié...).

D'autre part, en 2022, le taux d'occupation des locaux sur l'année a été de 94%, avec un total de 10 entreprises hébergées. Ce faible turn-over s'explique par la durée d'accueil des entreprises en pépinière (30 mois), la plupart des pépins choisissant de rester jusqu'au terme de la période autorisée. Depuis la création de la pépinière, 72 entreprises ont bénéficié de ce dispositif et 77% sont encore actives en décembre 2022. 90% d'entre elles se sont implantées en Gironde, dont 47% sur la commune de Bordeaux. Ces chiffres témoignent de l'attractivité de cette structure et du besoin réel auquel elle répond pour les nouveaux artisans.

Les activités hébergées en 2022 :

Dans les 4 ateliers :

- un ébéniste
- un menuisier
- une tapissière
- une céramiste.

Dans les 5 bureaux :

- une activité de joaillerie – bijouterie
- une activité de création de robes de mariées (départ au 31/08/2022)
- une activité de design textile et coloration végétale
- un lunetier
- une activité de création d'objets en upcycling (départ au 30/09/22), remplacée par une joaillière au 01/12/22.

### **Subvention d'équilibre au titre de l'exercice 2022**

D'un point de vue financier, le total des charges d'exploitation pour 2022 s'élève à 69 854 € TTC (66 784 € TTC en 2021 et 51 435 € TTC en 2020). L'augmentation des dépenses s'explique notamment par la hausse des dépenses de communication, en particulier pour l'organisation d'événements visant à mieux faire connaître la pépinière et ses occupants.

Le budget réalisé pour 2022 est annexé à la présente délibération.

En termes de recettes, les loyers versés par les entreprises s'élèvent à 25 854 € TTC.

Pour équilibrer le budget 2022 de la pépinière, et conformément aux conventions de gestion successives signées entre la Ville de Bordeaux et la CMANA33, le déficit d'exploitation de la pépinière, qui s'élève à 44 000 € TTC, sera pris en charge à parts égales par les deux institutions (soit 22 000 € chacune).

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à verser une subvention d'équilibre de 22 000 € à la Chambre de métiers et de l'artisanat Nouvelle Aquitaine section Gironde, qui sera imputée sur la fonction 6 – sous fonction 61 – nature 657382.
- à signer les documents correspondants.

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES



**Annexe : Bilan financier 2022 de la pépinière artisanale Bordeaux Sainte-Croix**

CHARGES 2022 (€) TTC			PRODUITS 2022 (€) TTC		
Postes de dépenses	Prévisionnel 2022	Réalisé 2022	Postes de recettes	Prévisionnel 2022	Réalisé 2022
Eau – Energie (Electricité et gaz)	11 000	6 036	Loyers – Charges / Provisions énergies / Régularisation énergies	26 697	25 854
Entretien – Maintenance-Surveillance	6 000	6 760	Ville de Bordeaux	22 000	22 000
Téléphone et Internet	1 200	1 249			
Travaux	5 500	5 792			
Communication générale	2 200	2 207			
Communication & Evènementiel	3 300	2 084			
Fournitures & autres charges (assurances, Redevance spéciale)	2 505	359	CMA NA 33	22 000	22 000
Equipement & aménagement	5 000	6 577			
Total des Charges de structure	36 705	31 063			
Charges de personnel	33 992	38 791			
<b>Total des charges</b>	<b>70 697</b>	<b>69 854</b>	<b>Total des produits</b>	<b>70 697</b>	<b>69 854</b>

***DELEGATION DE Monsieur Bernard G BLANC***

**D-2023/165****Cotisation à un organisme - Année 2023 - Délibération cadre -  
Décision - Autorisation**

Monsieur Bernard G BLANC, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-2023/113 du 4 avril 2023, la ville de Bordeaux a acté la liste des nouvelles associations auxquelles elle adhère.

Il est proposé par la présente d'ajouter à cette liste une nouvelle association.

**ASSOCIATION RUE DE L'AVENIR**

La « Rue de l'Avenir » est une association généraliste en matière de déplacements urbains qui vise l'amélioration de la qualité de vie en ville tout comme dans les villages.

Son action vise à équilibrer les usages de l'espace urbain alors les habitants souhaitent aujourd'hui reconquérir leur ville.

La rue n'est pas en effet seulement un espace de circulation, c'est aussi et surtout un espace de vie. Depuis 1988, date de sa création, la « Rue de l'Avenir » a pour objectif de contribuer à transmettre aux générations futures **une ville plus sûre, plus solidaire et plus agréable à vivre**. Elle promeut notamment le développement des usages piétons et la prise en compte des enfants dans l'espace public.

L'association organise des rencontres et visites de villes entre élus et techniciens municipaux, et spécialistes. Elle établit un baromètre des villes marchables et anime un site internet. Elle rédige des propositions au gouvernement.

La cotisation 2023 pour cet organisme s'élève à 200€.

	Direction	Organisme	Montant prévisionnel 2023
<b>Proximité et Relations avec la Population</b>	BX- D Dir. Proxi. Territor	Association « Rue de l'Avenir »	200,00
		<b>Total</b>	200,00

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis :

- Approuver l'adhésion de la Ville de Bordeaux de ce nouvel organisme présenté dans le présent rapport,
- Autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Approuver le versement à l'organisme concerné par la présente délibération du montant correspondant à l'appel à cotisation transmis par l'organisme dès lors qu'il respecte les modalités prévues;

La dépense correspondante au versement de la cotisation sera imputée en fonction du domaine concerné sur le budget 2023, au chapitre 011 – compte 6281.

**ADOpte A LA MAJORITE**

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES  
VOTE CONTRE DE Madame Myriam ECKERT

**D-2023/166**

**Concession de services. Mises à disposition, installation, maintenance, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le territoire de la ville de bordeaux**

Monsieur Bernard G BLANC, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La ville de Bordeaux et la société JC Decaux France ont signé le 22 juin 2022, pour une durée d'exploitation de 6 ans à compter du 1er octobre 2022, un contrat de concession de services relatif à la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le territoire de la Ville de Bordeaux, portant sur :

- 239 panneaux d'information double face rétroéclairés, format 2m<sup>2</sup>, destinés à recevoir de l'information municipale et de l'affichage publicitaire ;
- 20 panneaux d'informations, format 2m<sup>2</sup>, pour usage de signalétique et donc non publicitaire ;
- 40 panneaux d'informations mobiles, format 2m<sup>2</sup> ;
- 28 panneaux d'information double face rétroéclairés, format 8m<sup>2</sup>, destinés à recevoir de l'information municipale et de l'affichage publicitaire et situés uniquement en « extra-boulevards » ;
- 10 colonnes d'affichage dédiées à la communication culturelle.

Pour mémoire, ce contrat assure non seulement un renouvellement et la continuité du service en matière d'information institutionnelle, mais également la détermination de nouvelles orientations telles que notamment :

- La diminution de l'affichage tout en optimisant le maillage territorial afin de garantir une meilleure information institutionnelle dans chaque quartier de la Ville ;
- L'interdiction d'implanter des panneaux d'information publicitaire à moins de 100 mètres de l'entrée des écoles maternelles et primaires ;
- La confirmation de l'interdiction d'implanter des panneaux d'information publicitaire dans le secteur sauvegardé de Bordeaux, seule la communication institutionnelle y étant autorisée ;
- L'interdiction de la publicité numérique et/ou animée ;
- L'extinction des mobiliers entre 23h et 7h ;
- L'intégration de la notion de cycle de vie du mobilier urbain, de la limitation de l'impact carbone, de l'utilisation de mobiliers reconditionnés...

Son exécution a été confiée à la société dédiée **Société Bordelaise de Mobiliers Urbains (SBMU)**, Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 € dont le siège est situé au 94 rue Achard à BORDEAUX (33300), laquelle doit accomplir les missions suivantes :

- Procéder à la fourniture, la mise à disposition, la mise en place (pose et dépose en cas de déplacement et en fin de contrat) et stockage (panneaux d'information mobiles notamment) ;
- Procéder à l'affichage institutionnel pour le compte de la Ville de Bordeaux ;
- Procéder à toutes les interventions techniques nécessaires à leur gestion (nettoyage, entretien, maintenance, déplacements, scellements et remise en état de la voirie...).

Dans le cadre du déploiement des mobiliers urbains, l'article 19.1) du contrat impose qu'au moins 60% des mobiliers soient installés au 1er octobre 2022, le Concessionnaire ayant 3 mois supplémentaires à compter de cette dernière date pour finaliser l'installation de la totalité des mobiliers urbains, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Au fil du chantier, le concessionnaire a alerté la Ville quant à son incapacité à répondre à ces délais du fait de la conjugaison de circonstances imprévues ayant engendré un allongement des délais de validation et d'instruction, de délivrance des autorisations réglementaires par Bordeaux Métropole et de la prise en charge des raccordements électriques des mobiliers par ENEDIS.

Conformément à la demande de la ville, le concessionnaire a formalisé son alerte par mail 13 mars 2023 en y précisant la date de livraison envisagée.

En conséquence, et en accord avec le concessionnaire, il apparaît nécessaire d'étendre le délai supplémentaire octroyé pour finaliser l'installation de la totalité des mobiliers urbains, en le portant de 3 à 9 mois, soit jusqu'au 30 juin 2023.

Le planning de déploiement indiqué en annexe 5 b du contrat doit être actualisé au regard de cette prolongation.

L'intégration de ces modifications au contrat susvisé doit faire l'objet d'un avenant, étant précisé qu'elles n'ont aucune incidence financière sur la valeur du contrat.

L'avenant n°1 et son annexe sont joints à la présente délibération.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Article 1 :** approuver l'avenant n°1 au contrat de concession de services relatif à la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le territoire de la Ville de Bordeaux ainsi que son annexe, ci-annexés à la présente délibération.

**Article 2 :** autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à cet effet, à signer l'avenant n°1 et son annexe, annexés à la présente délibération et à prendre toute mesure d'exécution s'y rapportant.

## **ADOPTE A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES  
VOTE CONTRE DE Madame Myriam ECKERT

**Mme GARCIA**

Dans la délégation de Monsieur Bernard BLANC, délibération 166 : Concession de services - Mise à disposition, installation, maintenance, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires.

**M. Le MAIRE**

Bernard BLANC a la parole.

**M. B-G BLANC**

Il s'agit d'approuver un avenant concernant le contrat de concession de services entre la Ville de Bordeaux et la société JC Decaux portant sur la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires.

**M. Le MAIRE**

Merci, Bernard. Madame ECKERT.

**Mme ECKERT**

Bien évidemment, Bordeaux en Luttés déplore en premier lieu que la Mairie n'ait pas su rendre au public le service de propagande qu'elle délègue depuis trop longtemps à l'omnipotent Decaux.

Ceci étant dit et redit, deux questions autour de cette délibération. Premièrement, plusieurs panneaux géants, les fameux 8 m<sup>2</sup> situés à l'intra-boulevard ne sont toujours pas enlevés, notamment sur le quartier Bastide. Y aurait-il un nouveau sursis venant s'ajouter au présent sursis accordé par avenant à ce cher Decaux ? Si vous semblez préoccupé par l'affichage institutionnel, qu'en est-il pour celui des associations à qui ne sont dédiés que peu de panneaux par quartier, mal placés et toujours recouverts par des affiches géantes pour des concerts ou des événements produits dans de grosses boîtes et qui payent des colleurs qui font le tour de la ville avec les mêmes informations ? Il serait donc utile que la Mairie réfléchisse à la nécessité de rendre visibles sur les quartiers les activités des associations et des artistes qui les animent. Il ne reste, par exemple, presque plus de lieux pour organiser des concerts à Bordeaux. C'est vraiment une triste nouvelle pour les musiciens bordelais dont je fais partie parce qu'effectivement nous n'avons plus d'endroit pour jouer. Tout le monde le déplore. Donc, il serait bien de faire connaître le peu de lieux qui restent encore pour faire de la musique ici à Bordeaux.

Merci.

**M. Le MAIRE**

Merci. Monsieur POUTOU.

**M. POUTOU**

Rapidement, cela va aller dans le même sens. Nous votons contre cette délibération. Un effort avait été fait par la Ville de Bordeaux en réduisant les espaces publicitaires, mais il est loin à notre avis d'être suffisant. La publicité est partout. Elle est envahissante tout le temps sur les tramways, place de la Bourse, sur les panneaux publicitaires qui s'installent de plus en plus dans les rues et dans les quartiers sans parler de comment nous sommes gavés de publicités dès que l'on allume une télévision, ou dès que l'on écoute une radio ou même sur Internet.

La publicité est une pollution visuelle, ce n'est pas seulement une pollution par rapport à l'environnement. On dépense de l'électricité ou de l'énergie. Nous, on pense qu'il faudrait interdire. La publicité est souvent en plus sexiste. On le voit. Tout ce qui est affiché, c'est quand même ou sexiste ou c'est les grandes sociétés de parfum, tout cela. En ce moment, sur les boulevards, on peut particulièrement le voir.

Elle met en avant des industries polluantes et défend un modèle économique de surconsommation. Nous pensons qu'un périmètre sans publicité devrait pouvoir exister dans des villes comme Bordeaux, comme c'est le cas visiblement à Grenoble si on a bien

compris, et c'est une équipe municipale proche politiquement de la vôtre, ou à Nantes même, y compris, il y a des démarches qui vont dans ce sens-là.

De plus, plutôt que de la publicité parce qu'en fait la publicité, ou en tout cas c'est l'inverse. L'info municipale ou l'info citoyenne, on pourrait dire, sert de prétexte à mettre de la pub parce qu'effectivement à chaque panneau, un sur quatre, ce n'est pas la moitié, il y a une information municipale ou une information qui peut être intéressante, mais on a l'impression que cela sert de prétexte pour pouvoir nous gaver de publicités encore en plus. Donc, nous aussi, on revendique la possibilité qu'il y ait des affichages libres, des affichages qui soient dédiés aux milieux associatifs, aux syndicats, aux partis politiques, qu'il puisse y avoir la possibilité d'une expression et de défense, de mise en place d'informations autres que la publicité.

Comme on parle de la publicité, et je finirai rapidement là-dessus, c'est pour Monsieur HURMIC. Demain, à Rodez, il y a une manifestation en soutien aux faucheurs volontaires. C'est demain mercredi 7 juin. Si vous avez un peu de temps, ou envoyez un petit message de solidarité ou allez à Rodez carrément. Vous êtes copain peut-être avec le Maire de Rodez aussi.

### **M. Le MAIRE**

Ils ont de bons footballeurs à Rodez.

Delphine JAMET va répondre.

### **Mme JAMET**

Pour répondre aux différentes questions. Sur la Bastide, ce n'est pas considéré dans les boulevards. Les boulevards, on s'arrête sur la Garonne. C'est pour cela qu'il y en a deux, je crois, de mémoire, à la Bastide, de 8 m<sup>2</sup>.

Pour les panneaux d'affichage, je suis complètement d'accord avec vous. Je pense qu'il n'y en a pas assez panneaux d'affichage, libres. Libres, oui, je suis tout à fait d'accord. Clairement, je vais le dire très honnêtement, je pense que l'on est là dans un ventre mou de à qui c'est, dans quelle délégation en fait. C'est l'occupation de domaine public, mais il n'y en a pas beaucoup. Il y en a deux par-ci, deux par-là. Ils sont souvent en mauvais état. Donc, je vais demander vraiment aux services de me faire une étude de combien cela coûte d'en changer et de voir combien on peut en mettre par an, etc., et de mieux les référencer aussi et de continuer à les référencer parce que oui, il y a un sujet sur l'affichage libre. Je pense que l'on a un peu oublié le sujet depuis le début de mandat.

Donc, merci de votre interpellation sur ce sujet. Dès que l'on aura des éléments, on vous les donnera. Cependant, il y a un impact forcément budgétaire donc, il faudra arbitrer et savoir combien on en met d'ici la fin du mandat. Fabien ROBERT a l'air étonné de ce que je viens de dire, mais, oui, très clairement, cela n'a pas été une priorité. Je le dis avec une grande honnêteté, en fait.

Pour le reste, on ne va pas reprendre les débats sur la publicité.

### **M. Le MAIRE**

Merci Delphine. Des affichages libres, je suis assez d'accord, non seulement il n'y en a pas beaucoup, mais ils sont souvent encombrés par les affichages commerciaux, des affichages de concerts qui sont des affichages strictement commerciaux. Donc, ce n'est pas la destination des affichages libres d'expression politique, syndicale et autre. C'est un détournement de l'affichage libre.

Je mets au vote cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Délibération adoptée, je vous remercie.

Madame la secrétaire.

# CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICES

## MISE A DISPOSITION, INSTALLATION, MAINTENANCE, ENTRETIEN ET EXPLOITATION COMMERCIALE DE MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRES ET NON PUBLICITAIRES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BORDEAUX

### AVENANT n°1

#### ENTRE LES SOUSSIGNES

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Pierre Hurmic habilité aux fins des présentes par délibération n°D-2023/XXX du Conseil Municipal du 6 juin 2023,

ci-après dénommée « le Concédant »,

d'une part ;

**ET**

La société dédiée, **Société Bordelaise de Mobiliers Urbains (SBMU)**, Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bordeaux sous le n° 917 548 646, dont le siège est situé au 94 rue Achard à BORDEAUX (33300), représentée par Monsieur Jean-Michel Geffroy, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après dénommée « le Concessionnaire »

d'autre part ;

Ci-après désignés « les Parties »



## **ETANT PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :**

**Vu** les articles L.3135-1 et R. 3135-5 et R. 3135-8 du code de la commande publique ;

**Vu** le contrat de concession de services relatif à la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le territoire de la Ville de Bordeaux, signé le 22 juin 2022 entre la Ville de Bordeaux et la société JC Decaux pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, date de démarrage de l'exploitation des mobiliers urbains, au 30 septembre 2028 ;

Considérant l'article 19.1) du contrat imposant qu'au moins 60% des mobiliers soient installés au 1<sup>er</sup> octobre 2022, le Concessionnaire ayant 3 mois supplémentaires à compter de cette dernière date pour finaliser l'installation de la totalité des mobiliers urbains, soit jusqu'au 31 décembre 2022 ;

Considérant l'annexe n°5b du contrat de concession de services portant planning de déploiement des mobiliers urbains ;

Considérant le retard pris dans la validation requise des mobiliers existants et des nouveaux emplacements par les 8 mairies de quartier ainsi que les Pôles Territoriaux concernés, le délai d'obtention d'environ deux mois de l'avis des Architectes des Bâtiments de France pour certains emplacements auquel il faut rajouter les délais d'instruction des AET/AOT par Bordeaux Métropole et de raccordement électrique par ENEDIS ;

Considérant le retard pris dans l'instruction des demandes d'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public par Bordeaux Métropole et de ce fait l'obtention des autorisations en raison de circonstances imprévues ;

Considérant de surcroît les difficultés rencontrées avec ENEDIS quant au raccordement électrique des mobiliers en raison d'un principal sous-traitant évincé et de seulement 3 agents s'occupant dudit raccordement électrique sur la Nouvelle Aquitaine, entraînant de ce fait un allongement des délais de prise en charge ;

Considérant dès lors la nécessité d'étendre le délai supplémentaire octroyé pour finaliser l'installation de la totalité des mobiliers urbains, de le porter de 3 à 9 mois, soit jusqu'au 30 juin 2023 ;

## **IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :**

## **Article 1 : Modification de l'article 19.1) du contrat portant pose initiale des mobiliers urbains et actualisation de l'annexe 5b (planning de déploiement des mobiliers urbains)**

### **1.1 Modification de l'article 19.1) du contrat portant pose initiale des mobiliers urbains**

Eu égard notamment à des circonstances imprévues ayant engendré un allongement des délais de validation, d'autorisations réglementaires et d'électrification des mobiliers urbains, le premier alinéa de l'article 19.1) du contrat de concession qui prévoyait initialement qu'au moins 60% des mobiliers soient installés au 1er octobre 2022, le Concessionnaire ayant 3 mois supplémentaires à compter de cette dernière date pour finaliser l'installation de la totalité des mobiliers urbains, soit jusqu'au 31 décembre 2022, est modifié comme suit :

« Cette pose débutera dès la date de notification du contrat et selon le planning de déploiement défini en annexe n°5 b). A la date de démarrage de l'exploitation des mobiliers, soit le 1<sup>er</sup> octobre 2022, au moins 60% des mobiliers urbains doivent être installés. Le Concessionnaire aura 9 mois supplémentaires à compter de cette dernière date pour finaliser l'installation de la totalité des Mobiliers urbains, soit jusqu'au 30 juin 2023. »

### **1.2 Actualisation de l'annexe 5b du contrat : planning de déploiement des mobiliers urbains**

Un nouveau planning de déploiement en annexe 1 du présent avenant annule et remplace le planning indiqué en annexe 5b du contrat.

## **Article 2 : Incidence financière**

Les modifications contractuelles apportées par le présent avenant n'ont aucune incidence financière sur la valeur du contrat.

## **Article 3 : Maintien des autres stipulations du contrat**

Les autres stipulations du contrat sont maintenues et demeurent exécutoires tant qu'elles n'entrent pas en contradiction avec le présent avenant.

## **Article 4 : Recours**

Le Concessionnaire renonce à toute demande d'indemnisation auprès du Concédant et à tout recours ultérieur pour les faits antérieurs à la signature du présent avenant et pour les faits, objet dudit avenant.

Sous réserve du respect par le Concessionnaire des engagements pris par lui au titre du présent avenant, le Concédant renonce à toute demande d'indemnisation et application de pénalités relatives aux faits exposés dans le présent avenant jusqu'au 30 juin 2023.

**Article 5 : Entrée en vigueur des stipulations du présent avenant**

Le présent avenant prendra effet à la date de sa notification par la Ville de Bordeaux au Concessionnaire.

**Article 6 : Annexe du contrat actualisée par le présent avenant**

L'annexe 1 du présent avenant se substitue à l'annexe 5b du contrat.

Fait à Bordeaux en deux exemplaires originaux, le

Pour le Concédant

Pour le Concessionnaire

**D-2023/167**

**Bordeaux Fête le vin 2023. Convention de partenariat entre la ville de Bordeaux et l'Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole. Subvention. Autorisation. Décision**

Monsieur Bernard G BLANC, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La prochaine édition de Bordeaux Fête le Vin aura lieu du 22 au 25 juin 2023. Organisée par l'Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole (OTCBM), elle se déroulera sur les quais de Bordeaux, au sein du périmètre inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco, et dès le 15 juin dans la métropole, lors des avant-premières.

Au fil des années, Bordeaux Fête le Vin est devenu le plus grand événement oenotouristique européen, avec l'ambition de consacrer Bordeaux comme « Capitale mondiale du vin ». D'abord organisée tous les deux ans, alternativement avec la Fête du Fleuve, la manifestation s'annualise désormais, portée par le succès d'une édition 2022 revisitée.

L'édition 2023 capitalise sur le nouveau format proposé en 2022, avec une nouvelle distribution des espaces, répartis sous forme de villages autour des pavillons des appellations. La dégustation des Vins de Bordeaux et des produits de Nouvelle-Aquitaine dans le Village reste au cœur du dispositif, amplifié dans les restaurants et caves de la métropole et complété par un riche programme artistique, culturel et musical. Les grands voiliers s'amarreront à nouveau le long des quais du Port de la Lune. Le Galéon, Le Belem et La Santa Maria Manuela seront accessibles au public en journée et aux partenaires de la manifestation. Quatre Pen Duick de l'association Eric Tabarly seront également présents.

La manifestation, certifiée ISO 20121, confirme également son engagement en matière d'accessibilité, d'inclusivité et de responsabilité, en promouvant une organisation éco-responsable, autant sur le fond que sur la forme.

*L'avant-programme de l'édition 2023 est annexé au projet de convention, ainsi que le budget prévisionnel.*

Pour l'organisation de cette édition 2023, la Ville de Bordeaux est sollicitée pour un soutien financier de 150 000 €, soit 6,31% du budget prévisionnel établi à ce jour à 2 377 869 € HT. (cf. le budget prévisionnel en annexe 2 de la convention jointe).

Considérant que la manifestation « Bordeaux Fête le Vin » relève de la catégorie des grands événements qui participe à l'attractivité de Bordeaux et plus largement de la métropole par son ampleur, et qui présente des retombées économiques non négligeables.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- attribuer une subvention de 150 000 € en faveur de l'Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole pour la réalisation de Bordeaux Fête le Vin 2023.
- signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée. La dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, fonction 6, sous fonction 633, nature 65748.

**ADOPTE A LA MAJORITE**

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Mesdames Camille CHOPLIN, Brigitte BLOCH, Céline PAPIN, Nadia SAADI, Géraldine AMOUROUX, Béatrice SABOURET, Anne FAHMY, et Monsieur Fabien ROBERT

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES  
VOTE CONTRE DE Madame Myriam ECKERT

### **Mme GARCIA**

Malgré les chahuts au fond de la salle, délibération 167 : Bordeaux fête le vin 2023 – Convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux et l’Office de Tourisme et des Congrès de Bordeaux Métropole.

Non-participation au vote de Mesdames Camille CHOPLIN, Brigitte BLOCH, Céline PAPIN, Nadia SAADI, Géraldine AMOUROUX, Béatrice SABOURET, Anne FAHMY et Monsieur Fabien ROBERT.

### **M. Le MAIRE**

Bernard BLANC a la parole.

### **M. B-G BLANC**

Prochaine édition de Bordeaux fête le vin, cela sera du 22 au 25 juin prochain. Bordeaux fête le vin était devenu le plus grand événement œnotouristique européen avec l’ambition de consacrer Bordeaux comme capitale mondiale du vin.

Comme vous le savez, la manifestation s’est annualisée. L’édition 2023 capitalisera sur le nouveau format proposé en 2022 avec une nouvelle distribution des espaces répartis sous forme de villages autour des pavillons des appellations.

Cette délibération vous demande d’attribuer une subvention de 150 000 euros en faveur de l’Office de tourisme et des Congrès de Bordeaux Métropole, subvention qui représentera 6,31 % du budget prévisionnel établi à ce jour à 2 377 869 euros. Cela en toute transparence.

### **M. Le MAIRE**

Merci, Bernard. Oui, j’ai une demande d’intervention. Monsieur POUTOU. Allez-y.

### **M. POUTOU**

Fête du Vin, très court. Nous avons pris position dans la Métropole, nous nous sommes faits chahuter en nous accusant de faire du vino-bashing et tout cela. Pour être clair, on n’est pas contre faire la fête. Le vin mérite sa fête. L’andouille a sa fête. La quiche a sa fête. La morue a sa fête. On peut considérer que le vin, il peut avoir une fête. Donc, pas de souci avec cela. Mais ce n’est pas parce qu’il y a la fête que c’est satisfaisant. Nous, on le redit rapidement, il y a deux axes on pense que la Fête du Vin pourrait mettre en avant et sur lesquels insister pour créer du débat et de la discussion. Je l’ai dit à la Métropole, vous n’étiez pas d’accord Monsieur HURMIC. Vous disiez que c’était fait toute l’année. Moi, je ne pense pas. On ne pense pas. Il s’agit de discuter de la surexploitation des salariés dans la vigne, c’est une réalité que ce soit Sud Gironde ou Nord Gironde ou dans le Médoc. C’est une réalité qu’il y a une surexploitation avec des châteaux qui s’enrichissent sur le dos des travailleurs et des travailleuses. Donc, cela, c’est important à discuter.

L’autre aspect qui est plus environnemental, c’est la question des pesticides, c’est la question de l’agriculture intensive, et cela coûte cher d’un point de vue sanitaire, d’un point de vue de la santé publique, sur les sols. Quand on est écolo, forcément on se pose ces problèmes-là. Il y a une bataille à mener contre ces aspects-là, et la Fête du Vin, cela pourrait être l’occasion justement de discuter de cela. Ce n’est pas vraiment le cas.

Après, j’ai vu qu’à Darwin, il y avait une sorte de rattrapage puisqu’à Darwin il y a la Fête du Vin bio, une sorte de petit lot de consolation, mais ce n’est pas dans la fête principale. Je n’insiste pas plus que cela. On vote contre tout cet argent qui est mis dans des fêtes qui sont plus des trucs publicitaires pour les affairistes des grands châteaux des vignobles.

### **M. Le MAIRE**

Je n’ai pas dit qu’il ne fallait pas discuter des problèmes que vous soulevez. J’ai dit que le moment de la fête, c’est le moment de la fête quoi. Pas le meilleur moment. Les gens ont besoin aussi de moments de respiration et de fête. Il ne faut pas la plomber non plus, sinon cette année, la Fête du Vin, je pense qu’il y a un sujet qui concerne tous les viticulteurs, les bio comme les autres. C’est les 9 500 ha, l’arrachage de vignes. C’est vraiment un

monde en crise qui va toucher tout le monde, qui va toucher aussi les salariés des propriétés où il y aura ces arrachages. Donc, il y a un vrai problème économique. Moi, ce que je vous ai dit et que je vous redis, c'est que notre devoir c'est d'aider aussi un peu la filière vin à se relever de ce moment très difficile. La fête du vin, c'est aussi un moment pour venir en aide à la filière viticole qui connaît les graves difficultés.

La filière bio, oui, je suis d'accord avec vous, je n'arrête pas de dire qu'il faut profiter aussi de la Fête du Vin pour faire la promotion de la filière bio. Vous pourriez trouver que ce n'est peut-être pas suffisant, mais je vous promets qu'il y a des efforts qui sont faits aussi dans ce sens-là, mais aujourd'hui, la crise du monde viticole est sérieuse et elle va même très au-delà de la crise de la filière bio, hélas.

Madame ECKERT.

### **Mme ECKERT**

La Fête du Vin est en passe de devenir un événement planétaire répondant à l'ambition qui marquera sans doute votre mandat, faire rayonner Bordeaux à l'international quitte à ce que vu d'en bas, ce rayonnement peine parfois à cacher les difficultés de tous les jours, car il n'y a pas de ruissellement à consacrer Bordeaux comme capitale mondiale du vin. Quel intérêt pour les Bordelais dans ce énième label, cette énième médaille qui ne change rien à leur quotidien exsangue ? Oui, quel intérêt à attirer dans leur vie un supplément de touristes qui pourront prendre un joli téléphérique pour admirer la vue, faire de nos rues des étouffoirs et nous priver de la quiétude de Bordeaux à taille humaine, ayant pour priorité le bien-être de ses concitoyens ?

Puisqu'il est question de vin, de quoi parlons-nous ? S'agit-il de faire la promotion de viticulteurs respectueux de l'environnement ou bien sans distinction, les visiteurs vont-ils être amenés à consommer des vins dont l'association Alerte aux toxiques ne cesse de nous dire la dangerosité ?

Une question encore, la Fête du Vin devenant annuelle, il n'y aura plus de Fête du Fleuve ? Quelles sont les raisons qui ont prévalu dans cette décision de l'Office du tourisme présidé par Brigitte BLOCH, Conseillère municipale ?

Enfin, nous n'oublierons jamais de profiter de toutes les délibérations qui concernent le vin et spécialement la Fête du Vin pour rappeler le soutien qu'apporte Bordeaux en Luttés à Valérie MURAT dans sa procédure contre le CIVB (Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux). Il lui manque à l'heure actuelle toujours 20 000 euros pour pouvoir interjeter appel de sa condamnation pour avoir alerté sur les dangers des produits utilisés dans la fabrication des vins. Aux côtés de Valérie MURAT et des associations, Bordeaux en Luttés vous demande de nouveau de produire un arrêté mettant en place la fin de l'utilisation des pesticides, utilisation qui fragilisent au quotidien la santé des Bordelais et dont les effets négatifs à plus ou moins long terme sont connus, cancers et autres maladies plus ou moins létales, un empoisonnement sournois et régulier.

Alors, oui, la filière du vin est en danger bien sûr, mais dans la transition que vous souhaitez de vos vœux et que tout le monde ici a envie d'accompagner vers un monde plus écolo, il y a des choses dont il faudra malheureusement se passer et en tout cas réfléchir à comment on produit pour pouvoir aller dans une transition qui a du sens et pas seulement du coup par coup.

Merci de vos réponses.

### **M. Le MAIRE**

Merci. Est-ce que Bernard veut dire un mot ? Bernard, non, tu veux...

OK. Céline PAPIN.

### **Mme PAPIN**

Juste quelques réponses puisque notre collègue Brigitte BLOCH pour des raisons

personnelles n'a pas pu être présente pour apporter des réponses. Je voudrais juste préciser que tout d'abord, toutes les avant-premières sont faites avec des vins bio, qu'il y a des concerts dégustation dans sept villes de la Métropole. C'est un événement qui en plus rayonne aussi au-delà de la seule ville centre et que les visiteurs de la fête sont à 90 % des Français très largement girondins. Donc, on n'est pas du tout sur un événement qui pourrait être décrit comme un événement international dans sa population, on va dire, dans sa fréquentation. On est vraiment sur aussi un public très majoritairement local, même si bien sûr il y a une aura internationale très forte de cet événement.

Je voulais juste apporter ces quelques compléments d'information.

**M. Le MAIRE**

Merci, Céline, pour ces précisions. Je mets au vote cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Délibération adoptée, je vous remercie.

Madame la secrétaire.



**CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'OFFICE DE TOURISME  
ET DES CONGRÈS DE BORDEAUX METROPOLE  
BORDEAUX FÊTE LE VIN 2023**

Entre les soussignés

**Office de Tourisme et des Congrès de Bordeaux Métropole (OTCBM)**, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, dont le siège social est situé à Bordeaux, 12 cours du XXX juillet – 33080 Bordeaux cedex, représenté par sa Présidente Brigitte Bloch, dûment habilitée aux fins des présentes par décision du bureau de l'OTCBM du **ci-après désigné « organisme bénéficiaire »**

**Et**

**La Ville de Bordeaux**, dont le siège social est situé Place Pey Berland – 3300 Bordeaux, représentée par son Maire, Pierre Hurmic, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n°D-2023/ du Conseil municipal du 6 juin 2023 **ci-après désignée « Ville de Bordeaux »**

## **PRÉAMBULE**

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la ville.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-32 1 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1er du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, une convention s'impose pour tout financement public aux organismes de droit privé supérieur à 23 000 €.

## **ARTICLE 1. OBJET ET TEMPORALITÉ DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Bordeaux attribue une subvention à l'organisme bénéficiaire pour l'organisation de l'édition 2023 de « Bordeaux Fête le Vin ».

Dans ce cadre, la Ville de Bordeaux contribue financièrement à ce projet et n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.



## **ARTICLE 2. CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA SUBVENTION**

La Ville de Bordeaux s'engage à octroyer à l'organisme bénéficiaire une subvention plafonnée à 150 000 €, équivalent à environ 6,31 % du montant des dépenses réalisées pour la préparation de l'événement (soit 2 377 869,36 € HT), conformément au budget prévisionnel figurant en annexe 2. Cette subvention est non révisable à la hausse.

En complément de cette subvention, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériels, supports de communication...), pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions de l'association. A titre d'information, pour l'année 2021, l'organisme a bénéficié de différentes aides en nature de la Ville de Bordeaux dont la valorisation s'est élevée à 21 000 €. Ce montant ne sera définitivement consolidé que dans le cadre de l'adoption du Compte Administratif 2023, au regard du périmètre réel des aides effectivement accordées pour l'exercice 2023 et de leur valorisation actualisée.

Dans l'hypothèse où la subvention accordée est inférieure à la subvention demandée par l'organisme, il appartient à ce dernier de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles seront inférieures au montant des dépenses éligibles retenu, le montant définitif de la subvention sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

$$\text{Subvention définitive} = \frac{\text{Dépenses réelles} \times \text{Subvention attribuée}}{\text{Montant des dépenses éligibles}}$$

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que l'organisme bénéficiaire devra transmettre à la Ville de Bordeaux selon les modalités fixées à l'article 5.

## **ARTICLE 3. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION**

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

## **ARTICLE 4. MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

La Ville de Bordeaux procédera au versement de la subvention selon les modalités suivantes :

- 100 000 € après signature de la présente convention,
- 50 000 € après les vérifications réalisées par la Ville de Bordeaux conformément à l'article 5, somme qui peut être revue à la baisse en vertu des conditions définies à l'article 2.

La subvention sera créditée au compte de l'organisme bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

## **ARTICLE 5. JUSTIFICATIFS**

Pour pouvoir prétendre au versement du solde de la subvention, l'organisme bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice comptable et au plus tard le 31 août 2024, dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- un compte rendu financier, signé par la Présidente ou toute personne habilitée, et conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif (notamment le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé) et qualitatif du programme d'actions comprenant a minima les éléments mentionnés à l'annexe 3.
- Le rapport général et le rapport spécial sur les conventions règlementées du commissaire aux comptes accompagnés des comptes annuels signés et paraphés par le commissaire aux comptes (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels) prévus par l'article L.612-4 du code de commerce.
- Le rapport d'activité ou rapport de gestion.

À défaut de communication des documents susmentionnés, auprès de la Ville de Bordeaux dans les délais impartis, l'organisme est réputé renoncer au versement du solde de la subvention.

## **ARTICLE 6. AUTRES ENGAGEMENTS**

- L'organisme bénéficiaire communique sans délai à la Ville de Bordeaux la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association.
- L'organisme bénéficiaire fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
- En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'organisme bénéficiaire, pour une raison quelconque, celui-ci doit en informer la Ville de Bordeaux sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Respect des règles de la concurrence : l'organisme bénéficiaire pourra être soumis aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celui-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d' « entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire.

## **ARTICLE 7. CONTROLES EXERCÉS PAR LA VILLE DE BORDEAUX**

L'organisme bénéficiaire s'engage à faciliter le contrôle par la Ville de Bordeaux, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

La Ville de Bordeaux peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée.

Sur simple demande de la Ville de Bordeaux, l'organisme bénéficiaire devra lui communiquer tous les documents utiles de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion.

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, la Ville de Bordeaux pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention.

À cette fin, l'organisme bénéficiaire conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

#### **ARTICLE 8. ASSURANCES ET RESPONSABILITÉS**

L'organisme bénéficiaire exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

L'organisme bénéficiaire s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de la Ville de Bordeaux ne puisse être recherchée.

Il devra être en capacité de produire à tout moment à la Ville de Bordeaux les attestations d'assurances correspondantes.

#### **ARTICLE 9. COMMUNICATION**

L'organisme bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien apporté par la Ville de Bordeaux (notamment en apposant le logo de la Ville de Bordeaux) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Il s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'il pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Ville de Bordeaux ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Ville de Bordeaux apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

#### **ARTICLE 10. SANCTIONS**

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par l'organisme bénéficiaire sans l'accord écrit de la Ville de Bordeaux, cette dernière peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants. La Ville de Bordeaux en informe l'organisme par écrit.

#### **ARTICLE 11. AVENANT**

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.



**Le Maire  
Pierre Hurmic**

**La Présidente  
Brigitte Bloch**



# ***BORDEAUX FÊTE LE VIN 2023***

**Annexe 1 - Présentation et programme**

## Bordeaux Fête le Vin du 22 au 25 juin 2023

Bordeaux Fête le Vin revient sur les quais de Bordeaux pour proposer une [route des vins à ciel ouvert](#). Les habitants de la Métropole et les visiteurs pourront ainsi [rencontrer des vignerons et négociants de la région](#), et en apprendre davantage sur le terroir de Nouvelle-Aquitaine.

La prochaine édition de [Bordeaux Fête le Vin en juin 2023](#) se déroulera du [22 au 25 juin sur les quais](#), et en [Avant-Première dans la métropole à partir du 15 juin](#). La fête retrouvera l'identité qualitative et conviviale de l'édition 2022 en étant accessible, ouverte et engagée. Sur les quais et dans la Métropole, la fête rayonnera à nouveau et bien plus encore !

Le pari réussi de l'édition 2022 permettra d'asseoir et d'optimiser, lors de Bordeaux Fête le Vin 2023, le nouveau positionnement de l'événement.



# Bordeaux Fête le Vin devient annuel !

Porté par le succès d'une édition 2022 revisitée, tant du côté des visiteurs que chez les professionnels du monde du vin, l'événement Bordeaux Fête le Vin s'annualise et continuera, chaque année, de promouvoir un esprit d'accessibilité, d'inclusivité, de responsabilité et des engagements forts.

Bordeaux Fête le Fleuve qui avait traditionnellement lieu en juin les années impaires, cède donc sa place à Bordeaux Fête le Vin dans sa version annualisée.

## **Bordeaux Fête le Vin c'est :**

- 1 route des vins de 1,2 km sur les quais
- 1200 vignerons et négociants
  - 80 appellations viticoles
  - 20 producteurs gourmands
    - des grands voiliers
- 80 restaurateurs et cavistes partenaires
- des concerts dégustations dans la métropole bordelaise





# Poursuivre nos engagements responsables

L'ambition de cette édition 2023 est de poursuivre et d'approfondir  
**des engagements forts : sur le fond**

Une manifestation résolument responsable en 2023 :

- Création d'un cahier des charges spécifique pour la manifestation
- Poursuivre et aller plus loin dans la réutilisation sur plusieurs années des matériaux et constructions
- Des investissements durables et bénéfiques pour les autres acteurs
- Amélioration des objectifs chiffrés du bilan carbone
- Amélioration de la valorisation des déchets (68,5% du volume total des déchets a été valorisé en 2022)
- Maintenir la suppression des bouteilles plastiques et augmenter la présence des fontaines d'eau potable en partenariat avec l'Eau de Bordeaux Métropole.
- Une AMO en cours de labellisation

Une mobilisation des acteurs locaux engagés et labélisés

- Sélection des prestataires locaux et labellisés ISO 20121
- Des appels à projets pour les collectifs locaux



# Poursuivre nos engagements responsables

L'ambition de cette édition est de poursuivre et d'approfondir  
**des engagements forts : sur la forme**

## Une scénographie sobre

- Une scénographie qui s'inscrit dans la durée
- Un site qui ne perturbe ni la biodiversité, ni les riverains
- Des matériaux bruts, biosourcés et réutilisés

## Des manifestations annexes plus frugales

- Un déploiement modéré du dispositif hors site
- Des manifestations et activations dans des lieux existants (restaurants et caves, salles de concerts ...)



# Une nouvelle esthétique au service d'une nouvelle expérience

## L'IMPLANTATION GÉNÉRALE SUR LES QUAIS

- Périmètre du site : de la Maison Éco-citoyenne à la Bourse Maritime
- Implantation favorisant le flux du public et la visibilité sur le fleuve
- Une organisation sous forme de villages avec des appellations, stands de restauration et animations entremêlés
- Des espaces regroupés par territoire à proximité des appellations
- Des espaces de repos, des comptoirs face au fleuve, des barriques mange debout inciteront les visiteurs à prendre le temps de la dégustation sur les quais



## A table : les pavillons de restauration

Bordeaux Fête le Vin est aussi le moment idéal pour découvrir, ou redécouvrir, la gastronomie de la région.

En partenariat avec l'AANA (Agence de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine), une vingtaine de producteurs et artisans permettront aux visiteurs de se régaler avec des spécialités culinaires régionales proposées le long des quais.

Cette offre de restauration complète fera voyager les gourmets aux quatre coins de la région, du Bassin d'Arcachon au Pays basque en passant par les Landes, ou encore la Corrèze.

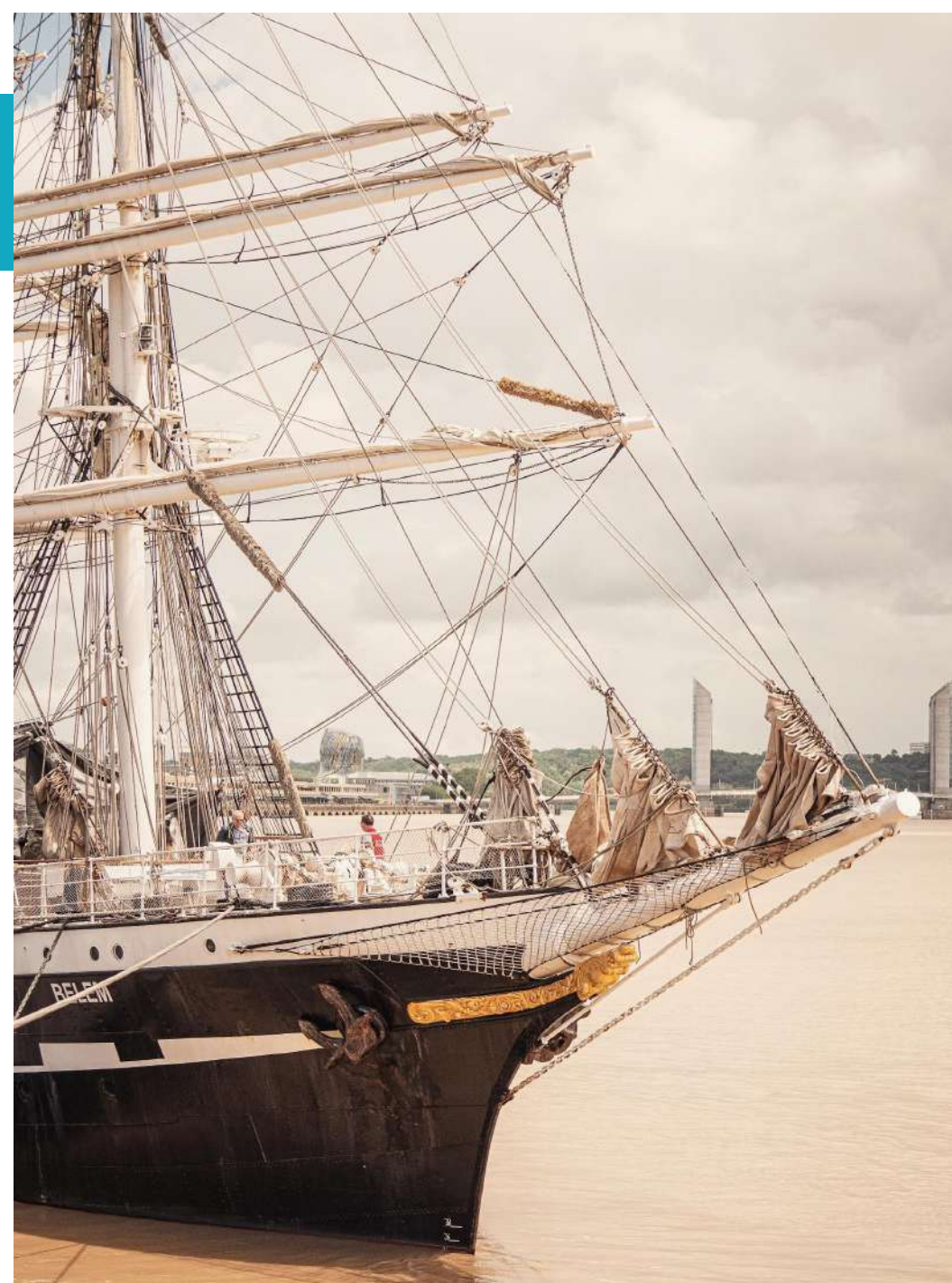


# Les grands voiliers

Très attendus des visiteurs, les grands voiliers s'amarreront à nouveau le long des quais et dans le Port de la Lune. Ils seront accessibles au public pour des visites en journée, ou, pour nos partenaires, lors de privatisations (petits déjeuners et soirées).

En collaboration avec la Mission Tourisme de Bordeaux Métropole, ces grands voiliers seront affrétés pour Bordeaux Fête le Vin : Le Galeon, Le Belem, Le Santa Maria Manuela, André Yvette.

Quatre Pen Duick de l'association Eric Tabarly se joindront également à la fête.



# Côté animations

- Les pavillons tourisme : autour du pavillon de l'Office de Tourisme et des Congrès de Bordeaux Métropole, seront présents de nombreux Offices de tourisme, Comités Départementaux du Tourisme, organismes de promotion des territoires. Ils permettront aux visiteurs de vivre des expériences uniques, en lien avec le vignoble et **l'œnotourisme**.
- Des espaces de détente et un espace dédié aux familles avec le collectif l'Orangeade et Anima'Vigne.
- Des animations musicales et concerts d'artistes locaux répartis sur trois scènes, sélectionnés pour leur qualité et l'esprit convivial et festif qu'ils insuffleront à la fête.
- Mais aussi une exposition valorisant la biodiversité dans le vignoble et des démonstrations avec nos partenaires...



# **BORDEAUX**

# **FÊTE LE VIN**

***UNE DIMENSION FESTIVE ET  
MÉTROPOLITAINE ÉTOFFÉE  
DÈS LE 15 JUIN***

## Opération restaurants cavistes pour faire participer les professionnels du territoire dans la Métropole

Pour la troisième année, les restaurants, caves et épicerie fines, seront invités à proposer des menus Bordeaux Fête le Vin et des animations en présence de viticulteurs et négociants, lors des Avant-Premières de Bordeaux Fête le Vin.

Dès le 15 juin, le public est invité à rencontrer les professionnels du monde du vin, tels que les viticulteurs, restaurateurs, cavistes. En valorisant les commerces locaux et de proximité, les visiteurs pourront ainsi déguster et découvrir dans un contexte favorable à l'échange et au partage.





## Vin et musique : assemblage gagnant poursuivi et développé sur le territoire

Pour la deuxième année, l'assemblage gagnant de la musique et du vin revient lors de soirées concerts-dégustations. Les viticulteurs pourront ainsi faire découvrir leurs vins et leur travail, tout en permettant aux habitants de déguster autrement ! Les musiciens apporteront quant à eux, une atmosphère conviviale et joyeuse, dans des lieux d'exception :

- à la Villa Valmont de Lormont le samedi 17 juin,
- dans le jardin secret du Carré Colonne à Saint Médard en Jalles le jeudi 15 juin,
- à la Rock School Barbey le jeudi 15 juin,
- la programmation est en cours dans d'autres villes de la métropole et sera annoncée sur les supports de communication de Bordeaux Fête le Vin afin de faire rayonner l'événement sur le territoire métropolitain.



# ORGANISATION GÉNÉRALE

## L'OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES DE BORDEAUX MÉTROPOLE

- Brigitte Bloch : Présidente
- Olivier Occelli : Directeur Général
- Ségolène Faget : coordinatrice générale des grands évènements
- Elisa Crouzille : cheffe de projet
- Joel Bettini : conseiller technique

## LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU VIN DE BORDEAUX

- Christophe Chateau : directeur de la communication / commissaire de BFV
- Astrid Deysine : responsable des évènements

## BORDEAUX MÉTROPOLE

- Laurent Hodebar : Délégué nautique
- Direction du tourisme pour les animations sur le fleuve

## CONSEILLERS

- Préva : cabinet de sécurité Mission SPS

## CONSEILLERS ET AMO

- Agence Cote Ouest : Flavien Jara, Audrey Groisard, Joan Vigouroux, Maelle Robinet

22 – 25 juin 2023

Bordeaux

fête le

Vin

**ANNEXE 2 - BFV 2023 BUDGET PREVISIONNEL**

<b>RECETTES</b>	<b>MONTANT HT</b>
<b>COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	<b>364 166,27 €</b>
<i>Mairie de Bordeaux</i>	<i>150 000,00 €</i>
<i>Bordeaux Métropole</i>	<i>140 000,00 €</i>
<i>Conseil Régional Aquitaine</i>	<i>45 000,00 €</i>
<i>Conseil Départemental de la Gironde</i>	<i>29 166,27 €</i>
<b>PARTENAIRES INSTITUTIONNELS</b>	<b>690 000,50 €</b>
<i>CIVB</i>	<i>350 000,00 €</i>
<i>Casino Barrière (contribution à l'animation touristique / DSP Ville de Bordeaux)</i>	<i>300 000,00 €</i>
<i>CCI de Bordeaux</i>	<i>33 333,00 €</i>
<i>CCI de Bordeaux - Prise en charge Palais de la Bourse</i>	<i>6 667,50 €</i>
<b>PARTENAIRES PRIVES</b>	<b>227 550,00 €</b>
<b>RECETTES DIVERS (vente de pass, visites de voiliers, exposants ...)</b>	<b>876 341,83 €</b>
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>219 810,76 €</b>
<b>TOTAL RECETTES HT</b>	<b>2 377 869,36 €</b>

<b>DEPENSES</b>	<b>MONTANT HT</b>
<b>TOTAL PRODUCTION (honoraires AMO, équipe projet AMO, structures, aménagement des espaces, technique, sécurité, assurances, bilan carbone...)</b>	<b>1 375 884,00 €</b>
<b>VERRES / PORTES VERRES / VINS / LOGISTIQUE DEGUSTATIONS</b>	<b>385 379,22 €</b>
<b>ANIMATIONS, CONCERTS, SPECTACLE PYROTECHNIQUE, EXPOSITIONS</b>	<b>169 513,95 €</b>
<b>NAUTISME</b>	<b>121 860,11 €</b>
<b>PARTENARIATS MEDIAS</b>	<b>36 490,00 €</b>
<b>COMMUNICATION : CREATION ET SUPPORTS</b>	<b>102 623,04 €</b>
<b>OPERATION RESTAURANTS ET CAVISTES</b>	<b>9 393,50 €</b>
<b>ORGANISATION GENERALE BGE ET RECEPTIONS DIVERS</b>	<b>176 725,54 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>2 377 869,36 €</b>
<b>RESULTAT PROVISoire HT</b>	<b>0,00 €</b>

**Annexe 3**  
**Modèle de compte-rendu qualitatif et financier**

**Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif de l'action**

*Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle la Ville de Bordeaux vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables de l'organisme de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.*

**Nom de l'organisme bénéficiaire :**

**Intitulé de l'action :**

**1. BILAN QUALITATIF DE L'ACTION**

**Date(s) de la manifestation :**

**Durée de la manifestation (nombre de jours...) :**

**Fréquence de la manifestation (annuelle...) :**

**Manifestation  gratuite       payante**

**Vente de produits et/ou services :  oui       non**

**Visiteurs, participants :**

**Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre**

**L'intérêt de votre projet pour la Ville de Bordeaux :**

**Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?**

**Liste revue de presse et couverture médiatique :**

**Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :**

## **2. BILAN FINANCIER DE L'ACTION**

**2.1. Fournir le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé**

**2.2. Décrire les règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires ...) :**

**2.3. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget financier définitif :**

**2.4. Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :**

**Je soussigné(e), (nom et prénom) .....**

**représentant(e) légal(e) de l'organisme,**

**certifie exactes les informations du présent compte rendu**

**Fait, le :** | | | | | | | | | | **à .....**

**Signature :**

**D-2023/168**

**Logements locatifs aidés. Opération en acquisition amélioration réalisée par la SA d'HLM DOMOFRANCE. Programme de 32 logements 324-330 avenue Thiers à Bordeaux. Demande de subvention. Autorisation.**

Monsieur Bernard G BLANC, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Réadapter la ville au parcours résidentiel des ménages constitue un enjeu de la politique de l'habitat de la commune de Bordeaux.

De la réponse aux besoins liés à la grande précarité, au développement de logements à loyers sociaux jusqu'aux biens en accession à la propriété à prix maîtrisés, la commune prévoit d'encourager toute la gamme des logements abordables.

Le développement du parc de logements locatifs sociaux implique la mobilisation d'obligations d'urbanisme renforcées et des outils fonciers, mais également un accompagnement financier soutenu des opérations afin de faciliter le montage des projets et de garantir des loyers encadrés.

Par ces différents moyens, la Ville de Bordeaux met en œuvre tous les leviers permettant de se conformer à terme à l'objectif légal de 25% de logements conventionnés dans les résidences principales.

Par le biais de son règlement d'intervention en faveur du logement social, la commune de Bordeaux soutient ainsi la création de nouveaux logements locatifs sociaux sur son territoire.

Dans ce cadre, la SA d'HLM DOMOFRANCE a sollicité une subvention de la Ville pour l'acquisition-amélioration d'un bâtiment, situé 324-330 avenue Thiers à Bordeaux, qui permettra la création de 32 logements locatifs sociaux dont 18 financés en PLUS et 14 en PLAI, réservés aux jeunes de moins de 30 ans.

L'offre sera constituée de 29 T1 et 3 T2 et le programme comptera 5 places de stationnement pour automobiles. Un local à poubelles / vélos sera créé en rez-de-chaussée afin d'améliorer le confort résidentiel du programme.

Bordeaux Métropole a autorisé le financement de cette opération par décision du 18 octobre 2022.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à l'équilibre financier de ce programme selon les modalités du règlement d'intervention en faveur du logement social en vigueur au moment de l'agrément de cette opération. Cette aide constitue une subvention d'équilibre liée aux surcoûts de l'opération, notamment sur la partie foncière.

S'agissant d'une opération d'acquisition-amélioration, le montant de subvention par logement est de 7 500 euros avec une prime possible de 1 000 euros supplémentaires par logement en cas de création d'équipements résidentiels (locaux à poubelles ou à vélos).

Montant de la subvention de la Ville :

$(32 \text{ logements} \times 7\,500) + (32 \text{ logements} \times 1\,000 \text{ euros}) = 272\,000 \text{ euros}$

Le versement de la subvention pourra être réalisé en 3 fois :

- premier acompte de 50% du montant de la subvention sur présentation par le bénéficiaire : des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de VEFA et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide ;



- deuxième acompte jusqu'à 80% du montant de la subvention sur présentation d'un relevé de dépenses justifiant l'atteinte de 80% de dépenses sur l'assiette subventionnable ;
- solde sur présentation par le bénéficiaire : de la décision de clôture financière de l'opération de Bordeaux Métropole ou de l'Etat ou de la convention APL publiée, la déclaration d'achèvement des travaux ou, à défaut, le procès-verbal de réception des travaux, le prix de revient détaillé de l'opération, du justificatif de performance énergétique pour les opérations en acquis-amélioré et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 272 000 euros maximum ;
- créditer la SA d'HLM DOMOFRANCE sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés ;
- imputer cette dépense au chapitre 204, article 2324 (compte spécifique 20422), fonction 552 du budget de l'exercice en cours.

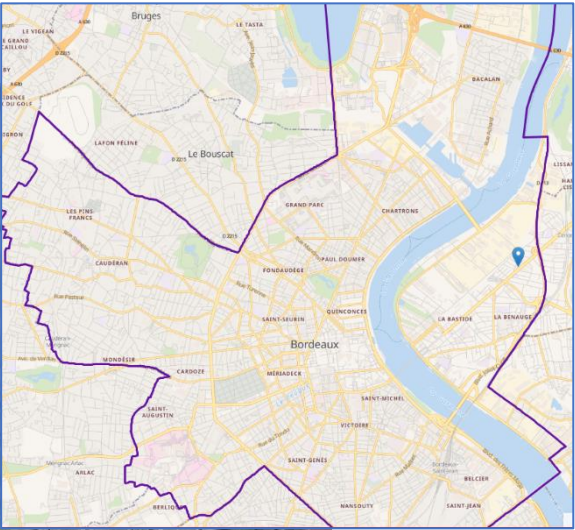
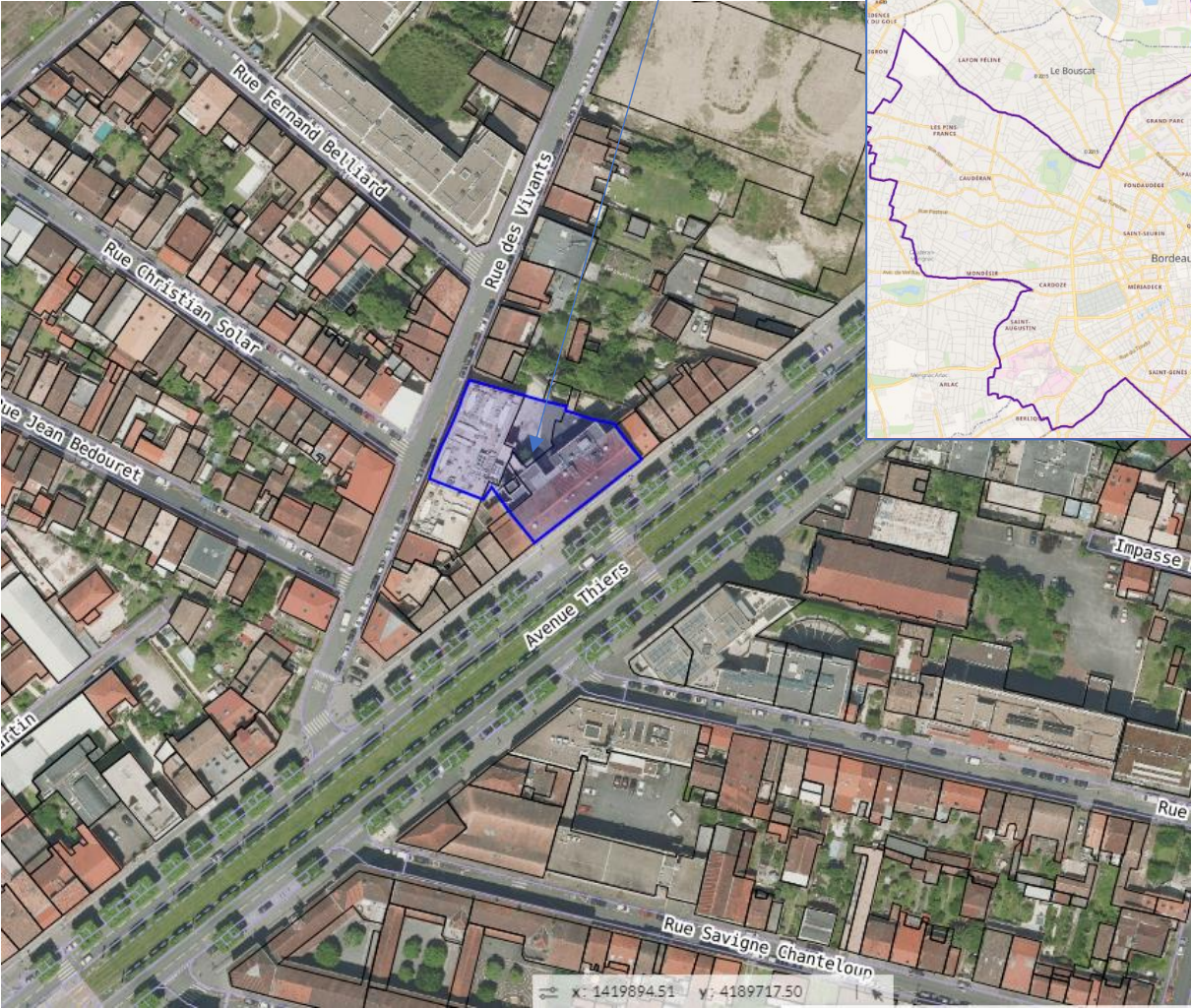
## **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Madame Fannie LE BOULANGER, et de Monsieur Stéphane PFEIFFER

ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT

Plan de situation

**Programme : 32 logements**  
**324-330 avenue Thiers**  
**Opérateur : DOMOFrance**  
**Quartier : La Bastide**



**D-2023/169**

**Aide à la création de structures de logements spécifiques. Maison-relais de 25 logements réalisé par la SA d'HLM DOMOFRANCE au sein de la ZAC Saint-Jean Belcier, îlot Amédée Saint-Germain, rue de la Compagnie du midi à Bordeaux. Demande de subvention. Autorisation.**

Monsieur Bernard G BLANC, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le développement d'une offre diversifiée de logements est au cœur du Projet urbain et de la politique de cohésion sociale de la Ville de Bordeaux.

Dans ce cadre, la Ville de Bordeaux soutient la réalisation de logements sociaux familiaux, mais également la création de résidences spécifiques destinées à accueillir des publics caractérisés par des situations sociales, financières ou de mobilités particulières. Ces structures maillent l'ensemble du territoire bordelais et inscrivent leur action dans le cadre métropolitain.

Dans ce sens, la Ville de Bordeaux souhaite soutenir la construction, par la SA d'HLM DOMOFRANCE, d'une maison-relais de 25 logements en PLAI représentant 25 places, situé au sein de la Zone d'aménagement concerté Saint-Jean Belcier, îlot Amédée Saint-Germain, rue de la Compagnie du midi à Bordeaux.

La maison-relais constitue une forme d'habitat adapté pour répondre aux besoins des personnes à faible niveau de ressources, en situation d'isolement ou d'exclusion sociale et qui se trouvent dans l'incapacité à court terme d'intégrer un logement ordinaire. Elle vise à recréer du lien social en proposant aux résidents un logement autonome, durable et sans limitation de durée.

La résidence reconstruite comprendra 11 T1 et 14 T1 bis équipés de kitchenettes et de sanitaires individuels. Ils seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Des espaces communs sont prévus pour permettre les rencontres entre les résidents : un salon, une cuisine, une salle d'animation, deux jardinets, une laverie et un local vélo.

La maison-relais sera gérée par la Fondation COS Alexandre Glasberg. Les résidents seront accompagnés par une équipe sociale composées de plusieurs professionnels (éducateurs spécialisés, infirmière...).

Bordeaux Métropole a autorisé le financement de cette opération par décision du 20 décembre 2019.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à l'équilibre financier de ce programme selon les modalités du règlement d'intervention en faveur du logement social en vigueur au moment de l'agrément de cette opération.

S'agissant d'un programme de logements spécifiques, le montant de subvention par logement est de 7 000 euros, dans la limite de 300 000 euros par opération.

Montant de la subvention de la Ville :  
25 logements x 7 000 euros = 175 000 euros.

Le versement de la subvention pourra être réalisé en 3 fois :

- premier acompte de 50% du montant de la subvention sur présentation par le bénéficiaire : des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de VEFA et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide ;

- deuxième acompte jusqu'à 80% du montant de la subvention sur présentation d'un relevé de dépenses justifiant l'atteinte de 80% de dépenses sur l'assiette subventionnable ;
- solde sur présentation par le bénéficiaire : de la décision de clôture financière de l'opération de Bordeaux Métropole ou de l'Etat ou de la convention APL publiée, la déclaration d'achèvement des travaux ou, à défaut, le procès-verbal de réception des travaux, le prix de revient détaillé de l'opération, du justificatif de performance énergétique pour les opérations en acquis-amélioré et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 175 000 euros maximum ;
- créditer la SA d'HLM DOMOFRANCE sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés ;
- imputer cette dépense au chapitre 204, article 2324 (compte spécifique 20422), fonction 552 du budget de l'exercice en cours.

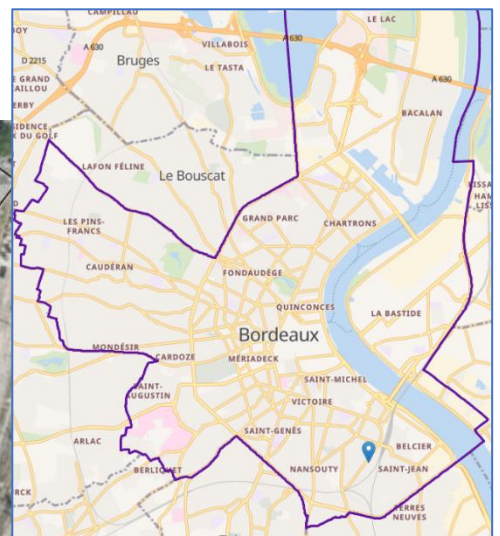
## **ADOpte A LA MAJORITE**

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Madame Fannie LE BOULANGER, et de Monsieur Stéphane PFEIFFER

VOTE CONTRE DE Madame Myriam ECKERT

## Plan de situation

**Programme : Maison-relais**  
35 logements  
ZAC Saint-Jean Belcier, îlot Amédée  
Saint-Germain, rue de la Compagnie  
du midi  
**Opérateur : DOMOFRANCE**  
**Quartier : Bordeaux Sud**



**D-2023/170**

**Aide à la création de structures de logements spécifiques. Résidence sociale de 14 logements réalisée par la SA d'HLM DOMOFRANCE au sein de la ZAC Saint-Jean Belcier, îlot Amédée Saint-Germain, rue de la Compagnie du midi à Bordeaux. Demande de subvention. Autorisation.**

Monsieur Bernard G BLANC, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le développement d'une offre diversifiée de logements est au cœur du Projet urbain et de la politique de cohésion sociale de la Ville de Bordeaux.

Dans ce cadre, la Ville de Bordeaux soutient la réalisation de logements sociaux familiaux, mais également la création de résidences spécifiques destinées à accueillir des publics caractérisés par des situations sociales, financières ou de mobilités particulières. Ces structures maillent l'ensemble du territoire bordelais et inscrivent leur action dans le cadre métropolitain.

Dans ce sens, la Ville de Bordeaux souhaite soutenir la construction, par la SA d'HLM DOMOFRANCE, d'une résidence sociale de 14 logements en PLAI, dont 11 PLAI adaptés représentant 37 places, situé au sein de la Zone d'aménagement concerté Saint-Jean Belcier, îlot Amédée Saint-Germain, rue de la Compagnie du midi à Bordeaux.

La résidence sociale a pour objet d'offrir un logement meublé temporaire à des ménages ayant des revenus limités ou rencontrant des difficultés passagères d'accès au logement ordinaire pour des raisons conjoncturelles, économiques et/ou sociales. Ces difficultés induisent la nécessité de proposer un accompagnement social dans une visée d'autonomisation à échéance maximal de deux ans.

La résidence reconstruite comprendra 3 T1', 2 T1 bis, 6 T2 et 3 T3 meublés équipés de kitchenettes et de sanitaires individuels. Ils seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Des espaces communs sont prévus pour permettre les rencontres entre les résidents : un salon, une cuisine, une salle d'animation, deux jardinets, une laverie et un local vélo.

La maison-relais sera gérée par la Fondation COS Alexandre Glasberg. Leurs missions seront d'assurer la gestion de la vie quotidienne, de proposer des temps d'écoute formels et informels, et de proposer la mise en place d'un accompagnement adapté par des actions en interne et la mobilisation de partenaires.

Bordeaux Métropole a autorisé le financement de cette opération par décision du 31 décembre 2019.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à l'équilibre financier de ce programme selon les modalités du règlement d'intervention en faveur du logement social en vigueur au moment de l'agrément de cette opération.

S'agissant d'un programme de logements spécifiques, le montant de subvention par logement est de 7 000 euros, dans la limite de 300 000 euros par opération.

Montant de la subvention de la Ville :  
14 logements x 7 000 euros = 98 000 euros.

Le versement de la subvention pourra être réalisé en 3 fois :

- premier acompte de 50% du montant de la subvention sur présentation par le bénéficiaire : des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de VEFA et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide ;

- deuxième acompte jusqu'à 80% du montant de la subvention sur présentation d'un relevé de dépenses justifiant l'atteinte de 80% de dépenses sur l'assiette subventionnable ;
- solde sur présentation par le bénéficiaire : de la décision de clôture financière de l'opération de Bordeaux Métropole ou de l'Etat ou de la convention APL publiée, la déclaration d'achèvement des travaux ou, à défaut, le procès-verbal de réception des travaux, le prix de revient détaillé de l'opération, du justificatif de performance énergétique pour les opérations en acquis-amélioré et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 98 000 euros maximum ;
- créditer la SA d'HLM DOMOFRANCE sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés ;
- imputer cette dépense au chapitre 204, article 2324 (compte spécifique 20422), fonction 552 du budget de l'exercice en cours.

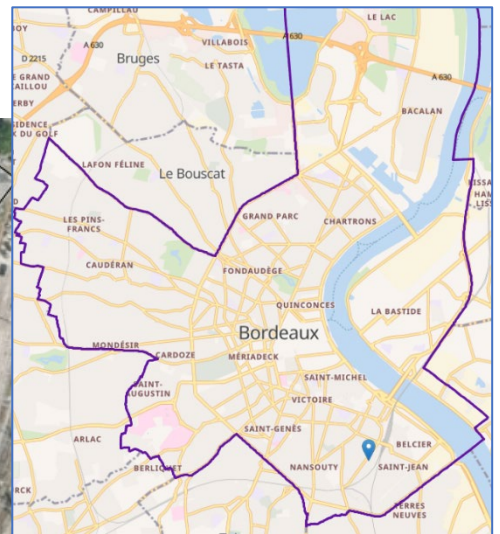
## **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Madame Fannie LE BOULANGER, et de Monsieur Stéphane PFEIFFER

ABSTENTION DE Madame Myriam ECKERT

## Plan de situation

**Programme** : résidence sociale  
14 logements  
ZAC Saint-Jean Belcier, îlot Amédée  
Saint-Germain, rue de la Compagnie  
du midi  
**Opérateur** : DOMOFRANCE  
**Quartier** : Bordeaux Sud





**D-2023/171**  
**Prix des Jeunes Associations 2023. Subventions. Adoption.**  
**Autorisation**

Monsieur Bernard G BLANC, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Prix des Jeunes Associations de la ville de Bordeaux, encourage et valorise les actions des associations de moins de trois ans, et met à disposition un fond de soutien de 20 000 euros, visant à soutenir l'engagement des nouveaux acteurs et des nouvelles actrices du monde associatif bordelais.

Son objectif est de proposer un véritable parcours pédagogique à ses candidates et à ses candidats ; en particulier à ses lauréates et lauréats : accompagnement au montage de projets, mise en réseau, appui dans la stratégie de communication, mentorat par d'anciens lauréates et lauréats du prix, autant d'appuis que la Ville veille à mettre à la portée de toutes ces jeunes pousses associatives.

Aux côtés de la Ville, des partenaires privés ont souhaité apporter leur soutien en accompagnant leurs propres coups de cœur sous différentes formes :

- Bordeaux Mécènes Solidaires : Aide financière de 1 000 euros ;
- ISCOM : un clip vidéo pour chacune des 10 associations lauréates 2023 ;
- Les Entrepreneures Bienveillantes : 2 accompagnements en communication ;
- Le Pompon : un podcast ;
- Hello Asso : forme tous les candidats à une campagne de financement.

Cette année, 35 associations ont déposé un dossier auprès de la ville de Bordeaux. Chacune d'entre elles a répondu aux critères d'éligibilité du Prix des Jeunes Associations et a été retenue pour un passage en jury.

Les dossiers de candidature des lauréats sont accessibles sur demande auprès du service de la vie associative de la ville de Bordeaux.

Le jury, présidé par Camille CHOPLIN et composé de 23 membres (personnalités associatives, partenaires, anciens lauréats et anciennes lauréates, expertes et experts de l'accompagnement associatif) a accueilli les candidates et candidats et désigné 10 associations lauréates. Les projets irriguent de nombreux domaines dont l'entraide, la solidarité, l'environnement, la citoyenneté, la culture, l'emploi et l'insertion professionnelle.

Les 10 lauréats du Prix des Jeunes Associations sont :

		Montants 2023 (en euros)
<b>MAISON DE LA</b>	<u>DIFFUSION ET PROMOTION DE L'ART DRAG QUEER / CRÉATURE / CLUB KID</u> Ce projet consiste à mettre en place des événements Drag Queer Créature, Club Kid, et des Ateliers de Lecture Drag Parents/Enfants.	2 100
<b>ASSOCIATION EDA - ETOILE D'ABORD</b>	<u>ACCOMPAGNEMENT EDA</u> Le projet vise à développer l'autonomisation financière des artistes et sensibiliser à la posture entrepreneuriale par des ateliers collectifs. Il s'adresse aux bénéficiaires et publics dits prioritaires et sensibles (éloignés de l'emploi, n'ayant pas facilement accès à ce type d'accompagnement).	2 100
<b>MUSIC FOR PLANET</b>	<u>FAITES DE LA MUSIQUE... POUR LA PLANÈTE !</u> Le projet consiste à organiser un concert pour sensibiliser les publics et artistes aux enjeux environnementaux en sollicitant des groupes de musique engagés et locaux.	2 100
<b>LA SUEUR</b>	<u>WORKSHOP LA SUEUR</u> Ce projet consiste à la mise en place d'ateliers dédiés à l'acceptation de soi par	2 500

	le prisme des musiques et de la danse. L'association prône des valeurs d'inclusivité sur un dancefloor libre, bienveillant et en toute sécurité.	
<b>COQUILLES</b>	<u>COQUILLES</u> La nature du projet est la collecte et la valorisation des déchets coquilliers (points de collectes bordelais : marchés, commerces, lieux de grands évènements publics...). Plusieurs actions en découlent : sensibilisation du public, collecte, tri, insertion, développement d'une filière éco-responsable et locale.	1 100
<b>ENTR'L</b>	<u>UNE ASSOCIATION DE FEMMES, PAR DES FEMMES, POUR DES FEMMES</u> Le projet consiste à proposer aux femmes en difficulté un parcours favorisant l'estime de soi et le bien-être afin de leur permettre de se reconstruire, de prendre soin d'elles et de sortir de l'isolement.	2 100
<b>DES GÂTEAUX SOLIDAIRES</b>	<u>UNE LAVERIE SOLIDAIRE</u> Mise en service d'une laverie solidaire permettant aux personnes sans-abris de laver leur linge rapidement et régulièrement. Le projet a pour but de s'intégrer dans le cadre d'une action plus large visant à améliorer les conditions de vie et d'hygiène des personnes en situation de grande précarité.	1 800
<b>LES PETITES CANTINES BORDEAUX</b>	<u>PETITES CANTINES ÉPHÉMÈRES</u> L'association souhaite mettre en place des petites cantines éphémères en partenariat avec des structures associatives bordelaises. Les Petites Cantines est un réseau non lucratif de cantines de quartier, où les convives se rencontrent au travers de repas durables, participatifs et à prix libre. L'objectif est de tisser des relations de qualité et contribuer à la construction d'une société fondée sur la confiance.	2 000
<b>MISSE SWING EVENEMENTS</b>	<u>ACCOMPAGNER ET AIDER DIFFÉRENTS PUBLICS AUX DROITS CIVIQUES ET À LA CONFIANCE EN SOI NOTAMMENT PAR LA VOIX</u> Création de journées de rencontres pédagogiques au Kfé des familles. Elles visent à redonner confiance à différents publics grâce à des actions pédagogiques (ateliers, formations, accompagnement individuel, concert-débat, chorale bien être) autour de la voix afin de trouver ou retrouver sa voie professionnelle ou/et personnelle.	2 100
<b>OKOK</b>	<u>BÂTI-SON</u> L'association propose des ateliers découvertes aux métiers de la radio et d'initiation à la pratique des musiques électroniques, à destination des acteurs et habitants du quartier Saint-Michel.	2 100

Coups de cœur du partenaire Bordeaux Mécènes Solidaires du Prix des Jeunes Associations 2023 :

		<b>Prix partenaires attribués (en euros)</b>
<b>COQUILLES</b>	<u>COQUILLES</u> La nature du projet est la collecte et la valorisation des déchets coquilliers (points de collectes bordelais : marchés, commerces, lieux de grands évènements publics...). Plusieurs actions en découlent : sensibilisation du public, collecte, tri, insertion, développement d'une filière éco-responsable et locale.	1 000

A cet effet, je vous propose d'attribuer la somme totale de 20 000 euros prévue au budget 2023.

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Faire procéder au versement de ces sommes aux associations précitées.
- Signer les conventions de partenariat et les avenants, si nécessaire.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Madame Camille CHOPLIN, et de Monsieur Stéphane PFEIFFER

**D-2023/172****Opération "Je relève le défi 2023". Soutien aux initiatives des jeunes. Adoption. Autorisation**

Monsieur Bernard G BLANC, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville encourage l'esprit d'initiative, la créativité et l'engagement des jeunes bordelais à travers l'opération « Je relève le défi » (JRLD).

Il s'agit d'un appel à projets lancé par la Ville en direction de tous les jeunes bordelais âgés de 13 à 25 ans.

Ce dispositif permet aux jeunes porteurs de projets de mettre en valeur leurs idées, de faciliter et d'accompagner leurs réalisations.

A ce titre, la Ville soutient les initiatives de ceux qui ont des projets en faveur des Bordelais, de leur quartier, en leur apportant deux types d'aide : non seulement des conseils au montage de projet mais également une possibilité de financement.

Pour l'édition 2023, la Cité Educative a apporté un financement supplémentaire grâce à une démarche partenariale avec les établissements scolaires et acteurs associatifs du territoire comprenant les quartiers du Lac, des Aubiers, du Grand Parc, de Bacalan et Chartrons Nord Saint Louis. L'appel à projet « Je Relève Le Défi » participe aux actions de la Cité Educative sous l'axe : Développer des actions d'accès à la citoyenneté - Être tous acteurs de nos quartiers.

Le travail engagé par l'ensemble des partenaires a permis à 13 jeunes des quartiers du secteur de déposer des projets pour obtenir un soutien financier via l'appel à projet « Je Relève Le Défi ».

Le 15 mars dernier, au total **40 porteurs de projets** ont été invités à se présenter face à un jury composé de jeunes, de représentants de la Ville, d'associations de jeunesse et d'institutions partenaires.

Le jury a entendu chaque porteur de projet et délibéré sur l'aide financière à apporter selon des critères liés à la présentation du projet, ses objectifs, son impact sur le territoire, sa faisabilité financière ainsi que son originalité.

Le jury a retenu **30 projets** sur les thématiques suivantes :

Nombre de dossiers de candidature déposés	Total des montants demandés (en euros)	Nombre de Lauréats	Thématiques des Projets Lauréats					
			Culture et Arts	Santé, bien-être	Citoyenneté, vivre ensemble, vie quotidienne	Education, enfance, jeunesse, vie étudiante	Cadre de vie - environnement	Sports
40	72 446	30	12	1	11	2	2	2

Pour l'année 2023, **23 projets** sont retenus et seront financés à la hauteur de **23 000 euros** (soit 3 000 euros de plus que l'an passé). En 2023, **7 projets** seront également financés par la **Cité Educative** à la hauteur de **9 100 euros** et ne sont pas soumis à ce vote (voir annexe).

L'attribution des subventions en faveur des projets retenus se répartit comme suit pour un total de 23 000 euros.

Association	Titre de projet	Somme proposée par le jury (en euros)
<b>Né.e.s Pour Agir</b>	Futur Souhaitable	<b>1 000</b>
<b>FenÊtre sur rue</b>	Salopettes au Poing	<b>800</b>
<b>10 Secondes et des Brouettes</b>	Rovers à Bordeaux-Sud	<b>1 200</b>

<b>Animaniaxxx</b>	Battle danse Breaking	<b>650</b>
<b>Association Habitats Jeunes Le Levain</b>	Clichés d'Agoudal	<b>1 000</b>
<b>M.TECH – Mécanique et technologie</b>	Mayday Student Music Festival	<b>1 500</b>
<b>CENTRE D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE) – Centre d'animation Argonne Nansouty Saint-Genès</b>	La Scèn'Art	<b>1 000</b>
<b>CENTRE D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE) – Centre d'animation Argonne Nansouty Saint-Genès</b>	« A la rencontre des cultures du monde »	<b>700</b>
<b>CENTRE D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE) – Centre d'animation Argonne Nansouty Saint-Genès</b>	Un grand jeu pour le respect dans notre ville	<b>600</b>
<b>CENTRE D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE) – Centre d'animation Bastide Benaugue</b>	Pourquoi pas Elles ?	<b>800</b>
<b>Compagnie Koimété</b>	Sang-Plomb 98	<b>1 200</b>
<b>Coupé Court</b>	Festival Coupé Court	<b>700</b>
<b>Culture indisciplinée</b>	Festival ARBORESCENCE	<b>1 500</b>
<b>Eliane Lina Foundation</b>	Educ'Action	<b>700</b>
<b>La Béthel Mobile</b>	Les p'tits Joueurs	<b>2 000</b>
<b>Collectif Mosaïque</b>	Nuées Immersives	<b>1 500</b>
<b>Méchante Mémoire</b>	Néo+ Festival	<b>1 000</b>
<b>Maison des jeunes et de la culture centre de loisirs des deux villes - MJC -CL2V</b>	Performance	<b>1 000</b>
<b>Street def records</b>	Festival Street def records	<b>1 000</b>
<b>Union Bordeaux nord Association Prévention Spéciale- UBAPS</b>	Dakar Multisports	<b>1 000</b>
<b>Union Bordeaux nord Association Prévention Spéciale- UBAPS</b>	Séminaire Artistique	<b>1 000</b>
<b>Unis-cité</b>	La bonne bouffe	<b>250</b>
<b>Unis-cité</b>	Journée mondiale des réfugiés	<b>900</b>
<b>TOTAL financement Ville Je Relève le Défi</b>		<b>23 000</b>

Le montant total des subventions détaillées ci-dessus est prévu au Budget Primitif des opérations Jeunesse de l'année 2023.

Pour information, le tableau en annexe dresse l'estimation des aides en nature qui pourraient être accordées au titre de l'année 2023 sur la base des montants arrêtés lors du Compte Administratif 2021.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Verser ces subventions.
- Signer les conventions de partenariat et avenants, si nécessaire.

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Mesdames Harmonie LECERF MEUNIER, Tiphaine ARDOUIN, Sylvie SCHMITT, Marie-Julie POULAT, Sandrine JACOTOT, Céline PAPIN, Alexandra SIARRI, Anne FAHMY, et Messieurs Mathieu HAZOUARD, Vincent MAURIN, et Dominique BOUISSON

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

ANNEXE 1 : Valorisation des aides en nature

ASSOCIATIONS	ESTIMATION DES AIDES EN NATURE 2023 SUR LA BASE DES MONTANTS 2021
CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE)	857 546,72
UNIS-CITE	5 912,22

ANNEXE :

Projets financés par la Cité Educative : 9 100 euros

<b>Association</b>	<b>Titre de Projet</b>	<b>Somme proposée par le jury (en euros)</b>
<b>Vie à l'Art</b>	Longue Vie à l'Art au Garage Moderne	<b>1 500</b>
<b>Maison des Lycéens Les Chartrons</b>	Une bonne orientation en lycée professionnel	<b>1 000</b>
<b>Younus</b>	Sports-RAP	<b>2 400</b>
<b>Jeunesse en Nord</b>	Jeunesse en Nord	<b>1 000</b>
<b>UBAPS</b>	Construction d'une déchetterie	<b>1 500</b>
<b>UBAPS</b>	Séjours Capitale	<b>1 500</b>
<b>Unis-cité</b>	Vert Vous	<b>200</b>

REMISE DES DOSSIERS AVANT LE  
**17 FÉVRIER 2023**  
INFOS SUR BORDEAUX.FR



# #JE RELEVÉ LE DÉFI

APPEL À PROJETS  
13-25 ANS



1038

bordeaux.fr







# Règlement de l'Appel à projet Je Relève Le Défi (JRLD) 2023

## • **Présentation :**

« Je relève le défi » est un appel à projets jeunes mis en place par la Ville de Bordeaux. C'est un premier coup de pouce financier afin d'aider les jeunes à entreprendre leur projet. Ils peuvent bénéficier, s'ils le souhaitent, des conseils personnalisés en contactant un conseiller au Service Enfance, Jeunesse de la Mairie de Bordeaux.

## • **Critères de participation :**

- Être âgé de 13 à 25 ans ;
- Participer individuellement ou collectivement dans le cadre d'une association (sous réserve qu'elle respecte la législation en vigueur) ;
- Porter un projet autour de l'expression culturelle, la solidarité, le sport, la protection de l'environnement. Toutes les idées sont bonnes à prendre pourvu qu'elles s'ouvrent vers les autres et concernent les bordelais ;
- Les projets à l'international doivent être attentifs à l'impact carbone lié à leur réalisation.
- - Les projets faisant l'objet d'une manifestation sur la place publique et/ou de vente d'alcool, doivent impérativement obtenir une autorisation auprès des services municipaux. Le dossier à remplir est disponible en ligne sur le site de la Mairie à l'adresse ci-jointe : <http://www.bordeaux.fr/p46674/guides-et-dossiers-pour-organiser-un-evenement> ;
- Les porteurs de projet sont répartis en deux catégories qui respecteront les mêmes critères de participation :
  - 13 - 18 ans : « Initiatives ados »
  - 19 - 25 ans : « Projets jeunes »
- Les projets lauréats du dispositif #jereleveledefi recevront un financement qui sera versé sur le compte d'une association déjà existante ou créée pour porter le projet. Toutes les pièces administratives nécessaires devront être fournies à la constitution du dossier pour pouvoir bénéficier du financement.
- **NE SERONT PAS RETENUS LES PROJETS :**
  - Ayant un intérêt seulement personnel : vacances loisirs, études, formation et professionnels.
  - Ayant déjà bénéficié du soutien financier de l'appel à projets #jereleveledefi. Les projets lauréats ne peuvent se représenter sous le même format, cependant l'évolution d'un projet est tolérée.

# #jereleveledefi, la sélection des candidats

## Les critères de Jury :

1	Présentation / Argumentation / Motivation	5 Points
2	Originalité du projet	5 Points
3	Impact sur les bénéficiaires	5 Points
4	Faisabilité financière, recherche partenariat	3 Points
5	Evaluation anticipée du projet / Perspectives de structuration et développement de l'association	2 Points
Total		/ 20 Points

## Déroulement de l'entretien :

La durée de l'entretien sera impérativement de 30 minutes pour chaque candidat et ce, de façon à préserver l'équité :

- 5 minutes de lecture des projets
- 10 minutes de présentation maximum par le ou les candidats
- 10 minutes de questionnement aux candidats

Le jury se réservera 5 minutes de délibération.

## jereleveledefi 2023 en détails :

35 dossiers répartis selon les thèmes suivants :

- ❖ 13 sur la culture
- ❖ 10 sur la citoyenneté
- ❖ 2 sur l'éducation, la jeunesse
- ❖ 3 sur le sport
- ❖ 3 sur la santé, le bien-être
- ❖ 1 sur l'entraide, la solidarité, l'humanitaire
- ❖ 1 sur l'emploi, l'insertion professionnelle, formation
- ❖ 2 sur l'environnement, le cadre de vie

Les dossiers déposés représentent une demande globale d'aide financière de 41 387,08 € pour une enveloppe à répartir en 2023 de 20 000 €.

# - Sommaire -

## JURY A

Longue Vie à l'Art au Garage Moderne.....	6
Futur Souhaitable.....	8
Une bonne orientation en lycée professionnel.....	10
WOMEN OF THE FUTURE?.....	12
Salopettes au Poing.....	14
Nuées Inversé.....	16
Sports-RAP.....	18
Jeunesse en Nord.....	20
Construction d'une déchetterie.....	22
Pourquoi pas Elles.....	24

## JURY B

Aube.....	26
Les p'tits Joueurs.....	28
Battle danse Breaking.....	30
« Le jour vert » .....	32
Vert Vous .....	34
Educ'Action .....	36
Dakar Multisports .....	38
Séminaire Artistique.....	40
La Scèn'Art.....	42
Performance.....	44

## JURY C

Sang-Plomb 98.....	46
Rovers à Bordeaux Sud.....	48
Bordeaux Geekfest .....	50
La bonne bouffe.....	52
Néo+ Festival.....	54
Festival Coupé Court.....	56
Festival Arborecence.....	58
Sejour Capitale.....	60
Studio enregistrement.....	62
A la rencontre des cultures du monde.....	64

## JURY D

NUNZIO .....	66
Mayday Student Music Festival.....	68
Journée mondiale des réfugiés.....	70
VIVRE L'ECOLE.....	72
Clichés d'Agoudal .....	74
La palme de l'initiative Intergénérationelle.....	76
Festival Street def records .....	78
Les filles des maraudes.....	80
Maraudes.....	82
Un grand jeu pour le respect dans notre ville de Bordeaux..	84

# Longue Vie à l'Art au Garage Moderne



**JURY A**

**Porteur du projet : Liza BENOIT**

**Âge : 25 ans**

**Thème : Culture**

**Nom Association : Vie à l'Art**

## **Motivations :**

Non emblématique du quartier, nous voulons réunir les habitants de Bacalan pour créer un projet commun : une exposition autour d'un lieu et vestige du passé industriel de Bordeaux : "Le Garage Moderne". Nous voulons leur proposer de mettre en récit la vie de ce lieu. À l'image de ce bâtiment pas tout neuf, mais qui à l'intérieur fait peau neuve tous les jours, nous avons à cœur de montrer qu'il est possible de créer et de construire avec l'existant. S'il est difficile de faire sans peintures neuves, les supports recyclables sont innombrables et seront au cœur de l'exposition. C'est aussi l'occasion pour nous de lancer la nouvelle association « Vie à l'Art » et de voler un peu plus de nos propres ailes pour à l'avenir soutenir et rendre possible de plus en plus de projet culturel.

## **Objectifs :**

Consolider le lien entre les habitants de Bacalan, via l'art, autour du Garage Moderne, emblématique du passé industriel de Bordeaux. Accomplir un travail de mémoire et mettre en avant le patrimoine l'immortalisant avant sa future rénovation. Initier à la pratique et à l'expression artistique, puis donner la possibilité à tout un chacun d'exposer ses œuvres. Pour l'Association "Vie à l'Art", c'est l'occasion de célébrer et mettre en lumière les rencontres, mettre à disposition du matériel pour les artistes du garage et du quartier, et ainsi soutenir les artistes concernés en leur donnant la possibilité d'exposer et de vendre leur œuvres.

## **Descriptif du projet :**

Acheter le matériel nécessaire à la création des œuvres et de la scénographie de l'exposition.

Mettre en place les ateliers participatifs toutes les semaines au sein du Garage Moderne pour tous les âges.

Les artistes du duo Dod'Z se rendront disponibles pour orchestrer ces ateliers :

- recueillir les témoignages, imaginer les œuvres de l'exposition, et accompagner les artistes dans leurs réalisations
- imaginer la scénographie qui mettra en avant les œuvres de l'exposition
- travailler avec UBLIK, start up d'architectes du Garage Moderne
- communiquer : affiches et prospectus, créer du contenu sur les réseaux sociaux
- accueillir le public pour le vernissage.

**Public cible :** Tout public

**Nombres de personnes prévues :** 300

**Date et Lieu :** 01/11/2023 au Garage Moderne

**Aide JRLD sollicitée :**

**3 000 €**

**Budget du projet :**

**6 500 €**

**Budget de l'Association :**

**6 500 €**



# Futur Souhaitable



JURY A

**Porteur du projet : Charlotte HEYMS**

**Âge : 21 ans**

**Thème : Ecologie et énergie**

**Nom Association : Né.e.s Pour Agir**

## Motivations :

Né.e.s Pour Agir a pour vocation et motivation l'accompagnement des événements dans la réduction de leur impact en faisant appel à des structures de l'ESS (économie sociale et solidaire) locales. Nous parlons ici de devenir un véritable maillon actif de l'ESS à Bordeaux et ainsi d'impulser un élan de solidarité entre les structures existantes. À l'occasion de sa 9e édition, le Bordeaux Geekfest nous a donné la possibilité de l'accompagner dans sa réduction d'impact et donc de faire de ce festival notre premier terrain d'actions concrètes. À venir, nous voulons étendre notre expertise et nos actions aux différents acteurs événementiels de Bordeaux.

## Objectifs :

Nous avons trois objectifs clairement identifiés via ce projet : Accompagner le Bordeaux Geekfest dans sa réduction d'impact en proposant à cet événement un panel de solutions locales et adaptées à ses enjeux. Mettre en place un village d'actions solidaires au sein de l'événement en mettant en avant des structures locales. Ce village aura aussi un but de médiation autour de la question de la sobriété énergétique et plus largement de la production, de la gestion et des impacts de l'énergie via des acteurs locaux. Mettre en réseau des acteurs locaux de l'écologie et ainsi apporter davantage de visibilité aux différentes actions ESS locales de Bordeaux en stimulant un réseau déjà existant.

## Descriptif du projet :

Nous accompagnerons le festival dans sa réduction d'impact en lui offrant un panel de solutions avec des acteurs locaux comme EnvieGironde, Bicy Compost, EcoMégot, ... Le Bordeaux Geekfest deviendra ainsi un terrain pilote qui nous permettra de développer notre projet et de le dupliquer aux événements de la région. Enfin, nous intégrerons au festival un projet de village associatif au sein afin d'apporter un espace de médiation abordant des enjeux actuels comme la gestion de l'énergie et mettant en avant des actions de solidarités bordelaises . Il s'agit ici d'intégrer le milieu de l'ESS (économie sociale et solidaire) au sein même du festival Bordeaux Geekfest.

**Public cible :** Festivaliers du Bordeaux Geekfest 2023

**Nombres de personnes prévues :** 30 000

**Date et Lieu :** 19, 20 et 21 mai 2023 à Bordeaux

**Aide JRLD sollicitée :**

2 500 €

**Budget du projet :**

8 966 €

**Budget de l'Association :**

74 642 €





# Une bonne orientation en lycée professionnel



JURY A

**Porteur du projet : Benoit NTSAMA BIKAKA**

**Âge : 18 ans**

**Thème : Orientation-lycée professionnel-estime de soi**

**Nom Association : Maison des Lycéens Les Chartrons**

## Motivations :

Depuis de nombreuses années, le Lycée Professionnel a mauvaise presse: beaucoup de jeunes le méconnaissent, le stigmatisent et l'orientation en lycée professionnel se fait très souvent par défaut. Néanmoins, le lycée professionnel offre aux jeunes la possibilité de découvrir un grand panel de formations et de métiers souvent méconnus. Il permet aux jeunes de reprendre confiance en eux et de réussir lorsque l'orientation n'est pas subie. Pour éviter une orientation suive et donc un décrochage scolaire, il est essentiel de sensibiliser les jeunes collégiens sur l'orientation.

## Objectifs :

3 Objectifs: - Faire connaître le LP en particulier le LP Les Chartrons aux jeunes collégiens (susceptibles d'être les futurs lycéens des Chartrons). - Sensibiliser et aider les futurs collégiens à choisir une bonne orientation en LP afin de ne pas subir sa scolarité et d'éviter le décrochage scolaire. - Continuer à travailler en étroite collaboration avec nos partenaires (entreprises qui s'investissent dans la formation des lycéens lors des Périodes de Formation en Milieu Professionnel, les associations et collectivités).

## Descriptif du projet :

Pour pouvoir atteindre les deux premiers objectifs fixés, nous sommes 6 à 8 élèves de terminales Bac Professionnel (AGORA, Accueil et Commerce) à être des ambassadeurs de notre établissement et de nos filières afin de faire connaître notre lycée professionnel aux futurs collégiens. Ainsi, nous participerons au forum de l'orientation le vendredi 10/03, afin de rencontrer les élèves de 3ème et de répondre à leurs éventuelles questions et leur apporter un éclairage nouveau sur les formations déployées au LP Les Chartrons. Nous serons également présent le samedi 01/04 au LP les Chartrons lors de notre Journée Portes Ouvertes. Nous serons dans une salle et accueillerons les familles avec un diaporama que nous avons réalisé sur les filières proposées dans notre établissement et les enjeux d'une scolarité réussie. Enfin, nous souhaitons organiser la soirée de l'engagement au sein de notre lycée en fin d'année scolaire et d'inviter nos partenaires (entreprises, collectivités territoriales, associations) qui nous accueillent en stage afin qu'ils perçoivent notre engagement au sein du lycée et qu'ils continuent à travailler en collaboration avec le lycée car ce sont des partenaires essentiels à notre réussite. A l'issue de cette soirée, nous organiserons un cocktail.

**Public cible :** Les futurs lycéens, les partenaires du LP

**Nombres de personnes prévues :** 70

**Date et Lieu :** Fin juin, début juillet 2023 pour la soirée de l'engagement au LP Les Chartrons

**Aide JRLD sollicitée :**

1 000 €

**Budget du projet :**

1 000 €

**Budget de l'Association :**

1 000 €



# WOMEN OF THE FUTURE?

JURY A

**Porteur du projet : Clémence Olivier**

**Âge : 24 ans**

**Thème : Culture**

**Nom Association : Cie Menulis**

## Motivations :

La encore trop place de la femme en tant qu'entrepreneure ou dans des métiers à hautes responsabilités est faible, non pas par manque de compétences mais sans doute par des pensées communes qui ne prônent pas la vision de la femme leader. Comment donner confiance à des jeunes femmes pleines d'ambitions ? Comment valoriser leurs compétences ? Et comment l'art peut-il se mettre au service de cette cause sociétale ? C'est le point de départ de ce duo féminin. Entre deux corps, deux énergies, deux souffles féminins peut naître une création artistique ambitieuse. Clémence Olivier et Joana Millet ont choisi de mettre en lumière une complémentarité dans ce duo qui sera présenté au sein des plus grands festivals cinématographiques régionaux et nationaux : Festival international du film indépendant de Bordeaux et Short Film Corner du Festival de Cannes.

## Objectifs :

- Réaliser une vidéo danse en tant que support promotionnel du concept au sein d'évènements culturels nationaux et internationaux.
- Créer une pièce artistique de 30 minutes sur cette thématique et enfin proposer des ateliers d'expression corporelle au sein des entreprises.

## Descriptif du projet :

"WOMEN OF THE FUTURE?" est un projet qui vise à amener vers une égalité dans le leadership entre hommes et femmes grâce à une valorisation artistique de l'identité féminine, souvent en décalage par rapport à celle de l'homme au sein de notre société actuelle.

Dans cette pièce, nous souhaitons mettre en valeur la puissance du corps féminin en mouvement, accomplissant ses désirs et explorant ses propres limites corporelles. Cette fois-ci, les danseuses répondent à leurs envies en étant en accord avec elles-mêmes. Pourtant, cela devrait être ainsi, même dans nos chemins, souvent pavés par du béton trop épais. Au cours de ce duo, le détachement de ces murs est observé pour aller jusqu'au bout de la corporalité et de la sensibilité que chaque être féminin dégage en tant que propriétaire de son propre avenir.

**Public cible :** Tout public

**Nombres de personnes prévues :** 4

**Date et Lieu :** 30/01/2022 aux Bassins des Lumières

**Aide JRLD sollicitée :**

**4 000 €**

**Budget du projet :**

**11 265 €**

**Budget de l'Association :**

**12 427 €**

## Critères à remplir par les membres du jury

CRITERES	Note du membre du jury	Note définitive validée par le président	Points par critères
Présentation / argumentation / motivation			Sur 5 points
Originalité			Sur 5 points
Impact sur les bénéficiaires			Sur 5 points
Faisabilité financière, partenariat recherché			Sur 3 points
Evaluation anticipée du projet / Perspectives de structuration et de développement de l'association			Sur 2 points
<b>TOTAL</b>	<b>/20</b>	<b>/20</b>	
<b>OBSERVATIONS</b>			

## Notes et Commentaires

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# Salopettes au Poing



JURY A

**Porteur du projet : Manon REGIS**

**Âge : 20 ans**

**Thème : Citoyenneté, vivre ensemble, vie quotidienne**

**Nom Association : FenÊtre sur rue**

## Motivations :

**1.** Mettre en valeur des femmes méconnues **2.** Rétablir un équilibre de parité au sein de la ville : la ville de Bordeaux compte 1487 rues, 170 impasses, 113 places, 62 allées, 57 passages et 46 avenues. Au sein de cet ensemble, que 5% des rues de Bordeaux portent le nom d'une femme. **3.** Renforcer la prise de conscience sur les rapports hommes/femmes dans la société **4.** Employer nos compétences dans le cadre d'un projet culturel pour la ville **5.** Acquérir une nouvelle expérience **6.** Apprendre à établir un budget.

## Objectifs :

**1.** Utiliser l'art pour ne pas oublier et faire passer un message **2.** Participer activement à Octobre Rose **3.** Représenter les oublié.e.s par des portraits et par la modification des noms de rue : Le but est de donner une place sur les murs de la ville à des femmes peu connues du grand public, même temporairement. Ainsi cela permettrait de donner une visibilité importante et peut-être amener à une prise de conscience de l'invisibilisation des femmes dans l'histoire. **4.** Toucher le plus de monde possible **5.** Faire prendre conscience de l'environnement qui nous entoure **6.** Être éco-responsable dans la démarche : Notre but est de limiter l'impact environnemental ainsi on souhaite déjà réaliser une œuvre temporaire, d'où l'utilisation de papier, le choix d'un l'imprimeur local qui prend en compte ces enjeux au sein de l'entreprise, l'utilisation d'une colle faite maison sans produit chimique, tout est réalisé au sein de notre atelier à Bordeaux.

## Descriptif du projet :

- 1.** Sélectionner 15 femmes qui sont remarquables pour nous, qui représentent Esprit, Corps et Parole sur les 5 continents.
- 2.** Réaliser leurs portraits et leurs biographies.
- 3.** Coller ces réalisations sur les murs de la ville durant 3 samedis d'Octobre Rose : elles remplaceront temporairement le nom de quelques rues.

**Public cible :** Passant.e.s , familles

**Nombres de personnes prévues :** 50

**Date et Lieu :** 07/10/2023 dans les 3 quartiers sélectionnés

**Aide JRLD sollicitée :**

1 100 €

**Budget du projet :**

2 124 €

**Budget de l'Association :**

29 444 €





JURY A

**Porteur du projet : Julie VERTUT**

**Âge : 24 ans**

**Thème : Spectacle vivant improvisé / lien social**

**Nom Association : Le Collectif Mosaïque**

## Motivations :

Motivé.es par la promotion de la culture au sein du territoire et la création de lien social, le Collectif Mosaïque se veut porteur d'expériences humaines et artistiques. Depuis 2 ans, nous avons organisé et continuons de faire vivre notre projet audiovisuel LA NUÉE, divisé en 10 productions diverses. Au-delà des productions audiovisuelles que sont les NUÉES, nous voulons développer notre projet pour répondre à différents besoins : celui de se rapprocher du public, et d'aller vers un objectif d'autofinancement pour la gestion de nos projets. C'est pourquoi le Collectif Mosaïque se diversifie en développant du spectacle vivant.

## Objectifs :

- Valoriser et promouvoir la scène Bordelaise
- Favoriser la co-création artistique et le lien social
- Développer le spectacle vivant
- Promouvoir les actions menées par l'association
- Rendre accessible la culture pour tous.tes

## Descriptif du projet :

Nous souhaitons mettre en place des résidences artistiques ayant pour finalité une performance de spectacle vivant improvisé devant un public, d'environ 15 à 20 minutes. L'année sera rythmée par 4 performances de ce type, afin de continuer à pérenniser les autres projets de l'association en parallèle. Nous allons démarcher différentes manifestations culturelles en lien avec nos valeurs afin de proposer nos performances. De ce fait, ces artistes de différents horizons se rencontrent lors de résidences artistiques d'un week-end ou d'une journée suivant les formations. C'est donc après cette résidence artistique que se tiendra la Nuée immersive devant un public. Le thème ne sera pas un simple mot mais un poème, un audio, une fable, un dialogue, une petite histoire [...], écrite par le Collectif Mosaïque, et qui dépeint un univers, une thématique, dans lequel le public et les artistes ont le temps de plonger et s'imprégner avant que les corps se meuvent et que la musique se joue. Les artistes seront également immergés dans une ambiance créée par la scénographie et le maquillage avant de découvrir le thème en même temps que le public.

**Public cible :** Jeunes artistes Bordelais / performances adaptées à tout public tout âge tout horizons

**Nombres de personnes prévues :** 40

**Date et Lieu :** 30/09/2023, Manifestations culturelles Bordeaux et alentours

**Aide JRLD sollicitée :**

**2 500 €**

**Budget du projet :**

**3 670 €**

**Budget de l'Association :**

**3 670 €**

## Critères à remplir par les membres du jury

CRITERES	Note du membre du jury	Note définitive validée par le président	Points par critères
Présentation / argumentation / motivation			Sur 5 points
Originalité			Sur 5 points
Impact sur les bénéficiaires			Sur 5 points
Faisabilité financière, partenariat recherché			Sur 3 points
Evaluation anticipée du projet / Perspectives de structuration et de développement de l'association			Sur 2 points
<b>TOTAL</b>	/20	/20	
<b>OBSERVATIONS</b>			

## Notes et Commentaires

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....





**JURY A**

**Porteur du projet : Adael MADI ABDOU**

**Âge : 18 ans**

**Thème : Sport - RAP**

**Nom Association : Younus**

**Motivations :**

Réunir les jeunes de l'Académie Younus (Bordeaux et Grigny) afin de sensibiliser et créer du lien entre les jeunes du Grand Parc autour d'une journée 100% sportive et culturelle.

**Objectifs :**

Créer du lien entre les jeunes du quartier du Grand Parc afin d'apaiser les tensions.

**Descriptif du projet :**

- Rencontre sportive pour les jeunes du quartier du Grand Parc avec différents ateliers sportifs sous forme d'olympiades.
- Réunir les différents talents de Bordeaux Nord autour d'une soirée culturelle (one man show, concert, initié par les jeunes).

**Public cible : 14-18 ans**

**Nombres de personnes prévues : 40**

**Date et Lieu : Été 2023 au Grand Parc**

**Aide JRLD sollicitée :**

**3 400 €**

**Budget du projet :**

**3 500 €**

**Budget de l'Association :**

**653 928 €**



## JURY A

**Porteur du projet : Jérémy LINDOIS**

**Âge : 17 ans**

**Thème : Citoyenneté - Jeunesse - Interquartier**

**Nom Association : Centre Social Gp Inten6t**

### Motivations :

- Créer des liens entre des jeunes issus de quartiers différents en favorisant les rencontres et les échanges notamment lors d'activités ludiques.
- Briser les barrières sociales entre les différents quartiers nord de Bordeaux en réunissant la jeunesse dans un lieu neutre.
- Créer de bons souvenirs et des amitiés durables.
- Par la suite, monter Jeunesse en Nord en association.

### Objectifs:

Organiser, dans une démarche participative, un évènement inter-quartiers, par des jeunes et pour des jeunes.

- Créer des temps et des espaces de rencontres inter-structures, pour décroiser les jeunes de leur quartier d'habitat.
- Permettre l'ouverture des jeunes, en favorisant la mixité géographique, sociale, et de genre, pour lutter contre les représentations, les stéréotypes, et les rivalités entre quartiers.
- Mettre en place une action éducative

### Descriptif du projet :

Jeunesse en Nord est un projet participatif inter-quartiers. La construction du projet se fait tout au long de l'année (d'octobre 2022 à juillet 2023) avec les jeunes qui souhaitent s'y investir. Les jeunes investis sont accompagnés par différentes structures (Centres sociaux de Bordeaux Nord, Grand Parc, Foyer Fraternel et Centre d'Animation de Bacalan pour l'édition 2023.) Il s'agit de la création d'un évènement festif créé par les jeunes à destination des jeunes. Ce projet regroupe une vingtaine de jeunes âgés de 12 à 18 ans.

**Public cible :** Jeunesse

**Nombres de personnes prévues :** 350  
jeunes

**Date et Lieu :** 1 juillet 2023, Plaine des sports Colette Besson

**Aide JRLD sollicitée :**

**1 500€**

**Budget du projet :**

**15 159 €**

**Budget de l'Association :**

**1 588 500 €**

## Critères à remplir par les membres du jury

CRITERES	Note du membre du jury	Note définitive validée par le président	Points par critères
Présentation / argumentation / motivation			Sur 5 points
Originalité			Sur 5 points
Impact sur les bénéficiaires			Sur 5 points
Faisabilité financière, partenariat recherché			Sur 3 points
Evaluation anticipée du projet / Perspectives de structuration et de développement de l'association			Sur 2 points
<b>TOTAL</b>	<b>/20</b>	<b>/20</b>	
<b>OBSERVATIONS</b>			

## Notes et Commentaires

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# Construction d'une déchetterie

JURY A

Porteur du projet : Malcolm LAWSON

Âge : 22 ans

Thème : Chantier solidaire

Nom Association : UBAPS

## Motivations :

Nous sommes 13 jeunes du Grand Parc et des Aubiers et nous souhaiterions mettre à profit notre voyage au Sénégal afin de venir répondre à des besoins locaux dans une démarche de solidarité.

## Objectifs :

- Répondre à un besoin au sein d'un village du Sénégal
- Co construire un chantier participatif
- Générer des rencontres interculturelles.

## Descriptif du projet :

Dans le cadre du séjour de rencontres interculturelles que nous réalisons en mai 2023, nous souhaitons construire un espace de déchetterie à MBodiene. En effet, nous sommes 13 jeunes du Grand Parc et des Aubiers et nous réalisons ce voyage et particulièrement cette action dans un dynamique de solidarité et de rencontre. Il s'agira de construire un abris de stockage de type déchetterie, en lien avec les habitants.

**Public cible :** Jeunes 18/22

**Nombres de personnes prévues :** 17

**Date et Lieu :** Mai 2023 à Bordeaux

**Aide JRLD sollicitée :**

2 000 €

**Budget du projet :**

2 000 €

**Budget de l'Association :**

1 464 580 €



# Pourquoi pas

## Elles ?



**JURY A**

**Porteur du projet : Emma LOUNDOU**

**Âge : 15 ans**

**Thème : Sport**

**Nom Association : CA Bastide Benauges**

### **Motivations :**

- Affirmer la volonté forte de ré équilibrer la place des jeunes filles au sein de l'espace jeunesse. Ce tournoi de foot prendrait corps autour d'une nouvelle dimension à savoir : aborder le sport comme un enjeu d'affirmation du droit des femmes et militer pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans le sport.
- S'appuyer sur un collectif de jeunes filles adhérentes au centre d'animation.
- L'évènement ne reposera pas uniquement autour de rencontres sportives mais sera agrémenté d'un village associatif. Celui-ci aura pour ambition d'améliorer l'accès et diversifier l'offre en matière de sport, de promouvoir le sport féminin, de sensibiliser à la question de l'alimentation santé grâce à la mobilisation de partenaires sportifs, de figures féminines fortes et de partenaires institutionnels.

### **Objectifs :**

- Promouvoir le sport en tant que vecteur d'émancipation
- S'épanouir au cœur d'un quartier populaire grâce aux valeurs du sport
- Susciter l'envie d'adhérer à un club sportif
- Promouvoir et encourager la pratique sportive féminine
- Favoriser et valoriser la participation des filles
- Garantir et promouvoir la mixité Filles / Garçons

### **Descriptif du projet :**

- Mobiliser des partenaires, coconstruire, réaliser les démarches d'organisation de l'évènement (réunion, prise de contact, réservation, achat de matériel, réalisation de tee-shirt.
- Le tournoi se déroulera sur un après-midi, de 13h à 18h, réunira entre 8 et 12 équipes.
- Puis de 19h à 21h, le village associatif permettra de promouvoir le sport féminin pour les plus grands.

**Public cible : 12/22 ans**

**Nombres de personnes prévues : 110**

**Date et Lieu : 29/04/2023 à Bordeaux**

**Aide JRLD sollicitée :**

**800 €**

**Budget du projet :**

**5 731 €**

**Budget de l'Association :**

**13 900 852 €**





# Aube

JURY B

**Porteur du projet :** Pierre LANCO

**Âge :** 23 ans

**Thème :** Culture

**Nom Association :** Collectif Instinctif

## Motivations :

« Aube » interroge avec poésie et inquiétude notre rapport à la nature et notre relation avec notre environnement. En imaginant un futur dystopique dans lequel une partie importante de la population vivrait exclue du monde extérieur sur ordre d'un gouvernement radical, les jeunes artistes souhaitent explorer notre rapport à la beauté du monde organique.

## Objectifs :

Faire découvrir au public bordelais une première version de cette création du Collectif Instinctif, créer un échange et une réflexion autour des thèmes abordés par la pièce.

## Descriptif du projet :

Dans une société future régie par un gouvernement écologiste radical, la population est contrainte à vivre dans des villes souterraines, pour un temps indéterminé, afin de laisser la Nature reprendre ses droits en surface ; c'est la Réhabilitation. Ce monde imaginaire se propose alors de bousculer les échelles sociales.

"Aube" est un projet qui tente d'interroger notre rapport au vivant, notre conscience du monde que nous habitons, alors même que nos modes de vie de jeunes adultes urbains nous éloignent tant de cette conscience. Il s'agit, pour nous, de défendre le manque profond auquel l'être humain fait face quand il est contraint de se priver d'un rapport sain, régulier et essentiel au monde organique qui l'entoure, et l'émerveillement face à sa (re)découverte, à travers les yeux de Matthieu, un adolescent.

**Public cible :** Tout public

**Nombres de personnes prévues :** 80

**Date et Lieu :** le 25/02/2023 à la Salle Point du Jour à Bordeaux

**Aide JRLD sollicitée :**

5 000 €

**Budget du projet :**

17 321 €

**Budget de l'Association :**

17 521 €



# Les p'tits Joueurs

## JURY B

**Porteur du projet :** Elie TOUREILLE

**Âge :** 25 ans

**Thème :** Animation auprès d'enfant à l'hôpital

**Nom Association :** La bethel Mobile

### **Motivations :**

Le projet a émergé par l'envie du président de l'association, Elie TOUREILLE de permettre aux enfants en hôpital de vivre un moment joyaux d'animation en s'appuyant sur le jeu de société et sur le spectacle

### **Objectifs :**

L'objectif est de donner le sourire aux enfants que nous irons visiter dans l'hôpital des Enfants de Bordeaux (CHU). Par le biais du jeu nous aimerions transmettre de bonnes valeurs aux enfants et aussi leur permettre de s'amuser et d'égayer le temps d'un spectacle ou d'un jeu, leur temps passé en hôpital.

### **Descriptif du projet :**

La Béthel Mobile est une association culturelle qui a pour but premier de promouvoir la pratique du jeu sous plusieurs formes (Le prêt de jeu, la mise en place de prestations d'animation autour du jeu et la création d'événements culturels.) Par le biais du jeu nous aimerions également transmettre nos valeurs (l'amour, l'accueil de l'autre, l'espoir, le pardon, la solidarité...). Nous avons à cœur de pouvoir proposer des prestations jeux polyvalentes dans différents lieux (événements, écoles, mariages, festivals...).

**Public cible :** Enfants

**Nombres de personnes prévues :** 3

**Date et Lieu :** Sur l'année 2023 à l'Hôpital des Enfants - CHU de Bordeaux

**Aide JRLD sollicitée :**

**2 500 €**

**Budget du projet :**

**2 500 €**

**Budget de l'Association :**

**7 300€**



# Battle danse Breaking

JURY B

**Porteur du projet :** Barbara SARR

**Âge :** 25 ans

**Thème :** Culture

**Nom Association :** Animaniaxxx

## Motivations :

Ayant déjà assisté à des préparations de battle, mon « défi » est de porter ce projet. Je souhaiterais mettre en place un événement qui regroupera des danseurs de régions différentes, un public varié, intergénérationnel et de tous les milieux sociaux. J'ai démarré un cursus pour être animateur professionnel et ce projet me permettra de franchir de nouveaux caps mais surtout de créer un événement à l'échelle de la région et de la structure dans laquelle j'ai grandi. Le breaking est une passion qui m'a permis de prendre confiance en moi, de rencontrer des gens et de voyager.

## Objectifs :

Créer un événement à destination des jeunes autour de la danse hip-hop. Proposer un événement accessible et diversifiant pour le public. Les gens aiment la danse et la musique. Promouvoir le breakdance, discipline qui pour la première fois sera représentée aux jeux olympiques de Paris en 2024.

## Descriptif du projet :

L'idée est de mettre en place un battle de danse dans lequel différents jeunes et moins jeunes vont pouvoir échanger autour du breakdance. Un battle de danse est un défi envers soi-même. Se prouver qu'on a les capacités d'exécuter des mouvements acquis à l'entraînement devant une foule de gens et de tout simplement prendre du plaisir et d'en donner au public. On aimerait également mettre en place des stages d'initiation pour tout le monde, enfants ados et adultes.

**Public cible :** Tout public

**Nombres de personnes prévues :** 200

**Date et Lieu :** Entre mai et juin à Bordeaux

**Aide JRLD sollicitée :**

1 000 €

**Budget du projet :**

1 000 €

**Budget de l'Association :**

1 320€



# Création et diffusion du court-métrage

## « Le jour vert »

JURY B

**Porteur du projet : Benjamin MOUCHARD**

**Âge : 21 ans**

**Thème: Culture**

**Nom Association : Creative Events**

### Motivations :

Créer un groupe de jeunes mixte, accompagnés de professionnels du cinéma (chef opérateur, ingénieur son, monteur, expert effets spéciaux) pour livrer un court-métrage de qualité permettant de : prendre du recul sur la consommation et l'usage de nos cellulaires, valoriser l'entrepreneuriat pour tous et l'histoire de la Ville de Bordeaux en reconstituant l'animation qui a existé sur les quais (berges de sables, navires marchands, gabares, le Vin). Le groupe de jeunes pressenti sera composé de femmes et d'hommes : l'acteur principal - Benjamin mouchard, une personne coordinateur du projet, de rôles et figurants interprétés par des jeunes de 18 à 25 ans, d'étudiants et étudiantes en art et cinéma. Nous souhaitons réaliser une partie du tournage au sein du Musée des Beaux-arts (voir Pitch du film).

### Objectifs :

- Support pédagogique sous la forme d'une fiction pour réfléchir autour des sujets suivants :
  - Rapport et usage du numérique : le smartphone
  - Réveiller des intérêts autour de la dynamique entrepreneuriale
- Reconstitution des quais de Bordeaux au 19eme siècle à l'époque des prémices de la 1ere révolution industrielle

### Descriptif du projet :

L'objectif est de réaliser le tournage mi-2023. Nous sélectionnons actuellement notre partenaire (agence ou indépendant) pour la reconstitution des quais de Bordeaux parmi 4 acteurs experts dans le domaine. Nous souhaitons diffuser le court métrage lors de la soirée organisée dans le cadre de ce dispositif pour la promotion 2023. Descriptif du film : Alors que Piton est dans le musée, ils s'attardent sur plusieurs toiles de maître. Il est embarqué dans celles-ci, comme aspiré, et se retrouve à l'époque des créateurs industriels (19eme siècle). Ils rencontrent des personnages inspirants malgré leurs handicaps : un est malvoyant, l'autre a connu une perte totale d'odorat... Durant son parcours, il est totalement privé de son smartphone. Admirateur de leurs histoires, ce voyage va créer en lui l'envie d'entreprendre. De retour à la réalité, il passe à l'action.

**Public cible :** Tout public et personnes touchées par l'addiction au smartphone

**Nombres de personnes prévues :** 20

**Date et Lieu :** 01/01/2023 à Bordeaux principalement

**Aide JRLD sollicitée :**

**1 500 €**

**Budget du projet :**

**15 000 €**

**Budget de l'Association :**

**15 000 €**





## JURY B

**Porteur du projet : Lancelot SCHRYVE**

**Âge : 20 ans**

**Thème : Environnement et solidarité**

**Nom Association : Unis-cité**

### **Motivations :**

Sensibiliser les habitants du quartier à un mode de culture durable et local, pour une alimentation saine.

### **Objectifs :**

Notre objectif est de montrer aux familles des Aubiers qu'il est possible de se nourrir de façon autonome, avec des produits locaux, sains et équilibrés. Ceci, au moyen d'un potager vertical implanté dans leur quartier.

### **Descriptifs :**

- Implantation d'un potager vertical, utilisant un système hydroponique. Nous prévoyons pour cela de construire un potager vertical, afin de palier au manque d'espace cultivable et de pouvoir s'inscrire dans un environnement urbain. Grâce à l'hydroponie, déployé sur un potager installé dans un endroit clos, nous pourrions produire toute l'année des fruits et légumes de saison. Notre objectif est de lancer une saison et de laisser les habitants en autonomie, sur l'entretien et les récoltes à venir. La verticalité permet un rendement jusqu'à 10 fois supérieur à une méthode classique (en terre).
- Sensibilisation et formation des acteurs à l'entretien et la prise en main d'un potager vertical

**Public cible :** Famille des Aubiers

**Nombres de personnes prévues :** 30

**Date et Lieu :** 05/03/2023 au quartier des Aubiers

**Aide JRLD sollicitée :**

**200 €**

**Budget du projet :**

**416 €**

**Budget de l'Association :**

**2 945 449 €**



## JURY B

**Porteur du projet : Prince MAKANDA**

**Âge : 25 ans**

**Thème : Education, enfance, jeunesse, vie étudiante**

**Nom Association : Eliane Lina Foundation**

### Motivations :

Nous croyons à la tenue et à la réussite de ce projet, car d'après nos enquêtes juste avant de mettre en place cette association, toutes les personnes interrogées au tour de nous et sur les réseaux sociaux sont particulièrement enthousiasmé par ce premier projet de notre association.

### Objectifs :

L'objectif du projet serait d'organiser et de manière ponctuelle une fois dans l'année un grand événement caritatif sur une thématique de soirée de Gala pour sensibiliser les jeunes et toutes les personnes physiques ou morales à cette cause de non-scolarisation des enfants dans le monde afin de nous soutenir. Avec le projet Educ'Action, nous avons pour ambition de récolter des dons en nature et/ou financier pour apporter à notre fine échelle un buffet d'air, un espoir à tous ces enfants concernés partout où besoin sera. Chaque année, une équipe projet sera mise en place pour évaluer les besoins humanitaires par pays/contient/région afin d'étudier la faisabilité d'un projet caritatif dans le seul but d'aider à la scolarisation des enfants.

### Descriptif du projet :

- Collecter des Dons en nature/financier. - Scolariser minimum de 50 enfants en République Centrafricaine pour la rentrée académique 2023-2024 - Mettre en place un partenariat avec des établissements locaux pour suivre l'évolution pédagogique des bénéficiaires.
- - Aider à rénover les infrastructures scolaires pour favoriser l'apprentissage des enfants dans un environnement sain et propre.

**Public cible :** Tout public

**Nombres de personnes prévues :** 500

**Date et Lieu :** 08/07/2023 à Bordeaux

**Aide JRLD sollicitée :**

**1 500 €**

**Budget du projet :**

**6 150 €**

**Budget de l'Association :**

**6 590€**



## JURY B

**Porteur du projet : Moncef VERHAECHE**  
**Âge : 21 ans**  
**Thème : Animation sportive solidaire**  
**Nom Association : UBAPS**

### Motivations :

Dans le cadre de mon BPJEPS je souhaiterais profiter de notre voyage de solidarité internationale pour faire bénéficier un groupe d'enfants de Dakar de mon expérience dans l'animation sportive.

### Objectifs :

- Construire une action de solidarité
- Echanger avec les associations locales
- Donner accès au sport à des jeunes d'un quartier défavorisé
- Vivre des moments d'échanges culturels autour du sport

### Descriptif du projet :

Sur la période de notre voyage au Sénégal et en lien avec une association sportive locale, il s'agit de construire plusieurs séquences de multisports en direction d'un groupe d'enfants d'un quartier défavorisé de Dakar. Le travail d'entrée en relation via des jeux sportifs permettra ensuite l'échange interculturel et intergénérationnel. Il est également question de répondre à un besoin d'animation pour ces enfants qui n'y pas forcément accès.

**Public cible :** Enfants – 12 ans

**Nombres de personnes prévues :** 30

**Date et Lieu :** Mai 2023 à Dakar

**Aide JRLD sollicitée :**

**2 000€**

**Budget du projet :**

**2 000€**

**Budget de l'Association :**

**1 464 580€**



## JURY B

**Porteur du projet : Sully SERALINE**

**Âge : 20 ans**

**Thème : Musique**

**Nom Association : UBAPS**

### **Motivations :**

Nous sommes un groupe de 6 jeunes désireux de pouvoir mettre en lumière l'art musical qu'est le rap. Un séminaire est l'occasion de vivre un condensé de créativité.

### **Objectifs :**

- Développer la créativité artistique
- Ecriture de texte
- Production musicale
- Collaboration créative

### **Descriptif du projet :**

Durant 3 ou 4 jours, un groupe de jeune se retrouve dans un logement équipé de matériels professionnels dédiés à l'enregistrement de musique. Cela permet à la fois un recentrement sur leur art et une possibilité de rendre une production artistique qualitative de façon rapide et intense.

**Public cible :** Jeunes de 18 à 21 ans

**Nombres de personnes prévues :** 6

**Date et Lieu :** Mai 2023 à Bordeaux

**Aide JRLD sollicitée :**

**2 000€**

**Budget du projet :**

**2 000€**

**Budget de l'Association :**

**1 464 580 €**

## Critères à remplir par les membres du jury

CRITERES	Note du membre du jury	Note définitive validée par le président	Points par critères
Présentation / argumentation / motivation			Sur 5 points
Originalité			Sur 5 points
Impact sur les bénéficiaires			Sur 5 points
Faisabilité financière, partenariat recherché			Sur 3 points
Evaluation anticipée du projet / Perspectives de structuration et de développement de l'association			Sur 2 points
<b>TOTAL</b>	<b>/20</b>	<b>/20</b>	
<b>OBSERVATIONS</b>			

## Notes et Commentaires

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



## JURY B

**Porteur du projet : Nathan DEBRAY**

**Âge : 25 ans**

**Thème : Culture**

**Nom Association : Centres d'animation de Bordeaux -  
Cultivons le partage - CA Argonne Nansouty Saint Genès**

### **Motivations :**

Etant photographe vidéaste bordelais et résidant le quartier Argonne-Nansouty, j'aimerais pouvoir organiser un évènement pour faire découvrir le talent de jeunes artistes bordelais grâce à mon expérience et contribuer à mon échelle à la vie de quartier. J'ai à cœur de partager ma passion pour la vidéo et la musique et de tenter de faire vivre des émotions aux personnes. J'ai toujours été porteur de projets et ce dernier est pour moi une vraie opportunité de m'investir au cœur de mon quartier et plus largement de la ville de Bordeaux. L'Art et la culture sont pour moi des éléments essentiels du lien social, ils contribuent au mieux vivre ensemble.

### **Objectifs :**

A travers ce projet je souhaite permettre à de jeunes artistes de se former, de prendre de l'expérience sur scène. J'aimerais donc leur donner la chance de pouvoir s'exprimer face à un public. De plus, je compte mettre à disposition un outil vidéo pour les artistes, qui sera utile pour leur communication sur les réseaux. Ce projet s'inscrira parfaitement dans les évènements de la vie de quartier donnant l'opportunité aux habitants de se réunir. Faire découvrir des univers musicaux fait partie de mes objectifs. Montrer au public la diversité de la musique et également sa mixité notamment en mélangeant des instruments classiques à des styles de musiques plus modernes. Enfin, je compte laisser un temps d'interaction entre les artistes et le public après l'évènement.

### **Descriptif du projet :**

Tout d'abord, je souhaite créer des mini-capsules vidéo où chaque artiste serait interviewé. Ces vidéos serviront à faire la promotion de l'évènement sur les réseaux et à en apprendre plus sur la programmation de cette soirée. Ce concert gratuit se déroulera en début de soirée aux alentours de 20 heures. Pendant la soirée, les personnes présentes assisteront à un concert présenté par de jeunes artistes bordelais. Ce sera pour tous, je l'espère une expérience enrichissante qui leur donnera l'envie de poursuivre dans leur engagement artistique. A la fin de ce concert qui durera entre 1h30 et 2h, le public sera invité à échanger avec les artistes autour d'un verre de l'amitié.

**Public cible :** Tout public

**Nombres de personnes prévues :** 200

**Date et Lieu :** 01/10/2023 au Centre  
d'animation Argonne Nansouty Saint-Genès

**Aide JRLD sollicitée :**

**1 000 €**

**Budget du projet :**

**1 650 €**

**Budget de l'Association :**

**13 900 852 €**



# Performance

JURY B

**Porteur du projet : Matthieu DUPRAT**

**Âge : 20 ans**

**Thème : Pratiques des cultures urbaines et valorisations de projets de jeunes**

**Nom Association : MJC CL2V**

## Motivations :

A travers cette action, nous souhaitons pouvoir développer les compétences des jeunes dans l'organisation et la gestion d'un événement culturel. Ce savoir-faire nous sera bénéfique pour appréhender l'organisation d'un événement sur toutes ses dimensions (programmation, communication, logistique, sécurité). Mais aussi pour les jeunes investis, leur autonomie, leur responsabilité et la dynamique collective. Par ailleurs, cette première expérience nous permettra de développer d'autres projets. Nous sommes motivés par le soutien et la volonté de nombreux jeunes à participer à l'organisation d'un battle, d'un concert et d'une initiation graff au sein du quartier.

## Objectifs :

- Permettre l'expression de jeunes par la voie artistique (danse, chant, graff)
- Favoriser et accompagner la mise en place de projet par et pour les jeunes (entre autre)
- Développer et enrichir l'offre culturelle
- Permettre une meilleure connaissance de la culture HIP HOP (Graff, Dj, Danse, Rap, ...)

## Descriptif du projet :

- Ouverture des portes à 14h30/45
- 15h à 18h Battle de danse
- 18h à 19h Performance graff et expo - 19h à 22h Performance musicale (8 collectifs d'artistes) - 22h à 23h Rangement
- Buvette sans alcool ouverte de 16h à 22h15 (action d'autofinancement séjour mis en place par les jeunes de 11/15 ans de la MJC CL2V.

**Public cible : 15/45 ans**

**Nombres de personnes prévues : 80**

**Date et Lieu : 25/02/2023 à MJC CL2V**

**Aide JRLD sollicitée :**

**2 000 €**

**Budget du projet :**

**4 530 €**

**Budget de l'Association :**

**943 420 €**

## Critères à remplir par les membres du jury

CRITERES	Note du membre du jury	Note définitive validée par le président	Points par critères
Présentation / argumentation / motivation			Sur 5 points
Originalité			Sur 5 points
Impact sur les bénéficiaires			Sur 5 points
Faisabilité financière, partenariat recherché			Sur 3 points
Evaluation anticipée du projet / Perspectives de structuration et de développement de l'association			Sur 2 points
<b>TOTAL</b>	<b>/20</b>	<b>/20</b>	
<b>OBSERVATIONS</b>			

## Notes et Commentaires

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# Sang-Plomb 98

JURY C

**Porteur du projet : Antoine Gadais**

**Âge : 23 ans**

**Thème : Culture**

**Nom Association : Compagnie Koimété**

## Motivations :

- Expérimentations au plateau ayant pour objectif un avancement prenant en considération la date première du spectacle prévue pour octobre 2024
- Donner envie aux spectateur.trices de venir voir le spectacle une fois terminé
- Donner envie aux organismes, potentiellement présents car invités (OARA, DRAC, Service culturel UBM, Service Culturel Mairies de Pessac, Eysines et Bordeaux, lieux de diffusion et de programmation, etc.), de continuer ou de commencer à nous soutenir

## Objectifs :

- Diffusion de paroles peu entendues sur les scènes de théâtre ( quartiers prioritaires, forces de l'ordre, médecins )
- Continuer l'écriture d'un texte dramatique contemporain via l'apport de la mise en scène
  - Création d'un spectacle vivant
  - Diffusion du spectacle en Nouvelle-Aquitaine

## Descriptif du projet :

Cette semaine de résidence à la mise en scène est la première du projet Sang-Plomb 98, un spectacle à la frontière du texte dramatique et de la scène, qui s'ancre du côté d'une dramaturgie des territoires en s'attachant à la mise en avant de quartiers pauvres et racisés. La commande faite à l'auteur porte sur trois point : une pièce pour trois interprètes, avec un personnage de fantôme et ayant pour porte d'entrée le « rodéo sauvage », aussi appelé bike-life par leur pratiquants. Il s'agit d'une activité illégale, qui consiste à se mettre en danger au guidon d'une moto, en exécutant des figures risquées, soit dans son quartier, soit en ville, sur l'autoroute et dans les terrains vagues.

Du point de vue de la mise en scène, nous souhaitons proposer un spectacle frontal avec une non-professionnelle, une comédienne et un comédien. Le plateau serait quasi-nu : la lumière composerait l'habit principal et seules des pièces de motos seraient sur scène, afin que la comédienne puisse en monter l'armature au fur et à mesure. Ce sont les éléments lumineux que nous présenterons au public, lors de la sortie de résidence prévue le 06/11/2023, étant donné qu'un régisseur sera présent à titre gracieux.

**Public cible :** Tous publics

**Nombres de personnes prévues :** 100

**Date et Lieu :** 06/11/2023 au Glob Théâtre

**Aide JRLD sollicitée:**

**1 500€**

**Budget du projet:**

**15 851 €**

**Budget de l'Association:**

**15 851 €**

## Critères à remplir par les membres du jury

CRITERES	Note du membre du jury	Note définitive validée par le président	Points par critères
Présentation / argumentation / motivation			Sur 5 points
Originalité			Sur 5 points
Impact sur les bénéficiaires			Sur 5 points
Faisabilité financière, partenariat recherché			Sur 3 points
Evaluation anticipée du projet / Perspectives de structuration et de développement de l'association			Sur 2 points
<b>TOTAL</b>	<b>/20</b>	<b>/20</b>	
<b>OBSERVATIONS</b>			

## Notes et Commentaires

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# Rovers à Bordeaux Sud



JURY C

**Porteur du projet : Louise De Sedouy**

**Âge : 25 ans**

**Thème : Culture**

**Nom Association : 10 Secondes et des Brouettes**

## Motivations :

Dans un projet à la croisée du théâtre, des créations sonores et de la chorégraphie, tout est pensé pour mettre en valeur un axe principal : l'interaction avec les publics. Notre motivation principale est de faire vivre la culture dans ce quartier, en la rendant accessible à toutes et tous.

Notre spectacle est construit à plusieurs moments dans le but d'établir une complicité avec le public (jeu concours avec les spectateurs, expérience immersive et multisensorielle d'une personne, questions posées directement au public, etc.). Complicité qui favorise, par la suite, la transmissions de nos savoirs, de nos rêves et de nos interrogations.

## Objectifs :

Ce projet témoigne de notre volonté de nous implanter dans le quartier Bordeaux-Sud, de manière durable, et de favoriser les échanges culturels avec les habitant.e.s. Il s'agit ici, à la fois de faire découvrir à tous et toutes le processus de création d'un spectacle mais aussi d'aborder des thématiques contemporaines qui nous touchent profondément (crises climatique et sociale, place des femmes dans l'espace public, conquête spatiale au service de l'écologie ou non, etc...). Les procédés que nous mettons en place dans la pièce et les ateliers permettent d'aborder avec les jeunes ces thématiques complexes, à travers des expériences ludiques et bienveillantes. Ce projet en direction des bordelais.e.s est une manière pour nous, jeune compagnie, de partager nos questionnements sur le futur à travers la pratique artistique.

## Descriptif du projet :

### 1. Initiations ponctuelles au théâtre

- Objectifs : favoriser la prise de parole et la prise de confiance en soi, faire découvrir les différents métiers autour d'un spectacle, etc.

### 2. Un atelier régulier rue des Douves (déjà en place)

- Objectifs : faire découvrir la pratique théâtrale sous divers angles, développer un lien avec le public de Bordeaux-Sud, etc.

### 3. Un spectacle "Rovers, émission spatio-théâtrale"

- Objectifs : sensibiliser les jeunes (et les adultes) à des enjeux écologiques contemporains, interroger sur la place des femmes dans les médias, développer leur esprit critique par le débat, etc.

**Public cible :** à partir de 7-8 ans

**Nombres de personnes prévues :** 550

**Date et Lieu :** 01/06/2023 au Centre d'Animation Bordeaux Sud

**Aide JRLD sollicitée:**

1 500€

**Budget du projet:**

15 790€

**Budget de l'Association:**

57 560€





# Concours de lecture A Thot Voix et programmation culturelle au Bordeaux Geekfest



JURY C

**Porteur du projet : Alexis Del-Angelis**

**Âge : 24 ans**

**Thème : Culture**

**Nom Association : Club Arthur Dent**

## Motivations :

Le Club Artur Dent, depuis sa création, n'a toujours eu qu'un seul objectif principal : allier culture et pop culture, tout particulièrement sous le prisme des sciences et de la technologie, pour appréhender notre société et notre quotidien autrement.

Au travers des différents projets que nous souhaitons mettre en place au sein du Bordeaux Geekfest 2023, nous souhaitons répondre à cet objectif. Attiser la curiosité et même l'émerveillement, amener à découvrir, pousser à la réflexion, sont les piliers de notre action, qui s'adresse autant aux enfants au travers de notre concours A Thot Voix, qu'aux jeunes et aux adultes curieux par notre programmation.

## Objectifs :

Notre objectif principal est d'amener notre public à se questionner et à apprendre sur différents sujets, par le prisme de la pop culture, à portée de tous.

En ce qui concerne notre concours de lecture A Thot Voix, s'adressant aux élèves de CM1 et de CM2 des écoles primaires publiques et privées de Gironde, nous souhaitons :

- Favoriser l'apprentissage et la maîtrise de la lecture, ainsi que développer les compétences de lecture à voix haute, et d'expression orale en public ;
- Faire découvrir des genres nouveaux aux élèves pour renforcer leur goût personnel de la lecture.

La programmation culturelle que nous portons également au sein du Bordeaux Geekfest vise quant à elle à :

- Développer l'esprit de curiosité du public, en lui présentant des sujets d'actualité du monde scientifique, technologique et environnemental, par le concours d'acteurs professionnels de ces secteurs
- Rapprocher les scientifiques et le grand public, pour rendre accessible les travaux de recherche et les objets d'étude auprès des visiteurs ;
- Faire acte de médiation sur des sujets traitant de technologie et de développement durable.

## Descriptif du projet :

Le projet que nous portons s'articule autour de deux axes : le concours de lecture A Thot Voix pour les plus jeunes, une programmation culturelle pour les adolescents et adultes.

**Public cible :** CM1 et CM2 des écoles bordelaises + festivaliers du Bdx Geekfest

**Nombres de personnes prévues :** 30 000

**Date et Lieu :** 20/05/2023 au Parc des Expositions de Bordeaux

**Aide JRLD sollicitée:**

**500€**

**Budget du projet:**

**38 777€**

**Budget de l'Association:**

**70 923€**



# La bonne bouffe



JURY C

**Porteur du projet : Théo Langlois**

**Âge : 19 ans**

**Thème : Santé, Bien-être, Lutte contre la malbouffe**

**Nom Association : Unis-Cité**

## Motivations :

Rendre les étudiants plus sensibles à une alimentation de qualité.

## Objectifs :

Démocratiser l'alimentation faite maison.

Sensibiliser à la consommation de produits frais et de saison, au moyen de la distribution de box.

## Descriptif du projet :

Avec "La bonne bouffe", nous souhaitons enfin nous attaquer au problème de la malbouffe étudiante. J'ai pu constater qu'en plus d'être en situation de précarité alimentaire, les jeunes ne sont pas sensibilisés aux bienfaits d'une bonne alimentation. Mal informés, ils se tournent vers des produits transformés, riches en sucre, en sel, en calories... et souvent dépourvus des apports nutritifs nécessaires. Ce phénomène de malbouffe cause des dégâts sur le corps, mais affecte aussi la concentration et la gestion des émotions.

**Le défi ?** Rendre sexy le "fait-maison", en plaçant les valeurs de convivialité, de partage et d'auto-satisfaction au cœur du projet. A l'occasion de trois distributions, organisées entre mai et juin, nous souhaitons donner gratuitement des box alimentaires aux étudiants. Celles-ci contiendraient des aliments bruts, au nombre de 6, permettant de réaliser plusieurs plats. Les recettes seraient imaginées par des chefs, et seraient accessibles en ligne. Les réseaux sociaux permettraient d'instaurer une vraie dynamique auprès des jeunes, voire de créer une communauté.

**Public cible :** Etudiants 18-29 ans

**Nombres de personnes prévues :** 200

**Date et Lieu :** 03/05/2023 à Bordeaux Sud

**Aide JRLD sollicitée:**

250€

**Budget du projet:**

415€

**Budget de l'Association:**

2 945 449€

## Critères à remplir par les membres du jury

CRITERES	Note du membre du jury	Note définitive validée par le président	Points par critères
Présentation / argumentation / motivation			Sur 5 points
Originalité			Sur 5 points
Impact sur les bénéficiaires			Sur 5 points
Faisabilité financière, partenariat recherché			Sur 3 points
Evaluation anticipée du projet / Perspectives de structuration et de développement de l'association			Sur 2 points
<b>TOTAL</b>	<b>/20</b>	<b>/20</b>	
<b>OBSERVATIONS</b>			

## Notes et Commentaires

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# Néo+ Festival

JURY C

**Porteur du projet : Mathilde Bosredon**

**Âge : 25 ans**

**Thème : Culture**

**Nom Association : Méchante Mémoire**

## Motivations:

Sous le nom de Méchante Mémoire, notre association a pour objectif de réunir les services civiques qui font partie du Réseau des Indépendants de la Musique, autour de la réalisation d'un événement culturel. Cela permet aux volontaires de mettre en pratique les connaissances acquises mais également de s'inspirer et s'enrichir des expériences vécues et laissées par les anciens services civiques durant la création d'événements. Chaque année deux promotions de 40 volontaires sur des périodes de 8 mois se suivent, une première en Octobre et une seconde en Mars qui permet aux jeunes de 16 à 25 ans de pouvoir bénéficier d'une longue expérience professionnelle dans le milieu culturel de la musique.

La Méchante Mémoire aide à une cohésion de promotion et maintient un lien entre les services civiques en les réunissant autour d'un projet commun.

## Objectifs :

- Mise en application des compétences et connaissances acquises par les volontaires durant leur service civique.
- Dimension culturelle de co-construction entre services civiques du RIM.
- Tremplin pour des artistes émergents néo-aquitains.
- Favoriser l'inclusion sociale, générationnelle et de genre dans un souci de cohésion sociale.
- Favoriser la mixité.
- Mise en valeur du patrimoine local.
- Proposer un événement de découverte culturelle.

## Descriptif du projet:

Le festival Néo + se déroulera sur la journée du samedi 7 octobre 2023 au square Dom Bedo.

L'événement débutera à 14h et se terminera à 23h (fin du dernier concert).

Tout au long de la journée, des stands d'associations ou de pratiques culturelles seront présentes sur le site du festival afin de valoriser les associations locales telle que Jeune et Rose en prévention du cancer du sein ou encore Slowfest qui font des ateliers de lutherie sauvage et promeut l'upcycling.

De plus, des temps forts tout au long de l'après-midi auront lieu, comme une scène ouverte pour les musiciens amateurs ou encore un match d'improvisation entre deux ligues de Bordeaux.

L'idée pour nous est de créer un événement qui rassemble et qui met en valeur le tissu associatif de Bordeaux et ses alentours pour permettre aux habitants d'accéder à un événement culturel près de chez eux.

**Public cible :** tous publics

**Nombres de personnes prévues :** 300

**Date et Lieu :** 07/10/2023 au Square Dom Bedos

**Aide JRLD sollicitée:**

5 000€

**Budget du projet:**

9 464€

**Budget de l'Association:**

9 464€



# Festival Coupé Court



JURY C

**Porteur du projet : Agathe Arnaud**

**Âge : 24 ans**

**Thème : Culture**

**Nom Association : Coupé Court**

## Motivations :

Le Festival Coupé Court est relancé par une équipe d'étudiant.es cinéphiles qui veulent créer un espace de valorisation du cinéma émergent et d'autres formes créatives. L'événement existe pour permettre à des étudiant.es de programmer, de discuter et d'inventer de nouvelles approches à la culture pour la diffuser. La convivialité est au cœur du projet pour permettre les rencontres et les discussions. Il s'agit de créer une émulsion entre jeunes créateur.ices, étudiant.es en médiation culturelle et professionnel.les.

## Objectifs :

- Diffusion de courts-métrages (locaux et nationaux, amateurs, professionnels et étudiants)
- Création d'un lieu d'échange et de partage autour du cinéma de court-métrage
- Mise en place d'événements pluridisciplinaires (exposition photo, scène de théâtre, de danse, de concert)
- Mise en place d'une programmation de qualité qui valorise l'innovation et des sujets sociaux contemporains
- Valorisation de la création étudiante (cinéma et autres)
- Approfondissement des compétences d'organisation et du regard critique des membres de l'association et du public

## Descriptif du projet :

Le festival a pour mission principale la diffusion de courts-métrages et divise sa programmation en trois séances : deux séances de films en compétition et une Carte Blanche confiée au parrain.marraine du festival ou une rétrospective de ses courts-métrages. Les films en compétition sont sélectionnés par un comité uniquement composé d'étudiant.es de Bordeaux-Montaigne. L'appel à films est ouvert à tous types de courts-métrages : professionnels comme amateurs et surtout étudiants. Le jury sera composé de professionnel.les.

Nous comptons inviter d'autres associations culturelles étudiantes pour promouvoir l'art sous toutes ses formes. Un groupe de musique de l'association Two Golfishes Music est invité à venir performer le vendredi soir. L'association étudiante La Passerelle est invitée à inventer une activité de découverte de la culture qui sera proposée au public le samedi après-midi.

Enfin, le festival est aussi un moment festif où la convivialité permet à tous.tes de se rencontrer et d'échanger autour du cinéma. Un food-truck sera invité et la buvette des Vivres de l'Art permettront au public de rencontrer les invité.es du festival et de discuter. Le festival pourra ainsi exister avant et après les séances de projection.

**Public cible : tous publics**

**Nombres de personnes prévues : 400**

**Date et Lieu : 07/04/2023 à Talence**

**Aide JRLD sollicitée:**

**770€**

**Budget du projet:**

**4 956€**

**Budget de l'Association:**

**5 834€**

# Critères à remplir par les membres du jury

CRITERES	Note du membre du jury	Note définitive validée par le président	Points par critères
Présentation / argumentation / motivation			Sur 5 points
Originalité			Sur 5 points
Impact sur les bénéficiaires			Sur 5 points
Faisabilité financière, partenariat recherché			Sur 3 points
Evaluation anticipée du projet / Perspectives de structuration et de développement de l'association			Sur 2 points
<b>TOTAL</b>	<b>/20</b>	<b>/20</b>	
<b>OBSERVATIONS</b>			

## Notes et Commentaires

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



# Festival Arborescence

JURY C

**Porteur du projet :** Louise Ampilhac

**Âge :** 20 ans

**Thème :** Culture

**Nom Association :** Culture Indisciplinée

## Motivations :

A l'origine du projet, nous souhaitons tisser des liens entre les pratiques artistiques et artisanales, ainsi qu'entre les jeunes créateur.ices et le public. Nous avons constaté que l'accès aux lieux d'exposition était difficile pour eux. C'est pourquoi nous voulons leur mettre à profit non seulement un espace mais aussi une expérience formatrice sur le temps d'un week-end. Le but ici est également de permettre aux créateur.ices de confronter leur savoir-faire à la réalité et à la critique.

## Objectifs :

L'objectif de ce festival est de créer un lieu de rencontre autour de la création et plus particulièrement de mettre en lumière les créations artistiques et artisanales étudiantes. Créer un lieu de rencontre et aussi un lieu d'expérimentations. Nous voulons mettre en avant la multiplicité des initiatives étudiantes innovantes et engagées, ainsi que pousser un public large et diversifié à se questionner et se tester sur différentes pratiques. Les liens que nous avons à cœur de tisser sont multiples, que ce soit entre les intervenants et les participants aux ateliers ou plus globalement entre les riverains se rendant à l'événement, nous voulons réunir autour de la notion de création.

## Descriptif du projet :

« Arborescence » est un festival étudiant, porté par des étudiants de la licence Culture humaniste et scientifique, l'association Culture Indisciplinée. Les journées s'articuleront autour d'un marché de jeunes créateurs et d'ateliers artistiques. Concernant les soirées, des concerts seront prévus pour celle du samedi et une projection de courts-métrages rythmera celle du dimanche.

**Public cible :** tous publics

**Nombres de personnes prévues :** 1 500

**Date et Lieu :** 26 et 27 mai 2023 à Vivres de l'Art

**Aide JRLD sollicitée:**

**1 500€**

**Budget du projet:**

**8 000€**

**Budget de l'Association:**

**22 025€**



# Séjour Capitale

JURY C

**Porteur du projet : BALBE Maïmouna**

**Âge : 18 ans**

**Thème : Culture**

**Nom Association : Ubaps**

## Motivations :

En service civique depuis le mois d'octobre, j'ai pu me rendre compte des besoins des différents groupes de jeunes sur le territoire. En particulier les filles pour lesquelles il y a moins de propositions. J'aimerais leur proposer un séjour culturel.

## Objectifs :

- Sortir de son environnement.
- Découvrir une ville.
- Avoir accès à la culture.
- Vivre une expérience collective propice à l'épanouissement et à la responsabilisation au sein d'un groupe.

## Descriptif du projet :

Il s'agit d'organiser un séjour à Paris pour un groupe de filles du quartier des Aubiers. Ce séjour permettrait la découverte d'une nouvelle ville, d'un nouvel environnement, des visites culturelles et d'un temps privilégié avec les éducateurs en dehors des lieux habituels où nous les rencontrons.

**Public cible :** jeunes filles de 16 à 18 ans

**Nombres de personnes prévues :** 10

**Date et Lieu :** 1<sup>er</sup> semestre 2023 à Bordeaux

**Aide JRLD sollicitée:**

**2 000€**

**Budget du projet:**

**2 000€**

**Budget de l'Association:**

**1 464 580€**

## Critères à remplir par les membres du jury

CRITERES	Note du membre du jury	Note définitive validée par le président	Points par critères
Présentation / argumentation / motivation			Sur 5 points
Originalité			Sur 5 points
Impact sur les bénéficiaires			Sur 5 points
Faisabilité financière, partenariat recherché			Sur 3 points
Evaluation anticipée du projet / Perspectives de structuration et de développement de l'association			Sur 2 points
<b>TOTAL</b>	<b>/20</b>	<b>/20</b>	
<b>OBSERVATIONS</b>			

## Notes et Commentaires

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# Studio d'enregistrement

JURY C

**Porteur du projet : Amine Soifoïni**  
**Âge : 20 ans**  
**Thème : Culture**  
**Nom Association : Ubaps**

## Motivations :

En service civique depuis octobre, je travaille l'écriture et la pose de texte de rap avec plusieurs générations du quartier. J'ai pu remarqué qu'il existe de nombreux talents. L'idée serait de pouvoir faciliter l'organisation de temps d'enregistrement sur le territoire.

## Objectifs :

- Développer la créativité artistique
- Ecriture de textes
- Production musicale
- Echanges intergénérationnels

## Descriptif du projet :

Mise en place d'un studio d'enregistrement portatif et déplaçable afin de pouvoir développer la créativité artistique sur le territoire et pour toutes les générations confondues.

**Public cible :** tous publics

**Nombres de personnes prévues :** /

**Date et Lieu :** 1<sup>er</sup> semestre 2023 à Bordeaux

**Aide JRLD sollicitée:**

2 000€

**Budget du projet:**

2 000€

**Budget de l'Association:**

1 464 580€



# A la rencontre des cultures du monde

JURY C

**Porteur du projet : Collectif Jeunes**

**Âge : 12 à 16 ans**

**Thème : Culture et vivre ensemble**

**Nom Association : Centre d'Animation de Bordeaux**

## Motivations :

Nous sommes un groupe d'une douzaine de jeunes âgés entre 12 et 16 ans, membres du collectif jeunes du centre d'animation Argonne Nansouty Saint-Genès. Ce collectif nous permet de nous retrouver une fois par mois au centre d'animation pour réfléchir collectivement à des projets que nous avons à cœur de porter ensemble.

Nous avons envie de créer des animations au sein de notre quartier pour offrir aux habitants des moments de rencontre pour se retrouver et partager des moments en famille. Il nous semble essentiel de participer en tant que jeunes à la vie de notre quartier et à sa dynamisation. C'est pourquoi nous voulons créer des événements culturels accessibles pour tous.

## Objectifs :

Nous souhaitons nous mobiliser pour faire découvrir les différentes cultures du monde aux familles du quartier. Nous voulons créer des moments ludiques et conviviaux au cours desquels les personnes vont s'amuser, rigoler, se rencontrer, ... mais aussi apprendre à s'ouvrir aux autres et au monde. A travers ce projet nous voulons donner de la vie au quartier et mettre en avant le partage ainsi que la richesse de la diversité culturelles.

## Descriptif du projet :

Notre projet se déroulera en deux parties :

### 1- Une soirée Quizz sur le thème du Japon en lien avec le Carnaval des deux rives de Bordeaux 2023,

Nous souhaitons organiser une soirée familiale autour de jeux musicaux et autres surprises sur le thème du Japon. Les échanges seront à l'honneur car c'est en équipe que les personnes devront tester leurs connaissances du Japon traditionnel et de la pop culture japonaise. A la fin du jeu nous organiserons, un temps convivial autour d'un verre de l'amitié et de quelques petites mignardises à déguster.

2- Des soirées de retransmission des matchs de la coupe du monde de Rugby 2023 sur l'écran géant du centre d'animation joués par le XV de France. Avant chaque match, nous proposerons un quiz sur le pays opposé à l'équipe de France. L'objectif est de faire découvrir aux personnes la culture et les traditions de ce pays. Pendant le match pour dynamiser et rendre cela plus ludique :

- Nous proposerons aux spectateurs qui le souhaitent de commenter le match en direct avec un micro.
- Nous organiserons également un jeu des pronostics (avec une récompense pour les meilleurs).

**Public cible:** Jeunes 13/17 ans

**Nombres de personnes prévues :** 500

**Date et Lieu :** entre le 24/02/2023 et le 28/10/2023 au Centre d'Animation Argonne Nansouty Saint Genès

**Aide JRLD sollicitée:**

**700€**

**Budget du projet:**

**1 450€**

**Budget de l'Association:**

**13 900 852€**

## Critères à remplir par les membres du jury

CRITERES	Note du membre du jury	Note définitive validée par le président	Points par critères
Présentation / argumentation / motivation			Sur 5 points
Originalité			Sur 5 points
Impact sur les bénéficiaires			Sur 5 points
Faisabilité financière, partenariat recherché			Sur 3 points
Evaluation anticipée du projet / Perspectives de structuration et de développement de l'association			Sur 2 points
<b>TOTAL</b>	<b>/20</b>	<b>/20</b>	
<b>OBSERVATIONS</b>			

## Notes et Commentaires

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



## JURY D

**Porteur du projet : Mehdi THOMAS**

**Âge : 25 ans**

**Thème : Culture**

**Nom Association : Collectif les Fétiches**

### Motivations :

Nous ne le cachons pas, ma première motivation est le théâtre, la mise en scène.

### Objectifs :

- Mettre en place une politique de diffusion et de communication auprès des jeunes bordelais et bordelaises en vue des représentations à venir.
  - Se rendre disponible avant et/ou après le spectacle, afin d'échanger et de partager avec les jeunes publics.
  - Être invité à rencontrer ce public (bord de scène, intervention au sein d'établissement (association, collège, lycées, université, conservatoire).
- De plus, afin d'évaluer notre action, nous avons pour objectif d'avoir 30% de notre public qui soit constitué de jeunes entre 13 et 25 ans, sur l'ensemble des huit représentations.

### Descriptif du projet :

En 2020, à l'âge de 22 ans je décide de monter un projet artistique et culturel autour d'une pièce de théâtre : Nunzio, un huit clos sicilien. Ce projet voit le jour en juin et septembre 2021 au conservatoire de Bordeaux. Sa diffusion commence véritablement en 2022 (théâtre de l'inox, de la Lucarne et du jonchet).

9 représentations, qui découlent sur deux rencontres clés, Loïc Rojouan, directeur du théâtre des beaux-arts et Audrey Pallard, intervenante culturelle auprès de l'association Renaître

Programmé au théâtre des beaux-arts du 6 au 16 décembre 2023 et animé par l'intérêt de diffuser ce spectacle auprès des jeunes, je souhaiterais avoir les outils nécessaires pour développer de façon optimale ce projet artistique et humain.

J'ai aujourd'hui une double ambition, perfectionner et améliorer scénographie et costumes, ainsi que de me doter des moyens nécessaires pour inviter le jeune public bordelais à participer à l'aventure Nunzio.

**Public cible :** Jeune entre 13 et 25 ans

**Nombres de personnes prévues :** 90

**Date et Lieu :** 06/12/2023 au Théâtre des Beaux-Arts

**Aide JRLD sollicitée :**

**600 €**

**Budget du projet:**

**5 700€**

**Budget de l'Association:**

**7 000 €**

## Critères à remplir par les membres du jury

CRITERES	Note du membre du jury	Note définitive validée par le président	Points par critères
Présentation / argumentation / motivation			Sur 5 points
Originalité			Sur 5 points
Impact sur les bénéficiaires			Sur 5 points
Faisabilité financière, partenariat recherché			Sur 3 points
Evaluation anticipée du projet / Perspectives de structuration et de développement de l'association			Sur 2 points
<b>TOTAL</b>	<b>/20</b>	<b>/20</b>	
<b>OBSERVATIONS</b>			

### Notes et Commentaires

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# Mayday Student Music Festival

JURY D

**Porteur du projet : Lucas ZANARDO**

**Âge : 22 ans**

**Thème : Culture**

**Nom Association : ASSOCIATION M-TECH**

## Motivations :

Quel que soit le milieu de vie, les conditions de précarités chez les jeunes augmentent.

Quand on sait que 9 jeunes sur 10 aiment au moins une activité culturelle traditionnelle et pratiquent une activité artistique et/ou une activité culturelle numérique (jeux vidéo en ligne, téléchargement de films ou de musique...) au cours de l'année, alors on ne peut pas rester indifférent. L'accès à l'art et la culture, de manière gratuite est un sujet important chez les jeunes, de ce fait, nous avons à cœur de proposer un festival gratuit.

Néanmoins, faire un festival dans les standards habituels, ce n'est pas une activité des plus « écoresponsable ». Alors nous, on a décidé de prouver le contraire. Labéle Ecofest et suivi par le Laboratoire de l'Université de Bordeaux sur l'élaboration d'un bilan carbone.

## Objectifs :

- Création d'un écosystème,
- Fédération des Girondins au sein d'une cause écoresponsable,
- Développement d'une économie locale, avec des entreprises et producteurs locaux (GEMME, Associations locales, Prestataires locaux),
- Initiative de démocratiser les festivals écoresponsables en partenariat avec des enseignants-chercheurs de l'Université de Bordeaux avec un travail de la labellisation d'un événement écoresponsable, avec des cas d'expérimentation (sociologie/écotoxicologie),
- Sensibilisation aux écogestes, aux problématiques environnementales,
- Accès à l'art et la culture (événement gratuit),
- Mélange de populations intergénérationnelles,
- Plus-value scientifique, avec le travail et la mise en pratique de cas d'études et d'expérimentation auprès des festivaliers.

## Descriptif du projet :

Le village au cœur du campus accueillera des associations locales qui proposent des actions de sensibilisation en lien avec les enjeux environnementaux. Le thème de cette année, "Le Monde de Demain" pensera les différents moyens d'une transition écologique et solidaire dans différents secteurs.

En parallèle, des conférences mêlant chercheurs et animateurs scientifiques viennent compléter cet après-midi. Notre scénographie est tout en bois, en lien avec un collectif d'architectes qui réalise nos structures, tous hôtels à insectes.

Pour la galerie d'art ouverte, un jury de professionnel est monté, les étudiants sont évalués, des échanges se forment entre personnes du métier et amateurs et pour finir, un prix de 500€ FNAC est décerné au vainqueur ! Les photos seront alors repartagées sur nos réseaux. Vanessa BALCI, artiste, viendra également créer des œuvres, composées de déchets.

L'une de nos fiertés, c'est notre feu d'artifice éco-responsable, en lien avec la société Ruggieri (Bordeaux). Nous, on vérifie la qualité de l'air avant et après tirage.

Niveau nourriture et boissons : on travaille avec des foodtrucks bio, qui proposent une mixité alimentaire qui concernent tous les régimes particuliers. Même pour l'alcool, on passe par MIRA et donc des producteurs bio et locaux.

**Public cible : Bordelais**

**Nombres de personnes prévues : 18 000**

**Date et Lieu : le 13/04/2023**

**Campus Universitaire, Bât. A22, 33400 Talence**

**Aide JRLD sollicitée :**

**3 850 €**

**Budget du projet:**

**142 352 €**

**Budget de l'Association:**

**142 352 €**

## Critères à remplir par les membres du jury

CRITERES	Note du membre du jury	Note définitive validée par le président	Points par critères
Présentation / argumentation / motivation			Sur 5 points
Originalité			Sur 5 points
Impact sur les bénéficiaires			Sur 5 points
Faisabilité financière, partenariat recherché			Sur 3 points
Evaluation anticipée du projet / Perspectives de structuration et de développement de l'association			Sur 2 points
<b>TOTAL</b>	/20	/20	
<b>OBSERVATIONS</b>			

### Notes et Commentaires

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# Journée mondiale des réfugiés

JURY D

**Porteur du projet : Margaux PODSIEDLIK**

**Âge : 20 ans**

**Thème : Citoyenneté, vivre ensemble, vie quotidienne**

**Nom Association : Unis-Cité**

## Motivations :

Depuis plusieurs années, le programme COOP'R de l'association Unis-Cité participe à cet événement afin de sensibiliser le grand public sur les enjeux de l'immigration et de la cause des réfugiés. Un des objectifs est de promouvoir le vivre ensemble, la tolérance et le partage. C'est de plus l'occasion de donner de la visibilité aux associations travaillant dans le champ de l'inclusion et de mettre en valeur les réalisations artistiques des personnes réfugiées.

## Objectifs :

- Sensibiliser les riverains aux différents parcours migratoires et les discriminations
- Partage interculturel à travers, la nourriture et l'art
- Mettre en lumière les initiatives locales visant l'inclusion des personnes en situation de migration
- Valoriser les activités menées tout au long de l'année par les volontaires COOP'R

## Descriptif du projet :

Plusieurs activités en place, avec des stands artistiques, un stand de nourriture internationale, et des ateliers de sensibilisation, par le biais de partenariats.

Pour réaliser notre mini festival, nous proposons 3 catégories de stands à destination des riverains.

### 1 - STAND GRAFF SUR L'INTERCULTURALITÉ

Initiation à un atelier graff sur le thème de l'interculturalité, avec une artiste intervenante, sur une toile collective, une scène de théâtre, du Slam, un concert et une expo photo.

### 2- STAND DE SENSIBILISATION / JEU POUR DÉCOUVRIR LE PARCOURS MIGRATOIRE

Chaque joueur aura une carte, avec un personnage et son histoire qu'il devra incarner tout au long du jeu. Il devra ensuite progresser à travers un parcours d'affiches préalablement disposées, avec pour but d'arriver en France. Ce format de jeu permet de mieux comprendre les difficultés géographiques et légales d'un parcours migratoire.

### CINE DEBAT / INTERVENTION PARTENAIRES POTENTIELS

Projection d'un film et faire un débat ouvert. Eveil de l'esprit critique et découverte d'opinions différentes. Le film choisi sera en lien avec le parcours migratoire et/ou les luttes contre les discriminations.

3 - STAND NOURRITURE : stand permanent, qui permettra de partager un moment convivial, autour d'un goûter interculturel, avec des pâtisseries et gâteaux venant du monde, réalisés par notre équipe en amont.

**Public cible :** riverains, habitants de Bordeaux, les familles...

**Nombres de personnes prévues : 200**

**Date et Lieu :** 26/06/2023

Place Jean Dormoy ou Rue des Douves

**Aide JRLD sollicitée :**

900 €

**Budget du projet:**

2 220 €  
1107

**Budget de l'Association:**

2 945 449 €

## Critères à remplir par les membres du jury

CRITERES	Note du membre du jury	Note définitive validée par le président	Points par critères
Présentation / argumentation / motivation			Sur 5 points
Originalité			Sur 5 points
Impact sur les bénéficiaires			Sur 5 points
Faisabilité financière, partenariat recherché			Sur 3 points
Evaluation anticipée du projet / Perspectives de structuration et de développement de l'association			Sur 2 points
<b>TOTAL</b>	<b>/20</b>	<b>/20</b>	
<b>OBSERVATIONS</b>			

### Notes et Commentaires

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



**JURY D**

**Porteur du projet : Kouta TORONKA**

**Âge : 18 ans**

**Thème : Education, enfance, jeunesse, vie étudiante**

**Nom Association : Unis-Cité**

## **Motivations :**

Nous sommes tous les deux volontaires à Unis-cité.

En rencontrant nos collègues et camarades volontaires, il en est ressorti que plus de la moitié des 16 volontaires était déscolarisée et sans diplôme.

Nous avons trouvé cela révoltant et après s'être renseignés, on a découvert qu'en France, selon les chiffres du gouvernement, ce sont plus de 900 mille élèves décrocheurs qui sortent des radars de l'Education Nationale.

## **Objectifs :**

Nous sommes Kouta Toronka et Wyllyams Bakouan et certainement comme la plupart de la population française, nous faisons partie des gens qui n'ont pas décroché de leurs études avant le baccalauréat voire le brevet. Nous souhaitons avec le projet, "VIVRE L'ECOLE" agir pour lutter contre ce phénomène qu'est le décrochage.

Notre but avec le projet "VIVRE L'ECOLE" ce n'est pas un simple accompagnement ou juste une prise en compte du problème. Nous souhaitons agir en amont du problème. Cela va se faire par plusieurs moyens : Diagnostic, Prévenir, Sensibiliser et Former, Renforcer, Prendre en charge, Suivre et Travailler avec.

## **Descriptif du projet :**

Nous souhaitons faire des interventions dans les collèges. Dans un premier temps nous allons cibler le quartier du Grand Parc. Il s'agira, comme dit dans les objectifs, de lutter efficacement et avec l'aide des acteurs du secteur, contre le décrochage scolaire. Nous prévoyons 4 ateliers, réunissant chacun 30 collégiens.

**Public cible :** Collégiens

**Nombres de personnes prévues :** 120

**Date et Lieu :** le 03/05/2023 à Bordeaux

**Aide JRLD sollicitée :**

**530 €**

**Budget du projet:**

**830 €**

**Budget de l'Association:**

**2 945 449 €**

## Critères à remplir par les membres du jury

CRITERES	Note du membre du jury	Note définitive validée par le président	Points par critères
Présentation / argumentation / motivation			Sur 5 points
Originalité			Sur 5 points
Impact sur les bénéficiaires			Sur 5 points
Faisabilité financière, partenariat recherché			Sur 3 points
Evaluation anticipée du projet / Perspectives de structuration et de développement de l'association			Sur 2 points
<b>TOTAL</b>	<b>/20</b>	<b>/20</b>	
<b>OBSERVATIONS</b>			

### Notes et Commentaires

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....





**JURY D**

**Porteur du projet : Célia SAMOUDI**

**Âge : 18 ans**

**Thème : Citoyenneté, vivre ensemble, vie quotidienne**

**Nom Association : Habitats Jeunes Le Levain**

### **Motivations :**

Groupe de 9 jeunes vivant dans une résidence Habitats Jeunes dans laquelle nous rencontrons une multitude de profils de jeunes, formant une grande mixité sociale. Réunis par la motivation de construire un projet ensemble mais aussi avec des acteurs d'un autre pays, nous souhaitons réaliser ce chantier solidaire.

### **Objectifs :**

Faire se rencontrer deux groupes de jeunes issus de cultures différentes autour d'un chantier d'échanges et de compétences, culturel et d'éducation à la citoyenneté, à la solidarité internationale et aux conséquences causées par le changement climatique. Par notre lieu d'habitat et nos parcours personnels et professionnels variés, nous trouvons dans ce chantier une opportunité pour échanger entre nous.

### **Descriptif du projet :**

Ce projet va être mené en collaboration avec deux autres associations, l'une en France : SENS (Solidarité Echange Nord Sud) et l'autre au Maroc, l'Association AKHIAM, qui a un grand pouvoir d'agir au Maroc. Nous allons avec elles réaliser un chantier participatif et solidaire à Agoudal, village de la région d'Imilchil, située dans le haut Atlas Marocain.

**Public cible :** Habitants du village d'Agoudal et de Bordeaux

**Nombres de personnes prévues :** 200

**Date et Lieu :** du 2 au 19 avril 2023 dans une zone montagneuse isolée située dans le haut Atlas Marocain

**Aide JRLD sollicitée :**

**3 000 €**

**Budget du projet:**

**14 930 €**

**Budget de l'Association:**

**1 985 713 €**



## La palme de l'initiative Intergénérationnelle

JURY D

**Porteur du projet : Salomé CONSTANT**

**Âge : 21 ans**

**Thème : Citoyenneté, vivre ensemble, vie quotidienne**

**Nom Association : Association Génération**

### Motivations :

La motivation pour le public cible (professionnels du secteur intergénérationnel, étudiants UBM, réseau des anciens du master) est de valoriser et faire connaître des initiatives intergénérationnelles, favoriser des rencontres avec des professionnel.le.s de l'intergénérationnel. Pour l'association, la motivation est de faire connaître et redynamiser la Palme, créer de la nouveauté, faire connaître le master, fidéliser les partenaires et créer de nouveaux partenariats.

### Objectifs :

Mettre en lumière et récompenser des initiatives intergénérationnelles. Accroître la visibilité et redynamiser cet évènement historique de l'association. Permettre aux étudiants de l'Université Bordeaux Montaigne de contribuer au projet. Favoriser des rencontres professionnelles dans le secteur.

### Descriptif du projet :

Pour la 11<sup>ème</sup> édition de la Palme de l'initiative intergénérationnelle, trois prix seront décernés, l'un par un jury de 6 professionnels du secteur, le second par les étudiants de l'Université de Bordeaux Montaigne et le troisième, inédit, récompensant la meilleure initiative intergénérationnelle locale.

C'est le jour de la cérémonie que les deux lauréat.e.s seront révélé.e.s. Les délibérations et le décompte des résultats auront été effectués en amont.

Le jour de la cérémonie, il y aura tout d'abord un temps d'accueil du public, puis la cérémonie vers 18h45. Une présentation de la Palme, du jury et des projets seront réalisés avant l'annonce des deux grand.e.s gagnant.e.s et la remise de leurs récompenses. Le buffet sera ensuite ouvert et l'évènement se clôturera avec des remerciements (candidats, partenaires...).

Le/la gagnant.e du prix de "La Palme de l'initiative intergénérationnelle 2023" se verra décerner un trophée et recevra une stratégie de communication complète effectuée par les futurs M1 du master "Communication et Générations : étude des publics". Le/la lauréat.e de "La palme du coup de cœur intergénérationnel 2023", choisi.e par les étudiants, se verra également remettre un trophée et récompensé en visibilité. Le prix de la Palme 2023 sera remis par l'un de nos partenaires et le prix des étudiants sera remis par des étudiant.e.s rencontré.e.s lors de stands présentant la Palme sur le campus.

Des goodies (bloc-notes et stylos) seront remis à tous les participants.

**Public cible :** Professionnels, étudiants et public intéressé.s  
**Nombres de personnes prévues :** 100

**Date et Lieu :**  
Jeudi 7 décembre 2023 à Bordeaux

**Aide JRLD sollicitée :**  
500 €

**Budget du projet:**  
5 580 €  
1113

**Budget de l'Association:**  
5 580 €



## JURY D

**Porteur du projet : Valentin ILIESCO**

**Âge : 24 ans**

**Thème : Culture**

**Nom Association : Street def records**

### Motivations :

L'association Street Def Records souhaite monter son premier festival. Depuis plus de dix ans, notre structure s'est investie dans de nombreux projets culturels à destination des publics scolaires, médico-sociaux, éloignés de la culture ... De fait, un tissu associatif conséquent s'est formé et de nombreuses relations partenariales se sont nouées. Ce festival serait pour nous l'occasion de mettre en lien ce réseau et les acteurs qui le composent avec les différents publics rencontrés ces dix dernières années durant trois jours de festivités pluridisciplinaires.

### Objectifs :

- Mettre en avant la scène locale et ses spécificités pluridisciplinaires
- Favoriser les connexions entre les différentes structures culturelles
- Permettre aux publics de pratiquer les disciplines représentées
- Encourager les pratiques amateurs et professionnelles par le biais des ateliers et de la scène

### Descriptif du projet :

Festival Pluridisciplinaire Street Def Records sur 3 jours :  
Vendredi 15, samedi 16 et dimanche 17 septembre 2023

**1er jour : 18h-00h (6 euros)**

Concerts : Sol6 (électro-pop), Mageia (slam-onirique), Zocco Baïa (musique latine) et Valjean (rap-rock)

**2ème jour : 14h-18h (Prix libre)**

Village associatif (stand tatoo, graph, prévention, média papier, radio...) tout l'après-midi en libre accès avec animation + Atelier beat box, Atelier danse et Atelier écriture ouvert à tous gratuitement  
18h-1h (6 euros)

Scène ouverte Slam et Open Mic + Concerts : Hominguest (pop-rap), 4Legz (rap oldschool), Zéro Degré (rap) et Igee (pop-rap) + Dj Set

**Dimanche : 14h-20h (gratuit)**

Repas partagé + Atelier théâtre + Jeux de société en libre accès + Spectacle de théâtre d'improvisation + Jam session de clôture de festival

Billet à 10 euros pour les deux jours

Foodtruck et bar

**Public cible :** Tous publics

**Nombres de personnes prévues :** 600

**Date et Lieu :** du 15 au 17 septembre 2023 à Bordeaux

**Aide JRLD sollicitée :**  
1 000 €

**Budget du projet:**  
8 800€

**Budget de l'Association:**  
91 610€



# Les filles des maraudes



**JURY D**

**Porteur du projet : Leslie MANZAMBIE**

**Âge : 18 ans**

**Thème : Maraudes**

**Nom Association : YOUNUS**

## **Motivations :**

Participer et préparer des maraudes sont des actions que nous avons déjà menées mais de manière ponctuelle. Ce projet nous tient particulièrement à cœur car nous souhaiterions pérenniser sur le long terme ces actions. Donner de notre temps et de l'aide fait partie des valeurs importantes pour nous.

## **Objectifs :**

Redonner espoir aux personnes démunies. Se regrouper entre jeunes afin de porter secours et redonner le sourire. Faire en sorte de se sentir utile.

## **Descriptif du projet :**

Réunir un groupe de jeunes afin de préparer une journée solidaire à destination des étudiants étrangers qui se trouvent sur le Campus Bordeaux Montaigne. L'idée est de préparer un repas complet (entrée + plat + dessert), ainsi que de leur offrir des kits d'hygiène. Notre souhait est de pouvoir pérenniser cette action pendant un an afin de suivre le parcours des étudiants et les aider au maximum.

**Public cible :** Etudiants démunis

**Nombres de personnes prévues :** 10

**Date et Lieu :** septembre 2023 à  
Bordeaux Nord

**Aide JRLD sollicitée :**

**2 900 €**

**Budget du projet:**

**3 000 €**

**Budget de l'Association:**

**653 928 €**

## Critères à remplir par les membres du jury

CRITERES	Note du membre du jury	Note définitive validée par le président	Points par critères
Présentation / argumentation / motivation			Sur 5 points
Originalité			Sur 5 points
Impact sur les bénéficiaires			Sur 5 points
Faisabilité financière, partenariat recherché			Sur 3 points
Evaluation anticipée du projet / Perspectives de structuration et de développement de l'association			Sur 2 points
<b>TOTAL</b>	/20	/20	
<b>OBSERVATIONS</b>			

### Notes et Commentaires

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....





**JURY D**

**Porteur du projet : Maimouna BALDE**

**Âge : 18 ans**

**Thème : Solidarité**

**Nom Association : UBAPS**

**Motivations :**

En service civique depuis le mois d'octobre, je suis désireuse de pouvoir proposer et porter des projets en lien avec les besoins repérés sur le territoire du Lac.

**Objectifs :**

Construire une action de solidarité.  
Cuisiner et échanger sur nos techniques habituelles.  
Gérer la logistique de la préparation des repas.  
Distribuer des repas aux personnes dans le besoin.  
Vivre des moments d'échanges.

**Descriptif du projet :**

Sur un mois, il s'agit de confectionner un plat chaud une fois par semaine et de le distribuer aux personnes dans des situations de grande précarité. La distribution se ferait en lien avec une association locale et les médiatrices de quartier.

**Public cible : Jeunes filles (16-18 ans)**

**Nombres de personnes prévues : 10**

**Date et Lieu : du 23/03 au 23/04/2023 à Bordeaux**

**Aide JRLD sollicitée :**

**2 000 €**

**Budget du projet:**

**2 000 €**

**Budget de l'Association:**

**1 464 580 €**



# Un grand jeu pour le respect dans notre ville de Bordeaux



**JURY D**

**Porteur du projet :** Emma –Collectif Jeunes

**Âge :** 15 ans

**Thème :** Citoyenneté, vivre ensemble

**Nom Association :** CA Argonne Nansouty Saint Genès

## Motivations :

Nous sommes une vingtaine de jeunes âgés entre 12 et 18 ans issus de plusieurs quartiers de Bordeaux, nous faisons partie du « collectif jeunes de l'association » créé en mars 2010, qui regroupe une cinquantaine de jeunes au total. L'objectif de ce collectif est de mettre en place des actions citoyennes vers les autres et surtout qu'elles soient de notre initiative, portées et réalisées par nous : les jeunes.

## Objectifs :

A travers ce projet nous espérons permettre à des enfants de différents quartiers de Bordeaux de partager ensemble un moment ludique et joyeux. Nous pensons qu'il est important que dès le plus jeune âge les enfants de toutes origines et de toutes cultures puissent se rencontrer pour apprendre à mieux se connaître. Nous proposerons aux enfants de jouer ensemble, en s'entraidant et surtout en se respectant. Nous pensons que le respect est une valeur très importante dans la vie et c'est ce que nous voulons transmettre aux enfants à travers cette journée autour du jeu.

## Descriptif du projet :

La journée jeu se déroulera le jeudi 13 avril 2023.

Nous avons prévu d'accueillir les enfants aux antennes sportives de Bordeaux Lac sur un grand terrain de football en synthétique. Les enfants, 132 au total, seront accompagnés par les animateurs des onze centres d'accueil éducatif et de loisirs des centres d'animation de Bordeaux. Chaque centre d'animation pourra venir avec 12 enfants.

La journée commencera à 10h30 par la mise en place de petits jeux sportifs valorisant l'entraide et la solidarité jusqu'à 12h00.

De 13h30 à 16h00 : nous organiserons un grand jeu par équipe avec tous les enfants.

De 16h00 à 16h30 pour terminer la journée, nous proposerons aux enfants un goûter que nous aurons préparé nous-même.

En amont, pour préparer cette grande journée jeu, nous serons aidés par les animateurs pour apprendre à animer les jeux, savoir présenter les règles de façon claire et précise, gérer la sécurité des enfants et faire en sorte que nous soyons prêts.

**Public cible :** Jeunes des CA

**Nombres de personnes prévues :** 132

**Date et Lieu :** 13 avril au antenne du lac

**Aide JRLD sollicitée :**

**600€**

**Budget du projet:**

**1100 €**

**Budget de l'Association:**

**13 900 852 €**

## Critères à remplir par les membres du jury

CRITERES	Note du membre du jury	Note définitive validée par le président	Points par critères
Présentation / argumentation / motivation			Sur 5 points
Originalité			Sur 5 points
Impact sur les bénéficiaires			Sur 5 points
Faisabilité financière, partenariat recherché			Sur 3 points
Evaluation anticipée du projet / Perspectives de structuration et de développement de l'association			Sur 2 points
<b>TOTAL</b>	/20	/20	
<b>OBSERVATIONS</b>			

### Notes et Commentaires

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

***DELEGATION DE Madame Céline PAPIN***

**D-2023/173**

**Présidence de la Ville de Bordeaux au sein du Global social economy forum (GSEF), le Forum mondial de l'économie sociale et solidaire. Financement de fonctionnement de la ville de Bordeaux à l'association Global social economy forum (GSEF). Subvention. Convention**

Madame Céline PAPIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

**Présentation du Global social economy forum (GSEF)**

Le Forum Mondial de l'Economie Sociale (GSEF) est une association internationale de gouvernements locaux et de réseaux de la société civile engagés dans la promotion de l'économie sociale et solidaire (ESS) en tant que moyen de parvenir à un développement local inclusif et durable.

Le GSEF promeut diverses formes de l'ESS y compris les entreprises sociales, les coopératives, les fondations, les mutuelles, et les groupes d'entraide qui placent l'individu avant les profits.

Elle considère que les changements systémiques commencent d'abord au niveau local, sur la base d'un partenariat entre la société civile et les secteurs public et privé.

C'est la raison pour laquelle le GSEF est co-présidé par un gouvernement local (représenté par le maire de la ville présidente) et par un représentant de réseaux de la société civile.

Il se compose de 3 entités :

- L'Assemblée générale du GSEF, composée de membres élus des collectivités publiques engagées dans l'ESS, des réseaux de l'ESS et des entreprises de l'ESS,
- Le Comité directeur, composé de la présidence du GSEF par la ville hôte du GSEF, d'une coprésidence par un réseau qualifié de l'ESS et de vice-présidences continentales (Europe, Amérique du nord, Amérique du sud, Afrique).
- Le Secrétariat permanent du GSEF, composé de l'équipe permanente de gestion du GSEF.

Le GSEF organise des programmes de renforcement des capacités et des formations sur l'ESS à destination des élus et techniciens des gouvernements locaux dans le monde, de nombreuses sessions d'échanges de connaissances sur l'ESS, des programmes de recherches thématiques avec de grandes organisations internationales (Organisation des nations unies (ONU), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), etc.), des animations de réseaux ESS à l'international, des plaidoyers internationaux en faveur de la place de l'ESS dans l'économie.

Mais plus encore, elle organise de façon bisannuelle les forums mondiaux de l'économie sociale, qui sont les événements phares de l'organisation et rassemblent la communauté internationale de l'ESS. Ainsi un Forum mondial organisé par le GSEF s'est tenu en 2016 à Montréal au Québec, en 2018 à Bilbao en Espagne, en octobre 2021 à Mexico au Mexique, et en mai 2023 à Dakar au Sénégal.

En juin 2022, le GSEF comptait 89 membres dans 34 pays sur les 5 continents, dont :

- 28 gouvernements locaux
- 8 réseaux/associations de gouvernements locaux
- 21 réseaux de l'ESS (niveaux local, national ou régional), dont 3 réseaux continentaux (Asia Venture Philanthropy Network, Asia-Pacific Alliance of YMCAs, Southern Network of Popular and Solidarity Economy Organizations)
- 3 réseaux d'ONG
- 25 organisations de l'ESS/ONG/OSC
- 4 réseaux ou organisations internationales/intercontinentales : le Réseau Intercontinental de Promotion de l'Economie Sociale Solidaire (RIPESS), ESS Forum International, Association

internationale des investisseurs dans l'économie sociale (INAISE), Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD).

Les pays dans lesquels le GSEF compte des membres sont : Corée du Sud, Canada, Japon, Singapour, Espagne, Chine, France, Mali, Mexique, République démocratique du Congo, Ouganda, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Népal, Inde, Cambodge, Palestine, Pérou, Maroc, Taiwan, Kenya, Sénégal, Haïti, Royaume Uni, Togo, Bénin, Cameroun, Tanzanie, Bolivie, Belgique, Burkina Faso, Tunisie, Equateur, Colombie.

### **Financement de fonctionnement à l'association GSEF en 2023**

Bordeaux, en compagnie de Bordeaux Métropole, du Département de la Gironde et de la Région Nouvelle Aquitaine, ont profité de leur cadre de coopération commun sur l'ESS (convention de coopération 2021-2026 des 4 collectivités sur l'ESS), pour positionner la candidature de Bordeaux comme nouvelle présidente du GSEF, et comme ville d'accueil du Secrétariat permanent.

Lors de l'assemblée générale du GSEF le 5 octobre 2021, Bordeaux a été élue Ville-présidente du GSEF. Elle doit aujourd'hui assurer cette continuité de présidence avec la nouvelle structure du GSEF en France.

Aussi, en février 2022, l'association GSEF a été créée pour être le nouveau véhicule juridique en droit français du réseau international de l'ESS qu'incarne historiquement GSEF.

Cette association, du même nom, est présidée par M. le Maire de Bordeaux, suite à l'autorisation du Conseil municipal lors de la session du 8 février 2022 qu'il puisse créer, présider et signer les actes afférant à cette association.

Bordeaux, Bordeaux Métropole, la Région Nouvelle Aquitaine et le Département de la Gironde ont convenu d'être les financeurs de l'émergence du GSEF en France, une fois l'association créée en droit français.

La Région Nouvelle Aquitaine et Bordeaux Métropole se sont engagées à financer chacune 80 000 € en 2023 au bénéfice de l'association GSEF, le Département de la Gironde s'est lui engagé sur 50 000 € en 2023, sur des montants similaires à 2022.

La Ville propose de financer 50 000 € en 2023, comme en 2022, en complément des 3 autres collectivités.

Ces financements publics concomitants sont fléchés pour le fonctionnement de l'association GSEF et le fonctionnement de l'équipe opérationnelle de son secrétariat général, désormais basé à la ManuCo à Bordeaux. Il vise également à mettre en œuvre le plan d'actions prévisionnel pour 2023 :

- Promouvoir l'échange et le partage, au plan personnel et social, entre les principaux acteurs globaux de l'économie sociale. Dans ce but, le GSEF établit des plateformes et créer divers programmes pour favoriser des échanges de toute nature,
- Soutenir les gouvernements locaux et les agences non-gouvernementales pour créer un réseau stable de l'économie sociale par des partenariats public-privé,
- Soutenir tout effort pour constituer des associations de l'économie sociale ou de promotion de l'économie sociale dans chaque région. Par ces organisations, le GSEF promeut des projets communs pour diffuser l'écologie de l'économie sociale à l'échelle mondiale,
- Reconnaître la responsabilité de soutenir les pays en développement qui souffrent de la pauvreté et du sous-développement ; ainsi promouvoir une solidarité globale et la coopération dans le domaine de l'économie sociale pour favoriser l'environnement, l'économie, la société et la culture de ces pays,
- Soutenir des mouvements divers au niveau mondial, compatibles avec la valeur sociale que nous défendons, et promeut des actions collectives pour résoudre les problèmes auxquels l'humanité est confrontée.
- Créer un fonds pour soutenir l'économie sociale si nécessaire.

Les activités principales du GSEF sur l'année 2023 sont donc :

- Le renforcement des capacités et la formation de ses membres
- Les échanges de connaissances ESS,
- La recherche et les publications sur l'ESS,
- La création et l'animation de réseaux,
- Le plaidoyer international sur l'ESS,
- La coordination avec les villes accueil des Forums mondiaux de l'ESS (Dakar en 2023).

Les priorités d'action et de plaidoyer du GSEF pour les années 2022-2023 ont été co-construites avec l'ensemble des co-présidences et validées en réunion du comité directeur GSEF des 9 et 10 novembre 2022, qui s'est tenu à Bordeaux.

Au regard des éléments présentés, il vous est proposé, mesdames et messieurs, de bien vouloir :

- approuver le versement à l'association Global social economy forum par la présente délibération du montant correspondant au soutien au fonctionnement du réseau GSEF, soit 50 000 € en 2023.

La dépense correspondante au versement de la subvention pour l'année 2023 sera imputée en fonction des domaines concernés sur le budget 2023, au chapitre 65— compte 65748.

- accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **ADOPTE A LA MAJORITE**

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Messieurs Pierre HURMIC, et Stéphane PFEIFFER

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX ENSEMBLE (à l'exception de Madame Alexandra SIARRI)

VOTE CONTRE De Madame Myriam ECKERT

ABSTENTION DE Madame Alexandra SIARRI



### **Mme GARCIA**

Dans la délégation de Céline PAPIN, délibération 173 : Présidence de la Ville de Bordeaux au sein du Global social economy Forum, le Forum mondial de l'économie sociale et solidaire - Financement de fonctionnement de la Ville de Bordeaux l'association GSEF.

Non-participation au vote de Monsieur le Maire et de Stéphane PFEIFFER.

### **M. Le MAIRE**

Merci. Céline PAPIN.

### **Mme PAPIN**

Je ne vais pas être très longue dans la délibération que vous avez toutes et tous lue. Il s'agit de la contribution de la Ville de Bordeaux en tant que Présidente du GSEF (Global Social Economy Forum) au fonctionnement du GSEF : 50 000 euros en 2023 comme en 2022 avec des financements publics fléchés pour le fonctionnement de cette association basée à Bordeaux, le fonctionnement de l'équipe opérationnelle et son secrétariat général qui est désormais basé à la ManuCo, et également pour mettre en œuvre le plan d'action prévisionnel pour 2023 que vous avez décrit dans la délibération.

### **M. Le MAIRE**

Merci Céline pour cette présentation succincte. Monsieur CHABAN-DELMAS.

### **M. CHABAN-DELMAS**

Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Notre groupe était assez dubitatif et partagé sur cette délibération et cette nouvelle subvention annuelle à ce Forum. D'abord parce qu'il y a eu cet effet d'annonce au début de la Présidence où effectivement on nous a promis monts et merveilles pour ensuite découvrir que la présidence était tournante, qu'elle n'allait durer que deux ans, que le secrétariat qui est allé s'installer à Bordeaux allait être assez coûteux, 50 000 euros par an, mine de rien. En plus de cela, au début, on n'avait aucune garantie initiale sur exactement ce que l'on allait obtenir. J'observe le retour de Stéphane qui est là, c'est parfait, puisque c'est une délibération qui est à cheval entre vous deux. On a une bonne surprise. On va pouvoir accueillir le Forum mondial en 2025. Cela, c'est une très bonne chose. On aurait aimé savoir les conditions de financement de cet événement. Est-ce que l'État a décidé de prendre une part là-dedans ? Si oui, à peu près combien ? Si non, combien cela va coûter à la Ville ? Combien cela va peser sur les finances publiques de la Ville ?

L'ESS aujourd'hui c'est donc à peu près 14 % de l'emploi privé sur la Métropole de Bordeaux. C'est donc un sujet important. Je me suis rappelé les propos de Stéphane lors du 33<sup>e</sup> Congrès justement de l'Alliance coopérative internationale où tu disais Stéphane qu'il y avait déjà des sociétés privées qui s'étaient renseignées sur Bordeaux pour venir s'installer, investir et créer de l'emploi. J'aurais donc aimé connaître le bilan de cet intérêt qui avait été prononcé par la société à l'époque. Quels étaient les résultats concrets en matière d'implantation d'entreprises, de création d'emplois pour essayer de se figurer d'une manière ou d'une autre en quoi la présidence de Bordeaux sur ce Forum économique, sociale et solidaire avait un impact direct ou non ?

C'est toute cette somme d'éléments que l'on aimerait avoir pour justifier à la fois les dépenses consenties et les investissements. Il est pour nous difficile pour l'instant d'avoir une vue nette et précise sur les effets directs de cette présidence avec des créations d'emplois effectives et des installations d'entreprises.

Intuitivement parlant, c'est vrai que n'ayant pas tous ces résultats, on aura envie de vous dire qu'il y aurait peut-être plus urgent à faire, se loger, se nourrir et vivre en sécurité. Pour commencer, ce serait peut-être déjà pas mal, et il y a déjà du boulot à ce niveau-là. Nous voterons donc contre le principe de ce versement annuel de 50 000 euros par an au Forum mondial économie sociale et solidaire au regard des faibles retombées connues à ce jour, et qui plus est dans un contexte où vous ne vous privez pas d'augmenter sciemment les impôts des Bordelaises et des Bordelais alors même que vous aviez visiblement des moyens à allouer ailleurs notamment à ce Forum.

Je vous remercie.

**M. Le MAIRE**

Merci. Monsieur ROBERT.

**M. ROBERT**

Très brièvement, je souhaiterais savoir sur quelle base en termes de compétences vous vous appuyez. Compétences de la Ville. Je sais que nous avons la clause de compétence générale. Je sais qu'aussi il y a un chef de file en matière économique. C'est la Région suivie par la Métropole. J'ai souvent entendu ici que nous subventionnions l'association de commerçants alors que nous ne l'avons plus la compétence en matière d'économie. Donc, sur quelle base vous vous appuyez pour aller sur ce secteur-là ?

Merci.

**M. Le MAIRE**

Merci. Stéphane PFEIFFER.

**M. PFEIFFER**

Je ne répondrai pas sur tout, puisque je ne peux pas m'exprimer sur pourquoi on subventionne tout cela. Peut-être juste dire que, d'une part, les communes disposent toujours de la clause générale de compétences, qu'il y a une loi de 2014 qui explique que l'ensemble des collectivités peut se saisir de l'économie sociale et solidaire. Par ailleurs, il y a les entrées thématiques qui peuvent être aussi saisies si l'on est sur un acteur culturel, sur un acteur du social, etc. Nous avons plusieurs entrées, nous sommes plutôt sécurisés sur cet aspect. Sur le forum 2025, je ne vais pas vous mentir, nous n'avons pas du tout le budget. Tout n'est évidemment pas consolidé. Sur la position du Gouvernement, nous avons un accord de principe du Gouvernement concernant son soutien à ce forum. Je ne sais pas de quoi vont être faites les prochaines semaines, nous verrons si notre interlocutrice est amenée à évoluer ou pas, auquel cas on reprendra après les discussions avec le Gouvernement sachant que Marlène SCHIAPPA devait venir sur le Forum à Dakar. Elle n'a pas pu au dernier moment, etc., mais on travaille en étroite collaboration avec le Ministère.

Après, sur le Forum 2025, l'objectif est d'aller chercher un maximum de financements privés. Cela fait déjà plusieurs semaines, plusieurs mois que l'on va solliciter les grands comptes de l'ESS (banques, mutuelles, grosses entreprises) pour leur proposer de participer. Ils sont tout à fait ouverts. L'objectif, on estime que l'on aura un budget autour de 1,5 million, 1,7 million.

L'objectif est d'aller chercher au moins 1 million d'euros dans les entreprises de l'ESS. Après, pour le reste, il y aura une partie publique. Il y aura une partie de quelques collectivités. Il y aura le Ministère. Et on cherche d'autres partenaires qui pourraient être intéressés de type Agence française de développement, Commission européenne. Donc, on est en train de sonder tous ces réseaux-là qui sont favorables sur le principe, qui ont financé Dakar et qui viendront refinancer Bordeaux. On est encore trop tôt dans le processus pour vous confirmer tout cela. De toute manière, vu l'importance que cela a pour la municipalité et que cela pourra avoir pour la Ville parce que ce n'est pas rien de recevoir un congrès international de ce type, dès que nous aurons des choses un peu plus ficelées sans qu'elles soient définitives, on trouvera un temps peut-être adapté à discuter des modalités du détail. Je ne sais pas si cela sera en commission, on verra, mais je vous propose de fonctionner ainsi.

**M. Le MAIRE**

Merci, Stéphane. Céline PAPIN.

**Mme PAPIN**

Il n'est pas nécessaire d'être plus longue puisque Stéphane a indiqué certains points. Je voudrais juste indiquer que de la même manière que l'accueil du GSEF à Bordeaux s'est

fait sur aussi une action conjointe de toutes les collectivités du territoire, qui d'ailleurs participent au fonctionnement de la structure, il y aura bien sûr un travail à mener, cela a été dit par Stéphane, de financement du sommet du Forum mondial en 2025 avec l'ensemble des autres collectivités et d'autres fonds effectivement à trouver, et nous sommes en relation aujourd'hui très étroite avec le Gouvernement sur ces questions aussi.

**M. Le MAIRE**

Merci Céline. Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Vous vous abstenez et votez contre ? Il ne faut pas lever deux fois la main. Je vais recommencer. Si le groupe pouvait avoir une position homogène, cela serait plus facile. Je recommence les opérations de vote. Il y en a qui ont voté deux fois : contre et pour l'abstention. Je vous vois bien d'ici. Je redis : qui vote contre ? Vous vous êtes abstenu il y a 30 secondes. Je vois à peine. Donc, vote contre. C'est enregistré. Qui s'abstient ? Qui vote pour ? On enregistre les non-participations au vote.

Très bien. La délibération est adoptée.

Madame la secrétaire.

Monsieur le secrétaire, excusez-moi.

de



Direction Générale Développement économique  
Direction du développement économique

## **CONVENTION 2023 - Subvention de fonctionnement entre l'association Global social economy forum (GSEF) et la Ville de Bordeaux**

Entre les soussignés

**L'association Global social economy forum (GSEF)**, représentée par son Président M. Pierre Hurmic,

Et

**La Ville de Bordeaux**, représentée par Mme Céline Papin, adjointe au Maire en charge des coopérations territoriales, européennes et internationales, de l'enseignement supérieur et de la recherche

### **PREAMBULE**

L'association Global social economy forum (GSEF) est une association internationale de gouvernements locaux et de réseaux de la société civile engagés dans la promotion de l'économie sociale et solidaire (ESS) en tant que moyen de parvenir à un développement local inclusif et durable.

Le GSEF promeut diverses formes de l'ESS y compris les entreprises sociales, les coopératives, les fondations, les mutuelles, et les groupes d'entraide qui placent l'individu avant les profits.

Le GSEF considère que les changements systémiques commencent d'abord au niveau local, sur la base d'un partenariat entre la société civile et les secteurs public et privé. C'est la raison pour laquelle GSEF est co-présidé par un gouvernement local (représenté par le maire de la ville présidente) et par un représentant de réseaux de la société civile.

La présente convention est établie pour engager l'association dans une démarche de partenariat avec la Ville de Bordeaux sur l'année 2023 à compter de son financement par la Ville, et afin de pouvoir suivre les actions mises en place sur cette période.

### **ARTICLE 1 OBJET ET DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est établie pour une durée d'1 an à compter de la délibération du Conseil municipal adoptant le versement du soutien financier à l'association.

## **ARTICLE 2 CONDITIONS GENERALES**

L'association s'engage :

- A pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- A déclarer sous 3 mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- A déclarer sous 3 mois à la Ville de Bordeaux tous changements intervenus dans son Comité directeur,
- A ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres organismes ou personnes de toute nature,
- A adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- A restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées.

## **ARTICLE 3 PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DE BORDEAUX**

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association, selon les modalités figurant à l'article 4, la subvention suivante :

<b>Nom de la structure</b>	<b>Ville</b>
L'association Global social economy forum	50 000 €

## **ARTICLE 4 MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

La Ville de Bordeaux procédera au versement de la subvention 2023 à l'association en une seule fois.

La subvention sera créditée au compte de l'organisme bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

## **ARTICLE 5 JUSTIFICATIFS**

La structure bénéficiaire s'engage à fournir à compter d'une année échue à compter de la délibération de financement 2023, et au plus tard le 1er mars 2024, un bilan de ses actions avec les acteurs de l'ESS et les gouvernements locaux dans le monde, ainsi que son rapport d'activités annuel.

## **ARTICLE 6 COMMUNICATION**

La structure bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien apporté par la Ville de Bordeaux (notamment en apposant le logo de Bordeaux) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux.

## **ARTICLE 7 ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

### **Pour Bordeaux :**

Monsieur l'adjoint au Maire de Bordeaux  
Place Pey Berland  
33000 Bordeaux

### **Pour l'organisme bénéficiaire :**

Monsieur le Président de l'association GSEF  
Place Pey Berland  
33000 Bordeaux

## **ARTICLE 8 SUIVI ET EVALUATION**

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), l'association s'engage à communiquer aux fins de vérifications par les délégués mandatés par le Maire :

- Une copie certifiée de son budget,
- Une copie certifiée de ses comptes (bilan et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (si existant),
- Tous documents faisant connaître les résultats de son activité : présentation d'un rapport d'activité, d'un bilan financier.

**Fait à Bordeaux, le**

Le Président de l'association  
GSEF

Pour le Maire  
de Bordeaux  
L'adjointe et par délégation

**M. Pierre HURMIC**

**Mme Céline PAPIN**

**D-2023/174**

**Volontariat de Solidarité Internationale à Lima**

Madame Céline PAPIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

1. La coopération Bordeaux-Lima

Bordeaux et Lima sont jumelées depuis 1956, l'un des plus anciens partenariats de notre ville. Les fondateurs affirmaient « la nécessité de favoriser les rapprochements entre les nations, persuadés que l'union des communes prépare l'union des peuples dans la coopération, la liberté et la paix ».

Depuis 2020, il a été souhaité la relance et le renforcement des liens avec Lima.

Les contacts établis avec divers acteurs péruviens et français à Lima ont permis d'identifier des pistes de travail commun et d'enclencher plusieurs projets :

- Alimentation durable  
La ville de Bordeaux participe au Fonds de Solidarité pour les Projets Innovants (FSPI) sur la thématique de l'alimentation durable (formation agricole, circuits courts, pisciculture durable) porté par l'Ambassade de France au Pérou et opéré par Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD).  
En 2023-2024, un programme d'ateliers croisés entre l'organisme CENCA de Lima et les associations Le petit Parc et Local Attitude de Bordeaux va porter sur les jardins nourriciers en zone urbaine.
- Démocratie participative  
Un programme d'ateliers croisés est lancé en 2023 entre la mission Démocratie permanente de la ville de Bordeaux et l'observatoire citoyen Lima Como Vamos. Les échanges porteront sur les méthodes et outils bordelais, le « Pacte pour les espaces publics » et le programme « Ocupa tu calle » de Lima.
- Egalité  
En 2023 la ville de Bordeaux soutient la phase 2 du programme Habla Mujer de CENCA, qui œuvre dans le quartier de Lurigancho, le plus peuplé du pays (1 million d'habitants) et parmi les plus pauvres où 6 femmes sur 10 sont victimes de violences. Cette phase portera sur l'organisation et le développement des cantines populaires (ollas comunes).
- Enseignement supérieur  
Des ateliers d'architecture, de paysage et d'urbanisme, sont organisés entre l'Ecole nationale Supérieure d'Architecture et de Paysage de Bordeaux (ENSAPBx) et l'université de Lima (PUCP), permettant la mobilité croisée d'étudiants des deux villes. Ces ateliers reposent sur des propositions d'aménagement tactiques et intègrent un volet de démocratie participative, en faisant participer les habitants des quartiers concernés dans les deux villes. Les ateliers ont débuté en 2022, ils se poursuivent en 2023 (atelier bordelais à Lima en février et atelier liménien à Bordeaux en mai)
- Culture  
L'association bordelaise KLAC a initié l'édition de livrets de poésie contemporaine bilingue, avec le soutien de la ville de Bordeaux, de l'Institut Français, de l'Ambassade de France au Pérou et de l'Alliance Française de Lima. L'initiative s'est développée en

mettant en place une résidence croisée d'écriture de poésie, assortie d'interventions scolaires (au lycée Magendie en 2023).

En outre, au titre de son expertise significative reconnue au niveau national, Bordeaux assume la présidence du groupe des collectivités territoriales engagées dans des coopérations avec l'Amérique latine et les Caraïbes du réseau Cités Unies France (CUF), en lien avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, pour la période 2021-2024. L'objectif est le partage d'expériences entre collectivités, la valorisation des liens et des actions menées, le renforcement de la coopération ultramarine et la mobilisation en faveur de nouvelles coopérations.

## 2. Le volontariat de solidarité internationale (VSI)

Les volontariats internationaux d'échange et de solidarité sont une réponse puissante et transversale aux défis de l'internationalisation des territoires, que ce soit en faveur de la mobilité des jeunes comme de l'action internationale des collectivités.

En 2022, la ville de Bordeaux a souhaité soutenir la dynamique de renforcement des liens avec Lima, en mettant en place une Volontaire de Solidarité Internationale (délibération 2022-313). La VSI a pris ses fonctions sur place en janvier 2023, accompagne les divers acteurs et suit les projets mentionnés précédemment.

La ville avait candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt du programme « Territoires Volontaires 1 » de France Volontaires porté par le Ministère des Affaires Etrangères et avait bénéficié d'un soutien financier pour la mise en place de ce volontariat.

En 2023, afin de poursuivre ce volontariat fructueux, la ville de Bordeaux a répondu conjointement avec Bordeaux Métropole à l'appel à manifestation d'intérêt « Territoires Volontaires 2 » et est à nouveau lauréate, permettant un accompagnement du fonctionnement du volontariat et un soutien financier. Bordeaux Métropole bénéficiera également d'un appui pour la poursuite de ses volontariats basés à Douala (Cameroun) et Hyderabad (Inde).

Le deuxième volontariat à Lima commencera en novembre 2023, à l'issue du premier programme. Trois mois avant échéance, il sera proposé soit à la volontaire de renouveler son contrat pour une année, soit d'ouvrir un appel à candidature et une procédure de recrutement.

## 3. Budget

Un budget prévisionnel sur 12 mois de 35 720 € a été établi par l'IFAID, comprenant les postes de dépenses précisés en annexe et pour lequel :

- La ville de Bordeaux contribuerait à hauteur de 14 350 €
- Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères participerait à hauteur de 12 532 € et France Volontaires à hauteur de 8 838 €.

Au titre du renforcement du jumelage avec Lima, du soutien aux divers échanges initiés et du rôle majeur du volontariat en faveur du jumelage et des échanges, il est proposé que la ville de Bordeaux contribue au programme « Territoires Volontaires 2 » à hauteur de 14 350 euros pour l'année 2023.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :



- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'IFAID Aquitaine, France Volontaires et Bordeaux Métropole (lauréate du même appel à manifestation pour un appui sur des VSI au Cameroun et en Inde).
- Imputer la dépense correspondante sur le budget 2023 de la Direction des Relations internationales

### **ADOpte A LA MAJORITE**

ABSTENTION DU GROUPE RENOUVEAU BORDEAUX  
VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES  
VOTE CONTRE DE Madame Myriam ECKERT

## **M. GHESQUIÈRE**

Délibération 174 : Volontariat de solidarité internationale à Lima.

## **M. Le MAIRE**

Céline PAPIN a la parole.

## **Mme PAPIN**

Il s'agit de renouveler un dispositif de volontariat de solidarité internationale dans notre Ville jumelle à Lima pour 2023 avec de nouveau le fait d'être lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt territoire volontaire avec un accompagnement conséquent du Ministère des affaires étrangères pour le financement de ce dispositif.

## **M. Le MAIRE**

Merci, Céline. Qui souhaite intervenir ? Oui, Monsieur POUTOU.

## **M. POUTOU**

Nous sommes entièrement pour la solidarité internationale, entièrement pour le principe de coopération qu'elle soit culturelle ou non. Nous allons voter contre parce que l'on considère qu'il y a un problème pas tant sur la délibération elle-même, mais sur la situation au Pérou. La phrase de début de délibération dit : « les fondateurs affirment la nécessité de favoriser les rapprochements entre les Nations, persuadés que l'union des communes prépare l'union des peuples dans la coopération, la liberté et la paix. » On partage a priori cette idée-là sauf que je ne sais pas si vous êtes au courant de la situation au Pérou. Nous, cela nous pose un problème parce que c'est Lima, ce n'est peut-être pas le Gouvernement, mais le pouvoir à Lima dépend des accords avec le pouvoir du Pérou. Vous savez peut-être il y a des articles dans la presse, notamment *Radio France Internationale*, *Le Monde* et d'autres articles qui racontent la répression qu'il y a. Cela s'est un peu « calmé ». Cela concerne décembre, janvier et février, mais il y a eu des morts. Ils ont tiré dans la rue. Ils continuent à réprimer notamment dans les campagnes et parmi les populations les plus pauvres. C'est une réalité même encore aujourd'hui puisqu'il y a des articles très récents du mois d'avril et du mois de mai qui montrent cela. Surtout c'est dénoncé par ce qui s'appelle la Cour interaméricaine des droits de l'homme qui mène une enquête pour violation des droits humains. C'est dénoncé par Amnesty International.

Je vous lis juste un petit extrait. Ce n'est pas pour vous embêter, mais c'est pour donner un contenu à ce que je dis parce que peut-être vous pourriez penser que comme je suis gauchiste, je peux dire n'importe quoi.

*« La répression meurtrière de l'État est une nouvelle preuve de mépris envers les populations autochtones et paysannes. Depuis le début des manifestations de masse dans les dernières régions du pays en décembre 2022, l'Armée et la Police nationale péruviennes ont utilisé illégalement et sans discernement des armes meurtrières et d'autres armes à létalité réduite contre la population, en particulier contre des membres des communautés autochtones et paysannes dans le contexte de la répression des manifestations, qui a pris la forme d'attaques généralisées ».* Cela, c'est une déclaration d'Amnesty International qui datait du 16 février.

*« Au cours de l'enquête menée à Ayacucho, Andahuaylas, Chincheros et Lima entre le 29 janvier et le 11 février, Amnesty International a reçu des informations sur 46 cas possibles de violations des droits humains et a recensé 12 cas de décès par balle. L'organisation a également reçu des informations faisant état de graves lacunes dans les enquêtes sur les violations des droits humains et l'administration de la justice. »*

Comme vous avez dit à la dernière délibération quand on avait discuté justement de comment on gérait les jumelages, que vous expliquiez qu'il y avait des gels de jumelages dans des situations politiques particulièrement compliquées notamment Saint-Pétersbourg, je ne me rappelle plus ce que vous aviez cité, Bamako, je crois. Vous avez expliqué qu'il y a des moments où vous ne cherchiez pas à relancer par rapport à la situation des peuples et des répressions.

Là, c'est pour vous dire qu'il y a quelque chose qui pourrait justifier de ne pas forcément relancer la coopération ou d'exiger des choses de la part de la Ville de Lima.

**M. Le MAIRE**

Céline PAPIN va vous répondre.

**Mme PAPIN**

Vous évoquez une situation politique au Pérou qui est en effet préoccupante depuis plusieurs mois maintenant, mais une instabilité politique, j'ai envie de dire, chronique depuis plusieurs années. C'est pourquoi nous nous appuyons justement sur ce dispositif de volontariat de solidarité internationale pour continuer à travailler sur des actions en lien avec la société civile, avec des associations, avec des acteurs institutionnels comme peuvent être l'Université à Lima. Il y a dans la délibération un certain nombre de projets qui illustrent cette volonté de maintenir le lien avec des acteurs qui, aujourd'hui, sont en fragilité certaine pour mener leurs actions.

Moi, dans votre intervention, autant je peux entendre votre préoccupation, cependant je n'entends pas beaucoup de propositions si ce n'est finalement laisser tomber ces acteurs, cette population qui essaient d'œuvrer à lutter contre les violences faites aux femmes, à proposer aussi des solutions dans des bidonvilles aujourd'hui extrêmement fragilisés. D'ailleurs, je vous le rappelle à nouveau, le Pérou est le pays au monde qui a le plus souffert de la crise du Covid avec une chute drastique du niveau d'éducation et une réelle difficulté d'accès à l'alimentation. Donc, oui, c'est vrai, c'est une volonté de notre part de pouvoir maintenir un certain nombre d'actions de solidarité sur place à travers le volontariat de solidarité internationale et également en lien étroit, je le souligne à chaque fois, avec les autorités françaises sur place qui nous accompagnent dans le renforcement de ces actions.

**M. Le MAIRE**

Merci Céline. Monsieur POUTOU souhaite répondre ?

**M. POUTOU**

Au niveau des propositions, au moins en parler dans la délibération. Au moins dire que l'on dénonce la répression, les massacres qui ont été orchestrés sur décembre et janvier et peut-être pourquoi pas de montrer que l'on exige de la part de Lima une attitude de dénonciation. Parce que sinon, si on coopère en faisant comme si de rien, je ne vois pas comment cela peut avancer. Cela peut au moins noter la question. C'est un peu comme quand un Président de la République française comme MACRON va serrer la *paluche* à des dictateurs chinois ou d'Arabie Saoudite, et qui va lui dire : « oui, mais bon, à l'occasion j'ai un peu parlé de droits humains ». OK, mais cela change quoi en réalité ?

Cela peut aussi poser problème de comment on gère ces situations et de dénoncer clairement et d'essayer, oui, pourquoi pas, de ne pas laisser les choses faire, mais d'intervenir, mais en ayant cette condamnation a minima quand même.

**M. Le MAIRE**

Céline, pour conclure.

**Mme PAPIN**

Vous mélangez tout de même la politique nationale avec la politique locale. Les répressions qui ont été menées au Pérou, par les forces nationales de Police, l'Armée. Je ne suis pas là pour commenter les actions de l'armée péruvienne.

**M. Le MAIRE**

Merci. Je mets au vote cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Délibération adoptée, je vous remercie.

Madame la secrétaire.



## PROGRAMME TERRITOIRES VOLONTAIRES

### CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS DES COLLECTIVITES LAUREATES

Entre « La Ville de Bordeaux » sise place Pey Berland, 33045, Bordeaux cedex, ci-après désignée « COLLECTIVITE TERRITORIALE » représentée par son Maire Pierre Hurmic, d'une part

Et

« Bordeaux Métropole » sise Esplanade Charles de Gaulle, 33045, Bordeaux cedex, ci-après désignée « ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNAL » représenté par son Président Alain Anziani, d'une part

Et

Entre « l'IFAID Aquitaine », sise « ADRESSE », ci-après désignée « opérateur partenaire » représenté par « FONCTION », « NOM DE.LA DU REPRESENTANT.E » d'une part

Et

France Volontaires, sise à Ivry sur Seine – CS 10010 – 6, rue Truillot – 94203 Ivry-sur-Seine, ci-après désignée France Volontaires représentée par son Délégué Général Monsieur Yann DELAUNAY, d'autre part

#### **Considérant**

Le Volontariat international d'échange et de solidarité (VIES) offre une réponse puissante et transversale aux défis de l'internationalisation des territoires en agissant tant sur les individus, particulièrement les jeunes, que sur l'Action internationale des collectivités territoriales (AICT).

Fort de ce constat et du succès des appels à projets Jeunesse, et considérant la nécessité de mobiliser davantage les collectivités éloignées de l'international et/ou du volontariat, la Délégation à l'action extérieure des collectivités (DAECT) a confié à France Volontaires la conception et la mise en œuvre du programme « clés en mains » Territoires Volontaires dont les objectifs sont de :

- o Accroître significativement le nombre de volontaires mobilisés dans le cadre de l'AICT tant à l'envoi à l'international qu'à l'accueil en France à travers la réalisation de 250

missions en partenariat avec les pays partenaires de l'Aide Publique au Développement (APD) de la France ;

- o Faciliter l'accès au volontariat international pour les collectivités territoriales éloignées de l'international ou du volontariat. Un objectif d'au moins 40 collectivités françaises est fixé, dont au moins 50% s'engageront pour la première fois à l'international ou dans le volontariat international. Une représentation équilibrée des échelons de collectivité sera recherchée.

Prévu pour une durée de 3 ans (clôture en décembre 2024) le programme Territoires Volontaires associe outre le ministère de l'Europe des Affaires étrangères (MEAE) et France Volontaires, le ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports (MENJS), l'Agence du Service Civique, Régions de France, Départements de France, l'Association des Maires de France et Cités Unies France.

Le programme prévoit un soutien financier et un accompagnement clés en mains des collectivités lauréates. Cet accompagnement, coordonné par France Volontaires, sera assuré par un réseau d'opérateurs identifiés par le programme.

Le programme propose un accompagnement « clés en main » aux collectivités territoriales et un soutien financier renforcé de la Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales.

Le projet déposé par « Bordeaux Métropole » et « La Ville de Bordeaux » au titre de l'appel à manifestation d'intérêt et retenu par le comité de sélection du programme.

L'offre d'accompagnement de l'IFAID Aquitaine a été retenue par le comité de sélection et par « La Ville de Bordeaux »

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre du projet déposé par « Bordeaux Métropole » et « La Ville de Bordeaux ».

Ce projet prévoit, dans le cadre :

- des accords de coopération de Bordeaux Métropole avec Douala (Cameroun) et Hydérabad (Inde) d'assurer le suivi des projets en cours et sa représentation auprès des autorités locales dans ses zones partenariales
- du jumelage Bordeaux (France)-Lima (Pérou) et de la volonté conjointe de relancer les échanges : le développement des actions en cours, l'identification des nouveaux acteurs et projets, le renforcement des liens franco-péruviens notamment.

Le projet comprend ainsi la réalisation de 3 missions de Volontariat de Solidarité Internationale (VSI) d'une durée de douze (12) mois.

La mission sera déployée selon le calendrier prévisionnel en annexe.

## **ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DES PARTIES**

### **2.1 Engagements de l'établissement public de coopération intercommunale et de la Collectivité Territoriale**

- Participer activement aux espaces collectifs et de renforcement de compétence prévus par le programme ;
- Partager à l'opérateur et à France Volontaires les éléments nécessaires à la mise en œuvre du projet et à sa redevabilité ;
- Identifier une personne référente pour la mise en œuvre du projet ;
- Participer activement à l'identification des partenaires internationaux, à la construction des missions et à la sélection des volontaires ;
- Participer activement à l'animation du projet et au suivi des volontaires ;
- Participer activement à la communication du programme dans le respect de sa charte graphique et son identité visuelle ;
- Contribuer à la capitalisation et l'évaluation du programme, ainsi qu'à la production de données à des fins d'études et d'analyse ;
- Assurer le cofinancement selon le budget en annexe et les modalités indiquées à l'article 3.

### **2.2 Engagements de l'Opérateur partenaire**

- Identifier ou appuyer l'identification de partenaires d'accueil pour les volontaires, en lien avec la collectivité territoriale, France Volontaires et dans le respect des règles sécuritaires et sanitaires en vigueur ;
- Appuyer la conception des missions de volontariat : les missions devront être orientées autour de la promotion des ODD ou de projets visant à la réalisation de l'un ou de plusieurs ODD en priorité, devront respecter le cadre réglementaire de chaque dispositif et être accessible à un large public ;
- Assurer la gestion du recrutement et la sélection des volontaires en dialogue avec la collectivité territoriale ;
- Assurer le portage administratif et pédagogique des contrats des volontaires dans le respect du cadre juridique et réglementaire prévu pour chaque dispositif ;
- Assurer la formation au départ des volontaires ;
- Informer la collectivité territoriale et France Volontaires des dates de départ et d'arrivée des volontaires ;
- Assurer l'accompagnement des volontaires durant leur mission ;
- Assurer l'accompagnement au retour et la clôture des missions ;
- Participer à la conception et à la mise en œuvre du dispositif de renforcement des capacités de la collectivité territoriale lauréates en coordination avec France Volontaires ;
- Participer au comité de pilotage opérationnel du programme, qui se réunira tous les trimestres ;
- Participer activement à la communication du programme dans le respect de sa charte graphique et son identité visuelle ;
- Contribuer à la capitalisation et l'évaluation du programme, ainsi qu'à la production de données à des fins d'études et d'analyse ;

- Utiliser les fonds dans le respect des conventions et procédures et en assurer la redevabilité comme indiqué à l'article 3.

### **2.3 Engagements de France Volontaires**

- Assurer la coordination générale du programme ;
- Mettre en place les espaces de coordination avec les opérateurs, notamment en organisant chaque trimestre un comité de pilotage opérationnel du programme ;
- Mettre en place des temps d'information à destination des Collectivités Territoriales ;
- Appuyer les actions de renforcement de capacités proposées par les opérateurs à destination des Collectivités Territoriales ;
- Faciliter la mise en partenariat au niveau territorial et international de la Collectivité Territoriale et de l'opérateur avec les acteurs des zones géographiques concernées ;
- Mobiliser les chargés de mission régionaux et les Espaces Volontariats pour faciliter le déploiement des volontaires et le lien avec les partenaires locaux ;
- Faciliter le lien avec les ambassades et les consulats, en lien avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ;
- Définir et communiquer les cahiers des charges et procédures nécessaires à la bonne mise en œuvre des actions du programme ;
- Assurer le versement des fonds comme indiqué dans l'article 3.2 ;
- Assurer le suivi et le contrôle de l'éligibilité des dépenses ;
- Piloter la communication, la production d'analyses, la capitalisation et l'évaluation du programme.

## **ARTICLE 3 : DISPOSITIONS FINANCIERES**

### **3.1 Budget du projet**

Le budget du projet en annexe est partie intégrante de la présente convention.

Le montant du projet s'élève à cent dix-sept mille quatre cent soixante euros (117460 €)

Le financement du projet est assuré dans le cadre d'un co-financement associant :

- La DAECT pour un montant de quarante-et un mille et neuf cent cinquante et un euros (41951 €), soit 36% du budget total,
- La DGM/CIV pour un montant de vingt-six mille six cent quatorze euros (26 514€) soit 22% du budget total à travers la subvention du FONJEP aux associations agréées VSI,
- Bordeaux Métropole pour un montant de trente-quatre mille six cent quarante-cinq euros (34 645€), soit 29%
- La ville de Bordeaux pour un montant de quatorze mille trois cent cinquante euros (14350 €), soit 13% du budget total.

### **3.2 Modalités de versement des fonds à l'Opérateur partenaire**

Les fonds seront versés à l'Opérateur de la façon suivante :

- Un premier versement sera réalisé par France Volontaires à hauteur de vingt-neuf mille trois cents soixante-cinq euros et soixante-dix centimes (29365.7€), soit 70 % de la subvention DAECT sur la base d'un courrier de demande de versement transmis par les Opérateurs partenaires,
- La « Ville de Bordeaux » à hauteur quinze mille trois cent soixante-douze euros (14 350 €), soit 100 % de sa subvention, sur la base d'une demande de versement de l'opérateur et après délibération du conseil municipal,
- « Bordeaux Métropole » à hauteur de trente-quatre mille six cent quatre-vingt-neuf euros (34 645€) soit 100 % de sa subvention,
- Un second versement de France Volontaires à hauteur de 30% au titre du solde de la subvention DAECT sur la base de la transmission des rapports techniques et financiers.

Les fonds seront versés sur le compte de l'IFAID Aquitaine, titulaire du compte suivant :

- Domiciliation : GROUPE CREDIT COOPERATIF
- Code établissement : 42559
- Code Guichet : 10000
- Numéro de compte : 08013879211
- Clé RIB : 26
- Numéro compte IBAN : FR76 4255 9100 0008 0138 7921 126

Les versements des subventions de l'Agence du Service Civique et de la DGM/CIV via le FONJEP seront réalisés selon le cadre réglementaire prévu pour chacun des dispositifs.

### **3.3 Modalités de justification et reporting**

#### **La justification des dépenses**

Les dépenses seront présentées suivants les rubriques du budget en annexe. Les frais d'indemnités, de couverture sociale-assistance, de voyages et de logements seront justifiés sur présentation de factures

Les frais d'identification des missions, de recrutements, de formations et de tutorat seront justifiés de manière forfaitaire sur la base des coûts unitaires.

Un compte-rendu financier est établi chaque trimestre civil. Il reprend le budget du projet, les dépenses antérieures, les dépenses de la période, le total des dépenses et les reliquats budgétaires par rubriques.

Les dépenses feront l'objet d'un récapitulatif et les justificatifs seront classés par lignes budgétaires.

L'ensemble devra être transmis sous forme dématérialisée pour le 30 du mois suivant la fin du trimestre civil. L'opérateur s'engage à conserver les originaux durant 10 ans, permettant le cas échéant des contrôles selon la réglementation en vigueur.

#### **Le reporting**

Un rapport narratif trimestriel au format proposé par France Volontaires doit être dûment complété par l'opérateur pour appuyer les justificatifs et le rapport financier.

L'opérateur et la Collectivité Territoriale s'accordent sur le contenu du rapport narratif.



En cas de non-aboutissement d'une des missions programmées dans la présente convention, le solde est recalculé sur la base du budget joint en annexe et au prorata temporis de la durée effective de la mission

#### **ARTICLE 4 : SUIVI DE LA CONVENTION**

De manière à faciliter le suivi de l'exécution de la présente convention les parties désignent une personne référente :

Pour l'Opérateur partenaires : Xabinat Garat, Responsable Volontariat, [volontariat@ifaid.org](mailto:volontariat@ifaid.org)

Pour Bordeaux Métropole : Karine MICHEL, Chargée de mission Relations internationales, [k.michel@bordeaux-metropole.fr](mailto:k.michel@bordeaux-metropole.fr)

Pour la ville de Bordeaux : Marie-Elisabeth SAPIN, Chargée de mission Relations internationales, [me.sapin@bordeaux-metropole.fr](mailto:me.sapin@bordeaux-metropole.fr)

Pour France Volontaires : Christophe RESSIGUIER, Chargé de mission Territorial Ouest, [christophe.ressiguier@france-volontaires.org](mailto:christophe.ressiguier@france-volontaires.org)

En cas de changement de personne référente, chaque partenaire s'engage à en informer les deux autres parties par voie écrite.

Des rencontres régulières seront organisées régulièrement par les parties pour garantir un bon suivi de la mise en œuvre du projet.

#### **ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à compter de sa signature. Elle est valable jusqu'au 30 octobre 2024.

#### **ARTICLE 6 : COMMUNICATION**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la présente convention, les partenaires conviennent d'engager les moyens de communication nécessaires et utiles, en veillant tout spécialement à mettre en exergue la dimension pluri partenariale du programme.

Ils s'engagent à utiliser la charte graphique du programme Territoires Volontaires dans toutes les communications liées au projet et à faire apparaître la mention « programme mis en œuvre par France Volontaires avec le soutien de la Délégation de l'Action Extérieure des Collectivités Territoriales et de de l'Agence du Service Civique » ainsi que leurs logos.

L'opérateur et la Collectivité Territoriale s'engagent à informer et à inviter France Volontaires pour toute manifestation ayant un lien ou un intérêt pour le projet Territoires Volontaires. Ils s'engagent par ailleurs à participer aux actions de communications organisés par France Volontaires sur le programme.

#### **ARTICLE 7 : AVENANT**

La présente convention peut être modifiée par voie d'avenant à l'initiative de chacune des parties. Cet avenant doit être visé par les deux autres parties.

## **ARTICLE 8 : OBLIGATION DE CRIBLAGE**

L'opérateur s'engage à respecter les mesures restrictives adoptées par la France, l'Union européenne et le Conseil de sécurité des Nations Unies. Pour cela, il sera amené à utiliser un logiciel de criblage afin de s'assurer du respect de ces mesures restrictives. Il peut à défaut consulter le site internet <https://gels-avoirs.dgtresor.gouv.fr/>, et en conserver les captures d'écran nécessaires. L'opérateur s'engage à conserver les preuves qu'il a bien criblé ses personnels, la gouvernance de son organisation, ses prestataires et, si applicable, les bénéficiaires finaux, tout au long du projet. Une attestation sur l'honneur mentionnant que le criblage aura bien été effectué dès le lancement de l'action subventionnée et tout au long de l'exécution du projet, sera produite avant le versement des fonds.

## **ARTICLE 9 : RESILIATION**

En cas de non-respect des engagements d'une des parties à la convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une des deux autres parties à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. La résiliation de la convention ne dispense pas l'opérateur de ses obligations de compte rendu d'emploi.

## **ARTICLE 10 : LITIGES**

En cas de litige, les parties s'engagent expressément à rechercher toute voie amiable de règlement, et notamment par la médiation ou l'arbitrage.

En cas d'échec, des voies amiables de résolution, tout contentieux sera porté devant le tribunal administratif de Paris.

Fait à Ivry-sur-Seine, le

en trois exemplaires originaux.

**Pour la collectivité territoriale**

**Mairie de Bordeaux**

**M. Pierre Hurmic  
Maire**

**Pour France Volontaires**

**M. Yann Delaunay  
Délégué Général**

**Pour l'établissement de Coopération  
Intercommunal  
Bordeaux Métropole**

**M. Alain Anziani  
Président**

**Pour l'Opérateur partenaire  
I.F.A.I.D Aquitaine**

**M. Ghislain Bregeot  
Directeur**

## Annexe 1 – budget détaillé

### Programme Territoires Volontaires - Ville de Bordeaux - IFAID Aquitaine



Nombre de volontaires		Durée missions (en mois)
En VSI	3	36
En Service Civique (envoi)	0	0
En Service Civique (accueil)	0	0

DEPENSES	Coût	MODE DE JUSTIFICATION	Coût Unitaire	Quantité	Total
	Unité				
<b>Coûts missions de VSI</b>	<b>Mission de 12 mois</b>				<b>30130</b>
Indemnité mensuelle	Euros/mois/volontaire	REEL	1000	36	36000
Indemnité d'installation	Euros/mois/volontaire	REEL	400	3	1200
Indemnités de réinstallation	Euros/mois/volontaire	REEL	800	3	2400
Couverture sociale (CFE)	Euros/mois/volontaire	REEL	400	36	14400
Assistance rapatriement, responsabilité civile	Euros/mois/volontaire	REEL	100	36	3600
Voyage et visa (A/R) Inde	Euros/volontaire		2500	1	2500
Voyage et visa (A/R) Cameroun	Euros/volontaire		2000	1	2000
Voyage et visa (A/R) Pérou	Euros/volontaire	REEL	2500	1	2500
Formation départ	Euros/volontaire	FORFAIT	1000	3	3000
Formation retour	Euros/volontaire	FORFAIT	800	3	2400
Logement Inde	Euros/mois/volontaire	REEL	150	12	1800
Logement Cameroun	Euros/mois/volontaire	REEL	950	12	11400
Logement Pérou	Euros/mois/volontaire	REEL	250	12	3 000
Frais de gestion/ suivi	Euros/mois/volontaire	FORFAIT	300	36	10800
Frais d'approche, complément suivi*	Euros/mois/volontaire	REEL	160	36	5760
Action / Fonctionnement du volontaire + 1 billet intermédiaire Inde	Volontaire	FORFAIT	5500	1	5500
Action / Fonctionnement du volontaire + 1 billet intermédiaire Cameroun	Volontaire	FORFAIT	5500	1	5500
Action / Fonctionnement du volontaire + 1 billet intermédiaire Pérou	Volontaire	FORFAIT	3700	1	3700
<b>Total de l'action</b>	<b>Euros</b>				<b>117 460</b>

- A réajuster en fonction des frais compris dans le forfait frais de gestion/ suivi.

Financement total des Collectivités	
Total Bordeaux Métropole	34 645 €
Total Ville de Bordeaux	14 350 €
<b>Total du projet</b>	<b>48 995 €</b>

MEAE CIV	MEAE DAECT	CTF
	21 060,00 €	14 940,00 €
	780,00 €	420,00 €
2 400,00 €		
14 040,00 €		360,00 €
1 260,00 €	1 521,00 €	819,00 €
	1 625,00 €	875,00 €
	1 300,00 €	700,00 €
	1 625,00 €	875,00 €
2 340,00 €		660,00 €
1 074,00 €		1 326,00 €
	1 170,00 €	630,00 €
	7 410,00 €	3 990,00 €
	1 950,00 €	1 050,00 €
5 400,00 €	3 510,00 €	1 890,00 €
		5 760,00 €
		5 500,00 €
		5 500,00 €
		3 700,00 €
<b>26 514,00 €</b>	<b>41 951,00 €</b>	<b>48 995,00 €</b>

## Annexe 2 – Planning prévisionnel

A détailler ultérieurement sur la base :

VSI Inde : Juillet 2023

VSI Cameroun : septembre/ octobre 2023

VSI Pérou : décembre 2023/ janvier 2024.

VSI de 12 mois Pérou Ville de Bordeaux

	Nombre de volontaires (à adapter)			Durée (en mois)
	VSI - envoi		1	12

Financement total de la Collectivité	
Total Ville de Bordeaux	14 350 €
<b>Total du projet</b>	<b>35 720 €</b>

Poste de dépenses	Unité	Coût Unitaire	Justification	Q	Total
Indemnités mensuelles	Mois volontaire	1 000,00 €	Réel	12	12 000,00 €
Indemnité d'installation	Mois volontaire	400,00 €	Réel	1	400,00 €
Indemnité de réinstallation	Mois volontaire	800,00 €	Réel	1	800,00 €
Couverture sociale (CFE)	Mois volontaire	400,00 €	Réel	12	4 800,00 €
Assistance rapatriement/responsabilité civile	mois volontaire	100,00 €	Réel	12	1 200,00 €
Visa/Voyage Pérou	FFT/volontaire	2 500,00 €	Réel	1	2 500,00 €
Formation départ	FFT/volontaire	1 000,00 €	Forfait	1	1 000,00 €
Formation retour	FFT/volontaire	800,00 €	Forfait	1	800,00 €
Logement Pérou	Mois volontaire	250,00 €	Réel	12	3 000,00 €
Frais de gestion/suivi	Mois volontaire	300,00 €	Forfait	12	3 600,00 €
Frais d'approche, complément gestion/suivi	Mois volontaire	160,00 €	Réel	12	1 920,00 €
Fonction. VSI + 1 billet intermédiaire Pérou	volontaire	3 700,00 €	Forfait	1	3 700,00 €
<b>TOTAL</b>					<b>35 720,00 €</b>

MEAE CIV	MEAE DAECT	CTF
	7 020,00 €	4 980,00 €
	260,00 €	140,00 €
800,00 €		
4 680,00 €		120,00 €
420,00 €	507,00 €	273,00 €
	1 625,00 €	875,00 €
780,00 €		220,00 €
358,00 €		442,00 €
	1 950,00 €	1 050,00 €
1 800,00 €	1 170,00 €	630,00 €
		1 920,00 €
		3 700,00 €
<b>8 838,00 €</b>	<b>12 532,00 €</b>	<b>14 350,00 €</b>

***DELEGATION DE Madame Fannie LE BOULANGER***

**D-2023/175****Centre social Foyer Fraternel. Subvention d'investissement dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment sis 6, rue Gouffrand. Convention. Autorisation. Signature**

Madame Fannie LE BOULANGER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Foyer Fraternel est une association Loi 1901 créée en 1951 et agréée centre social depuis 1993. Il dispose des agréments Jeunesse et éducation populaire, Organisme de formation, Multi accueil et Service civique. Plus important centre social de Gironde, exemplaire dans sa gestion budgétaire d'un modèle économique solide, le Foyer Fraternel est ancré sur un territoire à mi-chemin entre le quartier prioritaire du Grand Parc et le quartier de veille active Chartrons nord Saint-Louis. Il se distingue des autres centres sociaux de la Ville, notamment par son Accueil de jour, son Organisme de formation conséquent, avec un centre d'apprentissage de Français langue étrangère (FLE) reconnu, sa Crèche multi-accueil et la détention de baux emphytéotiques pour les locaux qu'il occupe au 23 et au 6 rue Gouffrand.

En 2022, le Foyer Fraternel a engagé des travaux de réhabilitation du bâtiment sis 6 rue Gouffrand. C'est un accord avec le propriétaire, la Fondation du protestantisme, en contrepartie d'un loyer réduit. Dans ce bâtiment annexe, l'association déploie essentiellement les activités suivantes : Accueil de jour, FLE et autres formations d'insertion, parentalité et accompagnement scolaire.

Les travaux visent à mettre aux normes, adapter et agrandir de 70 m<sup>2</sup> les espaces utilisés afin d'améliorer les conditions d'accueil et les services rendus aux publics, notamment plus nombreux depuis la crise sanitaire. La livraison a eu lieu mi-mars 2023.

Le Foyer Fraternel nous a communiqué le plan de financement suivant :

CAF de la Gironde	123224 €
FEDER/FSE+	20000 €
Région	25000 €
Département	35000 €
Bordeaux Métropole	45000 €
Ville de Bordeaux	65000 €
Fonds propres	19813 €
<b>Total</b>	<b>333037 €</b>

Seule la CAF a confirmé sa participation. Malgré un reste à charge important (209813 €), le projet apparaît viable pour l'association et toute nouvelle subvention viendrait donc alléger cette charge.

La Ville et le CCAS de Bordeaux soutiennent les activités du Foyer Fraternel par des subventions de fonctionnement et d'appels à projets. La Ville a également soutenu par le passé les travaux de rénovation que l'association a engagés cette fois au 23 rue Gouffrand.

Le Foyer Fraternel tenant un rôle essentiel d'accompagnement social, d'autonomisation de familles en difficultés, de mise en œuvre concrète de la mixité sociale, tant sur son territoire d'ancrage qu'au-delà par la provenance des publics qu'il accueille tous de manière inconditionnelle, il est proposé de donner le soutien de la Ville de Bordeaux à ce projet par l'octroi d'une subvention d'investissement de 30 000 €. Il est proposé ce montant partiel au vu de la bonne santé budgétaire de l'association afin de renouveler au Foyer Fraternel la reconnaissance de la pertinence et de l'utilité publique de l'action qu'il mène et d'alléger sa charge financière.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :



- Attribuer, à l'Association Foyer Fraternel, une subvention d'investissement à hauteur de 30 000 € qui sera prélevée sur les lignes budgétaires ouvertes de l'exercice en cours ; article 20422 « bâtiment et installations »
- Signer la convention attributive de subvention, et tous les documents afférents.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

NON PARTICIPATION AU VOTE DE Madame Servane CRUSSIÈRE et de Monsieur Bernard-G BLANC

**Mme GARCIA**

Merci Monsieur le Maire. Dans la délégation de Fannie LE BOULANGER, délibération 175 : Centre social Foyer fraternel - Investissement dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment 6, rue Gouffrand.

Non-participation au vote de Madame Servane CRUSSIÈRE et de Monsieur Bernard BLANC.

**M. Le MAIRE**

Fannie LE BOULANGER a la parole.

**Mme LE BOULANGER**

Je crois que cette délibération est regroupée. Non ? On peut procéder directement au vote, c'est cela ?

**Mme GARCIA**

Je n'étais pas certaine de l'information.

**M. Le MAIRE**

C'est confirmé. Qui c'est qui l'avait...

**Mme GARCIA**

Cela paraît confirmé, Monsieur le Maire.

**M. Le MAIRE**

Est-ce que quelqu'un souhaite intervenir sur cette délibération ? Non.

Je mets aux voix cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Délibération adoptée, je vous remercie.

Madame la secrétaire.



Convention entre la Ville de Bordeaux et l'association  
Centre social Foyer fraternel  
Participation financière de la Ville aux travaux de rénovation

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal n° ci-après dénommée " La Ville"

D'une part,

Et :

Le Centre Social Foyer Fraternel représenté par son directeur Clément GRENIER dûment mandaté et dont le siège social se situe 23 rue Gouffrand 33300 Bordeaux ci-après dénommée « l'association »

D'autre part,

#### ARTICLE 1 - OBJET

Le Centre Social Foyer Fraternel a procédé en 2022 à des travaux de rénovation du Foyer Fraternel situé 6 rue Gouffrand sur Bordeaux. Les travaux dont la livraison a eu lieu en mi-mars 2023 ont permis de mettre aux normes, adapter et agrandir de 70 m<sup>2</sup> les espaces utilisés afin d'améliorer les conditions d'accueil et les services rendus aux publics, notamment plus nombreux depuis la crise sanitaire. Ces travaux ont été financés pour un montant de 333 037 euros.

La Ville de Bordeaux apporte son concours financier dans les conditions figurant à l'article 3 pour un montant plafonné à 30 000 euros.

Il est précisé que l'Association a été le maître d'ouvrage des travaux et qu'en aucun cas la responsabilité de la Ville de Bordeaux ne pouvait être engagée en cas de litige.

#### ARTICLE 2 - UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention doit être consacrée pour alléger cette charge de financement sur les travaux effectués. En cas de non-respect de ces dispositions, la subvention d'investissement ne pourrait être engagée en cas de litige.

#### ARTICLE 3 - VERSEMENT DES FONDS

Le versement de la subvention de 30 000 euros se fera à la signature de cette convention et sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses exécutées dans le cadre des travaux effectués, visés et certifiés acquittés par Monsieur le directeur de la structure.

#### ARTICLE 4 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

#### ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux, à l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland 33077 Bordeaux Cedex,
- pour le centre social foyer fraternel 23 et 6 rue Gouffrand 33300 Bordeaux

Pour le centre social Foyer Fraternel  
Le Directeur  
Clément Grenier

Pour la Ville de Bordeaux  
Pour le Maire,  
Adjoint au Maire

**D-2023/176**

**Programmation appel à projets Contrat de Ville  
2023.Subventions de projets. Autorisation. Décision.  
Signature.**

Madame Fannie LE BOULANGER, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Avec six quartiers prioritaires : Bacalan, les Aubiers, le Grand Parc, Saint Michel, Carle Vernet et la Benaige et deux quartiers « de veille » : Saint Jean et Chartrons Nord/Saint Louis, la Ville de Bordeaux est signataire du contrat de ville. Elle est engagée aux côtés de l'Etat, de la Métropole, du Département, de la Région et de la CAF pour œuvrer à une meilleure équité territoriale et sociale.

L'ADN de la politique de la ville est de mobiliser des moyens dédiés pour les habitants des quartiers qui concentrent plus de difficultés : faire plus pour ceux qui ont moins et tendre vers l'égalité des chances.

Pour répondre aux enjeux territoriaux, le cadre contractuel Ville / Métropole / Etat se concrétise comme chaque année par un appel à projet partagé.

Ainsi, pour simplifier les démarches de tous les porteurs de projets, l'appel à projet est co-instruit sur la plateforme web commune de dépôt de dossier « DAUPHIN ». Les porteurs associatifs ne déposent qu'un seul dossier dont l'analyse est partagée.

Les dossiers de demande de subvention ont été instruits à la fois en interne avec les directions de la ville et en externe avec les partenaires institutionnels, en particulier, l'Etat, la CAF, la Région, le Département et la Métropole.

Cette délibération porte donc les arbitrages de la programmation financière de la partie municipale bordelaise de l'appel à projet.

En fonction des arbitrages partagés, ce financement « contrat de ville municipal » est complété par des soutiens des autres services municipaux ou des partenaires institutionnels.

Ces co-instructions et cette mobilisation des compétences de « droit commun » sont des éléments essentiels de la dynamique du contrat de ville : la politique de la ville n'est pas un sujet isolé mais bien l'affaire de tous.

Cette année, suite à un travail commun inter-élues, l'enveloppe de 40 000€, précédemment dédiée aux dispositifs payants pour les familles « d'aides aux devoirs », vient compléter l'enveloppe de l'Appel à projet Politique de la Ville pour être fléchée intégralement sur les actions d'accompagnement scolaire en quartier prioritaire.

Toutefois, la spécificité des projets soutenus au travers de cette délibération se trouve dans l'appui complémentaire nécessaire et dans l'accompagnement d'innovations sociales, au plus près des réalités de chaque quartier prioritaire.

Le soutien de la ville de Bordeaux aux acteurs de terrain se traduit donc par un financement des projets retenus dont vous trouverez le détail en annexe.

Au-delà de ces aides financières, la ville, à travers la Direction du Développement Social Urbain, propose un accompagnement individuel et collectif des porteurs de projets afin notamment de créer des synergies autour des thématiques définies ensemble comme prioritaires, sur chacun des territoires et au bénéfice des publics concernés.

Cette démarche de développement social sur les quartiers de la ville représente un enjeu majeur de convergence entre les pouvoirs publics et l'initiative locale citoyenne.

C'est pourquoi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à adopter le programme tel que présenté en annexe.

A attribuer aux organismes cités sur le tableau joint les sommes mentionnées pour un montant global de 489 538 € (crédits inscrits au BP 2023 au compte 65748 et 657381 (subventions).

A faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes.

A signer tout document lié à la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

NON PARTICIPATION AU VOTE DE de Mesdames Servane CRUSSIÈRE, Françoise FREMY, Eve DEMANGE, Isabelle FAURE, et de Messieurs Bernard-G BLANC, et Vincent MAURIN

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

**Mme GARCIA**

Délibération 176 : Programmation appel à projets contrat de ville 2023 – Subventions de projets.

Non-participation au vote de Mesdames CRUSSIÈRE, Françoise FRÉMY, Ève DEMANGE, Isabelle FAURE, et de Messieurs BLANC et MAURIN.

**M. Le MAIRE**

Fannie LE BOULANGER a la parole.

**Mme LE BOULANGER**

Merci. Je souhaite vous présenter la programmation municipale pour les quartiers politique de la Ville en 2023. La politique de la Ville vise à réduire les inégalités multiples qui frappent les habitants et les habitantes des quartiers les plus précaires en termes d'accès au droit, d'accès à la culture, plus frappés par la monoparentalité et la précarité alimentaire, l'accès aux soins et le chômage. Je suis un peu rapide compte tenu de l'heure. Nous avons six quartiers prioritaires actuellement à Bordeaux.

Il s'agit d'une enveloppe municipale qui vient s'ajouter à celle de l'État et de la Métropole, mais aussi de la CAF, du Département, de la Région. C'est une enveloppe spécifique dédiée à la politique de la Ville qui vient s'ajouter aux enveloppes municipales de droit commun qui viennent évidemment aussi s'appliquer dans les quartiers. C'est près de 490 000 euros qui sont programmés à de nombreuses associations.

Les projets que je voulais quand même rapidement mettre en lumière ici, je voulais citer la comédie musicale *Amour(s) sans frontières* du quartier des Aubiers qui est portée par l'association ALIFS et la bibliothèque de quartier, qui a été jouée à la salle des fêtes du Grand Parc et plus récemment au théâtre Femina. Nous soutenons également au Grand Parc les projets de l'association Le Petit parc, nouvelle association qui s'est implantée dans le restaurant attenant à la salle des fêtes et qui a notamment redonné vie au carnaval du Grand Parc cette année.

Dans le quartier Carle Vernet, on peut particulièrement citer les actions culturelles de tango nomade qui sont du théâtre, de la danse sur les façades, en suspension sur les façades des quartiers prioritaires.

À Saint-Michel, la ManuCo qui a ouvert ses portes et qui a toute une programmation sociale et de proximité en direction du quartier avec des journées portes ouvertes que nous soutenons aussi pour 2023.

Pour Bacalan, je voulais citer l'association Le Livre vert et le chantier participatif du Kiosque à livres qui se fait devant la maternelle Point du jour qui est vraiment une action incroyable.

Les Ateliers d'éveil musical de l'association Imagina musique dans le quartier de la Benauge.

Je voulais terminer pour tous et toutes vous inviter au Festival du Lac du 14 au 17 juin qui est le festival de quartier des Aubiers et qui se travaille aussi avec le quartier Ginko, coordonné par l'association UVS.

**M. Le MAIRE**

Merci Fannie pour cette présentation et ces invitations. Alexandra SIARRI.

Madame SIARRI a la parole.

**Mme SIARRI**

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Ce n'est évidemment pas une présentation, mais une série d'actions elles-mêmes prises dans un tableau avec des montants et vraiment une description, mais plus que courte et plus que synthétique. Je ne fais que répéter et aussi

un petit peu déplorer le fait qu'à mi-mandat on n'a toujours pas de politique sur les quartiers prioritaires. La dernière fois, l'Adjointe m'a dit que l'on attendait le contrat de ville de l'État, et cela n'est évidemment pas à nous d'attendre le contrat de ville, c'est à nous de présenter une politique publique sur les quartiers prioritaires. Je note que nous n'en avons pas, et je regrette considérablement que tout ce travail de tous les acteurs ne soit pas présenté autrement que comme une liste. Je trouve que cela ne met pas en valeur ce qu'ils font et ce dont ils ont besoin.

### **M. Le MAIRE**

Merci. Monsieur POUTOU.

### **M. POUTOU**

Rapidement, on s'abstient sur cette délibération. Encore une fois, les appels à projets, pour nous, c'est quelque chose très discutable. En tout cas, cela ne fait pas une politique sociale. On pense que dans les quartiers populaires aujourd'hui, ce que l'on appelle les quartiers populaires, les quartiers prioritaires de la ville, cela mérite beaucoup plus, et cela pose le problème d'une implication beaucoup plus importante de la part des collectivités territoriales. Évidemment cela poserait aussi le problème de l'intervention d'un État social, et notamment dans ce qui concerne la défense des services publics, défendre des bureaux de poste, faire en sorte qu'ils ne disparaissent pas, faire en sorte qu'il y ait des bibliothèques partout. Il y a des quartiers populaires où il n'y a pas des bibliothèques. Défendre des centres sociaux et s'assurer qu'ils puissent tenir la route, qu'ils puissent jouer leur rôle. Les centres d'animation, on sait que ce n'est pas si simple que cela qu'il y a des difficultés. La question aussi des dispensaires de santé à mettre en place dans les quartiers populaires.

Pour nous, tout cela, ce sont des investissements qui valent le coup et qui sont fondamentaux pour permettre justement qu'il y ait une véritable politique sociale et de prise en compte de la souffrance et des difficultés liées au chômage, à la précarité, au mal logement. Donc, nous, on pense qu'il faut aussi d'un autre côté arrêter de discuter d'attractivité et de vouloir attirer toujours plus de monde dans une grande ville comme Bordeaux et dans une grande Métropole comme la Métropole bordelaise, et qu'il s'agit déjà de répondre aux besoins sociaux qui existent. En fait, on est sur ces critiques-là.

Défendre l'identité de ces quartiers en demandant à la population ce qu'elle veut pour son quartier. Cela pose aussi le problème d'une démocratie directe, en tout cas de construire la démocratie directe, ce que l'on ne retrouve pas du tout dans la dernière libération qui va être discutée. Cela pose ainsi le besoin d'une réflexion sur ces questions-là.

La ville lumière qui est défendue par la majorité aujourd'hui, et ce n'est pas que notre point de vue à nous, c'est aussi le point de vue de plusieurs géographes, encore une fois. Je ne vais pas vous citer les noms et les bouquins. Visiblement, ce n'est pas trop ce qui vous intéresse, mais en tout cas il y a une critique énorme sur la métropolisation sur les grandes villes. Ils disent même que ce sont des villes mal traitantes. Et qui subit tout cela ? Ce sont les précaires. Il y a la hausse des loyers. Il y a la fermeture de services publics. Il y a le mauvais entretien des rues, tout cela, mais si cela ne concerne pas strictement tous les quartiers Bordeaux évidemment. Il y a des difficultés qui sont liées à tout cela et en fait, ces délibérations-là ne répondent pas à une forme d'urgence sociale. C'est ce que l'on peut déplorer aujourd'hui dans la plupart de vos délibérations.

Je finis plus pour une petite info. Il a été fait référence à une fête à Bordeaux Lac, c'est pour dire aussi qu'aux quartiers du Grand Parc, il y a une fête début juillet. C'est, je crois, sur trois semaines, mercredi, jeudi et vendredi. C'est pareil. C'est un truc très sympa juste à côté de la salle des fêtes du Grand Parc.

En passant, je ne sais pas si Stéphane PFEIFFER me répondra, mais sur la question de l'îlot Dupaty, il n'y a pas eu de réponse, pas de propositions. Peut-être que l'on peut en discuter par mail ou plus tard, pourquoi pas ?

Là, je vais être obligé de partir. Juste pour vous dire, il y a un débat... cela va arranger pas

mal de monde, je n'interviendrai pas sur la dernière, mais il y a un débat à Utopia sur un super film qui parle des Bassines et de la destruction de la zone humide du Marais Poitevin. Cela s'appelle *De l'eau jaillit le feu*. J'y suis prévu pour intervenir maintenant. Donc, je suis désolé, mais je vais être obligé d'y aller. Cela m'embête beaucoup de vous laisser comme cela avant la fin, mais je vous souhaite bon courage. C'est pour vous dire que j'ai une excuse. Je ne pars pas comme cela. J'ai encore une activité derrière.

Bonne soirée.

**M. Le MAIRE**

Merci. Nous sommes inconsolables. C'est la fin quand même. Vous partez presque à la fin.

Sérieusement, Madame LE BOULANGER. Fannie a la parole.

**Mme LE BOULANGER**

Merci beaucoup. Merci à Madame SIARRI pour ses leçons sur la politique de la Ville. Non, mais j'aurais dû prendre rendez-vous avec vous. La politique de la Ville, comme le savez, est une politique partenariale initiée par l'État déjà il y a bien des années et co-construite avec le territoire, et qui repose avant tout sur les acteurs associatifs du territoire. Donc, un peu d'humilité s'il vous plaît. Tout ne tourne pas autour de l'Adjoint en charge de la politique de la Ville. Il n'y a pas d'effet particulier à attendre d'une seule personne qui aurait une baguette magique. Vous l'avez bien dit. Dans le quartier du Grand Parc, vous avez noté l'explosion de la pauvreté. C'est bien que cela nous invite vraiment à la plus grande humilité dans les politiques que nous menons dans ces quartiers.

Moi, ce que je voudrais surtout souligner, comme je l'avais fait la dernière fois, ce sont nos actes, ce sont nos financements qui augmentent. Le financement de l'appel à projet politique de la Ville est passé de 400 000 euros à 490 000 euros entre 2021 et 2023. Nous finançons également « Territoire zéro chômeur longue durée ». Nous finançons une Maison France services qui est nouvelle aux Aubiers pour 60 000 euros en 2023. L'appel à projets résilience alimentaire s'inscrit, lui aussi, très largement dans les quartiers prioritaires. La Cité éducative, c'est également pour les quartiers prioritaires.

Puis surtout, ce que je voulais vous dire en fait, ce qu'il y a de nouveau avec nous, c'est que le droit commun est aussi en direction des quartiers prioritaires. On fait ce travail de solidarité, de réorientation des politiques de la Ville vers la solidarité. Le doublement du budget du CCAS, évidemment, il bénéficie en premier lieu aux publics fragiles des quartiers prioritaires. La nouvelle critérisation des subventions des sports, c'est évidemment aussi en direction des quartiers prioritaires. Quand le droit commun jeunesse finance un nouveau poste dans le local de l'école Dupaty qui sera mis à disposition des jeunes dans le quartier de veille de Chartrons Saint-Louis, c'est aussi le droit commun qui se met en ordre de marche pour faire la solidarité dans les quartiers prioritaires et les quartiers politique de la Ville. C'est aussi un nouveau centre de santé à Saint-Michel. Des politiques de l'emploi, on l'a cité avec le Jobathon à la Benaugé ou encore Territoire zéro chômeur.

Nous coordonnons toutes nos politiques de droit commun et nous les priorisons en direction des quartiers politiques de la Ville. C'est aussi cela mon travail et la transversalité dans laquelle nous travaillons tous et toutes.

Un grand merci à la Direction du développement social urbain qui nous accompagne dans cette transversalité.

**M. Le MAIRE**

Merci Fannie. Madame SIARRI.

**Mme SIARRI**

Non, mais je vais dire deux petites choses Madame LE BOULANGER. Moi, je ne donne pas du tout de leçon Madame LE BOULANGER.

**M. Le MAIRE**



Si, un peu.

**Mme SIARRI**

Non. C'est vous-même qui avez dit à plusieurs reprises dans cette instance : l'Adjointe précédente est Fannie LE BOULANGER, que nous serait présentée une politique publique sur la politique de la ville. C'est vous-même qui l'avez dit à plusieurs reprises. Il suffit de reprendre les PV.

Ensuite, je n'ai pas dit que c'était à vous de présenter cette politique. Évidemment que la politique publique est faite avec plein d'acteurs. Donc, c'est vous, en fait, qui faites des leçons. Je pense que ce n'est pas grave, et c'est tout à fait dans mon rôle que de dire que j'aimerais beaucoup que nous soit présentée une politique publique avec autre chose qu'une litanie avec un tableau, et très peu de choses à l'intérieur. C'est au contraire parce que je respecte profondément le travail de la DSU (Direction du Développement social urbain) et aussi le travail des acteurs associatifs, que je demande que nous puissions débattre et échanger autour des 50 000 habitants de la Ville de Bordeaux qui profitent de cela. C'est quand même un mensonge éhonté que de dire que les années précédentes, y compris avec Véronique FAYET, on n'aurait pas utilisé le droit commun à destination de ce public.

**M. Le MAIRE**

Merci. Tu veux dire un mot ? Allez. Un mot Fannie.

**Mme LE BOULANGER**

Simplement pour dire que je ne disais pas des mensonges éhontés. Je n'ai pas dit que vous n'aviez jamais utilisé le droit commun. J'ai dit que nous mobilisons de façon massive le droit commun pour les solidarités et notamment à destination des publics fragilisés des quartiers prioritaires.

**Mme SIARRI** (hors micro)

Écoutez la bande...

**Mme LE BOULANGER**

S'agissant des politiques de la Ville, comme je vous l'ai répondu, nous sommes en train de travailler sur la prochaine programmation du contrat de ville. Cela vous sera présenté à ce moment-là.

**M. Le MAIRE**

Je veux remercier Fannie LE BOULANGER pour son investissement pour la politique de la Ville. Tout ce qu'elle fait c'est effectivement mobiliser les politiques de droit commun. Ce n'est pas spectaculaire. Cela ne se voit pas. Elle a aujourd'hui présenté succinctement sa délibération parce qu'aussi elle vient en fin de Conseil municipal, mais je pense que cela méritait autre chose comme procès d'intention du style « vous ne faites rien ».

**Mme SIARRI** (hors micro)

Je n'ai pas dit cela.

**M. Le MAIRE**

C'est ce que l'on a entendu Madame SIARRI. C'est exactement ce que vous avez dit. Je pense que la politique de la Ville mérite des échanges un peu plus sérieux et moins caricaturaux que ce que vous avez voulu initier.

Je mets au vote cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Délibération adoptée, je vous remercie.

Porteur	Nom du projet 2023	Quartier.s d'intervention	Thématiques	Montant proposé
Actifs 33	Atelier de mise à niveau en Français Langue Etrangère, Alphabétisation et calcul	Bacalan	Accès aux droits	1 000,00 €
ASSOCIATION FAMILIALE LAIQUE DE BORDEAUX NORD	Insertion sociale et professionnelle par le français langue étrangère et l'alphabétisation	Bacalan	Accès aux droits	1 500,00 €
ASSOCIATION FAMILIALE LAIQUE DE BORDEAUX NORD	Médiation sociale, aide administrative à l'accès aux droits fondamentaux, ateliers de lien social	Bacalan	Accès aux droits	1 500,00 €
ASSOCIATION PLACE AUX JARDINS	ça pousse à Bacalan 2023	Bacalan	Cadre de vie/Environnement /développement durable	1 500,00 €
LA FERME DU LAPIN BLEU	La Ferme du lapin Bleu	Bacalan	Cadre de vie/Environnement /développement durable	2 000,00 €
LA KFE DES FAMILLES	Le jardin de la permaculture du vivant	Bacalan	Cadre de vie/Environnement /développement durable; Education / soutien à la parentalité; Vivre ensemble	1 000,00 €
Le Livre Vert	Projet Le Kiosque à Livres	Bacalan	Cadre de vie/Environnement /développement durable; Vivre ensemble; Education / soutien à la parentalité; Culture	4 000,00 €
LE CERISIER	Compagnonnage et Noël Ô Cerisier	Bacalan	Culture; Cadre de vie/Environnement /développement durable; Vivre ensemble	2 800,00 €
ASSOCIATION MASCARETS	FESTIVAL NOMADES 2023	Bacalan	Culture; Vivre ensemble	1 500,00 €
ASSOCIATION MASCARETS	VAGUE CULTURELLE A BACALAN	Bacalan	Culture; Vivre ensemble	1 500,00 €
COMPAGNIE ROMANO DJI	Première Journée des cultures Tziganes à l'occasion de la Journée internationale du peuple Rrom	Bacalan	Culture; Vivre ensemble	1 500,00 €
AFALAC BACALAN	La diversité linguistique, une richesse à partager pour grandir et vivre ensemble	Bacalan	Education / soutien à la parentalité	1 000,00 €
AMICALE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES LAIQUES DE BACALAN	Accompagnement scolaire sur les écoles de Bacalan	Bacalan	Education / soutien à la parentalité	8 200,00 €
LA KFE DES FAMILLES	Sortie culturelle	Bacalan	Education / soutien à la parentalité; Vivre ensemble	1 250,00 €
LA KFE DES FAMILLES	Lien culturel	Bacalan	Education / soutien à la parentalité; Vivre ensemble	1 500,00 €
LA KFE DES FAMILLES	La colo des parents	Bacalan	Education / soutien à la parentalité; Vivre ensemble	500,00 €
MAMAN? TU ES BELLE!	cours de langues	Bacalan	Education / soutien à la parentalité; Vivre ensemble	800,00 €
AMICALE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES LAIQUES DE BACALAN	Actions culturelles pour mineurs à Bacalan	Bacalan	Education / soutien à la parentalité; Vivre ensemble; Cadre de vie/Environnement /développement durable	2 500,00 €
LA KFE DES FAMILLES	La cuisine est à vous	Bacalan	Emploi, Insertion, développement économique; Santé; Cadre de vie/Environnement /développement durable	1 000,00 €

Porteur	Nom du projet 2023	Quartier.s d'intervention	Thématiques	Montant proposé
PRINC'ESS	ACCOMPAGNEMENT MEDICO-PSYCHO SOCIO-ESTHETIQUE D'UN PUBLIC FRAGILE A BACALAN	Bacalan	Emploi, Insertion, développement économique; Santé; Education / soutien à la parentalité; Vivre ensemble	1 665,00 €
AMICALE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES LAIQUES DE BACALAN	Le sens de l'orientation	Bacalan	Emploi, Insertion, développement économique; Vivre ensemble	2 000,00 €
UTOPIK FACTORY	La Zone d'activité Achard se connecte au quartier prioritaire dans le cadre de chantiers participatifs	Bacalan	Emploi, Insertion, développement économique; Vivre ensemble	1 500,00 €
REGIE DE QUARTIER HABITER BACALAN	LES COURSES SOLIDAIRES	Bacalan	Résilience alimentaire; Vivre ensemble	1 000,00 €
SAVEURS QUOTIDIENNES	"La Carotte et le Lapin"	Bacalan	Résilience alimentaire; Vivre ensemble	2 500,00 €
ASSOCIATION FAMILIALE LAIQUE DE BORDEAUX NORD	Santé, bien-être par la pratique d'activités physiques et ballades découverte en groupe.	Bacalan	Santé	1 000,00 €
REGIE DE QUARTIER HABITER BACALAN	LA MEDIATION NUMERIQUE	Bacalan	Solidarité Numérique; Accès aux droits	1 000,00 €
AMICALE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES LAIQUES DE BACALAN	Solidarité sur Bacalan	Bacalan	Solidarité Numérique; Accès aux droits; Education / soutien à la parentalité; Emploi, Insertion, développement économique	2 000,00 €
LES MAINS POUR LE DIRE	Permanences d'accompagnement de retour à l'emploi de personnes en situations de handicap notamment avec LSF et FALC	Bacalan	Vivre ensemble	1 000,00 €
REGIE DE QUARTIER HABITER BACALAN	Les 20 ans du journal BACALAN, journal d'habitants	Bacalan	Vivre ensemble	2 000,00 €
REGIE DE QUARTIER HABITER BACALAN	DEVELOPPER LE JOURNAL NUMERIQUE	Bacalan	Vivre ensemble	1 000,00 €
CONSEIL CITOYENS DE BACALAN	Une caravane adaptée pour aller à la rencontre des habitants	Bacalan	Vivre ensemble; Jeunesse	1 500,00 €
AMICALE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES LAIQUES DE BACALAN	Pieds d'Immeuble	Bacalan	Vivre ensemble	2 500,00 €
ECHANGE NORD SUD	La Conserverie Solidaire : inventer une offre alimentaire anti-gaspi, bio et inclusive dans les QPV de Bordeaux au travers d'une concertation citoyenne !	Bacalan	Vivre ensemble	1 000,00 €
ASSOCIATION FESTIVAL GRIBOUILLIS	Festival Gribouillis	Bacalan; Chartrons / St Louis; Le Lac	Culture	800,00 €
LE GARAGE MODERNE	L'aide mutuelle du garage moderne	Bacalan; Grand Parc	Résilience alimentaire; Vivre ensemble; Solidarité Alimentaire	1 500,00 €
LE GARAGE MODERNE	Faites des solidarités 13 juillet 2023	Bacalan; Grand Parc	Solidarité Alimentaire; Vivre ensemble; Cadre de vie/Environnement /développement durable	1 000,00 €
L'ALTER-CULTURELLE	L'Alter-Médiation, pour une offre de médiation au sein des QPVs au service de l'insertion	Bacalan; Grand Parc; Bastide; St Michel; St Jean / Carle Vernet	Emploi, Insertion, développement économique; Culture	4 000,00 €
ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE France	BAFA QPV Bordeaux Nord	Bacalan; Grand Parc; Chartrons / St Louis; Le Lac	Emploi, Insertion, développement économique; Jeunesse	1 600,00 €

Porteur	Nom du projet 2023	Quartier.s d'intervention	Thématiques	Montant proposé
LA CLÉ DES ONDES	« Micros en Nord », les actrices et acteurs de Bordeaux Nord prennent la parole	Bacalan; Grand Parc; Chartrons / St Louis; Le Lac	Prévention; Education / soutien à la parentalité; Vivre ensemble; Cadre de vie/Environnement /développement durable	3 500,00 €
ASSOCIATION RENOVATION CSMI	Consultation transculturelle en centre médico-psychologique infanto-juvénile	Bacalan; Grand Parc; Chartrons / St Louis; Le Lac	Santé	500,00 €
ASSOCIATION GARGANTUA	Aide alimentaire - Le pavillon Bleu :Chantiers Participatifs Solidaires	Bacalan; Grand Parc; Chartrons / St Louis; Le Lac	Résilience alimentaire; Vivre ensemble; Solidarité Alimentaire	4 000,00 €
PARALLELES ATTITUDES DIFFUSION	Musique et Médiation	Bacalan; Grand Parc; Chartrons / St Louis; Le Lac; Bastide; St Michel; St Jean / Carle Vernet	Prévention	5 000,00 €
LES MAINS POUR LE DIRE	projet de création artistique inter quartier en lien avec la Langue des Signes à destination des jeunes des quartiers prioritaires sous la forme d'une interprétation signée.	Bacalan; Grand Parc; Chartrons / St Louis; Le Lac; Bastide; St Michel; St Jean / Carle Vernet	Vivre ensemble; Jeunesse; Culture	800,00 €
ASS LIEN INTERCULTUREL FAMILIAL & SOCIAL	Accès aux droits et accompagnement juridique des personnes vulnérables	Bacalan; Grand Parc; Chartrons / St Louis; Le Lac; Bastide; St Michel; St Jean / Carle Vernet; Tauzin; Caudéran; Centre Ville	Accès aux droits; Solidarité Numérique	2 000,00 €
LA MARAUDE DU COEUR BORDEAUX	Consolidation de nos projets	Bacalan; Grand Parc; Chartrons / St Louis; Le Lac; St Michel; St Jean / Carle Vernet; Tauzin; Caudéran; Centre Ville	Solidarité Alimentaire; Vivre ensemble; Accès aux droits; Santé	1 000,00 €
SURF INSERTION	Cité en Surf	Bacalan; Grand Parc; Le Lac; Bastide; St Michel; Chartrons / St Louis; St Jean / Carle Vernet	Cadre de vie/Environnement /développement durable; Sport; Santé; Jeunesse	1 500,00 €
ENTRAIDE SCOLAIRE AMICALE	Mentorat pour des enfants et des jeunes habitant les QPV de Bordeaux Métropole	Bacalan; Grand Parc; Le Lac; Bastide; St Michel; St Jean / Carle Vernet	Education / soutien à la parentalité	600,00 €
ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET L'EDUCATION PERMANENTE À TIVOLI	DIAPASON Accompagnement des Mères Isolées 2023	Bacalan; Grand Parc; Le Lac; Bastide; St Michel; St Jean / Carle Vernet	Emploi, Insertion, développement économique; Accès aux droits	2 000,00 €
COMPTE A REBOURS	CAR studio	Bacalan; Grand Parc; Le Lac; Bastide; St Michel; St Jean / Carle Vernet	Jeunesse; Culture; Emploi, Insertion, développement économique	2 500,00 €
PROJET LUNA	Luttons contre les stéréotypes de genre dès le plus jeune âge !	Bacalan; Grand Parc; Le Lac; Chartrons / St Louis	Cadre de vie/Environnement /développement durable; Vivre ensemble; Jeunesse	1 500,00 €
IKIGAI - L'ÉCOLE DU SAMEDI	LES ATELIERS DE L'AVENIR : découvrir la diversité de la société en s'amusant !	Bacalan; Grand Parc; Le Lac; Chartrons / St Louis	Education / soutien à la parentalité; Jeunesse	2 000,00 €
ATELIER GRAPHITE	Faciliter le numérique pour les jeunes	Bacalan; Grand Parc; Le Lac; St Michel	Accès aux droits	3 000,00 €
Unis-cité Nouvelle Aquitaine	Dispositif KIOSC	Bacalan; Grand Parc; Le Lac; St Michel	Emploi, Insertion, développement économique; Jeunesse; Vivre ensemble	4 000,00 €
CITES COOP	Développement de l'antenne de Bordeaux Métropole	Bacalan; Grand Parc; Le Lac; St Michel; Bastide	Emploi, Insertion, développement économique	1 500,00 €
COMITE DE LIAISON DES ACTEURS DE LA PROMOTION DANS LE SUD OUEST	Soutien et Accompagnement Global vers l'Emploi (SAGE : ex SILE)	Bacalan; Grand Parc; Le Lac; St Michel; Bastide; St Jean / Carle Vernet	Emploi, Insertion, développement économique	1 500,00 €
LA RUCHE DÉVELOPPEMENT	Booster, dispositif de réinsertion sociale et professionnelle par l'entrepreneuriat dans les quartiers	Bacalan; Grand Parc; St Michel; Bastide	Emploi, Insertion, développement économique	2 000,00 €

Porteur	Nom du projet 2023	Quartier.s d'intervention	Thématiques	Montant proposé
ATELIER GRAPHITE	Maintenir la permanence des Aubiers et rouvrir celle de Bacalan	Bacalan; Le Lac	Accès aux droits	5 000,00 €
Collectif Bordonor	Cultures et migrations	Bacalan; Le Lac	Culture; Vivre ensemble	1 500,00 €
CAP D'AGIR	Cap Lab des lieux dédiés aux apprentissages et à l'orientation en pied d'immeuble	Bacalan; Le Lac; Bastide	Education / soutien à la parentalité; Solidarité Numérique	2 500,00 €
VERS UN RESEAU D'ACHAT EN COMMUN	une offre de qualité accessible : les groupements d'achat	Bacalan; Le Lac; Bastide	Résilience alimentaire; Solidarité Alimentaire	1 000,00 €
GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB	Mise en œuvre d'une démarche éco-responsable au cœur du QPV Benauges - Henri Sellier - Léo Lagrange	Bastide	Cadre de vie/Environnement /développement durable	1 000,00 €
LUCA TRIMALDI - Association EXIT	QE 2023 - GAVEGRAFF ! Phase 2	Bastide	Cadre de vie/Environnement /développement durable; Culture	1 500,00 €
IMAGINA MUSIC	Festival musical Le Printemps des doudous- 4ème édition (2023)	Bastide	Culture; Education / soutien à la parentalité	3 000,00 €
FABRIQUE POLA	Fabrique Collective - Bastide Benauges	Bastide	Culture; Vivre ensemble	1 000,00 €
AMICALE LAIQUE BORDEAUX-BENAUGES	voir le bon geste c'est Céleste!	Bastide	Education / soutien à la parentalité; Cadre de vie/Environnement /développement durable; Vivre ensemble	1 500,00 €
COLLEGE JACQUES ELLUL	Projet pédagogique du REP Bastide LIRE ENSEMBLE	Bastide	Education / soutien à la parentalité; Culture	2 000,00 €
IMAGINA MUSIC	Les ateliers famille du samedi	Bastide	Education / soutien à la parentalité; Culture	1 000,00 €
ASS FAMILIALE LAIQUE BASTIDE	Parcours familial par l'accompagnement de la famille et par l'apprentissage de la langue française vers l'employabilité, l'inclusion et l'autonomie dans la société française	Bastide	Emploi, Insertion, développement économique; Accès aux droits; Savoirs de base; Vivre ensemble	6 000,00 €
PÉPITES	Le Pépites Tour : Des Ressourceries éphémères et itinérantes (vente de seconde main et ateliers de sensibilisation) dans les QPV sur les communes de la Rive Droite de Bordeaux Métropole	Bastide	Emploi, Insertion, développement économique; Cadre de vie/Environnement /développement durable; Vivre ensemble	1 000,00 €
GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB	Faciliter l'accès à l'emploi et à la formation au sein d'un quartier prioritaire de la ville	Bastide	Emploi, Insertion, développement économique; Jeunesse	4 000,00 €
KONEXIO	Mettre en œuvre des suivis de parcours de formation renforcés pour les habitants des QPV vers les métiers du numérique (codeurs-développeurs) et faciliter leur insertion dans les TPE PME	Bastide	Emploi, Insertion, développement économique; Solidarité Numérique	1 000,00 €
IMAGINA MUSIC	Les ateliers découverte d'instruments	Bastide	Jeunesse; Culture	1 000,00 €
GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB	Le sport et les activités de loisirs comme vecteur de santé et de bien-être dans un quartier prioritaire	Bastide	Résilience alimentaire; Vivre ensemble; Santé	1 000,00 €
GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB	Le sport comme vecteur de mixité sociale, de genre et inter-générationnelle au sein d'un quartier prioritaire	Bastide	Sport	1 000,00 €
SPORTING CLUB DE LA BASTIDIENNE	Foot Féminin et quartiers prioritaires	Bastide	Sport; Jeunesse	3 000,00 €

Porteur	Nom du projet 2023	Quartier.s d'intervention	Thématiques	Montant proposé
GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB	Action de médiation et activités adaptées à un public issu d'un quartier prioritaire	Bastide	Sport; Santé	1 000,00 €
GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB	E-SPORT & SPORT	Bastide	Sport; Santé; Jeunesse	800,00 €
ASS FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE	AFEV BORDEAUX METROPOLE - KAPS - Animation du projet de Kolocations A Projets Solidaires	Bastide	Vivre ensemble; Cadre de vie/Environnement /développement durable; Culture	2 500,00 €
ECHANGE NORD SUD	Une alimentation saine et responsable pour tous	Bastide; Bacalan; Grand Parc; Le Lac	Santé; Résilience alimentaire; Cadre de vie/Environnement /développement durable	1 500,00 €
AFEV (FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE)	AVL (Accompagnement Vers la Lecture)	Bastide; Grand Parc; St Michel	Education / soutien à la parentalité; Culture	1 500,00 €
AIM ACTIONS INTER MEDIATION	L'accès à l'emploi et lutte contre les discriminations : Une voie vers l'égalité des chances	Bastide; Le Lac; Grand Parc; Bacalan	Emploi, Insertion, développement économique	5 000,00 €
3S SEJOUR SPORTIF SOLIDAIRE	Cycle d'interventions sur la réduction des déchets sportifs	Bastide; Le Lac; Grand Parc; Bacalan; St Michel	Sport; Santé; Cadre de vie/Environnement /développement durable	1 500,00 €
PROXITE	Accompagnement de 110 jeunes vers leur réussite à travers du parrainage individuel par un bénévole actif dans le monde du travail	Bastide; Le Lac; St Michel; St Jean / Carle Vernet; Bacalan	Education / soutien à la parentalité; Solidarité Numérique; Jeunesse	3 000,00 €
LE QUAI AUX LIVRES	FESTI'LIRE 2023	Chartrons / St Louis	Cadre de vie/Environnement /développement durable; Culture; Vivre ensemble; Jeunesse	2 500,00 €
RESEAU MOM'ARTRE	Projets 2023	Chartrons / St Louis	Cadre de vie/Environnement /développement durable; Education / soutien à la parentalité; Culture; Jeunesse	1 500,00 €
Collectif Bordonor	Été en nord	Chartrons / St Louis	Culture; Prévention; Vivre ensemble; Jeunesse	4 000,00 €
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	Accompagnement à la scolarité des enfants et jeunes du CP à la Terminale	Chartrons / St Louis	Education / soutien à la parentalité	16 500,00 €
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	Insertion Socioprofessionnelle, « Fabriquer son Possible »	Chartrons / St Louis	Emploi, Insertion, développement économique	3 500,00 €
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	MIAM (Maison Interculturelle de l'Alimentation et des Mangeurs)	Chartrons / St Louis	Résilience alimentaire	9 000,00 €
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	Projet Santé 2023	Chartrons / St Louis	Santé	3 500,00 €
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	Ateliers sociolinguistiques : Apprendre- s'Affirmer- Agir	Chartrons / St Louis	Savoirs de base	3 500,00 €
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	Quartier numérique	Chartrons / St Louis	Solidarité Numérique	2 000,00 €
ASSOCIATION INTERLUDE	LE SEL (Système d'Échange Local) : Accompagner le développement du S.E.L afin qu'il soit un véritable outil de valorisation de la richesse humaine, du lien entre les personnes et les structures	Chartrons / St Louis	Vivre ensemble	1 000,00 €
SOYONS LE CHANGEMENT	citizchool - horiZon Gironde	Chartrons / St Louis; St Michel; Bastide; Le Lac	Emploi, Insertion, développement économique; Education / soutien à la parentalité; Jeunesse	4 000,00 €

Porteur	Nom du projet 2023	Quartier.s d'intervention	Thématiques	Montant proposé
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	L'inclusion numérique pour faciliter l'accès aux droits	Grand Parc	Accès aux droits; Solidarité Numérique	1 000,00 €
COLLECTIF MIXERATUM ERGO SUM	Cartographie de quartier: Emancipation à travers l'expression artistique, parcours croisés auprès des habitant.e.s du Grand Parc et de Lormont	Grand Parc	Culture	2 500,00 €
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	DEMOS dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale	Grand Parc	Culture; Jeunesse	5 053,00 €
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	Projet Stop Motion 6/17 ans -	Grand Parc	Culture; Jeunesse	1 000,00 €
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	Ciné Plein Air	Grand Parc	Culture; Vivre ensemble	1 000,00 €
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	Accompagner, soutenir les projets des personnes	Grand Parc	Culture; Vivre ensemble	1 000,00 €
LA NAINE ROUGE	Tous et Toutes différent.e.s	Grand Parc	Culture; Vivre ensemble	1 500,00 €
MIGRATIONS CULTURELLES AQUITAINE	MC2a Programmation 2023 Art et Citoyenneté	Grand Parc	Culture; Vivre ensemble	3 000,00 €
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	Lien Parental	Grand Parc	Education / soutien à la parentalité	1 000,00 €
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	Vacances et loisirs en famille	Grand Parc	Education / soutien à la parentalité; Vivre ensemble	1 000,00 €
CENTRE D INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DE LA GIRONDE	Pour une citoyenneté active des femmes étrangères	Grand Parc	Emploi, Insertion, développement économique; Accès aux droits; Vivre ensemble	1 000,00 €
BOXING CLUB ALAMELE	Atelier budget	Grand Parc	Emploi, Insertion, développement économique; Education / soutien à la parentalité	1 000,00 €
Local'Attitude	Des rencontres et activités intra et inter-quartiers	Grand Parc	Emploi, Insertion, développement économique; Résilience alimentaire; Solidarité Alimentaire	2 000,00 €
Local'Attitude	Faciliter l'accès à une alimentation saine, équilibrée et de proximité dans le contexte inflationniste	Grand Parc	Emploi, Insertion, développement économique; Résilience alimentaire; Solidarité Alimentaire	3 000,00 €
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	Alternative alimentation	Grand Parc	Emploi, Insertion, développement économique; Solidarité Alimentaire	3 000,00 €
BOXING CLUB ALAMELE	Je roule vers l'insertion	Grand Parc	Emploi, Insertion, développement économique; Sport	1 000,00 €
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	Jeunesse et territoires, dépasser les frontières pour s'émanciper -	Grand Parc	Jeunesse	3 000,00 €
LE PETIT PARC	F(AITES) EN FAMILLE : tricoter nos racines, fabriquer nos ailes	Grand Parc	Résilience alimentaire; Vivre ensemble	4 000,00 €
BOXING CLUB ALAMELE	Je boxe l'isolement	Grand Parc	Santé	2 000,00 €
ACADÉMIE YOUNUS	Projet Sport & Éducation	Grand Parc	Sport; Education / soutien à la parentalité; Jeunesse	4 000,00 €

Porteur	Nom du projet 2023	Quartier.s d'intervention	Thématiques	Montant proposé
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	Animation sur l'espace public : « allez vers »	Grand Parc	Vivre ensemble; Accès aux droits	2 000,00 €
BOXING CLUB ALAMELE	Atelier Sportif Parents enfants	Grand Parc	Sport; Education / soutien à la parentalité; Jeunesse	1 000,00 €
WEJOB	Programme MEM : Métier et Emploi, c'est pour Moi !	Grand Parc; Bastide	Emploi, Insertion, développement économique	800,00 €
CYCL'ARTS	Cycl'Arts - spectacle et ateliers	Grand Parc; Chartrons / St Louis	Culture; Cadre de vie/Environnement /développement durable; Vivre ensemble; Jeunesse	2 000,00 €
FOYER FRATERNEL	Lutter contre l'échec scolaire, et promotion de l'égalité des chances	Grand Parc; Chartrons / St Louis	Education / soutien à la parentalité; Jeunesse; Solidarité Numérique; Vivre ensemble	3 000,00 €
FOYER FRATERNEL	INSERTION DES PERSONNES VULNERABLES / ACCUEIL DE JOUR, ACCES AUX DROITS, ACCOMPAGNEMENT & VEILLE SOCIALE (VOLET 1)	Grand Parc; Chartrons / St Louis	Emploi, Insertion, développement économique; Accès aux droits	3 000,00 €
FOYER FRATERNEL	ATELIERS DE LANGUE FRANÇAISE EN VUE DE L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	Grand Parc; Chartrons / St Louis	Emploi, Insertion, développement économique; Accès aux droits; Savoirs de base	9 000,00 €
FOYER FRATERNEL	LE NUMERIQUE pour tous Une offre numérique adaptée aux besoins des habitants des QPV, afin de faciliter leur inclusion numérique, sociale et professionnelle	Grand Parc; Chartrons / St Louis	Emploi, Insertion, développement économique; Accès aux droits; Solidarité Numérique	2 500,00 €
FOYER FRATERNEL	ENTRAIDE DE VETEMENTS : Boutique solidaire et Ateliers Zéro Déchets	Grand Parc; Chartrons / St Louis	Emploi, Insertion, développement économique; Cadre de vie/Environnement /développement durable	1 500,00 €
FOYER FRATERNEL	PARTENARIAT des 3 CENTRES SOCIAUX du territoire BORDEAUX NORD - Séjour jeunes 11-15 ans -	Grand Parc; Chartrons / St Louis	Jeunesse	3 000,00 €
FOYER FRATERNEL	Jeunesse en nORd 2023 Multi partenariat - Inter quartiers - volet 2	Grand Parc; Chartrons / St Louis	Jeunesse	1 500,00 €
FOYER FRATERNEL	Vers Jeunesse en nORd 2023 Multi partenariat - Inter quartiers Volet 1	Grand Parc; Chartrons / St Louis	Jeunesse	1 500,00 €
FOYER FRATERNEL	Une alimentation saine et équilibrée pour les familles modestes des quartiers Solidarité et résilience alimentaire (VOLET 3)	Grand Parc; Chartrons / St Louis	Résilience alimentaire; Santé; Solidarité Alimentaire	3 100,00 €
FOYER FRATERNEL	SOLIDARITE SANITAIRE ET PREVENTION SANTE, PROTECTION DES PERSONNES / LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET LA MARGINALISATION	Grand Parc; Chartrons / St Louis	Santé	4 000,00 €
RICOCHET SONORE	DISMICRIMA'SON : Stages de pratique musicale autour de la « culture urbaine	Grand Parc; Chartrons / St Louis; Bacalan	Culture; Prévention; Vivre ensemble	1 500,00 €
UNISPHERES	Digital Days #2 Bordeaux - Quand les arts, les cultures & le numérique rencontrent la nature	Grand Parc; Chartrons / St Louis; Le Lac; Bacalan	Cadre de vie/Environnement /développement durable; Culture; Solidarité Numérique; Jeunesse	3 000,00 €
FETE LE MUR BORDEAUX GIRONDE AQUITAINE	Jeu, set & Job : programme d'insertion professionnelle.	Grand Parc; Le Lac	Emploi, Insertion, développement économique; Jeunesse	1 000,00 €
FETE LE MUR BORDEAUX GIRONDE AQUITAINE	DÉVELOPPER UN PROGRAMME D'INSERTION SOCIALE DES JEUNES DE BANLIEUE A TRAVERS LA PRATIQUE DU TENNIS	Grand Parc; Le Lac	Sport	4 000,00 €
ACADÉMIE YOUNUS	Sport & Insertion	Grand Parc; Le Lac; Bacalan; Chartrons / St Louis	Emploi, Insertion, développement économique; Sport; Jeunesse	2 000,00 €



Porteur	Nom du projet 2023	Quartier.s d'intervention	Thématiques	Montant proposé
FAITS DE COEUR'S	Les seniors et aidants-familiaux acteurs de la "Cité"	Grand Parc; Le Lac; St Jean / Carle Vernet; St Michel; Bacalan	Solidarité Numérique; Vivre ensemble	2 000,00 €
ALIFS	Les pratiques éducatives et artistiques au service de la citoyenneté	Grand Parc; Le Lac; St Michel	Culture; Vivre ensemble; Jeunesse	5 000,00 €
URBAN VIBRATIONS SCHOOL	Les actions d'UVS	Le Lac	Education / soutien à la parentalité; Culture; Vivre ensemble; Jeunesse	8 000,00 €
ESPACE TEXTILE RIVE DROITE	En Découdre avec l'Emploi	Le Lac	Emploi, Insertion, développement économique; Vivre ensemble	4 000,00 €
URBAN VIBRATIONS SCHOOL	Vacances d'été	Le Lac	Jeunesse; Education / soutien à la parentalité	3 000,00 €
ENTR'L	Restaurer l'estime de soi des femmes, avec entr'L	Le Lac	Santé	2 000,00 €
ZEKI	Apprentissage des savoirs de base	Le Lac	Savoirs de base; Accès aux droits; Solidarité Numérique	8 000,00 €
ASSOC PROMOTION INSERTION SPORT EN AQUITAINE	INSERTION SOCIALE PAR LE SPORT - APIS 2023	Le Lac	Sport; Jeunesse	7 000,00 €
SPORT ADDICT	Intégrer les jeunes et femmes du quartier des Aubiers dans un double projet éducatif et sportif à travers la boxe mais aussi dans un parcours valorisant l'engagement associatif et social.	Le Lac	Sport; Santé; Prévention; Jeunesse	8 500,00 €
URBAN VIBRATIONS SCHOOL	Festival du Lac	Le Lac	Vivre ensemble; Jeunesse; Culture	7 000,00 €
LA CRAVATE SOLIDAIRE BORDEAUX	Mobilisation et accompagnement individualisé d'aide au retour à l'emploi	Le Lac; Bacalan; Grand Parc; St Michel; Bastide	Emploi, Insertion, développement économique	3 500,00 €
ASSOCIATION INTERLUDE	Interlude sort le grand jeu	Le Lac; Bastide	Education / soutien à la parentalité; Vivre ensemble	1 500,00 €
3S SEJOUR SPORTIF SOLIDAIRE	Vélo-école femmes	Le Lac; Bastide	Emploi, Insertion, développement économique; Sport; Santé; Cadre de vie/Environnement /développement durable	440,00 €
EMMAUS CONNECT	Accompagnement numérique 360° au plus près des publics fragiles sur l'ensemble des QPV de Bordeaux et animation de temps Numérique et Action Sociale	Le Lac; Bastide; St Jean / Carle Vernet	Solidarité Numérique	4 000,00 €
ASTROLABE	Un programme d'ateliers sociolinguistiques et un espace de pratiques et de bien-être	St Jean / Carle Vernet	Accès aux droits; Savoirs de base	3 000,00 €
PHILOSOPHERES	Vivre en beauté	St Jean / Carle Vernet	Cadre de vie/Environnement /développement durable; Culture; Vivre ensemble	2 000,00 €
JEUNES SCIENCE	Actions de quartier	St Jean / Carle Vernet	Cadre de vie/Environnement /développement durable; Jeunesse	6 000,00 €
RÉCUP'R	Vivre-ensemble à Carle Vernet	St Jean / Carle Vernet	Cadre de vie/Environnement /développement durable; Vivre ensemble	4 500,00 €
LA MANUFACTURE CDCN (ASSOCIATION ESPRIT DE CORPS )	Quartier(s) en mouvement - Développement des projets à destination du public de proximité de la Manufacture CDCN	St Jean / Carle Vernet	Culture; Vivre ensemble	6 000,00 €
TANGO NOMADE	La Beauté est dans mon quartier	St Jean / Carle Vernet	Culture; Vivre ensemble	5 500,00 €

Porteur	Nom du projet 2023	Quartier.s d'intervention	Thématiques	Montant proposé
ASTROLABE	Espace transitoire LUMI, une activation du lieu par une coopération d'acteurs du territoire	St Jean / Carle Vernet	Culture; Vivre ensemble; Sport	8 000,00 €
ASTROLABE	L'accompagnement scolaire : un temps autour des apprentissages et un espace de bien-être par une pédagogie du détour	St Jean / Carle Vernet	Education / soutien à la parentalité	9 000,00 €
ASTROLABE	Les mots passants : un projet de médiation à la lecture et un évènement culturel dédié à la lecture	St Jean / Carle Vernet	Jeunesse; Culture	3 000,00 €
ASTROLABE	Chantiers éducatifs et associatifs auprès d'adolescents	St Jean / Carle Vernet	Prévention; Jeunesse	2 000,00 €
ASTROLABE	Panier d'Ariane : un essaimage solidaire d'activités culturelles pour tout public	St Jean / Carle Vernet	Sport; Santé	1 000,00 €
LES PETITS DEBROUILLARDS	La Tournée de la Science en bas de chez toi	St Jean / Carle Vernet; Grand Parc	Cadre de vie/Environnement /développement durable	500,00 €
Les amis de Supercoop	Conserverie mobile et solidaire reliée à la production agricole	St Jean / Carle Vernet; St Michel	Cadre de vie/Environnement /développement durable	2 000,00 €
FEDERATION SOS RACISME GIRONDE	Lutte contre les discriminations par l'exercice de la citoyenneté : information, sensibilisation, accès aux droits.	St Jean / Carle Vernet; St Michel	Vivre ensemble; Prévention; Jeunesse; Accès aux droits	1 000,00 €
ASSOCIATION DE SOLIDARITE AVEC TOUS LES IMMIGRES -BORDEAUX	Contrat de ville - Accès aux droits et à la citoyenneté	St Jean / Carle Vernet; St Michel; Centre Ville	Emploi, Insertion, développement économique; Accès aux droits	1 000,00 €
ASSOCIATION DE SOLIDARITE AVEC TOUS LES IMMIGRES -BORDEAUX	Contrat de ville - Cours de français et alphabétisation	St Jean / Carle Vernet; St Michel; Centre Ville	Savoirs de base; Accès aux droits; Emploi, Insertion, développement économique	1 000,00 €
YAKAFAUCON	Le Café Citoyen Mobile	St Michel	Accès aux droits	2 500,00 €
GRAINES DE SOLIDARITE	Alimentons nos liens : favoriser l'inclusion par la cuisine	St Michel	Accès aux droits; Savoirs de base; Résilience alimentaire	2 000,00 €
LA MANUCO	ACTIONS DE PROXIMITE	St Michel	Cadre de vie/Environnement /développement durable; Résilience alimentaire; Culture	4 000,00 €
L'EPICERIE	Rénovation et redéploiement du jardin participatif devant l'épicerie; développement d'une dimension alimentaire locale	St Michel	Cadre de vie/Environnement /développement durable; Santé; Solidarité Alimentaire	2 000,00 €
LES P'TITS GRATTEURS	Arts en Place	St Michel	Culture	1 500,00 €
ARTILUS	Festival ICI, Petits Mondes (deuxième édition)	St Michel	Culture; Cadre de vie/Environnement /développement durable; Vivre ensemble	3 000,00 €
LA MAISON DES FAMILLES DE BORDEAUX	Accompagner les familles et habitants du quartier en situation de précarité dans le développement de leur pouvoir d'agir.	St Michel	Education / soutien à la parentalité; Accès aux droits; Vivre ensemble	6 000,00 €
LES P'TITS GRATTEURS	Animations Participatives Itinérantes	St Michel	Education / soutien à la parentalité; Culture; Vivre ensemble; Jeunesse	2 500,00 €
LA BOULANGERIE	MANO	St Michel	Emploi, Insertion, développement économique	2 000,00 €
YAKAFAUCON	La co-cuisine: un tremplin vers l'insertion	St Michel	Résilience alimentaire; Emploi, Insertion, développement économique	2 500,00 €
DEFENSE DES EXCLUS PAR LA FORMATION ET L'INFORMATION	Rompre avec la fracture numérique	St Michel	Solidarité Numérique	1 500,00 €

Porteur	Nom du projet 2023	Quartier.s d'intervention	Thématiques	Montant proposé
LA MANUCO	JOURNEES PORTES OUVERTES DE LA MANUCO	St Michel	Vivre ensemble; Culture; Cadre de vie/Environnement /développement durable	3 000,00 €
LES P'TITS GRATTEURS	De Bouches à Oreilles	St Michel	Vivre ensemble; Education / soutien à la parentalité	1 000,00 €
Chahuts	Festival Chahuts pour la cohésion territoriale	St Michel; Bastide	Culture; Vivre ensemble	2 500,00 €
Chahuts	La Fabrique L'amour du risque	St Michel; Bastide	Culture; Vivre ensemble	2 500,00 €
AFEV (FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE)	DEMO'CAMPUS - Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes issus des quartiers prioritaires	St Michel; Bastide	Education / soutien à la parentalité; Jeunesse	830,00 €
SOYONS LE CHANGEMENT	Programme citiZchool - eclozion pour les 18-30 ans	St Michel; Bastide; Le Lac	Emploi, Insertion, développement économique; Jeunesse	1 000,00 €
ASS LIEN INTERCULTUREL FAMILIAL & SOCIAL	Hom'âge: un espace dédié aux migrantes et migrants âgé(e)s: l'interculturalité comme moyen de lutte contre l'invisibilité	St Michel; Centre Ville	Santé; Cadre de vie/Environnement /développement durable; Culture; Accès aux droits; Vivre ensemble; Solidarité Alimentaire	2 000,00 €
LA CLOCHE NOUVELLE AQUITAINE	Une métropole inclusive et solidaire, des citoyens engagés et formés	St Michel; Grand Parc	Prévention; Accès aux droits	2 500,00 €
MARIE CURRY	Accompagnement de femmes issues de l'immigration, issues des QPV, à créer, développer et pérenniser leur entreprise traiteur indépendante	St Michel; Grand Parc; Bastide; Le Lac	Emploi, Insertion, développement économique	2 000,00 €
L'ATELIER REMUMENAGE	Insertion professionnelle des personnes réfugiées habitants QPV	St Michel; Le Lac; Grand Parc; Bastide; St Jean / Carle Vernet	Emploi, Insertion, développement économique	2 000,00 €
COMITE ANIMATION LAFONTAINE KLEBER CALK	ATELIER DU CALK « Accompagnement à la scolarité »	St Michel; St Jean / Carle Vernet	Education / soutien à la parentalité; Jeunesse	10 000,00 €
ENTR-AUTRES	Insertion sociale et professionnelle des 16-25 ans par l'activité économique	St Michel; St Jean / Carle Vernet; Grand Parc	Emploi, Insertion, développement économique	4 000,00 €
CENTRE D INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES DE LA GIRONDE	L'accès au droit, vecteur de l'égalité femme-homme et de la lutte contre les violences faites aux femmes	St Michel; St Jean / Carle Vernet; Le Lac; Grand Parc; Bacalan; Bastide	Accès aux droits	1 500,00 €
STADE BORDELAIS	PREPAS SPORTS	St Michel; St Jean / Carle Vernet; Le Lac; Grand Parc; Bacalan; Bastide	Sport; Emploi, Insertion, développement économique; Vivre ensemble	1 500,00 €
				<b>489 538,00 €</b>

AIDES ATTRIBUEES AUX ORGANISMES EN 2021	
NOM DES BENEFICIAIRES	PRESTATIONS EN NATURE VALORISEES en €
ACADÉMIE YOUNUS	40 892,34 €
AFEV (FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE)	297,00 €
AMICALE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES LAIQUES DE BACALAN	59 269,00 €
ARTILUS	323,09 €
ASS FAMILIALE LAIQUE BASTIDE	289,00 €
ASS FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE	297,00 €
ASSOC PROMOTION INSERTION SPORT EN AQUITAINE	50 430,00 €
ASSOCIATION DE SOLIDARITE AVEC TOUS LES IMMIGRES -BORDEAUX	8 925,00 €
ASSOCIATION FAMILIALE LAIQUE DE BORDEAUX NORD	10 019,00 €
ASSOCIATION FESTIVAL GRIBOUILLIS	887,38 €
ASSOCIATION GARGANTUA	22 753,77 €
ASSOCIATION INTERLUDE	83 436,57 €
ASSOCIATION MASCARETS	1 776,77 €
ASSOCIATION POUR LA FORMATION ET L'EDUCATION PERMANENTE À TIVOLI	1 308,00 €
ASTROLABE	10 170,99 €
BOXING CLUB ALAMELE	8 136,00 €
CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD	31 600,00 €
Chahuts	29 679,04 €
Collectif Bordonor	418,68 €
COMITE ANIMATION LAFONTAINE KLEBER CALK	332,86 €
COMITE DE LIAISON DES ACTEURS DE LA PROMOTION DANS LE SUD OUEST	209,00 €
CONSEIL CITOYENS DE BACALAN	5 376,92 €
ENTRAIDE SCOLAIRE AMICALE	147,00 €
ENTR-AUTRES	33,00 €
FABRIQUE POLA	2 931,48 €
FAITS DE COEUR'S	3 096,00 €
FEDERATION SOS RACISME GIRONDE	33,00 €
FETE LE MUR BORDEAUX GIRONDE AQUITAINE	308,00 €
FOYER FRATERNEL	1 137,38
GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB	109 526,24
GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC	4 013,55
GRAINES DE SOLIDARITE	3 490,63

AIDES ATTRIBUEES AUX ORGANISMES EN 2021	
NOM DES BENEFICIAIRES	PRESTATIONS EN NATURE VALORISEES en €
IMAGINA MUSIC	612,00 €
JEUNES SCIENCE	31 440,00 €
LA CLOCHE NOUVELLE AQUITAINE	527,00 €
LA KFE DES FAMILLES	2 550,16
LA MAISON DES FAMILLES DE BORDEAUX	1 803,56
LA MANUFACTURE CDCN (ASSOCIATION ESPRIT DE CORPS )	105 452,39
LA NAIN ROUGE	32,00 €
L'ALTER-CULTURELLE	71,00 €
L'ATELIER REMUMENAGE	8 927,00 €
LE CERISIER	361,67 €
LE GARAGE MODERNE	5 213,28 €
Le Livre Vert	718,46 €
LE QUAI AUX LIVRES	179,34 €
L'EPICERIE	397,00 €
LES PETITS DEBROUILLARDS	264,00 €
LES P'TITS GRATTEURS	7 298,51 €
Local'Attitude	34,00 €
MAMAN? TU ES BELLE!	3 159,00 €
MIGRATIONS CULTURELLES AQUITAINE	30 214,86 €
PARALLELES ATTITUDES DIFFUSION	4 275,93 €
PHILOSOPHERES	628,78 €
RÉCUP'R	33,00 €
REGIE DE QUARTIER HABITER BACALAN	226,00 €
SAVEURS QUOTIDIENNES	458,00 €
SPORT ADDICT	24 745,50 €
SPORTING CLUB DE LA BASTIDIENNE	41 601,00 €
STADE BORDELAIS	484 714,95 €
SURF INSERTION	1 500,00 €
TANGO NOMADE	5 634,00 €
Unis-cité Nouvelle Aquitaine	5 912,22 €
UNISPHERES	33,00 €
URBAN VIBRATIONS SCHOOL	5 120,04 €

AIDES ATTRIBUEES AUX ORGANISMES EN 2021	
NOM DES BENEFICIAIRES	PRESTATIONS EN NATURE VALORISEES en €
WEJOB	4 410,62 €
YAKAFAUCON	1 064,11 €
ZEKI	231,00 €

***DELEGATION DE Madame Sandrine JACOTOT***

**D-2023/177**

**Halles et marchés de plein vent - Créations et suppression de marchés alimentaires de plein vent sur le territoire de la Ville de Bordeaux - Autorisations - Décisions**

Madame Sandrine JACOTOT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions de l'article L2224-18 du code général des collectivités territoriales les décisions de création, de transfert ou de suppression de halles ou de marchés communaux sont prises par l'assemblée délibérante après consultation des organisations professionnelles intéressées qui disposent d'un délai d'un mois pour émettre un avis.

**1 ° CREATIONS**

Dans le cadre de l'animation de la place René Maran, des autorisations pour l'implantation d'ambulants alimentaires ont été délivrées pour dynamiser l'espace. Au regard du succès rencontré, l'expérimentation a été étendue à la Place Michel Suffran en 2019 puis à la rue de Turenne en 2021.

Depuis, ces « 3 points gourmands » se sont inscrits dans le paysage du quartier et permettent d'apporter une offre alimentaire complémentaire, en adéquation avec les enjeux de résilience alimentaire.

Aussi, il est aujourd'hui proposé de transformer ces points gourmands expérimentaux en marchés alimentaires de plein vent, comme suit :

- TURENNE : rue de Turenne - de 7 h à 14 h : 3 places - est ouvert le mardi et le dimanche
- RENE MARAN : place René Maran - de 7 h à 14 h - 6 places - est ouvert le dimanche
- MICHEL SUFFRAN : place Michel Suffran - de 7 h à 14 h - 5 places - est ouvert le dimanche

Ces marchés sont régis par l'arrêté n° 201111491 du 11 juillet 2011 modifié.

**2°) FERMETURE**

Créé en 2016, le marché PONT SAINT EMILION avait vocation à accueillir jusqu'à 6 commerçants. Malheureusement, malgré l'accompagnement des services, le manque de visibilité et d'attractivité de ce marché a conduit la dernière commerçante qui a quitté définitivement ce marché courant 2022. Aucune autre demande n'a été reçue au sein des services.

Il est proposé aujourd'hui de le supprimer.

**3°) MISE A JOUR DE LA TYPOLOGIE DES MARCHES**

Au fur et à mesure de leur création, les marchés de Bordeaux avaient des intitulés de typologie différents. Il convient aujourd'hui de les harmoniser conformément à la liste ci-dessous.

**1 Marché René Maran** : Réservé aux Abonnés

Tous produits alimentaires, fleurs coupées et en pots

Place René Maran, intersection bd Alfred Daney/bd Alfred Brandenburg

Dimanche 7 h /13 h

**2 Marché Buscaillet** : Réservé aux Abonnés

Tous produits alimentaires fleurs coupées et en pots

Place Buscaillet

Vendredi 7 h /14 h



**3 Marché Grand Parc** : Abonnés et accueil de journaliers  
Tous produits alimentaires, manufacturés et fleurs coupées sauf brocante,  
Centre commercial du Grand Parc, place de l'Europe  
Samedi 7 h /14 h

**4 Marché Saint Martial** : Réservé aux Abonnés  
Tous produits alimentaires, fleurs coupées et en pots  
Cours St Louis Place St Martial  
Vendredi 7 h /14 h

**5 Marché des Pins Francs** : Abonnés et accueil de journaliers  
Tous produits alimentaires, manufacturés et fleurs coupées sauf brocante et vêtements usagés  
Place Eugène Gauthier (Caudéran)  
Mercredi 7 h /14 h

**6 Halles des Chartrons** : Réservé aux Abonnés  
Tous produits alimentaires  
Rue Sicard  
Mardi au samedi 7 h /13 h

**7 Marché Bio Saint Amand** : Réservé aux Abonnés  
Tous produits alimentaires agricoles bio, fleurs coupées et en pots  
Place Saint Amand à Caudéran côté rue de l'Église  
Samedi 7 h /14 h

**8 Marché Quais des Chartrons** : Réservé aux Abonnés  
Tous produits alimentaires, fleurs coupées et en pots  
Produits manufacturés, bouquiniste  
Espaces dégustation,  
Quais des Chartrons  
Dimanche 7 h / 14 h

**9 Marché Michel Suffran** : Réservé aux Abonnés  
Tous produits alimentaires et fleurs coupées  
Rue Lagrange /rue Le Chapelier  
Dimanche 7 h /14 h

**10 Marché Marie Brizard** : Réservé aux Abonnés  
Tous produits alimentaires et fleurs coupées  
Place Marie Brizard  
Dimanche 7 h /13 h

**11 Marché Turenne** : Réservé aux Abonnés  
Tous produits alimentaires, fleurs coupées et en pots  
Rue Hériard-Dubreuil  
Mardi 7 h /14 h  
Dimanche 7 h /13 h

**12 Marché Biologique des Quais** : Réservé aux Abonnés  
Tous produits alimentaires agricoles bio, fleurs coupées et en pots  
Produits non alimentaires artisanaux et éco responsables  
Quai Louis XVIII  
Jeudi 6 h /14 h

**13 Marché Calixte Camelle** : Réservé aux Abonnés  
Tous produits alimentaires et fleurs coupées  
Place Calixte Camelle / Bastide  
Jeudi 7 h /14 h

**14 Marché Allée Serr** : Réservé aux Abonnés  
Tous produits alimentaires, fleurs coupées et en pots  
Allée Serr  
Vendredi 14 h/ 19 h

**15 Marché Saint Seurin** : Réservé aux Abonnés  
Tous produits alimentaires, fleurs coupées et en pots  
Place Martyrs de la résistance  
Vendredi 7 h/14 h

**16 Marché Parc Lussy** : Réservé aux Abonnés  
Tous produits alimentaires, fleurs coupées et en pots  
10 avenue Bel Air  
Samedi 7 h /14 h

**17 Marché Pey Berland** : Réservé aux Abonnés  
Tous produits alimentaires, fleurs coupées et en pots  
Espaces dégustation,  
Place Pey Berland, face à l'Hôtel de Ville  
Dimanche 7 h / 14 h

**18 Marché La Tour de Pey Berland** : Réservé aux Abonnés  
Tous produits alimentaires, fleurs coupées et en pots  
Place Pey Berland, face à l'Hôtel de Ville  
Mercredi 7 h/14 h

**19 Bouquinistes** : Réservé aux Abonnés  
Place Jean Moulin  
Mardi, Mercredi & Samedi à partir de 8 h

**20 Marché Neuf Saint Michel** : Abonnés et accueil journaliers  
Tous produits manufacturés sauf brocante  
Quai des Salinières  
Lundi 7h/14 h

**21 Brocante** : Réservé aux Abonnés et accueil journaliers  
Place Canteloup  
Dimanche

**22 Brocante** : Réservé aux journaliers  
Quai des Salinières  
Mardi, jeudi & vendredi -

**23 Marché Royal Saint Michel** : Réservé aux Abonnés  
Tous produits alimentaires, fleurs coupées et en pots  
Place Canteloup  
Samedi 7 h /14 h

**24 Marché Royal Saint Michel** : Abonnés et accueil journaliers  
Tous produits manufacturés sauf brocante  
Quai des Salinières  
Samedi 7 h /14 h

**25 Marché Gaviniès** : Réservé aux Abonnés  
Tous produits alimentaires, fleurs coupées et en pots  
Place Gaviniès  
Samedi 7 h /14 h

**26 Marché Saint Augustin** : Réservé aux Abonnés  
Tous produits alimentaires agricoles issus ou non de cultures biologiques, fleurs coupées et en pots,  
Place de l'Église  
Mercredi 7 h /14 h

**27 Marché Flornoy** : Réservé aux Abonnés  
Tous produits alimentaires agricoles issus ou non de cultures biologiques, fleurs coupées et en pots,  
Place de l'Église de Saint Augustin  
Samedi 7 h /14 h

**28 Marché Arlac** : Réservé aux Abonnés

Tous produits alimentaires, fleurs coupées et en pots  
Place d'Arlac  
Mardi 7 h /14 h

**29 Halle du marché des Capucins**

Tous produits alimentaires et manufacturés sauf brocante  
Espaces de dégustation  
12 Rue Clare  
Mardi au vendredi 6 h /13 h, samedi & dimanche 5 h 30 / 14 h

**30 Bouquinistes** : Réservé aux Abonnés

Place de la Victoire  
Jeudi & vendredi à partir de 8 h

**31 Marché Parvis des Frères Pouyanne** : Réservé aux Abonnés

Tous produits alimentaires agricoles issus ou non de cultures biologiques, fleurs coupées et en pots,  
166 cours de l'Argonne / parvis de la maison internationale  
Dimanche 7 h/ 14 h

Conformément à l'article L.2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'avis des organisations syndicales des commerçants non sédentaires a été sollicité le 4 avril 2023 pour l'ensemble des propositions qui vous sont soumises.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**ARTICLE 1** : la création des marchés alimentaire de plein suivant est autorisée :

- TURENNE : rue de Turenne - de 7 h à 14 h : 3 places - le mardi et le dimanche
- RENE MARAN : place René Maran - de 7 h à 14 h - 6 places - le dimanche
- MICHEL SUFFRAN : place Michel Suffran - de 7 h à 14 h - 5 places - le dimanche

**ARTICLE 2** : la fermeture du marché PONT SAINT EMILION est autorisée.

**ARTICLE 3** : autoriser monsieur le Maire à modifier la typologie des marchés de plein de la ville conformément aux prescriptions ci-avant énoncées.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

***DELEGATION DE Madame Tiphaine ARDOUIN***

## **D-2023/178**

### **Dispositif d'interpellation citoyenne**

Madame Tiphaine ARDOUIN, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis septembre 2020, la Mairie de Bordeaux développe un modèle de « démocratie permanente » qui se révèle être une attente forte de la part des citoyens. En février 2022, le Contrat démocratique a été adopté afin de mettre en place un nouveau cadre et des dispositifs innovants pour la participation citoyenne bordelaise.

La Mairie de Bordeaux, à travers notamment les réunions publiques d'information et de concertation, le budget participatif, la tournée de la démocratie permanente, contribue à une implication plus forte des administrés dans la participation à la construction de politiques publiques.

L'objectif du dispositif d'interpellation citoyenne est de permettre aux Bordelais et Bordelaises d'avoir un dispositif sécurisé, transparent qui réponde au mieux aux actions collectives. Ces derniers interpellent aujourd'hui la ville par divers moyens : de façon informelle via des courriers papiers ou électroniques, des pétitions, des appels téléphoniques... et plus médiatiquement via la mobilisation des réseaux sociaux ou de la presse par exemple. Ces interpellations s'organisent à l'échelle de la commune ou des territoires concernés et sont menées auprès des élus thématiques ou des élus de quartier voire des agents administratifs. Ces actions relèvent d'un dynamisme démocratique à l'échelle locale. Ainsi des propositions sont formulées, des points de vue qui peuvent être divergents de l'action municipale sont exprimés permettant une meilleure connaissance des avis et retours des habitants et usagers de l'espace public bordelais.

Pour améliorer la transparence des interpellations, les porter à connaissance des élus concernés, renforcer leur visibilité et garantir une meilleure équité dans les réponses apportées par la Ville de Bordeaux, il est souhaité d'expérimenter le dispositif d'interpellation citoyenne. Ce dispositif a fait l'objet d'une consultation avec les élus de la majorité d'une part et les représentants des groupes élus de la minorité d'autre part.

Le dispositif d'interpellation citoyenne s'inscrit dans la continuité opérationnelle du Contrat démocratique de Bordeaux et dans le cadre de la mise en application de l'article 45 du Règlement intérieur du conseil municipal voté en décembre 2020.

#### **Définition :**

Permettre aux usagers bordelais d'adresser une requête écrite à la Ville (demande, proposition, vœu, plainte, opinion...) sur tout sujet qui concourt à la vie locale dans le cadre d'un processus comprenant 3 seuils (cf. ci-après processus de médiation).

Si le seuil défini de 4000 signataires est atteint, le maire de Bordeaux s'engage à inscrire le sujet soulevé par l'interpellation à l'ordre du jour du Conseil municipal.

#### **Qui peut saisir ce dispositif :**

Il est proposé que le dispositif puisse être saisi si l'une des conditions suivantes est remplie :

- Personne physique de plus de 16 ans habitant ou travaillant à Bordeaux,
- Association déclarée dont le siège social est à Bordeaux.

#### **Comment :**

Le dépôt de l'interpellation se fera au format numérique sur [participation.bordeaux.fr](https://participation.bordeaux.fr).

Il sera aussi proposé à toute personne et tout collectif souhaitant se saisir du dispositif et ne disposant pas de connexion internet, de mail et/ou de matériel informatique de se rapprocher directement de la Mission démocratie permanente via son accueil téléphonique 05.56.10.28.28 afin de bénéficier d'un accompagnement pour le dépôt sur la plateforme en ligne. Si nécessaire, en complément de l'interpellation mise en ligne sur la plateforme [participation.bordeaux.fr](https://participation.bordeaux.fr), un

formulaire papier sera proposé au déposant pour l'obtention des signatures.

A l'issue de leur traitement les interpellations légales seront archivées sur le site participation.bordeaux.fr.

#### **Condition de recevabilité :**

Pour être recevable, l'interpellation devra remplir les conditions suivantes :

- Le sujet et la formulation de l'interpellation doivent s'inscrire dans un cadre légal.
- Revêtir un intérêt collectif et non personnel ou lucratif.
- Concerner les sujets de la vie locale et/ou de l'action municipale bordelaise.

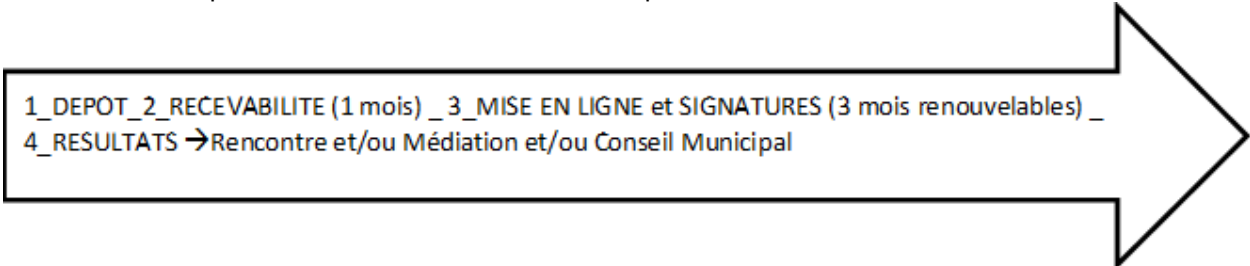
Si l'interpellation concerne le périmètre de compétences de la Métropole, du Conseil départemental, de la Région, de l'Etat ou d'autres acteurs, la ville de Bordeaux s'engage à communiquer le sujet soulevé auprès des décideurs concernés.

- Ne pas présenter de caractère discriminant, injurieux ou diffamatoire dans sa formulation ou son objet.
- Identifier, dès le dépôt, 3 porteurs de l'interpellation qui seront les interlocuteurs de la mairie.
- Une interpellation par an et par personne pourra être portée.

Si nécessaire, la mission démocratie permanente contacte le porteur de l'interpellation pour un premier temps d'éclaircissement.

#### **Circuit de l'interpellation :**

Le circuit suivant permettra la mise en œuvre de l'interpellation :



1\_DEPÔT\_2\_RECEVABILITE (1 mois) \_ 3\_MISE EN LIGNE et SIGNATURES (3 mois renouvelables) \_  
4\_RESULTATS → Rencontre et/ou Médiation et/ou Conseil Municipal

#### **1\_Dépôt**

Dès l'interpellation déposée, la mission démocratie permanente se charge d'amorcer le processus de recevabilité.

#### **2\_Recevabilité**

Les services thématiques concernés par l'interpellation et le service juridique de la Ville disposent d'un mois pour analyser la recevabilité. Les élus de la démocratie permanente, élus référents thématiques et territoriaux sont informés de la recevabilité. Si l'interpellation est non recevable, la raison de l'irrecevabilité est transmise aux interlocuteurs identifiés. Si l'interpellation est recevable, elle est mise en ligne sur la plateforme numérique.

#### **3\_Recueil des signatures**

L'interpellation est ouverte à la signature durant trois mois avec la possibilité d'étendre la durée de signature à trois mois supplémentaires et ce à la demande des porteurs de la démarche.

#### **Processus de médiation :**

- Dès 150 signatures = Rencontre avec le ou les élus référents du sujet de l'interpellation.
- Dès 1 500 signatures = Ateliers de médiation dont l'organisation et la composition seront définies en fonction du sujet de l'interpellation.
- Dès 4 000 signatures = le maire de Bordeaux s'engage à inscrire le sujet à l'ordre du jour du conseil municipal dans les trois mois. Les porteurs identifiés pourront présenter leur sujet à l'occasion d'une réunion du Conseil municipal.

#### **Vérification de la validité des signatures**

Toute personne physique de plus de 16 ans habitant ou travaillant à Bordeaux peut être

signataire de l'interpellation.

La mission démocratie permanente contrôle les signatures selon un quota défini en fonction du seuil (annexe 1).

**Expérimentation**

Le dispositif fera l'objet d'une évaluation à l'issue d'une année de fonctionnement. En parallèle, une démarche d'évaluation pourra être menée notamment grâce aux travaux de l'Observatoire de la démocratie permanente. Le bilan de la première année de fonctionnement sera communiqué au Conseil municipal.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **Mme GARCIA**

Dernière délibération 178 : Dispositif d'interpellation citoyenne. Madame Tiphaine ARDOUIN.

### **M. Le MAIRE**

Tiphaine a la parole.

### **Mme ARDOUIN**

Je vais faire vite parce que l'on en a discuté, mais je pense que c'est important que l'on prenne le temps que je vous présente quand même ce dispositif. Vous rappeler que ce dispositif a pour vocation de permettre aux Bordelais et aux Bordelaises d'adresser une requête écrite sous forme de demande de proposition de vœux, de plaintes surtout les sujets qui concourent à la vie locale et/ou qui relèvent des compétences du Conseil municipal. À partir de 150 signatures recueillies par une interpellation déposée par les habitants, cela donne lieu et cela enclenche de la médiation avec la Ville et qu'au-dessus de 4 000 signatures, il y a une inscription automatique à l'ordre du jour du Conseil municipal et une proposition, soit avant le Conseil municipal, soit de suspension du Conseil municipal pour que les personnes qui sont porteuses de cette interpellation puissent venir la présenter aux élus.

Ce dispositif est une réponse finalement à beaucoup de demandes de nos concitoyens de pouvoir justement avoir un lien plus direct avec le Conseil municipal, plus direct avec les élus et avec l'Administration. Ce dispositif a aussi fait l'objet d'un temps de travail avec justement les minorités, et on a été très content de la contribution qui a été faite aussi par les commissions et dont on a tenu compte pour certains aspects.

Vous dire que toute personne physique de plus de 16 ans habitant ou travaillant à Bordeaux pourra mobiliser ce dispositif ainsi que des associations dont le siège est à Bordeaux.

Quatre étapes vont être en œuvre sur ce dispositif : un temps de dépôt d'une interpellation par les citoyens qui va faire l'objet d'une recevabilité pendant un mois. Si la demande est recevable, l'interpellation est mise en ligne pendant trois mois. Si elle n'est pas recevable, elle est aussi laissée en ligne avec les éléments de la non-recevabilité. Au bout de trois mois, il y a la possibilité de renouveler de trois mois supplémentaires à la demande des personnes qui auront déposé cette interpellation.

Les critères de recevabilité, il y en a sept, mais je vais vous en citer deux qui me paraissent importants de citer là. Bien sûr l'intérêt collectif que doit obligatoirement avoir cette interpellation, et puis concerner un sujet local et/ou relever d'une action municipale.

Les dépôts sont à faire sur le site [participation.bordeaux.fr](http://participation.bordeaux.fr) ou pour les personnes qui ont une difficulté à passer par le numérique, il y aura la possibilité d'être accompagnées directement par les services de la participation.

Ensuite, une fois que le temps de dépôt sur la plateforme a été clos, c'est-à-dire 3 ou 6 mois, en fonction du nombre de signatures recueillies, c'est ce que je vous disais en introduction, cela entraîne une médiation qui prendra sous la forme la plus simple d'une rencontre avec les élus concernés. C'est entre 150 et 1 499 signatures. Entre 1 500 signatures et 3 999 signatures, il y aura un groupe qui se réunira. Il y aura des ateliers qui seront proposés avec les élus référents, les services, des habitants tirés au sort, et bien sûr, les porteurs de l'interpellation. Au-dessus des 4 000 signatures, c'est ce que je disais tout à l'heure, cela déclenche une inscription automatique au Conseil municipal et une présentation de l'interpellation au Conseil municipal directement par les habitants.

Le calendrier aujourd'hui, c'est une mise en œuvre effective. Là, maintenant, la personne qui va être en charge de mettre en place tout le dispositif vient d'arriver à la mairie au 1er



juin. On souhaite qu'il soit le plus rapidement possible opérationnel. On pense que ce sera possible à partir de cet automne. On communiquera très largement auprès de nos concitoyens sur ce dispositif de manière à ce qu'ils puissent le mobiliser le plus rapidement possible, sachant qu'il y aura un an d'expérimentation du dispositif de manière à en voir les limites et les éléments d'amélioration. Donc, le bilan de ce dispositif vous sera présenté en Conseil municipal, et il y aura des éléments de modification si nécessaire. Il fera aussi l'objet d'un travail de l'observatoire, mais qui pourra aussi faire ses retours sur ce dispositif.

Pour nous, ce dispositif est vraiment important dans toute la partie qui concerne notre contrat démocratique qui vise le soutien aux initiatives citoyennes. C'est un lien plus direct entre les habitants et le Conseil municipal, les habitants et les délibérations c'est-à-dire les décisions qui peuvent être prises. Donc, c'est pour nous un dispositif important que l'on vote ce soir. Je vous propose justement de le voter et que si c'était possible, qu'on le vote tous, ce serait vraiment un très beau signe en faveur de la démocratie.

### **M. Le MAIRE**

Merci pour ce beau signe en faveur de la démocratie. Madame FAHMY.

### **Mme FAHMY**

Merci, Monsieur le Maire. Vous avez mentionné ce droit d'interpellation citoyenne en introduction à notre Conseil en le présentant comme un sujet majeur. Je regrette pour Tiphaine ARDOUIN et pour nous tous qu'il intervienne au dernier point de l'ordre du jour. Vous nous présentez les modalités de ce droit d'interpellation citoyenne, annoncé à la presse lors de vos vœux d'ailleurs en ce début d'année, et qui devrait pouvoir être mis en œuvre à l'automne, 3 ans après l'inscription dans notre Règlement intérieur. C'est peu dire que nous l'attendions et que nous l'espérions tous parce que les attentes en matière de démocratie participative sont immenses, restent immenses, bien sûr, après les concertations à géométrie variable, les budgets participatifs limités à vos thématiques, les fonds d'aide aux quartiers qui diminuent ou celui des habitants qui est encore inexistant. On est loin d'une participation effective des habitants à la construction des politiques publiques de la Ville. Ce sont vos mots en début de délibération et je ne parlerai pas du référendum, ni de la votation citoyenne qui reste encore à définir. Sur ce dispositif, et je tiens à le souligner, vous nous avez consultés et vous avez pris en compte certain de nos points. C'est suffisamment rare pour être souligné parce que nos propositions, en général, sont systématiquement mises de côté, tout aussi constructives soient-elles et sans être de la politique politicienne : la propreté, le stationnement, l'éclairage, même l'hommage à Samuel PATY, mais peut-être qu'un jour, quand vous aurez oublié que cela vient de nous, vous les mettrez à l'ordre du jour et on en sera ravi.

Pour revenir sur les demandes que vous avez acceptées et intégrées dans ce dispositif, et je l'ai noté aussi les modifications depuis la commission, vous aviez au départ souhaité nous exclure, nous, élus de la minorité, de ce dispositif alors que nos droits d'initiative sont extrêmement limités. Nous ne pouvons pas mettre une question à l'ordre du jour de ce Conseil. Nos questions écrites sont sans débat. Nos vœux sont souvent refusés. J'attends de connaître l'issue du débat sur le téléphérique. Cette modification était donc, oui, indispensable pour nous et, reconnaissez-le, nécessaire.

Vous avez également accepté d'intégrer dans l'objet du dispositif les sujets de la vie locale. Ce et/ou est important parce que vous ne pouvez pas exclure de ce droit citoyen les sujets métropolitains qui touchent à la vie quotidienne de nos habitants : le logement, les mobilités, les déchets. Et même alors vous avez laissé une certaine réserve de compétences. J'espère que dans la pratique cette réserve pourra sauter au moins pour ce qui est des services mutualisés parce que vous êtes aussi d'ailleurs partie prenante de l'exécutif métropolitain et vous ne pouvez pas remplir vos pages du rapport de la transition écologique et sociale de compétences métropolitaines et nous les exclure au moment du dispositif d'interpellation citoyenne.

Nous voterons, oui, bien sûr, ce dispositif qui est essentiel et très important. Un point de vigilance néanmoins. La démocratie d'interpellation doit permettre de faire émerger des débats sur des projets que porte la municipalité, mais également sur des sujets que vous

n'auriez pas traités et qui peuvent répondre à la réalité des besoins des habitants. Vous devrez les entendre et garantir que ce droit ne reste pas sans réponse. Vous devrez peut-être être plus précis et transparents sur les critères de recevabilité pour qu'il n'y ait aucune frustration dans l'attente des habitants et que vous vous engagiez à assurer une plus grande visibilité des pétitions. Le seuil des 4 000 signatures est significatif. Vous devrez donner du sens à cette inscription à l'ordre du jour qui est encore aujourd'hui un peu floue et y donner suite par un débat, une décision ou je vous le propose une votation citoyenne quand elle sera en place. Ce n'est que comme cela que vous mettrez nos concitoyens au cœur des décisions de la Ville.  
Merci.

### **M. Le MAIRE**

Merci, Madame FAHMY. Monsieur ROBERT.

### **Fabien ROBERT**

Délibération importante pour terminer. Ce dispositif d'interpellation citoyenne est un dispositif qui, il y a quelques années, a pris son envol. Il était d'ailleurs dans le Règlement intérieur précédent de notre Conseil municipal, il n'a pas été mis en œuvre ou nous ne l'avons pas mis en œuvre. Au même moment, la Région Nouvelle-Aquitaine administrée par la même majorité ici ne le mettait pas non plus en œuvre. Il fonctionne bien au niveau de la Commission européenne parce qu'il y a une habitude du lobbying qui s'est installée, mais reconnaissons qu'il est difficile à mettre en œuvre d'abord, pas tellement techniquement ou politiquement. Je ne vais pas faire mystère, nous allons voter également ce dispositif, mais pour que les citoyens s'en saisissent réellement.

Ceci étant dit, nous l'avons également inscrit dans notre programme en 2020, c'est la raison pour laquelle nous voyons cette délibération avec un œil positif. Nous avons été concertés effectivement, et nous le saluons également. Nous regrettons peut-être qu'il arrive un peu tardivement, mais bien des collectivités l'ont toujours dans l'objectif, et ne l'ont malheureusement pas mis en œuvre.

Nous avons obtenu des améliorations. Effectivement, notre crainte était que ce dispositif au final se transforme par un encadrement du droit de pétition, ce qui n'est pas légal, c'est-à-dire qu'au fond, on explique qu'il fallait absolument passer par ce canal de pétition. Vous nous avez rassurés sur le fait qu'une pétition qui arriverait par un format plus classique serait traitée de la même manière. Cela, c'est important. Peut-être que cela ne sera pas mis en ligne avec autant d'exhaustivité, mais qu'elle est le même traitement de la Ville, cela nous paraissait extrêmement important.

Nous avons également émis des réserves sur la question du cadre légal. Bien sûr qu'il faut que ce soit légal, mais je rappelais que lorsque l'on a créé les fosses de végétalisation rondes devant les maisons, c'était interdit par le règlement de voirie de la Métropole. De temps en temps, il faut aussi peut-être qu'une pétition aille contre quelque chose qui n'est pas encore autorisé et que ce soit le sens, malgré tout, de l'histoire.

Vous nous promettez un bilan annuel y compris des interpellations qui ne seront pas retenues, et c'est pour nous extrêmement important. Attention avec ce dispositif à ne pas éloigner l' élu du citoyen en créant une espèce de filtre supplémentaire, mais je crois que ce n'est pas ce que vous voulez faire. Je l'espère vraiment. Nous le verrons à l'usage. Nous avons décidé de voter pour considérant qu'il fallait au fond laisser ce dispositif vivre, avoir un bilan et espérer qu'il fonctionne.

Je voudrais rappeler quand même que ce dispositif est facultatif. La loi VAILLANT ne l'est pas. Je suis très heureux que l'on vote ici ce dispositif. J'espère que rapidement, peut-être après la mission d'information et d'évaluation sur la démocratie participative, nous adoptions ce que la loi nous demande d'adopter, c'est-à-dire les règles qui concernent les conseils de quartiers. De même que vous évoquez à la fin de la délibération un bilan mené avec l'Observatoire de la démocratie permanente, il n'existe pas encore, il existera bientôt. Vous vous étiez engagés à ce que les élus d'opposition y siègent et j'espère que nous serons bien associés à cet Observatoire.

Voilà Monsieur le Maire. Écoutez, c'est la dernière délibération. Peut-être qu'elle va faire l'unanimité. J'y vois un beau symbole. Prenez cela comme une invitation, un encouragement à faire plus de démocratie participative. Dans tous les domaines, la sobriété est bonne, peut-être sauf dans celui-ci.

Merci.

**M. Le MAIRE**

Merci. Madame ECKERT a la parole.

**Mme ECKERT**

J'ai eu plusieurs fois l'occasion de dire sur le fait que Bordeaux en Luttés encouragerait toute initiative expérimentale puisque l'on en est là aujourd'hui qui viserait à donner plus de démocratie aux concitoyens bordelais. Cette libération, ce qui nous questionne, ce qui fait que l'on doute de pouvoir voter pour elle, c'est que bien évidemment on voit bien la volonté de la part de la Mairie de donner plus de possibilités aux Bordelais de participer même si le processus peut paraître un peu complexe. La façon dont tu l'as expliqué est un peu plus claire je trouve que sur les délibérations écrites. Donc, ce n'est pas évident à saisir, mais il y a un processus qui est long et qui n'est forcément incompatible avec les impatiences parfois de nos concitoyens.

Puis surtout, ce que le Collectif Bordeaux en Luttés déplore, nous avons marqué plusieurs fois que les Bordelais, comme beaucoup de Français aujourd'hui, ne se contentent plus de participer. Démocratie participative, démocratie inclusive, démocratie permanente, ce sont toujours des adjectifs que l'on rajoute à un défaut de démocratie, et que l'on essaie de pallier par des mots qui en se rajoutant à un mot qui pourtant disait déjà ce qu'il est, finalement peut parfois le vider un peu de son sens.

Puis, ce qui nous paraît important, c'est comment on redonne aux Bordelais non pas un pouvoir de participation, encore une fois, le taux d'abstention élevé montre que cette participation, même si on l'encourage et même si on la force est peut-être un peu compliquée, on aimerait que l'on donne aux Bordelais du pouvoir de faire, du pouvoir de décider et non pas simplement de participer d'où ma énième proposition sur les Conseils de quartier d'expérimentation d'une démocratie directe où les Bordelais voteraient pour les subventions de leur quartier. Ce n'est pas énorme comme budget, c'est une façon, encore une fois de leur dire : « non, vous n'êtes pas là simplement pour participer ». En passant par des plateformes numériques, même si vous essayez de faciliter la tâche, il n'empêche que l'on risque de retrouver sur une population qui maîtrise l'outil et qui va avoir des difficultés à demander à la Mairie : « s'il vous plaît, aidez-moi à me servir d'un outil dont j'ignore peut-être l'existence ».

Ce qui nous importe, c'est comment on peut redonner du pouvoir de décider, du pouvoir de faire aux Bordelais et non pas simplement du pouvoir de participer. Au final, c'est nous qui décidons. C'est nous qui votons.

**Un intervenant** (hors micro)

Intervention inaudible.

**Mme ECKERT**

Non, j'ai dit « nous les élus », mais je peux m'exprimer. Je ne suis pas d'accord avec toi, ce n'est pas grave. En l'occurrence, c'est au final des élus qui vont voter. Donc, il suffirait que l'on soit effectivement contre la proposition des Bordelais. Finalement, cela ne passera peut-être pas. Ainsi, la décision ultime revient toujours aux élus. Nous aimerions que par certains endroits, par des formes d'expérimentation que nous avons déjà proposées, on puisse redonner aux Bordelais du pouvoir de décider.

Merci.

## **M. Le MAIRE**

Merci. Je tiens à dire pour conclure que c'est une très belle délibération.

Je passe d'abord la parole à Tiphaine, je conclurai après.

## **Mme ARDOUIN**

Ce que je regrette, c'est de dire qu'aujourd'hui il n'y a pas de participation des habitants à la construction des politiques publiques. Il y a aujourd'hui un service de la participation citoyenne qui est transversal, qui n'a jamais existé à la Ville et qui fait un travail aujourd'hui remarquable, qui met du temps parce que la participation citoyenne ne s'improvise pas. C'est une vraie pratique très exigeante. Ce travail, on le fait. Aujourd'hui, il y a plus d'une trentaine d'espaces de participation qui sont pilotés par la Ville sur des entrées thématiques ou sur des aménagements dans les espaces de vie de nos concitoyens. Donc, je ne peux pas laisser dire qu'aujourd'hui, on commence à faire participer les habitants. C'était juste une parenthèse parce que je veux répondre surtout sur les remarques que vous avez faites.

L'exclusion de la Ville, l'exclusion des élus de la minorité, notre objectif n'était pas de leur enlever une quelconque expression possible. C'était juste de se dire effectivement que par rapport à d'autres citoyens qui n'ont aucun moyen d'expression, c'était le fait de leur laisser ce moyen d'expression, mais on a tenu compte bien sûr de cette remarque et on l'a enlevée.

La question de la Métropole, là, c'est pareil. La raison pour laquelle... on l'a mis dans la délibération. L'idée c'est bien que cela ne peut pas être le Conseil municipal qui délibère pour des choses qui relèvent de la Métropole. En revanche, c'est bien que l'on continue et que ce soit présenté en Conseil municipal de manière à ce que l'on aille le présenter, nous, après, et qu'on le défende auprès de la Métropole si ce sont des sujets qui ont été présentés ici.

La diversité des sujets, c'est vrai que l'on va avoir des sujets très, très divers, et que cela va être la partie d'expérimentation et le temps d'expérimentation qui va nous permettre de pouvoir voir un petit peu quelles sont les natures des sujets et qui vont nous permettre de voir aussi comment ils vont être portés et d'avoir le recul de l'année nécessaire pour pouvoir inventorier ces sujets et faire avancer le dispositif éventuellement.

Le seuil de 4 000 signatures est un seuil qui peut nous paraître aujourd'hui élevé. Là aussi au bout d'une année, si on a comme retour qu'autour de 1 500, 2 000 signatures, non pas 1 500, 2 500, je ne sais pas, c'est un chiffre que je donne au pif, mais si on se rend compte que l'on a un seuil intéressant à 2 500 signatures, peut-être que cela nous permettra de le baisser parce que l'on se rend compte que c'est un seuil rédhibitoire. Si, au contraire, on se rend compte que ce sont des seuils qui sont atteints, peut-être que l'on maintiendra ce seuil.

Pour nous, la question de comment ce dispositif peut faire bouger des lignes aussi sur des questions un petit peu légales, c'est toute notre problématique, c'est toute notre vision de la ville facilitatrice. C'est comment justement on fait bouger les lignes grâce aux initiatives citoyennes. Donc, là, on partage complètement cette idée que ce dispositif pourrait nous aider à faire bouger les lignes.

Madame ECKERT, justement je pense que là on est vraiment sur quelque chose qui va permettre à ce que l'on ait une possibilité pour les citoyens de venir participer directement à la décision. Ils n'ont pas la possibilité légalement, ce n'est pas possible qu'ils proposent directement, c'est ce qui va se faire. En revanche, qu'ils soient décisionnaires sur des éléments qui peuvent être des sujets qu'ils souhaitent mettre à l'ordre du jour. C'est pour cela que le dispositif que l'on propose va respecter la loi tout en leur donnant un espace réellement important dans notre Conseil municipal puisque par cette délibération, il y a une délibération automatique qui pourra être faite où il y a une inscription à l'ordre du jour qui pourra être faite. C'est une façon justement de faire en sorte de dépasser les limites

de la légalité sur cette question de la possibilité pour les citoyens de décider alors que c'est nous qui sommes élus pour cela.

**M. Le MAIRE**

Merci Tiphaine. Je pense que c'est une délibération et une initiative majeure. Je crois que la démocratie participative, l'interpellation citoyenne, il y a ceux qui en parlent et il y a ceux qui la font. Je suis content de voir que l'on s'inscrit aujourd'hui collectivement dans la catégorie de ceux qui la font vivre.

Je vous remercie pour ce débat. Je me félicite que l'on termine ce Conseil municipal. C'est une délibération votée à la quasi-unanimité, ce qui traduit bien l'importance de cette délibération. Je tiens à remercier Tiphaine ARDOUIN pour son investissement sur ce sujet.

Je vais mettre au vote cette délibération. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Donc, unanimité. Excusez-moi, je parlais de quasi-unanimité. Donc, unanimité, c'est magnifique. Je tiens à vous en remercier. C'est très encourageant pour la suite.

On aurait dû la mettre en tout début du Conseil municipal pour démarrer par une telle unanimité. Peut-être, mais voilà.

Le Conseil n'est toujours pas terminé. Madame la secrétaire de séance.

**Annexe 1\_ Tableau des seuils et résultats :**

<b>Nombre de signatures après 3 mois</b>	<b>Traitement</b>	<b>Vérification</b>	<b>Résultats</b>
0 à 150 signatures	Information de l'interpellation aux élus concernés <sup>1</sup> .	Pas de vérification	L'interpellation est archivée sur la plateforme participation.bordeaux.fr
Plus de 150 signatures	Médiation niveau 1 : Rencontre avec le ou les élus référents.	Vérification signataires 10%	Arrêt du recueil de signature car le pétitionnaire a eu réponse à son interpellation ou, à la demande du pétitionnaire, prolongement de 3 mois supplémentaires.
Plus 1500 signatures	Médiation niveau 2 : Ateliers avec composition variée (les élus référents, les habitants porteurs de l'interpellation, les techniciens Ville, les habitants tirés au sort).	Vérification signataires 5 %	Arrêt du recueil de signature car le pétitionnaire a eu réponse à son interpellation ou, à la demande du pétitionnaire, prolongement de 3 mois supplémentaires.
Plus de 4000 signataires*	Le maire de Bordeaux s'engage à inscrire le sujet à l'ordre du jour du conseil municipal dans les trois mois suite à l'obtention des 4000 signatures (article 45 du Règlement intérieur du Conseil municipal).	Vérification signataires 3%	Présentation ou vote en Conseil municipal selon l'objet et le format de l'interpellation dans le cadre des possibilités. Par exemple lors d'une suspension de séance (article 25 du Règlement intérieur du Conseil municipal) ou avant l'ouverture de la réunion du Conseil municipal.

<sup>1</sup> Un travail avec les élus notamment de quartier est aujourd'hui mené dès lors qu'une interpellation est portée à connaissance de la municipalité. En dessous de 150 signatures, le DICl ne vient pas modifier la gestion actuelle organisée par quartier ou la thématique avec un objectif de souplesse et réactivité.

***DELEGATION DE Monsieur Baptiste MAURIN***

**D-2023/179**

***Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud. Avenant n°2 de prolongation de la convention de création du GIS SCRIME (Studio de Création et de Recherche en Informatique et Musiques Expérimentales). Autorisation. Signature***

Monsieur Baptiste MAURIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'Université de Bordeaux, l'institut Polytechnique de Bordeaux, le CNRS, la DRAC-Direction régionale des Affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine et la Ville de Bordeaux se sont associés en 2013 pour créer un groupement d'intérêt scientifique et artistique afin de consolider les activités du SCRIME (Studio de Création et de Recherche en Informatique et Musiques Expérimentales) et de lui donner une meilleure visibilité régionale et nationale. Le contrat initial a fait l'objet d'une prolongation de 18 mois dans le cadre de la signature d'un premier avenant jusqu'au 30 juin 2021.

Le SCRIME a été labellisé par l'Université de Bordeaux en tant que plateforme de recherche en 2021 pour une durée de trois ans. S'appuyant sur une communauté de chercheurs et d'artistes, le SCRIME met à disposition de la communauté scientifique et culturelle une offre de services de R&D en sciences, techniques et arts du son et de la musique.

Le SCRIME a été mis en place par le LaBRI (Laboratoire Bordelais de Recherche Informatique). Son objectif est d'apporter aux chercheurs et aux artistes un ensemble intégré d'outils matériels et logiciels complexes pour l'expérimentation scientifique et artistique. Le SCRIME travaille dans ce sens en lien avec des ensembles de musique contemporaine de la région Nouvelle-Aquitaine.

Les activités du SCRIME regroupent ainsi la recherche scientifique, l'accueil de chercheuses et de chercheurs en résidence, la création artistique, l'organisation d'événements (séminaires, concerts) et des actions pédagogiques et de médiation

Ayant décidé de prolonger une nouvelle fois la durée du contrat initial et de modifier certaines de ses modalités (composition et fonctionnement du comité de pilotage, détail des missions de la direction du SCRIME...), les partenaires se sont rapprochés afin de fixer la durée de la prolongation et d'encadrer les nouvelles modalités du SCRIME dans le cadre de la signature de l'avenant n°2 joint à la présente délibération.

Cet avenant a pour objet de prolonger la durée de la convention pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 30 juin 2025, et d'actualiser les instances de pilotage et de gouvernance du groupement.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de création du GIS SCRIME.

**ADOpte A L'UNANIMITE**



**AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE CREATION DU GIS SCRIME (AST  
CT\_2013-262)**

**ENTRE**

**L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX,**

Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,  
N° SIRET 130 018 351 00010  
Située 35, place Pey Berland, 33000 BORDEAUX,  
Représentée par son Président,  
Ci-après désignée « **Université de Bordeaux** »,

**ET**

**L'INSTITUT POLYTECHNIQUE DE BORDEAUX,**

Établissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,  
N° SIRET 130 006 356 00013,  
Situé 1, avenue du Dr Albert Schweitzer 33402 TALENCE,  
Représenté par Monsieur Marc PHALIPPOU, Directeur Général,  
Ci-après désigné « **Bordeaux INP** »,

**ET**

**Le CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,** Établissement  
Public à caractère Scientifique  
et Technologique, Situé 3, rue Michel-Ange, 75794 PARIS CEDEX 16,  
N° SIREN 180 089 013 03720, APE CODE 7219Z  
Représenté par son Président Directeur Général, Monsieur Antoine PETIT, lequel a  
délégué sa signature pour le présent accord, à Monsieur Younis HERMES, Délégué  
régional Aquitaine, Esplanade des Arts et Métiers - BP 105 - 33402 TALENCE  
Cedex,  
Ci-après désigné « **CNRS** »,

L'Université de Bordeaux, Bordeaux INP et le CNRS sont ci-après désignés  
collectivement les « **Établissements** »

Les Établissements agissent conjointement tant en leur nom qu'au nom et pour le  
compte du Laboratoire Bordelais de Recherche en Informatique (UMR 5800), dirigé  
par Monsieur Xavier BLANC, ci-après désigné le « **LaBRI** »,

**ET**

**L'État, ministère de la Culture,**

Représenté par la Directrice régionale des affaires culturelles de Nouvelle-  
Aquitaine, Maylis DESCAZEUX,  
Ci-après désignée la « **DRAC** »,

**ET**

**La VILLE DE BORDEAUX,** pour le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud, ci-  
après désigné le « Conservatoire »  
22 quai Sainte-Croix - BP 90060 - 33800 BORDEAUX  
Représentée par son Maire, Monsieur Pierre HURMIC

Ci-après désignée la « **Ville de Bordeaux** »,  
ET

**La RÉGION NOUVELLE AQUITAINE**

Représentée par son Président Monsieur Alain ROUSSET  
Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine  
Ci-après désignée la « **Région** »,

Les Établissements, la DRAC, la Ville de Bordeaux et la Région étant ci-après individuellement ou collectivement désignés par la ou les « **Partie(s)** ».

**IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

Les Parties se sont associées en 2013 pour créer un regroupement d'intérêt scientifique et artistique afin de consolider les activités du SCRIME (Studio de Création et de Recherche en Informatique et Musiques Expérimentales) et de lui donner une meilleure visibilité régionale et nationale (ci-après désigné par « Contrat Initial »). Le Contrat Initial a fait l'objet d'une prolongation de dix-huit (18) mois dans le cadre de la signature d'un premier avenant jusqu'au 30 juin 2021 (ci-après désigné par « Avenant n°1 »).

Le SCRIME a été labellisé par l'Université de Bordeaux en tant que plateforme de recherche en 2021 pour une durée de trois (3) ans.

S'appuyant sur une communauté de chercheurs et d'artistes, le SCRIME met à disposition de la communauté scientifique et culturelle une offre de services de R&D en sciences, techniques et arts du son et de la musique.

Le SCRIME a été mis en place par le LaBRI. Son objectif est d'apporter aux chercheurs et aux artistes un ensemble intégré d'outils matériels et logiciels complexes pour l'expérimentation scientifique et artistique. Le SCRIME travaille dans ce sens en lien avec des ensembles de musique contemporaine de la région Nouvelle-Aquitaine.

Les activités du SCRIME sont :

- la recherche scientifique : accueil de chercheuses et de chercheurs en résidence
- la création artistique : accueil d'artistes en résidence
- l'animation : organisation d'événements (séminaires, concerts)
- la médiation / transmission : actions pédagogiques et de médiation

Ayant décidé de prolonger une nouvelle fois la durée du Contrat Initial et de modifier certaines de ses modalités, les Parties se sont rapprochées afin de fixer la durée de la prolongation et d'encadrer les nouvelles modalités du SCRIME dans le cadre de la signature de l'avenant n°2 (ci-après désigné « Avenant n°2 »).

**CECI ETANT EXPOSE, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 - Objet du présent Avenant n°2**

L'Avenant n°2 a pour objet de prolonger la durée du Contrat Initial pour une durée de quatre (4) ans à savoir jusqu'au 30/06/2025 et de modifier le Contrat Initial dans le respect des dispositions ci-dessous.

### **Article 2 - Entrée en vigueur de l'Avenant n°2**

L'Avenant n°2 prend effet à compter de la date de signature entre les Parties, et entend prolonger le Contrat Initial jusqu'au 30/06/2025.

### **Article 3 - Les Instances du SCRIME**

Les dispositions de l'article 2 du Contrat Initial sont modifiées comme suit :

#### **« Article 2 - Les Instances du SCRIME**

##### ***2.1 Le Comité de Pilotage (ci-après le « COPIL »)***

###### ***- Composition***

Il est créé un COPIL réunissant un représentant de chaque Partie, désigné par cette Partie. Chacun des représentants pourra se faire représenter à toute réunion du COPIL par toute personne de son choix relevant de son entité disposant des mêmes capacités de représentation, après en avoir informé préalablement et par écrit les autres représentants.

La liste des représentants des Parties et des membres invités est indiquée en Annexe 1 de l'Avenant n°2.

###### ***- Fonctionnement***

Le COPIL se réunit au moins une fois par an pendant la durée de la Convention et autant de fois que de besoin, à la demande d'une des Parties.

Le COPIL peut se tenir par tous moyens (y compris par voie de conférence téléphonique ou électronique lorsque les sujets le permettent) et en tout lieu ; étant précisé que les membres du COPIL participant aux réunions par voie de conférence téléphonique ou de visioconférence sont alors réputés présents auxdites réunions et sont pris en compte pour le calcul du quorum des membres qui participent au COPIL.

Le COPIL se réunit valablement si quatre sur six (4/6) des membres du COPIL sont présents.

Il délibère à la majorité qualifiée des trois quart (3/4) des membres présents ou représentés, sous réserve des décisions décrites aux articles 1.3.1 et 3.3 qui doivent être prises à l'unanimité.

Le COPIL pourra, à titre consultatif, se faire assister des experts dont il jugera la présence nécessaire afin d'apporter aux Parties leurs conseils et leurs expertises. Cette participation doit faire l'objet d'accord préalable des Parties qui sont en droit d'exiger que ces experts, s'ils sont des tiers, soient soumis à des obligations de confidentialité identiques à celles prévues au titre de l'article 4 de la Convention. Une Partie peut s'opposer à la présence d'un spécialiste n'appartenant pas au personnel d'une autre Partie s'il y a un conflit d'intérêt entre les activités de la Partie qui s'oppose et celles dudit spécialiste ou de son employeur. Nonobstant ce

qui précède, aucune Partie ne peut s'opposer à la présence d'un représentant des structures de valorisation des Établissements et notamment d'un représentant de la SATT Aquitaine. Les spécialistes susvisés n'interviendront qu'à titre consultatif durant les réunions du COPIL.

L'ordre du jour de chaque réunion du COPIL est établi par la Direction du SCRIME, après consultation des membres du COPIL, et diffusé au minimum quinze (15) jours avant la date de la réunion. Tout point supplémentaire à l'ordre du jour devra être adressé à la Direction du SCRIME au moins sept (7) jours calendaires avant la date de réunion pour lui permettre d'en informer toutes les Parties.

La Direction du SCRIME se charge de faire établir le compte rendu de chaque réunion et de l'adresser aux membres du COPIL pour approbation avant diffusion.

### **- Compétences**

Le COPIL a notamment pour fonction de :

- étudier et valider les orientations scientifiques et artistiques, les projets de recherche et de création, les opérations spécifiques, les actions pour le SCRIME sur proposition du COSA,
- valider annuellement le rapport d'activité scientifique, artistique et financier sur présentation de la Direction du SCRIME, après avis du COSA,
- approuver annuellement le budget prévisionnel (préparé et proposé par la Direction du SCRIME) et l'exécution du budget en fin d'exercice en conformité avec les articles 3.2 et 3.3 de la présente convention,
- veiller à l'utilisation optimale des moyens du SCRIME,
- approuver l'éventuelle adhésion de nouveaux membres au SCRIME, en conformité avec l'article 1.3.1 de la présente convention,
- proposer des modifications à apporter à la présente convention, celles-ci étant constatées par des avenants,
- élire le Directeur Scientifique et le Directeur Artistique à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **2.2 Le Comité Scientifique et Artistique (ci-après « COSA »)**

Le COSA est constitué du CODIR, d'un représentant des ensembles de musique contemporaine de la région Nouvelle-Aquitaine et de quelques personnalités du domaine d'activités du SCRIME. Ces personnalités, leur qualité et la durée de leur mandat sera soumise à la validation préalable du COPIL.

Le COSA conseille le CODIR sur sa stratégie de développement en matière de politique scientifique et artistique, et de moyens pour sa mise en œuvre. Il conseille notamment la direction pour toute décision concernant :

- La sélection des projets Arts et Sciences, cadrage scientifique, artistique et logistique des résidences, suivi et évaluation des projets en cours
- La stratégie d'équipement en matériel de recherche scientifique et de création artistique pour la réalisation des projets du SCRIME
- La veille des appels à projets, veille technologique, constitution de réseaux d'acteurs partenaires du SCRIME
- La définition des actions de rayonnement, sensibilisation grand public et des actions pédagogiques
- Sa stratégie d'équipement en matériel de création artistique et de recherche scientifique pour la réalisation de projets du SCRIME

Le COSA se réunit au minimum une (1) fois par an.

### **2.3 La Direction du SCRIME**

#### **- Le Comité de Direction**

Le comité de direction (CODIR) est composé du Directeur Artistique et du Directeur Scientifique. Chacun assure en alternance tous les 2 ans la direction générale et la direction adjointe. Le conseiller Art et Science participe aux réunions du CODIR. Le CODIR se réunit chaque semaine sur convocation de la direction générale.

#### **- Les missions de la direction générale**

La direction générale est responsable des missions suivantes :

- Responsable du COPIL : organisation des réunions et rédaction des comptes rendus conformément à la convention avec les tutelles.
- Responsable du budget : établissement du budget prévisionnel avec les directions scientifique et artistique, suivi du budget, contrôle des dépenses.
- Responsable des demandes de subventions : établissement des dossiers de demande de subvention, rapports d'activité annuels.
- Responsable des utilisateurs et des partenariats : conventions d'accueil et de collaboration.
- Pilotage du conseil scientifique et artistique : organisation des réunions et rédaction des comptes rendus.

#### **- Les missions de la direction adjointe**

La direction adjointe assiste et remplace si besoin la direction générale dans toutes ses missions.

#### **- Les missions de la direction scientifique**

Les missions dévolues à la direction scientifique sont :

- Définition de la politique scientifique du SCRIME ;
- Stratégie de publication scientifique, pilotage de conférences, séminaires, invitations ;
- Stratégie d'équipement en matériel de recherche scientifique pour la réalisation des projets du SCRIME ;
- Pilotage scientifique des actions de rayonnement, de sensibilisation grand public, et des actions pédagogiques, création d'enseignements dans les établissements partenaires ;
- Pilotage du COSA restreint aux scientifiques : organisation des réunions et rédaction des comptes rendus ;
- Rédaction du rapport d'activités artistiques ;
- Représentation de la structure auprès des tutelles, partenaires et réseaux culturels et scientifiques régionaux, nationaux et internationaux.

#### **- Les missions de la direction artistique**

Les missions de la direction artistique sont :

- Définition de la politique artistique du SCRIME ;
- Stratégie de production des œuvres, pilotage de concerts, séminaires, invitations et politique de commandes artistiques, suivi artistique des résidences de création ;

- En lien avec la direction générale, contribution à l'élaboration du budget ;
- Contribution à la politique de communication ;
- Stratégie d'équipement en matériel de création artistique pour la réalisation de projets du SCRIME ;
- Coordination des activités artistiques du COSA, pilotage de rencontres des artistes participants aux actions du SCRIME, rédaction des comptes rendus en lien avec les activités artistiques du COSA ;
- Rédaction du rapport d'activités artistiques ;
- Représentation de la structure auprès des tutelles, partenaires et réseaux culturels et scientifiques régionaux, nationaux et internationaux.

#### **- Les missions du conseiller Art et Science**

Le conseiller Art et Science est nommé par le CODIR et sur avis du COPIL, pour une durée de quatre (4) ans.

Les missions du conseiller Art et Science sont : conseils concernant les aspects art, science et technologie des projets du SCRIME qu'ils soient scientifiques ou artistiques, ou pédagogiques, et contribution à la stratégie d'équipement en matériel de création artistique pour la réalisation de projets du SCRIME. »

#### **Article 4 - Moyens complémentaires mis en commun**

Les dispositions de l'article 3.2.2 du Contrat Initial sont modifiées comme suit :

« Les Parties peuvent mettre à disposition annuellement des moyens (complémentaires de ceux prévus à l'article 3.1.1) en commun pour des dépenses ou actions communes, pour la durée du SCRIME, sous réserve de l'exercice du droit de retrait prévu à l'article 9.1, et selon les modalités ci-après.

La gestion des moyens mis en commun est assurée par Université de Bordeaux ou une filiale de l'Université de Bordeaux, désignée « L'Etablissement Gestionnaire » pour cela comme mandataire commun aux Parties. L'ensemble des moyens financiers du SCRIME sont gérés par L'Etablissement Gestionnaire, selon les règles applicables à l'établissement.

Ce dernier agit en ce domaine pour le compte du SCRIME dans les limites de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses approuvé par le COPIL et s'engage à tenir une comptabilité correspondante. Il présente un rapport annuel de gestion devant le COPIL.

De plus des prêts de matériel pourront être accordés ponctuellement par l'une ou plusieurs des Parties au profit du SCRIME dont les modalités seront à déterminer au cas par cas dans le document « prêt de matériel entre les Parties du GIS SCRIME » en annexe 3 de la présente Convention. »

#### **Article 5 - Dispositions finales**

Les dispositions du Contrat Initial non modifiées par l'Avenant n°2 demeurent inchangées et restent en vigueur entre les Parties.

Les dispositions de l'Avenant n°2 complètent les dispositions précédentes, les Parties entendant en outre que l'Avenant n°2 s'incorpore au Contrat Initial pour en faire un tout indivisible.

Fait en six (6) exemplaires originaux.

Référence AST : [CT\_2021-459]\_02\_GIS\_SCRIME\_LABRI\_Desainte-Catherine  
Myriam\_Mairie de Bordeaux

Parties signataires : Université de Bordeaux / Bordeaux INP / CNRS / DRAC / Ville  
de Bordeaux / Région

Objet : Avenant n°2 à la convention de création du GIS SCRIME (AST CT\_2013-262)

Nombre d'exemplaires originaux : six (6)

**Pour l'Université de Bordeaux**

Par

Président

Le



Référence AST : [CT\_2021-459]\_02\_GIS\_SCRIME\_LABRI\_Desainte-Catherine  
Myriam\_Mairie de Bordeaux

Parties signataires : Université de Bordeaux / Bordeaux INP / CNRS / DRAC / Ville  
de Bordeaux / Région

Objet : Avenant n°2 à la convention de création du GIS SCRIME (AST CT\_2013-262)

Nombre d'exemplaires originaux : six (6)

**Pour Bordeaux INP**

Par Monsieur Marc PHALIPPOU

Directeur Général

Le

Référence AST : [CT\_2021-459]\_02\_GIS\_SCRIME\_LABRI\_Desainte-Catherine  
Myriam\_Mairie de Bordeaux

**Référence CNRS : 244204**

Parties signataires : Université de Bordeaux / Bordeaux INP / CNRS / DRAC / Ville  
de Bordeaux / Région

Objet : Avenant n°2 à la convention de création du GIS SCRIME (AST CT\_2013-262)

Nombre d'exemplaires originaux : six (6)

**Pour CNRS**

Par Monsieur Younis HERMES

Délégué Régional Aquitaine

Le

Référence AST : [CT\_2021-459]\_02\_GIS\_SCRIME\_LABRI\_Desainte-Catherine  
Myriam\_Mairie de Bordeaux  
Parties signataires : Université de Bordeaux / Bordeaux INP / CNRS / DRAC / Ville  
de Bordeaux / Région  
Objet : Avenant n°2 à la convention de création du GIS SCRIME (AST CT\_2013-262)

Nombre d'exemplaires originaux : six (6)

**Pour la DRAC**

Par Madame Maylis DESCAZEUX  
Directrice Régionale des affaires culturelles de Nouvelle Aquitaine

Le

Référence AST : [CT\_2021-459]\_02\_GIS\_SCRIME\_LABRI\_Desainte-Catherine  
Myriam\_Mairie de Bordeaux

Parties signataires : Université de Bordeaux / Bordeaux INP / CNRS / DRAC / Ville  
de Bordeaux / Région

Objet : Avenant n°2 à la convention de création du GIS SCRIME (AST CT\_2013-262)

Nombre d'exemplaires originaux : six (6)

**Pour la Ville de Bordeaux**

Par Monsieur Pierre HURMIC  
Maire

Le

Référence AST : [CT\_2021-459]\_02\_GIS\_SCRIME\_LABRI\_Desainte-Catherine  
Myriam\_Mairie de Bordeaux

Parties signataires : Université de Bordeaux / Bordeaux INP / CNRS / DRAC / Ville  
de Bordeaux / Région

Objet : Avenant n°2 à la convention de création du GIS SCRIME (AST CT\_2013-262)

Nombre d'exemplaires originaux : six (6)

**Pour la Région**

Par Monsieur Alain ROUSSET

Président de la Région Nouvelle Aquitaine

Président du Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine

Le

## **ANNEXE 1**

### **Membres du COPIL**

- Le Président de l'Université de Bordeaux ou son représentant
- Le Directeur de Bordeaux INP ou son représentant
- Le Directeur de l'INS2I du CNRS ou son représentant
- Le Maire de la Ville de Bordeaux ou son représentant
- Le Directeur de la DRAC ou son représentant
- Un représentant de la Région

### **Membres invités :**

- Le Directeur du SCRIME
- Le Directeur Scientifique
- le Directeur Artistique
- le Coordinateur art & science
- le Directeur du LABRI
- un représentant de l'IDEX Bordeaux
- un représentant de la SATT Aquitaine
- un représentant de la fédération des plateformes de l'Université de Bordeaux
- un représentant de la délégation musique et mission recherche de la DGAC

***Délégation permanente du Conseil Municipal  
à M. le Maire***

**D-2023/180**

**Délégation permanente du Conseil Municipal à Monsieur le Maire. Reprise de concessions funéraires par la Ville de Bordeaux. 26ème groupe au cimetière de la Chartreuse. Information.**

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

**Vu** l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales relatif aux délégations dont le conseil municipal peut charger le maire pour la durée de son mandat et notamment le 8e alinéa concernant la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

**Vu** la délibération du conseil municipal D-20210034 déposée le 26 janvier 2021 en préfecture de la Gironde chargeant le maire de la délégation prévue au 8e alinéa de l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération du conseil municipal précitée portant délégation des décisions relatives aux matières énumérées dans l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales aux adjoints ;

**Vu** les articles L 2223-17 et L 2223-18 du Code général des Collectivités territoriales et pour sa partie réglementaire les articles R 2223-12 à R 2223-23 ;

**Considérant** qu'une commune a la possibilité de reprendre des concessions en mauvais état et en état d'abandon que cet état soit le fait de la négligence du concessionnaire ou de ses successeurs ou par suite de la disparition de la famille ;

**Considérant** que la procédure visant à reprendre ces dites concessions du 26ème groupe de reprises au cimetière de la Chartreuse engagée le 2 octobre 2019 a été normalement poursuivie jusqu'à son terme le 14 février 2023, conformément aux dispositions prévues par la réglementation sus visée notamment en matière de publicité ;

En conséquence, Mesdames et Messieurs les membres du conseil municipal sont informé.e.s qu'il a été décidé par arrêté n° 23BORPP00511 du 15 mars 2023 de la reprise par la Ville de Bordeaux des concessions perpétuelles situées au cimetière de la Chartreuse et énumérées dans ledit arrêté. L'état d'abandon a été régulièrement constaté, publié et notifié.

Les concessions perpétuelles, également énumérées dans ledit arrêté, situées au cimetière de la Chartreuse et dont l'état d'entretien a été à la demande des familles constaté ne sont pas reprises.

## **INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**



**Questions écrites proposées par Madame Myriam  
ECKERT**

**Question écrite présentée par Madame Myriam Eckert sur la  
réhabilitation du centre commercial et de la place de L'Europe  
au Grand Parc**

Le 16 mai dernier, Bordeaux En Luttés a répondu à l'invitation du Collectif Urbanité au Grand Parc qui nous a fait part de son inquiétude quant au projet immobilier qui va être mis en chantier pour réhabiliter le centre commercial de la place de L'Europe.

Initié en 2019 par la précédente mandature, un projet de démolition de ce centre commercial, suivi par la construction d'un ensemble immobilier incluant un parking-silo, a fait l'objet d'une demande de permis de construire actuellement en cours d'instruction.

Formé d'habitants du Grand Parc et autres bordelais, désireux de pouvoir enfin se faire entendre, le Collectif Urbanité au Grand Parc ne conteste pas l'état actuel du centre commercial, notamment sa profonde dégradation et son insécurité.

Cette situation appelle une intervention qui ne saurait pour autant être une banale mais dénaturante opération immobilière, niant la vision initiale des urbanistes concepteurs.

Le Collectif rappelle que la cité du Grand Parc est incluse dans « Bordeaux UNESCO Port de la », secteur centre, et bénéficie en outre du label « Architecture Contemporaine Remarquable » délivré par le Ministère de la Culture.

Par suite, conformément à la charte ICOMOS de Washington de 1987, l'évolution de ce quartier, sans être figée, doit respecter l'esprit initial des architectes urbanistes concepteurs.

Or, selon les termes mêmes de la délibération choisissant le projet, « Quel que soit le projet retenu, la forme urbaine sera profondément modifiée puisque tous les projets présentés se proposent de construire en R+6 là où, actuellement, le centre commercial Europe est à R+1. ».

Le projet ne respectant pas l'urbanisme labellisé du Grand Parc, ses caractéristiques, son identité et ses qualités officiellement reconnues, un dossier a été transmis par le collectif à ICOMOS France, organe de gestion des biens UNESCO qui est désormais impliqué.

Le collectif Urbanité vous interroge : quelles réponses la ville de Bordeaux va-t-elle pouvoir apporter à l'ICOMOS afin de rectifier les orientations erronées ?

### **Mme GARCIA**

Il y a donc des questions écrites proposées par Madame Myriam ECKERT. Une question écrite présentée par Madame Myriam ECKERT sur la réhabilitation du centre commercial et la place de l'Europe au Grand Parc avec une réponse prévue de Stéphane PFEIFFER.

C'est la première des trois questions de Madame ECKERT.

### **M. Le MAIRE**

Vous pouvez lire votre question, Madame ECKERT. Allez-y.

### **Mme ECKERT**

Je vous remercie de me laisser poser mes questions puisque je suis ici, à travers ces questions, porteuse de rencontres que l'on a faites, soit avec des associations, soit avec les commerçants bordelais, et qu'ils ont demandé expressément de poser ces questions, et qui attendent aujourd'hui des réponses au sein du Parlement. Donc, je vous remercie de me laisser poser ces questions. La première concerne le Grand Parc.

Le 16 mai dernier, Bordeaux en Luttés a répondu à l'invitation du Collectif Urbanité au Grand Parc qui nous a fait part de son inquiétude quant au projet immobilier qui va être mis en chantier pour réhabiliter le centre commercial de la place de l'Europe.

Initié en 2019 par la précédente mandature, un projet de démolition de ce centre commercial, suivi par la construction d'un ensemble immobilier incluant un parking-silo, a fait l'objet d'une demande de permis de construire actuellement en cours d'instruction.

Formé d'habitants du Grand Parc et autres bordelais, désireux de pouvoir enfin se faire entendre, le Collectif Urbanité au Grand Parc ne conteste pas l'état actuel du centre commercial, notamment sa profonde dégradation et son insécurité.

Cette situation appelle une intervention qui ne saurait pour autant être une banale, mais dénaturante opération immobilière, niant la vision initiale des urbanistes concepteurs.

Le Collectif rappelle que la cité du Grand Parc est incluse dans « Bordeaux UNESCO Port de la Lune », secteur centre, et bénéficie en outre du label « Architecture Contemporaine Remarquable » délivré par le Ministère de la Culture.

Par la suite, conformément à la charte ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites) de Washington de 1987, l'évolution de ce quartier, sans être figée, doit respecter l'esprit initial des architectes urbanistes concepteurs.

Or, selon les termes mêmes de la délibération choisissant le projet, « Quel que soit le projet retenu, la forme urbaine sera profondément modifiée puisque tous les projets présentés se proposent de construire en R+6 là où, actuellement, le centre commercial Europe est à R+1. ».

Le projet ne respectant pas l'urbanisme labellisé du Grand Parc, ses caractéristiques, son identité et ses qualités officiellement reconnues, un dossier a été transmis par le collectif à ICOMOS France, organe de gestion des biens UNESCO qui est désormais impliqué.

Le collectif Urbanité vous interroge : quelles réponses la ville de Bordeaux va-t-elle pouvoir apporter à l'ICOMOS afin de rectifier les orientations erronées ? Merci.

### **M. Le MAIRE**

Merci. Qui répond ? Stéphane, oui.

Stéphane, tu as la parole.

### **M. PFEIFFER**

Le quartier le Grand Parc fait partie d'un projet global de renouvellement urbain. Parmi les objectifs, adapter le quartier aux enjeux sociaux : amélioration des conditions de vie ; enjeux environnementaux : amélioration de la qualité des espaces verts, réhabilitation des logements, etc., et tranquilliser le quartier.

À ce titre, la situation actuelle du centre commercial Europe est très préoccupante, et les habitants comme les commerçants attendent un changement rapide. Le projet de requalification du centre commercial s'accompagne de la construction de 277 logements contre 350 prévus initialement et d'un parking-silo réversible dans un modèle économique global pris en charge intégralement par l'opérateur.

Ce projet a été engagé et confié après tenue d'un jury au groupement BNP Paribas/Ville Envie. Nous sommes restés vigilants et exigeants quant à la mise en œuvre de ce projet au regard de la place centrale qu'il occupe dans nos quartiers.

Le quartier du Grand Parc est intégré dans Bordeaux Port de la Lune et la municipalité a investi depuis plusieurs années dans son renouvellement urbain avec des constructions nouvelles, le réaménagement du parc en étant particulièrement attentive à l'état d'esprit qui a prévalu à la construction de ce quartier de grande qualité paysagère tout en accompagnant son évolution dans le temps.

Elle a donc posé pour ce projet de requalification du centre commercial comme pour tous les autres projets de nombreuses exigences de qualité. Un permis de construire pour la requalification du centre commercial a été déposé, et il est en cours d'instruction par les services. L'avis d'ICOMOS n'a pas encore été rendu. Nous sommes, bien entendu, à leur entière disposition.

**M. Le MAIRE**

Merci Stéphane.

Madame la secrétaire.

**Question écrite présentée par Madame Myriam Eckert sur le financement et l'éthique des Jeux Olympiques ?**

A nombreuses reprises, le conseil municipal a été amené à voter des subventions de plusieurs milliers d'euros en soutien aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

Notre collectif s'est toujours opposé à ces subventions car il est évident, pour Bordeaux En Lutttes, que ces jeux sont un désastre écologique, humain et financier, signes d'une société malade aux priorités absurdes.

De nombreux articles ont depuis étayé les contestations de notre collectif : l'emploi de travailleurs sans papier est désormais avéré, de même que la catastrophe écologique, la non-adaptabilité des jeux aux personnes handicapées et le prix exorbitant des tickets d'entrée.

La mise en place de caméras biométriques dans le cadre des J.O est aujourd'hui considérée par la CNIL et par la Quadrature du Net comme une atteinte à nos libertés fondamentales qui depuis plusieurs décennies ne cessent de s'amenuiser au fil d'évènements-prétextes comme les attentats ou ces jeux.

Des articles nous alertent désormais sur la politique d'exclusion menée dans l'optique de nettoyer Paris et les alentours des S.D.F en les déplaçant hors de vue des touristes.

Depuis le mois de mars, les préfets sont sollicités par le gouvernement pour créer des « sas d'accueil temporaires régionaux » afin de « désengorger les centres d'hébergements » d'Île-de-France.

Ainsi, un hôtel qui hébergeait des familles à la rue à Rennes a du être évacué par la police pour faire place à des sans abris venus de Paris avant les Jeux Olympiques.

Toujours en Île-de-France, plus de 3.000 logements étudiants vont être réquisitionnés et leurs occupants relégués on ne sait où pour le même prétexte.

Les Bordelais ont aussi appris par voie de presse que le passage de la flamme allait leur coûter 700 000 euros tandis qu'ils devront déboursier entre 730 000 et 1,22 millions pour l'arrivée du tour de France.

Enfin, toujours solidaire du collectif Saccages 2024 et des habitant.es de Seine-Saint-Denis, Bordeaux En Lutttes dénonce avec eux l'absence totale de démocratie au sein du processus d'aménagement des JO de Paris ainsi que des projets urbains métropolitains interconnectés.

Une fois de plus, comme cela c'est vu à Bordeaux, des évènements et autres label sont les prétextes inavoués d'une gentrification cachée qui chasse des villes les plus précaires.

Enfin, gabegie et corruption étant les deux mamelles de tout évènement sportif de cette ampleur, l'histoire de JO est parsemée de scandales financiers.

Monsieur Hurmic, vous vous êtes érigé comme le parangon de l'éthique sportive en vous opposant - de manière fort consensuelle - à la coupe de monde de football au Qatar.

Aujourd'hui, vous jetez notre argent par la fenêtre pour soutenir des projets aussi peu honnêtes, dévastateurs pour les humains comme pour la Nature.

Puisque lors de la présentation du budget, vous en avez justifié l'augmentation par l'impossibilité de récolter plus d'impôt, cet argent aurait été bien utile, par exemple et entre

autres, pour les sans abris Bordelais que même la venue du Tour de France ou d'une flamme olympique ne saurait cacher, à moins que, pour l'occasion, vous ne procédiez vous aussi à des déplacements massifs, hors de portée des flashs sous lesquels vous comptez briller.

Bordeaux En Lutttes se demande donc comment, droit dans vos bottes, réussissez-vous un tel écart moral et éthique ?

Pourquoi votre priorité ne va-t-elle pas dans la protection des plus faibles ?

### **Mme GARCIA**

Question suivante posée par Madame Myriam ECKERT sur le financement et l'éthique des Jeux olympiques. Il y a une réponse prévue par Mathieu HAZOUARD.

### **M. Le MAIRE**

Madame ECKERT, vous avez la parole.

### **Mme ECKERT**

Personnellement, je n'ai pas compris sur ta réponse puisque tu parles tellement vite. J'espère qu'en revoyant la vidéo, j'aurais plus d'éclaircissement.

Sur les Jeux olympiques : à nombreuses reprises, le Conseil municipal a été amené à voter des subventions de plusieurs milliers d'euros en soutien aux Jeux olympiques de Paris 2024.

Notre collectif s'est toujours opposé à ces subventions, car il est évident, pour Bordeaux en Luttés, que ces jeux sont un désastre écologique, humain et financier, signes d'une société malade aux priorités absurdes.

De nombreux articles ont depuis étayé les contestations de notre collectif : l'emploi de travailleurs sans papier est désormais avéré, de même que la catastrophe écologique, la non-adaptabilité des jeux aux personnes handicapées et le prix exorbitant des tickets d'entrée.

La mise en place de caméras biométriques dans le cadre des JO est aujourd'hui considérée par la CNIL et par la Quadrature du Net comme une atteinte à nos libertés fondamentales qui, depuis plusieurs décennies, ne cessent de s'amenuiser au fil d'évènements-prétextes comme les attentats ou ces jeux.

Des articles nous alertent désormais sur la politique d'exclusion menée dans l'optique de nettoyer Paris et les alentours des SDF (Sans domicile fixe) en les déplaçant hors de la vue des touristes.

Depuis le mois de mars, les Préfets sont sollicités par le gouvernement pour créer des « sas d'accueil temporaires régionaux » afin de « désengorger les centres d'hébergements » d'Île-de-France.

Ainsi, un hôtel qui hébergeait des familles à la rue à Rennes a dû être évacué par la police pour faire place à des sans-abris venus de Paris avant les Jeux olympiques.

Toujours en Île-de-France, plus de 3 000 logements étudiants vont être réquisitionnés et leurs occupants relogés on ne sait où pour le même prétexte.

Les Bordelais ont aussi appris par voie de presse que le passage de la flamme allait leur coûter 700 000 euros tandis qu'ils devront déboursier entre 730 000 euros et 1,22 million d'euros pour l'arrivée du Tour de France.

Enfin, toujours solidaire du collectif Saccages 2024 et des habitants de Seine-Saint-Denis, Bordeaux En Luttés dénonce avec eux l'absence totale de démocratie au sein du processus d'aménagement des JO de Paris ainsi que des projets urbains métropolitains interconnectés.

Une fois de plus, comme cela s'est vu à Bordeaux, des évènements et autres labels sont les prétextes inavoués d'une gentrification cachée qui chasse des villes les plus précaires.

Enfin, gabegie et corruption étant les deux mamelles de tout évènement sportif de cette ampleur, l'histoire de JO est parsemée de scandales financiers.

Monsieur HURMIC, vous vous êtes érigé comme le parangon de l'éthique sportive en vous opposant de manière consensuelle à la Coupe de monde de football au Qatar.

Aujourd'hui, vous jetez notre argent par la fenêtre pour soutenir des projets aussi peu honnêtes, dévastateurs pour les humains comme pour la Nature.

Puisque lors de la présentation du budget, vous en avez justifié l'augmentation par l'impossibilité de récolter plus d'impôt, cet argent aurait été bien utile, par exemple et entre autres, pour les sans-abris Bordelais que même la venue du Tour de France ou d'une flamme olympique ne saurait cacher, à moins que, pour l'occasion, vous ne procédiez vous aussi à des déplacements massifs, hors de portée des flashes sous lesquels vous comptez briller.

Bordeaux en Lutttes se demande donc comment, droit dans vos bottes, réussissez-vous un tel écart moral et éthique. Pourquoi votre priorité ne va-t-elle pas dans la protection des plus faibles ?

Merci.

**M. Le MAIRE**

Merci. Mathieu HAZOUARD va vous répondre.

Mathieu.

**M. HAZOUARD**

Merci, Monsieur le Maire. Je ne sais pas si vous vous rappelez, lors du dernier Conseil municipal, j'avais proposé à Monsieur POUTOU d'aller boire une bière puisque l'on était sur un débat un peu identique. Je vous ferais bien la même proposition parce que je pense que j'en suis à la troisième ou quatrième fois de répondre à votre troisième ou quatrième intervention, et que du coup, à la fin, c'est peut-être un peu stérile, mais je vais répondre plus concrètement à votre interpellation. En particulier, vous pointez l'impact écologique des Jeux. Peut-être n'avez-vous pas encore regardé en détail le projet porté par Paris 2024 qui a toujours formulé l'objectif de jeux durables, et cela, en totale opposition à ce que vous évoquez sur l'organisation de la Coupe du monde au Qatar. Je crois que tous dans cette instance, en particulier Monsieur le Maire, avaient condamné cette Coupe du monde, mais les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 prônent un réel tournant dans l'histoire de l'Olympie.

Plusieurs points par rapport à l'impact écologique, les émissions carbone seront non seulement réduites de moitié, mais également toutes compensées, y compris celles des mobilités des spectateurs et la neutralité carbone est autant un impératif qu'un défi, et je crois que le comité d'organisation le relève ici. Mais peut-être le plus important, et je crois l'avoir déjà dit, le réemploi des infrastructures devient la norme et non plus l'exception. C'est bien 95 % des infrastructures qui sont déjà existantes dans l'organisation de ces jeux et en plus, pour celles qui font l'objet d'une construction, elles vont faire l'objet d'une éco-conception et leur réemploi est systématiquement prévu.

Un élément qui est là peut-être moins connu, c'est qu'un comité pour la transformation écologique des jeux a été créé et accompagne le comité d'organisation dans sa stratégie climatique et environnementale et intéressante, et présidé par un biologiste bordelais de renom, Monsieur Gilles BŒUF.

Vous pointez le coût financier de ces événements. On a eu aussi un débat, oui, un événement culturel sportif de grande envergure, cela coûte, mais aussi cela rapporte. Cela rapporte au territoire, cela rapporte à Bordeaux, à la Métropole, à ses habitants et surtout, et c'est ce que vous pointez du doigt à la fin de votre intervention, ils n'obèrent en rien dans notre investissement dans la lutte contre le sans-abrisme. Ce que je vais dire après, Harmonie LECERF MEUNIER pourrait le dire mieux que moi puisque rien qu'en 2023, le CCAS finance plus de 750 000 euros sur les 2 millions que nécessite le fonctionnement du centre Simone Nouailles, que cela vient en plus d'un certain nombre d'actions : l'investissement dans la Nuit des solidarités, l'hébergement gratuit dans le patrimoine de



la Ville, des nuitées hôtelières que nous finançons chaque année, notre investissement pour développer les projets d'hébergement intercalaire et pour proposer à nos partenaires de développer le logement très social en réhabilitant notre patrimoine dégradé, et encore, ou aussi, je l'évoquais tout à l'heure également, l'augmentation des subventions distribuées par le CCAS aux associations qui luttent contre le sans-abrisme.

Pour terminer, puisque vous avez utilisé un terme qui nous suspecte de vouloir « nettoyer le territoire », ce sont vos mots, quand nous nous mobilisons continuellement pour les droits des personnes sans-abri, permettez-moi de dire que ce n'est pas forcément l'élément qui nous sied, mais il est vrai, comme vous l'évoquez, il y a ce que les médias ont appelé un sas sur le territoire bordelais. Nous sommes périodiquement informés, je dis bien informés pas concertés des arrivées et des départs de ce sas. Monsieur le Maire a évoqué le sujet avec Monsieur le Préfet, car nous savons que les dispositifs d'hébergement d'urgence du territoire sont saturés. Nous voulons que l'accueil des personnes se fasse de manière digne à Bordeaux, et je pense que là, c'est un objectif que nous pouvons partager.

Je vous remercie.

**M. Le MAIRE**

Merci Mathieu pour la réponse.

Madame la secrétaire.

**Question écrite présentée par Madame Myriam Eckert sur le respect du contrat de délégation de service public et de la continuité de l'activité du marché des Capucins**

Objet : situation du marché des capucins – quelles actions la mairie entreprend-elle pour faire respecter le contrat de délégation de service public et garantir la continuité de l'activité du marché en fin de contrat.

Cette question relaie auprès du maire un certain nombre de préoccupations que certains commerçants du marché des Capucins ont exprimées auprès de Bordeaux en luttant les 28 avril, 9 mai et 12 mai. Depuis ces dates une réunion a été programmée le 1<sup>er</sup> juin entre ces commerçants et la mairie dont nous ne pouvons connaître la teneur à l'heure de la rédaction de cette question.

Les préoccupations des commerçants sont de deux natures :

La première concerne l'initiative prise par le concessionnaire exploitant du marché et des parkings, Société des Fils de Madame Géraud, de facturer aux commerçants un surcroît de loyer, s'apparentant à une provision pour charges communes supposément d'eau et d'électricité, alors même qu'il ne l'avait jamais fait depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, date d'entrée en vigueur du contrat de concession.

Cette provision dont le montant n'est pas justifié, instaurée unilatéralement en mars pour s'appliquer dès le 1<sup>er</sup> avril 2023, s'élèverait à 9 centimes d'euros par m<sup>2</sup> et par jour.

Une pétition contre cette « provision » a réuni 97 signatures des commerçants, soit 92% d'entre eux.

Les commerçants sont demandeurs d'un acte officiel de la mairie clarifiant le caractère non contractuel de cette provision pour charges et leur légitimité à ne pas la payer.

En effet, les commerçants arguent du fait que le bail précaire et révocable qui les lie au marché et encadre le loyer qu'ils versent au délégataire ne fait pas mention de leur contribution au financement des charges d'eau et d'électricité communes ; ces dernières et leur augmentations entrant selon eux dans les charges du concessionnaire qu'il doit assumer à ses risques et périls.

Ils arguent aussi du fait que ces charges communes sont d'autant plus lourdes que le concessionnaire n'a pas mis en œuvre les obligations d'investissement qui lui incombent contractuellement en matière de récupération d'eau et de production d'électricité photovoltaïque ; la délibération du 26 novembre 2007 attribuant la concession à la Société des Fils de Madame Géraud mentionne en effet : « une seconde phase de travaux, qui vise à inscrire le site dans une logique de développement durable (récupération des eaux de pluie, insertion de cellules photovoltaïques dans le bâtiment notamment), est également envisagé pour un montant compris entre 300 000 et 800 000 euros hors taxes, valeur 2007 », « à réaliser sous 5 ans » (selon la délibération du 29 mars 2022 concernant le rapport annuel 2020).

Ici se fait la transition vers la deuxième nature de leurs préoccupations, à savoir le respect par le concessionnaire de ses obligations contractuelles, tant en matière d'investissement que d'entretien de la halle et des parkings.

Les commerçants pointent aussi un manquement en matière de mise en place d'un traitement sélectif des déchets et de nombreux manquements dans la maintenance en bon état de la structure et le bon entretien des lieux qu'il s'agisse de la Halle elle-même ou des parkings ; viennent également le non lavage du sol du marché, la non réparation pendant un an de la porte des toilettes

réservées aux commerçants ayant mis en insécurité une employée, la panne d'un ascenseur d'accès au parking sur deux pendant deux fois six mois, des fuites d'eau en surplomb d'un compteur électrique, l'accès non régulé au parking des commerçants, une gestion des bornes d'accès au marché non concertée avec les commerçants et générant des manœuvres de camions possiblement ...

Ils font aussi état de conflit entre la mairie et son concessionnaire lorsque que certaines réparations ou certains renouvellements d'installation sont nécessaires, les deux parties se renvoyant la balle.

Ainsi, conscients des difficultés que la mairie rencontre pour faire respecter les obligations du concessionnaire (ce qui transparait clairement dans délibération du 29 mars 2022 concernant le rapport annuel 2020), les commerçants s'inquiètent de la persistance et de l'aggravation des manquements du concessionnaire d'ici la fin du contrat prévue 31 décembre 2027.

Ils craignent, d'ici là, d'une part, que l'image du marché se dégrade, d'autre part que la structure du marché et ses installations se dégradent au point de nécessiter la fermeture du marché pour remise à niveau à l'issue du contrat de concession ; ils se sentent en effet à la merci du bail précaire et révocable qui les lie au marché.

C'est pourquoi nous formulons les questions ci-dessous à l'attention du maire :

Comment comptez-vous résoudre la question des surcroûts de facturation de loyer mis en place unilatéralement par le concessionnaire ?

Comment comptez-vous contraindre le concessionnaire à respecter ses engagements contractuels d'ici la fin du contrat ou à indemniser la ville à hauteur des manquements contractuels constatés ?

Quelles garanties pouvez-vous donner aux commerçants sur la continuité de l'activité du marché si d'urgence des investissements de structure devenaient nécessaires ?

Quel mode de gestion du marché des Capucins envisagez-vous à partir de 2028 ?

En effet, pour notre part, vu les difficultés rencontrées dans l'exécution et le contrôle de ce contrat de concession, Bordeaux en luttant demande expressément le retour à une exploitation en régie publique de ce marché emblématique de la ville de Bordeaux.

Enfin, nous notons qu'un certain nombre de problèmes liés à la sécurité publique aux abords du marché et relevant du pouvoir de police du Maire ont aussi été évoqués et pourraient être mieux traités en lien avec l'exploitation publique des lieux.

### **Mme GARCIA**

Dernière question écrite de Madame ECKERT sur le respect du contrat de délégation de service public et de la continuité de l'activité du marché des Capucins. Réponse prévue par Madame JACOTOT.

### **M. Le MAIRE**

Madame ECKERT a la parole.

### **Mme ECKERT**

Pour la dernière intervention de mon Collectif, je voudrais quand même juste remercier tout le personnel de la Mairie qui aura tenu avec nous jusqu'à 22 heures, les personnes qui signent et les personnes qui filment, enfin, tout le personnel mobilisé aujourd'hui. Donc, merci encore d'avoir tenu le coup avec nous.

La dernière question pour Bordeaux en Luttés, c'est la situation du marché des Capucins.

Quelles actions la mairie entreprend-elle pour faire respecter le contrat de délégation de service public et garantir la continuité de l'activité du marché en fin de contrat ?

Cette question relaie auprès du Maire un certain nombre de préoccupations que certains commerçants du marché des Capucins ont exprimées auprès de Bordeaux en Luttés les 28 avril, le 9 mai et 12 mai. Depuis ces dates, une réunion a été programmée le 1<sup>er</sup> juin entre ces commerçants et la mairie dont nous ne pouvons connaître la teneur à l'heure de la rédaction de cette question.

Les préoccupations des commerçants sont de deux natures. La première concerne l'initiative prise par le concessionnaire exploitant du marché et des parkings, Société des Fils de Madame Géraud, de facturer aux commerçants un surcroît de loyer, s'apparentant à une provision pour charges communes supposément d'eau et d'électricité, alors même qu'il ne l'avait jamais fait depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, date d'entrée en vigueur du contrat de concession.

Cette provision dont le montant n'est pas justifié, instaurée unilatéralement en mars pour s'appliquer dès le 1<sup>er</sup> avril 2023, s'élèverait à 9 centimes d'euros par mètre carré et par jour.

Une pétition contre cette « provision » a réuni 97 signatures des commerçants, soit 92 % d'entre eux.

Les commerçants sont demandeurs d'un acte officiel de la mairie clarifiant le caractère non-contractuel de cette provision pour charges et leur légitimité à ne pas la payer.

En effet, les commerçants arguent du fait que le bail précaire et révocable qui les lie au marché et encadre le loyer qu'ils versent au délégataire ne fait pas mention de leur contribution au financement des charges d'eau et d'électricité communes ; ces dernières et leurs augmentations entrant, selon eux, dans les charges du concessionnaire qu'il doit assumer à ses risques et périls.

Ils arguent aussi du fait que ces charges communes sont d'autant plus lourdes que le concessionnaire n'a pas mis en œuvre les obligations d'investissement qui lui incombent contractuellement en matière de récupération d'eau et de production d'électricité photovoltaïque. La délibération du 26 novembre 2007 attribuant la concession à la Société des Fils de Madame Géraud mentionne en effet : « une seconde phase de travaux, qui vise à inscrire le site dans une logique de développement durable (récupération des eaux de pluie, insertion de cellules photovoltaïques dans le bâtiment notamment), est également envisagée pour un montant compris entre 300 000 et 800 000 euros HT, valeur 2007 », « à réaliser sous 5 ans » (selon la délibération du 29 mars 2022 concernant le rapport annuel 2020).

Ici se fait la transition vers la deuxième nature de leurs préoccupations, à savoir le respect par le concessionnaire de ses obligations contractuelles, tant en matière d'investissement que d'entretien de la halle et des parkings.

Les commerçants pointent aussi un manquement en matière de mise en place d'un traitement sélectif des déchets et de nombreux manquements dans le maintien en bon état de la structure et le bon entretien des lieux qu'il s'agisse de la Halle elle-même ou des parkings. Viennent pêle-mêle le non-lavage du sol des marchés, la non-réparation pendant un an de la porte des toilettes réservées aux commerçants ayant mis en insécurité une employée, la panne d'un ascenseur d'accès au parking sur deux pendant deux fois six mois, des fuites d'eau en surplomb d'un compteur électrique, l'accès non régulé au parking des commerçants, une gestion des bornes d'accès au marché non concertée avec les commerçants et générant des manœuvres de camions possibles, etc.

Ils font aussi état de conflit entre la mairie et son concessionnaire lorsque certaines réparations ou certains renouvellements d'installation sont nécessaires, les deux parties se renvoyant la balle.

**Mme GARCIA**

Pardon, Myriam, c'est 2 minutes.

**Mme ECKERT**

Oui, je finis. Si vous voulez bien, il ne me reste pas grand-chose. Les commerçants sont là, ils attendent votre réponse.

Ainsi, conscients des difficultés que la mairie rencontre pour faire respecter les obligations du concessionnaire (ce qui transparaît clairement dans la délibération du 29 mars 2022 concernant le rapport annuel 2020), les commerçants s'inquiètent de la persistance et de l'aggravation des manquements du concessionnaire d'ici la fin du contrat prévue le 31 décembre 2027.

Ils craignent, d'ici là, d'une part, que l'image du marché se dégrade, d'autre part que la structure du marché et ses installations se dégradent au point de nécessiter la fermeture du marché pour remise à niveau à l'issue du contrat de concession. Ils se sentent en effet à la merci du bail précaire et révocable qui les lie au marché.

C'est pourquoi nous formulons les questions ci-dessous à l'attention du Maire :

- § Comment comptez-vous résoudre la question des surcroûts de facturation de loyer mis en place unilatéralement par le concessionnaire ?
- § Comment comptez-vous contraindre le concessionnaire à respecter ses engagements contractuels d'ici la fin du contrat ou à indemniser la ville à hauteur des manquements contractuels constatés ?
- § Quelles garanties pouvez-vous donner aux commerçants sur la continuité de l'activité du marché si d'aventure des investissements de structure devenaient nécessaires ?
- § Quel mode de gestion du marché des Capucins envisagez-vous à partir de 2028 ?

En effet, pour notre part, vu les difficultés rencontrées dans l'exécution et le contrôle de ce contrat de concession, Bordeaux en Lutttes demande expressément le retour à une exploitation en régie publique de ce marché emblématique de la Ville de Bordeaux.

Enfin, nous notons qu'un certain nombre de problèmes liés à la sécurité publique aux abords du marché et relevant du pouvoir de police du Maire ont aussi été évoqués et pourraient être mieux traités en lien avec l'exploitation publique des lieux.

Merci.

**M. Le MAIRE**

Merci. Sandrine JACOTOT va vous répondre.

**Mme JACOTOT**

Merci pour votre question Madame ECKERT. Je vais essayer d'être un peu plus courte et plus concise pour le respect de nos agents que vous avez salués ultérieurement.

Qu'ils soient sédentaires ou non sédentaires, les commerçants de la Ville nous sont précieux. Les 27 marchés de Bordeaux sont pleinement inscrits sur la feuille de route commerce, coécrite avec toutes les familles commerces de la Ville qui sera présentée prochainement. Celui des Capucins géré depuis 20 ans par la société Géraud éveille toute notre attention depuis le début de notre mandat. Pour les fluides et les droits de place, la Ville ne peut s'opposer à cette refacturation prévue par le contrat initial. Pour autant, nous avons bloqué les tarifs en attente d'éléments comptables. Leur réévaluation a été actée après l'audit juridique et financier de la DSP (Délégation de service public) que nous avons confiée au cabinet FIDAL et au cabinet KPMG. Celui-ci a permis d'enclencher des actions concrètes à l'encontre du délégataire via une mise en demeure. L'augmentation des droits de place consentie à hauteur de 50 % de la demande initiale de la société concernée reste en parfaite cohérence avec celui du marché couvert des Chartrons que nous gérons. Celui que l'on nommait « le ventre de Bordeaux » retient toute notre attention suivant notre demande. Lors de la dernière commission tripartite, tous les commerçants du marché seront réunis en septembre pour qu'ils puissent participer aux décisions présentes et à venir. Non seulement nous comptons faire perdurer l'histoire du marché des Capucins, mais le hisser à la place qu'il mérite, celui d'ambassadeur de nos producteurs locaux et le rendre exemplaire sur le volet environnemental.

Sur les questions liées à la sécurité, nous ne détaillerons pas ici les stratégies en cours porté par mon collègue Amine SMIHI.

**M. Le MAIRE**

Merci Sandrine.

Madame la secrétaire.

**Question écrite proposée par le groupe Renouveau  
Bordeaux**

**Question écrite du groupe *Renouveau Bordeaux* présentée  
Madame Catherine FABRE concernant le théâtre *La Lucarne*  
et son occupation par la compagnie *L'œil*.**

Le théâtre La Lucarne a été créé par la compagnie théâtrale L'Oeil à la fin des années 80. La compagnie fêtera ses 50 ans d'existence en juin 2024 en rendant hommage à Michel Suffran, intimement lié à l'histoire de la compagnie.

Le théâtre La Lucarne est depuis devenu municipal par rachat du bâtiment par la Ville en 2015 auprès d'InCité qui en avait fait l'acquisition en 2008, dans le cadre de la requalification du centre historique et en particulier de l'îlot Carpenteyre qui a fait l'objet d'une réhabilitation en 2014.

La délibération D-2015/397 du 28 septembre 2015, contractualise pour 3 ans la mise à disposition du théâtre à la compagnie L'Oeil moyennant une mutualisation par la compagnie dite « occupante » avec d'autres acteurs culturels du quartier, ce qui a été le cas depuis lors, cette convention ayant été renouvelée.

Depuis 2017, la loi impose aux communes de procéder à des Appels à Manifestation d'Intérêt pour l'occupation ou l'utilisation de son domaine public, lorsqu'elle n'est pas de courte durée.

La compagnie L'Oeil a ainsi été informée par la Ville en 2022 qu'un AMI allait être mené pour l'occupation future du théâtre La Lucarne. Dans l'intervalle, une nouvelle convention d'un an a été établie avec la compagnie L'Oeil, la Ville reprenant la « gestion directe » du théâtre dans le cadre de cette convention temporaire.

Cette convention arrive à son terme en juin 2023, sans que l'Appel à Manifestation d'Intérêt, pourtant annoncé initialement pour le mois de mars, n'ait été lancé à ce stade. La compagnie L'Oeil pourrait donc devoir quitter les lieux à l'échéance, sans avoir eu l'opportunité de candidater pour continuer d'occuper le théâtre La Lucarne et d'accueillir d'autres acteurs culturels du quartier.

Monsieur le Maire, quel est le planning prévu pour cet AMI (diffusion, décision, installation) ? Est-ce qu'une nouvelle convention doit être signée dans l'intervalle entre la Ville et la compagnie L'Oeil en vue d'assurer la continuité de l'animation du théâtre ? En quels termes sera mené cet AMI au regard du rôle central qu'occupe actuellement la compagnie L'Oeil dans la gestion quotidienne de ce théâtre ?



**Mme GARCIA**

Oui, Monsieur le Maire.

Question écrite proposée par le groupe Renouveau Bordeaux par Madame Catherine FABRE concernant le théâtre La Lucarne et son occupation par la compagnie L'œil.  
Réponse prévue par Dimitri BOUTLEUX.

**M. Le MAIRE**

Vous avez la parole Madame FABRE.

**Mme FABRE**

Merci. Je vais essayer de résumer ma question écrite et je vous la verserai au PV de façon entière. Le théâtre La Lucarne a été créé par la compagnie théâtrale L'œil à la fin des années 80. La compagnie fêtera ses 50 ans d'existence en juin 2024 en rendant hommage à Michel SUFFRAN qui est intimement lié à l'histoire de la compagnie qui elle-même fait partie du patrimoine culturel de la Ville.

Cette question écrite a pour but de vous alerter sur la situation inconfortable dans laquelle se trouve en ce moment la compagnie L'œil et d'essayer de voir des solutions d'accompagnements qui peuvent être trouvées.

Depuis 2017, la loi impose aux communes de procéder à des appels à manifestation d'intérêt pour l'occupation et l'utilisation de son domaine public lorsqu'elle n'est pas de courte durée. C'est le cas ici. Actuellement, il y a une convention entre la Ville et le théâtre dans le cadre d'une convention temporaire. La difficulté vient du fait que cette convention arrive à son terme en juin 2023 sans que l'appel à manifestation d'intérêt qui était pourtant initialement annoncé en mars n'ait été à ce stade lancé. La compagnie L'œil pourrait donc devoir quitter les lieux à l'échéance sans avoir eu l'opportunité de candidater pour continuer d'occuper le théâtre La Lucarne et d'accueillir d'autres acteurs culturels de quartier puisque le théâtre accueille régulièrement d'autres compagnies. Tout cela se passe dans une dans une bonne entente et de bonnes conditions.

Le souci aujourd'hui c'est que cette compagnie se trouve dans une situation insécurisante et qu'il nous semble souhaitable d'arriver justement à les accompagner dans cette transition à sécuriser. Il est certainement possible de proroger la convention dans l'intervalle sachant que cette compagnie, comme je l'ai déjà dit, fait partie du patrimoine culturel de la Ville, que Monsieur TERRACOL est un acteur important de cette vie culturelle, que vous-même Monsieur le Maire avez à maintes reprises assuré Monsieur TERRACOL de votre considération et de l'amitié que vous lui portez. Donc, nous aimerions savoir quel est le planning qui est prévu pour cet AMI. Est-ce qu'une nouvelle convention peut être signée dans l'intervalle pour sécuriser cette période de transition ? En quels termes sera mené également cet AMI au regard du rôle central qu'occupe aujourd'hui la compagnie L'œil dans l'animation quotidienne du théâtre ?

Je vous remercie.

*Question écrite transmise par le groupe Renouveau Bordeaux :*

Le théâtre La Lucarne a été créé par la compagnie théâtrale L'Œil à la fin des années 80. La compagnie fêtera ses 50 ans d'existence en juin 2024 en rendant hommage à Michel SUFFRAN, intimement lié à l'histoire de la compagnie.

Le théâtre La Lucarne est depuis devenu municipal par rachat du bâtiment par la Ville en 2015 auprès d'InCité qui en avait fait l'acquisition en 2008, dans le cadre de la requalification du centre historique et en particulier de l'îlot Carpenteyre qui a fait l'objet d'une réhabilitation en 2014.

La délibération D-2015/397 du 28 septembre 2015, contractualise pour 3 ans la mise à disposition du théâtre à la compagnie L'Œil moyennant une mutualisation par la compagnie dite « occupante » avec d'autres acteurs culturels du quartier, ce qui a été le cas depuis lors, cette convention ayant été renouvelée.

Depuis 2017, la loi impose aux communes de procéder à des Appels à Manifestation d'Intérêt pour l'occupation ou l'utilisation de son domaine public, lorsqu'elle n'est pas de courte durée.

La compagnie L'Œil a ainsi été informée par la Ville en 2022 qu'un AMI allait être mené pour l'occupation future du théâtre La Lucarne. Dans l'intervalle, une nouvelle convention d'un an a été établie avec la compagnie L'Œil, la Ville reprenant la « gestion directe » du théâtre dans le cadre de cette convention temporaire.

Cette convention arrive à son terme en juin 2023, sans que l'Appel à Manifestation d'Intérêt, pourtant annoncé initialement pour le mois de mars, n'ait été lancé à ce stade. La compagnie L'Œil pourrait donc devoir quitter les lieux à l'échéance, sans avoir eu l'opportunité de candidater pour continuer d'occuper le théâtre La Lucarne et d'accueillir d'autres acteurs culturels du quartier.

Monsieur le Maire, quel est le planning prévu pour cet AMI (diffusion, décision, installation) ? Est-ce qu'une nouvelle convention doit être signée dans l'intervalle entre la Ville et la compagnie L'Œil en vue d'assurer la continuité de l'animation du théâtre ? En quels termes sera mené cet AMI au regard du rôle central qu'occupe actuellement la compagnie L'Œil dans la gestion quotidienne de ce théâtre ?

**M. Le MAIRE**

Merci Madame FABRE. Monsieur Dimitri BOUTLEUX.

**M. BOUTLEUX**

Conformément à l'ordonnance du 19 avril 2017 que vous avez citée qui vient modifier le Code général de la propriété des personnes publiques, la Ville de Bordeaux met en place un appel à manifestation d'intérêt pour la gestion et l'animation du théâtre de La Lucarne à compter de la saison 23-24.

La rédaction de cet AMI a nécessité l'expertise et le concours de plusieurs services, ce qui a engendré un décalage sur le calendrier initial de publicité, je vous l'accorde.

L'appel à Manifestation d'intérêt sera publié dans le courant du mois de juin sur le site de la Ville de Bordeaux. Compte tenu de ce léger décalage du calendrier, une nouvelle convention d'occupation temporaire des bureaux et des espaces de stockage a été proposée à la compagnie de L'œil sur la période du 1er juillet au 15 septembre. La compagnie de L'œil a été accompagnée tout au long de la saison 22-23 par les services de la Ville pour lui permettre de maintenir son activité. Cette compagnie pourra naturellement candidater pour continuer à développer ses actions au sein du théâtre municipal La Lucarne.

**M. Le MAIRE**

Merci Dimitri.

Madame la secrétaire.

**Questions écrites proposées par le groupe Bordeaux  
Ensemble**

**Question écrite du groupe Bordeaux Ensemble présentée par  
Monsieur Nicolas FLORIAN concernant un plan anti-  
moustiques**

L'été approche et, comme chaque année, **le nombre de moustiques** est important à Bordeaux. Le moustique est une espèce nuisible, contre laquelle la municipalité doit lutter avec force et rapidité, en engageant **un grand plan de lutte anti-moustiques en trois volets : informer, prévenir, agir en curatif. Ce plan devrait être mis en œuvre avec les autorités sanitaires et le CHU.** La Ville de Bordeaux regrette d'ailleurs que, contrairement au département de la Charente-Maritime, le Conseil départemental de la Gironde ait fait le choix de se dessaisir de la compétence "*moustiques*".

**1. Informer les Bordelaises et les Bordelais**

Il est indispensable de mieux informer et de communiquer avec les Bordelaises et les Bordelais afin de les aider à prendre les meilleures dispositions pour se prémunir individuellement des moustiques. Pour ce faire, la Ville de Bordeaux s'engage à :

- Simplifier la procédure de signalement des moustiques tigre et envisager une application mobile "*Bordeaux ma ville sans moustique*" innovante et pratique, qui permettra à tous les Bordelais de signaler les zones où les moustiques sont les plus présents et de partager des informations utiles sur la prévention et le traitement des piqûres.
- Lancer, sur cette application, une "*météo du moustique*", selon le modèle Libournais afin de signaler aux Bordelaises et aux Bordelais les périodes de prolifération, sur le modèle de ce qui existe à Libourne.

**2. Mener des campagnes de prévention plus offensives**

Sensibiliser les citoyens aux gestes préventifs pour lutter contre la prolifération des moustiques est incontournable. C'est pourquoi un plan anti-moustique doit porter :

- L'intensification des campagnes de communication sur les bons gestes : utilisation des panneaux publicitaires en ville, campagnes de mailing, campagne sur les réseaux sociaux.
- La distribution de flyers dans les zones les plus touchées par les moustiques et dans les réunions de quartier.
- L'intensification de la détection et l'élimination des eaux stagnantes
- Lancement d'une campagne de sensibilisation dans les écoles et les centres sociaux.

**3. Agir en curatif**

Si les opérations préventives ne sont pas suffisantes, La Ville de Bordeaux s'engage à développer deux axes d'actions a posteriori de la détection d'une zone fortement infestée de moustiques :

- Le déploiement de bornes de démoustication qui capturent les femelles moustiques aux abords des zones à protéger dans un rayon de plusieurs dizaines de mètres. Des entreprises françaises développent ce type de matériel écologique.
- En dernier ressort, l'intensification des campagnes de démoustication par pulvérisation de produits à base d'un pyréthrinioïde ou de pyréthrine naturelles, dûment autorisés pour cette application. Ces matières actives sont les mêmes que celles présentes dans les produits antimoustiques domestiques accessibles aux particuliers.

## **Mme GARCIA**

Question écrite proposée par le groupe Bordeaux ensemble par Nicolas FLORIAN concernant un plan anti-moustiques. Réponse prévue de Madame JUSTOME.

## **M. Le MAIRE**

Nicolas FLORIAN a la parole.

## **M. FLORIAN**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne vais pas vous lire, vous me répondrez par écrit le moment venu si vous le souhaitez.

Ce que l'on propose, on sait qu'il y a déjà des actions qui sont menées tant par l'agglomération que par la Ville, il y en a un certain nombre, c'était sur la précédente mandature qu'on l'avait une mise en place. Aujourd'hui, on voit qu'il y a une situation qui dégrade au niveau des moustiques. On vous demande de prendre des initiatives tant sur l'information à l'attention, à l'intention des Bordelaises et des Bordelais, une campagne de prévention. Un certain nombre de propositions sont dans la question que l'on vous adresse, et puis aussi peut-être réagir de façon plus active au niveau curatif, s'inspirer de ce que font d'autres villes. Je pense notamment à Libourne qui achète des bornes anti-moustiques, et qui participent par le biais d'une subvention pour les habitants à amortir l'achat de ces bornes. C'est le cas aussi à Eysines. Nous vous demandons de vous pencher rapidement sur ce que pourraient être de nouvelles mesures visant à faire un plan anti-moustiques pour Bordeaux.

*Question écrite transmise par le groupe Bordeaux ensemble :*

L'été approche et, comme chaque année, **le nombre de moustiques** est important à Bordeaux. Le moustique est une espèce nuisible, contre laquelle la municipalité doit lutter avec force et rapidité, en engageant **un grand plan de lutte anti-moustiques en trois volets : informer, prévenir, agir en curatif. Ce plan devrait être mis en œuvre avec les autorités sanitaires et le CHU.** La Ville de Bordeaux regrette d'ailleurs que, contrairement au département de la Charente-Maritime, le Conseil départemental de la Gironde ait fait le choix de se dessaisir de la compétence "*moustiques*".

### **1. Informer les Bordelaises et les Bordelais**

Il est indispensable de mieux informer et de communiquer avec les Bordelaises et les Bordelais afin de les aider à prendre les meilleures dispositions pour se prémunir individuellement des moustiques. Pour ce faire, la Ville de Bordeaux s'engage à :

- Simplifier la procédure de signalement des moustiques tigre et envisager une application mobile "*Bordeaux ma ville sans moustique*" innovante et pratique, qui permettra à tous les Bordelais de signaler les zones où les moustiques sont les plus présents et de partager des informations utiles sur la prévention et le traitement des piqûres.
- Lancer, sur cette application, une "*météo du moustique*", selon le modèle Libournais afin de signaler aux Bordelaises et aux Bordelais les périodes de prolifération, sur le modèle de ce qui existe à Libourne.

### **2. Mener des campagnes de prévention plus offensives**

Sensibiliser les citoyens aux gestes préventifs pour lutter contre la prolifération des moustiques est incontournable. C'est pourquoi un plan anti-moustiques doit porter :

- L'intensification des campagnes de communication sur les bons gestes : utilisation des panneaux publicitaires en ville, campagnes de mailing, campagne sur les réseaux sociaux.
- La distribution de flyers dans les zones les plus touchées par les moustiques et dans les réunions de quartier.
- L'intensification de la détection et l'élimination des eaux stagnantes
- Lancement d'une campagne de sensibilisation dans les écoles et les centres sociaux.

### **3. Agir en curatif**

Si les opérations préventives ne sont pas suffisantes, La Ville de Bordeaux s'engage à développer deux axes d'actions a posteriori de la détection d'une zone fortement infestée de moustiques :

- Le déploiement de bornes de démoustication qui capturent les femelles moustiques aux abords des zones à protéger dans un rayon de plusieurs dizaines de mètres. Des entreprises françaises développent ce type de matériel écologique.
- En dernier ressort, l'intensification des campagnes de démoustication par pulvérisation de produits à base d'un pyréthrianoïde ou de pyréthrinés naturelles, dûment autorisées pour cette application. Ces matières actives sont les mêmes que celles présentes dans les produits antimoustiques domestiques accessibles aux particuliers.

### **M. Le MAIRE**

Merci Monsieur FLORIAN. Sylvie JUSTOME va vous répondre.

Sylvie.

### **Mme JUSTOME**

Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Le sujet que vous abordez, Monsieur FLORIAN, est grave, important et j'y travaille bien évidemment en ce qui concerne les risques vectoriels dans une approche *One health*, une seule santé, qui est une politique maintenant englobante avec l'ARS et d'autres partenaires comme Santé publique France.

Vous me permettez de rappeler que précisément notre politique en la matière repose exactement sur les objectifs que vous listez, c'est-à-dire agir pour prévenir concrètement le développement des moustiques et intervenir directement sur les sites où les moustiques se développent, soit pour 90 % des gîtes larvaires, dans les propriétés privées, chez tout un chacun.

D'abord, nous informons, et mieux, nous accompagnons les Bordelaises et les Bordelais dans l'identification des points de prolifération chez eux. Pour cela, il y a effectivement nos flyers qui sont largement à disposition du grand public, disponibles dans les mairies de quartier par exemple et que nous distribuons aussi largement que possible et relayons en ligne. Vous les trouverez d'ailleurs dans vos casiers d'élus, et nous comptons sur vous pour relayer et diffuser cette information et cette sensibilisation.

Nous avons également tenu une réunion d'information récemment sur le quartier Nansouty où les habitants nous avaient particulièrement interpellés.

Ensuite, nos services techniques ont également déployé depuis le mois de mai une remarquable campagne d'information et de sensibilisation et je les en remercie, qui est disponible là aussi, et que je vous invite toutes et tous à relayer sous forme d'affiches disponibles sur notre site et sur le site de la Métropole. Des affiches qui ont été apposées sur les abribus, sur les panneaux publicitaires avec des relais de presse écrite et de réseaux sociaux. Les vidéos sur les réseaux sociaux ont ainsi cumulé déjà plus de 235 000 vues dont plus de 133 000 pour nos tutoriels très concrets. Des pas-à-pas qui sont disponibles sur YouTube.

Ensuite, nous répertorions et nous cartographions grâce au signalement des habitants et des services. Pour les habitants, il y a une plateforme de signalement qui est simplifiée et qui fait partie de la rubrique « Vos démarches », Mairie et Métropole. Nous repérons des zones manifestement plus sensibles où nous devons accroître nos messages auprès des habitants. Bien sûr, nous intervenons directement aussi sur les sites que nous gérons nous-mêmes tels que les crèches, les écoles, les cimetières.

Le centre de démoustication que je remercie au passage pour son expertise et son engagement passionné sur la question a déjà expertisé toutes les crèches de Bordeaux en proposant systématiquement un diagnostic et des préconisations. Cette même démarche

est en cours pour toutes les écoles. Elle a déjà été menée dès 2022 complètement sur certaines écoles signalées et le cimetière nord avait également été déjà expertisé.

Nous suivons également les expérimentations menées ailleurs. Concernant la météo du moustique ou le déploiement des bornes de démositication que vous proposez qui est expérimenté effectivement à Libourne, nous suivons cette opération. Nous sommes en attente de résultats de cette expérimentation, car les coûts sont importants pour une efficacité qui peut être encore limitée à des conditions d'utilisation très particulières avec d'éventuels effets négatifs imprévus puisque nous avons également la préoccupation de la biodiversité, préoccupation très transversale que je partage notamment avec Francis FEYTOUT, bien sûr, sur la condition animale.

Concernant enfin l'usage des pyréthriinoïdes ou des pyrèthres, je rappelle la dangerosité de ces produits en particulier pour le milieu aquatique et par conséquent pour l'Homme puisque nous dépendons du milieu dans lequel nous évoluons. Ces produits entraînent également une résistance progressive chez les moustiques sur le même modèle que l'antibiorésistance humaine que l'on ne connaît que trop bien et qui constitue d'ores et déjà un énorme problème de santé publique. Donc, nous sommes prudents sur ces expérimentations, et nous attendons d'en voir les conclusions et les résultats.

Enfin, c'est l'ARS qui, de par la réglementation sanitaire nationale, a la maîtrise des traitements en lien très étroit avec nous et selon un protocole tout à fait transparent. Ces traitements sont utilisés ponctuellement dans l'espace et dans le temps lorsqu'un cas de dengue, de Zika ou de Chikungunya humain a été avéré.

J'espère que j'ai répondu à votre question.

**Mme GARCIA**

Merci.

**M. Le MAIRE**

Madame la secrétaire.

**Question écrite du groupe Bordeaux Ensemble présentée par  
Madame Géraldine AMOUROUX au sujet de la crèche Saint-  
Augustin**

Il y a plusieurs mois je vous ai interrogé au sujet du devenir du bâtiment de la crèche Saint-Augustin, dont la fermeture a été décidée en juin 2019 pour y effectuer des travaux de rénovation. Cet espace, une fois rénové, permettrait à la Ville de Bordeaux de disposer de 40 à 60 places de crèche supplémentaires.

Vous m'avez écrit, par une lettre du 8 février 2023, que *« la volonté de la municipalité est bien de rouvrir ces locaux pour un lieu dédié à la petite enfance et les services de la Ville de Bordeaux travaillent à en définir les travaux et le calendrier nécessaire »*.

Or, dans sa dernière lettre d'information adressée aux habitants du quartier au mois de mai, Laurent Guillemain écrit : *« Parmi les sujets d'actualité, nous étudions également la possible seconde vie du site de la crèche de Saint-Augustin en maison des associations et redoublons d'efforts pour la concrétisation de ce projet »*.

Ma question est simple : quelle est la volonté précise de la municipalité au sujet du devenir de ce bâtiment ? Quelles précisions êtes-vous en mesure de nous apporter quant au calendrier mis en œuvre de votre projet dans ces locaux.

Pour notre part, nous réaffirmons notre volonté de voir ce lieu être affecté à la petite enfance.



**Mme GARCIA**

Merci. Dernière question écrite posée par Madame Géraldine AMOUROUX. Il y en a encore une, oui, oui, au sujet de la crèche Saint-Augustin. Réponse prévue de Fannie LE BOULANGER.

**M. Le MAIRE**

Madame AMOUROUX a la parole.

**Mme AMOUROUX**

Je vous sens tous très attentifs, alors je vais faire vite, mais la question est importante. Monsieur le Maire, il y a plusieurs mois que je vous ai interrogé au sujet du devenir du bâtiment de la crèche Saint-Augustin dont la fermeture été décidée en juin 2019 pour y effectuer des travaux de rénovation. Cet espace, une fois rénové, permettrait à la Ville de Bordeaux de disposer de 40 à 60 places de crèches supplémentaires.

Vous m'avez écrit par une lettre du 8 février 2023 que je cite « la volonté de la municipalité vient de rouvrir ses locaux pour un lieu dédié à la Petite Enfance et les services de la Ville de Bordeaux travaille à en définir les travaux et le calendrier nécessaire. Or, dans sa dernière lettre d'information adressée aux habitants du quartier au mois de mai, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Maire du quartier écrit « parmi les sujets d'actualité, nous étudions également la possible seconde vie du site de la crèche Saint-Augustin en maison des associations, et nous redoublons d'efforts pour la concrétisation de ce projet. »

Ma question est donc simple : quelle est la volonté précise de la municipalité au sujet du devenir de ce bâtiment, car nous disposons là de deux réponses différentes, et quelle précision êtes-vous en mesure de nous apporter quant au calendrier mis en œuvre de votre projet dans ces locaux ? Je rappelle deux choses que ce bâtiment a été l'objet d'un legs avec obligation d'y accueillir la Petite Enfance.

Et deuxième réaffirmation, c'est de notre volonté de voir ce lieu être affecté en effet à la Petite Enfance et dans un délai raisonnable.

Je vous remercie.

**M. Le MAIRE**

Merci Madame AMOUROUX. Fannie LE BOULANGER va vous répondre.

Fannie.

**Mme LE BOULANGER**

Madame AMOUROUX, je confirme la réponse apportée par Monsieur le Maire par courrier du 8 février 2023 par lequel il a réaffirmé la volonté de la municipalité de rouvrir les locaux pour un équipement d'accueil et locaux d'activité Petite Enfance. À cet effet, les services de la Ville travaillent actuellement à établir la programmation et le calendrier qui en découlent.

Dans l'attente et à court terme, des travaux de clos et couverts vont être réalisés afin de permettre la bonne conservation du bâtiment ainsi que des activités Petite Enfance à titre temporaire.

En complément, et toujours dans le cadre temporaire, des activités intergénérationnelles seront également déployées qui seront confiées à des associations comme l'a souhaité le Maire-adjoint de quartier.

**M. Le MAIRE**

Merci pour cette réponse. Je crois qu'ainsi s'achève notre Conseil municipal.

Merci d'avoir veillé jusqu'à 22 heures 30. Bonne fin de soirée.

*La séance est levée à 22 heures 29.*